


# L’Heptaméron des nouvelles

Marguerite de Valois-Angoulême

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

## Oraison funèbre

*Icy est le mirouer des Princesses.*

De là ont prins leur source les rémunérations constituées aux vertueux & héroïques faicts, comme les couronnes, les triumphes, les trophées, les images & statues, les magistrats, les dignités & aultres pareils honneurs. Or ne peut ceste institution tant louable estre si bien retenue & gardée en ses limites que telles louenges fussent ordonnées pour les vivants seulement, mais ont esté aussi estandues jusques à ceuls qui s'estoient si bien gouvernés en ce Monde qu'après leur mort ils avoient laissé, tant aux vivants qu'à leurs successeurs, des exemplaires de vertu comme d'éguillons à bien & heureusement vivre. C'est la cause principale qui émeut les Athéniens de louer tous les ans en public tous ceuls qui estoient morts pour leur Patrie. Les aultres nations de Grèce guardèrent aussi religieusement telle coustume & souloient réciter publiquement toutes les louenges des trespassés, commanceants à leurs premiers gestes.

Et à la fin descendit ceste bonne & louable institution des Grecs aux Romains, tant qu'à Romme souloient les plus apparents & plus anciens, ou ceuls qui toucheoient aux trespassés de plus proche consanguinité & alience, réciter par funèbre oraison leurs faicts, leurs dicts, & générallement tout le cours de leur vie. Or n'ont esté seuls les Grecs & les Romains qui trouvèrent honorable de commémorer la vie & les louenges des illustres personnes après leur mort ; mais aussi fut ceste coustume observée des Indiens, qui souloient créer un magistrat ayant charge ex-

presse de réciter à l'entrée de la maison du trespassé non seulement ses louenges & actes vertueux, mais aussi racompter & comme paindre au vif ses mœurs, ses conditions & sa vie, & devoit apertement dire si, luy vivant, auroit ou dit ou fait aulcune chose deshonneste qu'on deust fuir, affin que ceuls qui l'entendroient suivissent ce qui se doibt suivre & laissassent ce qui se doibt fuir. Les Ægyptiens aussi loueoient les trespassés, de quelque estat & condition qu'ils fussent, mais, sans faire aulcune mention des choses externes, comme des richesses, ils loueoient seulement en euls piété, foy, justice & religion. Quant à la louenge des Roys & des Princes, certes, ils estoient bien plus diligents & plus sévères ; car ils ne faisoient les cérémonies de leurs funérailles que premièrement le Grand Prebstre, qui estoit second en dignité après le Roy, n'eust récité toute leur vie par ordre & dès le commencement, affin que, si les vertus eussent surmonté les vices & que leur splendeur eust éclarcy l'obscurité des actes mal faicts, ils fussent embaulmés mis en un magnifique sépulcre & honorés de toute manière de louenge ; mais, si les vices obscurcisseoient tant la lumière du tiltre royal qu'elle ne peust estre esclarcie & qu'aussi surmontassent les vertus de nombre & de grandeur, fussent privés de l'honneur de sépulture & demeurassent notés de perpétuelle infamie.

Pleust il à Dieu, ô Alençonnois, que ceste coustume fust aujourd'huy si bien gardée que ceuls qui louent les trespassés si véritablement déclarassent leur vie que, sans chercher par tous moyens, tantost la faveur & la grâce de quelques uns, tantost la gloire du peuple, & sans longuement préméditer les louenges du mort, ils ne feissent des vices vertus. S'il estoit ainsi, certes, plusieurs se trouveroient, lesquels encor que la crainte de Dieu ne retirast des actes illicites qu'ils commettent, toutefois ou la cupi-

dité d'honneur contiendroit en leur office, ou la crainte d'infamie les retarderoit quand ils s'en iroient abandonner aux vices. On ne pourrait donc suffisamment louer l'institution d'honorer les trespassés, par laquelle, comme Aspasie monstre en Platon, les bons sont prisés selon leurs mérites, les vivants sont admonestés, leurs fils & leurs frères sont éguillonnés à l'imitation de leurs vertus, & leurs parents, si aulcuns les ont survescus, avec le grand plaisir qu'ils ont en leur esprit, sentent aussi une incrédible consolation. Cecy approuvant, Cicéron escrit la vie des morts servir à la mémoire des vivants. Aussi les Loys des Douze Tables, congnoissantes le fruict qui de ce provient, ont bien osté des cérémonies funèbres la grande despense, les pleurs & le dueil, & ont ordonné que la magnificence des sépulchres seroit diminuée, mais elles n'ont défendu que les louenges des honorables personnes fussent publiquement récitées.

Je dy cecy, ô Alençonnois, pour respondre à ceuls qui crient les Oraisons funèbres debvoir estre condannées & décriées pource qu'elles ouvrent la voye aux affectées & dangereuses flatteries & que telles louenges sont du tout inutiles aux trespassés, qui sont sourds ; affin aussi que je monstre qu'à bon droit pouvons nous glorifier que ce jourd'huy ne sommes icy assemblés que pour trèshonneste & trèslouable occasion, sçavoir est moy, à qui se présente très-ample, mais toutefois trop triste matière & argument d'Oraison, & vous, pour entendre les louenges de celle qui ne peut estre assés dignement louée par éloquence humaine, tant grande & féconde soit elle.

C'est la Marguerite, sœur unique de François, naguères nostre Roy ; c'est Marguerite, Royne de Navarre ; c'est la Marguerite, ô Alençonnois, vostre Duchesse & Princesse ; c'est, dy je, la Mar-

guerite, femme incomparable, qui n'eut onc rien en ce Monde, sinon le corps, commun avec les aultres mortels. Quand je tiens ce propos, certes je ne crains estre accusé comme violateur & transgresseur de la Loy des Douze Tables, qui défendoit dire aux banquets funérauls aultre chose des trespassés que vérité. Car, quant à moy, & que maintenant je die vérité & que cy après ne diray que vérité, non seulement nostre France le tesmoignera, mais aussi la Germanie, l'Italie, l'Hespaigne, l'Angleterre & toutes aultres nations, tant soient elles barbares & élongnées de nous, lesquelles ont ouy parler de ceste grande Marguerite, Royne de Navarre.

Que si quelcun veult dire qu'il est véritablement louable & honneste de parler de la louenge des morts, mais, combien que Marguerite semble excéder toute louenge, que toutefois elle ne doibt estre publiquement honorée, veu que les anciens n'ont cela ordonné que pour les hommes seuls, cela certes seroit subtilement & véritablement dit si les Histoires ne nous asseuroient que les Matrones Romaines, pource qu'au temps de Camille soullagèrent la nécessité du trésor public de leurs dorures & ornements, obtindrent par leur libéralité que le Sénat ordonna par arrest que leurs louenges seroient récitées à leurs funérailles comme celles des hommes.

Dirons nous celle ne devoir estre mise en ce nombre, qui n'a seulement obligé à soy, par toute manière d'humanité & de largesse, les siens, je dy les François, mais aussi toutes aultres nations ? Que s'il a esté permis à Crasse louer publiquement Popilie, sa mère, & à Jules César sa femme, nous sera il défendu décorer par semblable oraison Marguerite, Royne de Navarre, femme & Princesse trop plus excellente qu'elles ?

De mon entreprise ne me pourra retirer que jadis il n'estoit licite parler de la louenge du mort à aultre qu'à celuy qui publiquement estoit ordonné pour ce faire. Car ce que les Indiens permettaient au Magistrat qu'ils y avoient député, & les Romains aux plus proches & plus honorables amys du mort, certes à bon droit me le vendiqueray. S'il est à tous egallement permis de louer la vertu, de l'embrasser, de rendre aux louables personnes leur honneur, de tenir propos & faire exercice de ce qui est de soy honneste, pourquoy ne me sera il licite de racompter les vertus d'une tant illustre Royne & de traicter de chose tant honneste & tant louable ? Davantage, si monstrer tesmoignage de gratitude ne doibt estre imputé à vice, certes personne, s'il n'est juge inique, ne me condemnera de témérité que je m'efforce aujourd'huy louer celle qui, de sa grâce, m'a tant fait de bien & d'honneur que je lui devois & ce qui est à moy & moi-mesmes, tel quel que je sois. Mais que me dit icy mon esprit ? Qu'est ce que je pense ? Que dy je que je vueille louer celle, les vertus de laquelle quand on vouldroit dignement exprimer, la fertilité d'Homère en deviendroit stérile, le torrent de Démosthène en déseicheroit, la lumière & splendeur de l'éloquence Tulliane en seroit estainte ? Et moy le pourrois je faire, qui ne suis exubérant en résonantes paroles & n'ay abondance de sentences copieuses, en quoy éloquence consiste, voire qui ay esté distraict, presque l'espace de vingt ans, de la mamelle des bonnes lettres, qui nay aulcune fécundité, ne d'esprit ne de langage, & qui me seuls le plus foible & en tout plus inepte entre ceuls que Marguerite avoit couchés en son estat ; moy, dy je, qui congnois mon impuissance, mettray je la main à célébrer les vertus de Marguerite ? O trop audacieuse & trop folle entreprinse ! Il me vault donc mieuls, en baissant la voille, désister du voyage entreprins & laisser ceste charge à

d'aultres, qui pourront mieuls que moy contenter la grandeur de cest affaire.

Mais vostre maintien, ô Alençonnois, m'incite & contraint à parachever ce que j'ay commencé, & desjà je sents en moy mon cœur, vous veoiant ainsi attentifs, s'estre tant enhardy que je ne puis plus résister à vostre autorité, qui ha sur moy puissance. Car la grande révérence & crainte que toujours avés portée à Marguerite durant sa vie, & qui rend tesmoignage de vostre gratitude, me prommet que vous escouterés très-voluntièrement les louenges de sa vie, quelque personne puisse estre qui les racompte.

Vous veoiant donc délibérés de me prester l'aureille, suyvant la doctrine de Platon, je parleray premièrement des Ancestres de Marguerite ; après, de sa nourriture & institution, &, finallement, de ses mœurs & de sa vie, qu'elle a si heureusement passée en la compaignie de toutes les vertus que, de la mémoire des hommes, l'on n'a onc veu plus perfaicte femme.

Mais, si nous commenceons à louer Marguerite de l'excellence de ses Ancestres, aulcuns diront que telle louenge, tirée de la noblesse du sang, est trop froide, trop maigre & trop stérile, pource que, du temps de nos prédécesseurs, plusieurs se sont peu jacter de ce tiltre, qui toutefois ont par leurs vices obscurcy la clarté & splendeur de leur lignée. Trèsbien, certes, & trèsvéritablement escrit Euripide, quand il appelle celuy noble qui est bon & juste ; car, quoy que l'homme injuste soit descendu de plus noble & plus ancienne race qu'onc Juppiter ne descendit, il demeure toutefois tousjours vil & abject.

Je ne veuls aussi nier que, si Marguerite eust esté interrogée sur la noblesse du sang, elle eust respondu, avecques Phalare le Tiran, qu'elle ne congnoissoit aultre noblesse que vertu, & que le reste, comme les honneurs & les richesses, elle laissoit à Fortune. Mais, quand le mesme Euripide dit, en un aultre passaige, que c'est une trèsnoble & trèssouveraine marque entre les hommes d'estre descendu de bonne, noble & ancienne race, à mon advis ne veult il dire que la noblesse du sang doit estre du tout mise en arrière. Aussi, le divin Homère, voulant donner à entendre que certains secrets & incongnus principes & semences de vertus se communiquent aux enfants en la génération, disoit à Thélémac, fils d'Ulysse : « Ô enfant, la vertu de ton père est dans toy instillée », &, pour ceste cause, Platon, en son Alcibiade, juge les natures estre par trop milleures en une noble lignée qu'en une roturière, & lui semble que ceuls qui sont issus de noble sang plus aisément parviennent à la vertu quand ils sont bien nourris & bien instités. Je croy qu'en Mécène, patron & support des bonnes lettres & des gens doctes, les escripvants de son temps ne peurent aulcune chose désirer, car il estoit assés ennobly de vertu, de prudence & d'intégrité des mœurs ; ce néanmoins, il est salué par Ovide Chevalier, descendu d'ancienne ligne de Roys, & a ouy Horace, qui l'appeloit son appuy & refuge, engendré d'ayeuls & bisayeuls Roys.

Il ne sera donc impertinent que nous loueons Marguerite de la trèsancienne & trèsnoble extraction d'où estant descendue, a par ses vertus si haultement eslevé le reng de ses Ancestres & tant illustré leur noblesse & leur splendeur que ne les a seulement ensuivis, mais aussi surpassés.

Et, pour donner à congnoistre à ung chascun combien est noble la lignée de laquelle a esté procréée, sçaichés que Phelippe de Valois, sixiesme de ce nom, engendra Jhean, duquel issit Charles cinquiesme, & de luy vint Charles sixiesme, dont fut procréé Charles septiesme, qui fut père de Loys onziesme, duquel descendit Charles huictiesme. Estant iceluy décédé sans hoirs, & défaillant en luy la ligne directe de ceuls de Vallois, il heut pour successeur Loys douziesme, qui fut fils de Charles, Duc d'Orléans, le père duquel, nommé Loys, aussi Duc d'Orléans & fils de Charles cinquiesme avec Charles sixiesme, heut avec luy d'enfants : Jhean, Conte d'Engoulesme, & Philippes, Conte des Vertus. De Jhean nasquit Charles, celuy qui heut à femme Loyse de Savoye, & de ce mariage sortirent Marguerite premièrement &, après elle, François, son frère, depuis Roy.

Quant est aux nobles, vertueux & héroïques faicts de tous ces Roys & Princes, tant, au temps de Paix, en leurs Principautés & Seigneuries, que dehors, en temps de guerre, & de leurs publiques occupations, jaçoit que cest endroit semble requérir que nous en disions quelque chose, affin toutefois que nostre Oraison ne s'égare par trop loing, nous les tairons. Car nous havons entre les mains les Françoises & domestiques Histoires, qui pourront abondamment satisfaire à ceuls qui desireront sçavoir telles choses.

Vous veoiés donc, ô Alençonnois, comment nous sommes du premier degré descendus par ordre aux parents de Marguerite, en sorte que personne ne peut plus ignorer qu'elle soit issue d'Ayeuls, de Bisayeuls & Ancestres non seulement venus de Royalle ligne, mais qui ont aussi possédé & tenu l'autorité & puissance Royalle. Parquoy, si nous devons tenir l'opinion de Simo-

nide pour vraye, lequel nous lisons avoir respondu à un aultre, luy demandant que c'estoit de Noblesse, celuy estre vraiement noble qui est procréé d'Ancestres lesquels ont esté de leur temps amplement & longuement riches, ou que nous adjouxtons foy au dire de Plutarche, appellant noblesse les anciennes richesses & ancienne gloire, qui vouldra & pourra nier Marguerite avoir esté ornée de la noblesse du sang ? Je dy de noblesse doublement illustrée, du costé de Loyse, sa Mère.

Ô Seigneur Dieu, si un tas de glorieux & superbes Nobles du jourd'huy pouvoient nombrer ainsi par ordre les rengs & lignes de leurs Ancestres, par quel moyen pourroit estre leur impudente violence arrestée & abbatue ? Qui dureroit devant euls ? Ils sont peut estre descendus de Porchiers, de Cousturiers, de Chaussetiers ou d'aultres gents méchaniques, & encor de plus vile & plus abjecte condition, & sont les premiers du Nom, je dy les premiers Nobles de leur race. Nobles, dy je, à bon & loyal tiltre, Dieu le sçait ; ce néantmoins ils hont le cœur si orgueilleus & si enflé, & sont tant coustumiers de mespriser toutes personnes qu'ils cuident qu'il n'y ait hommes qu'euls. Mais ceuls qui sont illustres d'ancienne noblesse, extérieurement, je dy à leurs mœurs & façon de faire, monstrent assés leur noblesse, car ils hont en euls je ne sçay quoy d'une bonté naifve, qui les sépare manifestement de la férocité des fauls nobles. Et comme, si tu dores un vaisseau de cuivre, pour un certain temps il haura bien la couleur de l'or, mais à la longue la dorure se consume & efface, en sorte que le cuivre demeure & apparoit nud ; ou, si ce vaisseau est de pur or, plus l'accommoderas à ton usage & service, plus il reluira, & plus beau & plus fin apparoistra l'or. Ainsi, tous ceuls qui faulsement se ventent du tiltre de Noblesse, quoy qu'il tarde, découvrent à la fin par leurs mœurs & conditions leur villennie & lâcheté à ceuls

avec lesquels ils conversent ; mais les vrays Nobles monstrent, à la fréquentation extérieure, l'intérieure noblesse & expriment leur générosité, tant en faicts qu'en parolles.

De ceste sorte de Nobles jadis fut Marguerite, & espère ce jourd'huy vous donner à congnoistre combien elle a tousjours esté éloignée de jactance & d'insolence, & combien peu s'est jamais enorgueillie de sa noblesse. Mais, pour autant que tous les Roys, Princes & grands Seigneurs ne doivent se glorifier de la noblesse du sang devant qu'ils ayent uny & joinct avec elle la noblesse de l'Ame, & qu'en leur esprit doit estre à jamais imprimé ce que dit Euripide à grand honneur tourner aux enfants si, euls estant nais de bons & de nobles parents, leur sont semblables de mœurs & conditions ; car, comme Pythagore disoit ; « Les mœurs sont les tesmoings de la vraye & haulte noblesse », c'est à moy de vous monstrer ici que Marguerite a tellement respondu à la noblesse de son sang qu'elle l'a surpassée par la noblesse de ses mœurs.

Et, pour mieuls le vous faire entendre, me semble qu'il ne sera impertinent de dire en cest endroit quelque mot de son infance. Quand donc elle fut sortie du ventre de sa mère, si tost ne fut entrée en ce Monde que si grands signes & certains indices d'une très excellente indole apparurent au visaige de cest enfant que quiconques la regardoit, comme touché d'un divin augure, soudainement se promettoit d'elle je ne sçay quoy de bon qui excederoit la naturelle inclination de la mortalité & condition humaine. Elle monstroit un visaige riant à tous ceuls qui la regardoient, &, estant nue, présentoit à un chascun sa main, comme si elle eust voulu donner sa foy de ne se laisser jamais surpasser à personne en humanité, doulceur & libéralité. Et, venu le jour

quand elle deut estre baptisée, les Princes & Seigneurs, qui là estoient assemblés, assés longuement alterquèrent & débattirent sur le Nom que ses Parreins & Marreines luy donnereoient. Or eussent ils peu, suivant la coustume de France, la nommer Loyse ou Charlotte, veu que la plus grand part de ses prédécesseurs avoient heu les noms de Loys & Charles, qui sont en France des noms de Princes ; mais le plaisir de Dieu fut luy faire bailler nom qui respondroit aux grâces futures en elle.

Cecy pourra sembler à d'aulcuns ridicule comme un songe & resverie de vieilles, pource que, de prime face, il n'est trop croiable que les Dieus Célestes se soucient de quels noms les hommes mortels soient appellés. D'avantage il semblera chose absurde de nous vouloir persuader qu'il y ait quelque mystère caiché soubs les Noms propres, veu que plus tost ils sont donnés au plaisir des Parreins & Marreines que pour y avoir dessoubs aulcune religion comprime & caichée. Mais, si nous accordons que foy doive estre adjoustée au divin Philosophe Platon, quoy que les Noms propres soient souvent imposés des surnoms des prédécesseurs, lesquels toutefois ne conviennent tousjours à ceuls qui les portent & soient aussi souvent donnés selon le vœu des impositeurs, comme si quelcun désire que son fils aime Dieu & soit aimé de Dieu, le nomme Théophile, toutefois plusieurs noms sont institués plus par une occulte providence & disposition divine que par la délibération & puissance humaine. Car, puisque le Nom, ainsi que le mesme Platon dit, est comme une paincture, imitation & instrument, par lequel les substances des choses sont monstrées au doigt & séparées d'ensemble, certes, il fault celuy qui impose les Noms appeller les choses de Noms qui leur soient propres & convenables, ce que bien & deuement faire

n'apartient aux imperits, & n'est commun à un chascun, ains est plustost l'œuvre de Divinité.

Que si l'observation des Noms n'eust été comme religieuse & sacrosancte aux Anciens ainsi qu'une chose couverte & adumbrée de grands & profonds mystères, certes, Homère n'eust tant travaillé à faire convenir les Noms aux choses & n'eust appelle : Agamemnon, de souffrance, de labeur & de peine ; Oreste, de nature sylvestre ; Atrée, d'inexorabilité ; Tantale, d'infélicité.

Mais à quoi cercheons nous des ethniques & estranges exemples, veu que nous en havons entre les mains de familiers & domestiques, qui assés confirment ce que nous disons ? Je dy des exemples dont personne ne se mocquera, & ne les impugnera, s'il n'est extrêmement enraigé & impie. Car, si nous disons que fortuitement, & non par Divin décret, le nom de Jésus ait esté imposé au Christ, servateur du genre humain, l'Escriture Saincte nous contredira, qui suffisamment nous tesmoigne qu'il fut envoyé du Ciel & apporté par l'Ange pour nous servir de gaige qu'il donneroit salut a son peuple. Par quoy l'opinion de Platon n'est absurde quand il commande qu'on assigne des trèsbeaux noms aux trèsbelles choses.

Par conséquent, on ne pourra plus dire que je m'abuse & que je resve, ainsi que des vieilles, si je dy & croy qu'il est advenu par la dispensation du Divin Conseil que Marguerite ayt heu le nom par lequel le Seigneur Dieu, comme par un extérieur instrument, a voulu donner à entendre de quels dons de grâces il vouloit enrichir & reparer sa créature. Car la Marguerite est une précieuse pierre, que Pline dit emporter l'honneur & le pris sur toutes choses précieuses & havoir perfection en blancheur, grandeur, rotondité & pois. Quand ces trois ensemble se trouvent, ils leur

donnent si grande majesté que celle qui en est ennoblie est achaptée à quelque pris que ce soit, & de là il advient que, quand nous voulons signifier quelque chose estre de grand & précieux pris, nous l'appelions communement Marguerite. Cecy nous est confirmé par Jésus-Christ, qui, n'ayant aultre chose a qui peust convenablement comparer la parolle de Dieu, en l'Évangile l'appelle Marguerite ; car, ainsi que dit S. Augustin, elle reluit de la splendeur de vérité, elle est solide de la fermeté d'éternité, & de toutes parts est tousjours semblable de la beaulté de divinité.

Or, fault il donc que la chose soit de grand pris qui pourra estre comparée avec la Marguerite, que les Latins ont appellée union pource qu'on n'en pourroit trouver deus qui ne soient différentes. Les François en leur langage nomment la Marguerite « Perle », & la chose perfaicte en toute perfection, & estimée n'avoir sa pareille, ils appellent une Perle. Et pource, sans grand mystère, ne devoit estre nommée Marguerite celle qui devoit reluire d'une candeur de cœur & d'intégrité de vie, qui devoit estre grande de noblesse ancienne de sang, de grands biens de fortune & de Royalle Majesté, qui devoit estre égalle & unie de vertu & tousjours une, mesmes en ses escripts ? Je dy que celle à bon droit est appellée « union » qui ne devoit laisser au monde sa pareille.

Les Médecins donnent des grandes vertus aux Marguerites, lesquelles nous ne réciterons présentement par leurs noms & ordre, car seroit chose trop ennui[eu]se pour la prolixité, mais nous en parlerons briefvement d'aulcunes. Les Marguerites & Perles servent de souverain remède au mal de cœur & à tout évanouissement, & pource l'on dit qu'elles confortent & fortifient les esprits. Or, à quelles personnes les esprits défaillent plus qu'à

ceuls qui sont agités d'adversité & ne veoient aulcun port où se puissent tirer à saulveté ? Marguerite devoit estre le divin instrument & organe par lequel le Dieu de consolation réconforteroit les affligés. Les Perles sont grandement utiles contre l'humeur mélancolique, d'ont surviennent maintes pernicieuses & mortelles maladies ; Marguerite devoit estre illustrée par le Seigneur de Royalle dignité, de grandeur d'auctorité & d'abondance de biens de fortune pour secourir & soullager tous pauvres nécessiteus & indigents, & tous ceuls qui seroient en tribulation d'esprit. Les Perles proffitent singulièrement aux nerfs des œils, deseichent leurs humeurs, nettoient leur ordure & éclarcissent la veue ; en Marguerite devoit estre la main de Celuy qui tire les souffreteus hors de la fange & du fiant pour illustrer par elle ceuls qui seroient venus de la maison & race obscure & contemptible & élever aux honneurs les personnes de basse condition, les colloquants auprès des Roys, Princes & Seigneurs de ce Monde, a leur costé, à leurs aureilles, a leurs secrets, & les constituants administrateurs des Républiques.

Encor adjouteray je que les Perles naissent dans la mair & se trouvent en la mair ; toutefois elles hont plus grande société avec le ciel qu'avec la mair. Ainsi, combien que Marguerite deust converser au Monde, elle estoit toutefois gardée par le Seigneur pour depriser ce Monde & ce qui luy appartient, & eslever au Ciel toutes ses affections & pensées. Davantage, les Perles ne doivent estre maniées avec les mains sales ; autrement elles seroient incontinent tachées de macules. Nostre Marguerite n'a esté nourrie & entretenue en voluptés & délices ordes dont elle peust estre maculée. Il fault aussi soigneusement contregarder les perles affin qu'elles ne perdent leur plaisante blancheur ; nostre Marguerite n'a point esté instituée avec trop molle & trop délicate éduca-

tion, laquelle luy peust corrompre & la force & vigueur du corps, & la vivacité de l'esprit. L'on doit pareillement prendre bonne garde que les Perles ne trempent aulcunement en vinaigre, car bien tost se résouldroient en liqueur ; nostre Marguerite n'a esté instruicte d'aspres, durs & rustiques mœurs, ains de pudiques & humains, sévères toutefois & vraiement Royaulx, & tels qu'ils devoient tesmoigner que la nourriture respondroit à l'attente de sa grande noblesse. Et, pour faire apertement congnoistre ce que je vous dy estre véritable, nous dirons quelque chose de sa nourriture & institution.

Je croy, ô Alençonneis, que vous avés lu en Xénophon, ou bien entendu par d'aultres, les Perses avoir jadis esté fort religieus à instituer leurs enfants, je dy si tétriques & sévères que, quand nous desirons aulcuns précepteurs pour la réformation des mœurs de la jeunesse, nous prenons nostre recours aux préceptes des Perses. Or avoient ils acoustumé les enseigner, jusques a l'aige de dix-sept ans, tempérance, continence, justice & toutes les aultres vertus, affin qu'avec la mammelle ils sugseassent aussi bonne discipline & saine institution qui les rendist dès le commencement tels que, parvenus à l'aige d'adolescence, n'eussent aulcun désir de meschanceté & de villennie. Je vouldrois certes, ô Alençonnois, ceste louable coustume des Perses estre tant aujourd'huy religieuse & sacrosancte aux Pères, Mères & aultres, qu'en suivant leurs Lois & façon de vivre, ils n'instituassent point leurs enfants de l'instruction, que nous veoions & sentons, au trèsgrand regret & dommage tant de nous que de la République, estre trèscorrompue, trèspernicieuse & trèsdétestable. Si ainsi le faisoient, des maulvais & dépravés esprits ils en feroient de bons, & ceuls qui de leur naturelle inclination sont bons, ils rendroient meilleurs. Car, si l'éducation, comme Platon escrit, & la bonne

érudition est gardée, elle rend les esprits bons, & les bons esprits, ayants rencontré ceste bonne nourriture, en deviennent milleurs, tant à toutes choses générallement que spéciallement pour engendrer de bons enfants.

Loyse de Savoye, mirouer trèslucide de prudence & matronale gravité, trèsbien entendoit ce que nous disons, d'out elle print telle diligence & tel soing à la nourriture de sa fille Marguerite qu'à la veoir on l'eust plus tôt jugée une Perse, instituée de la sévérité Persienne, qu'une Françoise. Lors le roy Loys douziesme régnoit, & n'estoit encor l'espérance certaine que la lignée de Savoye montast si briesvement au siège Royal. Et, de ce temps là, Charles, Conte d'Engoulesme, n'ayant des biens de ce Monde respondants à la noblesse de son sang, sembleoit devoir emploier tout son esprit, son estude & sa puissance à faire amas d'un riche & opulent douaire pour sa fille Marguerite, & de grands trésors & rentes, revenus, maisons, chasteaus & possessions pour François, aussi son fils. Mais le trèssage Prince ayma par trop mieuls pourveoir à l'esprit de ses enfants qu'à leurs corps, comme mettant son principal soing à la chose qui estoit plus principalle & plus nécessaire. Car il avoit entendu ce que dit Xénophon celuy qui nourrit des chevauls & leur donne foing, avoine & pasture à l'abandon, sans les exercer ce pendant à la guerre, havoir certes des chevauls gras & en bon point, mais toutefois du tout inutiles à ce que les généreus & courageux chevauls doivent faire. Ainsi sçavoit il que ceuls qui prennent jour & nuit grand peine d'advancer leurs enfants aux honneurs, dignités & grandes richesses, sans havoir soucy que leur esprit soit orné, instruict & enrichy de bonnes meurs & des vertus, peuvent bien havoir des enfants riches, & peut estre Princes & grands Seigneurs, mais le plus souvent maulvais & trèspernicieux à leur Patrie. Ce que pré-

veoiant, le sage Conte s'efforçea de toute sa puissance faire instituer Marguerite, sa fille, ainsi que les préceptes des Philosophes commandent les enfants des Princes estre instruicts & institués. Au reste, — pour autant, comme dit Platon, qu'il fault sur toutes choses prendre peine de choisir entre les bons un trèsbon & trèsexpert instructeur des enfants, veu que, comme le plus souvent, ce que l'expérience assés nous tesmoigne, l'enfant tient du laict de sa nourrice, ainsi celuy qui est institué participe communément des mœurs, je dy des vertus ou des vices de son instituteur, dequoy les Histoires nous proposent un notable exemple en Alexandre le Grand, — Loyse, subtile & providente mère, donna à sa fille Marguerite, pour maistresse de ses mœurs, une trèsexquise & trèsvénérable Dame, en laquelle toutes les vertus, l'une a l'envie de l'aultre, s'estoient assemblées. Quant est de son frère François, je croy que personne ne doubte qu'il ayt aussi esté nourri & institué de pareille diligence ; mais, pour autant que Monsieur Castellanus, Evesque de Mascon, homme de grand jugement & de profonde littérature, a escrit, en une trèsornée & trèsrenommée Oraison, de l'adolescence & vie dud. Seigneur, où il a fait un epitome & brief discours de ses gestes, & après luy Pierre Galand, personne trèsdocte, Professeur des bonnes Lettres pour le Roy en son Université de Paris, a mis en lumière une fort élégante louenge, & pleine de grande érudition, qui traicte de mesme matière, pour le présent ne parlerons que de Marguerite seule.

Ceste noble donc & sage Dame ne laissa celle qui luy estoit baillée en charge estre dissolue par voluptés, abandonnée à superfluités & vains boubans, ne corrompue de parolles oisifves & deshonnestes, qui est, de nostre temps, l'institution presque de tous les grands Seigneurs, mais prudemment l'occupa à tous

louables & vertueus exercices, dignes du nom & tiltre de Princesse & d'une future Royne. Aussi luy furent baillés des domestiques Précepteurs, hommes bien expérimentés en maintes bonnes choses, prudents & excellents en toutes manières de Science &, pour dire en somme, tels que les Philosophes requièrent trouver aux Courts des Princes & aux Maisons des Seigneurs au lieu d'un tas de flatteurs, de fols & de gens du tout inutiles.

Ces sages personnes proposoient à Marguerite certains bons exemples, tantost des Lettres prophanes, tantost des Sainctes Escriptures, pour les luy faire suivir. Une aultrefois luy récitoient aulcuns préceptes de vertu, qui enseignent à bien & heureusement vivre, pour de plus en plus l'enflamer & exercer à toutes choses vertueuses. Et, pource que par longue & certaine expérience nous avons aprins la sentence de Platon estre vraie que lors les Républiques seront heureuses quand, ou les Philosophes y régneront, ou que les Roys & les Princes y philosopheront, ses Précepteurs luy tenoient tousjours quelque salutaire propos de Philosophie à celle fin que, quand elle entendroit qu'on doit fuir une telle chose & suivre l'aultre, elle imprimast en son esprit qu'ainsi le failloit faire, puis que tel estoit l'advis des Philosophes.

Il me semble, ô Alençonnois, qu'en tenant ces propos j'en veoy d'aulcuns, non des hommes, mais des bestes, qui se mocquent que Marguerite ait heu des Précepteurs qui l'aient instruicte des préceptions philosophiques, comme si Philosophie n'avoit rien commun avec le régime & gouvernement d'un Royaume. Certes, je ne puis nier que, comme le nom de Sophiste, jadis tandis honorable, est aujourd'huy odieus à tous bons espris par l'opiniastreté d'un tas de babillards questionnaires, ainsi que le surnom &

tiltre de Philosophe, que les Roys, un temps fut, heurent en délices & grandement honorèrent, ne soit de nostre ciècle mesprisé, hay & mocquè, non par la coulpe de Philosophie, mais par le vice de ceuls qui, s'approchants du sanctuarie de Philosophie avec une âme orde & souillée d'affections corrompues & un esprit tout vicieus, ne deviennent moins fols & perturbés de l'estude de Philosophie que, par expérience, les tygres apparoissent enragés du douls & mélodieux son de la Musique. Mais, celuy qui pourra faire essay du fruyct que Philosophie nous aporte avecques soy, certes il confessera quelle est nécessaire, non seulement aux personnes privées, mais aussi aux Magistrats, mesmement aux Princes, qui lors commenceront d'estre Tirans quand ils désisteront d'estre Philosophes.

Car, comme nous lisons en Stobée le Philosophe Musone avoir autrefois dit à un Roy de Syrie : « À qui appartient il mieuls de garder bien les hommes & de juger des choses qui leur seront ou bonnes ou maulvaises, utiles ou inutiles, proffitables ou dommageables, permises ou défendues, qu'au Prince ? Et qui fera juste discrétion de telles choses, sinon le Philosophe, qui met tout son esprit & emploie toute son estude à la cognoissance de ce qui regarde l'utilité de l'homme ? À qui est il nécessaire, fors au Prince, de contenir les pœuples & les subgects en leur devoir & exercer justice, & la rendre à ceuls qui la requerront ? » Mais à quelle fontaine irons nous puyser ceste fustice ? Je dy, de qui apprendrons nous que c'est que de Justice que des préceptes des Philosophes ? Qui sera plus apte & commode au gouvernement d'un Royaume que celuy qui peut se gouverner soi-mesmes & qui aussi se régente le premier ? Car comment pourra commander aux aultres qui ne peut commander à soi-mesmes ? Or la seule Philosophie pare le chemin à Tempérance, & généralement à toutes les

aultres Vertus, lesquelles enseignent ce que nous disons ; je dy qu'elles nous aprennent le régime & gouvernement de nous mesmes. Devra celuy estre nommé Roy, ou qui efféminement obéit aux délices, aux plaisirs de la chair comme un Sardanapale, ou qui est magnanime & insuperable contre les furieuses concupiscences ? C'est Philosophie qui enseigne Force & Constance, & monstre que Vertu ne peut demeurer au Royaume de Volupté. Appelleras tu celuy Roy, qui ne sçait establir des Lois, ne vivre selon les Lois ? La seule Philosophie en est la maistresse, & appelle un Roy Ame de la Loy pource que le Roy doit fortifier son Royaume de Lois. Si les Princes considéroient ces choses, certes ils ne dépriseroient ainsi les Philosophes, ains les révéreroient & estudiroient en Philosophie, qui n'est aultre chose sinon l'exercice de bien & d'honnesteté, & par cecy il demeure manifeste à tous que Philosophie est proffitable aux Grands, aux petits & moïens, mais qu'elle n'est a personne tant nécessaire qu'aux Princes.

Ce que considérants les experts & saiges instructeurs de Marguerite luy inculquèrent & meirent en l'esprit des plus nécessaires préceptes & institutions de Philosophie, & aimèrent mieuls la rendre vraie Princesse qu'en luy apprenant ce qu'un jour luy conviendrait desaprendre, empoisonner son Ame de disciplines corrompues & de vénéneuses sciences. Il ne fault toutefois qu'on pense, quand nous faisons mention de Philosophie, que nous ne parlons que de celle qui s'aprend ès escrpits de Platon & des aultres Philosophes, car nous entendons aussi de la Philosophe Evangélique, qui est la Parolle de Dieu, des saints & salutaires préceptes de laquelle Marguerite fut par ses instituteurs si bien endoctrinée & instruicte qu'encor n'estoit venue à l'aige de quinze ans quand l'Esprit de Dieu, qui avoit saisy tout son esprit,

commencea se manifester & apparoistre en ses œils, en sa face, en son marcher, en sa parolle & générallement en toutes ses actions.

Et, comme ceuls quelle avoit attirés à son admiration semoient par tout & à tous les rares vertus d'elle, tantost fut la renommée espandue jusques à Charles, aujourd'huy Empereur & lors Roy des Espaignes, qu'en la Court du Roy de France estoit une jeune fille, Princesse, excellente en beaulté & resplendissante de vertus comme d'une clarté estincellante par ses raïons. Charles, esmeu de ce bruit, commençea se sentir frappé de l'amour de la vierge, qu'il n'avoit onc veue, dont il envoia en France ses Ambassadeurs la demander pour luy en mariage. Mais ce ne fut le plaisir de Dieu, gouvernant les cœurs des Parents de Marguerite, que France perdist sa tant précieuse Perle, ains fut espousée à celuy auquel elle estoit par divin arrest destinée.

Ce fut, ô Alençonnois, à vostre duc Charles, le trèsmodeste, trèsprudent & trèsliberal Prince entre tous les Princes qui oncques furent soubs le soleil. Je dy Charles, frère de Françoise, trèsillustre Duchesse de Beaumont, Douairière de Longueville & de Vendosmois, qui sçait si noblement tenir son reng entre les Princesses que ses vertus souveraines avoient donné à nostre France grande occasion de se complaindre de Nature de quoy ne l'avoit faicte homme ; mais elle luy a osté toute matière de plaincte quand a esté si favorable aux François que de Françoise d'Alençon, comme du cheval du Troye, ont esté procréés tant de très-nobles Princes, frères, à l'honneur, proesse & vertu desquels toute l'espérance des François, après l'appuy de leur Roy très magnanime, pour aujourd'huy se repose.

Or n'estoit Charles inférieur à l'aultre Charles, aujourd'huy Empereur, de noblesse de sang & d'antiquité de Maison, ce qui se vérifiera clairement s'il vous plaist que je vous récite sa généalogie, non que nous commencions au premier chef, mais seulement à ceuls la mémoire desquels vous est congnue & trèsgracieuse, je dy de Charles, Duc de Vallois & Conte d'Alençon, de qui fut engendré Charles, qui mourut à la bataille de Creiquy, & de luy Pierre, dont descendit Jhean, second du nom, & de luy vint René, & de René Charles, dernier Duc, mary de Marguerite. Or descendirent tous ces magnanimes & illustres Princes, prédécesseurs de Charles & de Françoise, de la trèsnoble & trèssaincte race du Roy S. Loys, que l'Église Romaine a escrit & enrollé au catalogue des Saincts & de qui Philippes estoit fils, dont Charles est venu.

N'ayant heu Marguerite des enfants de ce mariage, & vostre duc & Prince, ô Alençonnois, vous estant osté par trop précipitée & soubdaine mort, il pleut au bon Dieu, affin qu'il demourast en ce Monde quelque semence de si précieus grain, unir & assembler de rechef nostre Marguerite par lien de mariage au Roy Henry, Roy de Navarre, trèsnoble, trèspuissant & trèssage Prince, dont sont issus & procréés, premièrement Jhean, Prince de Navarre, qui fut ravy devant son aige par l'envie des fatalles Déesses, & Jheanne, aujourd'huy espouse du très-preus & trèsmagnanime Prince Antoine, Duc de Vendosmois, duquel les vertus admirables ont si bien attiré toute la France à l'amour & révérence de luy que les Princes, les Gentilshommes, le Peuple, les Grands, les petits & tous généralement si tost n'entendent le nom de Monseigneur de Vendosme & de Messieurs ses Frères que soubdain ne leur soubhaittent & requièrent à Dieu santé & prosperité.

Ôincrustable, ô indicible, ô redoutable la Providence Divine, qui a tant heureusement disposé de l'estat de ceste bonne Dame que le trèsnoble & trèsparfaict Prince a esté joinct par un indissoluble lien à la trèsnoble & trèsprudente Princesse, faisant tant pour elle quelle fust entée en la mesme souche dont sa mère Marguerite estait aultrefois sortie.

Vous avés jusques icy entendu, ô Alençonnois, de quelle parenté est issue Marguerite, comment elle fut nourrie & à qui elle fut donnée en mariage. Maintenant que demandés vous plus ? Est ce que je vous racompte par ordre tous ses faicts & ses dicts pleins de vertu ? Certes je ne sçay si, entre les hommes mortels, aulcun peut estre si superbe que de se venter de le pouvoir faire ; mais, quant à moy, je ne feray l'essay de si haulte entreprinse &, à mon advis, si difficile pour la conduire à la fin que quiconques s'y hazardera n'y fera non plus que s'il essaioit de compter tous les rayons du Soleil les uns après les aultres. Toutefois je diray bien qu'il n'y a préceptes escripts de l'office du Prince par Platon, Isocrate, Aristote & les aultres Philosophes, Précepteurs des Roys & Princes, que Marguerite n'ait en sa vie si bien accomplis que l'on n'eust peu trouver qu'y redire. Est il aulcun de vous, ô Alençonnois, qui m'estime plus parler par flatterie & adulation qu'à la vérité ? Quant est de ceuls d'Alemaigne, d'Italie, de Venise, d'Angleterre, d'Espaigne & de toutes aultres nations estranges, je n'ay aulcune crainte qu'ils m'arguent de mensonge, car les Ambassades qu'ils ont envoiés vers le defunct Roy François pourront faire foy qu'il n'est aulcune manière de piété, de bonté, d'humanité, de candeur, de plaisir, que Marguerite n'ayt libéralement practiquée à l'endroit d'euls tous, & tesmoigneront aussi que par sa faveur ils ont tousjours obtenu qu'ils disoient au Roy, & librement & quand ils vouloient, ce qu'ils havoient en charge.

Et toy, Charles Cæsar, si sur ce propos nous t'appellons à tesmoing, tu pourras nous faire certains si Marguerite a esté la plus providente & la plus prudente, voire la plus perfecte de toutes les femmes que tu congnus onc. Car tu as fait tel essay de sa prudence à la délibération de ses entreprises, de sa constance à la poursuite d'icelles, de la modestie dont elle usoit après qu'elle les avoit conduites jusques à leur fin, que tu as publiquement & souventefois confessé, tant has tu le jugement bon à congnoistre les esprits des personnes, que Marguerite de France te sembleoit plus un prodige de Nature qu'une femme. Tu as, dy je, essayé à loisir si sa présence respondoit à la renommée, lorsqu'elle te fut veoir en ton pays d'Espaigne, quand à grande difficulté tu élargis Françoys son frère, trahy des siens & prins des tiens, quelques conditions de paix qu'on te peut proposer & offrir. Dy moi, ô Charles, toy, tes Princes, tes Espaignols, que pensiés vous de Marguerite quand vous la veoiés avoir fait tant de chemin, ou pour delivrer & emmener avec elle son frère, ton prisonnier, ou, si elle ne l'eust peu tirer de tes mains, pour demourer aussi captive & finir la vie avec luy captif ?

Que cuiddons nous, si Platon vivoit aujourd'huy, qu'il diroit de Marguerite ? Quelle sentence donneroit il pour un cœur si héroïque ? Je dy, Platon, si équitable estimateur des vertus d'aultruy, que jugeroit il de Marguerite ? Lequel des deus loueroit il plus, ou la piété & amour d'elle envers le Roy son frère, ou bien sa charité vers France, sa Patrie ?

Les Sœurs de Phaéton sont consacrées à l'éternité de la mémoire pour autant qu'elles déplorèrent leur frère, déchassé du Ciel, par tant continuelles & inconsolables pleurs que, comme les Poètes disent, elles contraignirent les Dieus Célestes d'en

prendre pitié. Pour mesme cause sont prisées Antigone, la sœur d'Etéocle, & les Hyades, lesquelles, mort leur frère Hyas, deseichèrent d'une misérable tristesse, dueil & ennuy d'esprit. Que dirons nous de Marguerite ? Lequel des deus est le plus louable & plus à estimer, pleurer comme une femme celui qui est ou absent ou mort, ou refraindre & tenir les larmes d'une magnanimité & constance de cœur, & cercher & suivre l'absent, en quelque pays & lieu qu'il puisse estre, ou, s'il est mort, ne s'en contrister non plus que d'une chose transitoire & mortelle ? Le Phrygien Anchure, fils de Myde ; Sperte & Bule, Lacédémoniens ; les Dèces ; les Curtes ; Codre l'Athénien, grande matière laissèrent à leur postérité de les louer pource que de leur sang ils racheptèrent la liberté & le salut de leur patrie. Effacerons nous de ce rolle François, Roy trèscourageus, qui s'exposa au péril de mort pour défendre la liberté des siens, je dy la franchise de son Pœuple, & sa sœur Marguerite, qui abandonna, & sa patrie, & ses parents & amys, & tous les biens que Fortune luy avoit donnés, pour rendre son frère à nostre France ? Marc Régule est grandement estimé dequoy, pour l'utilité, proffit & commodité de sa patrie, il garda aux Carthaginiens, ses mortels ennemis, la foy qu'il leur avoit prommise, où toutefois il esioit assés adverty mort trèscruelle luy estre apprestèe. Ne louerons nous Marguerite qui ne doubla point d'abandonner sa liberté & sa vie au Prince victorieus, de la volunté & délibération duquel n'estoit encores asseurée ? Il est escript que Persée délivra de mort & de péril Andromède, exposée à un monstre marin ; Luculle Cotte, estant assiégé dans Chalchedone ; Balsacie Calphurne le gras, qui estoit pareillement condamné d'estre immolé. Mais il nous fault avec euls mettre Marguerite, par la prudence de laquelle le mariage de son frère

François & d'Alienor fut faict, sans lequel nostre bon Roy fust mort en captivité & jamais n'eust esté rendu aux siens.

Ô France, que tu es obligée à Marguerite, qui avoit cerché une telle Royne à ton Roy, Royne, dy-je, que personne ne me contredira devoir estre nombrée au rolle des illustres femmes qui ont par leur vertu consacré & dédié leur nom a l'immortalité.

Que si vous désirés en Marguerite un aultre exemple d'une force & magnanimité rare, je vous en proposeray un qui est domestique & duquel, vous, ô Alençonnois, pourrés estre tesmoings. Que peut-il arriver aux parents, mesmes à la mère, qui leur soit plus aigre, plus ennuieus, plus triste & plus dur à porter que d'estre privés de leurs enfants, & encor enfants uniques ? Et, si nous veoions que non seulement ne s'émeuvent d'entendre si facheuse & moleste nouvelle, mais aussi asseurent & consolent les aultres, qui les vont visiter pour leur donner quelque consolation, les dirons nous estre cruels & havoir le cœur endurcy comme un rochier, ou si plus tost les appellerons forts & magnanimes ? Pour ceste cause, grand honneur jadis acquirent Anaxagore, Bibule, Antigone, Rutilie, Symphorose, Félicité & Sophie, car la mort de leurs enfants ne peut onc les esbranler d'un seul pied pour les getter hors du siège de constance. Mais nostre Marguerite, ayant perdu son aisné & unique fils, Prince de Navarre, encor qu'elle fust doublée de stérilité, toutefois ne fut veue, ou estre estonnée & esperdue, ou getter des souspirs & gémir profondément, ou monstrer aulcun signe que son esprit fust troublé d'aulcune tristesse. Mais, où presque toutes les femmes en telle fortune accusent le Ciel, mauldissent la Mort, remplissent l'air de hurlements & vaines plainctes &, du tout faillies de courage, demeurent ainsi que mortes, estonnées & stupides,Marguerite ouit

la triste nouvelle de la mort de son fils de cœur constant & asseuré, &, au lieu des flebiles cantiques qu'on ha de coustume chanter aux funérailles, elle feist dire un joyeus Hymne, c'est le Cantique des Saincts Augustin & Ambrois, commenceant Te Deum Laudamus, que le pœuple chante communement en signe d'une nouvelle & inespérée joye. Cela certes sembla chose inaudite & inacoustumée à ceuls qui jugent grande injure estre faicte aux trespassés si les vivants ne sont vestus de noir, ne se tourmentent de dueil, ne frappent leur poictrine, ne s'arrachent les cheveuls, ne se deffont eulxmesmes d'impatience & de désespoir.

Mais la trèsmagnanime Royne avoit entendu Euripide avoir escrit que ceuls qui naissent en ce Monde doivent estre reçeus en grands pleurs, en dueil & tristesse, comme estants entrés en la mair de tous mauls, misères & calamités, mais que ceuls qui sont morts doivent estre portés & conduits au monument en grande joye & liesse comme libres & échappés de toute misère. Aussi sçavoit elle qu Hérodote a mis en son Histoire les Thraces avoir acoustumé d'environner les enfants nays, & là tesmoigner par leurs lamentations combien de calamités & d'infortunes leur convenoit endurer au Monde, mais qu'ils espandent toutes sortes de fleurs sur les corps des trespassés, les portent au sépulchre en mélodie & célèbrent leurs funérailles en incrédible resjouissance, voulants ainsi donner entendre le bien & la félicité des morts.

Veoiant donc la prudente Royne que telle force & constance avoit esté en ceuls qui, oultre ce qu'ils estoient barbares, n'avoient aussi aulcune espérance d'une meilleure vie après la mort corporelle, elle considéroit en son esprit les Chrestiens devoir estre trop plus contants qu'euls, veu mesmement qu'ils hont desjà une certaine espérance de l'imortalité, qui nous est acquise

par le sang de Jésus, duquel la trèsheureuse victoire, qu'il emporta en la Crois sur la Mort ensepvelie & sur Sathan vaincu, prommet un glorieus triumphe à ceuls qui attendent à son advènement la résurrection de leur corps & ensemble la prommesse de la vie éternelle. C'est la cause pourquoy Marguerite, contre la coustume de toutes les aultres femmes, porta constamment, & sans aulcune testification de douleur, la mort de son fils, lequel elle sembleoit devoir pleurer à cry & lamentation pitoyable. Davantaige, elle sçavoit trèsbien qu'elle ne devoit pleurer son enfant, l'esprit duquel estoit entre les mains de Celuy qui avoit crié sur la terre : « Laissés venir les enfants à moy. » Et pource, après qu'elle eut par une Chrestienne consolation conforté le roy Henry, son mary, par tous les coings des carrefours de nostre ville, vous scavés, ô Alençonnois, que je dy vérité, elle feist attacher des pappiers où estoient escriptes ces parolles : Le Seigneur l'avoit donné, le Seigneur l'a osté.

Maintenant je vous demande, ô Alençonnois, si l'on interrogeoit quelcun de vous qu'il luy semble de la patience de Marguerite, laquelle un chascun peut contempler & congnoistre, mesmes en cest exemple que présentement vous ay récité, que respondroit il ? L'ethnique Socrate ou le fidèle Job seroient de nous grandement loués si nous lisions d'euls un acte semblable. Combien plus doibt il estre prisé en une femme, dont le sexe pourroit excuser toute pusillanimité, tant grande fust elle ?

Mais je vous veuls encores dire un aultre exemple de rare pieté, force & constance, qui se trouve en Marguerite ; car, comme sa fille Jheanne estoit trèsgrièvement malade en la royalle Maison du Plessis lès Tours, & le bruict fust à la Court, estant lors à Paris, que ceste bonne Princesse tendoit à la mort, la vertueuse

mère Marguerite, sur les quatre heures du soir, commanda luy admener sa lectière, disant qu'elle vouloit aller vers sa fille & que chascun des siens délibérast de partir. Il n'y avoit rien prest ; les Officiers & serviteurs estoient absents & équartés, tant par la ville de Paris que par les villages ; il estoit desjà basse heure, car ce fut au plus courts jours ; le temps estoit aussi contraire pour la pluye, & ne sa lectière ne ses mulets de coffres n'estoient là auprès. Cela veoiant, la courageuse Royne emprunta la lectière de Madame Marguerite, sa niepce, se met dedans &, contente de petite compaignie, déloge de Paris & s'en va jusques au Bourg la Royne.

Quand ils furent là venus, ne s'en alla descendre à son logis, ains alla tout droit à l'Eglise, où, ainsi qu'elle vouloit entrer, dist aux assistants que le cœur luy signifieoit je ne sçay quoy de la mort de sa fille, & les priea tous affectueusement se retirer &, pour une petite heure, la laisser seule au Temple. Tous luy obéissent &, en grand ennuy, attendent leur maistresse à la porte de l'Eglise. La Séneschalle de Poictou, trèsfidèle Dame & trèssoigneuse de Marguerite, entra seule avec elle.

Estant Marguerite entrée, se met à genoils devant l'image de Jésus crucifié, fait à Dieu prière du profond du cœur ; elle souspire, elle pleure, elle luy confesse toutes ses offenses & tourne sur elle la seule cause de la maladie de sa fille, demande trèshumblement pardon & supplie que la santé de la malade lui soit octroiée, mais c'estoit avec condition si l'entérinement de sa requeste estoit à l'une & l'aultre nécessaire, sçaichant bien que la volunté de Dieu doibt estre sur tout demandée. Sainct Jacques escrit la prière de celuy qui croit en Jésus estre envers Dieu de grande vertu & efficace, & Jésus mesmes, nous exhortant en son Evan-

gile de prier Dieu le Père en son Nom, adjouxte que nous obtiendrons tout ce que nous lui demanderons en croiant. Certes, Marguerite l'a si bien prové estre vray que personne ne peut plus se deffier des divines prommesses, sinon qu'il soit impie & sans foy. Et qu'il ne soit ainsi, tantost le congnoistrés.

Marguerite, après sa prière faicte, se lève, sort de l'Église & trouve à la porte plusieurs grands personnages qui commencèrent de lui donner courge par maintes bonnes consolations, auxquels elle dist : « Ô mes amis, il ne me fault attendre que les hommes adoulcissent ma douleur par leur conseil & consolation, car Celuy seul me consolera à qui plaist par cette dure adversité faire essay de ma patience & de ma constance. Mais, puis que, le temps passé, ne m'a point abandonnée en tant d'infortunes où j'estois enveloppée, j'espère que je ne seray trompée de mon attente, car desjà son sainct Esprit prommet au mien que ma fille, tant périlleuse & désespérée soit la maladie qui l'afflige, sera délivrée & recouvrera sa première santé. »

En tenant ces propos, arrive à son logis, entre &, après qu'elle se fut un petit reposée, son Maistre d'hostel l'advertit de soupper. Elle lave & s'assiet à table ; mais je vouldrois, ô Alençonnois, ou que trèsbien vous sçeussés, ou que je vous peusse suffisamment réciter les propos qu'elle tint, en souppant, de la bonté, de la piété, de la miséricorde de Dieu, de quelle haulteur de parolles elle exprima la puissance & la providence divine, de quelle gravité de sentences elle récita la misère & la calamité humaine.

Après qu'elle eut souppé, de rechef commanda à chascun de sortir de sa chambre &, quant elle eut quelque espace de temps vaqué à oraison, se feist apporter la Bible. L'ayant ouverte, s'agenoille & s'appuye sur un petit banc, &, comme elle vint, le S. Es-

prit ainsi l'ordonnant, à s'arrêter sur le passage où nous est récitée l'oraison que feist à Dieu Ezéchie, Roi de Juda, quand il demanda prolongation de sa vie après que le Prophète luy eut adnoncé la mort, sans que personne y penseast, de loing fut entendu venir un Poste qui, au son de son cor, monstroit assés qu'il alloit en diligence. Adonc vous les eussiés tous veus chés la Royne fort étonnés &, ainsi que dit le Proverbe, tenants le loup aux aureilles, car ils n'estoient encores bien asseurés quelles nouvelles le Courier apportoit.

Au signe de la Poste Marguerite se lève, court à la fenestre, l'ouvre, demande où va le Courier & quelles nouvelles il porte. Personne ne luy respond, car qu'eussent ils peu respondre ? Si, pour la consoler, luy eussent dit qu'il apportoit bonnes nouvelles & il eust esté autrement, la vaine espérance de si courte joye eust possible renouvellé & de plus fort augmenté sa douleur & tristesse. Et, si ainsi eust esté que sa fille fust décédée, où est celuy qui eust voulu si soudainement luy dire & se faire messager de si triste fortune ? Veoiant Marguerite que personne ne lui respondoit, retourne à son oraison ; mais, ô Seigneur Dieu, de quelle affection d'esprit & de quelle ardente foy elle parloit à toy ! Et, comme elle estoit ainsi demourée entre crainte & espérance, Nicolas d'Anguye, lors Evesque de Saix, maintenant de Mande, au logis duquel le Courier étoit descendu, s'en vint à la maison de la Royne, frappe à la porte de sa chambre. On luy ouvre ; il entre & trouve ceste bonne Princesse estant à genoils, la face enclinée contre terre, & intentifve à oraison.

Un peu après elle se lève &, détournée vers le vénérable Evesque : « Monsieur de Saix, » luy dist-elle, « venés vous icy pour adnoncer à une dolente mère la mort de sa fille unique ?

J'entens bien qu'elle est maintenant avec Dieu ? » Le trèsprudent homme, auquel une singulière piété de mœurs est conjoincte avec une assurée érudition & exact jugement, ne voulut émouvir les esprits de la Royne par une trop soubdaine joye, ains trèsmodestement luy respondit que véritablement sa fille vivoit avec Dieu ainsi qu'avec luy vivent tous ceuls l'esprit desquels vit par Foy, car il est mort où il n'y a point de foy, mais qu'elle estoit encores en ce monde, que la fiebvre l'avoit laissée, que son flux de sang estoit arresté & que les Médecins envoioient toute bonne & joyeuse nouvelle, ce qu'il avoit entendu par les lettres que le Courier avoit apportées. Quand Marguerite entendit ce propos, elle ne commencea, comme plusieurs eussent fait, de monstrer une insolente & effrénée joye pour si bonne nouvelle, mais, les mains levées au Ciel, trèshumblement le remercia.

En Elie resuscitant le fils de la Sareptane, son hostesse, & en S. Pierre rendant la vie a Dorcade, la puissance divine, qui est incompréhensible à Nature, apertement se démonstra. Qui engardera que nous ne croions la foy de Marguerite avoir impétré santé à sa fille ?

Ôexemple rare, ô piété insigne, force & magnanimité nompareille ! Se vente maintenant la glorieuse Gentilité tant qu'elle vouldra &, si elle peut, nous propose quelcun des siens que nous puissons comparer à nostre Marguerite. L'on pourra nous mettre en barbe les magnanimes & constants hommes, qui jadis furent si bien armés de force de courage contre toutes adversités qu'ils ne peurent onc estre transpersés des dards de Fortune, leur adversaire. Mais, si les propos que naguères nous tenions ne sont argument trèscertains d'une invincible constance, certes, je ne sçay que nous devrons plus appeller constance. Aristide viendra

en avant, qui ne feist que se mocquer de la malice de celuy qui luy avoit craché au visage, & l'admonesta tant seulement de ne faire plus telle villennie. Aussi pourra l'on nous présenter devant les œils l'inénarrable patience du sage Socrate, ou nous proposer la clémence de Jules Caesar envers ses ennemis, & la doulceur d'Aurèle Antoine, de laquelle il usa vers Avie Casse qui, avec d'aultres conjurateurs, avoit machiné sa mort. De mesme mansuétude Tite Vespasian a remporté mesme gloire quand Domitian, son frère, accompaigné d'aultres conspirateurs, délibéra le mettre à mort par trahison, laquelle découverte ne lui monstra aultre visage que de coustume, ains le pria humblement qu'il ne se maculast de parricide. Certes, ces exemples sont trèsbeaux & dignes d'estre suivis & gardés de tous les Princes, mais desquels toutefois la vertu & la mémoire n'eust peu estre désirée en Marguerite.

Que si l'on nous vouloit presser de trop près pour nommer ceuls qui sont tombés jusques en ceste rage que d'avoir ausé déhontément mesdire d'elle, ceuls là apertement & en public, ceuls cy secrètement & soubs les cheminées, les uns aux tavernes, les aultres en leurs maisons, les aultres aussi en leurs Leçons & Sermons, certes sa doulceur, sa bénignité, sa constance, seroit assés manifestée & congnue à toute sorte de gents. Que si elle eust voulu appliquer son esprit à s'en venger, qui niera qu'elle eust peu aisément mettre à perdition & faire saccager un tas d'ivroignes & téméraires ? Elle, dy je, qui estoit & Royne trèspuissante, & unique & trèsaimée Sœur d'un Roy trèspuissant & trèsredoubté, qui réputeoit ce qui lui estoit fait estre fait à lui-mesmes ? Où est celuy, tant soit il de noble & grand cœur, qui peust havoir si perfaicte patience que de se monstrer muet aux injures & opprobres de la déhontée loquacité des gents de nulle valeur ? Si l'on irrite

les bestes brutes, elles ne l'endureront ; le Cheval se desfendra du pied, le Chien de la dent, le Bœuf de la corne, le Porc espic de ses espines, l'Avette de son éguillon, Narcé de son poison. Mais Marguerite s'estoit couverte du bouclier évangélique, c'est de Patience, contre le venin des hommes pestifères, malings & pernicieus, & ne voulut onc emploier l'auctorité, puissance & crédit, ou d'elle ou des siens, contre euls.

Au contraire, sa clémence & bonté a esté si grande que, lors que certains des principauls & capitaines de tels tumultes furent appréhendés & constitués prisonniers pour punir leur trop effrénée licence de mesdire & que le Roy François eust délibéré cohiber & refraindre par peine de mort la trop impudente & désordonnée pétulance des téméraires détracteurs, elle se prosterna devant son frère & ne cessa luy crier mercy pour euls & trèshumblement le supplier de ne dépouiller bonté, miséricorde & clémence Royale jusques à ce qu'elle leur eust obtenu & impétré de luy grâce, pardon & liberté.

Encor diray je davantage d'un acte qui estoit, au jugement de tous les hommes, bien dur & difficile à porter patiemment ; c'est qu'il s'en est trouvé quelques uns du nombre de ceuls qu'elle avoit trèshumainement reçeus en sa Maison, qu'elle avoit élevés aux honneurs & grandes dignités, quelle avoit soubstenus contre tous & couverts de son auctorité, comme du fort bouclier d'Homère, quelle avoit, dy-je, des plus intimes & familiers de sa Maison, qui secrètement ont fait tout leur possible pour luy faire encourir la male grâce du Roy, son frère, & de l'aultre Roy, son mary. Veoiés, ô Alençonnois, quel malvais gré a reçeu Marguerite pour s'estre du tout emploiée à les favoriser, secourir & ayder.

Ôextrême impudence, ô ingratitude Scythique ! Mais ce n'est grand merveille d'entendre ceuls avoir esté impudents qui ont surpassé toute mémoire d'ingratitude, je dy, qui se sont monstrés les plus ingrats dont jamais on ouït parler ? Car, ainsi que Xénophon escrit : « Impudence est fille d'Ingratitude & induit l'homme ingrat à faire tout villain acte. » Pour ceste cause, les Perses souloient faire une trèsgriève & exemplaire punition de ceuls qui ne rendoient le plaisir qu'on leur avoit fait quand ils en havoient la puissance, pour tant qu'il leur sembloit que les ingrats mesprisent les Dieus, leurs parents, leur patrie & leurs amys. Que juges tu qu'ils eussent fait s'ils eussent entendu aulcun estre tant ingrat que de n'avoir seulement recongnu le plaisir qui lui a esté fait, mais aussi avoir rendu mal pour bien & déplaisir pour plaisir ? Certes l'injure & énorme oultrage que recepvoit Marguerite, par ceste ingratitude, eust peu mettre hors des gonds de Patience & déturber du siège de Tranquilité tout esprit, tant noble, tant constant & tant courageus soit il, mais elle prenoit sa consolation sur la response qu'on dit Alexandre avoir un jour faicte à celuy qui l'advertit d'un quidam, qui avoit mesdit de luy : « C'est », dist il, « le propre d'un Roy recepvoir des injures pour ses bienfaicts. » Quand elle penseoit à ceste royalle & magnanime sentence & avec cela réduisoit aussi en mémoire que le Seigneur commande à tous fidèles Chrestiens de ne rendre mal pour mal, hayne pour hayne, injure pour injure, soubdainement son cœur s'éclaircisseoit en sorte qu'elle n'avoit plus aulcune souvenance de l'injure de ceste ingratitude. Qu'il ne soit vray, elle ne desisteoit de parler trèshumainement aux ingrats &, où elle pouvoit leur faire plaisir, trèsvoluntiers s'emploieoit pour euls comme si jamais auparavant ne l'eussent offensée.

Est il acte qui sente plus son christianisme ? Que pourroient tous les Philosophes demander plus excellent & mémorable en un Prince ? Je vouldrois certes que tous les Princes, Seigneurs & nobles hommes, quand ils se laissent conduire & mener à leurs aveuglées affections, heussent quelque souvenance de la doulceur & longanimité de Marguerite affin qu'ils fussent arrestés par sa vertu & ne cercheassent ainsi tant de moyens pour se venger de l'outrage qu'on leur peut avoir fait. Car, combien que cupidité de vengeance doive estre déracinée du cœur de tous les Ordres des hommes, toutefois elle doibt principalement estre mise hors de l'esprit des Roys, Princes & grands Seigneurs, car elle aveugle l'entendement, pervertit le jugement, renverse la raison en sorte que celuy qui brusle en cœur d'ardeur de vindication ne pourra ne dire, ne faire, ne penser aulcune chose qui soit bonne, vertueuse & louable. Cela congnoissant, Homère ne s'est contenté d'avoir nommé les Princes « Pères des subgets », qui estoit pourtant un trèshonneste nom entre les hommes, mais leur a aussi adjouxté le tiltre de doulceur & de mansuétude affin qu'ils hayent continuelle mémoire de leur devoir & qu'ils se recordent qu'ils doivent estre, non seulement Roys, mais aussi Pères, voire Pères douls & bénings.

Or maintenant, je ne sçaiche personne, ô Alençonnois, qui puisse plus faire aulcun doubte de la constance, doulceur & bonté de Marguerite, laquelle aux vertus que je vous ay cy devant récitées a voulu adjouxter une aultre vertu comme leur Sœur, qui est l'adnéantissement de soi mesmes, que nous appelons vulgairement Humilité. Où est celuy, s'il n'est excessivement & impudemment menteur, qui soit si hardi de dire qu'il ayt jamais veu ou entendu Marguerite parler superbement & arrogamment,

faire aulcun acte insolentement, ou dédaigner les personnes, tant pauvres & de vil pris fussent ils ?

L'on tourne à grand honneur à Trajan & à Vespasian, Empereurs, que l'un despouilloit l'impérialle majesté pour visiter ses amys malades, pauvres ou riches, grands ou petits ; l'aultre ne faisoit seulement le semblable, mais aussi, quelque mal qu'ils heussent, leur donnoit lui-mesmes à boire & à menger & leur administrait leurs nécessités. Marguerite a aussi fait reluire sa couronne de ce précieus carbuncle, n'ayant seulement aprins de l'Evangile que le Seigneur résiste aux superbes, mais, sçaichant aussi, par la doctrine des plus graves Philosophes, qu'en tous estats, mesmes entre les Princes, plus la personne est riche, grande & élevée à honneur, plus elle doibt estre humble. De faict, s'il est vray, comme dit le grand Tyrien, que les Princes soient en ce Monde Vicaires de Dieu &, ainsi que l'Apostre escrit, ses Ministres, doncques fault il qu'en toutes leurs actions ils suivent Dieu, lequel, tant s'en fault qu'il se monstre de rudde & de difficile accès à ceuls qui vont à luy que lui mesmes a haulte voix nous y invite & appelle en sa Saincte Escripture & très bénignement reçeoit tous ceuls qui y vont. Comment seront les Roys ses Vicaires & Ministres s'ils dédaignent toutes personnes & les chassent d'autour euls ? Non sans cause Démosthène, comme nous lisons, compareoit les Princes sans entendement aux impérits tailleurs d'images, qui estiment les Colosses ne sembler grands à ceuls qui les regarderont s'ils ne les font de grosse masse, larges, entr'ouverts & monstrueus. Ainsi les Princes destitués du jugement ne s'extiment bien exprimer la grandeur, magnificence & sévérité de leur estat, s'ils ne se monstrent fort graves & tétriques de visage, difficiles de mœurs & de façon de

faire, d'accès rare & rudde, sans regarder personne & sans faire aulcun compte de personne.

Marguerite sçavoit tout cela & pource ne refuseoit sa parolle à personne, non qu'elle n'eust bien égard aux qualités de ceuls qui parloient à elle, mais, encores qu'elle portast communément plus d'honneur aux gents honorables, toutefois elle ne dédaignoit les infimes & de basse condition, mais elle escoutoit humainement tous ceuls qui s'addressoient à elle &, si elle en veoioit d'aulcuns qui eussent voluntiers parlé à elle, mais ne s'y osoient adventurer, retardés de craincte & de honte, elle les appelloit & leur donnoit courage de luy dire franchement ce qu'ils vouldroient & escoutoit un chascun de telle doulceur & humilité qu'à la veoir l'on ne l'eust prinse pour une Royne, ains pour une simple Damoiselle &, après qu'elle avoit entendu des affaires de tous, elle conseilleoit ceuls qui, à son jugement, avoient besoing de son conseil ; consoleoit les aultres quelle veoioit en adversité ; elle donneoit espérance aux ennuiés, tristes & souciés, & à ceuls qui luy demandoient quelque chose ne refuseoit rien. Après qu'elle avoit ainsi preste l'aureille à toutes personnes & par ordre, elle demeuroit ancor un peu là & attendoit s'il y en avoit d'aultres qui voulussent parler à elle. Or havoit souvenance la trèsdebonnaire Royne de la Royalle sentence, par aulcuns attribuée à Tite Vespasian : Que jamais personne ne s'en doibt aller triste & mary de la parolle d'un Prince. Et, quand elle estoit advertie de ceuls qui estoient vexés de maladie ou aultre calamité, sans havoir acception de personne les alloit veoir &, les ayant consolés par chrestienne exhortation, commandoit à ses Médecins de prendre garde d'euls & leur ayder de leur art & industrie.

Si, en sortant de là, elle entendoit que la maison heust besoing des biens de fortune, retournée en sa chambre envoioit argent & aultres choses nécessaires au malade, mais c'estoit secrètement & sans se nommer, car elle ne vouloit estre congnue ne faire tel acte devant le monde comme un Batteleur qui joue sur un eschaufaut, affin qu'elle ne sembleast vouloir achapter la faveur du peuple par ses aulmones.

Quant est des Veufves, des Orphelins & des Pauvres, certes elle havoit tant leurs affaires & nécessités à cœur que, quand ils luy présentoient quelque requeste, incontinent la prenoit & la lisoit, ou, quand l'opportunité ne s'y adonnoit, se la faisoit lire jusques à la fin. Ayant entendu ce qu'ils demandoient, renvoioit le tout à ses Maistres des Requestes & aultres graves & doctes personnes de son Conseil, leur commandant trèsexpressément que, sans nul délay, ils eussent à pourveoir au suppliant ainsi qu'il appartiendrait.

Or havoit elle si ardente charité vers les pauvres & indigents qu'elle vouloit que leur proffit & commodité fust poursuivye à son propre dommage, car elle disoit les Roys & les Princes n'estre les maistres & seigneurs des pauvres, ains seulement leurs ministres, pource que les pauvres sont les membres de Dieu, duquel les Princes sont Ministres. Elle ne recommandeoit à ses Officiers aulcune chose plus affectueusement que le soing des pauvres, voire & les leur recommandoit à joinctes mains & la larme à l'œil, en faisant bon serment qu'elle feroit toutes choses à la faveur de ceuls qui hauroient les pauvres pour recommandés.

Quand aussi elle estoit advertie que de son crédit & auctorité elle pouvoit faire plaisir à quelcun, ou elle escrivoit de sa main lettres de recommandation ou, si ses affaires ne le permettoient,

elle disoit l'argument de sa lettre à son Secrétaire Jhean Frotté — sien le dy je pource qu'il estoit de son privé Conseil comme son premier & treséprové Secrétaire, homme de grande expérience & de bon esprit, prudent & hayant peu de semblables au debvoir & à la diligence de son office — ou, en son absence, à quelcun de ses aultres Secrétaires, dont elle havoit notable nombre de gens, industrieus, bien vivants & trèsexperts en cest estat. Ô Seigneur Dieu, que telles lettres estoient pleines de doulceur, d'humanité & d'affection à faire plaisir ! Elle recommandeoit si affectueusement ceuls à la faveur desquels elle escrivoit qu'à veoir la lettre on l'eust jugée escrire pour son affaire propre.

Mais personne ne se persuade, oyant Marguerite avoir esté fort éloignée de gloire & arrogance, qu'elle se soit ostée du millieu, je dy de gravité, pour descendre à l'aultre extrémité, qui est une legiéreté, & s'arrester au millieu ; car, s'il ne conjoinct une gravité tempérée avec l'humilité & doulceur, certes il se rend contemptible à ses subgets & fait deshonneur au tiltre qu'il porte. Marguerite n'estoit donc orgueilleuse, superbe, fière & arrogante, mais aussi n'estoit elle légière, pusillanime & indiscrètement privée, en sorte, qu'en estant studieuse de la vertu d'humilité, elle gardoit trèsbien sa place & son ordre entre les Roys & les Princes. Car à son visage, à ses gestes, à son marcher, à sa parolle, en tout ce qu'elle faisoit & disoit, une gravité Royalle se rendoit si manifeste & apparente qu'on y veoioit je ne sçay quoy de majesté qui contraignoit un chascun la révérer & craindre.

En la veoiant humainement recepvoir tout le monde, ne refuser personne & patientement escouter chascun, tu te fusses promis un facile & aisé accès à elle ; mais, si elle getteoit sa veue sur toy, il y avoit en sa face je ne sçay quoy de Divinité qui t'eust ren-

du si estonné que tu n'eusses plus heu puissance, je ne dy de marcher un pas, mais seulement d'esbranler un pied pour aller à elle. Que si elle sçavoit quelcun avoir abusé de sa bonté & clémence, & avoir commis un acte inexcusable, certes lors ceste gravité sortoit, mais c'estoit avec une telle mâle majesté que celuy qui avoit offensé eust déjà voulu estre cent pieds soubs terre. Or ne parloit elle à luy en courrons, & ne l'assailloit d'injures, qui sont deux signes de rage, mesmes en un Prince, mais elle le tenceoit asprement, & toutefois, après qu'il luy sembleoit estre assés, elle mesloit du miel avec cest aloès, doulcement parloit à luy, en luy remonstrant son offense, & l'admonnestoit familièrement de ne faire plus tel acte, en quoy elle donnoit exemple d'un bon, sage & prudent Prince. Mais, quand elle veoioit que la punition estoit nécessaire, selon l'exigence du cas elle vouloit trèsbien le délinquant estre puny, mais non toutefois si griesvement qu'à la punition l'équité ne fust préférée à la rigœur. Car c'est le propre du Prince, s'il ne veult estre Tiran, quand il convient punir les faultes des hommes, par une équité adoulcir la loy, qui est par trop rigoreuse & austère.

Je suis, certes, d'advis qu'on peut tenir l'opinion des Stoïques quand ils disent qu'on ne doibt pardonner aux forfaicteurs, car, puisque personne ne pèche que de malice, pardonner à celuy qui aura péché est autant comme confesser qu'il n'a péché par sa faulte ; mais, en ce qu'ils nient le bon & juste Prince & tout aultre Magistrat devoir estre douls & enclin à miséricorde, pource qu'il semble par cela vouloir juger que le législateur a ordonné des peines iniques & que, contre la loy, il estime les peines statuées par les lois pouvoir estre diminuées, en cela, dy je, je crois leur sentence estre inique & qu'on ne la doibt jamais mettre aux aureilles des Princes, affin que de Princes ils ne deviennent Nérons,

Phalares & Tirans. Car, puisque nous devons toujours penser que, comme Sopatre dit en Stobée, le péché est nay avec nous & que nostre Saincte Escripture ne nous en dit pas moins, certes, quiconques punira les hommes comme non subgets au vice & péché & comme inpeccables, il exceddera les bornes & limites de juste & naturelle castigation.

Marguerite n'estoit ignorante de tout cecy, & pource elle gardoit tel tempérament aux punitions que les délicts ne tumbeoient en insolence & liberté par licence, impunité & indulgence, mais toutefois ils n'estoient punis selon gravité d'iceuls. Que si le crime estoit si atroce que par iceluy il apparust la malice du délinquant estre invétérée comme maladie naturelle, lors elle vouloit que telles déplorées personnes fussent, ainsi qu'un membre infect, pourry & corrompu, couppées & séparées de la compaignie des aultres. Encor ne le faisoit elle sans grande testification de douleur, &, si tu l'eusses veue quand un criminel estoit condamné à mort, il t'eust esté advis que tu eusses veu un aultre Bias, lequel, un jour qu'il devoit prononcer sentence capitalle contre un malfaicteur, se mist à pleurer &, interrogé pour quoy il pleuroit veu qu'il estoit en luy ou de l'absouldre ou de le condemner : « Pour ce » respondit il, « que nécessité me commande d'obéir à la Loy, mais aussi elle me contraint de prendre pictié de nature ». Marguerite, pour ne tumber en une si triste nécessité & pour prévenir la malice des hommes & avec cela coupper toutes occasions qui induisent & incitent à mal, avoit baillé à tous ses domestiques une certaine discipline de lois & manières de vivre, laquelle quiconques méprisoit & l'oultrepasseoit &, par une fois ou deus admonesté & adverty, ne se corrigeoit, il estoit effacé de son Estat & mis hors de sa Maison. Car elle n'y souffroit gents mal conditionnés, comme oisifs, détracteurs, ivroignes, subgets à

leurs bouche, joueurs, paillards, blasphémateurs, séditieus, & telle manière de personnes esclaves des vices, ains vouloit que tous ceuls qui estoient & se disoient siens fassent, de vie & de parolle, véritable profession du Christianisme. Et, quant à elle, si bien les exciteoit par son exemple à bonne & vertueuse vie & amour de nostre Religion que la reigle & façon de vivre qu'elle gardeoit les contenoit en leur devoir, encores qu'ils heussent le cœur depravé.

Et mesmement, congnoissant très bien Xénophon avoir véritablement escrit que Continence est le fondement de toute vertu, j'entends de ceste continence que Socrate & après luy Platon appellent tempérence en boire & en manger & en toutes aultres voluptés corporelles, elle fut si studieuse de frugalité que sa vie parleoit assés les Princes ne devoir penser qu'ils soient mis au monde pour faire grand chère seulement, & colloquer leur félicité à délicatement menger & boire, & passer leur vie en délices & voluptés, mais que la nourriture est seulement à euls & à nous donnée pour vivre. Certes, ceuls qui mesurent l'estat d'un Prince aux superfluités & boubans ne l'eussent en sa Maison choisie pour une Royne, car elle n'estoit plus sumptueusement vestue qu'une simple Damoiselle.

Aussi sçavoit elle bien la dignité & magnificence Royalle ne consister en superfluité de viande, ne en braveté des vestements, mais en prudence, équité & justice. Qui est ce qui doubte qu'elle n'eust peu remplir son ventre de viandes exquises, délicates, précieuses & cerchées par mair & par terre, reluire de toutes parts d'or & de pierrerie &, ce que font plusieurs, réparer son corps & charger sa table des sueurs d'aultruy ? Mais elle ayma trop mieuls préférer la frugalité d'Auguste aux banquets Sybaritiques

& se rendre digne du sanctuaire des Prebstres d'Ægypte, des Magiciens de Perse ou des Gymnosophistes d'Indie que de tumber au mercy d'Epaminonde de Thèbes, & laisser emmaigrir, aux Lois des Lacédémoniens, un gros, un gras & épicurien ventre. Non qu'elle gardast telle sobriété au boire & menger pour espargner, par sordide avarice, de sa despense ordinaire & raisonnable, ce que font ceuls qui avec Ælie, surnommé Pertinace, ne font servir à leur table que des laictues myparties, mais le faisoit pour l'expérience qu'elle havoit que l'esprit, estant comme en une prison enclos & enserré au gras corps & en la chair bien nourrie, n'a ses actions libres aux vertus & aux honnestes affections, & pource ne luy vouloit fermer le passage à sa franchise & liberté.

N'estimés toutefois qu'elle ait tousjours si estroictement fuy toutes sortes de voluptés que, selon les lieus, le temps, les personnes, les occasions, elle n'ayt usé de celles que les Philosophes mesmes appellent honnestes & libéralles, & pource les permettent. Car elle avoit ouy dire qu'Aristippe disoit celuy se servir bien d'un cheval ou d'une navire, non qui du tout n'en use, mais qui les sçait mener, tourner & conduire là où bon luy semble ; ainsi, que ceuls sont modérateurs des voluptés, non qui du tout les fuient & s'en abstiennent, mais qui sçavent si bien & sagement en user qu'ils ne se laissent perdre & emmener avec elles.

Quant est des propos qu'elle tenoit à ceuls qui assistoient à son boire & menger, certes elle n'ignoroit les Médecins ordonner que, quand nous délibérons mettre à table, nostre esprit doibt estre libre & despouillé de tout ennuy & sollicitude, & que nos viandes ne doivent moins estre confites de propos joyeus & récréatifs que de sel, ou d'aultre saulse provocante l'appétit. Mais elle n'appelloit propos récréatifs, ce qu'aujourd'huy font la plus

grand part des Nobles, un tas de folles, vaines & inutiles parolles, qui n'édifient en aulcune manière & ne sont seulement superflues, mais aussi le plus souvent peu pudiques & deshonnestes.

Les Perses ne permettent à personne de proférer ce qui de soy n'est honneste & licite à faire & estiment estre une grande vilennie de tenir propos de choses villaines. Puis qu'ils désirent ceste reigle & loy estre gardée de toute sorte de gents, je croy qu'ils n'en exempteront les Princes & Seigneurs, la vie desquels, comme dit Homère, est le mirouer des subgets.

D'avantage, qui pourra justement louer en un Prince si luy, qui doibt monstrer exemple de gravité & de vertu, au lieu des choses de conséquence traicte des choses ridicules & ne proffitantes a rien ? Et si, au lieu de prudents & doctes personnages, par le conseil desquels il se doibt gouverner, il ha auprès de sa personne des fols, des plaisanteurs & flattereaus, qui rendent & le tiltre du Prince contemptible, & le Prince mesmes ridicule ? Certes trèsbien disoit Sopatre que le Prince qui prend tout son plaisir aux sornettes, brocquards & parolles de mocquerie, diminue sa majesté & se rend digne d'estre mocqué.

Marguerite sçavoit toutes ces choses, car elle avoit leu en l'Evangile que le Seigneur n'estime les hommes des faicts seuls, mais aussi des parolles, & pource la langue doibt estre contenue & gardée de tous les propos qui n'apportent aulcune utilité honneste. Elle devisoit donc, à son disner & soupper, tantost de Médecine, comme des viandes mal saines ou salubres au corps humain, & des choses naturelles, avec les sieurs Schyron, Cormier, Esterpin, ses Médecins trèsexperts & trèsdoctes, qui soigneusement la regardoient boire & menger, comme l'on observe en cela les Princes. Tantost elle parleoit des Histoires, ou des préceptes

de Philosophie, avec d'aultres trèsérudits personnages, dont sa maison n'estoit jamais dégarnie. Une aultrefois entreoit en propos de nostre foy & de la religion Chrestienne avec M. Gérard, Evesque d'Oloron, son Ecclesiaste trèsconsummé, non es sainctes lettres seulement mais aussi en toute manière d'érudition.

Somme, il n'y avoit un seul moment d'heure qui ne fust par elle emploié à tous propos honnestes, délectables & utiles. Cela veoiant, un Gentilhomme Espaignol, qui, avec un aultre Gentilhomme François, estoit un jour venu faire la révérence a la Royne, — nous estions lors au monastère de Thusson, — se trouva tout estonné. Il la regardeoit attentivement disputer avec nous &, quand nous luy respondions, chascun à son rang, il nous regardoit de travers, monstrant assez à sa mine qu'il napprouvoit fort ce qu'il veoioit.

Nostre dispute estoit sur les parolles de Jésus-Christ : Si vous n'estes faicts comme les petits enfants, vous n'entrerés jamais au Royaulme des Cieuls. Le Roux, son Prescheur, dont nous parlions maintenant en disoit son advis en bon Théologien & le confirmeoit de l'auctorité de S. Augustin ; Regin, l'un de ses Maistres de Requestes, humaine & docte personne, allégueoit S. Hiérome &, pource que la Royne me feist tant d'honneur que de me commander luy dire ce que j'en senteois, luy alléguay les opinions des S. Docteurs Chrysostome, Theophylacte & Hilaire. Mais, quand nous eumes finy nos allégations, ô Seigneur Dieu, de quelles parolles & gravité de sentences la trèssçavante Royne nous expliqua ce qui luy en semhleoit ! Ce pendant nostre Gentilhomme se taisoit &, comme s'il eust esté en ecstase ou eust veu quelque phantasme, ne sçavoit que dire de nous.

Peu de temps après, comme nous avons entendu par un notable homme qui estoit présent à la complaincte, estant le Gentilhomme en la maison d'un Cardinal où l'on tenoit propos de Marguerite, racompta au long ce qu'il avoit veu à Thusson, en se complaignant trèsfort d'elle de quoy la veit disputer de choses frivolles & de nulle valleur avec je ne scay quels bonnets ronds, sans havoir en sa compaignie que deus ou trois Gentilshommes, mais qu'elle ne luy dist un seul mot. Ô complainte digne d'un tel personnage ! Dy moy, beste & homme sans aulcun jugement, Marguerite te sembleoit donc parler de choses frivolles, quand elle tenoit propos de si louable & ardue matière ! Que si traicter des bonnes lettres & des vertus est parler de choses frivolles, qu'appelleras tu choses graves ? Je croy que sera de confire les disners & les souppers des faicts de la guerre, des armes, des bardes de chevauls, de la chasse, de la vollerie, de banquets, de boubans, d'amours, de blasphèmes, de vengeance, d'effusion de sang, de mettre les hommes en pièces, & de semblables nobles & vertueux propos. Dieu le sçait, mais toutes ces choses ne sont propres aux femmes, principallement aux Roynes, Princesses & Dames, lesquelles ne s'arment, ne font la guerre & ne sont nourries à cruaulté.

Marguerite disputoit avec gents de longue robbe & de bonnet rond. Avecques qui donc ? Eust-ce esté avec tes semblables ? Je n'entens des Gentilshommes & gents de robbe courte qui sont trèsprudents & trèsdoctes, mais d'un tas d'espadassins & braves, ausquels demander leur advis des Lettres, de prudence, de conseil, d'un gouvernement de la République, seroit certes demander aux aveugles à veoir, aux sourds à ouïr, aux muets à parler & à une statue de marbre conseil & sage délibération. Mais Marguerite, disois-tu, avoit avec elle trop petit nombre de

Nobles. Dy moy quels Nobles tu voulois qu'elle heust ? Possible de ceuls qui se ventent de l'antiquité du sang, mais ne peuvent se glorifier de vertu. Je ne veuls certes regetter si loing la noblesse du sang que de dire qu'on ne luy doive porter aulcun honneur ; mais je dy que, si elle n'est conjoincte avec la noblesse de l'esprit, c'est à vertu, ce n'est qu'une image & umbre de noblesse.

Et que te semble des robbes longues ? Sont-ils, à ton dire, villains ? Mais, s'ils ont toutefois ces deux noblesses ensemble, je dy qu'ils soient venus de race & maison noble & ancienne & avec cela soient illustres & splendides de vertu, diras tu qu'ils ne sont plus nobles pource qu'ils portent longues robbes ? Quel jugement feras tu donc des robbes longues qui jadis fundèrent la République Romaine, l'érigèrent, la mirent en vigueur & la rendirent dame, princesse & chef de tout le Monde ?

Que diras tu aussi de ceuls que les Roys & les Princes de nostre temps ont appellés à leurs Courts, à leur Conseil, à l'administration des lois & de justice, & sans la prudence desquels les Royaumes seroient renversés, les Républiques ruinées & mises du tout en bas, & n'y auroit partout que tumultes, séditions, rébellions & mustineries ? Quand vous avés besoing de conseil, quand vous havés procès pour la tuition & garde de vos biens, quand on vous fait la guerre, quand il vous fault défendre par Justice, lors qu'on vous a fait oultrage, vous prenés vostre recours aux robbes longues comme a vostre dernier refuge, & toutefois, ô Gentilhomme mon amy, encor blasmes tu que Marguerite havoit en sa maison plusieurs bonnets ronds, sans la compaignie desquels n'alloit en aulcun lieu. Mais il te fait grand mal quelle disputeoit familièrement avec euls, & ce pendant ne tenoit aulcun propos avec toy. Mon amy, la prudente Royne préveoioit

bien que tu devois recevoir grand honte si elle t'eust demandé ton opinion des choses desquelles le seul nom incontinent t'eust rendu muet. C'est certes la seule cause qui t'a fait dire qu'elles parleoit de choses frivolles avec ses bonnets ronds. Mais où est celuy qui ne cognoit le fruict d'un arbre tirer toute sa saveur du suc de la racine ? Aussi fault-il que nous tenons propos qui soit tesmoing l'affection du cœur s'exprimer par la bouche & la parolle. Comment sera il possible que l'arbre infecté & vénéneux porte du fruict sain & bon ? Comment donc ne parleront choses folles ceuls qui hont l'entendement & l'esprit mal sain ? Et pource n'est merveille si la parolle de Marguerite sortoit de ce qui est caiché dans le cœur, c'est de vertu & de pitié, où toute son affection tendoit.

Si est ce que devant le Roy, son mary, elle ne tumbeoit en ces propos & disputations, tant de la philosophie que du Christianisme, sinon qu'il luy en parlast le premier. Cela faisoit elle, non que le Roy de Navarre poursuive mortellement les Sciences & bonnes Lettres avecques Valentinian, fils de Gracian, & Licine, Princes ennemys capitauls des Muses & de sçavoir, car il tient souvent propos des bonnes Lettres & ayme grandement les gents lettrés, ou qu'il ayt voulu suivre ceuls qui tiennent leurs femmes en telle servitude quelles n'oseroient toussir devant euls, car il aimeoit la Royne sa femme d'amour marital, ou que, comme certains morosophes, il soit de ceste opinion de blâmer que les femmes se meslent des estudes & de parler des lettres, car il a tousjours révéré l'esprit & l'érudition de Marguerite & a fait mesmes instituer sa fille Jheanne ès bonnes disciplines & sciences par Nicolas Bourbon, trèsdocte Poëte en l'une & l'autre langue. Mais la trèsprudente Royne sçavoit bien l'office d'une bonne & vertueuse femme, qui est de ne contester avec son mary

par caquetterie, mais, comme dit S. Paul, se taire en sa présence &, si elle veult aprendre quelque chose, l'interroger. Et, ores que S. Paul n'en auroit onc parlé, si avoit elle leu en Pleutarche que la femme doibt parler avec son mari & par son mari & non se courroucer si elle parle par la bouche d'aultruy, ainsi que fait le menestrier.

Elle eust bien peu avec d'aulcunes caquetter devant son mari ; elle eust peu luy rompre propos quand il eust parlé ; elle eust peu usurper son auctorité ; elle eust peu contredire à son commandement, mais le recognoissoit avec Sara comme son seigneur, l'honoroit, luy obéisseoit comme à son chef ; je dy qu'elle gaigneoit sa grâce & s'i entretenoit par toute humilité & obéissance. Quand il commandeoit quelque chose, si tost ne l'avoit dit qu'il estoit faict, car jamais ne lui contredisoit & tant l'aimeoit quelle n'a craint d'entretenir sa grâce à son détriment & dommage.

Je dy au péril de sa vie, car, ayant Henry délibéré changer l'air de France & se retirer en son pais de Bearn, combien que desjà elle eust assés expérimenté le gros air de ceste région là estre insalubre à son tempérament & que ses Médecins, la menaceants du danger de mort, à toute force luy voulussent dissuader d'y aller ; toutefois elle ayma mieuls suivre le Roy son mari & s'exposer au péril de mort, qui luy estoit présent & auquel elle est depuis tumbée, que de laisser à la postérité désirer en elle aulcunc partie de l'office & devoir d'une bonne, sage & prudente femme. Viennent à ce mirouer nos femmes d'aujourd'huy, s'y mirent, y contemplent leur ame & comparent leur vie à celle de ceste tant magnanime Princesse.

Ôquelle honte hauront nos babillardes, qui de Savatières se font grandes Dames &, encores qu'elles soient descendues de

basse maison & mariées à des nobles & illustres personnes ausquels elles doivent tout ce qu'elles sont, ce néantmoins ce sont de glorieuses coquardes, qui ne portent honneur à leurs maris, & n'en tiennent compte non plus que de simples Charbonniers, &, tant à la maison que dehors, leur langue est un traquet de moulin & un vray cymbale, en sorte que, quand elles caquettent leurs inepties, on diroit, à les ouïr, que c'est un tintamarre de chaulderons, tabourins & clochettes. Mais que jugerons nous aultre chose de ces gays & de ces pies sinon que, quand elles deprisent ainsi leurs maris, elles se monstrent peu honnestes & se déclarent estre peu chastes ? Nous lisons Phidie avoir fait aux Elienses Venus marcheante sur une tortue ; cela certes estoit pour monstrer l'office des femmes estre de garder leur maison & y faire silence. Car, comme dit Euripide, celles qui ne se peuvent taire devant leurs maris se deshonorent, & Démocrite appeleoit le peu de langage en la femme l'ornement, la parure & les joyaus de la femme ; Epicharme disoit que c'est un signe de bonté en elle ; Nicostrate nommeoit le silence gaige de chasteté.

Or Marguerite sçavoit tout cecy, car elle avoit aprins, non seulement des auteurs ethniques, mais aussi des catholiques & chrestiens, combien doivent les femmes honorer, révérer, craindre & aymer leurs maris, tant soient elles nobles & riches, & euls pauvres, abjects & venus de bas lieu.

Comment ? T'émerveilles tu quand tu m'entends dire que Marguerite a leu, tant aux livres des Philosophes & aultres ethniques qu'aux Escriptures Sainctes, les préceptes & institutions pour vivre vertueusement &, en vray Prince, a retenu & gardé ce qu'elle y avoit leu & le réciteoit, tantost en sa maison avec ses Domestiques, tantost publiquement & devant un chascun ? Que

penses tu donc ? Que Marguerite devoit estre semblable aux Dames de Court, qui passent le jour en oisiveté & vaines parolles ou ne s'empeschent qu'aux occupations & exercices féminins ? Certes il n'est pas ainsi, car, comme elle passeoit toutes celles de son sexe de vivacité d'esprit & havoit en un corps féminin un héroïque & virile cœur, ainsi vouloit elle passer le temps aux arts dignes de l'occupation de l'homme & aux honnestes & louables exercices.

Si donc tu eusses voulu sçavoir ce qu'elle faisoit de jour, mesmement en l'absence du Roy de Navarre, son mari, quand elle se trouveoit seule en sa chambre, tu l'eusses veue tenir entre ses mains un livre au lieu de la quenoille, une plume au lieu du fuseau & la touche de ses tablettes au lieu de l'éguille, &, si elle s'appliqueoit ou aux tappis ou à d'aultres ouvrages de l'éguille, qui luy estoit une trèsdélectable occupation, elle havoit près d'elle quelcun, qui luy lisoit ou un Historiographe, ou un Poëte, ou un aultre notable & utile auteur, ou elle luy dicteoit quelque méditation, qu'il mettoit par escrit.

Je diray davantage un acte d'elle, qui pourra possible émerveiller plusieurs personnes qui l'entendront, mais toutefois qui est véritable & qui seroit, s'il en estoit nécessité, confermé par le tesmoignage de maints grands & honorables hommes & femmes, qui comme moy l'ont veu, c'est que bien souvent elle entendoit à son ouvrage &, des deus costés au tour d'elle, deus de ses Secrétaires ou aultres estoient soubs elle occupés, l'un à recevoir des vers françois, qu'elle composoit promptement, mais avec une érudition & gravité admirable ; l'aultre à escrire des lettres, qu'elle envoieoit à quelcun.

Il y en aura qui diront que cela est aliène de l'office & estat de la femme, & pour ceste cause ils blâmeront ce que nous tourneons à grand honneur & estimons fort en Marguerite, mais nous havons nostre response preste. Car aultrefois il y en a eu d'aultres, qui ont esté aveuglés de pareille cécité & sont tumbés en mesme fosse d'erreur & de témérité, voulants par un édict censorien défendre aux femmes l'estude de Philosophie. Mais, quoy que ne puissons nier qu'il y a certaines choses propres aux hommes, comme de conduire une armée, gouverner une République, orer en public, & d'aultres qui appartiennent aux femmes seules, comme de garder la maison, traicter bien & soigneusement leurs maris & havoir l'œil sur leur mesnage, toutefois personne aussi ne me niera, s'il n'a du tout perdu le sens, le jugement & la raison, qu'il y a pareillement d'aultres choses qui sont communes tant à la femme qu'à l'homme, comme force & magnanimité, justice, tempérance, continence, religion & généralement toutes les autres vertus.

S'il est ainsi, pourquoy ne sera il donc permis aux femmes de puiser en la commune fontaine, qui sont les livres, ce qui leur est commun avec tous les hommes ? Les livres des gentils & ethniques ont monstré les vertus à nos prédécesseurs ; les Sainctes Lettres nous les mettent aussi devant les œils, mais c'est plus perfectement que les aultres. Si ceuls qui lisent les Philosophes & regardent les Sainctes Escriptures pour y apprendre une intégrité de mœurs sont de nous estimés bons, sages & prudents, pour quelle raison défendrons nous aux femmes de lire les mesmes livres ?

Les Histoires ont consacré à la postérité Erinne, Sapho, Praxille, Sosipatre, Télésille & plusieurs aultres femmes, qui ont

escrit maint œuvre poétique & rendu suffisant tesmoignage de leur bon esprit & grand sçavoir. Que dirons nous de Léontie ? N'a elle acquis une gloire immortelle de l'œuvre dont elle assaillit le Philosophe Théophraste ? Pythagore heut une fille, nommée Dame, & une sœur, appelée Thémistoclée ; si les femmes devenoient folles & enragées de l'estude de Philosophie comme les tygres de la musique, ce qu'aulcuns ont trop témérairement dit, certes ce grand Philosophe ne les eust instituées & endoctrinées en Philosophie. Socrate, qui fut jugé par l'oracle d'Apollon estre tant sage, n'heut point de honte d'appeler Diotime sa maistresse & assister aux leçons d'Aspasie, qui toutefois estoit un homme si diligent & sévère à réformer les mœurs des femmes que jamais ne les eust permises faire profession de Philosophie si le sexe féminin deshonoreoit la dignité & majesté philosophalle.

Pourquoy ne méritera Marguerite mesme louenge, qui a esté souverainement perfecte en Poésie, docte en Philosophie, consummée en l'Escripture Saincte, voire jusques à en rendre les plus sçavants fort émerveillés, en sorte que :

Ne Praxille, jadis femme si trèssçavante,
Ne Nosse, qui fut tant doctement escrivante,
Ne Agacle & Anite, & le gentil esprit
D'Erinne, qui couchea trois cents vers par escript,
Ne Myrte, & Télésille au virile courage,
Ne Corinne, poëte éloquente & tressage,
Qui si bien le boucler de Pallas blasonna
Qu'un immortel renom sa plume luy donna,
Œuvre ne feirent onc tant docte qui mérite
Le comparer à ceuls de nostre Marguerite.

Or il ne fault prester l'aureille a ceuls qui nous vouldroient objicer les temps n'estre semblables, que jadis il fut permis aux femmes ethniques & qu'encor aujourd'huy pourroit estre permis aux nostres d'appliquer leur esprit aux sciences profanes, comme histoires, poësies, & préceptes de vertu, mais qu'il les fault chasser de la lecture des sainctes, comme si le Sainct Esprit ne puisse ou bien qu'il ayt honte instiller sa grâce dans le cœur & entendement des femmes comme dans celuy des hommes, & que ce Seigneur, qui de son Ciel envoie aux hommes le don de tout ce qui leur est bon & nécessaire, exempte les femmes de la libéralité de sa grâce ou, si elles n'en sont exemptées, il soit toutefois impie & intolérable qu'elles tiennent aulcun propos de ce que les hommes, plus par auctorité tirannique que de droit & de raison, se donnent & attribuent.

Que s'il estoit ainsi, il fauldroit donc condamner Catherine de Sènes, de qui nous havons des trésdoctes & catholiques commentaires en Théologie. Aussi devroit estre condamnée Hildergarde de Germanie &, par mesme sentence, S. Bernard déclaré convaincu d'impiété, qui tant souvent luy escrit comme a femme théologienne. Mais S. Hiérome appelleroit de tels juges iniques & ignorants, qui nous a laissé entre les mains tant d'élégantes & doctes Epistres à Fabe, Marcelle & Eustoche, par lesquelles il les excite & exhorte a l'estude de la philosophie Chrestienne, tant s'en fault qu'il soit de cest advis de blamer & reprendre en la femme la lecture des Sainctes Lettres.

Mais, quant est de nostre Marguerite combien qu'elle n'a estée aidée à l'estude de l'Evangile, ne de l'industrie laborieuse des Philosophes, ne d'un tas de superstitieuses observations, toutefois elle a si heureusement proffité à la piété du Christianisme

que, si, toute contention sophistique mise à part & dépouillées les malvaises affections qui pervertissent le jugement de l'esprit, on vient à lire le Mirouer de l'ame pécheresse, le Triumphe de l'Aigneau, les Comédies, les Odes, les Oraisons & aultres œuvres par elle escripts en langue & poésie Françoise, je dy lire avec un jugement arresté, nous conviendrons ensemble qu'onc n'y en eut une des anciennes, tant soit elle estimée par les doctes hommes, qui mérite d'estre comparée avec elle :

Non Probe, qui trunqua le Mantuan Virgile,
Ne la fille de Coste, ou celle qui si bien
Représenta le nom & l'honneur Fabien,
Ou Marcelle, ou Eustoche, ou la docte Cassandre,
Ou celle qui ausa contre son sexe prendre
Le vestement viril, soubs lequel se porta
Si trèsvirilement qu'au sainct siège monta.

Mais à quoy faisons nous mention des femmes Théologiennes, veu que nous en pouvons autant dire de Prudence, Sédule, fuvence, Macrin, Eobane & aultres Poëtes Chrestiens, sans leur faire injure ? Car je croy que, si les trois premiers vivoient, ils accorderoient avec moy, & les deus derniers ne me répugneront, Marguerite n'avoir pas moins élégamment, moins copieusement, moins doctement escrit en nostre langue que les Latins ou les Grecs ont fait en la leur. Ses Œuvres & Méditations sont ornées de telle vénusté & de si profonde & abundante doctrine que, qui les lira, le nom de l'auteur supprimé, il ne se dira lire la composition d'une femme, mais de quelque tresgrave & trésingénieus auteur.

Veu donc quelle estoit de si excellent esprit & de si abstruse & profonde érudition que les hommes de bon jugement l'appelaient

prodige & miracle de Nature, à mon advis personne ne fera doubte que tous les gents doctes l'ayent honorée, révérée & aymée, & que de son costé aussi, elle les a tousjours fort aimés, honorés, & soubstenus de toute sa puissance.

Le Romain Mécène porta si grande faveur aux bonnes lettres & aux gents doctes que de luy tous ceuls qui favorisent la science & entretiennent les studieus sont appellés Mécènes. Luculle aussi se monstroit si libéral & humain envers toutes personnes de bon esprit & de sçavoir que sa maison fut nommée le port des Grecs venants à Romme. Mais Marguerite na ceddé ne à Mécène, ne à Luculle, & na esté sa maison ouverte aux siens, je dy aux François seulement, mais aux Romains aussi, aux Germains, aux Anglois, aux Escossois, aux Espaignols & à toutes nations du Monde, en sorte que, quand on parleoit en France du Mécène des bonnes Lettres & des gents de bien, on Ventendoit unanimement, après le Roy François, de la Royne de Navarre.

Qu'ainsi ne soit, tant de vertueuses & notables personnes le confirmeront qui ont esté, ou mis en son Estat, ou par elle advancés au gouvernement & régime des provinces & à l'exercice & administration de Justice.

Si Brinon vivoit, il en porteroit tesmoignage, qui fut homme grave, prudent, rare exemplaire de Justice &, quand il mourut Chancelier de ce pays,François Olivier fut mis en sa place, lequel décora tellement ceste dignité par ses admirables vertus & tant augmenta la grandeur du nom de Chancelier que, comme trèsdigne à qui plus grand charge fust baillée par la Divine Providence, disposante des affaires de France, il est cejourd'huy élevé au plus hault degré d'honneur, &, estant Chancelier de ce Royaume, comme Atlas soubstient le Ciel sur ses espaules, ainsi

soubstient il par sa prudence toute la République Gallicane. À Olivier est succédé Groslot, homme d'excellent esprit, fort expérimenté en maintes bonnes choses, de jugement arresté & digne d'estre honoré pour son érudition. Quand à Habbot, Conseiller du Roy à Paris, que Marguerite avoit créé Président en son Conseil de cette ville, vous scavés, ô Alençonnois, ce que nous en devons dire, & avec vous conviendra la Court de Paris qu'en Habbot il y a une trèsferme sévérité de justice, conjoincte avec une incredible humanité, vivacité d'esprit & tout ce qu'on pourroit louer en un homme perfaict.

Je ne puis & ne doy icy taire trois illustres personnes : Antoine du Lyon, Jhean Prévost, & François Boilleau, aussi Sénateurs en mesme Parlement & Conseillers de Marguerite en son Eschiquier, & toutefois ne les puis suffisamment louer selon leurs mérites, tant grande est leur courtoisie & gracieuseté, joincte avec une gravité de Sénateurs, tant est grand l'amour qu'ils portent aux bonnes Lettres, tant est grande la perspicacité de leur esprit.

Combien que j'eusse délibéré de ne faire icy mention que des gents de robbe longue, toutefois je ne puis oublier René de Sylly, Baillif & Gouverneur de ceste Province, auquel y a tant de prudence & si grand usage & expérience de toutes bonnes choses que Sylly est aujourd'huy aux Alençonnois ce que jadis le tant loué Nestor estoit aux Grecs. En ce nombre nous fault pareillement mettre Matthieu du Pac, Président de Bearn & Maistre des Requestes de Marguerite, qui a si dextrement versé en l'estude des bonnes Lettres que ne puis dire aultre chose de luy sinon qu'il est parvenu à l'Encyclopédie, & ne fais doubte que tous ceuls qui ont congnu l'esprit, la doctrine, l'intégrité du Pac, ne soient d'accord

avec moy que ce sera le grand proffit de France quand elle pourra obtenir plusieurs Pacs pour Présidents & Sénateurs.

Je ne feray icy mention de maints aultres, Evesques, Abbés, Sénateurs, que Marguerite avoit retenus de sa Maison en estat de ses Maistres des Requestes & Conseillers, & aultres, Lieutenants, Juges & Magistrats, lesquels seroit trop long nommer par ordre, mais tous de sçavoir & bon jugement.

Quant aux vostres, ô Alençonnois, je dy des Sieurs Moynet, Groslot, Moynet le fils, Le Coustelier, Maistres des Requestes, Bonin, Dagues, Thorel, Pelletier, Rouillé, Hervé, Farcy, Truchon, Conseillers de l'Eschiquier & Conseil, que Marguerite vous avoit baillés pour administrateurs de justice, vous sçavés trésbien ce qu'on en peut dire, car vous avés fait longue expérience de leur diligence, sçavoir, prudence & intégrité, &, de ma part, j'en dirois quelque mot si ne craignois mon tesmoignage tomber en suspition de flatterie, pour ce qu'ils m'ont eu compaignon & confrère en leur Estat.

Or n'estoit contente la bonne Royne d'avoir appelle à sa Maison & retenu à ses gaiges tant de notables personnages, mais aussi leur faisoit tousjours le plus d'honneur qu'elle pouvoit, ne tenoit en leur absence aulcun propos d'euls, ou ne parleoit à euls, ou ne leur escrivoit sans leur donner tiltre d'honneur. Car elle avoit ouy de Platon l'honneur d'une Cité estre lors gardé quand l'on rend au Magistrat & à toutes aultres honorables personnes l'honneur qui leur appartient.

Ôqu'à grand regret ceuls en feroient aultant qui couchent assés facilement en leur Estat les hommes doctes & de bon esprit, mais, encor que du tout ils dépendent de leur prudence & conseil,

toutefois, pour autant qu'ils sont possible venus de gents de basse condition, ils n'hont aulcun égard aux vertus qui les ennoblissent, ains leur sembleroit qu'ils deshonnoreroient la dignité du tiltre de Noblesse s'ils leur porteoient honneur, & par ainsi, ne font plus de compte d'euls que de muletiers ou souillards de cuisine. Mais Marguerite avoit apprins du Philosophe Jambliche que les Princes, faisants honneur à ceuls qui le méritent, rendent un certain tesmoignage & signe de leur bonne administration & sage gouvernement. Et pour ceste cause elle révéroit les illustres & vertueus personnages, les aimeoit, & de toute sa puissance les éleveoit aux honneurs. Mais l'advance qu'elle leur faisoit ne provenoit de force d'argent, car elle ne vouloit pourveoir personne d'Estats & offices par avarice ; mais, si elle avoit ouy estimer quelcun d'érudition & probité, quand il vacqueoit un Office, luy conféreoit libéralement, ou, si elle estoit requise par quelcun de sa Maison le conférer en sa faveur, elle prenoit premièrement de luy le serment qu'il n'en avoit reçeu & n'en espèreoit recevoir argent.

Personne n'estoit par elle promeu, ou pour ses richesses, ou par la noblesse de sa Maison, mais, comme elle le trouveoit le plus vertueus, ainsi le préféreoit à tout aultre à l'Estat & Office de judicature qui estoit vacquant. Elle entendoit trèsbien, aussi souvent le disoit elle publiquement, que par la sordide marchandise des Magistrats voie estoit ouverte aux corruptions & pilleries & accès baillé à toutes manières de vices pour destruire, perdre & ruiner les Républiques. Car que fait aultre chose le Prince qui vend les dignités de justice à pris fait, sinon qu'il expose & met en vente les lois, les droicts, la justice, les vertus, voire les vices mesmes ? Car les ambitieus, qui taschent de toute leur puissance monter aux Offices & Dignités, veoiants que, pour y parvenir, il

n'est question ne de vertu, ne de sçavoir & suffisance, ains d'argent seulement, affin que celuy soit préféré, non qui sera le plus digne & le plus capable, mais qui mettra les Offices à plus hault pris, lors vendent leur bien & ne craignent de se rendre esclaves à la tirannie des usuriers pour amasser de toutes parts argent dont puissent achapter les Offices, &, là estants parvenus, s'émerveille l'on s'ils vendent des lois, s'ils font marchandise du droict des parties, s'ils pervertissent équité & justice, pour trouver moyen de se rembourcer ? Cela faire, est-ce aultre chose que de vendre les villes, voire les Princes mesmes ? Démosthène appelle la loy l'âme de la ville ; Musone appelle le Prince la loy vive ; Platon le dist estre l'âme de la loy. Or donc, le Magistrat qui corrompt justice & vend la loy, par conséquence corrompt & vend & les villes & les Princes, d'ont il appert que le Prince, créant des Magistrats par convention d'argent, se vend luy mesme, & avec luy sa République.

Encor diray je davantage, qu'il vend aussi Dieu, car, puis que le droict, comme disoit Démosthène, est la fin de la loy, la loy l'œuvre du Prince, le Prince l'image de Dieu qui gouverne tout, par conséquent le Prince qui treste les aureilles aux marchands d'Offices & ne baille d'administration de justice qu'à certaine somme d'argent vend justice, la loy, Dieu & soi mesmes.

Ce que nous disons doibt estre entendu qu'il soit licite à tous les Princes déclarer les Offices & dignités vénales, quand leurs voisins ou aultres font par inimitié incursions sur les limites de leurs Royaumes & terres, ou qu'ils veulent recouvrer ce que leurs ennemis injustement occupent, ou que les publiques & nécessaires affaires de leurs Royaumes & Seigneuries le requièrent. Car, s'il est permis, en nécessité urgente, vendre, aliéner, dissiper

les choses sacres sainctes & religieuses, qui toutefois ne peuvent aultrement estre transportées, violées & touchées, qui vouldra ou pourra justement nier que les Offices de judicature par mesme raison ne puissent estre vendus ? Mais aussi, où telles choses ne contraigneroient, certes ceste marchandise d'Offices testifie une avarice qui doibt estre le plus qu'on pourra esloignée de la majesté d'un Prince.

Cognoissant donc Marguerite toutes ces choses, ne confèreoit les Offices de judicature à un chascun, mais au plus exquis & plus dignes, sans toutefois en prendre une seule maille, & mieuls aimeoit oultretrespasser les limites de libéralité que maculer le tiltre Royal de l'ordure d'avarice. On ne pourroit penser aulcune espèce de libéralité qu'elle bien n'ait perfaictement practiquée ; en sorte que, si tu compares à sa magnificence la libéralité de Vespasian, qui se disoit avoir perdu la journée en laquelle il n'avoit rien donné, elle te semblera une chicheté. Il est escript que l'Empereur Galien, fils de Valérian, ne refuseoit chose qui luy fust demandée, & Vespasian, de qui nous parlions maintenant, n'en faisoit seulement autant, mais de son bon gré exhorteoit chascun à luy demander tout ce qu'il vouldroit.

Or Marguerite ne donneoit seulement, d'un franc & libéral cœur, tout ce dont elle estoit requise, & n'inciteoit seulement les personnes à luy demander, mais aussi, à ceuls qui ne pensoient à rien moins qu'à luy faire demande de quelque chose, souvant elle faisoit de si riches présents que sa largesse les rendoit autant honteus que fut Philote de la libéralité d'Antoine, fils de Marc, qui si fort l'estonna & ébahit de la grandeur de ses dons qu'il ne les ausa prendre. La bonne Dame sçavoit bien Epictète avoir aultrefois escrit que, comme le Soleil n'atend les prières & conjura-

tions des hommes pour se lever & nous donner de sa lumière, mais de son bon gré luit & lors est salué de tous, ainsi le Prince ne doibt attendre les bona dies, la foulle, la louange de ses subgects pour leur faire du bien, mais doibt, de sa franche volunté, estre bienfacteur envers euls affin qu'il reluise en ce Monde comme le Soleil fait au Ciel.

Du fruit de ceste rare libéralité avoient gousté tous ceuls qu'elle avoit prins à son service, car elle n'estoit contente de leur payer leurs gaiges selon l'Estat qu'ils havoient en sa Maison, mais elle récompenseoit aussi leurs peines & leur fidélité d'une libéralité qui leur estoit inespérée. Elle ne vouloit resembler d'aulcuns qui ne tiennent leurs serviteurs pour personnes libres & pour hommes, mais pour des esclaves & pour des bestes, &, après qu'ils ont, je ne dy usé mais abusé de leur service, leur est advis qu'ils ont trop fait pour euls s'ils leur donnent seulement à boire & à menger, encor tellement quellement, comme à des chiens. Et, s'ils ont convenu de gaiges avec euls, quand les pauvres gents demandent le fruit de leur diligence, labeur & service, qui sont leurs gaiges, ils reçoivent des ingrats du mal pour du bien, qui, au lieu de libéralité, les oultragent, les battent & leur disent mille villennies. Mais Marguerite havoit tousjours en mémoire ce que dit Platon, les maistres ne devoir faire oultrage, ne dire injure à leurs serviteurs non plus qu'à leurs compaignons. Elle sçavoit aussi que Moïse a commandé, en son Deutéronome, qu'on ne diffère au lendemain à payer le salaire du Serviteur, & que Jésuchrist a pareillement dit les ouvriers ne devoir estre frustrés de leur salaire, & Sainct Paul escrit qu'on ne doibt fermer la bouche au bœuf qui labeure.

Pour ceste cause, elle commandeoit si expressément de paier les gages de ses serviteurs que, leur quartier finy & culs estants prêts se retirer en leurs maisons, si son thrésorier eust dit qu'il n'eust heu pour lors deniers à main, elle faisoit prendre sur sa despense ordinaire de quoy les payer &, oultre leur payement, leur donneoit un surcrois pour faire la despense de leur retour.

Et, cependant qu'elle useoit de cette grande libéralité vers les siens, n'estimés qu'elle fust chiche aux estrangers & incongnus, car elle faisoit du bien à tous, sans havoir acception de personne, je dy sans regarder à qui ne quoy elle donneoit. Nous lisons que Cimon, l'Athénien, souloit souvent festoier les pauvres & commandait à ses gents luy dérobber secrètement argent pour secourir tous ceuls qu'ils entendraient estre nécessiteus. Il est aussi escrit que Abdie nourrissoit aux cavernes les Prophètes, qui s'y estoient retirés à saulveté contre la persécution de l'impie Jézabel. De mesme piété Lucine, vierge Romaine, est fort recommandée pour ce qu'elle vouloit donner secrètement faveur, appuy & secours à toutes personnes qu'elle entendoit faire profession de la Religion Chrestienne.

Mais, s'il estoit possible que tous ceuls à qui Marguerite a aydé & fait du bien fussent assemblés en une place, oncques, du temps de nos pères & du nostre, ne fut veue plus grande armée que seroit leur compaignie. Tous les malades de griefves maladies, tous ceuls qui souffroient nécessité & indigence, tous ceuls qui avaient perdu leurs biens & abandonné leur patrie, tous ceuls qui fuioient la persécution de la mort, bref, tous ceuls qui estoient en quelque adversité, fust du corps ou de l'esprit, se retiroient à la Royne de Navarre comme à leur ancre sacré & extrême refuge de salut en ce monde. Tu les eusses veus, à ce port, les uns lever la teste hors

de mendicité, les aultres, comme après le naufrage, embrasser la tranquillité tant désirée, les aultres se couvrir de sa faveur, comme d'un second boucler d'Ajax, contre ceuls qui les persécutoient. Somme, les veoiant à l'entour ceste bonne Dame, tu eusses dit d'elle que c'estoit une poulle qui soigneusement appelle & assemble ses petits poullets & les couvre de ses aèles.

Où est celuy, si ce n'est un homme du tout aliéné d'humanité, qui ne prise, qui n'aime, qui ne révère la candeur, la charité, la piété de ceste tant libérale, tant magnifique & tant vertueuse Royne ?

Jambliche ne la blâmera, car il veult que les Princes obligent leurs subgects à euls par toute manière de libéralité & respandent les grâces, non d'un vaisseau, ne closes & enfermées en un vaisseau, comme les Poètes les faignent, mais toutes nues & sans aulcune extérieure couverture, & dit que tel honneur des grâces est la couronne d'un Royaume. Platon n'eust aussi reprins la largesse & magnificence d'elle, veu qu'il escrit la République estre malheureuse, dont le Prince dira quelque chose estre à luy & non pas commun avec ses subgects. Non que Platon prenne si estroictement ceste communité qu'il entende le Prince ne devoir rien havoir propre, comme d'aulcuns l'ont interpreté, qui ont esté aveuglés de la majesté de Platon, & avec euls la déplorée & pernicieuse secte des Anabaptistes villainement & séditieusement l'a enseigné, mais affin que nous entendons la libéralité estre tant recommandée aux Princes qu'ils doivent estre larges & prompts bienfacteurs vers un chascun, comme s'ils n'havoient chose en ce monde qui, par tiltre de libéralité, ne soit commune à leurs subgects.

Mais il y en a quelques uns qui ont dit ce que tous les gents vertueus & de bon jugement louent & prisent en Marguerite luy devoir estre imputé à vice & appellent prodigalité & profusion de bien ce que nous luy tournons à libéralité. Or disent ils qu'il fault havoir ceste prudence à faire du plaisir & du bien qu'on ne le fasse indifféremment, je dy tant aux mauvais, vicieus & meschants, qu'aux bons, ains seulement à ceuls là qui se trouveront en estre dignes ; que Marguerite n'observeoit ceste reigle & ne considéreoit les personnes, vers lesquelles elle emploieoit ses bienfaicts, pour bien & deuement colloquer sa libéralité, ains au contraire que le plus souvent estoit libérale à l'endroit de ceuls qui ne le mériteoient.

La trèsmodeste Royne entendoit assés souvent tels propos, mais ne s'esmouvoit grandement de l'opinion & jugement d'un tas de sordides avares, qu'elle laisseoit avec le Patrocle d'Aristophane, le Pygmalion de Vergile, le Polymnestor de Properse, Vuidie d'Horace, le Saleran de Martial, & aultres semblables bruslants d'avarice, illibéralement & sordidement vivre, & estre brutalement esclaves de l'argent. Non que cependant elle ne fust plus prompte à faire du bien aux bons & vertueus, mais aussi elle n'en refuseoit les meschants & vicieus ; car elle havoit souvenance d'avoir ouy dire que le Philosophe Aristote donna un jour de l'argent à un meschant & vicieus garçon, qui luy en avoit demandé, &, reprins & blamé d'un sien amy de quoy il avoit fait du bien à un vicieus & indigne, respondit qu'il ne l'avoit donné à l'homme vicieus, mais à l'humanité.

Aussi sçavoit elle bien ce que naguères nous disions, c'est le Prince estre l'image de Dieu &, comme dit S. Paul, ordonné de Dieu pour estre icy son Ministre, & que par ce il doibt prendre

peine d'estre semblable en clémence, bonté, équité & conditions, à celuy duquel il est vicaire sur la terre.

Parquoy, comme Dieu permet son Soleil estre commun à tous & sa pluye estre commune aux justes & injustes ensemble, pour que les maulvais, provoqués par ses bienfaicts, s'amendent & les bons en soient excités à luy rendre grâces & louenges, ainsi nous fault tous efforcer, mesmement les Princes, que nul nous passe de toute miséricorde & charité, ains nous devons faire trèsabondamment plaisir & bien à nos amis & ennemis, aux congnus & incongnus, aux bons & maulvais.

Or, adjouxteoient les malings une aultre chose en quoy ils disoient Marguerite n'estre sans coulpe ; c'est qu'elle en havoit quelques uns, comme spècials & choisis entre tous ceuls de sa Maison, auxquels elle favoriseoit particulièrement &, telle qu'elle pouvoit estre, s'emploieoit à les advancer & enrichir tant en honneurs qu'en biens. Certes, je ne fay doubte que la bénévolence, grâce & faveur de la Royne ne leur ayt fait porter envie à maintes personnes, qui toutefois n'ont peu ne renverser, ne obscurcir la vertu qui leur avoit gaigné & acquis ceste grande faveur.

Quand Marguerite oyoit le bruit de ces murmurateurs, elle ne faisoit aultre response que celle d'Artaxerse, Roy des Persiens, qui, estant un jour reprins de mesme chose par un de ses Domestiques, luy dist : « Tous les membres du corps sont nobles, mais les uns sont plus nobles que les aultres, d'aultant que l'Ame, qui guidde & régente le corps, en use & s'en sert comme d'instruments idoines à ce à quoy les veult employer ». Le sage Roy vouloit par ceste responce donner à entendre que tous ceuls qui sont au service d'un Prince sont esgauls quand au tiltre de serviteur, mais que le Prince doibt principallement & particulièrement ad-

vancer, honorer & enrichir ceuls qu'il congnoit estre mieuls à son gré & de qui se sent havoir plus de service. Ce que Marguerite a si bien observé que par tel éguillon elle exciteoit les pusillanimes & tardifs à faire leur devoir.

Je vous demande maintenant, ô Alençonnois, si vous sçavés aulcune vertu que nous puissions désirer en Marguerite, pour nous garder de la mettre première au reng des vertueuses & louables femmes. Qu'on nous mette en avant les Héroïnes, de quelque aige que ce soit, & nombrons ensemble toutes les vertus qui leur ont acquis bruit & renom immortel. Si nous en trouvons une seule qui passe Marguerite de quelque degré d'honneur, certes, je confesseray les louenges que nous luy donnons procedder plus d'une affection de cœur que de vérité & certain jugement.

Il peut estre qu'on nous présentera les illustres Amazones, qui, par leur virile courage & leurs excellents, prœus & magnanimes gestes, se sont donné une éternelle renommée. Tu me diras que, comme Penthasilée & Hippolite, Roynes des Amazones, Camille des Volsques, Zénobie des Palmyréans, Arthémise de Carie, Thomyre de Scythie, ont esté semblables à Marguerite de sexe & pareilles à elle en dignité, ainsi elles ont esté supérieures d'elle par glorieus & héroïques faicts. Dy moy, je te pry, de quel degré de vertu ces illustres & nobles femmes ont esté plus haultement assises au siège d'Honneur que Marguerite pour nous faire confesser que celle là ne doibt estre préférée à toutes les femmes qui en a heu, ou de supérieures, ou, à tout le moins, de pareilles ?

Nous lisons que les Amazones, pour estre plus promptes & délibérées à la guerre & à tenir la lance, souloient brusler leur droicte mammelle, & Marguerite a couppé toutes ses maulvaises

affections comme membres, sans comparaison, plus nécessaires d'estre couppés, bruslés & mortifiés que les mammelles ou aultres membres du corps ; car, si l'on ne les couppe diligemment, l'âme & le corps tombent en grand danger. Les Amazones estoient sur les chevauls toutes armées & sçavoient très-bien les contourner, dompter, conduire & gouverner, tant féroces & maulvais fussent-ils, & Marguerite, par Raison illuminée & fortifiée de la Foy, a dompté, adoulcy, rengé au frein & humilié ceste partie de l'âme qui est incessamment rebelle à l'esprit, qui rue, qui mord son frein, qui reculle à l'espron, qui tousjours répugne. Les Amazones vestoient les armes ; toutefois elles n'estoient en tout temps armées, & si, les unes ayant esté surprinses nues, les aultres, encor qu'elles fussent couvertes de luisantes & belles armes, ont esté de lances passées tout au travers du corps, Marguerite n'estoit, ne jour ne nuict, sans armes, mais elle porteoit : pour son heaume, Espérance ; pour son halecret, Foy ; pour son escu, Vérité ; pour son glaive, la Parolle de Dieu, &, estant ainsi armée, ne peut onc estre transpercée d'oultre en oultre. Les Amazones ont mis les mains aux armes contre leurs ennemis, ont desconfit des armées, ont vaincu des Roys, les ont prins, les ont mis à mort, & Marguerite a heu guerre mortelle avec cest ennemy que tous portons sur nous, c'est avec la Chair, l'armée de laquelle sont les maulvaises cupidités & prodigieuses affections, comme hayne, ire, luxure, ambition, envie & telles œuvres du vieil Adam. D'aultre part venoit le malicieus, fin, cauteleus & trahistre Roy, qui est plus à craindre d'aultant qu'il nous sollicite à impiété soubs le prétexte & umbre de piété & religion, du Roy, dy je, qui est Satan, que Jésuchrist mesme dit estre le Prince du Monde. Et, quand ces deus se deffient de la victoire, le Monde survient à leur

secours, qui amasse & fait une grosse & puissante armée de ses délices & voluptés.

Marguerite, hayant son glaive au poing, a desconfit, mis en fuitte, désarmé & vaincu ces trois, qui venoient en trouppe contre elle, & aujourd'huy triumphe d'euls au Ciel en grand gloire & magnificence. Qui vouldroit gaigner une plus honorable & plus noble victoire ?

Certes, je ne veuls nier qu'il ne soit beau & louable quand quelcun a magnaniment soustenu l'effort & l'assault de son ennemy, quand il a expugné, prins & saccaigé des villes, quand il a subjugué ses voisins à sa couronne & puissance, quand par conquestes il a dilaté & amplifié son Royaume & qu'il a mené en triumphe des Roys captifs ; mais il est trop plus honorable de se vaincre soimesmes & assubgettir au victorieus esprit toutes les cupidités & affections pernicieuses. Car quiconques obéit aux vices & aux cupidités, encor qu'il prenne des villes, qu'il amplifie ses Seigneuries & mette soubs sa puissance tant de Royaumes & d'hommes qu'il vouldra, certes il demeure esclave d'une misérable & villaine servitude.

Mais il me semble, ô Alençonnois, que j'entends d'aulcuns malings murmurer, ausquels il est moleste que nous élevons ainsi Marguerite jusques au Ciel, encor que les louenges que nous luy baillons soient véritables, &, pour les effacer & purger la suspition d'envie & de malédicence dont nous les voulons charger, diront que je ne joue le personnage d'un laudateur, mais plus tost d'un flatteur pour tant que nous avons cy devant beaucoup dit, & à leur jugement trop dit, des vertus de Marguerite, mais que nous avons laissé couler les vices qui pouvoient obscurcir la splendeur des vertus.

Davantage, ils tascheront de me reprendre pource que celuy qui doibt publiquement parler de la vie & des mœurs du trespassé doibt réciter tant les vices, que les auditeurs doivent fuir, que les vertus qu'ils doivent ensuivre, mais que je n'ay dit un seul mot des imperfections de la Royne, qui peuvent diminuer, voire souiller l'amplitude & majesté d'un Prince.

Mais pourquoy n'accuse l'on de mesme faulte Démosthène, Hortense, Crasse, Cicéron & d'aultres insignes & illustres orateurs ? Car, quand ils louent quelcun ou le défendent contre l'accusation de ses adversaires, ils racomptent bien au long ses vertus, mais ou ils taisent du tout ses vices, ou les dissimulent tant qu'ils peuvent, ou, si commodément ne le peuvent faire, les purgent. Platon, & avec luy le grand Tyrien, vouldroient qu'en une Cité & République bien ordonnée les citoyens parlassent souvent des vertus, mais qu'ils ni tinssent un seul propos des vices. Et S. Paul, nostre Docteur, ne nous commande seulement de nous esloingner tant que nous pourrons de toute turpitude, mais il veult aussi que le nom de turpitude ne sorte seulement hors de nostre bouche. Car, puis que la vertu & le vice bataillent ensemble comme contraires l'un à l'aultre, il est manifeste que, comme en définissant & monstrant le noir on déclaire aussi que c'est que le blanc, ainsi, la vertu estant définie & expliquée, on monstre pareillement que c'est que le vice.

Parquoy, quand nous avons recité par ordre les vertus de Marguerite, les avons mises devant les œils des Princes pour les ensuivir, n'avons nous aussi proposé les vices, qui sont contraires à telles vertus, pour les faire fuir & éviter ? Mais, diras tu, en rendant ainsi Marguerite perfaicte de toutes manières de vertu, & en célant ses vices & imperfections, tu la fais semblable à Dieu, qui

est le seul perfaict, & avec cela, tu le fais menteur, veu que l'Escripture dit que personne n'est en ce Monde qui ne soit subgect à pécher.

Certes, tu parles bien & dis la vérité ; car, si je voulois nier Marguerite avoir esté femme, je dy infirme comme sont tous les aultres mortels & subgette à péché, certes, je serois impudent & téméraire, & elle mesmes, si encor estoit vivante avec nous, ne nieroit ce qu'elle confesseoit publiquement & le confirme aux Oraisons qu'elle a faictes à Jésuchrist. Mais je vouldrois bien que ceuls qui taschent ainsi de mettre ses vices contre ses vertus les nous spécifiassent.

Je croy qu'ils n'entendent parler des péchés légiers & véniels, mais des gros, des graves & des mortels, qui ne peuvent estre ne excusés ne dissimulés, & l'énormité desquels donne une villaine tache au nom & tiltre Royal. Or qu'ils nous dient donc qui sont les atroces péchés qu'ils ont congnus en Marguerite, car comment eussent ils peu estre caichés & secrets, veu que, plus est grand celuy qui pèche, plus est son péché congnu de tout le monde. Les déclarent, dy je, &, s'ils peuvent, impriment aux louanges d'elle des perpétuelles macules qui ne puissent estre jamais effacées par les vertus.

Marguerite havoit de grands & singuliers dons de Dieu en son esprit, mais elle n'entretenoit assés bien la gravité de son tiltre par une continuelle & arrestée constance, car elle estoit trop facile à croire, & son esprit estoit si muable que facilement on la tourneoit ça & là. Et davantage elle avoit entretenu & supporté de son bien, son ayde, sa faveur, sa grâce, plusieurs personnages qui estoient suspects, les uns d'avoir violé nostre Religion, les aultres de l'avoir mesprisée.

Ce sont les propos que les obtrectateurs tenoient d'elle, mais à des accusateurs véhéments & molestes. Quoy, Alençonnois, ces mensonges sont elles point entrées en vostre esprit, vous émeuvent elles point ? Mais nous sçavons très bien comment nous devons éviter le coup des fauls crimes que les médisants tirent contre Marguerite comme des dards empoisonnés.

Je sçay que les Philosophes & toutes bonnes & saiges personnes ont tousjours blamé en tous Estats, & principalement aux Princes, ceste legiéreté de croire. Platon l'appelle mère d'inconstance & Caton, en Plutarche, la nomme source de grands mauls, & Solomon aussi escrit que c'est un argument & signe de legiéreté d'esprit. Parquoy il est assés clair que ceuls qui croient trop aisément le plus souvent n'hont l'esprit bien arresté, ne la volunté bien ferme.

Que si je t'accordois ceste imperfection en Marguerite, ce que je ne puis faire, pour quoy ne me confesserois tu aussi qu'elle peut estre excusée en elle ? Car il fault havoir egard au sexe, que le Poëte appelle variable & muable, & S. Pierre escrit que c'est un vaisseau fragil & infirme. Mais qui peut avoir jamais esté si perfaict que sa vie n'ait esté en quelque chose répréhensihle ? Quels Princes furent onc plus forts & magnanimes qu'Alexandre & Jules César ? Toutefois ils ont aulcunement obscurcy leur nom, l'un par yvroignerie, l'aultre par trop grande ambition. Il n'estoit rien si sainct ne si sage que Socrate ; toutefois il n'évita le reproche de timidité, & son disciple Platon a esté suspect d'aimer peu pudiquement, & Aristote, son auditeur, a esté noté d'estre mol & efféminé. La gravité de Caton inciteoit un chascun à le révérer, mais la coustume qu'il havoit de boire & de banqueter aulcunefois toute la nuict a diminué je ne sçay quoy de sa grandeur.

Et à Cicéron, qui fut appelle des Romains Père de Patrie & qui remit Rome en sa liberté & franchise, fut reproché qu'il s'asseoioit sur deux selles, en quoy son inconstance fut notée.

Que si nous mettons en avant tous les Empereurs, Princes, Philosophes & les illustres personnes, tant hommes que femmes, certes tu n'en trouveras un seul qui ayt esté entièrement perfaict. Solomon estoit remply de la sagesse Divine, & le Seigneur mesmes appelle David son serviteur, & toutefois le trop grand amour des femmes induisit l'un à idololatrie, l'aultre à adultère & homicide. Et l'Apostre S. Pierre, combien qu'il heust l'esprit de Dieu & deust havoir la principauté & prélature en l'Église Chrestienne, fut toutefois trouvé repréhensible.

Somme, qui est celuy qui ait oncques esté tant insigne en piété, en foy, en sanctité & en toutes les vertus, qui n'ayt failly en quelque chose ? S'il n'estoit ainsi, pour néant diroit l'Escripture que sommes tous subgets a vanité, tous avons failly du droict chemin, & n'en est un seul qui de sa nature face aulcun bien. Que si nous estions du tout sans vice & péché, pour quoy nous commanderoit Jésus prier que nos offenses nous soient remises & pardonnées ainsi que nous pardonnons à nos prochains celles qu'ils nous ont faictes ? Mais je ne veuls dire cecy, comme voulant inférer que les grands & énormes péchés puissent estre excusés sur les vices d'aultruy & que ce pendant ne devons nous efforcer, de nostre telle quelle puissance, que nostre vie soit le moins maculée de vices que faire ce pourra, mais, pour monstrer que ceuls sont grandement coulpables & repréhensibles qui demandent en nostre Royne ce que personne ne peut havoir en ce Monde & qui veoient clairement les petits & légiers péchés des

aultres, mais sont aveugles auprès de leurs énormes & détestables vices.

Pour retourner donc à Marguerite, combien que nous puissions à bon droict nier l'inconstance que les mesdisants luy reprochent & regetter sur l'infirmité de son sexe ce qui lui tournoit à vice, toutefois ce qu'ils appellent légiéreté & inconstance, nous dirons que ç'a esté une candeur &, pour parler comme l'Escripture Saincte, une simplicité. Au Genèse, Jacob est fort prisé de sa simplicité, & Job nous est proposé comme simple & droict homme. Aussi escrit Solomon le juste vivre au Monde en simplicité & qu'il nous fault cercher Dieu avec une simplicité d'esprit. Et S. Paul après, escrivant aux Corinthiens, se glorifie de n'avoir conversé au Monde en sagesse charnelle, mais en simplicité. Or prend il ceste simplicité pour une candeur. Quand il loue aux mesmes Corinthiens la charité de ceuls de Macédone, qui, quelque pauvreté qu'ils heussent, avoient secouru les pauvres de Jérusalem de toutes choses nécessaires par un simple cœur, c'est de cœur candide, non fainct ne double. Et Job, louant la mesme vertu, dit que le Seigneur n'abandonne & ne repoulse jamais les simples, mais qu'il ne preste sa main aux malings.

Mais, ô Alençonnois, à quelle fin disons nous tout cecy, sinon pour vous monstrer clairement que nous appelions justement simplicité ce que les détracteurs de Marguerite appellent inconstance & esprit muable ? Je dy simplicité une ingénuité & candeur de franc cœur, ne pensant à aulcune malice, déloyaulté & dol. Mais d'où vient cest candeur que de Charité ? Car Charité, comme dit S. Paul, ne pense à aulcun mal & n'est point maligne. Or Marguerite, jugeant l'esprit & le cœur d'aultruy selon le sien, croioit tout & aisément se laisseoit tromper comme celle qui

n'eust voulu tromper personne. Il est propre & quasi comme naturel aux Princes & grands Seigneurs d'adjouxter facilement foy aux parolles de ceuls par le conseil & prudence desquels ils sont gouvernés, & par ainsi ou quelquefois ils font actes répugnants au devoir & office d'un Prince. Combien qu'ils n'en soient du tout excusables, ce néantmoins le fault imputer à ceuls qu'ils hont à leur costé, à leurs aureilles & à leur conseil, comme nous estimerons qu'on leur devra attribuer si les Princes gouvernent leurs subgets saigement, droictement & en vray Prince.

Mais quoy, pourra dire le détracteur, vouldras tu excuser, sur ceste simplicité & candeur, que Marguerite recevoit trèshumainement ceuls qui sentoient bien peu chrestiennement de nostre foy & religion ? Certes je ne te dy cela, & aussi ne te confesseray je ce que tu dis. Mais, qui que soit qui essaiera imprimer ceste note à Marguerite, il fault, ou que jamais il ne l'ayt congnue, ou qu'il soit le plus impudent de tous les hommes. Mais faignons qu'ainsi soit qu'elle ait aidé & porté faveur à quelques uns, l'issue & la fin desquels a donné tesmoignage à leur impiété, vouldrois tu de cela inférer qu'elle ayt esté impie ? Mais S. Jhean commande que nostre porte ne soit ouverte à un tas de gents impies, sans loy, sans foy, qui n'apportent saine doctrine, &, qui plus est, il nous défend de les saluer, disant que qui fera aultrement communique à leurs maulvaises œuvres. Certes c'est trèsbien & chrestiennement dict, mais, si quelcun vient à toy de qui tu n'auras encore expérimenté les mœurs, luy refuseras tu le parler ? Si ainsi le fays, oultre ce que tu manifesteras ton inhumanité, tu jugeras & condamneras aussi ton frère selon la face, qui sera contre la prohibition de Jésus-Christ. Que si tu l'as reçeu en ta maison, le congnoissant faire par la parolle, par escript, par ses mœurs, tout acte de fidèle Chrestien, le chasseras tu de ta compaignie ? Luy defenderas tu

ta maison ? Luy feras tu la guerre devant qu'il ayt mis dehors l'impiété qu'il a cachée dans son cœur ? Je croy, certes, que tu ne le ferois, &, où un aultre le feroit, tu ne l'approverois. Pourquoy donc le condamnes tu en Marguerite ?

Elle estoit la plus humaine & la plus libérale femme du monde ; elle escouteoit parler tous estats & toutes nations d'hommes ; elle ne refuseoit sa maison à personne ; elle ne vouloit, quand on la prieoit de quelque chose, que celuy qui demandeoit s'en allast refusé. Est ce merveille si, entre tant de gents différents de nation, d'estat, de profession, on a veu dissimilitude de mœurs & d'opinions ? Mais toutefois elle n'en aimoit d'aultres plus affectueusement que les gents de lettre, & ceuls principalement qui à leur érudition avoient conjoinct la piété & intégrité de religion. Elle faisoit essay du sçavoir & de la doctrine de tous, mais, avec l'Apostre, elle retenoit ce qui en estoit le milleur, &, quand elle avoit examiné les esprits des hommes, elle embrasseoit d'une maternelle affection ceuls qui apparoissoient estre de Dieu. Mais ceuls qui n'estoient de Dieu, je dy ceuls desquels les faicts répugnoient à la parolle, ceuls de qui la vie estoit scandaleuse, ceuls de qui la doctrine estoit doctrine inspirée des Démons, une doctrine, impie, sacrilègue & qui deust estre dégettée, après qu'elle les avoit aigrement tencés, après que leur avoit monstre leur faulte, après que trèshumainement les avoit voulu remettre au chemin de vérité, s'ils ne vouloient se recongnoistre & amender, selon le précepte de S. Paul qui commande d'éviter l'hérétique après la première ou seconde admonition, incontinent les déchasseoit de sa Maison, de sa famille & de sa compaignie.

Que si tu m'estimes ne dire vray, les Domestiques, Officiers & serviteurs de Marguerite soient ouïs &, avec euls, tant & de si

grands personnaiges, qui la congnoissoient de longue main, soient aussi ouïs, car ceuls là sont bons, suffisants & véritables tesmoings de ce que je vous dy &, s'ils ne peuvent encor satisfaire, la vie de Marguerite en portera avec euls tesmoignage, laquelle, tant en faicts qu'en parolle, donneoit un singulier exemple de piété & religion. Que si ne les hommes ne la vie d'elle ne peuvent divertir les babillards obstinés en leur malice de ceste perverse opinion qu'ils hont, nous avons entre les mains ses escripts, qui convaincront les malings, non seulement de calumnie, mais aussi de rage & de follie, car ils parlent si bien de quelle piété, de quelle sanctité, de quelle religion elle sentoit de la foy Chrestienne, que quiconques le niera il déclarera non seulement sa bestialle ignorance & resverie, mais aussi son impiété. Et où toutes ces choses ne pourroient oster de ton esprit la sinistre opinion que tu y as conçeue, & enracinée contre Marguerite, si ne me pourras tu nier ce que S. Jhean escrit : Bienheureux estre ceuls qui meurent au Seigneur.

Mais dy moy, je te pry, qui meurent ainsi que ceuls qui confessent Jésus estre le Christ, fils de Dieu, au sang duquel nettoiés de toutes nos ordures & reconciliés à Dieu, son père, & adoptés par Foy au nombre de ses enfants, sommes escripts héritiers en l'héritage céleste, qui est la vie éternelle ? Mais d'où nous vient il d'affermer & confesser Jésus estre tel ? Certes nous ne l'apprenons des préceptes des Philosophes, non des contentions sophistiques, non du jugement de la Chair, non des traditions des hommes, non de la sapience & prudence humaine. Il est vray que la Saincte Escripture enseigne ce que devons nous persuader de Jésuschrist, mais que cela nous soit persuadé & demeure appréhendé & imprimé dans nostre cœur. Certes, celuy seul le donne de qui S. Paul dit : « Personne ne peut confesser Jésuschrist que

par l'inspiration du sainct Esprit. » Puis qu'ainsi est, je vous demande maintenant, ô Alençonnois, veu qu'il n'y a d'accord ne de compaignie entre Christ & Bélial, entre la lumière & les ténèbres, le sainct Esprit saisira il l'esprit & l'entendement des Athéistes, Anabaptistes, Juifs, Gentils & Hérétiques ?

Qu'estimerons nous donc qu'on doibt juger de Marguerite, laquelle, ayant en sa griefve maladie perdu la parolle presque trois jours devant son trespas & l'ayant recouvrée à l'heure qu'elle voulut départir de ce Monde, d'une voix mourante crya :Jésus, Jésus, Jésus, &, ces parolles dictes, rendit l'esprit à Dieu ? Que si Jésus n'eust esté imprimé au plus profond de son cœur, si elle n'eust appréhendé Jésus par foy, si elle n'eust du tout mis & appuié son espérance en Jésus, comment eust son Esprit rendu telle voix par les organes de son corps ? Or est il donc crédible que le sainct Esprit assisteoit à sa mort, ce qui n'est donné aux infidèles & reprouvés, mais aux esleus & fidèles seulement, & pource ne nous est il licite de dire :Bienheureuse est Marguerite, qui est morte au Seigneur ?

Encor vous diray je une autre chose, ô Alençonnois, qui pourra fort confirmer le sainct Esprit n'avoir failly à Marguerite. Car lors estoit Marguerite à Thusson quand François, son frère, décéda, la mort duquel personne ne luy ausoit adnoncer, car ils étoient ensemblement conjoincts d'un si estroit & si ferme lien d'amour fraternel que, ne de la mémoire de nos prédécesseurs, ne de la nostre, onc n'en fut ne veu ne ouy de second. Son frère tant de fois l'avoit priée par lettres, un peu devant qu'il mourust, qu'elle se retirast à la Court affin que l'indissoluble lien de leurs cœurs & voluntés ne souffrist que les corps fussent séparés, &,

comme ils avoient este ensemblement nourris & institués au Monde, ainsi départissent ensemble de ce Monde.

Or, le jour que François nous fut osté, elle mesmes le m'a depuis ainsi dit, luy fut advis en dormant qu'elle le veit palle & d'une triste voix l'appellante sa Sœur, en quoy elle print un très-maulvais signe &, se doublant de cela, envoya à la Court plusieurs Couriers sçavoir de la disposition du Roy son frère, mais il n'en retourneoit un seul vers elle.

Un jour, s'estant de rechef son frère apparu à elle ainsi qu'elle dormoit — desjà y avoit quinze jours qu'il estoit trespassé, — demanda à ceuls de sa Maison s'ils avoient ouy aucune nouvelle du Roy, lesquels luy respondirent qu'il se porteoit trèsbien, & adonc voulut aller à l'Église.

En y allant, elle appella Thomas le Coustelier, jeune homme de bon esprit & son Secrétaire, auquel, comme elle disoit l'argument d'une lettre qu'elle vouloit escrire à une Princesse de la Court pour entendre d'elle de la prospérité du Roy, elle ouyt, de l'aultre costé du cloistre, une Religieuse, quelque peu tournée de son cerveau, qui se plaignoit & pleureoit fort. Marguerite, de sa nature encline à commisération, va en diligence vers ceste fille, luy demande qu'elle ha à pleurer & l'enhardit dire si elle vouloit quelque chose. Adonc la Religieuse commence à la menter de plus fort &, en regardant la Royne, luy dist quelle déploreoit sa fortune. Quant Marguerite entendit ces parolles, retournée vers ceuls qui estoient avec elle, leur dist : « Vous me celiés la mort du Roy, mais l'Esprit de Dieu la m'a révellée par ceste folle. » Cela dit, retourne en sa chambre &, sans faire aulcun acte de femme, se mist à genoils & trèshumblement remercia le Seigneur de tous les liens qu'i luy plaisoit luy faire.

Aussi, peu de jours devant qu'elle tumbast en sa dernière maladie, ce que nous avons sçeu de ceuls à qui Marguerite mesmes l'a dit, comme elle dormoit, luy fut advis qu'elle veoioit une très-belle femme, tenante en sa main une couronne de toutes sortes de fleurs, quelle luy monstreoit & luy disoit que bien tost elle en seroit couronnée. Or sçavoit elle bien qu'elle ne devoit interpréter ce songe comme si dans peu de jours après elle deust mourir, mais toutefois ne le deprisa tant qu'elle ne penseast à ce qu'il pouvoit signifier, & interpréta ceste couronne pour la béatitude éternelle.

Je ne doubte point qu'un tas de scrupuleus & sévères censeurs ne se mocquent de cecy & ne disent Marguerite avoir esté superstitieuse d'adjouxter foy aux songes, & nous fols de réciter telles choses d'elle. Mais ceuls qui s'en mocquent, ou sont avec nous Chrestiens ou Philosophes, ou du tout Athéistes & sans loy. Que s'ils sont du nombre, de ceuls qui ne tiennent grand compte de nostre Religion & la veulent postposer aux traditions des Philosophes, me respondent donc qu'il leur semble de Platon, d'Aristote, de Cicéron, de Valère le grand, desquels les escripts traictants de telle divination ont esté reçeus de nos prédécesseurs & mis entre nos mains.

Le Philosophe vouldra que je tienne les divinations des songes n'estre vaines & inutiles pource que l'issue & l'effect approuvent la discipline qui traicte de telles choses, &, pour mieuls m'induire à le croire, mettra en avant l'exemple des deux Arcades, dont l'un, qui estoit allé loger à l'hostelerie, apparut en dormant à celuy qui estoit en maison bourgeoise, le priant de ne laisser sa mort impunie & qu'il avoit esté tué par son hoste, getté dans un

tumbereau & couvert de fumier, ce que l'aultre trouva le matin estre vray.

Si cela est croyable, pourquoy ne croiray je aussi que le feu Roy François a peu adnoncer à sa Sœur Marguerite en son dormant qu'il estoit trespassé ? Nous lisons qu'une femme de Sparte, nommée Rutilie, après que plusieurs mois elle eut attendu son mary, qui estoit allé à la guerre, sans en avoir nouvelles, un jour qu'elle retourna du marché à sa maison, trouva une petite chienne, qu'elle aimeoit fort, triste & gémissante, dont elle divina la mort de son mary, qu'elle sçeut le lendemain. Si tu veuls que je le croye, qui m'engardera de croire aussi que ceste Religieuse folle a peu par ses pleurs signifier à Marguerite la mort du Roy son frère ? Socrate en Platon, estant prisonnier, veit en dormant une très belle femme qui, l'ayant appelle par son nom, lui dist ce vers d'Homère :

Dedans trois jours te trouveras en Pthie.

Le lendemain, il dist à son amy Criton qu'il luy convenoit mourir dans trois jours, & ainsi luy arriva qu'il avoit prédit. Si le Platonique s'efforce de me contraindre à croire cecy, il luy est aussi nécessaire m'accorder celle, qui dist à Marguerite en songe que bien tost elle seroit couronnée de la couronne qu'elle luy monstreoit, avoir entendu de la couronne de vie qu'elle devoit recevoir après la mort du corps.

Que si nous avons affaire aux Chrestiens, je croy qu'ils ne nieront que le Seigneur a accoustumé, quelquefois par songes, quelquefois par d'aultres signes extérieurs, nous faire entendre sa volunté & nous révéler ce qui nous doibt advenir. L'eschelle que facob veit en dormant n'estoit elle pleine de grand mystère ? Et di-

rons nous les songes de Joseph avoir esté vains & dignes de mépris, ou bien divins ? Ce que le Seigneur dist par songe à Abimélech, aux Prophêtes, à Joseph, mari de la vierge Marie, & aux trois Saiges d'Orient, combien il estoit véritable & divin l'issue suffisamment le tesmoigne. Tu diras ce que nous appelions Songes n'estre toujours vrays. Certe, je te le confesse, & te dy d'avantage que plusieurs sont fort obscurs, mais aussi il y en a plusieurs vrays qui adnoncent à ceuls qui les sçavent bien observer maintes choses incrédibles à la Chair. Le Seigneur défend l'observation des songes, mais aussi l'Escripture Saincte crie qu'il luy fault laisser l'interprétation des songes.

Et par ainsi les songes qui adviennent au dormir mal disposé, je dy, comme Socrate dit en Platon, les songes perturbés & confus que font ceuls qui sont pleins de vin & de viandes, ne doivent estre observés, &, quant aux songes obscurs, il fault recourir au Sainct Esprit qui, portant tesmoignage à nostre Esprit que nous sommes enfants de Dieu, certainement ne nous pourroit laisser estonnés, troublés & esperdus ès choses perplexes, doubteuses & incertaines. Quant est des Epicuriens & Athées, il ne se fault enquérir qui leur semble des songes, car, ainsi que dit Cicéron, ils ne sentent rien de ce qui est bon & honneste. Car, puisqu'ils ostent du tout la divinité à nos Esprits, ils nieront aussi la divination leur estre au dehors manifestée & au dedans divinement enclose, mais les Philosophes ne les préféreront à Platon & Socrate ; les Chrestiens ne les préposeront à l'Escripture Saincte, & tous ceuls qui hauront quelque jugement les laisront là comme enragés & furieus.

Or n'est il donc absurde que nous avons dit Marguerite avoir diviné par son songe la mort luy estre prochaine, attendu que ce

qui s'en est ensuivy assés l'a confirmé. Car, depuis son songe, elle abandonna tous ses biens & en laissa l'administration au bon plaisir du Roy de Navarre, son mari, contre sa coustume ne tint plus aucun compte de ses domestiques occupations, ne voulut plus entendre des affaires de personne, désista de passer le temps à ses acoustumées compositions, commença s'ennuier de toutes choses, & de ce qu'elle préveoioit devoir arriver après sa mort elle en escrivit au long à ceuls ausquels les affaires pourroient un jour toucher, &, aiant ainsi donné ordre à toutes choses, tumba en sa dernière maladie, où, avoir esté vingt jours fort tourmentée, au chasteau d'Odos au pais de Tarbes, sur le 59 an de son aige, est allée de vie à trespas.

Tout ce que jusques icy je vous ay dit des vertus de Marguerite selon la capacité de mon petit esprit, ô Alençonnois, vous l'avés veu & congnu en vostre Princesse, & à vostre trèsgrand proffit avés expérimenté que je n'ay rien dit que vérité. Aujourdhuy vous estes tous dolents que la mort vous a osté cet incomparable thrèsor. Aussi l'est toute la France, & certes non sans cause, car, tant que la bonne Royne a vescu avec nous, amplement ne congnoissions combien elle nous estoit nécessaire, mais aujourdhuy nous avons commencé à le congnoistre &, devant qu'il soit peu de temps, de plus en plus nous en haurons l'expérience. Car, comme celuy qui porte en un anneau une précieuse esmeraude, quoy qu'en la regardant elle remplisse ses œils & ne les puisse saouller, si est ce qu'il ne congnoit quel proffit luy porte sa gratieuse verdeur jusques à ce qu'elle soit saillie hors de son œuvre, car lors, ne veoiant plus cest object qui luy recréoit ses œils, il regrette la pierre perdue, dont ne tenoit grand compte quand il l'havoit à son plaisir. Ainsi, tant que les bons & vertueus conversent avec nous & que nous les emploions à nostre proffit, nous congnois-

sons tellement quellement leur présence nous estre utile, mais, quand ils sont morts, bien tost après leur absence nous tesmoigne de combien ils nous servoient, euls estants en vie.

Et qu'il ne soit vray, interrogeons tous ceuls à qui Marguerite a presté sa faveur, à qui elle a aidé de son autorité, à qui elle a faict du bien par sa libéralité. Combien y a il de veufves, combien d'orphelins, combien d'affligés, combien de vieilles gents, à qui elle donneoit pension tous les ans, qui aujourdhuy, comme les brebis, mort leur Pasteur, sont ça & là esquartés, cerchent à qui se retirer, crient aux aureilles des gents de bien, pleurent leur misérable fortune, mais ce pendant ne trouvent aulcuns, ou en trouvent bien peu qui les consolent.

Et, si ceuls, à qui la mort de Marguerite a apporté une irréparable perte & dommage, devoient demeurer en perpétuelle tristesse & ennuy, certes, ô Alençonnois, je vous ayderois par mon Oraison à pleurer. Car je n'en sçaiche aultres qui deussent plus tost se revestir de noir & estre solitairement tristes que vous, qui avis perdu une Princesse, laquelle perfaictement vous aimeoit & n'estoit moins songneuse de vostre proffit que du sien mesmes. Tous vos voisins, elle vivante, pourchassoient vostre alliance & amitié, & n'y avait nation en France qui ne portast honneur à ceuls d'Alençon, non certes pour aultre cause sinon qu'ils sçavoient bien que Marguerite vous aimeoit tant que l'injure qui vous eust esté faicte, elle l'eust réputée faicte à elle. Maintenant vos voisins courent sur vous, & tous les aultres vous hont en mespris & dédaing parce qu'ils sçavent que la corde de vostre ancre est couppée. Marguerite avoit remis en sa pristine vertu vostre Parlement & Eschiquier, qui estoit demeuré en langueur, & le vous avoit rendu en vostre ville fréquent & honorable ; aujourd'-

huy il est estainct avec son corps. A l'ayde de Marguerite vous aviés recouvré la liberté qu'aviés perdue &, tant qu'elle a vescu, l'aviés gardée ; aujourd'huy elle vous est ostée & transportée ailleurs. Et, pour dire en un mot toutes vos calamités,Marguerite morte, toute l'espérance, l'ayde, le support & appuy des Alençonnois sont abbatus.

Quand je dy ces parolles & que je mets devant nos œils, tant nostre particulier dommage que la perte publique que la mort de Marguerite nous apporte, certes à peine me puis je abstenir de pleurer, car le cœur me dit que nous sommes menacés de plus grands mauls, qui estoient empeschés par la présence de Marguerite, si le Seigneur par sa pitié ne nous préserve. Mais quel proffit nous reviendra de nous mettre à pleurer & lamenter comme femmes ?

J'accorde bien qu'il fault donner cela à l'humanité que quiconques est privé de ses affections, sçavoir est qui aura perdu son père, sa mère, ses frères, ses enfants, ses amys & telles choses qui luy sont trèschères, soit esmeu de quelque douleur, mais il nous fault havoir tel tempérament en nostre dueil que toute occasion de mocquerie & de calumnie soit ostée aux ethniques, gentils, gents impies & vivants sans Loy, qui tiennent nostre Religion pour chose ridicule, & que nostre douleur sente le Christianisme. La Mort a donné grande occasion de tristesse à ceuls qui ont perdu Marguerite ; mais pourquoy hauront ils ainsi le couraige failly, veu que ne les douleurs, ne les larmes, ne les cris ne peuvent donner aulcun remedde à tels mauls ?

Je ne doubte que, quand elle estoit détenue au lict de la maladie dont elle est décédée, s'il eust esté possible de rachapter sa vie par mort, plusieurs heussent faict ce que Alceste feist pour Ad-

mète son mari. Et, si aujourd'huy nous pouvions impétrer de Dieu ce que, selon le dire des Poëtes, Laodamie impétra par ses pleurs, qu'en consolation de nostre dueil nous peussions veoir l'umbre de Marguerite, certes, je croy qu'il y en auroit qui expireroient entre ses bras comme l'aultre feist entre les bras de son mari Protésilae. Mais puisque nous ne devons, je ne dy seulement demander telles choses au Seigneur, mais aussi ne les penser, qu'est ce qu'il nous reste à faire ? Ferons nous comme Evadné, qui se getta dans le feu lors que les éxèques de son mari Capanée se faisoient ? Ou nous defferons nous nous-mesmes avec Cléopatre, son amy Antoine mort, ou avec Marc Plautie quand on faisoit les funérailles de sa femme Orestille à Tarente ? Quoy donc ? Suivrons nous l'audacieus acte de Portie, qui, advertie de la mort de Brute son mari, avalla des charbons ardents & se suffoqua ? Si nous faisions telles choses, quel jugement laisserions nous à faire de nous ? Qui est ce qui ne nous soubhaitteroit esprit, entendement & raison ?

Possible me diras tu que ne devons user de cruaulté contre nos corps, mais tu requerras qu'à tout le moins il te soit permis de faire ce que feist Artémise, laquelle nous lisons avoir esté si fort esmeue de la mort de Mausole, son mari, quelle tumba éthique d'inconsolable douleur. Mais lequel des deus est moins cruel à son corps, celui qui court au cordeau pour se pendre, ou se donne un coup de poignard dans le cœur, ou celui qui se fait languir de dueil & de tristesse ? Mais, quand nous penserions à telles choses, l'Apostre S. Paul nous en retire quand il dit que ceuls sont avec les Gentils aveuglés d'ignorance & destitués de toute espérance qui prennent si grand dueil de la mort de leurs parents & amys que le cœur leur fault & deviennent tous esperdus & transis. Que s'il vous est advis que nous devons pleurer la

mort de Marguerite, suivés l'exemple d'Antoine le Piteus, qui institua à Faustine, sa femme morte, pareils honneurs que aux Dieus & luy érigea des statues, ou bien pleurons la comme nous lisons Antimache, poëte Grec, avoir pleuré Lysidice, sa femme, sçavoir est par flébiles élégies qui descrivent & révèlent ses vertus & louenges. Combien toutefois que je ne sçaiche personne, ou tant exercé en éloquence, ou de si près approchant à la dignité d'Homère & à la gravité Maroniane, qui peust mieuls poindre Marguerite au vif qu'elle s'est painte de son propre pinceau, je dy par ses escripts, qui si bien expriment son esprit, sa doctrine, sa foy, sa vie, que plus n'est besoing ériger des statues à celle qui s'est assés fait congnoistre au monde, pour l'ensuivre ne luy faire des honneurs divins, veu qu'elle excedde toute louenge & aujourd'huy jouit de la divinité que le Seigneur Dieu a promis donner après la mort corporelle à tous ceuls qui reposeront leur fiance en luy.

Que cuiddes tu qu'elle te diroit si elle veonoit que tu la déplorasses par féminines pleurs ? Ceuls qui ouirent les propos qu'elle tenoit de l'immortalité de l'Ame & de la béatitude céleste un peu devant qu'elle départist de ce monde, sçavent trèsbien qu'elle craignoit peu la mort, ains qu'elle l'attendoit à visage riant, comme sentant trèsbien qu'elle luy estoit fort proche. Mais il sembleoit qu'elle l'embrasseast comme quelque bonne & joyeuse nouvelle, & la bienvenoit comme si c'eust esté celle qui la venoit delivrer de servitude. Pourquoy donc serons nous envieus contre Marguerite du bien qu'elle avoit si ardemment desiré &, quand elle l'a obtenu, a monstré une merveilleuse joye & liesse ? Si elle estoit encor avec nous & elle fust tourmentée de plusieurs mauls, serions nous marris si elle en estoit delivrée ? Et toutefois Euripide dit que la mort est le souverain remedde de tous mauls ;

Æschyle l'appelle médecine des mauls incurables ; Ciceron la nomme libératrice de tous mauls. Qu'est ce Monde aultre chose qu'une grand mair de mauls ; pour quoy desirons nous que de rechief elle soit enveloppée de mauls ? Quand tu la veoiois en son lict malade, bataillante avec la maladie, n'eusses tu voulu que Hippocras ou Galien fussent ressuscités pour luy rendre sa santé ? La Mort, que Sophocle appelle le dernier médecin de toutes maladies, t'a donné ce que tu desirois ; pourquoy maintenant es tu marri qu'elle soit guarie de toutes maladies ? Et, si elle vivoit & tu la veisses enfermée en quelque prison, te seroit il grief de veoir qu'on la vint delivrer ? Thémiste disoit que l'Ame est liée au Corps humain contre Nature & dériveoit la vie de violence pour ce qu'elle est retenue au Corps par force & violence, & Cicéron appelle nostre Corps la prison de l'Ame pour ce que l'Ame, quand elle sort du Corps, en est delivrée comme d'une prison. Se douloir donc de la mort de Marguerite, certes, ce n'est aultre chose que la desirer estre enchesnée en liens perpétuels. Et, si tu l'eusses veu au milieu d'une grande eau dans une petite nacelle pourrie & fendue, agitée çà & là des flots & des vents, t'eust il fait mal si elle feust venue à port ? Qu'est ce Monde sinon, comme dit Chrysostome, une mair enragée qui tous les jours produit & nouveaus & dangereus périls ? Tout y est plein de tumultes, de noises ; il n'y a que des rochiers caichés soubs les eaux, il n'y a que des destours tortus, il n'y a que des grands flocs, il n'y a que des orages & tempestes ; somme, il n'y a que toute horreur & menaces de mort. Et nostre corps est comme une nacelle entr'ouverte, mise au milieu de ceste grand mair, laquelle, si elle n'est régie par un tresexpert Nauchier, qui est la Grâce Divine, ce que reste de salut sera de n'havoir aulcune attente de salut. La Mort a

delivré Marguerite de tous ses périls, la Mort l'en a gardée, & pour ceste cause Sotade l'appelle le port de tous les mortels.

Vous permettrés, ô Alençonnois, que j'adjouxte encore quelques aultres raisons qui monstrent clairement que devons plus tost nous resjouir de la mort de Marguerite que nous asseicher de tristesse & mélancholie. Faignons que nous la veoions maintenant, après qu'elle a escouté tout le monde, après qu'elle a signé mille lettres, après qu'elle a medité quelque grave composition, après, dy je, qu'elle a vacqué tant aux publiques occupations qu'à ses privés affaires, estre couchée en son lict, l'ame de laquelle, qui tout le jour a esté diffuse par le corps & respandue aux sens, deschargée de son fardeau, se réunit par un douls dormir & se caiche au dedans, si bien que jamais elle ne fut veue dormir plus doulcement ne plus à son aise. Où est celui de nous qui seroit marri de son repos ? Et, si son Valet de chambre ouvroit la porte à quelques uns qui feissent tel bruit qu'elle s'en eveillast, ne luy dirions nous toutes les injures du monde &, quand elle reposeroit, n'imposerions nous silence à un chascun ? Ne les advertirions nous de marcher tout beau ? Que n'en faisons nous aujourd'huy autant ? Car, si croions à l'Escripture Saincte, Marguerite n'est morte, ains elle dort, & Cicéron est tesmoing qu'il n'y a rien plus semblable à la Mort que le dormir. Cela est confirmé par ce qu'Aristote escript de George, Léontin, qui, estant prochain de la mort, & comme les forces lui défailloient, estant assommé du dormir, fut interrogé que c'est qu'il faisoit, & respondit que le Dormir desjà commenceoit le mettre entre les mains de son frère. Puis donc que Marguerite, après grands & longs travails, maintenant dort, pourquoy faisons nous bruit à son repos ?

Je ne vey onc personne qui fust marri quand elle se prépareoit pour aller à la Court veoir le feu Roy, son frère, & quand, pour ce faire, elle se mettoiten sa lectière. Et qu'est ce que Mort, sinon, comme Platon estime, une certaine permutation & changement de demeure que fait l'ame de ce lieu en un aultre, sçavoir est, comme luy mesmes dit, de ce Monde au Ciel où elle est rendue, l'assemblage d'elle & de son corps disjoint & deffait. Certes, Marguerite est allée à la Court de ce grand Dieu, Empereur & Seigneur de tout le Monde, de la présence duquel elle jouit maintenant en gloire & béatitude éternelle, à laquelle elle aspiroit de tout son cœur quand elle converseoit en ce Monde. Veuls tu la déchasser du Ciel ? Veuls tu la priver des célestes & immortelles joyes ? Veuls tu de tranquilité, de repos, de liberté, de félicité, la rappeller aux peines, aux labeurs, à servitude & à misère ? Longtemps y a qu'elle avoit commencé un voiage difficile, pénible & dangereus ; maintenant elle l'a fait, & ne luy reste plus aucun soing ne solicitude. Vouldrois tu qu'elle eust failly au milieu du chemin ?

Vous sçavés, ô Alençonnois, que toutes ces choses sont véritables, & m'accorderés qu'il est bien aliéné de raison & de certain jugement de lasser son corps & son esprit pour les choses que ne pouvons obtenir, & se tourmenter quand nous avons perdu ce qui est hors d'espérance de recouvrement. Je croy certes que nous vouldrions tous Marguerite revenir en vie par nos pleurs & lamentations, mais qui doubte que cela ne se peut faire ? Nous desirons tous sa présence & vouldrions qu'elle ne fust encor décédée ; toutefois nous ne le devons vouloir. Car qu'est cela aultre chose qu'opposer à la volunté de Dieu nostre volunté, qui toutefois luy doibt estre subgette, comme une chambrière à sa mais-

tresse ? Que voulons nous donc puisque nostre volunté n'ha plus de puissance ? C'est fait.

Mais j'entends, ô Alençonnois, que d'aulcuns y a qui veulent couvrir & défendre leur dueil pour dire qu'ils se lamentent ainsi en mémoire de Marguerite, comme si l'on ne pouvoit autrement faire son devoir vers les trespassés ou célébrer leur mémoire qu'en arrousant leurs monuments de larmes. Mais ceste excusation n'est ne raisonnable, ne recevable, pource que les vertus de Marguerite sont assés suffisantes pour nous remettre en nostre esprit la mémoire d'elle. Nous ne demandons des statues ne de grandes structures de sépulchre pour nous exciter à nous en souvenir ; car c'est à faire à ceuls qui n'hont point heu leur cœur fiché en l'amour des trespassés. Laissons donc les froids & faincts collaudateurs des morts refraischir leur mémoire, ou en lisant les inscriptions des sépulchres ou en regardant les statues qui leur sont érigées, car nous havons tousjours mémoire de la Royne de Navarre. Et, ores que nous en eussions du tout perdu la souvenance, nous havons une aultre chose qui nous la renouvelle, c'est une Princesse ornée de singulière vertu, laquelle quand nous regarderons, l'image de Marguerite se représentera à nos œils.

De ce que nous aimons & souhaitions fort, nous havons incessamment le nom en la bouche, car il récrée nostre esprit, &, si nous veoions quelque chose qui nous excite la mémoire, nous sommes tous consolés & joïeus en la regardant. Or nous desirons de veoir en vie Marguerite de Valois, sœur unique du Roy François & Royne de Navarre, qui estoit le soubstien & appuy des bonnes Lettres, & la défense, refuge & reconfort de toutes personnes désolées, & Dieu nous a laissé une aultre Marguerite de Valois, fille du grand Roy François, sœur unique du trèsprudent

& trèsvictorieus Roy de France Henry, studieuse des bonnes Lettres, support des personnes doctes, & trèsliberale Princesse envers un chascun. Elles ne diffèrent de nom, de surnom, de maison, de sang, d'armoiries ; il peut estre que'lles différoient quelque peu en grandeur, car l'une estoit Royne & l'aultre attend encor le tiltre Royal, mais elle est trèsdigne d'estre colloquée, non avec un Roy seulement, mais avec un Monarche & dominateur de tout ce monde. Que si le trèsdébonnaire Dieu nous donneoit, ce que tous espérons & de trèsbon cœur luy demandons, que la Niepce mist sur sa teste la couronne que la Tante a laissée, nous n'haurions plus occasion de regretter Marguerite de Valois, Royne de Navarre. Or, puis qu'ainsi est, je ne veoy plus en quoy nous puissons accuser la Mort qui, nous ostant Marguerite, nous a aussi laissé Marguerite.

Mais jesents Men, ô Alençonnois, où tendent les plainctes que vous faictes contre la Mort, c'est que plus ne veoyés vostre Marguerite en ce Monde, plus ne parlés à elle, car elle est estendue morte en son sépulchre. Serons nous donc de cest advis que celle ne se veoie plus au Monde, l'esprit de laquelle nous est encores présent ? Est donc ainsi de nous absente celle de laquelle les œuvres ne parlent moins avec nous que si elle estoit en nostre compaignie ? Demande à Platon si Marguerite est morte ou vivante ; il te respondra que la Mort n'est qu'un département de ceste vie & un changement d'une telle quelle vie à une aultre, meilleure & plus perfaicte, & le grand Tyrien dira avec luy ce que nous appellons la Mort estre un commencement d'immortalité & procréation de la vie future, les corps mourants ainsi qu'il leur est ordonné, mais les esprits montants à leur lieu & propre siège. Cicéron criera que la mort n'est que changement de vie, non pas destruction, & qu'elle est aux vertueus hommes & vertueuses

femmes la guidde qui les meine au Ciel. Christ a confirmé leur sentence, qui appelle dormir ce que nous disons mourir. S. Paul, nous, exhortant que ne soions tristes de la mort des nostres & que n'en menions tel dueil que les Gentils, approuve assés que cents qui sont départis de ce Monde ne sont morts, comme si jamais ne dévoient estre rendus à une milleure vie. Au contraire, il nous donne espérance qu'un jour viendra que ceuls qui se fient en Jésuchrist seront participants de la victoire qu'il a remportée de la Mort, laquelle il a vaincue.

Puisqu'ainsi est, pourquoy pleures tu la mort de Marguerite ? Tu cuiddes par aventure ce corps mort, que tu veois mis à la reverse dans ce sépulchre, estre Marguerite, mais il n'est pas ainsi. Car, comme dit le divin Platon, combien que nous disons l'Homme estre composé du Corps & de l'Ame, si est ce que sa milleure & plus noble partie c'est l'Ame, participante de la raison & de l'immortalité divine. Elle, estant enfermée au Corps comme en une prison, ne demande rien plus sinon que quelcun luy oste le couvercle de son tumbeau affin qu'elle s'en voile à son domicile, qui est le Ciel. Et par ainsi ceste masse de chair que tu veois sans âme, ce n'est Marguerite ; car Marguerite estoit invisible, ainsi que l'esprit de sa nature ne se peut veoir. Quand donc tu veois son corps, tu veois bien le sépulchre de Marguerite vuidde ; tu veois l'apparence que Marguerite y a esté ; tu y veois la dépouille de Marguerite, je dy son corps, duquel elle a esté en ce Monde enveloppée. Car nostre corps, comme le Tyrien dit, n'est qu'un gros, vil & usé manteau que Marguerite a despouillé, estant invitée à ce banquet nuptial que le Seigneur doibt là hault faire aux siens, affin de vestir la robbe nuptiale de laquelle quiconques ne se reparera, sera chassé de ce banquet & envoié aux profondes ténèbres.

Que si nous n'havons aulcun aultre remedde contre la douleur que la mort de Marguerite nous peut causer, toutefois si nous doibt cela appaiser qu'ores qu'elle soit morte de corps, toutefois elle veit encor aujourd'huy en sa fille Jheanne, Princesse de Navarre & Duchesse de Vendosmois, qui si bien nous représente la vive image de sa mère que, s'il fault adjouxter quelque foy à la renaissance des Pythagoriens, nous devrons dire l'esprit de la mère estre entré au corps de la fille. L'arbre n'est mort qui, encor qu'il soit couppé, ha toutefois des racines qui rejettent. Ainsi Marguerite ne peut estre morte à qui une fille est demeurée, l'infance de laquelle, par une nouvelle & rare indole, nous monstreoit des scintilles de prudence, de modération, de doulceur, d'intégrité, de piété, & maintenant en sa jeunesse la grande affluence de ses vertus respond à ceste magnifique espérance que la première herbe de sa petite aige nous présentoit, en sorte que ne devons plus doubter qu'elle déçoive la publique espérance d'elle, ains plustost devons attendre qu'estant venue à la maturité de son aige satisfera abondemment au grand desir de tout le Monde.

Or Nature nous a donné, pour ostage & pour gaige de nostre espérance, la singulière beaulté dont elle l'a douée, non seulement pour la faire l'une des plus excellentes femmes de son siècle, mais pour nous donner aussi un certain signe qu'elle a employé toutes ses forces pour forger en Jheanne un trèsparfaict ouvrage. Car, comme dit Platon, la grande beaulté du corps tesmoigne la beaulté de l'esprit ; si nous croions Plutarche, la beaulté corporelle n'est aultre chose que l'œuvre de l'âme, tesmoignante qu'elle ha en son vaisseau ses actions libres.

Puis donc qu'il est trèsmanifeste que Marguerite ne peut mourir, il nous convient prendre garde que ne soions enervés de

pleurs comme les femmes & que soions condamnés par les Stoïques &, en passant oultre les limites de constance, nous donnons a cognoistre par nostre dueil que la félicité de Marguerite nous desplaist & que nous avons pour arresté en nostre esprit que l'homme par la Mort est si bien destruict que du tout il tourne à néant. Car tous ceuls qui prennent une si grande tristesse de la mort des leurs qu'ils aiment mieuls désécher de continuel ennuy que de recevoir consolation & mettre devant leurs yeuls les grands biens que la Mort avec soy nous apporte, ceuls là, dy je, pensent avec les Epicuriens que ce qui ne se veoit point n'est rien, & avec cela ne croyent que les Ames demeurent, estant séparées de leurs corps. Mais, puisque les Philosophes de milleur advis & tous ceuls qui ont quelque jugement, & ceuls aussi qui se sont fait escrire au rolle des Chrestiens, hont un aultre opinion, je vous pry, ô Alençonnois, que nous mettons toute tristesse, dueil & mélancholie hors de nostre esprit, &, puis qu'il nous est indubitable que la Mort ne se peut éviter, ne par faveur, ne par aide, ne par prière, ne par aulcun moyen, & que le jour de la Mort viendra lors que n'y penserons point, soions vigilants affin que ce jour là ne nous surprène despourveus.

Et, si ce pendant nous voulons faire mémoire de Marguerite, comme certes doibt celle à perpétuelle mémoire estre consacrée qui, depuis que les hommes sont hommes, n'a heu sa pareille en perfection, louons en premièrement Dieu & le remercions de quoy lui a pleu illustrer sa créature de grands dons de ses grâces. Après, suivons à nostre possible les admirables vertus de Marguerite, & prenons exemple à la vie de celle que nous confessons tous ne pouvoir estre assés suffisamment louée. Car nous racompteons & loueons en vain de bouche & par escript les grandes & nobles vertus des illustres personnes si de faict regettons la

vertu, car ce n'est pas lorsque les gents vertueux sont à la vérité aymés, prisés & honorés, quand nous les pleureons après leur mort ou que nous récitons leurs louables dicts & magnanimes gestes, mais quand nous suivons leur trace & que nous appliquons nostre esprit à vertu, de laquelle ils ont acquis toute louenge immortelle.

FIN.

(LE PREMIER CHIFFRE SE RAPPORTE AUX PAGES DE L'ÉDITION ORIGINALE, LE SECOND AUX PAGES DE CETTE RÉIMPRESSION.)

Première institution des louenges pour les prouesses des hommes. 1-23.

Rémunération des vertueux gestes. 1-23.

La louenge des vertueux vivants a esté l'origine des louenges des trespassés. 1-24.

Les Athéniens. 2-24.

Les Grecs. 2-24.

L'usaige des Romains à la louenge des trespassés. 2-24.

Coustume des Indiens aux louenges funèbres. 2-24.

Coustume des Ægyptiens aux funérailles. 2-25.

Le Grand Prebstre des Ægyptiens. 3-25.

La cérimonie des Ægyptiens aux funérailles de leurs Roys. 3-25.

Contre les flatteurs des trespassés. 3-25.

Le profit des Oraisons funèbres. 4-26.

Ordonnance de la Loy des douze tables sur les funérailles des morts. 4-26.

Note, lecteur, que ceste Oraison fut faicte XV jours après la mort de la Royne de Navarre, pour la prononcer à Alençon. 4-26.

Marguerite de France, Royne de Navarre. 5-26.

Ordonnance de la Loy des douze tables. 5-26.

Confutation de ceuls qui disent les femmes ne devoir estre publiquement louées. 5-27.

Arrest du Sénat de Romme à la faveur des femmes. 6-27.

Crasse loua sa mère & Jules César sa femme après leur mort. 6-27.

Les bienfaicts de la Royne de Navarre vers S.-Marthe. 7-28.

L'obéissance des Alençonnois vers la Royne de Navarre, leur Duchesse. 8-29.

Euripide, de Noblesse. 8-29.

La vertu est seule la vraye noblesse. 8-29.

La noblesse du sang est une bonne marque entre les hommes. 9-30.

La vertu est meilleure au sang noble. 9-30.

Mécène support des Lettres. 9-30.

La Royne de Navarre a illustré sa noblesse. 10-30.

Généalogie de la Royne de Navarre. 10-30.

Charles, père de la Royne de Navarre, Conte d'Engoulesme. 10-31.

Noblesse, selon Simonide. 11-31.

Noblesse, selon Plutarche. 11-32.

Contre les gentillastres d'aujourd'huy. 11-32.

La vraye Noblesse se monstre aux mœurs. 12-32.

Similitude. 12-32.

La faulse Noblesse se cognoit à la fréquentation. 12-32.

La Royne de Navarre fut vrayment noble. 13-33.

La noblesse du corps doit estre joincte à la noblesse de l'âme. 13-33.

Les mœurs tesmoignent la Noblesse. 13-33.

Indole de la Royne de Navarre. 13-33.

L'infance de la Royne de Navarre. 14-33.

Loys & Charles, noms des Princes. 14-34.

Confutation de ceuls qui se mocquent de l'imposition des noms. 14-34.

Platon. 14-34.

Souvent les noms se donnent selon le vœu des impositeurs. 14-34.

Théophile. 15-34.

Le nom est la paincture de la substance des choses. 15-34.

Les noms souvent sont plains de mystères. 15-35.

Le nom de Jésus. 16-35.

Les choses belles doivent havoir beau nom. 16-35.

Le nom de la Royne de Navarre. 16-35.

Marguerite pour pierre précieuse. 16-35.

Les perfections des marguerites. 16-35.

La parolle de Dieu est appellée marguerite & pourquoy. 17-36.

Pourquoy la marguerite est nommée union. 17-36.

Perle, en langue françoise. 17-36.

La Royne de Navarre a esté une perle. 17-36.

Les vertus des perles en Médecine. 17-36.

La Royne de Navarre devoit estre le port des affligés. 18-36.

La Royne de Navarre devoit estre le secours des nécessiteux. 18-37.

La Royne de Navarre devoit estre le support & advancement des gents de basse condition. 18-37.

La Royne de Navarre n'a esté nourrie en volupté. 19-37.

Les mœurs de la Royne de Navarre. 19-37.

Coustumes des Perses à l'institution de leurs enfants. 19-38.

L'institution de la jeunesse du jour d'huy est toute corrompue. 20-38.

La bonne éducation fait les bons esprits. 20-39.

Loyse, mère de la Royne de Navarre, faict office de sage femme. 20-39.

Charles, Conte d'Engoulesme, père de la Royne de Navarre, estoit pauvre. 20-39.

Exemple pour les pères & les mères. 21-39.

Contre ceuls qui se soucient du corps de leurs enfants & ne font compte des esprits. 21-39.

Institution de la Royne de Navarre. 22-40.

Notent cecy tous ceuls qui hont des enfants. 22-40.

Maistresse de mœurs donnée à la Royne de Navarre. 22-40.

Monsieur Castellanus, Evesque de Mascon. 22-40.

Monsieur Pierre Galland, Lecteur du Roy, à Paris. 23-40.

La nourriture de la Royne de Navarre. 23-40.

La Royne de Navarre heut des Précepteurs domestiques. 23-41.

L'institution de la Royne de Navarre dès sa première jeunesse. 23-41.

Platon de l'heur des Républiques. 24-41.

Confutation de ceuls qui se mocquent que les Princes estudient en Philosophie. 24-41.

Les Sophistes. 24-42.

D'où vient que le tiltre de Philosophe est aujourd'huy odieus. 24-42.

Qui sont ceuls que Philosophie rend fols. 25-42.

Il est icy prové par plusieurs raisons que la Philosophie est très nécessaire aux Princes. 25-42.

Le profit de Philosophie. 25-42.

Qui veult régenter aultruy se doibt le premier régenter. 25-43.

Philosophie rend les Princes establisseurs de bonnes lois. 26-43.

Que c'est Philosophie. 26-43.

La Royne de Navarre fut instruicte en Philosophie. 26-43.

La Philosophie Evangélique. 27-44.

L'Esprit de Dieu se manifeste dans la Royne de Navarre. 27-44.

Charles, aujourd'huy Empereur, demanda en mariage la Royne de Navarre estant encor fille. 27-44.

La Royne de Navarre en premières nopces espousa Charles, Duc d'Alençon. 28-44.

Françoise d'Alençon, Duchesse de Beaumont. 28-44.

Messeigneurs les Enfants de Vendosme. 28-45.

La généalogie de Charles, Duc d'Alençon. 29-45.

La Maison d'Alençon, descendue du Roy S. Louys. 29-45.

La Royne de Navarre n'heut enfants du Duc d'Alençon. 29-45.

Second mariage de la Royne de Navarre au Roy Henry. 29-45.

La mort de Jhean, Prince de Navarre. 29-45.

Monseigneur Antoine, Duc du Vendosmois, & Messieurs ses Frères. 29-45.

Heureuse conjunction de Monseigneur de Vendosme avec Madame la Princesse de Navarre. 30-46.

Les Ambassades de toutes nations peuvent porter tesmoinage des vertus & de la bonté de la Royne de Navarre. 31-47.

Le jugement qu'a fait l'Empereur de la Royne de Navarre. 31-47.

La Royne de Navarre alla jusques en Hespaigne après le feu Roy, son frère. 32-47.

Platon. 32-47.

Exemples de celles qui ont esté pitoyables vers leurs frères. 32-48.

Exemples de ceuls qui se sont exposés à la mort pour leur patrie. 38-48.

La charité du feu Roy François & de la Royne de Navarre vers France. 38-48.

La Royne de Navarre se mist à la miséricorde de l'Empereur. 33-49

Exemples des libérateurs des hommes. 34-49.

La Royne de Navarre a brassé le mariage du feu Roy & de la Royne Aliénor. 34-49.

Aliénor, Royne Douairière de France. 34-49.

La mort des enfants est dure aux pères & mères. 34-49.

Exemples de ceuls qui ont constamment porté la mort de leurs enfants. 35-49.

La Royne de Navarre, ayant perdu son fils unique, se monstra très magnanime. 35-50.

La Royne de Navarre, son fils mort, feist chanter Te Deum. 35-50.

On doibt pleurer ceuls qui viennent au monde & se réjouir des morts. 36-50.

Coustume des Thraces digne d'estre notée. 36-50.

Les Chrestiens doivent estre plus forts & constants que les Ethniques. 36-51.

Immortalité & vie éternelle après la mort. 36-51.

Note icy, ô Lecteur, une mémorable histoire de la magnanimité de la Royne de Navarre. 38-52.

Madame la Séneschalle de Poictou. 38-53.

Veoy icy la piété de la Royne de Navarre. 39-53.

Ôresponse inspirée du S. Esprit. 39-53.

Tous les propos de la Royne de Navarre n'estoient que de Dieu. 40-54.

Note icy une chose miraculeuse. 40-54.

Nicolas d'Anguye, Evesque de Mande. 41-55.

Prudence de Monsieur de Mande. 42-55.

Vivre avec Dieu. 42-55.

La Royne de Navarre par sa foy impétra de Dieu santé pour sa fille. 42-56.

Exemples de ceuls qui ont esté patients. 43-56.

Les détracteurs de la Royne de Navarre. 44-57.

Toute la défense de la Royne de Navarre estoit en patience. 44-57.

La Royne de Navarre priea le Roy, son frère, pour ses ennemis. 45-57.

Exemple d'une ingratitude inouye. 45-58.

Impudence, fille d'Ingratitude. 46-58.

La loy des Perses contre les ingrats. 46-58.

Royalle sentence d'Alexandre. 46-59.

Ôchrestien cœur de la Royne de Navarre. 47-59.

Le désir de vengence doibt estre mis hors du cœur des Princes. 47-59.

Homère appelle les Princes douls pères de leurs subjects. 48-60.

Humilité. 48-60.

Exemple de l'humilité de Trajan & Vespasian, Empereur. 48-60.

Les Princes sont Vicaires & Ministres de Dieu. 49-60.

Les conditions d'un Prince sans entendement. 49-61.

La Royne de Navarre se monstroit accessible à toutes personnes. 50-61.

La Royne de Navarre consoleoit toutes sortes de gents affligés. 50-61.

La Royne de Navarre visiteoit les malades. 50-62.

La Royne de Navarre faisoit ses aulmosnes en secret. 51-62.

La Royne de Navarre vouloit entendre les affaires des veufves, des orphelins & pauvres. 51-62.

La Royne de Navarre s'appeloit ministre des pauvres. 51-63.

La Royne de Navarre ne refuseoit personne de lettres de faveur. 52-63.

Jehan Frotté, Secrétaire des Finances de la Royne de Navarre. 52-63.

Le debvoir d'un sage Prince. 53-64.

La Royne de Navarre avoit conjoinct avec son humilité une gravité de Princesse. 53-64.

Le Prince ne doibt reprendre personne par courroux & injures. 54-64.

Note de quelle prudence usoit la Royne de Navarre à la castigation des faillants. 54-64.

On ne doibt retirer les Princes de miséricorde. 55-65.

La Royne de Navarre faisoit garder un tempérament à la punition des délicts. 55-65.

La Royne de Navarre ne souffroit en sa Maison des personnes vitieuses. 56-66.

La Royne de Navarre servoit d'exemple aux siens. 56-66.

Continence, fundement des Vertus. 56-66.

Àveoir la grande frugalité de la Royne de Navarre, on ne l'eust prise pour Royne. 57-67.

En quoy consiste la magnificence d'un Prince. 57-67.

Tous ceuls cy haïssoient à mort les gents gras. 57-67.

Desquelles voluptés la Royne de Navarre useoit. 58-68.

Modérer les voluptés. 58-68.

Les viandes doivent estre confites de propos joyeus. 58-68.

Parolles oisifves. 59-68.

Ce qui est deshonneste à faire est deshonneste à dire. 59-68.

Le Prince ne doibt tenir propos que de choses graves. 59-69.

Messieurs Schyron, Cormier, Esterpin, Médecins de la Royne de Navarre. 60-69.

M. Gérard Leroux, Evesque d'Oloron. 60-69.

Histoire d'un Gentilhomme, qui décria la Royne de Navarre pour

l'avoir ouye disputer à table de la Saincte Escripture. 60-70.

Régin, Maistre des Requestes de la Royne de Navarre. 61-70.

Cecy est dict à ceuls qui vivent ainsi & qui deshonorent le titre de Noblesse. 62-71.

La noblesse du corps sans celle de l'esprit n'est qu'une umbre de Noblesse. 63-71.

Icy sont défendus les gents de Robbe longue contre ceuls qui les mesprisent. 63-72.

La bouche exprime le cœur. 64-73.

La Royne de Navarre se taisoit devant son mary. 64-73.

Le Roy de Navarre amateur des lettres. 64-73.

Le Seigneur Borbonius, instituteur de Madame la Princesse de Navarre. 65-73.

L'ofice d'une sage femme. 65-73.

La Royne de Navarre est un miroir d'obéissance à toutes femmes. 66-74.

Contre les babillardes. 66-74.

La Vénus de Phidie. 67-75.

La femme doibt garder silence devant son mary. 67-75.

La femme doibt honorer son mary. 67-75.

Les occupations de la Royne de Navarre sur jour. 68-76.

Exemple mémorable qui tesmoigne quel esprit havoit la Royne de Navarre. 68-76.

Il y a des choses propres aux hommes, les aultres propres aux femmes, les aultres communes à tous les deus. 69-77.

Il est icy monstré que les femmes peuvent lire les livres. 70-77.

Bref catalogue des femmes sçavantes. 70-77.

Pythagore a instruit sa fille & sa sœur en Philosophie. 70-77.

Socrate auditeur des femmes. 70-78.

Les femmes poëtes. 71-78.

Confutation de ceuls qui veulent chasser les femmes de la lecture des lettres Sainctes. 71-78.

L'Esprit de Dieu inspire les femmes comme les hommes. 72-79.

Catherine de Sènes. 72-79.

Hildergarde d'Alemaigne. 72-79.

La Royne de Navarre fait foy par ses œuvres combien elle avoit proffité aux Sainctes Lettres. 73-79.

Les femmes qui ont esté Théologiennes & ont escrit de nostre Religion. 73-80.

Les Poëtes Chrestiens. 73-80.

Mécène, patron des Lettres. 74-81.

Luculle fut très libéral vers les gents de Lettre. 74-81.

La maison de la Royne de Navarre a esté ouverte à toutes nations. 74-81.

Monsieur Brinon, Chancelier d'Alençon. 75-81.

Monsieur Olivier, Chancelier de France, auparavant Chancelier d'Alençon. 75-81.

Monsieur Groslot, dernier Chancelier d'Alençon. 75-81.

Messieurs Dulyon, Prévost, Boileau, Conseillers de Paris & de l'Eschiquier d'Alençon. 76-82.

Monsieur Du Pac, Président de Béarn, Maistre des Requestes de la Royne de Navarre. 76-82.

Messieurs les Maistres des Requestes & Conseillers de l'Eschiquier & Conseil d'Alençon. 77-33.

La Royne de Navarre honoreoit ses serviteurs gens d'honneur. 77-83.

Le Prince doibt honorer ceuls qui le méritent. 78-84.

La Royne de Navarre ne vendoit les estats & offices de Judicature. 78-84.

L’inconvénient qui arrive aux Républiques par la vendition des offices de Justice. 79-84.

Contre les gents ambitieus. 79-84.

Cecy est dit contre les maulvais Magistrats. 79-85.

Comment & pour quelles causes peut un Prince vendre les offices de Judicature. 80-85.

Le Prince doibt de son gré user de libéralité vers ses subgets. 81-86.

La Royne de Navarre sert icy d’exemple à toutes personnes qui hont des serviteurs. 82-87.

Comment le maistre doibt traicter son serviteur. 82-87.

Le devoir de la Royne de Navarre envers ses serviteurs. 83-87.

Exemples d’aulcuns miséricordieus. 83-88.

La Royne de Navarre estoit en France le port & refuge de tous les désolés. 84-88.

La communité de Platon est icy interprétée contre les Anabaptistes. 85-89.

Confutation des calumniateurs de la Royne de Navarre, disants qu’elle faisoit du bien à ceuls qui ne le mériteoient. 85-89.

Catalogue d’aulcuns avaritieus. 86-90.

Notable response d’Aristote. 86-90.

Comme Dieu fait du bien aux bons & aux maulvais, ainsi doibt faire le Prince. 86-90.

Aultre confutation des calumniateurs qui disent que la Royne de Navarre ne faisoit du bien qu'à certains particuliers. 87-91.

La sage response d'Artaxerse, Roy de Perse. 87-91.

Les Amazones. 88-92.

Comparation des Amazones & de la Royne de Navarre. 89-92.

Les armes de la Royne de Navarre. 90-93.

Les ennemis de la Royne de Navarre & la victoire d'elle sur euls. 90-94.

La victoire de ses affections 91-94.

Confutation de ceuls qui veulent charger la Royne de Navarre de certaines imperfections. 91-95.

La vertu monstrée, le vice est aussi monstré. 92-95.

Objection des détracteurs. 93-96.

Aultre objection des détracteurs. 94-96.

Croire trop de légier est chose dangereuse. 94-96.

Le sexe féminin est excusable. 95-97.

Exemples de grants personnages qui ont failly. 95-97.

Les sainctes personnes mesmes ont failly. 95-98.

Nos faultes ne se doivent excuser sur celles d'aultruy. 96-98.

Simplicité est fort recommandée en la Saincte Escripture. 97-99.

Simplicité, pour un cœur ouvert, candide & qui n'ha rien fainct. 97-99.

La grande simplicité de la Royne de Navarre. 98-99.

Aultre objection des détracteurs confutée. 98-100.

Icy est la confutation de la précédente objection. 99-100.

La Royne de Navarre est défendue contre ses détracteurs. 99-101.

La Royne de Navarre esprouvoit les esprits des personnes. 100-101.

La Royne de Navarre chasseoit d'emprès elle ceuls qu'elle congnoissoit mal sentir de la foy. 100-101.

La vie de la Royne de Navarre tesmoignoit de sa foy. 100-102.

Les escripts de la Royne de Navarre tesmoignent aussi de sa foy. 101-102.

Mourir en Dieu. 101-102.

Le S. Esprit n'est habitant au cœur des impies. 102-103.

Ôheureuse fin de la Royne de Navarre. 102-103.

Le S. Esprit assiste à la mort des fidèles. 102-103.

Le feu Roy Françoys & la Royne de Navarre s'entr'aymeoient fort. 103-104.

La Royne de Navarre fut advertie en son dormant de la mort du feu Roy son frère. 103-104.

Thomas le Coustelier, Secrétaire de la Royne de Navarre. 104-104.

La mort du feu Roy fut divinement anuncée à la Royne de Navarre. 104-104.

Magnanimité de la Royne de Navarre. 104-105.

Le songe que fist la Royne de Navarre avant la maladie dont elle est morte. 104-105.

Confutation de ceuls qui se mocquent des songes. 105-105.

Les Philosophes adjouxtent foy aux songes. 105-105.

Un trespassé révéla par songe sa mort à son compaignon. 105-106.

Une femme divina la mort de son mary à l'aspect d'une chienne. 106-106.

Socrate divina par son songe le jour de sa mort. 106-106.

Les Chrestiens ne nieront les songes servir de divination. 107-107.

Les songes de la Saincte Escripture. 107-107.

Les songes des yvroignes. 107-107.

Le S. Esprit, interprète des songes. 107-108.

Les Épicuriens & Athéistes se mocquent des songes. 107-108.

La Royne de Navarre préveoioit sa mort. 107-108.

Similitude d'une esmeraude. 109-109.

Les personnes vivantes nous ne pouvons bien congnoistre de quoy ils nous servent. 109-109.

La mort de la Royne de Navarre en a laissé plusieurs orphelins. 110-109.

La Royne de Navarre aymoit fort les Alençonnois. 110-109.

La grand perte que les Alençonnois ont faicte à la mort de la Royne de Navarre. 111-110.

Il fault permettre à l'humanité de s'émouvoir de la perte des siens. 111-110.

L'amour de Alceste vers son mary. 112-111.

L'amour de Laodamie vers Protésilae. 112-111.

Exemples d'aulcuns qui se deffirent de deuil. 112-111.

Portie, femme de Brute. 112-111.

L'amour de Artémise vers Mausole son mary. 113-112.

Le Chrestien ne doibt suivre le désespoir des Ethniques. 113-112.

La piété de l'Empereur Anthoine vers Faustine sa femme. 113-112.

La Royne de Navarre n'ha besoing de statues pour estre immortelle. 114-112.

La Royne de Navarre monstra assés, devant que mourir, qu'elle ne craignoit la mort. 114-113.

La mort est le remède de touls mauls. 114-113.

La mort est le dernier médecin de toutes maladies. 115-113.

La vie est déduicte de violence. 115-113.

Le corps est la prison de l'âme. 115-114.

Ce monde est une mair de mauls. 115-114.

Certaines aultres raisons pourquoy l'on ne doibt pleurer la mort de la Royne de Navarre. 116-114.

Puys que la mort n'est qu'un dormir, la Royne de Navarre dort. 117-115.

La mort n'est qu'une permutation de demeure. 117-115.

Pleurer la Royne de Navarre est la désirer retourner à misère. 118-116.

La vie de ce monde est un voïage périleus. 118-116.

Nostre volunté doibt estre soubmise à la volunté de Dieu. 118-116.

Les vertus & les escripts de la Royne de Navarre nous excitent à havoir souvenance d'elle. 119-116.

Madame Marguerite, fille du Roy François, sœur unique du Roy Henry Très Chrestien. 120-117.

La Royne de Navarre est encore avec nous en esprit & par ses œuvres. 121-118.

La mort est un changement de vie. 121-118.

# Extraits de Brantôme

## MARGUERITE, ROYNE DE NAVARRE

l faut parler ung peu de Marguerite, Reyne de Navarre. Certainement elle ne fut point née fille du Roy de France, & par conséquent point Fille de France, ny n'en portoit aussi le nom, sinon de Vallois ou d'Orléans, car, comme le dit M. Du Tillet en ses Mémoires, le surnom de France n'apartient qu'aux Filles de France, &, si elles sont nées avant que leurs pères soient Roys, elles ne prennent ce surnom qu'après leur avènement à la couronne. Mais pourtant ceste Marguerite, comme disoyent de grandes personnes d'allors, elle estoit censée comme Fille de France, mesmes qu'elle ne leur faisoit tort de se mettre en leur rang pour ses grandes vertus. Voillà pour quoy nous la mettrons parmi elles.

Ce fut donq une Princesse d'un très grand esprit & fort habille, tant de son naturel que de son acquisitif, car elle s'adonna fort aux Lettres en son jeune aage & les continua tant qu'elle vescut, aimant & conversant, du temps de sa grandeur ordinairement à la Court, aveq les gens les plus sçavans du royaume de son frère. Aussi tous l'honoroient tellement qu'ils l'appeloyent leur Mecœnas, & la pluspart de leurs livres qui se composoient allors s'adressoit au Roy son frère, qui estoit bien sçavant, ou à elle.

Elle mesme composa fort & fit ung livre qu'elle intitula la Marguerite des Marguerites, qui est très beau, & le trouve-t'on encor imprimé. Elle composoit souvent des Commédies & des Moralitez, qu'on apelloit en ce temps là, & des Pastoralles, qu'elle faisoit jouer & représenter par les Filles de sa Court.

Elle aymoit fort à composer des Chansons spirituelles, car elle avoit le cœur fort adonné à Dieu. Aussi portoit elle pour sa divise la fleur de soucy, qui est la fleur ayant plus d'afinité aveq' le soleil qu'aucune qui soit, tant en similitude de ses rayons ès feuilles de laditte fleur que à raison de la compaignie qu'elle luy fait ordinairement, se tournant de toutes partz là où il va, depuis oriant jusqu'en occidant, s'ouvrant aussi ou clouant, selon sa hauteur ou basseur. Aussi elle s'acommoda de ceste divise, aveq ces motz :

NON INFERIORA SECUTUS,

Mais, pour le respect & l'amour qu'elle portoit au Roy son frère, qui l'aymoit unicquement & l'appelloit tousjours sa mignonne, elle n'en fist jamais aucune profession ny semblant, &, si elle la croyoit, elle la tenoit dans son âme fort secrette, d'autant que le Roy la haïssoit fort, disant qu'elle & toute autre nouvelle secte tendoient plus à la destruction des royaumes, des monarchies, & dominations nouvelles, qu'à l'édification des âmes.

Le Grand Sultan Sollyman en disoit de mesmes, laquelle, combien qu'elle renversast force pointz de la Relligion Chrestienne & du Pape, il ne la pouvoit aymer, « d'autant », ce disoit il, « que les religieux d'icelle n'estoyent que brouillons siditieux & ne se tenoient jamais en repos qu'ilz ne remuassent tousjours. »

Voylà pour quoy le Roy François, sage Prince s'il en fut onq, en prévoyant les misères qui en sont venues en plusieurs partz de la Chrestianté, les hayssoit & fut ung peu rigoureux à faire brûler tous vifz les Hérétiques de son temps. Si ne layssa-t-il pourtant à favoriser les Princes Protestans d'Allemagne contre l'Empereur. Ainsin ces grands Roys se gouvernent comm' il leur plaist.

J'ay ouy conter à personne de foy que M. le Connétable de Montmorency, en sa plus grande faveur, discourant de ce faict ung jour aveq le Roy, ne fist difficulté ny scrupule de luy dire que, s'il vouloit bien exterminer les Hérétiques de son royaume, qu'il falloit commencer à sa Court & à ses plus proches, luy nommant la Reyne sa sœur. À quoy le Roy respondit : « Ne parlons point de celle là ; elle m'ayme trop. Elle ne croyra jamais que ce que je croyray, & ne prendra jamais de relligion qui préjudicie à mon Estat. »

Donq'oncques puis elle n'ayma jamais M. le Connestable, l'ayant sçeu, & luy ayda bien à sa deffaveur & bannissement de la Court ; si bien que, le jour que Madame la Princesse de Navarre, sa fille, fut mariée aveq' le Duc de Cléves à Chastelleraud, ainsin qu'il la falust mener à l'église, d'autant qu'elle estoit si chargée de pierreries & de robe d'or & d'argent, & pour ce par la foiblesse de son corps n'eust sçeu marcher, le Roy commanda à M. le Connestable de prendre sa petite niepce au col & la porter à l'église. Dont toute la Court s'en estonna fort, pour estre une charge peu convenable & honorable en telle cérémonie pour ung Connestable & qu'elle se pouvoit bien donner à ung autre, de quoy la Reyne de Navarre n'en fust nullement desplaisante & dit : « Voilà celluy qui me voulloit ruyner autour du Roy mon frère, qui maintenant sert à porter ma fille à l'église. »

Je tins ce conte de ceste personne que j'ay dict, & que M. le Connestable fut fort desplaisant de ceste charge ; il en heut ung grand despit, pour servir d'un tel spectacle à tous, & commança à dire : « C'est faist dézormais de ma faveur ; à Dieu lui dis », comme il arriva ; car amprés le festin & disner des nopces, il heust son congé & partist aussitost. Je le tiens de mon frère aussi,

qui estoit lors Page à la Court, qui vist le mystère & qui s'en souvenoit très-bien, car il avoit la mémoyre très-heureuse. Possible auray-je esté importun d'avoir faict ceste digression, mais, pour m'estre venue en la souvenance, passer.

Pour parler encor' du sçavoir de ceste Reyne, il estoit tel que les Embassadeurs qui parloyent à elle en estoient grandement ravis & en faisoyent de grands raports à ceux de leur nation à leur retour. Dont sur ce elle en soullageoit le Roy son frère, car ils l'aloyent trouver tousjours après avoir faict leur principalle ambassade & bien souvant, lorsqu'il avoit de grands affaires, les remettoit à elle. En attendant sa deffinition & totalle résolution, elle les sçavoit fort bien entretenir & contenter de beaux discours, comme elle y estoit fort opulante & fort habille à tirer les vers du nez d'eux ; dont le Roy disoit souvent qu'elle luy assistait très-bien & le deschargeoit de beaucoup. Aussy faisoient-elles à l'envy les deux seurs, comme je l'ay ouy dire, à qui serviroyt mieux leurs frères, l'une, la Reyne de Hongrie, l'Empereur, & l'autre le Roy François, mais l'une par les effets de la guerre & l'autre par l'industrie de son gentil esprit & par douceur.

Lorsque le Roy fut si fort mallade en Hespagne estant prisonnier, elle l'ala visiter, comme bonne sœur & amie, soubz le bon plaisir de l'Empereur, laquelle trouva son frère en si piteux estat que, si elle n'i fût venue, il estoit mort, d'autant qu'elle recognoissoit son naturel & sa complexion mieux que tous ses Médecins, & le traitta & le fit traiter selon qu'elle les congnoissoit, si bien qu'elle le rendist guéry. Aussi le Roy le disoit souvent que sans elle il estoit mort, dont il lui avoit ceste obligation qu'il recongnoistroit à jamais & l'en aymeroit jusqu'à sa mort.

Aussi elle lui rendoit la pareille & de telle amour que j'ay ouy dire qu'ayant sçeu son extrême malladie, elle dit ces mesmes paroles : « Quiconques viendra à ma porte m'annoncer la guérison du Roy mon frère, tel courrier fût-il las, arassé, fangeux & malpropre, je l'yray baiser & accoler comme le plus propre Prince & Gentilhomme de France, &, quand il auroit faute de lict : & n'en pourroit trouver pour se dellasser, je luy donnerois le mien & coucherois plustost sur la dure, pour telles bonnes nouvelles qu'il m'apporteroit. » Mais, en ayant sçeu la mort, elle en fist des lamentations si grandes, des regretz si cuisans, qu'oncques puis elle ne se peut remettre & ne fist jamais plus son proffit, à ce que j'ay ouy dire aux miens. Après en avoir sçeu la mort par les chemins, l'allant trouver pour le secourir & restaurer encor une autre foys, elle se retira en une Religion de fames en Angoumoys, qu'on appelle Tusson, où elle y fist une quarantaine qui dura quatre moys, la plus austère & triste qu'on eust sçeu voyr, jusque là que bien souvent elle faysoyt l'office de l'Abesse & en tenoyt le rang à suyvre le servyce, autant à la messe qu'aux vespres. J'ay veu cela, moy, estant petit garson, aveq ma grand'mère qui estoit sa Dame d'honneur.

Ceste fois qu'elle fut en Hespaigne, elle parla à l'Empereur si bravement, & si honnestement aussy, sur le mauvais traittement qu'il faisoit au Roy son frère, qu'il en fust tout estonné, luy remontrant son ingratitude & fellonnie dont il usoit, luy vassal, envers son Seigneur, à cause des Flandres. Puis luy reprocha la dureté de son cœur pour estre si peu piteux à l'endroist d'un si grand Roy & si bon ; & qu'usant de ceste façon, ce n'estoit pour gaigner ung cœur si noble & royal que celluy du Roy son frère, & si soverain ; &, quand bien il mourroit par son rigoreux traictement, la mort n'en demeurroit impunie, ayant des enfants qui

quelque jour deviendroient grands, qui en feroient la vengeance signalée. Ces parolles, prononcées si bravement & de si grosse collère, donnarent à songer à l'Empereur, si bien qu'il s'amodéra & visita le Roy, & luy promist forces belles choses, qu'il ne tint pas pour ce coup pourtant.

Or, si ceste Reyne parla bien à l'Empereur, elle en dit encor pis à ceux de son Conseil où elle eust audience, là où elle triompha de bien dire & bien haranguer, & aveq' une bonne grâce dont elle n'estoit point dépourveue, & fist si bien par son beau dire qu'elle s'en rendist plus agréable qu'odieuse ny fascheuse, d'autant qu'aveq cella elle estoit belle jeune veufve de M. d'Allençon & en la fleur de son aage ; tout cela est fort propre à esmouvoyr & plyer des personnes dures & cruelles. Enfin elle fist tant que ses raisons furent trouvées bonnes & pertinentes, & demeura en grand' estime de l'Empereur, de son Conseil & de sa Court.

Si est-ce qu'il luy voulut donner une venue, d'autant que, ne songeant à l'expiration de son sauf-conduit & passeport, elle ne prenoit garde que son terme s'en approchoit. Elle sentist quelque vent que l'Empereur, aussitost le terme escheu, la vouloit arrester ; mais elle, toute courageuse, monte à cheval, faict des traictes en huict jours qu'il en falloit bien pour quinze, & s'esvertua si bien qu'elle arriva sur la frontière de France le soir bien tard du jour que le terme de son passeport expiroit. Et par ainsin fut trompée Sa Cæsarée Majesté, qui l'eust retenue sans doutte si elle eust voulleu enjamber sur ung autre jour de son sauf-conduict. Elle luy sçeut aussi bien mander & bien escripre après, & luy en fayre la guerre lorsqu'il passa en France. Je tiens ce conte de Madame la Sénéchalle, ma grand'mére, qui estoit pour lors aveq'elle sa Dame d'honneur.

Durand la prison du Roy son frère elle assista fort à Madame la Régente, sa mère, à régir le royaume, à contanter les Princes, les Grands & gaigner la Noblesse, car elle estoit fort accostable & qui gaignoit bien le cœur des personnes pour les belles partyes qu'elle avoit en elle.

Bref, c'estoit une Princesse digne d'un grand empire. Outre tout cela, elle estoit très bonne, douce, gratieuse, charitable, grand' aumosnière & ne desdaignant personne. Aussi, lorsqu'elle fust morte, elle fut plainte & regretée de tout le monde. Les plus sçavans à l'envy firent d'elle une infinité d'épitaphes, qui grec, qui latin, qui françois, qui italien, si bien qu'il y en a ung livre encor en lumière, tout complet & qui est très beau.

Ceste Reyne souloit souvant dire aux uns & aux autres, qui discouroyent de la mort & de la béatitude éternelle par amprèz : « Tout cela est vray, mais nous demeurons si long temps morts soubz terre avant que venir là ! » De sorte que j'ay ouy dire à ma mère, qui estoit l'une de ses Dames, & ma grand'mére, sa Dame d'honneur, que, lorsqu'on luy annoncea, en son extrémité de malladie, qu'il falloit mourir, elle trouva ce mot fort amer & reppéta aussitost ce que je viens dire & qu'elle n'estoit point encor tant susannée qu'elle ne peût encor bien vivre quelques années, car elle n'avoyt que sinquante deux ou trois ans.

Elle nasquit sous le dixième degré d'Aquarius, que Saturne se séparoit de Vénus par quaterne aspect, le 10 d'apvril 1492, à dix heures du soyr, au Chasteau d'Angoulesme, & fut conçeue l'an 1491, dix heures avant midy & dix-sept minutes, le 11 de juillet ; les bons astrosites pourvoyent là dessus en faire quelque composition. Elle mourut en Béarn, au chasteau d'Audaus, au moys de décembre, l'an 1549 ; on pourra là dessus computer son aage.

Elle estoit plus vieille que le Roy son frère, qui nasquit à Cognat, le 12 de septembre, à neuf heures du soyr, l'an 1494, sous le vingt-unième degré de Gemini, & avoyt esté conçeu, l'an 1493, le 10 de décembre, dix heures du matin, fut Roy le 11 de janvier 1514 (1515 n. s. t.), & mourut en 1547.

Ceste Reyne prist sa maladye en regardant une comète, — qui paroissoit lors sur la mort du Pape Paulo, & elle mesme le cuydoyt ainsin, mais possible pour elle paroissoyt, — & soudain la bouche luy vint un peu de travers, ce que voyant, son Médecin, M. d'Escuranis, l'osta de là & la fist coucher, & la traitta, car c'estoit un caterre, & puis mourust dans huict jours.

Aprez s'estre résolue à la mort, elle mourust bonne chrestienne & catholicque, contre l'opinion de plusieurs ; mais, quand à moy, je puis affirmer, moy estant petit garçon en sa Court aveq ma grand'mère & mère, n'en avoir veu faire aucuns actes contraires, si bien que, s'estant retirée en ung monastère de femmes en Angoulmois, aprèz la mort du Roy son frère, qu'on appelle Tusson, où elle y fist sa quarantayne & séjour tout ung esté, & y bastit ung beau logis, souvant on l'a veue faire l'office de l'Abesse & chanter aveq les Religieuses en leurs messes & leurs vespres.

J'ay ouy conter d'elle qu'une de ses Filles de chambre qu'elle aymoit fort, estant prés de la mort, la voulut voir mourir &, tant qu'elle fut aux abois & au rommeau de la mort, elle ne bougea d'auprès d'elle, la regardant si fixement au visage que jamais elle n'en osta le regard jusques aprèz sa mort. Aucunes de ses Dames plus privées luy demandaient à quoy elle amusoit tant sa veue sur ceste créature trespassante. Elle respondit qu'ayant ouy tant discourir à tant de sçavans Docteurs que l'âme & l'esprit sortoyent

du corps aussitost ainsi qu'il trespassoit, elle vouloit veoir s'il en sentiroit (sortiroit ?) quelque vent ou bruit, ou le moindre résonnement du monde, au desloger & sortir, mais qu'elle n'y avoit rien aperceu, & disoit une raison qu'elle tenoit des mesmes Docteurs : que, leur ayant demandé pourquoy le cygne chantoit ainsin avant sa mort, ilz luy avoient respondu que c'estoit pour l'amour des espritz qui travaillent à sortir par son long col. Pareillement, ce disoit-elle, vouloyt veoir sortir ou sentir résonner & ouyr ceste âme ou celluy esprit ce qu'il feroit à son desloger, mais rien moyngs. Et adjousta que si elle n'estoit bien ferme en la foy, qu'elle ne sçauroit que penser de ce deslogement & departement du corps & de l'âme, mais qu'elle vouloit croire ce que son Dieu & son Église commandoient, sans entrer plus avant en autre curiosité, comme de vray c'estoit l'une des dames aussi dévotieuses qu'on eust sçeu veoir, & qui avoit Dieu aussi souvant en la bouche & le craignoit autant.

Elle fist en ses gayettez un livre qui s'appelle les Nouvelles de la Reyne de Navarre, où l'on y veoit ung stille si doux & si fluant, & plain de si beaux discours & belles sentances, que j'ay ouy dire que la Reyne Mère & Madame de Savoye, estans jeunes, se voulurent mesler d'en escrire des Nouvelles à part, à l'immitation de la dicte Reyne de Navarre, sçaichant bien que elle en faisoit ; mais que, quand elles eurent veu les siennes, elles eurent si grand despit des leurs, qui n'aprochoyent nullement des autres, qu'elles les jettarent dans le feu & ne voulurent les mettre en lumière. Grand dommage pourtant, car, estant si spirituelles, il n'y pouvoyt avoir rien que très bon & très plaisant, venant de telles Grandes qui sçavoient de bons contes.

Elle composa toutes ses Nouvelles la pluspart du temps dans sa lityère, en allant par pays, car elle avoit de plus grandes occupations estant retirée. Je l'ay ouy ainsin conter à ma grand'mère, qui alloyt tousjours avec elle dans sa lityère comme sa Dame d'honneur, & luy tenoit l'escritoire dont elle escrivoit, & les mettoit par escrit aussi tost & habillement, ou plus, que si on luy eust ditté.

C'estoit aussi la personne du monde qui faisoit mieux les devises, en françoys & latin & autre langue, qui fust point, comme il y en ha un'infinité en nostre maison en des lictz & tapisseries, qu'elle a composées.

J'en ay assez parlé pour asture ; ailleurs j'en parleray encore. (Ed. Lalanne, tome VIII, 1875, P. 214-226.)

Dans son article de César Borgia, Brantôme raconte son entrée quasi-royale à Chinon en 1498, qui ressemble fort aux chapitres analogues du Roman de Jehan de Paris, &, après avoir parlé du petit nombre de mulets dont se contentoient les Rois de France, il ajoute :

« Je me souviens, moy estant petit garçon nourry en la Court de ceste grande Reyne de Navarre Marguerite, soubz ma grand'-mére, sa Dame d'honneur & Séneschalle de Poictou, ne luy avoir jamais veu que trois mullets de coffre & six de ses deux litières, la première & la seconde ; bien avoit-elle trois ou quatre charriotz pour ses Filles. Aujourd'huy on ne se contente pas de si peu, ny hommes, ny femmes, &c. »

J'ay eu d'autres fois un frère puisné qu'on appeloit le Capitaine Bourdeille, l'un des braves & vaillants Capitaines de son temps. Il faut que je die cela de luy, encore qu'il fust mon frère ;

sans offenser la loüange que je luy donne, les combats qu'il a faits aux guerres & aux estaquades en font foy, car c'estoit le Gentilhomme de France qui avoit les armes mieux en la main. Aussi l'appeloit-on en Piedmont l'un des Rodomonts de là. Il fut tué à l'assaut de Hesdin, à la dernière reprise.

Il fut dédié par ses père & mère aux Lettres, & pour ce il fut envoyé à l'aage de dix-huit ans en Italie pour estudier & s'arresta à Ferrare pour ce que Madame Renée de France, Duchesse de Ferrare, aimoit fort ma mère & pour ce le retint là pour vaquer à ses études, car il y avoit Université. Or, d'autant qu'il n'y estoit nay ni propre, il n'y vaquoit guères, ains plutost s'amusa à faire la cour & l'amour, si bien qu'il s'amouracha fort d'une Damoiselle Françoise veufve, qui estoit à Madame de Ferrare, qu'on appeloit Mademoiselle de La Roche, & en tira de la joüissance, s'entr'aimant si fort l'un & l'autre que, mon frère ayant esté rappelé de son père, le voyant mal propre pour les Lettres, fallust qu'il s'en retournast.

Elle, qui l'aimoit & qui craignoit qu'il ne luy mesadvint parce qu'elle sentoit fort de Luther, qui voguoit pour lors, pria mon frère de l'emmener avec luy en France, & en la Cour de la Reyne de Navarre, Marguerite, à qui elle avoit esté & l'avoit donnée à Madame Renée lorsqu'elle fut mariée & s'en alla en Italie. Mon frère, qui estoit jeune & sans aucune considération, estant bien aise de cette bonne compagnie, la conduisit jusques à Paris, où estoit pour lors la Reyne, qui fut fort aise de la voir, car c'estoit la femme qui avoit le plus d'esprit & disoit des mieux, & estoit une veufve belle & accomplie en tout.

Mon frère, après avoir demeuré quelques jours avec ma grand-mère & ma mère, qui estoit lors en sa Cour, s'en retourna

voir son père. Au bout de quelque temps, se dégoustant fort des Lettres & ne s'y voyant propre, les quitte tout à plat & s'en va aux guerres de Piedmont & de Parme, où il acquit beaucoup d'onneur, & les pratiqua l'espace de cinq à six mois sans venir à sa maison, au bout desquels il vint voir sa mère qui estoit lors à la Cour avec la Reyne de Navarre, qui se tenoit lors à Pau, à laquelle il fit révérence ainsi qu'elle tournoit de vespres.

Elle, qui estoit la meilleure Princesse du monde, luy fit une fort bonne chère &, le prenant par la main, le pourmena par l'église environ une heure ou deux, luy demandant force nouvelles des guerres de Piedmont & d'Italie & plusieurs autres particularitez, auxquelles mon frère respondit si bien qu'elle en fut satisfaite (car il disoit des mieux) tant de son esprit que de son corps, car il estoit très-beau gentilhomme & de l'aage de vingt-quatre ans. Enfin, après l'avoir entretenu assez de temps, & ainsi que la nature & la complexion de cette honorable Princesse estoit de ne dédaigner les belles conversations & entretiens des honnestes gens, de propos en propos, tousjours en se pourmenant, vint précisément arrester coy mon frère sur la tombe de Mademoiselle de La Roche, qui estoit morte il y avoit trois mois ; puis le prit par la main & luy dit :

« Mon cousin », — car ainsi l'appeloit-elle, d'autant qu'une Fille d'Albret avoit esté mariée en notre Maison de Bourdeille, mais pour cela je n'en mets pas plus grand pot au feu ny n'en augmente davantage mon ambition — « ne sentez-vous point rien mouvoir sous vous & sous vos pieds ? — Non, Madame », respondit-il. — « Mais songez-y bien, mon cousin », lui répliqua-elle. Mon frère lui respondit : « Madame, j'y ay bien songé, mais je ne sens rien mouvoir, car je marche sur une pierre bien ferme.

— Or, je vous advise », dit lors la Reyne sans le tenir plus en suspens, « que vous estes sur la tombe & le corps de la pauvre Mademoiselle de La Roche, qui est ici dessous vous enterrée, que vous avez tant aimée, &, puis que les ames ont du sentiment après nostre mort, il ne faut pas douter que cette honneste créature, morte de frais, ne se soit esmue aussi-tost que vous avez esté sur elle. Et, si vous ne l'avez senty à cause de l'espaisseur de la tombe, ne faut douter qu'en soy ne soit plus esmue & ressentie &, d'autant que c'est un pieux office d'avoir souvenance des trespassés & mesme de ceux que l'on a aimez, je vous prie luy donner un Pater noster & un Ave Maria & un De profundis, & l'arrousez d'eau bénite, & vous acquerrez le nom de très-fidèle amant & d'un bon chrestien. Je vous lairray donc pour cela », & part & s'en va. Feu mon frère ne faillit à ce qu'elle avoit dit, & puis l'alla trouver, qui luy en fit un peu la guerre, car elle en estoit commune en tout bon propos & y avoit bonne grâce.

Voilà l'opinion de cette bonne Princesse, laquelle la tenoit plus par gentillesse & par forme de devis que par créance, à mon advis. (Edition Lalanne, IX, 338-41.)

M. de la Ferrière-Percy a apporté au récit de Brantôme un très curieux complément (p. 81), quand il a extrait ce passage du Registre de Frotté :

« À Estienne Boulogny, Vallet de chambre de la Royne, la somme de cens escus en considération de ce que, après qu'il aura conduit Mademoiselle de La Roche, Femme de chambre de la dicte Dame, à Ferrare, il doit aller au pays de Calabre veoir ses parens. »

Dans un mandement daté de Montargis du 8 février 1545 (p. 82) on voit qu'elle était revenue, car elle reçoit de la Reine huit aulnes de velours noir & huit aulnes de satin noir pour robes, un manteau fourré d'agneaux blancs & paré de chats d'Espagne, plus 30 livres pour avoir un mulet. M. de la Ferrière a, de plus & fort judicieusement, rapproché de ce que la Reine dit au frère de Brantôme ces deux strophes, écrites par elle dans son poème des Quatre Dames & des Quatre Gentilhommes (édit. de Tournes, p. 90), qui expriment la même idée :

Je vous supplye me faire ceste grâce
Que mon amy quelquefois par là passe ;
Las, il aura le cœur plus froid que glace,
Si d'adventure
Quelqu'un luy dist : « Voilà la sépulture
De celle là qui d'amour ferme & pure
Vous a aymé sur toute créature »,
S'il ne s'arreste.

J'ay ouy conter, & le tiens de bon lieu, que, — lorsque le Roy François I eut laissé Madame de Chasteau-Briand, sa maistresse fort favorite, pour prendre Madame d'Estampes estant fille appelée Helly, que Madame la Régente avoit prise avec elle pour l'une de ses Filles & la produisit au Roy François à son retour d'Espagne à Bordeaux, laquelle il prit pour sa maistresse & laissa la dicte Mademoiselle de Chasteau-Briand ainsi qu'un cloud chasse l'autre — Madame d'Estampes pria le Roy de retirer de la dite Madame de Chasteau-Briand tous les plus beaux joyaux qu'il luy avoit donnez, non pour le prix & la valeur, car pour lors les perles & pierreries n'avoient pas la vogue qu'elles ont eu depuis, mais pour l'amour des belles devises qui y estoient mises, engravées &

empreintes, lesquelles la Reyne de Navarre, sa sœur, avoit faites & composées, car elle en estoit très bonne maistresse.

Le Roy François luy accorda sa prière & luy promit qu'il le feroit, ce qu'il fit, &, pour ce ayant envoyé un Gentilhomme vers elle pour les luy demander, elle fit de la malade sur le coup & remit le Gentil homme dans trois jours à venir, & qu'il auroit ce qu'il demandoit. Ce pendant de despit elle envoya quérir un Orfèvre & lui fit fondre tous ces joyaux, sans avoir respect ny acception des belles devises qui y estoient engravées, & après, le Gentil homme tourné, elle luy donna tous les joyaux convertis & contournez en lingots d'or : « Allez », dit-elle, portez cela au Roy & dites luy que, puisqu'il luy a pleu me révoquer ce qu'il m'avoit donné si libéralement, que je le luy rends & renvoyé en lingots d'or. Pour quant aux devises, je les ay si bien empreintes & colloquées en ma pensée & les y tiens si chères que je n'ay peu permettre que personne en disposast & jouist & en eust de plaisir que moy mesmes. »

Quand le Roy eut reçeu le tout, & lingots & propos, de ceste Dame, il ne dit autre chose sinon : « Retournez lui le tout. Ce que j'en faisois, ce n'estoit pour la valeur, car je luy eusse rendu deux fois plus, mais pour l'amour des devises &, puisqu'elle les a fait ainsy perdre, je ne veux point de l'or & le luy renvoyé. Elle a monstré en cela plus de courage & générosité que n'eusse pensé pouvoir provenir d'une femme. »

## Indication de quelques portraits

Nous empruntons à M. Paulin Paris, qui a donné une notice sur ce manuscrit, le passage suivant : « 1 Dans la première vignette, on voit l'écu d'Orléans (de France au lambel d'argent, dont chaque pendant est chargé d'un croissant de gueules) parti de Savoie (de gueules à la croix d'argent), surmonté d'un diadème ou cercle de couronne royale. 2 Dans la dernière miniature des Échecs amoureux, une fenêtre présente les armes d'Orléans, demi-écartelées de Milan & parties de Savoye. 3 Enfin, dans la première miniature du volume, on voit, autour d'un échiquier aux armes d'Orléans, le dos d'un jouvenceau jouant avec une dame jeune encore, &, derrière cette dame, un homme d'un âge mûr, décoré de l'Ordre du Roi & tenant un chien en laisse. Or tout porte à croire que cette première miniature représente le jeune François, Marguerite, sa sœur, depuis Reine de Navarre, & enfin Artus de Gouffier, Chevalier de l'Ordre & Gouverneur des enfants du Comte d'Angoulême. » Les Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi, &c., t. I, 1836, p. 279-81.

Cette curieuse miniature a été reproduite t. IV, pl. KK, des Momumens de la monarchie françoise de Montfaucon. La Reine y est représentée en pied, mais dans des proportions trop petites pour qu'il soit possible de bien juger de ses traits.

Portrait de Marguerite. Elle est âgée de quarante-cinq à cinquante ans ; elle ressemble beaucoup au Roi François I. Au bas de ce portrait, on lit, d'une main du temps : la Royne de Navarre.

Dans le même volume se trouve aussi un joli portrait de l'Amiral Bonnivet, & un autre du Prévôt de Paris, J. de La Barre.

Il y a dans ce recueil trois portraits de Marguerite, exécutés à trois époques différentes de la vie de cette princesse. Dans celui que l'on voit au folio ii, Marguerite est âgée de vingt à vingt-cinq ans. Sa mise est simple ; sa robe est surmontée d'une guimpe à deux rangs de collerette ; sa tête est couverte d'une cape à la béarnaise. Un second portrait, au folio 88, représente Marguerite à l'âge de trente-trois ou trente-quatre ans, déjà veuve de son premier mari, le duc d'Alençon, comme l'indique le voile qui tombe de son bonnet à pointe.

Dans le troisième portrait, au folio 46, Marguerite est représentée en buste & dans les dernières années de sa vie (elle mourut à cinquante-huit ans). Elle porte un petit chien entre ses bras. Sa robe, à peine indiquée, est garnie de fourrures ; elle a un bonnet de veuve. Il a été plusieurs fois gravé, mais très inexactement. Voy. pl. XLI du t. IV des Monumens de la monarchie françoise, par Montfaucon.

— C'est d'après ce dernier portrait qu'a été réduit en deux dimensions le portrait, gravé en noir & en couleur par M. Adolphe-Pierre Riffaut, qui se trouve en tête de l'édition de M. Le Roux de Lincy, & c'est également d'après lui qu'a été dessiné & gravé par M. Tiburce de Mare le portrait qui figure aujourd'hui en tête de l'édition actuelle. Dans l'article de Marguerite de Navarre publié par M. Niel dans les « Portraits des personnages françois les plus célèbres du XVI siècle », postérieurement à l'édition de M. Le Roux de Lincy, M. Niel a fait fac-similer en couleur par M. Riffaut, de la grandeur des originaux, les deux portraits indiqués ici sous le n° 3 & celui indiqué à la fin de l'article 4. — M.

5. Cabinet des estampes de la Bibliothèque de l'Arsenal.

Un portrait de Marguerite, fraîche encore, bien qu'elle paraisse âgée de quarante ans au moins. Elle a son costume ordinaire, c'est-à-dire la cape noire & la coiffe de même couleur. On lit au bas, d'une écriture du XVI siècle : La R. de Navarre, sa femme (c'est-à-dire femme du Roi de Navarre), sœur de François I.

Depuis cette époque, le recueil de crayons de la Bibliothèque Sainte-Geneviève & le crayon de la Bibliothèque de l'Arsenal sont passés au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale.

Nous avons mis à la page précédente le fac-similé du bois du Tombeau de Marguerite, dont le dessin doit être attribué à Nicolas Denisot, comme nous l'avons dit dans notre Avertissement, p. 6. — M.

# Prologue

DES NOUVELLES

DE

LA ROINE DE NAVARRE

e premier jour de septembre que les baings des Montz Pirénées commencent d'entrer en leur vertu, se trouvèrent à ceulx de Cauderès plusieurs personnes, tant de France que d'Espaigne, les ungs pour y boire de l'eaue, les autres pour se y baigner & les autres pour prendre de la fange, qui sont choses si merveilleuses que les malades habandonnez des Médecins s'en retournent tout guariz. Ma fin n'est de vous déclarer la scituation ne la vertu des-

dits baings, mais seullement de racompter ce qui sert à la matière que je veulx escripre.

En ces baings là demeurèrent plus de trois sepmaines tous les mallades jusques ad ce que, par leur amendement, ilz congnurent qu'ilz s'en pouvoient retourner ; mais sur le temps de ce retour vindrent les pluyes si merveilleuses & si grandes qu'il sembloyt que Dieu eut oblyé la promesse qu'il avoit faicte à Noë de ne destruire plus le Monde par eaue, car toutes les cabanes & logis du dit Cauderès furent si remplyes d'eaue qu'il fut impossible de y demourer. Ceulx qui y estoient venuz du costé d'Espaigne s'en retournèrent par les montaignes le mieulx qui leur fut possible, & ceulx qui congnoissoient les addresses des chemins furent ceulx qui mieulx eschappèrent. Mais les Seigneurs & Dames Françoys, pensans retourner aussi facillement à Tarbes comme ilz estoient venuz, trouvèrent les petitz ruisseaulx si fort creuz que à peyne les peurent ilz gueyer, & quant se vint à passer le Gave Bearnois, qui en allant n'avoit poinct deux piedz de proufondeur, le trouvèrent tant grand & impétueux qu'ilz se destournèrent pour chercher les pontz, lesquelz, pour n'estre que de boys, furent emportez par la véhémence de l'eaue, & quelcuns, cuydans rompre la roideur du cours pour s'assembler plusieurs ensemble, furent emportez si promptement que ceulx qui les vouloient suivre perdirent le povoir & le desir d'aller après. Par quoy, tant pour sercher chemin nouveau que pour estre de diverses opinions, se séparèrent. Les ungs traversèrent la haulteur des montaignes &, passans par Arragon, vindrent en la Conté de Roussillon & de là à Narbonne ; les autres s'en allèrent droict à Barselonne, où, par la mer, les ungs allèrent à Marseille & les autres à Aiguemorte.

Mais une Dame vefve, de longue expérience, nommée Oisille, se délibéra d'oblier toute crainctte par les mauvais chemins jusques ad ce qu'elle fut venue à Nostre-Dame-de-Serrance, non qu'elle feust si superstitieuse qu'elle pensast que la glorieuse Vierge laissast la dextre de son Filz, où elle est assise, pour venir demorer en terre déserte, mais seulement pour envye de veoir le dévot lieu dont elle avoit tant oy parler ; aussy qu'elle estoit seure que, s'il y avoit moien d'eschapper d'un dangier, les Moynes le debvroient trouver. Et feit tant qu'elle y arriva, passant de si estranges lieux & si difficilles à monter & descendre que son aage & pesanteur ne la gardèrent poinct d'aller la plus part du chemin à pied. Mais la pitié fut que la plus part de ses gens & chevaulx demorèrent mortz par les chemins, & arriva à Serrance avecq ung homme & une femme seullement, où elle fut charitablement reçeue des Religieux.

Il y avoit aussy parmy les François deux Gentilz-hommes qui estoient allez aux baings plus pour accompaigner les Dames dont ilz estoient serviteurs que pour faulte qu'ilz eussent de santé. Ces Gentilz-hommes icy, voyans la compaignye se départir & que les mariz de leurs Dames les emmenoient à part, pensèrent de les suyvre de loing sans soy déclairer à personne. Mais ung soir, estans les deux Gentilz-hommes mariez & leurs femmes arrivez en une maison d'un homme plus bandoullier que païsant, & les deux jeunes Gentilz-hommes logez en une borde tout joingnant de là, environ la minuit oyrent un très grand bruict. Ilz se levèrent avecq leurs varletz, & demandèrent à l'hoste quel tumulte c'estoit là. Le pauvre homme, qui avoit sa part de la paour, leur dist que c'estoient mauvays garsons qui venoient prendre leur part de la proye qui estoit chez leur compaignon bandoullier ; par quoy les Gentilz-hommes incontinant prindrent leurs armes, & avecq

leurs varletz s'en allèrent secourir les Dames, pour lesquelles ilz estimoient la mort plus heureuse que la vie après elles. Ainsy qu'ilz arrivèrent au logis, trouvèrent la première porte rompue & les deux Gentils-hommes avecq leurs serviteurs se deffendans vertueusement. Mais, pour ce que le nombre des bandoulliers estoit le plus grand & aussi qu'ilz estoient fort blessez, commençoient à se retirer, aians perdu desjà grande partie de leurs serviteurs. Les deux Gentilz-hommes, regardans aux fenestres, veirent les Dames cryans & plorans si fort que la pitié & l'amour leur creut le cueur, de sorte que, comme deux ours enraigez descendans des montaignes, frappèrent sur ces bandoulliers tant furieusement qu'il y en eut si grand nombre de mortz que le demourant ne voulut plus actendre leurs coups, mais s'enfouyrent où ilz sçavoient bien leur retraicte. Les Gentilz-hommes ayans desfaict ces meschans, dont l'hoste estoyt l'un des mortz, ayans entendu que l'hostesse estoit pire que son mary, l'envoièrent après luy par ung coup d'espée &, entrans en une chambre basse, trouvèrent un des Gentilz-hommes mariés qui rendoit l'esprit. L'autre n'avoyt eu nul mal, sinon qu'il avoit tout son habillement persé de coups de traict & son espée rompue. Le pauvre Gentil-homme, voyant le secours que ces deux luy avoyent faict, après les avoir embrassés & remerciés, les pria de ne l'abandonner poinct, qui leur estoit requeste fort aisée. Par quoy, après avoir faict enterrer le Gentil-homme mort & reconforté sa femme au myeulx qu'ilz peurent, prindrent le chemin où Dieu les conseilloit, sans sçavoir lequel ilz devoient tenir.

Et, s'il vous plaist sçavoir le nom des trois Gentilz-hommes, le maryé avoit nom Hircan & sa femme Parlamente, & la Damoiselle vefve Longarine, & le nom des deux Gentilz-hommes, l'un estoit Dagoucin & l'autre Saffredent. Et, après qu'ilz eurent esté

tout le jour à cheval, advisèrent sur le soir un clochier, où le myeulx qu'il leur fut possible, non sans traveil & peine, arrivèrent, & furent de l'Abbé & des Moynes humainement reçeuz. L'Abbaye se nomme Sainct-Savyn.

L'Abbé, qui estoit de fort bonne Maison, les logea honnorablement &, en les menant à leurs logis, leur demanda de leurs fortunes &, après qu'il entendit la vérité du faict, leur dist qu'ilz n'estoient pas seulz qui avoient part à ce gasteau, car il y avoyt en une chambre deux Damoiselles qui avoient eschappé pareil dangier, ou plus grand, d'autant qu'elles avoient eu affaire contre bestes, non hommes ; car les pauvres Dames, à demye lieue deçà Peyrehitte, avoyent trouvé ung ours descendant de la montaigne, devant lequel avoient prins la course à si grande haste que leurs chevaulx à l'entrée du logis tombèrent mortz soubz elles, & deux de leurs femmes, qui estoient venues longtemps après, leur avoient compté que l'ours avoit tué tous leurs serviteurs. Lors les deux Dames & trois Gentilz-hommes entrèrent en la chambre où elles estoient & les trouvèrent plorans, & congnurent que c'estoit Nomerfide & Ennasuite, lesquelles, en s'embrassant & racomptant ce qui leur estoyt advenu, commencèrent à se reconforter, avecq les exhortations du bon Abbé, de soy estre ainsy retrouvées & le matin ouyrent la messe bien dévotement, louans Dieu des périlz qu'ilz avoient eschappez.

Ainsy qu'ilz estoient tous à la messe, va entrer en l'Eglise ung homme tout en chemise, fuyant comme si quelcun le chassoyt, cryant à l'ayde. Incontinant Hircan & les autres Gentilz-hommes allèrent au devant de luy pour veoir que c'estoyt, & veirent deux hommes après luy, leurs espées tirées, lesquelz, voians si grande compaignye, voulurent prendre la fuitte, mais Hircan & ses com-

paignons les suiveyrent de si près qu'ilz y laissèrent la vye. Et, quand ledit Hircan fut retourné, trouva que celluy qui estoit en chemise estoit ung de leurs compaignons, nommé Geburon, lequel leur compta comme, estant en une borde auprès de Peyrehitte, arrivèrent trois hommes, luy estant au lict ; mais, tout en chemise, avecq son espée seullement en blessa si bien ung qu'il demora sur la place, &, tandis que les deux autres s'amusèrent à recueillir leur compaignon, voyant qu'il estoit nud & eulx armez, pensa qu'il ne les povoit gaingner sinon à fuyr, comme le moins chargé d'habillemens, dont il louoit Dieu & eulx qui en avoient faict la vengeance.

Après qu'ilz eurent oy la messe & disné, envoyèrent veoir s'il estoit possible de passer la rivière du Gave &, congnoissans l'impossibilité du passage, furent en merveilleuse craincte, combien que l'Abbé plusieurs foys leur offrist la demeure du lieu jusques ad ce que les eaues fussent abaissées, ce qu'ils accordèrent pour ce jour.

Et au soir, en s'en allant coucher, arriva ung viel Moyne qui tous les ans ne failloit poinct à la Nostre-Dame de septembre à Serrance, &, en lui demandant des nouvelles de son voiage, deist que à cause des grandes eaues estoit venu par les montaignes & par les plus mauvais chemins qu'il avoyt jamais faict, mais qu'il avoit veu une bien grande pitié ; c'est qu'il avoit trouvé ung Gentil-homme, nommé Symontault, lequel, ennuyé de la longue demeure que faisoit la rivière à s'abaisser, s'estoit délibéré de la forcer, se confiant à la bonté de son cheval, & avoit mis tous ses serviteurs à l'entour de luy pour rompre l'eaue. Mais, quant ce fut au grand cours, ceulx qui estoient le plus mal montez furent emportez, mal gré hommes & chevaulx, tout aval l'eaue, sans jamays en

retourner. Le Gentil-homme se trouvant seul, tourna son cheval d'ont il venoit, qui n'y sçeut estre si promptement qu'il ne faillit soubz luy ; mais Dieu voulut qu'il fut si près de la rive que le Gentil-homme, non sans boire beaucoup d'eaue, se traynant à quatre piedz, saillit dehors sur les durs cailloux, tant las & foible qu'il ne se povoit soustenir. Et luy advint si bien que ung Berger, ramenant au soir ses brebis, le trouva assis parmy les pierres, tout moillé & non moins triste de ses gens, qu'il avoyt veu perdre devant luy. Le Bergier, qui entendoyt myeulx sa nécessité tant en le voiant que en escoutant sa parolle, le print par la main & le mena en sa pauvre maison, où avecq petites buchettes le seicha le mieulx qu'il peut. Et ce soir là Dieu y amena ce bon Religieux, qui luy enseigna le chemyn de Nostre-Dame de Serrance & l'asseura que là il seroit mieulx logé que en autre lieu & y trouveroit une antienne vefve, nommée Oisille, laquelle estoit compaigne de ses adventures.

Quant toute la compaignye oyt parler de la bonne Dame Oisille & du gentil Chevalier Symontault, eurent une joye inestimable, louans le Créateur qui, en se contentant des serviteurs, avoyt saulvé les maistres & maistresses, & sur toutes en loua Dieu de bon cueur Parlamente, car longtemps avoyt qu'elle l'avoit très affectionné serviteur.

Et, après s'estre enquis dilligemment du chemyn de Serrance, combien que le bon vieillard le leur feit fort difficille, pour cella ne laissèrent d'entreprendre d'y aller &, dès ce jour là, se meirent en chemyn si bien en ordre qu'il ne leur falloit rien, car l'abbé les fournyt de vin & force vivres, & de gentilz compaignons pour les mener seurement par les montaignes, lesquelles passèrent plus à pied que à cheval. En grand sueur & traveil arrivèrent à Nostre-

Dame de Serrance, où l'Abbé, combien qu'il fût assez mauvais homme, ne leur osa refuser le logis pour la craincte du seigneur de Bearn, dont il sçavoit qu'ilz estoient bien aimez, mais luy, qui estoit vray hypocrithe, leur feit le meilleur visaige qu'il estoit possible & les mena veoir la bonne dame Oisille & le Gentil-homme Simontault.

La joye fut si grande en ceste compaignie, miraculeusement assemblée, que la nuict leur sembla courte à louer Dieu dedans l'église de la grace qu'il leur avoit faicte, & après que sur le matin eurent prins ung peu de repos, allèrent oyr la messe & tous recepvoir le sainct sacrement de unyon, auquel tous Chrestiens sont uniz en ung, suppliant Celluy qui les avoit assemblez par sa bonté parfaire le voiage à sa gloire. Après disner envoyèrent sçavoir si les eaues estoient poinct escoulées &, trouvant que plustost elles estoient creues & que de longtemps ne pourroient seurement passer, se délibérèrent de faire ung pont sur le bout de deux rochiers, qui sont fort près l'un de l'autre, où encores il y a des planches pour les gens de pied qui, venans d'Oleron, ne veullent passer par le Gave. L'Abbé fut bien aise qu'ilz faisoient ceste despence à fin que le nombre des pèlerins & pèlerines augmentast, les fournyt d'ouvriers, mais il n'y meist pas ung denier, car son avarice ne le permectoyt.

Et, pour ce que les ouvriers dirent qu'ils ne sçauroient avoir faict le pont de dix ou douze jours, la compaignie, tant d'hommes que de femmes, commença fort à s'ennuyer, mais Parlamente, qui estoit femme de Hircan, laquelle n'estoit jamays oisifve ne mélencolicque, aiant demandé congé à son mary de parler, dist à l'ancienne dame Oisille : « Ma Dame, je m'esbahys que vous, qui avez tant d'expérience & qui maintenant à nous, femmes, tenez

lieu de mère, ne regardez quelque passe-temps pour adoulcir l'ennuy que nous porterons durant notre longue demeure, car, si nous n'avons quelque occupation plaisante & vertueuse, nous sommes en dangier de demeurer malades » ; la jeune vefve Longarine adjousta à ce propos : « Mais, qui pis est, nous deviendrons fascheuses, qui est une maladie incurable, car il n'y a nul ne nulle de nous, si regarde à sa perte, qu'il n'ayt occasion d'extrême tristesse.» Ennasuite, tout en ryant, lui respondit : « Chascune n'a pas perdu son mary comme vous, & pour perte des serviteurs ne se fault désespérer, car l'on en recouvre assez. Toutes foys je suys bien d'opinion que nous aions quelque plaisant exercice pour passer le temps, autrement nous serions mortes le lendemain ».

Tous les Gentilz-hommes s'accordèrent à leur avis & prièrent la Dame Oisille qu'elle voulsist ordonner ce qu'ilz avoient à faire, laquelle leur respondeit :

« Mes enfans, vous me demandez une chose que je trouve fort difficile de vous enseigner, ung passetemps qui vous puisse delivrer de vos ennuictz, car, aïant cherché le remède toute ma vye, n'en ay jamais trouvé que ung, qui est la lecture des sainctes lectres, en laquelle se trouve la vraie & parfaicte joie de l'esprit, d'ont procède le repos & la santé du corps. Et, si vous me demandez quelle recepte me tient si joyeuse & si saine sur ma vieillesse, c'est que, incontinant que je suys levée, je prends la saincte Escripture & la lys &, en voiant & contemplant la bonté de Dieu, qui pour nous a envoié son Filz en Terre anoncer ceste saincte parolle & bonne nouvelle, par laquelle il permect rémission de tous péchez, satisfaction de toutes debtes par le don qu'il nous faict de son amour, passion & mérites. Ceste considération me donne

tant de joye que je prends mon Psaultier &, le plus humblement qu'il m'est possible, chante de cueur & prononce de bouche les beaulx Psealmes & Canticques que le Sainct Esperit a composé au cueur de David & des autres aucteurs, & ce contentement là que je en ay me faict tant de bien que tous les maulx qui le jour me peuvent advenir me semblent estre bénédictions, veu que j'ay en mon cueur par foy celluy qui les a portez pour moy. Pareillement, avant souper, je me retire pour donner pasture à mon ame de quelque leçon, & puis au soir faictz une recollection de tout ce que j'ay faict la journée passée pour demander pardon de mes faultes, le remercier de ses graces, & en son amour, craincte & paix, prends mon repos asseuré de tous maulx. Par quoy, mes enfans, voylà le passetemps auquel me suis arresté, long temps a, après avoir cherché en tous autres & non trouvé contentement de mon esprit. Il me semble que, si tous les matins vous voulez donner une heure à la lecture & puis, durant la messe, faire voz dévotes oraisons, vous trouverez en ce désert la beaulté qui peut estre en toutes les villes, car qui congnoist Dieu veoit toutes choses belles en luy, & sans luy tout laid ; par quoy, je vous prie, recepvez mon conseil, si vous voulez vivre joyeusement ».

Hircan print la parolle & dist : « Ma Dame, ceulx qui ont leu la saincte Escripture, comme je croy que nous tous avons faict, confessent que vostre dict est tout véritable, mais si fault il que vous regardez que nous sommes encore si mortifiez qu'il nous fault quelque passetemps & exercice corporel. Car, si nous sommes en noz maisons, il nous fault la chasse & la vollerye, qui nous faict oblier mil folles pensées, & les Dames ont leur mesnaige, leur ouvraige & quelques fois les dances, où elles prennent honneste exercice, qui me faict dire, parlant pour la part des hommes, que vous, qui estes la plus antienne, nous lirez au matin

de la vie que tenoit nostre Seigneur Jésus Christ, & les grandes & admirables euvres qu'il a faictes pour nous ; pour après disner, jusques à Vespres, fault choisir quelque passetemps qui ne soit dommageable à l'ame, soit plaisant au corps, & ainsi passerons la journée joieusement. »

La dame Oisille leur dist qu'elle avoyt tant de peyne de oblier toutes les vanitez qu'elle avoit paour de faire mauvaise élection à tel passetemps, mais qu'il falloit remectre ceste affaire à la pluralité d'opinions, priant Hircan d'estre le premier opinant.

« Quant à moy, » dist-il, « si je pensois que le passetemps que je vouldrois choisir fust aussy agréable à la compaignie comme à moy, mon opinion seroit bien tost dicte ; dont pour ceste heure me tairay, & en croiray ce que les aultres diront. » Sa femme Parlamente commença à rougir, pensant qu'il parlast pour elle, &, ung peu en collère & demy en riant, luy dist :

« Hircan, peut estre que celle que vous pensez qui en debvroit estre la plus marrye auroit bien de quoy se récompenser, s'il luy plaisoit ; mais laissons là les passetemps où deux seullement peuvent avoir part, & parlons de celluy qui doibt estre commun à tous. »

Hircan dist à toutes les Dames : « Puisque ma femme a si bien entendu la glose de mon propos & que ung passetemps particulier ne luy plaist pas, je crois qu'elle sçaura mieulx que nul autre dire celluy où chascun prendra son plaisir, & de ceste heure je m'en tiens à son oppinion comme celluy qui n'en a nule autre que la sienne. » A quoy toute la compaignie s'accorda.

Parlamente, voiant que le sort du jeu estoit tombé sur elle, leur dist ainsi : « Si je me sentois aussi suffisante que les Antiens

qui ont trouvé les artz, je inventerois quelque passetemps ou jeu pour satisfaire à la charge que me donnez, mais, congnoissant mon sçavoir & ma puissance, qui à peine peult remémorer les choses bien faictes, je me tiendrois bien heureuse d'ensuivre de près ceulx qui ont desjà satisfaict à vostre demande. Entre autres, je croy qu'il n'y a nul de vous qui n'ait leu les cent Nouvelles de Bocace, nouvellement traduictes d'ytalien en françois, que le Roy François, premier de son nom, Monseigneur le Daulphin, Madame la Daulphine, Madame Marguerite, font tant de cas que, si Bocace du lieu où il estoyt les eût peu oyr, il debvoit resusciter à la louange de telles personnes, & à l'heure j'oys les deux Dames dessus nommées, avecq plusieurs autres de la Court, qui se délibérèrent d'en faire autant, sinon en une chose différente de Bocace, c'est de n'escripre nulle Nouvelle qui ne soit véritable histoire. Et prosmirent les dictes Dames, & Monseigneur le Daulphin avecq, d'en faire chascun dix & d'assembler jusques à dix personnes qu'ils pensoient plus dignes de racompter quelque chose, sauf ceulx qui avoient estudié & estoient gens de lettres ; car Monseigneur le Daulphin ne voulloyt que leur art y fut meslé, & aussi de paour que la beaulté de la rhétoricque feit tort en quelque partye à la vérité de l'histoire. Mais les grandz affaires survenuz au Roy depuis, aussy la paix d'entre luy & le Roy d'Angleterre, l'acouchement de Madame la Daulphine, & plusieurs aultres choses dignes d'empescher toute la Court, a faict mectre en obly du tout ceste entreprinse, que par nostre long loisir pourra en dix jours estre mise à fin, actendant que nostre pont soit parfaict. Et, s'il vous plaist que tous les jours, depuis midy jusques à quatre heures, nous allions dedans ce beau pré, le long de la rivière du Gave, où les arbres sont si foeillez que le soleil ne sçauroit percer l'ombre ni eschauffer la frescheur, là, assiz à noz

aises, dira chacun quelque histoire qu'il aura veue ou bien oy dire à quelque homme digne de foy. Au bout de dix jours aurons parachevé la centaine &, si Dieu fait que nostre labeur soit trouvé digne des oeilz des Seigneurs & Dames dessus nommez, nous leur en ferons présent au retour de ce voiage, en lieu d'ymaiges ou de patenostres, estant asseurée qu'ilz auront ce présent ici plus agréable. Que si quelcun trouve quelque chose plus plaisante que ce que je deys, je m'accorderay à son oppinion. » Mais toute la compaignie respondit qu'il n'estoit possible d'avoir mieulx advisé & qu'il leur tardoit que le lendemain fût venu pour commencer.

Ainsy passèrent joyeusement ceste journée, ramentevant les ungs aux autres ce qu'ilz avoient veu de leur temps. Si tost que le matin fut venu, s'en allèrent en la chambre de Madame Oisille, laquelle trouvèrent desjà en ses oroisons, &, quand ilz eurent oy une bonne heure sa leçon & puis dévotement la messe, s'en allèrent disner à dix heures, & après se retira chascun en sa chambre pour faire ce qu'il avoit à faire. Et ne faillirent pas à midy de s'en retourner au pré, selon leur délibération, qui estoit si beau & plaisant qu'il auroit besoin d'un Bocace pour le dépaindre à la vérité, mais vous vous contenterez que jamais n'en fut veu un plus beau.

Quant l'assemblée fut toute assise sur l'herbe verte, si noble & délicate qu'il ne leur falloit carreau ne tappis, Simontault commencea à dire : « Qui sera celluy de nous qui aura commencement sur les autres ? »

Hircan luy respondit : « Puisque vous avez commencé la parolle, c'est raison que vous commandiez, car au jeu nous sommes tous esgaulx.

— Pleut à Dieu, » dist Simontault, « que je n'eusse bien en ce monde que de povoir commander à toute ceste compaignye. »

Àceste parolle, Parlamente l'entendit très bien, qui se print à tousser, par quoy Hircan ne s'apperçeut de la couleur qui luy venoit aux joues, mais dist à Simontault qu'il commençast, ce qu'il feit.

## 01

En la ville d'Allençon, du vivant du Duc Charles, dernier Duc, y avoit un Procureur, nommé Sainct-Aignan qui avoit espouzé une Gentil-femme du païs plus belle que vertueuse, laquelle, pour sa beaulté & legièreté, fut fort poursuivye de l'Evesque de Sées, qui, pour parvenir à ses fins, entretint si bien le mary, que non seullement il ne s'apparceut du vice de sa femme & de l'Evesque, mais, qui plus est, luy feyt oblier l'affection qu'il avoit tousjours eue au service de ses Maistre & Maistresse, en sorte que, d'un loial serviteur, devint si contraire à eulx qu'il cercha à la fin des Invocateurs pour faire mourir la Duchesse. Or vesquit longuement cest Evesque avec ceste malheureuse femme, laquelle luy obéissoit plus par avarice que par amour, & aussi que son mary la sollicitoyt de l'entretenir, mais sy est-ce qu'il y avoit ung jeune homme en la ville d'Alençon, filz du Lieutenant général, lequel elle aymoit si fort qu'elle en estoit demye enragée, & souvent s'aidoyt de l'Evesque pour faire donner commission à son mary à fin de povoir veoir à son aise le filz du Lieutenant, nommé Du Mesnil. Ceste façon de vivre dura long temps qu'elle avoit pour son proffict l'Evesque & pour son plaisir le dict Du Mesnil, auquel elle ju-

roit que toute la bonne chère qu'elle foisoyt à l'Evesque n'estoit que pour continuer la leur plus librement &, que quelque chose qu'il y eut, l'Evesque n'en avoyt eu que la parolle & qu'il povoit estre asseuré que jamais homme que luy n'en auroyt autre chose.

Ung jour que son mary s'en estoit allé devers l'Evesque, elle luy demanda congé d'aller aux champs, disant que l'air de la ville luy estoit contraire, &, quant elle fut en sa mestayrie, escripvit incontinant à Du Mesnil qu'il ne faillist la venir trouver environ dix heures du soir, ce que feyt le pauvre jeune homme ; mais à l'entrée de la porte trouva la Chamberière, qui avoit accoustumé de le faire entrer, laquelle luy dist :

« Mon amy, allez ailleurs, car vostre place est prinse. »

Et luy, pensant que le mary fut venu, luy demanda comme le tout alloyt. La pauvre femme, aiant pitié de luy, le voiant tant beau, jeune & honneste homme, aymer si fort & estre si peu aymé, luy déclaira la folye de sa maistresse, pensant que, quant il l'entendroit, cella le chastieroit d'aymer tant, & luy compta comme l'Evesque de Sées ne faisoyt que arriver & estoit couché avecq elle, chose à quoy elle ne se attendoyt pas, car il n'y devoit venir jusques au lendemain, mais, ayant retenu chez luy son mary, s'estoit desrobé de nuict pour la venir veoir secrètement. Qui fut bien desespéré, ce fut Du Mesnil, qui encores ne le povoyt du tout croyre & se cacha en une maison auprès & veilla jusques à trois heures après minuict, tant qu'il veit saillir l'Evesque de là dedans, non si bien desguisé qu'il ne le congneust plus qu'il ne le vouloyt.

Et en ce désespoir se retourna à Alençon, où bien tost sa meschante amye alla, qui, le cuydant abbuser, comme elle avoit ac-

coustumé, vint parler à luy. Mais il luy dict qu'elle estoit trop saincte, aiant touché aux choses sacrées, pour parler à ung pécheur comme luy, duquel la repentance estoit si grande qu'il espéroit bien tost que le péché luy seroit pardonné. Quant elle entendit que son cas estoit descouvert & que excuse, jurement & promesse de plus n'y retourner n'y servoyt de rien, en feit la plaincte à son Evesque. Et, après avoir bien consulté la matière, vint ceste femme dire à son mary qu'elle ne povoyt plus demorer dans la ville d'Allençon, pour ce que le filz du Lieutenant, qu'il avoyt tant estimé de ses amys, la pourchassoit incessamment de son honneur, & le pria de se tenir à Argentan pour oster toute suspection. Le mary, qui se laissoyt gouverner par elle, s'y accorda, mais ilz ne furent pas longuement audict Argentan que ceste malheureuse manda audict Du Mesnil qu'il estoit le plus meschant homme du monde & qu'elle avoyt dict bien sçeu que publicquement il avoit dict mal d'elle & de l'Evesque de Sées, dont elle mectroit peyne de le faire repentir.

Ce jeune homme, qui n'en avoyt jamais parlé que à elle mesme & qui craingnoit d'estre mis en la malle grace de l'Evesque, s'en alla à Argentan avecq deux de ses serviteurs, & trouva sa Damoiselle à Vespres aux Jacobins. Il s'en vint agenoiller auprès d'elle & luy dist : « Ma dame, je viens icy pour vous jurer devant Dieu que je ne parlay jamais de vostre honneur à personne du monde que à vous mesme, & vous m'avez faict ung si meschant tour que je ne vous ay pas dict la moictyé des injures que vous méritez, &, s'il y a homme ou femme qui veuille dire que jamais j'en aye parlé, je suis icy venu pour l'en démentir devant vous. »

Elle, voiant que beaucoup de peuple estoit en l'église & qu'il estoit accompaigné de deux bons serviteurs, se contraingnit de

parler le plus gratieusement qu'elle peut, luy disant qu'elle ne faisoit nulle doubte qu'il ne dist verité & qu'elle l'estimoit trop homme de bien pour dire mal de personne du monde, & encores moins d'elle qui luy portoit tant d'amityé ; mais que son mary en avoyt entendu des propos, par quoy elle le prioyt qu'il voulust dire devant luy qu'il n'en avoit poinct parlé & qu'il n'en croyoit riens, ce que luy accorda voluntiers &, pensant l'accompaigner à son logis, la print par dessoubs le bras, mais elle luy dist qu'il ne seroyt pas bon qu'il vint avecq elle & que son mary penseroit qu'elle luy feit porter ces parolles, &, en prenant ung de ses serviteurs par la manche de sa robbe, luy dist :

« Laissez-moy cestuy-cy &, incontinant qu'il sera temps, je vous envoiray quérir par luy ; mais, en actendant, allez vous reposer en vostre logis. »

Luy, qui ne se doubtoit poinct de la conspiration, s'y en alla.

Elle donna à soupper au serviteur qu'elle avoit retenu, qui luy demandoit souvent quand il seroit temps d'aller quérir son maistre ; elle luy respondoit toujours qu'il viendroyt assez tost. Et, quant il fut nuict, envoia ung de ses serviteurs secrètement quérir Du Mesnil, qui, ne se doubtant du mal que on luy préparoyt, s'en alla hardiment à la maison du dict Sainct-Aignan, auquel lieu la Damoiselle entretenoit son serviteur, de sorte qu'il n'en avoyt que ung avecq luy.

Et, quand il fut à l'entrée de la maison, le serviteur qui le menoyt luy dist que la Damoiselle vouloyt bien parler à luy avant son mary & qu'elle l'attendoyt en une chambre, où il n'y avoit que ung de ses serviteurs avecq elle, & qu'il feroyt bien de renvoier l'autre par la porte de devant, ce qu'il feit &, en montant ung petit

degré obscur, le Procureur Sainct-Aignan, qui avoit mis des gens en embusche dans une garderobbe, commencea à oyr le bruict &, en demandant qu'est ce, luy fut dist que c'estoit ung homme qui vouloit secrètement entrer en sa maison.

Àl'heure, ung nommé Thomas Guerin, qui faisoyt mestier d'estre meurdrier, lequel pour faire ceste exécution estoit loué du Procureur, vint donner tant de coups d'espée à ce pauvre jeune homme que, quelque desfence qu'il peust faire, ne se peut garder qu'il ne tombast mort entre leurs mains.

Le serviteur qui parloit à la Damoiselle luy dist :

« J'oy mon maistre qui parle en ce degré ; je m'en voys à luy. »

La Damoiselle le retint & luy dist :

« Ne vous soulciez, il viendra assez tost. »

Et, peu après, oiant que son maistre disoit :

« Je meurs & recommande à Dieu mon esprit ! », le voulut aller secourir ; mais elle le retint, luy disant :

« Ne vous soulciez ; mon mary le chastie de ses jeunesses ; allons veoir que c'est »; &, en s'appuyant dessus le bout du degré, demanda à son mary : « Et puys est il faict ? »

Lequel luy dist :

« Venez le veoir ; à ceste heure vous ay je vengée de cestuy là qui vous a tant faict de honte. » Et, en disant-cella, donna d'un poignard qu'il avoit dix ou douze coups dedans le ventre de celluy que vivant il n'eust osé assaillir.

Après que l'homicide fut faict & que les deux serviteurs du trespassé s'en furent fouyz pour en dire les nouvelles au pauvre père, pensant le dict Sainct-Aignan que la chose ne povoyt estre tenue secrette, regarda que les serviteurs du mort ne debvoient poinct estre creuz en tesmoignage & que nul en sa maison n'avoit veu le faict, sinon les meurdriers, une vieille Chamberière & une jeune fille de quinze ans. Voulut secrètement prendre la vieille, mais elle trouva façon d'eschapper hors de ses mains & s'en alla en franchise aux Jacobins, qui fut le plus seur tesmoing que l'on eut de ce meurtre. La jeune Chamberière demeura quelques jours en sa maison, mais il trouva façon de la faire suborner par un des meurdriers, & la mena à Paris au lieu publicq affin qu'elle ne fust plus creue en tesmoignaige. Et, pour celler son meurdre, feit brusler le corps du pauvre trespassé. Les os, qui ne furent consommez par le feu, les feict mectre dans du mortier là où il faisoit bastir en sa maison, & envoia à la Court en dilligence demander sa grâce, donnant à entendre qu'il avoyt plusieurs fois deffendu sa maison à ung personnaige dont il avoyt suspition qu'i pourchassoyt le deshonneur de sa femme, lequel, nonobstant sa defense, estoit venu de nuict en lieu suspect pour parler à elle, par quoy, le trouvant à l'entrée de sa chambre, plus remply de collère que de raison, l'auroit tué.

Mais il ne peut si tost faire despescher sa Lettre à la Chancellerie que le Duc & la Duchesse ne fussent par le pauvre père advertiz du cas, lesquelz, pour empescher ceste grâce, envoièrent au Chancelier. Ce malheureux, voiant qu'il ne la povoit obtenir, s'enfuyt en Angleterre, & sa femme avecq luy, & plusieurs de ses parens. Mais, avant partir, dist au meurdrier, qui à sa requeste avoit faict le coup, qu'il avoit veu Lectres expresses du Roy pour le prendre & faire mourir, mais, à cause des services qu'il luy avoit

faictz, il luy vouloit saulver la vie, & luy donna dix escuz pour s'en aller hors du Royaulme, ce qu'il feit, & oncques puis ne fut trouvé.

Ce meurdre icy fut si bien parvériffié par les serviteurs du trespassé, que par la Chamberière, qui s'estoit retirée aux Jacobins, & par les oz qui furent trouvez dedans le mortier, que le procès fut faict & parfaict en l'absence de Sainct-Aignan & de sa femme. Ils furent jugés par contumace & condemnez tous deux à la mort, leurs biens confisquez au Prince, & quinze cens escuz au père pour les fraiz du procès.

Le dict Sainct-Aignan, estant en Angleterre, voiant que par la Justice il estoit mort en France, feit tant, par son service envers plusieurs grands Seigneurs & par la faveur des parents de sa femme, que le Roy d'Angleterre feit requeste au Roy de luy vouloir donner sa grace & le remectre en ses biens & honneurs. Mais le Roy, ayant entendu le villain & énorme cas, envoya le procès au Roy d'Angleterre, le priant de regarder si c'estoit cas qui meritast grâce, luy disant que le Duc d'Allençon avoit seul ce privilleige en son Roiaulme de donner grâce en sa Duché. Mais, pour toutes ses excuses, n'appaisa poinct le Roy d'Angleterre, lequel le prochassa si très instamment que à la fin le Procureur l'eust à sa requeste & retourna en sa maison, où, pour parachever sa meschanceté, s'accoincta d'un Invocateur nommé Gallery, espérant que par son art il seroit exempt de paier les quinze cens escuz au père du trespassé.

Et pour à ceste fin s'en allèrent à Paris desguisés, sa femme & luy, &, voiant sa dicte femme qu'il estoyt si longuement enfermé en une chambre avecq le dict Gallery & qu'il ne luy disoit poinct la raison pour quoy, ung matin elle l'espia & veid que le dict Gal-

lery luy monstroit cinq ymaiges de boys, dont les trois avoient les mains pendantes, & les deux levées contremont, &, parlant au Procureur :

« Il nous fault faire de telles ymaiges de cire que ceulx-ci, & celles qui auront les bras pendans, ce seront ceulx que nous ferons mourir, & ceulx qui les ont eslevées seront ceulx dont vous vouldrez avoir la bonne grâce & amour. »

Et le Procureur disoit : « Ceste cy sera pour le Roy de qui je veulx estre aimé, & ceste cy pour mon seigneur le Chancellier d'Allençon Brinon. »

Gallery luy dist :

« Il faut mectre ces ymaiges soubz l'autel, où ilz orront leur messe, avecq des parolles que je vous feray dire à l'heure. »

Et, en parlant de ceulx qui avoyent les bras baissez, dist le Procureur que l'une estoit Maistre Gilles Du Mesnil, père du trepassé, car il sçavoit bien que, tant qu'il vivroit, il ne cesseroyt de le poursuivre, & une des femmes qui avoyt les mains pendantes estoyt Ma Dame la Duchesse d'Allençon, seur du Roy, parce qu'elle aymoit tant ce viel serviteur & avoit en tant d'autres choses congneu sa meschanceté que, si elle ne mouroyt, il ne pouvoit vivre. La seconde femme, aiant les bras pendans, estoit sa femme, laquelle estoit cause de tout son mal, & se tenoit seur que jamays ne s'amenderoit de sa meschante vie.

Quant sa femme, qui voyoit tout par le pertuis de la porte, entendit qu'il la mectoit au rang des trespassez, se pensa qu'elle le y envoiroit le premier, &, faingnant d'aller empruncter de l'argent à ung sien oncle, nommé Neaufle, Maistre des Requestes du Duc

d'Alençon, luy va compter ce qu'elle avoyt veu & oy de son mary. Le dict Neaufle, comme bon viellard serviteur, s'en alla au Chancellier d'Alençon & luy racompta toute l'histoire.

Et, pour ce que le Duc & la Duchesse d'Allençon n'estoient pour le jour à la Cour, le dict Chancellier alla compter ce cas estrange à Ma Dame la Régente, mère du Roy & de la dicte Duchesse, qui soubdainement envoya quérir le Prévost de Paris, nommé La Barre, lequel feit si bonne dilligence qu'il print le Procureur & Gallery, son Invocateur, lesquelz, sans genne ne contraincte, confessèrent librement le debte, & fut leur procès faict & rapporté au Roy. Quelques uns, voulans saulver leurs vies, luy dirent qu'ilz ne serchoient que sa bonne grace par leurs enchantemens ; mais le Roy, ayant la vie de sa seur aussy chère que la sienne, commanda que l'on donnast la sentence telle que s'ilz eussent attempté à sa personne propre.

Toutesfois, sa sœur, la Duchesse d'Alençon, le supplia que la vie fut saulve audict Procureur & commuer sa mort en quelque peyne cruelle, ce que luy fut octroyé, & furent envoiez luy & Gallery à Marseilles, aux gallères de Sainct-Blanchart, où ilz finèrent leurs jours en grande captivité & eurent loisir de recongnoistre la gravité de leurs péchez ; & la mauvaise femme, en l'absence de son mary, continua son péché plus que jamais & mourut misérablement.

« Je vous suplie, mes Dames, regardez quel mal il vient d'une meschante femme, & combien de maulx se feirent pour le péché de ceste cy. Vous trouverez que, depuis que Eve feit pécher Adam, toutes les femmes ont prins possession de tormenter, tuer & damner les hommes. Quant est de moy, j'en ay tant expérimenté la cruaulté que je ne pense jamais mourir ny estre damné que

par le désespoir en quoy une m'a mys, & suis encore si fol qu'il faut que je confesse que cest Enfer là m'est plus plaisant venant de sa main que le Paradis donné de celle d'une autre.»

Parlamente, faingnant de n'entendre poinct que ce fut pour elle qu'il tenoyt tel propos, luy dist :

« Puisque l'Enfer est aussy plaisant que vous dictes, vous ne debvez craindre le diable qui vous y a mis. »

Mais il luy respondit en collère :

« Si mon diable devenoit aussi noir qu'il m'a esté mauvays, il feroit autant de paour à la compaignie que je prends de plaisir à la regarder ; mais le feu de l'amour me fait oblier celluy de cest enfer. Et, pour n'en parler plus avant, je donne ma voix à Madame Oisille pour dire la seconde Nouvelle, & suis seur que, si elle vouloyt dire des femmes ce qu'elle en sçait, elle favoriseroit mon opinion. »

Àl'heure, toute la compaignye se tourna vers elle, la priant vouloir commencer, ce qu'elle accepta, & en riant, commencea à dire :

« Il me semble, mes Dames, que celluy qui m'a donné sa voix a tant dict de mal des femmes par une histoire véritable d'une malheureuse que je doibtz remémorer tous mes vielz ans pour en trouver une dont la vertu puisse desmentir sa mauvaise opinion, &, pour ce qu'il m'en est venu une au devant digne de n'estre mise en obly, je la vous vois compter :

## 02

n la ville d'Amboise y avoit ung Mulletier qui servoit la Roine de Navarre, seur du Roy François, premier de ce nom, laquelle estoyt à Bloys accouchée d'un filz, auquel lieu estoit allé le dict Mulletier pour estre paié de son quartier, & sa femme demoura au dict Amboise logée delà les pontz.

Or y avoit il long temps que ung varlet de son mary l'aymoit si desespérement que ung jour il ne se peut tenir de luy en parler, mais elle, qui estoit si vraie femme de bien, le reprint si aigrement, le menassant de le faire battre & chasser à son mary, que depuis il ne luy osa tenir propos ne faire semblant, & garda ce feu couvert en son cueur jusques au jour que son maistre estoit allé dehors & sa maistresse à Vespres à Sainct-Florentin, église du chasteau fort, loing de leur maison.

Estant demoré seul, luy vint en fantaisye qu'il pourroit avoir par force ce que par nulle prière ne service n'avoit peu acquérir, & rompit ung ais, qui estoit entre la chambre où il couchoit & celle de sa maistresse ; mais, à cause que le rideau, tant du lict de son maistre & d'elle que des serviteurs de l'autre cousté, couvroyt les murailles si bien que l'on ne povoit veoir l'ouverture qu'il avoyt faicte, ne fut poinct sa malice apparçeue jusques ad ce que sa maistresse fut couchée avecq une petite garse de unze à douze ans.

Ainsy que la pauvre femme estoit à son premier sommeil, entra le varlet, par l'ais qu'il avoit rompu, dedans son lict, tout en chemise, l'espée nue en sa main, mais, aussy tost qu'elle le sentit près d'elle, saillit dehors du lict, en luy faisant toutes les remontrances qu'il fut possible à femme de bien. Et luy, qui n'avoit

amour que bestialle, qui eut mieulx entendu le langaige des mulletz que ses honnestes raisons, se montra plus bestial que les bestes avecq lesquelles il avoit esté long temps, car, en voyant qu'elle couroyt si tost à l'entour d'une table & qu'il ne la povoit prendre, & qu'elle estoit si forte que par deux fois elle s'estoit défaicte de luy, desespéré de jamais ne la povoir ravoir vive, luy donna si grand coup d'espée par les reings, pensant que, si la paour & la force ne l'avoyt peu faire rendre, la douleur le feroyt.

Mais ce fut au contraire, car, tout ainsy que ung bon Gendarme, quand il veoit son sang, est plus eschauffé à se venger de ses ennemis & acquérir honneur, ainsy son chaste cueur se renforcea doublement à courir & fuyr des mains de ce malheureux, en luy tenant les meilleurs propos qu'elle povoyt, pour cuider par quelque moien le réduire à congnoistre ses faultes. Mais il estoit si embrassé de fureur qu'il n'y avoit en luy lieu pour recepvoir nul bon cousté, & luy redonna encore plusieurs coups, pour lesquelz éviter, tant que les jambes la peurent porter, couroit tousjours.

Et, quant, à force de perdre son sang, elle senteit qu'elle approchoit de la mort, levant les oeilz au ciel & joingnant les mains, rendit graces à son Dieu, lequel elle nommoyt sa force, sa vertu, sa patience & chasteté, luy supplyant prendre en gré le sang qui, pour garder son commandement, estoit respendu en la révérence de celluy de son Filz, auquel elle croyoit fermement tous ses pechez estre lavez & effacez de la mémoire de son ire, &, en disant : « Seigneur, recepvez l'ame qui, par vostre bonté, a esté racheptée », tumba en terre sur le visaige, où ce meschant luy donna plusieurs coups, &, après qu'elle eut perdu la parolle & la force du corps, ce malheureux print par force celle qui n'avoit plus de deffense en elle, &, quant il eut satisfaict à sa meschante

concupiscence, s'en fouyt si hastivement que jamais depuis, quelque poursuicte que on en ayt faicte, n'a peu estre retrouvé.

La jeune fille, qui estoit couchée avecq la Mulletière, pour la paour qu'elle avoit eue, s'estoyt cachée soubz le lict, mais, voiant que l'homme estoit dehors, vint à sa maistresse & la trouva sans parolle ne mouvement ; crya par la fenestre aux voisins pour la venir secourir, & ceulx, qui l'aymoient & estimoient autant que femme de la Ville, vindrent incontinant à elle & amenèrent avecq eulx des Cirurgiens, lesquelz trouvèrent qu'elle avoyt vingt cinq plaies mortelles sur son corps & feirent ce qu'ilz peurent pour luy ayder, mais il leur fut impossible.

Toutesfois elle languit encores une heure sans parler, faisant signe des oeilz & des mains, en quoy elle monstroit n'avoir perdu l'entendement. Estant interrogée par ung homme d'Ésglise de la foy en quoy elle mouroit, de l'espérance de son salut par Jhesu-crist seul, respondoit par signes si évidens que la parolle n'eut sçeu mieulx monstrer son intention, & ainsy, avecq un visaige joyeulx, les oielz eslevez au ciel, rendit ce chaste corps son ame à son Créateur.

Et, si tost qu'elle fut levée & ensevelye, le corps mis à sa porte, actendant la compaignie pour son enterrement, arriva son pauvre mary, qui veid premier le corps de sa femme mort devant sa maison qu'il n'en avoit sçeu les nouvelles &, s'enquérant de l'occasion, eut double occasion de faire deuil, ce qu'il feit de telle sorte qu'il y cuida laysser la vye.

Ainsy fut enterrée ceste martire de chasteté en l'église de Sainct-Florentin, où toutes les femmes de bien de la Ville ne faillirent à faire leur debvoir de l'honorer autant qu'il estoit pos-

sible, se tenans bien heureuses d'estre de la ville où une femme si vertueuse avoyt esté trouvée. Les folles & legières, voyans l'honneur que l'on faisoit à ce corps, se delibérèrent de changer leur vye en myeulx.

« Voylà, mes Dames, une histoire véritable qui doibt bien augmenter le cueur à garder ceste belle vertu de chasteté, &, nous, qui sommes de bonnes Maisons, devrions morir de honte de sentir en nostre cueur la mondanité pour laquelle éviter une pauvre Mulletière n'a poinct crainct une si cruelle mort, & telle s'estime femme de bien qui n'a pas encore sçeu comme ceste cy résister jusques au sang. Par quoy se fault humillier, car les graces de Dieu ne se donnent poinct aux hommes pour leurs noblesses & richesses, mais selon qu'il plaist à sa bonté, qui n'est poinct accepteur de personne, lequel eslit ce qu'il veult ; car ce qu'il a esleu l'honore de ses vertuz, & souvent eslit les choses basses pour confondre celles que le Monde estime haultes & honnorables, comme luy mesmes dict :

« Ne nous resjouissous de nos vertuz, mais en ce que nous sommes escriptz au livre de vie, duquel ne nous peult effacer Mort, Enfer ne Péché. »

Il n'y eut Dame en la compaignye qui n'eût la larme à l'oeil pour la compassion de ceste piteuse & glorieuse mort de ceste Mulletière. Chascune pensa en elle mesme que, si la fortune leur advenoit pareille, mectroit peine de l'ensuivre en son martire, &, voiant ma Dame Oisille que le temps se perdoit parmy les louanges de ceste trespassée, dist à Saffredent :

« Si vous ne dictes quelque chose pour faire rire la compaignye, je ne sçay nulle d'entre vous qui peust rabiller à la faulte

que j'ay faicte de la faire pleurer, par quoy je vous donne ma voix pour dire la tierce Nouvelle. »

Saffredent, qui eut bien desiré pouvoir dire quelque chose qui bien eust esté agréable à la compaignye & sur toutes à une, dist qu'on luy tenoit tort, veu qu'il y en avoit de plus antiens expérimentez que luy qui devoient parler premier que luy, mais, puisque son sort estoit tel, il en aymoyt mieulx s'en despescher, car plus il y en avoyt de bien parlans, & plus son compte seroyt trouvé mauvays.

## 03

qu'il estoit possible, &, quand il vint en celle de

ce Gentil homme, fut traicté trop mieulx que en nul autre lieu, tant de confitures, de chantres, de musicque & de la plus belle femme que le Roy avoit point à son gré veue, &, à la fin du festin, avecq son mary dist une chanson de si bonne grace que sa beaulté en augmentoit. Le Roy, voiant tant de perfections en ung corps, ne print pas tant de plaisir au doux accord de son mary & d'elle qu'il feit à penser comme il le pourroit rompre, & la difficulté qu'il en faisoit estoit la grande amytié qu'il voioyt entre eulx deux, par quoy il porta en son cueur ceste passion la plus couverte qu'il luy fust possible. Mais, pour la soulaiger en partie, faisoit force festins à tous les Seigneurs & Dames de Naples, où le Gentil homme & sa femme n'estoient pas obliez. Pource que l'homme croit voluntiers ce qu'il veut, il luy sembloit que les oeilz de ceste Dame luy promectoient quelque bien advenir, si la présence du mary n'y donnoit empeschement, &, pour essayer si sa

pensée estoit véritable, donna la commission au mary de faire un voyage à Rome pour quinze jours ou trois sepmaines. Et, si tost qu'il fut dehors, sa femme, qui ne l'avoit encores loing perdu de veue, en feit ung fort grand deuil, dont elle fut reconfortée par le Roy le plus souvent qu'il luy fut possible, par ses doulces persuasions, par présens & par dons, de sorte qu'elle fut non seulement consolée, mais comptante de l'absence de son mary, &, avant les trois sepmaines qu'il devoit retourner, fut si amoreuse du Roy qu'elle estoit aussy ennuyée du retour de son mary qu'elle avoit esté de son allée. Et, pour ne perdre la présence du Roy, accordèrent ensemble que, quant le mary iroyt en ses maisons aux champs, elle le feroit sçavoir au Roy, lequel la pourroit seurement aller veoir & si secrètement que l'honneur, qu'elle craingnoit plus que la conscience, n'en seroit poinct blessé.

En ceste espérance là se tint fort joyeuse ceste Dame &, quant son mary arriva, luy feit si bon recueil que, combien qu'il eust entendu que en son absence le Roy la serchoit, si ne peut avoir soupson. Mais par longueur de temps ce feu, tant difficile à couvrir, se commença puis après à monstrer, en sorte que le mary se doubta bien fort de la vérité & feit si bon guet qu'il en fut presque asseuré ; mais, pour la craincte qu'il avoit que celuy qui luy faisoit injure luy feist pis s'il en faisoit semblant, se délibéra de le dissimuler, car il estimoit meilleur vivre avecq quelque fascherie que de hazarder sa vie pour une femme qui n'avoyt poinct d'amour.

Toutesfois, en ce despit, délibéra le rendre s'il luy estoit possible &, sçachant que souvent le despit faict faire à une femme plus que l'amour, principallement à celles qui ont le cueur grand & honnorable, print la hardiesse ung jour, en parlant à la Royne,

de luy dire qu'il avoit grande pitié d'ont elle n'estoit autrement aymée du Roy son mary.

La Royne, qui avoit oy parler de l'amour du Roy & de sa femme, luy dist : « Je ne puis pas avoir l'honneur & le plaisir ensemble. Je sçay bien que j'ay l'honneur dont une aultre reçoit le plaisir ; aussi celle qui a le plaisir n'a pas l'honneur que j'ay. »

Luy, qui entendoyt bien pour qui ces parolles estoient dictes, luy respondit : « Ma Dame, l'honneur est né avecq vous, car vous estes de si bonne Maison que, pour estre Royne ou Emperière, ne sçauriez augmenter vostre noblesse ; mais vostre beaulté, grace & honnesteté, a tant mérité de plaisir que celle qui vous en oste ce qui vous appartient se fait plus de tort que à vous, car, pour une gloire qui luy tourne à honte, elle pert autant de plaisir que vous ne Dame de ce Royaulme ne sçauriez avoir, & vous puis dire, ma Dame, que, si le Roy avoyt mis sa couronne hors de dessus sa teste, qu'il n'auroit nul adventaige sur moy de contenter une Dame, estant seur que, pour satisfaire à une si honneste personne que vous, il devroyt vouloir avoir changé sa complexion à la myenne. »

La Royne en riant luy respondit : « Combien que le Roy soyt de plus délicate complexion que vous, si est ce que l'amour qu'il me porte me contente tant que je la préfère à toute aultre chose. »

Le Gentil homme luy dit : « Ma Dame, s'il estoit ainsy, vous ne me feriez poinct de pitié, car je sçay bien que l'honneste amour de vostre cueur vous rendroit très contante s'il trouvoyt en celuy du Roy pareil amour, mais Dieu vous en a bien gardée, à fin que,

ne trouvant en luy ce que vous demandez, vous n'en fissiez vostre Dieu en terre.

— Je vous confesse, » dist la Royne, « que l'amour que je luy porte est si grande que en nul aultre cueur que au mien ne se peult trouver la semblable.

— Pardonnez moy, ma Dame, » luy dist le Gentil homme ; « vous n'avez pas bien sondé l'amour de tous les cueurs, car je vous ose bien dire que tel vous ayme de qui l'amour est si grande & importable que la vostre auprès de la sienne ne se monstreroit rien, &, d'autant qu'il veoit l'amour du Roy faillye en vous, la sienne croist & augmente de telle sorte que, si vous l'avez pour agréable, vous serez récompensée de toutes vos pertes. »

La Royne commencea, tant par ces parolles que par sa contenance, à congnoistre que ce qu'il disoit proceddoit du profond du cueur & va remémorer que long temps avoit il serchoit de luy faire service par telle affection qu'il en estoyt devenu mélencolicque, ce qu'elle avoyt paravant pensé venir à l'occasion de sa femme, mais maintenant croioit elle fermement que c'estoit pour l'amour d'elle, & aussy la vertu d'Amour, qui se faict sentir quant elle n'est poinct faincte, la rendit certaine de ce qui estoit caché à tout le monde. Et en regardant le Gentil-homme, qui estoyt trop plus amyable que son mary, voyant qu'il estoyt delaissé de sa femme comme elle du Roy, pressée du despit & jalousie de son mary & incitée de l'amour du Gentil homme, commença à dire, la larme à l'oeil en souspirant : « Ô mon Dieu ! faut il que la vengeance gaigne sur moy ce que nul amour n'a sçeu faire ! »

Le Gentil homme, bien entendant ce propos, luy respondit :

« Ma Dame, la vengeance est doulce qui, en lieu de tuer l'ennemy, donne vie à un parfaict amy. Il me semble qu'il est temps que la vérité vous oste la sotte amour que vous portez à celluy qui ne vous aime poinct, & l'amour juste & raisonnable chasse hors de vous la craincte, qui jamais ne peut demeurer en un cueur grand & vertueux. Or sus, ma Dame, mectons à part la grandeur de vostre estat, & regardons que nous sommes l'homme & la femme de ce monde les plus trompez, trahis & mocquez de ceulx que nous avons plus parfaictement aimez. Revenchons nous, ma Dame, non tant pour leur rendre ce qu'ilz méritent que pour satisfaire à l'amour qui, de mon costé, ne se peut plus porter sans morir. Et je pense que, si vous n'avez le cueur plus dur que nul caillou ou dyamant, il est impossible que vous ne sentiez quelque estincelle du feu qui croist tant plus que je le veulx dissimuler. Et, si la pitié de moy, qui meurs pour l'amour de vous, ne vous incite à m'aimer, au moins celle de vous mesme vous y doit contraindre, qui estes si parfaicte que vous méritez avoir les cueurs de tous les honnestes hommes du monde, & estes desprisée & délaissée de celuy pour qui vous avez dédaigné tous les aultres. »

La Royne, oyant ces parolles, fut si transportée que, de paour de monstrer par sa contenance le troublement de son esprit, s'appuyant sur le bras du Gentil homme, s'en alla en ung jardin près de sa chambre, où longuement se promena sans luy povoir dire mot. Mais le Gentil-homme, la voyant demy vaincue, quand il fut au bout de l'allée où nul ne les povoit veoir, luy déclara par effect l'amour que si long temps il luy avoit cellée, &, se trouvans tous deux d'un consentement, jouèrent la vengeance dont la passion avoyt esté importable, & là délibérèrent que, toutes les foys que le mary iroyt en son villaige & le Roy de son chasteau en la ville, il

retourneroit au chasteau vers la Royne. Ainsi, trompans les trompeurs, ilz seroient quatre participans au plaisir que deux cuydoient avoir tous seuls.

L'accord faict, s'en retournèrent, la Dame en sa chambre & le Gentil homme en sa maison, avecq tel contentement qu'ils avoient obliez tous leurs ennuiz passez. Et la craincte que chascun avoit de l'assemblée du Roy & de la Damoiselle estoit tournée en desir, qui faisoit aller le Gentil homme plus souvent qu'il n'avoit accoustumé en son villaige, lequel n'estoit que à demye lieue. Et si tost que le Roy le sçavoit, il ne failloit d'aller veoir la Damoiselle, & le Gentil homme, quant la nuict estoyt venue, alloit au chasteau, devers la Royne, faire l'office de Lieutenant de Roy, si secrettement que jamais personne ne s'en apperçeut.

Ceste vie dura bien longuement ; mais le Roy, pour estre personne publique, ne pouvoit si bien dissimuller son amour que tout le monde ne s'en apperceust, & avoient tous les gens de bien grand pitié du Gentil homme, car plusieurs mauvais garsons luy faisoient des cornes par derrière en signe de mocquerie, dont il s'appercevoyt bien. Mais ceste mocquerie luy plaisoit tant qu'il estimoit autant ses cornes que la couronne du Roy, lequel, avec la femme du Gentil homme, ne se peurent un jour tenir, voyant une teste de cerf qui estoit eslevée en la maison du Gentil homme, de se prendre à rire devant luy mesmes, en disant que ceste teste estoit bien séante en ceste maison. Le Gentil homme, qui n'avoit le cueur moins bon que luy, va faire escrire sur ceste teste :

Io porto le corna, ciascun lo vede,
Ma tal le porta che no lo crede.

Le Roy retournant en sa maison, qui trouva cest escriteau nouvellement mis, demanda au Gentil homme la signification, lequel lui dist : « Si le secret du Roy est caché au serf, ce n'est pas raison que celluy du serf soit déclaré au Roy ; mais contentez vous que tous ceulx qui portent cornes n'ont pas le bonnet hors de la teste, car elles sont si doulces qu'elles ne descoiffent personne, & celluy les porte plus legièrement qui ne les cuyde pas avoir. »

Le Roy congneut bien par ces parolles qu'il sçavoit quelque chose de son affaire, mais jamais n'eust soupsonné l'amitié de la Royne & de luy, car, tant plus la Royne estoit contente de la vie que son mary menoit & plus faingnoit d'en estre marrye, par quoy vesquirent longuement, d'un costé & d'autre, en ceste amityé, jusques à ce que la vieillesse y meist ordre.

« Voylà, mes Dames, une histoire que voluntiers je vous monstre icy pour exemple, à fin que, quand vos mariz vous donneront des cornes de chevreul, vous leur en donniez de cerf. »

Ennasuite commença à dire en riant : « Saffredent, je suis toute asseurée que, si vous aimez autant que autres fois vous avez faict, vous endureriez cornes aussi grandes que ung chesne pour en rendre une à vostre fantaisye ; mais, maintenant que les cheveux vous blanchissent, il est temps de donner trèves à voz desirs.

— Ma Damoiselle, » dist Saffredent, « combien que l'espérance m'en soyt ostée par celle que j'ayme, & la fureur par l'aage, si n'en sçaurois diminuer la volunté. Mais, puis que vous m'avez reprins d'un si honneste desir, je vous donne ma voix à dire la

quatriesme Nouvelle, à ceste fin que nous voyons si par quelque exemple vous m'en pourriez desmentir. »

Il est vray que, durant ce propos, ung de la compaignye se print bien fort à rire, sçachant que celle qui prenoit les parolles de Saffredent à son advantaige n'estoit pas tant aymée de luy qu'il en eust voulu souffrir cornes, honte ou dommaige. Et, quand Saffredent apperçeut que celle qui ryoit l'entendoit, il s'en tint très content & se teut pour laisser dire Ennasuite, laquelle commença ainsy :

« Mes Dames, affin que Saffredent & toute la compaignye congnoisse que toutes Dames ne sont pas semblables à la Royne de laquelle il a parlé & que tous les folz & hazardeurs ne viennent pas à leur fin, & aussi pour ne celler l'opinion d'une Dame qui jugea le despit d'avoir failli à son entreprinse pire à porter que la mort, je vous racompteray une histoire, en laquelle je ne nommeray les personnes, pour ce que c'est de si fresche mémoire que j'aurois paour de desplaire à quelcuns des parens bien proches :

## 04

l y avoyt au païs de Flandres une Dame de si bonne Maison, qu'il n'en estoit poinct de meilleure, vefve de son premier & second mary, desquelz n'avoyt eu nulz enfans vivans. Durant sa viduité, se retira avecq ung sien frère dont elle estoit fort aymée, lequel estoit fort grand Seigneur & mary d'une fille de Roy. Ce jeune Prince estoit homme fort subgect à son plaisir, aymant chasse, passetemps & dames, comme la jeunesse le requéroyt, & avoyt une femme fort fascheuse, à laquelle les passetemps du mary ne

plaisoient poinct ; par quoy le Seigneur menoit tousjours avecq sa femme sa seur, qui estoyt la plus joyeuse & meilleure compaignie qu'il estoit possible, toutesfois saige & femme de bien.

Il y avoyt en la Maison de ce Seigneur ung Gentil homme, dont la grandeur, beaulté & bonne grace passoit celle de tous ses compaignons. Ce Gentil homme, voyant la seur de son Maistre femme joyeuse & qui ryoit voluntiers, pensa qu'il essaieroyt pour veoir si les propos d'une honneste amityé luy desplairoient, ce qu'il feit ; mais il trouva en elle response contraire à sa contenance. Et, combien que sa response fust telle qu'il appartenoyt à une Princesse & vraye femme de bien, si est ce que, le voyant tant beau & honneste comme il estoit, elle luy pardonna aisément sa grande audace & monstroit bien qu'elle ne prenoit point desplaisir quand il parloit à elle, en luy disant souvent qu'il ne tinst plus de tels propos ; ce qu'il lui promist, pour ne perdre l'aise & honneur qu'il avoyt de l'entretenir.

Toutesfois à la longue augmenta si fort son affection qu'il oblia la promesse qu'il luy avoit faicte ; non qu'il entreprint de se hazarder par parolles, car il avoit, trop contre son gré, expérimenté les saiges responses qu'elle sçavoit faire. Mais il pensa que, s'il la povoit trouver en lieu à son advantaige, elle qui estoit vefve, jeune & en bon poinct & de fort bonne complexion, prandroyt peult estre pitié de luy & d'elle ensemble.

Pour venir à ses fins, dist à son Maistre qu'il avoyt auprès de sa maison fort belle chasse & que, sy luy plaisoit y aller prandre trois ou quatre cerfs au mois de may, il n'avoit poinct veu plus beau passetemps. Le Seigneur, tant pour l'amour qu'il portoit à ce Gentil homme que pour le plaisir de la chasse, luy octroya sa requeste & alla en sa maison, qui estoit belle & bien en ordre,

comme du plus riche Gentil homme qui fust au pays. Et logea le Seigneur & la Dame en ung corps de maison, & en l'autre vis à vis celle qu'il aymoit plus que luy mesmes, la chambre de laquelle il avoit si bien accoustrée, tapissée par le hault & si bien nattée qu'il estoit impossible de s'appercevoir d'une trappe qui estoit en la ruelle de son lict, laquelle descendoit en celle où logeoit sa mère, qui estoit une vieille Dame ung peu caterreuse &, pource qu'elle avoit la toux, craignant faire bruict à la Princesse qui logeoit sur elle, changea de chambre à celle de son filz. Et les soirs ceste vieille Dame portoit des confitures à ceste Princesse pour sa collation, à quoy assistoyt le Gentil homme, qui, pour estre fort aymé & privé de son frère, n'estoit refusé d'estre à son habiller & deshabiller, où tousjours il voyoit occasion d'augmenter son affection.

En sorte que ung soir, après qu'il eut faict veiller ceste Princesse si tard que le sommeil qu'elle avoyt le chassa de la chambre, s'en alla à la sienne. Et, quand il eut prins la plus gorgiase & mieulx parfumée de toutes ses chemises, & ung bonnet de nuict tant bien accoustré qu'il n'y falloit rien, luy sembla bien, en soy mirant, qu'il n'y avoit Dame en ce monde qui sçeut refuser sa beaulté & bonne grace. Par quoy, se promectant à luy mesmes heureuse yssue de son entreprinse, s'en alla mettre en son lict, où il n'espéroit faire long séjour pour le desir & seur espoir qu'il avoit d'en acquérir ung plus honorable & plaisant. Et, si tost qu'il eut envoyé tous ses gens dehors, se leva pour fermer la porte après eulx. Et longuement escouta si en la chambre de la Princesse, qui estoit dessus, y avoit aucun bruict &, quand il se peut asseurer que tout estoit en repos, il voulut commencer son doulx travail, & peu à peu abbatit la trappe, qui estoit si bien faicte &

accoustrée de drap qu'il ne feit un seul bruict, & par la monta à la chambre & ruelle du lict de sa Dame, qui commençoit à dormyr.

Àl'heure, sans avoir regard à l'obligation qu'il avoit à sa Maistresse, ny à la Maison d'où estoit la Dame, sans luy demander congié ne faire la révérence, se coucha auprès d'elle, qui le sentit plus tost entre ses bras qu'elle n'apperçeut sa venue. Mais elle, qui estoit forte, se desfit de ses mains, en luy demandant qui il estoit, se meit à le frapper, mordre & esgratigner, de sorte qu'il fut contrainct, pour la paour qu'il eut qu'elle appellast, luy fermer la bouche de la couverture ; ce que luy fut impossible de faire, car, quand elle veid qu'il n'espargnoit riens de toutes ses forces pour luy faire une honte, elle n'espargna rien des siennes pour l'en engarder & appella tant qu'elle peut sa Dame d'honneur, qui couchoit en sa chambre, ancienne & saige femme autant qu'il en estoit poinct, laquelle tout en chemise courut à sa Maistresse.

Et, quand le Gentil homme veid qu'il estoit descouvert, eut si grand paour d'estre cogneu de sa Dame que le plus tost qu'il peut descendit par sa trappe &, autant qu'il avoit eu de desir & d'assurance d'estre bien venu, autant estoit il desespéré de s'en retourner en si mauvais estat. Il trouva son mirouer & sa chandelle sur sa table, &, regardant son visaige tout sanglant d'esgratigneures & morsures qu'elle luy avoyt faictes, dont le sang sailloit sur sa belle chemise qui estoit plus sanglante que dorée, commença à dire : « Beaulté, tu as maintenant loyer de ton mérite, car, par ta vaine promesse, j'entreprins une chose impossible & qui peut estre, en lieu d'augmenter mon contentement, est redoublement de mon malheur, estant asseuré que, si elle sçait que, contre la promesse que je luy ay faicte, j'ay entreprins ceste follie, je perderay l'honneste & commune fréquentation que j'ay plus que nul

autre avecq elle, ce que ma gloire a bien deservy, car, pour faire valoir ma beaulté & bonne grace, je ne la devois pas cacher en ténèbres pour gaingner l'amour de son cueur ; je ne devois pas essayer à prendre par force son chaste corps, mais debvois, par long service & humble patience, attendre que Amour en fût victorieux, pour ce que sans luy n'ont pouvoir toute la vertu & puissance de l'homme. » Ainsy passa la nuict en tels pleurs, regretz & douleurs qui ne se peuvent racompter, & au matin, voiant son visaige si déchiré, feit semblant d'estre fort mallade & de ne pouvoir veoir la lumière jusques ad ce que la compaignie feust hors de sa maison.

La Dame, qui estoit demorée victorieuse, sachant qu'il n'y avoit homme en la Court de son frère qui eut osé faire une si estrange entreprinse que celluy qui avoit eu la hardiesse de luy déclairer son amour, se asseura que c'estoit son hoste &, quand elle eut cherché avecq sa Dame d'honneur les endroictz de la chambre pour trouver qui ce povoit estre, ce qui ne fut possible, elle luy dist par grande collère : « Asseurez vous que ce ne peult estre nul aultre que le Seigneur de céans & que le matin je feray en sorte vers mon frère que sa teste sera tesmoing de ma chasteté. »

La Dame d'honneur, la voiant ainsy courroucée, luy dist : « Ma Dame, je suis très aise de l'amour que vous avez de vostre honneur, pour lequel augmenter ne voulez espargner la vie d'un qui l'a trop hazardée pour la force de l'amour qu'il vous porte, mais bien souvent tel la cuyde croistre qui la diminue, par quoy je vous supplye, ma Dame, me vouloir dire la vérité du faict. »

Et, quand la Dame luy eut compté tout au long, la Dame d'honneur luy dist : « Vous m'asseurez qu'il n'a eu aultre chose

de vous que les esgratignures & coups de poing ?

— Je vous asseure, » dist la Dame, « que non & que, s'il ne trouve ung bon Cirurgien, je pense que demain les marques y paroistront.

— Or, puis que ainsy est, ma Dame, » dist la Dame d'honneur, « il me semble que vous avez plus d'occasion de louer Dieu que de penser à vous venger de luy ; car vous pouvez croire, que puis qu'il a eu le cueur si grand que d'entreprendre une telle chose, & le despit qu'il a de y avoir failly, que vous ne luy sçauriez donner mort qui ne luy fust plus aisée à porter. Si vous desirez estre vengée de luy, laissez faire à l'amour & à la honte, qui le sçauront mieulx tormenter que vous. Si vous le faictes pour vostre honneur, gardez vous, ma Dame, de tumber en pareil inconvénient que le sien ; car, en lieu d'acquérir le plus grand plaisir qu'il ait sçeu avoir, il a reçeu le plus extrême ennuy que Gentil homme sçauroit porter. Aussy vous, ma Dame, cuydant augmenter vostre honneur, le pourriez bien diminuer &, si vous en faictes la plaincte, vous ferez sçavoir ce que nul ne sçait, car de son costé vous estes asseurée que jamais il n'en sera rien révélé. Et, quand Monseigneur vostre frère en feroit la justice que en demandez & que le pauvre Gentil homme en vint à mourir, si courra le bruict partout qu'il aura faict de vous à sa volunté, & la pluspart diront qu'il a esté bien difficile que ung Gentil homme ait faict une telle entreprinse si la Dame ne luy en donne grande occasion. Vous estes belle & jeune, vivant en toute compaignye bien joieusement ; il n'y a nul en ceste Court qui ne voye la bonne chère que vous faictes au Gentil homme dont vous avez soupson, qui fera juger chascun que, s'il a fait ceste entreprinse, ce n'a esté sans quelque faulte de vostre costé, & vostre honneur, qui

jusques ici vous a faict aller la teste levée, sera mis en dispute en tous les lieux là où ceste histoire sera racomptée. »

La Princesse, entendant les bonnes raisons de sa Dame d'honneur, congneut qu'elle luy disoit vérité & que à très juste cause elle seroit blasmée, veue la bonne & privée chère qu'elle avoit tousjours faicte au Gentil homme, & demanda à sa Dame d'honneur ce qu'elle avoit à faire, laquelle luy dist :

« Ma Dame, puis qu'il vous plaist recepvoir mon conseil, voiant l'affection dont il procedde, me semble que vous devez en vostre cueur avoir joye d'avoir veu que le plus beau & le plus honneste Gentil-homme que j'ay veu en ma vie n'a sçeu, par amour ne par force, vous mectre hors du chemin de vraye honnesteté. Et en cela, ma Dame, devez vous humillier devant Dieu, recongnoistre que ce n'a pas esté par vostre vertu, car mainctes femmes, ayans mené vie plus austère que vous, ont esté humiliées par hommes moins dignes d'estre aimez que luy, & devez plus que jamais craindre de recepvoir propos d'amityé, pource qu'il y en a assez qui sont tombez la seconde fois aux dangiers qu'elles ont évité la première. Ayez mémoire, ma Dame, que Amour est aveugle, lequel aveuglit de sorte que où l'on pense le chemyn plus seur, c'est à l'heure qu'il est le plus glissant. Et me semble, ma Dame, que vous ne debvez à luy ne à aultre faire semblant du cas qui vous est advenu, &, encores qu'il en voulust dire quelque chose, faindrez du tout de ne l'entendre, pour éviter deux dangiers, l'un de la vaine gloire de la victoire que vous en avez eue, l'aultre de prendre plaisir en ramentevant choses qui sont si plaisantes à la chair que les plus chastes ont bien affaire à se garder d'en sentir quelques estincelles, encores qu'elles la fuyent le plus qu'elles peuvent. Mais aussi, ma Dame, affin qu'il

ne pense par tel hazard avoir faict chose qui vous ait esté agréable, je suis bien d'advis que peu à peu vous vous esloingniez de la bonne chère que vous avez accoustumé de luy faire, afin qu'il congnoisse de combien vous desprisez sa follie & combien vostre bonté est grande, qui s'est contentée de la victoire que Dieu vous a donnée, sans demander autre vengeance de luy. Et Dieu vous doint grace, ma Dame, de continuer l'honnesteté qu'il a mise en vostre cueur, &, congnoissant que tout bien vient de luy, vous l'aymiez & serviez mieulx que vous n'avez accoustumé. »

La Princesse, délibérée de croire le conseil de sa Dame d'honneur, s'endormit aussy joieusement que le Gentil homme veilla de tristesse.

Le lendemain, le Seigneur s'en voulut aller & demanda son hoste, auquel on dit qu'il estoit si mallade qu'il ne povoit voir la clairté ne oyr parler personne, dont le Prince fut fort esbahy & le voulut aller veoir ; mais, sçachant qu'il dormoyt, ne le voulut esveiller & s'en alla ainsy de sa maison sans luy dire à Dieu, emmenant avecq luy sa femme & sa seur, laquelle, entendant les excuses du Gentil-homme, qui n'avoit voulu veoir le Prince ne la compaignie au partir, se tint asseurée que c'estoit celuy qui luy avoit fait tant de torment, lequel n'osoit monstrer les marques qu'elle luy avoit faictes au visaige. Et, combien que son Maistre l'envoyast souvent quérir, si ne retourna poinct à la Cour qu'il ne fust bien guéry de toutes ses playes, hors une, celle que l'amour & le despit luy avoient faict au cueur.

Quand il fut retourné devers luy & qu'il se retrouva devant sa victorieuse ennemye, ce ne fut sans rougir, & luy, qui estoit le plus audacieux de toute la compaignye, fut si estonné que

souvent devant elle perdoit toute contenance. Par quoy fut toute asseurée que son soupson estoit vray, & peu à peu s'en estrangea, non pas si finement qu'il ne s'en apparçeust très bien ; mais il n'en osa faire semblant, de paour d'avoir encores pis, & garda cest amour en son cueur, avecq la patience de l'esloingnement qu'il avoyt mérité.

« Voylà, mes Dames, qui devroyt donner grande craincte à ceulx qui présument ce qui ne leur appartient. Et doibt bien augmenter le cueur aux Dames, voyans la vertu de ceste jeune Princesse & le bon sens de sa Dame d'honneur. Si à quelqu'une de vous advenoit pareil cas, le remède y est jà donné.

— Il me semble, » dist Hircan, « que le grand Gentil homme dont vous avez parlé estoit si despourveu de cueur qu'il n'estoit digne d'estre ramentu, car, ayant une telle occasion, ne debvoit, ne pour vielle ne pour jeune, laisser son entreprinse. Et fault bien dire que son cueur n'estoit pas tout plein d'amour, veu que la craincte de mort & de honte y trouva encores place. »

Nomerfide respondit à Hircan : « Et que eust faict le pauvre Gentil homme, veu qu'il avoyt deux femmes contre luy ?

— Il debvoit tuer la vielle, » dist Hircan, « &, quand la jeune se feut veue sans secours, eust esté demy vaincue.

— Tuer, » dist Nomerfide. « Vous voudriez doncques faire d'ung amoureux ung meurtrier ? Puis que vous avez ceste opinion, on doibt bien craindre de tumber en vos mains.

— Si j'en estois jusques là, » dist Hircan, « je me tiendrois pour deshonoré si je ne venois à fin de mon intention. »

Àl'heure Geburon dist : « Trouvez vous estrange que une Princesse, nourrie en tout honneur, soit difficile à prendre d'un seul homme ? Vous devriez doncques beaucoup plus vous esmerveiller d'une pauvre femme qui eschappa de la main de deux.

— Geburon, » dist Ennasuitte, « je vous donne ma voix à dire la cinquiesme Nouvelle, car je pense que vous en sçavez quelqu'une de ceste pauvre femme, qui ne sera poinct fascheuse.

— Puis que vous m'avez esleu à partie, » dist Geburon, « je vous diray une histoire que je sçay pour en avoir faict inquisition véritable sur le lieu, & par là vous verrez que tout le sens & la vertu des femmes n'est pas au cueur & teste des Princesses, ny toute l'amour & finesse en ceulx où le plus souvent on estime qu'ilz soyent :

## 05

u port de Coullon, près de Nyort, y avoit une Bastelière, qui jour & nuit ne faisoit que passer ung chacun. Advint que deux Cordeliers du dict Nyort passerent la rivière tous seulz avecq elle, &, pour ce que le passaige est ung des plus longs qui soit en France, pour la garder d'ennuyer vindrent à la prier d'amours, à quoy elle leur feit la response qu'elle devoyt. Mais eux, qui pour le travail du chemyn n'estoient lassez, ne pour froideur de l'eaue refroidiz, ne aussi pour le refuz de la femme honteux, se délibérèrent tous deux la prendre par force ou, si elle se plaingnoit, la jecter dans la rivière.

Elle, aussi sage & fine qu'ils estoient folz & malicieux, leur dist :

« Je ne suis pas si mal gratieuse que j'en faictz le semblant, mais je vous veulx prier de m'octroyer deux choses, & puis vous congnoistrez que j'ay meilleure envye de vous obèyr que vous n'avez de me prier. »

Les Cordeliers lui jurèrent par leur bon sainct Françoys qu'elle ne leur sçauroit demander chose qu'ilz n'octroiassent pour avoir ce qu'ilz desiroient d'elle : « Je vous requiers premièrement, » dist-elle, « que me juriez & promettiez que jamais à homme vivant nul de vous ne déclarera nostre affaire », ce que luy promisrent très voluntiers. Et aussy elle leur dist que l'un après l'autre vueille prendre son plaisir de moy, « car j'auroys trop de honte que tous deux me veissent ensemble. Regardez lequel me vouldra avoir le premier ».

Ilz trouvèrent sa requeste très juste & accorda le jeune que le plus vieil commenceroit, & en approchant d'une petite isle, elle dist au jeune :

« Beau Père, dictes là voz oraisons jusques ad ce que j'aye mené vostre compaignon icy devant en une autre isle, & si, à son retour, il se loue de moy, nous le lairrons icy & nous en irons ensemble. »

Le jeune saulta dedans l'isle, attendant le retour de son compaignon, lequel la Bastelière mena en une aultre, & quand ilz furent au bort, faignant d'atacher son basteau à ung arbre, luy dist :

« Mon amy, regardez en quel lieu nous nous mectrons. »

Le beau Père entra en l'isle pour sercher l'endroict qui luy seroit plus à propos, mais, si tost qu'elle le veid à terre, donna ung coup de pied contre l'arbre & se retira avecq son basteau dedans la rivière, laissant ces deux bons Pères aux désertz, ausquels elle cria tant qu'elle peut :

« Attendez, Messieurs, que l'Ange de Dieu vous vienne consoler, car de moy n'aurez aujourd'huy chose qui vous puisse plaire. »

Ces deux pauvres Religieux, congnoissans la tromperie, se misrent à genoulx sur le bord de l'eaue, la priant ne leur faire ceste honte & que, si elle les vouloyt doulcement mener au port, ilz luy promectoient de ne luy demander rien, mais, en s'en allant tousjours, leur disoit : « Je serois doublement folle, après avoir eschappé de voz mains, si je m'y remectoys. »

Et, en entrant au villaige, va appeller son mary & ceulx de la Justice pour venir prendre ces deux loups enraigez, dont, par la grace de Dieu, elle avoit eschappé de leurs dentz, qui y allèrent si bien accompaignez qu'il ne demora grand ne petit qui ne voulsist avoir part au plaisir de ceste chasse.

Ces pauvres Frères, voyans venir si grande compaignye, se cachoient chacun en son isle, comme Adam quand il se veid nud devant la face de Dieu. La honte meit leur péché devant leurs oeilz, & la craincte d'estre pugniz les faisoit trembler si fort qu'ilz estoient demy mortz, mais cela ne les garda d'estre prins & mis prisonniers, qui ne fut sans estre mocquez & huez d'hommes & de femmes.

Les ungs disoient : « Ces beaux Pères qui nous preschent chasteté, & puis la veulent oster à noz femmes », & les aultres di-

soient : « Sont sepulchres par dehors blanchiz, & par dedans pleins de morts & pourriture », & puis une autre voix cryoit : « Par les fruicts congnoissez vous quels arbres sont. »

Croyez que tous les passaiges que l'Evangile dict contre les hypocrites furent alléguez contre ces pauvres prisonniers, lesquels, par le moyen du Gardien, furent recoux & delivrez, qui en grand diligence les vint demander, asseurant ceulx de la Justice qu'il en feroyt plus grande pugnition que les séculiers n'oseroient faire &, pour satisfaire à partie, ils diroient tant de messes & prières qu'on les en vouldroit charger. Le Juge accorda sa requeste & luy donna les prisonniers, qui furent si bien chapitrez du Gardien, qui estoit homme de bien, que oncques puis ne passerent rivière sans faire le signe de la croix & se recommander à Dieu.

« Je vous prie, mes Dames, pensez, si ceste pauvre Basteliére a eu l'esprit de tromper deux si malitieux hommes que doivent faire celles qui ont tant leu & veu de beaux exemples, quand il n'y auroit que la bonté des vertueuses dames qui ont passé devant leurs oeilz, en sorte que la vertu des femmes bien nourryes se doit autant appeler coustume que vertu. Mais de celles qui ne sçavent rien, qui n'oyent quasi en tout l'an deux bons sermons, qui n'ont le loisir que de penser à gaingner leur pauvre vie & qui, si fort pressées, gardent soingneusement leur chasteté, c'est là où l'on congnoist la vertu qui est naïfvement dans le cueur, car où le sens & la force de l'homme est estimée moindre, c'est où l'esperit de Dieu faict de plus grandes oeuvres. Et bien malheureuse est la Dame qui ne garde bien soingneusement le trésor qui lui apporte tant d'honneur, estant bien gardé, & tant de deshonneur au contraire. »

Longarine luy dist :

« Il me semble, Geburon, que ce n'est pas grand vertu de refuser un Cordelier, mais que plus tost seroit chose impossible de les aymer.

— Longarine, » luy respondit Geburon, « celles qui n'ont poinct accoustumé d'avoir de tels serviteurs que vous ne tiennent poinct fascheux les Cordeliers ; car ils sont hommes aussi beaulx, aussi fortz & plus reposez que nous autres, qui sommes tous cassez du harnoys, & si parlent comme Anges & sont importuns comme Diables ; pour quoy celles qui n'ont veu robbes que de bureau sont bien vertueuses quand elles eschappent de leurs mains. »

Nomerfide dist tout hault :

« Ha par ma foy, vous en direz ce que vous vouldrez, mais j'eusse mieulx aymé estre jectée en la rivière que de coucher avecq ung Cordelier. »

Oisille luy dist en riant :

« Vous savez doncques bien nouer ? »

Ce que Nomerfide trouva bien mauvais, pensant qu'Oisille n'eust telle estime d'elle qu'elle desiroit, par quoy luy dist en colère :

« Il y en a qui ont refusé des personnes plus agréables que ung Cordelier & n'en ont poinct fait sonner la trompette. »

Oisille se prenant à rire de la voir courroussée, luy dist :

« Encores moins ont elles fait sonner le tabourin de ce qu'elles ont faict & accordé. »

Geburon dist : « Je voy bien que Nomerfide a envye de parler, parquoy je luy donne ma voix, affin qu'elle descharge son cueur sur quelque bonne Nouvelle.

— Les propos passez, » dist Nomerfide, « me touchent si peu que je n'en puis avoir ne joye ne ennuy. Mais, puisque j'ay vostre voix, je vous prye oyr la myenne pour vous monstrer que, si une femme a esté séducte en bien, il y en a qui le sont en mal. Et pour ce que nous avons juré de dire verité, je ne la veulx celer, car, tout ainsy que la vertu de la Bastelière ne honnore poinct les aultres femmes si elles ne l'ensuyvent, aussi le vice d'une aultre ne les peut deshonorer. Escoutez doncques :

## 06

l y avoyt ung viel Varlet de Chambre de Charles, dernier Duc d'Alençon, lequel avoit perdu ung oeil & estoit marié avecq une femme beaucoup plus jeune que luy, &, pour ce que ses Maistre & Maistresse l'aymoient autant que homme de son estat qui fust en leur Maison, ne pouvoit si souvent aller veoir sa femme qu'il eust bien voulu, qui fut occasion d'ont elle oblya tellement son honneur & conscience qu'elle alla aimer ung jeune homme, dont à la longue le bruict fut si grand & mauvais que le mary en fut adverty, lequel ne le pouvoyt croire, pour les grands signes d'amityé que luy monstroit sa femme.

Toutesfois ung jour il pensa d'en faire l'expérience & de se venger, s'il pouvoit, de celle qui luy faisoit ceste honte &, pour ce faire, faignist s'en aller en quelque lieu auprès de là pour deux ou trois jours. Et, incontinant qu'il fut party, sa femme envoya qué-

rir son homme, lequel ne fut pas demie heure avecq elle que voicy venir le mary qui frappa bien fort à la porte. Mais elle, qui le congneut, le dist à son amy, qui fust si estonné qu'il eut voulu estre au ventre de sa mère, mauldissant elle & l'amour qui l'avoient mis en tel dangier. Elle luy dist qu'il ne se soulciast poinct & qu'elle trouveroit bien moien de l'en faire saillir sans mal ne honte, & qu'il s'habillast le plus tost qu'il pourroit. Ce temps pendant frappoit le mary à la porte, appellant le plus hault qu'il povoyt sa femme, mais elle faingnoit de ne le congnoistre point & disoit tout hault aux gens de léans : « Que ne vous levez vous, & allez faire taire ceux qui font ce bruit à la porte ? Est-ce maintenant l'heure de venir aux maisons des gens de bien ? Si mon mary estoit icy, il vous en garderoyt. » Le mary, oyant la voix de sa femme, l'appella le plus hault qu'il peut : « Ma femme, ouvrez moy ; me ferez vous demorer icy jusques au jour ? » Et, quand elle veid que son amy estoit tout prest de saillir, en ouvrant sa porte commença à dire à son mary : « Ô mon mary, que je suis bien aise de vostre venue, car je faisois un merveilleux songe & estois tant aise que jamais je ne reçeuz ung tel contentement, pource qu'il me sembloit que vous aviez recouvert la veue de votre oeil. » Et, en l'embrassant & le baisant, le print par la teste & luy bouchoit d'une main son bon oeil, & lui demandant : « Voiez vous point myeulx que vous n'avez accoustumé ? » En ce temps, pendant qu'il ne veoyt goutte, feit sortir son amy dehors, dont le mary se doubta incontinant, & luy dist :

« Par Dieu, ma femme, je ne feray jamais le guet sur vous, car, en vous cuydant tromper, j'é reçeu la plus fine tromperie qui fut oncques inventée. Dieu vous veulle amender, car il n'est en la puissance d'homme du monde de donner ordre en la malice d'une femme, qui du tout ne la tuera ; mais, puis que le bon traic-

tement que je vous ay faict n'a rien servi à vostre amendement, peult estre que le despris que doresnavant j'en feray vous chastira. »

Et en ce disant, s'en alla & laissa sa femme bien desolée, qui, par le moyen de ses amis, excuses & larmes, retourna encores avecq luy.

« Par cecy, voyez vous, mes Dames, combien est prompte & subtille une femme à eschapper d'un dangier. Et si, pour couvrir ung mal, son esprit a promptement trouvé remède, je pense que, pour en éviter ung ou pour faire quelque bien, son esperit seroit encores plus subtil, car le bon esperit, comme j'ay tousjours oy dire, est le plus fort. »

Hircan luy dist : « Vous parlerez tant de finesses qu'il vous plaira, mais si ay je telle oppinion de vous que, si le cas vous estoit advenu, vous ne le sçauriez celer.

— J'aymerois autant, » ce luy dist-elle, « que vous m'estimissiez la plus sotte femme du monde.

— Je ne le dis pas », respondit Hircan, « mais je vous estime bien celle qui plus tost s'estonneroit d'un bruict que finement ne le feroit taire.

— Il vous semble, » dist Nomerfide, « que chacun est comme vous, qui par ung bruit en veult couvrir ung autre, mais il y a dangier que à la fin une couverture ruyne sa compaigne, & que le fondement soit tant chargé pour soustenir les couvertures qu'il ruyne l'édifice. Mais, si vous pensez que les finesses dont chacun vous pense bien remply soient plus grandes que celles des femmes, je vous laisse mon rang pour nous racompter la sep-

tiesme histoire, &, si vous voulez vous proposer pour exemple, je croys que vous nous apprendrez bien de la malice.

— Je ne suis pas icy, » respondit Hircan, « pour me faire pire que je suis, car encores y en a il qui plus que je ne veulx en dient », &, en ce disant, regarda sa femme, qui luy dist souldain :

« Ne craingnez poinct pour moy à dire la vérité, car il me sera plus facille de ouyr racompter vos finesses que de les avoir veu faire devant moy, combien qu'il n'y en ait nulle qui sçeut diminuer l'amour que je vous porte. »

Hircan luy respondit : « Aussy ne me plains je pas de toutes les faulses opinions que vous avez eues de moy, par quoy, puis que nous congnoissons l'un l'autre, c'est occasion de plus grande seureté pour l'advenir, mais si ne suis je si sot de racompter histoire de moy dont la vérité vous puisse porter ennuy. Toutesfois j'en diray une d'un personnaige qui estoit bien de mes amys :

## 07

n la ville de Paris y avoyt ung Marchant amoureux d'une fille sa voisine, ou, pour mieulx dire, plus aymé d'elle qu'elle n'estoit de luy, car le semblant qu'il luy faisoit de l'aymer & chérir n'estoit que pour couvrir ung amour plus haulte & honorable ; mais elle, qui se consentoit d'estre trompée, l'aymoit tant qu'elle avoyt oblié la façon dont les femmes ont acoustumé de refuser les hommes.

Ce Marchant icy, après avoir esté long temps à prandre la peyne d'aller où il la pouvoit trouver, la faisoit venir où il luy plaisoit, dont sa mère s'apperçeut, qui estoit une très honneste

femme, & luy desfendit que jamais elle ne parlast à ce Marchant, ou qu'elle la mectroyt en Religion ; mais ceste fille, qui plus aymoit ce Marchant qu'elle ne craingnoit sa mère, le chercheoit plus que paravant.

Et ung jour advint que, estant toute seulle en une garde robbe, ce Marchant y entra, lequel, se trouvant en lieu commode, se print à parler à elle le plus privément qu'il estoit possible. Mais quelque Chambrière, qui le veyt entrer dedans, le courut dire à la mère, laquelle avecq une très grande collère se y en alla, &, quand la fille l'oyt venir, dist en pleurant à ce Marchant :

« Helas, mon amy, à ceste heure me sera bien cher vendue l'amour que je vous porte. Voicy ma mère, qui congnoistra ce qu'elle a tousiours crainct & doubté. »

Le Marchant, qui d'un tel cas ne fut poinct estonné, la laissa incontinant & s'en alla au devant de la mère &, en estendant les bras, l'embrassa le plus fort qu'il luy fut possible &, avecq ceste fureur dont il commençoit d'entretenir sa fille, gecta la pauvre femme vieille sur une couchette, laquelle trouva si estrange ceste façon qu'elle ne sçavoit que luy dire, sinon :

« Que voulez vous ? Resvez vous ? »

Mais pour cella il ne laissoit de la poursuivre d'aussi près que si ce eust esté la plus belle fille du monde, &, n'eust esté qu'elle crya si fort que ses varletz & chamberières vindrent à son secours, elle eust passé le chemyn qu'elle craingnoyt que sa fille marchast.

Par quoy, à force de bras, ostèrent ceste pauvre vieille d'entre les mains du Marchant, sans que jamais elle peust sçavoir l'occa-

sion pourquoy il l'avoyt ainsy tourmentée.

Et durant cela se sauva sa fille en une maison auprès, où il y avoit des nopces, dont le Marchant & elle ont maintesfois ri ensemble depuis aux despens de la femme vieille, qui jamais ne s'en apparçeut.

« Par cecy voyez-vous, mes Dames, que la finesse d'un homme a trompé une vieille & saulvé l'honneur d'une jeune. Mais qui vous nommeroyt les personnes, ou qui eust veu la contenance de ce Marchant & l'estonnement de ceste vieille, eust eu grand paour de sa conscience s'il se fust gardé de rire. Il me suffit que je vous preuve par ceste histoire que la finesse des hommes est aussi prompte & secourable au besoing que celle des femmes, à fin, mes Dames, que vous ne craigniez poinct de tumber entre leurs mains, car, quand vostre esperit vous défauldra, vous trouverez le leur prest à couvrir vostre honneur. »

Longarine luy dist :

« Vrayement, Hircan, je confesse que le compte est trop plaisant & la finesse grande, mais si n'est ce pas un exemple que les filles doyvent ensuivre. Je croy bien qu'il y en a à qui vous vouldriez le faire trouver bon, mais si n'estes vous pas si sot de vouloir que vostre femme, ne celle dont vous aymez mieulx l'honneur que le plaisir, voulussent jouer à tel jeu. Je croy qu'il n'y en a poinct ung qui de plus près les regardast, ne qui mieulx les engardast que vous.

— Par ma foy, » dist Hircan, « si celle que vous dictes avoyt faict un pareil cas & que je n'en eusse rien sçeu, je l'en estimerois pas moins. Et si je ne sçay si quelcun en a poinct faict d'aussi bons, dont le celer mect hors de peine. »

Parlamente ne se peut garder de dire :

« Il est impossible que l'homme mal faisant ne soit soupsonneux ; mais bien heureux celluy sur lequel on ne peult avoir soupson par occasion donnée. »

Longarine dist :

« Je n'ay guères veu grand feu de quoy ne vint quelque fumée, mais j'ay bien veu la fumée où il n'y avoit poinct de feu, car aussi souvent est soupsonné par les mauvais le mal où il n'est poinct que congneu là où il est. »

Àl'heure Hircan luy dist :

« Vrayment, Longarine, vous en avez si bien parlé, en soustenant l'honneur de dames à tort soupsonnées, que vous donne ma voix pour dire la huictiesme Nouvelle, par ainsi que vous ne nous faciez poinct pleurer, comme a faict Madame Oisille, par trop louer les femmes de bien. »

Longarine, en se prenant bien fort à rire, commencea à dire :

« Puisque vous avez envye que je vous face rire, selon ma coustume, si ne sera ce pas aux despens des femmes, & si diray chose pour monstrer combien elles sont aisées à tromper, quand elles mettent leur fantaisye à la jalousye, avecq une estime de leur bon sens de vouloir tromper leurs mariz :

n la comté d'Alletz, y avoit ung homme nommé Bornet, qui avoit espouzé une honneste femme de bien, de laquelle il aymoit l'honneur & la réputation, comme je croys que tous les mariz qui sont icy font de leurs femmes, &, combien qu'il voulust que la sienne luy gardast loyaulté, si ne vouloit-il pas que la loy fust esgale à tous deux ; car il alla estre amoureux de sa Chamberière, au change de quoy il ne gangnoit, sinon que la diversité des viandes plaist.

Il avoyt ung voisin de pareille condition que luy, nommé Sandras, Tabourin & Cousturier, & y avoit entre eulx telle amityé que, horsmis la femme, n'avoient rien party ensemble, par quoy il déclara à son amy l'entreprinse qu'il avoyt sur sa Chamberière, lequel non seullement le trouva bon, mais ayda de tout son pouvoir à la parachever, espérant avoir part au butin. La Chamberière, qui ne s'y voulut consentir, se voyant pressée de tous costez, le alla dire à sa maistresse, la priant de luy donner congé de s'en aller chez ses parens, car elle ne pouvoit plus vivre en ce torment. La maistresse, qui aymoit bien fort son mary, du quel souvent elle avoyt eu soupson, fut bien aise d'avoir gaigné ce poinct sur luy & de luy povoir monstrer justement qu'elle en avoyt eu doubte. Dist à sa Chamberière : « Tenez bon, m'amye ; tenez peu à peu bons propos à mon mary, & puis après luy donnez assignation de coucher avecq vous en ma garde robbe, & ne faillez à me dire la nuict qu'il devra venir, & gardez que nul n'en sçache rien. »

La Chamberière feit tout ainsy que sa maistresse luy avoit commandé, dont le maistre fut si aise qu'il en alla faire la feste à

son compaignon, lequel le pria, veu qu'il avoyt esté du marché, d'en avoir le demorant. La promesse faicte & l'heure venue, s'en alla coucher le maistre, comme il cuydoit, avecq sa Chamberière ; mais sa femme, qui avoit renoncé à l'auctorité de commander pour le plaisir de servir, s'estoit mise en la place de sa Chamberière & reçeut son mary, non comme femme, mais feignant la contenance d'une fille estonnée, si bien que son mary ne s'en apparçeut point.

Je ne vous sçaurois dire lequel estoit plus aise des deux, ou luy de penser tromper sa femme, ou elle de tromper son mary. Et, quand il eut demouré avecq elle, non selon son vouloir, mais selon sa puissance, qui sentoit le vieil marié, s'en alla hors de la maison, où il trouva son compaignon, beaucoup plus jeune & plus fort que luy, & luy feit la feste d'avoir trouvé la meilleure robbe qu'il avoyt poinct veue. Son compaignon luy dist : « Vous sçavez que vous m'avez promis. — Allez doncques vistement, » dit le maistre, « de paour qu'elle ne se lève, ou que ma femme ayt affaire d'elle. » Le compaignon s'y en alla, & trouva encores ceste mesme Chamberière que le mary avoyt mescongneue, laquelle, cuydant que ce fust son mary, ne le refusa de chose que luy demandast, j'entends demander pour prandre, car il n'osoit parler. Il y demoura bien plus longuement que non pas le mary, dont la femme s'esmerveilla fort, car elle n'avoyt poinct accoustumé d'avoir telles nuictées ; toutesfoys elle eut patience, se reconfortant aux propos qu'elle avoit déliberé de luy tenir le lendemain & à la mocquerie qu'elle luy feroyt recepvoir.

Sur le poinct de l'aube du jour, cest homme se leva d'auprès d'elle &, en se jouant à elle au partir du lict, luy arracha ung anneau qu'elle avoit au doigt, duquel son mary l'avoyt espousée ;

chose que les femmes de ce païs gardent en grande superstition & honorent fort une femme qui garde tel anneau jusques à la mort, &, au contraire, si par fortune le perd, elle est desestimée, comme ayant donné sa foy à aultre que à son mary. Elle fut très contante qu'il luy ostast, pensant qu'il seroit seur tesmoignage de la tromperie qu'elle luy avoit faicte.

Quand le compaignon fut retourné devers le maistre, il luy demanda : « Et puis ? » Il luy respondit qu'il estoit de son opinion & que, s'il n'eust crainct le jour, encores y fust il demouré. Ilz se vont tous deux reposer le plus longuement qu'ilz peurent. Et au matin, en s'habillant, apperçeut le mary l'anneau que son compaignon avoyt au doigt, tout pareil de celuy qu'il avoit donné à sa femme en mariage, & demanda à son compaignon qui le luy avoyt donné. Mais, quand il entendit qu'il l'avoyt arraché du doigt de la Chamberière, fut fort estonné, & commença à donner de la teste contre la muraille, disant : « Ha, vertu Dieu, me serois je bien faict cocu moy mesme, sans que ma femme en sçeut rien ? » Son compaignon, pour le reconforter, luy dist : « Peult estre que vostre femme baille son anneau en garde au soir à sa chamberiere. »

Mais, sans rien respondre, le mary s'en vat à sa maison, là où il trouva sa femme plus belle, plus gorgiase & plus joieuse qu'elle n'avoyt accoustumé, comme celle qui se resjouyssoit d'avoir saulvé la conscience de sa Chamberière & d'avoir expérimenté jusques au bout son mary, sans rien y perdre que le dormir d'une nuict. Le mary, la voyant avecq ce bon visaige, dist en soy mesmes : « Si elle sçavoyt ma bonne fortune, elle ne me feroyt pas si bonne chère. » Et en parlant à elle de plusieurs propos, la print par la main & advisa qu'elle n'avoit poinct l'anneau, qui ja-

mais ne luy partoit du doigt, dont il devint tout transy, & luy demanda en voix tremblante : « Qu'avez vous faict de vostre anneau ? » Mais elle, qui fut bien aise qu'il la mectoit au propos qu'elle avoit envye de luy tenir, luy dist :

« Ô le plus meschant de tous les hommes, à qui est ce que vous le cuydez avoir osté ? Vous pensiez bien que ce fut à ma Chamberière, pour l'amour de laquelle avez despendu plus de deux pars de voz biens que jamays vous ne feistes pour moy, car, à la première fois que vous y estes venu coucher, je vous ay jugé tant amoureux d'elle qu'il n'estoit possible de plus. Mais, après que vous fustes sailly dehors & puis encores retourné, sembloit que vous fussiez ung diable sans ordre ne mesure. Ô malheureux, pensez quel aveuglement vous a prins de louer tant mon corps & mon enbonpoinct, dont par si long temps avez esté jouyssant sans en faire grande estime. Ce n'est doncques pas la beaulté ne l'enbonpoinct de vostre Chamberiére qui vous a faict trouver ce plaisir si agréable, mais c'est le péché infame de la villaine concupiscence qui brusle vostre cueur & vous rend tous les sens si hebestez que, par la fureur en quoy vous mectoit l'amour de vostre Chamberière, je croy que vous eussiez prins une chèvre coiffée pour une belle fille. Or il est temps, mon mary, de vous corriger & de vous contanter autant de moy, en me congnoissant vostre & femme de bien, que vous avez faict pensant que je fusse une pauvre meschante. Ce que j'ay faict a esté pour vous retirer de vostre malheurté, à fin que, sur vostre vieillesse, nous vivions en bonne amityé & repos de conscience ; car, si vous voulez continuer la vie passée, j'ayme myeulx me séparer de vous que de veoir de jour en jour la ruyne de vostre ame, de vostre corps & de voz biens, devant mes oeilz. Mais, s'il vous plaist congnoistre vostre faulce oppinion & vous délibérer de vivre selon Dieu, gar-

dant ses commandemens, j'oblieray toutes les faultes passées, comme je veulx que Dieu oblye l'ingratitude à ne l'aimer comme je doibz. »

Qui fut bien désespéré, ce fut ce pauvre mary, voiant sa femme tant saige, belle & chaste, avoir esté delaissée de luy pour une qui ne l'aymoit pas, &, qui pis est, avoit esté si malheureux que de la faire meschante sans son sçeu, & que faire participant ung aultre au plaisir qui n'estoit que pour luy seul se forgea en luy mesmes les cornes de perpétuelle mocquerie. Mais, voyant sa femme assez courroucée de l'amour qu'il avoit portée à sa Chamberière, se garda bien de luy dire le meschant tour qu'il luy avoit faict &, en luy demandant pardon, avecq promesse de changer entièrement sa mauvaise vie, luy rendit l'anneau qu'il avoyt reprins de son compaignon, auquel il pria de ne révéler sa honte. Mais, comme toutes choses dictes à l'oreille sont preschées sur le toict, quelque temps après la vérité fut congneue, & l'appelloit on coqu sans honte de sa femme.

« Il me semble, mes Dames, que, si tous ceulx qui ont faict de pareilles offences à leurs femmes estoient pugniz de pareille pugnition, Hircan & Saffredent devroient avoir belle peur. »

Saffredent luy dist : « Et dea, Longarine, n'y en a il poinct d'autre en la compaignye mariez que Hircan & moy ?

— Si a bien, » dist-elle, « mais non pas qui voulsissent jouer ung tel tour.

— Où avez-vous veu, » dist Saffredent, « que nous ayons pourchassé les Chamberières de nos femmes ?

— Si celles à qui touche, » dist Longarine, « vouloient dire la vérité, l'on trouveroit bien Chamberière à qui l'on a donné congé avant son quartier.

— Vrayment, » ce dist Geburon, « vous estes une bonne dame qui, en lieu de faire rire la compaignye, comme vous aviez promis, mectez ces deux pauvres gens en collére.

— C'est tout ung, » dist Longarine ; « mais qu'ilz ne viennent poinct à tirer leurs espées, leur collère ne fera que redoubler nostre rire.

— Mais il est bon, » dist Hircan, « que, si nos femmes vouloient croire ceste dame, elle brouilleroit le meilleur mesnaige qui soyt en la compaignye.

— Je sçay bien devant qui je parle, » dist Longarine ; « car voz femmes sont si saiges & vous ayment tant que, quand vous leur feriez des cornes aussi puissantes que celles d'un daim, encores voudroient elles persuader elles & tout le monde que ce sont chappeaulx de rozes. »

La compaignye & mesmes ceulx à qui il touchoit se prindrent tant à rire qu'ils meirent fin à leur propos. Mais Dagoucin, qui encores n'avoit sonné mot, ne se peut tenir de dire : « L'homme est bien déraisonnable quand il a de quoy se contenter & veult chercher autre chose. Car j'ai veu souvent, pour cuyder mieulx avoir & ne se contanter de sa suffisance, que l'on tombe au pis, & si n'est l'on poinct plainct, car l'inconstance est tousjours blasmée. »

Simontault luy dist : « Mais que ferez vous à ceulx qui n'ont pas trouvé leur moictié ? Appellez vous inconstance de la cher-

cher en tous les lieux où l'on peut la trouver ?

— Pour ce que l'homme ne peult sçavoir, » dist Dagoucin, « où est ceste moictyé dont l'unyon est si esgale que l'un ne diffère de l'autre, il fault qu'il s'arreste où l'amour le contrainct, & que, pour quelque occasion qu'il puisse advenir, ne change le cueur ne la volunté, car, si celle que vous aymez est tellement semblable à vous & d'une mesme volunté, ce sera vous que vous aymerez & non pas elle.

— Dagoucin, » dist Hircan, « vous voulez tomber en une faulse opinion, comme si nous devions aymer les femmes sans estre aymés.

— Hircan, » dist Dagoucin, « je veulx dire que, si nostre amour est fondé sur la beaulté, bonne grace, amour & faveur d'une femme, & nostre fin soit plaisir, honneur ou proffict, l'amour ne peult longuement durer ; car, si la chose sur quoy nous la fondons deffault, nostre amour s'envolle hors de nous. Mais je suis ferme à mon oppinion que celluy qui ayme, n'ayant aultre fin ne desir que bien aymer, laissera plus tost son ame par la mort que ceste forte amour saille de son cueur.

— Par ma foy, » dist Simontault, « je ne croys pas que jamais vous ayez esté amoureux ; car, si vous aviez senty le feu comme les aultres, vous ne nous paindriez icy la Chose Publicque de Platon, qui s'escript & ne s'expérimente poinct.

— Si, j'ay aymé, » dist Dagoucin, « j'ayme encores, & aymeray tant que je vivray ; mais j'ay si grand paour que la démonstration face tort à la perfection de mon amour que je crainctz que celle de qui je debvrois desirer l'amityé semblable l'entende, & mesmes je n'ose penser ma pensée de paour que mes oeilz en ré-

vèlent quelque chose, car tant plus je tiens ce feu celé & couvert, & plus en moy croist le plaisir de sçavoir que j'ayme perfaictement.

— Ha, par ma foy, » dist Geburon, « si ne croys je pas que vous ne fussiez bien aise d'estre aymé.

— Je ne dis pas le contraire, » dist Dagoucin ; « mais, quand je serois tant aymé que j'ayme, si n'en sçauroit croistre mon amour, comme elle ne sçauroit diminuer pour n'estre si très aymé que j'ayme fort. »

Àl'heure Parlamente, qui soupsonnoit ceste fantaisye, luy dist : « Donnez vous garde, Dagoucin ; j'en ay veu d'aultres que vous qui ont mieulx aimé mourir que parler.

— Ceulx là, ma Dame, » dist Dagoucin, « estimay je très heureux.

— Voire, » dist Saffredent, « & dignes d'estre mis au rang des Innocens, desquels l'Église chante :

NON LOQUENDO, SED MORIENDO CONFESSI SUNT.

« J'en ay ouy tant parler de ces transiz d'amours, mais encores jamays je n'en veis mourir ung &, puisque je suis eschappé, veu les ennuiz que j'en ay porté, je ne pensay jamais que autre en puisse mourir.

— Ha, Saffredent, » dist Dagoucin, « où voulez vous doncques estre aymé, puisque ceulx de vostre oppinion ne meurent jamais ? Mais j'en sçay assez bon nombre qui ne sont mortz d'autre maladye que d'aymer parfaictement.

— Or, puisque en sçavez des histoires, » dist Longarine, « je vous donne ma voix pour nous en racompter quelque belle, qui sera la neufviesme de ceste Journée.

— À fin, » dist Dagoucin, « que les signes & les miracles, suyvant ma véritable parole, vous puissent induire à y adjouster foy, je vous allégueray ce qui advint il n'y a pas trois ans :

## 09

ntre Daulphiné & Provence, y avoit ung Gentil homme, beaucoup plus riche de vertu, beaulté & honnesteté que d'autres biens, lequel ayma fort une Damoiselle dont je ne diray le nom, pour l'amour de ses parens qui sont venuz de bonnes & grandes Maisons ; mais asseurez vous que la chose est véritable. Et, à cause qu'il n'estoit de Maison de mesme qu'elle, il n'osoyt descouvrir son affection ; car l'amour qu'il luy portoit estoyt si grande & parfaicte qu'il eut mieulx aymé mourir que desirer une chose qui eust esté à son deshonneur, &, se voiant de si bas lieu au pris d'elle, n'avoyt nul espoir de l'espouser. Par quoy son amour n'estoit fondée sur nulle fin, synon de l'aymer de tout son pouvoir le plus parfaictement qui luy estoit possible, ce qu'il feyt si longuement que à la fin elle en eut quelque congnoissance, &, voiant l'honneste amityé qu'il luy portoit tant pleine de vertu & bon propos, se sentoit honorée d'estre aymée d'un si vertueux personnaige & lui faisoit tant de bonne chère qu'il n'avoit nulle prétente à mieulx se contenter. Mais la malice, ennemye de tout repos, ne peut souffrir ceste vie honneste & heureuse, car quelques ungs allèrent dire à la mère de la fille qu'ilz se esbahissoient que ce Gen-

til homme pouvoyt tant faire en sa maison, & que l'on soupsonnoit que la fille le y tenoit plus que aultre chose, avecq laquelle on le voyoit souvent parler. La mère, qui ne doubtoit en nulle façon de l'honnesteté du Gentil homme, dont elle se tenoit aussi asseurée que de nul de ses enffans, fut fort marrye d'entendre que on le prenoit en mauvaise part, tant que à la fin, craingnant le scandale par la malice des hommes, le pria pour quelque temps de ne hanter pas sa maison comme il avoit accoustumé, chose qu'il trouva de dure digestion, sachant que les honnestes propos qu'il tenoyt à sa fille ne mérytoient poinct tel eslongnement. Toutesfois, pour faire taire les mauvaises langues, se retira tant de temps que le bruict cessa, & y retourna comme il avoyt accoustumé, l'absence duquel n'avoyt admoindry sa bonne volunté. Mais estant en sa maison, entendit que l'on parloyt de marier ceste fille avecq un Gentil homme qui luy sembla n'estre poinct si riche qu'il luy deust tenir ce tort d'avoir s'amie plus tost que luy, & commança à prandre cueur & emploier ses amys pour parler de sa part, pensant que, si le choix estoit baillé à la Damoiselle, qu'elle le préféreroit à l'autre. Toutesfois la mère de la fille & les parens, pource que l'autre estoyt beaucoup plus riche, l'esleurent, dont le pauvre Gentil homme print tel desplaisir, sachant que s'amye perdoit autant de contentement que luy, que peu à peu, sans autre maladye, commença à diminuer & en peu de temps changea de telle sorte qu'il sembloyt qu'il couvrist la beaulté de son visaige du masque de la mort, où d'heure en heure il alloyt joyeusement.

Si est ce qu'il ne se peut garder le plus souvent d'aller parler à celle qu'il aymoit tant. Mais à la fin, que la force luy defailloyt, il fut contrainct de garder le lict, dont il ne voulut advertir celle qu'il aymoit pour ne luy donner part de son ennuy, &, se laissant

ainsy aller au desespoir & à la tristesse, perdit le boire & le manger, le dormir & le repos, en sorte qu'il n'estoit possible de le recongnoistre pour la meigreur & estrange visaige qu'il avoyt. Quelcun en advertit la mère de s'amye, qui estoit dame fort charitable, & d'autre part aymoit tant le Gentil homme que, si tous les parens eussent esté de l'oppinion d'elle & de sa fille, ilz eussent préféré l'honnesteté de luy à tous les biens de l'autre ; mais les parens du costé du père n'y vouloient entendre. Toutesfois avecq sa fille alla visiter le pauvre malheureux, qu'elle trouva plus mort que vif. Et, congnoissant la fin de sa vye approcher, s'estoyt le matin confessé & reçeu le sainct sacrement, pensant mourir sans plus veoir personne. Mais luy, à deux doigtz de la mort, voyant entrer celle qui estoit sa vie & resurrection, se sentit si fortiffié qu'il se gecta en sursault sur son lict, disant à la Dame : « Quelle occasion vous a esmeue, ma Dame, de venir visiter celluy qui a desjà le pied en la fosse, & de la mort du quel vous estes la cause ? — Comment, » ce dist la Dame, « seroyt il bien possible que celluy que nous aymons tant peust recepvoir la mort par nostre faulte ? Je vous prie, dictes moy pour quelle raison vous tenez ces propos. — Ma Dame, » ce dist il, « combien que tant qu'il m'a esté possible j'aye dissimullé l'amour que j'ay porté à ma Damoyselle vostre fille, si est ce que mes parens, parlans du mariage d'elle & de moy, en ont plus declairé que je ne voulois, veu le malheur qui m'est advenu d'en perdre l'espérance, non pour mon plaisir particulier, mais pour ce que je sçay que avecq nul aultre ne sera jamais si bien traictée ne tant aymée qu'elle eust esté avecq moy. Le bien que je voys qu'elle pert du meilleur & plus affectionné amy qu'elle ayt en ce monde me faict plus de mal que la perte de ma vie, que pour elle seule je voulois conserver ; toutesfoys, puis qu'elle ne luy peult de rien servir, ce m'est

grand gain de la perdre. » La mère & la fille, oyans ces propos, meirent peyne de le reconforter, & luy dit la mère : « Prenez bon couraige, mon amy, & je vous promectz ma foy que, si Dieu vous redonne santé, jamais ma fille n'aura autre mary que vous, & voylà cy présente à laquelle je commande de vous en faire la promesse. » La fille, en pleurant, meit peyne de luy donner seurté de ce que sa mère promectoyt, mais luy, congnoissant bien que, quant il auroyt la santé, il n'auroyt pas s'amye & que les bons propos qu'elle tenoyt n'estoient seullement que pour essaier à le faire ung peu revenir, leur dist que, si ce langaige luy eust esté tenu il y avoyt trois mois, il eust esté le plus sain & le plus heureux Gentil homme de France, mais que le secours venoit si tard qu'il ne povoit plus estre creu ne esperé. Et quant il veid qu'elles s'esforçoient de le faire croyre, il leur dist : « Or, puis que je voy que vous me promectez le bien que jamais ne peut advenir, encores que vous le voulsissiez, pour la foiblesse où je suys, je vous en demande ung beaucoup moindre que jamays je n'euz la hardiesse de requérir. » À l'heure toutes deux le luy jurèrent, & qu'il demandast hardiment : « Je vous supplie, » dist-il, « que vous me donniez entre mes bras celle que vous me promectez pour femme, & luy commandiez qu'elle m'embrasse & baise. » La fille, qui n'avoyt accoustumé telles privaultez, en cuyda faire difficulté, mais la mère le luy commanda expressément, voiant qu'il n'y avoit plus en luy sentiment ne force d'homme vif. La fille doncques, par ce commandement, s'advança sur le lict du pauvre malade, luy disant : « Mon amy, je vous prie, resjouyssez vous. »

Le pauvre languissant le plus fortement qu'il peut estendit ses bras tous desnuez de chair & de sang, & avecq toute la force de ses os embrassa la cause de sa mort &, en la baisant de sa froide & pasle bouche, la tint le plus longuement qu'il luy fut possible, &

puis luy dist : « L'amour que je vous ay portée a esté si grande & honneste que jamais, hors mariaige, ne soubzhaictay de vous que le bien que j'en ay maintenant, par faulte duquel & avecq lequel je randray joyeusement mon esperit à Dieu, qui est parfaicte amour & charité, qui congnoist la grandeur de mon amour & honnesteté de mon desir, le suppliant, ayant mon desir entre mes bras, recepvoir entre les siens mon esperit. »

Et en ce disant, la reprint entre ses bras par une telle véhémence que le cueur affoibly, ne pouvant porter cest esfort, fut habandonné de toutes ses vertuz & esperitz, car la joye les feit tellement dilater que le siège de l'ame luy faillyt, & s'envolla à son Createur. Et combien que le pauvre corps demorast sans vie longuement &, par ceste occasion, ne pouvant plus tenir sa prinse, l'amour que la Damoiselle avoyt tousjours celée se déclaira à l'heure si fort que la mère & les serviteurs du mort eurent bien affaire à séparer ceste union ; mais à force ostèrent la vive pire que morte d'entre les bras du mort, lequel ilz feirent honnorablement enterrer. Et le triumphe des obsèques furent les larmes, les pleurs & les crys de ceste pauvre Damoiselle, qui d'autant plus se déclaira après la mort qu'elle s'estoyt dissimulée durant la vie, quasi comme satisfaisant au tort qu'elle luy avoyt tenu, & depuis, comme j'ay oy dire, quelque mary qu'on luy donnast pour l'appaiser, n'a j amays eu joye en son cueur.

« Que vous semble il, Messieurs, qui n'avez voulu croyre à ma parole, que cest exemple ne soyt pas suffisant pour vous faire confesser que parfaicte amour mène les gens à la mort par trop estre celée & mescongneue ? Il n'y a nul de vous qui ne congnoisse les parens d'un cousté & d'autre, par quoy n'en pou-

vez plus doubter, & nul qui ne l'a expérimenté ne le peult croire. »

Les Dames, oyans cela, eurent toutes la larme à l'œil, mais Hircan leur dist : « Voylà le plus grand fol dont je ouys jamais parler. Est il raisonnable, par vostre foy, que nous mourions pour les femmes, qui ne sont faictes que pour nous, & que nous craignions leur demander ce que Dieu leur commande de nous donner ? Je n'en parle pour moy ne pour tous les mariez, car j'ay autant ou plus de femmes qu'il m'en fault, mais je deiz cecy pour ceulx qui en ont necessité, lesquelz il me semble estre sotz de craindre celles à qui ils doivent faire paour. Et ne voiez vous pas bien le regret que ceste pauvre Damoiselle avoyt de sa sottise ? Car, puis qu'elle embrassoyt le corps mort, chose répugnante à nature, elle n'eust poinct refusé le corps vivant, s'il eust usé d'aussi grande audace qu'il feit de pitié en mourant.

— Toutesfois, » dist Oisille, « si monstra bien le Gentil homme l'honneste amityé qu'il luy portoit, dont il sera à jamays louable devant tout le monde, car trouver chasteté en un cueur amoureux, c'est chose plus divine que humaine.

— Ma Dame, » dist Saffredent, « pour confirmer le dire de Hircan auquel je me tiens, je vous supplye croire que Fortune ayde aux audatieux, & qu'il n'y a homme, s'il est aymé d'une dame, mais qu'il le sçache poursuivre saigement & affectionnément, qu'à la fin n'en ait tout ce qu'il demande ou partye ; mais l'ignorance & la folle craincte faict perdre aux hommes beaucoup de bonnes advantures, & fondent leur perte sur la vertu de leur amye, laquelle n'ont jamais expérimentée du bout du doigt seullement, car oncques place bien assaillye ne fut qu'elle ne fust prinse.

— Mais, » dist Parlemente, « je m'esbahys de vous deux comme vous osez tenir telz propos. Celles que vous avez aymées ne vous sont guères tenues, ou vostre addresse a esté en si meschant lieu que vous estimez les femmes toutes pareilles.

— Ma Dame, » dist Saffredent, « quant est de moy, je suis si malheureux que je n'ay de quoy me vanter ; mais, si ne puis je tant attribuer mon malheur à la vertu des dames que à la faulte de n'avoir assez saigement entreprins, ou bien prudemment conduict mon affaire, & n'allègue pour tous Docteurs que la vieille du Roman de la Rose, laquelle dist :

Nous sommes faicts, beaulx fils, sans doubtes,
Toutes pour tous, & tous pour toutes.

Par quoy je ne croiray jamais que, si l'amour est une fois au cueur d'une femme, l'homme n'en ait bonne yssue s'il ne tient à sa besterie. »

Parlamente dist : « Et si je vous en nommois une bien aimante, bien requise, pressée & importunée, & toutesfois femme de bien, victorieuse de son cueur, de son corps, d'amour & de son amy, advoueriez vous que la chose véritable seroyt possible ?

— Vrayement, » dist il, « ouy.

— Lors, dist Parlamente, « vous seriez tous de dure foy si vous ne croyez cest exemple. »

Dagoucin luy dist : « Ma Dame, puis que j'ay prouvé par exemple l'amour vertueuse d'un Gentil homme jusques à la mort, je vous supplie, si vous en sçavez quelqu'une autant à l'honneur de quelque Dame, que vous la nous veullez dire pour la fin de

ceste Journée, & ne craignez poinct à parler longuement, car il y a encore assez de temps pour dire beaucoup de bonnes choses

— Et puis que le dernier reste m'est donné, » dist Parlamente, « je ne vous tiendray point longuement en parolles, car mon histoire est si belle & si véritable qu'il me tarde que vous la sachiez comme moy, &, combien que je ne l'aye veue, si m'a elle esté racomptée par ung de mes plus grands & entiers amys à la louange de l'homme du monde qu'il avoyt le plus aymé, & me conjura que, si jamais je venois à la racompter, je voulusse changer le nom des personnes ; par quoy tout cela est véritable, hors mis les noms, les lieux & le pays :

## 10

n la Comté d'Arande en Arragon, y avoit une Dame qui, en sa grande jeunesse, demeura vefve du Comte d'Arande avecq ung fils & une fille, laquelle fille se nommoit Floride. La dicte Dame meyt peine de nourrir ses enfans en toutes les vertuz & honestetez qui appartiennent à Seigneurs & Gentilz hommes, en sorte que sa maison eut le bruict d'une des honnorables qui fust poinct en toutes les Espaignes. Elle alloyt souvent à Tollette, où se tenoyt le Roy d'Espaigne, &, quand elle venoyt à Sarragosse, qui estoit près de sa maison, demoroit longuement avecq la Royne & à la Cour, où elle estoit autant estimée que Dame pourroit estre.

Une fois, allant devers le Roy, selon sa coustume, lequel estoit à Sarragosse en son chasteau de la Jasserye, ceste Dame passa par ung villaige qui estoit au Vice-roy de Cathaloigne, lequel ne bougeoyt poinct de dessus la frontière de Parpignan à cause des

grandes guerres qui estoient entre les Roys de France & d'Espaigne, mais à ceste heure là y estoit la paix, en sorte que le Vice-roy avecq tous les Cappitaines estoient venuz faire la révérence au Roy. Sçachant ce Vice-roy que la Comtesse d'Arande passoit par sa terre, alla au devant d'elle, tant pour l'amitié antienne qu'il luy portoit que pour l'honorer comme parente du Roy.

Or il avoit en sa compaignie plusieurs honnestes Gentilz hommes qui, par la fréquentation de longues guerres, avoient acquis tant d'honneurs & bon bruict que chascun qui les pouvoit veoir & hanter se tenoit heureux. Et, entre les autres, y en avoit ung nommé Amadour, lequel, combien qu'il n'eust que dix huict ou dix neuf ans, si avoit il la grace tant asseurée & le sens si bon que on l'eust jugé entre mil digne de gouverner une chose publique. Il est vray que ce bon sens là estoit accompaigné d'une si grande & naïfve beaulté qu'il n'y avoyt oeil qui ne se tint contant de le regarder, &, si la beaulté estoit tant exquise, la parolle la suivoit de si près que l'on ne sçavoit à qui donner l'honneur, ou à la grace, ou à la beaulté, ou au bien parler. Mais ce qui le faisoit encores plus estimer, c'estoit sa grande hardiesse, dont le bruict n'estoit empesché pour sa jeunesse, car en tant de lieux avoit déja monstré ce qu'il sçavoit faire que non seullement les Espaignes, mais la France & l'Italie estimoient grandement ses vertuz, pource que à toutes les guerres qui avoyent esté il ne se estoit poinct espargné, &, quand son païs estoit en repos, il alloit chercher la guerre aux lieux estranges, où il estoit aymé & estimé d'amis & d'ennemis.

Ce Gentil homme, pour l'amour de son Cappitaine, se trouva en ceste terre où estoit arrivée la Comtesse d'Arande &, en regardant la beaulté & bonne grace de sa fille Floride, qui pour l'heure

n'avoit que douze ans, se pensa en luy mesmes que c'estoit bien la plus honneste personne qu'il avoyt jamais veue & que, s'il povoit avoir sa bonne grace, il en seroit plus satisfaict que de tous les biens & plaisirs qu'il pourroit avoir d'une autre. Et après l'avoir longuement regardée, se délibéra de l'aymer, quelque impossibilité que la raison luy meist au devant, tant pour la Maison dont elle estoit que pour l'aage, qui ne povoit encores entendre telz propos. Mais contre ceste craincte se fortisfioit d'une bonne espérance, se promectant à luy mesmes que le temps & la patience apporteroient heureuse fin à ses labeurs. Et dès ce temps, l'Amour gentil qui, sans autre occasion que par sa force mesme, estoit entré dans le cueur d'Amadour, luy promist de luy donner toute faveur & moyen pour y atteindre. Et, pour parvenir à la plus grande disficulté, qui estoit la loingtaineté du païs où il demouroit & le peu d'occasion qu'il avoit de reveoir Floride, se pensa de se marier, contre la delibération qu'il avoit faicte avecq les Dames de Barselonne & de Parpignan, où il avoit tel crédit que peu ou riens luy estoit refusé, & avoit tellement hanté ceste frontière, à cause des guerres, qu'il sembloit mieulx Cathelan que Castillan, combien qu'il fust natif d'auprès de Tollette, d'une Maison riche & honnorable, mais, à cause qu'il estoit puisné, n'avoit rien de son patrimoine. Si est ce qu'Amour & Fortune, le voyans délaissé de ses parens, délibérèrent d'en faire leur chef d'euvre & lui donnèrent par le moyen de la vertu ce que les loix du païs luy refusoient. Il estoit fort adonné en l'estat de la guerre, & tant aymé de tous Seigneurs & Princes qu'il refusoit plus souvent leurs biens qu'il n'avoit soulcy de leur en demander.

La Comtesse dont je vous parle arriva aussi en Sarragosse, & fut très bien reçeue du Roy & de toute sa Court. Le Gouverneur de Cathaloigne la venoit souvent visiter, & Amadour n'avoit

garde de faillir à l'acompaigner, pour avoir seulement le plaisir de regarder Floride, car il n'avoit nul moyen de parler à elle, &, pour se donner à congnoistre en telle compaignie, s'adressa à la fille d'un vieil Chevalier voisin de sa maison, nommée Avanturade, laquelle avoit avecq Floride tellement converse qu'elle sçavoit tout ce qui estoit caché en son cueur. Amadour, tant pour l'honnesteté qu'il trouva en elle que pource qu'elle avoit trois mil ducats de rente en mariage, délibéra de l'entretenir comme celuy qui la vouloit espouser, à quoy voluntiers elle presta l'oreille &, pour ce qu'il estoit pauvre & le père de la Damoiselle riche, pensa que jamais il ne s'accorderoit à ce mariage sinon par le moien de la Comtesse d'Arande, d'ont s'adressa à Madame Floride & luy dist : « Ma Dame, vous voyez ce Gentil homme Castillan qui souvent parle à moy ; je croy que toute sa prétente n'est que de m'avoir en mariage. Vous sçavez quel père j'ay, lequel jamais ne s'y consentira si par la Comtesse & par vous il n'en est bien fort prié. »

Floride, qui aymoit la Damoiselle comme elle mesme, l'asseura de prendre ceste affaire à cueur comme son bien propre, & feit tant Avanturade qu'elle lui présenta Amadour, lequel, luy baisant la main, cuyda s'esvanouyr d'aise ; là où il estoit estimé le mieulx parlant qui fust en Espaigne, devint muet devant Floride, dont elle fut fort estonnée, car, combien qu'elle n'eust que douze ans, si avoit elle desjà bien entendu qu'il n'y avoit homme en l'Espaigne mieulx disant ce qu'il vouloit & de meilleure grace, &, voyant qu'il ne luy tenoit nul propos, commença à luy dire : « La renommée que vous avez, Seigneur Amadour, par toutes les Espaignes, est telle qu'elle vous rend congneu en toute ceste compaignie & donne desir à ceulx qui vous congnoissent de s'employer à vous faire plaisir, par quoy, si en quelque endroict je

vous en puis faire, vous me y pouvez emploier. » Amadour, qui regardoit la beaulté de sa Dame, estoit si très ravy que à peyne luy peut il dire grand mercy, &, combien que Floride s'estonnast de le veoir sans response, si est ce qu'elle l'attribua plustost à quelque sottise que à la force d'amour & passa oultre sans parler davantaige.

Amadour, cognoissant la vertu qui en si grande jeunesse commençoit à se monstrer en Floride, dist à celle qu'il vouloit espouser : « Ne vous esmerveillez poinct si j'ay perdu la parolle devant Madame Floride, car les vertus & la saige parolle qui sont cachez sous ceste grande jeunesse m'ont tellement estonné que je ne luy ay sçeu que dire. Mais je vous prie, Avanturade, comme celle qui sçavez ses secrets, me dire s'il est possible que en ceste Court elle n'ayt tous les cueurs des Gentils hommes, car ceulx qui la congnoistront & ne l'aymeront sont pierres ou bestes. » Avanturade, qui desjà aymoit Amadour plus que tous les hommes du monde, ne luy voulut rien céler & luy dist que Madame Floride estoit aymée de tout le monde, mais, à cause de la coustume du pays, peu de gens parloient à elle, & n'en avoit poinct encores veu nul qui en feist grand semblant, sinon deux Princes d'Espaigne qui desiroient l'espouser, l'un desquels estoit le fils de l'Infant Fortuné, l'aultre estoit le jeune Duc de Cardonne. « Je vous prie, » dist Amadour, « dictes moy lequel vous pensez qu'elle ayme le mieulx. — Elle est si saige », dist Avanturade, « que pour riens ne confesseroit avoir aultre volunté que celle de sa mère. Toutesfoys, à ce que nous en pouvons juger, elle ayme trop mieulx le filz de l'Infant Fortuné que le jeune Duc de Cardonne, mais sa mère, pour l'avoir plus près d'elle, l'aymeroit mieulx à Cardonne, & je vous tiens homme de si bon jugement que, si vous vouliez, dès aujourd'hui vous en pourriez juger la vérité ; car le

filz de l'Infant Fortuné est nourry en ceste Court, qui est un des plus beaulx & parfaicts jeunes Princes qui soit en la Chrestienté, &, si le mariaige se faisoyt, par l'opinion d'entre nous filles il seroit asseuré d'avoir Madame Floride pour veoir ensemble le plus beau couple de toute l'Espaigne. Il fault que vous entendiez que, combien qu'ilz soient tous deux jeunes, elle de douze & luy de quinze ans, si a il desjà trois ans que l'amour est commencée, &, si vous voulez avoir la bonne grace d'elle, je vous conseille de vous faire amy & serviteur de luy. »

Amadour fut fort ayse de veoir que sa Dame aymoit quelque chose, espérant qu'à la longue il gaingneroit le lieu non de mary, mais de serviteur, car il ne craingnoit en sa vertu sinon qu'elle ne voulsist aymer. Et, après ces propos, s'en alla Amadour hanter le filz de l'Infant Fortuné, duquel il eut aysément la bonne grace ; car tous les passetemps que le jeune Prince aymoit, Amadour les sçavoit faire, & sur tout estoit fort adroict à manier les chevaulx & s'aider de toutes sortes d'armes, & à tous les passetemps & jeux qu'un jeune homme doibt sçavoir.

La guerre recommença en Languedoc, & fallut qu'Amadour retournast avecq le Gouverneur, ce qui ne fut sans grand regret, car il n'y avoit moyen par lequel il peust retourner en lieu où il peust veoir Floride, & pour ceste occasion, à son partement, parla à ung sien frère, qui estoit Majordome de la Royne d'Espaigne, & luy dist le bon party qu'il avoit trouvé, en la maison de la Comtesse d'Arande, de la Damoiselle Avanturade, luy priant que en son absence feist tout son possible que le mariaige vint à exécution & qu'il y employast le crédit de la Royne, & du Roy, & de tous ses amys. Le Gentil homme, qui aymoit son frère, tant pour le lignaige que pour ses grandes vertus, luy promist y faire son deb-

voir, ce qu'il feit, en sorte que le père, vieulx & avaritieux, oblia son naturel pour regarder les vertus d'Amadour, lesquelles la Comtesse d'Arande & sur toutes la belle Floride luy paingnoient devant les oeilz, pareillement le jeune Conte d'Arande, qui commençoit à croistre &, en croissant, à aymer les gens vertueulx. Quand le mariaige fut accordé entre les parens, le Majordome de la Royne envoya quérir son frère, tandis que les trefves duroient entre les deux Roys.

Durant ce temps, le Roy d'Espaigne se retira à Madric pour éviter le maulvais air qui estoit en plusieurs lieux, &, par l'advis de ceulx de son Conseil, à la requeste aussi de la Comtesse d'Arande, feit le mariaige de l'heritière Duchesse de Medinaceli avec le petit Comte d'Arande, tant pour le bien & union de leur Maison que pour l'amour qu'il portoit à la Comtesse d'Arande, & voulut faire les nopces au chasteau de Madric.

Àces nopces se trouva Amadour, qui poursuivit si bien les siennes qu'il espousa celle dont il estoit plus aymé qu'il n'y avoit d'affection, sinon d'autant que ce mariaige luy estoit très heureuse couverture & moyen de hanter le lieu où son esperit demoroit incessamment. Après qu'il fut maryé, print telle hardiesse & privaulté en la maison de la Comtesse d'Arande que l'on ne se gardoit de luy non plus que d'une femme, &, combien que à l'heure il n'eust que vingt deux ans, si estoit si saige que la Comtesse d'Arande luy communicquoyt toutes ses affaires & commandoit à son fils de l'entretenir & croire ce qu'il leur conseilleroit. Ayant gaingné ce poinct là de ceste grande estime, se conduisoit si saigement & froidement que mesmes celle qu'il aymoit ne congnoissoit poinct son affection, mais, pour l'amour de sa femme qu'elle aymoit plus que nulle autre, elle estoit si privée

de luy qu'elle ne luy dissimuloit chose qu'elle pensast, & eut cest heur qu'elle luy déclaira toute l'amour qu'elle portoit au filz de l'Infant Fortuné. Et luy, qui ne taschoit que à la gaingnier entièrement, luy en parloyt incessamment, car il ne luy challoyt quel propos il luy tint, mais qu'il eut moien de l'entretenir longuement. Il ne demora poinct ung mois en la compaignye après ses nopces qu'il fust contrainct de retourner à la guerre, où il demoura plus de deux ans sans revenir veoir sa femme, laquelle se tenoyt tousjours où elle avoit esté nourrie.

Durant ce temps, luy escripvoit souvent Amadour, mais le plus de la lettre estoit des recommandations à Floride, qui de son costé ne failloit à luy en rendre & mectoyt quelque bon mot de sa main en la lettre qu'Avanturade escripvoit, qui estoit l'occasion de rendre son mary très soigneux de luy rescrire. Mays en tout cecy ne congnoissoit riens Floride, sinon qu'elle l'aymoit comme si c'eust esté son propre frère. Plusieurs fois alla & vint Amadour, en sorte qu'en cinq ans ne veid pas Floride deux moys durant, & toutesfois l'amour, en despit de l'esloignement & de la longueur de l'absence, ne laissoit pas de croistre.

Et advint qu'il feit un voiage pour venir veoir sa femme & trouva la Comtesse bien loing de la Court, car le Roy d'Espaigne s'en estoit allé à l'Andalousie & avoit mené avecq luy le jeune Comte d'Arande, qui desja commençoit à porter armes. La Comtesse d'Arande s'estoit retirée en une maison de plaisance qu'elle avoit sur la frontière d'Arragon & de Navarre, & fut fort aise quand elle veid revenir Amadour, lequel près de trois ans avoit esté absent. Il fut bien venu d'un chascun, & commanda la Comtesse qu'il fust traicté comme son propre filz. Tandis qu'il fut avecq elle, elle luy communiqua toutes les affaires de sa maison &

en remettoit la plus part à son oppinion, & gaigna ung si grand crédit en ceste maison que en tous les lieux où il vouloit venir on luy ouvroit tousjours la porte, estimant sa preud'hommie si grande que l'on se fioit en lui de toutes choses comme un sainct ou ung ange. Floride, pour l'amityé qu'elle portoit à sa femme Avanturade & à luy, le cherchoit en tous lieux où elle le voioyt & ne se doubtoit en rien de son intention, par quoy elle ne se gardoit de nulle contenance pour ce que son cueur ne souffroyt nulle passion, sinon qu'elle sentoit un très grand contentement quand elle estoit auprès de luy, mais aultre chose n'y pensoit.

Amadour, pour éviter le jugement de ceulx qui ont expérimenté la différence du regard des amans au pris des aultres, fut en grande peyne ; car, quant Floride venoit parler à luy privéement comme celle qui n'y pensoit en nul mal, le feu caché en son cueur le brusloyt si fort qu'il ne pouvoit empescher que la couleur ne luy montast au visaige & que les estincelles saillissent par ses oeilz. Et à fin que, par fréquentation, nul ne s'en peust apparcevoir, se meit à entretenir une fort belle Dame nommée Poline, femme qui en son temps fut estimée si belle que peu d'hommes qui la veoyent eschappoient de ses lyens. Ceste Poline, ayant entendu comme Amadour avoit mené l'amour à Barselonne & à Parpignan, en sorte qu'il estoit aimé des plus belles & honnestes Dames du païs &, sur toutes, d'une Comtesse de Palamos que l'on estimoit la première en beaulté de toutes les Dames d'Espaigne & de plusieurs aultres, luy dist qu'elle avoit grande pitié de luy, veu qu'après tant de bonnes fortunes il avoit espousé une femme si layde que la sienne. Amadour, entendant bien par ces paroles qu'elle avoyt envye de remédier à sa nécessité, luy en tint les meilleurs propos qu'il fut possible, pensant que, en lui faisant acroire ung mensonge, il luy couvriroit une vérité. Mais elle, fine,

expérimentée en amour, ne se contenta de parolles ; toutesfois, sentant très bien que son cueur n'estoit satisfaict de cest amour, se doubta qu'il la voulsist faire servir de couverture &, pour ceste occasion, le regardoit de si près qu'elle avoit tousjours le regard à ses oeilz, qui sçavoyent si bien faindre qu'elle ne pouvoit juger que par bien obscur soupson ; mais se n'estoit ce sans grande peyne au Gentil homme, auquel Floride, ignorant toutes ces malices, s'adressoit souvent devant Poline si privéement qu'il avoit une merveilleuse peyne à contraindre son regard contre son cueur, &, pour éviter qu'il n'en vint inconvénient, un jour, parlant à Floride appuyé sur une fenestre, luy tint tels propos :

« M'amye, je vous supplie me conseiller lequel vault mieulx parler ou mourir ? »

Floride luy respondit promptement : « Je conseilleray tousjours à mes amis de parler & non de morir, car il y a peu de parolles qui ne se puissent amender, mais la vie perdue ne se peult recouvrer. — Vous me promectrez doncques, dit Amadour, que vous ne serez non seulement marrie des propos que je vous veulx dire, mais estonnée jusques à temps que vous entendiez la fin ? » Elle luy respondit : « Dictes ce qu'il vous plaira, car, si vous m'estonnez, nul autre ne m'asseurera. »

Il commença à luy dire :

« Ma Dame, je ne vous ay encores voulu dire la très grande affection que je vous porte pour deux raisons : l'une que j'entendois par long service vous en donner l'expérience ; l'autre que je doubtois que vous estimissiez gloire en moy, qui suis ung simple Gentil homme, de m'adresser en lieu qu'il ne m'appartient de regarder, &, encores quant je serois Prince comme vous, la loyaulté de

vostre cueur ne me permectroyt que ung aultre que celluy qui en a prins la possession, filz de l'Infant Fortuné, vous tienne propos d'amityé. Mais, ma Dame, tout ainsy que la nécessité en une forte guerre contrainct faire le dégast de son propre bien & ruiner le bled en herbe de paour que l'ennemy n'en puisse faire son proffict, ainsi prens je le hazard de advancer le fruict que avecq le temps j'espérois cueillir, pour garder que les ennemys de vous & de moy n'en peussent faire leur proffit à vostre dommaige. Entendez, ma Dame, que dès l'heure de vostre grande jeunesse, je me suis tellement dédié à vostre service que je n'ay cessé de chercher les moyens pour acquérir vostre bonne grace & pour ceste occasion seulle me suis marié à celle que je pensois que vous aimiez le mieulx, &, sçachant l'amour que vous portiez au filz de l'Infant Fortuné, ay mis peine de le servir & hanter comme vous sçavez, & tout ce que j'ay pensé vous plaire, je l'ay cherché de tout mon pouvoir. Vous voyez que j'ay acquis la grace de la Contesse vostre mère, & du Conte vostre frère & de tous ceulx que vous aymez, tellement que je suys en ceste maison tenu non comme serviteur mais comme enffant, & tout le travail que j'ay prins il y a cinq ans n'a esté que pour vivre toute ma vie avecq vous. Entendez, ma Dame, que je ne suis poinct de ceulx qui prétendent par ce moyen avoir de vous ne bien ne plaisir aultre que vertueux. Je sçay que je ne vous puis espouser, &, quand je le pourrois, je ne le vouldrois contre l'amour que vous portez à celluy que je desire vous veoir pour mary. Et aussy de vous aimer d'une amour vicieuse, comme ceulx qui espèrent de leur long service une récompense au deshonneur des Dames, je suis si loing de ceste affection que j'aimerois mieulx vous veoir morte que de vous sçavoir moins digne d'estre aymée & que la vertu fust amoindrie en vous, pour quelque plaisir qui m'en sceust advenir. Je ne prétends,

pour la fin & récompense de mon service, que une chose, c'est que vous me voulliez estre maistresse si loyalle que jamais vous ne m'esloigniez de vostre bonne grace, que vous me continuiez au degré où je suis, vous fiant en moy plus qu'en nul aultre, prenant ceste seurté de moy que si, pour vostre honneur ou chose qui vous touchast, vous avez besoing de la vie d'un Gentil homme, la mienne y sera de très bon cueur employée & en pouvez faire estat, pareillement que toutes les choses honnestes & vertueuses que je feray seront faict seullement pour l'amour de vous. Et, si j'ay faict pour Dames moindres que vous chose dont on ayt faict estime, soiez seure que, pour une telle maistresse, mes entreprinses croistront de telle sorte que les choses que je trouvois impossibles me seront très facilles ; mais, si vous ne m'acceptez pour du tout vostre, je délibère de laisser les armes & renoncer à la vertu qui ne m'aura secouru à mon besoing. Par quoy, ma Dame, je vous supplie que ma juste requeste me soyt octroyée, puisque vostre honneur & conscience ne me la peuvent refuser. »

La jeune Dame, oyant ung propos non accoustumé, commença à changer de couleur & baisser les oeilz comme femme estonnée. Toufesfois elle, qui estoyt saige, luy dist :

« Puis que ainsy est, Amadour, que vous demandez de moy ce que vous en avez, pourquoy est ce que vous me faictes une si grande & longue harangue ? J'ay si grand paour que, soubz vos honnestes propos, il y ayt quelque malice cachée pour decepvoir l'ingnorance joincte à ma jeunesse, que je suis en grande perplexité de vous respondre. Car de refuser l'honneste amityé que vous m'offrez, je ferois le contraire de ce que j'ay faict jusques icy, que je me suis plus fiée en vous que en tous les hommes du monde. Ma conscience ny mon honneur ne contreviennent

poinct à vostre demande, ny l'amour que je porte au filz de l'Infant Fortuné, car elle est fondée sur mariaige, où vous ne prétendez rien. Je ne sçaiche chose qui me doibve empescher de faire response selon vostre desir, sinon une craincte que j'ay en mon cueur, fondée sur le peu d'occasion que vous avez de me tenir telz propos ; car, si vous avez ce que vous demandez, qui vous contrainct d'en parler si affectionnement ? »

Amadour, qui n'estoit sans response, luy dist :

« Ma Dame, vous parlez très prudemment, & me faictes tant d'honneur de la fiance que vous dictes avoir en moy que, si je me contente d'un tel bien, je suis indigne de tous les autres. Mais entendez, ma Dame, que celuy qui veult bastir ung edifice perpétuel, il doibt regarder à prendre ung seur & ferme fondement. Par quoy, moy qui desire perpétuellement demorer en vostre service, je doibs regarder non seulement les moyens pour me tenir près de vous, mais empescher qu'on ne puisse congnoistre la très grande affection que je vous porte ; car, combien qu'elle soit tant honneste qu'elle se puisse prescher partout, si est ce que ceulx qui ignorent le cueur des amans ont souvent jugé contre vérité, & de cela vient autant mauvais bruict que si les effects estoient meschans. Ce qui me faict dire ceci, & ce qui m'a faict advancer de le vous déclairer, c'est Poline, laquelle a prins ung si grand soupson sur moy, sentant bien en son cueur que je ne la puis aymer, qu'elle ne faict en tous lieux que espier ma contenance, &, quand vous venez parler à moy devant elle si privément, j'ay si grand paour de faire quelque signe où elle fonde jugement que je tumbe en inconvénient dont je me veulx garder, en sorte que j'ay pensé vous supplier que, devant elle & devant celles que vous congnoissez aussy malitieuses, ne veniez parler à moy ainsy

soubdainement, car j'aymerois mieulx estre mort que créature vivante en eust la congnoissance. Et, n'eust esté l'amour que j'ay à vostre honneur, je n'avois poinct proposé de vous tenir ces propos, d'autant que je me tiens assez heureux de l'amour & fiance que vous me portez, où je ne demande rien davantaige que persévérance. »

Floride, tant contente qu'elle n'en pouvoit plus porter, commença à sentir en son cueur quelque chose plus qu'elle n'avoit accoustumé, &, voyant les honnestes raisons qu'il luy alléguoit, luy dist que la vertu & honesteté respondroient pour elle & luy accordoit ce qu'il demandoit, dont si Amadour fut joyeulx, nul qui aime ne le peut doubter.

Mais Floride creut trop plus son conseil qu'il ne vouloit, car elle, qui estoyt crainctive non seulement devant Poline mais en tous aultres lieux, commencea à ne le chercher pas comme elle avoit accoustumé &, en cest éloignement, trouva mauvais la grande fréquentation qu'Amadour avoit avecq Poline, laquelle elle voyoit tant belle qu'elle ne pouvoit croyre qu'il ne l'aimast &, pour passer sa grande tristesse, entretenoit toujours Avanturade, laquelle commençoit fort à estre jalouse de son mary & de Poline & s'en plaignoit souvent à Floride, qui la consoloit le mieulx qu'il luy estoit possible, comme celle qui estoit frappée d'une mesme peste. Amadour s'apperçeut bien tost de la contenance de Floride, & non seulement pensa qu'elle s'esloignoit de luy par son conseil, mais qu'il y avoit quelque fascheuse oppinion meslée.

Et ung jour, venant de vespres d'un monastère, luy dist : « Ma Dame, quelle contenance me faictes vous ? — Telle que je pense que vous la voulez, » respondit Floride. À l'heure, soupsonnant la vérité, pour sçavoir s'il estoit vray va dire : « Ma Dame, j'ay tant

faict par mes journées que Poline n'a plus d'opinion de vous. » Elle luy respondit : « Vous ne sçauriez mieulx faire, & pour vous & pour moy, car, en faisant plaisir à vous mesmes, vous me faictes honneur. » Amadour estima par ceste parole qu'elle estimoit qu'il prenoit plaisir à parler à Poline, dont il fut si desespéré qu'il ne se peut tenir de luy dire en collère : « Ha, ma Dame, c'est bien tost commencé de tormenter ung serviteur & le lapider de bonne heure, car je ne pense poinct avoir porté peine qui m'ait esté plus ennuyeuse que la contraincte de parler à celle que je n'ayme poinct. Et, puis que ce que je faictz pour vostre service est prins de vous en aultre part, je ne parleray jamais à elle & en advienne ce qu'il en pourra advenir, &, à fin de dissimuller mon courroux comme j'ay faict mon contentement, je m'en voys en quelque lieu icy auprès, en actendant que vostre fantaisie soit passée, mais j'espère que là j'auray quelques nouvelles de mon Cappitaine de retourner à la guerre, où je demoreray si long temps que vous congnoistrez que aultre chose que vous ne me tient en ce lieu. » Et en ce disant, sans actendre aultre response d'elle, partit incontinant.

Floride demora tant ennuyée & triste qu'il n'estoit possible de plus, & commença l'Amour, poulsé de son contraire, à monstrer sa très grande force, tellement que elle, congnoissant son tort, escripvoit incessamment à Amadour, le priant de vouloir retourner, ce qu'il feit après quelques jours que sa grande collère luy estoit diminuée.

Je ne sçaurois entreprendre de vous compter par le menu les propos qu'ilz eurent pour rompre cette jalousie. Toutesfoys, il gaingna la bataille, tant qu'elle luy promist que jamais elle ne croyroit non seullement qu'il aimast Poline, mais qu'elle seroit

toute asseurée que ce luy estoit ung martire trop importable de parler à elle ou à aultre, sinon pour luy faire service.

Après que l'Amour eust vaincu ce premier soupson & que les deux amans commancèrent à prandre plus de plaisir que jamais à parler ensemble, les nouvelles vindrent que le Roy d'Espaigne envoyoit toute son armée à Saulse ; par quoy celuy qui avoit accoustumé d'estre le premier n'avoit garde de faillir à pourchasser son honneur, mais il est vray que c'estoit avecq ung aultre regret qu'il n'avoyt accoustumé, tant de perdre son plaisir qu'il avoit de paour de trouver mutation à son retour, pource qu'il véoit Floride pourchassée de grands Princes & Seigneurs & desjà parvenue à l'aage de quinze à seize ans ; par quoy pensa que, si elle estoit en son absence mariée, il n'auroit plus occasion de la veoir, sinon que la Comtesse d'Arande luy donnast Avanturade sa femme pour compaignye, & mena si bien son affaire envers ses amis que la Comtesse & Floride luy poursuiveyrent que, en quelque lieu qu'elle fust mariée, sa femme Avanturade yroit. Et, combien qu'il fust question de marier Floride en Portugal, si estoit il délibéré qu'elle ne l'abandonneroit jamais & sur ceste asseurance, non sans ung regret indicible, s'en partit Amadour & laissa sa femme avecq la Comtesse.

Quand Floride se veid seule après le département de son bon serviteur, elle se meit à faire toutes choses si bonnes & vertueuses qu'elle espéroit par cella actaindre le bruict des plus parfaictes Dames & d'estre reputée digne d'avoir ung tel serviteur que Amadour, lequel, estant arrivé à Barselonne, fut festoyé des Dames comme il avoyt accoustumé, mais elles le trouvèrent tant changé qu'elles n'eussent jamais pensé que mariage eust telle puissance sur ung homme comme il avoit sur luy ; car il sembloit qu'il se fa-

schoit de veoir les choses que autresfois il avoyt desirées, & mesme la Comtesse de Palamos, qu'il avoit tant aymée, ne sçeut trouver moyen de le faire aller seullement jusques à son logis.

Amadour arresta à Barselonne le moins qu'il luy fut possible, comme celuy à qui l'heure tardoit d'estre au lieu où l'on n'espéroit que luy, &, quand il fut arrivé à Saulce, commença la guerre grande & cruelle entre les deux Roys, laquelle ne suis délibérée de racompter, ne aussy les beaulx faicts que feit Amadour, car mon compte seroit assez long pour employer toute une journée, mais sçachez qu'il emportoit le bruict par dessus tous ses compaignons. Le Duc de Nagères arriva à Perpignan, ayant charge de deux mil hommes, & pria Amadour d'estre son Lieutenant, lequel avecq ceste bande feit tant bien son debvoir que l'on n'oyoit en toutes les escarmouches crier que Nagères.

Or advint que le Roy de Thunis, qui de long temps faisoit la guerre aux Espaignols, entendant comme les Roys de France & d'Espaigne faisoient la guerre l'un contre l'autre sur les frontières de Perpignan & Narbonne, se pensa que en meilleure saison ne pourroit il faire desplaisir au Roy d'Espaigne, & envoya un grand nombre de fustes & autres vaisseaux pour piller & destruire tout ce qu'ils pouroient trouver mal gardé sur les frontières d'Espaigne. Ceulx de Barselonne, voyans passer devant eulx une grande quantité de voiles, en advertirent le Vis-Roy, qui estoit à Saulce, lequel incontinant envoya le Duc de Nagères à Palamos, &, quand les Maures veirent que le lieu estoit si bien gardé, faingnirent de passer oultre, mais, sur l'heure de minuict, retournèrent & meirent tant de gens en terre que le Duc de Nagères, surprins de ses ennemis, fut emmené prisonnier.

Amadour, qui estoit fort vigillant, entendit le bruict, assembla incontinant le plus grand nombre qu'il peut de ses gens & se défendit si bien que la force de ses ennemys fut long temps sans luy pouvoir nuyre. Mais à la fin, sçachant que le Duc de Nagères estoit prins & que les Turcs estoient delibérez de mettre le feu à Palamos & le brusler en la maison qu'il tenoit forte contre eulx, ayma mieulx se rendre que d'estre cause de la perdition des gens de bien qui estoient en sa compaignie, & aussi que, se mectant à rançon, espèroit encore reveoir Floride. À l'heure se rendit à un Turc nommé Dorlin, Gouverneur du Roy de Thunis, lequel le mena à son maistre, où il fut le très bien reçeu & encores mieux gardé, car il pensoit bien, l'ayant entre ses mains, avoir l'Achille de toutes les Espaignes.

Ainsi demoura Amadour près de deux ans au service du Roy de Thunis. Les nouvelles vindrent en Espaigne de ceste prinse, dont les parens du Duc de Nagères feirent un grand dueil, mais ceulx qui aimoient l'honneur du pays estimèrent plus grande la perte de Amadour. Le bruict en vint dans la maison de la Comtesse d'Arande, où pour l'heure estoit la pauvre Avanturade griefvement mallade. La Comtesse, qui se doubtoit bien fort de l'affection que Amadour portoit à sa fille, laquelle elle souffroit & dissimuloit pour les vertuz qu'elle congnoissoit en luy, appella sa fille à part & luy dist les piteuses nouvelles. Floride, qui sçavoit bien dissimuler, luy dist que c'estoit grande perte pour toute leur maison & que sur tout elle avoit pitié de sa pauvre femme, veu mesmement la maladie où elle estoit, mais, voyant sa mère pleurer très fort, laissa aller quelques larmes pour luy tenir compaignie, de paour que, par trop faindre, sa faincte ne fust découverte. Depuis ceste heure là, la Comtesse luy en parloit souvent, mais ja-

mais ne sçeut tirer de sa contenance chose où elle peut asseoir jugement.

Je laisseray à dire les voiages, prières, oraisons & jeusnes que faisoyt ordinairement Floride pour le salut de Amadour, lequel, incontinant qu'il fut à Thunis, ne faillit d'envoyer de ses nouvelles à ses amis, & par homme fort seur advertir Floride qu'il estoit en bonne santé & espoir de la reveoir, qui fut à la pauvre Dame le seul moyen de soustenir son ennuy. Et ne doubtez, puisqu'il luy estoit permis d'escrire, qu'elle s'en açquita si dilligemment que Amadour n'eut poinct faulte de la consolation de ses lettres & épistres.

Et fut mandée la Comtesse d'Arande pour aller à Sarragosse, où le Roy estoit arrivé, & là se trouva le jeune Duc de Cardonne, qui feit poursuicte si grande envers le Roy & la Royne qu'ils prièrent la Comtesse de faire le mariaige de lui & de sa fille. La Comtesse, comme celle qui en riens ne leur voulloit desobéir, l'accorda, estimant qu'en sa fille, qui estoit si jeune, n'y avoit volunté que la sienne. Quand tout l'accord fut faict, elle dist à sa fille comme elle luy avoit choisy le party qui luy sembloit le plus nécessaire. La fille, sçachant que en une chose faicte ne falloit poinct de conseil, luy dist que Dieu fust loué du tout &, voyant sa mère si estrange envers elle, ayma mieulx luy obèir que d'avoir pitié de soy mesmes. Et, pour la resjouyr de tant de malheurs, entendit que l'Infant Fortuné estoit malade à la mort, mais jamais devant sa mère ne nul autre n'en feit ung seul semblant & se contraingnit si fort que les larmes, par force retirées en son cueur, feirent sortir le sang par le nez en telle abondance que la vie fut en danger de s'en aller quant & quant, &, pour la restaurer, espouza celuy qu'elle eut voluntiers changé à la mort.

Après les nopces faictes, s'en alla Floride avecq son mary en la Duché de Cardonne, & mena avecq elle Avanturade, à laquelle elle faisoit privément ses complainctes, tant de la rigueur que sa mère luy avoit tenue que du regret d'avoir perdu le filz de l'Infant Fortuné, mais du regret d'Amadour ne luy en parloit que par manière de la consoler.

Ceste jeune Dame doncques se delibéra de mectre Dieu & l'honneur devant ses oeilz, & dissimula si bien ses ennuyz que jamais nul des siens ne s'apparçeut que son mary luy despleut.

Ainsi passa ung long temps Floride, vivant d'une vie moins belle que la mort, ce qu'elle ne faillyt de mander à son serviteur Amadour, lequel congnoissant son grand & honneste cueur & l'amour qu'elle portoit au fils de l'Infant Fortuné, pensa qu'il estoit impossible qu'elle sçeust vivre longuement & la regretta comme celle qu'il tenoyt pis que morte. Ceste peyne augmenta celle qu'il avoit, & eust voulu demourer toute sa vie esclave comme il estoit & que Floride eust eu ung mary selon son desir, oubliant son mal pour celluy qu'il sentoyt que portoit s'amye. Et, pour ce qu'il entendit, par ung amy qu'il avoit acquis à la Court du Roy de Thunis, que le Roy estoit délibéré de luy faire présenter le pal ou qu'il eust à renoncer sa foy, pour l'envie qu'il avoit, s'il le pouvoit rendre bon Turc, de le tenir avecq luy, il feit tant avecq le maistre qui l'avoit prins qu'il le laissa aller sur sa foy, le mettant à si grande rançon qu'il ne pensoit point que ung homme de si peu de biens la peust trouver, & ainsy, sans en parler au Roy, le laissa son maistre aller sur sa foy.

Luy, venu à la Court devers le Roy d'Espaigne, s'en partist bien tost pour aller chercher sa rançon à tous ses amys & s'en alla tout droict à Barselonne, où le jeune Duc de Cardonne, sa mère &

Floride estoient allez pour affaire. Sa femme Avanturade, si tost qu'elle ouyt les nouvelles que son mary estoit revenu, le dist à Floride, laquelle s'en resjouyt comme pour l'amour d'elle, mais, craingnant que la joye qu'elle avoyt de le veoir luy feit changer de visaige & que ceulx qui ne la congnoissoient poinct en prinssent mauvaise opinion, se tint à une fenestre pour le veoir venir de loing. Et, si tost qu'elle l'advisa, descendit par un escallier tant obscur que nul ne pouvoit congnoistre si elle changeoit de couleur, & ainsy, embrassant Amadour, le mena en sa chambre, & de là à sa belle mère, qui ne l'avoit jamais veu. Mais il n'y demoura poinct deux jours qu'il se feit autant aymer dans leur maison qu'il estoit en celle de la Comtesse d'Arande.

Je vous laisseray à penser les propos que Floride & luy peurent avoir ensemble, & les complainctes qu'elle luy feit des maulx qu'elle avoit reçeus en son absence. Après plusieurs larmes gectées du regrect qu'elle avoit tant d'estre mariée contre son cueur que d'avoir perdu celuy qu'elle aymoit tant, lequel jamais n'espéroit de revoir, se délibéra de prendre sa consolation en l'amour & seurté qu'elle portoit à Amadour, ce que toutesfois elle ne luy osoit declairer ; mais luy, qui s'en doubtoit bien, ne perdoit occasion ne temps pour luy faire congnoistre la grande amour qu'il luy portoit.

Sur le point qu'elle estoit presque toute gaingnée de le recepvoir non à serviteur, mais à seur & parfaict amy, arriva une malheureuse fortune ; car le Roy, pour quelque affaire d'importance, manda incontinant Amadour, dont sa femme eust si grand regret que, en oyant ces nouvelles, elle s'esvanouit & tumba d'un degré où elle estoit, dont elle se blessa si fort que oncques puis n'en releva. Floride, qui, par ceste mort, perdoit toute consolation, feit

tel dueil que peult faire celle qui se sent destituée de ses parens & amys. Mais encores print le plus mal en gré Amadour ; car d'un costé il perdoit l'une des femmes de bien qui oncques fût, & de l'autre le moyen de pouvoir jamais reveoir Floride, dont il tomba en telle tristesse qu'il cuida soubdainement mourir. La Vieille Duchesse de Cardonne incessamment le visitoit, luy alléguant les raisons des philosophes pour luy faire porter ceste mort patiemment. Mais rien ne servoyt ; car, si la mort d'un costé le tourmentoit, l'amour de l'aultre costé augmentoit le martyre. Voiant Amadour que sa femme estoit enterrée & que son maistre le mandoit, par quoy il n'avoit plus occasion de demourer, eut tel desespoir en son cueur qu'il cuida perdre l'entendement.

Floride, qui, en le cuydant consoler, estoit sa désolation, fut toute une après disnée à luy tenir les plus honestes propos qu'il luy fut possible pour luy cuider diminuer la grandeur de son dueil, l'asseurant qu'elle trouveroit moyen de le pouvoir veoir plus souvent qu'il ne cuidoit. Et, pour ce que le matin debvoit partir & qu'il estoit si foible qu'il ne se pouvoit bouger de dessus son lict, la supplia de le venir veoir au soir, après que chascun y avoit esté, ce qu'elle luy promit, ignorant que l'extrémité de l'amour ne congnoit nulle raison.

Luy, qui se voyoit du tout desespéré de jamais la pouvoir recepvoir, que si longuement l'avoit servie & n'en avoit jamais eu nul autre traictement que vous avez oy, fut tant combattu de l'amour dissimulé & du desespoir qui luy monstroit tous les moyens de la hanter perduz, qu'il se délibéra de jouer à quicte ou à double, pour du tout la perdre ou du tout la gaingner, & se payer en une heure du bien qu'il pensoit avoir mérité. Il feit encourtiner son lict de sorte que ceulx qui venoient à la chambre ne

le povoient veoir, & se plaingnoit beaucoup plus que il n'avoit accoustumé, tant que tous ceulx de ceste maison ne pensoient pas que il deust vivre vingt quatre heures.

Après que chascun l'eut visité, au soir Floride, à la requeste mesmes de son mary, y alla, espérant pour le consoler luy déclarer son affection & que du tout elle le vouloit aymer ainsi que l'honneur le peult permettre. Et se vint seoir en une chaise qui estoit au chevet de son lict, & commença son reconfort par pleurer avecq lui. Amadour, la voyant remplie de tel regret, pensa que en ce grand tourment pourroit plus facilement venir à bout de son intention & se leva de dessus son lict, dont Floride, pensant qu'il fust trop foible, le voulut engarder, & se meit à deux genoulx devant elle ; luy disant : « Faut il que pour jamais je vous perde de veue ? » se laissa tumber entre ses bras comme ung homme à qui force défault. La pauvre Floride l'embrassa & le soustint longuement, faisant tout ce qui luy estoit possible pour le consoler ; mais la médecine qu'elle luy bailloit pour amander sa douleur la luy rendoit beaucoup plus forte ; car, en faisant le demy mort & sans parler, s'essaya à chercher ce que l'honneur des Dames deffend.

Quant Floride s'apparçeut de sa mauvaise volunté, ne la pouvant croire, veu les honnestes propos que tousjours luy avoit tenuz, luy demanda que c'estoit qu'il vouloit ; mais Amadour, craignant d'ouyr sa response qu'il sçavoit bien ne pouvoir estre que chaste & honneste, sans luy dire riens, poursuivyt avec toute la force qu'il luy fut possible ce qu'il cherchoit ; dont Floride, bien estonnée, soupsonna plus tost qu'il fust hors de son sens que de croyre qu'il prétendist à son deshonneur. Par quoy elle appella tout hault ung Gentil homme qu'elle sçavoit bien estre en la

chambre avecq elle ; dont Amadour, desespéré jusques au bout, se regecta dessus son lict si soubdainement que le Gentil homme cuydoyt qu'il fust trespassé.

Floride, qui s'estoit levée de sa chaise, luy dist « Allez, & apportez vistement quelque bon vinaigre », ce que le Gentil homme feit. À l'heure Floride commença à dire : « Amadour, quelle follie est montée à vostre entendement, & qu'est ce qu'avez pensé & voulu faire ? » Amadour, qui avoit perdu toute raison par la force d'amour, luy dist : « Un si long service mérite il récompense de telle cruaulté ? — Et où est l'honneur, » dist Floride, « que tant de fois vous m'avez presché ?

— Ha, ma Dame, » dist Amadour, « il n'est possible de plus aymer vostre honneur que je faictz, car, avant que fussiez mariée, j'ay sçeu si bien vaincre mon cueur que vous n'avez sçeu congnoistre ma volunté ; mais, maintenant que vous l'estes & que vostre honneur peut estre couvert, quel tort vous tiens je de demander ce qui est mien ? Car par la force d'amour je vous ay gaignée. Celuy qui premier a eu vostre cueur a si mal poursuivy le corps qu'il a mérité perdre le tout ensemble. Celuy qui possède vostre corps n'est pas digne d'avoir vostre cueur, par quoy mesmes le corps ne luy appartient. Mais moy, ma Dame, durant cinq ou six ans, j'ay porté tant de peines & de maulx pour vous que vous ne pouvez ignorer que à moy seul appartiennent le corps & le cueur, pour lequel j'ay oublié le mien, &, si vous vous cuidez deffendre par la conscience, ne doubtez poinct que, quant l'amour force le corps & le cueur, le péché soit jamais imputé. Ceulx qui par fureur mesme viennent à se tuer ne peuvent pécher, car la passion ne donne lieu à la raison, &, si la passion d'amour est la plus importable de tous les aultres & celle qui plus

aveugle tous les sens, quel péché vouldriez vous attribuer à celuy qui se laisse conduire par une invincible puissance ? Je m'en vais, & n'espère jamais de vous veoir, mais, si j'avois avant mon partement la seureté de vous que ma grande amour mérite, je serois assez fort pour soustenir en patience les ennuictz de ceste longue absence, &, s'il ne vous plaist m'ottroyer ma requeste, vous orrez bien tost dire que vostre rigueur m'aura donné une malheureuse & cruelle mort. »

Floride, non moins marrye que estonnée d'oyr tenir tels propos à celui duquel jamais n'eust eu soupçon de chose semblable, luy dist en pleurant :

« Hélas, Amadour, sont ce icy les vertueux propos que durant ma jeunesse m'avez tenuz ? Est ce cy l'honneur & la conscience que vous m'avez maintesfois conseillé plustost mourir que de perdre ? Avez vous oblié les bons exemples que vous m'avez donnez des vertueuses Dames qui ont résisté à la folle amour & le despris que vous avez tousjours faict des folles ? Je ne puis croire, Amadour, que vous soyez si loing de vous mesmes que Dieu, vostre conscience & mon honneur soient du tout mortz en vous. Mais, si ainsi est que vous le dictes, je loue la bonté divine, qui a prévenu le malheur où maintenant je m'alloys précipiter, en me monstrant par vostre parole le cueur que j'ay tant ignoré ; car, ayant perdu le fils de l'Infant Fortuné, non seulement pour estre marié ailleurs, mais pour ce que je sçay qu'il en aime une aultre, & me voyant mariée à celuy que je ne puis, quelque peine que je y mette, aymer & avoir agréable, j'avois pensé & délibéré de entièrement & du tout mettre mon cueur & mon affection à vous aymer, fondant ceste amitié sur la vertu que j'ay tant congneue en vous, & en laquelle, par vostre moyen, je pense avoir attaincte,

c'est d'aimer plus mon honneur & ma conscience que ma propre vie. Sur ceste pierre d'honnesteté, j'estois venue icy, delibérée de y prendre ung très seur fondement ; mais, Amadour, en un moment vous m'avez monstré qu'en lieu d'une pierre necte & pure, le fondement de cest édifice seroit sur sablon légier ou sur la fange infame, &, combien que desjà j'avois commencé grande partie du logis où j'espèrois faire perpétuelle demeure, vous l'avez soubdain du tout ruyné. Par quoy il fault que vous vous déportiez de l'espérance que avez jamais eue en moy, & vous délibériez, en quelque lieu que je sois, ne me chercher ne par parole ne par contenance, ny espérer que je puisse ou vueille jamais changer ceste opinion. Je le vous dictz avec tel regret qu'il ne peut estre plus grand, mais, si je fusse venue jusques à avoir juré parfaicte amitié avec vous, je sens bien mon cueur tel qu'il fust mort en ceste rencontre, combien que l'estonnement que j'ay de me veoir deçeue est si grand que je suis seure qu'il rendra ma vie ou briefve ou doloreuse. Et sur ce mot, je vous dy à Dieu, mais c'est pour jamais. »

Je n'entreprends poinct de vous dire la douleur que sentoyt Amadour escoutant ces paroles, car elle n'est seullement impossible à escripre, mais à penser, sinon à ceux qui ont expérimenté la pareille, &, voiant que sur ceste cruelle conclusion elle s'en alloyt, l'arresta par le bras, sçachant très bien que, s'il ne luy ostoit la mauvaise opinion qu'il luy avoit donnée, à jamais il la perdroit. Par quoy il luy dist avec le plus fainct visaige qu'il peut prendre : « Ma Dame, j'ay toute ma vie desiré d'aimer une femme de bien &, pour ce que je en ay trouvé si peu, j'ay bien voulu vous expérimenter pour veoir si vous estiez, par vostre vertu, digne d'estre tant estimée que aymée, ce que maintenant je sçay certainement, dont je loue Dieu qui adresse mon cueur à aymer tant de perfec-

tion, vous suppliant de me pardonner ceste folle & audatieuse entreprinse, puis que vous voyez que la fin en tourne à vostre honneur & à mon grand contentement. »

Floride, qui commençoit à congnoistre la malice des hommes par luy, tout ainsi qu'elle avoit esté difficile à croire le mal où il estoit, aussi fut elle encores plus à croire le bien où il n'estoit pas, & luy dist : « Pleust à Dieu que eussiez dict la vérité ; mais je ne puis estre si ignorante que l'estat de mariage où je suis ne me face bien congnoistre clairement que forte passion & aveuglement vous a faict faire ce que vous avez faict, car, si Dieu m'eust lasché la main, je suis seure que vous ne m'eussiez pas retiré la bride. Ceulx qui tentent pour chercher la vertu n'ont accoustumé prendre le chemin que vous avez prins, mais c'est assez ; si j'ay creu légièrement quelque bien en vous, il est temps que j'en congnoisse la vérité, laquelle maintenant me délivre de vos mains. »

Et en ce disant, se partit Floride de la chambre &, tant que la nuict dura, ne feit que pleurer, sentant si grande douleur en ceste mutation que son cueur avoit bien à faire à soustenir les assaults du regret que Amour luy donnoit. Car combien que, selon la raison, elle estoit délibérée de jamais plus l'aymer, si est ce que le cueur, qui n'est poinct subject à nous, ne s'y voulut oncques accorder ; par quoy, ne le pouvant moins aymer qu'elle avoit accoustumé, sçachant qu'Amour estoit cause de ceste faulte, se délibéra, satisfaisant à l'Amour, de l'aimer de tout son cueur, &, obéissant à l'Honneur, n'en faire jamais à luy ne à aultre semblant.

Le matin s'en partit Amadour, ainsi fasché que vous avez oy. Toutesfois son cueur, qui estoit si grand qu'il n'avoit au monde

son pareil, ne le souffrit désespérer, mais luy bailla nouvelle invention de pouvoir encores reveoir Floride & avoir sa bonne grace. Doncques, en s'en allant devers le Roy d'Espaigne, lequel estoit à Tollette, print son chemin par la Comté d'Arande, où un soir bien tard il arriva & trouva la Comtesse fort malade d'une tristesse qu'elle avoit de l'absence de sa fille Floride.

Quant elle veid Amadour, elle le baisa & embrassa comme si c'eust esté son propre enfant, tant pour l'amour qu'elle luy portoit que pour celle qu'elle doubtoit qu'il avoit à Floride, de laquelle elle luy demanda bien soingneusement des nouvelles, qui luy en dist le mieux qu'il luy fut possible, mais non toute la vérité, & luy confessa l'amitié d'eulx deux, ce que Floride avoit tousjours célé, la priant luy vouloir ayder d'avoir souvent de ses nouvelles & de retirer bien tost Floride avecq elle.

Et dès le matin s'en partit &, après avoir faict ses affaires avecq le Roy, s'en alla à la guerre si triste & si changé de toutes conditions que Dames, Cappitaines & tous ceulx qu'il avoit accoustumé de hanter, ne le congnoissoient plus, & ne se habilloit plus que de noir ; mais c'estoit d'une frize beaucoup plus grosse qu'il ne la falloyt pour porter le dueil de sa femme, duquel il couvroit celuy qu'il avoit au cueur. Et ainsi passa Amadour trois ou quatre années sans revenir à la Court.

Et la Comtesse d'Arande, qui ouyt dire que Floride estoit changée & que c'estoit pitié de la veoir, l'envoya quérir, espérant qu'elle reviendroit auprès d'elle ; mais ce fut le contraire, car, quand Floride sceut que Amadour avoyt déclairé à sa mère leur amitié & que sa mère, tant saige & vertueuse, se confiant en Amadour, la trouva bonne, fut en une merveilleuse perplexité pour ce que d'un cousté elle voyoit que sa mère l'estimoit tant que, si elle

luy disoit la vérité, Amadour en pourroit recepvoir mal, ce que pour morir n'eust voulu, veu qu'elle se sentoit assez forte pour le pugnir de sa follie sans y appeller ses parens ; d'autre costé, elle voyoit que, dissimulant le mal que elle y sçavoit, elle seroit contraincte de sa mère & de tous ses amis de parler à luy & luy faire bonne chère, par laquelle elle craignoit fortifier sa mauvaise opinion, mais, voyant qu'il estoit loing, n'en feit grand semblant, & luy escripvoit quand la Contesse le luy commandoit ; toutesfois c'estoient lettres qu'il pouvoit bien congnoistre venir plus d'obéissance que de bonne volunté, dont il estoit autant ennuyé en les lisant qu'il avoit accoustumé se resjouir des premières.

Au bout de deux ou trois ans, après avoir faict tant de belles choses que tout le papier d'Espaigne ne les sçauroit contenir, imagina une invention très grande, non pour gaingner le cueur de Floride, car il le tenoit pour perdu, mais pour avoir la victoire de son ennemie, puis que telle se faisoit contre luy. Il meit arrière tout le conseil de raison & mesme la paour de la mort, dont il se mettoit au hazard ; délibéra & conclut d'ainsy le faire. Or feit tant envers le grand Gouverneur qu'il fut par luy député pour venir parler au Roy de quelque entreprinse secrette qui se faisoit sur Locatte, & se feit commander de communiquer son entreprinse à la Contesse d'Arande avant que la déclairer au Roy, pour en prendre son bon conseil. Et vint en poste tout droict en la Conté d'Arande, où il sçavoit qu'estoit Floride, & envoya secrètement à la Comtesse ung sien amy luy déclairer sa venue, luy priant la tenir secrette & qu'il peust parler à elle la nuict sans que personne en sçeust rien.

La Comtesse, fort joyeuse de sa venue, le dist à Floride & l'envoya deshabiller en la chambre de son mary, à fin qu'elle fust

preste quand elle la manderoit & que chacun fût retiré. Floride, qui n'estoit pas encore asseurée de sa première paour, n'en feit semblant à sa mère, mais s'en alla en ung oratoire se recommander à Nostre Seigneur &, luy priant de vouloir conserver son cueur de toute meschante affection, pensa que souvent Amadour l'avoit louée de sa beauté, laquelle n'estoit poinct diminuée, nonobstant qu'elle eust esté longuement malade ; par quoy, aimant mieulx faire tort à sa beaulté en la diminuant que de souffrir par elle le cueur d'un si honneste homme brusler d'un si meschant feu, print une pierre qui estoit en la chappelle & s'en donna par le visaige ung si grand coup que la bouche, le nez & les yeux en estoient tout disformez. Et, à fin que l'on ne soupçonnast qu'elle l'eust faict, quand la Contesse l'envoya quérir, se laissa tumber en sortant de la chapelle le visaige contre terre & en criant bien hault. Arriva la Contesse, qui la trouvast en ce piteux estat, & incontinent fut pansée & bandée par tout le visaige.

Après la Contesse la mena en sa chambre & luy dist qu'elle la prioit d'aller en son cabinet entretenir Amadour jusques à ce qu'elle se fust deffaicte de sa compaignie ; ce que feit Floride, pensant qu'il y eust quelques gens avecq luy.

Mais se trouvant toute seule, la porte fermée sur elle, fut autant marrie qu'Amadour content, pensant que par amour ou par force il auroit ce qu'il avoit desiré &, après avoir parlé à elle & l'avoir trouvée en mesme propos en quoi il l'avoit laissée, & que pour mourir elle ne changeroit son opinion, luy dist, tout oultré de desespoir :

« Par Dieu, Floride, le fruict de mon labeur ne me sera poinct osté par vos scrupules ; car, puis que amour, patience & humble

prière ne servent de riens, je n'espargneray poinct ma force pour acquérir le bien qui, sans l'avoir, me la feroit perdre. »

Et, quand Floride veit son visaige & ses yeulx tant altérez que le plus beau teint du monde estoit rouge comme feu & le plus doux & plaisant regard si orrible & furieux qu'il sembloit que ung feu très ardent estincellast dans son cueur & son visaige &, en ceste fureur, d'une de ses fortes & puissantes mains print les deux délicates & foibles de Floride, elle, voyant que toutes deffenses lui failloient & que pieds & mains estoient tenuz en telle captivité qu'elle ne pouvoit fuyr, encores moins se défendre, ne sçeut quel meilleur remède trouver sinon chercher s'il n'y avoit poinct encores en luy quelques racines de la première amour, pour l'honneur de laquelle il obliast sa cruauté, par quoy elle luy dist :

« Amadour, si maintenant vous m'estimez comme ennemye, je vous supplie, par l'honneste amour que j'ay autresfois pensé estre en vostre cueur, me vouloir escouter avant que me tourmenter. »

Et, quand elle veid qu'il luy prestoit l'oreille, poursuivit son propos, disant :

« Hélas, Amadour, quelle occasion vous meut de chercher une chose dont vous ne povez avoir contentement, & me donner ennuy le plus grand que je sçaurois recevoir ? Vous avez tant expérimenté ma volunté du temps de ma jeunesse & de ma plus grande beaulté, sur quoy vostre passion pouvoit prendre excuse, que je m'esbahis que l'aage & grande laydeur où je suis, oultrée d'extrême ennuy, vous cherchez ce que vous sçavez ne povoir trouver. Je suis seure que vous ne doubtez poinct que ma volunté

ne soit telle qu'elle a accoutumé, par quoy ne povez avoir par force ce que demandez. Et, si vous regardez comme mon visaige est accoustré, en oubliant la mémoire du bien que vous y avez veu, vous n'aurez poinct d'envie d'en approcher de plus près, &, s'il y a encores en vous quelques relicques de l'amour passé, il est impossible que la pitié ne vaincque vostre fureur, & à icelle pitié, que j'ay tant expérimenté en vous, je fais ma plaincte & demande grace, à fin que vous me laissiez vivre en paix & en l'honnesteté que, selon vostre conseil, j'ay delibéré garder. Et, si l'amour que vous m'avez portée est convertie en haine & que, plus par vengeance que par affection, vous vueillez me faire la plus malheureuse femme du monde, je vous asseure qu'il n'en sera pas ainsi & me contraindrez, contre ma délibération, de déclairer vostre meschante volunté à celle qui croyt tant de bien de vous, &, en ceste congnoissance, pouvez penser que vostre vie ne seroit pas en seureté. »

Amadour, rompant son propos, luy dist : « S'il me fault mourir, je serai plustost quicte de mon tourment ; mais la difformité de vostre visaige, que je pense estre faicte de vostre volunté, ne m'empeschera poinct de faire la mienne ; car, que je ne pourrois avoir de vous que les oz, si les voudrois je tenir auprès de moy. »

Et quand Floride veid que prières, raison ne larmes ne luy servoient de riens & qu'en telle cruaulté poursuivoit son meschant desir, qu'elle n'avoyt enfin force d'y resister, se ayda du secours qu'elle craingnoit autant que perdre sa vie, & d'une voix triste & piteuse appella sa mère le plus hault qu'il luy fut possible, laquelle, oyant sa fille l'appeler d'une telle voix, eut merveilleusement grand paour de ce qui estoit véritable & courut le plus tost qu'il luy fut possible en la garderobbe.

Amadour, qui n'estoit pas si prest à morir qu'il disoit, laissa de si bonne heure son entreprinse que la Dame, ouvrant le cabinet, le trouva à la porte & Floride assez loin de là.

La Comtesse luy demanda : « Amadour, qui a il ? Dictes moy la verité. » Et, comme celluy qui n'estoit jamais despourveu d'inventions, avecq un visaige pasle & transi luy dist :

« Hélas, ma Dame, de quelle condition est devenue Madame Floride ? Je ne fuz jamais si estonné que je suis, car, comme je vous ay dict, je pensois avoir part dans sa bonne grace, mais je congnois bien que je n'y ay plus riens. Il me semble, ma Dame, que du temps qu'elle estoit nourrie avecq vous, elle n'estoit moins sage ne vertueuse qu'elle est, mais elle ne faisoit poinct de conscience de parler & veoir ung chascun &, maintenant que je l'ay voulu regarder, elle ne l'a voulu sousfrir. Et, quant j'ay veu ceste contenance, pensant que ce fust ung songe ou une resverie, luy ay demandé sa main pour la baiser a la façon du païs, ce qu'elle m'a du tout refusé. Il est vray, ma Dame, que j'ay eu tort, dont je vous demande pardon : c'est que je luy ay prins la main quasi par force & la luy ay baisée, ne luy demandant aultre contentement ; mais elle, qui a, comme je croy, délibéré ma mort, vous a appellé ainsy comme vous avez veu. Je ne sçauroys dire pourquoy, sinon qu'elle ayt eu paour que j'eusse autre volunté que je n'ay. Toutesfois, ma Dame, en quelque sorte que ce soit, j'advoue le tort estre mien, car, combien qu'elle devroyt aymer tous vos bons serviteurs, la fortune veult que moy seul plus affectionné soit mis hors de sa bonne grace. Si est ce que je demoureray tousjours tel envers vous & elle que je suis tenu, vous suppliant me vouloir tenir en la vostre, puis que sans mon démérite j'ay perdu la sienne. »

La Contesse, qui en partie le croioit & en partie doubtoit, s'en alla à sa fille & luy dist : « Pourquoy m'avez-vous appellée si hault ? » Floride respondit qu'elle avoit eu paour, &, combien que la Contesse l'interrogea de plusieurs choses par le menu, si est ce que jamais ne luy feit aultre response, car, voyant qu'elle estoit eschappée d'entre les mains de son ennemy, le tenoit assez puni de luy avoir rompu son entreprinse.

Après que la Contesse eut longuement parlé à Amadour, le laissa encores devant elle parler à Floride pour veoir quelle contenance il tiendroit, à laquelle il ne tint pas grand propos, sinon qu'il la mercia de ce qu'elle n'avoit confessé verité à sa mère, & la pria que au moins, puisqu'il estoit hors de son cueur, ung aultre ne tinst poinct sa place.

Elle luy respondit quant au premier propos :

« Si j'eusse eu aultre moyen de me défendre de vous que par la voix, elle n'eust jamais esté oye ; mais par moy vous n'aurez pis, si vous ne m'y contraingnez comme vous avez faict, & n'ayez pas paour que j'en sçeusse aymer d'aultre, car, puis que je n'ay trouvé au cueur que je sçavois le plus vertueux du monde le bien que je desirois, je ne croiray poinct qu'il soit en nul homme. Ce malheur sera cause que je seray pour l'advenir en liberté des passions que l'amour peult donner. »

En ce disant, print congé d'elle.

La mère, qui regardoit sa contenance, n'y sçeut rien juger, sinon que depuis ce temps là congneust très bien que sa fille n'avoit plus d'affection à Amadour, & pensa pour certain qu'elle fust si desraisonnable qu'elle hayst toutes les choses qu'elle aimoit, &, dès ceste heure là, luy mena la guerre si estrange qu'elle

fut sept ans sans parler à elle si elle ne s'y courroussoit, & tout à la requeste d'Amadour.

Durant ce temps là, Floride tourna la craincte qu'elle avoit d'estre avecq son mary en volunté de n'en bouger, pour les rigueurs que luy tenoit sa mère ; mais, voyant que riens ne luy servoit, délibéra de tromper Amadour &, laissant pour ung jour ou deux son visaige estrange, luy conseilla de tenir propos d'amitié à une femme qu'elle disoit avoir parlé de leur amour.

Ceste Dame demoroit avecq la Royne d'Espaigne & avoit nom Lorette. Amadour la creut, pensant par ce moyen retourner encores en sa bonne grace, feit l'amour à Lorette, qui estoit femme d'un Cappitaine, lequel estoit des grands Gouverneurs du Roy d'Espaigne. Lorette, bien aise d'avoir gaingné un tel serviteur, en feit tant de mines que le bruict en courut partout, & mesme la Contesse d'Arande, estant à la Cour, s'en apperçeut, par quoy depuis ne tormentoit tant Floride qu'elle avoit accoustumé.

Floride ouyt ung jour dire que le Cappitaine, mary de Lorette, estoit entré en une si grande jalousie qu'il avoit délibéré en quelque sorte que ce fust de tuer Amadour & elle, qui, nonobstant son dissimulé visaige, ne pouvoit vouloir mal à Amadour, l'en avertit incontinent. Mais luy, qui facilement fut retourné à ses premières brisées, luy respondit, s'il luy plaisoit l'entretenir trois heures tous les jours, que jamais il ne parleroit à Lorette, ce qu'elle ne voulut accorder.

« Donques, » ce luy dist Amadour, « puisque ne me voulez faire vivre, pourquoy me voulez vous garder de mourir, sinon que vous espérez me tormenter plus en vivant que nulle mort ne sçauroit faire ? Mais, combien que la mort me fuye, si la cherche-

ray je tant que je la trouveray ; car en ce jour là seulement j'auray repos. »

Durant qu'ils estoient en ces termes, vint nouvelle que le Roy de Grenade commençoit une grande guerre contre le Roy d'Espaigne, tellement que le Roy y envoya le Prince son fils, & avecq luy le Connestable de Castille & le Duc d'Albe, deux vieils & saiges Seigneurs. Le Duc de Cardonne & le Comte d'Arande ne voulurent pas demorer & supplièrent au Roy leur donner quelque charge, ce qu'il feit selon leurs Maisons, & leur bailla pour les conduire seurement Amadour, lequel, durant la guerre, feit des actes si estranges que sembloient autant de desespoir que de hardiesse.

Et, pour venir à l'intention de mon compte, je vous diray que sa trop grande hardiesse fut esprouvée par la mort, car, ayans les Maures faict demonstrance de donner la bataille, voyans l'armée des Chrestiens si grande feirent semblant de fuir. Les Espaignols se meirent à la chasse, mais le vieil Connestable & le Duc d'Albe, se doubtans de leur finesse, retindrent contre sa volunté le Prince d'Espaigne qu'il ne passast la rivière, ce que feirent, nonobstant la desfense, le Comte d'Arande & le Duc de Cardonne. Et, quand les Maures veirent qu'ils n'estoient suivis que de peu de gens, se retournèrent, & d'un coup de symeterre abbatirent tout mort le Duc de Cardonne, & fut le Comte d'Arande si fort blessé que l'on le laissa comme mort en la place. Amadour arriva sur ceste desfaicte tant enraigé & furieux qu'il rompit toute la presse & feit prendre les deux corps qui estoient mortz & porter au camp du Prince, lequel en eut autant de regret que de ses propres frères. Mais, en visitant leurs playes, se trouva le Comte d'Arande encores vivant, lequel fut envoyé en une lictière en sa maison, où il

fut longuement malade. De l'autre costé, renvoya à Cardonne le corps du mort.

Amadour, ayant faict son effort de retirer ces deux corps, pensa si peu pour luy qu'il se trouva environné d'un grand nombre de Maures &, luy qui ne vouloit non plus estre prins qu'il n'avoit sçeu prendre s'amie, ne faulser sa foy envers Dieu qu'il avoit faulsée envers elle, sçachant que, s'il estoit mené au Roy de Grenade, il mourroit cruellement ou renonceroit la Chrestienté, délibéra ne donner la gloire ne de sa mort ne sa prinse à ses ennemis &, en baisant la croix de son espée, rendant corps & ame à Dieu, s'en donna un tel coup qu'il ne luy en fallut poinct de secours.

Ainsy morut le pauvre Amadour, autant regretté que ses vertuz le méritoient. Les nouvelles en coururent par toute l'Espaigne, tant que Floride, laquelle estoit à Barselonne où son mary avoit autresfois ordonné estre enterré, en oyt le bruict, &, après qu'elle eut fait ses obsèques honorablement, sans en parler à mère ny à belle-mère, s'en alla Religieuse au Monastère de Jésus, prenant pour mary & amy celuy qui l'avoit délivrée d'une amour si véhémente que celle d'Amadour & de l'ennuy si grand que de la compaignie d'un tel mary. Ainsi tourna toutes ses affections à aymer Dieu si parfaictement, qu'après avoir vescu longuement Religieuse, luy rendit son ame en telle joye que l'espouse a d'aller veoir son espoux.

« Je sçay bien, mes Dames, que ceste longue Nouvelle pourra estre à aucunes fascheuse, mais, si j'eusse voulu satisfaire à celuy qui la m'a comptée, elle eust esté trop plus que longue, vous suppliant, en prenant exemple de la vertu de Floride, diminuer un peu de sa cruaulté & ne croire poinct tant de bien aux hommes

qu'il ne faille, par la congnoissance du contraire, leur donner cruelle mort & à vous une triste vie. »

Et, après que Parlamente eut eu bonne & longue audience, elle dist à Hircan : « Vous semble il pas que ceste femme ait esté pressée jusques au bout & qu'elle ait vertueusement resisté ?

— Non, » dist Hircan, « car une femme ne peut faire moindre résistance que de crier, mais, si elle eust esté en lieu où on ne l'eust pu oyr, je ne sçay qu'elle eust faict, &, si Amadour eust esté plus amoureux que crainctif, il n'eust pas laissé pour si peu son entreprinse &, pour cest exemple icy, je ne me departiray de la forte opinion que j'ay que oncques homme qui aimast parfaictement, ou qui fût aimé d'une dame, ne faillit d'en avoir bonne yssue, s'il a faict la poursuitte comme il appartient. Mais encores fault il que je loue Amadour de ce qu'il feit une partie de son debvoir.

— Quel debvoir ? » ce dist Oisille. « Appellez vous faire son debvoir à ung serviteur qui veult avoir par force sa maistresse, à laquelle il doibt toute révérence & obéissance ? »

Saffredent print la parole & dist : « Ma Dame, quand nos maistresses tiennent leur rang en chambres ou en salles, assises à leurs ayses comme nos juges, nous les menons dancer en craincte ; nous les servons si diligemment que nous prévenons leurs demandes ; nous semblons estre tant crainctifs de les offenser & tant desirans de les servir que ceux qui nous voyent ont pitié de nous & bien souvent nous estiment plus sots que bestes, transportez d'entendement ou transiz, & donnent la gloire à noz Dames, desquelles les contenances sont tant audatieuses & les parolles tant honnestes qu'elles se font craindre, aimer & estimer

de ceulx qui n'en veoient que le dehors. Mais, quand nous sommes à part, où Amour seul est juge de nos contenances, nous sçavons très bien qu'elles sont femmes & nous hommes, & à l'heure le nom de maistresse est converti en amye & le nom de serviteur en amy. C'est là où le proverbe dist :

« De bien servir & loyal estre,
De serviteur on devient maistre.

« Elles ont l'honneur autant que les hommes, qui le leur peuvent donner & oster, & voient ce que nous endurons patiemment, mais c'est raison aussy que nostre souffrance soit récompensée quand l'honneur ne peut estre blessé.

— Vous ne parlez pas du vray honneur, » dist Longarine, « qui est le contentement de ce monde, car, quand tout le monde me diroit femme de bien & je sçaurois seule le contraire, la louange augmenteroit ma honte & me rendroit en moy mesme plus confuse, & aussi, quand il me blasmeroit & je sentisse mon innocence, son blasme tourneroit à mon contentement, car nul n'est content de soy mesme.

— Or, quoy que vous ayez tous dict, » se dist Geburon, « il me semble qu'Amadour estoit ung aussy honneste & vertueux Chevalier qu'il en soit poinct, &, veu que les noms sont supposez, je pense le congnoistre. Mais, puis que Parlamente ne l'a voulu nommer, aussy ne feray je, & contentez vous que, si c'est celuy que je pense, son cueur ne sentit jamais nulle paour, ny ne fut jamais vuide d'amour ny de hardiesse. »

Oisille leur dist : « Il me semble que ceste journée s'est passée si joyeusement que, si nous continuons ainsi les aultres, nous accoursirons le temps à faire d'honnestes propos. Mais voyez où est

le soleil & oyez la cloche de l'Abbaye qui, long temps a, nous appelle à Vespres, dont je ne vous ay point adverty, car la dévotion d'ouyr la fin du compte estoit plus grande que celle d'oyr Vespres. »

Et en ce disant se levèrent tous &, arrivans à l'Abbaye, trouvèrent les Religieux qui les avoient attenduz plus d'une grosse heure. Vespres oyes, allèrent soupper, qui ne fut tout le soir sans parler des comptes qu'ils avoient ouys & sans chercher par tous les endroictz de leur mémoire pour veoir s'ilz pourroient faire la journée ensuyvante aussi plaisante que la première, &, après avoir joué de mille jeux dedans le pré, s'en allèrent coucher, donnans fin très joyeuse & contente à leur première journée.

## Prologue (deuxième journée)

DES NOUVELLES

DE

LA ROINE DE NAVARRE

e lendemain se levèrent en grand desir de retourner au lieu où le jour précédent avoyent eu tant de plaisir, car chacun avoyt son compte si prest qu'il leur tardoyt qu'il ne fust mis en lumière. Après qu'ilz eurent ouy la leçon de Madame Oisille & la messe, où chascun recommanda à Dieu son esperit afin qu'il leur donnast parolle & grace de continuer l'assemblée, s'en allèrent disner, ramentevans les uns aux autres plusieurs histoires passées.

Et après disner, qu'ilz se furent reposez en leurs chambres, s'en retournèrent à l'heure ordonnée dedans le pré, où il sembloyt que le jour & le temps favorisast leur entreprinse, & après qu'ilz se furent tous assis sur le siège naturel de l'herbe verte, Parlamente dist :

« Puis que je donnay hier soir fin à la dixiesme, c'est à moy à eslire celle qui doibt commancer aujourd'huy, &, pour ce que Madame Oisille fut la première des femmes qui parla, comme la plus saige & ancienne, je donne ma voix à la plus jeune, je ne dictz pas à la plus folle, estant asseurée que, si nous la suyvons toutes, ne ferons pas attendre Vespres si longuement que nous feismes hier. Par quoy, Nomerfide, vous tiendrez aujourd'huy les rangs de bien dire ; mais, je vous prie, ne nous faictes poinct recommancer nostre journée par larmes.

— Il ne m'en falloit pas prier », dist Nomerfide, « car une de noz compaignes m'a faict choisir un conte, que j'ay si bien mis en ma teste que je n'en puis dire d'aultre, &, s'il vous engendre tristesse, vostre naturel sera bien mélencolicque :

## 11

n la maison de Madame de La Trémoille y avoit une Dame, nommée Roncex, laquelle, ung jour que sa maistresse estoit allée aux Cordeliers, eust une grande nécessité d'aller au lieu où on ne peut envoier sa chamberière, & appella avecq elle une fille, nommée La Mothe, pour luy tenir compaignie ; mais, pour estre honteuse & secrette, laissa la dite Mothe en la chambre & entra toute seule en un retraict assez obscur, lequel estoit commung à tous les Cor-

deliers, qui avoient si bien rendu compte en ce lieu de toutes leurs viandes que tout le retraict, l'aneau & la place estoient tout couverts de moust de Bacchus & de la Déesse Cerès, passé par le ventre des Cordeliers.

Ceste pauvre femme, qui estoyt si pressée que à peine eut elle le loisir de lever sa robbe pour se mettre sur l'anneau, de fortune s'alla asseoir sur le plus ord & salle endroit qui fût en tout le retraict, où elle se trouva prinse mieulx que à la gluz, & toutes ses pauvres fesses, habillemens & piedz si merveilleusement gastez qu'elle n'osoit marcher ne se tourner de nul cousté, de paour d'avoir encores pis. Dont elle se print à crier tant qu'il luy fut possible : « La Mothe, m'amie, je suis perdue & déshonorée ! »

La pauvre fille, qui avoyt oy autresfois faire des comptes de la malice des Cordeliers, soupçonnant que quelques uns fussent cachez là dedans qui la voulsissent prendre par force, courut tant qu'elle peut, disant à tous ceulx qu'elle trouvoit : « Venez secourir Madame de Roncex, que les Cordeliers veulent prendre par force en ce retraict », lesquels y coururent en grande diligence & trouvèrent la pauvre Dame de Roncex qui cryoit à l'ayde, desirant avoir quelque femme qui la peust nectoier, & avoit le derriere tout descouvert, craingnant en approcher ses habillemens, de paour de les gaster.

Àce cry là entrèrent les Gentilz hommes, qui veirent ce beau spectacle & ne trouvèrent autre Cordelier qui la tourmentast, sinon l'ordure dont elle avoyt toutes les fesses engluées, qui ne fut pas sans rire de leur costé, ni sans grande honte du cousté d'elle, car, en lieu d'avoir des femmes pour la netoier, fut servie d'hommes qui la veirent nue au pire estat que une femme se povoit monstrer. Par quoy, les voiant, acheva de souiller ce qui es-

toit net & abessa ses habillemens pour se couvrir, oubliant l'ordure où elle estoit pour la honte qu'elle avoyt de veoir les hommes. Et, quand elle fut hors de ce villain lieu, la fallut despouiller toute nue & changer de tous habillemens avant qu'elle partist du couvent. Elle se fust voluntiers corroucée du secours que luy amena La Mothe, mais, entendant que la pauvre fille cuydoit qu'elle eust beaucoup pis, changea sa collère à rire comme les autres.

« Il me semble, mes Dames, que ce compte n'a esté ne long, ne mélencolicque, & que vous avez eu de moy ce que vous en avez espéré », dont la compaignie se print bien fort à rire, & luy dist Oisille :

« Combien que le compte soit ord & salle, congnoissant les personnes à qui il est advenu, on ne le sçauroit trouver fascheux ; mais j'eusse bien voulu voir la myne de La Mothe & de celle à qui elle avoyt admené si bon secours. Mais, puis que vous avez si tost finy », ce dit elle à Nomerfide, « donnez vostre voix à quelqu'un qui ne pense pas si legiérement. »

Nomerfide respondit : « Si vous voulez que ma faulte soyt rabillée, je donne ma voix à Dagoucin, lequel est si saige que pour mourir ne diroit une follye. »

Dagoucin la remercia de la bonne estime qu'elle avoyt de son bon sens, & commencea à dire :

« L'histoire que j'ay deliberé de vous racompter, c'est pour vous faire veoir comme Amour aveuglist les plus grands & honnestes cueurs, & comme meschanceté est difficille à vaincre par quelque bénéfice ne biens que ce soit. »

## 11 bis

Propos facétieux d'un Cordelier en ses sermons.

rès la ville de Bléré en Touraine y a un village, nommé Sainct-Martin-le-Beau, où fut appellé un Cordelier, du Convent de Tours, pour prescher les Avents & le Caresme ensuyvant. Ce Cordelier, plus enlangagé que docte, n'ayant quelquesfois de quoy parler pour achever son heure, s'amusoit à faire des comptes, qui satisfaisoient aucunement à ces bonnes gens de village.

Un jour de jeudy absolut, preschant de l'aigneau pascal, quand ce vint à parler de le manger de nuict & qu'il veit à sa prédication de belles jeunes Dames d'Amboise, qui estoient là freschement arrivées pour y faire leurs Pasques & y séjourner quelques jours après, il se voulut mettre sur le beau bout & demanda à toute l'assistence des femmes si elles ne sçavoient que c'estoit de manger de la chair crue de nuict : « Je le vous veux apprendre, mes dames », ce dist il. Les jeunes hommes d'Amboise là présens, qui ne faisoient que d'y arriver avec leurs femmes, soeurs & niepces, & qui ne cognoissoient l'humeur du pèlerin, commencèrent à s'en scandaliser ; mais, après qu'ils l'eurent escouté davantage, ils convertirent le scandale en risée, mesmement quand il dist que, pour manger l'aigneau, il falloit avoir les reins ceints, des pieds en ses souliers, & une main à son baston.

Le Cordelier, les voyant rire & se doutant pourquoy, se reprint incontinent : « Eh bien, » dist-il, « des souliers en ses pieds & un baston en sa main. Blanc chapeau, & chapeau blanc, est ce pas tout un ? » Si ce fut lors à rire, je croy que vous n'en doutez point. Les Dames mesmes ne s'en peurent garder, ausquelles il s'attacha d'autres propos récréatifs. Et, se sentant près de son heure, ne

voulant pas que ces Dames s'en allassent mal contentes de luy, il leur dist :

« Or çà, mes belles Dames, mais que vous soyez tantost à cacqueter parmi les commères, vous demanderez : Mais qui est ce maistre Frère, qui parle si hardiment ? C'est quelque bon compagnon. Je vous diray, mes Dames, je vous diray, ne vous en estonnez pas, non, si je parle hardiment, car je suis d'Anjou, à vostre commandement. » Et, en disant ces mots, mit fin à sa prédication, par laquelle il laissa ses auditeurs plus prompts à rire de ses sots propos qu'à pleurer en la mémoire de la passion de Nostre Seigneur, dont la commémoration se faisoit en ces jours là.

Ses autres sermons, durant les Festes, furent quasi de pareille efficace, &, comme vous sçavez que tels Frères n'oublient pas à se faire quester pour avoir leurs œufs de Pasques, en quoy faisant on leur donne, non seulement des œufs, mais plusieurs autres choses, comme du linge, de la filace, des andouïlles, des jambons, des eschinées, & autres menues chosettes. Quand ce vint le mardy d'après Pasques, en faisant ses recommendations, dont telles gens ne sont point chiches, il dist :

« Mes Dames, je suis tenu à vous rendre graces de la libéralité dont vous avez usé envers nostre pauvre Convent ; mais si fault il que je vous die que vous n'avez pas considéré les nécessitez que nous avons, car la plus part de ce que nous avez donné, ce sont andouïlles, & nous n'en avons point de faulte ; Dieu mercy, nostre Convent en est tout farcy. Qu'en ferons-nous donc de tant ? Sçavez-vous quoy ? Mes Dames, je suis d'avis que vous mesliez vos jambons parmy nos andouïlles ; vous ferez belle aumosne. »

Puis, en continuant son sermon, il feit venir le scandale à propos &, en discourant assez brusquement par dessus, avec quelques exemples, il se meit en grande admiration, disant :

« Eh dea, Messieurs & Mes Dames de Sainct-Martin, je m'estonne fort de vous, qui vous scandalisez pour moins que rien & sans propos, & tenez vos comptes de moy par tout, en disant : C'est un grand cas ; mais qui l'eust cuidé que le beau Père eust engrossy la fille de son Hostesse ? Vrayement, » dist il, « voilà bien de quoy s'esbahir qu'un Moyne ait engrossy une fille ; mais venez çà, belles Dames, ne devriez vous pas bien vous estonner davantage si la fille avoit engrossy le Moyne ? »

« Voilà, mes Dames, les belles viandes de quoy ce gentil Pasteur nourrissoit le troupeau de Dieu. Encores estoit il si effronté que, après son péché, il en tenoit ses comptes en pleine chaire, où ne se doit tenir propos qui ne soit totalement à l'érudition de son prochain & l'honneur de Dieu premièrement.

— Vrayement, » dist Saffredent, « voilà un maistre Moyne. J'aymerois quasi autant Frère Anjibaut, sur le dos duquel on mettoit tous les propos facétieux qui se peuvent rencontrer en bonne compagnie.

— Si ne trouvai je point de risée en telles dérisions, » dist Oisille, « principalement en tel endroict.

— Vous ne dictes pas, ma Dame, » dist Nomerfide, « qu'en ce temps là, encores qu'il n'y ait pas fort longtemps, les bonnes gens de village, voire la plus part de ceux des bonnes villes, qui se pensent bien plus habiles que les autres, avoient tels Prédicateurs en plus grande révérence que ceux qui les preschoient purement & simplement le sainct Evangile.

— En quelque sorte que ce fust, » dist lors Hircan, « si n'avoit il pas tort de demander des jambons pour des andouïlles, car il y a plus à manger. Voire, &, si quelque dévotieuse créature l'eust entendu par amphibologie, comme je croirois bien que luy mesme l'entendit, luy ny ses compagnons ne s'en feussent point mal trouvez, non plus que la jeune garse qui en eut plein son sac.

— Mais voyez vous quel effronté c'estoit », dist Oisille, « qui renversoit le sens du Texte à son plaisir, pensant avoir affaire à beste comme luy, & en se faisant chercher impudemment à suborner les pauvres femmelettes, à fin de leur apprendre à manger de la chair cruë de nuict.

— Voire, mais vous ne dictes pas », dist Simontault, « qu'il voyoit devant luy ces jeunes Tripières d'Amboise, dans le baquet desquelles il eust volontiers lavé son, nommeray je ? Non, mais vous m'entendez bien, & leur en faire gouster, non pas roty, ains tout groulant & frétillant, pour leur donner plus de plaisir.

— Tout beau, tout beau, Seigneur Simontault », dist Parlamente ; « vous vous oubliez. Avez vous mis en réserve votre accoustumée modestie, pour ne vous en plus servir qu'au besoing ?

— Non, ma Dame, non, » dist il, « mais le Moyne peu honneste m'a ainsi faict esgarer. Parquoy, à fin que nous rentrions en noz premières erres, je prie Nomerfide, qui est cause de mon esgarement, donner sa voix à quelqu'un qui face oublier à la compagnie nostre commune faulte.

— Puis que me faictes participer à vostre coulpe, » dist Nomerfide, « je m'adresseray à tel qui réparera nostre imperfection présente. Ce sera Dagoucin, qui est si sage que, pour mourir, ne vouldroit dire une follie. »

epuis dix ans en çà, en la Ville de Florence y avoit un Duc, de la Maison de Médicis, lequel avoyt espousé Madame Marguerite, fille bastarde de l'Empereur, &, pour ce qu'elle estoit encores si jeune qu'il ne luy estoit licite de coucher avecq elle, attendant son aage plus meur, la traicta fort doulcement, car, pour l'espargner, fut amoureux de quelques autres Dames de la Ville, que la nuict il alloit veoir tandis que sa femme dormoit.

Entre autres le fut d'une fort belle, saige & honneste Dame, laquelle estoit seur d'un Gentil homme que le Duc aimoit comme luy mesmes, & auquel il donnoit tant d'autorité en sa maison que sa parolle estoit obéye & craincte comme celle du Duc, & n'y avoit secret en son cueur qu'il ne luy declairast, en sorte que l'on le pouvoit nommer le second luy mesmes.

Et voyant le Duc sa seur estre tant femme de bien qu'il n'y avoit moien de luy declairer l'amour qu'il luy portoit, après avoir cherché toutes occasions à luy possibles, vint à ce Gentil homme qu'il aimoit tant, en luy disant :

« S'il y avoit chose en ce monde, mon ami, que je ne voulsisse faire pour vous, je craindrois à vous declarer ma fantaisye, & encores plus à vous prier m'y estre aidant. Mais je vous porte tant d'amour que, si j'avois femme, mère ou fille qui peust servir à sauver vostre vie, je les y employerois plustost que de vous laisser mourir en torment, & j'estime que l'amour que vous me portez est reciprocque à la mienne & que, si moy, qui suis vostre maistre, vous portois telle affection, que pour le moins ne la sçauriez porter moindre. Par quoy je vous declaireray un secret, dont le taire me met en l'estat que vous voyez, duquel je n'espère

amandement que par la mort ou par le service que vous me pouvez faire. »

Le Gentil homme, oyant les raisons de son maistre & voyant son visaige non fainct tout baigné de larmes, en eut si grande compassion qu'il luy dist : « Monsieur, je suis vostre creature. Tout le bien & l'honneur que j'ay en ce monde vient de vous ; vous pouvez parler à moy comme à vostre ame, estant seur que ce qui sera en ma puissance est en vos mains. »

Àl'heure, le Duc commença à luy déclairer l'amour qu'il portoit à sa seur, qui estoit si grande & si forte que, si par son moyen n'en avoit la joissance, il ne voioit pas qu'il peust vivre longuement, car il sçavoit bien qu'envers elle prières ne présens ne servoient de riens. Par quoy il le pria que, s'il aimoit sa vie autant que luy la sienne, luy trouvast moyen de luy faire recouvrer le bien que sans luy il n'espéroit jamais d'avoir.

Le frère, qui aimoit sa seur & l'honneur de sa Maison plus que le plaisir du Duc, luy voulut faire quelque remonstrance, luy suppliant en tous autres endroicts l'employer, hors mis en une chose si cruelle à luy que de pourchasser le deshonneur de son sang, & que son cueur & son honneur ne se pouvoient accommoder à luy faire ce service.

Le Duc, enflambé d'un courroux importable, mist le doigt entre ses dens, se mordant l'ongle, & luy respondit par une grande fureur : « Or bien, puisque je ne trouve en vous nulle amitié, je sçay que j'ay à faire. » Le Gentil homme, congnoissant la cruaulté de son maistre, eut craincte & luy dist : « Mon seigneur, puisqu'il vous plaist, je parleray à elle & vous diray sa réponse. »

Le Duc luy respondit, en se départant de luy : « Si vous aimez ma vie, aussi feray je la vostre. »

Le Gentil homme entendit bien que ceste parole vouloit dire & fut ung jour ou deux sans veoir le Duc, pensant à ce qu'il avoit à faire. D'un costé luy venoit au devant l'obligation qu'il devoyt à son maistre, les biens & les honneurs qu'il avoyt reçeuz de luy ; de l'autre costé l'honneur de sa Maison, l'honnesteté & chasteté de sa seur, qu'il sçavoit bien jamais ne se consentir à telle meschanceté si par sa tromperie elle n'estoit prinse par force, chose si estrange que à jamais luy & les siens en seroient diffamez. Si print conclusion en ce différent qu'il aimoit mieux mourir que de faire un si meschant tour à sa seur, l'une des plus femmes de bien qui fust en toute l'Italie, mais que plustost debvroyt delivrer sa patrie d'un tel tyran, qui par force vouloit mettre une telle tache en sa Maison ; car il tenoit tout asseuré que, sans faire mourir le Duc, la vie de luy & des siens n'estoit pas asseurée. Parquoy, sans en parler à sa seur ni à créature du monde, délibéra de saulver sa vie & venger sa honte par un mesme moyen. Et au bout de deux jours s'en vint au Duc & luy dist comme il avoit tant bien practiqué sa seur, non sans grande peine, que à la fin elle s'estoit consentie à faire à sa volunté, pourveu qu'il luy pleust tenir la chose si secrette que nul que son frère n'en eust congnoissance.

Le Duc, qui desiroit cette nouvelle, la creut facilement &, en embrassant le messaiger, luy promectoit tout ce qu'il luy sçauroit demander ; le pria de bien tost exécuter son entreprinse, & prindrent le jour ensemble. Si le Duc fut aise, il ne le fault poinct demander, &, quand il veid approcher la nuict tant desirée où il espèroit avoir la victoire de celle qu'il avoit estimée invincible, se retira de bonne heure avecq ce Gentil homme tout seul & n'oblia

pas de s'acoustrer de coeffes & chemises perfumées le mieulx qu'il luy fut possible. Et, quand chascun fut retiré, s'en alla avecq ce Gentil homme au logis de sa Dame, où il arriva en une chambre fort bien en ordre.

Le Gentil homme le despouilla de sa robbe de nuict & le meit dedans le lict en luy disant : « Mon Seigneur, je vous vois quérir celle qui n'entrera pas en ceste chambre sans rougir, mais j'espère que avant le matin elle sera asseurée de vous. » Il laissa le Duc & s'en alla en sa chambre, où il ne trouva qu'un seul homme de ses gens, auquel il dist : « Auroys tu bien le cueur de me suyvre en ung lieu où je me veux venger du plus grand ennemy que j'aye en ce monde ? » L'autre, ignorant ce qu'il vouloit faire, luy respondist : « Ouy, Monsieur, fust ce contre le Duc mesme. » À l'heure le Gentil homme le mena si soubdain qu'il n'eut loisir de prendre autres armes que ung poignart qu'il avoit. Et, quand le Duc l'ouyt revenir, pensant qu'il luy amenast celle qu'il aimoit tant, ouvrit son rideau & ses œilz pour regarder & recepvoir le bien qu'il avoit tant attendu, mais, en lieu de veoir celle dont il espéroit la conservation de sa vie, va veoir la précipitation de sa vie, qui estoit une espée toute nue que le Gentil homme avoit tirée, de laquelle il frappa le Duc qui estoit tout en chemise, lequel, denué d'armes & non de cueur, se meist en son séant dedans le lict & print le Gentil homme à travers le corps en luy disant : « Est ce cy la promesse que vous me tenez ? » Et, voiant qu'il n'avoit autres armes que les dentz & les ongles, mordit le Gentil homme au poulce & à force de bras se deffendit tant que tous deux tombèrent en la ruelle du lict.

Le Gentil homme, qui n'estoit trop asseuré, appella son serviteur, lequel, trouvant le Duc & son maistre si liez ensemble qu'il

ne sçavoit lequel choisir, les tira tous deux par les piedz au meillieu de la place, & avec son poignard s'essaya à coupper la gorge au Duc, lequel se défendit jusques ad ce que la perte de son sang le rendist si foible qu'il n'en pouvoit plus. Alors le Gentil homme & son serviteur le meirent dans son lict, où à coups de poignard le parachevèrent de tuer. Puis, tirans le rideau, s'en allèrent & enfermèrent le corps mort en la chambre.

Et, quand il se veid victorieux de son grand ennemy, par la mort duquel il pensoit mettre en liberté la chose publique, se pensa que son euvre seroit imparfaicte s'il n'en faisoit autant à cinq ou six de ceulx qui estoient les prochains du Duc. Mais le serviteur, qui n'estoit ne hardy, ne sot, luy dist : « Il me semble, Monsieur, que vous en avez assez faict pour ceste heure & que vous ferez mieulx de penser à saulver vostre vie que de la vouloir oster à aultres ; car, si nous demeurions autant à deffaire chascun d'eulx que nous avons faict à deffaire le Duc, le jour descouvriroit plustost nostre entreprinse que ne l'aurions mise à fin, encores que nous trouvassions noz ennemis sans defense. »

Le Gentil homme, que la mauvaise conscience rendoit craintif, creut son serviteur &, le menant seul avecq luy, le mena à ung Evesque qui avoit la charge de faire ouvrir les portes de la Ville & commander aux postes. Ce Gentil homme luy dist : « J'ay eu ce soir des nouvelles que ung mien frère est à l'article de la mort ; je viens de demander mon congé au Duc, lequel le m'a donné, quoy je vous prie mander aux postes me bailler deux bons chevaulx, & au Portier de la Ville m'ouvrir. » L'Evesque, qui n'estimoit moins sa prière que le commandement du Duc son maistre, luy bailla incontinent un bulletin, par la vertu duquel la porte luy fut ouverte & les chevaulx baillez ainsi qu'il demandoit, &, en lieu d'al-

ler voir son frère, s'en alla droit à Venise, où il se feit guerir des morsures que le Duc luy avoit faictes, puis s'en alla en Turquie.

Le matin, tous les serviteurs du Duc, qui le voyoient si tard demourer à revenir, soupçonnèrent bien qu'il estoit allé veoir quelque Dame, mais, voyans qu'il demeuroit tant, commencèrent à le chercher par tous costez. La pauvre Duchesse, qui commençoit fort à l'aymer, sçachant qu'on ne le trouvoit point, fut en grande peine ; mais, quand le Gentil homme qu'il aimoit tant ne fut veu non plus que luy, on alla en sa maison le chercher. Et trouvant du sang à la porte de sa chambre, l'on entra dedans ; mais il n'y eut homme ne serviteur qui en sçeust dire nouvelles. Et, suivans les traces du sang, vindrent les pauvres serviteurs du Duc à la porte de la chambre où il estoit, qu'ils trouvèrent fermée, mais bien tost eurent rompu l'huis. Et voyans la place toute pleine de sang, tirèrent le rideau du lict & trouvèrent le pauvre corps endormy en son lict du dormir sans fin.

Vous pouvez penser quel deuil menèrent ces pauvres serviteurs, qui apportèrent le corps en son palais, où arriva l'Evesque, qui leur compta comme le Gentil homme estoit party la nuict en diligence soubz couleur d'aller veoir son frère, par quoy fut congneu clairement que c'estoit luy qui avoit faict ce meurdre. Et fut aussi prouvé que sa pauvre seur jamais n'en avoit oy parler, laquelle, combien qu'elle fust estonnée du cas advenu, si est ce qu'elle en aima davantaige son frère, qui n'avoit poinct espargné le hazard de sa vie pour la délivrer d'un si cruel Prince ennemy, & continua de plus en plus sa vie honneste en ses vertuz, tellement que, combien qu'elle fust pauvre pour ce que leur maison fut confisquée, si trouvèrent sa seur & elle des mariz autant hon-

nestes hommes & riches qu'il y en eust poinct en Italie, & ont tousjours depuis vescu en grande & bonne réputation.

« Voylà, mes Dames, qui vous doibt bien faire craindre ce petit Dieu, qui prend plaisir à tormenter autant les Princes que les pauvres, & les fortz que les foibles, & qui les aveuglit jusques là d'oublier Dieu & leur conscience, & à la fin leur propre vie, & doibvent bien craindre les Princes, & ceulx qui sont en auctorité, de faire desplaisir à moindre que eulx, car il n'y a nul qui ne puisse nuyre quand Dieu se veult venger du pécheur, ne si grand qui sçeust mal faire à celuy qui est en sa garde. »

Ceste histoire fut bien estimée de toute la compaignie, mais elle y engendra diverses opinions, car les ungs soustenoient que le Gentil homme avoit faict son debvoir de saulver sa vie & l'honneur de sa seur, ensemble d'avoir delivré sa patrie d'un tel tyran ; les austres disoient que non, mais que c'estoit une trop grande ingratitude de mettre à mort celuy qui luy avoit faict tant de bien & d'honneur. Les Dames disoient qu'il estoit bon frère & vertueux citoyen, les hommes au contraire qu'il estoit traistre & meschant serviteur, & faisoit bon oyr les raisons alleguées des deux costez, mais les Dames, selon leur coustume, parloient autant par passion que par raison, disans que le Duc estoit si digne de mort que bien heureux estoit celuy qui avoit faict le coup.

Parquoy, voyant Dagoucin le grand débat qu'il avoit émeu, leur dist : « Pour Dieu, mes Dames, ne prenez point querelle d'une chose desjà passée, mais gardez que vos beaultez ne facent point faire de plus cruels meurtres que celuy que j'ay compté. »

Parlamente luy dist : « La belle Dame sans mercy nous a appris à dire que si gracieuse maladie ne met guères de gens à mort.

— Pleust à Dieu, ma Dame, » ce luy dist Dagoucin, « que toutes celles qui sont en ceste compaignie sçeussent combien ceste opinion est faulse, & je croy qu'elles ne vouldroient point avoir le nom d'estre sans mercy, ne ressembler à ceste incrédule qui laissa mourir un bon serviteur par faulte d'une gracieuse response.

— Vous vouldriez donc, » dist Parlamente, « pour saulver la vie d'un qui dict nous aimer que nous missions nostre honneur & nostre conscience en dangier ?

— Ce n'est pas ce que je vous dy, » respondit Dagoucin, « car celuy qui aime parfaitement craindroit plus de blesser l'honneur de sa Dame qu'elle mesme. Parquoy il me semble bien que une response honneste & gracicuse, telle que parfaicte & honneste amitié requiert, ne pourroit qu'accroistre l'honneur & amender la conscience, car il n'est pas vray serviteur qui cherche le contraire.

— Toutesfois, » dist Ennasuite, « si est ce tousjours la fin de voz oraisons, qui commencent par l'honneur & finissent par le contraire, &, si tous ceulx qui sont icy en veulent dire la vérité, je les en croy à leur serment. »

Hircan jura, quant à luy, qu'il n'avoit jamais aymé femme, hors mise la sienne, à qui il ne desirast faire offenser Dieu bien lourdement. Autant en dist Simontault, & adjousta qu'il avoit souvent souhaité toutes les femmes meschantes, hors mise la sienne. Geburon luy dist :

« Vrayement vous méritez que la vostre soit telle que vous desirez les autres ; mais, quant à moy, je puis bien vous jurer que j'ay tant aymé une femme que j'eusse mieulx aymé mourir que pour moy elle eust faict chose dont je l'eusse moins estimée, car

mon amour estoit tant fondée en ses vertuz que, pour quelque bien que j'en eusse sçeu avoir, je n'y eusse voulu veoir une tache. »

Saffredent se print à rire en lui disant : « Je pensois, Geburon, que l'amour de vostre femme & le bon sens que vous avez vous eussent mis hors du dangier d'estre amoureux, mais je vois bien que non, car vous usez encores des termes dont nous avons accoustumé de tromper les plus fines & d'estre escoutez des plus saiges. Car qui est celle qui nous fermera les aureilles, quand nous commencerons nostre propos par l'honneur & par la vertu ? Mais, si nous leur monstrions nostre cueur tel qu'il est, il y en a beaucoup de bien venuz entre les Dames de qui elles ne tiendroient compte. Mais nous couvrons nostre diable du plus bel ange que nous pouvons trouver &, soubz ceste couverture, avant que d'estre congneuz, recevons beaucoup de bonnes chères. Et peut estre tirons les cueurs des Dames si avant que, pensant aller droict à la vertu, quand elles congnoissent le vice elles n'ont le moyen ny le loisir de retirer leurs pieds.

— Vrayement, » dist Geburon, « je vous pensois autre que vous ne dictes & que la vertu vous feust plus plaisante que le plaisir.

Comment ? » dist Saffredent, « est il plus grande vertu que d'aymer comme Dieu le commande ? Il me semble que c'est beaucoup mieulx faict d'aymer une femme comme femme que d'en idolatrer plusieurs comme on fait d'une imaige. Et quant à moy, je tiens ceste opinion ferme qu'il vault mieulx en user que d'en abuser. »

Les Dames furent toutes du costé de Geburon & contraignirent Saffredent de se taire, lequel dist : « Il m'est bien aisé de n'en plus parler, car j'en ay esté si mal traicté que je n'y veulx plus retourner.

— Vostre malice, » ce luy dist Longarine, « est cause de vostre mauvais traictement, car qui est l'honneste femme qui vous vouldroit pour serviteur après les propos que nous avez tenuz ?

— Celles qui ne m'ont point trouvé fascheux, » dist Saffredent, « ne changeroient pas leur honnesteté à la vostre ; mais n'en parlons plus, a fin que ma colère ne face desplaisir ny à moy ny à autre. Regardons à qui Dagoucin donnera sa voix, » lequel dist :

« Je la donne a Parlamente, car je pense qu'elle doit sçavoir plus que nul aultre que c'est que d'honneste & parfaicte amitié.

— Puisque je suis choisie, » dist Parlamente, « pour dire la tierce histoire, je vous en diray une advenue à une Dame, qui a esté tousjours bien fort de mes amies & de laquelle la pensée ne me fut jamais célée :

## 13

n la Maison de Madame la Régente, mère du Roy François, y avoit une Dame fort dévote, mariée à un Gentil homme de pareille volunté, &, combien que son mary fust vieil & elle belle & jeune, si est ce qu'elle le servoit & aimoit comme le plus beau & le plus jeune homme du monde, &, pour luy oster toute occasion d'ennuy, se meit à vivre comme une femme de l'aage dont il estoit, fuyant toutes compaignies, accoustremens, danses & jeuz,

que les jeunes femmes ont accoustumé d'aymer, mettant tout son plaisir & récréation au service de Dieu, par quoy le mari meist en elle une si grande amour & seureté qu'elle gouvernoit luy & sa maison comme elle vouloit.

Et advint un jour que le Gentil homme luy dist que dès sa jeunesse il avoit eu desir de faire le voyage de Jérusalem, lui demandant ce qu'il luy en sembloit. Elle, qui ne demandoit qu'à luy complaire, luy dist : « Mon amy, puisque Dieu nous a privez d'enfans & donné assez de biens, je voudrois que nous en missions une partie à faire ce sainct voyage, car là, ny ailleurs que vous alliez, je ne suis pas délibérée de jamais vous abandonner. » Le bon homme en fut si aise qu'il luy sembloit desjà estre sur le mont de Calvaire.

Et en ceste délibération vint à la Court un Gentil homme, qui souvent avoit esté à la guerre sur les Turcs & pourchassoit envers le Roy de France une entreprinse sur une de leurs villes, dont il pouvoit venir grand proffict à la Chrestienté. Ce vieil Gentil homme luy demanda de son voyage, &, après qu'il eut entendu ce qu'il estoit délibéré de faire, luy demanda si après son voyage il en vouldroit bien faire un aultre en Jérusalem, où sa femme & luy avoient grand desir d'aller. Ce Capitaine fut fort aise d'ouyr ce bon desir, & luy promit de l'y mener & de tenir l'affaire secrète. Il luy tarda bien qu'il ne trouvast sa bonne femme pour uy compter ce qu'il avoit faict, laquelle n'avoit guères moins d'envie que le voyage se parachevast que son mary. Et pour ceste occasion parloit souvent au Capitaine, lequel, regardant plus à elle qu'à sa parole, fut si fort amoureux que souvent, en luy parlant des voyages qu'il avoit faits sur mer, mesloit l'embarquement de Marseille avec l'Archipelle &, en voulant parler d'un navire, parloit d'un

cheval comme celuy qui estoit ravy & hors de son sens, mais il la trouva telle qu'il ne luy en osoit faire semblant, & sa dissimulation luy engendra un tel feu dans le cueur que souvent il tomboit malade, dont la dicte Dame estoit aussi soigneuse comme de la croix & de la guide de son chemin, & l'envoyoit visiter si souvent que, congnoissant qu'elle avoit soing de luy, il guérissoit sans aultre médecine.

Mais plusieurs personnes, voyans ce Capitaine qui avoit eu le bruict d'estre plus hardy & gentil compaignon que bon Chrestien, s'emerveillèrent comme ceste Dame l'accointoit si fort &, voyans qu'il avoit changé de toutes conditions, qu'il fréquentoit les églises, les sermons & confessions, se doutèrent que c'estoit pour avoir la bonne grace de la Dame, ne se peurent tenir de luy en dire quelques paroles.

Ce Capitaine, craignant que, si la Dame en entendoit quelque chose, cela le séparast de sa présence, dist à son mary & à elle comme il estoit prest d'estre despesché du Roy & de s'en aller & qu'il avoit plusieurs choses à luy dire, mais, à fin que son affaire fust tenu plus secret, il ne vouloit plus parler à luy & à sa femme devant les gens, mais les pria de l'envoyer quérir quand ils seroient retirez tous deux. Le Gentil homme trouva son opinion bonne & ne failloit tous les soirs de se coucher de bonne heure & faire déshabiller sa femme.

Et, quand tous leurs gens estoient retirez, envoyoient quérir le Capitaine & devisoient là du voyage de Jérusalem, où souvent le bon homme en grande dévotion s'endormoit. Le Capitaine, voyant ce Gentil homme vieil endormy dedans un lict & luy dans une chaise auprès de celle qu'il trouvoit la plus belle & la plus honneste du monde, avoit le cueur si serré entre craincte de par-

ler & desir que souvent il perdoit la parole. Mais, à fin qu'elle ne s'en apperçeust, se mettoit à parler des saincts lieux de Jérusalem, où estoient les signes de la grande amour que Jésus Christ nous a portée, & en parlant de ceste amour couvroit la sienne, regardant ceste Dame avecq larmes & souspirs, dont elle ne s'apperçeust jamais, mais, voyant sa dévote contenance, l'estimoit si sainct homme qu'elle le pria de luy dire quelle vie il avoit menée & comme il estoit venu à ceste amour de Dieu.

Il luy déclaira comme il estoit un pauvre Gentil homme qui, pour parvenir à richesse & honneur, avoit oublié sa conscience & avoit espousé une femme trop proche son alliée, pource qu'elle estoit riche, combien qu'elle fust laide & vieille & qu'il ne l'aimast poinct, &, après avoir tiré tout son argent, s'en estoit allé sur la marine chercher ses advantures & avoit tant faict par son labeur qu'il estoit venu en estat honorable ; mais depuis qu'il avoit eu congnoissance d'elle, elle estoit cause, par ses sainctes paroles & bon exemple, de luy avoir faict changer sa vie, & que du tout se délibéroit, s'il pouvoit retourner de son entreprinse, de mener son mary & elle en Jérusalem pour satisfaire en partie à ses grands pechez, où il avoit mis fin, sinon qu'encores n'avoit satisfaict à sa femme, à laquelle il espéroit bientost se reconcilier.

Tous ces propos pleurent à ceste Dame, & surtout se resjouit d'avoir tiré un tel homme à l'amour & craincte de Dieu. Et, jusques ad ce qu'il partist de la Court, continuèrent tous les soirs ces longs parlemens, sans que jamais il osast déclairer son intention. Et luy feit présent de quelque crucifix de Nostre-Dame-de-pitié, la priant qu'en le voyant elle eust tous les jours mémoire de luy.

L'heure de son partement vint &, quand il eut prins congé du mary, lequel s'endormit, il vint dire adieu à sa Dame, à laquelle il veid les larmes aux œilz pour l'honneste amitié qu'elle luy portoit, qui luy rendoit sa passion si importable que, pour ne l'oser déclarer, tomba quasi esvanouy en luy disant adieu, en une si grande sueur universelle que non ses œilz seulement, mais tout son corps, jectoient larmes. Et ainsi sans parler se departist, dont la Dame demora fort estonnée, car elle n'avoit jamais veu un tel signe de regret. Toutesfois poinct ne changea son bon jugement envers luy & l'accompaigna de prières & oraisons.

Au bout d'un mois, ainsi que la Dame retournoit à son logis, trouva un Gentil homme qui luy présenta une lettre de par le Capitaine, la priant qu'elle la voulust veoir à part & luy dist comme il l'avoit veu embarqué, bien délibéré de faire chose agréable au Roy & à l'augmentation de la Chrestienté, & que de luy il s'en retournoit à Marseille pour donner ordre aux affaires dudict Capitaine.

La Dame se retira à une fenestre à part, & ouvrit sa lettre, de deux feuilles de papier escriptes de tous costez, en laquelle y avoit l'Epistre qui s'ensuict :

Mon long celer, ma taciturnité
Apporté m'a telle nécessité
Que je ne puis trouver nul reconfort,
Fors de parler ou de souffrir la mort.
Ce parler là, auquel j'ay défendu
De se monstrer à toy, a attendu

De me veoir seul & de mon secours loing,
Et lors m'a dict qu'il estoit de besoing

De le laisser aller s'esvertuer
De se monstrer ou bien de me tuer,
Et a plus faict, car il s'est venu mettre
Au beau milieu de ceste mienne lettre,
Et dist que, puis que mon œil ne peut veoir
Celle qui tient ma vie en son pouvoir,
Dont le regard sans plus me contantoit
Quand son parler mon oreille escoutoit,
Que maintenant par force il saillira
Devant tes yeulx, ou point ne faillira
De te monstrer mes plaincts & mes clameurs,
Dont le celer est cause que je meurs.
Je l'ay voulu de ce papier oster,
Craingnant que point ne voulusse escouter
Ce sot parler qui se monstre en absence,
Qui trop estoit craintif en ta présence,
Disant : « Mieulx vault, en me taisant, mourir
Que de vouloir ma vie secourir
Pour ennuyer celle que j'aime tant
Que de mourir pour son bien suis content ! »
D'autre costé, ma mort pourroit porter
Occasion de trop desconforter
Celle pour qui seulement j'ay envie
De conserver ma santé & ma vie.
Ne t'ay je pas, o ma Dame, promis
Que, mon voiage à fin heureuse mis,
Tu me verrois devers toy retourner
Pour ton mary avec toy emmener
Au lieu où tant a de devotion
Pour prier Dieu sur le mont de Syon ?

Si je me meurs, nul ne t'y mènera ;
Trop de regret ma mort ramènera,
Voyant à riens tourner nostre entreprinse

Qu'avecques tant d'affection as prinse.
Je vivray doncq, & lors t'y mèneray
Et en brief temps à toy retourneray.
La mort pour moy est bonne, à mon advis,
Mais seulement pour toy seule je vis.
Pour vivre donc il me fault alléger
Mon pauvre cueur & du faiz soulager,
Qui est à luy & à moy importable,
De te monstrer mon amour véritable,
Qui est si grande & si bonne & si forte
Qu'il n'y en eut oncques de telle sorte.
Que diras tu, o parler trop hardy ?
Que diras tu ? Je te laisse aller ; dy,
Pourras tu bien luy donner congnoissance
De mon amour ? Las, tu n'as la puissance
D'on démonstrer la milliesme part.
Diras tu poinct au moins que son regard
A retiré mon cueur de telle force
Que mon corps n'est plus qu'une morte escorce
Si par le sien je n'ay vie & vigueur ?
Las, mon parler foible & plein de langueur,
Tu n'as pouvoir de bien au vray luy peindre
Comment son œil peut un bon cueur contraindre ;
Encores moins à louer sa parole
Ta puissance est pauvre, debile & molle.
Si tu pouvois au moins luy dire ung mot,
Que bien souvent comme muet & sot

Sa bonne grace & vertu me rendoit,
Et à mon œil qui tant la regardoit
Faisoit jetter par grand amour les larmes,
Et à ma bouche aussi changer ses termes ;
Voire &, en lieu dire que je l'aimois,
Je luy parlois des signes & des mois
Et de l'estoille Arcticque & Antarticque.
Ô, mon parler, tu n'as pas la practique

De luy compter en quel estonnement
Me mettoit lors mon amoureux tourment,
De dire aussi mes mauls & mes douleurs.
Il n'y a pas en toy tant de valeurs
De declairer ma grande & forte amour ;
Tu ne sçaurois me faire ung si bon tour.
À tout le moins, si tu ne peux le tout
Luy racompter, prens toy à quelque bout,
Et dy ainsi : « Craincte de te desplaire
M'a faict longtemps maulgré mon vouloir taire
Ma grande amour, qui devant toi mérite
Et devant Dieu & le ciel estre dicte,
Car ta vertu en est le fondement,
Qui me rend doulx mon trop cruel tourment,
Veu que l'on doit un tel tresor ouvrir
Devant chacun & son cueur descouvrir.
Car qui pourroit un tel amant reprendre
D'avoir osé & voulu entreprendre
D'acquerir Dame en qui la vertu toute,
Voire & l'honneur, faict son sejour sans doubte ?
Mais au contraire, on doit bien fort blasmer
Celuy qui voit un tel bien sans l'aimer.

Or, l'ay je veu & l'aime d'un tel cueur
Qu'amour sans plus en a esté vaincqueur.
Las, ce n'est point amour legier ou fainct
Sur fondement de beauté fol & painct ;
Encores moins cest amour qui me lie
Regarde en rien la villaine follie.
Poinct n'est fondé en villaine esperance
D'avoir de toy aucune joissance,
Car rien n'y a au fonds de mon desir
Qui contre toy souhaitte nul plaisir.
J'aimerois mieulx mourir en ce voyaige
Que te sçavoir moins vertueuse ou saige,
Ne que pour moy fust moindre la vertu

Dont ton corps est en ton cueur revestu.
Aimer te veulx comme la plus perfaicte
Qui oncques fut ; par quoy rien ne souhaitte
Qui puisse oster ceste perfection,
La cause & fin de mon affection,
Car, plus de moy tu es saige estimée,
Et plus aussi parfaictement aimée.
Je ne suis pas celuy qui se console
En son amour & en sa Dame folle ;
Mon amour est très saige & raisonnable,
Car je l'ay mis en Dame tant aimable
Qu'il n'y a Dieu, ny Ange en Paradis,
Qu'en te voyant ne dist ce que je dis.
Et, si de toy je ne puis estre aymé,
Il me suffist au moins d'estre estimé
Le serviteur plus parfaict qui fut oncques.
Ce que croiras, j'en suis très seur, adoncques

Que la longueur du temps te fera veoir
Que de t'aymer te fais loyal debvoir,
Et, si de toy je n'en reçois autant,
À tout le moins de t'aymer suis contant,
En t'asseurant que rien ne te demande,
Fors seulement que je te recommande
Le cueur & corps bruslant pour ton service
Dessus l'autel d'Amour pour sacrifice.
Croy hardiment que, si je reviens vif,
Tu reverras ton serviteur naïf,
Et, si je meurs, ton serviteur mourra,
Que jamais Dame un tel n'en trouvera.
Ainsi de toy s'en va emporter l'onde
Le plus perfaict serviteur de ce monde.
La mer peut bien ce mien corps emporter,
Mais non le cueur, que nul ne peut oster
D'avecques toy, où il faict sa demeure
Sans plus vouloir à moy venir une heure.

Si je pouvois avoir, par juste eschange,
Un peu du tien, clair & pur comme un ange,
Je ne craindrois d'emporter la victoire
Dont ton seul cueur en gagneroit la gloire.
Or vienne doncques ce qu'il en adviendra ;
J'en ay jecté le dé ; là se tiendra
Ma volunté sans aucun changement,
Et, pour mieulx peindre au tien entendement
Ma loyaulté, ma ferme seureté,
Ce diamant, pierre de fermeté,
En ton doigt blanc te supplie prendre,
Par qui pourras trop plus qu'heureux me rendre.

Ô, diamant, dy : « Amant cy m'envoye,
Qui entreprend ceste doubteuse voye
Pour mériter par ses œuvres & faicts
D'estre du rang des vertueux parfaicts,
À fin qu'un jour il puisse avoir sa place
Au desiré lieu de ta bonne grace. »

La Dame lut l'epistre tout du long, & de tant plus s'esmerveilloit de l'affection du Capitaine que moins elle en avoit eu de soupçon. Et, en regardant la table du diamant grande & belle, dont l'anneau estoit esmaillé de noir, fut en grande peine de ce qu'elle en avoit à faire. Et, après avoir resvé toute la nuict sur ces propos, fut très aise d'avoir occasion de ne luy faire response par faulte de messaigier, pensant en elle mesme qu'avecq les peines qu'il portoit pour le service de son maistre, il n'avoit besoing d'estre fasché de la mauvaise response qu'elle estoit déliberée de luy faire, laquelle elle remict à son retour. Mais elle se trouva fort empêchée du diamant, car elle n'avoit poinct accoustumé de se parer aux despens d'aultres que de son mary. Par quoy elle, qui estoit de bon entendement, pensa de faire proficter cest anneau à la conscience du Capitaine. Elle depescha un sien serviteur, qu'elle envoya à la Demoiselle femme du Capitaine, en feingnant que ce fust une Religieuse de Tarascon qui luy escripvit une telle lettre :

Madame, Monsieur vostre mary est passé par icy bien peu avant son embarquement &, après s'estre confessé & reçeu son Créateur comme bon Chrétien, m'a déclairé ung faict qu'il avoit sur la conscience, c'est le regret de ne vous avoir tant aymée comme il debvoit. Et me pria & conjura à son partement de vous envoyer ceste lettre avec ce diamant, lequel il vous prie garder

pour l'amour de luy, vous asseurant que, si Dieu le faict retourner en santé, jamais femme ne fut mieulx traictée que vous serez, & ceste pierre de fermeté vous en fera foy pour luy.

Je vous prie l'avoir pour recommandé en vos bonnes prières, car aux miennes il aura part toute ma vie.

Ceste lettre, parfaicte & signée au nom d'une Religieuse, fut envoyée par la Dame à la femme du Capitaine. Et, quand la bonne vieille veid la lettre & l'anneau, il ne fault demander combien elle pleura de joye & de regret d'estre aimée & estimée de son bon mary, de la vue duquel elle se voyoit estre privée, &, en baisant l'anneau plus de mille fois, l'arrousoit de ses larmes, bénissant Dieu qui sur la fin de ses jours luy avoit redonné l'amitié de son mary, laquelle elle avoit tenue longtemps pour perdue. Et, remerciant la Religieuse qui estoit cause de tant de bien, à laquelle feit la meilleure response qu'elle peut, que le messaigier rapporta en bonne diligence à sa maistresse, qui ne la leut, ny n'entendit ce que luy dist son serviteur sans en rire bien fort. Et se contenta d'estre deffaicte de son diamant par si profitable moyen que de réunir le mary & la femme en bonne amitié, dont luy sembla avoir gaigné ung royaulme.

Ung peu de temps après vindrent nouvelles de la deffaicte & mort du pauvre Capitaine, & comme il fut abandonné de ceulx qui le devoient secourir, & son entreprinse révélée par les Rhodiens, qui la debvoient tenir secrette ; en telle sorte que luy, avecq tous ceulx qui descendirent en terre, qui estoient en nombre de quatre vingts, furent tous tuez, entre lesquels estoit un Gentil homme nommé Jehan & un Turc, tenu sur les fons par la dicte Dame, lesquels deux elle avoit donnez au Capitaine pour faire le voyage avecq luy, dont l'un mourut auprès de luy, & le

Turc, avec quinze coups de flèches, se saulva à nouer jusques dedans les vaisseaulx François.

Et par luy seul fut entendue la verité de toute ceste affaire, car ung Gentil homme, que le pauvre Capitaine avoit prins pour amy & compaignon, & l'avoit avancé envers le Roy & les plus grands de France, si tost qu'il veid mettre pied à terre au dict Capitaine retira bien avant en la mer ses vaisseaulx. Et, quand le Capitaine veid son entreprinse descouverte & plus de quatre mil Turcs, se voulut retirer comme il debvoit. Mais le Gentil homme, en qui il avoit eu si grande fiance, voyant que par sa mort la charge luy demouroit seule de ceste grande armée & le profict, meit en avant à tous les Gentils hommes qu'il ne falloit pas hazarder les vaisseaulx du Roy, ne tant de gens de bien, qui estoient dedans, pour saulver cent personnes seulement, & ceulx qui n'avoient pas trop de hardiesse furent de son opinion.

Et voyant le dict Capitaine que, plus il les appelloit & plus ils s'eslongnoient de son secours, se retourna devers les Turcs estant au sablon jusques au genoil, où il feit tant de faicts d'armes & de vaillances qu'il sembloit que luy seul deust deffaire tous ses ennemis, dont son traistre compaignon avoit plus de paour que desir de sa victoire.

Àla fin, quelques armes qu'il sçeut faire, reçeut tant de coups de flèches de ceulx qui ne pouvoient approcher de luy que de la portée de leurs arcs, qu'il commencea à perdre tout son sang. Et lors les Turcs, voyans la foiblesse de ces vrais Chrestiens, les vindrent charger à grands coups de cymetère, lesquels, tant que Dieu leur donna force & vie, se deffendirent jusques au bout.

Le Capitaine appella ce Gentil homme, nommé Jehan, que sa Dame luy avoit donné, & le Turc aussi, &, en mettant la poincte de son espée en terre, tombant à genoux auprès, baisa & embrassa la croix, disant :

« Seigneur, prens l'ame en tes mains de celuy qui n'a espargné sa vie pour exalter ton nom. »

Le Gentil homme, nommé Jehan, voyant qu'avec ses parolles la vie luy deffailloit, embrassa luy, & la croix de l'espée qu'il tenoit, pour le cuider secourir, mais un Turc par derrière luy coupa les deux cuisses, &, en criant tout hault : « Allons, Capitaine, allons en Paradis veoir celuy pour qui nous mourons, » fut compaignon à la mort comme il avoit esté à la vie du pauvre Capitaine.

Le Turc, voyant qu'il ne pouvoit servir à l'un ny à l'aultre, estant frappé de quinze flèches, se retira vers ses navires &, en demandant y estre reçeu, combien qu'il fust seul eschappé des quatre vingts, fut refusé par le traistre compaignon. Mais luy, qui sçavoit fort bien nager, se jetta dedans la mer & feit tant qu'il fut reçeu en ung petit vaisseau, & au bout de quelque temps guéry de ses playes. Et par ce pauvre estranger fut la vérité congneue entièrement, à l'honneur du Capitaine & à la honte de son compaignon, duquel le Roy & tous les gens de bien qui oyrent le bruict jugèrent la meschanceté si grande envers Dieu & les hommes qu'il n'y avoit mort dont il ne fût digne. Mais à sa venue donna tant de choses faulses à entendre, avecq force présens, que non seulement se saulva de pugnition, mais eut la charge de celuy qu'il n'estoit digne de servir de varlet.

Quand ceste piteuse nouvelle vint à la Court, Madame la Régente, qui l'estimoit fort, le regretta merveilleusement. Aussi feit

le Roy & tous les gens de bien qui le congnoissoient, & celle qu'il aymoit le mieulx, oyant une si estrange, piteuse & chrestienne mort, changea la dureté du propos qu'elle avoit délibéré luy tenir en larmes & lamentations, à quoy son mary luy tint compaignie, se voyans frustrez de l'espoir de leur voyage.

Je ne veulx oblier que une Damoiselle, qui estoit à ceste Dame, laquelle aimoit ce Gentil homme nommé Jehan plus que soy mesmes, le propre jour que les deux Gentils hommes furent tuez, vint dire à sa maistresse qu'elle avoit veu en songe celuy qu'elle aymoit tant vestu de blanc, lequel luy estoit venu dire adieu, & qu'il s'en alloit en Paradis avecq son Capitaine. Mais, quand elle sçeut que son songe estoit véritable, elle feit un tel dueil que sa maistresse avoit assez à faire à la consoler.

Au bout de quelque temps la Court alla en Normandie, d'où estoit le Gentil homme, la femme duquel ne faillit à venir faire la révérence à Madame la Régente, &, pour y estre presentée, s'adressa à la Dame que son mary avoit tant aymée.

Et, en attendant l'heure propre en une église, commençea à regretter & louer son mary, & entre aultres choses luy dist :

« Hélas ! ma Dame, mon malheur est le plus grand qu'il n'advint oncques à femme, car à l'heure qu'il m'aimoit plus qu'il n'avoit jamais faict Dieu me l'a osté. »

Et, en ce disant, luy monstra l'anneau qu'elle avoit au doigt comme le signe de sa parfaicte amitié, qui ne fut sans grandes larmes, dont la Dame, quelque regret qu'elle en eust, avoit tant d'envie de rire, veu que de sa tromperie estoit sailly un tel bien, qu'elle ne la voulut présenter à Madame la Régente, mais la bailla

à une aultre & se retira en une chapelle, où elle passa l'envie qu'elle avoit de rire.

« Il me semble, mes Dames, que celles à qui on présente de telles choses debvroient desirer en faire œuvre qui vint à aussi bonne fin que feyt ceste bonne Dame, car elles trouveroient que les bienfaicts sont les joyes des biens faisans. Et ne fault poinct accuser ceste Dame de tromperie, mais estimer de son bon sens, qui convertit en bien ce qui de soy ne valoit riens.

— Voulez vous dire, » ce dist Nomerfide, « qu'un beau diamant de deux cens escus ne vault riens ? Je vous assure que, s'il fust tumbé entre mes mains, sa femme ne ses parents n'en eussent riens veu. Il n'est rien mieulx à soy que ce qui est donné. Le Gentil homme estoit mort, personne n'en sçavoit rien ; elle se fust bien passée de faire tant plorer ceste pauvre vieille.

— En bonne foy », ce dist Hircan, « vous avez raison, car il y a des femmes qui, pour se monstrer plus excellentes que les aultres, font des œuvres apparantes contre leur naturel, car nous sçavons bien tous qu'il n'est riens si avaricieux que une femme. Toutesfois leur gloire passe souvent leur avarice, qui force leurs cueurs à faire ce qu'elles ne veulent, & croy que celle qui laissa ainsi le diamant n'estoit pas digne de le porter.

— Hola ! hola ! » ce dist Oisille ; « je me doubte bien qui elle est, par quoy, je vous prie, ne la condamnez poinct sans l'oyr.

— Ma Dame, » dist Hircan, « je ne la condamne poinct, mais, si le Gentil homme estoit autant vertueux que vous dictes, elle estoit honorée d'avoir ung tel serviteur & de porter son anneau ; mais peut estre que ung moins digne d'estre aimé la tenoit si bien par le doigt que l'anneau n'y pouvoit entrer.

— Vrayement, » ce dist Ennasuitte, « elle le pouvoit bien garder puisque personne n'en sçavoit rien.

— Comment ? » ce dist Geburon, « toutes choses à ceulx qui ayment sont elles licites, mais que l'on n'en sache riens ?

— Par ma foy, » ce dist Saffredent, « je ne vois onques meffaict pugny, sinon la sottise, car il n'y a meurtrier, larron, ny adultère, mais qu'il soit aussi fin que maulvais, qui soit jamais reprins par Justice, ny blasmé entre les hommes. Mais souvent la malice est si grande qu'elle les aveugle, de sorte qu'ils deviennent sots, &, comme j'ay dict, seulement les sots sont punis & non les vicieux.

— Vous en direz ce qu'il vous plaira, » ce dist Oisille ; « Dieu peut juger le cueur de ceste Dame, mais, quant à moy, je treuve le faict très honneste & vertueux. Pour n'en débattre plus, je vous prie, Parlamente, donner vostre voix à quelqu'un.

— Je la donne très voluntiers, » ce dist elle, à Simontault ; « car, après ces deux tristes Nouvelles, il ne fauldra de nous en dire une qui ne nous fera poinct plorer.

— Je vous remercie, » dist Simontault ; « en me donnant vostre voix, il ne s'en fault guères que ne me nommiez plaisant, qui est un nom que je trouve fort fascheux, &, pour m'en venger, je vous monstreray qu'il y a des femmes qui font bien semblant d'estre chastes, envers quelques uns ou pour quelque temps ; mais la fin les monstre telles qu'elles sont, comme vous verrez par une histoire très véritable :

## 14

n la Duché de Milan, du temps que le Grand-Maistre de Chaumont en estoit Gouverneur, y avoit un Gentil homme nommé le Seigneur de Bonnivet, qui depuis par ses mérites fut Admiral de France. Estant à Milan, fort aymé du dict Grand-Maistre & de tout le monde pour les vertuz qui estoient en luy, se trouvoit voluntiers aux festins où toutes les Dames se assembloient, desquelles il estoit mieulx voulu que ne fut oncques François, tant pour sa beaulté, bonne grace & bonne parole, que pour le bruict que chascun luy donnoit d'estre un des plus adroicts & hardys aux armes qui fust poinct de son temps.

Ung jour en masque, à ung carneval, mena dancer une des plus braves & belles Dames qui fust poict en la ville, &, quand les hautsbois faisoient pause, ne failloit à luy tenir les propos d'amour qu'il sçavoit mieux que nul aultre dire. Mais elle, qui ne luy debvoit rien de respondre, luy voulut soubdain mettre la paille au devant & l'arrester, en l'asseurant qu'elle n'aimoit ni n'aimeroit jamais que son mary & qu'il ne s'y attendist en aucune maniere. Pour ceste response ne se tint le Gentil homme refusé, & la pourchassa vivement jusques à la my caresme. Pour toute résolution, il la trouva ferme en propos de n'aymer ne luy ne aultre, ce qu'il ne peut croire, veu la mauvaise grace que son mary avoit & la grande beaulté d'elle. Il se délibéra, puisqu'elle usoit de dissimulation, d'user aussi de tromperie, & dès l'heure laissa la poursuitte qu'il luy faisoit, & s'enquist si bien de sa vie qu'il trouva qu'elle aymoit un Gentil homme italien, bien saige & honneste.

Le dict Seigneur de Bonnivet accointa peu à peu ce Gentil homme par telle doulceur & finesse qu'il ne s'apperceut de l'occasion, mais l'aima si parfaictement qu'après sa Dame c'estoit la créature du monde qu'il aimoit le plus. Le Seigneur de Bonnivet, pour luy arracher son secret du cueur, faingnit de luy dire le sien & qu'il aimoit une Dame, où jamais n'avoit pensé, le priant le tenir secret & qu'ils n'eussent tous deus que ung cueur & une pensée. Le pauvre Gentil homme, pour luy monstrer l'amour réciproque, luy va declairer tout du long celle qu'il portoit à la Dame dont Bonnivet se vouloit venger, & une fois le jour s'assembloient en quelque lieu tous deux pour rendre compte des bonnes fortunes advenues le long de la journée, ce que l'un faisoit en mensonge & l'autre en vérité. Et confessa le Gentil homme avoir aymé trois ans ceste Dame sans en avoir riens eu, sinon bonnes paroles & asseurance d'estre aymé.

Le dict de Bonnivet lui conseilla tous les moyens qu'il luy fut possible pour parvenir à son intention, dont il se trouva si bien que en peu de jours elle luy accorda tout ce qu'il demandoit. Il ne restoit que de trouver le moyen, ce que bien tost par le conseil du Seigneur de Bonnivet fut trouvé. Et ung jour avant souper lui dist le Gentil homme : « Monsieur, je suis plus tenu à vous qu'à tous les hommes du monde, car par vostre bon conseil j'espère avoir ceste nuict ce que tant d'années j'ay desiré.

— Je te prie, mon amy », ce luy dist Bonnivet, « compte moy la sorte de ton entreprinse pour veoir s'il y a tromperie ou hazard, pour te y servir de bon amy. » Le Gentil homme luy va compter comme elle avoit moyené de faire laisser la grande porte de la maison ouverte, soubz coulleur de quelque maladie qu'avoit un de ses frères, pour laquelle à toute heure falloit envoyer à la

ville quérir ses necessitez, & qu'il pourroit entrer seurement dedans la court, mais qu'il se gardast de monter par l'escallier, & qu'il passast par ung petit degré qui estoit à main droicte, & entrast en la premiere gallerie qu'il trouveroit, où toutes les portes des chambres de son beau père & de ses beaulx frères se rendoient ; & qu'il choisist bien la troisiesme plus près du dict degré, &, si en la poussant doulcement il la trouvoit fermée, qu'il s'en allast, estant asseuré que son mary estoit revenu, lequel toutesfois ne devoit revenir de deux jours ; & que, s'il la trouvoit ouverte, il entrast doucement & qu'il la refermast hardiment au coureil, sachant qu'il n'y avoit qu'elle seule en la chambre, & que surtout il n'oubliast à faire faire des soulliers de feutre, de paour de faire bruict ; & qu'il se gardast bien de venir plus tost que deux heures après minuict ne fussent passées, pource que ses beaulx frères, qui aymoient fort le jeu, ne s'alloient jamais coucher qu'il ne fust plus d'une heure.

Le dict de Bonnivet luy respondit : « Va, mon amy, Dieu te conduise ; je le prie qu'il te garde d'inconvénient. Si ma compaignie y sert de quelque chose, je n'espargneray rien qui soit en ma puissance. »

Le Gentil homme le mercia bien fort, & luy dist qu'en ceste affaire il ne pouvoit estre trop seul, & s'en alla pour y donner ordre.

Le Seigneur de Bonnivet ne dormit pas de son costé, &, voyant qu'il estoit heure de se venger de sa cruelle Dame, se retira de bonne heure en son logis, & se feit coupper la barbe de la longueur & largeur que l'avoit le Gentil homme ; aussi se feit coupper les cheveux à fin qu'à le toucher on ne peust congnoistre leur différence. Il n'oblia pas les escarpins de feutre & le demorant des habillemens semblables au gentil homme.

Et, pource qu'il estoit fort aimé du beau père de ceste femme, ne craignit d'y aller de bonne heure, pensant que, s'il estoit apperçeu, il iroit tout droict à la chambre du bon homme, avec lequel il avoit quelque affaire.

Et sur l'heure de minuict entra en la maison de ceste Dame, où il trouva assez d'allans & de venans, mais parmy eulx passa sans estre congneu & arriva en la gallerie. Et, touchant les deux premières portes, les trouva fermées & la troisiesme non, laquelle doucement il poussa. Et, entré qu'il fut en la chambre de la Dame, la referma au coureil, & veid toute ceste chambre tendue de linge blanc, le pavement & le dessus de mesmes, & un lict de toille fort deliée tant bien ouvré de blanc qu'il n'estoit possible de plus ; & la dame seule dedans avecq son scofion & sa chemise, toute couverte de perles & de pierreries, ce qu'il veid par ung coing du rideau avant que d'estre apperçeu d'elle, car il y avoit un grand flambeau de cire blanche, qui rendoit la chambre claire comme le jour, & de paour d'estre congneu d'elle, alla premièrement tuer le flambeau, puis se despouilla & s'alla coucher auprès d'elle.

Elle, qui cuydoit que ce fust celuy qui si longuement l'avoit aymée, lui feit la meilleure chère qui luy fut possible ; mais luy, qui sçavoit bien que c'estoit au nom d'un aultre, se garda de luy dire un seul mot & ne pensa qu'à mettre sa vengeance à exécution, c'est de luy oster son honneur & sa chasteté sans luy en sçavoir gré ni grace. Mais, contre sa volunté & délibération, la Dame se tenoit si contente de cette vengeance qu'elle l'estimoit recompensé de tous ses labeurs, jusques à ce que une heure après minuict sonna qu'il estoit temps de dire adieu. Et à l'heure, le plus bas qu'il luy fut possible, luy demanda si elle estoit aussi contente de

luy que luy d'elle. Elle, qui cuidoit que ce fust son amy, luy dist que non seullement elle estoit contente, mais emerveillée de la grandeur de son amour, qui l'avoit gardé une heure sans luy pouvoir respondre.

Àl'heure, il se print à rire bien fort, luy disant : « Or sus, ma Dame, me refuserez vous une aultre fois, comme vous avez accoustumé de faire jusques icy ? » Elle, qui la congneut à la parole & au ris, fut si desesperée d'ennuy, de honte, qu'elle l'appella plus de mille fois meschant, traistre & trompeur, se voulant jeter du lict à bas pour chercher un cousteau à fin de se tuer, veu qu'elle estoit si malheureuse qu'elle avoit perdu son honneur pour un homme qu'elle n'aymoit poinct & qui, pour se venger d'elle, pourroit divulguer ceste affaire par tout le monde.

Mais il la retint entre ses bras, & par bonnes & doulces paroles l'asseura de l'aymer plus que celuy qui l'aimoit & de céler ce qui touchoit son honneur si bien qu'elle n'en auroit jamais blasme. Ce que la pauvre sotte creut, &, entendant de luy l'invention qu'il avoit trouvée & la peine qu'il voit prinse pour la gaingner, luy jura qu'elle l'aymeroit mieux que l'aultre, qui n'avoit sçeu celer son secret, & qu'elle congnoissoit bien le contraire du faulx bruict que l'on donnoit aux François, car ils estoient plus saiges, persévérans & secrets que les Italiens, parquoy doresnavant elle se deparoit de l'opinion de ceulx de sa nation pour se arrester à luy. Mais elle le pria bien fort que pour quelque temps il ne se trouvast en lieu ne festin où elle fust, sinon en masque, car elle sçavoit bien qu'elle auroit si grande honte que sa contenance la déclaireroit à tout le monde.

Il luy en feit promesse, & aussi la pria que, quand son amy viendroit à deux heures, elle luy feit bonne chère, & puis peu à

peu elle s'en pourroit deffaire, dont elle feit si grande difficulté que, sans l'amour qu'elle luy portoit, pour rien ne l'eust accordé. Toutesfois en luy disant adieu la rendit si satisfaicte qu'elle eust bien voulu qu'il y fust demouré plus longuement.

Après qu'il fut levé & qu'il eut reprins ses habillemens, saillit hors de la chambre & laissa la porte entr'ouverte comme il l'avoit trouvée. Et, pour ce qu'il estoit près de deux heures & qu'il avoit paour de trouver le Gentil homme en son chemin, se retira au hault du degré, où bien tost après il le veid passer & entrer en la chambre de sa Dame.

Et luy s'en alla en son logis pour reposer son travail, ce qu'il feit de sorte que neuf heures du matin le trouvèrent au lict, où à son lever, arriva le Gentil homme, qui ne faillit à luy compter sa fortune, non si bonne comme il l'avoit espérée, car il dist que, quand il en la chambre de sa Dame, il la trouva levée en son manteau de nuict, avecques une bien grosse fiebvre, le pouls fort esmeu, le visaige en feu & la sueur qui commençoit à luy prendre, de sorte qu'elle le pria s'en retourner incontinent, car, de paour d'inconvenient, n'avoit osé appeller ses femmes, dont elle estoit si mal qu'elle avoit plus besoin de penser à la mort qu'à l'amour & d'oyr parler de Dieu que de Cupido, estant marrie du hazard où il s'estoit mis pour elle, veu qu'elle n'avoit puissance en ce monde de luy rendre ce qu'elle espéroit faire en l'autre bientost. Dont il fut si estonné & marry que son feu & sa joye s'estoient convertis en glace & en tristesse, & s'en estoit incontinent departy. Et au matin au poinct du jour, avoit envoyé sçavoir de ses nouvelles & que pour vray elle estoit très mal, &, en racomptant ses douleurs, ploroit si très fort qu'il sembloit que l'ame s'en deust aller par ses larmes.

Bonnivet, qui avoit tant envie de rire que l'autre de plorer, le consola le mieux qu'il luy fut possible, luy disant que les amours de longue durée ont tousjours un commencement difficile, & qu'Amour lui faisoit ce retardement pour luy faire trouver la joissance meilleure, & en ces propos se départirent.

La Dame garda quelques jours le lict &, en recouvrant sa santé, donna congié à son premier serviteur, le fondant sur la craincte qu'elle avoit eue de la mort & le remords de sa conscience, & s'arresta au Seigneur Bonnivet, dont l'amitié dura, selon la coustume, comme la beauté des fleurs des champs.

« Il me semble, mes Dames, que les finesses du Gentil homme valent bien l'hypocrisie de ceste Dame, qui, après avoir tant contrefaict la femme de bien, se déclaira si folle.

— Vous direz ce qu'il vous plaira des femmes, » dist Ennasuitte, « mais ce Gentil homme feit un tour meschant. Est il dict que, si une Dame en aimoit un, l'autre la doive avoir par finesse ?

— Croyez, » ce dist Geburon, « que telles marchandises ne se peuvent mettre en vente qu'elles ne soient emportées par les plus offrans & derniers enchérisseurs. Ne pensez pas que ceulx qui poursuivent les dames prennent tant de peine pour l'amour d'elles, car c'est seulement pour l'amour d'eulx & de leur plaisir.

— Par ma foy, » ce dist Longarine, « je vous croy ; car, pour vous en dire la verité, tous les serviteurs que j'ay jamais eu m'ont tousjours commencé leurs propos par moy, monstrans desirer ma vie, mon bien, mon honneur, mais la fin en a esté pour eulx, desirans leur plaisir & leur gloire. Par quoy le meilleur est de leur donner congié dès la première partie de leur sermon ; car, quand

on vient à la seconde, on n'a pas tant d'honneur à les refuser, veu que le vice de soy, quand il est congneu, est refusable.

— Il fauldroit doncques, » ce dist Ennasuitte, « que, dès que ung homme ouvre la bouche, on le refusast sans sçavoir qu'il veult dire ? »

Parlamente luy respondit : « Ma compaigne ne l'entend pas ainsi, car on sçait bien que au commencement une femme ne doibt jamais faire semblant d'entendre où l'homme veult venir ny encores, quand il le declaire, de le pouvoir croire ; mais, quand il vient à en jurer bien fort, il me semble qu'il est plus honneste aux dames de le laisser en ce beau chemin que d'aller jusques à la vallée.

— Voire mais, » ce dist Nomerfide, « devons nous croire par là qu'ils nous aiment par mal ? Est ce pas peché de juger son prochain ?

— Vous en croirez ce qu'il vous plaira, » dist Oisille ; « mais il fault tant craindre qu'il soit vray que, dès que vous en appercevez quelque estincelle, vous devez fuir ce feu, qui a plus tost bruslé un cueur qu'il ne s'en est apperçeu.

— Vrayement, » ce dist Hircan, « voz loix sont trop dures, &, si les femmes vouloient selon vostre advis estre si rigoureuses, auxquelles la doulceur est tant séante, nous changerions aussy nos doulces supplications en finesses & forces.

— Le mieulx que je y voye, » dist Simontault, « c'est que chacun suive son naturel. Qui aime ou qui n'aime point le monstre sans dissimulation.

— Pleust à Dieu », ce dist Saffredent, « que ceste loy apportast autant d'honneur qu'elle feroit de plaisir. »

Mais Dagoucin ne se sçeut tenir de dire : « Ceux qui aymeroient mieulx mourir que leur volonté fust congneue ne se pourroient accorder à vostre ordonnance.

— Mourir ! ce dist Hircan ; « encore est il à naistre le bon Chevalier qui pour telle chose publique l droit mourir. Mais laissons ces propos d'impossibilité, & regardons à qui Simontault donnera sa voix.

— Je la donne, » dist Simontault, « à Longarine, car je la regardois tantost qu'elle parloit toute seule. Je pense qu'elle recordoit quelque bon roole, & si n'a point accoustumé de celer la vérité, soit contre homme ou contre femme.

— Puis que vous m'estimez si véritable, » repondist Longarine, « je vous racompteray une histoire que, nonobstant qu'elle ne soit tant à la louange des femmes que je vouldrois, si verrez vous qu'il y en a ayans aussi bon cueur, aussi bon esprit, & aussi pleines de finesses que les hommes. Si mon compte est un peu long, vous aurez patience.

## 15

n la Court du Roy Françoys premier y avoit ung Gentil homme, duquel je congnois si bien le nom que je ne le veulx point nommer. Il estoit pauvre, n'ayant point cinq cens livres de rente, mais il estoit tant aymé du Roy, pour les vertus dont il estoit plein, qu'il vint à espouser une femme si riche qu'un grand Seigneur

s'en fust bien contenté. Et pour ce qu'elle estoit encores bien jeune, pria une des plus grandes Dames de la Court de la vouloir tenir avecq elle, ce qu'elle feit très voluntiers.

Or estoit ce Gentil homme tant honneste, beau & plein de toute grace que toutes les Dames de la Court en faisoient bien grand cas, & entre aultres une que le Roy aimoit, qui n'estoit si jeune ne si belle que la sienne. Et, pour la grande amour qu'il luy portoit, tenoit si peu de compte de sa femme que à peine en ung an couchoit il une nuict avec elle &, ce qui plus luy estoit importable, c'est que jamais il ne parloit à elle, ne luy faisoit signe d'amitié. Et, combien qu'il jouist de son bien, il luy en faisoit si petite part qu'elle n'estoit pas habillée comme il luy appartenoit, ne comme elle desiroit, dont la Dame avecq qui elle estoit reprenoit souvent le Gentil homme, en luy disant :

« Vostre femme est belle, riche & de bonne Maison, & vous ne tenez non plus compte d'elle que si elle estoit tout le contraire, ce que son enfance & jeunesse a supporté jusques icy ; mais j'ay paour, quand elle se verra grande & belle, que son mirouer, & quelcun qui ne vous aymera pas, luy remonstre sa beaulté si peu de vous prisée, & que par despit elle face ce que, estant de vous bien traictée, n'oseroit jamais penser. »

Le Gentil homme, qui avoit son cueur ailleurs, se mocqua très bien d'elle & ne laissa, pour ses enseignemens, à continuer la vie qu'il menoit.

Mais, deux ou trois ans passez, sa femme commença à devenir une des plus belles femmes qui fust poinct en France, tant qu'elle eut le bruict de n'avoir à la Court sa pareille. Et plus elle se sentoit digne d'estre aymée, plus s'ennuya de veoir que son mary

n'en tenoit compte, tellement qu'elle en print ung si grand desplaisir que, sans la consolation de sa Maistresse, elle estoit quasi au desespoir. Et, après avoir cherché tous les moyens de complaire à son mary qu'elle pouvoit, pensa en elle mesme qu'il estoit impossible qu'il l'aymast, veu la grande amour qu'elle luy portoit, sinon qu'il eust quelque autre fantaisie en son entendement, ce qu'elle chercha si subtilement qu'elle trouva la verité & qu'il estoit toutes les nuicts si empesché ailleurs qu'il oublioit sa femme & sa conscience.

Et, après qu'elle fut certaine de la vie qu'il menoit, print une telle mélancolie qu'elle ne se vouloit plus habiller que de noir, ne se trouver en lieu où l'on feist bonne chère, dont sa maistresse, qui s'en apperçeut, feit tout ce qui luy fut possible pour la retirer de ceste oppinion, mais elle ne peut. Et, combien que son mary en fust assez adverty, il fut plus prest à s'en mocquer que de y donner remède.

Vous sçavez, mes Dames, que, ainsi que extrême joye est occupée par pleurs, aussi extrême ennuy prend fin par quelque joye. Par quoy ung jour advint que ung grand Seigneur, parent proche de la maistresse de ceste Dame & qui souvent la fréquentoit, entendant l'estrange façon dont le mary la traictoit, en eut tant de pitié qu'il se voulut essayer à la consoler &, en parlant avecq elle, la trouva si belle, si saige & si vertueuse, qu'il desira beaucoup plus d'estre en sa bonne grace que de luy parler de son mary, sinon pour luy monstrer le peu d'occasion qu'elle avoit de l'aymer.

Ceste Dame, se voyant délaissée de celuy qui la debvoit aymer &, d'autre costé, aymée & requise d'un si beau Prince, se tint bien heureuse d'estre en sa bonne grace. Et combien qu'elle eust tousjours desir de conserver son honneur, si prenoit elle grand plaisir

de parler à luy & de se veoir aymée & estimée, chose dont quasi elle estoit affamée. Ceste amitié dura quelque temps, jusques à ce que le Roy s'en apperçeut, qui portoit tant d'amour au Gentil homme qu'il ne vouloit souffrir que nul luy feist honte ou desplaisir. Par quoy il pria bien fort ce Prince d'en vouloir oster sa fantaisie & que, s'il continuoit, il seroit très mal content de luy.

Ce Prince, qui aimoit trop mieulx la bonne grace du Roy que toutes les Dames du monde, luy promist pour l'amour de luy d'abandonner son entreprinse & que dès le soir il iroit prendre congé d'elle, ce qu'il feit si tost qu'il sçeut qu'elle estoit retirée en son logis, où logeoit le Gentil homme en une chambre sur la sienne. Et, estant au soir à la fenestre, veid entrer ce Prince en la chambre de sa femme, qui estoit soubs la sienne, mais le Prince, qui bien l'advisa, ne laissa d'y entrer, &, en disant adieu à celle dont l'amour ne faisoit que commencer, luy allégua pour toutes raisons le commandement du Roy.

Après plusieurs larmes & regrets qui durèrent jusques à une heure après minuict, la Dame luy dist pour conclusion : « Je loue Dieu, Monseigneur, d'ont il luy plaist que vous perdiez ceste opinion, puisqu'elle est si petite & foible que vous la pouvez prendre & laisser par le commandement des hommes. Car, quant à moy, je n'ay point demandé congé ny à maistresse, ny à mary, ny à moy mesmes pour vous aimer ; car Amour, s'aidant de vostre beaulté & de vostre honnesteté, a eu telle puissance sur moy que je n'ay congneu aultre Dieu ne aultre Roy que luy. Mais, puis que vostre cueur n'est pas si remply de vraye amour que craincte n'y trouve encores place, vous ne pouvez estre amy parfaict, & d'un imparfaict je ne veulx poinct faire amy aymé parfaictement

comme j'avois délibéré faire de vous. Or, adieu, Monseigneur, duquel la craincte ne mérite la franchise de mon amitié. »

Ainsi s'en alla pleurant ce Seigneur &, en se retournant, advisa encores le mary estant à la fenestre, qui l'avoit vu entrer & saillir. Par quoy le lendemain luy compta l'occasion pourquoy il estoit toit allé veoir sa femme & le commandement que le Roy luy avoit faict, dont le Gentil homme en fut fort content & en remercia le Roy.

Mais, voyant que sa femme tous les jours embellissoit & luy devenoit vieil & amoindrissoit sa beaulté, commença à changer de roole, prenant celuy que long temps il avoit faict jouer à sa femme, car il cherchoit plus que de coustume & prenoit garde sur elle. Mais de tant plus elle le fuyoit qu'elle se voyoit cherchée de luy, desirant luy rendre partie des ennuiz qu'elle avoit euz pour estre de luy peu aymée.

Et pour ne perdre si tost le plaisir que l'amour luy commençoit à donner, se va addresser à un jeune Gentil homme, tant si très beau, bien parlant & de si bonne grace qu'il estoit aymé de toutes les Dames de la Court, &, en luy faisant ses complainctes de la façon comme elle avoit esté traictée, l'incita d'avoir pitié d'elle, de sorte que le Gentil homme n'oublia rien pour essayer à la reconforter. Et elle, pour se recompenser de la perte d'un Prince qui l'avoit laissée, se meit à aymer si fort ce Gentil homme qu'elle oublia son ennuy passé & ne pensa sinon à finement conduire son amitié, ce qu'elle sçeut si bien faire que jamais sa Maïstresse ne s'en apperçeut, car en sa présence se gardoit bien de parler à luy. Mais, quand elle luy vouloit dire quelque chose, s'en alloit veoir quelques Dames qui demouroient à la Court, entre lesquelles y en avoit une dont son mari faingnoit d'estre amoureux.

Or ung soir, après soupper, qu'il faisoit obscur, se desroba la dicte Dame, sans appeller nulle compaignie, & entra en la chambre des Dames, où elle trouva celuy qu'elle aimoit mieulx que elle mesmes, &, en se asséant auprès de luy, appuyez sur une table, parloient ensemble, feignans de lire en ung livre. Quelqu'un, que le mary avoit mis au guet, luy vint rapporter là où sa femme estoit allée ; mais luy, qui estoit saige, sans en faire semblant s'y en alla le plus tost qu'il peut, &, entrant en la chambre, veid sa femme lisant le livre, qu'il faingnit ne veoir point, mais alla tout droict parler aux Dames qui estoient de l'autre costé. Ceste pauvre Dame, voyant que son mary l'avoit trouvée avecq celuy auquel devant luy elle n'avoit jamais parlé, fut si transportée qu'elle perdit sa raison &, ne pouvant passer par le banc, saulta sur la table & s'enfuit comme si son mary avecq l'espée nue l'eust poursuyvie & alla trouver sa maistresse qui se retiroit en son logis.

Et, quand elle fut deshabillée, se retira la dicte Dame, à laquelle une de ses femmes vint dire que son mary la demandoit. Elle luy respondit franchement qu'elle n'iroit point & qu'il estoit si estrange & austère qu'elle avoit paour qu'il ne luy feist ung mauvais tour.

Àla fin, de paour de pis, s'y en alla. Son mary ne luy en dict un seul mot sinon and ils furent dedans le lict. Elle, qui ne sçavoit pas si bien dissimuler que luy, se print à pleurer &, quand il luy eust demandé pourquoy c'estoit, elle luy dist qu'elle avoit paour qu'il fust courroucé contre elle pource qu'il l'avoit trouvée lisant avecq un Gentil homme.

Àl'heure il luy respondit que jamais il ne luy avoit deffendu de parler à homme & qu'il n'avoit trouvé mauvais qu'elle y parlast,

mais ouy bien de s'en estre fuie devant luy comme si elle eust faict chose digne d'estre reprinse, & que ceste fuitte seulement luy faisoit penser qu'elle aymoit le Gentil homme. Par quoy il luy deffendit que jamais il ne lui advint de luy parler ny en public ny en privé, luy asseurant que la première fois qu'elle y parleroit, il la tueroit sans pitié ne compassion, ce qu'elle accepta très voluntiers, faisant bien son compte de n'estre pas une autre fois si sotte.

Mais, parce que les choses où l'on a volunté, plus elles sont défendues & plus elles sont desirées, ceste pauvre femme eust bientost oublié les menaces de son mary & les promesses d'elle, car dès le soir mesmes, elle envoya prier le Gentil homme de la venir veoir la nuict. Mais le mary, qui estoit si tourmenté de jalousie qu'il ne pouvoit dormir, va prendre une cappe & un varlet de chambre avecq luy, ainsi qu'il avoit ouy dire que l'autre alloit la nuict, & s'en va frapper à la porte du logis de sa femme. Elle, qui n'attendoit rien moins que luy, se leva toute seule & print des brodequins fourrés & son manteau, qui estoit auprès d'elle, &, voyant que trois ou quatre femmes qu'elle avoit estoient endormies, saillit de sa chambre & s'en va droict à la porte où elle ouyt frapper. Et en demandant « Qui est ce ? » luy fut respondu le nom de celuy qu'elle aymoit, mais, pour en estre plus asseurée, ouvrit un petit guichet, en disant : « Si vous estes celluy que vous dictes, baillez moy la main & je la congnoistray bien ». Et, quand elle toucha la main de son mary, elle le congneut &, en fermant vistement le guichet, se print à crier : « Ha, Monsieur, c'est vostre main ». Le mary luy respondit par grand courroux : « Ouy ; c'est la main qui vous tiendra promesse ; par quoy ne faillez à venir quand je le vous manderay ».

En disant ceste parole, s'en alla en son logis, & elle retourna en sa chambre, plus morte que vive, & dist tout hault à ses femmes : « Levez-vous, mes amies ; vous avez trop dormy pour moy, car en vous cuydant tromper je me suis trompée la première. » En ce disant se laissa tumber au milieu de la chambre, toute esvanouye. Ces pauvres femmes se levèrent à ce cry, tant estonnées de veoir leur maistresse comme morte couchée par terre & d'oyr ses propos qu'elles ne sçeurent que faire, sinon que de courir aux remèdes pour la faire revenir. Et, quand elle peut parler, leur dist : « Aujourd'huy, voyez vous, mes amies, la plus malheureuse créature qui soit sur la terre », & leur va compter toute sa fortune, les prians la vouloir secourir, car elle tenoit sa vie pour perdue.

Et, en la cuydant reconforter, arriva un varlet de chambre de son mary, par lequel il luy mandoit qu'elle allast incontinent à luy. Elle, embrassant deux de ses femmes, commença à crier & à pleurer, les prians de ne la laisser point aller, car elle estoit seure de mourir. Mais le varlet de chambre l'asseura que non & qu'il prenoit sur sa vie qu'elle n'auroit nul mal. Elle, voyant qu'il n'y avoit point de résistence, se jecta entre les bras de ce pauvre serviteur, luy disant : « Puis qu'il le fault, porte ce malheureux corps à la mort. »

Et à l'heure, demy esvanouye de tristesse, fut emportée du varlet de chambre au logis de son maistre, aux pieds duquel tumba ceste pauvre Dame, en luy disant : « Monsieur, je vous supplie avoir pitié de moy, & je vous jure la foy que je doibs à Dieu que je vous diray la verité du tout. » À l'heure, il luy dist, comme un homme desesperé : « Par Dieu, vous me la direz », & chassa dehors tous ses gens.

Et, pource qu'il avoit tousjours congneu sa femme dévote, pensa bien qu'elle ne se oseroit parjurer sur la vraye croix. Il en demanda une fort belle qu'il avoit &, quand ils furent tous deux seuls, la feit jurer dessus qu'elle luy diroit la vérité de ce qu'il lui demanderoit. Mais elle, qui avoit desja passé les premières appréhensions de la mort, reprint cueur, se délibérant, avant que mourir, de ne luy celler la verité & aussi de ne dire chose dont le Gentil homme qu'elle aimoit peust avoir à souffrir, &, après avoir oy toutes les questions qu'il luy faisoit, luy respondit ainsi :

« Je ne veulx point, Monsieur, justifier ne faire moindre envers vous l'amour que j'ay portée au Gentil homme dont vous avez soupson, car vous ne le pourriez ny ne devriez croire, veu l'expérience que aujourd'huy vous en avez eue, mais je desire bien vous dire l'occasion de ceste amitié. Entendez, Monsieur, que jamais femme n'aima autant mary que je vous ay aimé, &, depuis que je vous espousay jusques en cest aage icy, il ne sçeut jamais entrer en mon cueur autre amour que la vostre. Vous sçavez que, encores estant enfant, mes parens me vouloient marier à personnaige plus riche & de plus grande Maison que vous, mais jamais ne m'y sçeurent faire accorder dès l'heure que j'eus parlé à vous, car, contre toute leur opinion, je tins ferme pour vous avoir, sans regarder ny à vostre pauvreté ny aux remonstrances que ils me faisoient. Et vous ne pouvez ignorer quel traictement j'ay eu de vous jusques icy, & comme vous m'avez aymée & estimée, dont j'ay porté tant d'ennui & de desplaisir que, sans l'ayde de la Dame avecq laquelle vous m'avez mise, je fusse désespérée. Mais à la fin, me voyant grande & estimée belle d'un chascun fors que de vous seul, j'ai commencé à sentir si vivement le tort que vous me tenez que l'amour que je vous portois s'est convertie en haine & le desir de vous obéir en celluy de vengeance. Et sur ce déses-

poir me trouva ung Prince, lequel, pour obéyr au Roy plus que à l'Amour, me laissa à l'heure que je commençois à sentir la consolation de mes tourmens par ung amour honneste. Et au partir de luy, trouvay cestuy cy qui n'eut point la peine de me prier, car sa beaulté, son honnesteté, sa grace & ses vertuz méritent bien estre cherchées & requises de toutes femmes de bon entendement. À ma requeste, & non à la sienne, il m'a aymée avecq tant d'honnesteté que oncques en sa vie ne me requist chose que l'honneur ne luy peust accorder. Et, combien que le peu d'amour que j'ay occasion de vous porter me donnast excuse de ne vous tenir foy ne loyaulté, l'amour seul que j'ay à Dieu & à mon honneur m'ont jusques icy gardée d'avoir faict chose dont j'aye besoing de confession ne de honte. Je ne vous veulx poinct nyer que, le plus souvent qu'il m'estoit possible, je n'allasse parler à luy dans une garderobbe, faingnant d'aller dire mes oraisons, car jamais en femme ne en homme je ne me fiay de conduire ceste affaire. Je ne veulx poinct aussi nyer que, estant en ung lieu si privé & hors de tout soupson, je ne l'aye baisé de meilleur cueur que je ne faictz vous. Mais je ne demande jamais mercy à Dieu si entre nous deux il y a jamais eu aultre privaulté plus avant, ne si jamais il m'en a pressée, ne si mon cueur en a eu le desir, car j'estois si aise de le veoir qu'il ne me sembloit poinct qu'il y eust au monde ung aultre plaisir. Et vous, Monsieur, qui estes seul la cause de mon malheur, vouldriez vous prendre vengeance d'un œuvre dont si long temps a vous m'avez donné exemple, sinon que la vostre estoit sans honneur & conscience ? Car vous le sçavez & je sçay bien que celle que vous aymez ne se contente poinct de ce que Dieu & la raison commandent. Et, combien que la loy des hommes donne si grand deshonneur aux femmes qui ayment autres que leurs maris, si est ce que la loy de Dieu n'exempte

point les mariz qui ayment autres que leurs femmes. Et, s'il fault mettre à la balance l'offense de vous & de moy, vous estes homme saige & expérimenté & d'aage pour congnoistre & éviter le mal, moy jeune & sans expérience nulle de la force & puissance d'amour. Vous avez une femme qui vous cherche, estime & ayme plus que sa vie propre, & j'ay un mary qui me fuit, qui me hait & me desprise plus que chamberière. Vous aymez une femme desjà d'aage & en mauvais poinct & moins belle que moy, & j'ayme ung Gentil homme plus jeune que vous, plus beau que vous & plus aymable que vous. Vous aymez la femme d'un des plus grands amis que vous ayez en ce monde & l'amye de vostre maistre, offensant d'un costé l'amitié & de l'autre la révérence que vous devez à tous deux, & j'aime un Gentil homme qui n'est à rien lié sinon à l'amour qu'il me porte. Or jugez sans faveur lequel de nous deux est le plus punissable ou excusable, ou vous estimé homme saige & expérimenté, qui, sans occasion donnée de mon costé, avez non seulement à moy, mais au Roy auquel vous estes tant obligé, faict un si meschant tour, ou moy, jeune & ignorante, desprisée & contemnée de vous, aymée du plus beau & honneste Gentil homme de France, lequel j'ay aymé par le desespoir de ne pouvoir jamais estre aymée de vous. »

Le mary, oyant ces propos pleins de verité, dicts d'un si beau visaige, avec une grace tant asseurée & audacieuse qu'elle monstroit ne craindre ne mériter nulle pugnition, se trouvant tant surprins d'estonnement qu'il ne sçeut que luy respondre sinon que l'honneur d'un homme & d'une femme n'estoient pas semblables. Mais toutesfois, puis qu'elle luy juroit qu'il n'y avoit poinct eu entre celuy qu'elle aymoit & elle aultre chose, il n'estoit poinct délibéré de luy en faire pire chère, par ainsi qu'elle n'y retournast plus & que l'un ne l'aultre n'eussent plus de recordation des

choses passées, ce qu'elle luy promist, & allèrent coucher ensemble par bon accord.

Le matin une vieille Damoiselle, qui avoit grand paour de la vie de sa maistresse, vint à son lever & lui demanda : « Et puis, ma Dame, comment vous va ? » Elle luy respondit en riant : « Croyez, m'amie, qu'il n'est point ung meilleur mary que le mien, car il m'a creue à mon serment. » Et ainsy se passèrent cinq ou six jours.

Le mary prenoit de si près garde à sa femme que, nuict & jour, il avoit guet après elle. Mais il ne la sçeut si bien garder qu'elle ne parlast encores à celuy qu'elle aimoit en un lieu obscur & suspect. Toutesfois, elle conduisit son affaire si secrettement que homme ne femme n'en peut sçavoir la verité, & ne fut que ung bruict que quelque varlet feit d'avoir trouvé ung Gentil homme & une damoiselle en une estable sous la chambre de la Maistresse de ceste Dame. Dont le mary eut si grand soupson qu'il se délibera de faire mourir le Gentil homme & assembla un grand nombre de ses parens & amis pour le faire tuer, s'ils le pouvoient trouver en quelque lieu, mais le principal de ses parens estoit si grand amy du Gentil homme, qu'il faisoit chercher, qu'en lieu de le surprendre l'advertissoit de tout ce qu'il faisoit contre luy, lequel d'aultre costé, estoit tant aymé en toute la Court & si bien accompaigné qu'il ne craingnoit poinct la puissance de son ennemy, par quoy il ne fut poinct trouvé.

Mais il s'en vint en une église trouver la Maistresse de celle qu'il aymoit, laquelle n'avoit jamais rien entendu de tous les propos passez, car devant elle n'avoient encores parlé ensemble. Le Gentil homme luy compta le soupson & mauvaise volunté qu'avoit contre luy le mary & que, nonobstant qu'il en fust in-

nocent, il estoit délibéré de s'en aller en quelque voyage loing pour oster le bruict qui commençoit fort à croistre. Ceste Princesse, Maistresse de s'amie, fut fort estonnée d'ouyr ces propos & jura bien que le mary avoit grand tort d'avoir soupson d'une si femme de bien où jamais elle n'avoit congneu que toute vertu & honnesteté. Toutesfois, pour l'auctorité où le mary estoit & pour esteindre ce fascheux bruict, luy conseilla la Princesse de s'esloingner pour quelque temps, l'asseurant qu'elle ne croioit rien de toutes ces follies & soupsons.

Le Gentil homme & la Dame, qui estoient ensemble avecq elle, furent fort contens de demeurer en la bonne grace & bonne opinion de ceste Princesse, laquelle conseilla au Gentil homme qu'avant son partement il devoit parler au mary, ce qu'il feit, selon son conseil, & le trouva en une gallerie près la chambre du Roy, où, avec un très asseuré visaige, luy faisant l'honneur qui appartenoit à son estat, luy dist :

« Monsieur, j'ay toute ma vie eu desir de vous faire service &, pour toute recompense, j'ay enentendu que hier au soir me feistes chercher pour me tuer. Je vous supplie, Monsieur, pensez que vous avez plus d'autorité & puissance que moy, mais toutesfois je suis Gentil homme comme vous. Il me fascheroit fort de donner ma vie pour riens. Je vous supplie penser que vous avez une si femme de bien que, s'il y a homme qui vueille dire le contraire, je luy diray qu'il a meschamment menty. Et, quant est de moy, je ne pense avoir faict chose dont vous ayez occasion de me vouloir mal. Et, si vous voulez, je demoureray vostre serviteur, ou sinon je le suis du Roy, dont j'ay occasion de me contenter. »

Le Gentilhomme à qui le propos s'adressoit luy dist que véritablement il avoit eu quelque soupson de luy, mais qu'il le tenoit si homme de bien qu'il desiroit plus son amitié que son inimitié, &, en luy disant adieu, le bonnet au poing, l'embrassa comme son grand amy. Vous pouvez penser ce que disoient ceulx qui avoient eu le soir de devant commission de le tuer, de veoir tant de signes d'honneur & d'amitié ; chascun en parloit diversement.

Ainsy s'en partit le Gentil homme, mais, pource qu'il n'estoit si bien garny d'argent que de beaulté, sa Dame luy bailla une bague que son mary luy avoit donnée, de la valeur de trois mil escuz, laquelle il engagea pour quinze cens.

Et, quelque temps après qu'il fut party, le Gentil homme mary vint à la Princesse Maistresse de sa femme, & luy supplia donner congié à sa dicte femme pour aller demeurer quelque temps avec une de ses seurs, ce que la dicte Dame trouva fort estrange & le pria tant de luy dire les occasions qu'il luy en dist une partie, non tout. Après que la jeune Dame eut prins congé de sa Maistresse & de toute la Court, sans pleurer ne faire signe d'ennuy, s'en alla où son mary vouloit qu'elle fust en la conduicte d'un Gentil homme auquel fut donnée charge expresse de la garder soingneusement & surtout que elle ne parlast poinct sur les chemins à celuy dont elle estoit soupsonnée.

Elle, qui sçavoit ce commandement, leur bailloit tous les jours des alarmes en se moquant d'eulx & de leur mauvais soin &, ung jour entre les autres, elle trouva au partir du logis ung Cordelier à cheval & elle, estant sur sa haquenée, l'entretint par le chemin depuis la disnée jusques à la souppée. Et, quand elle fut à un quart de lieue du logis, elle luy dist : « Mon Père, pour la consolacion que vous m'avez donnée ceste après disnée, voylà deux escuz

que je vous donne, lesquels sont dans ung papier, car je sçay bien que vous n'y oseriez toucher, vous priant que, incontinent que vous serez party d'avecq moy, vous en alliez à travers le chemin & vous gardez que ceulx qui sont icy ne vous voient. Je le dis pour vostre bien & pour l'obligation que j'ai à vous. »

Ce Cordelier, bien aise de ses deux escuz, s'en va à travers les champs le grand galop. Et, quand il fut assez loing, la Dame commença à dire tout hault à ses gens : « Pensez que vous estes bons serviteurs & bien soingneux de me garder, veu que celuy qu'on vous a tant recommandé a parlé à moy tout ce jourd'huy & vous l'avez laissé faire. Vous méritez bien que vostre bon maistre, qui se fie tant à vous, vous donne des coups de baston au lieu de vos gaiges. »

Quand le Gentil homme qui avoit la charge d'elle ouyt telz propos, il eut si despit qu'il ne pouvoit respondre, picqua son cheval, appellant deux aultres avecq luy, & feit tant qu'il attaingnit le Cordelier, lequel, les voyant venir, fuyoit au mieulx qu'il pouvoit, mais, pource qu'ils estoient mieulx montez que luy, le pauvre homme fut prins. Et luy qui ne sçavoit pourquoy, leur cria mercy &, descouvrant son chapperon pour plus humblement les prier teste nue, congneurent bien que ce n'estoit pas celuy qu'ils cherchoient & que leur maistresse s'estoit mocquée d'eulx, ce qu'elle feit encore mieulx à leur retour, disant : « C'est à telles gens que l'on doit bailler Dames à garder. Ils les laissent parler sans sçavoir à qui, & puis, adjoustans foy à leurs paroles, vont faire honte aux serviteurs de Dieu. »

Après toutes ces mocqueries, s'en alla au lieu où son mary avoit ordonné, où ses deux belles seurs & le mary de l'une la tenoient fort subjecte.

Et, durant ce temps, entendit son mary comme sa bague estoit en gaige pour quinze cens escuz, dont il fut fort marry &, pour saulver l'honneur de sa femme & la recouvrer, luy feist dire par ses seurs qu'elle la retirast & qu'il payeroit quinze cens escuz. Elle, qui n'avoit soulcy de la bague puisque l'argent demouroit à son amy, luy escrivit comme son mary la contraingnoit de retirer sa bague & que, à fin qu'il ne pensast qu'elle le feist par diminution de bonne volunté, elle luy envoyoit ung diamant que sa Maistresse luy avoit donné, qu'elle aimoit plus que bague qu'elle eust. Le Gentil homme luy envoya très voluntiers l'obligation du Marchant & se tint content d'avoir eu les quinze cens escuz & un diamant, & demeurer asseuré de la bonne grace de s'amie, combien que depuis, tant que le mary vesquit, il n'eut moyen de parler à elle que par escripture.

Et, après la mort du mary, pource qu'il pensoit la trouver telle qu'elle luy avoit promis, meist toute sa diligence de la pourchasser en mariage ; mais il trouva que sa longue absence luy avoit acquis ung compaignon mieulx aimé que luy, dont il eut si grand regret que, en fuyant les compaignies des Dames, chercha les lieux hazardeux, où, avecq autant d'estime que jeune homme pourroit avoir, fina ses jours.

« Voilà, mes dames, que, sans espargner nostre sexe, je veux monstrer aux mariz que souvent les femmes de grand cueur sont plustost vaincues de l'ire de la vengeance que de la doulceur de l'amour, à quoy ceste cy sçeut long temps resister, mais à la fin fut vaincue du desespoir, ce que ne doibt estre nulle femme de bien, pource que, en quelque sorte que ce soit, ne sçauroit trouver excuse à mal faire. Car, de tant plus les occasions en sont données grandes, de tant plus se doibvent monstrer vertueuses à

résister & vaincre le mal en bien, & non pas rendre mal pour mal, d'autant que souvent le mal que l'on cuide rendre à aultry retombe sur soy. Bien heureuses celles en qui la vertu de Dieu se monstre en chasteté, douceur, patience & longanimité ! »

Hircan dist : « Il me semble, Longarine, que ceste Dame dont vous avez parlé a esté plus meue de despit que de l'amour ; car, si elle eust autant aymé le Gentil homme comme elle en faisoit semblant, elle ne l'eust abandonné pour ung aultre, & par ce discours on la peut nommer despite, vindicative, opiniastre & muable.

— Vous en parlez bien vostre aise, » ce dist Ennasuitte à Hircan ; « mais vous ne sçavez quel crevecueur c'est quand l'on ayme sans estre aymé.

— Il est vray, » ce dist Hircan, « que je ne l'ay guères expérimenté, car l'on ne me sçauroit faire si peu de mauvaise chère que incontinent je ne laisse l'amour & la Dame ensemble.

— Ouy bien vous, » ce dist Parlamente, « qui n'aimez riens que vostre plaisir ; mais une femme de bien ne doibt ainsy laisser son mary.

— Toutesfois, » respondit Simontault, « celle dont le compte est faict a oublié pour ung temps qu'elle estoit femme, car ung homme n'en eust sçeu faire plus belle vengeance.

— Pour une qui n'est pas saige, » ce dist Oisille, « il ne fault pas que les aultres soient estimées telles.

— Toutesfois, » dist Saffredent, « si estes vous toutes femmes, &, quelques beaux & honnestes accoustremens que vous portiez,

qui vous chercheroit bien avant soubz la robbe vous trouveroit femmes. »

Nomerfide luy dit : « Qui vous vouldroit escouter, la journée se passeroit en querelles ; mais il me tarde tant d'oyr encores une histoire que je prie Longarine de donner sa voix à quelc'un. »

Longarine regarda Geburon & luy dist : « Si vous sçavez rien de quelque honneste femme, je vous prie maintenant le mettre en avant. »

Geburon luy dist : « Puis que j'en doibtz faire ce qu'il me semble, je vous feray un compte advenu en la ville de Milan :

## 16

u temps du Grand-Maistre de Chaulmont, y avoit une Dame estimée une des plus honnestes femmes qui fust de ce temps là en la Ville de Milan. Elle avoit espousé un Comte Italien & estoit demeurée vefve, vivant en la maison de ses beaulx frères, sans jamais vouloir oyr parler de se remarier, & se conduisoit si saigement & sainctement qu'il n'y avoit en la Duché François ny Italien qui n'en feist grande estime.

Ung jour que ses beaulx frères & ses belles seurs feirent ung festin au Grand-Maistre de Chaulmont, fut contraincte ceste dame vefve de s'y trouver, ce qu'elle n'avoit accoustumé en aultre lieu. Et, quand les François la veirent, ils feirent grande estime de sa beaulté & de sa bonne grace, & sur tous ung dont je ne diray le nom ; mais il vous suffira qu'il n'y avoit François en Italie plus digne d'estre aimé que cestuy là, car il estoit accomply de toutes

les beaultez & graces que Gentil homme pourroit avoir, &, combien qu'il veist ceste Dame avecq son crespe noir, séparée de la jeunesse en ung coing avecq plusieurs vieilles, comme celuy à qui jamais homme ne femme ne fait paour, se meit à l'entretenir, ostant son masque & abandonnant les dances pour demourer en sa compaignie, & tout le soir ne bougea de parler à elle & aux vieilles toutes ensemble, où il trouva plus de plaisir que avec toutes les plus jeunes & braves de la Court, en sorte que, quand il fallut se retirer, il ne pensoit pas encore avoir eu le loisir de s'asseoir. Et, combien qu'il ne parlast à ceste Dame que de propos communs qui se peuvent dire en telle compaignie, si est ce qu'elle congneut bien qu'il avoit envie de l'accointer, dont elle délibéra de se garder le mieulx qu'il luy seroit possible, en sorte que jamais plus en festin ny en grande compaignie ne la peut veoir.

Il s'enquist de sa façon de vivre, & trouva qu'elle alloit souvent aux églises & Religions, où il meit si bon guet qu'elle n'y pouvoit aller si secrettement qu'il n'y fust premier qu'elle, & qu'il ne demourast autant à l'église qu'il pouvoit avoir le bien de la veoir, &, tant qu'elle y estoit, la contemploit de si grande affection qu'elle ne pouvoit ignorer l'amour qu'il luy portoit. Pour laquelle éviter se délibéra pour un temps de feindre de se trouver mal & oyr la messe en sa maison, dont le Gentil homme fut tant marry qu'il n'estoit possible de plus, car il n'avoit autre moyen de la veoir que cestuy là.

Elle, pensant avoir rompu ceste coustume, retourna aux églises comme par avant, ce que Amour déclaira incontinent au Gentil homme François, qui reprint ses premières dévotions, &, de paour qu'elle ne luy donnast encores empeschement & qu'il n'eust le loisir de luy faire sçavoir sa volunté, ung matin qu'elle

pensoit estre bien cachée en une chapelle, s'alla mettre au bout de l'autel où elle oyoit la messe, &, voyant qu'elle estoit peu accompaignée, ainsi que le Prestre monstroit le corpus Domini, se tourna devers elle, & avecq une voix doulce & pleine d'affection luy dist : « Ma dame, je prends celuy que le Prebstre tient à ma damnation si vous n'estes cause de ma mort, car, encores que vous me ostez le moyen de parole, si ne pouvez vous ignorer ma volunté, veu que la vérité la vous declaire assez par mes œilz languissans & par ma contenance morte. » La Dame, faingnant n'y entendre rien, luy respondit : « Dieu ne doibt poinct ainsi estre prins en vain, mais les poëtes dient que les Dieux se rient des juremens & mensonges des amantz, par quoy les femmes qui ayment leur honneur ne doibvent estre crédules ne piteuses. » En disant cela, elle se lève & s'en retourne en son logis.

Si le Gentil homme fut courroucé de ceste parole, ceulx qui ont experimenté choses semblables diront bien que ouy. Mais luy, qui n'avoit faulte de cueur, aima mieulx avoir ceste mauvaise response que d'avoir failly à déclarer sa volunté, laquelle il tint ferme trois ans durans, & par lettres & par moyens la pourchassa, sans perdre heure ne temps.

Mais, durant trois ans, n'en put avoir autre response sinon qu'elle le fuyoit comme le loup faict le levrier duquel il doibt estre prins, non par haine qu'elle luy portast, mais pour la craincte de son honneur & réputation, dont il s'apperçeut si bien que plus vivement qu'il n'avoit faict pourchassa son affaire. Et, après plusieurs refus, peines, tormentz & désespoirs, voyant la grandeur & persévérance de son amour, ceste Dame eut pitié de luy & luy accorda ce qu'il avoit tant desiré & si longuement attendu.

Et, quand ils furent d'accord des moyens, ne faillit le Gentil homme françois à se hazarder d'aller en sa maison, combien que sa vie y pouvoit estre en grand hazard, veu que les parens d'elle logeoient tous ensemble.

Luy, qui n'avoit moins de finesse que de beauté, se conduisit si saigement qu'il entra en sa chambre à l'heure qu'elle luy avoit assigné, où il la trouva toute seule couchée en un beau lict, &, ainsi qu'il se hastoit de se deshabiller pour coucher avecq elle, entendit à la porte un grand bruict de voix parlans bas & d'espées que l'on frottoit contre les murailles.

La dame vefve luy dist, avecq ung visaige d'une femme à demi morte :

« Or à ceste heure est vostre vie & mon honneur au plus grand dangier qu'ils pourroient estre, car j'entends bien que voilà mes frères qui vous cherchent pour vous tuer ; par quoy, je vous prie, cachez vous soubs ce lict, car, quand ils ne vous trouveront poinct, j'auray occasion de me courroucer à eux de l'alarme que sans cause ils m'auront faicte. »

Le Gentil homme, qui n'avoit encores regardé la paour, luy dist :

« Et qui sont voz frères pour faire paour à ung homme de bien ? Quand toute leur race seroit ensemble, je suis seur qu'ils n'attendront poinct le quatriesme coup de mon espée ; par quoy reposez vous en vostre lict & me laissez garder ceste porte. »

Àl'heure il meit sa cappe à l'entour de son bras & son espée nue en la main, & alla ouvrir la porte pour veoir de plus près les espées dont il oyoit le bruict. Et, quand elle fut ouverte, il veit

deux Chamberières qui, avecq deux espées en chascune main, luy faisoient ceste alarme, lesquelles luy dirent :

« Monsieur, pardonnez nous, car nous avons commandement de nostre maistresse de faire ainsi, mais vous n'aurez plus de nous d'autres empeschemens. »

Le Gentil homme, voyant que c'estoient femmes, ne leur sçeut pis faire que, en les donnant à tous les Diables, leur fermer la porte au visaige & s'en alla le plus tost qu'il luy fut possible coucher avecq sa Dame, de laquelle la paour n'avoit en rien diminué l'amour, &, oubliant luy demander la raison de ces escarmouches, ne pensa qu'à satisfaire à son desir.

Mais, voyant que le jour approchoit, la pria de luy dire pourquoy elle luy avoit faict de si mauvais tours tant de la longueur du temps qu'il avoit attendu que de ceste dernière entreprinse. Elle en riant luy respondit : « Ma délibération estoit de jamais n'aymer, ce que depuis ma viduité j'avois bien sçeu garder ; mais vostre honnesteté, dès l'heure que vous parlastes à moy au festin, me feit changer propos & vous aymer autant que vous faisiez moy. Il est vray que l'Honneur, qui tousjours m'avoit conduicte, ne vouloit permettre que Amour me feist faire chose dont ma réputation peust empirer. Mais, ainsy comme la biche navrée à mort cuide, en changeant de lieu, changer le mal qu'elle porte avecq soy, ainsi m'en allois-je d'église en église, cuidant fuir celuy que je portois en mon cueur, duquel la preuve de la parfaicte amitié a faict accorder l'Honneur avecq l'Amour. Mais, à fin d'estre plus asseurée de mettre mon cueur & mon amour en ung parfaict homme de bien, je voulus faire ceste dernière preuve de mes Chamberières, vous asseurant que, si, pour paour de vostre vie ou de nul aultre regard, je vous eusse trouvé crainctif jusques

à vous coucher soubz mon lict, j'avois délibéré de me lever & aller en une aultre chambre, sans jamais de plus près vous veoir. Mais, pource que j'ay trouvé en vous plus de beaulté, de grace, de vertu & de hardiesse que l'on ne m'en avoit dict, & que la paour n'a eu puissance en riens de toucher en vostre cueur, ny à refroidir tant soit peu l'amour que vous me portez, je suis délibérée de m'arrester à vous pour la fin de mes jours, me tenant seure que je ne sçaurois en meilleure main mettre ma vie & mon honneur que en celuy que je ne pense avoir veu son pareil en toutes vertuz. »

Et, comme si la volunté de l'homme estoit immuable, se jurèrent & promirent ce qui n'estoit en leur puissance, c'est une amitié perpétuelle, qui ne peut naistre ne demorer au cueur de l'homme, & celles seules le sçavent qui ont expérimenté combien durent telles opinions.

« Et pource, mes Dames, vous estes saiges, vous vous garderez de nous comme le cerf, s'il avoit entendement, feroit de son chasseur, car nostre gloire, nostre félicité & nostre contentement, c'est de vous veoir prises & de vous oster ce qui vous est plus cher que la vie.

— Comment, Geburon, » dist Hircan, « depuis quel temps estes vous devenu Prescheur ? J'ay bien veu que vous ne teniez pas ces propos.

— Il est bien vray, » dist Geburon, « que j'ay parlé maintenant contre tout ce que j'ay dict toute ma vie ; mais, pour ce que j'ay les dents si foibles que je ne puis plus mascher la venaison, je advertiz les pauvres bisches de se garder des veneurs, pour satisfaire sur ma vieillesse aux maulx que j'ay desirés en ma jeunesse.

— Nous vous mercions, Geburon, » dist Nomerfide, « de quoy vous nous advertissez de nostre profict, mais si ne nous en sentons nous pas trop tenues à vous, car vous n'avez poinct tenu pareil propos à celle que vous avez bien aimée. C'est doncques signe que vous ne nous aymez guères, ni ne voulez encores souffrir que nous soyons aymées. Si pensions nous estre aussi saiges & vertueuses que celles que vous avez si longuement chassées en vostre jeunesse, mais c'est la gloire des vieilles gens qui cuident tousjours avoir esté plus saiges que ceulx qui viennent après eulx.

— Et bien, Nomerfide, » dist Geburon, « quand la tromperie de quelqu'un de vos serviteurs vous aura faict cognoistre la malice des hommes, à ceste heure là croirez vous que je vous auray dict vray ? »

Oisille dist à Geburon : « Il me semble que le Gentil homme, que vous louez tant de hardiesse, debvroit plus estre loué de fureur d'amour, qui est une puissance si forte qu'elle faict entreprendre aux plus couartz du monde ce à quoy les plus hardiz penseroient deux fois. »

Saffredent luy dist : « Ma Dame, si ce n'estoit qu'il estimast les Italiens gens de meilleur discours que de grand effect, il me semble qu'il avoit occasion d'avoir paour.

— Ouy, » ce dist Oisille, « s'il n'eust point eu en son cueur le feu qui brusle craincte.

— Il me semble, » ce dist Hircan, « puis que vous ne trouvez la hardiesse de cestuy cy assez louable, qu'il fault que vous en sçachiez quelque autre qui est plus digne de louange.

— Il est vray, » dist Oisille, « que cestuy cy est louable, mais j'en sçay ung qui est plus admirable.

— Je vous supplie, ma Dame, » dist Geburon, « s'il est ainsi, que vous prenez ma place & que vous le dictes. »

Oisille commencea :

« Si ung homme qui, pour sa vie & l'honneur de sa Dame, s'est tant monstré asseuré contre les Milannois, est estimé tant hardy, que doibt estre un qui, sans nécessité, mais par vraye & naïfve hardiesse, a faict le tour que je vous diray ?

## 17

n la ville de Dijon, au Duché de Bourgoingne, vint au service du Roy François un Comte d'Alemaigne, nommé Guillaume, de la Maison de Saxonne, dont celle de Savoye est tant alliée que anciennement n'estoient qu'une. Ce Comte, autant estimé beau & hardy Gentil homme qui fust poinct en Alemaigne, eut si bon recueil du Roy que, non seulement il le print à son service, mais le tint près de luy & de sa chambre.

Ung jour le Gouverneur de Bourgoingne, Seigneur de La Trimoille, ancien Chevalier & loyal serviteur du Roy, comme celuy qui estoit soupçonneux ou crainctif du mal & dommaige de son maistre, avoit tousjours espies à l'entour de son gouvernement, pour sçavoir ce que ses ennemis faisoient, & s'y conduisoit si saigement que peu de choses luy estoient célées. Entre autres advertissemens luy escripvit l'un de ses amis que le Comte Guillaume avoit prins quelque somme d'argent avecq promesse d'en avoir

davantaige pour faire mourir le Roy, en quelque sorte que ce peust estre.

Le Seigneur de La Trimoille ne faillit point incontinant de l'en venir advertir & ne le céla à Madame sa mère, Loise de Savoye, laquelle oublia l'alliance qu'elle avoit à cest Allemant & supplia le Roy de le chasser bien tost, lequel la requist de n'en parler poinct qu'il estoit impossible que ung si honneste Gentil homme & tant homme de bien entreprinst une si grande meschanceté.

Au bout de quelque temps vint encores ung autre advertissement, confirmant le premier, dont le Gouverneur, bruslant de l'amour de son maistre, luy demanda congé ou de le chasser ou d'y donner ordre ; mais le Roy luy commanda expressément de n'en faire nul semblant & pensa bien que par autre moyen il en sçauroit la vérité.

Ung jour qu'il alloit à la chasse, print la meilleure espée qu'il estoit possible de veoir pour toutes armes, & mena avecq luy le Comte Guillaume, auquel il commanda le suivre de près, mais, après avoir quelque temps couru le cerf, voyant le Roy que ses gens estoient loing de luy, hors le Comte seulement, se destourna hors de tous chemins &, quand il se veid seul avecq le Comte au plus profond de la forest, en tirant son espée, dist au Comte : « Vous semble-t-il que ceste espée soit belle & bonne ? » Le Comte, en la maniant par le bout, luy dist qu'il n'en avoit veu nulle qu'il pensast meilleure. « Vous avez raison », dist le Roy, « & me semble que, si ung Gentil homme avoit délibéré de me tuer & qu'il eust congneu la force de mon bras & la bonté de mon cueur accompaignée de ceste espée, il penseroit deux fois à m'assaillir. Toutesfois je le tiendrois pour bien meschant si nous es-

tions seul à seul, sans tesmoings, s'il n'osoit exécuter ce qu'il auroit osé entreprendre. »

Le Comte Guillaume luy respondit avecq ung visaige estonné : « Sire, la meschanceté de l'entreprinse seroit bien grande, mais la follie de la vouloir exécuter ne seroit pas moindre. » Le Roy, en se prenant à rire, remist l'espée au fourreau, &, escoutant que la chasse estoit près de luy, picqua après le plus tost qu'il peut. Quand il fut arrivé, il ne parla à nul de cest affaire & s'asseura que le Comte Guillaume, combien qu'il fust ung aussi fort & disposé Gentil homme qu'il en soit poinct, n'estoit homme pour faire une si haute entreprinse.

Mais le Comte Guillaume, cuidant estre decelé ou soupsonné du faict, vint le lendemain au matin dire à Robertet, Secrétaire des Finances du Roy, qu'il avoit regardé aux bienfaicts & gaiges que le Roy luy vouloit donner pour demourer avecq luy, toutesfois que ilz n'estoient pas suffisans pour l'entretenir la moitié de l'année & que, s'il ne plaisoit au Roy luy en bailler au double, il seroit contrainct de se retirer, priant le dict Robertet d'en sçavoir le plus tost qu'il pourroit la volunté du Roy, qui luy dist qu'il ne sauroit plus s'advancer que d'y aller incontinent sur l'heure & print ceste commission voluntiers, car il avoit veu les advertissemens du Gouverneur.

Et, ainsi que le Roy fut esveillé, ne faillit à luy faire sa harangue, présent Monsieur de La Trimoille & l'Admiral de Bonnivet, lesquelz ignoroient le tour que le Roy luy avoit faict le jour avant.

Le dict Seigneur en riant leur dist : « Vous aviez envie de chasser le Comte Guillaume, & vous voyez qu'il se chasse luy mesmes.

Par quoy luy direz que, s'il ne se contente de l'estat qu'il a accepté en entrant à mon service, dont plusieurs gens de bonnes Maisons se sont tenuz bien heureux, c'est raison qu'il cherche ailleurs meilleure fortune, &, quant à moy, je ne l'empescheray poinct, mais je seray très content qu'il trouve party tel qu'il y puisse vivre selon qu'il mérite. »

Robertet fut aussi diligent de porter ceste response au Comte qu'il avoit esté de présenter sa requeste au Roy. Le Comte dist que avecq son bon congié il délibéroit doncques de s'en aller, &, comme celuy que la paour contraingnoit de partir, ne la sçeut porter vingt quatre heures, mais, ainsy que le Roy se mettoit à table, print congié de luy, faingnant d'avoir grand regret d'ont sa nécessité luy faisoit perdre sa présence.

Il alla aussi prendre congié de la mère du Roy, laquelle luy donna aussi joyeusement qu'elle l'avoit receu comme parent & amy. Ainsi retourna en son païs, & le Roy, voyant sa mère & ses serviteurs estonnés de ce soubdain partement, leur compta l'alarme qu'il luy avoit donnée, disant que, encores qu'il fust innocent de ce qu'on luy mettoit sus, si avoit esté sa paour assez grande pour s'esloingner d'un maistre dont il ne congnoissoit pas encores les complexions.

« Quant à moy, mes Dames, je ne voy poinct que aultre chose peust émouvoir le cueur du Roy à se hazarder ainsi seul contre ung homme tant estimé, sinon que, en laissant la compaignie & les lieux où les Roys ne trouvent nul inférieur qui leur demande le combat, se voulut faire pareil à celuy qu'il doubtoit estre son ennemy, pour se contenter luy mesme d'expérimenter la bonté & la hardiesse de son cueur.

— Sans poinct de faulte, » dist Parlamente, « il avoit raison ; car la louange de tous les hommes ne peult tant satisfaire ung bon cueur que le sçavoir & l'expérience, qu'il a seul, des vertuz que Dieu a mises en luy.

— Il y a long temps, » dist Geburon, « que les Anciens nous ont painct que, pour venir au Temple de Renommée, il falloit passer par celuy de Vertu, & moy, qui congnois les deux personnaiges dont je vous ai faict le compte, sçay bien que véritablement le Roy est ung des plus hardiz hommes qui soit en son Royaume.

— Par ma foy, » dist Hircan, « à l'heure que le Comte Guillaume vint en France, j'eusse plus crainct son espée que celles des quatre plus gentilz compaignons Italiens qui fussent en la Court.

— Nous sçavons bien, » dit Ennasuite, « qu'il est tant estimé que nos louanges ne sçauroient atteindre à son mérite & que nostre journée seroit plus tost passée que chascun en eust dict ce qu'il luy en semble. Parquoy je vous prie, ma Dame, donnez vostre voix à quelqu'un qui die encores quelque bien des hommes, s'il y en a. »

Oisille dist à Hircan : « Il me semble que vous avez tant accoustumé de dire mal des femmes qu'il vous sera aisé de nous faire quelque bon compte à la louange d'un homme, par quoy je vous donne ma voix.

— Ce me sera chose aisée à faire, » dist Hircan, » car il y a si peu que l'on m'a faict ung compte à la louange d'ung Gentil homme dont l'amour, la fermeté & la patience est si louable que je n'en doibs laisser perdre la mémoire :

## 18

n une des bonnes villes du Royaulme de France y avoit ung Seigneur de bonne Maison, qui estoit aux Escoles, desirant parvenir au sçavoir par quoi la vertu & l'honneur se doibvent acquérir entre les vertueux hommes. Et, combien qu'il fust si sçavant que, estant en l'aage de dix sept à dix huict ans, il sembloit estre la doctrine & l'exemple des autres, Amour toutesfois après toutes les leçons ne laissa pas de luy chanter la sienne, &, pour estre mieulx ouy & reçeu, se cacha dessoubz le visaige & les oeilz de la plus belle Dame qui fust en tout le païs, laquelle pour quelque procès estoit venue en la ville. Mais, avant que Amour se essayast à vaincre ce Gentil homme par la beaulté de ceste Dame, il avoit gaigné le cueur d'elle en voyant les perfections qui estoient en ce Seigneur, car en beaulté, grâce, bon sens & beau parler, n'y avoit nul, de quelque estat qu'il fust, qui le passast.

Vous, qui sçavez le prompt chemin que faict ce feu quand il se prent à ung des bouts du cueur & de la fantaisie, vous jugerez bien que entre deux si parfaicts subjects n'arresta guères Amour qu'il ne les eust à son commandement & qu'il ne les rendist tous deux si remplis de sa claire lumière que leur penser, vouloir & parler n'estoient que flamme de cest amour. La jeunesse, qui en luy engendroit crainte, luy faisoit pourchasser son affaire le plus doucement qu'il luy estoit possible ; mais elle, qui estoit vaincue d'Amour, n'avoit poinct besoing de force. Toutefois la honte, qui accompaigne les Dames le plus qu'elle peult, la garda quelque temps de monstrer sa volunté. Si est ce que à la fin la forteresse du cueur, où l'Honneur demeure, fut ruinée de telle sorte que la pauvre Dame s'accorda en ce dont elle n'avoit poinct esté discordante.

Mais, pour expérimenter la patience, fermeté & amour de son serviteur, luy octroya ce qu'il demandoit avecq une trop difficile condition, seurant que, s'il la gardoit, à jamais elle l'aimeroit parfaictement, & que, s'il y failloit, il estoit seur de ne l'avoir de sa vie, c'est qu'elle estoit contente de parler à luy, dans ung lict, tous deux couchez en leurs chemises, par ainsy qu'il ne luy demandast riens davantaige sinon la parole & le baiser.

Luy, qui ne pensoit poinct qu'il y eust joye digne d'estre accomparée à celle qu'elle luy promettoit, luy accorda, &, le soir venu, la promesse fut accomplie. De sorte que, pour quelque bonne chère qu'elle luy feist ne pour quelque tentation qu'il eust, ne voulust faulser son serment, &, combien qu'il n'estima sa peine moindre que celle du Purgatoire, si fut son amour si grand & son espérance si forte, estant seur de la continuation perpétuelle de l'amitié que avecq si grande peine il avoit acquise, qu'il garda sa patience & se leva d'auprès d'elle sans jamais luy faire aucun desplaisir.

La Dame, comme je croy, plus esmerveillée que contente de ce bien, soupçonna incontinent, ou que son amour ne fust si grande qu'elle pensoit, ou qu'il eust trouvé en elle moins de bien qu'il n'en estimoit, & ne regarda pas à sa grande honnesteté, patience & fidélité à garder son serment.

Elle se délibéra de faire encore une autre preuve de l'amour qu'il luy portoit, avant que tenir sa promesse, &, pour y parvenir, le pria de parler à une Fille qui estoit en sa compaignie, plus jeune qu'elle & bien fort belle, & qu'il luy tint propos d'amitié à fin que ceux qui le voyoient venir en sa maison si souvent pensassent que ce fust pour sa Damoiselle & non pour elle.

Ce jeune Seigneur, qui se tenoit seur d'estre autant aimé comme il aimoit, obéit entièrement à tout ce qu'elle luy commanda & se contraignit, pour l'amour d'elle, de faire l'amour à ceste fille, qui, le voyant tant beau & bien parlant, creut sa mensonge plus que une autre vérité, & l'aima autant comme si elle eust esté bien fort aymée de luy.

Et, quand la maistresse veid que les choses en estoient si avant & que toutesfois ce Seigneur ne cessoit de la sommer de sa promesse, luy accorda qu'il la vint veoir à une heure après minuict, & qu'elle avoit tant expérimenté l'amour & l'obéissance qu'il luy portoit que c'estoit raison qu'il fust recompensé de sa longue patience. Il ne fault poinct doubter de la joye qu'en reçeut cest affectionné serviteur, qui ne faillit de venir à l'heure assignée.

Mais la Dame, pour tenter la force de son amour, dist à sa belle Damoiselle : « Je sçay bien l'amour que ung tel Seigneur vous porte, dont je croy que vous n'avez moindre passion que luy, & j'ay telle compassion de vous deux que je suis délibérée de vous donner lieu & loisir de parler ensemble longuement à voz aises. » La Damoiselle fut si transportée qu'elle ne luy sçeut faindre son affection, mais luy dist qu'elle n'y vouloit faillir.

Obéissant donc à son conseil & par son commandement se despouilla, & se meit en ung beau lict, toute seule en une chambre dont la Dame laissa la porte entre ouverte, & alluma de la clairté dedans, pour quoy la beaulté de ceste fille pouvoit estre veue clairement. Et, en faingnant de s'en aller, se cacha si bien auprès du lict qu'on ne la pouvoit veoir.

Son pauvre serviteur, la cuidant trouver comme elle luy avoit promis, ne faillit à l'heure ordonnée d'entrer en la chambre le

plus doulcement qu'il luy fut possible &, après qu'il eut fermé l'huys & osté sa robbe & ses brodequins fourrez, s'en alla mettre au lict où il pensoit trouver ce qu'il desiroit, & ne sçeut si tost advancer ses bras, pour embrasser celle qu'il cuidoit estre sa Dame, que la pauvre fille, qui le cuidoit tout à elle, n'eust les siens à l'entour de son col, en luy disant tant de paroles affectionnées & d'un si beau visaige qu'il n'est si sainct Hermite qui n'y eust perdu ses patenostres.

Mais, quand il la recongneut tant à la veue qu'à l'ouye, l'Amour, qui avecq si grande haste l'avoit faict coucher, le feit encores plus tost lever quand il congneut que ce n'estoit celle pour qui il avoit tant souffert. Et, avec un despit tant contre la maistresse que contre la Damoiselle, luy dist : « Vostre folie & la malice de celle qui vous a mise là ne me sçauroient faire aultre que je suis ; mais mettez peine d'estre femme de bien, car par mon occasion ne perdrez poinct ce bon nom. » Et, en ce disant, tant courroucé qu'il n'estoit possible de plus, saillit hors de la chambre & fut longtemps sans retourner où estoit sa Dame. Toutesfois Amour, qui jamais n'est sans espérance, l'asseura que, plus la fermeté de son amour estoit grande & congneue par tant d'expérience, plus la joissance en seroit longue & heureuse.

La Dame, qui avoit veu & entendu tous ces propos, fut tant contente & esbahye de veoir la grandeur & fermeté de son amour qu'il luy tarda bien qu'elle ne le pouvoit revoir pour luy demander pardon des maulx qu'elle luy avoit faictz à l'esprouver. Et, si tost qu'elle le peut trouver, ne faillit à luy dire tant d'honnestes & bons propos que, non seulement il oublia toutes ses peines, mais les estima très-heureuses, veu qu'elles estoient tournées à la gloire de sa fermeté & à l'asseurance parfaicte de son amitié, de

laquelle, depuis ceste heure là en avant, sans empeschement ne fascherie il eut la fruition telle qu'il la pouvoit desirer.

« Je vous prie, mes Dames, trouvez moy une femme qui ait esté si ferme, si patiente & si loyale en amour que cest homme cy a esté. Ceulx qui ont expérimenté telles tentations trouvent celles que l'on painct en sainct Anthoine bien petites au pris : car qui peut estre chaste & patient avecq la beaulté, l'amour, le temps & le loisir des femmes, sera assez vertueux pour vaincre tous les Diables.

— C'est dommage, » dist Oisille, « qu'il ne s'adressa à une femme aussi vertueuse que luy, car ce eust esté la plus parfaicte, la plus honneste amour dont l'on oyt jamais parler.

— Mais, je vous prie, » dist Geburon, « dictes lequel tour vous trouvez le plus difficile des deux ?

— Il me semble, « dist Parlamente, « que c'est le dernier, car le despit est la plus forte tentation de toutes les autres ».

Longarine dist qu'elle pensoit que le premier fust le plus mauvais à faire, car il falloit qu'il vainquist l'Amour & soy mesmes pour tenir sa promesse.

« Vous en parlez bien à voz aises, » dit Simontault, « mais nous, qui sçavons que la chose vault, en debvons dire notre opinion. Quand est de moy, je l'estime à la première fois sot & à la dernière fol, car je croy que, en tenant promesse à sa Dame, elle avoit autant ou plus de peine que luy. Elle ne luy faisoit faire ce serment sinon pour se faindre plus femme de bien qu'elle n'estoit, se tenant seure que une forte amour ne se peut lier ny par commandement, ne par serment, ne par chose qui soit au monde,

mais elle vouloit faindre son vice si vertueux qu'il ne pouvoit estre gaingné que par vertuz heroïcques. Et la seconde fois il se montra fol de laisser celle qui l'aimoit & valoit mieulx que celle où il avoit serment au contraire, & si avoit bonne excuse sur le despit de quoy il estoit plein ».

Dagoucin le reprint disant qu'il estoit de contraire opinion & que à la première fois il se montra ferme, patient & véritable, & à la seconde loyal & parfaict en amitié.

— Et que sçavons-nous, » dist Saftredent, s'il estoit de ceulx qu'un chapitre nomme de frigidis & maleficiatis ? Mais, si Hircan eût voulu parfaire sa louange, il nous debvoit compter comme il fut gentil compaignon quand il eut ce qu'il demandoit, & à l'heure pourrions juger si sa vertu ou impuissance le feit estre si saige ».

— Vous pouvez bien penser, » dist Hircan, « que, s'il le m'eust dict, je ne l'eusse non plus celé que le demourant ; mais, à veoir sa personne & congnoistre sa complexion, je l'estimeray tousjours avoir été conduict plustost de la force d'amour que de nulle impuissance ou froideur.

— Or, s'il estoit tel que vous dictes, » dist Simontault, « il debvoit rompre son serment, car, si elle se fust courroucée pour si peu, elle eust esté legièrement appaisée.

— Mais, » dist Ennasuitte, « peut estre qu'à l'heure elle ne l'eust pas voulu.

— Et puis, » dit Saffredent, « n'estoit-il pas assez fort pour la forcer, puis qu'elle lui avoit baillé camp ?

— Saincte Marie, » dist Nomerfide, « comme vous y allez ! Est ce la façon d'acquérir la grâce d'une qu'on estime honneste & saige ?

— Il me semble, » dist Saffredent, « que l'on ne sauroit faire plus d'honneur à une femme, de qui l'on desire telles choses, que de la prendre par force, car il n'y a si petite Damoiselle qui ne veuille estre bien longtemps priée. Et d'autres encores à qui il fault donner beaucoup de présens avant que de les gaigner ; d'autres qui sont si sottes que par moyens & finesses on ne les peut avoir & gaigner, & envers celles-là ne fault penser que à chercher les moyens. Mais, quand on a affaire à une si saige qu'on ne la peut tromper, & si bonne qu'on ne la peut gaigner ni par paroles ny présens, n'est-ce pas raison de chercher tous les moyens que l'on peut pour en avoir la victoire ? Et, quand vous oyez dire que ung homme a prins une femme par force, croyez que ceste femme là luy a osté l'espérance de tous autres moyens, & n'estimez moins l'homme qui a mis en dangier sa vie pour donner lieu à son amour ».

Geburon, se prenant à rire, dist : « J'ay aultres fois veu assiéger des places & prendre par force, pource qu'il n'estoit possible de faire parler par argent ne par menaces ceux qui les gardoient, car on dict que place qui parlamente est demy gaignée.

— Il vous semble, » dist Ennasuitte, « que toutes les amours du monde soient fondées sur ces follies, mais il y en a qui ont aymé & longuement persévéré de qui l'intention n'a point esté telle.

— Si vous en sçavez une histoire, » dist Hircan, « je vous donne ma place pour la dire.

— Je la sçay, » dist Ennasuitte, « & je la diray très voluntiers :

## 19

u temps du Marquis de Mantoue, qui avoit espousé la seur du Duc de Ferrare, y avoit en la Maison de la Duchesse une Damoiselle, nommée Pauline, laquelle estoit tant aymée d'un Gentil homme, serviteur du Marquis, que la grandeur de son amour faisoit esmerveiller tout le monde, veu qu'il estoit pauvre & tant gentil compaignon qu'il debvoit chercher, pour l'amour que luy portoit son maistre, quelque femme riche ; mais il luy sembloit que tout le trésor du monde estoit en Pauline, lequel en l'espousant il cuidoit posséder.

La Marquise, desirant que par sa faveur Pauline fust mariée plus richement, l'en degoustoit le plus qu'il luy estoit possible & les empeschoit souvent de parler ensemble, leur remonstrant que, si le mariaige se faisoit, ils seroient les plus pauvres & misérables de toute l'Italie ; mais ceste raison ne pouvoit entrer en l'entendement du Gentil homme. Pauline de son costé dissimuloit le mieulx qu'elle pouvoit son amitié ; toutesfois elle n'en pensoit pas moins.

Ceste amitié dura longuement, avecq ceste espérance que le temps leur apporteroit quelque meilleure fortune, durant lequel vint une guerre, où ce Gentil homme fut prins prisonnier avec ung François, qui n'estoit moins amoureux en France que luy en Italie. Et, quand ils se trouvèrent compaignons de leurs fortunes, ils commencèrent à descouvrir leurs secretz l'un à l'aultre. Et confessa le François que son cueur estoit, ainsi que le sien, pri-

sonnier, sans luy nommer le lieu ; mais, pour estre tous deux au service du marquis de Mantoue, sçavoit bien ce Gentil homme François que son compaignon aimoit Pauline, &, pour l'amitié qu'il avoit en son bien & profict, luy conseilloit d'en oster sa fantaisie. Ce que le Gentil homme Italien juroit n'estre en sa puissance & que, si le Marquis de Mantoue, pour récompense de sa prison & des bons services qu'il luy avait faicts, ne luy donnoit s'amie, il s'en iroit rendre Cordelier & ne serviroit jamais maistre que Dieu, ce que son compaignon ne pouvoit croire, ne voyant en luy ung seul signe de la religion que la dévotion qu'il avoit en Pauline.

Au bout de neuf moys fut delivré le Gentil homme François, & par sa bonne diligence feit tant qu'il meist son compaignon en liberté, & pourchassa le plus qu'il luy fut possible, envers le Marquis & la Marquise, le mariaige de Pauline. Mais il n'y put advenir ny rien gaigner, luy mettant devant les oeilz la pauvreté où il leur faudroit tous deux vivre & aussi que de tous costez les parens n'en estoient d'opinion, & luy defendirent qu'il n'eust plus à parler à elle, à fin que ceste fantaisie s'en peust aller par l'absence & impossibilité.

Et, quand il veid qu'il estoit contrainct d'obéir, demanda congié à la Marquise de dire adieu à Pauline, & puis que jamais il ne parleroit à elle, ce qui luy fut accordé, & à l'heure il commença à luy dire :

« Puis qu'ainsi est, Pauline, que le Ciel & la Terre sont contre nous, non seulement pour nous empescher de nous marier ensemble, mais, qui plus est, pour nous oster la veue & la parole, dont nostre maistre & maistresse nous ont faict si rigoureux commandement qu'ils se peuvent bien vanter que en une parole ils

ont blessé deux cueurs dont les corps ne sçauroient plus faire que languir, monstrans bien par cest effect que oncques amour ne pitié n'entrèrent en leur estomac. Je sçay bien que leur fin est de nous marier chascun bien & richement, car ils ignorent que la vraye richesse gist au contentement ; mais si m'ont ils faict tant de mal & de desplaisir qu'il est impossible que jamais de bon cueur je leur puisse faire service. Je croy bien que, si jamais je n'eusse parlé de mariage, ils ne sont pas si scrupuleux qu'ils ne m'eussent assez laissé parler à vous, vous asseurant que j'aimerois mieulx mourir que changer mon opinion en pire, après vous avoir aymé d'une amour si honneste & vertueuse & pourchassé envers vous ce que je vouldrois défendre envers tous. Et pour ce qu'en vous voyant je ne sçaurois porter ceste dure pénitence, & que en ne vous voyant mon cueur, qui ne peut demeurer vuide, se rempliroit de quelque desespoir dont la fin seroit malheureuse, je me suis deliberé & dès long temps de me mettre en Religion, non que je sçaiche très bien qu'en tous estats l'homme se peut saulver, mais, pour avoir plus de loisir de contempler la bonté Divine, laquelle, j'espère, aura pitié des fautes de ma jeunesse & changera mon cueur pour autant aimer les choses spirituelles qu'il a faict les temporelles. Et, si Dieu me faict la grâce de pouvoir gaingner la sienne, mon labeur sera incessamment employé à prier Dieu pour vous, vous suppliant, par cest amour tant ferme & loyale qui a esté entre noux deux, avoir mémoire de moy en voz oraisons & prier Nostre Seigneur qu'il me donne autant de constance en ne vous voyant poinct qu'il m'a donné de contentement en vous regardant. Et, pour ce que j'ay toute ma vie esperé avoir de vous par mariaige ce que l'honneur & la conscience permettent, je me suis contenté d'espérance. Mais, maintenant que je la perds & que je ne puis jamais avoir de vous le traictement

qui appartient à un mary, au moins, pour dire adieu, je vous supplie me traicter en frère & que je vous puisse baiser. »

La pauvre Pauline, qui tousjours luy avoit esté assez rigoureuse, congnoissant l'extrémité de sa douleur & l'honnesteté de sa requeste que en tel desespoir se contentoit d'une chose si raisonnable, sans luy respondre aultre chose, luy va jecter le bras au col, pleurant avecq une si grande véhémence que la parole, la voix & la force luy defaillirent & se laissa tumber entre ses bras esvanouye, dont la pitié qu'il en eut, avecq l'amour & la tristesse, luy en feirent faire autant, tant que l'une de ses compaignes, les voyant tumber l'un d'un costé & l'autre de l'autre, appella du secours qui, à force de remèdes, les feit revenir.

Alors Pauline, qui avoit desiré de dissimuler son affection, fut honteuse quand elle s'apperçeut qu'elle l'avoit monstrée si véhémente. Toutesfois la pitié du pauvre Gentil homme servit à elle de juste excuse &, ne pouvant plus porter ceste parole de dire Adieu pour jamais, s'en alla vistement, le cueur & les dents si serrez qu'en entrant dans son logis, comme un corps sans esprit, se laissa tumber sur son lict & passa la nuict en si piteuses lamentations que ses serviteurs pensoient qu'il eust perdu tous ses parens & amis & tout ce qu'il pouvoit avoir de biens sur la terre.

Le matin, se recommanda à Nostre Seigneur &, après qu'il eut departy à ses serviteurs le peu de bien qu'il avoit & prins avec luy quelque somme d'argent, defendit à ses gens de le suyvre, & s'en alla tout seul à la Religion de l'Observance demander l'habit, délibéré de jamais n'en partir.

Le Gardien, qui autresfois l'avoit veu, pensa au commencement que ce fust mocquerie ou songe, car il n'y avoit en tout le

pays Gentil homme qui moins que luy eust grace ou condition de Cordelier, pour ce qu'il avoit en luy toutes les bonnes & honnestes vertus que l'on eust sçeu desirer en ung Gentil homme. Mais, après avoir entendu ses paroles & veu ses larmes coulans sur sa face comme ruisseaulx, ignorant d'ont en venoit la source, le reçeut humainement. Et bien tost après, voyant sa persévérance, luy bailla l'habit qu'il reçeut devotement, dont furent advertiz le Marquis & la Marquise, qui le trouvèrent si estrange que à peine le pouvoient ils croire.

Pauline, pour ne se monstrer subjecte à nulle amour, dissimula le mieulx qu'il luy fut possible le regret qu'elle avoit de luy, en sorte que chascun disoit qu'elle avoit bien tost oublié la grande affection de son loyal serviteur. Et ainsi passa cinq ou six mois sans en faire autre demonstrance. Durant lequel temps luy fut par quelque Religieux monstrée une chanson que son serviteur avoit composée ung peu après qu'il eut prins l'habit, de laquelle le chant est italien & assez commun, mais j'en ay voulu traduire les mots en françois le plus près qu'il m'a esté possible, & sont tels :

Que dira elle,
Que fera elle
Quand me verra de ses yeulx
Religieux ?
Las ! la pauvrette,
Toute seullette,
Sans parler longtemps sera ;
Eschevelée,
Desconsolée,
L'estrange cas pensera.

Son penser par avanture
En monastère & closture
À la fin la conduira.
Que dira elle, &c ?

Que diront ceulx
Qui de nous deux
Ont l'amour & bien privé,
Voyans qu'amour
Par un tel tour
Plus parfaict ont approuvé ?
Regardans ma conscience,
Ils en auront repentance,
Et chacun d'eulx en pleurera.
Que dira elle, &c ?
Et s'ils venoient,
Et nous tenoient
Propos pour nous divertir,
Nous leur dirons
Que nous mourrons
Icy, sans jamais partir.
Puis que leur rigueur rebelle
Nous feit prendre robbe telle,
Nul de nous ne la lairra.
Que dira elle, &c ?
Et, si prier
De marier
Nous viennent, pour nous tenter,
En nous disant
L'estat plaisant
Qui nous pourroit contenter,

Nous respondrons que nostre ame
Est de Dieu amie & femme,
Qui poinct ne la changera.
Que dira elle, &c ?

Ô amour forte,
Qui ceste porte
Par regret m'as faict passer,
Fais qu'en ce lieu
De prier Dieu
Je ne me puisse lasser,
Car nostre amour mutuelle
Sera tant spirituelle
Que Dieu s'en contentera.
Que dira elle, &c ?
Laissons les biens,
Qui sont lyens
Plus durs à rompre que fer ;
Quittons la gloire,
Qui l'ame noire
Par Orgueil meine en Enfer.
Fuyons la concupiscence ;
Prenons la chaste innocence
Que Jesus nous donnera.
Que dira elle, &c ?
Viens donq, amie ;
Ne tarde mie
Après ton parfaict amy ;
Ne crains à prendre
L'habit de cendre,
Fuyant ce monde ennemy,

Car d'amitié vive & forte
De sa cendre fault que sorte
Le phoenix, qui durera.
Que dira elle, &c ?

Ainsi qu'au monde
Fut pure & munde
Nostre parfaicte amitié,
Dedans le cloistre
Pourra paroistre
Plus grande de la moictié,
Car amour loyal & ferme,
Qui n'a jamais fin ne terme,
Droict au Ciel nous conduira.
Que dira elle, &c ?

Quand elle eut bien au long leu ceste chanson, estant à part en une chappelle, se meist si fort à pleurer qu'elle arrousa tout le papier de larmes. Et, n'eust esté la craincte qu'elle avoit de se monstrer plus affectionnée qu'il n'appartient, n'eust failly de s'en aller incontinent mettre en quelque hermitaige, sans jamais veoir créature du monde ; mais la prudence qui estoit en elle la contraingnit encores pour quelque temps dissimuler. Et, combien qu'elle eust prins resolution de laisser entièrement le monde, si faingnit elle tout le contraire & changeoit si fort son visaige qu'estant en compaignie ne ressembloit de rien à elle mesme. Elle porta en son cueur ceste délibération couverte cinq ou six mois, se monstrant plus joyeuse qu'elle n'avoit de coustume.

Mais ung jour alla avec sa Maistresse à l'Observance oyr la grand messe &, ainsi que le Prestre, Diacre & Soubz-diacre

sailloient du revestiaire pour venir au grand autel, son pauvre serviteur, qui encores n'avoit parfaict l'an de sa probation, servoit d'Acolite, portoit les deux canettes en ses deux mains, couvertes d'une toile de soye, & venoit le premier ayant les œilz contre terre. Quand Pauline le veid en tel habillement, où sa beaulté & grace estoient plus tost augmentées que diminuées, fut si esmeue & troublée que, pour couvrir la cause de la couleur qui luy venoit au visaige, se print à tousser. Et son pauvre serviteur, qui entendoit mieulx ce son là que celuy des cloches de son monastère, n'osa tourner sa teste, mais en passant devant elle ne peust garder ses œilz qu'ils ne prinssent le chemin que si long temps ils avoient tenu &, en regardant piteusement Pauline, fut si saisy du feu, qu'il pensoit quasy esteint, qu'en le voulant plus couvrir qu'il ne pouvoit, tumba tout de son hault à terre devant elle. Et la craincte qu'il eut que la cause en fust congneue luy feit dire que c'estoit le pavé de l'église qui estoit rompu en cest endroict.

Quand Pauline congneut que le changement d'habit ne luy avoit pas changé le cueur & qu'il y avoit si long temps qu'il s'estoit rendu que chacun pensoit qu'elle l'eust oublié, se délibéra de mettre à exécution le désir qu'elle avoit eu de rendre la fin de leur amitié semblable en habit, estat & forme de vivre, comme elle avoit esté vivant en une Maison soubs pareil Maistre & Maistresse. Et, pour ce que elle avoit plus de quatre mois auparavant donné ordre à tout ce qui luy estoit nécessaire pour entrer en Religion, ung matin demanda congé à la Marquise d'aller ouyr la messe à Saincte-Claire, ce qu'elle luy donna, ignorant pourquoy elle le demandoit. Et en passent devant les Cordeliers pria le Gardien de luy faire venir son serviteur, qu'elle appelloit son parent, &, quand elle le veid en une chapelle à part, luy dist :

« Si mon honneur eust permis qu'aussi tost que vous je me fusse osé mettre en Religion, je n'eusse tant attendu ; mais, ayant rompu par ma patience les opinions de ceux qui plus tost jugent mal que bien, je suis délibérée de prendre l'estat, la robbe & la vie telle que je voy la vostre, sans m'enquérir quel il y faict. Car, si vous y avez du bien, j'en auray ma part, &, si vous y recepvez du mal, je n'en veulx estre exempte ; car par tel chemin que vous irez en Paradis je vous veulx suivre, estant asseurée que celuy qui est le vray, parfaict & digne d'estre nommé Amour, nous a tirez à son service par une amitié honneste & raisonnable, laquelle il convertira par son Sainct Esperit du tout en luy, vous priant que vous & moy oblyons le corps, qui périt & tient du vieil Adam, pour recepvoir & revestir celuy de nostre espoux Jesus Christ. »

Ce serviteur Religieux fut tant aise & tant content d'ouyr sa saincte volunté qu'en plorant de joye luy fortifia son opinion le plus qu'il luy fut possible, luy disant que, puis qu'il ne pouvoit plus avoir d'elle au monde autre chose que la parole, il se tenoit bien heureux d'estre en lieu où il auroit tousjours moyen de la recevoir, & qu'elle seroit telle que l'un & l'aultre n'en pourroit que miculx valoir, vivans en un estat d'un amour, d'un cueur & d'un esprit tirez de la bonté de Dieu, lequel il supplioit les tenir en sa main en laquelle nul ne peut périr. Et, en ce disant & plorant d'amour & de joye, luy baisa les mains, mais elle abbaissa son visaige jusques à la main, & se donnèrent par vraye charité le sainct baiser de dilection.

Et en ce contentement se partit Pauline, & entra en la Religion de Saincte-Claire, où elle fut reçeue & voilée, ce que après elle feit entendre à Madame la Marquise, qui en fut tant esbahie qu'elle ne le pouvoit croire, mais s'en alla le lendemain au monastère

pour la veoir & s'efforcer de la divertir de son propos. À quoy Pauline luy feit response que, si elle avoit eu puissance de luy oster ung mary de chair, l'homme du monde qu'elle avoit le plus aymé, elle s'en debvoit contenter, sans chercher de la vouloir séparer de celuy qui estoit immortel & invisible, car il n'estoit pas en sa puissance ni de toutes les créatures du monde.

La Marquise, voyant son bon vouloir, la baisa, la laissant non sans grand regret.

Et depuis vesquirent Pauline & son serviteur si sainctement & dévotement en leur Observance, que l'on ne doibt doubter que celuy duquel la fin de la loy est charité ne leur dist à la fin de leur vie, comme à la Magdelaine, que leurs pechez leur estoient pardonnez veu qu'ils avoient beaucoup aymé, & qu'il ne les retirast en paix au lieu où la récompense passe touz les mérites des hommes.

« Vous ne pouvez icy nier, mes Dames, que l'amour de l'homme ne se soyt monstrée la plus grande ; mais elle luy fut si bien rendue que je voudrois que tous ceux qui s'en meslent fussent autant recompensez.

— Il y auroit doncques, » dist Hircan, « plus de fols & de folles declairez qu'il n'y en eut oncques ?

— Appelez vous follie, » dist Oisille, « d'aymer honnestement en la jeunesse, & puis de convertir cest amour du tout à Dieu ? »

Hircan en riant luy respondit : « Si mélancolie & desespoir sont louables, je diray que Pauline & son serviteur sont bien dignes d'estre louez.

— Si est ce, » dist Geburon, « que Dieu a plusieurs moyens de nous tirer à luy, dont les commencemens semblent estre maulvais, mais la fin en est bonne.

— Encores ay je une opinion, » dist Parlamente, « que jamais homme n'aymera parfaictement Dieu qu'il n'ait parfaictement aymé quelque créature en ce monde.

— Qu'appelez-vous parfaictement aimer ? » dit Saffredent. « Estimez vous parfaicts amans ceulx qui sont transiz & qui adorent les Dames de loing, sans oser monstrer leur volunté ?

— J'appelle parfaicts amants, » luy respondit Parlamente, « ceulx qui cherchent en ce qu'ils aiment quelque perfection, soit beaulté, bonté ou bonne grâce, tousjours tendans à la vertu, & qui ont le cueur si hault & si honneste qu'ils ne veulent, pour mourir, mettre leur fin aux choses basses que l'honneur & la conscience réprouvent ; car l'ame, qui n'est creée que pour retourner à son souverain bien, ne faict, tant qu'elle est dedans ce corps, que desirer d'y parvenir. Mais, à cause que les sens, par lesquels elle en peut avoir nouvelles, sont obscurs & charnels par le peché du premier père, ne lui peuvent monstrer que les choses visibles approchantes de la perfection après quoy l'ame court, cuidans trouver en une beaulté extérieure, en une grâce visible & aux vertuz morales, la souveraine beaulté, grâce & vertu. Mais, quand elle les a cherchez & expérimentez & elle n'y trouve point celuy qu'elle ayme, elle passe oultre, ainsi que l'enfant, selon sa petitesse, ayme les poupines & aultres petites choses, les plus belles que son œil peut veoir, & estime richesse d'assembler des petites pierres, mais en croissant aime les poupines vives & amasse les biens nécessaires pour la vie humaine. Mais, quand il congnoist par plus grande expérience que ès choses territoires n'y

a perfection ne félicité, desire chercher le facteur & la source d'icelle. Toutes fois, si Dieu ne lui ouvre l'œil de Foy, seroit en danger de devenir d'un ignorant ung infidèle philosophe, car Foy seulement peut monstrer & faire recevoir le bien, que l'homme charnel & animal ne peut entendre.

— Ne voyez vous pas bien, » dist Longarine, « que la terre non cultivée portant beaucoup d'herbes & d'arbres, combien qu'ils soient inutiles, est desirée pour l'espérance qu'elle apportera bon fruict quand il y sera semé ; aussi le cueur de l'homme, qui n'a nul sentiment d'amour aux choses visibles, ne viendra jamais à l'amour de Dieu par la semence de sa parole, car la terre de son cueur est stérile, froide & damnée.

— Voilà pourquoy, » dist Saffredent, « la plus part des Docteurs ne sont spirituels, car ils n'aymeront jamais que le bon vin & chamberières laides & ordes, sans expérimenter que c'est d'aymer dames honnestes.

— Si je sçavois bien parler latin, » dist Simontault, « je vous allégueroye que sainct Jehan dict que celuy qui n'ayme son frère qu'il veoit, comment aimera il Dieu qu'il ne veoit poinct ? car par les choses visibles on est tiré à l'amour des invisibles.

— Mais, » dist Ennasuitte, « quis est ille, & laudabimus eum, ainsi parfaict que vous le dictes ?

— Il y en a, » respondit Dagoucin, qui ayment si fort & si parfaictement qu'ils aymeroient autant mourir que de sentir ung desir contre l'honneur & la conscience de leur Maîtresse, & si ne veullent qu'elles ne autres s'en apperçoivent.

— Ceux-là, » dist Saffredent, « sont de la nature de la camalercite, qui vit de l'aer, car il n'y a homme au monde qui ne desire declairer son amour & de sçavoir estre aymé, & si croy qu'il n'est si forte fiebvre d'amitié qui soubdain ne passe quand on congnoist le contraire. Quant à moy, j'en ay veu des miracles évidentz.

— Je vous prie, » dist Ennasuitte, « prenez ma place, & nous racomptez de quelqu'un qui soit ressuscité de mort à vie pour congnoistre en sa Dame le contraire de ce qu'il desiroit.

— Je crains tant, » dist Saffredent, « de desplaire aux Dames, de qui j'ay esté & seray toute ma vie serviteur, que sans exprès commandement je n'eusse osé racompter leurs imperfections ; mais, pour obéir, je n'en céleray la vérité :

## 20

u pays de Daulphiné, y avoit un Gentil homme, nommé le Seigneur de Riant, de la Maison du Roy François premier, autant beau & honneste Gentil homme qu'il estoit possible de veoir. Il fut longuement serviteur d'une Dame vefve, laquelle il aymoit & révéroit tant, de paour qu'il avoit de perdre sa bonne grace, que ne l'osoit importuner de ce qu'il desiroit le plus.

Et luy, qui se sentoit beau & digne d'estre aymé, croyoit fermement ce qu'elle luy juroit souvent, c'est qu'elle l'aimoit plus que tous les hommes du monde & que, si elle estoit contraincte de faire quelque chose pour un Gentil homme, ce seroit pour luy seullement comme le plus parfaict qu'elle avoit jamais congneu,

le priant de se contenter, sans oultre passer, de ceste honneste amitié. Et d'aultre part l'asseuroit si fort que, si elle congnoissoit qu'il prétendist davantaige, sans se contenter de la raison, que du tout il la perdroit. Le pauvre Gentil homme non seullement se contentoit, mais se trouvoit très heureux d'avoir gaingné le cueur de celle où il pensoit tant d'honnesteté.

Il seroit long de vous racompter le discours de son amitié, la longue fréquentation qu'il eut avecq elle, les voyages qu'il faisoit pour la venir veoir ; mais, pour venir à la conclusion, ce pauvre martir d'un feu si plaisant que, plus on brusle, plus on en veult brusler, cherchoit tousjours le moyen d'augmenter son martire.

Ung jour luy print fantaisie d'aller veoir en poste celle qu'il aymoit plus que luy mesme & qu'il estimoit par dessus toutes les femmes du monde. Luy arrivé en sa maison demanda où elle estoit ; on luy dist qu'elle ne faisoit que venir de Vespres & estoit entrée en sa Garenne pour parachever son Service. Il descendit de cheval & s'en alla tout droit en ceste Garenne où elle estoit, & trouva ses femmes qui luy dirent qu'elle s'en alloit toute seule promener en une grande allée.

Il commença à plus que jamais espérer quelque bonne fortune pour luy &, le plus doulcement qu'il peut, sans faire un seul bruict, la chercha le mieulx qu'il luy fut possible, desirant sur toutes choses de la pouvoir trouver seule. Mais, quand il fut près d'un pavillon faict d'arbres pliez, lieu tant beau & plaisant qu'il n'estoit possible de plus, entra soubdainement là comme celuy à qui tardoit de veoir ce qu'il aymoit, mais il trouva à son entrée la Damoiselle couchée dessus l'herbe entre les bras d'un Palefrenier de sa Maison, aussi laid, ord & infame que de Riant estoit beau, honneste & aimable.

Je n'entreprendz pas de vous paindre le despit qu'il eut, mais il fut si grand qu'il eut puissance en ung moment d'esteindre le feu que la longueur du temps ni l'occasion n'avoient su faire, &, autant remply de despit qu'il avoit eu d'amour, luy dist : « Madame, prou vous face. Aujourd'huy par vostre meschanceté congneue suis guéry & délivré de la continuelle douleur dont honnesteté que j'estimois en vous estoit l'occasion », &, sans autre adieu, s'en retourna plus viste qu'il n'estoit venu.

La pauvre femme ne luy feit autre response sinon de mettre la main devant son visaige, car, puis qu'elle ne pouvoit couvrir sa honte, couvrit elle ses oeilz pour ne veoir celuy qui la voyoit trop clairement, nonobstant sa dissimulation.

Par quoy, mes Dames, je vous supplie, si vous n'avez la volunté d'aymer parfaictement, ne vous pensez poinct dissimuler à ung homme de bien & luy faire desplaisir, pour vostre gloire, car les hypocrites sont payez de leurs loyers & Dieu favorise ceux qui ayment naïfvement.

— Vrayment, » dist Oisille, « vous nous l'avez gardé bonne pour la fin de la Journée, &, si ce n'estoit que nous avons tous juré de dire vérité, je ne sçaurois croire que une femme de l'estat dont elle estoit sçeut estre si meschante de l'âme quant à Dieu & du corps, laissant ung si honneste Gentil homme pour ung si villain Muletier.

— Hélas, Madame, » dist Hircan, » si vous sçaviez la différence qu'il y a d'un Gentil homme, qui toute sa vie a porté le harnois & suivy la guerre, auprès d'un varlet bien nourry sans bouger d'un lieu, vous excuseriez cette pauvre vefve.

— Je ne crois pas, Hircan, » dist Oisille, « quelque chose que vous en dictes, que vous puissiez recepvoir nulle excuse d'elle.

— J'ay bien oy dire, » dist Simontault, « qu'il y a des femmes qui veulent avoir des Évangélistes pour prescher leur vertu & leur chasteté, & leur font la meilleure chère qu'il leur est possible & la plus privée, les asseurant que, si la conscience & l'honneur ne les retenoient, elles leur accorderoient leurs desirs, & les pauvres sots, quand en quelque compaignie parlent d'elles, jurent qu'ils mettroient leur doigt au feu sans brusler pour soubstenir qu'elles sont femmes de bien, car ils ont expérimenté leur amour jusques au bout. Ainsi se font louer par les honnestes hommes celles qui à leurs semblables se monstrent telles qu'elles sont, & choisissent ceulx qui ne sçauroient avoir hardiesse de parler &, s'ils en parlent, pour leur orde & vile condition ne seroient pas creuz.

— Voilà, » dist Longarine, « une opinion que j'ay autresfois oy dire aux plus jaloux & soupçonneux hommes, mais c'est peindre une Chimère ; car, combien qu'il soit advenu à quelque pauvre malheureuse, si est ce chose qui ne se doibt soupsonner en aultre.

— Or, » leur dist Parlamente, « tant plus avant nous entrons en ce propos, & plus ces bons Seigneurs icy drapperont sur la tissure de Simontault & tout à nos despens. Par quoy il vault mieulx aller oyr Vespres, à fin que ne soyons tant attendues que nous fusmes hier ».

La compaignie fut de son opinion, & en allant Oisille leur dit :

« Si quelqu'un de vous rend grâces à Dieu d'avoir en ceste Journée dict la vérité des histoires que nous avons racomptées,

Saffredent luy doibt requérir pardon d'avoir remémoré une si grande villenie contre les dames.

— Par ma foy, » respondit Saffredent, « combien que mon compte soit véritable, si est ce que je l'ay oy dire. Mais, quand je vouldroye faire le rapport du cerf à veue d'œil, je vous ferois faire plus de signes de croix de ce que je sçay des femmes que l'on n'en faict à sacrer une église.

— C'est bien loing de se repentir, » dit Geburon, a quand la confession aggrave le peché.

— Puisque vous avez telle opinion des femmes, » dist Parlamente, « elles vous debvroient priver de leur honneste entretènement & privaultez. »

Mais il luy respondit : « Aucunes ont tant usé en mon endroict du conseil que vous leur donnez, en m'esloignant & séparant des choses justes & honnestes, que, si je pouvois dire pis & pis faire à toutes, je ne m'y espargneroie pour les inciter à me venger de celle qui me tient si grand tort.

En disant ces paroles, Parlamente meit son touret de nez & avecq les autres entra dedans l'Eglise, où ils trouvèrent Vespres très bien sonnées, mais ils n'y trouvèrent pas ung Religieux pour les dire, pource qu'ils avoient entendu que dedans le pré s'assembloit ceste compaignie pour y dire les plus plaisantes choses qu'il estoit possible, &, comme ceulx qui aymoient mieulx leurs plaisirs que les oraisons, s'estoient allés cacher dedans une fosse, le ventre contre terre derrière une haye fort espesse, & là avoient si bien escouté les beaulx comptes qu'ils n'avoient point oy sonner la cloche de leur Monastère, ce qui parut bien quand ils arrivèrent en telle haste que quasi l'alaine leur failloit à commencer

Vespres. Et, quand elles furent dictes, confessèrent à ceulx qui leur demandoient l'occasion de leur chant tardif & mal entonné que ce avoit esté pour les escouter, par quoy, voyans leur bonne volunté, leur fut permis que tous les jours assisteroient derrière la haye, assis à leur aise.

Le soupper se passa joyeusement en relevant les propos qu'ils n'avoient pas mis à fin dans le pré, qui durèrent tout le long du soir, jusques à ce que la Dame Oisille les pria de se retirer à fin que leur esprit fust plus prompt le lendemain, après un bon & long repos, dont elle disoit que une heure avant mynuict valoit mieux que trois après. Ainsi, s'en allant chascun en sa chambre, se partit cette compaignie, mettant fin à cette seconde Journée.

## Prologue (troisième journée)

DES NOUVELLES

DE

LA ROINE DE NAVARRE

e matin la compaignye ne sçeut si tost venir en la salle qu'elle n'y trouvast Madame Oisille qui avoit plus de demie heure avant estudié la leçon qu'elle devoit lire, &, si le premier & second jour elle les avoit rendus contens, elle n'en feyt moins le troisiesme &, n'eust été que ung des Religieux les vint quérir pour aller à la grand messe, ils ne l'eussent oye, leur contemplation les empeschant d'oyr la cloche.

La messe oye bien dévotement, & le disner passé bien sobrement pour n'empescher par les viandes leur mémoire à s'acquicter chacun en son reng le mieulx qu'il seroit possible, se retirèrent en leurs chambres à visiter leurs registres, attendant l'heure accoustumée d'aller au pré, laquelle venue, ne faillirent à ce beau voyage, & ceulx qui avoient déliberé de dire quelque folie avoient desjà les visaiges si joyeux que l'on espéroit d'eulx occasion de bien rire. Quand ils furent assis, demandèrent à Saffredent à qui il donnoit sa voix pour la troisiesme Journée :

« Il me semble, » dist il, « que, puisque la faulte que je feis hier est si grande que vous dictes, ne sçachant histoire digne de la réparer, que je dois donner ma voix à Parlamente, laquelle pour son bon sens sçaura si bien louer les Dames qu'elle fera mettre en oubly la vérité que je vous ay dicte.

— Je n'entreprens pas, » dist Parlamente, « de réparer vos faultes, mais oui bien de me garder de les ensuivre, par quoy je me délibère, usant de la vérité promise & jurée, de vous monstrer qu'il y a des Dames qui en leurs amitiez n'ont cherché nulle fin que l'honnesteté, &, pour ce que celle dont je vous veulx parler estoit de bonne Maison, je ne changeray rien en l'histoire que le nom, vous priant, mes Dames, de penser qu'Amour n'a poinct de puissance de changer ung cueur chaste & honneste, comme vous verrez par l'histoire que je vous voys compter :

## 21

l y avoit en France une Royne qui en sa compaignie nourrissoit plusieurs filles de bonnes & grandes Maisons. Entre autres y en

avoit une, nommée Rolandine, qui estoit bien proche sa parente ; mais la Royne, pour quelque inimitié qu'elle portoit à son père, ne luy faisoit pas fort bonne chère.

Ceste fille, combien qu'elle ne fust des plus belles, ny des laides aussy, estoit tant saige & vertueuse que plusieurs grands personnaiges la demandoient en mariage, dont ils avoient froide response : car le père aimoit tant son argent qu'il oublyoit l'advancement de sa fille, & sa Maistresse, comme j'ay dict, luy portoit si peu de faveur qu'elle n'estoit point demandée de ceulx qui se vouloient advancer dans la bonne grâce de la Royne.

Ainsi, par la négligence du père & par le desdaing de sa Maistresse, ceste pauvre fille demeura long temps sans estre maryée, &, comme celle qui se fascha à la longue, non tant pour envie qu'elle eust d'estre mariée que pour la honte qu'elle avoit de ne l'estre poinct, se retira du tout à Dieu, laissant les mondanitez & gorgiasetez de la Court. Son passetemps fut à prier Dieu ou à faire quelques ouvraiges, & en ceste vie ainsy retirée passa ses jeunes ans, vivant tant honnestement & sainctement qu'il n'estoit possible de plus.

Quand elle fut approchée des trente ans, il y avoit ung Gentil homme, bastard d'une bonne & grande Maison, autant gentil compaignon & homme de bien qu'il en fût de son temps, mais la richesse l'avoit du tout delaissé & avoit si peu de beaulté que une Dame, quelle qu'elle fust, ne l'eust pour son plaisir choisy. Ce pauvre Gentil homme estoit demeuré sans party &, comme souvent ung malheureux cherche l'autre, vint aborder ceste Damoiselle Rolandine, car leurs fortunes, complexions & conditions estoient fort pareilles. Et, se complaignans l'un à l'autre de leurs infortunes, prindrent une très grande amitié &, se trouvans tous

deux compaignons de malheur, se cherchoient en tous lieux pour se consoler l'un l'autre, & en ceste fréquentation s'engendra une très grande & longue amitié.

Ceulx qui avoient veu la Damoiselle Rolandine si retirée qu'elle ne parloit à personne, la voyans incessamment avec le bastard de bonne Maison, en furent incontinent scandalisez & dirent à sa gouvernante qu'elle ne debvoit endurer ces longs propos, ce qu'elle remonstra à Rolandine, luy disant que chascun estoit scandalisé de ce qu'elle parloit tant à ung homme qui n'estoit assez riche pour l'espouser ny assez beau pour estre amy.

Rolandine, qui avoit tousjours esté plus reprise de son austérité que de ses mondanitez, dist à sa gouvernante : « Helas, ma mère, vous voyez que je ne puis avoir ung mary selon la Maison d'où je suis, & que j'ay tousjours fuy ceulx qui sont beaulx & jeunes, de paour de tumber aux inconvéniens où j'en ay veu d'autres. Et je trouve ce Gentil homme icy saige & vertueux comme vous sçavez, lequel ne me presche que toutes choses bonnes & vertueuses. Quel tort puis je tenir à vous & à ceulx qui en parlent de me consoler avec luy de mes ennuycts ? »

La pauvre vieille, qui aimoit sa maistresse plus qu'elle mesmes, luy dist : « Ma Damoyselle, je voy bien que vous dictes la vérité, & que vous estes traictée de père & de maistresse autrement que vous ne le méritez. Si est ce que, puis que l'on parle de vostre honneur en ceste sorte, fust il vostre propre frère, vous vous devez retirer de parler à luy. »

Rolandine luy dist en plorant : « Ma mère, puisque vous le me conseillez, je le feray, mais c'est chose estrange de n'avoir en ce monde une seule consolation. »

Le bastard, comme il avoit accoustumé, la voulut venir entretenir, mais elle luy déclara tout au long ce que sa gouvernante luy avoit dict & le pria en plorant qu'il se contentast pour ung temps de ne luy parler poinct jusques ad ce que ce bruict fust ung peu passé, ce qu'il feit à sa requeste.

Mais, durant cest esloignement ayant perdu l'un & l'autre leur consolation, commencèrent à sentir ung torment qui jamais ni d'un costé ni d'autre n'avoit esté expérimenté. Elle ne cessoit de prier Dieu, aller en voyage, jeusner & faire abstinences, car cest amour, encores à elle incogneu, luy donnoit une inquiétude si grande qu'elle ne la laissoit une seule heure reposer. Au bastard de bonne Maison ne faisoit Amour moindre effort ; mais luy, qui avoit desja conclud en son cueur de l'aimer & de tascher de l'espouser, regardant avec l'amour l'honneur que ce luy seroit s'il la povoit avoir, pensa qu'il falloit cercher moyen pour luy déclarer sa volunté & surtout gaingner sa gouvernante, ce qu'il feyt en luy remonstrant la misère où estoit tenue sa pauvre maistresse, à laquelle on vouloit oster toute consolation. Dont la bonne vieille en pleurant le remercia de l'honneste affection qu'il portoit à sa maistresse, & advisèrent ensemble le moyen comme il pourroit parler à elle. C'estoit que Rolandine fairoit souvent semblant d'estre malade d'une migraine, où l'on craint fort le bruict, &, quand ses compaignes iroient en la chambre de la Royne, ils demeureroient tous deux seuls & là il la pourroit entretenir.

Le bastard en fut fort joyeulx & se gouverna entièrement par le conseil de ceste gouvernante, en sorte que, quand il vouloit, il parloit à s'amie. Mais ce contentement ne luy dura guères, car la Royne, qui ne l'aimoit pas fort, s'enquit que faisoit tant Rolandine en la chambre. Et, combien que quelqu'un dist que c'estoit

pour sa maladie, toutesfois ung autre, qui avoit trop de mémoire des absens, luy dist que l'ayse qu'elle avoit d'entretenir le bastard de bonne Maison luy debvoit faire passer sa migraine.

La Royne, qui trouvoit les péchéz veniels des autres mortels en elle, l'envoya quérir & luy défendit de parler jamais au bastard, si ce n'estoit en sa chambre ou en sa salle. La Damoiselle n'en feit nul semblant, mais luy dist : « Si j'eusse pensé, Madame, que luy ou autre vous eust despleu, je n'eusse jamais parlé à luy. » Toutesfois pensa en elle mesme qu'elle chercheroit quelque autre moyen dont la Royne ne sçauroit rien, ce qu'elle feyt. Et, les mercredy, vendredy & sabmedy qu'elle jeusnoit, demeuroit en sa chambre avec sa gouvernante, où elle avoit loisir de parler, tandis que les autres souppoient, à celuy qu'elle commençoit à aymer très fort.

Et, tant plus le temps de leur propos estoit abbrégé par contraincte & plus leurs paroles estoient dictes par grande affection, car ils desroboient le temps comme fait ung larron une chose précieuse. L'affaire ne sçeut estre mené si secrettement que quelque Varlet ne le vist entrer là dedans au jour de jeusnes, & le redist en lieu où il ne fut celé à la Royne, qui s'en courrouça si fort qu'oncques puys n'osa le bastard aller en la chambre des Damoiselles. Et, pour ne perdre le bien de parler à celle que tant il aimoit, faisoit souvent semblant d'aller en quelque voyaige, & revenoit au soir en l'église ou chappelle du chasteau, habillé en Cordelier ou Jacobin, ou si bien dissimulé que nul ne le congnoissoit, & là s'en alloit la Damoiselle Rolandine avecq sa gouvernante l'entretenir.

Luy, voyant la grande amour qu'elle luy portoit, n'eut craincte de luy dire : « Madamoiselle, vous voyez le hazard où je me mectz

pour vostre service & les deffences que la Royne vous a faictes de parler à moy. Vous voyez d'autre part quel père vous avez, qui ne pense en quelque façon que ce soit de vous marier. Il a tant refusé de bons partiz que je n'en sçaiche plus, ny près ny loing de luy, qui soit pour vous avoir. Je sçay bien que je suis pauvre & que vous ne sçauriez espouser Gentil homme qui ne soit plus riche que moy. Mais, si amour & bonne volunté estoient estimez ung trésor, je penserois estre le plus riche homme du monde. Dieu vous a donné de grands biens, & estes en danger d'en avoir encore plus. Si j'estoys si heureux que vous me voulussiez eslire pour mary, je vous serois mary, amy & serviteur toute ma vie, &, si vous en prenez ung esgal à vous, chose difficile à trouver, il vouldra estre maistre & regardera plus à vos biens qu'à vostre personne & à la beaulté que à la vertu, &, en joyssant de l'ususfruict de vostre bien, traictera vostre corps autrement qu'il ne le mérite. Le desir que j'ay d'avoir ce contentement & la paour que j'ay que vous n'en ayez point avecq ung autre me font vous supplier que par un mesme moyen vous me rendiez heureux & vous la plus satisfaicte & la mieux traictée femme qui oncques fut. »

Rolandine, escoutant le mesme propos qu'elle avoit délibéré de luy tenir, luy respondit d'un visaige content :

« Je suis très aise dont vous avez commencé le propos dont, lonc temps a, j'avois délibéré vous parler & auquel, depuis deux ans que je vous congnoys, je n'ay cessé de penser & de repenser en moy mesmes toutes les raisons pour vous & contre vous que j'ay peu inventer. Mais à la fin, sçachant que je veulx prendre l'estat de mariage, il est temps que je commence & que je choisisse celuy avec lequel je penseray mieux vivre au repos de ma conscience. Je n'en ay sçeu trouver un, tant soit il beau, riche ou

grand Seigneur, avec lequel mon cueur & mon esprit se peust accorder sinon à vous seul. Je sçay qu'en vous espousant je n'offense poinct Dieu, mais fais ce qu'il commande, &, quant à Monseigneur mon père, il a si peu pourchassé mon bien & tant refusé que la loy veult que je me marie sans ce qu'il me puisse deshériter. Quand je n'auray que ce qui m'appartient, en espousant ung mary tel envers moy que vous estes, je me tiendray la plus riche du monde. Quant à la Royne ma maistresse, je ne doibtz poinct faire conscience de luy desplaire pour obéyr à Dieu, car elle n'en a poinct faict de m'empescher le bien que en ma jeunesse j'eusse peu avoir. Mais, à fin que vous congnoissiez que l'amitié que je vous porte est fondée sur la vertu & sur l'honneur, vous me promecterez, que si j'accorde ce mariage, de n'en pourchasser jamais la consommation que mon père ne soit mort ou que je n'aye trouvé moyen de l'y faire consentir, » ce que luy promist voluntiers le bastard, & sur ces promesses se donnèrent chascun ung anneau en nom de mariaige, & se baisèrent en l'église devant Dieu, qu'ils prindrent en tesmoing de leur promesse, & jamais depuis n'y eut entre eulx plus grande privaulté que de baiser.

Ce peu de contentement donna grande satisfaction au cueur de ces deux parfaicts amans, & furent ung temps sans se veoir, vivans de ceste seureté. Il n'y avoit guères lieu où l'honneur se peust acquérir que le bastard de bonne maison n'y allast avec ung grand contentement qu'il ne pouvoit demeurer pauvre, veu la riche femme que Dieu luy avoit donnée, laquelle en son absence conserva si longuement ceste parfaicte amityé qu'elle ne tint compte d'homme du monde. Et, combien que quelques ungs la demandassent en mariage, ils n'avoient néantmoins autre response d'elle sinon que, depuis qu'elle avoit tant demeuré sans estre mariée, elle ne vouloit jamais l'estre.

Ceste response fut entendue de tant de gens que la Royne en oyt parler, & luy demanda pour quelle occasion elle tenoit ce languaige. Rolandine luy dist que c'estoit pour luy obéyr, car elle sçavoit bien qu'elle n'avoit jamais eu envie de la marier au temps & au lieu où elle eust esté honorablement pourveue & à son ayse, & que l'aage & la patience luy avoient apprins de se contanter de l'estat où elle estoit, &, toutes les fois que l'on luy parloit de mariage, elle faisoit pareille response.

Quand les guerres estoyent passées & que le bastard estoit retourné à la Court, elle ne parloit point à luy devant les gens, mais alloit tousjours en quelque église l'entretenir soubz couleur de se confesser, car la Royne avoit defendu à luy & à elle qu'ils n'eussent à parler tous deux sans estre en grande compaignie, sur peine de leurs vies. Mais l'amour honneste, qui ne congnoist nulles défenses, estoit plus prest à trouver les moyens pour les faire parler ensemble que leurs ennemis n'estoient prompts à les guecter &, soubz l'habit de toutes les Religions qu'ils se peurent penser, continuèrent leur honneste amitié, jusques à ce que le Roy s'en alla en une maison de plaisance près de Tours, non tant près que les dames eussent peu aller à pied à aultre église que à celle du chasteau, qui estoit si mal bastie à propos qu'il n'y avoit lieu à se cacher où le confesseur n'eust esté clairement congneu.

Toutesfois, si d'un costé l'occasion leur falloit, Amour leur en trouvoit une autre plus aisée, car il arriva à la Cour une dame de laquelle le bastard estoit proche parent. Ceste Dame avecq son fils furent logez en la maison du Roy, & estoit la chambre de ce jeune Prince avancée toute entière outre le corps de la maison où le Roy estoit, tellement que de sa fenestre povoit veoir & parler à Rolandine, car les deux fenestres estoyent proprement à l'angle

des deux corps de maison. En ceste chambre, qui estoit sur la salle du Roy, estoient logées toutes les Damoiselles de bonne Maison compagnes de Rolandine, laquelle, advisant par plusieurs fois ce jeune Prince à sa fenestre, en feyt advertir le bastard par sa gouvernante, lequel, après avoir bien regardé le lieu, feit semblant de prendre fort grand plaisir de lire ung livre des Chevaliers de la Table ronde qui estoit en la chambre du Prince.

Et, quand chacun s'en alloyt disner, pryoit ung Varlet de chambre le vouloir laisser achever de lire & l'enfermer dedans la chambre & qu'il la garderoit bien. L'autre, qui le congnoissoyt parent de son Maistre & homme seur, le laissoit lire tant qu'il luy plaisoit. D'autre costé venoit à sa fenestre Rolandine, qui, pour avoir occasion d'y demeurer plus longuement, feingnit d'avoir mal à une jambe, & disnoyt & souppoyt de si bonne heure qu'elle n'alloit plus à l'ordinaire des Dames. Elle se mist à faire ung lict de reseul de soye cramoisie, & l'attachoit à la fenestre où elle vouloit demorer seule &, quand elle voyoit qu'il n'y avoit personne, elle entretenoit son mary, qui pouvoit parler si haut que nul ne les eust sçeu oyr, &, quand il s'approchoit quelqu'un d'elle, elle toussoit & faisoit signe par lequel le bastard se pouvoit bien tost retirer. Ceulx qui faisoient le guet sur eux tenoient pour certain que l'amitié estoit passée, car elle ne bougeoit d'une chambre où seurement il ne la pouvoit veoir, pource que l'entrée luy en estoit defendue.

Ung jour la mère de ce jeune Prince, estant en la chambre de son fils, se meit à la fenestre où estoit ce gros livre, & n'y demeura guères qu'une des compagnes de Rolandine, qui estoit à celle de leur chambre, salua ceste Dame & parla à elle. La Dame luy demanda comme se portoit Rolandine ; elle luy dist qu'elle la ver-

roit bien s'il luy plaisoit, & la feit venir à la fenestre en son couvre-chef de nuict &, après avoir parlé de sa maladie, se retirèrent chacune de son costé.

La Dame, regardant ce gros livre de la Table ronde, dist au Varlet de chambre qui en avoit la garde : « Je m'esbahis comme les jeunes gens perdent le temps à lire tant de follyes. » Le Varlet de chambre luy respondit qu'il s'esmerveilloit encores plus de ce que les gens estimez bien sages & aagez y estoient plus affectionnez que les jeunes, & pour une merveille luy compta comme le bastard, son cousin, y demeuroit quatre ou cinq heures tous les jours à lire ce beau livre. Incontinent frappa au cueur de ceste Dame l'occasion pour quoy c'estoit, & donna charge au Varlet de chambre de se cacher en quelque lieu & de regarder ce qu'il feroit, ce qu'il feit, & trouva que le livre où il lisoit estoit la fenestre où Rolandine venoit parler à luy, & entendit plusieurs propos de l'amitié qu'ils cuidoient tenir bien secrette.

Le lendemain le racompta à sa Maistresse, qui envoya quérir le bastard &, après plusieurs remonstrances, luy défendit de ne se y trouver plus &, le soir, elle parla à Rolandine, la menassant, si elle continuoit ceste folle amityé, de dire à la Royne toutes ces menées.

Rolandine, qui de rien ne s'étonnoit, jura que, depuis la défense de sa Maistresse, elle n'y avoit point parlé, quelque chose que l'on dist, & qu'elle en sçeut la verité tant de ses compaignes que des Varletz & serviteurs. Et, quant à la fenestre dont elle parloit, elle nia d'y avoir parlé au bastard, lequel, craingnant que son affaire fust revelé, s'eslongna du danger & fut long temps sans revenir à la Court, mais non sans escripre à Rolandine par si subtils

moyens que, quelque guet que la Royne y meist, il n'estoit sepmaine qu'elle n'eust deux fois de ses nouvelles.

Et, quand le moyen des Religieux dont il s'aidoit fut failly, il luy envoyoit ung petit Paige habillé de couleurs, puis de l'un, puis de l'autre, qui s'arrestoit aux portes où toutes les Dames passoient & là bailloit ses lettres secrètement par my la presse. Ung jour, ainsy que la Royne alloit aux champs, quelqu'un, qui recongneut le Paige & qui avoit la charge de prendre garde à ceste affaire, courut après ; mais le Paige, qui estoit fin, se doubtant que l'on le cherchoit, entra en la maison d'une pauvre femme qui faisoit sa potée auprès du feu, où il brusla incontinent ses lettres. Le Gentil homme qui le suivoit le despouilla tout nud & chercha par tout son habillement, mais il n'y trouva rien, parquoy le laissa aller. Et, quant il fut party, la vieille luy demanda pourquoy il avoit ainsi cherché ce jeune enfant ? Il luy dist : « Pour trouver quelques lectres que je pensois qu'il portast. — Vous n'aviez garde de les trouver, » dist la vieille, « car il les avoit bien cachées. — Je vous prie, » dist le Gentil homme, « dictes moy en quel endroit c'est, » espérant bientost les recouvrer. Mais, quand il entendit que c'estoit dedans le feu, congneut bien que le Paige avoit esté plus fin que luy, ce que incontinant alla compter à la Royne.

Toutesfois depuis ceste heure là ne s'ayda plus le bastard de Paige ne d'enfant & y envoya ung viel serviteur qu'il avoit, lequel, oubliant la craincte de la mort dont il sçavoit bien que l'on faisoit menasser de par la Royne ceux qui se mesloient de ceste affaire, entreprint de porter lettres à Rolandine. Et, quand il fut entré au chasteau où elle estoit, s'en alla guetter à une porte au pied d'un grand degré où toutes les dames passoient ; mais ung Varlet, qui

autrefois l'avoit veu, le recongneut incontinent & l'alla dire au Maistre d'hostel de la Royne, qui soubdainement le vint chercher pour le prendre. Le Varlet, saige & advisé, voyant que l'on le regardoit de loing, se retourna vers la muraille comme pour faire de l'eaue & là rompit ses lettres le plus menu qu'il luy fut possible & les jecta derrière une porte. Sur l'heure il fut prins & cherché de tous costez, &, quand on ne luy trouva rien, on l'interrogea par serment s'il avoit apporté nulles lettres, luy gardant toutes les rigueurs & persuasions qu'il luy fut possible pour luy faire confesser la verité ; mais, pour promesses ne pour menasses qu'on luy feit, jamais n'en sçeurent tirer autre chose.

Le rapport en fut faict à la Royne, & quelqu'un de la compaignie s'advisa qu'il estoit bon de regarder derrière la porte auprès de laquelle on l'avoit prins, ce qui fut faict, & trouva l'on ce que l'on cherchoit ; c'estoient les pièces de la lettre. On envoya quérir le Confesseur du Roy, lequel, après les avoir assemblées sur une table, leut la lettre tout du long, où la vérité du mariage tant dissimulé se trouva clairement, car le bastard ne l'appeloit que sa femme. La Royne, qui n'avoit délibéré de couvrir la faulte de son prochain, comme elle devoit, en feyt un très grand bruict & commanda que par tous les moyens on feist confesser au pauvre homme la verité de ceste lettre, & que en la luy monstrant il ne la pourroit regnier ; mais, quelque chose qu'on luy dist ou qu'on luy monstrast, il ne changea son premier propos. Ceulx qui en avoient la garde le menèrent au bord de la rivière & le meirent dedans un sac, disant qu'il mentoit à Dieu & à la Royne contre la vérité prouvée. Luy, qui aimoit mieulx perdre sa vie que d'accuser son Maistre, leur demanda ung Confesseur &, après avoir faict de sa conscience le mieulx qu'il luy estoit possible, il leur dist :

« Messieurs, dictes à Monseigneur le bastard, mon Maistre, que je luy recommande la vie de ma femme & de mes enfans, car de bon cueur je mects la mienne pour son service, & faictes de moy ce qu'il vous plaira, car vous n'en tirerez jamais parole qui soit contre mon Maistre. »

Àl'heure, pour luy faire plus grand paour, le gectèrent dedans le sac en l'eaue, luy crians : « Si tu veulx dire vérité, tu seras saulvé, » mais, voyans qu'il ne leur respondoit riens, le retirèrent de là & feirent le rapport de sa constance à la Royne, qui dist à l'heure que le Roy, son mary, ny elle n'estoient point si heureux en serviteurs que ung qui n'avoit de quoy les récompenser, & feit ce qu'elle peut pour le retirer à son service, mais jamais ne voulut abandonner son Maistre. Toutesfois par le congé de sondict Maistre fut mis au service de la Royne, où il vescut heureux & content.

La Royne, après avoir congneu la vérité du mariage par la lettre du bastard, envoya quérir Rolandine &, avecq ung visaige tout courroucé l'appela plusieurs fois malheureuse en lieu de Cousine, luy remonstrant la honte qu'elle avoit faicte à la Maison de son père de s'estre mariée & à elle, qui estoit sa Maistresse, sans son commandement ne congé.

Rolandine, qui de long temps congnoissoit le peu d'affection que luy portoit sa maistresse, luy rendit la pareille, &, pource que l'amour luy defailloit, la craincte n'y avoit plus de lieu ; pensant aussi que ceste correction devant plusieurs personnes ne procédoit pas d'amour qu'elle luy portast, mais pour luy faire une honte, comme celle qu'elle estimoit prendre plus de plaisir à la chastier que de desplaisir de la veoir faillir, luy respondit d'un vi-

saige aussi joyeulx & asseuré que la Royne monstroit le sien troublé & courroucé :

« Madame, si vous ne congnoissiez vostre cueur tel qu'il est, je vous mectrois, au devant de la mauvaise volunté que de long temps vous avez portée à Monsieur mon père & à moy, mais vous le sçavez, que vous ne trouverez poinct estrange si tout le monde s'en doubte, & quant est de moy, Madame, je m'en suis apperçeue à mon plus grand dommaige. Car, quand il vous eust pleu me favoriser comme celles qui ne vous sont si proches que moy, je feusse maintenant mariée autant à vostre honneur qu'au mien ; mais vous m'avez laissée comme une personne du tout oubliée en vostre bonne grâce, en sorte que tous les bons partis que j'eusse sçeu avoir me sont passez devant les œilz par la négligence de Monsieur mon père & par le peu d'estime que vous avez faict de moy, dont j'estois tumbée en tel desespoir que, si ma santé eust peu porter l'estat de Religion, je l'eusse voluntiers prins pour ne veoir les ennuictz continuelz que vostre rigueur me donnoit.

« En ce désespoir m'est venu trouver celluy qui seroit d'aussi bonne Maison que moy si l'amour de deux personnes estoyt autant estimé que l'anneau, car vous sçavez que son père passeroit devant le mien. Il m'a longuement entretenue & aimée ; mais vous, Madame, qui jamais ne me pardonnastes nulle petite faulte ne me louastes de nul bon euvre, combien que vous congnoissez par expérience que je n'ay poinct accoustumé de parler de propos d'amour ne de mondanité & que du tout j'estois retirée à mener une vie plus religieuse que autre, avez incontinent trouvé estrange que je parlasse à ung Gentil homme aussi malheureux en ceste vie que moy, en l'amitié duquel je ne pensois ny ne cher-

chois autre chose que la consolation de mon esperit. Et, quand du tout je me veidz frustrée, j'entray en tel désespoir que je délibéray de chercher autant mon repos que vous aviez envye de me l'oster & à l'heure eusmes parolles de mariage, lesquelles ont esté consommées par promesse & anneau. Parquoy il me semble, Madame, que vous me tenez ung grand tort de me nommer meschante, veu que en une si grande & parfaicte amitié, où je pouvois trouver les occasions si je voulois, il n'y a jamais eu entre luy & moy plus grande privaulté que de baiser, espérant que Dieu me feroit la grâce que avant la consommation du mariage je gaingneroys le cueur de Monsieur mon père à se y consentir. Je n'ay poinct offensé Dieu, ni ma conscience, car j'ay attendu jusques à l'aage de trente ans pour veoir ce que vous & Monsieur mon père feriez pour moy, ayant gardé ma jeunesse en telle chasteté & honnesteté que homme vivant ne m'en sçauroit rien reprocher, &, par le conseil de raison que Dieu m'a donnée, me voyant vieille & hors d'espoir de trouver party selon ma Maison, me suis délibérée d'en espouser ung à ma volunté, non poinct pour satisfaire à la concupiscence des œilz, car vous savez qu'il n'est pas beau, ny à celle de la chair, car il n'y a poinct eu de consommation charnelle, ny à l'orgueil, ny à l'ambition de ceste vie, car il est pauvre & peu advancé ; mais j'ay regardé purement & simplement à la vertu qui est en luy, dont tout le monde est contrainct de luy donner louange, à la grande amour aussi qu'il me porte, qui me faict espérer de trouver avecques luy repos & bon traictement. Et, après avoir bien pesé tout le bien & le mal qui m'en peut advenir, je me suis arrestée à la partie qui m'a semblé la meilleure, & que j'ay débattue en mon cueur deux ans durans, c'est d'user le demourant de mes jours en sa compaignye, & suys délibérée de tenir ce propos si ferme que tous les tourmens que j'en sçaurois en-

durer, fust la mort, ne me feront departir de ceste forte oppinion. Parquoy, Madame, il vous plaira excuser en moy ce qui est très excusable, comme vous mesmes l'entendez très bien, & me laissez vivre en paix, que j'espère trouver avecq luy. »

La Royne, voyant son visaige si constant & sa parole tant véritable, ne luy peut respondre par raison &, en continuant de la reprendre & injurier par collère, se print à pleurer en disant : « Malheureuse que vous estes, en lieu de vous humilier devant moy & de vous repentir d'une faulte si grande, vous parlez audatieusement sans en avoir la larme à l'œil ; par cela monstrez bien l'obstination & la dureté de vostre cueur. Mais, si le Roy & vostre père me veulent croyre, ils vous mectront en lieu où vous serez contraincte de parler autre langage.

— Madame, respondit Rolandine, pource que vous m'accusez de parler trop audatieusement, je suis délibérée de me taire s'il ne vous plaist de me donner congé de vous respondre. »

Et, quand elle eut commandement de parler, luy dist :

« Ce n'est poinct à moy, Madame, à parler à vous, qui estes ma Maistresse & la plus grande Princesse de la Chrestienté, audatieusement & sans la révérence que je vous doibts, ce que je n'ay voulu ne pensé faire ; mais, puisque je n'ay advocat qui parle pour moy sinon la verité, laquelle moy seule je sçay, je suis tenue de la déclairer sans craincte, espérant que, si elle est bien congnue de vous, vous ne m'estimerez telle qu'il vous a pleu me nommer. Je ne crains que créature mortelle entende comme je me suis conduicte en l'affaire dont l'on me charge, puisque je sçay que Dieu & mon honneur n'y sont en riens offensez. Et voilà qui me faict parler sans craincte, estant seure que Celluy qui voit

mon cueur est avecq moy, &, si ung tel juge estoyt pour moy, j'aurois tort de craindre ceux qui sont subjects à son jugement. Et pourquoy doncques dois je pleurer, veu que ma conscience & mon cueur ne me reprennent poinct en ceste affaire & que je suis si loing de m'en repentir que, si c'estoit à recommencer, je ferois ce que j'ay faict ? Mais vous, Madame, avez grande occasion de pleurer, tant pour le grant tort que en toute ma jeunesse vous m'avez tenu que pour celuy que maintenant vous me faictes de me reprendre devant tout le monde d'une faulte qui doibt estre imputée plus à vous que à moy. Quand je aurois offensé Dieu, le Roy, vous, mes parens & ma conscience, je serois bien obstinée si de grande repentance je ne pleurois. Mais d'une chose bonne, juste & saincte, dont jamais n'eust été bruict que bien honorable, sinon que vous l'avez trop tost esventé, monstrant que l'envie que vous aviez de mon deshonneur estoit plus grande que de conserver l'honneur de vostre Maison & de voz parens, je ne dois plorer. Mais, puis que ainsy il vous plaist, Madame, je ne suis pour vous contredire, car, quand vous m'ordonnerez telle peine qu'il vous plaira, je ne prendray moins de plaisir à la souffrir sans raison que vous aurez à la me donner. Parquoy, Madame, commandez à Monsieur mon père quel torment il vous plaist que je porte, car je sçay qu'il n'y fauldra pas. Au moins seray je bien aise que seullement pour mon malheur il suyve entièrement vostre volunté & que, ainsy qu'il a esté négligent à mon bien suyvant vostre vouloir, il sera prompt à mon mal pour vous obéyr. Mais j'ay ung père au Ciel, lequel, je suis asseurée, me donnera autant de patience que je me voy de grands maulx par vous préparez, & en luy seul j'ay ma parfaicte confiance. »

La Royne, si courroucée qu'elle n'en pouvoit plus, commanda qu'elle fust emmenée de devant ses œilz & mise en une chambre

à part où elle ne peust parler à personne ; mais on ne luy osta point sa gouvernante, par le moyen de laquelle elle feit sçavoir au bastard toute sa fortune & ce qu'il luy sembloit qu'elle devoit faire, lequel, estimant que les services qu'il avoit faicts au Roy luy pourroient servir de quelque chose, s'en vint en diligence à la Court & trouva le Roy aux champs, auquel il compta la verité du faict, le suppliant que à luy, qui estoit pauvre Gentil homme, voulust faire tant de bien d'appaiser la Royne en sorte que le mariage peust estre consommé.

Le Roy ne luy respondit riens sinon : « M'asseurez-vous que vous l'avez espousée ? — Ouy, Sire, » dist le bastard, « par paroles de présent seulement &, s'il vous plaist, la fin y sera mise. »

Le Roy, baissant la teste & sans luy dire aultre chose, s'en retourna droict au chasteau &, quand il fut auprès de là, il appella le Capitaine de ses Gardes & luy donna charge de prendre le bastard prisonnier.

Toutesfois ung sien amy, qui congnoissoit le visaige du Roy, l'advertit de s'absenter & se retirer en une sienne maison près de là &, si le Roy le faisoit chercher, comme il soupçonnoit, il luy feroit incontinent sçavoir pour s'en fuyr hors du royaulme ; si aussi les choses estoient adoucies, il le manderoit pour retourner. Le bastard le creut & feit si bonne diligence que le Capitaine des Gardes ne le trouva poinct.

Le Roy & la Royne regardèrent ensemble qu'ils feroyent de ceste pauvre Damoiselle, qui avoit l'honneur d'estre leur parente, & par le conseil de la Royne fut conclu qu'elle seroit renvoyée à son père, auquel l'on manda toute la vérité du faict. Mais, avant que l'envoyer, feirent parler à elle plusieurs gens d'Église & de

Conseil, luy remonstrans, puis qu'il n'y avoit en son mariage que la parolle, qu'il se povoit facilement deffaire mais que l'un & l'autre se quittassent, ce que le Roy vouloit qu'elle feyst pour garder l'honneur de la Maison dont elle estoit.

Elle leur feit response que en toutes choses elle estoit preste d'obéyr au Roy, sinon à contrevenir à sa conscience, mais ce que Dieu avoit assemblé les hommes ne le povoient séparer les priant de ne la tanter de chose si desraisonnable, car, si amour & bonne volunté fondée sur la craincte de Dieu, sont les vraiz & seurs liens de mariaige, elle estoit si bien lyée que fer, ne feu, ne eaue ne povoient rompre son lien, sinon la mort à laquelle seule & non à aultre rendroit son anneau & son serment, les priant de ne luy parler du contraire, car elle estoit si ferme en son propos qu'elle aymoit mieulx mourir en gardant sa foy que vivre après l'avoir nyée.

Les députez de par le Roy emportèrent ceste constante response &, quand ilz veirent qu'il n'y avoit remède de luy faire renoncer son mary, l'envoyèrent devers son père en si piteuse façon que par où elle passoit chacun ploroit. Et, combien qu'elle n'eust failly, la pugnition fut si grande & sa constance telle qu'elle feyt estimer sa faulte estre vertu.

Le père, sçachant ceste piteuse nouvelle, ne la voulut poinct veoir, mais l'envoya à ung chasteau dedans une forest, lequel il avoit autrefoys edifié pour une occasion bien digne d'estre racomptée, & la teint là longuement en prison, la faisant persuader que, si elle vouloit quicter son mary, il la tiendroit pour sa fille & la mettroit en liberté. Toutesfois elle tint ferme & aima mieulx le lien de sa prison, en conservant celluy de son mariage, que toute la liberté du monde sans son mary, & sembloit à veoir son visaige

que toutes ses peines luy estoient passetemps très plaisans puis qu'elle les souffroit pour celluy qu'elle aimoit.

Que diray je icy des hommes ? Ce bastard tant obligé à elle, comme vous avez veu, s'enfuyt en Allemaigne, où il avoit beaucoup d'amis, & monstra bien par sa legiereté que vraye & parfaicte amour ne luy avoit pas tant faict pourchasser Rolandine que l'avarice & l'ambition, en sorte qu'il devint tant amoureux d'une Dame d'Allemaigne qu'il oublia à visiter par lettres celle qui pour luy soustenoit tant de tribulation. Car jamais la Fortune, quelque rigueur qu'elle leur tint, ne leur peut oster le moyen de s'escripre l'un à l'autre, sinon la folle & meschante amour où il se laissa tumber, dont le cueur de Rolandine eut premier ung sentiment tel qu'elle ne povoit plus reposer.

Et après, voyant les escriptures tant changées & refroidies du langage accoustumé qu'elle ne ressembloient plus aux passées, soupçonna que nouvelle amytié la séparoit de son mary, ce que tous les tormens & peynes qu'on luy avoit peu donner n'avoient sçeu faire, &, parce que sa parfaicte amour ne vouloit qu'elle asseist jugement sur ung soupson, trouva moyen d'envoyer secrètement ung serviteur en qui elle se fyoyt, non pour luy escripre & parler à luy, mais pour l'espier & veoir la vérité, lequel, retourné du voyage, luy dist que pour le seur il avoit trouvé le bastard bien fort amoureux d'une Dame d'Allemaigne & que le bruict estoit qu'il pourchassoit de l'espouser, car elle estoit fort riche.

Ceste nouvelle apporta une si extrême douleur au cueur de cette pauvre Rolandine que, ne la pouvant porter, tumba bien griefvement malade. Ceux qui entendoient l'occasion luy dirent de la part de son père que, puisqu'elle voyoit la grande meschanceté du bastard, justement elle le pouvoit abandonner, & la per-

suadèrent de tout leur possible. Mais, nonobstant qu'elle fust tormentée jusques au bout, si n'y eut il jamais remède de luy faire changer son propos, & monstra en ceste dernière tentation l'amour qu'elle avoit & sa très grande vertu. Car, ainsi que l'amour se diminuoit du costé de luy, ainsy augmentoit du sien & demoura, malgré qu'il en eust, l'amour entier & parfaict, car l'amitié qui défailloit du costé de luy tourna en elle. Et, quand elle congneut que en son cueur seul estoit l'amour entier qui autresfois avoit esté départy en deux, elle délibéra de le soustenir jusques à la mort de l'un ou de l'autre. Par quoy la bonté Divine, qui est parfaicte charité & vraye amour, eut pitié de sa douleur & regarda sa patience, en sorte que après peu de jours le bastard mourut à la poursuicte d'une autre femme. Dont elle, bien advertie de ceulx qui l'avoient veu mectre en terre, envoya supplier son père qu'il luy pleust qu'elle parlast à luy.

Le père s'y en alla incontinent, qui jamais depuis sa prison n'avoit parlé à elle, &, après avoir bien au long entendu ses justes raisons, en lieu de la reprendre & tuer comme souvent il la menassoit par parolles, la print entre ses bras & en plorant très fort luy dist :

« Ma fille, vous estes plus juste que moy, car, s'il y a eu faulte en vostre affaire, j'en suis la principale cause ; mais, puis que Dieu l'a ainsy ordonné, je veulx satisfaire au passé. »

Et, après l'avoir admenée en sa maison, il la traictoit comme sa fille aisnée. Elle fut demandée en mariage par ung Gentil homme du nom & armes de leur Maison, qui estoit fort saige & vertueux & estimoit tant Rolandine, laquelle il fréquentoit souvent, qu'il luy donnoit louange de ce dont les autres la blasmoient, congnoissant que sa fin n'avoit esté que pour la vertu. Le

mariaige fut agréable au père & à Rolandine & fut incontinent conclud.

Il est vray que ung frère qu'elle avoyt, seul héritier de la Maison, ne vouloit s'accorder qu'elle eust nul partage, luy mectant au devant qu'elle avoyt desobéy à son père. Et après la mort du bon homme luy tint de si grandes rigueurs que son mary, qui estoit un puisné, & elle avoient bien affaire de vivre.

En quoy Dieu pourveut, car le frère, qui vouloit tout tenir, laissa en ung jour par une mort subite le bien qu'il tenoit de sa seur & le sien quant & quant.

Ainsy elle fut héritière d'une bonne & grosse maison, où elle vesquit sainctement & honorablement en l'amour de son mary, &, après avoir eslevé deux filz que Dieu leur donna, rendit joyeusement son ame à Celluy où de tout temps elle avoit sa parfaicte confiance.

« Or, mes Dames, je vous prie que les hommes, qui nous veulent peindre tant inconstantes, viennent mainctenant icy & me monstrent l'exemple d'un aussi bon mary que ceste cy fut bonne femme, & d'une telle foy & persévérance. Je suis seure qu'il leur seroit si difficile que j'aime mieulx les en quicter que de me mettre en ceste peyne, mais non vous, mes Dames, de vous prier, pour continuer vostre gloire, ou du tout n'aimer poinct ou que ce soit aussi parfaictement, & gardez vous bien que nulle ne die que cette Damoiselle ait offensé son honneur, veu que par sa fermeté elle est occasion d'augmenter le nostre.

— En bonne foy, Parlamente, » dist Oisille, « vous nous avez racompté l'histoire d'une femme d'un très grand & honneste

cueur, mais ce qui donne autant de lustre à sa fermeté, c'est la desloyauté de son mary, qui la vouloit laisser pour une autre.

— Je croy, » dist Longarine, « que cest ennuy là luy fut le plus importable, car il n'y a faiz si pesant que l'amour de deux personnes bien unies ne puisse doucement supporter ; mais, quand l'un fault à son debvoir & laisse toute la charge sur l'autre, la pesanteur est importable.

— Vous devriez doncques, » dist Geburon, « avoir pitié de nous, qui portons l'amour entière sans que vous y daigniez mectre le bout du doigt pour la soulager.

— Ha, Geburon, » dist Parlamente, « souvent sont différens les fardeaux de l'homme & de la femme. Car l'amour de la femme, bien fondée sur Dieu & sur honneur, est si juste & raisonnable que celuy qui se départ de telle amitié doibt estre estimé lasche & meschant envers Dieu & les hommes. Mais l'amour de la pluspart des hommes est tant fondée sur le plaisir que les femmes, ignorant leur mauvaise volunté, se y mectent aucunes fois bien avant &, quand Dieu leur faict congnoistre la malice du cueur de celluy qu'elles estimoient bon, s'en peuvent départir avecq leur honneur & bonne réputation, car les plus courtes follies sont toujours les meilleures.

— Voilà donc une raison, » dist Hircan, « fondée sur vostre fantaisie, de vouloir soustenir que les femmes honnestes peuvent laisser honnestement l'amour des hommes & non les hommes celle des femmes, comme si leur cueur étoit différent ; mais, combien que les visaiges & habitz le soyent, si croy je que les voluntez sont toutes pareilles, sinon d'autant que la malice plus couverte est la pire. »

Parlamente avecq ung peu de colère luy dist :

« J'entends bien que vous estimez celles les moins mauvaises de qui la malice est descouverte.

— Or laissons ce propos là, » dist Simontault, « car, pour faire conclusion du cueur de l'homme & de la femme, le meilleur des deux n'en vaut riens ; mais venons à sçavoir à qui Parlamente donnera sa voix pour oyr quelque beau compte.

— Je la donne, » dist-elle, « à Geburon.

— Or, puis que j'ay commencé, » dist-il, « à parler des Cordeliers, je ne veux oublier ceulx de Sainct-Benoist & ce qui est advenu d'eux de mon temps, combien je n'entends en racomptant une histoire d'un meschant Religieux, empescher la bonne opinion que vous avez des gens de bien ; mais, veu que le Psalmiste dist que tout homme est menteur, & en ung autre endroict : Il n'en est poinct qui face bien jusques à ung, il me semble qu'on ne peut faillyr d'estimer l'homme tel qu'il est. Car, s'il y a du bien, on le doit attribuer à Celluy qui en est la source & non à la créature, à laquelle par trop donner de gloire ou de louange ou estimer de soy quelque chose de bon, la plus part des personnes sont trompées. Et, afin que vous ne trouviez impossible que soubz extrême austérité ne se treuve extrême concupiscence, entendez ce qui advint du temps du Roy François premier :

## 22

n la Ville de Paris il y avoit ung Prieur de Sainct-Martin-des-Champs, duquel je tairay le nom pour l'amytié que je luy ay por-

tée. Sa vie, jusques en l'aage de cinquante ans, fut si austère que le bruict de sa saincteté courut par tout le Royaume, tant qu'il n'y avoit Prince ne Princesse qui ne luy fist grand honneur quand il les venoit veoir, & ne se faisoit réformation de Religion qui ne fust faicte par sa main, car on le nommoit le père de vraye Religion.

Il fust esleu Visiteur de la grande Religion des Dames de Fontevrault, desquelles il estoit tant crainct que, quand il venoit en quelqu'un de leurs monastères, toutes les Religieuses trembloient de la craincte qu'elles avoient de luy &, pour l'appaiser des grandes rigueurs qu'il leur tenoit, le traictoient comme elles eussent faict la personne du Roy, ce que au commencement il refusoit, mais à la fin, venant sur les cinquante cinq ans, commença à trouver fort bon le traictement qu'il avoit au commencement desprisé &, s'estimant luy mesme le bien public de toute Religion, desira de conserver sa santé mieulx qu'il n'avoit accoustumé. Et, combien que sa Reigle portast de jamais ne manger cher, il s'en dispensa luy mesme, ce qu'il ne faisoit à nul autre, disant que sur luy estoit tout le faiz de la Religion, par quoy si bien se festoya que d'un Moyne bien meigre il en feyt ung bien gras.

Et à ceste mutation de vivre se feyt une mutation de cueur telle qu'il commencea à regarder les visaiges, dont paravant avoit faict conscience, &, en regardant les beaultez que les voilles rendent plus desirables, commencea à les convoicter. Doncques pour satisfaire à ceste convoitise chercha tant de moyens subtils qu'à la parfin de pasteur il devint loup, tellement que en plusieurs bonnes Religions, s'il s'en trouvoit quelqu'une ung peu sotte, il ne failloit à la decepvoir. Mais, après avoir longuement continué ceste meschante vie, la bonté Divine, qui print pitié des

pauvres brebis esgarées, ne voulut plus endurer la gloire de ce malheureux régner, ainsy que vous verrez.

Ung jour, allant visiter ung Couvent près de Paris, qui se nomme Gif, advint que, en confessant toutes les Religieuses, en trouva une, nommée Marie Heroet, dont la parole estoit si doulce & agréable qu'elle promectoit le visaige & le cueur estre de mesme. Par quoy, seulement pour l'ouyr, fut esmeu en une passion d'amour qui passoit toutes celles qu'il avoit eues aux autres Religieuses, & en parlant à elle se baissa fort pour la regarder, & apperçeut la bouche si rouge & si plaisante qu'il ne se peut tenir de luy haulser le voile pour veoir si les œilz accompaignoient le demeurant, ce qu'il trouva, dont son cueur fut remply d'une ardeur si véhémente qu'il perdit le boire & le manger & toute contenance, combien qu'il la dissimuloit. Et, quand il fut retourné en son Prieuré, il ne povoit trouver repos, par quoy en grande inquiétude passoyt les jours & les nuictz, en cherchant les moyens comme il pourroit parvenir à son desir & faire d'elle comme il avoit faict de plusieurs autres, ce qu'il craingnoit estre difficile pource qu'il la trouvoit saige en paroles & d'un esperit subtil, & d'autre part se voyoit si laid & si vieulx qu'il délibéra de ne luy en parler poinct, mais de chercher à la gaingner par craincte.

Par quoy bien tost après s'en retourna au dict Monastère de Gif, auquel lieu se monstra plus austère qu'il n'avoit jamais faict, se courrouçant à toutes les Religieuses, reprenant l'une que son voile n'estoit pas assez bas, l'autre qu'elle haulsoit trop la teste, & l'autre qu'elle ne faisoit pas bien la révérence en Religieuse. En tous ces petiz cas se monstroit si austère que l'on le craingnoit comme ung Dieu painct en Jugement, & luy, qui avoit les gouttes,

se travailla tant de visiter les lieux réguliers que, environ l'heure de Vespres, heure par luy apostée, se trouva au Dortouer.

L'Abbesse luy dist : « Père Révérend, il est temps de dire Vespres. » À quoy il respondit : « Allez, Mère, allez, faictes les dire, car je suis si las que je demeureray ici non pour reposer, mais pour parler à Seur Marie, de laquelle j'ay oy très mauvais rapport, car l'on m'a dict qu'elle caquette comme si c'estoit une mondaine. » L'Abbesse, qui estoit tante de sa mère, le pria de la bien chapitrer & la luy laissa toute seule, sinon ung jeune Religieux qui estoit avecq luy.

Quand il se trouva seul avecq Seur Marie, commencea à luy lever le voile & luy commander qu'elle le regardast. Elle luy respondit que sa Reigle luy deffendoit de regarder les hommes. « C'est bien dict, ma fille », luy dist il, « mais il ne fault pas que vous estimiez qu'entre nous Religieux soyons hommes. » Par quoy Seur Marie, craingnant faillir par désobéissance, le regarda au visage ; elle le trouva si laid qu'elle pensa faire plus de pénitence que de péché à le regarder.

Le beau Père, après luy avoir dict plusieurs propos de la grande amitié qu'il luy portoit, luy voulut mettre la main au tetin, qui fut par elle repoulsé comme elle debvoit, & fut si courroucé qu'il luy dist : « Faut il qu'une Religieuse sçaiche qu'elle ait des tetins ? » Elle luy dist : « Je sçay que j'en ay, & certainement que vous ny autre n'y toucherez poinct, car je ne suis pas si jeune & ignorante que je n'entende bien ce qui est péché de ce qui ne l'est pas. »

Et, quand il veit que ses propos ne la povoient gaingner, luy en va bailler d'un autre, disant : « Hélas, ma fille, il faut que je vous

déclaire mon extrême nécessité ; c'est que j'ay une maladie que tous les Médecins trouvent incurable, sinon que je me resjouisse & me joue avecq quelque femme que j'ayme bien fort. De moy, je ne vouldrois pour mourir faire ung péché mortel, mais, quand l'on viendroit jusques là, je sçay que simple fornication n'est nullement à comparer à pécher d'homicide. Par quoy, si vous aimez ma vie, en sauvant vostre conscience de crudélité, vous me la saulverez. » Elle luy demanda quelle façon de jeu il entendoit faire. Il luy dist qu'elle povoit bien reposer sa conscience sur la sienne, & qu'il ne feroit chose dont l'une ne l'autre fust chargée.

Et, pour luy monstrer le commencement du passetemps qu'il demandoit, la vint embrasser & essayer de la jetter sur ung lict. Elle, congnoissant sa meschante intention, se deffendit si bien & de paroles & de bras qu'il n'eut povoir de toucher que à ses habillemens. À l'heure, quand il veid toutes ses inventions & esforts estre tournez en riens, comme ung homme furieux & non seullement hors de conscience, mais de raison naturelle, luy meit la main soubz la robbe, & tout ce qu'il peut toucher des ongles esgratigna de telle fureur que la pauvre fille, en criant bien fort, de tout son hault tumba à terre toute esvanouye.

Et à ce cry entra l'Abbesse dans le dortouer où elle estoit, laquelle, estant à Vespres, se souvint avoir laissé ceste Religieuse seule avec le beau Père, qui estoit fille de sa niepce, dont elle eut ung scrupule en sa conscience, qui luy feit laisser Vespres & aller à la porte du dortouer escouter que l'on faisoit ; mais, oyant la voix de sa niepce, poussa la porte que le jeune Moyne tenoit.

Et, quand le Prieur veid venir l'Abbesse, en luy monstrant sa niepce esvanouye, lui dist : « Sans faulte, notre Mère, vous avez grand tort que vous ne m'avez dict les conditions de Seur Marie ;

car, ignorant sa debilité, je l'ay faict tenir debout devant moy & en la chapitrant s'est esvanouye comme vous voyez. »

Ils la feirent revenir avecq vin aigre & autres choses propices, & trouvèrent que de sa cheute elle estoit blessée à la teste. Et, quand elle fut revenue, le Prieur, craingnant qu'elle comptast à sa tante l'occasion de son mal, luy dist à part : « Ma fille, je vous commande, sous peine d'inobédience & d'estre dampnée, que vous n'aiez jamais à parler de ce que je vous ay faict icy, car entendez que l'extrémité d'amour m'y a contrainct, &, puis que je voy que vous ne me voulez aymer, je ne vous en parleray jamais que ceste fois, vous asseurant que, si vous me voulez aimer, je vous feray élire Abbesse de l'une des trois meilleures Abbayes de ce Royaume. » Mais elle luy respondit qu'elle aimoit mieulx mourir en chartre perpétuelle que d'avoir jamais autre amy que Celluy qui estoit mort pour elle en la croix, avecq lequel elle aimoit mieulx souffrir tous les maulx que le Monde pourroit donner que contre luy avoir tous les biens, & qu'il n'eut plus à luy parler de ces propos, ou elle le diroyt à la Mère Abbesse, mais qu'en se taisant elle s'en tairoit.

Ainsy s'en alla ce mauvais pasteur, lequel, pour se monstrer tout autre qu'il n'estoit & pour encores avoir le plaisir de regarder celle qu'il aimoyt, se retourna vers l'Abbesse, luy disant : « Ma Mère, je vous prie, faictes chanter à toutes voz filles ung Salve Regina en l'honneur de ceste vierge où j'ay mon espérance. » Ce qui fut faict, durant lequel ce regnard ne feit que pleurer, non d'autre dévotion que de regret qu'il avoit de n'estre venu au dessus de la sienne. Et toutes les Religieuses, pensans que ce fust d'amour à la Vierge Marie, l'estimoient ung sainct homme. Seur

Marie, qui congnoissoit sa malice, prioit en son cueur de confondre celluy qui desprisoit tant la virginité.

Ainsy s'en alla cest hyppocrite à Sainct-Martin, auquel lieu ce meschant feu qu'il avoit en son cueur ne cessa de brusler jour & nuict & de chercher toutes les inventions possibles pour venir à ses fins, &, pour ce que sur toutes choses il craingnoit l'Abbesse, qui estoit femme vertueuse, il pensa le moyen de l'oster de ce monastère. S'en alla vers Madame de Vendosme, pour l'heure demeurant à La Fère, où elle avoit édifié & fondé ung couvent de Sainct Benoist nommé le Mont d'Olivet, &, comme celluy qui estoit le souverain Réformateur, luy donna à entendre que l'Abbesse du dict Mont Olivet n'estoit pas assez suffisante pour gouverner une telle Communauté. La bonne Dame le pria de luy en donner une autre qui fust digne de cest office, & luy, qui ne demandoit autre chose, luy conseilla de prendre l'Abbesse de Gif pour la plus suffisante qui fust en France. Madame de Vendosme incontinant l'envoya quérir & luy donna la charge de son monastère du Mont d'Olivet.

Le Prieur de Sainct-Martin, qui avoit en sa main les voix de toute la Religion, feit eslire à Gif une Abbesse à sa dévotion &, après ceste eslection, il s'en alla au dict lieu de Gif essayer encores une autre fois si par prière ou par doulceur il pourroit gaingner Seur Marie Heroet. Et, voyant qu'il n'y avoit nul ordre, retourna désespéré à son Prieuré de Sainct-Martin, auquel lieu, pour venir à sa fin & pour se venger de celle qui luy estoit trop cruelle, de paour que son affaire fust esventée, feit desrober secretement les relicques dudict Prieuré de Gif de nuict & meit à sus au Confesseur de léans, fort viel & homme de bien, que c'es-

toit luy qui les avoit desrobées, & pour ceste cause le meit en prison à Sainct-Martin.

Et, durant qu'il le tenoit prisonnier, suscita deux tesmoings lesquels ignoramment signèrent ce que Monsieur de Sainct-Martin leur commanda ; c'estoit qu'ils avoient veu dedans ung jardin le dict Confesseur avec Seur Marie en acte villain & deshonneste, ce qu'il voulut faire advouer au viel Religieux. Mais luy, qui sçavoit toutes les faultes de son Prieur, le supplia l'envoyer en Chappitre & que là devant tous les Religieux il diroit la vérité de tout ce qu'il en sçavoit. Le Prieur, craingnant que la justification du Confesseur fust sa condemnation, ne voulut poinct entériner ceste requeste, mais, le trouvant ferme en son propos, le traicta si mal en prison que les ungs dient qu'il y mourut, & les autres qu'il le contraingnit de laisser son habit & de s'en aller hors du Royaume de France ; quoy qu'il en soit, jamais depuis on ne le veit.

Quand le Prieur estima avoir une telle prise sur Seur Marie, s'en alla en la Religion où l'Abbesse faicte à sa poste ne le contredisoit en rien, & là commencea de vouloir user de son auctorité de Visiteur, & feit venir toutes les Religieuses, l'une après l'autre, en une chambre pour les oyr en forme de visitation &, quand ce fut au rang de Seur Marie qui avoit perdu sa bonne tante, il commencea à luy dire :

« Seur Marie, vous sçavez de quel crime vous estes accusée & que la dissimulation que vous faictes d'estre tant chaste ne vous a de rien servy, car on congnoist bien que vous estes tout le contraire. »

Seur Marie luy respondit d'un visaige asseuré : « Faictes moy venir celluy qui m'accuse, & vous verrez si devant moy il demeurera en sa mauvaise opinion. »

Il luy dist : « Il ne nous fault aultre preuve, puis que le Confesseur a esté convaincu. »

Seur Marie luy dist : « Je le pense si homme de bien qu'il n'aura poinct confessé une telle mensonge ; mais, quand ainsy seroit, faictes le venir devant moy, & je prouveray le contraire de son dire. »

Le Prieur voyant que en nulle sorte ne la povoit estonner, luy dist : « Je suis vostre Père qui desire saulver vostre honneur ; pour ceste cause je remectz ceste vérité à vostre conscience, à laquelle je adjousteray foy. Je vous demande & vous conjure sur peine de péché mortel de me dire verité, assavoir mon si vous estiez vierge quand vous fustes mise céans. »

Elle luy respondit : « Mon Père, l'aage de cinq ans que j'avois doibt estre seule tesmoing de ma virginité.

— Or bien doncques, ma fille », dist le Prieur, « depuis cest temps là avez vous poinct perdu ceste fleur ? »

Elle luy jura que non, & que jamais n'y avoit trouvé empeschement que de luy. À quoy il dist qu'il ne le pouvoit croire & que la chose gisoit en preuve.

« Quelle preuve », dist elle, « vous en plaist il faire ?

— Comme je faictz aux aultres », dist le Prieur, « car, ainsy que je suis Visiteur des âmes, aussi suis je visiteur des corps. Vos Abbesses & Prieures ont passé par mes mains ; vous ne devez

craindre que je visite vostre virginité. Par quoy jectez vous sur le lict, & mettez le devant de vostre habillement sur vostre visaige. »

Seur Marie luy respondit par collère : « Vous m'avez tant tenu de propos de la folle amour que vous me portez, que j'estime plustost que vous me voulez oster ma virginité que de la visiter, par quoy entendez que jamais je ne m'y consentiray. »

Alors il luy dist qu'elle estoit excommuniée de refuser l'obédience de saincte religion &, si elle ne consentoit, qu'il la deshonoreroit en plain Chapitre & diroit le mal qu'il sçavoit d'entre elle & le Confesseur.

Mais elle d'un visaige sans paour luy respondit : « Celluy qui congnoist le cueur de ses serviteurs me rendra autant d'honneur devant luy que vous me sçauriez faire de honte devant les hommes. Par quoy, puisque vostre malice en est jusques là, j'aime mieulx qu'elle parachève sa cruaulté envers moy que le desir de son mauvais voulloir, car je sçay que Dieu est juste juge.

Àl'heure il s'en alla assembler tout le Chapitre & feit venir devant luy à genoulx Seur Marie, à laquelle il dist par ung merveilleux despit :

« Seur Marie, il me desplaist que les bonnes admonitions que je vous ay données ont esté inutiles en vostre endroict, & que vous estes tumbée en tel inconvénient que je suis contrainct de vous imposer pénitence contre ma coustume. C'est que, ayant examiné vostre Confesseur sur aucuns crimes à luy imposez, m'a confessé avoir abusé de vostre personne au lieu où les tesmoings disent l'avoir veu. Parquoy, ainsy que je vous avois élevée en estat honorable & Maistresse des Novices, je ordonne que vous soyez mise non seullement la dernière de toutes, mais mengeant à

terre, devant toutes les Seurs, pain & eaue jusques ad ce que l'on congnoisse votre contrition suffisante d'avoir grâce. »

Seur Marie, estant advertye par une de ses compaignes, qui entendoit toute son affaire, que, si elle respondoit chose qui despleust au Prieur, il la mectroit in pace, c'est à dire en chartre perpétuelle, endura ceste sentence, levant les œilz au ciel, priant Celluy qui a esté sa résistance contre le péché vouloir estre sa patience contre la tribulation. Encores deffendit le Prieur de Sainct-Martin que, quand sa mère ou ses parens viendroient, que l'on ne la souffrist de trois ans parler à eulx ni escrire, sinon lettres faictes en la Communauté.

Ainsy s'en alla ce malheureux homme sans plus y revenir, & fut ceste pauvre fille long temps en la tribulation que vous avez ouye. Mais sa mère, qui sur tous ses enfans l'aimoit, voyant qu'elle n'avoit plus de nouvelles d'elle, s'en émerveilla fort & dist à ung sien fils, saige & honneste Gentil homme, qu'elle pensoit que sa fille estoit morte, mais que les Religieuses pour avoir la pension annuelle luy dissimuloient, le priant en quelque façon que ce fust de trouver moien de veoir sa dicte seur.

Incontinent il s'en alla en la Religion, en laquelle on luy feit les excuses accoustumées ; c'est qu'il y avoit trois ans que sa sœur ne bougeoit du lict. Dont il ne se tint pas contant & leur jura que, s'il ne la voyoit, il passeroit pardessus les murailles & forceroit le monastère. De quoy elles eurent si grande paour qu'elles luy admenèrent sa seur à la grille, laquelle l'Abbesse tenoit de si près qu'elle ne povoit dire à son frère chose qu'elle n'entendist. Mais elle, qui estoit sage, avoit mis par escript tout ce qui est icy dessus, avecq mille autres inventions que le dict Prieur avoit trouvées pour la decepvoir, que je laisse à compter pour la longueur.

Si ne veulx je oblier à dire que, durant que sa tante estoit Abbesse, pensant qu'il fust refusé par sa laideur, feit tenter Seur Marie par ung beau & jeune Religieux, espérant que, si par amour elle obéissoit à ce Religieux, après il la pourroit avoir par craincte. Mais dans ung jardin où le dict jeune Religieux luy tint propos avecq gestes si deshonnestes que j'aurois honte de les rémémorer, la pauvre fille courut à l'Abbesse, qui parloit au Prieur, criant : « Ma mère, ce sont Diables en lieu de Religieux ceux qui nous viennent visiter. » Et à l'heure le Prieur, qui eut grande paour d'estre descouvert, commencea à dire en riant : « Sans faulte, ma Mère, Seur Marie a raison, » &, en prenant Seur Marie par la main, luy dist devant l'Abbesse : « J'avois entendu que Seur Marie parloit fort bien & avoit le langaige si à main que on l'estimoit mondaine, & pour ceste occasion je me suis contrainct contre mon naturel luy tenir tous les propos que les hommes mondains tiennent aux femmes, ainsy que je trouve par escript, car d'expérience j'en suis ignorant comme le jour que je fus né &, en pensant que ma vieillesse & laideur luy faisoient tenir propos si vertueux, j'ay commandé à mon jeune Religieux de luy en tenir de semblables, à quoy vous voyez qu'elle a vertueusement resisté. Dont je l'estime si sage & vertueuse que je veulx que doresnavant elle soyt la première après vous & Maistresse des Novices, afin que son bon vouloir croisse tousjours de plus en plus en vertu. »

Cest acte icy & plusieurs autres feyt ce bon Religieux durant trois ans qu'il fut amoureux de la Religieuse, laquelle, comme j'ay dict, bailla par la grille à son frère tout le discours de sa piteuse histoire, ce que le frère porta à sa mère, laquelle toute désesperée vint à Paris, où elle trouva la Royne de Navarre, seur unique du Roy, à qui elle monstra ce piteux discours en luy disant :

« Madame, fiez vous une autre fois en voz ypocrites. Je pensoys avoir mis ma fille aux faulxbourgs & chemin de Paradis, & je l'ay mise en celluy d'Enfer, entre les mains des pires Diables qui puissent estre ; car les Diables ne nous tentent s'il ne nous plaist, & ceux cy nous veulent avoir par force où l'amour deffault. »

La Royne de Navarre fut en grande peyne, car entièrement elle se confioyt en ce Prieur de Sainct-Martin, à qui elle avoit baillé la charge des Abbesses de Montivilliers & de Caen, ses belles seurs. D'autre costé, le crime si grand luy donna telle horreur & envye de venger l'innocence de ceste pauvre fille qu'elle communiqua au Chancelier du Roy, pour lors Légat en France, de l'affaire & feit envoyer quérir le Prieur, lequel ne trouva nulle excuse, sinon qu'il avoit soixante dix ans, &, parlant à la Royne de Navarre, la pria, sur tous les plaisirs qu'elle luy vouldroit jamais faire & pour récompense de tous ses services & de tous ceux qu'il avoit desir de luy faire, qu'il luy pleust de faire cesser ce procès & qu'il confesseroit que Seur Marie Heroet estoit une perle d'honneur & de virginité.

La Royne de Navarre oyant cela, fut tant esmerveillée qu'elle ne sçeut que luy respondre, mais le laissa là, & le pauvre homme tout confus se retira en son monastère, où il ne voulut plus estre veu de personne, & ne vesquit que ung an après. Et Seur Marie Heroet, estimée comme elle debvoit par les vertuz que Dieu avoit mises en elle, fut ostée de l'Abbaye de Gif, où elle avoit eu tant de mal, & faicte Abbesse par le don du Roy de l'abbaye de Giy près de Montargis, laquelle elle réforma & vesquit comme celle qui estoit pleine de l'esperit de Dieu, le louant toute sa vie de ce qu'il luy avoit pleu luy redonner son honneur & son repos.

« Voylà, mes Dames, une histoire qui est bien pour monstrer ce que dict l'Evangille que Dieu par les choses foybles confond les fortes &, par les inutiles aux œils des hommes, la gloire de ceux qui cuident estre quelque chose & ne sont rien. Et pensez, mes Dames, que sans la grâce de Dieu il n'y a homme où l'on doibve croire nul bien, ne si sotte tentation dont avecques luy l'on n'emporte victoire, comme vous povez veoir par la confusion de celluy qu'on estimoit juste & par l'exaltation de celle qu'on vouloit faire trouver pécheresse & meschante. En cela est verisfié le dire de Nostre Seigneur : Qui se exaltera sera humilié, & qui se humiliera sera exalté.

— Hélas, » ce dist Oisille, « que ce Prieur là a trompé de gens de bien ! car j'ay veu qu'on se fioit plus en luy que en Dieu.

— Ce ne seroyt pas moy, » dist Nomerfide ; « car j'ay une si grande horreur, quand je voy ung Religieux, que seullement je ne m'y sçaurois confesser, estimant qu'ils sont pires que tous les aultres hommes & ne hantent jamais maison qu'ilz n'y laissent quelque honte ou quelque zizanie.

— Il y en a de bons, » dist Oisille, « & ne fault pas que pour les mauvais ils soient jugez, mais les meilleurs sont ceulx qui moins hantent les maisons séculières & les femmes.

— Vous dictes vray, » dist Ennasuitte, « car moins on les voyst, moins on les congnoist, & plus on les estime, pource que la fréquentation les monstre telz qu'ils sont.

— Or, laissons le moustier où il est, » dist Nomerfide, « & voyons à qui Geburon donnera sa voix.

— Ce sera, » dis-il, « à Madame Oisille, afin qu'elle die quelque chose en faveur de saincte religion.

— Nous avons tant juré, » dist Oisille, « de dire la vérité que je ne sçaurois soustenir ceste partie. Et aussy, en faisant vostre compte, vous m'avez remys en mémoire une si piteuse histoire que je suis contraincte de la dire, pource que je suis voisine du païs où de mon temps elle est advenue & afin, mes Dames, que l'ypocrisie de ceulx qui s'estiment plus religieux que les autres ne vous enchante l'entendement de sorte que vostre foy, divertie de son droit chemin, estime trouver son salut en quelque autre créature que en Celluy seul qui n'a voulu avoir compaignon nostre création & rédemption, lequel est tout puissant pour nous saulver en la vie éternelle & en ceste temporelle nous consoler & délivrer de toutes noz tribulations, congnoissant que souvent l'Ange Sathan se transforme en Ange de lumière afin que l'œil extérieur, aveugle par l'apparence de saincteté & dévotion, ne s'arreste à ce qu'il doibt fuir, il m'a semblé bon la vous racompter pource qu'elle est advenue de nostre temps :

## 23

u pays de Périgort il y avoit ung Gentil homme, qui avoit telle dévotion à Sainct François qu'il luy sembloit que tous ceulx qui portoient son habit devoient estre semblables au bon Sainct, pour l'honneur duquel il avoit faict faire en sa maison chambre & garderobe pour loger les dicts Frères, par le conseil desquelz il conduisoit toutes ses affaires, voire jusques aux moindres de son

mesnage, s'estimant chemyner seurement en suyvant leur bon conseil.

Or advint ung jour que la femme du dict Gentil homme, qui estoit belle & non moins saige que vertueuse, avoit faict ung beau fils, dont l'amitié que le mary luy portoit augmenta doublement, &, pour festoyer la commère, envoya quérir un sien beau-frère. Or, ainsi que l'heure du soupper approchoit, arriva ung Cordelier, duquel je céleray le nom pour l'honneur de la Religion. Le Gentil homme fut fort aise quand il veit son Père spirituel, devant lequel il ne cachoyt nul secret, &, après plusieurs propos tenuz entre sa femme, son beau-frère & luy, se meirent à table pour soupper, durant lequel ce Gentil homme, regardant sa femme, qui avoit assez de beaulté & de bonne grace pour estre desirée d'un mary, commencea à demander tout hault une question au beau Père :

« Mon Père, est il vray que ung homme pèche mortellement de coucher avecq sa femme pendant qu'elle est en couche ? »

Le beau Père, qui avoit la contenance & la parole toute contraire à son cueur, luy respondit avecq ung visaige collère :

« Sans faulte, Monsieur, je pense que ce soyt ung des grands péchez qui se facent en mariage, & ne fusse que l'exemple de la benoiste Vierge Marie, qui ne voulut entrer au Temple jusques après les jours de sa purification, combien qu'elle n'en eust nul besoing, si ne debvriez vous jamais faillir à vous abstenir d'un petit plaisir, veu que la bonne Vierge Marie se abstenoit, pour obéyr à la Loy, d'aller au Temple où estoit toute sa consolation. Et oultre cela, Messieurs les Docteurs en médecine dient qu'il y a grand dangier pour la lignée qui en peult venir. »

Quant le Gentil homme entendit ces paroles, il en fut bien marri, car il espéroit bien que son beau Père luy bailleroit congé, mais il n'en parla plus avant. Le beau Père, durant ces propos, après avoir plus beu qu'il n'estoit besoing, regardant la Damoiselle, pensa bien en luy mesmes que, s'il en estoit le mary, il ne demanderoit poinct conseil au beau Père de coucher avecq sa femme, &, ainsy que le feu peu à peu s'allume tellement qu'il vient à embraser toute la maison, or pour ce le Frater commencea de brusler par telle concupiscence que soubdainement délibéra de venir à fin du desir que plus de trois ans durant avoit porté couvert en son cueur.

Et, après que les tables furent levées, print le Gentil homme par la main &, le menant auprès du lict de sa femme, luy dist devant elle :

« Monsieur, pour ce que je congnois bonne amour qui est entre vous & ma Damoiselle que voicy, laquelle, avecq la grande jeunesse qui est en vous, vous tourmente si fort que sans faulte j'en ay grande compassion, j'ay pensé de vous dire ung secret de nostre saincte Théologie, c'est que la loy, qui pour les abuz des mariz indiscrets est si rigoureuse, ne veult permettre que ceulx qui sont de bonne conscience comme vous soient frustrez de l'intelligence. Par quoy, Monsieur, si je vous ay dict devant les gens l'ordonnance de la sévérité de la Loy, à vous, qui estes homme saige, n'en doibtz céler la douceur. Sçachez, mon fils, qu'il y a femmes & femmes, comme aussi hommes & hommes. Premièrement, nous fault sçavoir de Madame que voicy, veu qu'il y a trois sepmaines qu'elle est accouchée, si elle est hors du flux de sang ? »

Àquoy respondit la Damoiselle qu'elle estoit toute necte. « Adoncques, » dist le Cordelier, « mon filz, je vous donne congé d'y coucher sans en avoir scrupule, mais que vous me promettez deux choses », ce que le Gentil homme feit voluntiers.

« La première, » dist le beau Père, » c'est que vous n'en parlerez à nulluy, mais y viendrez secrétement ; l'autre que vous n'y viendrez qu'il ne soyt deux heures après minuict, à fin que la digestion de la bonne Dame ne soit empeschée par voz follies », ce que le Gentil homme luy promist & jura par telz sermens que celluy, qui le congnoissoit plus sot que menteur, en fut tout asseuré.

Et, après plusieurs propos, se retira le beau Père en sa chambre, leur donnant la bonne nuict avecq une grande bénédiction. Mais, en se retirant, print le Gentil homme par la main, luy disant :

« Sans faulte, Monsieur, vous viendrez, & ne ferez plus veiller la pauvre commère. »

Le Gentil homme, en la baisant, luy dist :

« M'amie, laissez moy la porte de vostre chambre ouverte », ce que entendit très bien le beau Père.

Ainsy se retira chacun en sa chambre.

Mais, si tost que le Père fut retiré, ne pensa pas à dormir ne reposer, car, incontinant qu'il n'ouït plus nul bruict en la maison, environ l'heure qu'il avoit accoustumé d'aller à Matines, s'en va le plus doulcement qu'il peut droict en la chambre, & là trouvant la porte ouverte de la chambre où le Maistre estoit actendu, va finement esteindre la chandelle & le plus tost qu'il peut se coucha auprès d'elle, sans jamais luy dire ung seul mot.

La Damoiselle, cuydant que ce fust son mary, luy dist :

« Comment, mon amy, vous avez très mal retenu la promesse que feistes hier au soir à nostre Confesseur de ne venir icy jusques à deux heures. »

Le Cordelier, plus attentif à la vie active que à la vie contemplative, avecq la craincte qu'il avoit d'estre congneu, pensa plus à satisfaire au meschant desir dont dès long temps avoit le cueur empoisonné que à luy faire nulle response, dont la Dame fut fort estonnée, &, quant le Cordelier veid approcher l'heure que le mary devoit venir, se leva d'auprès de la Damoiselle, & le plus tost qu'il peust retourna en sa chambre.

Et, tout ainsy que la fureur de la concupiscence luy avoyt osté le dormir, la craincte, qui tousjours suit la meschanceté, ne luy permist de trouver aucun repos, mais s'en alla au Portier de la maison & luy dist :

« Mon amy, Monsieur m'a commandé de m'en aller incontinant en nostre Couvent faire quelques prières où il a dévotion, par quoy, je vous prie, baillez moy ma monture & m'ouvrez la porte sans que personne en entende rien, car l'affaire est nécessaire & secrète. »

Le Portier, qui sçavoit bien que obéir au Cordelier estoit service agréable à son Seigneur, luy ouvrit secrètement la porte & le meist dehors.

En cest instant s'esveilla le Gentil homme, lequel, voyant approcher l'heure qui luy estoit donnée du beau Père pour aller veoir sa femme, se leva en sa robbe de nuict & s'en alla coucher

vistement où par l'ordonnance de Dieu, sans congé d'homme, il pouvoit aller.

Et, quant sa femme l'ouït parler auprès d'elle, s'en esmerveilla si fort qu'elle luy dist, ignorant ce qui estoit passé :

« Comment, Monsieur, est ce la promesse que vous avez faicte au beau Père de garder si bien vostre santé & la mienne, de ce que non seulement vous estes venu icy avant l'heure, mais encores y retournez ? Je vous supplie, Monsieur, pensez-y. »

Le Gentil homme fut si troublé d'oyr ceste nouvelle qu'il ne peut dissimuler son ennuy & luy dist : « Quels propos me tenez vous ? Je sçay pour vérité qu'il y a trois sepmaines que je n'ay couché avecq vous, & vous me reprenez d'y venir trop souvent. Si ces propos continuent, vous me ferez penser que ma compaignie vous fasche & me contraindrez, contre ma coustume & vouloir, de chercher ailleurs le plaisir que selon Dieu je doibz prendre avecq vous. »

La Damoiselle, qui pensoyt qu'il se mocquast, luy respondit : « Je vous supplie, Monsieur, en cuidant me tromper ne vous trompez poinct, car, nonobstant que vous n'ayez parlé à moy quand vous y estes venu, si ay je bien congneu que vous y estiez. »

Àl'heure le Gentil homme congneut que eulx deux estoient trompez & luy feyt grant jurement qu'il n'y estoit poinct venu, d'ont la dame print telle tristesse que avecq pleurs & larmes elle luy dist qu'il fist dilligence de sçavoir qui ce povoit estre, car en leur maison ne couchoit que le frère & le Cordelier.

Incontinent le Gentil homme, poulsé de soupson au Cordelier, s'en alla hastivement en la chambre où il avoit logé, laquelle il trouva vuide &, pour estre mieulx asseuré s'il s'en estoit fuy, envoya quérir l'homme qui gardoit sa porte & luy demanda s'il sçavoit qu'estoit devenu le Cordelier, lequel luy compta toute la vérité.

Le Gentil homme, certain de ceste meschanceté, retourna en la chambre de sa femme & luy dist : « Pour certain, m'amie, celuy qui a couché avecq vous & a faict de tant belles œuvres est nostre Père Confesseur. » La Damoiselle, qui toute sa vie avoit aimé son honneur, entra en ung tel désespoir que, obliant toute humanité & nature de femme, le supplia à genoux la venger de ceste grande injure ; par quoy soubdain, sans autre délay, le Gentil homme monta à cheval & poursuivit le Cordelier.

La Damoyselle demeura seule en son lict, n'ayant auprès d'elle conseil ne consolation que son petit enfant nouveau né. Considérant le cas horrible & merveilleux qui luy estoit advenu, sans excuser son ignorance se réputa comme coulpable & la plus malheureuse du monde, & alors elle, qui n'avoyt jamais aprins des Cordeliers sinon la confiance des bonnes œvres, la satisfaction des peschez par austérité de vie, jeûnes & disciplines, qui du tout ignoroit la grace donnée par nostre bon Dieu par le mérite de son Filz, la rémission des péchez par son sang, la réconsiliation du Père avecq nous par sa mort, la vie donnée aux pescheurs par sa seule bonté & miséricorde, se trouva si troublée en l'assault de ce désespoir, fondé sur l'énormité & gravité du péché, sur l'amour du mary & l'honneur du lignaige, qu'elle estima la mort trop plus heureuse que sa vie, &, vaincue de sa tristesse, tumba en tel désespoir qu'elle fut non seulement divertie de l'espoir que tout

Chrestien doibt avoir en Dieu, mais fut du tout aliénée du sens commun, obliant sa propre nature.

Alors, vaincue de la douleur, poulsée du désespoir, hors de la congnoissance de Dieu & de soy mesmes, comme femme enragée & furieuse, print une corde de son lict & de ses propres mains s'estrangla, &, qui pis est, estant en l'agonie de ceste cruelle mort, le corps qui combatoit contre icelle se remua de telle sorte qu'elle donna du pied sur le visaige de son petit enfant, duquel l'innocence ne le peut garentir qu'il ne suyvist par mort sa doloreuse & dolente mère, mais, en mourant, feit ung tel cry que une femme qui couchoit en la chambre se leva à grande haste pour allumer la chandelle. Et à l'heure, voyant sa maistresse pendue & estrangée à la corde du lict, l'enfant estouffé & mort dessoubz ses pieds, s'en courut toute effrayée en la chambre du frère de sa maistresse, lequel elle amena pour veoir ce piteux spectacle.

Le frère, ayant mené tel deuil que peut & doit mener ung qui aime sa seur de tout son cueur, demanda à la Chambèriere qui avoit commis ung tel crime. La Chambèriere luy dist qu'elle ne sçavoit & que autre que son maistre n'estoit entré en la chambre, lequel, n'y avoit guères, en estoit party. Le frère, allant en la chambre du Gentil homme & ne le trouvant poinct, creut asseurément qu'il avoit commis le cas &, prenant son cheval sans autrement s'enquérir, courut après luy & l'attaingnit en ung chemin où il retournoit de poursuivre son Cordelier, bien dolent de ne l'avoir attrappé.

Incontinent que le frère de la Damoiselle veit son beau-frère, commencea à luy crier : « Meschant & lasche, desfendez vous, car aujourdhuy j'espère que Dieu me vengera de vous par ceste espée. » Le Gentil homme, qui se vouloit excuser, veit l'espée de

son beau-frère si près de luy qu'il avoit plus besoing de se défendre que de s'enquérir de la cause de leur débat, & lors se donnèrent tant de coups & à l'un & à l'autre que le sang perdu & la lasseté les contraingnit de s'asseoir à terre, l'un d'un costé & l'autre de l'autre.

Et, en reprenant leur haleyne, le Gentil homme luy demanda : « Quelle occasion, mon frère, a converty la grande amitié que nous nous sommes tousjours portée en si cruelle bataille ? »

Le beau-frère luy respondit : « Mais quelle occasion vous a meu de faire mourir ma seur, la plus femme de bien qui oncques fut, & encores si meschamment que, soubz couleur de vouloir coucher avecq elle, l'avez pendue & estranglée à la corde de vostre lict ? »

Le Gentil homme, entendant ceste parole, plus mort que vif, vint à son frère &, l'embrassant, luy dist :

« Est il bien possible que vous ayez trouvé vostre seur en l'estat que vous dictes ? »

Et, quant le frère l'en asseura : « Je vous prie, mon frère, » dist le Gentil homme, « que vous oyez la cause pour laquelle je me suis party de la maison, » & à l'heure il luy feit le compte du meschant Cordelier, d'ont le frère fut fort estonné & encores plus marry de ce que contre raison il l'avoit assailly, &, en luy demandant pardon, luy dist : « Je vous ay faict tort, pardonnez moy. »

Le Gentil homme luy respond : « Sy je vous ay faict tort, j'en ay ma pugnition, car je suis si blessé que je n'espère jamais en eschaper. »

Le [beau-frère du] Gentil homme essaya de le remonter à cheval le mieus qu'il put & le ramena en sa maison, où le lendemain il trespassa & dist & confessa devant tous les parens du dict Gentil homme que luy mesmes estoit cause de sa mort.

Mais icelluy Gentil homme, pour satisfaire à la Justice, fut conseillé d'aller demander sa grace au Roy Françoys, premier de ce nom, par quoy, après avoir faict enterrer honorablement mary, femme & enfant, s'en alla le sainct vendredy pourchasser sa rémission à la Court, & la rapporta Maistre François Olivier, lequel l'obtint pour le pauvre beau-frère, estant iceluy Olivier Chancelier d'Alençon, & depuis par ses vertuz esleu du Roy pour Chancellier de France.

« Mes Dames, je crois que, après avoir entendu ceste histoire très véritable, il n'y a aucunes de vous qui ne pense deux fois à loger tels pellerins en sa maison, & sçaurez qu'il n'y a plus dangereux venin que celluy qui est dissimulé.

— Pensez, » dist Hircan, « que ce mary estoit ung bon sot d'amener ung tel galland soupper auprès d'une si belle & honneste femme.

— J'ay veu le temps, » dist Geburon, « que en nostre pays il n'y avoit maison où il n'y eust chambre dédiée pour les beaux Pères, mais maintenant ilz sont tant congncuz qu'on les craint plus que advanturiers.

— Il me semble, » dist Parlamente, « que une femme estant dans le lict, si ce n'est pour luy administrer les sacrements de l'Église, ne doibt jamais faire entrer Prebstre en sa chambre &, quand je les y appelleray, on me pourra bien juger en danger de mort.

— Si tout le monde estoit ainsi austère que vous, » dist Ennasuite, « les pauvres Prebstres seroient pis qu'excommuniez d'estre séparez de la veue des femmes.

— N'en ayez poinct de paour, » dist Saffredent, « car ils n'en auront jamais faulte.

— Comment, » dist Simontault, « ce sont ceulx, qui par mariage nous lient aux femmes, qui essayent par leur meschanceté à nous en deslier & faire rompre le serment qu'ils nous ont faict faire.

C'est grande pitié, » dist Oisille, « que ceulx qui ont l'administration des Sacremens en jouent ainsy à la pelotte ; on les debvroit brusler tout en vie.

— Vous feriez bien mieux de les honorer que de les blasmer, » dist Saffredent, « & de les flatter que de les injurier, car ce sont ceulx qui ont puissance de brusler & deshonorer les autres, par quoy sinite eos, & sçachons qui aura la voix d'Oisille.

— Je la donne, » dist-elle, « à Dagoucin, car je le voys entrer en contemplation telle qu'il me semble préparé à dire quelque bonne chose.

— Puis que je ne puis ne n'ose respondre, » dist Dagoucin, « à tout le moins parleray je d'un à qui telle cruauté porta nuisance & puis profit. Combien que Amour s'estime tant fort & puissant qu'il veult aller tout nud, & luy est chose très ennuyeuse & à la fin importable d'estre couvert, si est ce, mes Dames, que bien souvent ceux qui, pour obéir à son conseil, s'advancent trop de le descouvrir, s'en trouvent mauvais marchans, comme il advint à ung Gentil homme de Castille, duquel vous orrez l'histoire :

n la Maison du Roy & Royne de Castille, desquels les noms ne seront dicts, y avoit ung Gentil homme si parfaict en toutes beaultez & bonnes conditions qu'il ne trouvoit poinct son pareil en toutes les Espaignes. Chacun avoit ses vertuz en admiration, mais encore plus son estrangeté, car l'on ne congneut jamais qu'il aimast ne print aucune Dame. Et si y en avoit en la Court en très grand nombre qui estoient dignes de faire brusler sa glace, mais il n'y en eut poinct qui eust la puissance de prendre ce Gentil homme, lequel avoit nom Elisor.

La Royne, qui estoit femme de grande vertu, mais non du tout exempte de la flamme qui moins est congneue & plus brusle, regardant ce Gentil homme qui ne servoit nulle de ses Femmes, s'en esmerveilla, & ung jour luy demanda s'il estoit possible qu'il aimast aussi peu qu'il en faisoit le semblant.

Il luy respondit que, si elle voyoit son cueur comme sa contenance, elle ne luy feroit poinct ceste question. Elle, desirant sçavoir ce qu'il vouloit dire, le pressa si fort qu'il confessa qu'il aimoit une Dame qu'il pensoit estre la plus vertueuse de toute la Chrestienté. Elle feit tous ses efforts, par prières & commandemens, de vouloir sçavoir qui elle estoit, mais il ne fut poinct possible, d'ont elle feit semblant d'estre fort courroucée & jura qu'elle ne parleroit jamais à luy s'il ne luy nommoit celle qu'il aimoit tant, d'ont il fut si fort ennuyé qu'il fut contrainct de luy dire qu'il aimoit autant mourir s'il falloit qu'il luy confessast ; mais, voyant qu'il perdoit sa veue et bonne grace par faulte de dire une verité tant honneste qu'elle ne debvoit estre mal prise de personne, luy dist avecq grande craincte :

« Ma Dame, je n'ay la force ny la hardiesse de le vous dire, mais, la première fois que vous irez à la chasse, je la vous feray veoir & suis seur que vous jugerez que c'est la plus belle & parfaicte Dame du monde. » Ceste response fut cause que la Royne alla plus tost à la chasse qu'elle n'eust faict.

Elisor, qui en fut adverty, s'appresta pour l'aller servir comme il avoit accoustumé & feit faire ung grand mirouer d'acier, en façon de hallecret, &, l'ayant mis devant son estomach, le couvrit très bien d'ung manteau de frise noire, qui estoit tout bordé de canetille & d'or frisé bien richement. Il estoit monté sur un cheval maureau, fort bien enharnaché de tout ce qui estoit nécessaire à cheval, &, quelque métal qu'il y eust, estoyt tout d'or, esmaillé de noir, à ouvraige de Moresque. Son chappeau estoit de soye noire, sur lequel estoit attachée une riche enseigne, où y avoit pour devise ung Amour couvert par Force, tout enrichi de pierreries. L'espée & le poignard n'estoient moins beaulx & bien faicts, ne de moins bonnes devises. Bref, il estoit fort bien en ordre & encores plus adroict à cheval, & le sçavoit si bien mener que tous ceux qui le voyoient laissoient le passetemps de la chasse pour regarder les courses & les sauts que faisoit faire Elisor à son cheval.

Après avoir conduict la Royne jusques au lieu où estoient les toilles, en telles courses & grands saults comme je vous ay dict, commencea à descendre de son gentil cheval, & vint pour prendre la Royne & la descendre de dessus sa hacquenée. Et, ainsi qu'elle luy tendoit les bras, il ouvrit son manteau de devant son estomach &, la prenant entre les siens, luy monstrant son hallecret de mirouer, luy dist : « Ma Dame, je vous supplie de regarder icy », &, sans attendre response, la meist doulcement à terre.

La chasse finée, la Royne retourna au Chasteau sans parler à Elisor, mais, après soupper, elle l'appela, luy disant qu'il estoit le plus grand menteur qu'elle avoit jamais veu, car il luy avoit promis de luy monstrer à la chasse celle qu'il aymoit le plus, ce qu'il n'avoit faict, par quoy elle avoit délibéré de ne faire jamais estime ne cas de luy.

Elisor, ayant paour que la Royne n'eust pas entendu ce qu'il luy avoit dict, luy respondit qu'il n'avoit failly à son commandement, car il luy avoit monstré non la femme seulement, mais la chose du monde qu'il aimoit le plus.

Elle, faisant la mescongneue, luy dict qu'elle n'avoit poinct entendu qu'il luy eust monstré une seule de ses Femmes.

« Il est vray, ma Dame, » dist Elisor ; « mais qui vous ay je monstré en vous descendant de cheval ?

— Rien, » dist la Royne, « sinon ung mirouer devant vostre estomach.

— En ce mirouer, qu'est ce que vous avez veu, » dist Elisor ?

— « Je n'y ay veu que moy seule, » respondit la Royne.

Elisor luy dist : « Doncques, ma Dame, pour obéir à vostre commandement, vous ay je tenu promesse, car il n'y a ne aura jamais aultre imaige en mon cueur que celle que vous avez veue au dehors de mon estomach, & ceste là seule veulx-je aymer, révérer & adorer, non comme femme, mais comme mon Dieu en Terre, entre les mains de laquelle je mects ma mort & ma vie, vous suppliant que ma parfaicte & grande affection, qui a esté ma vie tant que je l'ay portée couverte, ne soit ma mort en la descouvrant. Et, si ne suis digne d'estre de vous regardé ny accepté pour serviteur,

au moins souffrez que je vive, comme j'ay accoustumé, du contentement que j'ay d'ont mon cueur a osé choisir pour le fondement de son amour ung si parfaict & digne lieu, duquel je ne puis avoir autre satisfaction que de sçavoir que mon amour est si grande & parfaicte que je me doibve contenter d'aimer seulement, combien que jamais je ne puisse estre aimé. Et, s'il ne vous plaist par la congnoissance de ceste grande amour m'avoir plus aggréable que vous n'avez accoustumé, au moins ne m'ostez pas la vie, qui consiste au bien que j'ay de vous veoir comme j'ay accoustumé. Car je n'ay de vous nul bien que autant qu'il en fault pour mon extrême nécessité &, si j'en ay moins, vous en aurez moins de serviteurs en perdant le meilleur & le plus affectionné que vous eustes oncques ny pourriez jamais avoir. »

La Royne, ou pour se monstrer autre qu'elle n'estoit, ou pour expérimenter à la longue l'amour qu'il luy portoit, ou pour en aimer quelque autre qu'elle ne vouloit laisser pour luy, ou bien le réservant, quand celuy qu'elle aimoit feroit quelque faulte, pour luy bailler sa place, dist d'un visage ne courroucé ne content :

« Elisor, je ne vous diray poinct, comme ignorant l'auctorité d'Amour, quelle follie vous a esmeu de prendre une si haulte & difficile opinion que de m'aimer, car je sçay que le cueur de l'homme est si peu à son commandement qu'il ne le faict pas aimer & haïr où il veult ; mais, pource que vous avez si bien couvert vostre opinion, je desire sçavoir combien il y a que vous l'avez prinse. »

Elisor, regardant son visaige tant beau & voyant qu'elle s'enquéroit de sa malladie, espéra qu'elle luy vouloit donner quelque remède. Mais, voyant sa contenance si grave & si sage qui l'interrogeoit, d'autre part tumboit en une craincte, pensant estre de-

vant le juge dont il doubtoit sentence estre contre luy donnée. Si est ce qu'il luy jura que ceste amour avoit prins racine en son cueur dès le temps de sa grande jeunesse, mais qu'il n'en avoit senty nulle peine sinon depuis sept ans ; non peine, à dire vray, mais une malladie donnant tel contantement que la guarison estoit la mort.

« Puis qu'ainsy est, » dist la Royne, « que vous avez desja expérimenté une si longue fermeté, je ne doibz estre moins legière à vous croire que vous avez esté à me dire vostre affection. Par quoy, s'il est ainsi que vous dictes, je veulx faire telle preuve de la vérité que je n'en puisse jamais douter &, après la preuve de la peine faicte, je vous estimeray tel envers moy que vous mesmes jurez estre, &, vous cognoissant tel que vous dictes, vous me trouverez telle que vous desirez. »

Elisor la supplia de faire de luy telle preuve qu'il luy plairoit, car il n'y avoit chose si difficile qui ne luy fust très aisée pour avoir cest honneur qu'elle peust congnoistre l'affection qu'il luy portoit, la suppliant de rechef de luy commander ce qu'il luy plairoit qu'il feist.

Elle luy dist : « Elisor, si vous m'aimez autant comme vous dictes, je suis seure que pour avoir ma bonne grace rien ne vous sera fort à faire. Par quoy je vous commande, sur tout le desir que vous avez de l'avoir & craincte de la perdre, que, dès demain au matin, sans plus me veoir vous partiez de ceste compagnie & vous alliez en lieu où vous n'aurez de moy, ne moy de vous, une seule nouvelle, jusque d'huy en sept ans. Vous qui avez passé sept ans en cest amour, sçavez bien que vous m'aimez, mais, quand j'auray faict pareille expérience sept ans durans, je sçauray à

l'heure & je croiray ce que vostre parole ne me peut faire croire ne entendre. »

Elisor, oyant ce cruel commandement, d'un costé doubta qu'elle le vouloit esloingner de sa presence &, de l'autre costé, espérant que la preuve parleroit mieux pour luy que sa parole, accepta son commandement et luy dist :

« Si j'ay vescu sept ans sans nulle espérance, portant ce feu couvert, à ceste heure qu'il est congneu de vous, passeray je ces sept ans en meilleure patience & espérance que je n'ay faict les autres. Mais, Madame, obéissant à vostre commandement par lequel je suis privé de tout le bien que j'avois en ce monde, quelle espérance me donnez vous au bout des sept ans de me recongnoistre pour fidèle et loyal serviteur ? »

La Royne luy dist, tirant ung anneau de son doigt : « Voilà ung anneau que je vous donne. Couppons le tous deux par la moictié ; j'en garderay l'une & vous l'autre à fin que, si le long temps avoit puissance de m'oster la memoire de vostre visaige, je vous puisse congnoistre par ceste moictié d'anneau semblable à la mienne. »

Elisor print l'anneau & le rompit en deux, & en bailla une moictié à la Royne & retint l'autre, & en prenant congé d'elle, plus mort que ceux qui ont rendu l'ame, s'en alla en son logis donner ordre à son partement, ce qu'il feit en telle sorte qu'il envoya tout son train en sa maison, & luy seul s'en alla avecq ung Varlet en ung lieu si solitaire que nul de ses parens & amis durant les sept ans n'en peut avoir nouvelles.

De la vie qu'il mena durant ce temps & de l'ennuy qu'il porta pour ceste absence ne s'en peut rien sçavoir, mais ceux qui aiment ne le peuvent ignorer. Au bout des sept ans, justement

ainsy que la Royne alloit à la messe, vint à elle ung Hermite portant une grande barbe, qui, en luy baisant la main, luy presenta une requeste qu'elle ne regarda soubdainement, combien qu'elle avoit accoustumé de prendre de sa main toutes les requestes qu'on luy présentoit, quelque pauvres que ce fussent.

Ainsy qu'elle estoit à moictié de la messe, ouvrit sa requeste, dans laquelle trouva la moictié de l'anneau qu'elle avoit baillé à Elisor, dont elle fut fort esbahye & non moins joyeuse. Et, avant lire ce qui estoit dedans, commanda soubdain à son Aumosnier qu'il luy feist venir ce grand hermite qui luy avoit présenté la requeste.

L'Aumosnier le chercha par tous costez, mais il ne fut possible d'en sçavoir nouvelles, sinon que quelcun luy dist l'avoir veu monter à cheval, mais il ne sçavoit quel chemin il prenoit.

En attendant la response de l'Aumosnier, la Royne leut la requeste, qu'elle trouva estre une Epistre aussi bien faicte qu'il estoit possible, &, si n'estoit le desir que j'ay de la vous faire entendre, je ne l'eusse jamais osé traduire, vous priant de penser, mes Dames, que la grace & langage Castillan est sans comparaison mieulx déclarant ceste passion que ung autre. Si est ce que la substance en est telle :

Le temps m'a faict par sa force & puissance
Avoir d'amour parfaicte congnoissance ;
Le temps après m'a esté ordonné,
Et tel travail durant ce temps donné
Que l'incrédule a par le temps peu veoir
Ce que l'amour ne luy a faict sçavoir ;
Le temps, lequel avoit faict l'amour maistre

Dedans mon cueur, l'a montrée en fin estre
Tout tel qu'il est, par quoy, en le voyant,
Ne l'ai cogneu tel comme en le croyant ;
Le temps m'a faict veoir sur quel fondement
Mon cueur vouloit aimer si fermement ;
Ce fondement estoit vostre beaulté,
Soubz qui estoit couverte cruaulté ;
Le temps m'a faict veoir beaulté estre rien,
Et cruaulté cause de tout mon bien,
Par qui je fus de la beaulté chassé
Dont le regard j'avois tant pourchassé.
Ne voyant plus vostre beaulté tant belle,
J'ay mieulx senty vostre rigueur rebelle.
Je n'ay laissé vous obéyr pourtant,
Dont je me tiens très heureux & content,
Veu que le temps, cause de l'amitié,
A eu de moy par sa longueur pitié,
En me faisant ung si honneste tour

Que je n'ay eu desir de ce retour,
Fors seulement pour vous dire en ce lieu
Non ung bonjour, mais ung parfaict adieu.
Le temps m'a faict veoir amour pauvre & nu
Tout tel qu'il est & d'ont il est venu,
Et par le temps j'ay le temps regretté
Autant ou plus que l'avois soubhaicté,
Conduict d'amour qui aveugloit mes sens,
Dont rien de luy, fors regret, je ne sens.
Mais en voyant cest amour decepvable,
Le temps m'a faict veoir l'amour veritable,
Que j'ay congneu en ce lieu solitaire,

Où par sept ans m'a fallu plaindre & taire.
J'ay par le temps congneu l'amour d'en hault,
Lequel estant congneu, l'autre deffault ;
Par le temps suys du tout à luy rendu,
Et par le temps de l'autre desfendu.
Mon cueur & corps luy donne en sacrifice
Pour faire à luy & non à vous service.
En vous servant rien m'avez estimé,
Et j'ay le rien, en offensant, aimé.
Mort me donnez pour vous avoir servie ;
En le fuyant il me donne la vie.
Or par ce temps amour plein de bonté
À l'autre amour si vaincu & dompté
Que mis à rien est retourné à vent,
Qui fut pour moy trop doulx & decepvant.
Je le vous quicte & rends du tout entier,
N'ayant de vous ne de luy nul mestier,
Car l'autre amour parfaicte & pardurable
Me joinct à luy d'un lien immuable.
À luy m'en vois ; là me veulx asservir,
Sans plus ne vous, ne vostre Dieu servir.
Je prends congé de cruaulté, de peine
Et du torment, du desdaing, de la haine,

Du feu bruslant dont vous estes remplye
Comme en beauté très parfaicte acomplye.
Je ne puis mieulx dire adieu à tous maux,
À tous malheurs & douloureux travaux,
Et à l'enfer de l'amoureuse flamme
Qu'en ung seul mot vous dire : Adieu, Madame,

Sans nul espoir, où que soye ou soyez,
Que je vous voye ne que vous me voyez.

Ceste Epistre ne fut pas leue sans grandes larmes & estonnemens, accompaignez de regrets incroïables, car la perte qu'elle avoit faicte d'un serviteur remply d'une amour si parfaicte debvoit estre estimée si grande que nul trésor, ny mesme son royaulme, ne luy povoient oster le tiltre d'estre la plus pauvre & misérable Dame du monde pour ce qu'elle avoit perdu ce que tous les biens du monde ne povoient recouvrer. Et, après avoir achevé d'oyr la messe & retourné en sa chambre, feit ung tel dueil que sa cruaulté meritoit, & n'y eut montaigne, roche, ne forest où elle n'envoyast chercher cest Hermite ; mais Celluy qui l'avoit retiré de ses mains le garda d'y retumber & le mena plus tost en Paradis qu'elle n'en sçeut avoir nouvelle en ce monde.

« Par ceste exemple ne doibt le serviteur confesser ce qui luy peult nuire & en rien ayder. Et encores moins, mes Dames, par incrédulité debvez vous demander preuve si difficile que, en ayant la preuve, vous perdiez le serviteur.

— Vrayement, Dagoucin, » dist Geburon, « j'avois toute ma vie oy estimer la Dame à qui le cas est advenu la plus vertueuse du monde, mais maintenant je la tiens la plus cruelle que oncques fut.

— Toutesfois, » dist Parlamente, « il me semble qu'elle ne luy faisoit poinct de tort de vouloir esprouver sept ans s'il aimoit autant qu'il luy disoit, car les hommes ont tant accoustumé de mentir en pareil cas que, avant que s'y fier, si fier il s'y fault, on n'en peult faire trop longue preuve.

— Les Dames, » dist Hircan, « sont bien plus saiges qu'elles ne souloyent, car en sept jours de preuve elles ont autant de seureté d'un serviteur que les autres avoient par sept ans.

— Si en a il, » dist Longarine, « en ceste compaignie que l'on a aimée plus de sept ans à toutes preuves de harquebuse ; encores n'a l'on sçeu gaingner leur amitié.

— Par Dieu, » dist Simontault, « vous dictes vray, mais aussi les doibt on mettre au ranc du vieil temps, car au nouveau ne seroient-elles point reçeues.

— Encores, » dist Oisille, « fut bien tenu ce Gentil homme à la Dame, par le moyen de laquelle il retourna entièrement son cueur à Dieu.

— Ce luy fut grand heur, » dist Saffredent, « de trouver Dieu par les chemins, car, veu l'ennuy où il estoit, je m'esbahis qu'il ne se donna au Diable. »

Ennasuitte luy dist : « Et quand vous avez esté mal traicté de vostre Dame, vous estes vous donné à ung tel maistre ?

— Mil & mil fois m'y suis donné, » dist Saffredent ; « mais le Diable, voyant que tous les tormens d'Enfer ne m'eussent sçeu faire pis que ceulx qu'elle me donnoyt, ne me daigna jamais prendre, sçachant qu'il n'est poinct Diable plus importable que une Dame bien aymée & qui ne veult poinct aymer.

— Si j'estois comme vous, » dist Parlamente à Saffredent, « avecq telle opinion que vous avez je ne servirois femme.

— Mon affection est tousjours telle, » dist Saffredent, « & mon erreur si grande que, là où je ne puis commander, encores me

tiens je très heureux de servir, car la malice des Dames ne peut vaincre l'amour que je leur porte. Mais je vous prie, dictes moy en vostre conscience, louez vous ceste Dame d'une si grande rigueur ?

— Ouy, » dist Oysille, « car je croy qu'elle ne vouloyt estre aymée ny aimer.

— Si elle avoit ceste volunté, » dist Simontault, « pourquoy luy donnoit elle quelque espérance après les sept ans passez ?

— Je suis de vostre opinion, » dist Longarine, « car celles qui ne veulent poinct aymer ne donnent nulle occasion de continuer l'amour qu'on leur porte.

— Peut estre, » dist Nomerfide, « qu'elle en aimoit quelque autre, qui ne valoit pas cest honneste homme là, & que pour ung pire elle laissa le meilleur.

— Par ma foy, » dist Saffredent, « je pense qu'elle faisoit provision de luy pour le prendre à l'heure qu'elle laisseroit celuy que pour lors elle aimoit le mieux.

— Je voy bien, » dist Oisille, « que tant plus nous mettrons ces propos en avant, & plus ceux qui ne veulent estre mal traictez diront de nous le pis qu'il leur sera possible, par quoy je vous prie, Dagoucin, donnez vostre voix à quelqu'une.

— Je la donne, » dist-il, « à Longarine, estant asseuré qu'elle nous en dira quelqu'une qui ne sera poinct mélencolique, & si n'espargnera homme ne femme pour dire verité.

— Puis que vous m'estimez si véritable, » dist Longarine, « je prendray la hardiesse de racompter ung cas advenu à un bien

grand Prince, lequel passe en vertu tous les autres de son temps. Et vous direz que la chose dont on doibt moins user sans extrême nécessité, c'est de mensonge ou dissimulation, qui est ung vice laid & infame, principallement aux Princes & grands Seigneurs, en la bouche & contenance desquels la vérité est mieux séante que en nul autre. Mais il n'y a si grand Prince en ce monde, combien qu'il eust tous les honneurs & richesses qu'on sçauroit desirer, qui ne soit subject à l'empire & tyrannie d'Amour, & semble que plus le Prince est noble & de grand cueur, plus Amour faict son effort pour l'asservir soubz sa forte main, car ce glorieux Dieu ne tient compte des choses communes & ne prend plaisir sa majesté que à faire tous les jours miracles, comme d'affoiblir les forts, fortifier les foibles, donner intelligence aux ignorans, oster le sens aux plus sçavans, favoriser aux passions, destruire la raison, & l'amoureuse Divinité prend plaisir en telles mutations. Et, pource que les Princes n'en sont exemptz, aussi ne sont ils [quictes] de nécessité ; or, s'ils ne sont quictes de la nécessité en laquelle les met le desir de la servitude d'Amour, par force leur est non seulement permis d'user de mensonge, hypocrisie & fiction, qui sont les moyens de vaincre leurs ennemis, selon la doctrine de Maistre Jehan de Mehun. Or, puis que en tel acte est louable à ung Prince la condition qui en tous autres est à désestimer, je vous racompteray les inventions d'un jeune Prince, par lesquelles il trompa ceux qui ont accoustumé de tromper tout le monde :

# 25

n la Ville de Paris y avoit ung Advocat plus estimé que nul autre de son estat, &, pour estre cherché d'un chacun à cause de sa suffisance, estoit devenu le plus riche de tous ceux de sa robbe. Mais, voyant qu'il n'avoit eu nulz enfans de sa première femme, espéra d'en avoir d'une seconde, &, combien que son corps fust vicieux, son cueur ne son espérance n'estoient point morts, par quoy il alla choisir une des plus belles filles qui fût dedans la Ville, de l'aage de dix huit à dix neuf ans, fort belle de visage & de teinct, & encores plus de taille & d'embonpoint, laquelle il aima & traicta le mieulx qu'il luy fut possible ; mais si n'eut elle de luy non plus d'enfans que la première, dont à la longue elle se fascha. Par quoy la jeunesse, qui ne peut souffrir ung ennuy, luy feit chercher récréation ailleurs qu'en sa maison, & alla aux dances & bancquetz, toutesfois si honnestement que son mary n'en povoit prendre mauvaise opinion, car elle estoit tousjours en la compaignie de celles à qui il avoit fiance.

Ung jour qu'elle estoit à une nopce, s'y trouva ung bien grand Prince qui, en me faisant le compte, m'a deffendu de le nommer. Si vous puis je bien dire que c'estoit le plus beau & de la meilleure grace qui ayt esté devant, ne qui, je croys, sera après en ce Royaume.

Ce Prince voyant ceste jeune & belle Dame de laquelle les œilz & contenance le convièrent à l'aimer, vint parler à elle d'un tel langaige & de telle grace qu'elle eust voluntiers commencé ceste harangue. Ne luy dissimula point que de long temps elle avoit en son cueur l'amour dont il la prioit, & qu'il ne se donnast point de peine pour la persuader à une chose où par la seule veue Amour

l'avoit faict consentir. Ayant ce jeune Prince par la naïveté d'Amour ce qui méritoit bien estre acquis par le temps, mercia Dieu qui luy favorisoit, & depuis ceste heure là pourchassa si bien son affaire qu'ilz accordèrent ensemble le moyen comme ilz se pourroient veoir hors de la veue des autres.

Le lieu & le temps accordez, le jeune Prince ne faillit à s'y trouver &, pour garder l'honneur de sa Dame, y alla en habit dissimulé, mais, à cause des mauvais garsons qui couroient la nuict par la Ville auxquels il ne se vouloit faire congnoistre, print en sa compaignie quelques Gentils hommes auxquels il se fioit. Et au commencement de la rue où elle demeuroit les laissa, disant : « Si vous n'oyez poinct de bruict dedans un quart d'heure, retirez vous en voz logis, & sur les trois ou quatre heures revenez icy me quérir », ce qu'ils feirent &, n'oyans nul bruict, se retirèrent.

Le jeune Prince s'en alla tout droict chez son Advocat, & trouva la porte ouverte comme on luy avoit promis. Mais, en montant le degré, rencontra le mary qui avoit en sa main une bougie, duquel il fut plus tost veu qu'il ne le peut adviser. Toutesfois Amour, qui donne entendement & hardiesse où il baille les necessitez, feit que le jeune Prince s'en vint tout droict à luy & luy dist :

« Monsieur l'Advocat, vous sçavez la fiance que moy & tous ceulx de ma Maison avons eue en vous & que je vous tiens de mes meilleurs & fidelles serviteurs. J'ay bien voulu venir icy vous visiter privément, tant pour vous recommander mes affaires que pour vous prier de me donner à boire, car j'en ay grand besoing, & de ne dire à personne du monde que je soye icy venu, car de ce lieu m'en fault aller en ung aultre où je ne veux estre congneu. »

Le bon homme Advocat fut tant aise de l'honneur que ce Prince luy faisoit de venir ainsi privément en sa maison qu'il le mena en sa chambre & dist à sa femme qu'elle apprestast la collation des meilleurs fruicts & confitures qu'elle eût, ce qu'elle feit très voluntiers, & apporta la plus honneste qu'il luy fut possible.

Et, nonobstant que l'habillement qu'elle portoit d'un couvrechef & manteau la monstrast plus belle qu'elle n'avoit accoustumé, si ne feit pas le jeune Prince semblant de la regarder ne congnoistre, mais parloit tousjours à son mary de ses affaires comme à celuy qui les avoit manyées de longue main. Et, ainsy que la Dame tenoit à genoux les confitures devant le Prince & que le mary alla au buffet pour luy donner à boire, elle luy dist que, au partir de la chambre, il ne faillist d'entrer en une Garderobbe, à main droicte, où bien tost après elle le iroit veoir.

Incontinent après qu'il eust beu remercia l'Advocat, lequel le vouloit à toutes forces accompaigner, mais il l'asseura que là où il alloit n'avoit que faire de compaignie &, en se retournant devers sa femme, luy dist :

« Aussy je ne vous veulx faire tort de vous oster ce bon mary, lequel est de mes antiens serviteurs. Vous estes si heureuse de l'avoir que vous avez bien occasion d'en louer Dieu & de le bien servir & obéyr, & en faisant du contraire seriez bien malheureuse. »

En disant ces honnestes propos, s'en alla le jeune Prince &, fermant la porte après soy pour n'estre suivy au degré, entra dedans la Garderobbe, où, après que le mary fut endormy, se trouva la belle Dame, qui le mena dedans ung Cabinet le mieux en ordre qu'il estoit possible, combien que les deux plus belles imaiges qui

y fussent estoient luy & elle en quelques habillemens qu'ils se voulsissent mettre, & là je ne faitz doubte qu'elle ne luy tint toutes ses promesses.

De là se retira à l'heure qu'il avoit dict à ses Gentilz hommes, lesquelz il trouva au lieu où il leur avoit commandé de l'attendre.

Et, pource que ceste vie dura assez longuement, choisit le jeune Prince ung plus court chemin pour y aller, c'est qu'il passoit par ung Monastère de Religieux, & avoit si bien faict envers le Prieur que tousjours environ minuict le portier luy ouvroit la porte, & pareillement quand il s'en retournoit. Et, pource que la maison où il alloit estoit près de là, ne menoit personne avecq luy.

Et, combien qu'il menast la vie que je vous dy, si estoit il Prince craignant & aimant Dieu, & ne failloit jamais, combien que à l'aller il ne s'arrestast point, de demeurer au retour long temps en oraison en l'église, qui donna grande occasion aux Religieux, qui, entrans & saillans de Matines, le voyoient à genoux, d'estimer que ce fust le plus sainct homme du monde.

Ce Prince avoit une seur qui frequentoit fort ceste Religion, &, comme celle qui aimoit son frère plus que toutes les créatures du monde, le recommandoit aux prières d'ung chacun qu'elle pouvoit congnoistre bon, &, ung jour qu'elle le recommandoit affectueusement au Prieur de ce Monastère, il luy dist : « Hélas, Madame, qui est ce que vous me recommandez ? Vous me parlez de l'homme du monde aux prières du quel j'ay plus grande envie d'estre recommandé, car, si cestuy là n'est sainct & juste, » allégant le passaige que Bien heureux est qui peut mal faire & ne le faict pas, « je n'espère pas d'estre trouvé tel. »

La seur, qui eut envie de sçavoir quelle congnoissance ce beau Père avoit de la bonté de son frère, l'interrogea si fort que, en luy baillant ce secret soubz le voile de confession, luy dist :

« N'est ce pas une chose admirable que de veoir ung Prince jeune & beau laisser les plaisirs & son repos pour venir bien souvent oyr nos Matines, non comme Prince cherchant l'honneur du monde, mais comme ung simple Religieux vient tout seul se cacher en une de noz chapelles. Sans faulte ceste bonté rend les Religieux & moy si confuz que auprès de luy ne sommes dignes d'estre appellez Religieux. »

La seur qui entendit ces paroles ne sçeut que croire, car, nonobstant que son frère fust bien mondain, si sçavoit elle qu'il avoit la conscience très bonne, la foy & l'amour en Dieu bien grande, mais de chercher superstitions ne cérémonies aultres que ung bon Chrestien doibt faire ne l'en eust jamais soupçonné. Par quoy elle s'en vint à luy & luy compta la bonne opinion que les Religieux avoient de luy, dont il ne se peut garder de rire avecq ung visage tel qu'elle, qui le congnoissoit comme son propre cueur, congneut qu'il y avoit quelque chose cachée soubz sa dévotion & ne cessa jamais qu'il ne luy eust dict la verité, ce qu'elle m'a faict mettre icy en escript, afin que vous congnoissiez, mes Dames, qu'il n'y a malice d'Advocat ne finesse de Religieux que Amour, en cas de nécessité, ne face tromper par ceux qui n'ont aultre expérience que de bien aymer, &, puis qu'Amour sçait tromper les trompeurs, nous aultres, simples & ignorans, le devons bien craindre.

— Encores, » dist Geburon, « que je me doubte bien qui c'est, si faut il que je dye qu'il est louable en ceste chose, car l'on veoit peu de grans Seigneurs qui se soulcient de l'honneur des femmes,

ny du scandale public, mais qu'ils ayent leur plaisir, & souvent sont contens que l'on pense pis qu'il n'y a.

— Vrayement, » dist Oisille, « je voudrois que tous les jeunes Seigneurs y prinssent exemple, car le scandale est souvent pire que le péché.

— Pensez, » dist Nomerfide, « que les prières qu'il faisoit au Monastere où il passoit estoient bien fondées.

— Si n'en debvez-vous poinct juger, » dist Parlamente, « car peult estre au retour que la repentance en estoit telle que le péché luy estoyt pardonné.

— Il est bien difficile, » dist Hircan, « de se repentir d'une chose si plaisante. Quant est de moy, je m'en suis souventes fois confessé, mais non pas guères repenty.

— Il vauldroit mieux, » dist Oisille, « ne se confesser poinct si l'on n'a bonne repentance.

— Or, Madame, » dist Hircan, « le péché me desplaist bien & suis marry d'offenser Dieu, mais le péché me plaist toujours.

— Vous & vos semblables, » dist Parlamente, « vouldriez bien qu'il n'y eust ne Dieu ne loy, sinon celle que vostre affection ordonneroit.

— Je vous confesse, » dist Hircan, « que je vouldrois que Dieu print aussi grand plaisir à mes plaisirs comme je faitz, car je luy donnerois souvent matière de se resjouir.

— Si ne ferez-vous pas ung Dieu nouveau, » dist Geburon, « par quoy fault obéyr à celuy que nous avons. Laissons ces dis-

putes aux Théologiens, à fin que Longarine donne sa voix à quelc'un.

— Je la donne, » dist-elle, « à Saffredent, mais je le prie qu'il nous face le plus beau compte qu'il se pourra adviser, & qu'il ne regarde poinct tant à dire mal des femmes que, là où il aura du bien, il en veulle monstrer la vérité.

— Vrayement, » dist Saffredent, « je l'accorde, car j'ay en main l'histoire d'une folle & d'une sage. Vous prendrez l'exemple qu'il vous plaira mieulx, & congnoistrez que, tout ainsi que Amour faict faire aux meschans des meschancetez, en ung cueur honneste faict faire choses dignes de louange, car Amour de soy est bon, mais la malice du subject lui faict souvent prendre ung nouveau surnom de fol, légier, cruel, ou villain. Toutesfois, par l'histoire que je vous veux à présent racompter, pourrez veoir qu'Amour ne change poinct le cueur, mais le monstre tel qu'il est, fol aux fols, & saige aux saiges :

## 26

l y avoit, au temps du Roy Loys douziesme, ung jeune Seigneur, nommé Monsieur d'Avannes, fils du Sire d'Albret, frère du Roy Jehan de Navarre, avecq lequel le dict Seigneur d'Avannes demoroit ordinairement.

Or estoit le jeune Seigneur de l'aage de quinze ans, tant beau & tant plain de toutes bonnes graces qu'il sembloyt n'estre faict que pour estre aimé & regardé, ce qu'il estoit de tous ceulx qui le voyoient, & plus que de nul autre d'une Dame demorant en la

Ville de Pampelune en Navarre, laquelle estoit maryée à ung fort riche homme, avecq lequel vivoit si honnestement que, combien qu'elle ne fust aagée que de vingt trois ans, pour ce que son mary approchoit le cinquantiesme s'abilloit si honnestement qu'elle sembloyt plus vefve que mariée. Et jamais à nopces ny à festes homme ne la veit aller sans son mary, duquel elle estimoit tant la bonté & la vertu qu'elle le préféroit à la beaulté de tous les autres. Et le mary, l'ayant experimentée si saige, y print telle seureté qu'il luy commettoit toutes les affaires de sa maison.

Ung jour fut convié ce riche homme avecq sa femme à une nopce de leurs parentes, auquel lieu, pour honorer les nopces, se trouva le jeune Seigneur d'Avannes, qui naturellement aymoyt les dances, comme celluy qui en son temps ne trouvoit son pareil, &, après le disner que les dances commencèrent, fut prié le dict Seigneur d'Avannes par le riche homme de vouloir danser.

Le dict Seigneur luy demanda qu'il vouloyt qu'il menast ? Il luy respondit : « Monseigneur, s'il y en avoit une plus belle & plus à mon commandement que ma femme, je la vous présenterois, vous suppliant me faire cest honneur de la mener danser », ce que feit le jeune Prince, duquel la jeunesse estoit si grande qu'il prenoyt plus de plaisir à saulter & danser que à regarder la beaulté des Dames. Et celle qu'il menoyt au contraire regardoit plus la grace & beaulté du dict Seigneur d'Avannes que la dance où elle estoyt, combien que par sa si grand prudence elle n'en fit ung seul semblant.

L'heure du souppé venue & Monseigneur d'Avannes disant adieu à la compaignye, se retira au chasteau où le riche homme sur sa mulle l'accompaigna & en allant luy dist :

« Monseigneur, vous avez ce jourd'huy tant faict d'honneur à mes parens & à moy que ce me seroyt grande ingratitude si je ne m'offroys avecq toutes mes facultez à vous faire service. Je sçay, Monseigneur, que tel Seigneur que vous, qui avez pères rudes & avaritieux, avez souvent plus faulte d'argent que nous, qui par petit train & bon mesnaige ne pensons que d'en amasser. Or est il ainsy que, Dieu m'aiant donné une femme selon mon desir, ne m'a voullu donner en ce monde totallement mon Paradis, m'ostant la joie que les pères ont des enfans. Je sçay, Monseigneur, qu'il ne m'appartient pas de vous adopter pour tel, mais, s'il vous plaist de me recepvoir pour serviteur & me déclarer voz petites affaires, tant que cent mil escuz de mon bien se pourront estandre je ne fauldray vous secourir en voz nécessitez. »

Monseigneur d'Avannes fust fort joieulx de cest offre, car il avoyt ung père tel que l'autre luy avoyt déchiffré &, après l'avoir mercié, le nomma par alliance son père.

De ceste heure là le dict riche homme print tel amour au Seigneur d'Avannes que matin & soir ne cessoyt de s'enquérir s'il luy falloit quelque chose & ne cella à sa femme la dévotion qu'il avoyt au dict Seigneur & à son service, dont elle l'ayma doublement, & depuis ceste heure, le dict Seigneur d'Avannes n'avoit faulte de chose qu'il desirast. Il alloit souvent veoir ce riche homme, boyre & manger avecq luy &, quand il ne le trouvoit poinct, sa femme bailloyt tout ce qu'il demandoit, & davantage parloyt à luy si saigement, l'admonestant d'estre saige & vertueux, qu'il la craingnoit & aymoyt plus que toutes les femmes de ce monde.

Elle, qui avoit Dieu & Honneur devant les œilz, se contentoit de sa veue & parolle, où gist la satisfaction d'honneste & bon

amour, en sorte que jamais ne luy feit signe pour quoy il peust juger qu'elle eût autre affection à luy que fraternelle & chrestienne.

Durant ceste amityé couverte Monseigneur d'Avannes par l'ayde des dessus dictz estoyt fort gorgias & bien en ordre ; commencea à venir en l'aage de dix sept ans & de chercher les dames plus qu'il n'avoit de coustume. Et, combien qu'il eust plus voluntiers aymé la saige dame que nulle, si est ce que la paour qu'il avoyt de perdre son amityė, si elle entendoyt telz propos, le feyt taire & se amuser ailleurs, & s'alla addresser à une Gentil femme, près de Pampelune, qui avoyt maison en la ville, laquelle avoyt espousé ung jeune homme qui surtout aymoyt les chevaulx, chiens & oiseaulx, & commencea, pour l'amour d'elle, à lever mille passetemps, comme tournoys, courses, luyttes, masques, festins & autres jeuz, en tous lesquels se trouvoyt ceste jeune femme. Mais, à cause que son mary estoyt fort fantasticque & ses père & mère la congnoissoient fort legière & belle, jaloux de son honneur, la tenoyt de si près que le dict Seigneur d'Avannes ne povoyt avoir d'elle autre chose que la parolle bien courte en quelque bal, combien que en peu de propos le dict Seigneur d'Avannes aparçeut bien que autre chose ne défailloit à leur amitýe que le temps & le lieu.

Par quoy il vint à son bon père le riche homme & luy dist qu'il avoyt grand dévotion d'aller visiter Notre-Dame de Montferrat, le priant de retenir en sa maison tout son train parce qu'il voulloyt aller seul, ce qu'il luy accorda. Mais sa femme, qui avoyt en son cueur ce grand Prophète Amour, soupsonna incontinant la vérité du dict voiage & ne se peut tenir de dire à Monseigneur d'Avannes : « Monsieur, Monsieur, la Nostre-Dame que vous adorez n'est pas hors des murailles de ceste ville ; par quoy je

vous supplie sur toutes choses regarder à vostre santé. » Luy, qui la craingnoit & aymoit, rougyt si fort à ceste parole que sans parler il luy confessa la vérité & sur cella s'en alla.

Et, quant il eut achepté une couple de beaulx chevaulx d'Espaigne, s'abilla en pallefrenier & desguisa tellement son visaige que nul ne le congnoissoit. Le Gentil homme, mary de la folle dame, qui sur toutes choses aymoyt les chevaulx, veit les deux que menoit Monseigneur d'Avannes ; incontinant les vint achepter &, après les avoir acheptez, regarda le Pallefrenier, qui les menoyt fort bien, & luy demanda s'il le voulloyt servir ? Le Seigneur d'Avannes luy dist que ouy & qu'il estoit ung pauvre Pallefrenier, qui ne sçavoyt autre mestier que panser les chevaulx, en quoy il s'acquicteroit si bien qu'il en seroyt contant. Le Gentil homme en fut fort aise & luy donna la charge de tous ses chevaulx, &, en entrant en sa maison, dist à sa femme qu'il luy recommandoit ses chevaulx & son Pallefrenier & qu'il s'en alloyt au chasteau.

La Dame, tant pour complaire à son mary que pour avoir meilleur passetemps, alla visiter les chevaulx & regarda le Pallefrenier nouveau, qui luy sembla de bonne grace ; toutesfois elle ne le congnoissoyt poinct. Luy, qui veit qu'il n'estoit poinct congneu, luy vint faire la révérence en la façon d'Espaigne & luy baisa la main, & en la baisant la serra si fort qu'elle le recongneut, car en la dance luy avoyt il mainte fois faict tel tour, & dès l'heure ne cessa la Dame de chercher lieu où elle peut parler à luy à part, ce que elle feyt dès le soir mesmes, car, elle estant conviée en ung festin où son mary la voulloyt mener, faingnyt estre mallade & n'y povoir aller.

Le mary, qui ne vouloit faillir à ses amys, luy dist : « M'amye, puis qu'il ne vous plaist y venir, je vous prie avoir regard sur mes

chiens & chevaulx affin qu'il n'y faille rien. » La Dame trouva ceste commission très agréable, mais, sans en faire autre semblant, luy respondit, puisque en meilleure chose ne la voulloyt emploier, elle luy donneroit à congnoistre par les moindres combien elle desiroyt luy complaire.

Et n'estoyt pas encores à peyne le mary hors la porte qu'elle descendit en l'estable où elle trouva que quelque chose défailloit, &, pour y donner ordre, donna tant de commissions aux Varletz de cousté & d'autre qu'elle demora toute seulle avecq le Maistre Pallefrenier &, de paour que quelcun survint, luy dist : « Allez vous en dedans nostre jardin, & m'attendez en ung cabinet qui est au bout de l'alée », ce qu'il feyt si dilligemment qu'il n'eut loisir de la mercier. Et, après qu'elle eut donné ordre à toute l'escurye, s'en alla veoir ses chiens, où elle feit pareille dilligence de les faire bien traicter, tant qu'il sembloyt que de Maistresse elle fust devenue Chamberière, & après retourna en sa chambre, où elle se trouva si lasse qu'elle se meist dedans le lict, disant qu'elle vouloyt reposer. Toutes ses femmes la laissèrent seulle fors une à qui elle se fyoit, à laquelle elle dist : « Allez vous en au jardin, & me faictes venir celluy que vous trouverez au bout de l'allée. »

La Chamberière y alla & trouva le Pallefrenier qu'elle amena incontinent à sa Dame, laquelle feyt sortir dehors la dicte Chamberière pour guetter quant son mary viendroyt. Monseigneur d'Avannes se voyant seul avecq la Dame, se despouilla des habillemens de Pallefrenier, osta son faulx nez & sa faulse barbe, &, non comme craintif Pallefrenier, mais comme bel Seigneur qu'il estoyt, sans demander congé à la Dame, audatieusement se coucha auprès d'elle, où il fut receu ainsy que le plus beau filz qui fust de son temps debvoyt estre de la plus belle & folle dame du

pays, & demoura là jusques ad ce que le Seigneur retournast, à la venue duquel, reprenant son masque, laissa la place que par finesse & malice il usurpoyt.

Le Gentil homme, entrant en sa court, entendyt la dilligence qu'avoyt faict sa femme de bien luy obéyr, dont la mercia très fort : « Mon amy, » dist la dame, « je ne faictz que mon debvoir. Il est vray qui ne prandra garde sur ces meschans garsons, vous n'auriez chien qui ne fust galleux, ne cheval qui ne fust bien maigre ; mais, puis que je congnois leur paresse & vostre bon voulloir, vous serez myeulx servy que ne fustes oncques. » Le Gentil homme, qui pensoyt bien avoir choisy le meilleur Pallefrenier de tout le Monde, luy demanda que luy en sembloyt : « Je vous confesse, Monsieur, » dist elle, « qu'il faict aussy bien son mestier que serviteur qu'eussiez peu choisir, mais si a il besoing d'estre sollicité, car c'est le plus endormy Varlet que je veiz jamais. »

Ainsy longuement demeurèrent le Seigneur & la Dame en meilleure amityé que auparavant, & perdit tout le soupson & la jalouzie qu'il avoyt d'elle pour ce que, aultant qu'elle avoyt aymé les festins, dances & compaignies, elle estoit ententive à son mesnaige, & se contentoyt bien souvent de ne porter sur sa chemise que une chamarre, en lieu qu'elle avoit accoustumé d'estre quatre heures à s'accoustrer ; dont elle estoit louée de son mary & d'un chacun qui n'entendoient pas que le pire Diable chassoyt le moindre.

Ainsy vesquit ceste jeune Dame soubz l'ypocrisie & habit de femme de bien en telle volupté que raison, conscience, ordre ne mesure n'avoient plus de lieu en elle, ce que ne peut porter longuement la jeunesse & délicate complexion du Seigneur

d'Avannes, mais commencea à devenir tant pasle & meigre que, sans porter masque, on le povoyt bien descongnoistre ; mais le fol amour qu'il avoyt à ceste femme luy rendyt tellement les sens hébétez qu'il présumoit de sa force ce qui eust défailly en celle d'Herculès, dont à la fin, contrainct de maladye & conseillé par la Dame qui ne l'aymoit tant malade que sain, demanda congé à son Maistre de se retirer chez ses parens, qui le luy donna à grand regret, luy faisant promètre que, quant il seroyt sain, il retourneroyt en son service.

Ainsy s'en alla le Seigneur d'Avannes à beau pied, car il n'avoit à traverser que la longueur d'une rue &, arrivé en la maison du riche homme son bon père, n'y trouva que sa femme, de laquelle l'amour vertueuse qu'elle luy portoyt n'estoyt poinct diminuée pour son voyage. Mais, quant elle le veit si maigre & descoloré, ne se peut tenir de luy dire :

« Je ne sçay, Monseigneur, comme il vat de vostre conscience, mais vostre corps n'a poinct amendé de ce pellerinaige, & me doubte fort que le chemyn que vous avez faict la nuict vous ayt plus faict de mal que celluy du jour, car, si vous fussiez allé en Jherusalem à pied, vous en fussiez venu plus haslé, mais non pas si maigre & foyble. Or comptez ceste cy pour une, & ne servez plus telles ymaiges, qui en lieu de resusciter les mortz font mourir les vivans. Je vous en dirois davantage, mais, si vostre corps a péché, il en a telle pugnition que j'ay pitié d'y adjouster quelque fascherie nouvelle. »

Quant le Seigneur d'Avannes eut entendu tous ces propos, il ne fut pas moins marry que honteux & luy dist : « Madame, j'ay aultresfois ouy dire que la repentence suyt le péché, & maintenant je l'esprouve à mes despens, vous priant excuser ma jeu-

nesse, qui ne se peut chastier que par expérimenter le mal qu'elle ne veult croyre. »

La dame changeant ses propos, le feyt coucher en ung beau lict, où il y fut quinze jours, ne vivant que de restaurentz, & luy tindrent le mary & la dame si bonne compaignye qu'il en avoyt tousjours l'un ou l'autre auprès de luy. Et, combien qu'il eust faict les follies que vous avez oyes contre la volunté & conseil de la saige Dame, si ne diminua elle jamais l'amour vertueuse qu'elle luy portoyt, car elle espéroit tousjours que, après avoir passé ses premiers jours en follies, il se retireroyt & contraindroyt d'aymer honnestement, & par ce moien seroyt en tout à elle.

Et, durant ces quinze jours qu'il fut en sa maison, elle luy tint tant de bons propos, tendant à amour de vertu, qu'il commencea avoir horreur de la follye qu'il avoyt faicte &, regardant la Dame qui en beaulté passoyt la folle, congnoissant de plus en plus les graces & vertuz qui estoient en elle, il ne se peut garder, ung jour qu'il faisoit assez obscur, chassant toute craincte dehors, de luy dire :

« Madame, je ne voy meilleur moyen pour estre tel & vertueulx que vous me preschez & desirez que de mectre mon cueur & estre entierement amoureux de la vertu ; je vous suplie, Madame, me dire s'il ne vous plaist pas m'y donner toute ayde & faveur à vous possible. »

La Dame, fort joyeuse de luy veoir tenir ce langaige, luy dist : « Et je vous promects, Monseigneur, que, si vous estes amoureux de la vertu comme il apartient à tel Seigneur que vous, je vous serviray pour y parvenir de toutes les puissances que Dieu a mises en moy.

— Or, Madame, » dist Monseigneur d'Avannes, « souvienne vous de vostre promesse & entendez que Dieu, incongneu de l'homme sinon par la foy, a daigné prendre la chair semblable à celle de péché afin que, en attirant nostre chair à l'amour de son humanité, tirât aussi nostre esprit à l'amour de sa Divinité, & s'est voulu servyr des moyens visibles pour nous faire aymer par foy les choses invisibles. Aussy ceste vertu, que je desire aymer toute ma vie, est chose invisible sinon par les effectz du dehors, par quoy est besoing qu'elle prenne quelque corps pour se faire congnoistre entre les hommes, ce qu'elle a faict, se revestant du vostre pour le plus parfaict qu'elle a pu trouver ; par quoy je vous recongnois & confesse non seullement vertueuse, mais la seule vertu ; & moy, qui la voys retenue soubz le vèle du plus parfaict corps qui oncques fut, la veulx servir & honnorer toute ma vie, laissant pour elle tout autre amour vaine & vicieuse. »

La Dame, non moins contante que esmerveillée d'oyr ces propos, dissimula si bien son contentement qu'elle luy dist : « Monseigneur, je n'entreprendz pas de respondre à vostre théologie, mais, comme celle qui est plus craignant le mal que croyant le bien, vous vouldrois bien supplier de cesser en mon endroict les propos dont vous estimez si peu celles qui les ont creuz. Je sçay très bien que je suis femme, non seullement comme une aultre, mais imparfaicte, & que la Vertu feroyt plus grand acte de me transformer en elle que de prandre ma forme, sinon quant elle vouldroyt estre incongneue en ce Monde, car soubz tel habit que le myen ne pourroyt la Vertu estre congneue telle qu'elle est. Si est ce, Monseigneur, que pour mon imperfection je ne laisse à vous porter telle affection que doibt & peut faire femme craingnant Dieu & son honneur. Mais ceste affection ne sera declarée jusques ad ce que vostre cueur soit susceptible de la patience que

l'amour vertueux commande. Et à l'heure, Monseigneur, je sçay quel langaige il fault tenir, mais pensez que vous n'aymez pas tant vostre propre bien, personne & honneur, que je l'ayme. »

Le Seigneur d'Avannes crainctif, ayant la larme à l'œil, la suplia très fort que pour seureté de ses parolles elle le voulsist baiser, ce qu'elle refusa, luy disant que pour luy elle ne romproit poinct la coustume du pays.

Et en ce débat survynt le mary, auquel dist Monseigneur d'Avannes : « Mon père, je me sens tant tenu à vous & vostre femme que je vous supplye pour jamais me réputer vostre filz », ce que le bon homme feyt très voluntiers. « Et pour seureté de ceste amityé je vous prie, » dist Monseigneur d'Avannes, « que je vous baise », ce qu'il feyt. Après luy dist : « Si ce n'estoit de paour d'offencer la loy, j'en ferois autant à ma mère vostre femme ? » Le mary, voyant cela, commanda à sa femme de le baiser, ce qu'elle feyt sans faire semblant de voulloir ne non voulloir ce que son mary luy commandoit. À l'heure le feu, que la parolle avoyt commencé d'allumer au cueur du pauvre Seigneur, commencea à se augmenter par le baiser, tant par estre si fort requis que cruellement refusé.

Ce faict s'en alla ledit Seigneur d'Avannes au chasteau pour veoir le Roy son frère, où il feyt fort beaulx comptes de son voiage de Montferrat. Et là entendit que le Roy son frère s'en vouloyt aller à Oly & Taffares, &, pensant que le voiage seroit long, entra en une grande tristesse, qui le mist à délibérer d'essayer avant partir si la saige Dame luy portoyt poinct meilleure volunté qu'elle n'en feisoyt le semblant. Et s'en alla loger en une maison de la ville en la rue où elle estoyt, & print ung vieil logis, mauvais & faict de boys, ouquel environ minuict mict le feu, dont le bruyct fut si

grand par toute la ville qu'il vint à la maison du riche homme, lequel, demandant par la fenestre où c'estoit qu'estoyt le feu, entendit que c'estoyt chez Monseigneur d'Avannes, où il alla incontinant, avecq tous les gens de sa maison, & trouva le jeune seigneur tout en chemise dans la rue, dont il eut si grand pitié qu'il le print entre ses bras &, le couvrant de sa robbe, le mena en sa maison le plus tost qu'il luy fut possible, & dist à sa femme, qui estoit dedans le lict : « M'amye, je vous donne en garde ce prisonnier ; traictez le comme moy mesmes. »

Et, si tost qu'il fut party, le dict Seigneur d'Avannes, qui eust bien voulu estre traicté en mary, saulta legièrement dedans le lict, espérant que l'occasion & le lieu aussy feroient changer propos à ceste sage dame ; mais il trouva le contraire, car, ainsy qu'il saillit d'un costé dedans le lict, elle sortit de l'autre & print son chamarre, duquel estant vestue, vint à luy au chevet du lict & luy dist :

« Monseigneur, avez vous pensé que les occasions puissent muer ung chaste cueur ? Croiez que, ainsy que l'or s'esprouve en la fournaise, aussy ung cueur chaste au meillieu des tentations s'y trouve plus fort & vertueux, & se refroidyt tant plus il est assailly de son contraire. Parquoy soïez seur que, si j'avoys aultre volunté que celle que je vous ay dicte, je n'eusse failly à trouver des moyens, desquelz ne voulant user je ne tiens compte, vous priant que, si vous voulez que je continue l'affection que je vous porte, ostez, non seullement la volunté, mais la pensée de jamais, pour chose que sçussiez faire, me treuver aultre que je suis. »

Durant ces parolles, arrivèrent ses femmes & elle commanda qu'on apportast la collation de toutes sortes de confitures, mais il n'avoyt pour l'heure ne fain ne soif, tant estoyt désespéré d'avoir

failly à son entreprinse, craingnant que la démonstration qu'il avoyt faicte de son desir luy feyt perdre la privaulté qu'il avoyt envers elle.

Le mary, aiant donné ordre au feu, retourna & pria tant Monseigneur d'Avannes qu'il demorast pour ceste nuict en sa maison. Et fut la dicte nuyct passée en telle sorte que ses œilz furent plus exercez à pleurer que à dormir, & bien matin leur alla dire adieu dedans le lict, où, en baisant la dame, congneut bien qu'elle avoyt plus de pitié de son offence que de mauvaise volunté contre luy, qui fust ung charbon adjousté davantaige à son amour. Après disner s'en alla avecq le Roy à Taffares, mais, avant partir, s'en alla encores redire adieu à son bon père & à sa dame, qui depuis le premier commandement de son mary ne feyt plus de difficulté de le baiser comme son filz.

Mais soyez seur que, plus la vertu empeschoit son œil & contenance de monstrer la flamme cachée, plus elle se augmentoyt & devenoyt importable, en sorte que, ne povant porter la guerre que l'Amour & l'Honneur faisoient en son cueur, laquelle toutesfoys avoyt délibéré de jamais ne monstrer, ayant perdu la consolation de la veue & parolle de celluy pour qui elle vivoyt, tumba en une fièvre continue, causée d'un humeur mélencolique, tellement que les extrémitez du corps luy vindrent toutes froides, & au dedans brusloit incessamment. Les Médecins, en la main desquelz ne pend pas la santé des hommes, commencèrent à doubter si fort de sa malladie, à cause d'une opilation qui la rendoyt mélancolicque en extrémité, qu'ilz dirent au mary & conseillèrent d'advertir sa dicte femme de penser à sa conscience & qu'elle estoyt en la main de Dieu, comme si ceulx qui sont en santé n'y estoient poinct.

Le mary, qui aymoyt sa femme parfaictement, fut si triste de leurs parolles que pour sa consolation escripvit à Monseigneur d'Avannes, le suppliant de prendre la peyne de les venir visiter, espérant que sa veue proffiteroyt à la mallade, à quoy ne tarda le dict Seigneur d'Avannes, incontinant les lettres reçeues, mais s'en vint en poste en la maison de son bon père &, à l'entrée, trouva les femmes & serviteurs de céans menant tel deuil que méritoit leur maistresse ; dont le dict Seigneur fut si estonné qu'il demoura à la porte comme une personne transy & jusques ad ce qu'il veid son bon père, lequel en l'embrassant se print à plorer si fort qu'il ne peut mot dire, & mena le Seigneur d'Avannes où estoyt la pauvre mallade, laquelle, tournant ses œilz languissans vers luy, le regarda & luy bailla la main en le tirant de toute sa puissance à elle &, en le baisant & embrassant, feit ung merveilleux plainct & luy dist :

« Ô Monseigneur, l'heure est venue qu'il fault que toute dissimulation cesse & que je confesse la vérité, que j'ay tant mis de peyne à vous celler. C'est que, si m'avez porté grande affection, croyez que la myenne n'a esté moindre, mais ma peyne a passé la vostre d'aultant que j'ay eu la douleur de la celler contre mon cueur & volunté : car entendez, Monseigneur, que Dieu & mon honneur ne m'ont jamais permis de la vous declairer, craingnant d'adjouster en vous ce que je desiroys de diminuer ; mais sçachez que le non, que si souvent je vous ay dict, m'a faict tant de mal au prononcer qu'il est cause de ma mort, de laquelle je me contente, puis que Dieu m'a faict la grace de morir premier que la viollance de mon amour ayt mis tache à ma conscience & renommée ; car de moindres feux que le mien ont ruynez plus grandz & plus fortz édifices. Or m'en voys je contante puis que, devant morir, je vous ay pu déclarer mon affection esgalle à la vostre, hors mis que

l'honneur des hommes & des femmes n'est pas semblable, vous supliant, Monseigneur, que doresnavant vous ne craingnez vous adresser aux plus grandes & vertueuses dames que vous pourrez, car en telz cueurs habitent les plus grandes passions & plus saigement conduictes, & la grace, beaulté & honnesteté qui sont en vous ne permectent que vostre amour sans fruict travaille. Je ne vous prieray poinct de prier Dieu pour moy, car je sçay que la porte de Paradis n'est poinct refusée aux vraiz amans & que amour est ung feu qui punyt si bien les amoureux en ceste vie qu'ilz sont exemptz de l'aspre torment de Purgatoire. Or adieu, Monseigneur ; je vous recommande vostre bon père, mon mary, auquel je vous prye compter à la vérité ce que vous sçavez de moy, affin qu'il congnoisse combien j'ay aymé Dieu & luy, & gardez vous de vous trouver devant mes œilz, car doresnavant ne veulx penser que à aller recepvoir les promesses qui me sont promises de Dieu avant la constitution du monde. »

Et, en ce disant, le baisa & l'ambrassa de toutes les forces de ses foibles bras. Le dict Seigneur, qui avoyt le cueur aussi mort par compassion qu'elle par douleur, sans avoir puissance de luy dire ung seul mot, se retira hors de sa veue sus ung lict qui estoit dedans la chambre, où il s'esvanouyt plusieurs foys.

Àl'heure la dame appella son mary &, après luy avoir faict plusieurs remonstrations honnestes, luy recommanda Monseigneur d'Avannes, l'asseurant que après luy c'estoit la personne du monde qu'elle avoyt le plus aymée. Et en baisant son mary luy dist adieu. Et à l'heure luy fut apporté le sainct Sacrement de l'autel après l'extrême unction, lesquelz elle reçeut avecq telle joye comme celle qui est seure de son salut &, voiant que la veue

luy diminuoit & les forces luy défailloient, commençea à dire bien hault son In manus.

Àce cry s'éleva le Seigneur d'Avannes de dessus le lict & en la regardant piteusement luy veid randre avec ung doulx soupir sa glorieuse ame à Celluy dont elle estoyt venue. Et, quant il s'apperçeut qu'elle estoyt morte, il courut au corps mort, duquel vivant en craincte il approchoyt, & le vint embrasser & baiser de telle sorte que à grand peyne le luy peult on oster d'entre les bras ; dont le mary en fut fort estonné, car jamais n'avoyt estimé qu'il luy portast telle affection. Et en luy disant : « Monseigneur, c'est trop », se retirèrent tous deux.

Et, après avoir ploré longuement, Monseigneur d'Avannes compta tous les discours de son amityé & comme jusques à sa mort elle ne luy avoyt jamais faict ung seul signe où il trouvast autre chose que rigueur, dont le mary, plus contant que jamays, augmenta le regret & la douleur qu'il avoyt de l'avoir perdue, & toute sa vye feyt service à Monseigneur d'Avannes. Mais depuis ceste heure le dict Seigneur d'Avannes, qui n'avoyt que dix huict ans, s'en alla à la Court où il demeura beaucoup d'années sans vouloir ne veoir ne parler à femme du monde pour le regret qu'il avoyt de sa dame, & porta plus de dix ans le noir.

« Voylà, mes Dames, la différence d'une folle & saige Dame, ausquelles se monstrent différens les effectz d'amour, dont l'une en reçeut mort glorieuse & louable & l'autre renommée honteuse & infame, qui feit sa vie trop longue, car, autant que la mort du sainct est précieuse devant Dieu, la mort du pécheur est très mauvaise.

— Vrayement, Saffredent, » ce dist Oisille, « vous nous avez racomptée une histoire autant belle qu'il en soit poinct, & qui auroit congneu le personnage comme moy la trouveroyt encores meilleure, car je n'ay poinct veu ung plus beau Gentil homme ne de meilleure grâce que le dict Seigneur d'Avannes.

— Pensez, » ce dist Saffredent, « que voylà une saige femme qui, pour se monstrer plus vertueuse par dehors qu'elle n'estoit au cueur & pour dissimuler ung amour que la rayson de nature voulloyt qu'elle portast à ung si honneste seigneur, s'alla laisser morir par faulte de se donner le plaisir qu'elle desiroit couvertement.

— Si elle eust eu ce desir, » dist Parlamente, « elle avoit assez de lieu & occasion pour luy monstrer, mais sa vertu fut si grande que jamais son desir ne passa sa raison.

— Vous me le paindrez, » dist Hircan, « comme il vous plaira ; mais je sçay bien que tousjours ung pire Diable met l'autre dehors, & que l'orgueil cherche plus la volupté entre les Dames que ne faict la craincte ne l'amour de Dieu ; aussi que leurs robbes sont si longues & si bien tissues de dissimulation que l'on ne peult congnoistre ce qui est dessoubz, car, si leur honneur n'en estoyt non plus taché que le nôtre, vous trouveriez que Nature n'a rien oblyé en elles non plus que en nous &, pour la contraincte que elles se font de n'oser prendre le plaisir qu'elles desirent, ont changé ce vice en ung plus grand qu'elles tiennent plus honneste. C'est une gloire & cruaulté par qui elles espèrent acquérir nom d'immortalité &, ainsi se gloriffians de résister au vice de la loy de Nature, si Nature est vicieuse, se font, non seullement semblables aux bestes inhumaines & cruelles, mais aux Diables, desquels elles prènent l'orgueil & la malice.

— C'est dommaige, » dist Nomerfide, « d'ont vous avez une femme de bien, veu que non seullement vous desestimez la vertu des choses, mais la voulez monstrer estre vice.

— Je suys bien aise, » dist Hircan, » d'avoir une femme qui n'est poinct scandalleuse, comme aussi je ne veulx poinct estre scandaleux ; mais, quant à la chasteté de cueur, je croy qu'elle & moy sommes enfans d'Adan & d'Eve, par quoy, en bien nous mirant, n'aurons besoing de couvrir nostre nudité de feulles, mais plustost confesser notre fragilité.

Je sçay bien, » ce dist Parlamente, « que nous avons tous besoing de la grâce de Dieu pour ce que nous sommes tous encloz en péché ; si est ce que noz tentations ne sont pareilles aux vostres &, si nous péchons par orgueil, nul tiers n'en a dommage, ny nostre corps & nos mains n'en demeurent souillées. Mais vostre plaisir gist à deshonorer les femmes & vostre honneur à tuer les hommes en guerre, qui sont deux poinctz formellement contraires à la loy de Dieu.

— Je vous confesse, » ce dist Geburon, « ce que vous dictes, mais Dieu qui a dict : Quiconques regarde par concupiscence est desjà adultère en son cueur, & quiconque hayt son prochain est homicide. À votre advis les femmes en sont elles exemptes non plus que nous ?

— Dieu qui juge le cueur, » dist Longarine, « en donnera sa sentence, mais c'est beaucoup que les hommes ne nous puissent accuser, car la bonté de Dieu est si grande que sans accusateur il ne nous jugera poinct & congnoist si bien la fragilité de nos cueurs que encores nous aymera il de ne poinct l'avoir mise à exécution.

— Or je vous prie, » dist Saffredent, « laissons ceste dispute, car elle sent plus sa prédication que son compte, & je donne ma voix à Ennasuitte, la priant qu'elle n'oublye poinct à nous faire rire.

— Vrayement, » dist-elle, « je n'ay garde d'y faillir ; & vous diray que, en venant icy délibérée pour vous compter une belle histoire pour ceste Journée, l'on m'a faict ung compte de deux serviteurs d'une Princesse si plaisant que de force de rire il m'a faict oblyer la mélencolie de la piteuse histoire que je remectray à demain, car mon visaige seroyt trop joyeulx pour la vous faire trouver bonne :

## 27

n la ville d'Amboize, où demeuroyt l'un des serviteurs de ceste Princesse qui la servoyt de Varlet de chambre, homme honneste & qui voluntiers festoyoit les gens qui venoient en sa maison & principalement ses compaignons, il n'y a pas long temps que l'un des serviteurs de sa maistresse vint loger chez luy & y demoura dix ou douze jours.

Le dict serviteur estoyt si laid qu'il sembloit mieulx ung Roy de Canniballes que Chrestien &, combien que son hoste le traictast en frère & amy & le plus honnestement qu'il luy estoit possible, si luy fit il ung tour d'un homme qui non seullement oblye toute honnesteté, mais qui ne l'eust jamais en son cueur, c'est de pourchasser par amour deshonneste & illicite la femme de son compaignon qui n'avoyt en elle chose aimable que le contraire de la volupté ; c'est qu'elle estoit autant femme de bien qu'il y eust

poinct en la ville où elle demouroyt. Et elle, congnoissant la meschante volunté du serviteur, aymant mieulx par une dissimulation déclairer son vice que par ung soubdain refuz le couvrir, feit semblant de trouver bons ses propos. Par quoy luy qui cuydoit l'avoir gaingnée, sans regarder à l'aage qu'elle avoit de cinquante ans & qu'elle n'estoyt des belles, sans considérer le bruict qu'elle avoyt d'estre femme de bien & d'aymer son mary, la pressoyt incessamment.

Ung jour entre aultres, son mary estant en la maison & eulx en une salle, elle faingnyt qu'il ne tenoit que à trouver lieu seur pour parler à luy seulle ainsy qu'il desiroyt, mais incontinant luy dist qu'il ne falloyt que monter au galletas. Soubdain elle se leva & le pria d'aller devant & qu'elle iroyt après. Luy, en riant avec une doulceur de visaige semblable à ung grand magot quand il festoye quelcun, s'en monsta légèrement par les degretz &, sur le poinct qu'il attendoit ce qu'il avoyt tant desiré, bruslant d'un feu non cler comme celluy de genèvre, mais comme ung gros charbon de forge, escoutoyt si elle viendroyt après luy ; mais, en lieu d'oyr ses piedz, il ouyt sa voix disant :

« Monsieur le Secrétaire, actendez ung peu ; je m'en voys sçavoir à mon mary s'il luy plaist bien que je voise après vous. »

Pensez, mes dames, quelle myne peult faire en pleurant celluy qui en riant estoyt si layd, lequel incontinant descendit, les larmes aux œilz, la priant pour l'amour de Dieu qu'elle ne voulsist rompre par sa parolle l'amitié de luy & de son compagnon. Elle luy respond : « Je suis seure que vous l'aymez tant que vous ne me vouldriez dire chose qu'il ne peust entendre, par quoy je luy vois dire », ce qu'elle feyt, quelque prière ou contraincte qu'il voulsist mettre au devant. Dont il fut aussi honteux en s'enfuyant

que le mary fut contant d'entendre l'honneste tromperie dont sa femme avoyt usé, & luy pleut tant la vertu de sa femme qu'il ne tint compte du vice de son compaignon, lequel estoyt assez pugny d'avoir emporté sur luy la honte qu'il vouloit faire en sa maison.

« Il me semble que par ce compte les gens de bien doibvent apprendre à ne retenir chez eulx ceulx desquelz la conscience, le cueur & l'entendement ignorent Dieu, l'honneur & le vray amour. — Encores que vostre compte soyt court, » dist Oisille, « si est il aussi plaisant que j'en ay poinct oy & en l'honneur d'une honneste femme.

— Par Dieu, » dist Simontault, « ce n'est pas grand honneur à une honneste femme de refuser ung si laid homme que vous paingnez ce Secrétaire ; mais, s'il eust esté beau & honneste, en cela se fut monstrée la vertu, &, pour ce que je me doubte qui il est, si j'estois en mon rang je vous en ferois ung compte qui est aussi plaisant que cestuy cy. — À cella ne tienne, » dist Ennasuitte, « car je vous donne ma voix. »

Et à l'heure Simontault commencea ainsi :

« Ceulx qui ont accoustumé de demeurer en la Court ou en quelques bonnes villes, estiment tant le sçavoir qu'il leur semble que tous autres hommes ne sont rien au pris d'eulx ; mais si ne reste il pourtant que en tout pays & de toutes conditions de gens n'y en ayt tousjours assez de fins & malicieux. Toutesfois, à cause de l'orgueil de ceulx qui pensent estre les plus fins, la mocquerie, quant ilz font quelque faulte, en est beaucoup plus agréable, comme je desire vous monstrer par ung compte naguères advenu.

stant le Roy Françoys, premier de ce nom, en la Ville de Paris & sa seur la Royne de Navarre en sa compaignye, laquelle avoyt ung Secrétaire, nommé Jehan, qui n'estoyt pas de ceulx qui laissent le bien en terre sans le recueillir, en sorte qu'il n'y avoyt Président ne Conseiller qu'il ne congneust, Marchant ne riche homme qu'il ne fréquentast & auquel il n'eust intelligence.

En ce temps aussy vint en la dicte Ville de Paris ung Marchant de Bayonne, nommé Bernard du Ha, lequel tant pour ses affaires que à cause que le Lieutenant criminel estoit de son païs, s'addressoyt à luy pour avoir conseil & secours à ses affaires. Ce Secrétaire de la Royne de Navarre alloit aussi souvent visiter ce Lieutenant comme bon Serviteur de son Maistre & Maistresse.

Ung jour de feste allant le dit Secrétaire chez le Lieutenant ne trouva ne luy ne sa femme, mais ouy bien Bernard du Ha qui, avecq une vielle ou aultre instrument, apprenoit à danser aux Chamberières de céans les bransles de Gascogne. Quant le Secrétaire le veit, luy voulut faire accroyre qu'il faisoyt le plus mal du monde & que, si la Lieutenande & son mary le sçavoient, ilz seroient très mal contens de luy. Et, après luy avoir bien painct la craincte devant les œilz jusques à se faire prier de n'en parler poinct, luy demanda : « Que me donnerez vous & je n'en parleray poinct ? »

Bernard du Ha, qui n'avoyt pas si grand paour qu'il en faisoit semblant, voyant que le Secrétaire le cuydoit tromper, luy promist de luy bailler ung pasté du meilleur jambon de Pasques qu'il mangea jamais. Le Secrétaire, qui en fut très contant, le pria qu'il

peust avoir son pasté le dimanche après disner, ce qu'il luy promist.

Et, asseuré de ceste promesse, s'en alla veoir une Dame de Paris, qu'il desiroit sur toutes choses espouser, & luy dist : « Madamoiselle, je viendray dimanche soupper avecq vous, s'il vous plaist, mais il ne vous fault soulcier que d'avoir bon pain & bon vin, car j'ay si bien trompé ung sot Bayonnois que le demeurant sera à ses despens ; & par ma tromperie vous feray manger le meilleur jambon de Pasques qui fut jamais mangé dans Paris. »

La Damoiselle, qui le creut, assembla deux ou trois des plus honnestes de ses voysines, & les asseura de leur donner une viande nouvelle & dont jamais elles n'avoient tasté.

Quant le dimanche fut venu, le Secrétaire, serchant son Marchant, le trouva sur le Pont au Change, & en le saluant gracieusement luy dist :

« À tous les Diables soyez vous donné, veu la peyne que vous m'avez faict prendre à vous chercher. »

Bernard du Ha luy respondit que assez de gens avoient prins plus de peyne que luy qui n'avoient pas à la fin esté récompensez de telz morceaulx. Et, en disant cela, luy monstra le pasté, qu'il avoyt soubz son manteau, assez grand pour nourrir ung camp. Dont le Secrétaire fut si joyeulx que, encores qu'il eust la bouche parfaictement laide & grande, en faisant le doulx la rendit si petite que l'on n'eust pas cuydé qu'il eust sçeu mordre dedans le jambon, lequel il print hastivement &, sans convoyer le Marchant, s'en alla le porter à la Damoiselle, qui avoyt grande envye de sçavoir si les vivres de Guyenne estoient aussi bons que ceulx de Paris.

Et, quant le souppé fut venu, ainsy qu'ilz mangeoient leur potaige, le Secrétaire leur dist :

« Laissez là ces viandes fades, & tastons de cest esguillon d'amour de vin. »

En disant cela, ouvre ce grand pasté &, cuydant trouver le jambon, le trouva si dur qu'il n'y povoyt mectre le cousteau &, après s'y estre esforcé plusieurs foys, s'advisa qu'il estoyt trompé & trouva que c'estoyt ung sabot de bois, qui sont des souliers de Gascoigne. Il estoyt emmanché d'un bout de tizon, & pouldré par dessus de pouldre de fer avecq de l'espice, qui sentoyt fort bon.

Qui fut bien pesneux ce fut le Secrétaire, tant pour avoir esté trompé de celluy qu'il cuydoit tromper que pour avoir trompé celle à qui il voulloit & pensoit dire vérité, & d'autre part luy faschoit fort de se contenter d'un potaige pour son souper.

Les Dames, qui en estoient aussi marries que luy, l'eussent accusé d'avoir faict la tromperie, sinon qu'elles congneurent bien à son visaige qu'il en estoit plus marry qu'elles.

Et, après ce léger souper, s'en alla ce Secrétaire bien collère, &, voyant que Bernard du Ha luy avoyt failly de promesse, luy voulut aussi rompre la sienne. Et s'en alla chez le Lieutenant criminel, délibéré de luy dire le pis qu'il pourroit du dict Bernard. Mais il ne peut venir si tost que le dict Bernard n'eut desjà compté tout le mistère au Lieutenant, qui donna sa sentence au Secrétaire, disant qu'il avoyt aprins à ses despens à tromper les Gascons, & n'en rapporta autre consolacion que sa honte.

Cecy advient à plusieurs, lesquelz, cuydans estre trop fins, se oublient en leurs finesses ; par quoy il n'est tel que de ne faire à

aultruy chose qu'on ne voulsist estre faicte à soy mesmes.

« Je vous asseure, » dist Geburon, « que j'ay veu souvent advenir de pareilles choses, & de ceulx que l'on estimoyt sots de villaiges tromper de fines gens, car il n'est rien plus sot que celluy qui pense estre fin, ne rien plus saige que celluy qui congnoist son rien.

— Encores, » ce dist Parlamente, « sçait il quelque chose qui congnoist ne le congnoistre pas.

— Or, » dist Simontault, « de peur que l'heure ne satisfasse à nostre propoz, je donne ma voix à Nomerfide, car je suis seur que par sa rhétoricque elle ne nous tiendra pas longuement.

— Or bien, » dist-elle, « je vous en voys bailler ung tour tel que vous l'espérez de moy.

« Je ne m'esbahys poinct, mes Dames, si Amour baille à ung Prince ung moien de se saulver du dangier, car ils sont nourriz avecq tant de gens sçavans que je m'esmerveilleroys beaucoup plus s'ilz estoient ignorans de quelques choses ; mais l'invention d'Amour se monstre plus clairement que moins il y a d'esperit aux subjects. Et pour cela vous veulx je racompter ung tour que feyt ung Prestre espris seullement d'amour, car de toutes aultres choses estoyt il si ignorant que à peine sçavoit il lire sa messe :

## 29

n la Conté du Maine, en ung villaige nommé Carrelles, y avoyt ung riche Laboureur qui en sa vieillesse espousa une belle jeune

femme & n'eut de luy nulz enfans, mais de ceste perte se réconforta à avoir plusieurs amys.

Et, quant les Gentilz hommes & gens d'apparance luy faillirent, elle retourna à son dernier recours qui estoyt l'Église & print pour compaignon de son péché celluy qui l'en povoyt absoudre ; ce fut son Curé, qui souvent venoyt visiter sa brebis. Le mary, vieulx & pesant, n'en avoyt nulle doubte, mais, à cause qu'il estoyt rude & robuste, sa femme jouoyt son mistère le plus secrètement qu'il luy estoit possible, craingnant que, si son mary l'appercevoyt, qu'il ne la tuast.

Ung jour, ainsi qu'il estoyt dehors, sa femme, pensant qu'il ne revinst si tost, envoya quérir Monsieur le Curé, qui la vint confesser, &, ainsi qu'ilz faisoient bonne chère ensemble, son mary arriva si soubdainement qu'il n'eut loisir de se retirer de la maison ; mais, regardant le moien de se cacher, monta par le conseil de sa femme dedans ung grenier & couvrit la trappe par où il monta d'un van à vanner.

Le mary entra en la maison, & elle, de paour qu'il eust quelque soupson, le festoya si bien à son disner qu'elle n'espargna poinct le boyre, dont il print si bonne quantité, avecq la lassetté qu'il avoyt du labour des champs, qu'il luy print envye de dormir estant assis en une chaise devant son feu.

Le Curé, qui s'ennuyoit d'estre si longuement en ce grenier, n'oyant poinct de bruict en la chambre, s'advancea sur la trappe & en eslongeant le col le plus qu'il luy fut possible, advisa que le bon homme dormoyt ; & en le regardant s'appuya par mesgarde sur le van si lourdement que van & homme tresbuchèrent à bas auprès du bon homme qui dormoyt, lequel se resveilla à ce

bruict, & le Curé, qui fut plus tost levé que l'autre ne l'eust apperçeu, luy dict :

« Mon compère, voylà vostre van, & grand mercis. »

Et ce disant s'enfuyt.

Et le pauvre Laboureur tout estonné demanda à sa femme :

« Qu'est cela ? »

Elle luy respondit :

« Mon amy, c'est vostre van que le Curé avoyt empruncté, lequel il vous est venu randre. »

Et luy, tout en grondant, luy dist :

« C'est bien rudement randre ce qu'on a empruncté, car je pensoys que la maison tumbast par terre. »

Par ce moien se saulva le Curé aux despens du bon homme, qui n'en trouva rien mauvays que la rudesse dont il avoyt usé en randant son van.

« Mes Dames, le maistre qu'il servoyt le saulva pour ceste heure là, afin de plus longuement le posséder & tormenter.

— N'estimez pas, » dist Geburon, « que les simples gens soient exempts de malice non plus que nous, mais en ont bien davantaige, car regardez moy larrons, meurdriers, sorciers, faux monoyers, & toutes ces manières de gens desquels l'esperit n'a jamais repos ; sont tous pauvres gens & mécanicques.

— Je ne trouve poinct estrange, » dist Parlamente, « que la malice y soyt plus que aux autres, mais ouy bien que l'amour les

tourmente parmy le traveil qu'ilz ont d'autres choses, ny que en ung cueur villain une passion si gentille se puisse mercte.

— Madame, » dist Saffredent, « vous sçavez que Maistre Jehan de Mehun a dict que

Aussy bien sont amourettes
Soubz bureau que soubz brunettes.

Et aussi l'amour de qui le compte parle n'est pas de celle qui faict porter les harnoys, car, tout ainsy que les pauvres gens n'ont les biens & les honneurs, aussy ont ilz leurs commoditez de Nature plus à leur ayse que nous n'avons. Leurs viandes ne sont si friandes, mais ilz ont meilleur appétit & se nourrissent mieulx de gros pain que nous de restaurans. Ilz n'ont pas les licts si beaulx ne si bien faicts que les nostres, mais ilz ont le sommeil meilleur que nous & le repos plus grand. Ilz n'ont poinct les Dames painctes & parées dont nous ydolastrons, mais ilz ont la joissance de leurs plaisirs plus souvent que nous & sans craincte de parolles, sinon des bestes & des oiseaulx qui les veoyent. En ce que nous avons ilz defaillent, & en ce que nous n'avons ilz habondent.

— Je vous prie, » dist Nomerfide, « laissons là ce paisant avecq sa paisante, & avant Vespres achevons nostre Journée, à laquelle Hircan mectra la fin.

— Vrayement, » dist-il, « je vous en garde une aussy piteuse & estrange que vous en avez poinct ouy. Et, combien qu'il me fasche fort de racompter chose qui soyt à la honte d'une d'entre vous, sçachant que les hommes tant plains de malice font tousjours conséquence de la faulte d'une seule pour blasmer toutes les aultres, si est ce que l'estrange cas me fera oblyer ma craincte & aussi peut estre que l'ignorance d'une descouverte fera les

autres plus saiges, & je diray doncques ceste Nouvelle sans craincte :

## 30

u temps du Roy Loys douziesme, estant lors Légat d'Avignon ung de la Maison d'Amboise, nepveu du Légat de France nommé Georges, y avoyt ou païs de Languedoc une Dame, de laquelle je tairay le nom pour l'amour de sa race, qui avoyt mieulx de quatre mil ducatz de rente.

Elle demeura vefve fort jeune, mère d'un seul filz &, tant pour le regret qu'elle avoyt de son mary que pour l'amour de son enfant, délibéra de ne se jamais remarier &, pour en fuyr l'occasion, ne voulut plus fréquenter sinon toutes gens de dévotion, car elle pensoit que l'occasion faisoyt le péché & ne sçavoit pas que le péché forge l'occafion.

La jeune Dame veuve se donna du tout au service Divin, fuyant entièrement toutes compaignies de mondanitė, tellement qu'elle faisoyt conscience d'assister à nopces ou d'ouyr sonner les orgues en une église. Quant son filz vint en l'aage de sept ans, elle print ung homme de saincte vie pour son Maistre d'escolle, par lequel il peust estre endoctriné en toute saincteté & dévotion.

Quand le filz commencea à venir en l'aage de quatorze à quinze ans, Nature, qui est Maistre d'escolle bien secret, le trouvant bien nourry & plain d'oisiveté, luy aprint autre leçon que son Maistre d'escolle ne faisoyt. Commencea à regarder & desirer les choses qu'il trouvoit belles, entre autres une Damoiselle qui cou-

choit en la chambre de sa mère, dont ne se doubtoyt, car on ne se gardoyt non plus de luy que d'un enfant, & aussy que en toute la maison on n'oyoit parler que de Dieu.

Ce jeune gallant commencea à pourchasser secrettement ceste fille, laquelle le vint dire à sa Maistresse, qui aymoit & estimoit tant de son filz qu'elle pensoyt que ceste fille luy dist pour le faire hayr ; mais elle en pressa tant sa dicte Maistresse qu'elle luy dist : « Je sçauray s'il est vray & le chastieray si je le congnois tel que vous dictes, mais aussy, si vous luy mectez assus ung tel cas & il ne soit vray, vous en porterez la peyne. » Et, pour en sçavoir l'expérience, luy commanda de bailler assignation à son filz de venir à mi-nuyct coucher avecq elle en la chambre de la Dame en ung lict auprès de la porte où ceste Fille couchoyt toute seulle.

La Damoiselle obéyt à sa Maistresse &, quant se vint au soir, la Dame se mist en la place de sa Damoiselle, délibérée, s'il estoyt vray ce qu'elle disoyt, de chastier si bien son filz qu'il ne coucheroyt jamais avecq femme qu'il ne luy en souvynt.

En ceste pensée & collère son filz s'en vint coucher avecq elle, & elle, qui encores, pour le veoir coucher, ne pouvoyt croyre qu'i voulsisse faire chose deshonneste, actendit à parler à luy jusques ad ce qu'elle congneust quelque signe de sa mauvaise volunté, ne povant croyre par choses petites que son desir peust aller jusques au criminel ; mais sa patience fut si longue & sa nature si fragile qu'elle convertyt sa collère en ung plaisir trop abominable, obliant le nom de mère. Et, tout ainsy que l'eaue par force retenue court avecq plus d'impétuosité, quant on la laisse aller, que celle qui ordinairement court, ainsy ceste pauvre Dame tourna sa gloire à la contraincte qu'elle donnoyt à son corps. Quant elle vint à descendre le premier degré de son honnesteté, se trouva soub-

dainement portée jusques au dernier, & en ceste nuyct là engrossa de celluy lequel elle vouloyt garder d'engrossir les autres.

Le péché ne fut pas si tost faict que le remors de conscience l'esmeut à un si grand torment que la repentence ne la laissa toute sa vie, qui fut si aspre à ce commencement qu'elle se leva d'auprès de son filz, lequel avoit tousjours pensé que ce fust sa Damoiselle, & entra en ung cabinet, où, remémorant sa bonne délibération & sa meschante exécution, passa toute la nuict à pleurer & crier toute seule.

Mais, en lieu de se humillier & recongnoistre l'impossibilité de nostre chair qui sans l'ayde de Dieu ne peult faire que péché, voulant par elle mesmes & par ses larmes satisfaire au passé & par sa prudence éviter le mal de l'advenir, donnant tousjours l'excuse de son péché à l'occasion & non à la malice, à laquelle n'y a remede que la grace de Dieu, pensa de faire chose par quoy à l'advenir ne sçauroit plus tumber en tel inconvénient, & comme s'il n'y avoyt que une espèce de péché à damner la personne, mist toutes ses forces à éviter cestuy là seul.

Mais la racine de l'orgueil, que le péché extérieur doibt guérir, croissoit tousjours en sorte que en évitant ung mal elle en feyt plusieurs autres, car le lendemain au matin, si tost qu'il fut jour, elle envoia quérir le Gouverneur de son filz & luy dist : « Mon filz commence à croistre ; il est temps de le mectre hors de la maison. J'ay ung mien parent qui est de là les montz avecq Monseigneur le Grand-Maistre de Chaulmont, lequel se nomme le Cappitaine Monteson, qui sera très aise de le prendre en sa Compaignye. Et pour ce, dès ceste heure icy, emmenez le &, afin que je n'aye nul regret à luy, gardez qu'il ne me vienne dire adieu. »

En ce disant, luy bailla argent nécessaire pour faire son voiage &, dès le matin, feyt partir le jeune homme, qui en fut fort ayse, car il ne désiroit autre chose que, après la joyssance de s'amye, s'en aller à la guerre.

La Dame demoura longuement en grande tristesse & mélencolye, &, n'eust esté la craincte de Dieu, eust maintesfois desiré la fin du malheureux fruict dont elle estoyt pleine. Elle faingnyt d'estre mallade, affin qu'elle vestist son manteau pour couvrir son imperfection, &, quant elle fut preste d'accoucher, regarda qu'il n'y avoyt homme au monde en qui elle eust tant de fiance que en ung sien frère bastard, auquel elle avoyt faict beaucoup de biens, & luy compta sa fortune, mais elle ne dist pas que ce fust de son filz, le priant de vouloir donner services à son honneur, ce qu'il feyt, &, quelques jours avant qu'elle deust accoucher, la pria de vouloir changer l'air de sa maison & qu'elle recouvreroyt plus tost sa santé en la sienne. Alla en bien petite compaignye & trouva là une saige-femme venue pour la femme de son frère, qui, une nuyct, sans la congnoistre, reçeut son enffant, & se trouva une belle fille. Le Gentil homme la bailla à une norrisse & la feyt nourrir soubz le nom d'estre sienne.

La Dame, ayant là demeuré ung mois, s'en alla toute saine en sa maison, où elle vesquit plus austèrement que jamais, en jeûnes & disciplines. Mais, quant son filz vint à estre grand, voyant que pour l'heure n'y avoyt guerre en Italye, envoia suplier sa mère luy permectre de retourner en sa maison. Elle, craingnant de retomber en tel mal dont elle venoyt, ne le voulut permectre, sinon qu'en la fin il la pressa si fort qu'elle n'avoyt aucune raison de luy refuser son congé ; mais elle luy manda qu'il n'eust jamais à se trouver devant elle s'il n'estoyt marié à quelque femme qu'il ay-

mast bien fort, & qu'il ne regardast poinct aux biens, mais qu'elle fust Gentille femme, c'estoit assez.

Durant ce temps, son frère bastard, voiant la fille qu'il avoyt en charge devenue grande & belle en parfection, pensa de la mectre en quelque maison bien loing où elle seroyt incongneue, & par le conseil de la mère la donna à la Royne de Navarre nommée Catherine. Ceste fille vint à croistre jusques à l'aage de douze à treize ans, & fut si belle & honneste que la Royne de Navarre luy portoit grande amityé & desiroit fort de la marier bien & haultement, mais, à cause qu'elle estoit pauvre, se trouvoit trop de serviteurs, mais poinct de mary.

Ung jour advint que le Gentil homme, qui estoit son père incongneu, retournant de là les montz, vint en la maison de la Royne de Navarre, où, si tost qu'il eut advisé sa fille, il en fut amoureux &, pour ce qu'il avoyt congé de sa mère d'espouser telle femme qu'il luy plairoit, ne s'enquist sinon si elle estoit Gentille femme &, sçachant que oy, la demanda pour femme à la dicte Royne, qui très voluntiers la lui bailla, car elle sçavoyt bien que le Gentil homme estoyt riche &, avecq la richesse, beau & honneste.

Le mariage consommé, le Gentil homme rescripvit à sa mère, disant que doresnavant ne luy povoyt nyer la porte de sa maison, veu qu'il luy menoyt une belle-fille aussi parfaicte que l'on sçauroit desirer. La Dame, qui s'enquist quelle alliance il avoyt prinse, trouva que c'estoit la propre fille d'eulx deux, dont elle eut ung deuil si désespéré qu'elle cuyda mourir soubdainement, voyant que tant plus donnoyt d'empeschement à son malheur & plus elle estoyt le moien d'ont augmentoyt.

Elle, qui ne sçeut aultre chose faire, s'en alla au Légat d'Avignon auquel elle confessa l'énormité de son péché, demandant conseil comme elle se debvoit conduire. Le Légat, satisfaisant à sa conscience, envoia quérir plusieurs Docteurs en théologie, auxquels il communicqua l'affaire, sans nommer les personnaiges, & trouva par leur conseil que la Dame ne debvoyt jamays rien dire de cest affaire à ses enffans, car, quant à eulx, veue l'ignorance, ilz n'avoient poinct péché, mais qu'elle en debvoyt toute sa vie faire pénitence sans leur ung seul semblant.

Ainsy s'en retourna la pauvre Dame en sa maison, où bientost après arrivèrent son filz & sa belle-fille, lesquelz s'entre aymoient si fort que jamais mary ny femme n'eurent plus d'amityé & semblance, car elle estoit sa fille, sa seur & sa femme, & luy à elle son père, frère & mary. Ils continuèrent tousjours en ceste grande amityé, & la pauvre Dame en son extresme pénitence ne les voyoit jamais faire bonne chère qu'elle ne se retira pour pleurer.

« Voylà, mes Dames, comme il en prent à celles qui cuydent par leurs forces & vertu vaincre Amour & Nature avecq toutes les puissances que Dieu y a mises. Mais le meilleur seroyt, congnoissant sa foiblesse, ne jouster poinct contre tel ennemy, & se retirer au vray amy & luy dire avecq le Psalmiste : « Seigneur, je souffre force ; respondez pour moy ».

— Il n'est pas possible, » dist Oisille, « d'oyr racompter ung plus estrange cas que cestuy cy, & me semble que tout homme & femme doibt icy baisser la teste soubs la craincte de Dieu, voyant que pour cuyder bien faire tant de mal est advenu.

— Sçachez, » dist Parlamente, « que le premier pas que l'homme marche en la confiance de soy-mesmes s'esloigne d'au-

tant de la confiance de Dieu.

— Celluy est sage, » dist Geburon, « qui ne congnoist ennemi que soy-mesmes & qui tient sa volunté & son propre conseil pour suspect.

— Quelque apparance de bonté & de saincteté qu'il y ayt, » dist Longarine, « il n'y a apparence de bien si grand qui doibve faire hazarder une femme de coucher avecq ung homme, quelque parent qu'il luy soyt, car le feu auprès des estouppes n'est poinct seur.

— Sans poinct de faulte, « dist Ennasuitte, « ce debvoit estre quelque glorieuse folle qui par sa resverie des Cordeliers pensa estre si saincte qu'elle estoyt impeccable, comme plusieurs d'entre eulx veullent persuader à croyre que par nous mesmes le povons estre, qui est ung erreur trop grand.

— Est-il possible, Longarine, » dist Oisille, « qu'il y en ayt d'assez folz pour croyre ceste opinion ?

— Ilz font bien mieulx, » dist Longarine, « car ilz disent qu'il se fault habituer à la vertu de chasteté &, pour esprouver leurs forces, parlent avecq les plus belles qui se peuvent trouver & qu'ils ayment le mieulx, & avecq baisers & attouchemens de mains expérimentent si leur chair est en tout morte. Et, quant par tel plaisir ils se sentent esmouvoir, ils se séparent, jeusnent & prennent de grandes disciplines. Et, quant ils ont matté leur chair jusques là & que, pour parler ne baiser, n'ont poinct d'esmotion, ilz viennent à essayer la forte tentation, qui est de coucher ensemble & s'embrasser sans nulle concupiscence. Mais, pour ung qui en est eschappé, en sont venuz tant d'inconvéniens que l'Archevesque de Millan où ceste Religion s'exerçeoyt fut

contrainct de les séparer & mettre les femmes au couvent des femmes & les hommes au couvent des hommes.

— Vrayement, » dist Geburon, « c'est bien l'extrêmité de la follye de se voulloir randre de soy-mesmes impècable & cercher si fort les occasions de pécher. »

Ce dist Saffredent : « Il y en a qui sont au contraire, car ilz fuyent tant qu'ilz peuvent les occasions ; encores la concupiscence les suyct, & le bon sainct Jhérosme, après s'estre bien fouetté & s'estre caché dedans les désers, confessa ne povoir éviter le feu qui brusloit dedans ses moelles. Par quoy se fault recommander à Dieu, car, s'il ne nous tient à force, nous prenons grand plaisir à tresbucher.

— Mais vous ne regardez pas ce que je voy, » dist Hircan, « c'est que, tant que nous avons racompté nos histoires, les Moynes derrière ceste haye n'ont poinct ouy la cloche de leurs Vespres, & maintenant, quant nous avons commencé à parler de Dieu, ilz s'en sont allez & sonnent à ceste heure le second coup.

— Nous ferons bien de les suivre, » dist Oisille, « & d'aller louer Dieu d'ont nous avons passé ceste journée aussi joyeusement qu'il est possible ».

Et en ce disant, se levèrent & s'en allèrent à l'église, où ilz oyrent dévotement Vespres, & après s'en allèrent soupper, débattans des propos passez & remémorans plusieurs cas advenuz de leur temps pour veoir lesquelz seroient dignes d'estre retenuz. Et, après avoir passé joieusement tout le soir, allèrent prendre leur doulx repos, espérans le lendemain ne faillir à continuer l'entreprinse qui leur estoyt si agréable.

Ainsy fut mis fin à la tierce Journée.

## Prologue (quatrièsme journée)

En la Quatriesme Journée on devise

principalement de la vertueuse patience

& longue attente des Dames

pour gangner leurs marys &

de la prudence dont ont usé les

hommes envers les femmes

pour conserver l'honneur

de leurs Maison

& lignage

DES NOUVELLES

DE

LA ROINE DE NAVARRE

adame Oisille selon sa bonne coustume se leva le lendemain beaucoup plus matin que les autres &, méditant son livre de la Saincte Escripture, atendit la compaignie qui peu à peu se rassembla. Et les plus paresseux s'excusèrent sur la parolle de Dieu, disans : « J'ay une femme, je n'y puis aller si tost » ; par quoy

Hircan & sa femme Parlamente trouvèrent la leçon bien commancée. Mais Oisille sçeut très bien sercher le passaige où l'Escripture reprent ceulx qui sont négligens d'oyr ceste saincte parolle, & non seullement lisoyt le texte & leur faisoyt tant de bonnes & sainctes expositions qu'il n'estoyt possible de s'ennuyer à l'oyr.

La leçon finye, Parlamente luy dist : « J'estois marrye d'avoir esté paresseuse quand je suis arrivée icy, mais, puisque ma faulte est occasion de vous avoir faict si bien parler à moy, ma paresse m'a doublement proffité, car j'ay eu repos de corps à dormir davantaige & d'esperit à vous oyr si bien dire. »

Oysille luy dist : « Or, pour pénitence allons à la messe prier Nostre Seigneur nous donner la volunté & le moïen d'exécuter ses commandemens, & puis qu'il commande ce qu'il luy plaira ».

En disant ces parolles, se trouvèrent à l'église où ilz oyrent la messe dévotement & après se misrent à table, où Hircan n'oblia poinct à se mocquer de la paresse de sa femme. Après le disner s'en allèrent reposer pour estudier leur rolle &, quand l'heure fut venue, se trouvèrent au lieu accoustumé.

Oisille demanda à Hircan à qui il donnoit sa voix pour commencer la journée.

« Si ma femme », dist il, « n'eust commencé celle d'hier, je lui eusse donné ma voix, car, combien que j'ay tousjours pensé qu'elle m'ayt aimé plus que tous les hommes du monde, si est ce que à ce matin elle m'a monstré m'aymer mieulx que Dieu ne sa parolle, laissant vostre bonne leçon pour me tenir compaignye ; mais, puisque je ne la puys bailler à la plus saige de la compai-

gnye, je la bailleray au plus saige d'entre nous, qui est Geburon, mais je le prie qu'il n'épargne poinct les Religieux. »

Geburon luy dist : « Il ne m'en falloyt poinct prier ; je les avois bien pour recommandez, car il n'y a pas long temps que j'en ay oy faire ung compte à Monsieur de Saint-Vincent, Ambassadeur de l'Empereur, qui est digne de n'estre mis en obly, & je le vous voys racompter :

## 31

ux terres subjectes à l'Empereur Maximilian d'Autriche y avoyt ung couvent de Cordeliers fort estimé, auprès duquel ung Gentil homme avoyt sa maison & avoyt prins telle amityé aux Religieux de céans qu'il n'avoyt bien qu'il ne leur donnast pour avoir part en leurs biensfaictz, jeûnes & disciplines. Et entre autres y avoyt léans ung grand & beau Cordelier que le dict Gentilhomme avoyt prins pour son Confesseur, lequel avoyt telle puissance de commander en la maison du dict Gentil homme comme luy mesmes.

Ce Cordelier, voyant la femme de ce Gentil homme tant belle & saige qu'il n'estoit possible de plus, en devint si fort amoureux qu'il en perdit boyre, manger & toute raison naturelle. Et ung jour, délibérant d'exécuter son entreprinse, s'en alla tout seul en la maison du Gentil homme &, ne le trouvant poinct, demanda à la Damoiselle où il estoyt allé. Elle luy dist qu'il estoyt allé en une terre, où il debvoyt demeurer deux ou trois jours, mais que, s'il avoyt affaire à luy, qu'elle luy envoyroit homme exprès. Il dit que non, & commencea à aller & venir par la maison comme homme qui avoyt quelque affaire d'importance en son entendement.

Et, quand il fut sailly hors de la chambre, elle dist à l'une de ses femmes, dont elle n'avoyt que deux : « Allez après le beau Père & sçachez que c'est qu'il veult, car je luy trouve le visaige d'un homme qui n'est pas content. »

La Chamberière s'en vat à la court luy demander s'il voulloyt riens ; il luy dist que ouy &, la tirant en ung coing, print ung poignart qu'il avoyt en sa manche, & luy mist dans la gorge. Ainsy qu'il eut achevé, arriva en la court ung serviteur à cheval, lequel venoit de quérir la rente d'une ferme. Incontinant qu'il fut à pied, salua le Cordelier, qui, en l'embrassant, luy mist par derrière le poignart en la gorge & ferma la porte du chasteau sur luy.

La Damoiselle, voyant que sa Chamberière ne revenoit poinct, s'esbahit pourquoy elle demeuroit tant avec ce Cordelier & dist à l'autre Chamberière : « Allez veoir à quoy il tient que vostre compaigne ne vient. » La Chamberière s'en vat &, si tost que le beau Père la veyt, il la tira à part en ung coing & feyt comme de sa compaigne. Et, quand se veid seul en la maison, s'en vint à la Damoiselle & luy dist qu'il y avoyt long temps qu'il estoit amoureux d'elle & que l'heure estoyt venue qu'il falloyt qu'elle luy obéist.

La Damoiselle, qui ne s'en fut jamais doubtée, luy dist : « Mon Père, je croy que, si j'avois une volunté si malheureuse, que me vouldriez lapider le premier. » Le Religieux luy dist : « Sortez en ceste court, & vous verrez ce que j'ay faict. »

Quant elle veid ses deux Chamberières & son Varlet mortz, elle fut si très esfroyée de paour qu'elle demeura comme une statue sans sonner mot. À l'heure le meschant, qui ne vouloit poinct joyr pour une heure, ne la voulut prendre par force, mais luy

dist : « Madamoiselle, n'ayez paour ; vous estes entre les mains de l'homme du monde qui plus vous ayme. »

Disant cella, il despouilla son grand habit, dessoubz lequel en avoyt vestu ung petit, lequel il présenta à la Damoiselle, en luy disant que, si elle ne le prenoit, il la mectroyt au rang des trespassez qu'elle voyoit devant ses oeilz.

La Damoiselle, plus morte que vive, délibéra de faindre luy vouloir obéyr, tant pour saulver sa vie que pour gaingner le temps qu'elle espéroit que son mary reviendroyt, &, par le commandement du dict Cordelier, commencea à se descoueffer le plus longuement qu'elle peut, &, quant elle fut en cheveulx, le Cordelier ne regarda à la beaulté qu'ilz avoyent, mais les couppa hastivement &, ce faict, la feyt despouiller tout en chemise & luy vestit le petit habit qu'il portoyt, reprenant le sien accoustumé ; & le plus tost qu'il peut s'en part de léans, menant avecq luy son petit Cordelier que si long temps il avoyt desiré.

Mais Dieu, qui a pitié de l'innocent en tribulation, regarda les larmes de ceste pauvre Damoiselle, en sorte que le mary, ayant faict ses affaires plus tost qu'il ne cuydoit, retourna en sa maison par le mesme chemyn où sa femme s'en alloyt. Mais, quant le Cordelier l'apperçeut de loing, il dist à la Damoiselle : « Voicy vostre mary que je voy venir. Je sçay, que, si vous le regardez, il vous vouldra tirer hors de mes mains ; par quoy marchez devant moy & ne tournez la teste nullement du cousté de là où il yra, car, si vous faictes ung seul signe, j'auray plus tost mon poignart en vostre gorge qu'il ne vous aura délivrée de mes mains. »

En ce disant, le Gentil homme approcha & luy demanda d'ont il venoyt ; il luy dist : « De vostre maison, où j'ay laissé Madamoi-

selle, qui se porte très bien & vous attend. »

Le Gentil homme passa oultre, sans apparcevoir sa femme, mais ung serviteur, qui estoyt avecq luy, lequel avoyt tousjours accoustumé d'entretenir le compaignon du Cordelier nommé Frère Jehan, commencea à appeller sa maistresse, pensant que ce fût Frère Jehan. La pauvre femme, qui n'osoyt tourner l'œil du costé de son mary, ne luy respondit mot, mais son Varlet, pour le veoir au visaige, traversa le chemyn, &, sans respondre rien, la Damoiselle luy feit signe de l'œil qu'elle avoyt tout plain de larmes.

Le Varlet s'en vat après son maistre & luy dist : « Monsieur, en traversant le chemyn j'ay advisé le compaignon du Cordelier, qui n'est poinct Frère Jehan, mais resemble tout à faict à Madamoiselle vostre femme, qui, avecq un œil plain de larmes, m'a gecté ung piteux regard. » Le Gentil homme lui dist qu'il resvoyt & n'en tint compte ; mais le Varlet, persistant, le supplia luy donner congé d'aller après & qu'il actendist au chemyn veoir si c'estoyt ce qu'il pensoyt. Le Gentil homme luy accorda & demeura pour veoir que son Varlet luy apporteroyt.

Mais, quant le Cordelier ouyt derrière luy le Varlet qui appelloyt Frère Jehan, se doubtant que la Damoiselle eust esté congneue, vint avecq ung grand baston ferré qu'il tenoit, & en donna ung si grand coup par le cousté au Varlet qu'i l'abbatit du cheval à terre ; incontinant saillyt sur son corps & luy couppa la gorge.

Le Gentil homme, qui de loing veit tresbucher son Varlet, pensant qu'il fust tumbé par quelque fortune, court après pour le relever, &, si tost que le Cordelier le veit, il luy donna de son baston

ferré comme il avoyt faict à son Varlet & le gecta par terre, & se gecta sur luy. Mais le Gentil homme, qui estoyt fort & puissant, embrassa le Cordelier de telle sorte qu'il ne luy donna povoir de luy faire mal, & luy feit saillyr le poingnart des poinctz, lequel sa femme incontinant alla prendre & le bailla à son mary, & de toute sa force tint le Cordelier par le chapperon. Et le mary luy donna plusieurs coups de poingnart, en sorte qu'il luy requist pardon & confessa sa meschanceté. Le Gentil homme ne le voulut poinct tuer, mais pria sa femme d'aller en sa maison quérir ses gens & quelque charrette pour le mener, ce qu'elle feyt ; despouillant son habit, courut tout en chemise, la teste raze, jusques en sa maison.

Incontinant accoururent tous ses gens pour aller à leur Maistre luy ayder à admener le loup qu'il avoyt prins & le trouvèrent dans le chemyn, où il fut prins, lyé & mené en la maison du Gentil homme, lequel après le feyt conduire en la Justice de l'Empereur en Flandres, où il confessa sa mauvaise volunté.

Et fut trouvé, par sa confession & preuve qui fut faicte par Commissaires sur le lieu, que en ce Monastère y avoyt esté mené ung grand nombre de Gentilz femmes & autres belles filles par les moïens que ce Cordelier y vouloyt mener cette Damoiselle, ce qu'il eut faict sans la grâce de Nostre Seigneur, qui ayde tousjours à ceulx qui ont espérance en luy. Et fut le dict Monastère spolyé de ces larcins & des belles filles qui estoyent dedans, & les Moynes y enfermez dedans bruslèrent avec le dict Monastère, pour perpétuelle mémoire de ce cryme, par lequel se peult congnoistre qu'il n'y a rien plus dangereux qu'amour quant il est fondé sur vice, comme il n'est rien plus humain ne louable que quant il habite en ung cueur vertueulx.

« Je suys bien marry, mes Dames, de quoy la vérité ne nous amène des comptes autant à l'advantaige des Cordeliers comme elle faict à leur désadvantaige, car ce me seroyt grand plaisir, pour l'amour que je porte à leur Ordre, d'en sçavoir quelcun où je les puisse bien louer, mais nous avons tant juré de leur dire vérité que je suis contrainct, après le rapport de gens si dignes de foy, de ne la celler, vous asseurant, quant les Religieux feront acte de mémoire à leur gloire, que je mectray grand peine à leur faire trouver beaucoup meilleur que je n'ay faict à dire la vérité de ceste cy.

— En bonne foy, Geburon, » dist Oisille, « voilà ung amour qui se debvoit nommer cruaulté.

— Je m'esbahys, » dist Simontault, « comment il eut la patience, la voyant en chemise & ou lieu où il en povoyt estre maistre, qu'il ne la print par force.

— Il n'estoyt friant, » dist Saffredent, « mais il estoyt gourmant, car, pour l'envye qu'il avoyt de s'en souller tous les jours, il ne se voulloyt poinct amuser d'en taster.

— Ce n'est poinct cela, » dist Parlamente, « mais entendez que tout homme furieux est tousjours paoureux, & la craincte qu'il avoyt d'estre surprins & qu'on luy ostast sa proye, luy feisoit emporter son aigneau comme ung loup sa brebis, pour la menger à son aise.

— Toutesfois, » dist Dagoucin, « je ne sçaurois croyre qu'il ne luy portast amour, & aussi que en ung cueur si villain que le sien ce vertueux Dieu n'y eust sçeu habiter.

— Quoy que soyt, » dist Oisille, « il en fut bien pugny. Je prie à Dieu que de pareilles entreprinses puissent saillir telles pugnitions. Mais à qui donnerez-vous vostre voix ?

— À vous, Madame, » dist Geburon ; « vous ne fauldrez de nous en dire quelque bonne.

— Puisque je suys en mon ranc, » dist Oisille, « je vous en racompteray une bonne pour ce qu'elle est advenue de mon temps & que celluy mesmes qui l'a veue la m'a comptée. Je suis seure que vous ne ignorez poinct que la fin de tous noz malheurs est la mort, mays, mectant fin à nostre malheur, elle se peult nommer nostre félicité & seur repos. Le malheur doncques de l'homme, c'est desirer la mort & ne la pouvoir avoir, par quoy la plus grande punicion que l'on puisse donner à ung malfaiteur n'est pas la mort, mais c'est de donner ung tourment continuel si grand que il la face desirer & si petit qu'i ne la puisse avancer, ainsy que ung mary bailla à sa femme, comme vous oirez :

## 32

e Roy Charles, huictiesme de ce nom, envoya en Allemaigne ung Gentil homme nommé Bernage, Sieur de Sivray près Amboise, lequel, pour faire bonne diligence, n'espargnoyt jour ne nuyct pour advancer son chemyn, en sorte que ung soir bien tard arriva en ung Chasteau d'un Gentil homme où il demanda logis, ce que à grant peyne peut avoir. Toutesfoys, quant le Gentil homme entendyt qu'il estoit serviteur d'un tel Roy, s'en alla au devant de luy & le pria de ne se mal contanter de la rudesse de ses gens, car, à cause de quelques parens de sa femme qui luy vouloient mal, il

estoyt contrainct tenir ainsy la maison fermée. Aussi le dict Bernage luy dist l'occasion de sa légation, en quoy le Gentil homme s'offryt de faire tout service à luy possible au Roy son maistre, & le mena dedans sa maison, où il le logea & festoya honorablement.

Il estoyt heure de soupper ; le Gentil homme le mena en une belle salle, tendue de belle tapisserye, &, ainsy que la viande fut apportée sur la table, veid sortyr de derrière la tapisserye une femme la plus belle qu'il estoyt possible de regarder, mais elle avoyt sa teste toute tondue, le demeurant du corps habillé de noir à l'Alemande. Après que le Gentil homme eut lavé avec le Seigneur de Bernaige, l'on porta l'eaue à ceste Dame, qui lava & s'alla seoir au bout de la table, sans parler à nulluy ny nul à elle. Le Seigneur de Bernage la regarda bien fort, & luy sembla une des plus belles Dames qu'il avoyt jamais veues, sinon qu'elle avoyt le visaige bien pasle & la contenance bien triste.

Après qu'elle eut mengé ung peu, elle demanda à boyre, ce que lui apporta ung serviteur de céans dedans ung esmerveillable vaisseau, car c'estoyt la teste d'un mort, dont les œilz estoient bouchez d'argent, & ainsy beut deux ou trois foys. La Damoiselle, après qu'elle eut souppé, se feyt laver les mains, feyt une révérance au Seigneur de la maison & s'en retourna derrière la tapisserye, sans parler à personne. Bernage fut tant esbahy de veoir chose si estrange qu'il en devint tout triste & pensif.

Le Gentil homme, qui s'en apperçeut, luy dist :

« Je voy bien que vous vous estonnez de ce que avez veu en ceste table ; mais, veu l'honnesteté que je treuve en vous, je ne vous veulx celler que c'est, afin que vous ne pensiez qu'il y ayt en

moy telle cruaulté sans grande occasion. Ceste Dame que vous avez veu est ma femme, laquelle j'ay plus aymée que jamais homme pourroyt aymer femme, tant que pour l'espouser je oubliay toute craincte, en sorte que je l'amenay icy dedans maulgré ses parens. Elle aussy me monstroyt tant de signes d'amour que j'eusse hazardé dix mille vies pour la mectre céans à son ayse & à la myenne, où nous avons vescu ung temps à tel repos & contentement que je me tenoys le plus heureux Gentil homme de la Chrestienté. Mais en ung voiage que je feys, où mon honneur me contraingnit d'aller, elle oublia tant son honneur, sa conscience & l'amour qu'elle avoyt en moy, qu'elle fut amoureuse d'un jeune Gentil homme que j'avoys nourry céans, dont à mon retour je me cuyday apercevoir. Si est ce que l'amour que je luy portois estoit si grand que je ne me povoys desfier d'elle, jusques à la fin que l'expérience me creva les œilz & veiz ce que je craingnoys plus que la mort, pour quoy l'amour que je lui portois fut convertye en fureur & désespoir, en telle sorte que je la guettay de si près que ung jour, faingnant aller dehors, me cachay en la chambre où maintenant elle demeure, où bien tost après mon partement elle se retira & y feyt venir ce jeune Gentil homme, lequel je veiz entrer avec la privaulté qui n'appartenoyt que à moy avoir à elle. Mais, quant je veiz qu'il vouloyt monter sur le lict auprès d'elle, je sailly dehors & le prins entre ses bras, où je le tuay, &, pour ce que le crime de ma femme me sembla si grand que une mort n'estoyt suffisante pour la punir, je luy ordonnay une peyne que je pense qu'elle a plus désagréable que la mort : c'est de l'enfermer en une chambre où elle se retiroyt pour prandre ses plus grands délices, & en la compaignye de celluy qu'elle aymoyt trop mieulx que moy, auquel lieu je luy ay mis dans une armoyre tous les oz de son amy, penduz comme chose prétieuse en ung cabi-

net. Et, affin qu'elle n'en oblye la mémoire, en beuvant & mangeant luy faictz servir à table, au lieu de couppe, la teste de ce meschant, & là tout devant moy, afin qu'elle voie vivant celluy qu'elle a faict son mortel ennemy par sa faulte, & mort pour l'amour d'elle celluy dont elle avoyt préféré l'amityé à la myenne. Et ainsy elle veoyt à disner & à soupper les deux choses qui plus luy doibvent desplaire, l'ennemy vivant & l'amy mort, & tout par son péché. Au demorant, je la traicte comme moy mesmes, sinon qu'elle va tondue, car l'arraiement des cheveulx n'appartient à l'adultère, ny le voyle à l'impudicque, par quoy s'en va rasée, monstrant qu'elle a perdu l'honneur de la virginité & pudicité. S'il vous plaist de prendre la peyne de la veoir, je vous y méneray. »

Ce que feyt voluntiers Bernaige, lesquelz descendirent à bas & trouvèrent qu'elle estoyt en une très belle chambre assise toute seule devant ung feu. Le Gentil homme tira ung rideau qui estoyt devant une grande armoyre, où il veid penduz tous les oz d'un homme mort. Bernaige avoyt grande envye de parler à la Dame, mais de paour du mary il n'osa. Le Gentil homme, quis'en apperçeut, luy dist : « S'il vous plaist luy dire quelque chose, vous verrez quelle grace & parolle elle a. »

Bernaige luy dist à l'heure : « Ma Dame, vostre patience est égalle au torment. Je vous tiens la plus malheureuse femme du monde. »

La Dame, ayant la larme à l'œil, avecq une grace tant humble qu'il n'estoyt possible de plus luy dist :

« Monsieur, je confesse ma faulte estre si grande que tous les maulx que le Seigneur de céans, lequel je ne suis digne de nom-

mer mon mary, me sçauroit faire, ne me sont riens au pris du regret que j'ay de l'avoir offensé. »

En disant cela se print fort à pleurer. Le Gentil homme tira Bernaige par le bras & l'emmena.

Le lendemain au matin, s'en partyt pour aller faire la charge que le Roy luy avoyt donnée. Toutesfois, disant adieu au Gentil homme, ne se peut tenir de luy dire :

« Monsieur, l'amour que je vous porte & l'honneur & privaulté que vous m'avez faicte en vostre maison me contraingnent à vous dire qu'il me semble, veu la grande repentance de vostre pauvre femme, que vous luy debvez user de miséricorde, & aussy vous estes jeune & n'avez nulz enfans, & seroyt grand dommaige de perdre une si belle Maison que la vostre & que ceulx qui ne vous ayment peut-estre poinct en fussent héritiers. »

Le Gentil homme, qui avoyt délibéré de ne parler jamays à sa femme, pensa longuement aux propos que luy tint le Seigneur de Bernaige, & enfin congneut qu'il disoyt vérité & luy promist que, si elle persévéroyt en ceste humilité, il en auroyt quelquefois pitié.

Ainsy s'en alla Bernaige faire sa charge &, quand il fust retourné devant le Roy son Maistre, luy fit tout au long le compte, que le Prince trouva tel comme il disoyt &, entre autres choses ayant parlé de la beaulté de la Dame, envoya son Painctre, nommé Jehan de Paris, pour luy rapporter ceste Dame au vif, ce qu'il feyt après le consentement de son mary, lequel, après longue pénitence, pour le desir qu'il avoyt d'avoir enfans & pour la pitié qu'il eust de sa femme qui en si grande humilité recepvoyt ceste péni-

tence, il la reprint avecq soy & en eust depuis beaucoup de beaulx enfans.

« Mes Dames, si toutes celles à qui pareil cas est advenu beuvoyent en telz vaisseaulx, j'auroys grand paour que beaucoup de coupes dorées seroyent convertyes en testes de mortz. Dieu nous en veulle garder, car, si sa bonté ne nous retient, il n'y a aucun d'entre nous qui ne puisse faire pis, mais, ayant confiance en luy, il gardera celles qui confessent ne se povoir par elles mesmes garder, & celles qui se confient en leurs forces sont en grand dangier d'estre tentées jusques à confesser leur infirmité. Et en est veu plusieurs qui ont tresbuché en tel cas, dont l'honneur saulvoyt celles que l'on estimoyt les moins vertueuses, & dist le viel proverbe : Ce que Dieu garde est bien gardé.

— Je trouve, » dist Parlamente, « ceste punition autant raisonnable qu'il est possible ; car, tout ainsy que l'offence est pire que la mort, aussi est la pugnition pire que la mort. »

Dist Ennasuite : « Je ne suis pas de vostre opinion, car j'aimerois mieulx toute ma vye voir les os de tous mes serviteurs en mon cabinet que de mourir pour eulx, veu qu'il n'y a mesfaict qui ne se puisse amender, mais après la mort n'y a poinct d'amendement.

— Comment sçauriez vous amender la honte, » dist Longarine, « car vous sçavez que, quelque chose que puisse faire une femme après ung tel mesfaict, ne sçauroit réparer son honneur ?

— Je vous prie, » dist Ennasuite, » dictes moy si la Magdeleine n'a pas plus d'honneur entre les hommes maintenant que sa seur, qui estoit vierge ?

— Je vous confesse, » dist Longarine, « qu'elle est louée entre nous de la grande amour qu'elle a portée à Jesus Christ & de sa grande pénitence, mais si luy demeure le nom de pécheresse.

— Je ne soulcie, » dist Ennasuite, « quel nom les hommes me donnent, mais que Dieu me pardonne & mon mary aussy. Il n'y a rien pour quoy je voulsisse morir.

— Si ceste Damoiselle aymoyt son mari comme elle debvoyt, » dist Dagoucin, « je m'esbahis comme elle ne mouroyt de deuil en regardant les oz de celluy à qui par son péché elle avoyt donné la mort.

— Comment, Dagoucin, » dist Simontault, « estes vous encores à sçavoir que les femmes n'ont amour ny regret ?

— Je suis encores à le sçavoir, » dist Dagoucin, « car je n'ay jamais osé tenter leur amour de paour d'en trouver moins que j'en desire.

— Vous vivez donc de foy & d'espérance, » dist Nomerfide, « comme le pluvier du vent ; vous estes bien aisé à nourrir.

— Je me contente, » dist-il, « de l'amour que je sens en moy & de l'espoir qu'il y a au cueur des Dames, mais, si je le sçavoys comme je l'espère, j'aurois si extrême contentement que je ne le sçaurois porter sans mourir.

— Gardez-vous bien de la peste, » dist Geburon, « car de ceste malladye là je vous en assure ; mais je vouldrois sçavoir à qui Madame Oisille donnera sa voix ?

— Je la donne, » dist-elle, « à Simontault, lequel je say bien qu'il n'espargnera personne.

— Autant vault, » dist-il, « que vous mètiez à sus que je suis ung peu mesdisant ; si ne lairrè-je à vous monstrer que ceulx que l'on disoyt mesdisants ont dict vérité. Je croy, mes Dames, que vous n'estes pas si sottes que de croyre en toutes les Nouvelles que l'on vous vient compter, quelque apparence qu'elles puissent avoir de saincteté, si la preuve n'y est si grande qu'elle ne puisse estre remise en doubte. Aussy sous tèles espèces de miracles y a souvent des abbuz, & pour ce j'ay eu envie de vous racompter ung miracle, qui ne sera moins à la louange d'un Prince fidelle que au deshonneur du meschant Ministre d'Eglise.

## 33

e Conte Charles d'Angoulesme, père du Roy Françoys, Prince fidelle & craignant Dieu, estoyt à Coignac que l'on luy racompta que en ung villaige près de là, nommé Cherves, y avoyt une fille vierge, vivant si austèrement que c'estoyt chose admirable, laquelle toutesfois estoyt trouvée grosse, ce que elle ne dissimuloit poinct, & asseuroyt tout le peuple que jamais elle n'avoyt congneu homme & qu'elle ne sçavoyt comme le cas luy estoyt advenu, sinon que ce fût œuvre du Sainct Esperit, ce que le peuple croyoit facillement & la tenoient & réputoient entre eulx comme pour une seconde Vierge Marye, car chacun congnoissoit que dès son enfance elle estoyt si saige que jamais n'eust en elle ung seul signe de mondanité. Elle jeusnoit non seullement les jeusnes commandez de l'Église, mais plusieurs foys la sepmaine à sa dévotion, &, tant que l'on disoyt quelque service en l'Église, elle n'en bougeoyt ; par quoy sa vie estoyt si estimée de tout le Com-

mung que chacun par miracle la venoyt veoir, & estoyt bien heureux qui luy povoyt toucher la robbe.

Le Curé de la Paroisse estoyt son frère, homme d'aage & de bien austère vie, aymé & estimé de ses parroissiens, & tenu pour ung sainct homme, lequel tenoyt de si rigoureux propos à sa dicte seur qu'il la feyt enfermer en une maison, dont tout le peuple estoyt mal contant, & en fut le bruict si grand que, comme je vous ay dict, les nouvelles en vindrent à l'oreille du Conte, lequel, voyant l'abbus où tout le peuple estoyt, desirant les en oster, envoya ung Maistre des Requestes & ung Aulmosnier, deux fort gens de bien, pour en sçavoir la vérité, lesquelz allèrent sur le lieu & se informèrent du cas le plus dilligemment qu'ilz peurent, s'adressans au Curé, qui estoyt tant ennuyé de cest affaire qu'il les pria d'assister à la vériffication, laquelle il espéroyt faire le lendemain.

Ledict Curé, dès le matin, chanta la messe, où sa seur assista tousjours à genoulx, bien fort grosse, &, à la fin de la messe, le Curé print le corpus Domini, & en la présence de toute l'assistance dist à sa seur : « Malheureuse que tu es, voicy Celluy qui a souffert mort & passion pour toy, devant lequel je te demande si tu es vierge comme tu m'as tousjours asseuré ? » Laquelle hardiment lui respondit que ouy. « Et comment doncques est il possible que tu soys grosse & demeurée vierge ? » Elle respondit : « Je n'en puis randre autre raison, sinon que ce soyt la grace du Sainct Esperit qui faict en moy ce qu'il lui plaist ; mais si ne puis je nier la grâce que Dieu m'a faicte de me conserver vierge, & n'euz jamais volunté d'estre maryée. » À l'heure son frère luy dist : « Je te bailleray le corps précieux de Jésu-Christ, lequel tu prendras à ta damnation s'il est autrement que tu me le dis, dont

Messieurs, qui sont icy présens de par Monseigneur le Conte, seront tesmoings. » La fille, aagée de près de trente ans, jura par tel serment : « Je prendz le corps de Nostre Seigneur icy présent devant vous à ma damnation, devant vous Messieurs & vous mon frère, si jamais homme m'atoucha non plus que vous. » Et en ce disant reçeut le corps de Nostre Seigneur.

Le Maistre des Requestes & Aulmonier du Conte ayans veu cella s'en allèrent tous confuz, croyans que, avecq tel serment, mensonge ne sçauroit avoir lieu, & en feirent le rapport au Conte, le voulant persuader à croyre ce qu'ilz croyoient. Mais luy qui estoyt sage, après y avoir bien pensé, leur fit de rechef dire les parolles du jurement, lesquelles ayant bien pensées :

« Elle vous a dict vérité & si vous a trompés, car elle a dict que jamais homme ne luy toucha non plus que son frère, & je pense pour vérité que son frère luy a faict cest enffant & veult couvrir sa meschanceté soubz une si grande dissimulation. Mais nous, qui croyons un Jésus Christ venu, n'en debvons plus attendre d'autre. Par quoy allez vous en & mectez le Curé en prison ; je suis seur qu'il confessera la vérité. »

Ce qui fut faict selon son commandement, non sans grandes remontrances pour le scandalle qu'ilz faisoient à cest homme de bien. Et, si tost que le Curé fut prins, il confessa sa meschanceté & comme il avoyt conseillé à sa seur de tenir les propos qu'elle tenoyt pour couvrir la vie qu'ilz avoient menée ensemble, non seullement d'une excuse légière, mais d'un faulx donné à entendre, par lequel ilz demoroient honorez de tout le monde. Et dist, quand on luy meist au devant qu'il avoyt esté si meschant de prendre le corps de Nostre Seigneur pour la faire jurer dessus,

qu'il n'estoyt pas si hardy & qu'il avoyt prins ung pain non sacré ny bénist.

Le rapport en fust faict au Conte d'Angoulesme, lequel commanda à la Justice de faire ce qu'il appartenoit. L'on attendit que sa seur fust accouchée, &, après avoir faict ung beau filz, furent bruslez le frère & la seur ensemble, dont tout le peuple eust ung merveilleux esbahissement, ayant veu soubz si sainct manteau ung monstre si horrible, & soubz une vie tant louable & saincte régner ung si détestable vice.

« Voylà mes Dames, comme la foy du bon Conte ne fut vaincue par signes ne miracles extérieurs, sçachant très bien que nous n'avons que ung Saulveur, lequel, en disant : Consummatum est, a monstré qu'il ne laissoyt poinct de lieu à ung aultre successeur pour faire nostre salut.

— Je vous promectz, » dist Oisille, « que voylà une grande hardiesse pour une extrême ypocrisie de couvrir du manteau de Dieu & des vrais Chrestiens ung péché si enorme.

— J'ay oy dire, » dist Hircan, « que ceulx qui, soubz couleur d'une Commission du Roy, font cruaultez & tirannyes, sont puniz doublement de ce qu'ilz couvrent leur injustice de la Justice Roiale ; aussi voyez vous que les ypocrites, combien qu'ils prospèrent quelque temps soubz le manteau de Dieu & de saincteté, quant le Seigneur Dieu lève son manteau, les descouvre & les mect tous nudz, & à l'heure leur nudité, ordure & villenye, est d'autant trouvée plus layde que la couverture est dicte honnorable.

— Il n'est plus plaisant, » dist Nomerfide, « que de parler naïfvement ainsi que le cueur le pense.

— C'est pour en gausser, » respondit Longarine, « & je croy que vous donnez vostre opinion selon vostre condition.

— Je vous diray, » dist Nomerfide, « je voy que les folz, si on ne les tue, vivent plus longuement que les saiges, & n'y entendz que une raison, c'est qu'ilz ne dissimullent point leurs passions. S'ils sont courroucez, ils frappent ; s'ils sont joieux, ilz rient, & ceulx qui cuydent estre saiges dissimulent tant leurs imperfections qu'ils en ont tous les cueurs empoisonnez.

— Et je pense, » dist Geburon, « que vous dictes vérité & que l'hypocrisie, soit envers Dieu, ou envers les hommes ou la Nature, est cause de tous les maulx que nous avons.

— Ce seroyt belle chose, » dist Parlamente, « que nostre cueur fust si remply par foy de Celluy qui est toute vertu & toute joye, que nous le puissions librement monstrer à chacun.

— Ce sera à l'heure, » dist Hircan, « qu'il n'y aura plus de chair sur nos os.

— Si est ce, » dist Oisille, « que l'Esperit de Dieu, qui est plus fort que la Mort, peult mortiffier nostre cueur, sans mutation ne ruyne de corps.

— Ma Dame, » dist Saffredent, « vous parlez d'un don de Dieu qui n'est encores commung aux hommes.

— Il est commung, » dist Oisille, « à ceulx qui ont la foy, mais, pour ce que ceste matière ne se laisseroit entendre à ceulx qui sont charnelz, scachons à qui Simontault donne sa voix.

— Je la donne, » dist Simontault, « à Nomerfide, car, puisqu'elle a le cueur joyeulx, sa parolle ne sera poinct triste.

— Et vrayement, » dist Nomerfide, « puisque vous avez envie de rire, je vous en voys prester l'occasion &, pour vous monstrer combien la paour & l'ignorance nuyst, & que faute d'entendre ung propos est souvent cause de beaucoup de mal, je vous diray qu'il advint à deux Cordeliers de Nyort, lesquelz, pour mal entendre le langaige d'un Boucher, cuydèrent morir.

## 34

l y a ung villaige entre Nyort & Fors, nommé Grip, lequel est au Seigneur de Fors. Ung jour advint que deux Cordeliers, venans de Nyort, arrivèrent bien tard en ce lieu de Grip & logèrent en la maison d'un Boucher.

Et, pour ce que entre leur chambre & celle de l'Hoste n'y avoyt que des aiz bien mal joinctz, leur print envye d'escouter ce que le mary disoyt à sa femme, estans dedans le lict, & vindrent mectre leurs oreilles tout droict au chevet du lict du mary, lequel, ne se doubtant de ses hostes, parloyt à sa femme privément de son mesnage, en luy disant :

« M'amye, il me fault demain lever matin pour aller veoir nos Cordeliers, car il y en a ung bien gras, lequel il nous fault tuer ; nous le sallerons incontinant & en ferons bien nostre proffict. »

Et, combien qu'il entendoyt de ses pourceaulx, lesquelz il appelloit Cordeliers, si est ce que les deux pauvres Frères, qui oyoient ceste conjuration, se tindrent tout asseurez que c'estoyt pour eulx & en grande paour & craincte attendoient l'aube du jour.

Il y en avoyt ung d'eulx fort gras & l'autre assez maigre. Le gras se vouloyt confesser à son compaignon, disant que ung Boucher, ayant perdu l'amour & craincte de Dieu, ne feroyt non plus de cas de l'assommer que ung beuf ou autre beste, &, veu qu'ilz estoient enfermez en leur chambre, de laquelle ilz ne povoient sortir sans passer par celle de l'Hoste, ilz se debvoient tenir bien seurs de leur mort & recommander leurs âmes à Dieu. Mais le jeune, qui n'estoit pas si vaincu de paour que son compaignon, luy dist que, puysque la porte leur estoyt fermée, falloyt essayer à passer par la fenestre & que aussy bien ilz ne sçauroient avoir pis que la mort, à quoy le gras s'accorda.

Le jeune ouvrit la fenestre &, voyant qu'elle n'estoyt trop haulte de terre, saulta legièrement en bas & s'enfuyt le plus tost & le plus loing qu'il peut, sans attendre son compaignon, lequel essaya le dangier ; mais la pesanteur le contraingnyt de demeurer en bas, car, au lieu de saulter, il tumba si lourdement qu'il se blessa fort en une jambe.

Et, quant il se veid abandonné de son compaignon & qu'il ne le povoyt suyvre, regarda à l'entour de luy où il se pourroyt cacher & ne veid rien que un tect à pourceaulx, où il se traina le mieulx qu'il peut, &, ouvrant la porte pour se cacher dedans, en eschappa deux grands pourceaulx, en la place desquelz se meist le pauvre Cordelier & ferma le petit huys sur luy, espérant, quant il orroyt le bruict des gens passans, qu'il appelleroyt & trouveroit secours.

Mais, si tost que le matin fut venu, le Boucher appresta ses grands cousteaulx & dist à sa femme qu'elle luy tint compaignye pour aller tuer son pourceau gras, &, quant il arriva au tect auquel le Cordelier s'estoyt caché, commencea à cryer bien hault en

ouvrant la petite porte : « Saillez dehors, Maistre Cordelier ; saillez dehors, car aujourd'huy j'auray de vos boudins ».

Le pauvre Cordelier, ne se povant soustenir sur sa jambe, saillyt à quatre piedz hors du tect, criant, tant qu'il povoyt, miséricorde. Et, si le pauvre Frère eust grand paour, le Boucher & sa femme n'en eurent pas moins, car ilz pensoient que sainct François fust courroucé contre eulx de ce qu'ilz nommoient une beste Cordelier & se mirent à genoulx devant le pauvre Frère, demandans pardon à sainct François & à sa Religion, en sorte que le Cordelier cryoyt d'un costé miséricorde au Boucher & le Boucher à luy d'aultre, tant que les ungs & les aultres furent ung quart d'heure sans se povoir asseurer.

Àla fin, le beau Père, congnoissant que le Boucher ne lui vouloit poinct de mal, luy compta la cause pourquoy il s'estoit caché en ce tect, dont leur paour tourna incontinant en ris, sinon que le pauvre Cordelier, qui avoyt mal en la jambe, ne se povoyt resjouyr, mais le Boucher le mena en sa maison, où il le feit très bien penser.

Son compaignon, qui l'avoyt laissé au besoing, courut toute la nuyct tant que au matin il vint en la maison du Seigneur de Fors, où il se plaingnoyt de ce Boucher, lequel il soupsonnoit d'avoir tué son compaignon, veu qu'il n'estoyt poinct venu après luy. Ledict Seigneur de Fors envoia incontinant au lieu de Grip pour en sçavoir la vérité, laquelle scène ne se trouva poinct matière de pleurer, mais ne faillyt à le racompter à sa Maistresse, Madame la Duchesse d'Angoulesme, mère du Roy Françoys, premier de ce nom.

« Voylà, mes Dames, comment il ne faut pas bien escouter le secret là où on n'est poinct appellé & entendre mal les parolles d'aultruy.

— Ne sçavois-je pas bien, » dist Simontault, « que Nomerfide ne nous feroyt poinct pleurer, mais bien fort rire, en quoy il me semble que chacun de nous s'est bien acquicté.

— Et qu'est-ce à dire ? » dist Oisille, « que nous sommes plus enclins à rire d'une follye que d'une chose sagement faicte.

— Pour ce, » dist Hircan, « qu'elle nous est plus agréable, d'autant qu'elle est plus semblable à nostre nature qui de soy n'est jamais saige, & chacun prent plaisir à son semblable, les folz aux folyes & les saiges à la prudence. Je croy, » dist-il, « qu'il n'y a ne saiges ne folz qui se sçeussent garder de rire de ceste histoire.

— Il y en a, » dist Geburon, « qui ont le cueur tant adonné à l'amour de sapience que, pour choses qu'ilz sçeussent oyr, on ne les sçauroyt faire rire, car ilz ont une joye en leurs cueurs & un contentement si modéré que nul accident ne les peut muer.

— Où sont ceux-là ? » dist Hircan.

— Les Philosophes du temps passé », respondit Geburon, « dont la tristesse & la joye est quasi poinct sentye, au moins n'en monstroyent ilz nul semblant, tant ilz estimoient grand vertu se vaincre eulx mesmes & leur passion, & je trouve aussi bon comme ilz font de vaincre une passion vicieuse ; mais d'une passion naturelle, qui ne tend à nul mal, ceste vicoire là me semble inutille.

— Si est ce, » dist Geburon, « que les Anciens estimoient ceste vertu grande.

— Il n'est pas dict aussi, » respondit Saffredent, « qu'ilz fussent tous saiges, mais y en avoit plus d'apparence de sens & de vertu qu'il n'y avoyt d'effect.

— Toutesfois vous verrez qu'ils reprennent toutes choses mauvaises, » dist Geburon, « & mesmes Diogènès marche sur le lict de Platon, qui estoit trop curieux à son grey, pour monstrer qu'il desprisoyt & vouloyt mectre sous le pied la vaine gloire & convoytise de Platon, en disant : Je conculque & desprise l'orgueil de Platon.

— Mais vous ne dictes pas tout, » dist Saffredent, « car Platon luy respondit que c'estoyt par ung aultre orgueil.

— À dire la vérité, » dist Parlamente, « il est impossible que la victoire de nous-mesmes se face par nous-mesmes sans ung merveilleux orgueil, qui est le vice que chacun doibt le plus craindre, car il s'engendre de la mort & ruyne de toutes les aultres vertuz.

— Ne vous ay je pas leu au matin, » dist Oisille, « que ceulx, qui ont cuydé estre plus saiges que les autres hommes & qui par une lumière de raison sont venuz jusques à congnoistre ung Dieu créateur de toutes choses, toutesfoys pour s'attribuer ceste gloire & non à Celluy d'ont elle venoyt, estimans par leur labeur avoir gaingné ce sçavoir, ont été faictz non seullement plus ignorans & desraisonnables que les aultres hommes, mais que les bestes brutes ? Car, ayans erré en leurs esperitz, s'attribuans ce que Dieu seul appartient, ont monstré leurs erreurs par le désordre de leurs corps, oblians & pervertissans l'ordre de leur sexe,

comme sainct Pol aujourd huy monstre en l'Epistre qu'il escripvoyt aux Romains.

— Il n'y a nul de nous, » dist Parlamente, « qui par ceste Epistre ne confesse que tous les péchés extérieurs ne sont que les fruictz de l'infélicité intérieure, laquelle, plus est couverte de vertu & de miracle, plus est dangereuse à arracher.

— Entre nous hommes, » dist Hircan, « sommes plus près de nostre salut que vous autres, car, ne dissimulans poinct nos fruicts, congnoissons facillement notre racine ; mais vous, qui ne les osez mectre dehors & qui faictes tant de belles œuvres apparantes, à grand peine congnoistrez vous cette racine d'orgueil, qui croist sous si belle couverture.

— Je vous confesse, » dist Longarine, « que, si la parolle de Dieu ne nous monstre par la foy la lèpre d'infidélité cachée en notre cueur, Dieu nous faict grand grâce quant nous trébuchons en quelque offense visible par laquelle notre peste couverte se puisse veoir. Et bien heureux sont ceulx que la foy a tant humiliez qu'ils n'ont poinct besoing d'expérimenter leur nature pécheresse par les effects du dehors.

— Mais regardons, » dist Simontault, « de là ou nous sommes venus. En partant d'une très grande folye nous sommes tombez en la Philosophye & Théologie. Laissons ces disputes à ceulx qui savent mieux resver que nous, & sçachons de Nomerfide à qui elle donne sa voix.

— Je la donne, « dis-elle, « à Hircan, mais je luy recommande l'honneur des dames.

— Vous ne le pouvez dire en meilleur endroict, » dist Hircan, « car l'histoire que j'ai apprestée est toute telle qu'il la fault pour vous obéyr. Si est ce que par là je vous aprandray à confesser que la nature des femmes & des hommes est de soi encline à tout vice si elle n'est préservée de Celluy à qui l'honneur de toute victoire doibt estre rendu, &, pour vous abattre l'audace que vous prenez quant on en dit à vostre honneur, je vous en diray une aultre, une très véritable :

## 35

n la Ville de Pampelune y avoyt une Dame, estimée belle & vertueuse & la plus chaste & dévote qui fût au pays. Elle aymoyt son mary & luy obéissoyt si bien que entièrement il se confioyt en elle. Ceste Dame fréquentoyt incessamment le service divin & les sermons, & persuadoyt son mary & ses enfants à y demeurer comme elle, laquelle, estant en l'aage de trente ans que les femmes ont accoustumé de quicter le nom de belles pour estre nommées saiges, en ung premier jour de Karesme alla à l'église prendre la mémoire de la mort, où elle trouva le sermon que commençoyt ung Cordelier, tenu de tout le peuple ung sainct homme pour sa très grande austérité & bonté de vie, qui le randoyt meigre & pasle, mais non tant qu'il ne fût ung des beaulx hommes du monde.

La Dame escouta dévotement son sermon, ayant les œilz fermes à regarder ceste vénérable personne, & l'oreille & l'esperit prestz à l'escouter, par quoy la doulceur de ses parolles pénétra les oreilles de ladicte Dame jusques au cueur, & la beaulté &

grace de son visaige passa par les œilz & blessa si fort l'esperit de la Dame qu'elle fut comme une personne ravye. Après le sermon regarda soigneusement où le Prescheur diroyt la messe, & là assista & print les cendres de sa main, qui estoit aussi belle & blanche que Dame la sçauroit avoir, ce que regarda plus la dévote que la cendre qu'il luy bailloyt.

Croyant asseurément que un tel amour spirituel & quelques plaisirs qu'elle en sentoyt n'eussent sçeu blesser sa conscience, elle ne failloyt poinct tous les jours d'aller au sermon & d'y mener son mary, & l'un & l'autre donnoient tant de louange au Prescheur que en tables & ailleurs ilz ne tenoient aultres propos. Ainsy ce feu, soubz tiltre de spirituel, fut si charnel que le cueur qui en fut si embrasé brusla tout le corps de ceste pauvre Dame, &, tout ainsy qu'elle estoyt tardive à sentyr ceste flamme, ainsy elle fut prompte à enflamber & sentyt plus tost le contentement de sa passion qu'elle ne congneut estre pationnée, &, comme toute surprinse de son ennemy amour, ne résista plus à nul de ses commandemens. Mais le plus fort estoyt que le médecin de ses doulleurs estoyt ignorant de son mal, par quoy, ayant mis dehors toute la craincte qu'elle debvoyt avoir de monstrer sa folye devant ung si saige homme, son vice & sa meschanceté à ung si vertueux & homme de bien, se meit à lui escripre l'amour qu'elle luy portoit le plus doulcement qu'elle peut pour le commencement, & bailla ses lectres à ung petit Paige, luy disant ce qu'il y avoyt à faire & que surtout il se gardast que son mary ne le veit aller aux Cordeliers.

Le Paige, serchant son plus direct chemyn, passa par la rue où son Maistre estoyt assis en une boutique. Le Gentil homme, le voyant passer, s'advancea pour regarder où il alloyt, &, quant le

Paige l'apperçeut, tout estonné se cacha dans une maison. Le Maistre, voiant ceste contenance, le suivyt &, en le prenant par le bras, luy demanda où il alloyt &, voiant ses excuses sans propos & son visaige effroyé, le menassa de le bien battre s'il ne luy disoyt où il alloyt. Le pauvre Paige luy dist : « Hélas, Monsieur, si je le vous dis, Madame me tuera. » Le Gentil homme, doubtant que sa femme feist ung marché sans luy, asseura le Paige qu'il n'auroit nul mal, s'il luy disoyt vérité, & qu'il lui feroyt tout plain de bien, aussy que, s'il mentoyt, il le mectroyt en prison pour jamais. Le petit Paige, pour avoir du bien & pour éviter le mal, luy compta tout le faict & luy monstra les lectres que sa Maistresse escripvoit au Prescheur, dont le mary fut autant esmerveillé & marry comme il avoyt esté tout asseuré toute sa vie de la loyaulté de sa femme, où jamais n'avoyt congneu faulte.

Mais luy, qui estoyt saige, dissimula sa collère &, pour congnoistre du tout l'intention de sa femme, va faire une response comme si le Prescheur la mercyoit de sa bonne volunté, luy déclarant qu'il n'en avoyt moins de son costé. Le Paige, ayant juré à son Maistre de mener saigement cest affaire, alla porter à sa Maistresse la lectre contrefaicte, qui en eut telle joye que son mary s'apperçeut bien qu'elle avoyt changé son visaige, car, en lieu d'enmagrir pour le jeusne du Karesme, elle estoyt plus belle & plus fresche que à Karesme prenant.

Desjà estoyt la my Karesme que la Dame ne laissa, ne pour Passion ne pour Sepmaine saincte, sa manière accoustumée de mander par lectres au Prescheur sa furieuse fantaisye, & luy sembloyt, quant le Prescheur tournoit les œilz du costé où elle estoyt ou qu'il parloyt de l'amour de Dieu, que tout estoyt pour l'amour d'elle, &, tant que ses œilz povoient monstrer ce qu'elle pensoyt,

elle ne les espargnoyt pas. Le mary ne falloyt poinct à lui faire pareille response.

Après Pasques, il luy rescripvit au nom du Prescheur, qui la prioyt luy enseigner le moïen qu'il la peust veoir secrettement. Elle, à qui l'heure tardoyt, conseilla à son mary d'aller visiter quelques terres qu'ilz avoient dehors, ce qu'il luy promist, & demeura caché en la maison d'ung sien amy. La Dame ne faillyt poinct d'escripre au Prescheur qu'il estoyt heure de la venir veoir parce que son mary estoit dehors.

Le Gentil homme, voulant expérimenter jusques au bout le cueur de sa femme, s'en alla au Prescheur, le priant, pour l'amour de Dieu, luy vouloir prester son habit. Le Prescheur, qui estoit homme de bien, luy dist que leur Reigle le défendoyt & que pour rien ne le presteroyt pour servir en Masques. Le Gentil homme l'asseura qu'il n'en vouloyt poinct abuser & que c'estoyt pour chose nécessaire à son bien & salut. Le Cordelier, qui le congnoissoyt homme de bien & dévot, luy presta, & avecq cest habit, qui couvroyt tout le visaige en sorte que l'on ne povoyt veoir les œilz, print le Gentil homme une faulse barbe & ung faulx nez semblables à ceux du Prescheur ; aussy avecq du liège se feyt de sa propre grandeur.

Ainsy habillé, s'en vint au soir en la chambre de sa femme, qui l'attendoyt en grand dévotion. La pauvre sotte n'attendyt pas qu'il vint à elle, mais, comme femme hors du sens, le courut embrasser. Luy, qui tenoyt le visaige baissé de paour d'estre congneu, commencea à faire le signe de la croix, faysant semblant de la fuyr en disant tousjours, sans aultre propos : « Tentation, tentation ! » La Dame luy dist : « Hélas, mon Père, vous avez raison, car il n'en est poinct de plus forte que qui vient

d'Amour, à laquelle vous m'avez promis donner remède, vous priant, maintenant que nous en avons le temps & loisir, avoir pitié de moy » ; &, en ce disant, s'esforceoyt de l'embrasser, lequel, fuyant par tous les costez de la chambre avecq grands signes de croix, cryoit tousjours : « Tentation, tentation ! » Mais, quant il veit qu'elle le serchoyt de trop près, print ung gros baston qu'il avoyt soubz son manteau & la battit si bien qu'il luy feit passer sa tentation sans estre congneu d'elle. S'en alla incontinant rendre les habitz au Prescheur, l'asseurant qu'ilz luy avoyent porté bonheur.

Le lendemain, faisant semblant de revenir de loing, retourna en sa maison, où il trouva sa femme au lict, &, comme ignorant sa maladie, luy demanda la cause de son mal, qui luy respondit que c'estoyt ung caterre & qu'elle ne se povoyt aider de bras ne de jambes. Le mary, qui avoyt belle envye de rire, feit semblant d'en estre bien marry &, pour la resjouir, lui dist sur le soir qu'il avoyt convié à soupper le sainct homme Prédicateur. Mais elle luy dist soubdain : « Jamais ne vous advienne, mon amy, de convier telles gens, car ilz portent malheur en toutes les maisons où ilz vont. — Comment, m'amye, » dist le mary, « vous m'avez tant loué cestuy cy ! Je pense, quant à moy, s'il y a ung sainct homme au monde, que c'est luy. » La Dame luy respondit : « Ils sont bons en l'église & en la prédication, mais aux maisons sont Antechrist ; je vous prie, mon amy, que je ne le voye poinct, car ce seroyt assez, avecq le mal que j'ay, pour me faire mourir. » Le mary lui dist : « Puisque vous ne le voulez veoir, vous ne le verrez poinct, mais si luy donneray je à soupper céans. — Faictes, » dist elle, « ce qu'il vous plaira, mais que je ne le voye poinct, car je hay telles gens comme Diables. »

Le mary, après avoir baillé à soupper au beau Père, luy dist : « Mon Père, je vous estime tant aymé de Dieu qu'il ne vous refusera aucune requeste ; par quoy je vous supplie avoir pitié de ma pauvre femme, laquelle depuis huict jours en çà est possédée du Malin Esperit, de sorte qu'elle veult mordre & esgratiner tout le monde. Il n'y a croix ne eaue benoiste dont elle face cas. J'ay ceste foy que si vous mectez la main sur elle, que le Diable s'en ira, dont je vous prie autant que je puis. » Le beau Père dist : « Mon filz, toute chose est possible au croyant. Croiez vous pas fermement que la bonté de Dieu ne refuse nul qui en foy luy demande grâce ? — Je le croy, mon père, » dist le Gentil homme. — « Asseurez vous aussy, mon filz, » dist le Cordelier, « qu'il peut ce qu'il veut & qu'il n'est moins puissant que bon. Allons, fortz en foy, pour résister à ce lyon rugissant & lui arracher la proye qui est acquise à Dieu par le sang de son filz Jésus Christ. »

Ainsy le Gentil homme mena cest homme de bien où estoyt sa femme couchée sur ung petit lict, qui fust si estonnée de le veoir, pensant que ce fust celluy qui l'avoyt battue, qu'elle entra en merveilleuse collère, mais, pour la présence de son mary, baissa les œilz & devint muette. Le mary dist au sainct homme : « Tant que je suis devant elle, le Diable ne la tormente guères, mais, si tost que je m'en iray, vous luy gecterez de l'eau benoiste ; vous verrez à l'heure le Malin Esperit faire son office. »

Le mary le laissa tout seul avecq sa femme & demeura à la porte pour veoir leur contenance. Quant elle ne veid plus personne que le beau Père, elle commencea à cryer comme femme hors du sens, en l'apellant meschant, villain, meurtrier, trompeur. Le beau Père, pensant pour vray qu'elle fust possedée d'un Malin Esperit, luy vouloit prandre la teste pour dire dessus les

oraisons ; mais elle l'esgratina & mordeyt de telle sorte qu'il fut contrainct de parler de plus loing &, en gectant force eaue benoiste, disoyt beaucoup de bonnes oraisons.

Quant le mary veid qu'il en avoyt bien faict son debvoir, entra en la chambre & le mercya de la peyne qu'il en avoyt prinse, & à son arrivée sa femme cessa ses injures & malédictions, & baisa la croix bien doulcement pour la craincte qu'elle avoyt de son mary. Mais le sainct homme, qui l'avoyt veue tant enragée, croyoyt fermement que à sa prière Nostre Seigneur eust gecté le Diable dehors, & s'en alla louant Dieu de ce grand miracle.

Le mary, voiant sa femme bien chastiée de sa folle fantaisie, ne lui voulut poinct déclairer ce qu'il avoyt faict, car il se contentoyt d'avoir vaincu son opinion par sa prudence & l'avoir mise en telle sorte qu'elle hayoit mortellement ce qu'elle avoyt aymé, &, détestant sa folye, se adonna du tout au mary & au mesnaige mieulx qu'elle n'avoyt faict paravant.

« Par cecy, mes Dames, povez vous congnoistre le bon sens d'un mary & la fragilité d'une femme de bien, & je pense, quant vous avez bien regardé en ce mirouer, au lieu de vous fier en vos propres forces, vous aprendrez à vous retourner à Celluy en la main duquel gist vostre honneur.

— Je suys bien ayse, » dist Parlamente, de quoy vous estes advenu prescheur des Dames, & le serois encore plus si vous vouliez continuer ces beaux sermons à toutes celles à qui vous parlez.

— Toutes les fois, » dist Hircan, « que vous me vouldrez écouter, je vous asseure que je n'en diray pas moins.

— C'est-d-dire, » dist Simontault, « que, quant vous n'y serez pas, il dira aultrement.

— Il en fera ce qu'il luy plaira, » dist Parlamente, « mais je veulx croire pour mon contentement qu'il dict toujours ainsi. À tout le moings l'exemple qu'il a alléguée servira à celles qui cuydent que l'amour spirituelle ne soit poinct dangereuse, mais il me semble qu'elle l'est plus que toutes les aultres.

— Si me semble il, » dist Oisille, « que aymer ung homme de bien, vertueux & craingnant Dieu, n'est poinct chose à despriser & que l'on n'en peult que mieulx valloir.

— Madame, » dist Parlamente, « je vous prie croyre qu'il n'est rien plus sot ne plus aysé tromper que une femme qui n'a jamais aymé ; car amour de soy est une passion qui a plustost saisy le cueur que l'on ne s'en advise, & est ceste passion si plaisante que, si elle se peut ayder de la vertu pour luy servir de manteau, à grand peyne sera elle congneue qu'il n'en vienne quelque inconvénient.

— Quel inconvénient sçauroit il venir, » dist Oisille, « d'aymer ung homme de bien ?

— Madame, » respondit Parlamente, « il y a assez d'hommes estimez hommes de bien ; mais estre hommes de bien envers les Dames, garder leur honneur & conscience, je croy que de ce temps ne s'en trouveroyt point jusques à ung, & celles qui se fient, le croyant autrement, s'en trouvent en fin trompées & entrent en ceste amityé de par Dieu dont bien souvent ilz en saillent de par le Diable, car j'en ay assez veu qui, soubz couleur de parler de Dieu, commençoient une amityé dont à la fin se vouloient retirer & ne povoient, pour ce que l'honneste couverture

les tenoit en subjection ; car une amour vitieuse de soy mesmes se défaict & ne peut durer en ung bon cueur, mais la vertueuse est celle qui a les liens de soie si déliez que l'on en est plus tost prins que l'on ne les peut veoir.

— Ad ce que vous dictes, » dist Ennasuicte, « jamais femme ne vouldroyt aymer homme ; mais vostre loy est si aspre qu'elle ne durera pas.

— Je le sçay bien, » dist Parlamente, « mais je ne lairray pour cella desirer que chascun se contentast de son mary comme je faictz du mien. »

Ennasuicte, qui par ce mot se sentyt touchée, en changeant de couleur luy dist : « Vous debvez juger que chacun a le cueur comme vous, ou vous pensez estre plus parfaicte que toutes les autres.

— Or, » ce dist Parlamente, « de paour d'entrer en dispute, sçachons à qui Hircan donnera sa voix.

— Je la donne, » dist-il, « à Ennasuicte pour la récompenser contre ma femme.

— Or, puisque je suis en mon rang, » dist Ennasuicte, « je n'espargneray homme ne femme, afin de faire tout esgal, & voy bien que vous ne povez vaincre vostre cueur à confesser la vertu & bonté des hommes, qui me faict reprendre le propos dernier par une semblable histoire. »

’est que en la Ville de Grenoble y avoyt ung Président dont je ne diray pas le nom, mais il n’estoyt pas François. Il avoyt une bien belle femme, & vivoient ensemble en grande paix.

Ceste femme, voiant que son mary estoyt viel, print en amour ung jeune Clerc, nommé Nicolas. Quant le mary alloyt au matin au Palais, Nicolas entroyt en sa chambre & tenoyt sa place, de quoy s’apperçeut ung serviteur du Président, qui l’avoyt bien servy trente ans &, comme loyal à son Maistre, ne se peut garder de luy dire.

Le Président, qui estoyt saige, ne le voulut croyre légièrement, mais dist qu’il avoyt envye de mectre division entre luy & sa femme, & que, si la chose estoyt vraye comme il disoyt, il la luy pourroit bien monstrer, &, s’il ne la luy monstroyt, il estimeroyt qu’il auroyt controuvé ceste mensonge pour séparer l’amityé de luy & de sa femme. Le Varlet l’asseura qu’il luy feroyt veoir ce qu’il luy disoyt, & ung matin, si tost que le Président fut allé à la Court & Nicolas entré en la chambre, le serviteur envoia l’un de ses compaignons mander à son Maistre qu’il povoyt bien venir, & se tint tousjours à la porte pour guetter que Nicolas ne saillist.

Le Président, si tost qu’il veid le signe que luy feyt ung de ses serviteurs, faingnant se trouver mal, laissa la Court & s’en alla hastivement en sa maison, où il trouva son viel serviteur à la porte de la chambre, l’asseurant pour vray que Nicolas estoyt dedans, qui ne faisoyt guères que d’entrer.

Le Seigneur luy dist : « Ne bouge de ceste porte, car tu sçays bien qu’il n’y a autre entrée ne yssue en ma chambre que ceste cy,

sinon ung petit cabinet duquel moy seul porte la clef. »

Le Président entra en la chambre & trouva sa femme & Nicolas couchez ensemble, lequel en chemise se gecta à ses piedz & luy demanda pardon ; sa femme de l'aultre costé se print à pleurer.

Lors dist le Président : « Combien que le cas que vous avez faict soit tel que vous povez estimer, si est ce que je ne veulx pour vous que ma Maison soyt deshonorée & les filles que j'ay eu de vous desavancées, par quoy, » dist il, « je vous commande que vous ne pleurez poinct & oyez ce que je feray, & vous, Nicolas, cachez vous en mon cabinet & ne faictes ung seul bruict. »

Quant il eut ainsy faict, va ouvrir la porte & appela son viel serviteur, & lui dist : « Ne m'as tu pas asseuré que tu me monstrerois Nicolas avecq ma femme ? & sur ta parolle je suys venu icy en dangier de tuer ma pauvre femme ; je n'ay rien trouvé de ce que tu m'as dict. J'ay cherché partout ceste chambre, comme je te veulx montrer. » Et, en ce disant, feyt regarder son Varlet soubz les lictz & par tous coustez. Et, quant le Varlet ne trouva rien, tout estonné dist à son Maistre : « Il fault que le Diable l'ayt emporté, car je l'ay veu entrer icy, & si n'est poinct sailly par la porte ; mais je voy bien qu'il n'y est pas. »

Àl'heure le maistre lui dist : « Tu es bien malheureux serviteur de vouloir mectre entre ma femme & moi une telle division, par quoy je te donne congé de t'en aller &, pour tous les services que tu m'as faictz, te veulx paier ce que je te doibtz & davantage, mais va t'en bien tost & te garde d'estre en ceste Ville vingt-quatre heures passées. » Le Président luy donna cinq ou six paiemens

des années à advenir &, sçachant qu'il estoit loyal, espéroyt luy faire autre bien.

Quant le serviteur s'en fut allé pleurant, le Président feyt saillyr Nicolas de son cabinet &, après avoir dict à sa femme & à luy ce qu'il luy sembloyt de leur meschanceté, leur défendit de faire aucun semblant à personne, & commanda à sa femme de s'abiller plus gorgiasement qu'elle n'avoyt accoustumé & se trouver en toutes compaignyes, dances & festes, & à Nicolas qu'il eust à faire meilleure chère qu'il n'avoyt faict auparavant, mais que, si tost qu'il luy diroit à l'oreille : « Va t'en », qu'il se gardast bien de demeurer à la Ville trois heures après son commandement, &, ce faict, s'en retourna au Palais, sans faire semblant de rien. Et, durant quinze jours, contre sa coustume, se meist à festoier ses amys & voisins, & après le bancquet avoyt des tabourins pour faire dancer les Dames.

Ung jour — il voyoit que sa femme ne dansoyt poinct, commanda à Nicolas de la mener dancer, lequel, cuydant qu'il eust oblyé les faultes passées, la mena dancer joieusement ; mais, quant la dance fut achevée, le Président, faingnant luy commander quelque chose en sa maison, luy dist à l'oreille : « Va t'en, & ne retourne jamays. » Or fut Nicolas bien marry de laisser sa Dame, mais non moins joieulx d'avoir la vie saulve.

Après que le Président eut mis en l'opinion de tous ses parens & amys, & de tout le païs, la grande amour qu'il portoyt à sa femme, ung beau jour du moys de may, alla cuyllir en son jardin une sallade de telles herbes que, si tost que sa femme en eust mangé, ne vesquit pas vingt quatre heures, dont il feyt si grand deuil par semblant que nul ne povoyt soupsonner qu'il fust occa-

sion de ceste mort, & par ce moien se vengea de son ennemy & saulva l'honneur de sa Maison.

« Je ne veulx pas, mes Dames, par cela louer la conscience du Président, mais ouy bien monstrer la légièreté d'une femme & la grand patience & prudence d'un homme, vous suppliant, mes Dames, ne vous courroucer de la vérité qui parle quelquefois aussi bien contre nous que contre les hommes, & les hommes & les femmes sont communs aux vices & vertuz.

— Si toutes celles, » dist Parlamente, « qui ont aymé leurs Varlets estoient contrainctes à manger de telles sallades, j'en congnoys qui n'aymeroient poinct tant leurs jardins comme elles font, mais en arracheroient les herbes pour éviter celle qui rend l'honneur à la lignée par la mort d'une folle mère ».

Hircan, qui devinoyt bien pour quoy elle le disoyt, respondit en collère :

« Une femme de bien ne doibt jamais juger ung aultre de ce qu'elle ne vouldroyt faire. »

Parlamente respondit :

« Sçavoir n'est pas jugement & sottize ; si est ce que ceste pauvre femme là porta la peyne que plusieurs méritent, & croy que le mary, puisqu'il s'en vouloit venger, se gouverna avecq une merveilleuse prudence & sapience.

– Et aussi avecques une grande malice, » ce dist Longarine, « & longue & cruelle vengeance, qui monstroyt bien n'avoir Dieu ne conscience devant les oeilz.

— Et que eussiez vous doncq voulu qu'il eust faict, » dist Hircan, « pour se venger de la plus grande injure que la femme peut faire à l'homme ?

— J'eusse voulu, » dist elle, « qu'il l'eust tuée en sa collère, car les Docteurs dient que le péché est rémissible pour ce que les premiers mouvemens ne sont pas en la puissance de l'homme, par quoy il en eust pu avoir grâce.

— Ouy, » dist Geburon, « mais ses filles & sa race eussent à jamais porté ceste notte.

– Il ne la debvoit poinct tuer, » dist Longarine, « car, puisque sa grande collère estoit passée, elle eust vescu avecq luy en femme de bien & n'en eust jamais esté mémoire.

— Pensez-vous, » dist Saffredent, « qu'il fust appaisé pour tant qu'il dissimulast sa collère ? Je pense, quant à moy, que, le dernier jour qu'il feyt sa sallade, il estoit aussi courroucé que le premier, car il y en a aucuns desquels les premiers mouvemens n'ont jamays intervalle jusques ad ce qu'ilz ayent mys à effect leur passion, & me faictes grand plaisir de dire que les Théologiens estiment ces péchez là facilles à pardonner, car je suys de leur opinion.

— Il faict bon regarder à ses parolles, » dist Parlamente, « devant gens si dangereux que vous ; mais ce que j'ay dict se doibt entendre quant la passion est si forte que soubdainement elle occupe tant les sens que la raison n'y peult avoir lieu.

— Aussy, » dist Saffredent, « je m'arreste à vostre parolle & veulx par cela conclure que ung homme bien fort amoureux, quoy qu'il face, ne peult pécher sinon de peché véniel ; car je suis

seur que, si l'Amour le tient parfaictement lié, jamais la Raison ne sera escoutée, ny en son cueur, ny en son entendement, &, si nous voulons dire vérité, il n'y a nul de nous qui n'ayt expérimenté ceste furieuse follye, que je pense non seullement estre pardonnée facillement, mais encores je croy que Dieu ne se courrouce poinct d'un tel péché, veu que c'est ung dégré pour monter à l'amour parfaicte de luy, où jamais nul ne monta qu'il n'ayt passé par l'eschèle de l'amour de ce monde, car sainct Jehan dict :

Comment aymerez vous Dieu, que vous ne voyez poinct, si vous n'aymez celluy que vous voyez ?

— Il n'y a si beau passaige en l'Escripture, » dist Oisille, « que vous ne tirez à vostre propos. Mais gardez vous de faire comme l'arignée, qui convertyt toute bonne viande en venin, & si vous advisez qu'il est dangereux d'alléguer l'Escripture sans propos & nécessité.

— Appelez vous dire vérité estre sans propos ne nécessité », dist Saffredent ? « Vous voulez doncques dire que, quant en parlant à vous aultres incrédules, nous appellons Dieu à nostre ayde, nous prenons son nom en vain ; mais, s'il y a péché, vous seule en debvez porter la peyne, car vos incrédulitez nous contraingnent à chercher tous les sermens dont nous nous pouvons adviser, & encores ne povons nous allumer le feu de charité en voz cueurs de glace.

— C'est signe, » dist Longarine, « que tous vous mentez, car, si la vérité estoyt en vostre parolle, elle est si forte qu'elle vous feroyt croyre, mais il y a dangier que les filles d'Ève croyent trop tost ce serpent.

— J'entens bien, Parlamente, » dist Saffredent, que les femmes sont invincibles aux hommes, par quoy je me tairay, afin d'escouter à qui Ennasuicte donnera sa voix.

— Je la donne, » dist-elle, « à Dagoucin, car je croy qu'il ne vouldroyt poinct parler contre les Dames.

— Pleust à Dieu, » dist Dagoucin, « qu'elles respondissent autant à ma faveur que je vouldroys parler pour la leur. Et, pour vous monstrer que je me suis estudyé de honorer les vertueuses en ramentevant leurs bonnes œuvres, je vous en voys racompter une, & ne veulx pas nyer, mes Dames, que la patience du Gentil homme de Pampelune & du Président de Grenoble n'ait esté grande, mais la vengeance n'en a esté moindre. Et, quant il fault louer ung homme vertueulx, il ne fault poinct tant donner de gloire à une seulle vertu qu'il faille la faire servir de manteau à couvrir ung très grand vice ; mais celluy est louable qui pour l'amour de la vertu seulle faict œuvre vertueuse, comme j'espère vous faire veoir par la patience de vertu d'une Dame, qui ne serchoyt autre fin en toute sa bonne œuvre que le bonheur de Dieu & le salut de son mary.

## 37

l y avoit une Dame, en la Maison de Loué, tant saige & vertueuse qu'elle estoyt aymée & estimée de tous ses voisins. Son mary, comme il debvoyt, se fioyt en elle de tous ses affaires, qu'elle conduisoit si saigement que sa maison, par son moyen, devint une des plus riches maisons & des mieulx meublées qui fût au pays d'Anjou ne de Touraine.

Ayant vescu ainsy longuement avecq son mary, duquel elle porta plusieurs beaulx enfans, la félicité, à laquelle succède tousjours son contraire, commencea à se diminuer pour ce que son mary, trouvant l'honneste repos insuportable, l'abandonna pour chercher son travail, & print une coustume que, aussy tost que sa femme estoyt endormie, se levoyt d'auprès d'elle & ne retournoyt qu'il ne fust près du matin. La Dame de Loué trouva ceste façon de faire mauvaise, tellement que, en entrant en une grande jalousie de laquelle ne vouloyt faire semblant, oublya les affaires de la maison, sa personne & sa famille, comme celle qui estimoyt avoir perdu le fruict de ses labeurs qui estoyt le grand amour de son mary, pour lequel continuer n'y avoyt peyne qu'elle ne portast voluntiers. Mais, l'ayant perdue comme elle voyoyt, fut si négligente de tout le demeurant de la maison que bientost l'on congneut le dommaige que son absence y faisoyt, car son mary d'un costé despendoyt sans ordre & elle ne tenoyt plus la main au mesnaige, en sorte que la maison fut bien tost rendue si embrouillée que l'on commenceoyt à coupper les hauts boys & engaiger les terres.

Quelc'un de ses parens, qui congnoissoit la malladie, luy remonstra la faulte qu'elle faisoyt &, que si l'amour de son mary ne luy faisoyt aymer le proffict de sa maison, que au moins elle eust regard à ses pauvres enfans, la pitié desquelz luy feyt reprendre ses espritz & essaya par tous moyens de regaingner l'amour de son mary. Et ung jour feyt le guet quant il se levoyt d'auprès d'elle, & se leva pareillement avec son manteau de nuict, faisoyt faire son lict &, en disant ses Heures, attendoit le retour de son mary, &, quant il entroyt, alloyt au devant de luy le baiser & luy portoit ung bassin & de l'eaue pour laver ses mains. Luy, estonné de ceste nouvelle façon, luy dict qu'il ne venoyt que du retraict &

que pour cela n'estoyt mestier qu'elle se levast. À quoy elle respondit que, combien que ce n'estoit pas grand chose, si estoit il honneste de laver ses mains quant on venoit d'un lieu ord & salle, desirant par là luy faire congnoistre & abhominer sa meschante vie. Mais pour cela il ne s'en corrigeoit poinct, & continua ladicte Dame bien ung an ceste façon de faire.

Et, quant elle veid que ce moien ne luy servoyt de rien, ung jour, actendant son mary qui demeuroyt plus qu'il n'avoyt de coustume, luy print envye de l'aller chercher, & tant alla de chambre en chambre qu'elle le trouva couché en une arrière Garde-robbe & endormy avecq la plus layde, orde & salle Chamberière qui fût léans. Et lors se pensa qu'elle lui apprendroit à laisser une si honneste femme pour une si salle & orde, print de la paille & l'aluma au milieu de la chambre ; mais, quant elle veid que la fumée eust aussy tost tué son mary que esveillé, le tira par le bras, en cryant : « Au feu ! Au feu ! » Si le mary fut honteux & marry, estant trouvé par une si honneste femme avecq une telle ordure, ce n'estoit pas sans grande occasion. Lors sa femme luy dist : « Monsieur, j'ay essayé ung an durant à vous retirer de ceste malheurté par douleur & patience, & vous monstrer que en lavant le dehors vous deviez nectoier le dedans ; mais, quant j'ay veu que tout ce que je faisoys estoit de nulle valleur, j'ay mis peyne de me ayder de l'élément qui doibt mectre fin à toutes choses, vous asseurant, Monsieur, que, si ceste cy ne vous courrige, je ne sçay si une seconde fois je vous pourrois retirer du dangier comme j'ay faict. Je vous supplie de penser qu'il n'est plus grand désespoir que l'amour &, si je n'eusse eu Dieu devant les yeus, je n'eusse poinct enduré ce que j'ay faict. »

Le mary, bien ayse d'en eschapper à si bon compte, luy promist jamais ne luy donner occasion de se tormenter pour luy, ce que très voluntiers la Dame creut &, du consentement du mary, chassa dehors ce qu'il luy desplaisoyt. Et depuis ceste heure là vesquirent ensemble en si grande amityé que mesmes les faultes passées par le bien qui en estoyt advenu leur estoyt augmentation de contentement.

« Je vous supplie, mes Dames, si Dieu vous donne de telz mariz, que vous ne vous desespériez poinct jusques ad ce que vous ayez longuement essayé tous les moiens pour les réduire, car il y a vingt quatre heures au jour èsquelles l'homme peult changer d'oppinion, & une femme se doibt tenir plus heureuse d'avoir gaingné son mary par patience & longue attente que si la Fortune & les parens luy en donnoyent ung plus parfaict.

— Voilà, » dist Oisille, « un exemple qui doibt servir à toutes les femmes maryées.

— Il prandra cest exemple qui vouldra, » dist Parlamente, « mais, quant à moy, il ne me seroyt possible d'avoyr si longue patience, car, combien que en tous estatz patience soyt une belle vertu, j'ay oppinion que en mariage elle ameine enfin inimitié pour ce que, en souffrant injure de son semblable, on est contrainct de s'en séparer le plus que l'on peut, & de ceste estrangeté là vient ung despris de la faulte du desloyal ; & en ce despris, peu à peu l'amour diminue, car d'autant ayme l'on la chose que l'on en estime la valleur.

— Mais il y a danger, » dist Ennasuicte « que la femme impatiente trouve ung mary furieulx, qui luy donnera douleur en lieu de patience.

— Et que sçauroyt faire ung mary, » dist Parlamente, « que ce qui a esté racompté en ceste histoire ?

— Quoy ? » dist Ennasuicte ; « battre très bien sa femme, la faire coucher en la couchette, & celle qu'il aymeroyt au grand lict.

— Je croy, » dist Parlamente, « que une femme de bien ne seroyt poinct si marrie d'estre battue par collère que d'estre desprisée pour une qui ne la vault pas, &, après avoir porté la peyne de la séparation d'une telle amityé, ne sçauroit faire le mary chose dont elle se sçeust plus soulcier. Et aussy dit le compte que la peyne qu'elle print à la retirer fut pour l'amour qu'elle avoyt à ses enffans, ce que je croy.

— Et trouvez-vous grand patience à elle, » dist Nomerfide, « d'aller mectre le feu soubz le lict où son mary dormoyt ?

— Ouy, » dist Longarine, « car, quant elle veid la fumée, elle l'esveilla, & par aventure ce fut où elle feyt plus de faulte, car de telz mariz que ceulx-là les cendres en seroient bonnes à faire la buée.

— Vous estes cruelle, Longarine, » ce dist Oisille ; « mais si n'avez vous pas ainsi vescu avecq le vostre.

— Non, » dist Longarine, « car, Dieu mercy, ne m'en a pas donné l'occasion, mais de le regreter toute ma vie en lieu de m'en plaindre.

— Et si vous eust esté tel, » dist Nomerfide, « qu'eussiez-vous faict ?

— Je l'aymois tant », dist Longarine, « que je croy que je l'eusse tué & me fusse tuée, car morir après telle vengeance

m'eust esté chose plus agréable que vivre loyaulment avecq un desloyal.

— Ad ce que je voy, » dist Hircan, « vous n'aymez vos mariz que pour vous. S'ils vous sont selon vostre desir, vous les aymez bien &, s'ilz vous font la moindre faulte du monde, ilz ont perdu le labeur de leur sepmaine pour ung sabmedy. Par ainsy voulez vous estre maistresses, dont quant à moy j'en suis d'oppinion, mais que tous les mariz s'y accordent.

— C'est raison, » dist Parlamente, « que l'homme nous gouverne comme nostre chef, mais non pas qu'il nous abandonne ou traicte mal.

— Dieu a mis si bon ordre, » dist Oisille, « tant à l'homme que à la femme, que, si l'on n'en abbuse, je tiens mariage le plus beau & le plus seur estat qui soyt au monde, & suy seure que tous ceulx qui sont icy, quelque mine qu'ils en facent, en pensent autant. Et, d'autant que l'homme se dict plus saige que la femme, il sera plus reprins si la faulte vient de son cousté ; mais, ayans assez mené ce propos, sçachons à qui Dagoucin donne sa voix.

— Je la donne, » dist-il, « à Longarine.

— Vous me faictes grand plaisir, » dist elle, « car j'ay un compte qui est digne de suivre le vostre. Or, puisque nous sommes à louer la vertueuse patience des Dames, je vous en monstreray une plus louable que celle de qui a esté présentement parlé, & de tant plus est elle à estimer qu'elle estoit femme de ville, qui de leur coustume ne sont nourryes si vertueusement que les autres.

Trente huictiesme nouvelle

# 38

n la Ville de Tours y avoyt une Bourgeoise belle & honneste, laquelle pour ses vertuz estoyt non seullement aymée, mais craincte & estimée de son mary. Si est ce que, suyvant la fragilité des hommes qui s'ennuyent de manger bon pain, il fut amoureux d'une Mestayère qu'il avoyt & souvent s'en partoyt de Tours pour aller visiter sa mestayrie, où il demeuroit tousjours deux ou trois jours, &, quant il retournoyt à Tours, il estoit tousjours si morfondu que sa pauvre femme avoyt assez à faire à le guarir. Et, si tost qu'il estoyt sain, ne failloyt poinct à retourner au lieu où pour le plaisir oblyoyt tous ses maulx.

Sa femme, qui surtout aymoit sa vie & sa santé, le voiant revenir ordinairement en si mauvais estat, s'en alla en la mestayrie, où elle trouva la jeune femme que son mary aymoyt, à laquelle sans collère, mais d'un très gratieux courage, dist qu'elle sçavoyt bien que son mary la venoit veoir souvent, mais qu'elle estoyt mal contante de ce qu'elle le traictoyt si mal qu'il s'en retournoyt tousjours morfondu en la maison. La pauvre femme, tant pour la révérence de sa Dame que pour la force de la vérité, ne luy peut nyer le faict, duquel elle luy requist pardon.

La Dame voulut veoir le lict & la chambre où son mary couchoyt, qu'elle trouva si froide & sale & mal en poinct qu'elle en eust pitié. Incontinant envoia quérir ung bon lict garny de linceux, mante & courtepoincte, selon que son mary l'aymoyt ; feit accoustrer & tapisser la chambre, luy donna de la vaisselle honneste pour le servir à boyre & à manger, une pippe de bon vin, des dragées & confitures, & pria la Mestayère qu'elle ne luy renvoiast plus son mary si morfondu.

Le mary ne tarda guères qu'il ne retournast, comme il avoyt accoustumé, veoir sa Mestayère, & s'esmerveilla fort de trouver son pauvre logis si bien en ordre, & encores plus quant elle luy donna à boyre en une couppe d'argent, & luy demanda d'ont estoient venuz tous ses biens. La pauvre femme luy dist en pleurant que c'estoyt sa femme, qui avoyt eu tant de pitié de son mauvais traictement qu'elle avoyt ainsy meublé sa maison & luy avoyt recommandé sa santé.

Luy, voiant la grande bonté de sa femme que, pour tant de mauvais tours qu'il luy avoyt faictz, luy rendoyt tant de biens, estimant sa faulte aussy grande que l'honneste tour que sa femme luy avoyt faict &, après avoir donné argent à sa Mestayère, la priant pour l'advenir vouloir vivre en femme de bien, s'en retourna à sa femme, à laquelle il confessa la debte & que, sans le moien de ceste grande doulceur & bonté, il estoit impossible qu'il eust jamais laissé la vie qu'il menoyt, Et despuis vesquirent en bonne paix, laissant entièrement la vie passée.

« Croyez, mes Dames, qu'il y a bien peu de mariz que patience & amour de la femme ne puisse gaingner à la longue, ou ilz sont plus durs qu'une pierre, que l'eaue foible & molle par longueur de temps vient à caver. »

Ce dist Parlamente : « Voylà une femme sans cueur, sans fiel & sans foie.

— Que voullez vous, » dist Longarine, « elle expérimentoit ce que Dieu commande, de faire bien à ceulx qui font mal.

— Je pense, » dist Hircan, « qu'elle estoit amoureuse de quelque Cordelier, qui luy avoit donné en pénitence de faire si

bien traicter son mary aux champs que, ce pendant qu'il yroit, elle eut le loisir de le bien traicter en la ville.

— Or çà, » dist Oisille, « vous monstrez bien la malice en vostre cueur ; d'ung bon acte faictes ung mauvais jugement. Mais je croy plus tost qu'elle estoit si mortiffiée en l'amour de Dieu qu'elle ne se soulcyoit plus que du salut de l'ame de son mary.

— Il me semble, » dist Simontault, « qu'il avoyt plus d'occasion de retourner à sa femme quand il avoyt froid en sa mestairie que quant il y estoit si bien traicté.

— À ce que je voy, » dist Saffredent, « vous n'estes pas de l'opinion d'un riche homme de Paris, qui n'eust sçeu laisser son accoustrement, quant il estoit couché avecq sa femme, qu'il n'eust esté morfondu, mais, quand il alloyt veoir sa Chamberière en la cave, sans bonnet & sans souliers, au fons de l'yver, il ne s'en trouvoyt jamais mal, & si estoit sa femme bien belle & sa Chamberière bien layde.

— N'avez vous pas oy dire, » dist Geburon, « que Dieu ayde tousjours aux folz, aux amoureux & aux ivroignes ? Peut estre que cestuy là estoyt luy seul tous les trois ensemble.

— Par cela vouldriez vous conclure, » dist Parlamente, « que Dieu nuyroit aux sages, aux chastes & aux sobres ? Ceulx qui par eulz mesmes se peuvent ayder n'ont poinct besoing d'ayde. Car celluy qui a dist qu'il est venu pour les mallades, & non poinct pour les sains, est venu par la loy de sa miséricorde secourir à noz infirmitez, rompant les arrestz de la rigueur de sa justice, & qui se cuyde saige est fol devant Dieu. Mais, pour finer vostre sermon, à qui donnera sa voix Longarine ?

— Je la donne, » dist elle, « à Saffredent.

— J'espère doncques, » dist Saffredent, « vous monstrer par exemple que Dieu ne favorise pas aux amoureux, car, nonobstant, mes Dames, qu'il ayt esté dict par cy devant que le vice est commung aux femmes & aux hommes, si est ce que l'invention d'une finesse sera trouvée plus promptement & subtilement d'une femme que d'un homme, & je vous en diray une exemple.

## 39

ng Seigneur de Grignaulx, qui estoyt Chevalier d'honneur à la Royne de France, Anne, Duchesse de Bretagne, retournant en sa maison dont il avoyt esté absent plus de deux ans, trouva sa femme en une autre terre là auprès, & se enquérant de l'occasion, luy dist qu'il revenoyt ung Esperit en sa maison, qui les tormentoyt tant que nul n'y povoyt demorer. Monsieur de Grignaulx, qui ne croyoit poinct en bourdes, luy dist, que quant ce seroyt le Diable mesmes, qu'il ne le craingnoyt, & emmena sa femme en sa maison.

La nuict feyt allumer force chandelles, pour veoir plus clairement cest Esperit, &, après avoir veillé longuement sans rien oyr, s'endormyt ; mais incontinant fut resveillé par ung grand soufflet qu'on luy donna sur la joue, & ouyt une voix cryant : « Brenigne, Brenigne », laquelle avoit esté sa grand mère. Lors appella la Chamberière, qui couchoyt auprès d'eulx, pour allumer de la chandelle, parce qu'elles estoient toutes estainctes, mais elle ne s'osa lever. Incontinant sentyt le Seigneur de Grignaulx qu'on luy ostoyt la couverture dedessus luy & ouyt ung grand bruict de

tables, tresteaulx & escabelles, qui tomboient en la chambre, lequel dura jusques au jour. Et fut le Seigneur de Grignaulx plus faſché de perdre son repos que de paour de l'Esperit, car jamais ne creut que ce fust ung Esperit.

La nuict ensuyvant se délibéra de prendre cest Esperit &, ung peu après qu'il fut couché, feyt semblant de ronfler très fort & meit la main toute ouverte près son visaige. Ainsy qu'il attendoit cest Esperit, sentyt quelque chose approcher de luy, par quoy ronfla plus fort qu'il n'avoit accoustumé, d'ont l'Esperit s'esprivoysa si fort qu'il luy bailla ung grand soufflet. Et tout à l'instant print ledict Seigneur de Grignaulx la main de dessus son visage, criant à sa femme : « Je tiens l'Esperit », laquelle incontinant se leva & alluma de la chandelle, & trouvèrent que c'estoyt la Chambrière qui couchoyt en leur chambre, laquelle, se mectant à genoulx, leur demanda pardon & leur promist confesser vérité, qui estoyt que l'amour qu'elle avoyt longuement portée à ung serviteur de céans luy avoyt faict entreprendre ce beau mistère pour chasser hors de la maison Maistre & Maistresse, afin que eulx deux, qui en avoient toute la garde, eussent moien de faire grande chère, ce qu'ilz faisoient quand ilz estoient tous seulz. Monseigneur de Grignaulx, qui estoyt homme assez rude, commanda qu'ilz fussent batuz en sorte qu'il leur souvint à jamais de l'Esperit, ce qui fut faict, & puis chassez dehors. Et par ce moien fut délivrée la maison du torment des Esperitz, qui deux ans durant y avoient joué leur rolle.

« C'est chose esmerveillable, mes Dames, de penser aux effects de ce puissant Dieu Amour qui, ostant toute craincte aux femmes, leur apprend à faire toute peyne aux hommes pour parvenir à leur intention. Mais, autant que est vitupèrable l'intention

de la Chamberière, le bon sens du Maistre est louable, qui sçavoit très bien que l'Esperit s'en va & ne retourne plus.

— Vrayment, » dist Geburon, « Amour ne favorisa pas à ceste heure le Varlet & la Chamberière, & confesse que le bon sens du Maistre luy servyt beaucoup.

— Toutesfois, » dist Ennasuicte, « la Chamberière vesquit long temps par sa finesse à son aise.

— C'est ung aise bien malheureux, » dist Oisille, « quant il est fondé sur péché & prent fin par honte & pugnition.

— Il est vray, ma Dame, » dist Ennasuite, « mais beaucoup de gens ont de la douleur & de la peyne pour vivre justement, qui n'ont pas le sens d'avoir en leur vie tant de plaisir que ceulx icy.

— Si suis je de ceste opinion, » dist Oisille, « qu'il n'y a nul parfaict plaisir si la conscience n'est en repos.

— Comment, » dist Simontault, « l'Italien veult maintenir que, tant plus le péché est grand, de tant plus il est plaisant.

— Vrayement celluy qui a inventé ce propos, » dist Oisille, « est luy mesmes vray Diable ; parquoy laissons le là & sçachons à qui Saffredent donnera sa voix.

— À qui ? » dist-il. « Il n'y a plus que Parlamente à tenir son ranc ; mais, quant il y en auroit un cent d'autres, je luy donneray tousjours ma voix d'estre celle de qui nous debvons aprendre.

— Or, puisque je suys pour mectre fin à la journée, » dist Parlamente, « & que je vous promeiz hier de vous dire l'occasion pourquoy le père de Rolandine feyt faire le chasteau où il la tint si longtemps prisonnière, je la vois doncques racompter.

e Seigneur, père de Rolandine, qui s'appelloyt le Comte de Jossebelin, eut plusieurs seurs, dont les unes furent mariées bien richement, les autres Religieuses, & une qui demeura en sa maison sans estre maryée, plus belle sans comparaison que toutes les autres, laquelle aimoyt tant son frère que luy n'avoyt femme ny enfans qu'il préférast à elle.

Aussy fut demandée en mariage de beaucoup de bons lieux, mais, de paour de l'esloigner & par trop aymer son argent, n'y voulut jamais entendre, qui fut la cause dont elle passa grande partie de son aage sans estre mariée, vivant très honestement en la maison de son frère, où il y avoyt ung jeune & beau Gentil homme, nourry dès son enfance en la dicte maison, lequel creut en sa croissance tant en beaulté & vertu qu'il gouvernoit son Maistre tout paisiblement, tellement que, quant il mandoyt quelque chose à sa seur, estoyt tousjours par cestuy là, & luy donna tant d'auctorité & de privaulté, l'envoyant soir & matin devers sa seur, que à la longue fréquentation s'engendra une grande amityé entre eulx.

Mais, craingnant le Gentil homme sa vie, s'il offensoyt son Maistre, & la Damoiselle son honneur, ne prindrent en leur amityé autre contentement que de la parolle jusques ad ce que le Seigneur de Jossebelin dist souvent à sa seur qu'il vouldroit qu'il luy eust cousté beaucoup & que ce Gentil homme eust esté de Maison de mesme elle, car il n'avoyt jamais veu homme qu'il aymast tant pour son beau-frère que luy.

Il lui redist tant de foys ces propos que, les ayans debatuz avecq le Gentil homme, estimèrent que, s'ilz se marioyent en-

semble, on leur pardonneroit aisément. Et Amour, qui croyt voluntiers ce qu'il veult, leur feyt entendre qu'il ne leur en pourroit que bien venir, & sur ceste espérance conclurent & perfeirent le mariage sans que personne en sçeut rien que ung Prebstre & quelques femmes.

Et, après avoir vescu quelques années au plaisir que homme & femme mariez peuvent prendre ensemble, comme l'un des plus beaux couples qui fût en la Chrestienté & de la plus grande & parfaicte amityé, Fortune, ennuyeuse de veoir deux personnes si à leurs ayses, ne les y voulut sousfrir, mais leur suscita ung ennemy qui, espiant ceste Damoiselle, apperçeut sa grande félicité, ignorant toutesfoys le mariage, & vint dire au Seigneur de Jossebelin que le Gentil homme, auquel il se fyoit tant, alloyt trop souvent en la chambre de sa seur, & aux heures où les hommes ne doibvent entrer, ce qui ne fut creu pour la première foys, de la fiance qu'il avoyt à sa seur & au Gentil homme.

Mais l'autre rechargea tant de fois, comme celluy qui aimoyt l'honneur de la Maison, qu'on y meist ung guet tel que les pauvres gens, qui n'y pensoient en nul mal, furent surprins ; car, ung soir que le Seigneur de Jossebelin fut adverty que le Gentil homme estoit chez sa seur, s'y en alla incontinant & trouva les deux pauvres aveuglez d'amour couchez ensemble. Dont le despit luy osta la parolle &, en ostant son espée, courut après le Gentil homme pour le tuer. Mais luy, qui estoit aisé de sa personne, s'enfuyt tout en chemise &, ne povant eschapper par la porte, se gecta par une fenestre dedans ung jardin.

La pauvre Damoiselle tout en chemise se gecta à genoulx devant son frère & luy dist :

« Monsieur, saulvez la vie de mon mary, car je l'ay espousé &, s'il y a offense, n'en pugnissez que moy parce que ce qu'il en a faict a esté à ma requeste ».

Le frère, oultré de courroux, ne luy respond sinon

foys, si le pugnyray je comme ung meschant serviteur qui m'a trompé ».

En disant cela, se mist à la fenestre & cria tout hault que l'on le tuast, ce qui fut promptement executé par son commandement & devant les oeilz de luy & de sa seur, laquelle, voyant ce piteux spectacle auquel nulle prière n'avoyt sçeu remédier, parla à son frère comme une femme hors du sens :

« Mon frère, je n'ay ne père ne mère, & suys en tel aage que je me puis marier à ma voluntė. J'ay choisy celluy que maintesfoys vous m'avez dict que vouldriez que j'eusse espousé &, pour avoir faict par vostre conseil ce que je puis selon la Loy faire sans vous, vous avez faict mourir l'homme du monde que vous avez le mieulx aymé. Or, puisque ainsy est que ma prière ne l'a peu garantir de la mort, je vous suplie, pour toute l'amityé que vous m'avez jamais porté, me faire en ceste mesme heure compaigne de sa mort comme j'ay esté de toutes ses fortunes. Par ce moien, en satisfaisant à votre cruelle & injuste collère, vous mectrez en repos le corps & l'ame de celle qui ne veult ny ne peult vivre sans luy. »

Le frère, nonobstant qu'il fust esmeu jusques à perdre la raison, si eut il tant de pitié de sa seur que, sans luy accorder ne nyer sa requeste, la laissa &, après qu'il eut bien considéré ce qu'il avoyt faict & entendu que le Gentil homme avoyt espousé sa seur, eust bien voulu n'avoir poinct commis ung tel crime. Si est

ce que la craincte qu'il eut que sa seur en demandast justice ou vengeance luy feit faire ung chasteau au meillieu d'une forest, auquel il la meist, & défendit que aucun ne parlast à elle.

Après quelque temps, pour satisfaire à sa conscience, essaya de la regaingner & luy feyt parler de mariage, mais elle luy manda qu'il luy en avoit donné ung si mauvais desjuner qu'elle ne vouloit plus souper de telle viande & qu'elle espéroit vivre de telle sorte qu'il ne seroit poinct l'homicide du second mary ; car à peyne penseroit elle qu'il pardonnast à ung autre d'avoir faict ung si meschant tour à l'homme du monde qu'il aymoyt le mieulx & que, nonobstant qu'elle fust foible & impuissante pour s'en venger, qu'elle espèroyt en Celluy, qui estoyt vray juge & qui ne laisse mal aucun impugny, avecq l'amour duquel seul elle vouloyt user le demorant de sa vie en son hermitage. Ce qu'elle feyt, car jusques à la mort elle n'en bougea, vivant en telle patience & austérité que après sa mort chacun y couroyt comme à une saincte.

Et, depuis qu'elle fut trespassée, la Maison de son frère alloyt tellement en ruyne que de six filz qu'il avoyt n'en demeura ung seul, & morurent tous fort misérablement, & à la fin l'héritage demoura, comme vous avez oy en l'autre compte, à sa fille Rolandine, laquelle avoyt succédé à la prison faicte pour sa tante.

« Je prie à Dieu, mes Dames, que cest exemple vous soyt si profitable que nulle de vous ayt envye de soy marier pour son plaisir, sans le consentement de ceulx à qui on doibt porter obéissance ; car mariage est ung estat de si longue durée qu'il ne doibt estre commencé legièrement ne sans l'opinion de nos meilleurs amys & parens. Encores ne le peult on si bien faire qu'il n'y ayt pour le moins autant de peine que de plaisir.

— En bonne foy, » dist Oisille, « quant il n'y auroyt poinct de Dieu ne Loy pour aprendre les filles à estre saiges, cest exemple est suffisant pour leur donner plus de révérence à leurs parens que de s'adresser à se marier à leur volunté.

— Si est ce, ma Dame, » dist Nomerfide, « que qui a ung bon jour en l'an n'est pas toute sa vie malheureux. Elle eut le plaisir de voir & de parler longuement à celluy qu'elle aymoit plus qu'elle mesmes, & puis en eut la joissance par mariage, sans scrupule de conscience. J'estime ce contentement si grand qu'il me semble qu'il passe l'ennuy qu'elle porta.

— Vous voulez doncques dire, » dist Saffredent, « que les femmes ont plus de plaisir de coucher avecq ung mary que de desplaisir de le veoir tuer devant leurs oeilz.

— Ce n'est pas mon intention, » dist Nomerfide, « car je parlerois contre l'expérience que j'ay des femmes ; mais je entends que ung plaisir non accoustumé, comme d'espouser l'homme du monde que l'on ayme le mieulx, doibt estre plus grand que de le perdre par mort, qui est chose commune.

— Ouy, » dist Geburon, « par une mort naturelle ; mais ceste cy estoit trop cruelle, car je trouve bien estrange, veu que le Seigneur n'estoit son père ny son mary, mais seullement son frère, & qu'elle estoit en l'aage que les loix permectent aux filles d'eulx marier à leur volunté, comme il osa exercer une telle cruaulté.

— Je ne le trouve poinct estrange, » dist Hircan, « car il ne tua pas sa seur qu'il aymoit tant & sur qui il n'avoit poinct de justice, mais se print au Gentil homme, lequel il avoyt nourry comme filz & aymé comme frère, &, après l'avoir honoré & enrichi à son ser-

vice, pourchassa le mariage de sa seur, chose qui en rien ne luy appartenoit.

— Aussy, » dist Nomerfide, « le plaisir n'est pas commung ny accoustumé que une femme de si grande Maison espouse ung Gentil homme serviteur par amour. Si la mort est estrange, le plaisir aussy est nouveau & d'autant plus grand qu'il a pour son contraire l'oppinion de tous les saiges hommes, & pour son ayde le contentement d'un cueur plain d'amour, & le repos de l'ame, veu que Dieu n'y est poinct offensé. Et, quant à la mort que vous dictes cruelle, il me semble que, puisqu'elle est nécessaire, que la plus briefve est la meilleure, car on sçait bien que ce passaige est indubitable ; mais je tiens heureux ceulx qui ne demeurent poinct longuement aux faulxbourgs, & qui de la félicité qui se peut seulle nommer en ce monde félicité volent souldain à celle qui est éternelle.

— Qu'appelez vous les faulxbourgs de la mort, » dist Simontault ?

— Ceulx qui ont beaucoup de tribulations en l'esperit, » respondit Nomerfide, « ceulx aussi qui ont esté longuement malades & qui, par extrémité de douleur corporelle ou spirituelle, sont venus à despriser la mort & trouver son heure trop tardive, je dis que ceulx là ont passé par les faulxbourgs, & vous diront les hostelleries où ilz ont plus cryé que reposé. Ceste Dame ne povoit faillir de perdre son mary par mort, mais elle a esté exempte par la collère de son frère de veoir son mary longuement malade ou fasché, & elle, convertissant l'ayse qu'elle avoyt avecq luy au service de Nostre Seigneur, se povoyt dire bien heureuse.

— Ne faictes vous poinct cas de la honte qu'elle reçeut, » dist Longarine, « & de sa prison ?

— J'estime, » dist Nomerfide, « que la personne qui ayme parfaictement, d'un amour joinct au commendement de son Dieu, ne congnoist honte ne deshonneur, sinon quant elle défault ou diminue de la perfection de son amour, car la gloire de bien aymer ne congnoist honte, &, quant à la prison de son corps, je croy que, pour la liberté de son cueur qui estoit joincte à Dieu & à son mary, ne la sentoyt poinct, mais estimoit la solitude très grande liberté ; car qui ne peult veoir ce qu'il ayme n'a nul plus grand bien que d'y penser incessamment, & la prison n'est jamais estroicte où la pensée se peult pourmener à son ayse.

— Il n'est rien plus vray que ce que dist Nomerfide, » dist Simontault, « mais celluy qui, par fureur, feit ceste séparation, se devoyt dire malheureux, car il offensoyt Dieu, l'Amour & l'Honneur.

— En bonne foy, » dist Geburon, « je m'esbahys des différentes amours des femmes, & voy bien que celles qui ont plus d'amour ont plus de vertu, mais celles qui en ont moins, se voulans faindre vertueuses, le dissimullent.

— Il est vray, » dist Parlamente, « que le cueur honneste envers Dieu & les hommes ayme plus fort que celluy qui est vitieux & ne crainct poinct que l'on voye le fonds de son intention.

— J'ay tousjours oy dire, » dist Simontault, « que les hommes ne doibvent point estre reprins de pourchasser les femmes, car Dieu a mis au cueur de l'homme l'amour & la hardiesse pour demander & en celluy de la femme la craincte & la chasteté pour re-

fuser. Si l'homme, ayant usé des puissances qui luy sont données, a esté puny, on luy faict tort.

— Mais c'est grand cas, » dist Longarine, « de l'avoir longuement loué à sa seur, & me semble que ce soyt folye ou cruaulté à celluy qui garde une fontaine de louer la beaulté de son eaue à ung qui languyt de soif en la regardant, & puis le tuer quant il en veult prendre

— Pour vray, » dist Parlamente, « le frère fut occasion d'allumer le feu par si doulses parolles, qu'il ne debvoit poinct estaindre à coups d'espées.

— Je m'esbahys, » dist Saffredent, « pour quoy l'on trouve mauvays que ung simple Gentil homme, ne usant d'autre force que de service & non de suppositions, vienne à espouser une femme de grande Maison, veu que les saiges Philosophes tiennent que le moindre homme de tous vault mieulx que la plus grande & vertueuse femme qui soyt.

— Pour ce, » dist Dagoucin, « que, pour entretenir la chose publicque en paix, l'on ne regarde que les degrez des Maisons, les aages des personnes & les ordonnances des Loix, sans peser l'amour & les vertuz des hommes, afin de ne confondre poinct la monarchye, & de là vient que les mariages, qui sont faictz entre pareils & selon le jugement des parens & des hommes, sont bien souvent si différens de cueur, de complexions & de conditions que, en lieu de prendre ung estat pour mener à Salut, ilz entrent aux faulxbourgs d'Enfer.

— Aussi en a l'on bien veu, » dist Geburon, « qui se sont prins par amour, ayant les cueurs, les conditions & complexions semblables, sans regarder à la différence des Maisons & de lignaige,

qui n'ont pas laissé de s'en repentir, car ceste grande amitié indiscrète tourne souvent à jalousie & en fureur.

— Il me semble, » dist Parlamente, « que ne l'une ne l'autre n'est louable, mais que les personnes qui se submectent à la volunté de Dieu ne regardent ny à la gloire, ny à l'avarice, ny à la volupté, mais pour une amour vertueuse & du consentement des parens desirent de vivre en l'estat de mariage comme Dieu & Nature l'ordonnent, &, combien que nul estat n'est sans tribulation, si ay je veu ceulx là vivre sans repentance, & nous ne sommes pas si malheureux en ceste compaignie que nul de tous les mariez ne soyt de ce nombre-là. »

Hircan, Geburon, Simontault & Saffredent jurèrent qu'ilz s'estoient mariez en pareille intention & que jamais ilz ne s'en estoient repentiz, mais, quoy qu'il en fust de la vérité, celles à qui il touchoit en furent si contantes que, ne povans oyr ung meilleur propos à leur gré, se levèrent pour en aller randre graces à Dieu, où les Religieux estoient prestz à dire Vespres.

Le Service finy, s'en allèrent souper, non sans plusieurs propos de leurs mariages, qui dura encores tout du long du soir, racomptans les fortunes qu'ilz avoient eues durant le pourchas du mariage de leurs femmes. Mais, par ce que l'un rompoit la parolle de l'autre, l'on ne peut retenir les comptes tout du long, qui n'eussent esté moins plaisans à escripre que ceulx qu'ilz disoient dans le pré. Ilz y prindrent si grand plaisir & se amusèrent tant que l'heure de coucher fut plus tost venue qu'ilz ne s'en apperçeurent.

La Dame Oisille départyt la compaignye, qui s'alla coucher si joyeusement que je pense que ceulx qui estoient mariez ne dor-

mirent pas plus longtemps que les aultres, racomptans leurs amitiéz passées & démonstrans la présente.

Ainsy se passa doulcement la nuyct jusques au matin.

## Prologue (cinquièsme journée)

DES NOUVELLES

DE

LA ROINE DE NAVARRE

uant le matin fut venu, Madame Oisille leur prépara ung desjuner spirituel d'un si bon goust, qu'il estoyt suffisant pour fortiffier le corps & l'esperit ; où toute la compaignie fut fort attentive, en sorte qu'il leur sembloyt bien jamays n'avoir oy sermon qui leur proffitast tant, &, quant ilz ouyrent sonner le dernier coup de la messe, s'alèrent exercer à la contemplation des sainctz propos qu'ilz avoient entenduz.

Après la messe oïe & s'estre ung peu pourmenez, se meirent à table, promectans la Journée présente debvoir estre aussi belle que nulle des passées, & Saffredent leur dist qu'il vouldroit que le pont demorast encores ung mois à faire, pour le plaisir qu'il prenoyt à la bonne chère qu'ilz faisoient ; mais l'Abbé de céans y faisoyt faire bonne dilligence, car ce n'estoit pas sa consolation de vivre entre tant de gens de bien, en la présence desquelz n'osoyt faire venir ses pèlerines accoustumées.

Et, quant ilz se furent reposez quelque temps après disné, retournèrent à leur passe temps accoustumé. Après que chacun eut prins son siège au pré, demandèrent à Parlamente à qui elle donnoyt sa voix.

« Il me semble, » dist elle, « que Saffredent sçaura bien commencer ceste Journée, car je luy voys le visaige qui n'a poinct d'envye de nous faire pleurer.

— Vous serez doncq bien cruelles, mes Dames, » dist Saffredent, « si vous n'avez pitié d'un Cordelier dont je vous voys compter l'histoire, &, encores que par celles que aucuns d'entre nous ont cy devant faictes des Religieux vous pourriez penser que sont cas advenus aux pauvres Damoiselles dont la facilité de l'exécution a faict sans crainte commencer l'entreprise, mais affin que vous congnoissiez que l'aveuglement de leur folle concupiscence leur oste toute craincte & prudente considération, je vous en compteray d'un qui advint en Flandres.

## 41

'année que Madame Marguerite d'Autriche vint à Cambray de la part de l'Empereur, son nepveu, pour traicter la paix entre luy & le Roy très Crestien, de la part duquel se trouva sa mère Madame Loïse de Savoye ; & estoyt en la compaignye de ladicte Dame Marguerite la Contesse d'Aiguemont, qui emporta en ceste compaignye le bruict d'estre la plus belle de toutes les Flamandes.

Au retour de ceste grande assemblée, s'en retourna la Contesse d'Aiguemont en sa maison &, le temps des Adventz

venu, envoya en ung Couvent de Cordeliers demander ung Prescheur suffisant & homme de bien, tant pour prescher que pour confesser elle & toute sa maison. Le Gardien sercha le plus cru digne qu'il eût de faire tel office, pour les grands biens qu'ilz recepvoient de la Maison d'Aiguemont & de celle de Fiennes, dont elle estoyt.

Comme ceulx qui sur tous autres Religieux desiroient gaingner la bonne estime & amityé des grandes Maisons, envoyèrent ung Prédicateur le plus apparent de leur Couvent, lequel tout le long des Adventz feit très bien son debvoir & avoyt la Contesse grand contentement de luy.

La nuyct de Noël, que la Contesse vouloit recepvoir son Créateur, feyt venir son Confesseur &, après s'estre confessée en une chappelle bien fermée, laissa le lieu à sa Dame d'honneur, laquelle, après soy estre confessée, envoya sa fille passer par les mains de ce bon Confesseur. Et, après qu'elle eut tout dict ce qu'elle sçavoyt, congneut le beau Père quelque chose de son secret, qui luy donna envye & hardiesse de luy bailler une pénitence non accoustumée, & luy dist :

« Ma fille, voz péchez sont si grandz que pour y satisfaire je vous baille en pénitence de porter ma corde sur vostre chair toute nue. »

La fille, qui ne luy vouloyt désobéyr, luy dist :

« Baillez la moy, mon Père, & je ne fauldray de la porter.

— Ma fille, » dist le beau Père, « il ne seroyt pas bon de vostre main. Il fault que les myennes propres, dont vous debvez avoir

l'absolution, la vous ayent premièrement seincte ; puis après vous serez absoulte de tous voz péchez. »

La fille en pleurant respond qu'elle n'en feroit rien.

« Comment ? » dist le Confesseur. « Estes vous une héréticque, qui refusez les pénitences selon que Dieu & nostre mère saincte Eglise l'ont ordonné ?

— Je use de la confession, » dist la fille, « comme l'Eglise le commande, & veulx bien recepvoir l'absolution & faire la pénitence, mais je ne veulx poinct que vous y mectiez les mains ; car en ceste sorte je refuse vostre pénitence.

— Par ainsy, » dist le Confesseur, « ne vous puis je donner l'absolution. »

La Damoiselle se leva de devant luy, ayant la conscience bien troublée, car elle estoyt si jeune qu'elle avoyt paour d'avoir failli au refuz qu'elle avoyt faict au beau Père.

Quant ce vint après la messe que la Contesse d'Aiguemont reçut le corpus Domini, la Dame d'honneur, voulant aller après, demanda à sa fille si elle estoit preste. La fille en pleurant dist qu'elle n'estoit poinct confessée :

« Et qu'avez vous tant faict avecq ce Prescheur ? » dist la mère.

— Rien, dist la fille, « car, refusant la pénitence qu'il m'a baillée, m'a refusé aussi l'absolution. »

La mère s'enquist saigement & congneut l'estrange façon de pénitence que le beau Père vouloit donner à sa fille &, après l'avoir faict confesser à ung aultre, reçeurent toutes ensemble. Et,

retournée la Contesse de l'église, la Dame d'honneur luy feit la plaincte du Prescheur, dont elle fut bien marrie & estonnée, veue la bonne oppinion qu'elle avoyt de luy, mais son courroux ne la peult garder qu'elle n'eût bien envie de rire, vu la nouveleté de la pénitence.

Si est ce que le rire n'empescha pas aussy qu'elle ne le feit prendre & battre en sa cuisine, où à force de verges il confessa la verité, & après elle l'envoya piedz & mains liez à son Gardien, le priant que une aultre fois il baillast commission à plus gens de bien de prescher la parolle de Dieu.

« Regardez, mes Dames, si en une maison si honnorable ilz n'ont poinct de paour de déclairer leurs follies, qu'ilz peuvent faire aux pauvres lieux où ordinairement ilz vont faire leurs questes, où les occasions leur sont presentées si facilles que c'est miracle quant ils eschappent sans scandalle, qui me faict vous prier, mes Dames, de tourner vostre mauvaise estime en compassion, & pensez que celluy qui aveugle les Cordeliers n'espargne pas les Dames quant il le trouve à propos.

— Vrayement, » dist Oisille, « voylà ung bien meschant Cordelier. Estre Religieux, Prestre & Prédicateur, & user de telle villenye, au jour de Noël, en l'église & soubz le manteau de confession, qui sont toutes circonstances qui aggravent le péché.

— Il semble à vous oyr parler, » dist Hircan, « que les Cordeliers doibvent estre Anges ou plus saiges que les aultres ? Mais vous en avez tant oy d'exemples que vous les debvez penser beaucoup pires, & il me semble que cestuy cy est bien à excuser, se trouvant tout seul de nuyct enfermé avecq une belle fille.

— Voyre, » dist Oisille, « mais c'estoyt la nuyct de Noël.

— Et voylà qui augmente son excuse, » dist Simontault, « car, tenant la place de Joseph auprès d'une belle vierge, il voulloyt essayer à faire ung petit enfant pour jouer au vif le mistère de la Nativité.

— Vrayement, » dist Parlamente, « s'il eust pensé à Joseph & à la Vierge Marie, il n'eut pas eu la volunté si meschante. Toutesfois c'estoyt ung homme de mauvais vouloir, veu que pour si peu d'occasion il faisoyt une si meschante entreprinse.

— Il me semble, » dist Oisille, « que la Contesse en feyt si bonne punition que ses compaignons y povoient prendre exemple.

— Mais assavoir mon, » dist Nomerfide, « si elle fit bien de scandaliser ainsy son prochain & s'il eut pas myeulx vallu qu'elle luy eust remonstré ses faultes doulcement que de divulguer ainsy son prochain.

— Je croy, » dist Geburon, « que ce eust esté bien faict, car il est commandé de corriger nostre prochain entre nous & luy avant que le dire à personne ny à l'église. Aussy, depuis que ung homme est eshonté, à grand peyne jamais se peult il amender parce que la honte retire autant de gens de péché que la conscience.

— Je croy, » dist Parlamente, « que envers chacun se doibt user le conseil de l'Evangille sinon envers ceulx qui la preschent & font le contraire, car il ne fault poinct craindre à scandalizer ceulx qui scandalizent tout le monde, & me semble que c'est grand mérite de les faire congnoistre telz qu'ilz sont, afin que nous ne prenons pas ung doublet pour ung bon rubis. Mais à qui donnera Saffredent sa voix ?

— Puisque vous le demandez, ce sera à vous mesmes », dist Saffredent, « à qui nul d'entendement ne la doibt refuser.

— Or, puisque vous me la donnez, je vous en voys compter une dont je puis servir de tesmoing, & j'ay toujours oy dire que, tant plus la vertu est en ung subject débille & foible assailly de son très fort & puissant contraire, c'est à l'heure qu'elle est plus louable & se monstre mieulx telle qu'elle est ; car, si le fort se défend du fort, ce n'est chose esmerveillable, mais, si le foible en a victoire, il en a gloire de tout le monde. Pour congnoistre les personnes dont je veulx parler, il me semble que je feroys tort à la vertu, que j'ay veu cachée soubz ung si pauvre vestement que nul n'en tenoyt compte, si je ne parlois de celle par laquelle ont esté faictz des actes si honnestes, qui me contrainct le vous racompter :

## 42

n une des meilleures Villes de Touraine demouroyt ung Seigneur de grande & bonne Maison, lequel y avoyt esté nourry de sa grande jeunesse. Des perfections, graces, beaulté & grandes vertuz de ce jeune Prince ne vous en diray aultre chose, sinon que en son temps ne trouva jamays son pareil. Estant en l'aage de quinze ans, il prenoyt plus de plaisir à courir & chasser que non pas regarder les belles Dames.

Un jour, estant en une église, regarda une jeune fille laquelle avoyt aultresfois en son enffance esté nourrye au Chasteau où il demeuroyt, &, après la mort de sa mère, son père se remaria, par quoy elle se retira en Poictou avecq son frère. Ceste fille, qui

avoyt nom Françoise, avoyt une seur bastarde que son père aymoit très fort & la maria en ung Sommelier d'Eschansonnerye de ce jeune Prince, dont elle tint aussi grand estat que nul de sa Maison. Le père vint à morir & laissa pour le partage de Françoise ce qu'il tenoyt auprès de ceste bonne ville, par quoy, après qu'il fut mort, elle se retira où estoit son bien &, à cause qu'elle estoyt à marier & jeune de seize ans, ne se vouloyt tenir seulle en ceste maison, mais se mist en pension chez sa sœur la Sommelière.

Le jeune Prince, voiant ceste fille assez belle pour une claire brune & d'une grace qui passoit celle de son estat, car elle sembloyt mieulx Gentil femme ou Princesse que Bourgeoise, il la regarda longuement. Luy, qui jamais encor n'avoyt aymé, sentyt en son cueur ung plaisir non accoustumé &, quant il fut retourné en sa chambre, s'enquist de celle qu'il avoyt vue en l'église & recongneut que aultresfois en sa jeunesse estoit elle allée au Chasteau jouer aux poupines avecq sa seur, à laquelle il la feyt recongnoistre. Sa seur l'envoya quérir & luy feit fort bonne chère, la priant de la venir souvent veoir, ce qu'elle faisoyt quant il y avoyt quelques nopces ou assemblée, où le jeune Prince la voyoit tant voluntiers qu'il pensa à l'aymer bien fort &, pour ce qu'il la congnoissoit de bas & pauvre lieu, espéra recouvrer facillement ce qu'il en demandoyt.

Mais, n'aiant moien de parler à elle, luy envoya ung Gentilhomme de sa Chambre pour faire sa practique, auquel elle, qui estoit saige, craingnant Dieu, dist qu'elle ne croyoit pas que son Maistre, qui estoit si beau & honneste Prince, se amusast à regarder une chose si layde qu'elle, veu que au Chasteau où il demeuroit il en avoit de si belles qu'il ne falloit poinct en chercher par la

ville, & qu'elle pensoit qu'il le disoyt de luy mesmes sans le commandement de son Maistre.

Quant le jeune Prince entendit ceste response, Amour, qui se attache plus fort où plus il trouve de résistance, luy feit plus chauldement qu'il n'avoyt faict poursuivre son entreprinse & luy escripvit une lettre, la priant voulloir entièrement croire ce que le Gentil homme luy disoyt.

Elle, qui sçavoyt très bien lire & escripre, leut sa lettre tout du long, à laquelle, quelque prière que luy en feit le Gentil homme n'y voulut jamais respondre, disant qu'il n'appartenoit pas à si basse personne d'escripre à ung tel Prince, mais qu'elle le supplioit ne la penser si sotte qu'elle estimast qu'il eust une telle oppinion d'elle que de luy porter tant d'amityé, & aussy que, s'il pensoyt à cause de son pauvre estat la cuyder avoir à son plaisir, il se trompoyt, car elle n'avoit le cueur moins honneste que la plus grande Princesse de la Chrestienté & n'estimoit trésor au Monde au pris de l'honnesteté & de la conscience, le supliant ne la vouloir empescher de toute sa vie garder ce trésor, car pour mourir elle ne changeroit d'oppinion.

Le jeune Prince ne trouva pas ceste response à son gré ; toutesfois l'en ayma il très fort & ne faillyt de faire mectre tousjours son siège à l'église où elle alloyt à la messe, & durant le service addressoit tousjours ses oeilz à cest ymaige. Mais, quant elle l'apperçeut, changea de lieu & alla en une aultre chapelle, non pour fuyr de le veoir, car elle n'eust pas esté créature raisonnable si elle n'eust pas prins plaisir à le regarder, mais elle craingnoyt estre veue de luy, ne s'estimant digne d'en estre aymée par honneur ou par mariage, ne voulant aussi d'autre part que ce fust par folie & plaisir, &, quand elle veid que, en quelque lieu de l'église

qu'elle se peult mettre, le Prince se faisoyt dire la messe tout auprès, ne voulut plus aller en ceste église là, mais alloit tous les jours à la plus esloignée qu'elle povoyt, &, quant quelques nopces alloient au Chasteau, ne s'y voloit plus retrouver, combien que la seur du Prince l'envoyast quérir souvent, s'excusant sur quelque malladye.

Le Prince, voïant qu'il ne povoyt parler à elle, s'ayda de son Sommelier & luy promist de grands biens s'il luy aydoit en ceste affaire, ce que le Sommelier s'offrit voluntiers, tant pour plaire à son Maistre que pour le fruict qu'il en espéroit, & tous les jours comptoit au Prince ce qu'elle disoyt ou faisoyt, mais que sur tout fuyoit les occasions qui luy estoient possibles de le veoir. Si est ce que la grande envye qu'il avoyt de parler à elle à son aise luy feit chercher ung expédient.

C'est que ung jour il alla mener ses grandz chevaulx, dont il commençoit bien à sçavoir le mestier, en une grande place de la ville, devant la maison de son Sommelier où Françoise demeuroit, &, après avoir faict maintes courses & saulx, qu'elle povoyt bien veoir, se laissa tumber de son cheval dedans une grande fange si mollement qu'il ne se feyt poinct de mal. Si est ce qu'il se plaingnit assez & demanda s'il y avoyt poinct de logis pour changer ses habillemens. Chacun présentoit sa maison, mais quelcun dist que celle du Sommelier estoit la plus prochaine & la plus honneste ; aussy fut elle choisie sur toutes.

Il trouva la chambre bien accoustrée & se despouilla en chemise, car tous ses habillemens estoient souillez de la fange, se meist dedans ung lict &, quand il veid que chacun fut retiré pour aller quérir ses habillemens, excepté le Gentil homme, appela son hoste & son hostesse & leur demanda où estoyt Françoise. Ilz

eurent bien à faire à la trouver, car, si tost qu'elle avoyt veu ce jeune Prince entrer en sa maison, s'en estoit allée cacher au plus secret lieu de léans. Toutesfois sa seur la trouva, qui la pria de ne craindre poinct venir parler à ung si honneste & si vertueux Prince.

« Comment, ma seur, » dist Françoise, « vous que je tiens ma mère, me vouldriez vous conseiller d'aller parler à ung jeune Seigneur, duquel vous sçavez que je ne puis ignorer la volunté ? »

Mais sa seur luy feit tant de remonstrances & promesses de ne la laisser seulle qu'elle alla avecq elle, portant ung visaige si pasle & desfaict qu'elle estoyt plus pour engendrer pitié que concupiscence.

Le jeune Prince, quand il la veid près de son lict, il la print par la main, qu'elle avoyt froide & tremblante, & luy dist :

« Françoise, m'estimez vous si mauvais homme, si estrange & cruel que je menge les femmes en les regardant ? Pourquoy avez vous prins une si grande craincte de celluy qui ne cherche que vostre honneur & advantaige ? Vous sçavez que en tous lieux qu'il m'a esté possible j'ay serché de vous veoir & parler à vous, ce que je n'ay pu, &, pour me faire plus de despit, avez fuy les lieux où j'avois accoustumé de vous veoir à la messe, afin que en tout je n'eusse non plus de contentement de la veue que j'avois de la parolle. Mais tout cela ne vous a de rien servy, car je n'ay cessé que je ne soye venu icy par les moïens que vous avez pu veoir, & me suis mis au hazard de me rompre le col, me laissant tumber voluntairement, pour avoir le contentement de parler à vous à mon aise. Par quoy je vous prie, Françoise, puisque j'ay acquis ce loisir

icy avecq ung si grand labeur, qu'il ne soyt poinct inutille & que je puisse par ma grande amour gaingner la vostre. »

Et, quant il eut long temps actendu sa response & veu qu'elle avoit les larmes aux oeilz & la veue contre terre, la tirant à luy le plus qu'il luy fust possible, la cuyda embrasser & baiser, mais elle luy dist :

« Non, Monseigneur, non. Ce que vous cherchez ne se peult faire, car, combien que je soye ung ver de terre au pris de vous, j'ay mon honneur si cher que j'aymeroys mieulx mourir que de l'avoir diminué, pour quelque plaisir que soyt en ce Monde, & la craincte, que j'ay de ceulx qui vous ont vu venir céans se doubtans de ceste verité, me donne la paour & tremblement que j'ay. Et, puis qu'il vous plaist de me faire cest honneur de parler à moy, vous me pardonnerez aussy si je vous respond selon que mon honneur ne le commande. Je ne suis point si sotte, Monseigneur, ne si aveuglée que je ne voie & congnoisse bien la beaulté & graces que Dieu a mises en vous, & que je ne tienne la plus heureuse du monde celle qui possédera le corps & l'amour d'un tel Prince. Mais de quoy me sert tout cela, puisque ce n'est pour moy ne pour femme de ma sorte, & que seullement le desirer seroyt à moy parfaicte folye ? Quelle raison puis je estimer qui vous faict adresser à moy, sinon que les Dames de vostre Maison, lesquelles vous aymez si la beaulté & la grace est aymée de vous, sont si vertueuses que vous n'osez leur demander ne espérer avoir d'elles ce que la petitesse de mon estat vous faict espérer avoir de moy ? Et suis seure que, quant de telles personnes que moy auriez ce que demandez, ce seroyt ung moïen pour entretenir vostre maistresse deux heures davantaige, en luy comptant voz victoires au dommaige des plus foibles. Mais il vous plaira,

Monseigneur, penser que je ne suis de ceste condition. J'ay esté nourrye en vostre maison, où j'ay aprins que c'est d'aymer ; mon père & ma mère ont esté voz bons serviteurs. Par quoy il vous plaira, puisque Dieu ne m'a faict Princesse pour vous espouser, ne d'estat pour estre tenue à maistresse & amye, ne me vouloir mectre en rang des pauvres malheureuses, veu que je vous desire & estime celluy des plus heureux Princes de la Chrestienté. Et, si pour vostre passe temps vous voulez des femmes de mon estat, vous en trouverez assez en ceste Ville de plus belles que moy sans comparaison, qui ne vous donneront la peine de les prier tant. Arrestez vous doncques à celles à qui vous ferez plaisir en achetant leur honneur, & ne travaillez plus celle qui vous ayme plus que soy mesmes. Car, s'il falloit que vostre vie ou la myenne fust aujourd'huy demandée de Dieu, je me tiendroys bien heureuse d'offrir la mienne pour saulver la vostre, car ce n'est faulte d'amour qui me faict fuyr vostre présence, mais c'est plus tost pour en avoir trop à vostre conscience & à la myenne, car j'ay mon honneur plus cher que ma vie. Je demeureray, s'il vous plaist, Monseigneur, en vostre bonne grâce & prieray toute ma vie Dieu pour vostre prosperité & santé. Il est bien vray que cest honneur que vous me faictes me fera entre les gens de ma sorte mieulx estimer, car qui est l'homme de mon estat, après vous avoir veu, que je daignasse regarder ? Par ainsy demeurera mon cueur en liberté, synon de l'obligation où je veulx à jamais estre de prier Dieu pour vous, car aultre service ne vous puis je jamais faire. »

Le jeune Prince, voïant ceste honneste response, combien qu'elle ne fust selon son desir, si ne la povoit moins estimer qu'elle estoit. Il feyt ce qu'il luy fut possible pour luy faire croire qu'il n'aymeroit jamais femme qu'elle, mais elle estoit si saige

que une chose si desraisonnable ne povoit entrer en son entendement, & durant ces propos, combien que souvent on dist que ses habillemens estoient venuz du Chasteau, avoyt tant de plaisir & d'aise qu'il feyt dire qu'il dormoyt jusques ad ce que l'heure du souppé fut venue, où il n'osoit faillir à sa mère, qui estoit une des plus saiges Dames du Monde.

Ainsy s'en alla le jeune homme de la maison de son Sommelier, estimant plus que jamais l'honnesteté de ceste fille. Il en parloyt souvent au Gentil homme qui couchoyt en sa chambre, lequel, pensant que argent faisoyt plus que amour, luy conseilla de faire offrir à ceste fille quelque honneste somme pour se condescendre à son voulloir. Le jeune Prince, duquel la mère estoyt le trésorier, n'avoyt que peu d'argent pour ses menuz plaisirs, qu'il print, avecq tout ce qu'il peut empruncter, & se trouva la somme de cinq cens escuz qu'il envoia à ceste fille par le Gentilhomme, la priant de vouloir changer d'opinion.

Mais, quand elle veit le présent, dist au Gentil homme :

« Je vous prie, dictes à Monseigneur que j'ay le cueur si bon & si honneste que, s'il falloyt obeyr ad ce qu'il me commande, la beaulté & les graces qui sont en luy m'auroient desjà vaincue ; mais là où ilz n'ont eu puissance contre mon honneur tout l'argent du Monde n'y en sçauroit avoir, lequel vous luy remporterez, car j'ayme mieulx l'honneste pauvreté que tous les biens qu'on sçauroit desirer. »

Le Gentil homme, voïant ceste rudesse, pensa qu'il la falloyt avoir par cruaulté & vinct à la menasser de l'auctorité & puissance de son Maistre, mais elle en riant luy dist :

« Faictes paour de luy à celles qui ne le congnoissent poinct, car je sçay bien qu'il est si saige & vertueux que telz propos ne viennent de luy, & suys seure qu'il vous desadvouera quant vous les compterez. Mais, quant il seroyt ainsi que vous le dictes, il n'y a torment ne mort qui me sçeut faire changer d'opinion ; car, comme je vous ay dict, puis qu'Amour n'a tourné mon cueur, tous les maulx ne tous les biens que l'on sçauroit donner à une personne ne me sçauroient destourner d'un pas du propos où je suis. »

Ce Gentil homme, qui avoit promis à son maistre de la luy gaigner, luy porta ceste response avecq ung merveilleux despit & le persuada à poursuyvre par tous moïens possibles, luy disant que ce n'estoit poinct son honneur de n'avoir sçeu gaingner une telle femme.

Le jeune Prince, qui ne voulloyt point user d'autres moïens que ceulx que l'honnesteté commande, & craingnant aussy que, s'il en estoyt quelque bruict & que sa mère le sçeut, elle auroyt occasion de s'en courroucer bien fort, n'osoyt rien entreprendre jusque ad ce que son Gentil homme luy bailla ung moïen si aisé qu'il pensoyt desja la tenir, & pour l'exécuter parleroyt au Sommelier, lequel, délibéré de servir son Maistre en quelque façon que ce fust, pria ung jour sa femme & sa belle seur d'aller visiter leurs vendanges en une maison qu'il avoyt auprès de la forest, ce qu'elles luy promirent.

Quant le jour fut venu, il le feit sçavoir au jeune Prince, lequel se délibéra d'y aller tout seul avecq ce Gentil homme & feit tenir sa mulle prête secretement pour partir quand il seroyt heure. Mais Dieu voulut que ce jour là sa mère accoustroit ung cabinet le plus beau du monde, & pour luy ayder avoyt avec elle tous ses

enfans, & là s'amusa ce jeune Prince jusques ad ce que l'heure promise fust passée.

Si ne tint il à son Sommelier, lequel avoyt mené sa seur en sa maison en crouppe derrière luy & feit faire la mallade à sa femme en sorte que, ainsi qu'ilz estoient à cheval, luy vint dire qu'elle n'y sçauroit aller, &, quand il veid que l'heure tardoit que le Prince debvoit venir, dist à sa belle seur :

« Je croy bien que nous povons retourner à la ville.

— Et qui nous en garde ? » dist Françoise.

— C'est, » ce dist le Sommelier, « que j'atendoys icy Monseigneur, qui m'avoyt promis de venir. »

Quant sa seur entendit ceste meschanceté, luy dist :

« Ne l'attendez poinct, mon frère, car je sçay bien que pour aujourdhuy il ne viendra poinct. »

Le frère la creut & la ramena, &, quant elle fut en la maison, monstra sa colère extrême en disant à son beau-frère qu'il estoit le varlet du Diable, qu'il faisoyt plus qu'on ne luy commandoyt, car elle estoit asseurée que c'estoyt de son invention & du Gentil homme, & non du jeune Prince, duquel il aymoit mieulx gaingner de l'argent en le confortant en ses follies que de faire office de bon serviteur, mais que, puis qu'elle le congnoissoit tel, elle ne demeureroit jamais en sa maison, & sur ce elle envoïa querir son frère pour la mener en son pays & se deslogea incontinent d'avecq sa seur.

Le Sommelier, aïant failly à son entreprinse, s'en alla au Chasteau pour entendre à quoy il tenoyt que le jeune Prince n'estoit

venu, & ne fut guères là qu'il ne le trouvast sur sa mulle, tout seul avecq le Gentil homme en qui il se fyoit, & luy demanda : « Et puis est elle encores là ? » Il luy compta tout ce qu'il avoyt faict.

Le jeune Prince fut bien marry d'avoir failly à sa délibération, qu'il estimoit estre le moïen dernier & extrême qu'il povoyt prendre là, &, voïant qu'il n'y avoyt plus de remède, la chercha tant qu'il la trouva en une compaignye où elle ne povoyt fuir, qui se courroucea fort à elle des rigueurs qu'elle luy tenoyt & de ce qu'elle vouloyt laisser la compaignye de son frère, laquelle luy dist qu'elle n'en avoyt jamais trouvé une pire ne plus dangereuse pour elle & qu'il estoyt bien tenu à son Sommelier, veu qu'il ne le seryoyt seullement du corps & des biens, mais aussi de l'ame & de la conscience.

Quant le Prince congnut qu'il n'y avoyt aultre remède, délibéra de ne l'en prescher plus & l'eut toute sa vie en bonne estime.

Ung serviteur du dict Prince, voïant l'honnesteté de ceste fille, la voulut espouser, à quoy jamais ne se voulut accorder sans le commandement & congé du jeune Prince auquel elle avoyt mis toute son affection, ce qu'elle luy feit entendre, & par son bon vouloir fut faict le mariage, où elle vescu toute sa vie en bonne réputation, & luy a faict le jeune Prince beaucoup de grans biens.

« Que dirons-nous icy, mes Dames ? Avons nous le cueur si bas que nous facions noz serviteurs noz maistres, veu que ceste cy n'a sçeu estre vaincue ne d'amour ne de torment ? Je vous prie que à son exemple nous demorions victorieuses de nous mesmes, car c'est la plus louable victoire que nous puissions avoir.

— Je ne voy que ung mal, » dist Oisille, « que les actes vertueux de ceste fille n'ont esté du temps des Historiens, car ceulx

qui ont tant loué leur Lucresse l'eussent laissée au bout de la plume pour escripre bien au long les vertuz de ceste cy.

— Pour ce que je les trouve si grandes que je ne les pourrois croyre, sans le grand serment que nous avons faict de dire verité, telle que vous la peignez, » dist Hircan, « car vous avez veu assez de mallades desgouttez de laisser les bonnes & salutaires viandes pour manger les mauvaises & dommageables, aussy peult estre que ceste fille avoyt quelque Gentil homme comme elle qui luy faisoyt despriser toute Noblesse. »

Mais Parlamente respondit à ce mot que la vie & la fin de ceste fille monstroient que jamais n'avoyt eu opinion à homme vivant que à celluy qu'elle aymoit plus que sa vie, mais non pas plus que son honneur.

— Ostez ceste opinion de vostre fantaisye, » dist Saffredent, « & entendez d'où est venu ce terme d'honneur quant aux femmes, car peult estre que celles qui en parlent tant ne sçavent pas l'invention de ce nom. Scachez que, au commencement que la malice n'estoit trop grande entre les hommes, l'amour y estoyt si naïfve & forte que nulle dissimullation n'y avoit lieu, & estoit plus loué celluy qui plus parfaictement aymoyt. Mais, quant l'avarice & le péché vindrent saisir le cueur & l'honneur, ilz en chassèrent dehors Dieu & l'amour & en leur lieu prindrent amour d'eulx mesmes, hypocrisie & fiction. Et, voïant les Dames nourir en leur cueur ceste vertu de vraye amour, & que le nom d'hypocrisie estoit tant odieux entre les hommes, luy donnèrent le surnom d'honneur, tellement que celles qui ne povoient avoir en elles ceste honnorable amour disoient que l'honneur le leur desfendoit, & en ont faict une si cruelle loy que mesmes celles qui ayment parfaictement dissimullent, estimant vertu estre vice ; mais

celles qui font de bon entendement & de sain jugement ne tumbent jamais en telles erreurs, car ilz congnoissent la différence des ténèbres & de lumière & que leur vray honneur gist à monstrer la pudicité du cueur, qui ne doibt vivre que d'amour & non poinct se honorer du vice de dissimullation.

— Toutesfois, » dist Dagoucin, « on dit que l'amour la plus secrète est la plus louable.

— Ouy, secrete, » dist Simontault, « aux œilz de ceulx qui en pourroient mal juger, mais claire & congneue au moins aux deux personnes à qui elles touchent.

— Je l'entendz ainsy, » dist Dagoucin ; « encores vauldroit elle mieulx d'estre ignorée d'un costé que entendue d'un tiers, & je croy que ceste femme là aymoit d'autant plus fort qu'elle ne le déclaroit poinct.

— Quoy qu'il y ayt, » dist Longarine, « il fault estimer la vertu, dont la plus grande est à vaincre son cueur, &, voïant les occasions que ceste fille avoyt d'oblier sa conscience & son honneur, & la vertu qu'elle eut de vaincre son cueur & sa volunté & celluy qu'elle aymoit plus qu'elle mesmes, avecq toutes les occasions & moyens qu'elle en avoyt, je dictz qu'elle se povoyt nommer la forte femme. Puis que vous estimez la grandeur de la vertu par la mortisfication de soy mesmes, je dictz que ce Seigneur estoyt plus louable qu'elle, veu l'amour qu'il luy portoyt, la puissance, occasion & moïen qu'il en avoyt, & toutesfoys ne voulut poinct offenser la reigle de vraie amytié, qui esgalle le Prince & le pauvre, mais usa des moïens que l'honnesteté permect.

— Il y en a beaucoup, » dist Hircan, « qui n'eussent pas faict ainsy.

— De tant plus est il à estimer, » dist Longarine, « qu'il a vaincu la commune malice des hommes, car qui peut faire mal & ne le faict poinct, cestuy là est bien heureux.

— À ce propos, » dist Geburon, « vous me faictes souvenir d'une qui avoyt plus de craincte d'offenser les œilz des hommes qu'elle n'avoyt Dieu, son honneur ne l'amour.

— Or je vous prie, » dist Parlamente, « que vous nous la comptiez, & je vous donne ma voix.

– Il y a, » dist Geburon, « des personnes qui n'ont poinct de Dieu, ou, s'ilz en croyent quelcun, l'estiment quelque chose si loing d'eulx qu'i ne peult veoir ny entendre les mauvaises œuvres qu'ilz font ; &, encores qu'ilz les voient, pensent qu'il soyt nonchaillant qu'il ne les pugnisse poinct, comme ne se soucyant des choses de çà bas. Et de ceste opinion mesmes estoit une Damoiselle, de laquelle, pour l'honneur de la race, je changeray le nom & la nommeray Jambicque. Elle disoit souvent que la personne qui n'avoyt à faire que de Dieu estoit bien heureuse, si au demeurant elle povoyt bien conserver son honneur devant les hommes. Mais vous verrez, mes Dames, que sa prudence ne son hypocrisie ne l'a pas garantye que son secret n'ayt esté revellé, comme vous verrez par son histoire, où la vérité sera dicte tout du long, hors mis les noms des personnes & des lieux, qui seront changez :

## 43

n ung très beau Chasteau demoroit une grande Princesse & de grande auctorité, & avoyt en sa compaignye une Damoiselle nom-

mée Jambicque, fort audatieuse, de laquelle la Maistresse estoit si fort abusée qu'elle ne faisoyt rien que par son conseil, l'estimant la plus saige & vertueuse Damoiselle qui fût poinct de son temps.

Ceste Jambicque réprouvoyt tant la folle amour que, quant elle voyoit quelque Gentil homme amoureux de l'une de ses compaignes, elle les reprenoit fort aigrement & en faisoyt si mauvais rapport à sa Maistresse que souvent elle les faisoyt tanser, dont elle estoyt beaucoup plus craincte que aymée de toute la compaignye. Et, quant à elle, jamais ne parloyt à homme, sinon tout hault & avecq une grande audace, tellement qu'elle avoyt le bruict d'estre ennemye mortelle de tout amour, combien que le contraire estoyt en son cueur, car il y avoyt ung Gentil homme au service de sa Maistresse, dont elle estoyt si fort prinse qu'elle n'en povoyt plus porter.

Si est ce que l'amour qu'elle avoyt à sa gloire & réputation la faisoyt en tout dissimuler son affection, mais, après avoir porté ceste passion bien ung an, ne se voulant soulaiger, comme les aultres qui ayment, par le regard & la parolle, brusloyt si fort en son cueur qu'elle vint chercher le dernier remède, & pour conclusion advisa qu'il valloyt mieulx satisfaire à son desir, & qu'il n'y eust que Dieu seul qui congneût son cueur, que de le dire à ung homme qui le povoyt révéler quelque fois.

Après ceste conclusion prinse, ung jour qu'elle estoyt en la chambre de sa Maistresse, regardant sur une terrasse, veit pourmener celluy qu'elle aymoit tant &, après l'avoir regardé si longuement que le jour qui se couchoyt en emportoyt avec luy la veue, elle appella ung petit Paige qu'elle avoyt &, en luy monstrant le Gentil homme, luy dist :

« Voyez vous bien cestuy là qui a ce pourpoint de satin cramoisy & ceste robbe fourrée de loups cerviers ? Allez luy dire qu'il y a quelcun de ses amys qui veult parler à luy en la Gallerie du Jardin de céans. » Et, ainsy que le Paige y alla, elle passa par la Garderobbe de sa Maistresse & s'en alla en ceste Gallerie, ayant mis sa cornette basse & son touret de nez.

Quant le Gentil homme fut arrivé où elle estoyt, elle va incontinant fermer les deux portes par où on povoyt venir sur eulx &, sans oster son touret de nez, en l'embrassant bien fort luy va dire, le plus bas qu'il luy fut possible :

« Il y a long temps, mon amy, que l'amour que je vous porte m'a faict desirer de trouver lieu & occasion de vous povoir veoir ; mais la craincte de mon honneur a esté pour un temps si forte qu'elle m'a contraincte, malgré ma volunté, de dissimuler ceste passion. Mais en la fin la force d'amour a vaincu la craincte, &, par la congnoissance que j'ay de vostre honnesteté, si vous me voulez promectre de m'aymer & de jamais n'en parler à personne, ne vous vouloir enquérir de moy qui je suis, je vous asseureray bien que je vous seray loyale & bonne amye & que jamais je n'aimeray autre que vous ; mais j'aymerois mieulx morir que vous sçeussiez qui je suys. »

Le Gentil homme luy promist ce qu'elle demandoit, qui la rendit très facille à luy rendre la pareille, c'est de ne luy refuser chose qu'il voulsist prendre. L'heure estoyt de cinq à six en yver, qui entièrement luy ostoit la veue de la belle. En touchant ses habillemens, trouva qu'ilz estoient de veloux, qui en ce temps là ne se portoit à tous les jours, sinon par les femmes de grande Maison & d'auctorité. En touchant ce qui estoit dessoubz, autant qu'il en povoyt prendre jugement par la main, ne trouva rien qui ne

fust en très bon estat, nect & en bon poinct. Si mist peine de luy faire la meilleure chère qu'il luy fust possible. De son costé elle n'en feit moins, & congneut bien le Gentil homme qu'elle estoit mariée.

Elle s'en voulut retourner incontinant de là où elle estoyt venue ; mais le Gentil homme luy dist :

« J'estime beaucoup le bien que sans mérite vous m'avez donné, mais j'estimeray plus celluy que j'auray de vous à ma requeste. Je me tiens si satisfaict d'une telle grâce que je vous supplye me dire si je ne doibtz pas espérer encores ung bien semblable & en quelle sorte il vous plaira que j'en use, car, veu que je ne vous puys congnoistre, je ne sçay comment le pourchasser. — Ne vous soulciez, » dist la Dame, « mais asseurez vous que tous les soirs, avant le souper de ma Maistresse, je ne fauldray de vous envoïer quérir, mais que à l'heure vous soïez sur la terrace où vous estiez tantost. Je vous manderay seullement qu'il vous souvienne de ce que vous avez promis ; par cela entendez vous que je vous attendz en ceste Gallerie. Mais, si vous oyez parler d'aller à la viande, vous pourrez bien pour ce jour vous retirer ou venir en la chambre de nostre Maistresse. Et sur tout je vous prie ne chercher jamais de me congnoistre, si vous ne voulez la séparation de nostre amityé. »

La Damoiselle & le Gentil homme se retirèrent tous deux chacun en leur lieu, & continuèrent longuement ceste vie sans ce qu'il s'apperçeut jamais qui elle estoit, dont il entra en une grande fantaisie, pensant en luy mesme qui se povoit estre, car il ne pensoit poinct qu'il y eur femme au monde qui ne voullût estre vue & aymée, & se doubta que ce fut quelque maling Espe-

rit, ayant oy dire à quelque sot Prescheur que qui auroit veu le Diable au visaige ne l'aymeroit jamais.

En ceste doubte là se délibéra de sçavoir qui estoyt ceste là qui luy faisoyt si bonne chère &, une aultre foys qu'elle le manda, porta avecq luy de la craye, dont en l'embrassant luy en feit une marque sur l'espaulle par derrière sans qu'elle s'en apperçeut &, incontinant qu'elle fut partye, s'en alla hastivement le Gentil homme en la chambre de sa Maistresse & se tint auprès de la porte pour regarder le derrière des espaules de celles qui y entroient. Entre aultres veit entrer ceste Jambicque avecq une telle audace qu'il craingnoyt de la regarder comme les aultres, se tenant très asseuré que ce ne povoyt estre elle, mais, ainsy qu'elle se tournoyt, advisa sa craye blanche, dont il fut si estonné qu'à peine povoit il croire ce qu'il voyoit.

Toutesfoys, ayant bien regardé sa taille, qui estoit semblable à celle qu'il touchoit, les façons de son visage qui au toucher se peuvent congnoistre, congneut certainement que c'estoyt elle, dont il fut très aise de veoir que une femme qui jamais n'avoit eu le bruict d'avoir serviteur, mais avoit tant refusé d'honnestes Gentilz hommes, s'estoyt arrestée à luy seul.

Amour, qui n'est jamays en ung estat, ne peult endurer qu'il vesquît longuement en ce repos & le meist en telle gloire & espérance qu'il se délibéra de faire congnoistre son amour, pensant que, quand elle seroyt congneue, elle auroyt occasion d'augmenter. Et ung jour que ceste grande Dame alloyt au Jardin, la Damoiselle Jambicque s'en alla pourmener en une aultre allée.

Le Gentil homme, la voïant seulle, s'advancea pour l'entretenir &, faingnant ne l'avoir poinct veue ailleurs, luy dist : « Madamoi-

selle, il y a longtemps que je vous porte une affection sur mon cueur laquelle, pour paour de vous desplaire, ne vous ay osé reveller, dont je suis si mal que je ne puis plus porter ceste peine sans morir, car je ne croy pas que jamais homme vous sçeut tant aymer que je fais. »

La Damoiselle Jambicque ne le laissa pas achever son propos, mais luy dist avecq une très grande collère : « Avez vous jamais oy dire ne veu que j'ay eu amy ne serviteur ? Je suis seure que non, & m'esbahys d'ont vous vient ceste hardiesse de tenir telz propos à une femme de bien comme moy, car vous m'avez assez hantée céans pour congnoistre que jamais je n'aimeray autre que mon mary, & pour ce gardez vous de plus continuer ces propoz. »

Le Gentil homme, voyant une si grande fiction, ne se peut tenir de se prendre à rire & de luy dire : « Madame, vous ne m'estes pas tousjours si rigoureuse que maintenant. De quoy vous sert de user envers moy de telle dissimullation ? Ne vault-il pas mieulx avoir une amitié parfaicte que imparfaicte ? »

Jambicque luy respondit : « Je n'ay amityé à vous, parfaicte ne imparfaicte, sinon comme aux autres serviteurs de ma Maistresse ; mais, si vous continuez les propoz que vous m'avez tenu, je pourray bien avoir telle hayne qu'elle vous nuyra. »

Le Gentil homme poursuivyt encores son propos & luy dist : « Et où est la bonne chère que vous me faictes quant je ne vous puys veoir ? Pourquoy m'en privez vous, maintenant que le jour me monstre vostre beaulté, accompaignée d'une parfaicte & bonne grace ? »

Jambicque, faisant un grand signe de la croix, luy dist : « Vous avez perdu vostre entendement, ou vous estes le plus grand men-

teur du monde, car jamais en ma vie je ne pensay vous avoir faict meilleure ne pire chère que je vous faictz, & vous prye de me dire comme vous l'entendez. »

Alors le pauvre Gentil homme, pensant la gaingner davantage, luy alla compter le lieu où il l'avoyt veue & la marque de la craie qu'il avoyt faicte pour la congnoistre, dont elle fust si oultrée de collère qu'elle luy dist qu'il estoit le plus meschant homme, qu'il avoit controuvé contre elle une mensonge si villaine qu'elle mectroyt peine de l'en faire repentir.

Luy, qui sçavoit le crédit qu'elle avoyt envers sa Maistresse, la voulut appaiser, mais il ne fut possible, car, en le laissant là furieusement, s'en alla là où estoyt sa Maistresse, laquelle laissa là toute la compaignye pour venir entretenir Jambicque, qu'elle aymoit comme elle mesmes, &, la trouvant en si grande collère, luy demanda qu'elle avoyt, ce que Jambicque ne luy voulut celler & luy compta tous les propos que le Gentilhomme luy avoyt tenu si mal à l'advantage du pauvre homme que dès le soir sa Maistresse luy manda qu'il eust à se retirer en sa maison tout incontinant, sans parler à personne, & qu'il y demorast jusques ad ce qu'il fust mandé, ce qu'il feyt hastivement pour la craincte qu'il avoit d'avoir pis.

Et, tant que Jambicque demoura avecq sa Maistresse, ne retourna le Gentil homme en ceste maison, ne oncques puys n'ouyt de nouvelles de celle qui luy avoyt bien promis qu'il la perdroit de l'heure qu'il la chercheroyt.

« Par quoy, mes Dames, povez veoir comme celle qui avoyt préféré la gloire du Monde à sa conscience a perdu l'un & l'autre, car aujourd'huy est leu aux œilz d'un chacun ce qu'elle vouloyt

cacher à ceulx de son amy, &, fuyant la mocquerye d'un, est tumbée en la mocquerye de tous. Et si ne peut estre excusée de simplicité & amour naifve, de laquelle chacun doibt avoir pitié, mais accusée doublement d'avoir couvert sa malice du double manteau d'honneur & de gloire & se faire devant Dieu & les hommes aultre qu'elle n'estoyt, mais Celluy qui ne donne poinct sa gloire à aultruy en descouvrant ce manteau luy en a donné double infamye.

— Voilà, » dist Oisille, « une vilenye inexcusable, car qui peut parler pour celle, quant Dieu, l'Honneur & mesme l'Amour l'accusent.

— Oui, » dist Hircan, « le plaisir & la Folie, qui sont deux grands Advocatz pour les Dames.

— Si nous n'avions d'autres Advocatz, » dist Parlamente, « que eulx avecq vous, nostre cause seroyt mal soustenue ; mais celles qui sont vaincues en plaisir ne se doibvent plus nommer femmes, mais hommes desquelz la fureur & la concupiscence augmente leur honneur, car ung homme, qui se venge de son ennemy & le tue pour un desmentir, en est estimé plus gentil compaignon ; aussy est il quant il en ayme une douzaine avecq sa femme. Mais l'honneur des femmes a autre fondement : c'est doulceur, patience & chasteté.

— Vous parlez des saiges, » dist Hircan.

— « Pour ce, » respondit Parlamente, « que je n'en veulx point congnoistre d'autres.

— S'il n'y avoyt poinct de foles, » dist Nomerfide, « ceux qui veullent estre creuz de tout le monde auroient bien souvent

menty.

— Je vous prie, Nomerfide, » dist Geburon, « que je vous donne ma voix, & n'obliez que vous estes femme pour sçavoir quelques gens estimez veritables disans de leurs folyes.

— Puisque la vertu m'y a contrainct & que vous me donnez le ranc, j'en diray ce que j'en sçay. Je n'ay oy nul ny nulle de céans qui se soyt espargné à parler au désavantage des Cordeliers &, pour la pitié que j'en ay, je suys délibérée par le compte que je vous voys faire d'en dire du bien :

## 44

n la Maison de Sédan arriva ung Cordelier pour demander à Madame de Sédan, qui estoit de la Maison de Crouy, ung pourceau que tous les ans elle leur donnoyt pour aulmosne.

Monseigneur de Sédan, qui estoit homme saige & parlant plaisamment, feit manger ce beau Père à sa table &, entre autres propos, luy dist pour le mectre aux champs : « Beau Père, vous faictes bien de faire vos questes tandis qu'on ne vous congnoist poinct, car j'ay grand paour que, si une fois vostre ypocrisie est descouverte, vous n'aurez plus le pain des pauvres enfans acquis par la sueur des pères. »

Le Cordelier ne s'estonna poinct de ces propos, mais luy dist : « Monseigneur, nostre Religion est si bien fondée que tant que le Monde sera Monde elle durera, car nostre fondement ne fauldra jamais, tant qu'il y aura sur la terre homme & femme. » Monsei-

gneur de Sédan, desirant sçavoir sur quel fondement estoit leur vie assignée, le pria bien fort de luy vouloir dire.

Le Cordelier, après plusieurs excuses, luy dist : « Puisqu'il vous plaist me commander de le dire, vous le sçaurez. Sçachez, Monseigneur, que nous sommes fondez sur la follye des femmes, &, tant qu'il y aura en ce Monde de femme folle ou sotte, ne mourrons poinct de faim. »

Madame de Sédan, qui estoit fort colère, oyant ceste parolle se courroucea si fort que, si son mary n'y eust esté, elle eust faict faire desplaisir au Cordelier, & jura bien fermement qu'il n'auroit jà le pourceau qu'elle luy avoit promis ; mais Monsieur de Sédan, voïant qu'il n'avoyt poinct dissimullé la vérité, jura qu'il en auroyt deux & les feit mener en son Couvent.

« Voilà, mes Dames, comme le Cordelier, estant seur que le bien des Dames ne luy povoit faillir, trouva façon, pour ne dissimuller poinct la vérité, d'avoir la grace & aulmosne des hommes. S'il eût esté flateur & dissimulateur, il eut esté plus plaisant aux Dames, mais non profitable à luy & aux siens. »

La Nouvelle ne fut pas achevée sans faire rire toute la compaignye & principallement ceulx qui congnoissent le Seigneur & la Dame de Sédan, & Hircan dist :

« Les Cordeliers doncques ne devroyent jamais prescher pour faire les femmes saiges, veu que leur folye leur sert tant. »

Ce dist Parlamente : « Ilz ne les preschent pas d'estre saiges, mais ouy bien pour le cuyder estre, car celles qui sont du tout mondaines & folles ne leur donnent pas de grandes aulmosnes ; mais celles qui, pour fréquenter leur Couvent & porter les pate-

nostres marquées de testes de mort & leurs cornettes plus basses que les aultres, cuydent estre les plus saiges, sont celles que l'on peult dire folles, car elles constituent leur salut en la confiance qu'elles ont en la saincteté des inicques, que pour ung petit d'apparance elles estiment demy dieux.

— Mais qui se garderoyt de croire à eux, » dist Ennasuicte, « veu qu'ilz sont ordonnez de noz Prélatz pour nous prescher l'Évangile & pour nous reprendre de noz vices ?

Ceulx, » dist Parlamente, « qui ont congneu leur ypocrisie & qui congnoissent la différence de la doctrine de Dieu & de celle du Diable.

— Jhésus, » dist Ennasuicte, « penserez vous bien que ces gens là osassent prescher une mauvaise doctrine ?

— Comment penser, » dist Parlamente, « mais suys je seure qu'ilz ne croyent riens moins que l'Évangille, j'entens les mauvais, car je congnois beaucoup de gens de bien lesquelz preschent purement & simplement l'Escripture & vivent de mesmes, sans scandale, sans ambition ne convoitise, en chasteté de pureté non faincte ne contraincte ; mais de ceulx là ne sont pas tant les rues pavées que marquées de leurs contraires, & au fruict congnoist on le bon arbre.

— En bonne foy je pensois, » dist Ennasuicte, « que nous fussions tenuz, sur peyne de péché mortel, de croyre tout ce qu'ilz nous dient en chaire de vérité : c'est quant ilz ne parlent que de ce qui en est la saincte Escripture ou qu'ilz allèguent les expositions des sainctz Docteurs divinement inspirez.

— Quant est de moy, » dist Parlamente, « je ne puis ignorer qu'il n'y en ayt entre eulx de très mauvaise foy, car je sçay bien que ung d'entre eulx, Docteur en Théologie & Principal de leur Ordre, voulut persuader à plusieurs de ses Frères que l'Évangille n'estoyt non plus croyable que les Commentaires de César ou autres Histoires escriptes par Docteurs autenticques &, depuis l'heure que l'entendis, ne vouluz croire en parolle de Prescheur si je ne la trouve conforme à celle de Dieu, qui est la vraye touche pour sçavoir les parolles vraies ou mensongères.

— Croiez, » dist Oisille, « que ceulx qui humblement souvent la lisent ne seront jamais trompez par ficttions ny inventions humaines ; car qui a l'esperit remply, de vérité ne peut recevoir le mensonge.

— Si me semble il, » dist Simontault, « que une simple personne est plus aisée à tromper que une autre.

— Ouy, » dist Longarine, « si vous estimez sottise estre simplicité.

— Je vous dictz, » dist Simontault, « que une femme bonne, doulce & simple, est plus aisée à tromper que une fine & malitieuse.

— Je pense, » dist Nomerfide, « que vous en sçavez quelqu'une trop plaine de telle bonté, par quoy je vous donne ma voix pour la dire.

— Puisque vous avez si bien deviné, » dist Simontault, « je ne fauldray à la vous dire, mais que vous me promectiez de ne pleurer poinct. Ceulx qui disent, mes Dames, que vostre malice passe celle des hommes auroyent bien à faire de mectre ung tel

exemple en avant que celluy que maintenant je vous voys racompter, où non seullement je prétendz vous déclarer la très grande malice d'un mary, mais la simplicité & bonté de sa femme :

## 44 bis

De deux amants qui ont subtillement jouy de leurs amours, & de l'heureuse issue d'icelles.

n la Ville de Paris y avoit deux citoyens de médiocre estat, l'un politic & l'autre Marchand de draps de soye, lesquels de toute ancienneté se portoient force affection & se hantoient familièrement, au moyen quoy le fils du politic, nommé Jaques, jeune homme assez mettable en bonne compagnie, fréquentoit souvent, sous la faveur de son père, au logis du Marchand, mais c'estoit à cause d'une belle fille qu'il aimoit, nommée Françoise, & feit Jaques si bien ses menées envers Françoise qu'il cogneut qu'elle n'estoit moins aimante qu'aimée.

Mais, sur ces entrefaictes, se dressa le camp de Provence contre la descente de Charles d'Autriche, & fut force à Jaques de suivre le camp pour l'estat auquel il estoit appelle. Durant lequel camp, & dès le commencement, son père alla de vie à trespas, dont la nouvelle luy apporta double ennuy, l'un pour la perte de son père, l'autre pour l'incommodité de reveoir si souvent sa bien aimée, comme il espèroit à son retour.

Toutesfois, avecques le temps, l'un fut oublié & l'autre s'augmenta, car, comme la mort est chose naturelle, principalement

au père plus tost qu'aux enfans, aussi la tristesse s'en escoule peu à peu. Mais l'amour, au lieu de nous apporter mort, nous rapporte vie en nous communiquant la propagation des enfans, qui nous rendent immortels, & cela est une des principales causes d'augmenter noz desirs.

Jaques donc, estant de retour à Paris, n'avoit autre soing ny pensement que de se remettre au train de la fréquentation vulgaire du Marchand pour, sous ombre de pure amitié, faire trafic de sa plus chère marchandise. D'autre part Françoise, pendant son absence, avoit esté fort sollicitée d'ailleurs, tant à cause de sa beauté que de son bon esprit, & aussi qu'elle estoit, long temps y avoit, mariable, combien que le père ne s'en mist pas fort en son devoir, fust ou pour son avarice, ou par trop grand desir de la colloquer comme fille unique, ce qui ne faisoit bien à l'honneur de la fille pource que les personnes de maintenant se scandalisent beaucoup plus tost que l'occasion ne leur en est donnée, & principalement quand c'est en quelque point qui touche la pudicité de belle fille ou femme. Cela fut cause que le père ne feit point le sourd ny l'aveugle au vulgaire caquet & ne voulut ressembler beaucoup d'autres qui, au lieu de censurer les vices, semblent y provoquer leurs femmes & leurs enfans ; car il la tenoit de si court que ceux mesmes qui n'y tendoient que sous voile de mariage n'avoient point ce moyen de la veoir que bien peu, encores estoit ce tousjours avecques sa mère.

Il ne fault pas demander si cela fut fort aigre à supporter à Jaques, ne pouvant résoudre en son entendement que telle austérité se gardast sans quelque grande occasion, tellement qu'il vacilloit fort entre amour & jalousie. Si est ce qu'il se résolut d'en avoir la raison à quelque péril que ce fust ; mais premièrement,

pour cognoistre si elle estoit encores de mesme affection que auparavant, il alla tant & vint qu'un matin à l'église, oïant la messe près d'elle, il apperçeut à sa contenance qu'elle n'estoit moins aise de le veoir que luy elle. Aussi luy, cognoissant la mère n'estre si sevère que le père, print quelques fois, comme inopinément, la hardiesse, en les voyant aller de leur logis jusques à l'église, de les accoster avecques une familière & vulgaire révérence & sans se trop avantager, le tout expressement & à fin de mieux parvenir à ses attentes.

Bref, en approchant le bout de l'an de son père, il se délibéra, au changement du dueil, de se mettre sur le bon bout & faire honneur à ses ancestres, & en tint propos à sa mère qu'il le trouva bon, desirant fort de le veoir bien marié pource qu'elle n'avoit pour tous enfans que lui & une fille jà mariée bien & honnestement. Et de faict, comme damoiselle d'honneur qu'elle estoit, luy poussoit encor le cueur à la vertu par infinité d'exemples d'autres jeunes gens de son aage, qui s'avançoient d'eux mesmes, au moins qui se monstroient dignes du lieu d'où ils estoient descenduz.

Ne restoit plus que d'adviser où ils se fourniroient, mais la mère dist :

« Je suis d'advis, Jaques, d'aller chez le compère sire Pierre », c'estoit le père de Françoise ; « il est de noz amis, il ne nous voudroit pas tromper. »

Sa mère le chatouilloit bien où il se démangeoit ; neantmoins il tint bon, disant :

« Nous en prendrons là où nous troverons nostre meilleur & à meilleur marché. Toutesfois, » dit-il, « à cause de la cognoissance

de feu mon père, je suis bien content que nous y allions premier qu'ailleurs. »

Ainsi fut prins le complot, pour un matin, que la mère & le fils allèrent veoir le sire Pierre, qui les recueillit fort bien, comme vous sçavez que les Marchans ne manquent point de telles drogues. Si feirent desployer grandes quantitez de draps de soye de toutes sortes & choisyrent ce qui leur en falloit ; mais ils ne peurent tomber d'accord, ce que Jaques faisoit à propos pource qu'il ne voyoit point la mère de s'amie, & fallut à la fin qu'ils s'en allassent sans rien faire voir ailleurs quel il y faisoit. Mais Jaques n'y trouvoit rien si beau que chez s'amie, où ils retournèrent quelque temps après.

Lors s'y trouva la dame, qui leur feit le meilleur recueil du monde, &, après les menées qui se font en telles boutiques, la femme du sire Pierre tenant encor plus roide que son mary, Jaques luy dist :

« Et dea, ma Dame, vous estes bien rigoureuse. Voilà que c'est ; nous avons perdu nostre père, on ne nous cognoist plus, » & feit semblant de plorer & de s'essuyer les yeux pour la souvenance paternelle ; mais c'estoit à fin de faire sa menée.

La bonne femme vefve, mère de Jaques, y allant à la bonne foy, dist aussi :

« Depuis sa mort, nous ne nous sommes plus fréquentez que si jamais ne nous fussions veuz. Voilà le compte que l'on tient des pauvres femmes vefves ! »

Alors se racointèrent elles de nouvelles caresses, se promettans de se revisiter plus souvent que jamais, &, comme ils es-

toient en ces termes, vindrent d'autres Marchans que le maistre mena luy mesme en son arrière boutique. Et le jeune homme, voyant son apoint, dist à sa mère :

« Mais, ma Damoiselle, j'ay veu que ma Dame venoit bien souvent, les festes, visiter les saincts lieux qui sont en noz quartiers, & principalement les Religions. Si quelquefois elle daignoit, en passant, prendre son vin, elle nous feroit plaisir & honneur. »

La Marchande, qui n'y pensoit en nul mal, luy respondit qu'il y avoit plus de quinze jours qu'elle avoit délibéré d'y faire un voyage & que, si le prochain dimanche ensuyvant il faisoit beau, elle pourroit bien y aller, qui ne seroit sans passer par le logis de la Damoiselle & la revisiter. Cette conclusion prinse, aussi fut celle du marché des draps de soye, car il ne falloit pas pour quelque peu d'argent laisser fuyr si belle occasion.

Le complot prins & la marchandise emportée, Jaques, cognoissant ne pouvoir bien luy seul faire une telle entreprise, fut contrainct se déclarer à un sien fidèle amy. Si se conseillèrent si bien ensemble qu'il ne restoit que l'exécution.

Par quoy, le dimanche venu, la Marchande & sa fille ne faillirent, au retour de leurs dévotions, de passer par le logis de la Damoiselle vefve, où elles la trouvèrent avec une sienne voisine, devisans en une gallerie de jardin, & la fille de la vefve, qui se promenoit par les allées du jardin avecques Jaques & Olivier.

Luy, aussi tost qu'il veid s'amie, se forma en sorte qu'il ne changea nullement de contenance. Si alla en ce bon visage recevoir la mère & la fille, &, comme c'est l'ordinaire que les vieux cherchent les vieux, ces trois dames s'assemblèrent sur un banc qui leur faisoit tourner le dos vers le jardin, dans lequel, peu à

peu, les deux amans entrèrent, se promenans jusques au lieu où estoient les deux autres.

Et, ainsi de compagnie, s'entrecaressèrent quelque peu, puis se remirent au promenoir, où le jeune homme compta si bien son piteux cas à Françoise qu'elle ne pouvoit accorder & si n'osoit refuser ce que son amy demandoit, tellement qu'il cogneut qu'elle estoit fort aux altères. Mais il fault entendre que, pendant qu'ils tenoient ces propos, ils passoient & repassoient souvent au long de l'abry où estoient assises les bonnes femmes, à fin de leur oster tout soupçon, parlans, toutesfois, de propos vulgaires & familiers, & quelques fois un peu rageans folastrement parmy le jardin.

Et y furent ces bonnes femmes si accoustumées, par l'espace d'une demie heure, qu'à la fin Jaques feit le signe à Olivier, qui joua son personnage envers l'autre fille qu'il tenoit, en sorte qu'elle ne s'apperçeut point que les deux amans entrèrent dans un préau, couvert de cerisaye & bien cloz de rosiers & de groseillers fort haults, là où ils feirent semblant d'aller abbattre des amendes à un coing du préau, mais ce fut pour abbatre prunes.

Aussi Jaques, au lieu de bailler la cotte verte à s'amie, luy bailla la cotte rouge, en sorte que la couleur luy en vint au visage pour s'estre trouvée surprise un peu plus tost qu'elle ne pensoit. Si eurent ilz si habilement cueilly leurs prunes, pour ce qu'elles estoient meures, que Olivier mesme ne le pouvoit croire, n'eust esté qu'il veid la fille tirant la veue contre bas & monstrant visage honteux, qui luy donna marque de la vérité pour ce qu'auparavant elle alloit la teste levée, sans craindre qu'on veist en l'œil la veine, qui doit estre rouge, avoir pris couleur azurée, de quoy

Jaques s'apercevant la remeit en son naturel par remonstrances à ce nécessaires.

Toutesfois, en faisant encor deux ou trois tours de jardin, ce ne fut point sans larmes & soupirs, & sans dire maintes fois :

« Hélas, estoit ce pour cela que vous m'aimiez ? Si je l'eusse pensé ! Mon Dieu, que feray je ? Me voilà perdue pour toute ma vie. En quelle estime m'aurez vous d'oresnavant ? Je me tiens asseurée que vous ne tiendrez plus compte de moy, au moins si vous estes du nombre de ceux qui n'aiment que pour leur plaisir. Hélas, que ne suis-je plus tost morte que de tomber en ceste faulte ? »

Ce n'estoit pas sans verser force larmes qu'elle tenoit ce propos, mais Jaques la reconforta si bien, avec tant de promesses & sermens, qu'avant qu'ils eussent parfourny trois autres tours de jardin & qu'il eust faict le signe à son compagnon, ils rentrèrent encores au préau par un autre chemin, où elle ne sçeut si bien faire qu'elle ne reçeust plus de plaisir à la seconde cotte verte qu'à la première, voire & si s'en trouva si bien dès l'heure qu'ils prindrent délibération pour adviser comment ils se pourroient reveoir plus souvent & plus à leur aise, en attendant le bon loisir du père.

Àquoi leur aida grandement une jeune femme, voisine du sire Pierre, qui estoit aucunement parente du jeune homme & bien amie de Françoise, en quoi ils ont continué, sans scandale à ce que je puis entendre, jusques à la consommation du mariage, qui s'est trouvé bien riche pour une fille de Marchand, car elle estoit seule. Vray est que Jaques a attendu le meilleur du temporel

jusques au decès du père, qui estoit si serrant qu'il luy sembloit que ce qu'il tenoit en une main l'autre luy desrobboit.

« Voilà, mes Dames, une amitié bien commencée, bien continuée, & mieux finie ; car, encores que ce soit le commun d'entre vous hommes de desdaigner une fille ou femme depuis qu'elle vous a esté libérale de ce que vous cherchez le plus en elle, si est ce que ce jeune homme, estant poulsé de bonne & sincère amour & ayant congneu en s'amie ce que tout mary desire en la fille qu'il espouse, & aussi la congnoissant de bonne lignée & sage, au reste de la faulte que luy mesme avoit commise, ne voulut point adultérer, ny estre cause ailleurs d'un mauvais mariage, en quoi je le trouve grandement louable.

— Si est ce, » dist Oisille, « qu'ils sont tous deux dignes de blasme, voire le tiers aussi, qui se faisoit ministre ou du moins adhérant à un tel violement.

— M'appellez vous cela violement, » dist Saffredent, « quand les deux parties en sont bien d'accord ? Est il meilleur mariage que cestuy là, qui se fait ainsi d'amourettes ? C'est pourquoy on dict en proverbe que les mariages se font au ciel, mais cela ne s'entend pas des mariages forcez, ny qui se font à prix d'argent & qui sont tenuz pour très approuvez depuis que le père & la mère y ont donné consentement.

— Vous en direz ce que vous vouldrez, » répliqua Oisille, « si fault il que nous recognoissions l'obéissance paternelle &, par deffault d'icelle, avoir recours aux autres parens. Autrement, s'il estoit permis à tous & à toutes de se marier à volonté, quants mariages cornuz trouveroit l'on ? Est il à présupposer qu'un jeune homme & une fille de douze ou quinze ans sçachent ce que leur

est propre ? Qui regarderoit bien le contentement de tous les mariages, on trouveroit qu'il y en a pour le moins autant de ceux qui se sont faicts par amourettes dont les yssues en sont mauvaises, que de ceux qui ont esté faicts forcément, pource que les jeunes gens, qui ne sçavent ce qui leur est propre, se prennent au premier qu'ils trouvent, sans considération, puis peu à peu ils descouvrent leurs erreurs, qui les faict entrer en de plus grandes, là où, au contraire, la plus part de ceux qui se font forcément procèdent du discours de ceux qui ont plus veu & ont plus de jugement que ceux à qui plus il touche, en sorte que, quand ils viennent à sentir le bien qu'ils ne cognoissoient, ils le savourent & embrassent beaucoup plus avidement & de plus grande affection.

— Voire, mais vous ne dictes pas, ma Dame, » dist Hircan, « que la fille estoit en hault aage, nubile, cognoissant l'iniquité du père, qui laissoit moisir son pucellage de peur de démoisir ses escuz. Et ne savez vous pas que nature est coquine ? Elle aimoit, elle estoit aimée ; elle trouvoit son bien prest & si se pouvoit souvenir du proverbe que tel refuse qui après muse. Toutes ces choses, avecques la prompte exécution du poursuyvant, ne luy donnèrent pas loisir de se rebeller. Aussi avez vous oy qu'incontinent après on cogneut bien à sa face qu'il y avoit en elle quelque mutation notable. C'estoit peut estre l'ennuy du peu de loisir qu'elle avoit eu pour juger si telle chose estoit bonne ou mauvaise, car elle ne se feit pas grandement tirer l'aureille pour en faire le second essay.

— Or de ma part, » dist Longarine, « je n'y trouverois point d'excuse, si ce n'estoit l'approbation de la foy du jeune homme, qui, se gouvernant en homme de bien, ne l'a point abandonnée,

ains l'a bien voulue telle qu'il l'avoit faicte. En quoy il me semble grandement louable, veu la corruption dépravée de la jeunesse du temps présent. Non pas que pour cela je vueille excuser la première faulte, qui l'accuse tacitement, d'un rapt pour le regard de la fille & de subornation en l'endroit de la mère.

— Et point, point, » dist Dagoucin ; « il n'y a rapt ny subornation. Tout s'est faict de pur consentement, tant du costé des deux mères pour ne l'avoir empesché, bien qu'elles ayent esté déçeues, que du costé de la fille, qui s'en est bien trouvée : aussi ne s'en est elle jamais plaincte.

— Tout cela n'est procédé, » dist Parlamente, « que de la grande bonté & simplicité de la Marchande qui, sous tiltre de bonne foy, mena sans y penser sa fille à la boucherie.

— Mais aux nopces, » dist Simontault, « tellement que ceste simplicité ne fut moins profitable à la fille que dommageable à celle qui se laissoit aiséement tromper par son mary.

— Puis que vous en sçavez le compte, » dist Nomerfide, « je vous donne ma voix pour nous le réciter.

— Et je n'y feray faulte, » dist Simontault, « mais que vous promectiez de ne plorer point. Ceux qui disent, mes Dames, que vostre malice passe celle des hommes auroient bien à faire de mettre un tel exemple en avant que celuy que maintenant je vous vay racompter, où je prétends non seulement vous déclarer la grande malice d'un mary, mais aussi la très grande simplicité & bonté de sa femme :

# 45

n la Ville de Tours y avoyt ung homme de fort subtil & bon esperit, lequel estoyt Tapissier de feu Monsieur d'Orléans, filz du Roy Françoys premier, &, combien que ce Tapissier par fortune de maladie fût devenu sourd, si n'avoyt il diminué son entendement, car il n'y avoyt de plus subtil de son mestier & aux autres choses. Vous verrez comment il s'en sçavoyt ayder.

Il avoyt espousé une honneste & femme de bien, avecq laquelle il vivoyt en grande paix & repos. Il craingnoyt fort à luy desplaire ; elle aussi ne chercheoyt qu'à luy obéyr en toutes choses. Mais, avecq la bonne amityé qu'il luy portoit, estoit si charitable que souvent il donnoyt à ses voisines ce qui appartenoyt à sa femme, combien que ce fût le plus secrètement qu'il povoit.

Ilz avoient en leur maison une Chamberière fort en bon poinct, de laquelle ce Tapissier devint amoureux. Toutesfois, craingnant que sa femme ne le sçeut, faisoyt semblant souvent de la tanser & reprendre, disant que c'estoit la plus paresseuse garse que jamais il avoyt veue & qu'il ne s'en esbahissoit pas, veu que sa Maistresse jamais ne la battoyt, &, ung jour qu'ilz parloient de donner les Innocens, le Tapissier dist à sa femme :

« Ce seroyt belle aulmosne de les donner à ceste paresseuse garse que vous avez ; mais il ne fauldroyt pas que ce fust de vostre main, car elle est trop foible & vostre cueur trop piteulx. Si est ce que, si je voulois emploier la myenne, nous serions mieulx serviz d'elle que nous ne sommes ».

La pauvre femme, qui n'y pensoyt en nul mal, le pria d'en vouloir faire l'exécution, confessant qu'elle n'avoit le cueur ne la force pour la battre.

Le mary, qui accepta voluntiers ceste commission, faisant le rigoureux bourreau, feyt achepter des verges des plus fines qu'il peut trouver, &, pour monstrer le grand desir qu'il avoyt de ne l'espargner poinct, les feyt tramper dedans de la saulmure, en sorte que sa pauvre femme eut plus de pitié de sa Chamberière que de doubte de son mary.

Le jour des Innocens venu, le Tapissier se leva de bon matin & s'en alla en la chambre haulte, où la Chamberière estoit toute seulle, & là luy bailla les Innocens d'autre façon qu'il n'avoit dict à sa femme. La Chamberière se print fort à pleurer, mais rien ne luy vallut. Toutesfois, de paour que sa femme y survint, commencea à frapper des verges qu'il tenoyt sur le bois du lict tant qu'il les escorcha & rompit, & ainsi rompues les raporta à sa femme, luy disant : « M'amye, je croy qu'il souviendra des Innocens à vostre Chamberière. »

Aprés que le Tapissier fut allé hors de la maison, la pauvre Chamberière se vint gecter à deux genoulx devant sa Maistresse, luy disant que son mary luy avoyt faict le plus grand tort que jamays on feyt à Chamberière. Mais la maistresse, cuydant que ce fût à cause des verges qu'elle pensoyt luy avoir esté données, ne la laissa pas achever son propos, mais luy dist : « Nostre mary a bien faict, y a plus d'ung mois que je suis après luy pour l'en prier, &, si vous avez eu du mal, j'en suis bien ayse. Ne vous en prenez que à moy, & encores n'en a il pas tant faict qu'il devoyt. »

La Chamberière, voïant que sa Maistresse approuvoyt ung tel cas, pensa que ce n'estoit pas ung si grand péché qu'elle cuydoit, veu que celle que l'on estimoit tant femme de bien en estoyt l'occasion, & n'en osa plus parler depuis. Mais le Maistre, voïant que sa femme estoit aussi contente d'estre trompée que luy de la tromper, délibéra de la contanter souvent & gaingna si bien ceste Chamberière qu'elle ne pleuroyt plus pour avoir les Innocens.

Il continua ceste vie longuement, sans que sa femme s'en apperçeut, tant que les grandes neiges vindrent, &, tout ainsi que le Tapissier avoyt donné les Innocens sur l'herbe en son jardin, il luy en vouloit autant donner sur la neige, &, ung matin, avant que personne fût esveillé en sa maison, la mena tout en chemise faire le crucifix sur la neige &, en se jouant tous deux à leur bailler de la neige, n'oblièrent le jeu des Innocens, ce que advisa une de leurs voisines qui s'estoit mise à la fenestre, qui regardoit tout droict sur le jardin, pour veoir quel temps il faisoyt, &, voïant ceste vilenye, fut si courroucée qu'elle se délibèra de le dire à sa bonne commère, afin qu'elle ne se laissast plus tromper d'un si mauvais mary, ny servir d'une si meschante garse.

Le Tapissier, après avoir faict ces beaulx tours, regarda à l'entour de luy si personne ne le povoyt veoir & advisa sa voisine à sa fenestre, dont il fut fort marry. Mais luy, qui sçavoit donner couleur à toute tapisserie, pensa si bien colorer ce faict que sa commère seroyt aussi bien trompée que sa femme &, si tost qu'il fut recouché, feyt lever sa femme du lict toute en chemise, & la mena au jardin comme il avoyt mené sa Chamberière, & se joua long temps avecq elle de la neige comme il avoit faict avecq l'autre, & puis luy bailla des Innocens tout ainsy qu'il avoyt faict à sa Chamberière, & après s'en allèrent tous deux coucher.

Quant ceste bonne femme alla à la messe, sa voisine & bonne amye ne faillyt de s'y trouver &, du grand zèle qu'elle avoyt, luy pria, sans luy en vouloir dire davantaige, qu'elle voulsist chasser sa Chamberière & que c'estoit une très mauvaise & dangereuse garse, ce qu'elle ne voulut faire sans sçavoir pourquoy sa voisine l'avoyt en si mauvaise estime, qui à la fin luy compta comme elle l'avoyt veue au matin en son jardin avecq son mary.

La bonne femme se print à rire si fort en luy disant : « Hé, ma commère, m'amye, c'estoit moy.

— Comment, ma commère ? Elle estoit toute en chemise, au matin environ les cinq heures. »

La bonne femme luy respondit : « Par ma foy, ma commère, c'estoyt moy. »

L'autre, continuant son propos : « Ilz se bailloient de la neige l'un à l'autre, puis aux tetins, puis en autre lieu, aussy privément qu'il estoyt possible. »

La bonne femme luy dist : « Hé ! hé ! ma commère, c'estoyt moy.

— Voire, ma commère, » ce dist l'aultre, « mais je les ay veu après sur la neige faire telle chose qui me semble n'estre belle ne honneste.

— Ma commère, » dist la bonne femme, « je le vous ay dict, & le vous diz encores, que c'estoyt moy & non aultre qui ayt faict tout cela que vous me dictes, mais mon bon mary & moy nous jouons ainsy privément. Je vous prie, ne vous en scandalisez poinct, car vous sçavez que nous debvons complaire à noz mariz. »

Ainsy s'en alla la bonne commère, plus desirante d'avoir ung tel mary qu'elle n'estoit à venir demander celluy de sa bonne commère. Et, quant le Tapissier fut retourné à sa femme, luy feit tout au long le compte de sa commère :

« Or, regardez, m'amye, » ce respondit le Tapissier, « si vous n'estiez femme de bien & de bon entendement, long temps a que nous fussions séparez l'un de l'autre ; mais j'espère que Dieu nous conservera en nostre bonne amityé à sa gloire & à nostre bon contentement.

— Amen, mon amy, » dist la bonne femme ; « j'espère que de mon cousté vous n'y trouverez jamais faulte. »

« Il seroit bien incrédule, mes Dames, celluy qui, après avoir veu une telle & véritable histoire, ne jugeroit que en vous il y ayt une telle malice que aux hommes, combien que, sans faire tort à nul, pour bien louer à la vérité l'homme & la femme, l'on ne peult faillir de dire que le meilleur n'en vault rien.

— Cest homme là, » dist Parlamente, « estoit merveilleusement mauvays, car d'un costé il trompoyt la Chamberière & de l'autre sa femme.

— Vous n'avez doncques pas bien entendu le compte, » dist Hircan, « pour ce qu'il est dict qu'il les contenta toutes deux en une matinée, que je trouve ung grand acte de vertu, tant au corps que à l'esperit, de sçavoir dire & faire chose qui rend deux contraires contens.

— Et cela est doublement mauvais, » dist Parlamente, « de satisfaire à la simplesse de l'une par sa mensonge & à la malice de

l'autre par son vice. Mais j'entends que ces péchez là, mis devant telz juges, qu'ilz vous seront toujours pardonnez.

— Si vous asseuray je, » dist Hircan, « que je ne feray jamais si grande ne si difficille entreprinse, car, mais que je vous rende contante, je n'auray pas mal employé ma journée.

— Si l'amour réciproque, » dist Parlamente, « ne contente le cueur, toute aultre chose ne le peult contanter.

— De vray, » dist Simontault, « je croy qu'il n'y a au monde nulle plus grande peyne que d'aymer & n'estre poinct aymé.

— Il fauldroyt pour estre aymé, » dist Parlamente, « s'addresser aux lieux qui ayment ; mais bien souvent celles qui sont les bien aymées & ne veulent aymer sont les plus aymées, & ceulx qui sont le moins aymez ayment plus fort.

— Vous me faictes souvenir, » dist Oisille, « d'un compte que je n'avois pas délibéré de mectre au rang des bons.

— Je vous prye, » dist Simontault, « que vous nous le dictes.

— Et je le feray voluntiers, » dist Oisille.

## 46

n la ville d'Angoulesme, où se tenoyt souvent le Conte Charles, père du Roy François, y avoyt ung Cordelier, nommé De Vale, estimé homme sçavant & grand Prescheur, en sorte que ung Advent il prescha en la ville devant le Comte, d'ont il acquist si grand bruict que ceulx qui le congnoissoient le convoyoient à grand re-

queste à disner en leur maison, & entre aultres ung, qui estoyt Juge des exemptz de la Conté, lequel avoyt espousé une belle & honneste femme, dont le Cordelier fut tant amoureux qu'il en moroit, mais il n'avoyt la hardiesse de luy dire, dont elle qui s'en apperçeut se mocquoit très fort.

Après qu'il eut faict plusieurs contenances de sa folle intention, l'advisa ung jour qu'elle montoit en son grenier toute seulle &, cuydant la surprendre, monta après elle ; mais, quant elle ouyt le bruict, elle se retourna & demanda où il alloyt : « Je m'en vois », dist-il, « après vous pour vous dire quelque chose de secret. — N'y venez poinct, beau Père, » dist la Jugesse, « car je ne veulx poinct parler à telles gens que vous en secret, &, si vous montez plus avant en ce degré, vous vous en repentirez. » Luy, qui la voyoit seulle, ne tint compte de ses parolles, mais se haste de monter. Elle, qui estoit de bon esperit, le voyant au hault du degré, luy donna ung coup de pied par le ventre &, en luy disant : « Devallez, devallez, Monsieur », le gecta du hault en bas, dont le pauvre beau Père fut si honteulx qu'il oblia le mal qu'il s'estoyt faict à cheoir, & s'enfouyt le plus tost qu'il peut hors de la ville, car il pensoyt bien qu'elle ne le céleroyt pas à son mary, ce qu'elle ne feit, ne au Conte ne à la Contesse, par quoy le Cordelier ne se osa plus trouver devant eulx.

Et, pour parfaire sa malice, s'en alla chez une Damoiselle qui aymoit les Cordeliers sur toutes gens, &, après avoir presché ung sermon ou deux devant elle, advisa sa fille qui estoit fort belle &, pour ce qu'elle ne se levoyt poinct au matin pour venir au sermon, la tansoyt souvent devant sa mère, qui lui disoit : « Mon Père, pleust à Dieu qu'elle eust ung peu tasté des disciplines que entre vous Religieux prenez ! » Le beau Père luy jura que si elle

estoyt plus si paresseuse, qu'il luy en bailleroyt, dont la mère le pria bien fort.

Au bout d'un jour ou deux, le beau Père entra dans la chambre de la Damoiselle &, ne voiant poinct sa fille, luy demanda où elle estoyt. La Damoiselle luy dist : « Elle vous crainct si peu qu'elle est encores au lict. — Sans faulte, » dist le Cordelier, c'est une très mauvaise coustume à jeunes filles d'estre paresseuses. Peu de gens font compte du péché de paresse, mais, quant à moy, je l'estime ung des plus dangereux qui soyt, tant pour le corps que pour l'ame, par quoy vous l'en debvez bien chastier &, si vous m'en donnez la charge, je la garderois bien d'estre au lict à l'heure qu'il fault prier Dieu. »

La pauvre Damoiselle, croyant qu'il fust homme de bien, le pria de la vouloir corriger, ce qu'il feit incontinant, &, en montant en hault par ung petit degré de bois, trouva la fille toute seulle dedans le lict, qui dormoyt bien fort, & toute endormye la print par force.

La pauvre fille en s'esveillant ne sçavoyt si c'estoyt homme ou Diable & se print à crier tant qu'il luy fut possible, appellant sa mère à l'ayde, laquelle au bout du degré cryoit au Cordelier : « N'en ayez poinct de pitié, Monsieur ; donnez luy encores & chastiez ceste mauvaise garse. » Et, quant le Cordelier eut parachevé sa mauvaise volunté, descendit où estoit la Damoiselle & luy dit avecq ung visaige tout enflambé : « Je croy, ma Damoiselle, qu'il souviendra à vostre fille de ma discipline. »

La mère, après l'avoir remercié bien fort, monta en la chambre où estoit sa fille, qui menoyt un tel deuil que debvoit faire une femme de bien à qui ung tel crime estoit advenu. Et, quant elle

sçeut la verité, feyt chercher le Cordelier partout, mais il estoyt desjà bien loing & oncques puis ne fut trouvé au Royaume de France.

« Vous voiez, mes Dames, quelle seureté il y a à bailler telles charges à ceulx qui ne sont pour en bien user. La correction des hommes appartient aux hommes & des femmes aux femmes, car les femmes à corriger les hommes seroient aussi piteuses que les hommes à corriger les femmes seroient cruelz.

— Jésus, ma Dame, » dist Parlamente, « que voylà ung vilain & meschant Cordelier !

— Mais dictes plustost, » dist Hircan, « que c'estoyt une sotte & folle mère, qui, soubz couleur d'ypocrisie, donnoyt tant de privaulté à ceulx qu'on ne doibt jamais veoir que en l'église.

— Vrayement, » dist Parlamente, « je la confesse une des sottes mères qui oncques fut, &, si elle eust esté aussi saige que la Jugesse, elle luy eust plustost faict descendre le dégré que de monter. Mais que voulez vous, ce Diable demi-Ange est le plus dangereux de tous ; car il se sçaict si bien transtigurer en Ange de lumière que l'on faict conscience de les soupsonner telz qu'ilz sont &, me semble, la personne qui n'est poinct soupsonneuse doibt estre louée.

— Toutesfoys, » dist Oisille, « l'on doibt soupsonner le mal qui est à éviter, principalement ceulx qui ont charge ; car il vault mieulx soupsonner le mal qui n'est poinct que de tumber par sottement croire en icelluy qui est, & n'ay jamais veu femme trompée pour estre tardive à croire la parolle des hommes, mais ouy bien plusieurs, par trop bien promptement adjouster foy à la mensonge ; par quoy je dictz que le mal qui peult advenir ne se

peut trop soupsonner en ceulx qui ont charge d'hommes, de femmes, de villes & d'estatz ; car, encores quelque bon guet que l'on face, la meschanceté & les trahisons règnent assez, & le pasteur qui n'est vigilant sera toujours trompé par les finesses du loup.

— Si est ce, » dist Dagoucin, « que la personne soupsonneuse ne peult entretenir ung parfaict amy, & assez sont séparez par ung soupson.

— Seullement, si vous en sçavez quelque exemple, » dist Oisille, « je vous donne ma voix pour la dire.

— J'en sçay ung si véritable, » dist Dagoucin, « que vous prendrez plaisir à l'ouyr. Je vous diray ce que plus facillement rompt une bonne amityé, mes Dames : c'est quant la seureté de l'amityé commence à donner lieu au soupson. Car, ainsy que croire en amy est le plus grand honneur que l'on puisse faire, aussy se doubter de luy est plus grand deshonneur ; car par cela on l'estime autre que l'on ne veult qu'il soyt, qui est cause de rompre beaucoup de bonnes amityez & randre les amys ennemys, comme vous verrez par le compte que je vous veulx faire :

## 46 bis

D'un Cordelier qui faict grand crime envers les maris de battre leurs femmes.

n la ville d'Angoulesme, où se tenoit souvent le Comte Charles, père du Roy François, y avoit ung Cordelier, nommé de Valles, homme sçavant & fort grand prescheur, en sorte que les Advents

il prescha en la ville devant le Comte, dont sa réputation augmenta encores d'avantage.

Si advint que, durant les Advents, un jeune estourdy de la ville, ayant espousé une assez belle jeune femme, ne laissoit pour cela de courir par tout, autant & plus dissolument que les non mariez, de quoy la jeune femme advertie ne se pouvoit taire, tellement que bien souvent elle en recevoit ses gages plus tost & d'autre façon qu'elle n'eust voulu, & toutesfois elle ne laissoit pour cela de continuer en ses lamentations & quelques fois jusques à injures, par quoy le jeune homme s'irrita en sorte qu'il la battit à sang & marque, dont elle se print à crier plus que devant, & pareillement ses voisines qui sçavoient l'occasion ne se pouvoient taire, ains crioyent publiquement par les rues, disans :

« Et fy, fy de tels maris ! Au diable ! au diable ! »

De bonne encontre le Cordelier de Valles passoit lors par là, qui en entendit le bruit & l'occasion. Il se délibéra d'en toucher un mot le lendemain à sa prédication, comme il n'y faillit pas, car, faisant venir à propos le mariage & l'amitié que nous y devons garder, il le collauda grandement, blasmant les infracteurs d'iceluy & faisant comparaison de l'amour conjugale à l'amour paternelle, & si dist entre autres choses qu'il y avoit plus de danger & plus griefve punition à un mary de battre sa femme que de battre son père ou sa mère :

« Car, » dist-il, « si vous battez vostre père ou vostre mère, on vous envoyra pour pénitence à Rome ; mais, si vous battez vostre femme, elle & toutes ses voisines vous envoyront à tous les Diables, c'est à dire en Enfer. Or regardez quelle différence il y a entre ces deux pénitences, car de Rome on en revient ordinaire-

ment ; mais d'Enfer, oh ! on n'en revient point ; nulla est redemptio. »

Depuis cette prédication il fut adverty que les femmes faisoient leur Achilles de ce qu'il avoit dict & que les mariz ne pouvoient plus chevir d'elles, à quoy il s'advisa de mettre ordre comme à l'inconvénient des femmes.

Et pour ce faire, en l'un de ses sermons il accompara les femmes aux Diables, disant que ce sont les deux plus grands ennemis de l'homme & qui le tentent sans cesse, & desquels il ne se peut despestrer, & par espécial de la femme :

« Car, » dist il, « quant aux Diables, en leur monstrant la croix, ils s'enfuyent, & les femmes, tout au rebours, c'est cela qui les apprivoise, qui les faict aller & courir, & qui faict qu'elles donnent à leurs mariz infinité de passions. Mais sçavez vous que vous y ferez, bonnes gens ? Quand vous verrez que vos femmes vous tourmenteront ainsi sans cesse comme elles ont accoustumé, desmanchez la croix & du manche chassez les au loing. Vous n'aurez point faict trois ou quatre fois ceste expérience vivement que vous ne vous en trouviez bien, & verrez que, tout ainsi que l'on chasse le diable en la vertu de la croix, aussi chasserez vous & ferez taire voz femmes en la vertu du manche de ladicte croix, pourveu qu'elle n'y soit plus attachée. »

« Voilà une partie des prédications de ce vénérable de Valles, de la vie duquel je ne vous feray d'autre récit, & pour cause ; mais bien vous diray je, quelque bonne mine qu'il feist, car je l'ay congneu, qu'il tenoit beaucoup plus le party des femmes que celuy des hommes.

— Si est ce, ma Dame, » dist Parlamente, « qu'il ne le monstra pas à ce dernier sermon donnant instruction aux hommes de les mal traicter.

— Or vous n'entendez pas sa ruze, » dist Hircan ; « aussi n'estes vous pas exercitée à la guerre pour user des stratagêmes y requis, entre lesquels cestuy ci est un des plus grands, sçavoir est mettre sédition civile dans le camp de son ennemy pource que lors il est trop plus aisé à vaincre. Aussi ce maistre moyne cognoissoit bien que la haine & courroux d'entre le mary & la femme sont le plus souvent cause de faire lascher la bride à l'honnesteté des femmes, laquelle honnesteté, s'esmancipant de la garde de la vertu, se trouve plus tost entre les mains des loups qu'elle ne pense estre égarée.

— Quelque chose qu'il en soit, » dist Parlamente, « je ne pourrois aimer celuy qui auroit mis divorce entre mon mary & moy, mesmement jusques à venir à coups, car au battre fault l'amour. Et toutesfois, à ce qu'en ay ouy dire, ils font si bien les chatemites, quand ils veulent avoir quelque avantage sur quelqu'une, & sont de si attrayante maniere en leurs propos que je croirois bien qu'il y auroit plus de danger de les escouter en secret que de recevoir publiquement des coups d'un mary qui, au reste de cela, seroit bon.

— À la vérité, » dist Dagoucin, « ils ont tellement descouvert leurs menées de toutes parts que ce n'est point sans cause que l'on les doit craindre, combien qu'à mon opinion la personne qui n'est point soupçonneuse est digne de louange.

— Toutesfois, » dist Oisille, « on doit soupçonner le mal qui est à éviter, car il vault mieux soupçonner le mal qui n'est point

que de tomber par sottement croire en celuy qui est. De ma part je n'ay jamais veu femme trompée pour estre tardive à croire la parole des hommes, mais ouy bien plusieurs pour trop promptement adjouster foy à leur mensonge. Par quoy je dy que le mal qui peut advenir ne se peut jamais trop soupçonner de ceux qui ont charge d'hommes, femmes, villes & estats, car, encores quelque bon guet que l'on face, la meschanceté & les trahisons règnent assez, & le pasteur qui n'est vigilant sera tousjours trompé par les finesses du loup.

— Si est ce, » dist Dagoucin, « que la personne soupçonneuse ne peut entretenir un parfaict amy, & assez sont séparez pour un soupçon seulement.

— Si vous en sçavez quelque exemple, » dist Oisille, je vous donne ma voix pour le dire.

— J'en sçay un si véritable, » dist Dagoucin, « que vous prendrez plaisir à l'ouïr. Je vous diray, mes Dames, ce qui plus facilement rompt une bonne amitié : c'est quand la seureté de l'amitié commence à donner lieu au soupçon ; car, ainsi que croire l'amy est le plus grand honneur qu'on luy puisse faire, aussi se douter de luy est le plus grand deshonneur, pource que par cela on l'estime autre que l'on ne veult qu'il soit, qui est cause de rompre beaucoup de bonne amitié & rendre les amis ennemis, comme vous verrez par le compte que je vous vay faire :

uprès du pays du Perche y avoit deux Gentilz hommes qui, dès le temps de leur enfance, avoient vescu en si grande & parfaicte amityé que ce n'estoit que ung cueur, que une maison, ung lict, une table & une bource. Ilz vesquirent long temps continuans ceste parfaicte amityé, sans que jamais il y eust entre eulx deux une volunté ou parolle où l'on peut veoir différence de personnes, tant ilz vivoient non seulement comme deux frères, mais comme ung homme tout seul.

L'un des deux se maria ; toutesfoys pour cela ne laissa il à continuer sa bonne amityé & tousjours vivre avec son bon compagnon comme il avoyt accoustumé, &, quant ilz estoient en quelque logis estroict, ne laissoyt à le faire coucher avecq sa femme & luy ; il est vray qu'il estoit au milieu. Leurs biens estoient tous en commun, en sorte que, pour le mariage ne cas qui peut advenir, rien ne sçeut empescher ceste parfaicte amityé.

Mais, au bout de quelque temps, la félicité de ce Monde, qui avecq soy porte une mutabilité, ne peut durer en la maison qui estoit trop heureuse, car le mary oublia la seureté qu'il avoyt à son amy sans nulle occasion de luy & de sa femme, à laquelle il ne le peut dissimuller & luy en tint quelques fascheux propos, dont elle fut fort estonnée, car il luy avoyt commandé de faire en toutes ses choses, hors mys une, aussi bonne chère à son compagnon comme à luy, & néanmoins luy défendoit parler à luy si elle n'estoit en grande compaignye, ce qu'elle feit entendre au compaignon de son mary, lequel ne la creut pas, sçachant très bien qu'il n'avoyt pensé de faire chose dont son compaignon deust estre marry, & aussy qu'il avoit accoustumé de ne celler rien, luy

dist ce qu'il avoyt entendu, le priant de ne luy en celler la verité, car il ne vouldroyt en cella ne autre chose luy donner occasion de rompre l'amityé qu'ilz avoient si longuement entretenue.

Le Gentil homme marié l'asseura qu'il n'y avoit jamais pensé, & que ceulx qui avoient faict ce bruict là avoient meschamment menty.

Son compaignon luy dist :

« Je sçay bien que la jalousie est une passion aussi importable comme l'amour, &, quant vous auriez ceste opinion, fusse de moy mesmes, je ne vous en donne poinct de tort, car vous ne vous en sçauriez garder ; mais d'une chose qui est en vostre puissance auroys je occasion de me plaindre, c'est que me voulussiez celer vostre malladie, veu que jamais pensée, passion ne opinion que vous ayez eue ne m'a esté cachée, pareillement de moy. Si j'estoys amoureux de vostre femme, vous ne me le devriez poinct imputer à meschanceté, car c'est ung feu que je ne tiens pas en ma main pour en faire ce qu'il me plaist ; mais, si je le vous celloys & cherchois de faire congnoistre à vostre femme par démonstrance de mon amityé, je serois le plus meschant compaignon qui oncques fut. De ma part je vous asseure bien que, combien qu'elle soyt honneste & femme de bien, c'est la personne que je veis oncques, encores qu'elle ne fût vostre, où ma fantaisie se donneroit aussy peu. Mais, en cores qu'il n'y ait poinct d'occasion, je vous requiers, que si en avez le moindre sentiment de soupson qui puisse estre, que vous le me dictes, à celle fin que je y donne tel ordre que nostre amityé, qui a tant duré, ne se rompe pour une femme. Car, quant je l'aymerois plus que toutes les choses du Monde, si ne parlerois je jamais à elle, pource que je préfère vostre honneur à tout aultre. »

Son compaignon lui jura, par tous les graves sermens qu'i luy fut possible, que jamais n'y avoyt pensé, & le pria de faire en sa maison comme il avoyt accoustumé.

L'autre luy respondit :

« Je le feray, mais je vous prie que après cela, si vous avez oppinion de moy & que le me dissimullez ou que le trouvez mauvais, je ne demeureray jamais en vostre compaignye. »

Au bout de quelque temps qu'ilz vivoient tous deux comme ilz avoient accoustumé, le Gentil homme maryé rentra en soupson plus que jamais & commanda à sa femme qu'elle ne luy feit plus le visaige qu'elle luy faisoyt, ce qu'elle dist au compaignon de son mary, le priant de luy mesmes se voulloir abstenir de parler plus à elle, car elle avoyt commandement d'en faire autant de luy.

Le Gentil homme entendant, par la parolle d'elle & par quelques contenances qu'il voyoit faire à son compaignon, qu'il ne luy avoit pas tenu sa promesse, luy dist en grande collère :

« Si vous estes jaloux, mon compaignon, c'est chose naturelle ; mais, après les sermens que vous avez faictz, je ne me puis contanter de ce que vous me l'avez tant cellé, car j'ay tousjours pensé qu'il n'y eust entre vostre cueur & le mien ung seul moien ny obstacle ; mais, à mon très grand regret & sans qu'il y ayt de ma faulte, je voy le contraire, par ce que non seulement vous estes bien fort jaloux de vostre femme & de moy, mais le me voullez couvrir afin que vostre maladie dure si longuement qu'elle tourne du tout en hayne, &, ainsy que l'amour a esté la plus grande que l'on ayt veu de nostre temps, l'inimitié sera la plus mortelle. J'ay faict ce que j'ay peu pour éviter cest inconvénient, mais, puisque vous me soupsonnez si meschant & le contraire de

ce que je vous ay tousjours esté, je vous jure & promectz ma foy que je seray tel que vous m'estimez, & ne cesseray jamais jusques ad ce que j'aye eu de vostre femme ce que vous cuydez que j'en pourchasse ; & doresnavant gardez vous de moy, car, puisque le soupson vous a séparé de mon amityé, le despit me séparera de la vostre. »

Et, combien que son compaignon luy voulût faire croyre le contraire, si est ce qu'il n'en creut plus rien & retira sa part de ses meubles & biens, qui estoient tous en commung, & furent avecq leurs cueurs aussi séparez qu'ilz avoient esté uniz, en sorte que le Gentil homme, qui n'estoyt poinct marié, ne cessa jamais qu'il n'eût faict son compaignon coqu, comme il luy avoyt promis.

« Et ainsy en puisse il prendre, mes Dames, à ceulx qui à tort soupsonnent mal de leurs femmes. Car plusieurs sont causes de les faire telles qu'ilz les soupsonnent, parce que une femme de bien est plus tost vaincue par ung désespoir que par tous les plaisirs du monde. Et qui dict que le soupson est amour je lui nye, car, combien qu'il en sorte comme la cendre du feu, ainsy le tue il.

— Je ne pense poinct, » dist Hircan, « qu'il soyt ung plus grand desplaisir à homme ou à femme que d'estre soupsonné du contraire de la vérité. Et quant à moy, il n'y a chose qui tant me feist rompre la compaignye de mes amys que ce soupson là.

— Si n'est ce pas excuse raisonnable, » dist Oisille, « à une femme de soy venger du soupson de son mary à la honte d'elle mesmes. C'est faict comme celluy qui, ne pouvant tuer son ennemi, se donna un coup d'espée à travers le corps, ou, ne le povant esgratiner, se mord les doigtz ; mais elle eust mieulx faict de ne

parler jamais à luy pour monstrer à son mary le tort qu'il avoyt de la soupsonner, car le temps les eût tous deux appaisez.

— Si estoit ce faict en femme de cueur, » dist Ennasuicte, « &, si beaucoup de femmes faisoyent ainsy, leurs mariz ne seroient pas si oultrageux qu'ilz sont.

— Quoy qu'il y ayt, » dist Longarine, « la patience rend enfin la femme victorieuse & la chasteté louable, & fault que là nous arrestions.

— Toutesfoys, » dist Ennasuicte, « une femme peult bien estre non chaste sans péché.

— Comment l'entendez vous ? » dist Oisille.

— « Quant elle en prent ung aultre pour son mary.

— « Et qui est la sotte, » dist Parlamente, « qui ne congnoist bien la différence de son mary ou d'un aultre, en quelque habillement que se puisse desguiser ?

— Il y en a peu & encores, » dist Ennasuicte, « qui ont esté trompées demourans innocentes & inculpables du péché.

— Si vous en sçavez quelqu'une, » dist Dagoucin, « je vous donne ma voix pour la dire, car je trouve bien estrange que innocence & péché puissent estre ensemble.

— Or escoutez doncques, » dist Ennasuicte. « Si par les comptes précédens, mes Dames, vous n'estes assez advertyes qu'il faict dangereux loger chez soy ceulx qui nous appellent mondains & qui s'estiment estre quelque chose saincte & plus digne que nous, j'en ay voulu encores icy mectre ung exemple, afin que, tout ainsy que j'entends quelque compte des faultes où

sont tombez ceulx qui s'y fient aussi souvent, je les vous veulx mectre devant les œilz pour vous monstrer qu'ils sont non seulement hommes plus que les aultres, mais qu'ils ont quelque chose diabolicque en eulx contre la commune malice des hommes, comme vous orrez par ceste histoire :

## 48

u païs de Perigort, dedans ung villaige, en une Hostellerie fut faicte une nopce d'une fille de céans, où tous les parens & amis s'esforcèrent faire la meilleure chère qu'il estoit possible. Durant le jour des nopces arrivèrent céans deux Cordeliers, ausquels on donna à soupper en leur chambre, veu que ce n'estoit poinct leur estat d'assister aux nopces. Mais le principal des deux, qui avoyt plus d'auctorité & de malice, pensa, puisque on le séparoit de la table, qu'il auroit part au lict & qu'il leur joueroyt ung tour de son mestier.

Et, quant le soir fut venu & que les dances commencèrent, le Cordelier, par une finesse, regarda long temps la mariée, qu'il trouvoit fort belle & à son gré, &, s'enquérant soingneusement aux Chamberières de la chambre où elle debvoyt coucher, trouva que c'estoit auprès de la sienne, dont il fut fort aise, faisant si bien le guet pour parvenir à son intention qu'il veit desrober de la sale la mariée que les vielles emmenèrent comme ilz ont de coustume. Et, pource qu'il estoit de fort bonne heure, le marié ne voulut laisser la dance, mais y estoit tant affectionné qu'il sembloyt qu'il eust oblyé sa femme, ce que n'avoit pas faict le Cordelier, car, incontinant qu'il entendit que la mariée fut couchée, se des-

pouilla de son habit gris & s'en alla tenir la place de son mary ; mais, de paour d'y estre trouvé, n'y arresta que bien peu & s'en alla jusques au bout d'une allée où estoyt son compaignon, qui faisoyt le guet pour luy, lequel luy feit signe que le marié dansoit encores.

Le Cordelier, qui n'avoit pas achevé sa meschante concupiscence, s'en retourna encores coucher avecq la mariée jusques ad ce que son compaignon luy feit signe qu'il estoit temps de s'en aller. Le marié se vint coucher, & sa femme, qui avoit esté tant tormentée du Cordelier qu'elle ne demandoit que le repos, ne se peut tenir de luy dire :

« Avez-vous délibéré de ne dormir jamais & ne faire que me tormenter ? »

Le pauvre mari, qui ne faisoit que de venir, fut bien estonné & luy demanda quel torment il luy avoyt faict, veu qu'il n'avoit party de la dance.

« C'est bien dansé, » dist la pauvre fille ; « voicy la troisiesme fois que vous estes venu coucher ; il me semble que vous feriez mieulx de dormir. »

Le mary, oyant ce propos, fut bien fort estonné & oublia toutes choses pour entendre la vérité de ce faict ; mais, quant elle luy eut compté, soupsonna que c'estoient les Cordeliers qui estoient logez céans, & se leva incontinant & alla en leur chambre, qui estoit tout auprès de la sienne.

Et, quant il ne les trouva poinct, se print à cryer « À l'ayde ! » si fort qu'il assembla tous ses amys, lesquelz, après avoir entendu le faict, luy aydèrent avecq chandelles, lanternes & tous les chiens

du village, à chercher les Cordeliers. Et, quand ilz ne les trouvèrent poinct en leur maison, feirent si bonne dilligence qu'ilz les attrapèrent dedans les vignes, & là furent traictez comme il leur appartenoit ; car, après les avoir bien battuz, leur couppèrent les bras & les jambes, & les laissèrent dedans les vignes à la garde de dieu Baccus & Venus, dont ilz estoient meilleurs disciples que de sainct Françoys.

« Ne vous esbahissez poinct, mes Dames, si telles gens, séparez de nostre commune façon de vivre, font des choses que des Advanturiers auroient honte de faire. Esmerveillez vous qu'ilz ne font pis quant Dieu retire sa main d'eulx, car l'abit est si loing de faire le moyne que bien souvent par orgueil il le deffaict, &, quant à moy, je me arreste à la religion que dict sainct Jacques : Avoir le cueur envers Dieu pur & nect, & se exercer de tout son povoir à faire charité à son prochain.

— Mon Dieu, » dist Oisille, « ne serons nous jamais hors des contes de ces fascheux Cordeliers ? »

Ennasuicte dist :

« Si les Dames, Princes & Gentilz hommes ne sont poinct espargnez, il me semble que les Cordeliers ont grand honneur dont on daigne parler d'eulx ; car ilz sont si très inutiles que, s'ilz ne font quelque mal digne de mémoire, on n'en parleroit jamais, & on dict qu'il vault mieux mal faire que ne faire rien. Et nostre boucquet sera plus beau, tant plus il sera remply de différentes choses.

— Si vous me voulez promectre, » dist Hircan, « de ne vous courroucer poinct à moy, je vous en racompteray d'une grande Dame si infame que vous excuserez le pauvre Cordelier d'avoir

prins la nécessité où il l'a peu trouver, veu que celle qui avoyt assez à manger cherchoit sa friandise trop meschantment.

— Puis que nous avons juré de dire la verité, » dist Oisille, « aussy avons nous de l'escouter. Par quoy vous povez parler en liberté, car les maulx que nous disons des hommes & des femmes ne sont poinct pour la honte particulière de ceulx dont est faict le compte, mais pour oster l'estime de la confiance des créatures en monstrant les misères où ils sont subjectz, afin que nostre espoir s'arreste & s'appuye à Celuy seul qui est parfaict & sans lequel tout homme n'est que imperfection.

— Or doncques, » dist Hircan, « sans craincte je racompteray mon histoire :

## 49

n la Cour du Roy Charles, je ne diray poinct le quantiesme pour l'honneur de celle dont je veulx parler, laquelle je ne veulx nommer par son nom propre, y avoyt une Comtesse de fort bonne Maison, mais estrangière. Et, pource que toutes choses nouvelles plaisent, ceste Dame à sa venue, tant pour la nouveauté de son habillement que pour la richesse dont il estoyt plain, estoyt regardée de chacun, &, combien qu'elle ne fût des plus belles, si avoyt elle une grace avecq une audace tant bonne qu'il n'estoyt possible de plus, la parolle & la gravité de mesme, de sorte qu'il n'y avoyt nul qui n'eût craincte à l'aborder, sinon le Roy, qui l'ayma très fort &, pour parler à elle plus privéement, donna quelque commission au Conte son mary, en laquelle il demeura

longuement, & durant ce temps le Roy feit grand chère avecq sa femme.

Plusieurs Gentilz hommes du Roy, qui congnurent que leur Maistre en estoit bien traicté, prindrent hardiesse de parler à elle, & entre autres ung nommé Astillon, qui estoit fort audatieux & homme de bonne grâce.

Au commencement elle luy tint une si grande gravité, le menassant de le dire au Roy son Maistre, qu'il en cuyda avoir paour. Mais luy, qui n'avoyt poinct accoustumé de craindre les menasses d'un bien hardy Capitaine, s'asseura des siennes, & il la poursuivyt de si près qu'elle luy accorda de parler à luy seule, luy enseignant la manière comme il devoyt venir en sa chambre, à quoy il ne faillyt, &, afin que le Roy n'en eût nul soupson, luy demanda congé d'aller en quelque voiage & s'en partit de la Court ; mais la première journée laissa tout son train & s'en revint de nuict recepvoir les promesses que la Contesse luy avoyt faictes, ce qu'elle luy tint, dont il demeura si satisfaict qu'il fut content de demeurer cinq ou six jours enfermé en une Garderobbe sans saillyr dehors, & là ne vivoyt que de restaurans.

Durant les huict jours qu'il estoyt caché, vint un de ses compaignons faire l'amour à la Contesse, lequel avoyt nom Durassier. Elle tint telz termes à ce serviteur qu'elle avoyt faict au premier au commencement en rudes & audatieux propos, qui tous les jours s'adoucissoient &, quant c'estoyt le jour qu'elle donnoit congé au premier prisonnier, elle mectoit ung serviteur en sa place. Et, durant qu'il y estoyt, ung autre sien compaignon, nommé Valnebon, feyt pareille office que les deux premiers, & après eulx en vindrent deux ou trois aultres qui avoyent part à la doulse prison.

Ceste vie dura assez longuement, & conduicte si finement que les ungs ne sçavoient riens des aultres &, combien qu'ilz entendissent assez l'amour que chacun luy portoyt, si n'y avoyt il nul qui ne pensast en avoir eu seul ce qu'il en demandoyt, & se mocquoit chacun de son compagnon, qu'il pensoit avoir failly à ung si grand bien.

Ung jour que les Gentilz hommes dessus nommez estoient en ung bancquet où ilz faisoient fort grand chère, ilz commencèrent à parler de leurs fortunes & prisons qu'ilz avoient eues durant les guerres. Mais Valnebon, à qui il faisoyt mal de céler si longuement une si bonne fortune que celle qu'il avoyt eue, va dire à ses compagnons :

« Je ne sçay quelles prisons vous avez eu, mais, quant à moy, pour l'amour d'une où j'ay esté, je diray toute ma vie louange & bien des autres, car je pense qu'il n'y a plaisir en ce monde qui approche de celluy que l'on a d'estre prisonnier. »

Astillon, qui avoyt esté le premier prisonnier, se doubta de la prison qu'il vouloit dire & luy respondit : « Valnebon, soubz quel geolier ou geolière avez vous esté si bien traicté que vous aymez tant vostre prison ? »

Valnebon luy dist : « Quel que soyt le geolier, la prison m'a esté si agréable que j'eusse bien voulu qu'elle eût duré plus longuement, car je ne fuz jamais mieulx traicté ne plus contant. »

Durassier qui estoyt homme peu parlant, congnoissant très bien que l'on se débatoyt de la prison où il avoyt part comme les autres, dist à Valnebon : « De quelles viandes estiez vous nourry en ceste prison, dont vous vous louez si fort ?

— De quelles viandes ? » dist Valnebon. « Le Roy n'en a poinct de meilleures ne plus norrissantes.

— Mais encores fault il que je sçache, » dist Durassier, « si celluy qui vous tenoyt prisonnier vous faisoit bien gaingner vostre pain. »

Valnebon, qui se doubta d'estre entendu, ne se peut tenir de jurer : « Ha, vertu Dieu ! auroys je bien des compaignons où je pense estre tout seul ? »

Astillon, voiant ce différent où il avoyt part comme les aultres, dist en riant : « Nous sommes tous à ung Maistre, compaignons & amys dès nostre jeunesse, par quoy, si nous sommes compaignons d'une bonne fortune, nous avons occasion d'en rire. Mais, pour sçavoir si ce que je pense est vray, je vous prie que je vous interroge & que vous tous me confessiez la verité, car, s'il est advenu ainsy de nous comme je pense, ce seroyt une adventure aussi plaisante que l'on sçauroit trouver en nul livre. »

Ilz jurèrent tous dire vérité s'il estoit ainsi qu'ilz ne la peussent denyer.

Il leur dist : « Je vous diray ma fortune, & vous me respondrez ouy ou nenny si la vostre est pareille. »

Ilz se accordèrent tous, & alors il dist : « Je demanday congé au Roy d'aller en quelque voiage. » Ilz respondirent : « Et nous aussy.

— Quant je fuz à deux lieues de la Court, je laissay tout mon train & m'allay rendre prisonnier. » Ilz respondirent : « Nous en fismes autant.

— Je demouray, » dist Astillon, « sept ou huict jours, & couchay en une Garderobbe, où l'on ne me fit manger que restaurans & les meilleures viandes que je mangeay jamais, & au bout de huict jours ceulx qui me tenoient me laissèrent aller beaucoup plus foible que je n'estoys arrivé. »

Ilz jurèrent tous que ainsy leur estoit advenu.

« Ma prison, » dist Astillon, « commencea tel jour & fina tel jour.

— La myenne, » dist Durassier, « commencea le propre jour que la vostre fina, & dura jusques à ung tel jour. »

Valnebon, qui perdoit patience, commencea à jurer & dire : « Par le sang Dieu ! ad ce que je voy, je suis le tiers, qui pensois estre le premier & le seul, car je y entray tel jour & en saillis tel jour. »

Les aultres trois qui estoient à la table jurèrent qu'ilz avoient bien gardé ce rang.

« Or, puisque ainsy est, » dist Astillon, « je diray l'estat de nostre geolière. Elle est mariée & son mary est bien loing.

— C'est ceste là propre, » respondirent ilz tous.

— Or, pour nous mectre hors de peyne, » dist Astillon, « moy qui suys le premier en roolle, la nommeray aussy le premier. C'est Madame la Contesse, qui estoit si audatieuse que en gaingnant son amitié je pensois avoir gaingné César.

— Que à tous les Diables soyt la villaine qui nous a faict d'une chose tant travailler & nous réputer si heureux de l'avoir acquise ! Il ne fut oncques une telle meschante, car, quant elle en

tenoit ung en cache, elle praticquoit l'autre pour n'estre jamais sans passetemps, & aymerois je mieulx estre mort qu'elle demorast sans pugnition. »

Ilz demandèrent chacun qu'il leur sembloit qu'elle debvoit avoir, & qu'ilz estoient tous prestz de la luy donner.

« Il me semble, » dist il, « que nous le debvons dire au Roy nostre Maistre, lequel en faict ung cas comme d'une Déesse.

— Nous ne ferons poinct ainsy, » dist Astillon ; « nous avons assez de moien pour nous venger d'elle, sans y appeller nostre Maistre. Trouvons nous demain, quant elle ira à la messe, & que chacun de nous porte une chaine de fer au col, &, quant elle entrera en l'église, nous la saluerons comme il appartient. »

Ce conseil fut trouvé très bon de toute la compaignye, & feirent provision de chacun une chaine de fer. Le matin venu, tous habillez de noir, leurs chaines de fer tournées à l'entour de leur col en façon de collier, vindrent trouver la Contesse qui alloyt à l'église. Et, si tost qu'elle les veid ainsy habillez se print à rire & leur dist :

« Où vont ces gens si douloureux ?

— Madame, » dist Astillon, « nous vous venons accompagner comme pauvres esclaves prisonniers qui sont tenuz à vous faire service. »

La Contesse, faisant semblant de n'y entendre rien, leur dist : « Vous n'estes poinct mes prisonniers, ne je n'entendz poinct que vous ayez occasion de me faire service plus que les autres. »

Valnebon s'advencea & luy dist : « Si nous avons mangé de vostre pain si longuement, nous serions bien ingratz si nous ne vous faisions service. »

Elle feit si bonne mine de n'y rien entendre qu'elle cuydoit par ceste gravité les estonner, mais ilz poursuyvoient si bien leurs propos qu'elle entendit que la chose estoit descouverte. Par quoy trouva incontinant moien de les tromper, car elle, qui avoyt perdu l'honneur & la conscience, ne voulut poinct recepvoir la honte qu'ilz luy cuydoient faire ; mais, comme elle, qui préféroit son plaisir à tout l'honneur du monde, ne leur en feyt pire visaige, ny n'en changea de contenance, dont ilz furent tant estonnez qu'ilz rapportèrent en leur sein la honte qu'ilz luy avoient voulu faire.

« Si vous ne trouvez, mes Dames, ce compte digne de faire congnoistre les femmes aussi mauvaises que les hommes, j'en chercheray d'aultres pour vous compter ; toutesfoys il me semble que cestuy là suffise pour vous monstrer que une femme qui a perdu la honte est cent foys plus hardye à faire mal que n'est ung homme. »

Il n'y eut femme en la compaignye, oïant racompter ceste histoire qui ne fist tant de signes de croix qu'il sembloyt qu'elles voyoient tous les Diables d'Enfer devant leurs œilz, Mais Oisille leur dist :

« Mes Dames, humilions nous quant nous oyons cest horrible cas, d'autant que la personne délaissée de Dieu se rend pareille à celluy avecq lequel elle est joincte ; car, puisque à ceulx qui adhérent à Dieu ont son esperit avecq eulx, aussi sont ceulx qui adhérent à son contraire, & n'est rien si bestial que la personne destituée de l'esperit de Dieu.

— Quoy que ayt faict ceste pauvre Dame, » dist Ennasuicte, « si ne sçauroys je louer ceulx qui se ventent de leur prison.

— J'ay opinion, » dist Longarine, « que la peyne n'est moindre à ung homme de celler sa bonne fortune que de la pourchasser, car il n'y a veneur qui ne prenne plaisir à corner sa prise, ny amoureulx d'avoir la gloire de sa victoire.

— Voilà une opinion, » dist Simontault, « que devant tous les Inquisiteurs de la foy je soustiendray héréticque, car il y a plus d'hommes secretz que de femmes, & sçay bien que l'on en trouveroyt qui aymeroyent mieulx n'en avoir bonne chère que s'il falloyt que créature du monde l'entendist. Et por ce a l'Eglise, comme bonne mère, ordonné les Prestres confesseurs & non pas les femmes, parce que elles ne peuvent rien celler.

— Ce n'est pas pour ceste occasion, » dist Oisille, « mais c'est parce que les femmes sont tant ennemyes du vice qu'elles ne donneroient pas si facilement absolution que les hommes & seroient trop austères en leurs pénitences.

— Si elles l'estoient autant, » dist Dagoucin, « qu'elles sont en leurs responces, elles feroient désespérer plus de pécheurs qu'elles n'en attireroient à salut, par quoy l'Eglise en toute sorte y a bien pourveu. Mais si ne veulx je pas pour cela excuser les Gentilz hommes qui se vantèrent ainsy de leur prison, car jamais homme n'eut honneur à dire mal des femmes.

— Puis que le faict estoit commun, » dist Hircan, « il me semble qu'ils faisoient bien de consoler les ungs aux aultres.

— Mais, » dist Geburon, « ilz ne le devoient jamais confesser pour leur honneur mesmes, car les livres de la Table ronde nous

apprennent que ce n'est poinct honneur à ung bon Chevalier d'en abattre ung qui ne vault rien.

— Je m'esbahys, » dist Longarine, « que ceste pauvre femme ne moroit de honte devant ses prisonniers.

— Celles qui l'ont perdue, » dist Oisille, « à grand peyne la peuvent elles jamais reprendre, sinon celle que fort amour a faict oblier. De telles en ay je veu beaucoup revenir.

— Je croy, » dist Hircan, « que vous en avez veu revenir celles qui y sont allées, car forte amour qui est en une femme est malaisée à trouver.

— Je ne suys pas de vostre opinion, » dist Longarine, « car je croy qu'il y en a qui ont aymé jusques à la mort.

— J'ay tant d'envye d'oyr ceste nouvelle, » dist Hircan, « que je vous donne ma voix pour congnoistre aux femmes l'amour que je n'ay jamais estimé y estre.

— Or, mais que vous l'oyez, » dist Longarine, « vous le croyrez, & qu'il n'est nulle plus forte passion que celle d'amour. Mais, tout ainsy qu'elle faict entreprendre choses quasi impossibles pour acquérir quelque contentement en ceste vie, aussy mène elle plus que autre passion à désespoir celluy ou celle qui pert l'espérance de son desir, comme vous verrez par ceste histoire :

## 50

n la ville de Crémonne n'y a pas longtemps qu'il y avoit ung gentil homme nommé messire Jehan Piètre, lequel avoyt aymé longue-

ment une Dame qui demoroit près de sa maison ; mais, pour pourchatz qu'il sçeut faire, ne povoit avoir d'elle la responce qu'il desiroit, combien qu'elle l'aymoyt de tout son cueur. Dont le pauvre Gentil homme fut si ennuyé & faché qu'il se retira en son logis, délibéré de ne poursuivre plus en vain le bien dont la poursuicte consumoit sa vie, &, pour en cuyder divertir sa fantaisie, fut quelques jours sans la veoir, dont il tomba en telle tristesse que l'on mescongnoissoit son visaige. Ses parens feirent venir les Médecins, qui, voyans que le visaige luy devenoit jaulne, estimèrent que c'estoit une oppilation de foye & luy ordonnèrent la seignée.

Ceste Dame, qui avoit tant faict la rigoureuse, sçachant très bien que la maladie ne luy venoyt que par son refuz, envoia devers luy une vieille, en qui elle se fyoit, & luy manda que, puis qu'elle congnoissoit que son amour estoit véritable & non faincte, elle estoit délibérée de tout luy accorder ce que si long temps luy avoyt refusé. Elle avoyt trouvé moïen de saillir de son logis en ung lieu où privément il la povoit veoir.

Le gentil homme, qui au matin avoit esté seigné au bras, se trouva par ceste parolle mieulx guéry qu'il ne faisoyt par médecine ne seignée qu'il sçeut prendre, luy manda qu'il n'y auroit poinct de faulte qu'il ne se trouvast à l'heure qu'elle luy mandoyt & qu'elle avoyt faict ung miracle évident, car par une seule parolle elle avoyt guéry ung homme d'une malladye où tous les Médecins ne pouvoient trouver remède.

Le soir venu qu'il avoit tant desiré, s'en alla le Gentil homme au lieu qui luy avoit esté ordonné, avecq ung si extrême contentement qu'il falloyt que bien tost il print fin, ne povant augmenter. Et ne demeura guères, après qu'il fut arrivé, que celle qu'il ay-

moit plus que son ame le vint trouver. Il ne s'amusa pas à luy faire grande harangue, car le feu qui le brusloit le faisoyt hastivement pourchasser ce que à peine povoyt il croire avoir en sa puissance, &, plus yvre d'amour & de plaisir qu'il ne luy estoit besoin, cuydant sercher par ung cousté le remède de sa vie, se donnoyt par ung aultre l'advancement de sa mort ; car, ayant pour s'amye mys en obly soy mesmes, ne s'apperçeut pas de son bras qui se desbanda, & la playe nouvelle qui se vint à ouvrir rendit tant de sang que Gentil homme en estoit tout baigné, mais, estimant que sa lasseté venoyt à cause de ses excès, s'en cuyda retourner à son logis.

Lors Amour, qui les avoyt trop unis ensemble, feyt en sorte que en departant d'avecq s'amye son âme départit de son corps &, pour la grande effusion de sang, tumba mort aux pieds de sa Dame, qui demoura si hors d'elle mesmes par estonnement, en considérant la perte qu'elle avoyt faicte d'un si parfaict amy de la mort duquel elle estoit la seulle cause. Regard d'aultre costé avecq le regret & la honte, en quoy elle demoroyt si on trouvoyt ce corps mort en sa maison, afin de faire ignorer la chose, elle & une Chamberière, en qui elle se fyoit, portèrent le corps mort dedans la rue, où elle ne le voulut laisser seul, mais, en prenant l'espée du trespassé, se voulut joindre à sa fortune &, en punissant son cueur, cause de tout le mal, la passa tout au travers, & tomba son corps mort sur celluy de son amy.

Le père & la mère de ceste fille, en sortant au matin de leur maison, trouvèrent ce piteulx spectacle &, après en avoir faict tel deuil que le cas méritoit, les enterrèrent tous deux ensemble.

« Ainsy voyt on, mes Dames, que une extrémité d'amour ameine un autre malheur.

— Voylà qui me plaist bien, » dist Simontault, « quant l'amour est si égale que, luy morant, l'autre ne vouloit plus vivre, &, si Dieu m'eust faict la grâce d'en trouver une telle, je croy que jamais n'eust aymé plus parfaictement.

— Si ay je ceste opinion, » dist Parlamente, « que Amour ne vous a pas tant aveuglé que vous n'eussiez myeulx lyé vostre bras qu'il ne fit, car le temps est passé que les hommes oblient leurs vies pour les dames.

— Mais il n'est pas passé, » dist Simontault, « que les dames oblient la vie de leurs serviteurs pour leurs plaisirs.

— Je croy, » dist Ennasuicte, « qu'il n'y a femme au Monde qui prenne plaisir à la mort d'un homme, encores qu'il fust son enneny. Toutesfois, si les hommes se veullent tuer eulx mesmes, les Dames ne les en peuvent pas garder.

— Si est-ce, » dist Saffredent, que celle qui refuse son pain au pauvre mourant de faim est estimée le meurtrier.

— Si vos requestes, » dist Oisille, « estoient si raisonnables que celles du pauvre demandant sa nécessité, les Dames seroient trop cruelles de vous refuser, mais, Dieu mercy, ceste maladie ne tue que ceulx qui doibvent morir dans l'année.

— Je ne treuve poinct, Madame, » dist Saffredent, « qu'il soyt une plus grande nécessité que celle qui faict oblier toutes les aultres ; car, quant l'amour est forte, on ne congnoist autre pain ne aultre viande que le regard & la parolle de celle que l'on ayme.

— Qui vous laisseroyt jeuner, » dist Oisille, « sans vous bailler aultre viande, on vous feroit bien changer de propos.

— Je vous confesse, » dist-il, « que le corps pourroit défaillir, mais le cueur & la volunté non.

— Doncques, » dist Parlamente, « Dieu vous a faict grand grâce de vous faire addresser en lieu où vous avez si peu de contentement qu'il vous fault reconforter à boire & à manger, dont il me semble que vous vous acquitez si bien que vous devez louer Dieu d'une si doulce cruaulté.

— Je suis tant nourry au torment, » dist il, que je commence à me louer des maulx dont les aultres se plaignent.

— Peut estre c'est, » dist Longarine, « que nostre plaincte vous recule de la compaignye où vostre contentement vous faict estre le bien venu, car il n'est rien si fascheux que ung amoureux importun.

— Mectez, » dist Simontault, « que une dame cruelle…

— J'entendz bien, » dist Oisille, « que, si nous voulons entendre la fin des raisons de Symontault, veu que le cas luy touche, nous pourrions trouver Complies au lieu de Vespres ; par quoy allons nous en louer Dieu d'ont ceste journée est passée sans plus grand débat. »

Elle commencea la première à se lever & tous les aultres la suyvirent, mais Symontault & Longarine ne cessèrent de débatre leur querelle si doulcement que, sans tirer espée, Symontault gaigna, monstrant que de la passion la plus forte estoyt la nécessité la plus grande, & sur ce mot entrèrent en l'église où les Moynes les attendoient.

Vespres oyes, s'en allèrent soupper autant de parolles que de viandes, car leurs questions durèrent tant qu'ilz furent à table, &

du soir jusques ad ce que Oisille leur dist qu'ils pouvoyent bien aller reposer leurs esperitz, & que les cinq Journées estoient accomplies de si belles histoires qu'elle avoyt grand paour que la sixiesme ne fût pareille ; car il n'estoit possible, encores qu'on les voulût inventer, de dire de meilleurs comptes que véritablement ils en avoyent racomptez en leur compaignye.

Mais Geburon lui dist que, tant que le Monde dureroit, il se feroit cas dignes de mémoire, « car la malice des hommes mauvais est toujours telle qu'elle a esté, comme la bonté des bons. Tant que malice & bonté règneront sur la Terre, ilz la rempliront tousjours de nouveaulx actes, combien qu'il est escript qu'il n'y a rien nouveau soubz le soleil. Mais, à nous qui n'avons esté appellez au conseil privé de Dieu, ignorans les premières causes, trouvons toutes choses nouvelles tant plus admirables que moins nous les vouldrions ou pourrions faire. Par quoy n'ayez poinct de paour que les Journées qui viendront ne suyvent bien celles qui sont passées, & pensez de vostre part de bien faire vostre debvoir. Oisille dist qu'elle se rendoyt à Dieu, au nom duquel elle leur donnoyt le bon soir.

Ainsy se retira toute la compagnye, mectant fin à la cinquiesme Journée.

## Prologue (sixième journée)

DES NOUVELLES

DE

e matin, plus tost que de coustume, Madame Oisille alla préparer sa leçon en la salle, mais la compaignye, qui en fut advertye, pour le desir qu'elle avoyt d'oyr sa bonne instruction, se dilligenta tant de se habiller qu'ilz ne la feirent guères attendre, & elle, congnoissant la ferveur, leur va lire l'Epitre de Sainct Jehan l'Evangéliste, qui n'est plaine que d'amour, pour ce que les jours passez elle leur avoyt déclaré celle de Sainct Pol aux Romains. La compaignye trouva ceste viande si doulce que, combien qu'ilz y fussent demye heure plus qu'ilz n'avoient esté les aultres jours, si leur sembloyt il n'y avoir pas esté ung quart. Au partir de là s'en allèrent à la contemplation de la messe, où chacun se recommanda au Sainct Esperit pour satisfaire ce jour là à leur plaisante audience, &, après qu'ilz eurent reciné & prins ung peu de repos, s'en allèrent continuer le passetemps accoustumé.

Et Madame Oisille leur demanda qui commenceroyt ceste journée. Longarine leur respondit :

« Je donne ma voix à Madame Oisille ; elle nous a ce jourd'huy faict une si belle leçon qu'il est impossible qu'elle ne die quelque histoire digne de parachever la gloire qu'elle a méritée ce matin.

— Il me desplaist, » dist Oisille, « que je ne vous puis dire à ceste après-disnée chose aussy proffitable que j'ai faict à ce matin, mais à tout le moins l'intention de mon histoire ne sortira poinct hors de la doctrine de la saincte Escripture, où il est dict : Ne vous confiez poinct aux Princes, ne aux filz des hommes, ausquelz n'est nostre salut, &, afin que par faulte d'exemple ne mectez en obly ceste verité, je vous en voys dire ung très véritable &

dont la mémoire est si fresche que à peyne en sont essuyez les œilz de ceulx qui ont veu ce piteux spectacle :

## 51

e Duc d'Urbin, nommé le Prefect, lequel espousa la seur du premier Duc de Mantoue, avoit un filz, de l'aage de dix-huict à vingt ans, qui fut amoureux d'une fille de bonne & honneste maison, seur de l'Abbé de Farse, &, pour ce qu'il n'avoyt pas la liberté de parler à elle comme il vouloyt selon la coustume du pays, se ayda du moien d'un Gentil-homme qui estoit à son service, lequel estoit amoureux d'une jeune Damoiselle servant sa mère, fort belle & honneste, par laquelle faisoyt déclarer à s'amye la grande affection qu'il luy portoit. Et la pauvre fille ne pensoit en nul mal, prenant plaisir à luy faire service, estimant sa volunté si bonne & honneste qu'il n'avoyt intention dont elle ne peût avecq honneur faire le message. Mais le Duc, qui avoyt plus de regard au proffict de sa Maison que à toute honneste amitié, eut si grand paour que les propos menassent son filz jusques au mariage, qu'il y feyt mectre ung grand guet, & luy fut rapporté que ceste pauvre Damoiselle s'estoit meslée de bailler quelques lettres de la part de son filz à celle que plus il aymoyt, dont il fut tant courroucé qu'il se délibéra d'y donner ordre.

Mais il ne peut si bien dissimuler son courroux que la Damoiselle n'en fût advertye, laquelle, congnoissant la malice du Duc qu'elle estimoyt aussi grande que sa conscience petite, eut une merveilleuse craincte & s'en vint à la Duchesse, la suppliant luy donner congé de se retirer en quelque lieu hors la veue de luy,

jusques à ce que sa fureur fût passée ; mais sa maistresse luy dit qu'elle essaieroit d'entendre la volunté de son mary avant que de luy donner congé.

Toutesfois elle entendit bien tost le mauvais propos que le Duc en tenoyt &, congnoissant sa complexion, non seullement donna congé mais conseilla à ceste Damoiselle de s'en aller en ung

## 52

monastère jusques ad ce que ceste tempeste fut passée, ce qu'elle feyt le plus secrètement qu'il luy fut possible, mais non tant que le Duc n'en fût adverty, qui d'un visaige fainct & joyeux demanda à sa femme où estoyt ceste Damoiselle, laquelle, pensant qu'il en sçeût bien la verité, la luy confessa, dont il faingnyt estre marry, luy disant qu'il n'estoit besoing qu'elle fist ces contenances là & que de sa part il ne luy vouloyt poinct de mal & qu'elle la fist retourner, car le bruict de telles choses n'estoit poinct bon.

La Duchesse luy dist que, si ceste pauvre fille estoit si malheureuse d'estre hors de sa bonne grace, il valloyt mieulx pour quelque temps qu'elle ne se trouvast poinct en sa présence, mais il ne voulut poinct recepvoir toutes ses raisons, luy commandant qu'elle la feist revenir.

La Duchesse ne faillyt à déclarer à la pauvre Damoiselle la volunté du Duc, dont elle ne se peut asseurer, la supliant qu'elle ne tentast poinct ceste fortune & qu'elle sçavoit bien que le Duc n'estoit pas si aisé à pardonner comme il en faisoyt la mine. Toutes-

foys la Duchesse l'asseura qu'elle n'auroit nul mal & la print sur sa vie & son honneur.

La fille, qui sçavoit bien que sa maistresse l'aymoit & ne la vouldroit poinct tromper pour ung rien, print sa fiance en sa promesse, estimant que le Duc ne vouldroit jamais aller contre telle seureté où l'honneur de sa femme estoit engaigé, & ainsy s'en retourna avecques la Duchesse.

Mais, si tost que le Duc le sçeut, ne faillyt à venir en la chambre de sa femme, où, si tost qu'il eut apperçeu ceste fille, disant à sa femme : « Voylà une telle qui est revenue », se retourna devers les Gentilz hommes, leur commandant la prendre & la mener en prison.

Dont la pauvre Duchesse, qui, sur sa parolle, l'avoyt tirée hors de sa franchise, fut si dèsespèrée, se mectant à genoulx devant luy, luy suplia que pour l'amour de luy & de sa Maison il luy pleust ne faire ung tel acte, veu que pour luy obéyr elle l'avoyt tirée du lieu où elle estoit en seureté.

Si est ce que, quelque prière qu'elle sçeut alléguer, ne sçeut amollir le dur cueur ne vaincre la forte opinion qu'il avoit prinse de se venger d'elle ; mais, sans respondre à sa femme, se retira incontinent le plus tost qu'il peut &, sans forme de justice, obliant Dieu & l'honneur de sa Mayson, feyt cruellement pendre ceste pauvre Damoiselle.

Je ne puis entreprendre de vous racompter l'ennuy de la Duchesse, car il estoit tel que doibt avoir une Dame d'honneur & de cueur, qui sur sa foy voyoit mourir celle qu'elle desiroyt de saulver. Mais encores moins se peult dire l'extrême deuil du pauvre Gentil-homme qui estoit son serviteur, qui ne faillit de se mectre

en tout debvoir qu'il luy fut possible de saulver la vie de s'amie, offrant mectre la sienne en lieu ; mais nulle pitié ne sçeut toucher le cueur de ce Duc, qui ne congnoissoit aultre félicité que de se vanger de ceux qu'il hayssoit.

Ainsy fut ceste Damoiselle innocente mise à mort par ce cruel Duc contre toute la loy d'honnesteté, au très grand regret de tous ceulx qui la congnoissoient.

« Regardez, mes Dames, quelz sont les effectz de la malice, quant elle est joincte à la puissance.

— J'avoys bien ouy dire, » ce dist Longarine, « que les Italiens estoient subjectz à trois vices par excellence ; mais je n'eusse pas pensé que la vengeance & cruaulté fût allée si en avant que pour une si petite occasion elle eû donné si cruelle mort. »

Saffredent en riant luy dist : « Longarine, vous nous avez bien dict l'un des trois vices, mais il fault sçavoir qui sont les deux autres.

— Si vous ne les sçaviez, » ce dist-elle, « je les vous apprendrois, mais je suis seure que vous les sçavez tous.

— Par ces parolles, » dist Saffredent, « vous m'estimez bien vitieux.

— Non faiz, » dist Longarine, « mais si bien congnoissez la laideur du vice que vous le povez mieulx que ung aultre éviter.

— Ne vous esbahissez, » dist Simontault, « de ceste cruaulté, car ceulx qui ont passé par Italie en ont vu de si très incroyable que ceste cy n'est au pris qu'un petit pecadille.

— Vrayement, » dist Geburon, « quant Rivolte fut prins des François, il y avoit ung Capitaine Italien que l'on estimoyt gentil compaignon, lequel, voiant mort ung qui ne luy estoit ennemy que de tenir sa part contraire de Guelfe à Gibelin, luy arracha le cueur du ventre &, le rotissant sur les charbons, à grand haste le mangea &, répondant à quelquez ungs qui luy demandoient quel gout il y trouvoyt, dist que jamais n'avoyt mengé si savoureux ne si plaisant morceau que de cestuy là &, non contant de ce bel acte, tua la femme du mort &, en arrachant de son ventre le fruict dont elle estoyt grosse, le froissa contre les murailles & emplit d'avoyne les deux corps du mary & de la femme, dedans lesquelz il feyt manger ses chevaulx. Pensez si cestuy là n'eût bien faict mourir une fille qu'il eût soupsonnée luy faire quelque desplaisir.

— Il fault bien dire, » dist Ennasuicte, « que ce Duc Urbin avoyt plus de paour que son filz fût maryé pauvrement qu'il ne desiroit luy bailler femme à son gré.

— Je croy que vous ne devez poinct, » respondit Simontault, « doubter que la nature de l'Italien est d'aymer plus que Nature ce qui est creé seulement pour le service d'icelle.

— C'est bien pis, » dist Hircan, « car ilz font leur Dieu des choses qui sont contre Nature.

— Et voylà, » ce dist Longarine, « les péchez que je voulois dire, car on sçayt bien que aymer l'argent, sinon pour s'en ayder, c'est servir les idolles. »

Parlamente dist que Sainct Pol n'avoyt poinct oblyé les vices des Italiens & de tous ceulx qui cuydent passer & surmonter les aultres en honneur, prudence & rayson humaine, en laquelle ils se fondent si fort qu'ilz ne rendent poinct à Dieu la gloire qu'il luy

appartient, par quoy le Tout puissant, jaloux de son honneur, rend plus insensez que les bestes enragées ceulx qui ont cuydé avoir plus de sens que tous les aultres hommes, leur faisant monstrer par œuvres contre Nature qu'ilz sont en sens reprouvez.

Longarine luy rompit la parolle pour dire que c'est le troisiesme péché en quoy ilz sont subjectz.

« Par ma foy, » dist Nomerfide, « je prens grand plaisir à ce propos, car, puisque les esperitz que l'on estime les plus subgectz & grands discoureux ont telle pugnition de devenir plus sotz que les bestes, il fault doncques conclure que ceulx qui sont humbles & bas & de petite portée, comme le myen, sont rempliz de la sapience des Anges.

— Je vous asseure, » dist Oisille, « que je ne suis pas loing de vostre opinion, car nul n'est plus ignorant que celuy qui cuyde sçavoir.

— Je n'ay jamais veu, » dist Geburon, « mocqueur qui ne fût mocqué, trompeur qui ne fût trompé & glorieulx qui ne fût humillyé.

— Vous me faictes souvenir, » dist Simontault, « d'une tromperie que, si elle estoit honneste, je l'eusse voluntiers comptée.

— Or, puisque nous sommes icy pour dire vérité, » dist Oisille, « soyt de telle qualité que vouldrez, je vous donne ma voix pour la dire.

— Puisque la place m'est donnée, » dist Simontault, « je la vous diray :

## 53

uprès de la ville d'Alençon y avoyt ung Gentil-homme, nommé le Seigneur de la Tirelière, qui vint à un matin de sa maison jusques à la ville à pied, tant pour ce qu'elle estoyt près que pour ce qu'il gelloyt à pierre fendant. Quant il eut faict ses affaires, trouva ung sien compère Advocat, nommé Anthoine Bacheré &, après luy avoir parlé de ses affaires, luy dist qu'il avoyt envie de trouver quelque bon desjuner, mais que ce fût aux despens d'aultruy. En parlant à ses propos se asseyèrent devant l'ouvrouer d'un Apothicaire, où estoit ung varlet qui les escoutoit & pensa incontinant de leur donner à desjuner.

Il saillyt de sa bouticque dans une rue où chacun alloyt faire ses nécessitez & trouva ung grand estronc tout debout, si gellé qu'il sembloyt ung petit pain de sucre fin ; incontinant l'enveloppa dedans ung beau papier blanc, en la façon qu'il avoyt accoustumé, pour en faire envye aux gens & le cacha en sa manche, & s'en vint passer par devant ce Gentil homme & cest Advocat, laissant tumber assez près d'eulx comme par mesgarde ce beau pain de sucre, & entre dans une maison où il faingnoit de le porter.

Le Seigneur de la Tirelière se hasta de relever vistement ce qu'il cuydoyt estre ung pain de sucre &, ainsy qu'il le levoit, le Varlet de l'Apothicaire retourna, serchant & demandant son pain de sucre partout.

Le Gentil-homme qui le pensoyt avoir bien trompé, s'en alla hastivement avecq son compère en une taverne, en luy disant :

« Nostre desjuné est payé aux despens de ce Varlet. »

Quant il fut en la maison, il demanda bon pain, bon vin & bonnes viandes, car il pensoyt bien avoir de quoy paier. Ainsy qu'il commençea à se chauffer en mangeant, son pain de sucre commencea aussy à desgeller, qui remplit toute la chambre de telle senteur que le pain estoyt, dont celluy qui le portoyt en son saing se commencea à courroucer à la Chamberière, luy disant :

« Vous estes les plus villennes gens en ceste ville que je veys oncques, car vous ou vos petitz enfants ont jonché toute ceste chambre de merde. »

La Chamberière respondit :

« Par Sainct Pierre, il n'y a ordure céans si vous ne l'y avez apportée. »

Et sur ce regard se levèrent pour la grande puanteur qu'ilz sentoient, & s'en vont auprès du feu, où le Gentil-homme tira ung mouchouer de son saing, qui estoit tainct de sucre qui estoit gelée, &, en ouvrant sa robe fourrée de regnardz, la trouva toute gastée & ne sçeut que dire à son compère, sinon que :

« Le mauvais garçon que nous cuydions tromper le nous a bien randu », &, en payant leur escot, s'en partirent aussi marris qu'ilz estoient venuz joieulx, pensans avoir trompé le Varlet de l'Appothicaire.

« Nous voions bien souvent, mes Dames, cela advenir autant à ceulx qui prennent plaisir à user de telles finesses. Si le Gentil homme n'eût voulu manger aux despens d'aultruy, il n'eût pas beu aux siens ung si villain bruvaige. Il est vray, mes Dames, que mon compte n'est pas très nect, mais vous m'avez donné congé

de dire la vérité, laquelle j'ay dicte pour monstrer que, si ung trompeur est trompé, il n'y a nul qui en soyt marry.

— L'on dist voluntiers, » dist Hircan, « que les parolles ne sont jamais puantes, mais ceux pour qui elles sont dictes n'en estoient pas quictes à si bon marché qu'ilz ne les sentissent bien.

— Il est vray, » dist Oisille, « que telles parolles ne puent poinct, mais il y en a d'autres, que l'on appelle villaines, qui sont de mauvaise odeur quant l'ame en est plus faschée que le corps n'est de sentyr ung tel pain de sucre que vous avez dict.

— Je vous prie, » dist Hircan, « dictes moy quelles parolles sont que vous sçavez si ordes qu'elles font mal au cueur & à l'ame d'une honneste femme ?

— Il seroyt bon, » dist Oisille, « que je vous disse ce que ne conseille à nulle femme de dire.

— Par ce mot là, » dist Saffredent, « j'entens bien quelz termes ce sont, dont les femmes qui se veulent faire reputer saiges ne usent poinct communement ; mais je demanderois voluntiers à toutes celles qui sont icy, pourquoy c'est, puisqu'elles n'en osent parler, qu'elles rient si voluntiers quant on en parle devant elles ? »

Ce dist Parlamente : « Nous ne ryons pas pour oyr dire ces beaulx motz, mais il est vray que toute personne est encline à rire ou quant elle voyt quelcun tresbucher, ou quant on dict quelque mot sans propos comme souvent advient ; la langue fourche en parlant & faict dire ung mot pour l'autre, ce qui advient aux plus saiges & mieulx parlantes. Mais, quant, entre vous hommes, parlez villainement pour vostre malice, sans nulle ignorance, je ne

sçaiche telle femme de bien qui n'en ayt horreur, que non seullement ne les veulle escouter, mais fuyr la compagnye d'icelles gens.

— Il est bien vray, » dist Geburon ; « j'ay bien veu des femmes faire le signe de la croix en oyant dire des parolles, qui ne cessoient après qu'on ne les eût redictes.

— Mais, » dist Simontault, « combien de foys ont elles mis leur touret de nez pour rire en liberté autant qu'elles s'estoient courroucées en fainctes ?

— Encore valloyt il mieulx faire ainsy, » dist Parlamente, « que de donner à congnoistre que l'on trouvast le propos plaisant.

— Vous louez doncques, » dist Dagoucin, « l'ypocrisie des dames autant que la vertu ?

— La vertu seroit bien meilleure, » dist Longarine, « mais où elle default se fault ayder de l'ypocrisie, comme nous faisons de pantoufles pour faire oblier nostre petitesse. Encores est ce beaucoup que nous puissions couvrir nos imperfections.

— Par ma foy, » dist Hircan, « il vauldroyt mieulx quelque fois monstrer quelque petite imperfection que la couvrir si fort du manteau de vertu.

— Il est vray, « dist Ennasuicte, « que ung accoustrement empruncté deshonore autant celluy qui est contrainct de le rendre comme il luy a fait d'honneur en le portant, & y a telle Dame sur la terre qui par trop dissimuller une petite faulte est tombée en une plus grande.

— Je me doubte, » dist Hircan, « de qui vous voulez parler, mais au moins ne la nommez poinct.

— Ho, » dist Geburon, « je vous donne ma voix par tel si que, après avoir faict le compte, vous nous direz les noms, & nous jurerons de n'en parler jamais.

— Je le vous promectz, » dist Ennasuicte, « car il n'y a rien qui ne se puisse dire avecq honneur.

## 54

e Roy François premier estoyt en ung beau chasteau & plaisant, où il estoit allé avecq petite compaignye tant pour la chasse que pour y prendre quelque repos. Il avoyt en sa compaignye ung nommé le Prince de Belhoste, autant honneste, vertueux, saige & beau Prince qu'il y en avoyt poinct en la Court, & avoyt espousé une femme qui n'estoit pas de grande Maison, mais si l'aymoyt il autant & la traictoyt autant bien que mary peult faire sa femme & se fyoyt en elle. Quant il en aymoyt quelqu'une, il ne luy celloyt poinct, sçachant qu'elle n'avoit volunté que la sienne.

Ce Seigneur print une grande amitié en une Dame vefve qui s'appelloyt Madame de Neufchastel, & qui avoyt la réputation d'estre la plus belle que l'on eust peu regarder, &, si le Prince de Belhoste l'aymoit bien, sa femme ne l'aymoit pas moins, mais l'envoyoit souvent quérir pour manger avecq elle, la trouvant si saige & honneste que, en lieu d'estre marrye que son mary l'aymast, se resjouyssoyt de le veoir addresser en si honneste lieu remply d'honneur & de vertu.

Ceste amytié dura longuement, en sorte que en tous les affaires de la dicte Neufchastel le Prince de Belhoste s'employoit comme pour les siens propres, & la Princesse sa femme n'en faisoit pas moins ; mais à cause de sa beaulté plusieurs grands Seigneurs & Gentilz-hommes cherchoient fort sa bonne grace, les ungs pour l'amour seullement, les autres pour l'anneau, car oultre la beaulté elle estoit fort riche.

Entre aultres il y avoit ung jeune Gentilhomme, nommé le Seigneur des Cheriotz, qui la poursuivoyt de si près qu'il ne falloyt d'estre à son habiller & son deshabiller, & tout du long du jour tant qu'il povoyt estre auprès d'elle, ce qui ne pleut pas au Prince de Belhoste pource qu'il luy sembloyt que ung homme de si pauvre lieu & de si mauvaise grace ne méritoyt poinct avoir si honneste & gratieux recueil, dont souvent il faisoit des remonstrances à ceste Dame. Mais elle, qui estoit fille d'Eve, s'excusoyt, disant qu'elle parloyt à tout le monde généralement & que pour cela leur amityé en estoyt d'autant mieulx couverte qu'elle ne parloit poinct plus aux ungs que aux autres.

Mais au bout de quelque temps ce Sieur des Cheriots feyt telle poursuicte, plus par importunité que par amour, qu'elle luy promit de l'espouser, le priant ne la presser poinct de déclairer le mariage jusques ad ce que ses filles fussent maryées. À l'heure, sans craincte de conscience, alloyt le Gentil-homme à toutes heures qu'il vouloit à sa chambre, & n'y avoyt que une femme de chambre & ung homme qui sçeussent leurs affaires.

Le Prince voyant que de plus en plus le Gentil-homme se apprivoyoit en la maison de celle qu'il aymoyt tant, le trouva si mauvais qu'il ne se peut tenir de dire à la Dame :

« J'ay tousjours aymé vostre honneur comme celuy de ma propre seur, & sçavez les honnestes propos que je vous ay tenuz & le contantement que j'ay d'aymer une Dame tant saige & vertueuse que vous estes ; mais, si je pensoys que ung aultre qui ne le mérite pas gaignast par importunité ce que je ne veulx demander contre vostre vouloir, ce me seroyt chose importable & non moins deshonorable pour vous. Je le vous dictz pource que vous estes belle & jeune & que jusques icy vous avez esté en si bonne réputation, & vous commancez à acquérir ung très mauvais bruict, car, nonobstant qu'il ne soyt pareil ni de maison ni de biens & moins d'auctorité, sçavoir & bonne grâce, si est ce qu'il vauldroyt mieulx que vous l'eussiez espousé que d'en mectre tout le monde en soupson. Par quoy, je vous prie, dictes moy si vous estes délibérée de l'aymer, car je ne le veulx poinct avoir pour compaignon, & le vous lerray tout entier & me retireray de la bone volunté que je vous ay portée. »

La pauvre Dame se print à pleurer, craingnant de perdre son amityė, & luy jura qu'elle aimeroyt mieulx mourir que d'espouser le Gentil-homme dont il luy parloit, mais il estoit tant importun qu'elle ne le povoit garder d'entrer en sa chambre à l'heure que tous les autres y entroient.

« De ces heures là, » dist le Prince, « je ne parle poinct, car je y puis aussy bien aller que luy, & chacun voyt ce que vous faictes, mais on m'a dict qu'il y va après que vous estes couchée, chose que je trouve si estrange que, si vous continuez ceste vie & ne le declairez pour mary, vous estes la plus deshonorée femme que oncques fut. »

Elle luy feit tous les sermens qu'elle peut qu'elle ne le tenoyt pour mary ne pour amy, mais pour ung aussi importun Gentil-

homme qu'il en fût poinct.

« Puisque ainsi est, » dist le Prince, « qu'il vous fasche, je vous asseure que je vous en defferay.

— Comment, » dist elle, « le vouldriez-vous bien faire morir ?

— Non, non, » dist le Prince, « mais je luy donneray à congnoistre que ce n'est poinct en tel lieu ny en telle maison que celle du Roy où il faille faire honte aux Dames, & vous jure, foy de tel amy que je suys, que, si après avoir parlé à luy, il ne se chastie, je le chastieray si bien que les autres y prendront exemple. »

Sur ces parolles s'en alla & ne faillit pas, au partir de la chambre, de trouver le Seigneur des Cheriots qui y venoyt, auquel il tint les propos que vous avez oyz, l'asseurant que, la première fois qu'il se trouveroyt hors de l'heure que les Gentilzhommes doyvent aller veoir les dames, il luy feroyt une telle paour que à jamais il luy en souviendroit & qu'elle estoit trop bien apparentée pour se jouer ainsy à elle.

Le Gentil-homme l'asseura qu'il n'y avoit jamais esté sinon comme les aultres & que il luy donnoit congé, s'il luy trouvoit, de luy faire du pis qu'il pourroit.

Quelque jour après que le Gentil-homme cuydoyt les parolles du Prince estre mises en obly, s'en alla veoir au soir sa Dame & demeura assez tard.

Le Prince dist à sa femme comme la Dame de Neufchastel avoyt ung grand rhume, par quoy sa bonne femme le pria de l'aller visiter pour tous deux, & de luy faire ses excuses dont elle n'y povoyt aller, car elle avoyt quelque affaire nécessaire en sa chambre.

Le Prince attendit que le Roy fût couché & après s'en alla pour donner le bonsoir à sa dame, mais, en cuydant monter un degré, trouva ung varlet de chambre qui descendoit, auquel il demanda que faisoyt sa maistresse, qui luy jura qu'elle estoyt couchée & endormye.

Le Prince descendit le degré & soupsonna qu'il mentoyt, par quoy il regarda derrière luy & veid le varlet qui retournoyt en grande diligence. Il se promena en la court devant ceste porte pour veoir si le varlet retourneroyt poinct. Mais ung quart d'heure après le veid encores descendre & regarder de tous coustez pour veoir qui estoyt en la court.

Àl'heure pensa le Prince que le Seigneur des Cheriotz estoit en la chambre de sa dame qui pour craincte de luy n'osoyt descendre, qui le feyt encores promener longtemps. Se advisa que en la chambre de la Dame y avoyt une fenestre qui n'estoit guères haulte & regardoyt dans ung petit jardin ; il luy souvynt du proverbe qui dict : Qui ne peut passer par la porte saille par la fenestre, dont soubdain appella ung sien varlet de chambre & luy dist :

« Allez-vous en ce jardin là derrière &, si vous voyez ung Gentil-homme descendre par la fenestre, si tost qu'il aura mis le pied à terre, tirez vostre espée &, en le frottant contre la muraille, cryez : Tue, tue, mais gardez que vous ne le touchez. »

Le varlet de chambre s'en alla où son maistre l'avoyt envoyé, & le Prince se promena jusques environ trois heures après minuyct.

Quant le Seigneur des Cheriotz entendit que le Prince estoyt toujours en la court, délibéra descendre par la fenestre &, après avoir gecté sa cappe la première, avec l'ayde de bons amys, saulta

dans le jardin. Et, sitost que le varlert de chambre l'advisa, il ne faillyt à faire bruict de son espée & cria : Tue, tue, dont le pauvre Gentil-homme, cuydant que ce fust son maistre, eut si grand paour que, sans adviser à prendre sa cappe, s'enfuyt en la plus grande haste qu'il luy fut possible.

Il trouva les Archers qui faisoient le guet, qui furent fort estonnez de le veoir ainsy courir, mais il ne leur osa rien dire, sinon qu'il les pria bien fort de luy vouloir ouvrir la porte ou de le loger avecq eulx jusques au matin, ce qu'ilz feirent, car ilz n'en avoyent pas les clefz.

Àceste heure là vint le Prince pour se coucher & trouva sa femme dormant ; la resveilla, luy disant :

« Devinez, ma femme, quelle heure il est ? »

Elle luy dist :

« Depuis au soir que je me couchay je n'ay poinct ouy sonner l'orloge. »

Il luy dist :

« Ilz sont trois heures après minuyct passées.

— Pour lors, Monsieur, » dist sa femme, « & où avez vous tant esté ? J'ay grand paour que vostre santé en vauldra pis.

— M'amye, » dist le Prince, « je ne seray jamais mallade de veiller quant je garde de dormir ceulx qui me cuydent tromper. »

Et en disant ces parolles se print tant à rire qu'elle le supplia luy vouloir compter ce que c'estoyt, ce qu'il feyt tout du long, en luy monstrant la peau du loup que son varlet de chambre avoit

apportée. Et, après qu'ils eurent passé le temps aux despens des pauvres gens, s'en allèrent dormyr d'aussi gratieux repos que les deux autres travaillèrent la nuyct & en paour & craincte que leur affaire fust révélé.

Toutefois le Gentil-homme, sçachant bien qu'il ne povoyt dissimuller devant le Prince, vint au matin à son lever luy supplier qu'il ne le voulust poinct déceler & qu'il luy feist randre sa cappe. Le Prince feyt semblant d'ignorer tout le faict & tint si bonne contenance que le Gentil-homme ne sçavoyt où il en estoit. Si est ce que à la fin il oyt autre leçon qu'il ne le pensoyt, car le Prince l'asseura que, s'il y retournoyt jamais, qu'il le diroyt au Roy & le feroit bannyr de la Court.

« Je vous prie, mes Dames, juger s'il n'eût pas mieulx vallu à ceste pauvre Dame d'avoir parlé franchement à celluy qui luy faisoyt tant d'honneur de l'aymer & estimer, que de le mectre par dissimullation jusques à faire une preuve qui luy fut si honteuse.

— Elle sçavoyt, « dist Geburon, « que, si elle luy confessoit la vérité, elle perdroit entièrement sa bonne grace, ce qu'elle ne vouloit pour rien perdre.

— Il me semble, » dist Longarine, « puis qu'elle avoyt choisy un mary à sa fantaisye, qu'elle ne debvoit craindre de perdre l'amityé de tous les autres.

— Je croy bien, » ce dist Parlamente, « que, si elle eust osé déclairer son mariage, elle se fût contantée du mary, mais, puisqu'elle le vouloyt dissimuller jusques ad ce que ses filles fussent mariées, elle ne vouloyt poinct laisser une si honneste couverture.

— Ce n'est pas cela, » dist Saffredent, « mais c'est que l'ambition des femmes est si grande qu'elles ne se contentent jamais d'en avoir ung seul. Mais j'ay oy dire que celles qui sont les plus saiges en ont voluntiers trois, c'est assavoir ung pour l'honneur, ung pour le proffict, ung pour le plaisir, & chacun des trois pense estre le mieulx aymé, mais les deux premiers servent au dernier.

— Vous parlez de celles, » ce dist Oisille, « qui n'ont ny amour ny honneur.

— Madame, » dist Saffredent, « il y en a telle de la condition que je vous paincts & que vous estimez bien des plus honnestes femmes du païs.

— Croiez, » dist Hircan, « que une femme fine sçaura vivre où tous les autres mourront de faim.

— Aussy, » ce dist Longarine, « quant leur finesse est congneue, c'est bien la mort.

— Mais la vie, » dist Simontault, « car elles n'estiment pas petite gloire d'estre réputées plus fines que leurs compaignes. Et ce nom là de fines, qu'elles ont acquis à leurs despens, faict plus hardiment venir les serviteurs à leur obéissance que la beaulté, car ung des plus grands plaisirs qui sont entre ceulx qui ayment, c'est de conduire leur amityé finement.

— Vous parlez, » dist Ennasuicte, « d'ung amour meschant, car la bonne amour n'a besoing de couverture.

— Ha, » dist Dagoucin, « je vous supplye oster ceste opinion de vostre teste, pour ce que tant plus la drogue est prétieuse & moins se doibt éventer pour la malice de ceulx qui ne se prennent que aux signes extérieurs, lesquelz, en bonne & loialle amityé,

sont tous pareilz ; par quoy les fault aussi bien cacher, quant l'amour est vertueuse, que si elle estoit au contraire, pour ne tomber au mauvais jugement de ceulx qui ne peuvent croire que ung homme puisse aymer une Dame par honneur ; & leur semble que, s'ilz sont subjectz à leur plaisir, que chacun est semblable à eulx. Mais, si nous estions tous de bonne foy, le regard & la parolle n'y seroient poinct dissimullez, au moins à ceulx qui aymeroient mieulx mourir que d'y penser quelque mal.

— Je vous asseure, Dagoucin, » dist Hircan, « que vous avez une si haute philosophie qu'il n'y a homme icy qui l'entende ne le croye, car vous nous vouldriez faire acroyre que les hommes sont Anges, ou pierres, ou Diables.

— Je sçay bien, » dist Dagoucin, « que les hommes sont hommes & subjectz à toutes passions, mais si est ce qu'il y en a qui aymeroient mieulx mourir que pour leur plaisir leur Dame feist quelque chose contre sa conscience.

— C'est beaucoup que mourir, » dist Geburon ; « je ne croiray ceste parolle quand elle seroit dicte de la bouche du plus austère Religieux qui soit.

— Mais je croy, » dist Hircan, « qu'il n'y en a poinct qui ne desire le contraire. Toutesfois ilz font semblant de n'aymer poinct les raisins, quant ilz sont si haults qu'ilz ne les peuvent cueillir.

— Mais, » dist Nomerfide, « je croy que la femme de ce Prince fut bien aise dont son mary apprenoit à congnoistre les femmes.

— Je vous asseure que non fut, » dist Ennasuicte, « mais en fut très marrye pour l'amour qu'elle luy portoit.

— J'aymerois autant, » dist Saffredent, « celle qui ryoit quand son mary baisoit sa Chamberière.

— Vrayement, » dist Ennasuicte, « vous en ferez le compte ; je vous donne ma place.

— Combien que ce compte soit court, » dist Saffredent, « je le vous vois dire, car j'ayme mieulx vous faire rire que parler longuement :

## 55

ntre les montz Pyrénées & les Alpes y avoyt un Gentil homme, nommé Thogas, lequel avoyt femme & enfans, & une fort belle maison, & tant de biens & de plaisirs qu'il avoit occasion de vivre content, sinon qu'il estoit subject à une grande douleur au dessoubz de la racine des cheveulx, tellement que les Médecins luy conseillèrent de descoucher d'avec sa femme, à quoy elle se consentit très voluntiers, n'aiant regard comme à la vie & à la santé de son mary, & feit mectre son lict en l'autre coing de la chambre, viz-à-viz de celluy de son mary, en ligne si droicte que l'un & l'autre n'eust sçeu mectre la teste dehors sans se veoir tous deux.

Ceste Damoiselle tenoit avecq elle deux Chamberières & souvent, quant le Seigneur & la Damoiselle estoient couchez, prenoient chacun d'eulx quelque livre de passetemps pour lire en son lict, & leurs Chamberières tenoient la chandelle, c'est assavoir la jeune au Sieur & l'autre à la Damoiselle.

Ce gentil homme, voiant la Chamberière plus jeune & plus belle que sa femme, prenoit si grand plaisir à la regarder qu'il interrompoit sa lecture pour l'entretenir, ce que très bien oyoit sa femme & trouvoyt bon que ses serviteurs & servantes feissent passer le temps à son mary, pensant qu'il n'eust amityé à autre que à elle.

Mais, ung soir qu'ilz eurent leu plus longuement que de coustume, regardant la Damoiselle de loing du costé du lict de son mary, où estoit la jeune Chamberière qui tenoit la chandelle, laquelle elle ne voyoit que par derrière & ne povoit veoir son mary sinon que du costé de la cheminée qui retournoit devant son lict, & estoit une muraille blanche où reluisoit la clairté de la chandelle, & contre la dicte muraille voyoit très bien le pourtraict du visaige de son mari & de celuy de sa Chamberière ; s'ilz s'esloignoient, s'ilz s'approchoient ou s'ilz ryoient, elle en avoyt bonne congnoissance comme si elle les eust veu.

Le Gentil homme, qui ne se donnoyt de garde, estant seur que sa femme ne les povoyt veoir, baisa sa Chamberière, ce que pour une foys sa femme endura sans dire mot ; mais, quand elle veit que les umbres retournoyent souvent à ceste union, elle eut paour que la vérité fut couverte dessoubz, par quoy elle se print tout hault à rire, en sorte que les umbres eurent paour de son ris & se séparèrent. Et le Gentil homme luy demanda pourquoy elle ryoit si fort, & qu'elle lui donnast part de sa joieuseté. Elle luy respondit : « Mon mary, je suis si sotte que je ris à mon umbre. » Jamais, quelque enqueste qu'il en sçeut faire, ne luy en confessa autre chose. Si est ce qu'il laissa ceste face umbrageuse.

« Et voilà de quoy il m'est souvenu, quant vous avez parlé de la Dame qui aymoyt l'amye de son mary.

— Par ma foy, » dist Ennasuicte, « si ma Chamberière m'en eut faict aultant, je me fusse levé & luy eusse tué la chandelle sur le nez.

— Vous estes bien terrible, » dist Hircan, « mais ce eust été bien emploié si vostre mary & la Chamberière se fussent mis contre vous & vous eussent très bien battue, car pour ung baiser ne fault pas faire si grand cas. Encores eut bien faict sa femme de ne luy en dire mot & luy laisser prendre sa récréation, qui eut peu garir sa maladie.

— Mais, » dist Parlamente, « elle avoit paour que la fin du passetemps le feit plus malade.

— Elle n'est pas, » dit Oisille, « de ceulx contre qui parle nostre Seigneur : Nous vous avons lamentez & vous n'avez poinct pleuré, nous vous avons chanté & vous n'avez dancé ; car, quant son mary estoyt mallade, elle ploroit &, quant il estoyt joieulx, elle ryoit. Ainsy toutes femmes de bien deussent avoir la moictié du bien, du mal, de la joye & de la tristesse de son mary & l'aymer, servir & obéyr comme l'Église à Jésus Christ.

— Il fauldroit doncques, mes Dames, » dist Parlamente, « que noz mariz fussent envers nous comme Crist envers son Église.

— Aussy faisons nous, » dist Saffredent, « &, si possible estoyt, nous passerions, car Crist ne morut que une foys pour son Église ; nous morons tous les jours pour nos femmes.

— Morir, » dist Longarine ; « il me semble que vous & les aultres qui sont icy vallez mieulx escuz que ne valliez grands blancs quand vous fustes mariez.

— Je sçay bien pourquoy, » dist Saffredent ; « c'est pour ce que souvent nostre valeur est esprouvée, mais si se sentent bien noz espaules d'avoir longuement porté la cuyrasse.

— Si vous aviez esté contrainctz, » dist Ennasuicte, « de porter un moys durant le harnoys & coucher sur la dure, vous auriez grand desir de recouvrer le lict de vostre bonne femme & porter la cuyrasse dont vous vous plaingnez maintenant. Mais l'on dict que toutes choses se peuvent endurer, sinon l'aise, & ne congnoist on le repos, sinon quand on l'a perdu. Ceste vaine femme, qui ryoit quant son mary estoit joieulx, aymoyt bien à trouver son repos partout.

— Je croy, dist Longarine, « qu'elle aymoit mieulx son repos que son mary, veu qu'elle ne prenoit bien à cueur chose qu'il feist.

— Elle prenoit bien à cueur, » dist Parlamente, « ce qui povoyt nuyre à sa conscience & sa santé, mais aussi ne se vouloit poinct arrester à petite chose.

— Quant vous me parlez de la conscience, vous me faictes rire, » dist Simontault ; « c'est une chose dont je ne vouldrois jamais que une femme eust soucy.

— Il seroit bien employé, » dist Nomerfide, « que veus eussiez une telle femme que celle qui monstra bien, après la mort de son mary, d'aymer mieulx son argent que sa conscience.

— Je vous prie, » dist Saffredent, « dictes nous ceste Nouvelle, & vous donne ma voix.

— Je n'avois pas déliberé, » dist Nomerfide, « de racompter une si courte histoire, mais puisqu'elle vient à propos, je la diray :

n la ville de Sarragoce y avoyt ung riche Marchant, lequel, voyant sa mort approcher & qu'il ne povoyt plus tenir ses biens, que peut estre avoyt acquis avecq mauvaise foy, pensa que, en faisant quelque petit présent à Dieu, il satisferoyt après sa mort en partye à ses pechez, comme si Dieu donnoit sa grâce pour argent. Et, quant il eut ordonné du faict de sa maison, dist qu'il vouloyt que ung beau cheval d'Espagne qu'il avoyt fût vendu le plus que l'on pourroit & que l'argent fût distribué aux pauvres, priant sa femme qu'elle ne voulust faillir, incontinant qu'il seroit trespassé, de vendre son cheval & distribuer cet argent selon son ordonnance.

Quant l'enterrement fut faict & les premières larmes gectées, la femme, qui n'estoyt non plus sotte que les Espagnolles ont accoustumé d'estre, s'en vint au serviteur qui avoyt comme elle entendu la volunté de son maistre :

« Il me semble que j'ay assez faict de pertes de la personne du mary que j'ay tant aymé sans maintenant perdre les biens. Si est ce que je ne vouldroys desobéyr à sa parolle, mais ouy bien faire meilleure son intention ; car le pauvre homme, séduict par l'avarice des Prestres, a pensé faire grand sacrifice à Dieu de donner après sa mort une somme dont en sa vie n'eust voulu pas donner un escu en extrême nécessité, comme vous sçavez. Par quoy j'ay advisé que nous ferons ce qu'il a ordonné par sa mort & encores mieulx qu'il n'eust faict, s'il eut vescu quinze jours davantaige, mais il fault que personne du monde n'en scache rien. »

Et, quant elle eut promesse du serviteur de le tenir secret, elle luy dist : « Vous irez vendre son cheval, & à ceulx qui vous

diront : Combien, vous leur direz : Un ducat ; mais j'ay ung fort bon chat que je veulx aussi mectre en vente, que vous vendrez quant & quant pour quatre vingt dix neuf ducatz, & ainsy le chat & le cheval feront tous deux cent ducatz que mon mary vouloit vendre son cheval seul. »

Le serviteur promptement accomplit le commandement de sa maistresse. Et, ainsy qu'il promenoit son cheval par la place, tenant son chat entre ses bras, quelque Gentil homme, qui autrefois avoyt veu le cheval & desire l'avoir, lui demanda combien il en vouloit avoir ; il lui respondit :

« Ung ducat. »

Le Gentil homme lui dist :

« Je te prie, ne te mocque poinct de moi.

— Je vous asseure, Monsieur », dist le serviteur, « qu'il ne vous coustera que ung ducat. Il est vrai qu'il fault achepter le chat quant & quant, duquel il fault que j'en aye quatre vingtz & dix neuf ducatz. »

Àl'heure le Gentil homme, qui estimoit avoir raisonnable marché, luy paia promptement ung ducat pour le cheval & le demorant comme il luy avoyt demandé, & emmena sa marchandise.

Le serviteur d'autre costé emporta son argent, dont sa maistresse fut fort joieuse, & ne faillyt pas de doner le ducat que le cheval avoyt esté vendu aux pauvres Mendians, comme son mary avoyt ordonné, & retint le demorant pour subvenir à elle & à ses enfans.

Àvostre advis, si celle là n'estoit pas bien plus saige que son mary & si elle se soulcyoit tant de sa conscience comme du proffict de son mesnaige ?

— Je pense, » dist Parlamente, « qu'elle aymoit bien son mary ; mais, voiant que à la mort la plus part des hommes resvent, elle, qui congnoissoit son intention, l'avoyt voulu interpréter au proffict des enfans, dont je l'estime très saige.

— Comment, » dist Geburon, « n'estimez vous pas une grande faulte de faillir d'accomplir les testamens des amyz trespassez ?

— Si faictz, dea, » dist Parlamente, « par ainsy que le testateur soyt en bon sens & qu'il ne resve poinct.

— Appellez-vous resverye de donner son bien à l'Eglise & aux pauvres Mendians ?

— Je n'appelle poinct resverye, » dist Parlamente, quant l'homme distribue aux pauvres ce que Dieu a mis en sa puissance ; mais de faire aulmosne du bien d'aultruy je ne l'estime pas à grand sapience, car vous verrez ordinairement les plus grands usuriers qui soient poinct faire les plus belles & triomphantes chappelles que l'on sçauroit veoir, voulans appaiser Dieu, pour cent mille ducatz de larcin, de dix mille ducatz de édifices, comme si Dieu ne sçavoit compter.

— Vrayement, je m'en suys maintesfoys esbahye, » dist Oisille, « comment ilz cuydent apaiser Dieu pour les choses que luy mesmes, estant sur terre, a réprouvées, comme grands bastimens, dorures, fars & painctures ? Mais, s'ilz entendoient bien que Dieu a dict à ung passaige que pour toute oblation il nous demande le cœur contrit & humilié, & en ung aultre sainct Paul dict

que nous sommes le temple de Dieu où il veult habiter, ilz eussent mys peine d'orner leur conscience durant leur vye & n'atendre pas à l'heure que l'homme ne peult plus faire bien ne mal, & encores, qui pis est, charger ceulx qui demeurent à faire leurs aulmosnes à ceulx qu'ilz n'eussent pas daigné regarder leur vie durant. Mais celluy qui congnoist le cueur ne peut estre trompé & les jugera, non seullement selon les œvres, mais selon la foy & charité qu'ilz ont eues à luy.

— Pourquoy doncques est ce, » dist Geburon, « que ces Cordeliers & Mendians ne nous chantent à la mort que de faire beaucoup de biens à leurs monastères, nous asseurans qu'ilz nous mectront en Paradis, veullons ou non ?

— Comment, Geburon, » dist Hircan, « avez vous oblyé la malice que vous nous avez comptée des Cordeliers pour demander comment il est possible que telles gens puissent mentir ? Je vous déclaire que je ne pense poinct qu'il y ait au monde plus grands mensonges que les leurs. Et encores ceulx ci ne peuvent estre reprins qui parlent pour le bien de toute la Communaulté ensemble, mais il y en qui oblient leur veu de pauvreté pour satisfaire à leur avarice.

— Il me semble, Hircan, » dist Nomerfide, « que vous en sçavez quelqu'un ; je vous prie, s'il est digne de ceste compaignie, que vous nous le veulliez dire.

— Je le veulx bien, » dist Hircan, « combien qu'il me fasche de parler de ces gens là, car il me semble qu'ilz sont du rang de ceulx que Virgille dist à Dante : Passe oultre, & n'en tiens compte. Toutesfois, pour vous monstrer qu'ilz n'ont pas laissé leurs passions avec leurs habitz mondains, je vous diray ce qui advint :

## 57

n la ville de Padoue passa une Dame françoise, à laquelle fut rapporté que dans les prisons de l'Evesque il y avoit ung Cordelier, &, s'enquérant de l'occasion pource qu'elle voyoit que chacun en parloyt par mocquerye, luy fut asseuré que ce Cordelier, homme antien, estoit Confesseur d'une fort honneste Dame & dévote demorée vefve, qui n'avoyt que une seulle fille qu'elle aymoit tant qu'il n'y avoyt peyne qu'elle print pour luy amasser du bien & luy trouver ung bon party. Or, voiant sa fille devenir grande, estoit continuellement en soucy de luy trouver party qui peût vivre avecq elles deux en paix & en repos, c'est à dire qui fût homme de conscience comme elle s'estimoyt estre. Et, pource qu'elle avoyt oy dire à quelque sot prescheur qu'il valloyt mieulx faire mal par le conseil des Docteurs que faire bien croyant l'inspiration du Sainct Esperit, s'adressa à son beau Père Confesseur, homme desjà antien, Docteur en théologie, estimé bien vivant de toute la ville, se asseurant par son conseil & bonnes prières ne povoir faillir de trouver le repos d'elle & de sa fille. Et, quant elle l'eut bien fort prié de choisir ung mary pour sa fille tel qu'il congnoissoit que une femme aymant Dieu & son honneur debvoyt soubhaister, il luy respondit que premièrement falloit implorer la grace du Sainct Esperit par oraisons & jeusnes & puis, ainsy que Dieu conduiroyt son entendement, il espéroit de trouver ce qu'elle demandoyt.

Et ainsy s'en alla le Cordelier d'un costé penser à son affaire &, pource qu'il entendoit de la Dame qu'elle avoyt amassé cinq cens ducatz pour donner au mary de sa fille & prenoyt sur sa charge la nourriture des deux, les fournissans de maison, meubles & accoustremens, il s'advisa qu'il avoyt ung jeune compaignon de

belle taille & agréable visaige, auquel il donneroyt la belle fille, la maison, les meubles & sa vie & nourriture asseurée, & que les cinq cens ducatz luy demeureroient pour soulager son ardente avarice ; &, après qu'il eût parlé à son compaignon, se trouvèrent tous deux d'accord.

Il retourna devant la dame & luy dist : « Je croy sans faulte que Dieu m'a envoyé son Ange Raphaël, comme il fit à Tobie, pour trouver ung parfaict espoux à vostre fille, car je vous asseure que j'ay en ma maison le plus honneste Gentil homme qui soyt en Italie, lequel quelquefois veit vostre fille & en est si bien prins que aujourd'huy, ainsy que j'estois en oraison, Dieu le m'a envoyé & m'a déclaré l'affection qu'il avoit au mariage, & moi, qui congnois sa Maison & ses parens & qu'il est de race notable, luy ay promis de vous en parler. Vray est qu'il y a ung inconvénient que seul je congnois en luy, c'est que, en voulant saulver ung de ses amys que ung aultre vouloit tuer, tira son espée, pendant les despartir, mais la fortune advint que son amy tua l'autre, parquoy luy, combien qu'il n'ayt frappé nul coup, est fugitif de sa ville pource qu'il assista au meurtre & avoyt tiré l'espée, & par le conseil de ses parens s'est retiré en ceste ville en habit d'Escollier, où il demeure incongneu jusques ad ce que ses parens ayent mis fin à son affaire, ce qu'il espère estre de brief. Et par ce moien fauldroit le mariage estre faict secrètement & que vous fussiez contante qu'il allast le jour aux lectures publiques, & tous les soirs venir souper & coucher céans. »

Àl'heure la bonne femme luy dist : « Monsieur, je trouve que ce que vous me dictes m'est grand advantaige, car au moins j'auray auprès de moy ce que je desire le plus en ce monde, » ce que le Cordelier feit & lui admena bien en ordre, avecq ung beau

pourpoinct de satin cramoisy, dont elle fut bien aise. Et, après qu'il fut venu, feirent les fiançailles &, incontinant que minuyct fut passé, feirent dire une messe & espousèrent ; puis allèrent coucher ensemble jusques au poinct du jour que le marié dist à sa femme que, pour n'estre congneu, il estoit contrainct d'aller au Collège.

Ayant prins son pourpoinct de satin cramoisy & sa robbe longue, sans oblier sa coiffe de soye noire, vint dire à Dieu à sa femme, qui encores estoyt au lict, & l'asseura que tous les soirs il viendroit souper avecq elle, mais que pour le disner ne le falloyt atandre. Ainsy s'en partyt & laissa sa femme, qui s'estimoyt la plus heureuse du monde d'avoir trouvé ung si très bon party, & ainsy s'en retourna le jeune Cordelier marié à son viel Père, auquel il porta les cinq cens ducatz dont ils avoient convenu ensemble par l'accord du mariage.

Et au soir ne faillyt de retourner souper avecq celle qui le cuydoit estre son mary, & s'entretint si bien en l'amour d'elle & de sa belle-mère qu'ils n'eussent pas voulu avoir change au plus grand Prince du monde.

Ceste vie continua quelque temps ; mais ainsy que la bonté de Dieu a pitié de ceulx qui sont trompez par bonne foy, par sa grace & bonté il advint que ung matin il print grand dévotion à ceste Dame & à sa fille d'aller oyr la messe à Sainct-François, & visiter leur bon Père Confesseur par le moyen duquel elles pensoient estre si bien pourvues l'une de beau-fils & l'autre de mary, &, de fortune ne trouvant ledit Confesseur ne aultre de leur connoissance, furent contantes d'oyr la grande messe qui se commençeoyt, attendant s'il viendroit poinct. Et, ainsy que la jeune femme regardoit ententivement au service divin & au mistère

d'icelluy, quant le Prestre se retourna pour dire Dominus vobiscum, ceste jeune mariée fut toute surprinse d'estonnement, car il luy sembla que c'estoit son mary ou pareil de luy ; mais pour cela ne voulut sonner mot, & attendit encores qu'il se retournast encore une aultre foys, où elle l'advisa beaucoup mieulx, ne doubta poinct que ce fust luy, parquoy elle tira sa mère, qui estoit en grande contemplation, en lui disant : « Hélas, ma dame, qui est ce que je voy ? » La mère luy demanda : « Quoy ? — C'est celluy mon mary qui dict la messe, ou la personne du monde qui mieulx luy ressemble. » La mère, qui ne l'avoyt poinct bien regardé, luy dist : « Je vous prie, ma fille, ne mectez poinct ceste opinion dedans vostre teste, car c'est une chose totallement impossible que ceulx qui sont si sainctes gens eussent faict une telle tromperie ; vous pescheriez grandement contre Dieu d'ajouster foy à une telle opinion. » Toutesfoys ne laissa pas la mère d'y regarder &, quant se vint à dire Ite, missa est, congneut véritablement que jamais deux frères d'une ventrée ne fussent si semblables. Toutesfoys elle estoit si simple qu'elle eût volontiers dict : « Mon Dieu, gardez moy de croyre ce que je voy, » mais, pource qu'il touchoit à sa fille, ne voulut laisser la chose ainsy incongneue & se délibéra d'en savoir la vérité.

Et, quant ce vint le soir que le mary debyoit retourner, lequel ne les avoit aucunement aperçeues, la mère vint dire à sa fille : « Nous sçaurons, si vous voulez, maintenant la vérité de vostre mary, car, ainsy qu'il sera dedans le lict, je l'iray trouver &, sans qu'il y pense, par derrière vous luy arracherez sa coiffe, & nous verrons s'il a telle couronne que celluy qui a dict la messe. » Ainsy qu'il fut délibéré il fut faict, car, si tost que le meschant mary fut couché, arriva la vieille dame, en luy prenant les deux mains comme par jeu ; sa fille lui osta sa coiffe, & demeura avecq sa

belle couronne, dont mère & fille furent tant estonnées qu'il n'estoyt possible de plus. Et à l'heure appellèrent des serviteurs de céans pour le faire prendre & lyer jusques au matin, & ne servyt nulle excuse ne beau parler.

Le jour venu, la Dame envoya quérir son Confesseur, feignant avoir quelque grand secret à luy dire, lequel y vint hastivement, & elle le feyt prendre comme le jeune, luy reprochant la tromperie qu'il luy avoit faicte, & sur cella envoia quérir la Justice, entre les mains de laquelle elle les mist tous deux.

Il est à présumer que, s'il y eut gens de bien pour Juges, ils ne laissèrent pas la chose impugnye.

« Voylà, mes Dames, pour vous monstrer que ceulx qui ont voué pauvreté ne sont pas exempts d'estre tentez d'avarice, qui est l'occasion de faire tant de maulx.

— Mais tant de biens, » dist Saffredent, « car des cinq cens ducatz dont la vieille vouloit faire trésor, il en fut faict beaucoup de bonnes chères, & la pauvre fille, qui avoit tant actendu ung mary, par ce moien en povoit avoir deux & sçavoyt mieulx parler à la vérité de toutes Hiérarchies.

— Vous avez tousjours les plus faulses opinions, » dist Oisille, « que je vis jamais ; car il vous semble que toutes les femmes soient de vostre complexion.

— Ma Dame, sauf vostre grace, » dist Saffredent, « car je vouldrois qu'il m'eust cousté beaucoup qu'elles fussent ainsy aisées à contenter que nous.

— Voilà une mauvaise parolle, » dist Oisille, « car il n'y a nul icy qui ne sçache bien le contraire de vostre dire & qu'il ne soyt

vrai. Le compte qui est fait maintenant monstre bien l'ignorance des pauvres femmes & la malice de ceulx que nous tenons bien meilleurs que vous aultres hommes ; car ny elle ny sa fille ne vouloient rien faire à leur fantaisie, mais soubzmectoient le desir à bon conseil.

— Il y a des femmes si difficiles, » dist Longarine, « qu'il leur semble qu'elles doibvent avoir des Anges.

— Et voylà pourquoy, » dist Simontault, elles trouvent souvent des Diables, principallement celles qui, ne se confians en la grace de Dieu, cuydent par leur bon sens, ou celluy d'autruy, povoir trover en ce monde quelque félicité qui n'est donnée ny ne peut venir que de Dieu.

— Comment, Simontault, » dist Oisille, « je ne pensois que vous sçeussiez tant de bien.

— Ma Dame, » dist Simontault, « c'est dommaige que je ne suys bien experimenté, car par faulte de me congnoistre je voy que vous avez desjà mauvais jugement de moy, mais si puis je bien faire le mestier d'un Cordelier puisque le Cordelier s'est meslé du myen.

— Vous appellez doncques vostre mestier, » dist Parlamente, « de tromper les femmes ; par ainsy de vostre bouche mesmes vous vous jugez.

— Quant j'en aurois trompé cent mille, » dist Simontault, « je ne seroys pas encore vengé des peines que j'ay eues pour une seulle.

— Je sçay, » dist Parlamente, « combien de foys vous vous plaingnez des Dames, & toutesfoys nous vous voyons si joyeulx &

en bon poinct qu'il n'est pas à croyre que vous avez eu tous les maulx que vous dictes. Mais la belle Dame sans mercy respond qu'

Il siet bien que l'on le die,
Pour en tirer quelque confort.

— Vous alléguez ung notable Docteur, » dist Simontault, « qui non seullement est facheux, mais le fait estre toutes celles qui ont leu & suivy sa doctrine.

— Si est sa doctrine, » dist Parlamente, « autant proffitable aux jeunes Dames que nulle que je sçache.

— S'il estoit ainsy, » dist Simontault, « que les Dames fussent sans mercy, nous pourrions bien faire reposer nos chevaux & faire rouller nos harnoys jusques à la première guerre, & ne faire que penser du mesnaige. Et je vous prie, dictes moy si c'est chose honneste à une dame d'avoir le nom d'estre sans pitié, sans charité, sans amour & sans mercy.

— Sans charité & amour, » dist Parlamente, « ne faut-il pas qu'elles soient, mais ce mot de mercy sonne si mal entre les femmes qu'elles n'en peuvent user sans offenser leur honneur ; car proprement mercy est accorder la grace que l'on demande, & l'on sçait bien celle que les hommes desirent.

— Ne vous deplaise, ma Dame, » dist Simontault, « il y en a de si raisonnables qu'ilz ne demandent rien que la parolle.

— Vous me faictes souvenir, » dist Parlamente, « de celluy qui se contentoit d'un gand.

— Il fault que nous sçachions qui est ce gratieulx serviteur, » dist Hircan, « & pour ceste occasion je vous donne ma voix.

— Ce me sera plaisir de la dire, » dist Parlamente, « car elle est plaine d'honnesteté :

## 58

e Roy Lois unziesme envoia en Angleterre le Seigneur de Montmorency pour son ambassadeur, lequel y fut tant bien venu que le Roy & tous les Princes l'estimoient & aimoient fort, & mesmes lui communicquoient plusieurs de leurs affaires secretz pour avoir son conseil.

Ung jour, estant en ung bancquet que le Roy luy feit, fut assis auprès de luy ung Millor de grande Maison, qui avoit sur son saye attaché un petit gand, comme pour femme, à crochetz d'or, & dessus les joinctures des doigs y avoyt force diamants, rubiz, aymerauldes & perles, tant que ce gand estoit estimé à ung grand argent. Le Seigneur de Montmorency le regarda si souvent que le Millor s'apperçeut qu'il avoit vouloir de luy demander la raison pourquoy il estoyt si bien en ordre, &, pource qu'il estimoit le compte estre bien fort à sa louange, il commencea à dire :

« Je voy bien que vous trouvez estrange de ce que si gorgiasement j'ay accoustré ung pauvre gand, ce que j'ay encores plus d'envye à vous dire, & congnoissant quelle passion c'est que amour, car je vous tiens tant homme de bien que, si j'ai bien faict, vous m'en louerez, ou sinon vous excuserez l'amour qui commande à tous honnestes cueurs.

« Il fault que vous entendiez que j'ay aymé toute ma vie une Dame, ayme & aymeray encores après sa mort, &, pource que mon cueur eut plus de hardiesse de s'adresser en ung bon lieu que ma bouche n'eut de parler, je demoray sept ans sans luy oser faire semblant, craingnant que, si elle s'en appercevoyt, je perdrois le moien que j'avois de souvent la fréquenter, dont j'avois plus de paour que de ma mort. Mais ung jour estant dedans ung pré, la regardant, me print ung si grand batement de cueur que je perdis toute couleur & contenance, dont elle s'apperçeut très bien, & en demandant que j'avois, je luy dictz que c'estoit une douleur de cueur importable. Et elle, qui pensoyt que ce fut de maladie d'autre sorte que d'amour, me monstra avoir pitié de moy, qui me feit luy suplier vouloir mectre la main sur mon cueur pour veoir comme il débatoit, ce qu'elle feit plus par charité que par autre amityé, &, quant je luy tins la main contre mon cueur, laquelle estoit gantée, il se print à débatre & tormenter si fort qu'elle sentyt que je disois vérité. Et à l'heure luy serray la main contre mon esthomac en luy disant :

« Hélas, ma Dame, recepvez le cueur, qui veult rompre mon esthomac pour saillir en la main de celle dont j'espère grâce, vie & miséricorde, lequel me contrainct maintenant vous déclairer l'amour que tant long temps ay cellée, car luy ne moy ne sommes maistres de ce puissant Dieu. »

Quant elle entendit ce propos que luy tenois, le trouva fort estrange.

Elle voulut retirer sa main ; je la tins si ferme que le gand demeura en la place de sa cruelle main, &, pource que jamais je n'avois eu ny ay eu depuis plus grande privaulté d'elle, j'ay attaché ce gand comme l'emplastre la plus propre que je puis donner

à mon cueur, & l'ay aorné de toutes les plus riches bagues que j'avois, combien que les richesses viennent du gand, que je ne donneroys pour le Royaulme d'Angleterre, car je n'ay bien en ce monde que je n'estime tant que le sentir sur mon esthomac.

Le Seigneur de Montmorency, qui eut mieulx aymé la main que le gand d'une Dame, luy loua fort sa grande honnesteté, luy disant qu'il estoyt le plus vray amoureux que jamais il avoyt veu, & digne de meilleur traictement puis que de si peu il faisoit tant de cas, combien que, veu sa grand amour, s'il eut eu mieulx que le gand, peut estre qu'il fut mort de joye, ce qu'il accorda au Seigneur de Montmorency, ne soupsonnant poinct qu'il le dist par mocquerye.

Si tous les humains du monde estoient de telle honnesteté, les dames se y pourroient bien fyer, quant il ne leur en cousteroit que le gand.

— J'ay bien congneu le Seigneur de Montmorency, » dist Geburon, « que je suis seur qu'il n'eût poinct voulu vivre à l'Angloise &, s'il se fût contanté de si peu, il n'eust pas eu les bonnes fortunes qu'il a eues en amour, car la vieille chanson dit :

Jamais d'amoureus couard
N'oyez bien dire.

— Pensés que ceste povre Dame, » dit Saffredent, « retira sa main bien hativement quant elle sentit que le cœur luy batoit, car elle cuydoyt qu'il deust trespasser, & l'on dist qu'il n'est rien que les femmes hayssent plus que de toucher les mortz.

— Si vous aviez autant hanté les hospitaulx que les tavernes, » ce luy dist Ennasuicte, « vous ne tiendriez pas ce langaige, car

vous verriez celles qui ensepvlissent les trespassez, dont souvent les hommes, quelque hardis qu'ilz soient, craingnent à toucher.

— Il est vrai, » dist Saffredent, « qu'il n'y a nul à qui l'on ne donne pénitence qui ne faict le rebours de ce à quoy ilz ont prins plus de plaisir, comme une Damoiselle, que je veiz en une bonne maison, qui, pour satisfaire au plaisir qu'elle avoyt eu au baiser de quelqu'un qu'elle aymoyt, fut trouvée au matin, à quatre heures, baisant le corps mort d'un Gentil homme qui avoyt esté tué le jour de devant, lequel elle n'avoyt poinct plus aymé que ung aultre, & à l'heure chacun congneut que c'estoyt pénitence des plaisirs passez. Comme toutes les bonnes euvres que les femmes font sont estimées mal entre les hommes, je suis d'opinion que, mortz ou vivans, on ne les doibt jamais baiser, si ce n'est ainsy que Dieu le commande.

— Quant à moy, » dist Hircan, « je me soucy si peu de baiser les femmes, hors mys la mienne, que je m'accorde à toutes lois que l'on voudra, mais j'ay pitié des jeunes gens à qui vous voulez oster ung si petit contentement, & faire nul le commandement de Sainct Pol qui veult que l'on baise in osculo sancto.

— Si sainct Pol eut esté tel homme que vous, » dist Nomerfide, » nous eussions bien demandé l'expérience de l'esperit de Dieu qui parloit en luy.

— À la fin, » dist Geburon, vous aymerez mieulx doubter de la saincte Escripture que de faillir à l'une de vos petites sérymonies.

— Ja à Dieu ne plaise, » dist Oisille, « que nous doubtions de la saincte Escripture veu que si peu nous croyons à vos mensonges, car il n'y a nulle qui ne sçache bien ce qu'elle doibt

croyre ; c'est de jamais ne mectre en doubte la parolle de Dieu & moins adjouster foy à celle des hommes.

— Si crois je, » dist Simontault, « qu'il y a eu plus d'hommes trompez par les femmes que par les hommes ; car la petite amour qu'elles ont à nous les gardent de croyre noz véritez, & la très grande amour que nous leur portons nous faict tellement fier en leurs mensonges que plus tost nous sommes trompez que soupsonneux de le povoir estre.

— Il semble, » dist Parlamente, « que vous ayez oy la plaincte de quelque sot déçu par une folle, car vostre propos est de si petite auctorité qu'il a besoing d'estre fortifié d'exemple ; par quoy, si vous en sçavez quelcun, je vous donne ma place pour le racompter. Et si ne dis pas que pour ung mot nous soyons subjectes de vous croyre, mais, pour vous escouter dire mal de nous, noz oreilles n'en sentiront poinct de douleur, car nous sçavons ce qui en est.

— Or puisque j'ay lieu de parler, » dist Dagoucin, « je la diray :

## 59

n la Court du Roy Françoys premier y avoyt une Dame de fort bon esperit, laquelle, pour sa bonne grace, honnesteté & parolle agréable, avoit gaigné le cueur de plusieurs serviteurs, dont elle sçavoit fort bien passer le temps, l'honneur saufve, les entretenant si plaisamment qu'ilz ne sçavoient à quoy se tenir, car les plus asseurez estoient desespèrez & les plus desespèrez en prenoient asseurance. Toutesfoys, en se mocquant de la plus grande

partye, ne se peut garder d'en aymer bien fort ung qu'elle nommoyt son cousin, lequel nom donnoyt couleur à plus long entendement. Et, comme nulle chose n'est stable, souvent leur amityé tournoyt en courroux, & puis se revenoyt plus fort que jamais, en sorte que toute la Court ne le povoyt ignorer.

Ung jour la Dame, tant pour donner à congnoistre qu'elle n'avoit affection en rien, aussy pour donner peyne à celluy pour l'amour duquel elle avoyt porté beaucoup de facherye, luy va faire meilleur semblant que jamais n'avoyt faict. Par quoy le gentil homme, qui n'avoyt ny en armes ny en amours nulle faulte de hardiesse, commencea à pourchasser vivement celle dont maintesfois l'avoyt priée, laquelle, feignant ne povoir soustenir tant de pitié, luy accorda sa demande & luy dist que pour ceste occasion elle s'en alloyt en sa chambre, qui estoit en galletas où elle sçavoit bien qu'il n'y avoyt personne & que, si tost qu'il la verroyt partye, il ne faillit d'aller après, car il la trouveroyt de la bonne volunté qu'elle luy portoyt.

Le Gentil homme, qui crut à sa parolle, fut si content qu'il se mit à jouer avecq les aultres Dames, actendant qu'il la veit partye pour bien tost aller après. Et elle, qui n'avoit faulte ne nulle finesse de femme, s'en alla à Madame Marguerite, fille du Roy, & à la Duchesse de Montpensier, & leur dist : « Si vous voulez, je vous montreray le plus beau passetemps que vous veiste oncques. » Elles, qui ne cherchoient poinct de mélencolye, la prièrent de luy dire que c'estoyt. « C'est, » ce dist elle, « ung tel, que vous congnoissez autant homme de bien qu'il en soyt poinct & non moins audatieux. Vous sçavez combien de mauvays tours il m'a faict & que, à l'heure que je l'aymois le plus fort, il en a aymé d'aultres, dont j'en ay porté plus d'ennuy que je n'en ay fait

de semblant. Or maintenant Dieu m'a donné le moien de m'en venger, c'est que je m'en voys en ma chambre, qui est sur ceste cy ; incontinant, s'il vous plaist y faire le guet, vous le verrez venir après moy, &, quant il aura passé les galleries qu'il vouldra monter le degré, je vous prie vous mectre toutes deux à la fenestre & m'ayder à cryer au larron & vous verrez sa collère. À quoy je croy qu'il n'aura pas mauvaise grace, &, s'il ne me dict des injures tout hault, je m'atends bien qu'il n'en pensera moins en son cueur. »

Ceste conclusion ne se feyt pas sans rire, car il n'y avoit Gentil homme qui menast plus la guerre aux Dames que cestuy là, & estoit tant aymé & estimé d'un chacun que l'on n'eust pour rien voulu tomber au danger de sa mocquerye. Et sembla bien aux Dames qu'elles avoient part à la gloire que une seulle espèroit d'emporter sur le Gentil homme. Par quoy, si tost qu'elles veirent partir celle qui avoyt faict l'entreprinse, commencèrent à regarder la contenance du Gentil homme, qui ne demoura guères sans changer de place &, quant il eut passé la porte, les Dames sortirent à la gallerye pour ne le perdre poinct de veue. Et luy, qui ne s'en doubtoit pas, va mettre sa cappe à l'entour de son col pour se cacher le visaige & descendit le degré jusques à la court, mais, trouvant quelcun qu'il ne vouloit poinct pour tesmoing, redescendit encores en la court & retourna par ung aultre costé. Les Dames veirent tout, & ne s'en aperçeut oncques &, quant il parvint au degré où il povoyt seurement aller en la chambre de sa dame, les deux Dames se vont mectre à la fenestre, & incontinant elles aperçeurent la dame qui estoyt en hault, qui commencea à crier au larron tant que sa teste en povoyt porter, & les deux Dames du bas luy respondirent si fort que leurs voix furent oyes de tout le chasteau.

Je vous laisse à penser en quel despit le Gentil homme s'enfuyt en son logis, non si bien couvert qu'il ne fût congneu de celles qui sçavoient ce mistère, lesquelles luy ont souvent reproché, mesmes celle qui luy avoit faict ce mauvais tour, luy disant qu'elle s'estoit bien vengée de luy. Mais il avoyt ses responces & défaictes si propres qu'il leur feit accroire qu'il se doubtoit bien de l'entreprinse & qu'il avoyt accordé à la Dame de l'aller veoir pour leur donner quelque passetemps, car pour l'amour d'elle n'eust-il prins ceste peyne pour ce qu'il y avoit long temps que l'amour en estoit dehors. Mais les Dames ne voulurent recepvoir ceste vérité, dont encores en est la matière en doubte ; mais si ainsy estoyt qu'il eust cru ceste dame, comme il est vraisemblable, veu qu'il estoit tant saige & hardy que de son aage & de son temps a eu peu de pareils & poinct qui le passast, comme le nous a faict veoir sa très hardye & chevaleureuse mort.

« Il me semble qu'il fault que vous confessiez que l'amour des hommes vertueux est telle que par trop croyre de vérité aux Dames sont souvent trompez.

— En bonne foy, » dist Ennasuicte, « j'advoue ceste Dame du tort qu'elle a faict ; car, puisque ung homme est aymé d'une Dame & la laisse pour une aultre, ne s'en peut trop venger.

— Voyre, » dist Parlamente, « si elle en est aymée ; mais il y en a qui ayment des hommes sans estre asseurées de leur amityé &, quant elles congnoissent qu'ilz ayment ailleurs, elles disent qu'ilz sont muables. Par quoy celles qui sont saiges ne sont jamays trompées de ces propos, car elles ne s'arrestent ni croyent à ceulx qui sont véritables afin de ne tomber au danger des menteurs, pource que le vray & le faulx n'ont que ung mesme langaige.

— Si toutes estoient de vostre opinion, » dist Simontault, « les Gentilz hommes pourroient bien mectre leurs oraisons dedans leurs coffres ; mais, que, vous ne voz semblables en sçeussent dire, nous ne croyrons jamais que les femmes soient aussy incrédules comme elles sont belles. Et ceste opinion nous fera vivre aussi contentz que vous vouldriez par voz raisons nous mectre en peyne.

— Et vrayement, » dist Longarine, « sçachant très bien qui est la Dame qui a faict ce bon tour au Gentil homme, je ne treuve impossible nulle finesse à croyre d'elle, car, puis qu'elle n'a pas espargné son mary, elle n'a pas espargné son serviteur.

— Comment, son mary ? » dist Simontault. « Vous en sçavez doncques plus que moy. Par quoy je vous donne ma place pour en dire vostre opinion, puisque le voulez.

— Et moy aussy, » dist Longarine.

## 60

a Dame, de qui vous avez faict le compte, avoyt espousé ung mary de bonne & antienne Maison & riche Gentil homme, & par grande amityé de l'un & de l'autre se feyt le mariage.

Elle, qui estoyt une des femmes du monde parlant aussi plaisamment, ne dissimulloit poinct à son mary qu'elle avoyt des serviteurs desquelz elle se mocquoit & passoyt son temps, dont son mary avoyt sa part du plaisir ; mais à la longue ceste vie luy fascha, car d'un costé il trouvoit mauvais qu'elle entretenoit longuement ceulx qu'il ne tenoyt pour ses parens & amys, & d'aultre

costé luy faschoit fort la despence qu'il estoit contrainct de faire pour entretenir sa gorgiaseté & pour suyvre la Court. Par quoy le plus souvent qu'il povoyt se retiroit en sa maison, où tant de compagnies l'alloient veoir que sa despence n'amoindrissoyt guères en son mesnage, car sa femme, en quelque lieu qu'elle fust, trouvoyt tousjours moyens de passer son temps à quelques jeuz, à dances & à toutes choses ausquelles honnestement les jeunes dames se peuvent exercer. Et quelques foys que son mary luy disoyt en riant que leur despence estoyt trop grande, elle luy faisoit responce qu'elle l'asseuroyt de ne le faire jamais coqu mais ouy bien coquin, car elle aymoit si très fort les acoutremens qu'il falloyt des plus beaulx & riches qui fussent en la Court, où son mary la menoyt le moins qu'il povoyt & où elle faisoit tout son possible d'aller, & pour ceste occasion se rendoyt toute complaisante à son mary, qui d'une chose plus difficille ne la vouloyt pas refuser.

Or ung jour, voiant que toutes ses inventions ne le povoient gaingner à faire ce voiage de la Court, s'apperçeut qu'il faisoyt fort bonne chère à une femme de chambre à chapperon qu'elle avoyt, dont elle pensoyt bien faire son proffict & retira à part ceste fille de chambre & l'interrogea si finement, tant par finesse que par menasses, que la fille luy confessa que, depuis qu'elle estoit en sa maison, il n'estoit jour que son maistre ne la sollicitast de l'aymer, mais qu'elle aymeroit mieulx mourir que de faire rien contre Dieu & son honneur, & encores, veu l'honneur qu'elle luy avoyt faict de la retirer en son service, qui seroyt double meschanceté.

Ceste Dame, entendant la desloyauté de son mary, fut soubdain esmeue de despit & de joye, voiant que son mary, qui faisoyt

tant semblant de l'aymer, luy pourchassoyt secrètement telle honte en sa compaignye, combien qu'elle s'estimoit plus belle & de trop meilleure grace que celle pour laquelle il la vouloit changer. Mais la joye estoyt qu'elle espèroit prendre son mary en si grande faulte qu'il ne luy reprocheroit plus ses serviteurs ny le demeure de la Court, &, pour y parvenir, pria ceste fille d'accorder petit à petit à son mary ce qu'il luy demandoyt, avecq les conditions qu'elle luy dist.

La fille en cuyda faire difficulté, mais, estant asseurée par sa maistresse de sa vie & de son honneur, accorda de faire tout ce qu'il luy plairoyt.

Le Gentil homme, continuant sa poursuicte, trouva ceste fille d'œil & de contenance toute changée, par quoy la pressa plus vifvement qu'il n'avoit accoustumé, mais elle, qui sçavoit son roolle par cueur, luy remonstra sa pauvreté & que en luy obéyssant perdroit le service de sa maistresse auquel elle s'attendoyt de gaingner ung bon mary. À quoy luy fut bientost respondu par le Gentil homme qu'elle n'eût soulcy de toutes ces choses, car il la mariroyt mieulx & plus richement que sa maistresse ne sçauroit faire & qu'il conduiroit son affaire si secrètement que nul n'en pourroit parler.

Sur ces propos feirent leur accord, &, en regardant le lieu le plus propre pour faire ceste belle œuvre, elle vat dire qu'elle n'en sçavoit poinct de meilleur ne plus loing de tout soupson que une petite maison qui estoyt dedans le parc, où il y avoit chambre & lict tout à propos.

Le Gentil homme qui n'eust trouvé nul lieu mauvais, se contenta de cestuy-là, & luy tarda bien que le jour & heure n'es-

toient venuz.

Ceste fille ne faillit pas de promesse à sa maistresse & luy compta tout le discours de son entreprinse bien au long, & comme ce debvoit estre le lendemain après disner & qu'elle ne fauldroyt poinct, à l'heure qu'il y fauldroyt aller, de luy faire signe, à quoy elle la suplioyt prendre bien garde & ne faillir poinct de se trouver à l'heure pour la garder du danger où elle se mectoit en luy obéyssant, ce que la maistresse luy jura, la priant n'avoir nulle craincte & que jamais ne l'abandonneroyt, & si la deffenderoyt de la fureur de son mary.

Le lendemain venu, après qu'ilz eurent disné, le Gentil homme faisoyt meilleure chère à sa femme qu'il n'avoyt poinct encores faict, qu'elle n'avoit pas trop agréable, mais elle feignoyt si bien qu'il ne s'en appercevoyt.

Après disner, elle luy demanda à quoy il passeroyt le temps. Il luy dist qu'il n'en sçavoict poinct de meilleur que de jouer au cent. Et à l'heure feirent dresser le jeu, mais elle faingnyt qu'elle ne vouloit poinct jouer & qu'elle avoyt assez de plaisir à les regarder.

Et, ainsy qu'il se vouloyt mectre au jeu, il ne faillit de demander à ceste fille qu'elle n'obliast sa promesse. Et, quant il fut au jeu, elle passa par la salle, faisant signe à sa maistresse du pèlerinage qu'elle avoyt à faire, qui l'advisa très bien, mais le Gentil homme ne congneut rien.

Toutesfoys au bout d'une heure que ung de ses varlets luy feit signe de loing, dist à sa femme que la teste luy faisoyt ung peu mal & qu'il estoit contrainct de s'aller reposer & prendre l'air. Elle, qui sçavoit aussi bien sa malladie que luy, luy demanda s'il

vouloyt qu'elle jouast son jeu ? Il luy dist que ouy & qu'il reviendroit bien tost. Toutesfoys elle l'asseura que pour deux heures elle ne s'ennuyroit poinct de tenir sa place.

Ainsy s'en alla le gentil homme en sa chambre, & de là par une allée en son parc.

La Damoiselle, qui sçavoict bien autre chemyn plus court, actendit ung petit, puis soubdain feyt semblant d'avoir une tranchée, & bailla son jeu à ung autre, &, si tost qu'elle fut saillye de la salle, laissa ses haultz patins & s'en courut le plus tost qu'elle peut au lieu où elle ne vouloyt que le marché se feist sans elle. Et y arriva à si bonne heure qu'elle entra par une aultre porte en la chambre où son mary ne faisoyt que arriver &, se cachant derrière l'huys, escouta les beaulx & honnestes propos que son mary tenoit à sa Chamberière. Mais, quant elle veid qu'il approchoit du criminel, le prit par derrière en luy disant :

« Je suis trop près de vous pour en prendre une aultre. »

Si le Gentil homme fut courroucé jusques à l'extrémité, il ne le fault demander, tant pour la joye qu'il espéroyt recepvoir & s'en veoir frustré que de veoir sa femme le congnoistre plus qu'il ne vouloyt, de laquelle il avoyt grande paour perdre pour jamays l'amityé. Mais, pensant que ceste menée venoyt de la fille, sans parler à sa femme courut après elle de telle fureur que, si sa femme ne la luy eut ostée des mains, il l'eust tuée, disant que c'estoyt la plus meschante garse qu'il avoyt jamais veue & que, si sa femme eut actendu à veoir la fin, elle eut bien congneu que ce n'estoyt que mocquerye, car en lieu de luy faire ce qu'elle pensoyt il luy eut baillé des verges pour la chastier.

Mais elle, qui se congnoissoit en tel métail, ne le prenoyt pas pour bon & luy feit là de telles remonstrances qu'il eut grand paour qu'elle ne le voulût abandonner. Il luy feit toutes les promesses qu'elle voulut & confessa, voiant les belles remonstrances de sa femme, qu'il avoyt tort de trouver mauvays qu'elle eût des serviteurs ; car une femme belle & honneste n'est poinct moins vertueuse pour estre aymée, par ainsy qu'elle ne face ne dye chose qui soyt contre son honneur, mais ung homme mérite bien grand punition, qui prent la peyne de pourchasser une qui ne l'ayme poinct pour faire tort à sa femme & à sa conscience. Par quoy jamays ne l'empescheroit d'aller à la Court, ny ne trouveroyt maulvays qu'elle eût des serviteurs, car il sçavoit bien qu'elle parloit plus à eus par moquerie que par affection.

Ce propos là ne desplaisoyt pas à la Dame, car il luy sembloyt bien avoir gaingné ung grand poinct ; si est ce qu'elle dist tout au contraire, feingnant de prendre desplaisir d'aller à la Court, veu qu'elle pensoyt n'estre plus en son amityé, sans laquelle toutes compagnies lui faschoient, disant que une femme, estant bien aymée de son mary & l'aymant de son costé comme elle faisoyt, portoit un saufconduit de parler à tout le monde & n'estre mocquée de nul.

Le pauvre Gentil homme meit si grande peyne à l'asseurer de l'amityé qu'il luy portoit que enfin ilz partirent de ce lieu là bons amys ; mais, pour ne retourner en telz inconvénients, il la pria de chasser ceste fille à l'occasion de laquelle il avoyt eu tant d'ennuy, ce qu'elle feit, mais ce fut en la mariant très bien & honnestement, aux despens toutesfoys de son mary.

Et, pour faire oblier entièrement à la Damoiselle ceste follye, la mena bientost à la Court, en tel ordre & si gorgiase qu'elle

avoyt occasion de s'en contanter.

« Voilà, mes Dames, qui m'a faict dire que je ne trouve poinct estrange le tour qu'elle avoit faict à l'un de ses serviteurs, veu celluy que je sçavois de son mary.

— Vous nous avez painct une femme bien fyne & ung mary bien sot, » dist Hircan, « car, puis qu'il en estoit venu tant que là, il ne debvoyt pas demeurer en si beau chemyn.

— Et que eust il faict ? » dist Longarine.

— Ce qu'il avoyt entreprins, » dist Hircan, « car autant estoyt courroucée sa femme contre luy pour sçavoir qu'il vouloit mal faire comme s'il eût mis le mal à execution ; & peut estre que sa femme l'eust mieulx estimé si elle l'eust congneu plus hardy & gentil compagnon.

— C'est bien, » dist Ennasuicte ; « mais où trouverez vous ung homme qui force deux femmes à la foys, car sa femme eut défendu son droict & la fille sa virginité.

— Il est vray, » dist Hircan ; « mais ung homme fort & hardy ne crainct poinct d'en assaillir deux foibles, & ne fault poinct d'en venir à bout.

— J'entens bien, » dist Ennasuicte, « que, s'il eût tiré son espée, il les eût bien tuées toutes deux, mais autrement ne voy je pas qu'il en eût sçeu eschapper. Par quoy je vous prie nous dire que vous eussiez faict ?

— J'eusse embrassé ma femme, » dist Hircan, « & l'eusse emportée dehors, & puis eusse faict de sa Chamberière ce qu'il m'eust pleu par amour ou par force.

— Hircan, » dist Parlamente, « il suffit assez que vous sçachiez faire mal.

— Je suys seur, Parlamente, » dist Hircan, « que je ne scandalize poinct l'innocent devant qui je parle, & si ne veulx par cela soustenir ung mauvais faict. Mais je m'estonne de l'entreprinse qui de soy ne vault rien, &, l'entreprenant, qu'il ne l'a mise à fin plus par craincte de sa femme que par amour. Je loue que ung homme ayme sa femme comme Dieu le commande, mais, quant il ne l'ayme poinct, je n'estime guères de la craindre.

— À la vérité, » luy respondit Parlamente, « si l'amour ne vous rendoit bon mary, j'estimerois bien peu ce que vous feriez par craincte.

— Vous n'avez garde, Parlamente, » dist Hircan, « car l'amour que je vous porte me rend plus obéissant que la craincte de Mort ny d'Enfer.

— Vous en direz ce qu'il vous plaira, » dist Parlamente, « mais j'ay occasion de me contanter de ce que j'ay veu & congneu de vous ; & de ce que je n'ay poinct sçeu n'en ay je poinct voulu doubter ny encores moins m'en enquérir.

— Je trouve une grande folie, » dist Nomerfide, « à celles qui s'enquièrent de si près de leurs mariz & les mariz aussy des femmes ; car il suffise au jour de sa malice sans avoir tant de soulcy du lendemain.

— Si est il aucunes foys nécessaire, » dist Oisille, « de s'enquérir des choses qui peuvent toucher l'honneur d'une Maison pour y donner ordre, mais non pour faire mauvais jugement des personnes, car il n'y a nul qui ne faille.

— Aucunes foys, » dist Geburon, « il est advenu des inconvéniens à plusieurs par faulte de bien & soingneusement s'enquérir de la faulte de leurs femmes.

— Je vous prie, » dist Longarine, « si vous en sçavez quelque exemple, que vous ne nous le vueillez celler.

— J'en sçay bien ung, » dist Geburon ; « puis que vous le voulez, je le diray :

## Prologue (septiesme journée)

DES NOUVELLES

DE

LA ROINE DE NAVARRE

u matin ne faillit Madame Oisille de leur administrer la salutaire pasture, qu'elle print en la lecture des actes & vertueux faictz des glorieux Chevaliers & Apostres de Jesu Christ selon sainct Luc, leur disant que ces comptes là debvoient estre suffisans pour desirer veoir ung tel temps & pleurer la difformité de cestuy cy envers cestuy là. Et, quant elle eut suffisamment leu & exposé le commencement de ce digne livre, elle les pria d'aller à l'église en l'unyon que les Apostres faisoient leur oraison, demandans à Dieu sa grace, laquelle n'est jamais refusée à ceulx qui en foy la requièrent. Ceste opinion fut trouvée d'un chacun très bonne, & arrivèrent à l'église ainsy que l'on commençoyt la Messe du Sainct Esperit, qui sembloit chose venir à leur propos, qui leur feit oyr le service en grand dévotion.

Et après allèrent disner, ramentevans ceste vie apostolicque, en quoy ilz prindrent tel plaisir que quasi leur entreprinse estoyt oblyée, de quoy s'advisa Nomerfide comme la plus jeune, & leur dist :

« Madame Oisille nous a tant boutez en dévotion que nous passons à l'heure accoustumée de nous retirer pour nous préparer à racompter noz Nouvelles. »

Sa parolle fut occasion de faire lever toute la compaignye, &, après avoir bien demeuré en leurs chambres, ne faillirent poinct se trouver au pré comme ilz avoient faict le jour de devant, &, quant ilz furent bien à leur ayse, Madame Oisille dist à Saffredent :

« Encor que je suis asseurée que vous ne direz rien à l'advantaige des femmes, si est ce qu'il fault que je vous advise de dire la Nouvelle que dès hier soir vous aviez preste.

— Je proteste, ma Dame, » respondit Saffredent, « que je n'acquerray poinct l'honneur de mesdisant pour dire vérité, ny ne perdray poinct la grace des dames vertueuses pour racompter ce que les folles ont faict, car j'y ay expérimenté que c'est que d'estre eslongné de leur veue, &, si je l'eusse esté autant de leur bonne grace, je ne fusse pas à ceste heure en vie. »

Et en ce disant tourna les oelz au contraire de celle qui estoit cause de son bien & de son mal ; mais, en regardant Ennasuicte, la feyt aussi bien rougir que si ce eût esté à elle à qui le propos se fust addressé. Si est ce qu'il n'en fut moins entendu du lieu où il desiroit estre oy. Madame Oisille l'asseura qu'il povoyt dire vérité librement, aux despens de qui il apartiendroit.

Àl'heure commencea Saffredent, & dist :

## 61

uprès de la ville d'Authun y avoyt une fort belle femme, grande, blanche & d'autant belle façon de visaige que j'en aye poinct veu, & avoyt espousé un très honneste homme qui sembloyt estre plus jeune qu'elle, lequel l'aymoyt & traictoyt tant bien qu'elle avoyt cause de s'en contanter.

Peu de temps après qu'ilz furent mariez la mena en la ville d'Authun pour quelques affaires &, durant le temps que le mary pourchassoyt la Justice, sa femme alloyt à l'église prier Dieu pour luy, & tant fréquenta ce lieu sainct que ung Chanoine fort riche fut amoureux d'elle & la poursuivyt si fort que la pauvre malheureuse s'accorda à luy, dont le mary n'avoyt nul soupson & pensoyt plus à garder son bien que sa femme.

Mais, quant ce vint au departir & qu'il fallut retourner en la maison, qui estoit loing de la dicte ville sept grandes lieues, ce ne fut sans ung trop grand regret. Mais le Chanoyne luy promist que souvent la iroyt visiter, ce qu'il feyt, feingnant aller en quelque voiage, où son chemyn s'addressoyt tousjours par la maison de cest homme, qui ne fut pas si sot qu'il ne s'en aperçeut & y donna si bon ordre que, quant le Chanoyne y venoyt, il n'y trouvoyt plus sa femme & la faisoyt si bien cacher qu'il ne povoyt parler à elle. La femme, congnoissant la jalousie de son mary, ne feyt semblant qu'il luy despleust. Toutesfois se pensa qu'elle y donneroit ordre, car elle estimoyt ung Enfer perdre la vision de son Dieu.

Ung jour que son mary estoit allé dehors de sa maison, empeschea si bien les Chamberières & Varletz qu'elle demeura seulle en sa maison. Incontinant prend ce qui lui estoit nécessaire &, sans autre compaignye que de sa folle amour qui la portoit, s'en alla de pied à Authun, où elle n'arriva pas si tard qu'elle ne fût recongneue de son Chanoine, qui la tint enfermée & cachée plus d'un an, quelques Monitions & Excommunications qu'en fit gecter son mary, lequel, ne trouvant aultre remède, en feyt la plaincte à l'Evesque, qui avoyt ung Archediacre autant homme de bien qu'il en fust poinct en France. Et luy mesmes chercha si diligemment en toutes les maisons des Chanoines qu'il trouva celle que l'on tenoyt perdue, laquelle il mist en prison & condamna le Chanoyne en grosse pénitence.

Le mary, sçachant que sa femme estoyt retournée par l'admonition du bon Archediacre & de plusieurs gens de bien, fut contant de la reprandre, avec les sermens qu'elle luy feyt de vivre en temps advenir en femme de bien, ce que le bon homme creut voluntiers pour la grande amour qu'il luy portoyt & la remena en sa maison, la traictant aussi honnestement que paravant, sinon qu'il luy bailla deux vieilles Chamberières, qui jamais ne la laissoient seule que l'une des deux ne fust avecq elle.

Mais, quelque bonne chère que luy fist son mary, la meschante amour qu'elle portoyt au Chanoyne luy faisoyt estimer tout son repos en tourment &, combien qu'elle fust très belle femme & luy homme de bonne complexion, fort & puissant, si est ce qu'elle n'eut jamais enfans de luy, car son cueur estoyt tousjours à sept lieues de son corps, ce qu'elle dissimulloyt si bien qu'il sembloyt à son mary qu'elle eut oblyé tout le passé comme il avoyt faict de son costé. Mais la malice d'elle n'avoyt pas ceste

opinion, car, à l'heure qu'elle veid son mary mieulx l'aymant & moins la soupsonnant, vat feindre d'estre malade & continua si bien ceste faincte que son pauvre mary estoit en merveilleuse peyne, n'espargnant bien ne chose qu'il eût pour la secourir.

Toutesfoys elle joua si bien son roolle que luy & tous ceulx de la maison la pensoient malade à l'extrémité & que peu à peu elle s'affoiblissoit, &, voyant que son mary en estoit aussi marry qu'il en debvoit estre joieulx, le pria qu'il luy pleust l'auctoryser de faire son testament, ce qu'il feyt voluntiers en pleurant.

Et elle, ayant puissance de tester, combien qu'elle n'eût enffans, donna à son mary ce qu'elle luy povoyt donner, luy requérant pardon des faultes qu'elle luy avoyt faictes ; après envoya quérir le Curé, se confessa, reçeut le sainct Sacrement de l'autel tant dévotement que chacun ploroit de veoir une si glorieuse fin &, quant se vint le soir, elle pria son mary de luy envoier quérir l'extrême unction & qu'elle s'affoiblissoit tant qu'elle avoit paour de ne la povoir recepvoir vive. Son mary en grande diligence la luy feit apporter par le Curé, & elle, qui la reçeut en grande humilité, incitoit chacun à la louer.

Quant elle eut faict tous ses beaulx mistères, elle dist à son mary que, puisque Dieu luy avoyt faict la grace d'avoir prins tout ce que l'Église commande, elle sentoit sa conscience en si très grande paix qu'il luy prenoyt envye de s'y reposer ung petit, priant son mary de faire le semblable, qui en avoyt bon besoing pour avoir tant pleuré & veillé avecq elle.

Quant son mary s'en fut allé & tous ses varletz avecq luy, deux pauvres vieilles, qui en sa santé l'avoient si longuement gardée, ne se doubtans plus de la perdre sinon par mort, se vont très bien

coucher à leur aise, &, quant elle les ouyt dormyr & ronfler bien hault, se leva toute en chemise & saillist hors de sa chambre, escoutant si personne de céans faisoyt poinct de bruict. Mais, quant elle fut asseurée de son baston, elle sçeut très bien passer par ung petit huys d'un jardin qui ne fermoyt poinct &, tant que la nuyct dura, toute en chemise & nudz piedz, feyt son voiage à Authun devers le sainct qui l'avoyt gardée de morir.

Mais, pour ce que le chemyn estoyt long, n'y peut aller tout d'une traicte que le jour ne la surprint. À l'heure regardant par tout le chemyn, advisa deux chevaulcheurs qui couroient bien fort &, pensant que ce fust son mary qui la chercheast, se cacha tout le corps dedans un maraiz & la teste entre les jongs, & son mary, passant près d'elle, disoyt à un sien serviteur comme ung homme desespèré :

« Ho, la meschante ! Qui eust pensé que soubz le manteau des sains sacremens de l'Église l'on eût peu couvrir ung si villain & abhominable cas ? »

Le serviteur luy respondit :

« Puis que Judas, prenant ung tel mourceau, ne craignit à trahir son maistre, ne trouvez poinct estrange la trahison d'une femme. »

En ce disant passe oultre le mary, & la femme demoura plus joyeuse entre les jongs de l'avoir trompé qu'elle n'estoyt en sa maison en ung bon lict en servitude.

Le pauvre mary la cherchea par toute la ville d'Authun, mais il sçeut certainement qu'elle n'y estoit poinct entrée ; parquoy s'en retourna sur ses brisées, ne faisant que se complaindre d'elle &

de sa grande perte, ne la menassant poinct moins que de la mort s'il la trouvoit, dont elle n'avoyt paour en son esperit non plus qu'elle sentoyt de froid en son corps, combien que le lieu & la saison méritoient de la faire repentir de son damnable voiage. Et qui ne sçauroit comment le feu de l'Enfer eschauffe ceulx qui en sont rempliz, l'on debvroit estimer à merveilles comme ceste pauvre femme, saillant d'un lict bien chault, peut demeurer tout ung jour en si extrême froidure.

Si ne perdit elle poinct le cueur ny l'aller, car, incontinant que la nuyct fut venue, reprint son chemyn &, ainsy que l'on vouloit fermer la porte d'Authun, y arriva ceste pèlerine & ne faillit d'aller tout droict où demoroit son corps sainct, qui fut tant esmerveillé de sa venue que à peyne povoyt il croyre que ce fût elle. Mais, quant il l'eut bien regardée & visitée de tous costez, trouva qu'elle avoyt oz & chair, ce que ung Esprit n'a poinct, & ainsy se asseura que ce n'estoyt fantosme, & dès l'heure furent si bien d'accord qu'elle demoura avecq luy quatorze ou quinze ans.

Et, si quelque temps elle fut cachée, à la fin elle perdit toute craincte &, qui pis est, print une telle gloire d'avoir ung tel amy qu'elle se mectoit à l'église devant la plus part des femmes de bien de la Ville, tant d'Officiers que aultres. Elle eut des enfans du Chanoyne, & entres autres une fille qui fut mariée à un riche Marchant, & si gorgiase à ses nopces que toutes les femmes de la Ville en murmuroient très fort, mais n'avoient pas la puissance d'y mectre ordre.

Or advint que en ce temps là la Royne Claude, femme du Roy François, passa par la ville d'Authun, ayant en sa compaignye Madame la Régente, mère du dict Roy, & la Duchesse d'Alençon

sa fille. Vint une Femme de chambre de la Royne, nommée Perrette, qui trouva la dicte Duchesse & luy dist :

« Ma dame, je vous supplye, escoutez moy, & vous ferez œuvre plus grande que d'aller oyr tout le service du jour. »

La Duchesse s'arresta voluntiers, sçachant que d'elle ne povoyt venir que tout bon conseil.

Perrette luy alla racompter incontinant comme elle avoyt prins une petite fille pour luy ayder à savonner le linge de la Royne, &, en luy demandant des nouvelles de la Ville, luy compta la peyne que les femmes de bien avoyent de veoir ainsi aller devant elle la femme de ce Chanoine, de laquelle luy compt une partie de sa vie.

Tout soubdain s'en alla la Duchesse à la Royne & à Madame la Régente leur compter ceste histoire, qui, sans autre forme de procès, envoièrent quérir ceste pauvre malheureuse, laquelle ne se cachoit poinct, car elle avoyt changé sa honte en gloire d'estre Dame de la maison d'un si riche homme, &, sans estre estonnée ny honteuse, se vint présenter devant les dictes Dames, lesquelles avoient si grande honte de sa hardiesse que soubdain elles ne luy sçeurent que dire. Mais après luy feyt Madame la Régente telles remonstrances qui deussent avoir faict pleurer une femme de bon entendement, ce que poinct ne feyt ceste pauvre femme, mais d'une audace très grande leur dist :

« Je vous supplie, mes Dames, que voulez garder que l'on ne touche poinct à mon honneur, car, Dieu mercy, j'ay vescu avecq Monsieur le Chanoine si bien & si vertueusement qu'il n'y a personne vivant qui m'en sçeût reprendre. Et s'il ne fault poinct que l'on pense que je vive contre la volunté de Dieu, car il y a trois ans

qu'il ne me fut riens, & vivons aussi chastement & en aussy grande amour que deux beaulx petitz Anges, sans que jamais entre nous deux y eut eu parolle ne volunté au contraire. Et qui nous séparera sera grand peché, car le bon homme, qui a bien près de quatre vingtz ans, ne vivra pas longuement sans moy, qui en ay quarante cinq. »

Vous pouvez penser comme à l'heure les Dames se peurent tenir & les remonstrances que chacun luy feit, voiant l'obstination, qui n'estoit amollye pour parolles que l'on luy dist, pour l'aage qu'elle eût ne pour l'honorable compaignye, &, pour l'humilier plus fort, envoièrent quérir le bon Archediacre d'Authun, qui la condemna d'estre en prison ung an, au pain & à l'eaue, & les Dames envoyèrent quérir son mary, lequel par leur bon exhortement fut contant de la reprendre après qu'elle auroyt faict sa pénitence.

Mais, se voiant prisonnière & le Chanoyne délibéré de jamais ne la reprendre, mercyant les Dames de ce qu'elles luy avoient gecté ung Diable de dessus les espaulles, eut une si grande & si parfaicte contriction que son mary, en lieu d'actendre le bout de l'an, l'alla reprendre & n'attendit pas quinze jours qu'il ne la vint demander à l'Archediacre & depuis ont vescu en bonne paix & amityé.

« Voilà, mes Dames, comment les chesnes de sainct Pierre sont converties par les mauvais Ministres en celles de Sathan, & si fortes à rompre que les sacremens, qui chassent les Diables des corps, sont à ceulx cy les moiens de les faire plus longuement demeurer en leur conscience, car les meilleures choses sont celles, quant on en abuse, dont l'on faict plus de maulx.

— Vrayement, » dist Oisille, « ceste femme estoit bien malheureuse, mais aussy fut elle bien pugnye de venir devant telz juges que les Dames que vous avez nommées, car le regard seul de Madame la Régente estoit de telle vertu qu'il n'y avoyt si femme de bien qui ne craingnist de se trouver devant ses œilz indigne de sa veue. Celle qui en estoyt regardée doulcement s'estimoyt mériter grand honneur, sçachant que femmes autres que vertueuses ne povoyent ceste Dame veoir de bon cueur.

— Il seroit bon, » dist Hircan, « que l'on eust plus de craincte des œilz d'une femme que du sainct Sacrement, lequel, s'il n'est receu en foy & charité, est en condamnation éternelle.

— Je vous prometz, » dist Parlamente, « que ceulx qui ne sont poinct inspirez de Dieu craingnent plus les puissances temporelles que les spirituelles. Encores je croy que la pauvre créature se chastia plus par la prison & l'opinion de ne plus veoir son Chanoine qu'elle ne feyt pour remonstrance qu'on luy eût sçeu faire.

— Mais, » dist Simontault, « vous avez oblyé la principale cause qui la feyt retourner à son mary ; c'est que le Chanoyne avoyt quatre vingtz ans, & son mary estoyt plus jeune qu'elle. Ainsy gaingna ceste bonne dame en tous ses marchez, mais, si le Chanoyne eût esté jeune, elle ne l'eut poinct voulu habandonner. Les enseignemens des Dames n'y eussent pas eu plus de valleur que les sacremens qu'elle avoyt prins.

— Encores, » ce dist Nomerfide, « me semble qu'elle faisoit bien de ne confesser poinct son péché si aisément, car ceste offense se doibt dire à Dieu humblement & la nyer fort & ferme devant les hommes ; car, encores qu'il soit vray, à force de mentir & jurer on engendre quelque doubte à la vérité.

— Si est ce, » dist Longarine. « Ung péché à grand peine peut estre si secret qu'il ne soit révellé, sinon quant Dieu par sa miséricorde le couvre dans ceulx qui pour l'amour de luy en ont vraye repentance.

— Et que direz vous, » dist Hircan, « de celles qui n'ont pas plus tost faict une folye qu'elles ne la racomptent à quelcun ?

— Je la trouve bien estrange, » respondit Longarine, « & est signe que le péché ne leur desplaist pas, &, comme je vous ay dict, celluy qui n'est couvert de la grace de Dieu ne se sçauroit nyer devant les hommes, & y en a maintes qui prenans plaisir à parler de telz propos se font gloire de publier leurs vices, & aultres qui, en se coupant, s'accusent.

— Je vous prie, » dist Saffredent, « si vous en sçavez quelcune, je vous donne ma place & que nous la dictes.

— Or escoutez doncques, » dist Longarine :

## 62

u temps du Roy François premier y avoyt une Dame du sang roial, accompaignée d'honneur, de vertu & de beaulté, & qui sçavoit bien dire ung compte & de bonne grace, & en rire aussy quant on luy en disoyt quelcun. Ceste Dame estant en l'une de ses maisons, tous ses subgects & voisins la vindrent veoir pour ce qu'elle estoit autant aymée que femme pourroit estre.

Entre aultres vint une Damoiselle, qui escoutoit que chacun luy disoit tous les comptes qu'ilz pensoient pour luy faire passer

le temps. Elle s'advisa qu'elle n'en feroyt moins que les aultres, & luy dist : « Madame, je voys faire ung beau compte, mais vous me promectez que vous n'en parlerez poinct » ; à l'heure luy dist :

« Madame, le compte est trés véritable, je le prens sur ma conscience ; c'est qu'il y avoyt une Damoiselle maryée, qui vivoyt avec son mary très honnestement, combien qu'il fût vieil & elle jeune. Ung Gentil homme, son voisin, voyant qu'elle avoyt espouzé ce vieillard, fut amoureux d'elle & la pressa par plusieurs années, mais jamais il n'eut responce d'elle sinon telle que une femme de bien doibt faire. Ung jour se pensa le Gentil homme, que s'il la povoyt trouver à son advantaige, que par adventure elle ne luy seroyt si rigoureuse &, après avoir longuement debattu avecq la craincte du danger où il se mectoit, l'amour qu'il avoyt à la Damoiselle luy osta tellement la craincte qu'il se délibéra de trouver le lieu & l'occasion. Et feyt si bon guet que ung matin, ainsy que le Gentil homme, mary de ceste Damoiselle, s'en alloyt en quelque aultre de ses maisons & partoit dès le poinct du jour pour le chault, le jeune folastre vint à la maison de ceste jeune Damoiselle, laquelle il trouva dormant en son lict & advisa que les Chamberières s'en estoient allées dehors de la chambre. À l'heure, sans avoir le sens de fermer la porte, s'en vint coucher tout houzé & esperonné dedans le lict de la Damoiselle &, quant elle s'esveilla, fut autant marrye qu'il estoyt possible. Mais, quelques remonstrances qu'elle luy sçeut faire, il la print par force, luy disant que, si elle révéloit ceste affaire, il diroyt à tout le monde qu'elle l'avoyt envoyé quérir, dont la Damoiselle eut si grand paour qu'elle n'osa crier. Après, arrivant quelques des Chamberières, se leva hastivement, & ne s'en fut personne aperçeu, si non l'esperon qui s'estoyt attaché au linceul de dessus l'emporta tout entier, & demeura la Damoiselle toute nue sur son

lict. » Et, combien qu'elle feit le compte d'une aultre, ne se peut garder de dire à la fin : « Jamais femme ne fut si estonnée que moy, quant je me trouvay toute nue. »

Alors la Dame, qui avoyt oy le compte sans rire, ne s'en peut tenir à ce dernier mot, en luy disant : « Ad ce que je voys, vous en povez bien racompter l'histoire. » La pauvre Damoiselle chercha ce qu'elle peut pour cuyder réparer son honneur, mais il estoit vollé desjà si loing qu'elle ne le povoit plus rappeller.

« Je vous asseure, mes Dames, que, si elle eut grand desplaisir à faire ung tel acte, elle en eût voulu avoir perdu la mémoire. Mais, comme je vous ay dict, le péché seroyt plus tost descouvert par elle mesme qu'il ne pourroit estre sceu, quant il n'est poinct couvert de la couverture que David dict rendre l'homme bien heureux.

— En bonne foy, » dist Ennasuicte, « voylà la plus grande sotte dont je oy jamais parler, qui faisoyt rire les autres à ses despens.

— Je ne trouve poinct estrange, » dist Parlamente, « de quoy la parolle ensuict le faict, car il est plus aisé à dire que à faire.

— Dea, » dist Geburon, « quel péché avoyt elle faict ? Elle estoit endormye en son lict ; il la menassoit de mort & de honte ; Lucresse, qui estoit tant louée, en feyt bien aultant.

— Il est vray, » dist Parlamente. « Je confesse qu'il n'y a si juste à qui il ne puisse mescheoir, mais, quand on a prins grand desplaisir à l'euvre, l'on en prent aussi à la mémoire, pour laquelle effacer Lucresse se tua, & ceste sotte a voulu faire rire les aultres.

— Si semble il, » dist Nomerfide, « qu'elle fût femme de bien, veu que par plusieurs fois elle avoyt esté priée, & elle ne se voulut jamais consentir, tellement qu'il fallut que le Gentil homme s'aydât de tromperie & de force pour la décepvoir.

— Comment, » dist Parlamente, « tenez vous une femme quicte de son honneur quant elle se laisse aller, mais qu'elle ayt usé deux ou trois foys de refuz ? Il y auroit doncques beaucoup de femmes de bien qui sont estimées le contraire, car l'on en a assez veu qui ont longuement reffusé celluy où leur cueur s'estoyt adonné, les unes pour craincte de leur honneur, les aultres pour plus ardemment se faire aymer & estimer, par quoy l'on ne doibt poinct faire cas d'une femme, si elle ne tient ferme jusques au bout. Et, si ung homme refuse une belle fille, estimerez vous grande vertu ?

— Vrayment, » dist Oisille, « si ung homme jeune & sain usoyt de ce reffuz, je le trouveroys fort louable, mais non moins difficile à croyre.

— Si en congnois je », dist Dagoucin, « qui ont refusé des adventures que tous les compaignons cherchoient.

— Je vous prie, » dist Longarine, « que vous prenez ma place pour le nous racompter, mais souvenez vous qu'il fault icy dire vérité.

— Je vous promectz, » dist Dagoucin, « que je vous la diray si purement qu'il n'y aura nulle coulleur pour la desguiser.

n la Ville de Paris se trouvèrent quatre filles, dont les deux estoient seurs, de si grande beaulté, jeunesse & frescheur qu'elles avoyent la presse de tous les amoureux. Mais ung Gentil homme, qui pour lors avoyt esté faict Prévost de Paris par le Roy, voyant son Maistre jeune & de l'aage pour desirer telle compaignye, practiqua si bien toutes les quatre que, pensant chacune estre pour le Roy, s'accordèrent à ce que le dict Prévost voulut, qui estoit de se trouver ensemble en ung festin où il convya son maistre, auquel il compta l'entreprinse, qui fut trouvée bonne du dict Seigneur & de deux aultres bons personnages de la Court, & s'accordèrent tous troys d'avoir part au marché.

Mais, en sercheant le quatriesme compaignon, va arriver ung Seigneur beau & honneste, plus jeune de dix ans que tous les autres, lequel fut convié en ce bancquet, lequel l'accepta de bon visaige, combien que en son cueur il n'en eut aucune volunté, car d'un costé il avoyt une femme qui luy portoyt de beaulx enfans dont il se contentoit très fort, & vivoient en telle paix que pour rien il n'eût voulu qu'elle eût prins mauvais soupson de luy. D'autre part il estoit serviteur d'une des plus belles Dames qui fût de son temps en France, laquelle il aymoit, estimoit tant que toutes les aultres luy sembloient laydes auprès d'elle, en sorte que, au commencement de sa jeunesse & avant qu'il fût marié, n'estoit possible de luy faire veoir ne hanter autres femmes, quelque beaulté qu'elles eussent, & prenoyt plus de plaisir à veoir s'amie & de l'aymer parfaictement que de tout ce qu'il sçeut avoir d'une aultre.

Ce Seigneur s'en vint à sa femme & luy dist en secretz l'entreprinse que son maistre faisoyt & que de luy il aimoyt autant morir que d'accomplir ce qu'il avoyt promis, car, tout ainsy que par collère n'y avoit homme vivant qu'il n'osast bien assaillir, aussy sans occasion par ung guet à pans aymeroit mieulx morir que de faire ung meurdre, si l'honneur ne le y contraingnoyt, & pareillement sans une extresme force d'amour, qui est l'aveuglement des hommes vertueux, il aymeroit mieulx mourir que rompre son mariage à l'apétit d'aultruy, dont sa femme l'ayma & estima plus que jamais n'avoyt faict, voyant en une si grande jeunesse habiter tant d'honnesteté. Et, en luy demandant comme il se pourroyt excuser, veu que les Princes trouvent souvent mauvais ceulx qui ne louent ce qu'ilz ayment, mais il luy respondit :

« J'ay tousjours oy dire que le saige a le voiage ou une malladie en la manche pour s'en ayder à sa nécessité, par quoy j'ay délibéré de faindre quatre ou cinq jours devant estre fort malade, à quoy vostre contenance me pourra bien fort servir.

— Voilà, « dist sa femme, » une bonne & saincte ypocrisie, à quoy je ne fauldray de vous servir de myne la plus triste dont je me pourray adviser, car qui peut éviter l'offence de Dieu & l'ire du Prince est bien heureux. »

Ainsy qu'ilz délibérèrent ilz feirent, & fut le Roy fort marry d'entendre par la femme la malladye de son mary, laquelle ne dura guères, car, pour quelques affaires qui vindrent, le Roy oblya son plaisir pour regarder à son debvoir & partyt de Paris.

Or ung jour, ayant mémoire de leur entreprinse qui n'avoyt esté mise à fin, dist à ce jeune Seigneur : « Nous sommes bien sotz d'estre ainsy partiz si soubdain, sans avoir veu les quatre

filles que l'on nous avoyt promises estre les plus belles de mon Royaulme. » Le jeune Seigneur luy respondit : « Je suis bien aise dont vous y avez failly, car j'avois grand paour, veu ma malladie, que moy seul eusse failly à une si bonne advanture. » À ces parolles ne s'aperçeut jamais le Roy de la dissimulation de ce jeune Seigneur, lequel depuis fut plus aymé de sa femme qu'il n'avoit jamais esté.

Àl'heure se print à rire Parlamente & ne se peut tenir de dire : « Encores il eust mieulx aymé sa femme, si ce eut esté pour l'amour d'elle seule. En quelque sorte que ce soyt il est très louable.

— Il me semble, » dist Hircan, « que ce n'est pas grand louange à ung homme de garder chasteté pour l'amour de sa femme, car il y a tant de raisons que quasi il est contrainct. Premièrement Dieu luy commande ; son serment le y oblige, & puis nature, qui est soulle, n'est poinct subjecte à tentation ou desir comme la nécessité ; mais l'amour libre que l'on porte à s'amye, de laquelle on n'a poinct la jouissance ne autre contentement que le veoir & parler & bien souvent mauvaise response, quant elle est si loyalle & ferme que pour nulle adventure qui puisse advenir on ne la peut changer, je dis que c'est une chasteté non seulement louable, mais miraculeuse.

— Ce n'est poinct de miracle, » dist Oisille, « car où le cueur s'adonne il n'est rien impossible au corps.

— Non aux corps, » dist Hircan, qui sont desjà angélisez. »

Oisille luy respondit : « Je n'entens poinct seullement parler de ceulx qui sont par la grâce de Dieu tout transmuez en luy, mais des plus grossiers esperitz que l'on voye ça bas entre les

hommes. Et, si vous y prenez garde, vous trouverez ceulx qui ont mys leur cueur & affection à chercher la perfection des sciences, non seulement ont oblyé la volupté de la chair, mais les choses les plus nécessaires, comme le boire & le manger ; car, tant que l'ame est par affection dedans son corps, la chair demeure comme insensible, & de là vient que ceulx qui ayment femmes belles, honnestes & vertueuses, ont tel contentement à les veoir & à les oyr parler & ont l'esperit si contant que la chair est appaisée de tous ses desirs. Et ceulx qui ne peuvent expérimenter ce contentement sont les charnelz qui, trop enveloppez de leur graisse, ne congnoissent s'ilz ont âme ou non. Mais, quant le corps est subject à l'esperit, il est quasi insensible aux imperfections de la chair, tellement que leur forte opinion les peult randre insensibles, & j'ai congneu ung Gentil homme qui, pour monstrer avoir plus fort aymé sa Dame que nulle autre, avoyt faict preuve à tenir une chandelle avec les doigts tous nudz contre tous ses compaignons, &, regardant sa Dame, tint si ferme qu'il se brusla jusques à l'oz, encores disoyt il n'avoir poinct senty de mal.

— Il me semble, » dist Geburon, que le Diable, dont il estoyt martyr, en debvoyt faire ung sainct Laurent, car il y en a peu de qui le feu d'amour soyt si grand qu'il ne craingne celluy de la moindre bougye ; &, si une Damoiselle m'avoyt laissé tant endurer pour elle, je demanderoys grande récompense ou j'en retirerois ma fantaisye.

— Vous vouldriez doncques, » dist Parlamente, « avoir vostre heure après que vostre Dame auroit eu la sienne, comme feyt ung Gentil homme d'auprès de Valence en Espagne, duquel ung Commandeur, fort homme de bien, m'a fait le compte ?

— Je vous prie, ma Dame », dist Dagoucin, « prenez ma place & le nous dictes, car je croy qu'il doibt estre bon.

— Par ce compte, » dist Parlamente, « mes dames, vous regarderez deux fois ce que vous vouldrez refuser, & ne vous fier au temps présent qu'il soyt tousjours ung, par quoy, congnoissans sa mutation, donnerez ordre à l'advenir :

## 64

n la cité de Valence y avoyt ung Gentil homme qui, par l'espace de cinq ou six ans, avoyt aymé une Dame si parfaictement que l'honneur & la conscience de l'un & de l'autre n'y estoient poinct blessés, car son intention estoyt de l'avoir pour femme, ce qui estoyt chose fort raisonnable, car il estoit beau, riche & de bonne maison, & si ne s'estoit poinct mis en son service sans premièrement avoir sçeu son intention, qui estoyt de s'accorder à mariage par la volunté de ses amys, lesquelz, estans assemblez pour cest effect, trouvèrent le mariage fort raisonnable par ainsy que la fille y eût bonne volunté ; mais elle, ou cuydant trouver mieulx, ou voulant dissimuller l'amour qu'elle luy avoyt portée, trouva quelque difficulté, tellement que la compaignye assemblée se départyt non sans regret & qu'elle n'y avoyt peu mettre quelque bonne conclusion, congnoissant le party d'un costé & d'autre fort raisonnable. Mais sur tout fut ennuyé le pauvre Gentil homme, qui eut porté son mal patiemment s'il eût pensé que la faulte fût venue des parens & non d'elle, &, congnoissant la vérité, dont la créance luy causoyt plus de mal que la mort, sans parler à s'amye ne à aultre se retira en sa maison &, après avoir donné quelque

ordre à ses affaires, s'en alla en ung lieu sollitaire, où il myst peyne d'oblyer ceste amityé & la convertit entièrement en celle de Nostre Seigneur, à laquelle il estoit plus obligé. Et durant ce temps là il n'eut aucunes nouvelles de sa Dame ne de ses parens, par quoy print résolution, puisqu'il avoyt failly à la vie la plus heureuse qu'il povoyt espérer, de prendre & choisir la plus austère & désagréable qu'il pourroyt ymaginer, &, avecq ceste triste pensée qui se povoyt nommer désespoir, s'en alla randre Religieux en ung monastère de Sainct Françoys, non loing de plusieurs de ses parens, lesquelz, entendans sa désespérance, feirent tout leur effort d'empescher sa délibération, mais elle estoyt si très fermement fondée en son cueur qu'il n'y eut ordre de l'en divertir. Toutesfoys, congnoissans d'ont son mal estoyt venu, pensèrent de chercher la médecine & allèrent devers celle qui estoyt cause de ceste soubdaine dévotion, laquelle, fort estonnée & marrye de cest inconvénient, ne pensant que son refuz pour quelque temps luy servist seullement d'expérimenter sa bonne volunté & non de le perdre pour jamais, dont elle voyoit le danger évident, luy envoya une Epistre, laquelle, mal traduicte, dist ainsy :

Pour ce qu'amour, s'il n'est bien esprouvé,
Ferme & loial ne peut estre approuvé,
J'ay bien voulu par le temps esprouver
Ce que j'ay tant desiré de trouver ;
C'est ung mary remply d'amour parfaict
Qui par le temps ne peut estre desfaict.
Cela me feyt requérir mes parens
De retarder pour ung ou pour deux ans
Ce grand lien qui jusques à la mort dure,
Qui à plusieurs fois engendre peyne dure.
Je ne feis pas de vous avoir refuz ;

Certes jamais de tel vouloir ne fuz,
Car oncques nul que vous ne sçeuz aymer,
Ny pour mary & seigneur estimer.
Ô quel malheur ! Amy, j'ay entendu
Que, sans parler à nulluy, t'es rendu
En ung couvent & vie trop austère,
Dont le regret me garde de me taire
Et me contrainct de changer mon office,
Faisant celluy dont as usé sans vice ;

C'est requérir Celluy dont fuz requise,
Et d'acquérir Celluy dont fuz acquise.
Or doncques, amy, la vie de ma vie,
Lequel perdant n'ay plus de vivre envie,
Las, plaise toy vers moy tes œilz tourner
Et du chemyn où tu es retourner.
Laisse le gris & son austérité ;
Viens recepvoir ceste félicité
Qui tant de foys par toy fut desirée.
Le temps ne l'a deffaicte ou emportée :
C'est pour toy seul que gardée me suis
Et sans lequel plus vivre je ne puys.
Retourne doncq ; veulle t'amye croyre,
Rafreichissant la plaisante mémoire
Du temps passé par ung sainct mariage.
Croy moy, amy, & non poinct ton courage,
Et soys séur que oncques ne pensay
De faire rien où tu fusse offensé,
Mais espèrois te rendre contanté
Après t'avoir bien expérimenté.
Or ay je faict de toy l'expérience ;

Ta fermeté, ta foy, ta patience
Et ton amour sont congneuz clairement,
Qui m'ont acquise à toy entièrement.
Viens doncques, amy, prendre ce qui es tien :
Je suis à toy ; sois doncques du tout myen.

Ceste Epistre, portée par ung sien amy avecq toutes les remonstrances qu'il fut possible de faire, fut reçeue & leue du Gentil homme Cordelier avecq une contenance tant triste, accompaignée de souspirs & de larmes, qu'il sembloyt qu'il vouloit noyer & brusler ceste pauvre Epistre, à laquelle ne feyt nulle responce, sinon dire au messagier que la mortiffication de sa passion extrême luy avoyt cousté si cher qu'elle luy avoyt osté la volunté de vivre & la craincte de morir ; par quoy requéroyt celle qui en estoyt l'occasion, puisqu'elle ne l'avoyt pas voulu contanter en la passion de ses grands desirs, qu'elle ne le voulût tormenter à l'heure qu'il en estoyt dehors, mais se contanter du mal passé, auquel il ne peut trouver remède que de choisir une vie si aspre que la continuelle pénitence luy faict oblier sa douleur &, à force de jeusnes & disciplines, affoiblir tant son corps que la mémoire de la mort luy soyt pour souveraine consolation, & que surtout il la pryoit qu'il n'eût jamais nouvelle d'elle, car la mémoire de son nom seullement luy estoyt ung importable purgatoire.

Le Gentil homme retourna avecq ceste triste responce & en feyt le rapport à celle qui ne le peut entendre sans l'importable regret, mais Amour, qui ne veult permectre l'esperit faillir jusques à l'extrémité, luy meist en fantaisie, que si elle le povoit veoir, que la veue & la parolle auroient plus de force que n'avoyt eu l'escripture ; par quoy avecq son père & ses plus proches parens s'en allèrent au monastère où il demeuroyt, n'aiant rien lais-

sé en sa boueste qui peust servir à sa beaulté, se confiant, que s'il la povoyt une foys regarder & ouyr, que impossible estoyt que le feu tant longuement continué en leurs cueurs ne se ralumast plus fort que devant.

Ainsy entrant au monastère, sur la fin de Vespres, le feit appeller en une chappelle dedans le Cloistre. Luy, qui ne sçavoit qui le demandoyt, s'en alla ignoramment à la plus forte bataille où jamais avoyt esté, &, à l'heure qu'elle le veid tant palle & desfaict que à peyne le peut elle recongnoistre, neantmoins remply d'une grace non moins amyable que auparavant, l'Amour la contraingnit d'avancer ses bras pour le cuyder embrasser, & la pitié de le veoir en tel estat luy feit tellement affoiblir le cueur qu'elle tomba esvanouye.

Mais le pauvre Religieux, qui n'estoit destitué de la charité fraternelle, la releva & assist dedans ung siège de la chapelle, & luy, qui n'avoit moins de besoing de secours, faignit ignorer sa passion en fortiffiant son cueur en l'amour de son Dieu contre les occasions qu'il voyoit présentes, tellement qu'il sembloit à sa contenance ignorer ce qu'il voyoit.

Elle, revenue de sa foiblesse, tournant ses œilz tant beaulx & piteulx vers luy, qui estoient suffisans de faire amolir un rocher, commencea à luy dire tous les propos qu'elle pensoyt dignes de le retirer du lieu où il estoyt. À quoy respondit le plus vertueusement qu'il luy estoyt possible ; mais à la fin feyt tant le pauvre Religieux que son ceur s'amolissoyt par l'abondance des larmes de s'amye, comme celluy qui voyoit Amour, ce dur archer dont tant longuement il avoyt porté la douleur, ayant sa flèche dorée preste à luy faire nouvelle & plus mortelle playe, s'enfuyt de devant l'Amour & l'amye, comme n'aiant autre povoir que parfouyr.

Et, quant il fut dans sa chambre enfermé, ne la voullant laisser aller sans quelque résolution, luy vat escripre trois motz en espagnol, que j'ay trouvé de si bonne substance que je ne les ay voulu traduire pour en diminuer leur grace, lesquelz luy envoia par ung petit Novice qui la trouva encores en la chapelle, si desespèrée que, s'il eut esté licite de se rendre Cordelière, elle y fut demourée ; mais, en voiant l'escripture :

Volvete don venesti, anima mia,
Que en las tristas vidas es la mia,

pensa bien que toute espérance luy estoyt faillye & se délibèra de croyre le conseil de luy & de ses amys, & s'en retourna en sa maison mener une vie aussi mélancolicque comme son amy la mena austère en la Religion.

« Vous voyez, mes Dames, quelle vengeance le Gentil homme feyt à sa rude amye qui, en le pensant expérimenter, le désespera de sorte que, quant elle le voulut, elle ne le peut recouvrer.

— J'ay regret, » dist Nomerfide, « qu'il ne laissa son habit pour l'aller espouser ; je croy que ce eut esté ung parfaict mariage.

— En bonne foy, » dist Simontault, « je l'estime bien sage ; car qui a bien pensé le faict de mariage, il ne l'estimera moins facheux que une autre Religion, & luy, qui estoyt tant affoibly de jeusnes & d'abstinences, craingnoyt de prendre une telle charge qui dure toute la vie.

— Il me semble, » dist Hircan, « qu'elle faisoit tort à ung homme si foible de le tanter de mariage, car c'est trop pour le plus fort homme du monde ; mais, si elle luy eust tenu propos

d'amityé, sans l'obligation que de volunté, il n'y a corde qui n'eust esté desnouée. Et, veu que pour l'oster de Purgatoire elle luy offroyt ung Enfer, je dis qu'il eut grande raison de la refuser & luy faire sentir l'ennuy qu'il avoyt porté de son refuz.

— Par ma foy, » dist Ennasuicte, « il y en a beaucoup qui, pour cuyder mieulx faire que les aultres, font pis ou bien le rebours de ce qu'ilz veullent.

— Vrayement, » dist Geburon, « combien que ce ne soyt à propos, vous me faictes souvenir d'une qui faisoyt le contraire de ce qu'elle vouloit, dont il vint ung grand tumulte à l'église Sainct-Jehan de Lyon.

— Je vous prie, » dist Parlamente, « prenez ma place, & le nous racomptez.

— Mon compte, » dist Geburon, « ne sera pas long ne si piteux que celui de Parlamente :

## 65

n l'église Sainct-Jehan de Lyon y a une chappelle fort obscure, & dedans ung Sépulcre faict de pierre à grans personnages eslevez comme le vif, & sont à l'entour du sépulcre plusieurs hommes d'armes couchez.

Ung jour, ung souldart se pourmenant dans l'église au temps d'esté qu'i faict grand chault, luy print envye de dormyr, &, regardant ceste chappelle obscure & fresche, pensa d'aller garder le Sépulcre, en dormant comme les aultres, auprès desquels il se

coucha. Or advint il que une bonne vieille fort dévote arriva au plus fort de son sommeil &, après qu'elle eust dist ses dévotions, tenant une chandelle ardente en sa main, la voulut attacher au Sépulcre, &, trouvant le plus près d'icelluy cest homme endormy, la luy voulut mectre au front, pensant qu'il fût de pierre, mais la cire ne peut tenir contre la pierre. La bonne dame, qui pensoyt que ce fust à cause de la froideure de l'ymage, luy vat mectre le feu contre le front pour y faire tenir sa bougye, mais l'ymage qui n'estoit insensible commencea à crier, dont la bonne femme eut si grand paour que, comme toute hors du sens, se print à cryer : Miracle, tant que tous ceulx qui estoient dedans l'église coururent les ungs à sonner les cloches, les autres à veoir le miracle. Et la bonne femme les mena veoir l'ymaige qui estoyt remue, qui donna occasion à plusieurs de rire ; mais les plusieurs ne s'en povoient contanter, car ilz avoient bien delibéré de faire valloir ce Sépulcre & en tirer autant d'argent que du crucifix qui est sur leur peupistre, lequel on dict avoir parlé, mais la comédie print fin pour la congnoissance de la sottize d'une femme. Si chacun congnoissoyt quelles sont leurs sottises, elles ne seroient pas estimées sainctes ny leurs miracles vérité, vous priant, mes Dames, doresnavant regarder à quelz sainctz vous baillerez vos chandelles.

« C'est grande chose, » dist Hircan, « que, en quelque sorte que ce soyt, il fault tousjours que les femmes facent mal.

— Est-ce mal faict, » dist Nomerfide, « de porter des chandelles au Sépulcre ?

— Ouy, » dist Hircan, « quant on mect le feu contre le front aux hommes, car nul bien ne se doibt dire bien s'il est faict avecq

mal. Pensez que la pauvre femme cuydoit avoir faict ung beau présent à Dieu d'une petite chandelle. »

Ce dist Madame Oisille : « Je ne regarde poinct la valleur du présent, mais le cueur qui le présente. Peut estre que ceste bonne femme avoyt plus d'amour à Dieu que ceulx qui donnent les grandz torches, car, comme dist l'Evangile, elle donnoyt de sa necessité.

— Si ne croy je pas, » dist Saffredent, « que Dieu, qui est souveraine sapience, peut avoir agréable la sottise des femmes, car, nonobstant que la simplicité luy plaise, je voy par Escripture qu'il desprise l'ignorant, &, s'il commande d'estre simple comme la coulombe, il ne commande moins d'estre prudent comme le serpent.

— Quant est de moy » dist Oisille, « je n'estime poinct ignorance celle qui porte devant Dieu sa chandelle, ou cierge ardant, comme faisant amende honnorable, les genoulx en terre & la torche au poing devant son souverain Seigneur, auquel confesse sa damnacion, demandant en ferme espérance la miséricorde & salut.

— Pleut à Dieu, » dist Dagoucin, « que chascun l'entendist aussy bien que vous, mais je croy que ces pauvres sottes ne le font pas à ceste intention. »

Oisille leur respondit : « Celles qui moins en sçavent parler sont celles qui ont plus de sentement de l'amour & volunté de Dieu ; par quoy ne fault juger que soy mesmes. »

Ennasuicte en riant luy dist : « Ce n'est pas chose estrange que d'avoir faict paour à ung varlet qui dormoyt, car aussy basses

femmes qu'elle ont bien faict paour à de bien grands Princes, sans leur mectre le feu au front.

— Je suis seur, » dist Geburon, « que vous en sçavez quelque histoire que vous voulez racompter, par quoy vous tiendrez mon lieu, s'il vous plaist.

— Le compte ne sera pas long », dist Ennasuicte ; « mais, si je le povois représenter tel que advint, vous n'auriez poinct envye de pleurer. »

## 66

'année que Monsieur de Vendosme espousa la Princesse de Navarre, après avoir festoyé à Vendosme, les Roy & Royne, leur père & mère, s'en allèrent en Guyenne avecq eulx, &, passans par la maison d'un Gentil homme où il y avoyt beaucoup d'honnestes & belles dames, dansèrent si longuement avecq la bonne compaignye que les deux nouveaulx mariez se trouvèrent lassez, qui les feit retirer en leur chambre, & tous vestuz se mirent sur leur lict où ilz s'endormirent, les portes & fenestres fermées, sans que nul demourast avecq eulx.

Mais au plus fort de leur sommeil, ouyrent ouvrir leur porte par dehors &, en tirant le rideau, regarda le dict Seigneur qui ce povoyt estre, doubtant que ce fût quelcun de ses amys qui le voulsist surprandre. Mais il veid entrer une grand vieille Chamberière, qui alla tout droict à leur lict, & pour l'obscurité de la chambre ne les povoyt congnoistre, mais, les entrevoyant bien près l'un de l'autre, se print à cryer : « Meschante, villaine, in-

fâme que tu es, il y a long temps que je t'ay soupsonnée telle, mais ne le povant prouver l'ay esté dire à ma maistresse. À ceste heure est ta villenye si congneue que je ne suis poinct délibérée de la dissimuller. Et toy, villain apostat, qui a pourchassé en ceste maison une telle honte de mectre à mal ceste pauvre garse, si ce n'estoit pour la craincte de Dieu, je t'assommerois de coups là où tu es. Lyève toy, de par le Diable, lièvе toy, car encores semble il que tu n'as poinct de honte. »

Monsieur de Vendosme & Madame la Princesse pour faire durer le propos plus longuement, se cachoient le visaige l'un contre l'autre, riant si très-fort que l'on ne povoyt dire mot ; mais la Chamberière, voyant que pour ses menasses ne se vouloient lever, s'approcha plus près pour les tirer par les bras. À l'heure elle congneut, tant aux visaiges que aux habillemens, que ce n'estoit poinct ce qu'elle cherchoit &, en les recognoissant, se gecta à genoulx, les supliant luy pardonner la faulte qu'elle avoyt faicte de leur oster leur repos.

Mais Monsieur de Vendosme, non contant d'en sçavoir si peu, se leva incontinant & pria la vieille de luy dire pour qui elle les avoyt prins, ce que soubdain ne voulut dire ; mais en fin, après avoir prins son serment de ne jamais le révéler, luy declara que c'estoit une Damoiselle de céans dont ung Prothonotaire estoit amoureux & que long temps elle y avoyt faict le guet, pour ce qu'il luy desplaisoyt que sa maistresse se confiast en ung homme qui luy pourchassoyt ceste honte. Ainsy laissa les Prince & Princesse enfermez comme elle les avoyt trouvez, qui furent long temps à rire de leur adventure, &, combien qu'ilz ayent racompté l'histoire, si est ce que jamais ne voulurent nommer personne à qui elle touchast.

« Voilà mes Dames, comme la bonne dame, cuydant faire une belle justice, déclara aux Princes estrangiers ce que jamais les varletz privez de la maison n'avoient entendu.

— Je me doubte bien », dist Parlamente, « en quelle maison c'est, & qui est le Prothonotaire, car il a gouverné desjà assez de maisons de dames, &, quant il ne peult avoir la grace de la maistresse, il ne fault poinct de l'avoir de l'une des Damoiselles, mais au demorant il est honneste & homme de bien.

— Pourquoy dictes vous au demeurant », dist Hircan, « veu que c'est l'acte qu'il face dont je l'estime autant homme de bien ? »

Parlamente luy respondit : « Je voy bien que vous congnoissez la malladye & le patient, & que, s'il avoyt besoing d'excuse, vous ne luy fauldriez d'avocat ; mais, si est ce que je ne me vouldroys fier en la manière d'un homme qui n'a sçeu conduire la sienne sans que les Chamberières en eussent congnoissance.

— Et pensez vous », dist Nomerfide, « que les hommes se soucient que l'on le sçache, mais qu'ilz viennent à leur fin ? Croiez, quant nul n'en parleroit que eulx mesmes, encores fauldroyt il qu'il fust sceu. »

Hircan leur dist en collère : « Il n'est pas besoing que les hommes ayent dict tout ce qu'ilz sçavent. »

Mais elle, rougissant, luy respondit : « Peut estre qu'ilz ne diroient chose à leur advantage.

— Il semble, à vous oyr parler », dist Symontault, « que les hommes prennent plaisir à oyr mal dire des femmes, & suys seur que vous me tenez de ce nombre là. Par quoy j'ay grande envye

d'en dire bien d'une afin de n'estre de tous les autres tenuz pour mesdisant.

— Je vous donne ma place », dist Ennasuicte, « vous priant de contraindre vostre naturel pour faire vostre debvoir à nostre honneur. »

Àl'heure Simontault commencea :

« Ce n'est chose si nouvelle, mes Dames, d'oyr dire de vous quelque acte vertueulx qui me semble ne debvoir estre celé, mais plus tost escript en lettres d'or, afin de servir aux femmes d'exemple & aux hommes d'admiration. Voyant en sexe fragille ce que la fragillité refuse, c'est l'occasion qui me fera racompter ce que j'ay ouy dire au Cappitaine Robertval & à plusieurs de sa Compaignye :

## 67

'est que, faisant le dict Robertval ung voiage sur la mer, duquel il estoyt chef par le commandement du Roy son maistre, en l'isle de Canadas, auquel lieu avoyt délibéré, si l'air du païs eust esté commode, de demeurer & faire villes & chasteaux, en quoy il fit tel commencement que chacun peut sçavoir &, pour habiter le pays de Chrestiens, mena avecq luy de toutes sortes d'artisans, entre lesquelz y avoit ung homme qui fut si malheureux qu'il trahit son maistre & le mist en dangier d'estre prins des gens du pays. Mais Dieu voulut que son entreprinse fût si tost congneue qu'elle ne peut nuyre au Cappitaine Robertval, lequel feit prendre ce meschant traistre, le voulant pugnir comme il l'avoyt merité, ce qui

eut esté faict sans sa femme qui avoyt suivy son mary par les perilz de la mer & ne le voulut habandonner à la mort, mais avecq force larmes feit tant avecq le Cappitaine & toute la Compaignie que, tant pour la pitié d'icelle que pour le service qu'elle leur avoyt faict, luy accorda sa requeste, qui fut telle que le mary & la femme furent laissez en une petite isle sur la mer, où il n'abitoit que bestes sauvaiges, & leur fut permis de porter avecq eulx ce dont ilz avoient necessité.

Les pauvres gens, se trouvans tous seulz en la compagnye des bestes saulvaiges & cruelles, n'eurent recours que à Dieu seul qui avoyt esté toujours ferme espoir de ceste pauvre femme, &, comme celle qui avoyt toute consolation en Dieu, porta pour sa saulve garde, norriture & consolation le Nouveau Testament, lequel elle lisoyt incessament. Et, au demourant, avecq son mary mectoit peine d'accoustrer ung petit logis le mieulx qu'il leur estoit possible, &, quant les lyons & aultres bestes en approchoient pour les dévorer, le mary avecq sa harquebuze & elle avecq des pierres se defendoient si bien que non seullement les bestes ne les osoient approcher, mais bien souvent en tuèrent de très bonnes à manger. Ainsy avecq telles chairs & les herbes du païs vesquirent quelque temps, quant le pain leur fut failly.

Àla longue le mary ne peut porter telle norriture, &, à cause des eaues qu'ilz buvoyent, devint si enflé que en peu de temps il morut, n'aiant service ne consolation que de sa femme, laquelle le servoyt de Médecin & de Confesseur, en sorte qu'il passa joieusement de ce désert en la céleste patrie, & la pauvre femme, demeurée seulle, l'enterra le plus profond en terre qu'il fut possible. Si est ce que les bestes en eurent incontinant le sentyment, qui vindrent pour manger la charogne ; mais la pauvre femme, en sa

petite maisonnette, de coups de harquebouze défendoyt que la chair de son mary n'eust tel sépulcre. Ainsy vivant, quant au corps de vie bestiale & quant à l'esperit de vie angélicque, passoyt son temps en lectures, contemplations, prières & oraisons, ayant ung esperit joieulx & content dedans ung corps emmaigry & demy mort ; mais Celluy, qui n'habandonne jamais les siens & qui au désespoir des autres monstre sa puissance, ne permist que la vertu qu'il avoyt mise en ceste femme fût ignorée des hommes, mais voulut qu'elle fût congneue à sa gloire, & feyt que, au bout de quelque temps, ung des navires de ceste armée passant devant ceste isle, les gens qui estoient devant advisèrent quelque fumée, qui leur feit souvenir de ceulx qui y avoient esté laissez & délibérèrent d'aller veoir ce que Dieu en avoyt faict.

La pauvre femme, voiant approcher le navire, se tira au bort de la mer, auquel lieu la trouvèrent à leur arrivée. Et, après en avoir rendu louange à Dieu, les mena en sa pauvre maisonnette & leur monstra de quoy elle vivoit durant sa demeure, ce que leur eust esté incroiable sans la congnoissance qu'ilz avoient que Dieu est puissant de nourrir en ung désert ses serviteurs comme aux plus grandz festins du monde.

Et, ne povant demeurer en tel lieu, emmenèrent la pauvre femme avecq eulx droict à La Rochelle, où après ung navigage ilz arrivèrent, &, quand ilz eurent fait entendre aux habitans la fidélité & persévérance de ceste femme, elle fut receue à grand honneur de toutes les Dames qui voluntiers luy baillèrent leurs filles pour aprendre à lire & à escripre, & à cest honneste mestier là gaigna le surplus de sa vie, n'aiant autre desir que d'exhorter ung chacun à l'amour & confiance de Nostre-Seigneur, se proposant pour exemple la grande miséricorde dont il avoyt usé envers elle.

« À ceste heure, mes dames, ne povez vous pas dire que je ne loue bien les vertuz que Dieu a mises en vous, lesquelles se monstrent plus grandes que le subject est plus infime ?

— Mais ne sommes pas marries », dist Oisille, « d'ont vous louez les graces de Nostre Seigneur, car, à dire vray, toute vertu vient de luy ; mais il fault passer condemnation que aussy peu favorise l'homme à l'ouvrage de Dieu que la femme, car ne l'un ne l'autre par son cœur & son vouloir ne faict rien que planter, & Dieu seul donne l'accroissement.

— Si vous avez bien veu l'escripture », dist Saffredent, « Sainct Pol dist que Apollo a planté & qu'il a arrousé ; mais il ne parle poinct que les femmes ayent mis les mains à l'ouvrage de Dieu.

— Vous vouldriez suyvre », dist Parlamente, « l'opinion des mauvais hommes qui prennent ung passaige de l'Escripture pour eulx & laissent celluy qui leur est contraire. Si vous avez leu Sainct Pol jusques au bout, vous trouverez qu'il se recommande aux dames qui ont beaucoup labouré avecq luy en l'Évangile.

— Quoy qu'il ayt », dist Longarine, « ceste femme est bien digne de louange, tant pour l'amour qu'elle a porté à son mary, pour lequel elle a hazardé sa vie, que pour la foy qu'elle a eu à Dieu, lequel, comme nous voyons, ne l'a pas habandonnée.

— Je croy », dist Ennasuicte, « quant au premier, il n'y a femme icy qui n'en voulust faire autant pour saulver la vie de son mary.

— Je croy », dist Parlamente, « qu'il y a des mariz qui sont si bestes que celles qui vivent avecq eulx ne doibvent poinct trouver estrange de vivre avecq leurs semblables. »

Ennasuicte ne se peut tenir de dire, comme prenant le propos pour elle : « Mais que les bestes ne me mordent poinct, leur compaignye m'est plus plaisante que des hommes, qui sont collères & insuportables. Mais je suyvrai mon propos que, si mon mary estoit en tel dangier, je ne l'habandonnerois pour morir.

— Gardez vous », dist Nomerfide, « de l'aymer tant ; trop d'amour trompe & luy & vous, car partout il y a le moien, & par faulte d'estre bien entendu souvent engendre hayne par amour.

— Il me semble », dist Simontault, « que vous n'avez poinct mené ce propos si avant sans le confirmer de quelque exemple. Par quoy, si vous en sçavez, je vous donne ma place pour le dire.

— Or doncques », dist Nomerfide, « selon ma coustume, je vous le diray court & joieulx :

## 68

n la ville de Pau en Béarn, y eust ung Appothicaire, que l'on nommoit Maistre Estienne, lequel avoyt espousé une femme bonne mesnagière & de bien & assez belle pour le contenter. Mais, ainsy qu'il goustoyt de différentes drogues, aussy faisoyt il de différentes femmes pour sçavoir mieulx parler de toutes complexions, dont la femme estoit tant tormentée qu'elle perdoyt toute patience, car il ne tenoyt compte d'elle sinon la sepmaine saincte par pénitence.

Ung jour estant l'Apothicaire en sa bouticque, & sa femme cachée derrière luy escoutant ce qu'il disoyt, vint une femme, commère de cest Apothicaire, frappée de mesme maladye comme sa

femme, laquelle souspirant dist à l'Apothicaire : « Hélas, mon compère, mon amy, je suis la plus malheureuse femme du monde, car j'ayme mon mary plus que moy mesme & ne faictz que penser à le servir & obéyr ; mais tout mon labeur est perdu pour ce qu'il ayme mieulx la plus meschante, plus orde & salle de la ville que moy. Et je vous prie, mon compère, si vous sçavez poinct quelque drogue qui luy peût changer sa complexion, m'en vouloir bailler, car, si je suys bien traictée de luy, je vous asseure de le vous randre de tout mon povoir. »

L'Apothicaire, pour la consoler, luy dist qu'il sçavoit d'une pouldre que, si elle en donnoyt, avecq ung bouillon ou une rostie, comme pouldre de Duc, à son mary, il luy feroyt la plus grande chère du monde. La pauvre femme, desirant veoir ce miracle, luy demanda que c'estoyt & si elle en pourroit recouvrer. Il luy déclara qu'il n'y avoyt rien comme de la pouldre de cantarides, dont il avoyt bonne provision, &, avant que partir d'ensemble, le contraingnit d'accoustrer ceste pouldre & en print ce qu'il luy en faisoit de mestier, dont depuis elle le mercia plusieurs foys, car son mary, qui estoit fort & puissant & qui n'en print pas trop, ne s'en trouva poinct pis.

La femme de l'Appothicaire entendit tout ce discours & pensa en elle mesme qu'elle avoyt nécessité de ceste recepte aussy bien que sa commère, &, regardant au lieu où son mary mectoit le demeurant de la pouldre, pensa qu'elle en useroit quant elle en verroit l'occasion, ce qu'elle feyt, avant trois ou quatre jours, que son mary sentyt une froideur d'esthomac, la priant luy faire quelque bon potage ; mais elle luy dist que une rostie à la pouldre de Duc luy seroyt plus profitable, & luy commanda de luy en aller bientost faire une & prendre de la synammome & du sucre en la bou-

ticque ; ce qu'elle feit & n'oblia le demeurant de la pouldre qu'il avoit baillée à sa commère, sans regarder doze, poix ne mesure.

Le mary mengea la rostie, & la trouva très bonne, mais bientost s'aperçeut de l'effect, qu'il cuyda appaiser avec sa femme, ce qu'il ne fut possible, car le feu le brusloit si très fort qu'il ne sçavoit de quel costé se tourner, & dist à sa femme qu'elle l'avoyt empoisonné & qu'il vouloit savoir qu'elle avoyt mis en ceste rostye. Elle luy confessa la vérité & qu'elle avoyt aussi bon mestier de ceste recepte que sa commère. Le pauvre Apothicaire ne la sçeut batre que d'injures pour le mal en quoy il estoyt, mais la chassa de devant luy & envoya prier l'Apothicaire de la Royne de Navarre de le venir visiter, lequel luy bailla tous les remèdes propres pour le guérir, ce qu'il feyt en peu de temps, le reprenant très aprement d'ont il estoit si sot de conseiller à aultruy de user des drogues qu'il ne vouloit prendre pour luy, & que sa femme avoyt faict ce qu'elle debvoit, veu le desir qu'elle avoyt de se faire aymer à luy.

Ainsi fallut que le pauvre homme print la patience de sa follye & qu'il recongneust avoir esté justement pugny de faire tumber sur luy la mocquerie qu'il préparoit à aultruy.

« Il me semble, mes Dames, que l'amour de ceste femme n'estoit moins indiscrète que grande.

— Appellez vous aymer son mary », dist Hircan, « de luy faire sentyr du mal pour le plaisir qu'elle espèroyt avoir ?

— Je croy », dict Longarine, « qu'elle n'avoit intention que de recouvrer l'amour de son mary qu'elle pensoyt bien esgarée ; pour ung tel bien il n'y a rien que les femmes ne facent.

— Si est ce », dist Geburon, « que une femme ne doibt donner à boire & à manger à son mary, pour quelque occasion que ce soyt, qu'elle ne sçaiche, tant par expérience que par gens sçavans, qu'il ne luy puisse nuyre ; mais il fault excuser l'ignorance. Ceste là est excusable, car la passion plus aveuglante c'est l'amour, & la personne la plus aveuglée c'est la femme, qui n'a pas la force de conduire saigement ung si grand faiz.

— Geburon », dist Oisille, « vous saillez hors de vostre bonne coustume pour vous rendre de l'opinion de voz compaignons, mais sy a il des femmes qui ont porté l'amour & la jalousie patiemment.

— Ouy », dict Hircan, « & plaisamment, car les plus saiges sont celles qui prennent autant de passetemps à se mocquer des œuvres de leurs mariz comme les mariz de les tromper secrectement, &, si vous me voulez donner le rang, afin que Madame Oisille ferme le pas à ceste Journée, je vous en diray une, dont toute la compaignye a congneu la femme & le mary.

— Or, commencez doncques », dist Nomerfide, & Hircan en riant leur dist :

## 69

u chasteau d'Odoz en Bigorre, demoroit ung Escuier d'escuyrie du Roy, nommé Charles, Italien, lequel avoyt espousé une Damoiselle, fort femme de bien & honneste, mais elle estoit devenue vieille après luy avoir porté plusieurs enfans. Luy aussy n'estoit pas jeune & vivoyt avecq elle en bonne paix & amityé. Quelque

foys il parloit à ses Chamberières, dont sa bonne femme ne faisoit nul semblant, mais doulcement leur donnoyt congé quant elle les congnoissoit trop privées en la maison.

Elle en print un jour une qui estoit saige & bonne fille, à laquelle elle dist les complexions de son mary & les siennes, qui les chassoyt aussi tost qu'elle les congnoissoit folles. Ceste Chamberière, pour demourer au service de sa maistresse en bonne estime, se délibéra d'estre femme de bien &, combien que souvent son maistre luy tint quelques propos, au contraire n'en voulut tenir compte & le racompta tout à sa maistresse, & toutes deux passoient le temps de la follye de luy.

Ung jour que la Chamberière beluttoyt en la chambre de derrière, ayant son sarot sur la teste, à la mode du pays, qui est faict comme ung cresmeau, mais il couvre tout le corps & les espaulles par derrière, son maistre, la trouvant en cest habillement, vient bien fort la presser. Elle, qui pour mourir n'eust faict ung tel tour, feit semblant de s'accorder à luy ; toutesfoys luy demanda congé d'aller veoir premier si sa maistresse s'estoyt poinct amusée à quelque chose afin de n'estre tous deux surprins, ce qu'il accorda. Alors elle le pria de mectre son sarot en sa teste & de belucter en son absence, afin que sa maistresse ouyt tousjours le son de son beluteau, ce qu'il feit fort joieusement, aiant espèrance d'avoir ce qu'il demandoyt.

La Chamberière, qui n'estoyt poinct mélancolicque, s'en courut à sa maistresse, luy disant : « Venez veoir vostre bon mary, que j'ay aprins à beluter pour me deffaire de luy. » La femme feyt bonne dilligence pour trouver ceste nouvelle Chamberière. En voiant son mary le sarot en la teste & le belluteau entre ses mains, se print si fort à rire, en frappant des mains, que à peyne

luy peut elle dire : « Goujate, combien veulx tu par moys de ton labeur ? » Le mary, oiant ceste voix & congnoissant qu'il estoyt trompé, gecta par terre ce qu'il portoyt & tenoyt, pour courir sus à la Chamberière, l'appellant mille foys meschante, &, si la femme ne se fût mise au devant, il l'eut payée de son quartier. Toutesfoys le tout s'appaisa au contentement des partyes, & puis vesquirent ensemble sans querelles.

« Que dictes vous, mes dames, de ceste femme ? N'estoyt-elle pas bien sage de passer tout son temps du passetemps de son mary ?

— Ce n'est pas passetemps », dist Saffredent, « pour le mary d'avoir failly à son entreprinse.

— Je croy », dist Ennasuicte, « qu'il eut plus de plaisir de rire avecq sa femme que de se aller tuer, en l'aage où il estoyt, avecq sa Chamberière.

— Si me fascheroyt il bien fort », dist Simontault, « que l'on me trouvast avecq ce beau cresmcau.

— J'ay oy dire », dist Parlamente, « qu'il n'a pas tenu à vostre femme qu'elle ne vous ayt trouvé bien près de cest habillement, quelque finesse que vous ayez, d'ont oncques puis elle n'eut repos.

— Contentez vous des fortunes de vostre Maison », dist Simontault, « sans venir chercher les myennes, combien que ma femme n'ayt cause de se plaindre de moy, &, encores que ce fût tel que vous dictes, elle ne s'en sçauroit apparcevoir pour nécessité de chose dont elle ayt besoing.

— Les femmes de bien », dist Longarine, « n'ont besoing d'autre chose que de l'amour de leurs mariz, qui seulement les peuvent contenter, mais celles qui cherchent ung contentement bestial ne le trouveront jamais où honnesteté le commande.

— Appellez vous contentement bestial », dist Geburon, « si la femme veult avoir de son mary ce qu'il luy appartient ? »

Longarine luy respondit : « Je dis que la femme chaste, qui a le cueur remply de vray amour, est plus satisfaicte d'estre aymée parfaictement que de tous les plaisirs que le corps peult desirer.

— Je suis de vostre opinion », dist Dagoucin, « mais ces Seigneurs icy ne le veullent entendre ny confesser. Je pense que, si l'amour réciproque ne contente pas une femme, le mary seul ne la contentera pas, car en vivant de l'honneste amour des femmes fault qu'elle soyt tentée de l'infernale cupidité des bestes.

— Vrayement », dist Oisille, « vous me faictes souvenir d'une Dame, belle & bien maryée, qui, par faulte de vivre de ceste honneste amityé, devint plus charnelle que les pourceaulx & plus cruelle que les lyons.

— Je vous requiers, ma Dame », ce dist Simontault, « pour mectre fin à ceste Journée, la nous vouloir compter.

— Je ne puys », dist Oisille, pour deux raisons, l'une pour sa grande longueur, l'autre pour ce que n'est pas de nostre temps, & si a esté escripte par ung autheur qui est bien croyable, & nous avons juré de ne rien mectre icy qui ayt esté escript.

— Il est vray », dist Parlamente ; « mais, me doubtant du compte que c'est, il a esté escript en si viel langage que je croy

que, hors mis nous deux, il n'y a icy homme ne femme qui en ayt ouy parler, par quoy sera tenu pour nouveau. »

Et à sa parolle toute la compaignye la pria de le vouloir dire & qu'elle ne craingnist la longueur, car encores une bonne heure pouvoient demorer avant Vespres.

Madame Oisille à leur requeste commencea ainsy :

## 70

n la Duché de Bourgongne y avoyt ung Duc, très honneste & beau Prince, aiant espousé une femme dont la beaulté le contentoyt si fort qu'elle luy faisoit ignorer ses conditions tant qu'il ne regardoit que à luy complaire, ce qu'elle faingnoit très bien luy rendre. Or avoit le Duc en sa Maison ung Gentil homme tant accomply de toutes les perfections que l'on peult demander à l'homme qu'il estoyt de tous aymé, & principallement du Duc, qui dès son enffance l'avoyt nourry près sa personne &, le voiant si bien conditionné, l'aymoyt parfaictement & se confyoit en luy de toutes les affaires que selon son aage il povoyt entendre.

La Duchesse, qui n'avoit pas le cueur de femme & Princesse vertueuse, ne se contantant de l'amour que son mary luy portoyt & du bon traictement qu'elle avoyt de luy, regardoyt souvent ce Gentil homme & le trouvoit tant à son gré qu'elle l'aymoit oultre raison, ce que à toute heure mectoyt peyne de luy faire entendre, tant par regardz piteulx & doulx que par souspirs & contenances passionnés.

Mais le Gentil homme, qui jamais n'avoyt estudyé que à la vertu, ne povoyt congnoistre le vice en une Dame qui en avoyt si peu d'occasion, tellement que œillades & mynes de ceste pauvre folle n'apportoient aultre fruict que ung furieulx desespoir, lequel ung jour la poussa tant que, oubliant qu'elle estoyt femme, qui debvoit estre priée & refuser, Princesse, qui debvoit estre adorée desdaignant telz serviteurs, print le cueur d'un homme transporté pour descharger le feu qui estoit importable. Et, ainsy que son mary alloit au Conseil, où le Gentil homme pour sa jeunesse n'estoyt poinct, luy fit signe qu'il vînt devers elle, ce qu'il feit, pensant qu'elle eust à luy commander quelque chose. Mais en s'appuyant sur son bras, comme femme lasse de trop de repos, le mena pourmener en une gallerie, où elle luy dist : « Je m'esbahys de vous, qui estes tant beau, jeune & tant plain de toute bonne grace, comme vous avez vescu en ceste compaignye, où il y a si grand nombre de belles Dames, sans que jamais vous ayez esté amoureux ou serviteur d'aucune », &, en le regardant du meilleur œil qu'elle povoyt, se teut pour luy donner lieu de dire : « Madame, si j'estoys digne que vostre Haultesse se peust abbaisser à penser à moy, ce vous seroyt plus d'occasion d'esbahissement de veoir ung homme si indigne d'estre aymé que moy présenter son service pour en avoir refuz ou mocquerie. »

La Duchesse, ayant oy ceste sage response, l'ayma plus fort que paravant & luy jura qu'il n'y avoit Dame en sa Court qui ne fût trop heureuse d'avoir ung tel serviteur & qu'il se povoit bien essayer telle advanture, car sans péril il en sortiroit à son honneur. Le Gentil homme tenoit tousjours les œilz baissez, n'osant regarder ses contenances, qui estoient assez ardantes pour faire brusler une glace, &, ainsy qu'il se vouloyt excuser, le Duc demanda la Duchesse pour quelque affaire au Conseil qui luy tou-

choit, où avec grand regret elle alla. Mais le Gentil homme ne feit jamais ung seul semblant d'avoir entendu parolle qu'elle luy eust dicte, dont elle estoyt si troublée & faschée qu'elle n'en sçavoyt à qui donner le tort de son ennuy, sinon à la sotte craincte dont elle estimoyt le Gentil homme trop plain.

Peu de jours après, voiant qu'il n'entendoit poinct son langage, se délibéra de ne regarder craincte ny honte, mais luy déclarer sa fantaisie, se tenant seure que une telle beaulté que la sienne ne pourroit estre que bien reçeue, mais elle eust bien desiré d'avoir eu l'honneur d'estre priée. Toutesfoys laissa l'honneur à part pour le plaisir &, après avoir tenté par plusieurs foys de luy tenir semblables propos que le premier & n'y trouvant nulle response à son grey, le tira ung jour par la manche & luy dist qu'elle avoyt à parler à luy d'affaires d'importance. Le Gentil homme, avec l'humilité & révérance qu'il luy debvoyt, s'en va devers elle en une profonde fenestre où elle s'estoyt retirée, &, quand elle veid que nul de la chambre ne la povoyt veoir, avecq une voix tremblante, contraincte entre le desir & la craincte, luy va continuer les premiers propos, le reprenant de ce qu'il n'avoyt encores choisy quelque Dame en sa compagnye, l'assurant que en quelque lieu que ce fût luy ayderoyt d'avoir bon traictement.

Le Gentil homme, non moins fasché que estonné de ses parolles, luy respondit : « Ma dame, j'ay le cueur si bon que, si j'estois une foys refusé, je n'aurois jamais joye en ce monde & je me sens tel qu'il n'y a Dame en ceste Court qui daignast accepter mon service. » La Duchesse rougissant, pensant qu'il ne tenoyt plus à rien qu'il ne fût vaincu, luy jura que, s'il voulloyt, elle sçavoyt la plus belle Dame de sa compaignye qui le recepvroit à grand joye & dont il auroit parfaict contentement : « Hélas, ma

Dame, je ne croy pas qu'il y ayt si malheureuse & aveugle femme en ceste compaignye qui me ayt trouvé à son gré. »

La Duchesse, voiant qu'il n'y vouloit entendre, luy va entreouvrir le voille de sa passion &, pour la craincte que luy donnoyt la vertu du Gentil homme, parla par manière d'interrogation, luy disant : « Si Fortune vous avoyt tant favorisé que ce fût moy qui vous portast cette bonne volunté, que diriez-vous ? »

Le Gentil homme, qui pensoyt songer d'oyr une telle parolle, luy dist le genoulx à terre :

« Ma Dame, quant Dieu me fera la grace d'avoir celle du Duc, mon maistre, & de vous, je me tiendray le plus heureux du monde, car c'est la récompense que je demande de mon loial service, comme celluy qui plus que nul autre est obligé à mectre la vie pour le service de vous deux, estant seur, ma Dame, que l'amour que vous portez à mon dict Seigneur est accompagnée de telle chasteté & grandeur que non pas moy, qui ne suys que ung ver de terre, mais le plus grand Prince & parfaict homme que l'on sçauroit trouver ne sçauroit empescher l'unyon de vous & de mon dict Seigneur. Et, quant à moy, il m'a nourry dès mon enfance & m'a faict tel que je suys, par quoy il ne sçauroit avoir femme, fille, seur ou mère, desquelles pour mourir je voulsisse avoir autre pensée que doibt à son maistre ung loial & fidèle serviteur. »

La Duchesse ne le laissa pas passer oultre, & voiant qu'elle estoyt en danger d'un refuz deshonorable, luy rompit soubdain son propos en luy disant : « Ô meschant, glorieulx & fou, & qui est ce qui vous en prie ? Cuydez vous par vostre beaulté estre aymé des mouches qui vollent ? Mais, si vous estiez si oultrecuydé de vous addresser à moy, je vous monstreroys que je n'ayme & ne veulx

aymer aultre que mon mary, & les propos que je vous ay tenu n'ont esté que pour passer mon temps à sçavoir de voz nouvelles & m'en mocquer, comme je faictz des sotz amoureulx.

— Ma dame », dist le Gentil homme, « je l'ay creu & croys comme vous le dictes. »

Lors, sans l'escouter plus avant, s'en alla hastivement en sa chambre &, voiant qu'elle estoyt suivye de ses Dames, entra en son cabinet, où elle feit ung deuil qui ne se peut racompter, car d'un costé l'amour où elle avoyt failly luy donna une tristesse mortelle ; d'autre costé le despit, tant contre elle d'avoir commencé ung si sot propos que contre luy d'avoir si saigement respondu, la mectoit en une telle furie que une heure se vouloit desfaire, l'autre elle vouloit vivre pour se venger de celluy qu'elle tenoyt son mortel ennemy.

Après qu'elle eut longuement pleuré, faingnit d'estre mallade pour n'aller poinct au souper du Duc, auquel ordinairement le Gentil homme servoyt. Le Duc, qui plus aymoit sa femme que luy mesmes, la vint visiter, mais, pour mieulx venir à la fin qu'elle prétendoit, luy dist qu'elle pensoit estre grosse & que sa grossesse luy avoyt faict tomber ung rume dessus les œilz, dont elle estoit en fort grand peyne. Ainsy passèrent deux ou trois jours que la Duchesse garda le lict, tant triste & mélancolicque que le Duc pensa bien qu'il y avoit autre chose que la grossesse & vint coucher la nuyct avecq elle, &, luy faisant toutes les bonnes chères qu'il luy estoit possible, congnoissant qu'il n'empeschoit en riens ses continuels souspirs, par quoy luy dist : « M'amie, vous sçavez que je vous porte autant d'amour que à ma propre vie & que, défaillant la vostre, la myenne ne peult durer, par quoy, si vous voulez conserver ma santé, je vous prie, dictes moy la cause qui vous

faict ainsy souspirer, car je ne puis croyre que tel mal vous vienne seullement de la grossesse. »

La Duchesse, voiant son mary tel envers elle qu'elle l'eut sçeu demander, pensa qu'il estoit temps de se venger de son despit &, en embrassant son mary, se print à pleurer, luy disant : « Hélas, Monsieur, le plus grand mal que j'aye c'est de vous veoir trompé de ceulx qui sont tant obligez à garder vostre bien & honneur. » Le Duc, entendant ceste parolle, eut grand desir de sçavoir pourquoy elle luy disoyt ce propos & la pria fort de luy déclarer sans craincte la vérité. Et après en avoir faict plusieurs refuz luy dist : « Je ne m'esbahiray jamais, Monsieur, si les estrangiers font guerre aux Princes, quant ceulx qui sont les plus obligez l'osent entreprendre si cruelle que la perte des biens n'est rien au pris. Je le dis, Monsieur, pour ung tel Gentil homme, » nommant celluy qu'elle hayssoit, « lequel, estant nourry de vostre main & traicté plus en parent & en filz que en serviteur, a osé entreprendre chose si cruelle & misérable que de pourchasser à faire perdre l'honneur de vostre femme, où gist celluy de vostre Maison & de voz enfanz. Et, combien que longuement m'ayt faict des mynes tendant à sa meschante intention, si est ce que mon cueur, qui n'a regard que à vous, n'y povoyt rien entendre, dont à la fin s'est déclaré par parolle, à quoy je luy ay faict telle responce que mon estat & ma chasteté devoient. Ce néantmoins je luy porte telle hayne que je ne le puis regarder, qui est la cause de m'avoir faict demorer en ma chambre & perdre le bien de vostre compagnye, vous supliant, Monsieur, de ne tenir une telle peste auprès de vostre personne, car, après un tel crime, craingnant que je le vous dye, pourroit bien entreprendre pis. Voilà, Monsieur, la cause de ma douleur, qui me semble estre très juste & digne que promptement y donniez ordre. »

Le Duc, qui d'un costé aymoit sa femme & se sentoyt fort injurié, d'autre costé aymant son serviteur duquel il avoyt tant expérimenté la fidèlité que à peyne povoyt il croyre ceste mensonge estre vérité, fut en grand peyne &, remply de colère, s'en alla en sa chambre & manda au Gentil homme qu'il n'eût plus à se trouver devant luy, mais qu'il se retirast en son logis pour quelque temps. Le Gentil homme, ignorant de ce l'occasion, fut tant ennuyé qu'il n'estoit possible de plus, sçachant avoir mérité le contraire d'ung si mauvais traictement, &, comme celluy qui estoit asseuré de son cueur & de ses œuvres, envoya ung sien compaignon parler au Duc & porter une lettre, le supliant très humblement que, si par mauvais rapport il estoit esloigné de sa présence, il luy pleût suspendre son jugement jusques après avoir entendu de luy la vérité du faict & qu'il trouveroit que en nulle sorte il ne l'avoit offensé.

Voiant ceste lettre, le Duc rapaisa ung peu sa collère & secrectement l'envoia quérir en sa chambre, auquel il dist d'un visaige furieux : « Je n'eusse jamais pensé que la peyne que j'ay prins de vous nourrir comme enfant se deût convertir en repentance de vous avoir tant advancé, veu que vous m'avez pourchassé ce qui m'a esté plus dommageable que la perte de la vie & des biens, d'avoir voulu toucher à l'honneur de celle qui est la moictié de moi, pour rendre ma Maison & ma lignée infame à jamais. Vous pouvez penser que telle injure me touche si avant au cueur que, si ce n'estoit le doubte que je faictz s'il est vray ou non, vous fussiez desjà au fond de l'eaue, pour vous rendre en secret la pugnition du mal que en secret m'avez pourchassé. »

Le Gentil homme ne fut poinct estonné de ces propos, car son ignorance le faisoyt constamment parler, & luy suplia luy vouloir

dire qui estoit son accusateur, car telles parolles se doibvent plus justisfier avec la lance que avecq la langue.

— « Vostre accusateur », dist le Duc, « ne porte autres armes que la chasteté, vous asseurant que nul autre que ma femme mesmes ne me l'a déclaré, me priant la venger de vous. »

Le pauvre Gentil homme, voyant la très grande malice de la Dame, ne la voulut toutesfoys accuser, mais respondit : « Mon Seigneur, ma Dame peut dire ce qu'il luy plaist. Vous la cognoissez mieulx que moy & sçavez si jamais je l'ay veue hors de vostre compaignie, sinon une fois qu'elle parla bien peu à moy. Vous avez aussi bon jugement que Prince qui soyt ; par quoy je vous suplie, mon Seigneur, juger si jamais vous avez veu en moy contenance qui vous ayt peu engendrer quelque soupson. Si est ce un feu qui ne se peut si longuement couvrir que quelquefoys ne soyt congneu de ceulx qui ont pareille maladye, vous supliant, mon Seigneur, croyre deux choses de moy : l'une que je vous suis si loial que, quant ma Dame vostre femme seroyt la plus belle créature du monde, si n'auroit Amour la puissance de mectre tache à mon honneur & fidèlité ; l'autre est que, quant elle ne seroyt poinct vostre femme, c'est celle que je veis oncques dont je serois aussi peu amoureux, & y en a assez d'autres où je mectroys plus tost ma fiance. »

Le Duc commencea à s'adoulcir oyant ce véritable propos, & luy dist : « Je vous asseure aussy que je ne l'ay pas creue ; par quoy faictes comme vous aviez accoustumé, vous asseurant que, si je congnois la vérité de vostre costé, vous aymeray mieulx que je ne feiz oncques ; aussi par le contraire vostre vie est en ma main. » Dont le Gentil homme le mercia, se soubmectant à toute peyne & punition s'il estoit trouvé coulpable.

La Duchesse, voiant le Gentil homme servir comme il avoyt accoustumé, ne le peut porter en patience, mais dist à son mary :

« Ce seroyt bien employé, Monsieur, si vous estiez empoisonné, veu que vous avez plus de fiance en voz ennemys mortelz que en voz amys.

— Je vous prie, m'amye, ne vous tormentez poinct de ceste affaire, car, si je congnois que ce que vous m'avez dict soyt vray, je vous asseure qu'il ne demeurera pas en vie vint-quatre heures ; mais il m'a tant juré le contraire, veu aussy que jamais ne m'en suis aperçeu, que je ne le puis croyre sans grand preuve.

— En bonne foy, Monsieur », luy dist elle, « vostre bonté rend sa meschanceté plus grande. Voulez vous plus grande preuve que de veoir ung homme tel que luy sans jamais avoir bruict d'estre amoureux ? Croiez, Monsieur, que, sans la grande entreprinse qu'il avoyt mise en sa teste de me servir, il n'eût tant demeuré à trouver maistresse, car oncques jeune homme ne vesquit, en si bonne compagnye, ainsy solitaire comme il faict, sinon qu'il ayt le cueur en si hault lieu qu'il se contante de sa vaine espérance. Et, puis que vous pensez qu'il ne vous celle vérité, je vous supplye, mectez le à serment de son amour, car, s'il en aymoit une aultre, je suis contente que vous le croyez, & sinon pensez que je vous dictz vérité. »

Le Duc trouva les raisons de sa femme très bonnes & mena le Gentil homme aux champs, auquel il dist : « Ma femme me continue tousjours ceste opinion & m'allègue une raison qui me cause ung grand soupson contre vous, c'est que l'on s'esbahit que, vous estant si honneste & jeune, n'avez jamais aymé que l'on ayt sceu, qui me faict penser que vous avez l'opinion qu'elle dit, de laquelle

l'espérance vous rend si content que vous ne povez penser en une autre femme. Par quoy je vous prie comme amy & vous commande comme maistre que vous aiez à me dire si vous estes serviteur de nulle Dame de ce monde. »

Le pauvre Gentil homme, combien qu'il eût voulu dissimuller son affection autant qu'il tenoyt chère sa vie, fut contrainct, voiant la jalousie de son maistre, lui jurer que véritablement il en aymoit une, de laquelle la beaulté estoit telle que celle de la Duchesse ne toute sa compaignye n'estoit que laydeur auprès, le supliant ne le contraindre jamais de la nommer, car l'accord de luy & de s'amye estoyt de telle sorte qu'il ne se povoyt rompre sinon par celluy qui premier le déclareroyt.

Le Duc luy promist de ne l'en presser poinct & fut tout content de luy qu'il luy feyt meilleure chère qu'il n'avoit poinct encores faict, dont la Duchesse s'aperçeut très bien &, usant de finesse accoustumée, mist peyne d'entendre l'occasion, ce que le Duc ne luy cella, d'où avecques sa vengeance s'engendra une forte jalousie, qui la feyt supplier le Duc de commander au Gentil homme de luy nommer ceste amye, l'asseurant que c'estoyt ung mensonge & le meilleur moien que l'on pourroit trouver pour l'asseurer de son dire, mais que, s'il ne luy nommoyt celle qu'il estimoit tant belle, il estoit le plus sot Prince du monde s'il adjoustoit foy à sa parolle.

Le pauvre Seigneur, du quel la femme tournoyt l'opinion comme il luy plaisoit, s'en alla promener tout seul avec ce Gentil homme, luy disant qu'il estoit encores en plus grande peyne qu'il n'avoyt esté, car il se doubtoit fort qu'il luy avoit baillé une excuse pour le garder de soupsonner la vérité qui le tormentoyt plus que jamais, pour quoy luy pria, autant qu'il estoyt possible, de luy dé-

clarer celle qu'il aymoit si fort. Le pauvre Gentil homme le suplia de ne luy faire faire une telle faulte envers celle qu'il aymoit que de luy faire rompre la promesse qu'il luy avoyt faicte & tenue si long temps & de luy faire perdre ung jour ce qu'il avoyt conservé plus de sept ans, & qu'il aymoit mieulx endurer la mort que de faire ung tel tort à celle qui luy estoit si loiale.

Le Duc, voiant qu'il ne luy voulloyt dire, entra en une si forte jalousye que avecq ung visaige furieux luy dist : « Or choisissez de deux choses l'une, ou de me dire celle que vous aymez plus que toutes, ou de vous en aller banny des terres où j'ay auctorité, à la charge que, si je vous y trouve huict jours passez, je vous feray morir de cruelle mort. »

Si jamais douleur saisyt cueur de loial serviteur, elle print celuy de ce pauvre Gentil homme, lequel povoyt bien dire : Angustie sunt mihi undique, car d'un costé il voyoit que en disant vérité il perdoyt s'amye, si elle sçavoyt que par sa faulte luy failloyt de promesse ; aussy, en ne la confessant, il estoyt banny du pays où elle demoroit & n'avoit plus de moien de la veoir. Ainsy pressé des deux costez, luy vint une sueur froide, comme celle qui par tristesse approchoit de la mort. Le Duc, voiant sa contenance, jugea qu'il n'aymoit nulle dame fors que la sienne & que pour n'en povoir nommer d'autre il enduroit telle passion, par quoy luy dist assez durement : « Si vostre dire estoit véritable, vous n'auriez tant de peyne à la me déclarer, mais je croy que vostre offence vous tourmente. »

Le Gentil homme, picqué de ceste parolle & poulsé de l'amour qu'il luy portoit, se délibère de luy dire vérité, se confiant que son maistre estoit tant homme de bien que pour rien ne le vouldroit

révéler. Se mectant à genoulx devant luy & les mains joinctes, luy dist :

« Mon Seigneur, l'obligation que j'ay à vous & la grand amour que je vous porte me force plus que la paour de nulle mort, car je vous voy telle fantaisie & faulse opinion de moy que, pour vous oster d'une si grande peyne, je suis délibéré de faire ce que pour nulle torment je n'eusse faict, vous supliant, mon Seigneur, en l'honneur de Dieu me jurer, & promectre en foy de Prince & de Chrestien, que jamais vous ne révélerez le secret que, puis qu'il vous plaist, je suis contrainct de dire. »

Àl'heure le Duc luy jura tous les sermens qu'il se peut adviser de jamays à créature du monde n'en révéler riens, ne par parolles, ne par escript, ne par contenance. Le jeune homme, se tenant asseuré d'un si vertueux Prince comme il le congnoissoit, alla bastir le commencement de son malheur en luy disant :

« Il y a sept ans passez, mon Seigneur, que aiant congneu vostre niepce, la Dame du Verger, estre vefve & sans parens, mis peyne d'acquérir sa bonne grace &, pour ce que n'estois de Maison pour l'espouser, je me contentois d'estre reçeu pour serviteur, ce que j'ay esté, & a voulu Dieu que nostre affaire jusques icy fût conduict si saigement que jamais homme ou femme qu'elle & moy n'en a rien entendu, sinon maintenant vous, mon Seigneur, entre les mains du quel je mectz ma vie & mon honneur, vous supliant le tenir secret & n'en avoir en moindre estime Madame vostre niepce, car je ne pense soubz le ciel une plus parfaicte créature. »

Qui fut bien aise ? Ce fut le Duc, car, congnoissant la très grande beaulté de sa niepce, ne doubtant plus qu'elle ne fust plus

agréable que sa femme, mais ne povant entendre que ung tel mistère se peust conduire sans moien, luy pria de luy dire comment il le pourroit veoir. Le Gentil homme luy compta comme la chambre de sa dame s'alloyt dans ung jardin & que, le jour qu'il y debvoyt aller, on luy laissoyt une petite porte ouverte par où il entroyt à pied, jusques à ce qu'il ouyt japper ung petit chien, que sa dame laissoyt aller au jardin quant toutes ses femmes estoient retirées. À l'heure il s'en alloyt parler à elle toute la nuyct, & au partir luy assignoyt le jour qu'il debvoit retourner, où sans trop grande excuse n'avoyt encores failly.

Le Duc, qui estoyt le plus curieux homme du monde & qui en son temps avoit fort bien mené l'amour, tant pour satisfaire à son soupson que pour entandre une si estrange histoire, le pria de le vouloir mener avecq luy la première foys qu'il iroyt, non comme maistre mais comme compaignon.

Le Gentil homme, pour en estre si avant, luy accorda & luy dist comme ce jour là mesme estoit son assignation, dont le Duc fut plus aise que s'il eût gaingné ung royaulme, &, faingnant s'en aller reposer en sa garde-robbe, feit venir deux chevaulx pour luy & le Gentil homme, & toute la nuyct se mirent en chemyn pour aller depuys Argilly, où le Duc demoroit, jusques au Vergier &, laissans leurs chevaulx hors l'enclosture, le Gentil homme feit entrer le Duc au jardin par le petit huys, le priant demorer derrier ung noyer, du quel lieu il povoyt veoir s'il disoyt vray ou non.

Il n'eut guères demeuré au jardin que le petit chien commencea à japper, & le Gentil homme marcha devers la tour où sa dame ne falloyt à venir au devant de luy, & le saluant luy dist qu'il luy sembloit avoir esté mille ans sans le veoir, & à l'heure entrèrent dans la chambre & fermèrent la porte sur eulx.

Le Duc, ayant veu tout ce mistère, se tint pour plus que satisfaict & attendit là non trop longuement, car le Gentil homme dist à sa Dame qu'il estoyt contrainct de retourner plus tost qu'il n'avoyt accoustumé pour ce que le Duc debvoyt aller dès quatre heures à la chasse, où il n'osoit faillir.

La Dame, qui aymoit plus son honneur que son plaisir, ne le voulloyt retarder de faire son debvoir, car la chose que plus elle estimoit en leur honneste amityé estoit qu'elle estoit secrète devant tous les hommes.

Ainsy partyt ce Gentil homme à une heure après minuyct, & sa dame en manteau & en couvrechef le conduict, non si loing qu'elle vouloit, car il la contraingnoit de retourner de paour qu'elle ne trouvast le Duc, avecq lequel il monta à cheval & s'en retourna au chasteau d'Argilly, & par les chemyns le Duc juroyt incessamment au Gentil homme mieulx aymer morir que de jamais révéler son secret, & print telle fiance & amour en luy qu'il n'y avoyt nul en sa Court qui fût plus en sa bonne gráce, dont la Duchesse devint toute enragée ; mais le Duc luy défendit de jamais plus luy en parler & qu'il en sçavoyt la verité, dont il se tenoyt contant, car la dame qu'il aymoit estoit plus aymable qu'elle. Ceste parolle navra si avant le cueur de la Duchesse qu'elle en print une malladye pire que la fiebvre.

Le Duc l'alla veoir pour la consoler, mais il n'y avoyt ordre s'il ne luy disoyt qui estoyt ceste belle dame tant aymée, dont elle luy faisoyt une importunée presse tant que le Duc s'en alla hors de sa chambre, en luy disant : « Si vous me tenez plus de telz propos, nous nous séparerons d'ensemble. »

Ces parolles augmentèrent la maladie de la Duchesse, qu'elle faingnyt sentir bouger son enfant, dont le Duc fut si joieulx qu'il s'en alla coucher auprès d'elle. Mais, à l'heure qu'elle le veid plus amoureux d'elle, se tournoyt de l'autre costé, lui disant : « Je vous suplye, Monsieur, puisque vous n'avez amour ne à femme ne à enfant, laissez nous morir tous deux », & avecq ces parolles geta tant de larmes & de criz que le Duc eut grand peur qu'elle perdist son fruict, par quoy, la prenant entre ses bras, la pria de luy dire que c'estoit qu'elle vouloyt & qu'il n'avoit rien que ce ne fust pour elle.

« Ha, Monsieur », ce luy respondit elle en pleurant, « quelle espérance puis je avoir que vous fassiez pour moy une chose difficille quant la plus facille & raisonnable du monde vous ne la voulez pas faire, qui est de me dire l'amye du plus meschant serviteur que vous eustes oncques. Je pensoys que vous & moy n'eussions que ung cueur, une ame & une chair. Mais maintenant je congnois bien que vous me tenez pour une estrangière, veu que vos secretz, qui ne me doibvent estre cellez, vous les cachez comme à personne estrange. Helas, Monsieur, vous m'avez dict tant de choses grandes & secrettes, desquelles jamais n'avez entendu que j'en aye parlé, vous avez expérimenté ma volunté estre esgalle à la vostre, que vous ne povez doubter que je ne soys plus vous mesmes que moy. Et, si vous avez juré de ne dire à aultruy le secret du Gentil homme, en le me disant ne faillez à vostre serment, car je ne suys ny ne puis estre aultre que vous. Je vous ay en mon cueur, je vous tiens entre mes bras, j'ay ung enfant en mon ventre auquel vous vivez, & ne puis avoir vostre cueur comme vous avez le mien ; mais, tant plus je vous suys loialle & fidelle, plus vous m'estes cruel & austère, qui me faict mille foys le jour desirer par une soubdaine mort delivrer vostre enfant

d'un tel père & moy d'un tel mary, ce que j'espère bien tost puisque préférez ung serviteur infidelle à vostre femme telle que je vous suys & à la vie de la mère d'un fruict qui est vostre, lequel s'en va périr, ne pouvant obtenir de vous ce que plus desire de sçavoir. »

En ce disant embrassa & baisa son mari, arrousant son visaige de ses larmes avec telz criz & souspir que le bon Prince, craingnant de perdre sa femme & son enfant ensemble, se délibèra de luy dire vray du tout ; mais avant luy jura que, si jamays elle le revèloit à créature du monde, elle ne mourroit d'autre main que de la sienne, à quoy elle se condamna & accepta la pugnition. À l'heure le pauvre deçeu mary luy racompta tout ce qu'il avoyt veu depuis ung bout jusques à l'autre, dont elle feyt semblant d'estre contente, mais en son cueur pensoit bien le contraire. Toutesfois pour la craincte du Duc dissimulla le plus qu'elle peut sa passion.

Et, le jour d'une grande feste que le Duc tenoyt sa court, où il avoyt mandé toutes les Dames du pays, & entre aultres sa niepce, les dances commencèrent, où chacun feit son debvoir. Mais la Duchesse qui estoyt tormentée, voyant la beaulté & bonne grace de sa niepce du Vergier, ne se povoit resjoyr ny noins garder son despit d'aparoistre, car, ayant appellé toutes les Dames, qu'elle feit asseoir à l'entour d'elle, commencea à relever propos d'amour &, voyant que Madame du Vergier n'en parloyt poinct, luy dist avecq ung cueur creu de jalousie :

« Et vous, belle niepce, est il possible que vostre beaulté soyt sans amy ou serviteur ?

— Ma Dame », ce luy respondit la Dame du Vergier, « ma beaulté ne m'a poinct faict de tel acquest, car, depuis la mort de

mon mary, n'ay voulu autres amys que ses enfans, dont je me tiens pour contante.

— Belle niepce, belle niepce », ce luy respondit Madame la Duchesse par ung exécrable despit, « il n'y a amour si secrette qu'il ne soyt sçeue, ne petit chien si affaité & faict à la main duquel on n'entende le japper. »

Je vous laisse penser, mes Dames, quelle doulleur sentyt au cueur ceste pauvre Dame du Vergier, voiant une chose tant longuement couverte estre à son grand deshonneur déclarée ; l'honneur, si songneusement gardé & si malheureusement perdu, la tormentoyt, mais encores plus le soupson qu'elle avoyt que son amy luy eust failly de promesse, ce qu'elle ne pensoyt jamais qu'il peust faire, sinon par aymer quelque dame plus belle qu'elle, à laquelle la force d'amour auroit faict déclarer tout son faict. Toutesfois sa vertu fut si grande qu'elle n'en feyt ung seul semblant, & respondit en riant à la Duchesse qu'elle ne se congnoissoit poinct au langaige des bestes & soubz ceste saige dissimullation son cueur fut si plain de tristesse qu'elle se leva &, passant par la chambre de la Duchesse, entra en une garde-robbe où le Duc, qui se pourmenoyt, le veid entrer, &, quant la pauvre Dame se trouva au lieu où elle pensoit estre seulle, se laissa tumber sur ung lict avecq si grande foiblesse que une Damoiselle, qui estoit assise en la ruelle pour dormir, se leva, regardant par à travers le rideau qui se povoyt estre, mais, voiant que c'estoyt Madame du Vergier, laquelle pensoyt estre seulle, n'osa luy dire riens & escouta le plus paisiblement qu'elle peut. Et la pauvre Dame avecq une voix demye morte commencea à plaindre & dire :

« Ô malheureuse, quelle parolle est ce que j'ay ouye ? Quel arrest de ma mort ay je entendu ? Quelle sentence de ma fin ay je

receue ? Ô le plus aymé qui oncques fut, est ce la récompense de ma chaste, honneste & vertueuse amour ! Ô mon cueur, avez vous faict une si perilleuse élection & choisy pour le plus loial le plus infidelle, pour le plus véritable le plus fainct, & pour le plus secret le plus mesdisant ? Helas, est il possible que une chose cachée aux yeux de tous les humains ayt esté révélée à Madame la Duchesse ? Hélas, mon petit chien, tant bien aprins, le seul moien de ma longue & vertueuse amityé, ce n'a pas esté vous qui m'avez decellé, mais celluy qui a la voix plus criante que le chien abbayant & le cueur plus ingrat que nulle beste. C'est luy qui, contre son serment & sa promesse, a descouvert l'heureuse vie, sans tenir tort à personne, que nous avons longuement menée. Ô mon amy, l'amour duquel seul est entrée dedans mon cueur, avecq lequel ma vie a esté conservée, faut il maintenant que, en vous déclarant mon mortel ennemy, mon honneur soyt mis au vent, mon corps en la terre & mon ame où eternellement elle demorera ? La beaulté de la Duchesse est elle si extrême qu'elle vous a transmué comme faisoit celle de Circée ? Vous a elle faict venir de vertueulx vicieux, de bon mauvays & d'homme beste cruelle ? Ô mon amy, combien que vous me faillez de promesse, si vous tiendray de la myenne, c'est de jamais ne vous veoir après la divulgation de nostre amityé ; mais aussy, ne povant vivre sans vostre veue, je m'accorde voluntiers à l'extrême douleur que je sens, à laquelle ne veulx chercher remède ne par raison ne par médecine ; car la mort seulle mectra la fin, qui me sera trop plus plaisante que demorer au monde sans amy, sans honneur & sans contentement. La guerre ne la mort ne m'ont pas osté mon amy ; mon peché ne ma coulpe ne m'ont pas osté mon honneur ; ma faulte ne mon démérite ne m'ont poinct faict perdre mon contentement, mais c'est l'infortune cruelle qui, rendant ingrat le plus

obligé de tous les hommes, me faict recepvoir le contraire de ce que j'ay deservy. Ha, Madame la Duchesse, quel plaisir ce vous a esté quant par mocquerye m'avez allégué mon petit chien ! Or joyssez vous du bien qui à moy seule appartient. Or vous mocquez de celle qui pense, par bien celer & vertueusement aymer, estre exempte de toute mocquerie. Ô que ce mot m'a serré le cueur, qui m'a faict rougir de honte & paslir de jalousye. Helas, mon cueur, je sens bien que vous n'en povez plus. L'amour qui m'a recongneue vous brusle ; la jalousie & le tort que l'on vous tient vous glace & admortict, & le despit & le regret ne me permectent de vous donner consolation. Hélas, ma pauvre ame, qui par trop avoir adoré la créature avez oublié le Créateur, il fault retourner entre les mains de Celluy duquel l'Amour vaine vous avoyt ravie. Prenez confiance, mon ame, de le trouver meilleur père que n'avez trouvé amy celluy pour lequel l'avez souvent oblyé. Ô mon Dieu, mon créateur, qui estes le vray & parfaict amour, par la grâce duquel l'amour que j'ay porté à mon amy n'a esté tachée de nul vice sinon de trop aymer, je suplye vostre miséricorde de recepvoir l'âme & l'esperit de celle qui se repent avoir failly à vostre premier & très juste commandement, &, par le mérite de Celluy duquel l'amour est incompréhensible, excusez la faulte que trop d'amour m'a faict faire, car en vous seul j'ay ma parfaicte confiance, & adieu, amy, duquel le nom sans effect me crève le cueur. »

Àceste parolle se laissa tomber tout à l'envers, & lui devint la couleur blesme, les lèvres bleues & les extremitéz froides.

En cest instant arriva en la salle le Gentil homme qu'elle aymoit &, voiant la Duchesse qui dansoyt avec les Dames, regarda partout où estoyt s'amye, mais, ne la voiant poinct, entra en la

chambre de la Duchesse & trouva le Duc qui se pourmenoit, lequel, devinant sa pensée, luy dist en l'oreille : « Elle est allée en ceste garde-robbe, & sembloit qu'elle se trouvoit mal. » Le Gentil homme luy demanda s'il luy plaisoit bien qu'il y allast ; le Duc l'en pria. Ainsy qu'il entra dedans la garderobbe, trouva Madame du Vergier qui estoit au dernier pas de sa mortelle vye, laquelle il embrassa, luy disant : « Qu'est ce cy, m'amye ? Me voulez vous laisser ? »

La pauvre Dame, oyant la voix que tant bien elle congnoissoyt, print un peu de vigueur & ouvrit l'œil, regardant celluy qui estoit cause de sa mort, mais en ce regard l'amour & le despit creurent si fort que avecq ung piteulx souspir rendit son amie à Dieu.

Le Gentil homme, plus mort que la morte, demanda à la Damoiselle comme ceste maladie luy estoyt prinse. Elle luy compta du long les parolles qu'elle luy avoyt oy dire. À l'heure il congneut que le Duc avoyt révélé son secret à sa femme, dont il sentit une telle fureur que, embrassant le corps de s'amye, l'arrousa longuement de ses larmes en disant :

« Ô moy traistre, meschant & malheureux amy, pourquoy est ce que la pugnition de ma trahison n'est tombée sur moy & non sur elle, qui est innocente ? Pourquoy le Ciel ne me fouldroya il pas le jour que ma langue révéla la secrette & vertueuse amityé de noz deux ? Pourquoy la terre ne s'ouvrit pour engloutir ce faulseur de foy ? Ô ma langue, pugnye sois tu comme celle du mauvays riche en enfer. Ô mon cueur, trop craintif de mort & de bannissement, deschiré soys tu des aigles perpétuellement comme celluy de Ixion ! Hélas, m'amye, le malheur des malheurs, le plus malheureux qui oncques fut, m'est advenu ! Vous cuydant garder je vous ay perdue ; vous cuydant veoir longue-

ment, vivre avec honneste & plaisant contentement, je vous embrasse morte, mal content de moy, de mon cueur & de ma langue jusques à l'extrémité. Ô la plus loialle & fidelle femme qui oncques fût, je passe condamnation d'estre le plus desloial, muable & infidelle de tous les hommes. Je me vouldrois voluntiers plaindre du Duc soubz la promesse du quel me suys confié, espérant par là faire durer nostre heureuse vie, mais, hélas, je debvois sçavoir que nul ne povoit garder mon secret mieulx que moy mesmes. Le Duc a plus de raison de dire le sien à sa femme que moy à luy. Je n'accuse que moy seul de la plus grande meschanceté qui oncques fût commise entre amys. Je debvois endurer estre jecté en la riviere comme il me menassoit ; au moins, m'amye, vous fussiez demorée vefve & moy glorieusement mort, observant la loy que vraye amityé commande ; mais, l'ayant rompue, je demeure vif, & vous par aymer parfaictement estes morte, car vostre cueur tant pur & nect n'a sçeu porter de sçavoir le vice qui estoyt en vostre amy. Ô, mon Dieu, pourquoy me créastes vous homme aiant l'amour si legière & cueur tant ignorant ? Pourquoy ne me créastes vous le petit chien, qui a fidellement servy sa maistresse ? Helas, mon petit amy, la joye que me donnoit vostre japper est tournée en mortelle tristesse, puis que autre que nous deux a oye vostre voix. Si est ce, m'amye, que l'amour de la Duchesse ne de femme vivant ne m'a faict varier, combien que par plusieurs foys la meschante m'en ayt requis & pryé ; mais ignorance m'a vaincu, pensant à jamais asseurer nostre amityé. Toutesfoys pour estre ignorant je ne laisse d'estre coulpable, car j'ay révélé le secret de m'amye, j'ay faulsé ma promesse, qui est la seulle cause d'ont je la voy morte devant mes œilz. Hélas, m'amye, me sera la mort moins cruelle que à vous, qui par amour avez mis fin à vostre innocente vie. Je croy qu'elle

ne daigneroyt toucher à mon infidelle & miserable cueur, car la vie deshonorée & la mémoire de ma perte par ma faulte est plus importable que dix mille mortz. Helas, m'amye, si quelcun par malheur ou malice vous eust osé tuer, promptement j'eusse mis la main à l'espée pour vous venger. C'est doncques raison que je ne pardonne à ce meurtrier, qui est cause de vostre mort par ung acte plus meschant que de vous donner ung coup d'espée. Si je sçavois ung plus infame bourreau que moy mesmes, je le prierois d'exécuter vostre traistre amy. Ô Amour, par ignoramment aymer je vous ay offensé ; aussy vous ne me voulez secourir comme vous avez faict celle qui a gardé toutes vos loix. Ce n'est pas raison que par si honneste moyen je define, mais raisonnable que ce soit par ma propre main. Puisque avecq mes larmes j'ay lavé vostre visaige & avecq ma langue vous ay requis pardon, il reste plus qu'avecq ma main je rende mon corps semblable au vostre & laisse aller mon âme où la vostre ira, sçachant que ung amour vertueux & honneste n'a jamais fin en ce monde ne en l'autre. »

Et à l'heure, se levant de dessus le corps, comme ung homme forcené & hors du sens, tira son poignard & par grande violence s'en donna au travers du cueur & de rechef print s'amye entre ses bras, la baisant par telle affection qu'il sembloit plus estre attainct d'amour que de la mort.

La Damoiselle, voiant ce coup, s'en courut à la porte cryer à l'ayde. Le Duc, oiant ce cry, doubtant le mal de ceulx qu'il aymoit, entra le premier dedans la garde-robbe &, voiant ce piteux couple, s'essaya de les séparer pour saulver, s'il eust esté possible, le Gentil homme, mais il tenoit s'amye si fortement qu'il ne fût possible de la luy oster jusques ad ce qu'il fût trespassé. Toutesfoys, entendant le Duc qui parloit à luy disant : « Hélas, qui est

cause de cecy ? », avecq ung regard furieux luy respondit : « Ma langue & la vostre, Monsieur », & en ce disant trespassa, son visaige joinct à celluy de s'amye.

Le Duc, desirant en sçavoir plus avant, contraingnit la Damoiselle de luy dire ce qu'elle en avoyt veu & entendu, ce qu'elle feit tout du long, sans en espargner rien. À l'heure le Duc, congnoissant qu'il estoit cause de tout le mal, se gecta sur les deux amans mortz & avecq grandz criz & pleurs leur demanda pardon de sa faulte en les baisant tous deux par plusieurs foys. Et puis tout furieulx se leva, tira le poignard du corps du Gentil homme &, tout ainsy que ung sanglier estant navré d'un espieu court d'une impétuosité contre celluy qui a faict le coup, ainsi s'en alla le Duc chercher celle qui l'avoyt navré jusques au fondz de son ame, laquelle il trouva dansant en la salle, plus joieuse qu'elle n'avoit accoustumé, comme celle qui pensoyt estre bien vengée de la Dame du Vergier.

Le Duc la print au milieu de la dance & luy dist :

« Vous avez prins le secret sur vostre vie, & sur vostre vie tombera la pugnition. »

En ce disant, la print par la coeffure & luy donna ung coup de poignard dedans la gorge, dont toute la compaignie fut si estonnée que l'on pensoit que le Duc fût hors de sens ; mais, après qu'il eût parachevé ce qu'il vouloit, assembla en la salle tous ses serviteurs & leur compta l'honneste & piteuse histoire de sa niepce & le meschant tour que lui avoyt faict sa femme, qui ne fut sans faire pleurer les assistans.

Après, le Duc ordonna que sa femme fût enterrée en une Abbaye qu'il fonda en partye pour satisfaire au péché qu'il avoit

faict de tuer sa femme, & feit faire une belle sépulture où les corps de sa niepce & du Gentil homme furent mys ensemble, avecq une épitaphe déclarant la tragédie de leur histoire. Et le Duc entreprint ung voiage sur les Turcs, où Dieu le favorisa tant qu'il en rapporta honneur & proffict, & trouva à son retour son filz aisné suffisant de gouverner son bien, luy laissa tout & s'en alla rendre Religieux en l'Abbaye où estoit enterrée sa femme & les deux amans, & là passa sa viellesse heureusement avecq Dieu.

« Voilà, mes Dames, l'histoire que vous m'avez priée de vous racompter, que je congnois bien à voz œilz n'avoir esté entendue sans compassion. Il me semble que vous debvez tirer exemple de cecy pour vous garder de mectre vostre affection aux hommes, car, quelque honneste ou vertueuse qu'elle soyt, elle a tousjours à la fin quelque mauvays desboire. Et vous voiez que Sainct Paul encores aux gens mariez ne veult qu'ilz aient ceste grande amour ensemble, car, d'autant que nostre cueur est affectionné à quelque chose terrienne, d'autant s'esloigne il de l'affection céleste & plus difficille en est à rompre le lien, qui me faict vous prier, mes Dames, de demander à Dieu son Sainct Esperit, par lequel vostre amour soyt tant enflambée en l'amour de Dieu que vous n'aiez poinct de peyne à la mort de laisser ce que vous aymez trop en ce monde.

— Puisque l'amour estoit si honneste », dist Geburon, « comme vous nous la paignez, pourquoy la falloyt il tenir si secrette ?

— Pour ce », dist Parlamente, « que la malice des hommes est telle que jamais ne pensent que grande amour soyt joincte à honnesteté, car ilz jugent les hommes & les femmes vitieux, selon leurs passions. Et pour ceste occasion il est besoing, si une

femme a quelque bon amy oultre ses plus grands prochains parens, qu'elle parle à luy secrètement, si elle y veult parler longuement ; car l'honneur d'une femme est aussi bien mys en dispute pour aymer par vertu comme par vice, veu que l'on ne se prent que ad ce que l'on voyt.

— Mais », dist Geburon, « quant ce secret là est decellé, l'on pense beaucoup pis.

— Je le vous confesse », dist Longarine, « par quoy c'est le meilleur du tout de n'aymer poinct.

— Nous appellons de ceste sentence », dist Dagoucin, « car, si nous pensions les dames sans amour, nous vouldrions estre sans vie. J'entendz de ceus qui ne vivent que pour l'acquérir, &, encores qu'ilz n'y adviennent, l'espérance les soustient & leur faict faire mille choses honnorables jusques ad ce que la viellesse change ces honnestes passions en autres peines. Mais qui penseroyt que les Dames n'aymassent poinct, il fauldroyt en lieu d'Hommes d'armes faire des Marchans, & en lieu d'acquérir honneur ne penser que à amasser du bien.

— D'ont », dist Hircan, « s'il n'y avoyt poinct de femmes, vous vouldriez dire que nous serions tous meschans, comme si nous n'avions cueur que celluy qu'elles nous donnent. Mais je suis bien de contraire opinion qu'il n'est rien qui plus abate le cueur d'un homme que de hanter ou trop aymer les femmes. Et pour ceste occasion défendoient les Hebrieux que, l'année que l'homme estoyt marié, il n'allast poinct à la guerre, de paour que l'amour de sa femme ne le retirast des hazardz que l'on y doibt chercher.

— Je trouve », dist Saffredent, « ceste loy sans grande raison, car il n'y a rien qui face plus tost sortir l'homme hors de sa mai-

son que d'estre marié, pour ce que la guerre du dehors n'est pas plus importable que celle de dedans, & croy que, pour donner envye aux hommes d'aller en pays estranges & ne se amuser en leurs fouyers, il les fauldroyt marier.

— Il est vray », dist Ennasuicte, « que le mariage leur oste le soing de leur maison ; car ilz s'en fyent à leurs femmes & ne pensent que à acquérir honneur, estans seurs que leurs femmes auront assez de soing du proffict. »

Saffredent luy respondist :

« En quelque sorte que ce soyt, je suys bien ayse que vous estes de mon opinion.

— Mais », ce dist Parlamente, « vous ne debatez de ce qui est le plus à considérer : c'est pourquoy le Gentil homme, qui estoyt cause de tout le mal, ne mourût aussi tost de desplaisir comme celle qui estoit innocente ? »

Nomerfide luy dist :

« C'est pour ce que les femmes ayment mieulx que les hommes.

— Mais c'est », ce dist Simontault, « pour ce que la jalousie des femmes & le despit les faict crever sans sçavoir pourquoy, & la prudence des hommes les faict enquérir de la vérité, laquelle congneue par bon sens monstrent leur grand cueur, comme feit ce Gentil homme, &, après avoir entendu qu'il estoit l'occasion du mal de s'amye, monstra combien il l'aymoit, sans espargner sa propre vie.

— Toutesfoys », dist Ennasuicte, « elle morut par vraye amour, car son ferme & loial cueur ne povoyt endurer d'estre si villainement trompée.

— Ce fut sa jalousie », dist Simontault, « qui ne donna lieu à la raison, & creut le mal, qui n'estoit poinct, en son amy, tel comme elle le pensoyt, & fut sa mort contraincte, car elle n'y povoyt remédier, mais celle de son amy fut voluntaire après avoir cogneu son tort.

— Si fault il », dist Nomerfide, « que l'amour soyt grande qui cause une telle douleur.

— N'en ayez poinct de paour », dist Hircan, « car vous ne morrez poinct d'une telle fiebvre.

— Non plus », dist Nomerfide, « que vous ne vous tuerez après avoir congneu vostre offence. »

Parlamente, qui se doubtoit le débat estre à ses despens, leur dist en riant :

« C'est assez que deux soient mortz d'amour sans que l'amour en face battre deux autres, car voilà le dernier son de Vespres qui nous départira, veuillez ou non. »

Par son conseil la compaignie se leva, & allèrent oyr Vespres, n'oblians en leurs bonnes prières les ames des vraiz amans, entre lesquelz les Religieux de leur bonne volunté dirent ung De profundis. Et, tant que le soupé dura, n'eurent autres propos que de Madame du Vergier, &, après avoir ung peu passé leur temps ensemble, chacun se retira en sa chambre, & ainsy mirent fin à la septiesme Journée.

# Prologue (huitieme journée)

DES NOUVELLES

DE

LA ROINE DE NAVARRE

e matin venu, s'enquirent si leur pont s'advançoit fort & trouvèrent que dedans deux ou trois jours il pourroit estre achevé, ce qui despleut à quelques ungs de la compaignie, car ilz eussent bien desiré que l'ouvrage eust duré plus longuement pour faire durer le contantement qu'ilz avoient de leur heureuse vie ; mais, voians qu'ilz n'avoient plus que deux ou trois jours de bon temps, se delibèrèrent de ne le perdre pas & prièrent Madame Oisille de leur donner la pasture spirituelle comme elle avoyt accoustumé, ce qu'elle feit. Mais elle les tint plus long temps que auparavant, car elle vouloit, avant partir, avoir mis fin à la canonicque de Sainct Jehan, à quoy elle s'acquicta si très bien qu'il sembloyt que le Sainct Esperit, plain d'amour & de doulceur, parlast par sa bouche. Et tous enflambez de ce feu s'en allèrent oyr la grand messe & aprés disner ensemble, parlans encores de la Journée passée, se défians d'en povoir faire une aussy belle. Et pour y donner ordre se retirèrent chacun en son logis jusques à l'heure qu'ilz allèrent en leur chambre des comptes, sur le bureau de l'herbe verte, où desjà trouvèrent les Moynes arrivez qui avoyent prins leurs places.

Quant chacun fut assis, l'on demanda qui commenceroit ; Saffredent dist :

« Vous m'avez faict l'honneur d'avoir commencé deux Journées ; il me semble que nous ferions tort aux Dames si une seulle n'en commençoyt deux.

— Il faudra doncques », dist Madame Oisille, « que nous demeurions icy longuement, ou que un de vous & une de nous soyt sans avoir commancé une Journée.

— Quant à moi », dist Dagoucin, « si j'eusse esté esleu, j'eusse donné ma place à Saffredent.

— Et moy », dist Nomerfide, « j'eusse donné la myenne à Parlamente, car j'ay tant accoustumé de servir que je ne sçaurois commander. »

Àquoy toute la compaignye s'accorda, & Parlamente commencea ainsy :

« Mes Dames, noz Journées passées ont esté plaines de tant de saiges comptes que je vous vouldrois prier que cestuy cy le soyt de toutes les plus grandes folies & les plus véritables que nous nous pourrons adviser, &, pour vous mectre en train, je vais commencer :

## 71

n la ville d'Amboise y avoyt ung scellier nommé Brimbaudier, lequel estoit scellier de la Royne de Navarre, homme duquel on povoit juger la nature, à veoir la coulleur du visaige, estre plus serviteur de Bachus que des prestres de Diane. Il avoit espousé une

femme de bien, qui gouvernoyt son mesnaige très saigement, dont il se contentoit.

Ung jour on luy dist que sa bonne femme estoyt mallade & en grand dangier, dont il monstra estre autant courroucé qu'il estoyt possible. Il s'en alla en grande dilligence pour la secourir & trouva sa pauvre femme si bas qu'elle avoyt plus de besoing de Confesseur que de Médecin, dont il feit ung deuil le plus piteux du monde. Mais pour bien le représenter fauldroyt parler gras comme luy, & encores seroyt ce plus qui pourroit paindre son visaige & sa contenance.

Après qu'il luy eut faict tous les services qu'il luy fut possible, elle demanda la croix, que on luy feist apporter. Quoy voiant le bon homme s'alla gecter sur ung lict tout desesperé, criant & disant avec sa langue grasse : « Hélas, mon Dieu, je perdz ma pauvre femme, que feray je, moy malheureux », & plusieurs telles complainctes.

Àla fin, regardant qu'il n'y avoyt personne en la chambre que une jeune Chamberière, assez belle & en bon poinct, l'appela tout bas à luy en luy disant : « M'amye, je me meurs ; je suis pis que trespassé de veoir ainsy morir ta maistresse. Je ne sçay que faire, ne que dire, sinon que je me recommande à toy, & te prie prendre le soing de ma maison & de mes enfans. Tiens les clefz que j'ay à mon costé, donne ordre au mesnaige, car je n'y sçaurois plus entendre. » La pauvre fille qui en eut pitié, le reconforta, le priant ne se vouloir désespérer & que, si elle perdoyt sa maistresse, elle ne perdist son bon maistre. Il luy respondist : « M'amye, il n'est possible, car je me meurs. Regarde comme j'ay le visaige froid, aproche tes joues des myennes pour les me réchauffer. » Et en ce faisant il luy mist la main au tétin, dont elle cuyda faire quelque

difficulté, mais la pria n'avoir poinct de craincte, car il fauldroit bien qu'ilz se veissent de plus près, & sur ces motz la print entre ses bras & la gecta sur le lict.

Sa femme, qui n'avoyt compaignye que de la croix & de l'eau beniste & n'avoyt parlé depuis deux jours, commencea avecq sa foible voix de crier le plus hault qu'elle peut : « Ha, ha, ha, je ne suis pas encore morte », &, en les menassant de la main, disoyt : « Meschant, villain, je ne suis pas morte. »

Le mary & la Chamberière, oians sa voix, se levèrent, mais elle estoit si despite contre eulx que la collère consuma l'humidité du caterre qui la gardoyt de parler, en sorte qu'elle leur dist toutes les injures dont elle se povoyt adviser. Et depuis ceste heure là commencea de guérir, qui ne fut sans souvent reprocher à son mary le peu d'amour qu'il luy portoyt.

« Vous voiez, mes Dames, l'hypocrisye des hommes, comme pour ung peu de consolation ilz oblyent le regret de leurs femmes.

— Que sçavez vous », dist Hircan, « s'il avoyt oy dire que ce fût le meilleur remède que sa femme povoit avoir ? Car, puis que par son bon traictement il ne la povoit guérir, il vouloyt essaier si le contraire luy seroit meilleur, ce que très bien il expérimenta, & m'esbahys comme vous, qui estes femmes, avez déclairé la condition de vostre sexe, qui plus amende par despit que par doulceur.

— Sans poinct de faulte », dist Longarine, « cella me feroyt bien non seullement saillir du lict, mais d'un sépulcre tel que celluy là.

— Et quel tort luy faisoyt il », dist Saffredent, « puisqu'il la pensoyt morte, de se consoler ? car l'on sçaict bien que le lien de mariage ne peut durer sinon autant que la vie, & puis après on est deslié.

— Ouy, deslié », dist Oisille, « du serment & de l'obligation, mais ung bon cœur n'est jamais deslyé de l'amour, & estoyt bien tost oblyé son deuil de ne povoir actendre que sa femme eust poussé le dernier souspir.

— Mais ce que je trouve le plus estrange », dist Nomerfide, « c'est que, voiant la mort & la croix devant ses œilz, il ne perdoit la volunté d'offenser Dieu.

— Voylà une belle raison », dist Symontault. « Vous ne vous esbahiriez doncques pas de veoir faire une folie, mais que on soyt loing de l'église & du cymetière ?

— Mocquez vous tant de moy que vous vouldrez », dict Nomerfide, « si est ce que la méditation de la mort rafroidyt bien fort ung cueur, quelque jeune qu'il soyt.

— Je seroys de vostre opinion », dist Dagoucin, « si je n'avoys oy dire le contraire à une Princesse.

— C'est doncques à dire », dist Parlamente, « qu'elle en racompta quelque histoire. Par quoy, s'il est ainsy, je vous donne ma place pour la dire. »

Dagoucin commencea ainsy :

n une des meilleures villes de France, après Paris, avoyt ung Hospital richement fondé, assavoir d'une Prieure & quinze ou seize Religieuses, & en ung autre corps de maison devant y avoyt ung Prieur & sept ou huict Religieux, lesquelz tous les jours disoient le service, & les Religieuses seullement leurs patenostres & Heures de Nostre Dame, pour ce qu'elles estoient occupées au service des mallades.

Ung jour vint à mourir ung pauvre homme, où toutes les Religieuses s'assemblèrent, &, après luy avoir faict tous les remèdes pour sa santé, envoièrent querir ung de leurs Religieux pour le confesser. Puys, voiant qu'il s'affoiblissoit, luy baillèrent l'unction, & peu à peu perdit la parolle.

Mais pour ce qu'il demeura longuement à passer, faisant semblant d'oyr, chacune se mirent à luy dire les meilleures parolles qu'elles peurent, dont à la longue elles se faschèrent ; car, voyans la nuyct venue & qu'il faisoyt tard, s'en allèrent coucher l'une après l'autre, & ne demeura pour ensepvelir le corps que une des plus jeunes avecq ung Religieux, qu'elle craingnoyt plus que le Prieur ny aultre, pour la grande austérité dont il usoyt tant en parolles que en vie.

Et, quand ilz eurent bien cryé leurs Heures à l'oreille du pauvre homme, congneurent qu'il estoyt trespassé, par quoy tous deux l'ensevelirent, &, en exerçant ceste dernière œuvre de miséricorde, commencea le Religieux à parler de la misère de la vie & de la bienheureuseté de la mort, & ces propos passèrent le minuyct.

La pauvre fille ententivement escoutoit ces dévotz propos, & le regardant les larmes aux œilz, où il print si grand plaisir que, parlant de la vie advenir, commencea à l'ambrasser comme s'il eut eu envye de la porter entre ses bras en Paradis.

La pauvre fille, escoutant ces propos & l'estimant le plus dévost de la compaignie, ne l'osa refuser.

Quoy voiant, ce meschant Moyne, en parlant tousjours de Dieu, paracheva avecq elle l'œuvre que soubdain le Diable leur mit au cueur, car paravant n'avoit jamais esté question, l'asseurant que ung péché secret n'estoyt poinct imputé devant Dieu & que deux personnes non liez ne peuvent offencer en tel cas, quant il n'en vient poinct de scandalle, & que, pour l'éviter, elle se gardast bien de le confesser à aultre que à luy.

Ainsy se départirent d'ensemble, elle la première, qui, en passant par une chappelle de Nostre-Dame, voulut faire son oraison comme elle avoit de coustume, &, quant elle commencea à dire : Vierge Marie, il luy souvint qu'elle avoyt perdu ce tiltre de virginité sans force ny amour, mais par une sotte craincte, dont elle se print tant à pleurer qu'il sembloyt que le cueur luy deust fandre.

Le Religieux, qui de loing ouyt ces souspirs, se doubta de sa conversion par laquelle il povoyt perdre son plaisir, dont, pour l'empescher, la vint trouver prosternée devant cest ymaige, la reprint aygrement & luy dist que, si elle faisoyt conscience, qu'elle se confessast à luy & qu'elle n'y retournast plus si elle ne vouloit, car l'un & l'autre sans péché estoit en sa liberté.

La sotte Religieuse, cuydant satisfaire envers Dieu, s'alla confesser à luy, mais pour pénitence il luy jura qu'elle ne péchoit

poinct de l'aymer & que l'eaue benoiste povoyt effacer ung tel peccadille.

Elle, croyant plus en luy que en Dieu, retourna au bout de quelque temps à luy obéyr, en sorte qu'elle devint grosse, dont elle print ung si grand regret qu'elle suplia la Prieure de faire chasser hors de son monastère ce Religieux, scachant qu'il estoit si fin qu'il ne fauldroyct poinct à la séduire.

L'Abbesse & le Prieur, qui s'accordoient fort bien ensemble, se mocquèrent d'elle, disans qu'elle estoit assez grande pour se défendre d'un homme, & que celluy dont elle parloyt estoit trop homme de bien.

Àla fin, à force d'importunité, pressée du remords de la conscience, leur demanda congé d'aller à Romme, car elle pensoyt, en confessant son peché aux piedz du Pape, recouvrer sa virginité, ce que très voluntiers le Prieur & la Prieure luy accordèrent, car ilz aymoient myeulx qu'elle fût Pèlerine contre sa Reigle que renfermée & devenir si scrupuleuse comme elle estoyt, craingnans que son desespoir luy feit renoncer à la vye que l'on mène là dedans, luy baillant de l'argent pour faire son voiage.

Mais Dieu voulut que, elle estant à Lyon ung soir après Vespres, sur le pupiltre de l'église de Sainct-Jehan, où Madame la Duchesse d'Alençon, qui depuis fut Royne de Navarre, alloyt secrètement faire quelque neufvaine avecq trois ou quatre de ses femmes, estant à genoulx devant le crucifix, ouyt monter en hault quelque personne & à la lueur de la lampe congneut que c'estoyt une Religieuse, &, afin d'entendre ses dévotions, se retira la Duchesse au coing de l'autel.

Et la Religieuse, qui pensoyt estre seulle, se agenouilla &, en frappant sa coulpe, se print à pleurer tant que c'estoyt pityé de l'oyr, ne criant sinon que :

« Hélas, mon Dieu, ayez pitié de ceste pauvre pécheresse ! »

La Duchesse, pour entendre que c'estoit, s'approcha d'elle en luy disant :

« M'amye, qu'avez vous, & d'où estes vous ? Qui vous amène en ce lieu cy ? »

La pauvre Religieuse, qui ne la congnoissoyt poinct, luy dist :

« Hélas, m'amye, mon malheur est tel que je n'ay secours que à Dieu, lequel je suplie me donner moien de parler à Madame la Duchesse d'Alençon, car à elle seule je conterai mon affaire, estant asseurée que, s'il y a ordre, elle le trouvera.

— M'amye », ce luy dist la Duchesse, « vous povez parler à moy comme à elle, car je suis de ses grandes amyes.

— Pardonnez moy », dist la Religieuse, « car jamais autre qu'elle ne sçaura mon secret. »

Alors la Duchesse luy dist qu'elle povoyt parler franchement & qu'elle avoyt trouvé ce qu'elle demandoyt. La pauvre femme se gecta à ses piedz &, après avoir pleuré, luy racompta ce que vous avez ouy de sa pauvreté.

La Duchesse la reconforta si bien que, sans luy oster la repentance continuelle de son peché, luy mist hors de l'entendement le voiage de Romme, & la renvoia en son Prieuré avecq des lettres à l'Evesque du lieu pour donner ordre à faire chasser ce Religieux scandaleux.

« Je tiens ce compte de la Duchesse mesmes, par lequel vous povez veoir, mes Dames, que la recepte de Nomerfide ne sert pas à toutes personnes, car ceulx ci, touchans & ensevelissans le mort, ne furent moins tachez de leur lubricité.

— Voylà une intention », dist Hircan, « de laquelle je croy que homme jamais ne usa, de parler de la mort & faire les œuvres de la vie.

— Ce n'est poinct œuvre de vie dist Oisille, « de pécher, car on sçait bien que péché engendre la mort.

— Croyez », dist Saffredent, « que ces pauvres gens ne pensoient poinct à toute ceste théologie, mais, comme les filles de Lot enyvroient leur père, pensans conserver nature humaine, aussy les pauvres gens vouloient réparer ce que la mort avoyt gasté en ce corps pour en refaire ung tout nouveau, par quoy je n'y voy nul mal que les larmes de la pauvre Religieuse, qui tousjours pleuroyt & tousjours retournoyt à la cause de son pleur.

— J'en ay veu assez de telles », dist Hircan, « qui pleurent leurs péchés & rient leur plaisir tout ensemble.

— Je me doubte », dist Parlamente, « pour qui vous le dictes, dont le rire a assez duré & seroit temps que les larmes commenceassent.

— Taisez vous », dist Hircan. « Encores n'est pas finée la tragédie qui a commencé par rire.

— Pour changer mon propos », dist Parlamente, « il me semble que Dagoucin est sailly dehors de nostre délibération, qui estoit de ne dire compte que pour rire, car le sien est trop piteux.

— Vous avez dict », dist Dagoucin, « que vous ne racompterez que de follyes, & il me semble que je n'y ay poinct failly ; mais pour en oyr ung plus plaisant je donne ma voix à Nomerfide, espérant qu'elle rabillera ma faulte.

— Aussy ay je ung compte tout prest », respondist elle, « digne de suyvre le vostre, car je parle de Religieux & de mort. Or escoutez le bien, s'il vous plaist :

Cy finent les Comptes & Nouvelles
de la feue Royne de Navarre,
qui est ce que l'on en peut
recouvrer.

## Tome IV · 01

ans être véritablement un auteur dramatique, Marguerite a touché au théâtre, & les annalistes de notre scène ont analysé, dès le XVIII siècle, les six pièces qui se trouvent dans les Marguerites de la Marguerite. Ce sont plutôt des dialogues que des actions, mais, s'ils ont été certainement joués, ils ne l'ont été que pour la Reine & chez elle. On l'a lu dans les extraits de Brantôme (I, 132) : « Elle composoit souvent des Comédies & des Moralités, qu'on appeloit dans ce temps-là des Pastorales, qu'elle faisoit jouer & représenter par des Filles de sa Cour. »

Florimond de Rémond, dans son Histoire de la naissance & des progrès de l'Hérésie, va plus loin.

Après avoir dit que Roussel, son prédicateur, lui fit lire la Bible, « alors grossièrement tournée en françois », il ajoute : « Ce

qu'elle fit avec tel plaisir qu'elle composa une traduction tragi-comique presque de tout le Nouveau Testament, qu'elle faisoit représenter en la salle devant le Roy son mary, ayant recouvert pour cet effet des meilleurs Comédiens qui fussent lors en Italie, &, comme des bouffons ne sont niais que pour donner du plaisir &, comme guenons, devenir plaisants imitateurs des humeurs & volontés du maistre, aussi ces gens, reconnoissant l'inclination de la Roine, parmy leurs jeux entremeslent plusieurs rondeaux & virelais sur le sujet des Ecclésiastiques. Toujours quelque pauvre Moine avoit part à la Comédie & à la Farce. Il sembloit qu'on ne peut se resjouir sans se moquer de Dieu & de ses Officiers. »

Le P. Hilarion de Coste, Vies & éloges des Dames illustres, II, 272, répète aussi la qualité italienne des acteurs, &, après avoir résumé ce qu'on vient de lire de Florimond, ajoute très gratuitement au trait final sur les rondeaux & virelais contre les Ecclésiastiques : « Particulièrement contre les Moines & les Religieux, les Curés & les Prêtres de village. » Je ne sais jusqu'à quel point Marguerite a eu une troupe d'acteurs italiens, dont elle n'avait pas besoin ; mais je croirais volontiers qu'elle a eu l'intention de mettre en tragi-comédies tout le Nouveau Testament. Seulement elle n'a fait que commencer ; mais, les sujets traités par elle étant l'Adoration des Bergers, celle des Rois, le Massacre des innocents & la Fuite en Égypte, on voit que ses comédies, — ainsi naturellement appelées parce que le dénouement en est heureux, — sont bien les premiers sujets de l'histoire évangélique. Après avoir commencé, elle en est restée là, & il n'est pas probable qu'elle en ait écrit davantage. Toutes quatre ont été imprimées de son vivant, & ce sont aussi les seules qui se retrouvent dans les manuscrits de ses poésies.

II. N'ayant pas à les réimprimer ici, il suffira d'en dire quelques mots. C'est à la première, « la Nativité de Jésus-Christ », que se rapporte le mot de Brantôme sur les pastorales. En effet, la bergerie des pastoureaux & pastourelles en tient forcément une grande part. Malgré leurs noms allégoriques, Sophron, le sage & le savant ; Elpison, celui qui est plein d'espérance ; Nephalle le tempérant, de νήρω ; Philétine, celle qui est pleine d'amour ; Christilla, dont le nom est un diminutif féminin de celui de Christus, & Dorothée, celle qui a le don de Dieu, — les noëls & les simplicités rustiques des Bergers & des Bergères valent mieux que le discours de Satan & que celui de Dieu, qui se donne la peine de répondre lui-même à l'éternel ennemi.

L'Adoration des Mages, où les Anges & Dieu lui-même, que Marguerite fait vraiment parler trop facilement, sont accompagnés par elle de Philosophie, de Tribulation, d'Inspiration & d'Intelligence, n'est pas la meilleure des quatre. Par contre, il y a vraiment une très belle idée dans celle des Innocents. Les plaintes de Rachel, qui ne veut pas être consolée, sortent forcément du sujet ; mais il y a une véritable invention, la mort du petit enfant d'Hérode tué avec les autres, le désespoir du père au milieu de ses fureurs & les malédictions de la nourrice. Quelle belle scène pourrait sortir de cette donnée, si humaine & si théâtrale ! Marguerite n'a fait que l'esquisser, mais la concevoir & la sentir montre déjà toute la valeur de l'esprit qui a tiré de lui-même & qui a compris ce poignant contraste, si profondément dramatique. Si Corneille avait écrit une tragédie d'Hérode, ce coup & cette surprise, aussi inattendue que naturelle, eussent été dignes de son génie.

Dans la Comédie du Désert, Contemplation, Mémoire & Consolation nous font rentrer dans la convention nuageuse de l'allégorie mystique ; mais, à propos de ces pièces, il faut remarquer à quel degré elles se séparent des Mystères, surtout par la forme. Le lyrisme y domine plus que le dialogue, & il serait long de relever toutes les formes de strophes & de mètres qui s'y succèdent. Il est vrai que les couplets ne se dégagent pas à l'œil dans l'édition originale, qui, selon l'usage du XVI siècle, les serre les uns contre les autres, alors qu'il serait bon de les espacer & de les distinguer typographiquement. Non seulement le style, mais même les idées y gagneraient, car elles s'y allégiraient & reprendraient ainsi, pour les oreilles comme pour les yeux, leur variété & leur accent, allourdis par cette sorte d'agglomération matérielle.

J'ai dit que ces comédies sacrées se séparaient des Mystères. Ce n'est pas seulement parce qu'elles sont pleines de l'esprit religieux nouveau, dont elles sont une manifestation bien curieuse & bien importante, mais aussi parce que leur établissement poétique en strophes lyriques qui y prédominent les en différencie profondément. À la fin du XV siècle, il s'en introduisait quelque chose : tout en gardant le vers de huit pieds, on se séparait des rimes plates se suivant d'un vers à un autre, & on les entremêlait soit en quatrains, soit en huitains sur trois rimes, la forme par excellence du XV siècle. Quand on ne fait pas la distinction des strophes, il semble que ce soit écrit au hasard & en rimes libres, ce qui est tout à fait une erreur. Marguerite, plus préoccupée de poésie que du dialogue dramatique, a cherché volontairement & poussé plus loin qu'aucun autre l'accumulation & la variété des rythmes. Sous ce rapport, cette partie de son œuvre n'est pas sans se rapprocher des rappresentazioni sacre italiennes, qui

sont régulièrement écrites en octaves. Le plus grand nombre des éditions que l'on connaît de celles-ci est seulement du milieu du XVI siècle ; mais il y en a d'antérieures, & il est bien probable que Marguerite en a eu entre les mains. Le manque d'action, les raisonnements longuement développés qui suppriment la vivacité du dialogue vraiment coupé, le moule, le caractère général, & jusqu'à la dimension, sont aussi trop analogues pour que Marguerite les ait ignorées. Si elle a eu des comédiens italiens, ils ont dû en jouer devant elle.

III. À en croire le mot d'une lettre de Marguerite elle-même, écrite de Nérac à M. d'Izernoy, à la date du 12 janvier 1532 : « Nous y passons notre temps à faire Moineries & Farces », on penserait que celles qui se trouvent dans ses œuvres sont dans le sens gai. Il n'en est rien : elle y prêche comme à l'ordinaire, & ce n'est pas elle qui a jamais fait, comme on dit, de l'art pour l'art. Comme dans les commentaires des interlocuteurs de ses Nouvelles, elle a un but sérieux : elle expose, disserte & régente encore plus qu'elle ne conseille. Ce que dit Florimond de Rémond exprime plus complètement ce qui est la vérité même, le sentiment dominant d'utilité actuelle & de propagande active. Il y a au XVI siècle une comédie Protestante & un théâtre Réformé ; il est surtout Génevois & à un moment Lyonnais, mais c'est

après le milieu du XVI siècle. Marguerite est antérieure, &, si Malingre est bien de son temps, Bèze ne vient qu'à sa suite.

IV. Les Farces de Marguerite sont au nombre de quatre. Deux seulement, les moins périlleuses, une qui ne touche en rien la religion & une autre très entortillée, ont été imprimées du vivant de leur auteur dans les Marguerites de la Marguerite. Les deux autres, restées inédites jusqu'à nos jours, ont été données par

M. Le Roux de Lincy. Toutes quatre se trouvent dans le manuscrit de ses Poésies (Voir I, 189), & nous les y avons collationnées.

J'ai dit quatre Farces, & non pas six. Il a paru pourtant en 1856 (Paris, Auguste Aubry, in-8 de 35 pages) « deux Farces inédites attribuées à la reine Marguerite de Navarre, sœur de François I, publiées avec une préface & des notes par Louis Lacour ».

Les deux dialogues à deux personnages, Clément & Catherine, sont charmants de tous points, du style le plus fin & le plus preste ; le vers de huit pieds à rime plate y est manié de la main la plus légère, avec les coupures & les suites les plus habiles comme avec le naturel le plus parfait & l'habileté la plus consommée. Mais il n'y a rien d'étonnant à ce qu'elles se trouvent « au milieu d'un certain nombre de poésies huguenotes du bon Marot, dans un recueil commencé en 1536 par un nommé Julyot ». Celui-ci serait-il Ferry Julyot, ce plus que méchant poëte, qui a écrit les ennuyeuses élégies de la jeune fille lamentant sa virginité perdue, auxquelles une réimpression récente a enlevé leur plus grand mérite, celui de la rareté ? Il n'importe, mais les deux Farces la Fille abhorrant mariage & la Vierge repentie, qui sont d'absolues traductions, d'ailleurs exquises, de deux des Colloquia d'Erasme, — celui de l'abbé Antronius & de la femme savante, Magdalia ; celui de la Virgo Misogamos, entre Catharina & Eubulus, le bon conseiller, — sont dans les œuvres de Marot. La Croix du Maine a parlé d'une édition sans lieu ni date, mais on en connaît deux de Paris & de Lyon à la date de 1549, cinq ans après la mort du poëte (Brunet, III, 1461), & leur texte est courant depuis l'édition de Lenglet-Dufresnoy :

Qui le sçavoir d'Erasme vouldra voir,
Et de Marot ensemble la rime avoir,

Lise cestuy colloque tant bien fait,
Car c'est d'Erasme & de Marot le fait.

Il nous est donc, à notre grand regret, impossible de joindre les deux jolis morceaux de maître Clément aux essais dramatiques de Marguerite, qui n'a jamais écrit avec cette légèreté & cette souplesse.

V. Je n'ai pas à revenir sur la condition rythmique qui se retrouve dans ses Farces comme dans ses pièces pieuses. Comme les coupures des strophes sont ici typographiquement indiquées, il est inutile d'insister, d'autant plus que la qualité comique des sujets ne comportait pas autant de recherche des formes lyriques. On pourrait plutôt insister sur ce point que ce ne sont point proprement des Farces. La Farce n'est ni un débat ni une leçon ; elle s'occupe plutôt à représenter une aventure ou un caractère pris dans la peinture des mœurs de la bourgeoisie ou du peuple, & elle les fait vivre au moyen d'une action simple, unique & sans complication d'intrigues accessoires : c'est une courte comédie en un seul acte. Celles de Marguerite ne sont pas de la comédie ; ce ne sont pas non plus formellement des moralités, puisqu'elles n'ont pas d'abstractions philosophiques ou religieuses personnifiées ; ce seraient plutôt des Sotties, mais on a appelé Farces des Sotties, & l'attribution de genre importe d'autant moins qu'il faut laisser à ces saynètes protestantes le titre que leur auteur leur a donné.

Dans le Malade, à côté de la femme qui, pour soulager son mari, a plus d'un remède, la dent de sanglier, les germes d'œufs, la fiente de pigeon, le jus de pavot ; à côté du médecin qui a la saignée & ne croit pas aux recettes des commères, il y a la chambrière qui conseille à son maître de se recommander à Dieu & de

ne compter que sur lui. C'est la seule foi qui le peut guérir & qui le guérit en effet.

Il est curieux de rapprocher le Malade de la pièce de Mathieu Malingre, « Moralité de la maladie de Chrestienté à treize personnages, — Foi, Espérance, Charité, Chrestienté, Bon Œuvre, Hypocrisie, Péché, le Médecin céleste, l'Aveugle, son Varlet, l'Apoticaire, le Docteur, — en laquelle sont monstrez plusieurs abuz advenus au Monde par la poison de péché & l'hypocrisie des heretiques ».

Il est aussi curieux de rappeler qu'elle fut jouée à La Rochelle, en 1558, devant Antoine de Bourbon & Jeanne d'Albret, la fille de Marguerite. C'est au fond le même sujet que le Malade, &, si la Moralité de Malingre était de 1558, date du voyage du roy de Navarre & de sa jeune femme, comme nous l'apprend le journal du pasteur Michel Pacqueteau, ce serait lui qui se serait inspiré de l'œuvre de la Reine ; mais son œuvre était écrite depuis longtemps, puisqu'on en connaît une édition imprimée à Paris par Pierre Vignolle en 1533. Comme Marguerite a surtout écrit à la fin de sa vie, il se pourrait que le thème soit de Malingre & que ce soit Marguerite qui le lui ait ensuite repris.

Les Deux Filles, les Deux Mariées & la Vieille n'ont rien de religieux : c'est, plus brièvement, une sorte de débat sur des questions amoureuses, comme Marguerite en a fait dans le poème des quatre Dames & des quatre Gentilshommes & dans celui de la Coche.

La première Femme a un mari fâcheux & jaloux à tort : la Vieille lui conseille de le changer en coucou. À la seconde, mariée à un mari qu'elle aime & qui en aime une autre, elle conseille de

l'aimer comme il fait, ou peu, ou beaucoup, ou pas du tout : c'est l'union ou la revanche. La première Fille veut rester fille & se moquer des amoureux : la Vieille, qui a de l'expérience, lui dit qu'elle aimera. Elle dit à la seconde Fille, qui fait l'éloge de l'amour, que celui qu'elle aime & qui l'aime cessera de l'aimer. Après cela & pour la danse, si fréquente & comme traditionnelle à la fin des Farces, arrivent un vieillard & quatre hommes, non pas pour faire une contre-partie littéraire, mais pour donner aux cing femmes leur nombre de cavaliers.

L'Inquisiteur est vraiment un peu trop naïf. Il se dit à lui-même qu'il est un coquin, & les Enfants parlent comme des Docteurs de l'Église ; mais on y sent le grand souffle religieux de ce sentiment, calviniste au XVI siècle & janséniste au suivant, que l'homme est impuissant sans la grâce, & que la foi l'emporte sur les œuvres elles-mêmes. C'est le Fides justificat, non opera, ce passage de l'Épître aux Romains qui, sous cette forme, était la marque de proscription pour les Bibles hérétiques.

La quatrième Farce, malgré ses obscurités, se rapporte a la supériorité des petits qui possèdent la vraie doctrine sur les grands qui se livrent à leurs passions. Ils sont représentés par des personnages allégorisés, d'ailleurs si fréquents dans le théâtre comique du XV & de la première moitié du XVI siècle.

Trop & Prou, qui sont de gros Seigneurs de ce monde, ont des robes riches & gorgiases, cannetillées, profilées, ricamérées, frisées & brochées d'or, d'argent & de soie ; mais par contre ils ont de grandes, lourdes & laides oreilles bestiales, des oreilles d'âne comme celles du roi Midas ; ils les cachent sous leurs chapeaux & sous leurs bonnets de nuit, mais ils sont tristes au fond, car ils

sont condamnés à les garder, parce qu'ils mourraient si on les leur coupait.

Les deux Marchands ont d'autres richesses. Peu, qui garde les bestiaux, a une bourse au côté, & Moins, qui travaille jour & nuit, a sa richesse sous ses cheveux. Ils sont plus petits que les autres hommes ; ils ont des habits si misérables qu'on les déchire quand on y touche ; ils n'ont rien, mais, tandis que Trop & Prou n'ont de cornes que de licorne & de cerf, eux ont sur la tête, comme des béliers, des cornes qui percent leurs chapeaux, qui leur servent à se défendre, à casser les œufs de l'Autruche & à faire fuir la Mort. Ils sont joyeux jusqu'à en rire, grâce à l'histoire qu'ils n'arrivent pas à raconter : Il était au commencement..., où il n'est pas difficile de voir l'Évangile, puisque ce sont les premiers mots du premier verset de saint Jean : In principio erat verbum. Si Trop & Prou avaient pendant un quart d'heure dans leurs oreilles la corne dont on dit à un moment qu'elle n'est de chair ni d'os, ils guériraient ; mais la corne leur fait mal, & ils ne peuvent la supporter.

La corne est un symbole de puissance (ainsi celles de Jupiter Ammon & de Moïse), & ce symbole s'est perpétué dans la forme du bonnet ducal des Doges de Venise & de Gênes, qui s'appelle un corno. Dans les mains d'Amalthée, la corne de la chèvre qui nourrit Jupiter est le symbole & la source de toutes les abondances. En même temps, l'idée de corne est biblique : c'est d'une corne que Samuel verse l'huile sur la tête de Saül pour le faire roi, & M. Frank (IV, 291) fait un curieux rapprochement avec le nom d'un des plus fameux docteurs protestants contemporains de Marguerite, l'Alsacien Martin Bucer, celui qui est mis en scène dans le Cymbalum mundi de Bonaventure Despériers, un livre

qu'elle n'a pas ignoré, sous le nom de Cubercus, anagramme de Bucerus. Or celui-ci, selon l'habitude des savants de son temps, avait anobli son nom en le latinisant : de Kuhhorn, qui veut dire corne de vache, il a fait Bucerus, de βοῦς & de xépaç, qui veut dire corne de boeuf.

Toutes ces idées, toutes ces allusions, en y joignant celle de la corne à sonner qui fait arriver aux oreilles le bruit de la bonne nouvelle, sont réunies & comme emmêlées. La Farce est volontairement obscure & ne conclut pas ; mais le sens général en est bien visible, malgré ses voiles. Comme dans le Malade, le seul chemin à suivre & le seul remède capable de guérir, c'est la parole divine & la foi nouvelle. Sauf la seconde Farce, qui est vraiment de plaisance & comme un intermezzo di ballo, les trois autres sont aussi bien du théâtre religieux que les pieux sujets tirés de l'enfance du Christ.

*A. de M.*

Pendant que je suis bon homme.

Comme cette question des timbres est intéressaute, j'ajouterai ceux qui sont indiqués pour quelques chansous spirituelles des Marguerites de la Marguerite. Une pièce en distiques alexandrius à rime plate est sur l'air :

Sur le pont d'Avignon, j'ouy chanter la belle.

Deux pièces en strophes de dix vers de sept pieds sont, l'une sur une chanson d'amour :

Trop penser m'y font Amours ;

Ol'espinelle du bois,
Mon amour la desire.

Enfin une dernière, en strophes de dix vers de six pieds, est sur :

Las ! que dit-on en France
Des gents de Luxembourg ?

On trouve dans le recueil de M. Le Roux de Lincy, II, 124, le timbre : Las ! que dit-on en France — De Monsieur de Bourbon, mis pour une strophe de huit vers. Il est certain que les strophes de Marguerite sont sur le chant d'une des pièces du siège de Metz : Que peut-on dire en France — Du camp de Luxembourg, — la chanson spirituelle, celle du siège de Metz & deux autres (Le Roux de Lincy, II, 403 & 417) indiquées sur le chant : Las ! que dit-on en France, étant également en strophes de dix vers. — M.

## Tome IV · 02

FARCE.

(BIBL. NAT., F. F. 12,485, F 80 R À 88 V.)

LE MALLADE.

Ma femme, que je suis mallade !
Je sens au cousté grant doulleur ;
J'ay le goust amer, le cueur fadde.

LA FEMME.

On le veoit à vostre coulleur,
Mais vueillez donq prandre bon cueur
Et vous esforcer de manger.

Le Mallade.

Menger, qui n'a plus de faveur ?
Vous me faictes vif enraiger.
Menger ? Je vous promectz, m'amye.
Que je n'ay goust ny appétit,
Et nul morceau ne sçaurois mye
Avaller, tant fust il petit.

La Femme.

Il vous fault donq mectre en ung lict :
Vous y serez plus à vostre aise.

Le Mallade.

Puis qu'en riens je ne prans délict,
Myeulx suis ainsi, ne vous desplaise.

La Femme.

Où vous tient vostre passion ?

Le Mallade.

Au cousté droict, soubz la mamelle,
Et sens une altération
Qu'il n'en fut jamais une telle.

La Femme.

La dent de sanglier blanche & belle
Vous donneray (c'est ma coustume),
Et d'une herbe, je sçay bien quelle,
Je vous feray ung cathaplume.

Le Mallade.

M'amye, ce n'est pas le poinct
Par où il me convient guérir :
Allez bien tost, ne tardez poinct,
Ung bon Médecin me quérir.

La Femme.

Tousjours à eulx voullez courir ;
Mais leur patte est trop dangereuse,
Car l'autre jour feirent mourir
La fille de la Proculeuse.
Entre nous, pouvres femmelettes,
Avons bien quelque expériance
Et congnoissons les herbelettes
Ainsi qu'eulx, par ma conscience.
Pensez vous que leur grant science
Puisse toutes choses sçavoir ?

Le Mallade.

Hay, je pers ma pascience !
Allez tost, faictes bon debvoir.

La Femme.

Et bien doncques, je le vois querre,
Puisqu'en luy seul vous voullez croire.

Si vouldroys je bien, par sainct Pierre !
Qu'il fust hors de vostre mémoire :
Car, si seullement voulliez boire
Cinq germes d'œufz tant seullement,
Vous verriez bien changer l'histoire,
Et guary seriez seurement.

Je y voys donq pour vous satisfaire,
Et, s'il est besoing, je y courray.

Le Mallade.

Las ! mon Dieu, je ne sçay que faire !
Je croy qu'à la fin je mourray ;
Plus porter cecy ne pourray,
Car ma doulleur tousjours augmente ;
Guères au Monde ne demourray.
Que vous en semble, ma servante ?

La Chambrière.

Si je osoys la vérité dire
Et qu'il vous pleust en gré la prandre,
Bien tost seriez hors de martire,
Sans au Médecin vous attendre.

Le Mallade.

Je ne sçay à quel Sainct me rendre,
Mais à tous ensemble me voue.

La Chambrière.

Ung seul vous en peult bien desfendre,
Qui est digne que l'on le loue.

Le Mallade.

Qui est celluy qui peult oster,
Comme vous dictes, tous mes maulx ?

La Chambrière.

C'est ung, si le pouvez gouster,
Qui feroit valloir voz travaulx,

Et jamais plus n'yriez aux faulx
Médecins, vous y confiant ;
Mais malladye & ses assaulx
Avec luy iriez desfiant.

Le Mallade.

Qui est ce Sainct ? qui peult il estre ?
Je vous prie, nommez le moy.

La Chambrière.

C'est le Sainct des Sainctz, le grant Maistre
Qui sanctifie Pappe & Roy ;
C'est Dieu, lequel fermement croy
Que tous voz maulx vous oustera
Quant par une asseurée foy
Vostre cueur là s'arrestera.
Y a il Médecin plus saige
Que Dieu, ou meilleur, ou plus doulx,
Ne qui tant ayme humain lignaige,

Ne si puissant — m'entendez vous —
Ne qui ayt sousfert tant de coups
Et la mort, pour vous rendre sain
Et pour tirer dehors des loups
Vostre âme & la mectre en son sain ?
Si à luy tout droict vous allez
Luy compter vostre pouvre affaire
Et que franchement vous parlez
Ainsi qu'un bon Chrestien doit faire,

Soubdain vous sentirez desfaire
Le lyen par qui tant sousfrez,
Et, s'il ne luy plaist ainsi faire,
A sousfrir pour luy vous osfrez.
Si vous regardiez vos mérittes
Et vos péchez bien clairement,
Voz doulleurs trouveriez petittes
Au pris de vostre jugement ;
Mectez en vostre entendement
Que riens il ne vous appartient
Que peine, doulleur & tourment,
Et que péché en mal vous tient.
Mais, en regardant ce péché
Et vous consentant à la peine,
Soudain en seriez destaché
Par une grâce souveraine
Qui du profond d'Enfer ramaine
L'âme qui est humiliée,
La rendant claire, belle & seine,
Et de tout péché deslyée.

Mon Maistre, mectez tout à rien
Vostre desir & voulunté.

Le Mallade.

En bonne foy je congnois bien
Que de Dieu vient toute santé ;
Mon cueur s'est si fort contanté
De vous oyr de luy parler
Que le mal qui m'a tourmenté
J'ay senty tout soubdain aller ;

Par quoy en ces plaisans propoz
Il est temps que je me repose.

La femme, au Médecin.

Hellas, Monsieur, mon bon espoux
Par moy sa doulleur vous expose
— Tant mal est que dire ne l'ose —
S'il vous plaist de le venir veoir.

Le Médecin.

Ma commère, vouldrois savoir
Quel mal il a.

La femme.

Soubz le tétin.

Le Médecin.

Quant lui print il ?

La Femme.

Ce fut arsoir,
Mais il ne s'est plainct qu'au matin.
Monseigneur, bien que du Latin
Vous ayez parfaicte science,
Arsoir m'apprint la grant Cathin
Une bien bonne expériance ;
Monsieur, de merde d'un tout blanc
Pigeon me dist que bon bruvaige

J'en feisse, qui ne couste ung blanc,
Et si ne peult faire dommaige.

Le Médecin.

Par ma foy, vous n'estes pas saige
Et vostre commère tant pouc,
Car la façon de ce potaige
Est desfendue en Languedoc.
Or, puis que je suis en la voye,
Bien tost remedde y donneray,
Mais premier fault que je le voye,
Puis de son cas j'ordonneray ;
Mais vous & autres garderay
Que vous n'y mectez jà la patte,
Ou congé je demanderay,
Laissant aller au lard la chatte.

La Femme.

Voicy l'huys de nostre maison.
Et puis que faict il, Chambrière ?

La Chambrière.

Il a dormy longue saison,
Sans se plaindre en nulle manière.

La Femme.

Ce seroit guarison planière
S'il prenoit ainsi son repos.

Le Médecin.

Le parler icy ne vault guères.
Entrons que je touche son poulx.

Icy touche le poulx, & le Mallade s'esveille.

Le Mallade.

Qui est cella ?

Le Médecin.

C'est moy, mon compère,
Qui viens pour santé vous donner.

Le Mallade.

Je ne vous voyois pas, mon Père ;
Plaise vous le me pardonner.
Las, je sens mon mal retourner
Que m'avoit ousté le dormir ;
En ung lieu ne puis séjourner ;
Il me faict suer & gémir.

Le Médecin.

Mon amy, nous vous guarirons ;
Nous n'aurons plus guères de mal.
Avez vous mangé potirons
Prins auprès de fer ou métal ?
Va poinct trop dur vostre cheval ?
Avez vous prins froict ou bruyne ?
Ça, baillez moy cest urinal

Que je regarde son uryne.

Il regarde, & puis dict :

Vrayement, nous sommes beaucoup myeulx,
Compère, que je ne pensois.
Nostre uryne est bonne & noz yeulx
Bien clairs ; or, pour parler françoys,
Seigner il vous fauldra, ainçoys
Que de prandre autre médecine,
Car, si autrement commançoys,
Médecin serois trop indigne.

Le Mallade.

Las, je crains tant ceste seignée
Et veoir ainsi mon sang respandre
Que ma peau est toute baignée
De sueur. Je n'y puis entendre.

Le Médecin.

Résolution vous fault prandre ;
Quoy, vous avez si bon esprit

Et faictes comme ung enfant tendre,
Que de crainte veine périt !

La Femme, au Médecin.

Monsieur, sans seigner, j'en ay veu
Qui sont guariz parfaictement
Pour avoir ung breuvaige beu
De just de pavot seullement.

Le Médecin.

Vous me troublez l'entendement ;
Taisez vous, folle que vous estes ;
D'icy au jour du Jugement
N'y auroict fin en voz receptes.
Je ne veiz jamais malladye,
Tant difficille en soit la cure,
Que quelque femme à l'estourdye
Mille remeddes n'y procure ;
Et, s'il advient par adventure
Que quelcun en puisse guarir,
Cent mil, ignorans leur nature,
De ceste herbe feront mourir.
Or bien avec l'Appothicaire
Vostre cas je voys ordonner
Ce qu'il nous conviendra faire
Pour à vous soubdain retourner.

La Femme.

Monsieur, pour plus ne séjourner,
Déclairez moy vostre ordonnance ;

Pour le mallade n'estonner,
Ne bougez poinct de sa présence.

Le Médecin.

Vous n'entendez goumes ny herbes ;
Par quoy ne les vous veulx nommer.

La Femme.

Si ay je bien leu les Prouverbes
Et le Voyaige d'oultre mer ;
Puis ne debvez ainsi blasmer
Noz receptes & noz moyens,
Mais les debvez bien estimer,
Car ilz viennent des Boumyens.
Or escripvez tout doulcement
Qu'il vous plaist que mon mary face ;
Il fera tout entièrement,
Car vous estes trop en sa grâce.
Aussy d'ouyr ne seray lasse
Tout ce qu'il vous plaira me dire ;
Or, s'il vous plaist, en ceste place
Vueillez pour son affaire escripre.

La Chambrière.

Mon maistre, que vous dict le cueur ?
Qu'avez vous aux hommes trouvé ?
Le Médecin est-il vainqueur
Du grant mal qu'avez esprouvé ?

Le Mallade.

Non, mais j'ay très bien approuvé
Que le mal fuyt par pascience,
Lequel bien tost j'ay retrouvé,
Me confiant à sa science.

La Chambrière.

Donq, puisque vous congnoissez
D'où tout le bien vous peult venir,
Tous faulx remeddes délaissez
Pour au seur & vray vous tenir.
La foy vous fera maintenir
Et sain & joyeulx en tout temps ;
Si vous y pouvez parvenir,
Vous serez du ranc des contans.
Si en vous pouvez concepvoir
Que Dieu est vostre seulle vye,
Besoing vous n'aurez d'y pourveoir
Ne peur qu'elle vous soit ravye,
Ny n'aurez desir ny envye
De malladye ny santé ;
Ceste vye poinct ne desvye
Quoy que le corps soit tourmenté.
Tous jours vous vous tourmenterez,
Ne regardant que vostre corps ;
Jamais ne vous contanterez
Que ne soyez au ranc des morts,
Mais vous aurez repos alors
Quant à vous mesmes serez mort ;

Lors seront en paix les discords
Par ung doulx & nouvel accord.

Pour ce que l'âme humiliée
En congnoissance de son riens,
Estant de son corps deslyée
Qu'elle l'estime moings que fiens,
Soubdain remplye de tous biens
Sera & réunye en Dieu,
Si fort lyée à ses lyens
Que le Diable n'y aura lieu.
Or, quand vous serez dépesché
Du Mallin & de ses tourmens,
Vostre mal, qui vient de péché,
Desnué de ses vestemens
Verrez, & tous ses instruments
Brusler au feu de charité ;
À l'heure sçaurez si je ments,
Car sainct serez en vérité.

Le Mallade.

À vostre parler me consens ;
Possible n'est d'y contredire ;
Je le croy ainsi & le sens
Tant que je pers tout mon martire.
Ô Dieu, qui pour vérité dire
Vostre filz nous avez transmis,
Heureulx est qui seul vous desire
Et en vous seul son cueur a mis !

Le Médecin.

Voilà par escript vostre cas ;
Je m'en voys jusqu[es] à demain.

Or sus, baillez moy les ducatz.

La Femme.

Voy les cy, tendez moy la main.

Le Mallade.

Monsieur, ce seigner inhumain
Pour riens je ne veulx endurer.

Le Médecin.

Si ferez.

Le Mallade.

Monsieur, je suis sain ;
Grant mal ne peult tousjours durer.

Le Médecin.

Si tost guarir ung pluréticque
Sans grande évacuation
Je n'ay poinct veu en ma praticque.
N'avez-vous plus de passion ?

Le Mallade.

Non, mais de consolacion
J'en ay assez pour vous en vendre.

Le Médecin.

Vostre dict n'est que fiction,
Car la seignée vous fault prandre.

Le Mallade.

Touchez mon poulx, mon bon compère ;
Voyez en quel estat je suis.

Le Médecin.

Il n'y a fiebvre qui m'appère ;
Cecy entendre je ne puis.
Ung riens n'y a qu'estiez au puys
De doulleur, dont j'estoys marry ;
Je n'ay faict que passer cest huys
Et je vous treuve tout guary !
Quelque herhe luy avez baillée ;
Dictes le moy, ne le cellez.

La Femme.

Vrayement je n'en suis pas taillée,
Veu qu'ainsi folle m'appellez.

Le Médecin.

Qu'avez vous faict, amy ? Parlez.

Le Mallade.

Riens dont je puisse avoir mémoire,
Mais tous mes maulx s'en sont allez
Seullement pour fermement croire.

Le Médecin.

Ha, pédieu, il y a du charme,
Ou parolles ou escripteaulx.

Le Mallade.

Non a, non ; c'est un propos ferme,
Qui sert plus que herbes ne tourteaulx.

Le Médecin.

Chambrière, ces cas nouveaulx
Viendroient ilz poinct de vostre teste ?

Le Mallade.

Compère, non ; les siens sont beaulx,
Ny à nul charme ne s'arreste.

La Chambrière rit.

Le Médecin.

Voyez vous ce visaige fainct,
Qui en derrière faict la moue ?
Ha, je mectray qu'à quelque Sainct
L'a voué, comme femme voue.
Mes quatre doidz dessus sa joue
Lui viendroient ilz pas bien à poinct ?

La Chambrière.

Monsieur, le Médecin l'on loue
Quant il guarist. Ne faict on poict ?

Le Médecin.

Vous l'avez donq guary, villaine,
Par vostre bel enchantement ?

La Chambrière.

Il est guary, j'en suis certaine,
Mais je ne sçay quoy ne comment.

La Femme.

Guary est ; mais dictes vrayement
Que vous luy avez [donc] donné ?

La Chambrière.

Rien, sinon ung enseignement
Ainsi que Dieu l'a ordonné.

La Femme.

Esse à dire une pastenostre.
Ou à faire chanter des messes ?

La Chambrière.

Ceste recepte va plus oultre,
Car ouster peult toutes tristesses.

La Femme.

Qu'esse ?

La Chambrière.

Qu'esse ? Se fier aux promesses
De Celluy qui jamais ne ment.

Le Médecin.

Qui vous a apprins ces haultesses
Et ce gentil jargonnement ?
Ce sont parolles d'enchanteurs
Parler ainsi par parabolles.
Nous avons de saiges Docteurs
Qui ont fréquenté les Escolles ;
Ilz nous servent de Prothocolles ;
Ceulx là nous debvons escoutter.

La Chambrière.

Mais, s'ilz disent folles parolles,
Font mal les femmes de doubter ?

Le Médecin.

Regardez comme elle respond !
Va, va mener tes oysons paistre
Et veoir si la géline pont :
C'est le lieu où il te fault estre.
Pendre à corde ou à chevestre,
L'on te doit.

La Chambrière.

Mais je m'esbahys
Comme ceulx qui rient du maistre
Veoir sain sont de vous tant hayz !

Le Médecin.

Or le feu sainct Anthoine t'arde !
J'en suis bien plus joyeulx que toy.

La Femme.

Monsieur, laissez ceste coquarde ;
Mais je vous requiers, dictes moy,
Peult ung homme par seulle foy
Guarir sans prandre médecines ?

Le Médecin.

Ouy vrayement, car je croy
Que Dieu faict miracles & signes.
C'estoit du temps de Jésuchrist
Que tout chascun il guarissoit ;
Mais de nous dit le sainct Escript
Que le Médecin, quel qu'il soit,
Fault honnorer. Poinct ne déçoit
Salomon, duquel par la bouche
La vérité de Dieu yssoit ;
À nostre honneur nully ne touche.
Dieu, voyant que sa créature
Sans malladye ne peult vivre,
Nous fist [à] ayde de Nature
Par qui de mal elle est délivre,
El ceste science en maint livre

Nous ont laissée noz Docteurs,
Si sçavans que ung homme est bien yvre
Qui veult reprandre telz aucteurs.
Les receptes dont vous usez
Sont bonnes ? Elles viennent de nous.
Toutesfoiz vous en abusez,
Car vous voullez bailler à tous

Ce qui est pour ung, oyez vous.
Or gardez que nul appareil,
Bruvaige, amer ou aigre doulx,
Ne baillez sans nostre conseil.
Et vous, la belle Chambrière,
Qui faictes icy la bigotte
Et puis vous venez en derrière
Louer vostre oraison dévotte,
Ung charme c'est, je le dénotte ;
Si prins l'a ton maistre, il mourra.

Le Mallade.

S'il ne laisse sa gloire sotte,
Ung grant ignorant demourra.

Le Médecin.

Compère, si le mal revient,
Ne tenez plus les yeulx bandez.
Lisez cest escript, qui contient
Vostre santé ; or l'entendez.

Quant vous vouldrez, si me mandez ;
À venir seray dilligent.
Santé avez, que prétendez,
Et moy j'en emporte l'argent.

Le Mallade.

Vrayement, il a bien besongné
De ressusciter ung vivant.

La Femme.

Si a il le ducat gaigné
Pour escripre en homme sçavant.

Le Mallade.

M'amye, ce n'est plus vent
De toute humaine opinion ;
Plus ne veulx qu'estre observant
Le bien, dont Foy faict l'unyon.
Ma femme, ne voyez vous pas
Que l'homme veult que l'on l'adore,
Et comme parle par compas
Ce Médecin que l'on honnore ?
Mais que les deux mains l'on luy dore,
Souvent reviendra en ce lieu ;
Mais je croy qu'il vouldroit encore
Que l'on creust en luy comme en Dieu.
Mais puisque, sans ung seul moyen,
Dieu m'a mis hors de tout danger,

Àluy seul, où gist tout mon bien,
Doresnavant me veulx renger
Sans jamais ce propos changer,
En priant à tous Chrestiens
En Celluy, d'où ne veulx bouger,
Tenir telle foy que je tiens.

FIN.

Le Voyaige d'outre-mer est probablement le Voyage & Itinéraire d'oultre-mer par Frère Jehan Thenaud, Maître ès ars, Docteur en Théologie & Gardien des Frères Mineurs d'Angoulesme,

& premièrement dudit lieu d'Angoulesme jusques au Cayre. Imprimé à Paris pour la veuve de Jean de Saint-Denis (Brunet, V, 778-9). — M.

## Tome IV · 03

### [DEUX FILLES, DEUX MARIÉES, LA VIEILLE, LE VIEILLARD ET LES QUATRE HOMMES.]

Bib. nat.; Fonds français, n 12,485, folio 88 à 100 v.

La Première Fille commence:

Tout le plaisir & le contantement
Que peult avoir ung gentil cueur honneste,
C'est liberté de corps, d'entendement,
Qui rend heureux tout homme, oyseau ou beste ;
Malheureux est qui, pour don ou requeste,
Se veult lyer à nulle servitude.
Quant est de moy, j'ay mise mon estudde
D'avoir le corps & le cueur libre de franc ;
Il n'y ha nul qui par solicitude
Me sçeust jamais ouster ce digne ranc.

La Seconde Fille.

Ô qu'ilz sont sotz & vuydes de raison,
Ceulx qui ont dit une amour vertueuse
Estre à ung cœur servitude & prison,
Et, pour aymer, la Dame malheureuse !

Leur faux parler ne me rendra paoureuse
D'aymer très fort, saichant que tout le bien,
Au pris d'Amour, se doit estimer rien ;
Car qui Amour ha dans son cueur enclose,
Il trouvera liberté son lyen,
Et ne sçauroit desirer autre chose.

La Première Fille.

Mieux me vauldroit tenir la bouche close
Que soustenir qu'il vault myeulx à ung cueur
D'estre vaincu que d'estre le vainqueur
De ceste Amour que vous louez si fort.

La Seconde Fille.

Comment vaincu ? Mais il en est plus fort,
Car le cueur seul, sans Amour, n'est que glace :
Amour est feu, qui donne lustre & grace,
Vye, vertu, sans qui le cueur n'est rien.

La Première Fille.

La liberté est suffisant moyen
Pour déchasser du cueur & Peur & Honte,
Et, quant à moy, je ne puis faire compte
De riens qui soit qui le puisse arracher
Hors de mon cueur.

La Seconde Fille.

Je ne veulx point tascher
De vous oster ceste vertu aymée,

Mais je dis bien que Liberté nommée
Doit estre Amour.

La Première Fille.

Or, pour conclusion,
Vous soustenez Plaisir & Passion
Estre tout ung, ce que ne puis entendre ;
Mais Liberté m'a très bien faict apprendre
Que tout plaisir en elle on peult trouver.

La Seconde Fille.

Mais c'est Amour qui le fait renouver,
Car, quant je puis au près de moy tenir
Celluy que j'ayme, mal ne me peult venir,
Et tous les maulx qui me sont advenuz
Je ne sçay plus lors qu'ilz sont devenuz.
En cest Amour & en ce grant plaisir
La Liberté seulle se peult choisir.

La Première Femme mariée.

Il faict grand mal à femme honneste & sage,
Qui crainct son Dieu & ayme son honneur,
Quand son mary par un meschant langage
Ignorer veult la bonté de son cueur.
Si ma beaulté mérite un serviteur
De qui je suis honnorée & aymée,
En dois je moings pourtant estre estimée
Puis que mon cueur n'est de vice taché ?
Non, mais plustost devrois estre blasmée
Si je faisois de non pécher péché.

La Seconde Femme mariée.

De vraye Amour autre Amour réciprocque,
C'est le parfaict de son plus grant desir ;
Mais, si Amour de l'autre Amour se mocque
Pour autre Amour trop moings digne choisir,
C'est un ennuy qui me donne loysir,
Temps ne repoz, pour trouver reconfort ;
Le désespoir est pire que la mort,
Et jallousye est un vray désespoir.
O Foy rompue & trop apparant tort,
Par vous me fault pis que mort recevoir !

La Première Femme.

Or sus, ma seur, vous pensez donq avoir
Ung plus grand mal, que nommez jallousye ?
Mais ce n'est riens que d'une fantaisie,
Au pris du mal que malgré moy je porte ;
Cent foiz le jour je soubzhaicte estre morte,
Car mon Mary si trèsfort me tourmente,
Et sans raison, qui plus me malcontante ;
Il a grand tort.

La Seconde Femme.

Vostre mal n'est qu'au corps.
Il est bien doulx, puis qu'il est par dehors,
Car vous n'avez peine que d'escoutter.
S'il vous failloit dans vostre cueur gouster
L'amer morceau que je mache à toute heure,

Vous diriez bien que, si je plains & pleure,
J'ay bien raison.

La Première Femme.

Raison, que dictes vous ?
Estre au matin, au soir, à tous les coups
Injuriée, blasmée & plus reprise
Qu'une villaine en adultère prise,
Moy qui suis tant femme de bien, bellas,
Me nommer telle ? Ah, je ne le suis pas ;
Le cueur m'en part.

La Seconde Femme.

Le myen aussi me crève ;
Car ceste Amour, qui ne faict jamais tresve,
Me faict aymer, qui aymée ne suis.
Il ayme une autre, & souffrir ne le puis.

La Première Fille.

Mais que peuvent ces deux Femmes tant dire ?

La Seconde Fille.

Mais d'où leur vient si triste contenance ?

La Première Femme.

Quelle raison fait ces filles tant rire ?

La Seconde Femme.

D'avoir plaisir monstrent grant apparence.

La Première Femme.

Saichons un peu la cause de leur joye.

La Seconde Femme.

Je le veulx bien.

La Première Femme.

Filles, Celluy vous voye,
Qui peult donner tout bien d'un seul regard !

La Première Fille.

Dames, aussi Celluy mesmes vous gard !
En vous pensons régner mérencolye.

La Seconde Femme.

Et nous voullons sçavoir si de folie
Ou de vertus vous parlez en riant.

La Seconde Fille.

Mais vous voyans ainsi pleurant, criant,
Vouldrions sçavoir si plus grand nostre riz
Est que l'ennuy qui fait vos cueurs marryz.

La Vieille.

Le Temps, qui fait & deffaict son chef d'euvre,
Ma, cent ans a, à son escolle prise ;
Son grand trésor, qu'à peu de gens descoeuvre,
M'a descouvert, dont je suis bien apprise.
Vingt ans aymay liberté, que l'on prise,

Sans point vouloir de serviteur avoir.
Vingt ans après, d'aymer feiz mon devoir ;
Mais ung tout seul, pour qui seul j'estois une,
Me fut osté, malgré tout mon vouloir,
Dont soixante ans j'ay pleuré ma fortune.

La Première Femme.

Voylà une Dame autenticque ;
Quel habit, quel port, quel visaige !

La Seconde femme.

Hélas, ma seur, qu'elle est anticque !

La Première Fille.

Voylà une Dame autenticque.

La Seconde Fille.

Cent ans apprend bien grand praticque ;
O qu'elle debyroit estre sage !

La Première Femme.

Voylà une Dame autenticque ;
Quel habit, quel port, quel visaige !

La Seconde femme.

Or, faisons vers elle ung voyaige ;
Nous n'en pouvons que myeulx valoir.

La Première Fille.

En bonne foy, j'ay grand voulloir
D'escouter sa saige doctrine.

La Seconde Fille.

Mais comme elle tient bonne myne !
Allons luy donner le bon jour.

La Première Femme.

Celluy qui au Ciel faict séjour
Et en Terre ha l'auctorité.
Vous doint toute prospérité.

La Vieille.

Mes filles, luy, qui ha puissance,
Donne à voz cueurs la congnoissance
De luy, & de vous mesme aussi.
Qui vous amène en ce lieu cy ?
Je vous requiers ne le celler.

La Seconde Femme.

Desir de vous ouyr parler
Et de vous quelque bien apprandre.
Et aussi pour vous faire entendre
Quelque débat en quoy nous sommes.

La Vieille.

Hélas, j'ay des ans si grans sommes
Que je croy que mon vieil langaige

N’est plus maintenant en usaige
Et qu’à peine l’entendrez vous.

La Première Fille.

Ne prenez, Madame, de nous
Ennuy à noz débatz ouyr.

La Seconde Fille.

Nous espérons nous resjouyr
Par vostre très saincte parole.

La Vieille.

Afin donc que je vous consolle,
Chascune face son devoir
De me dire & faire savoir
Son cas pour y donner conseil.
Hastez vous comme le souleil,
Car le serain est dangereulx
A mon vieil cerveau catterreulx,
Et, par ma grande experiance,
Je vous diray en conscience
Ce que faire il vous conviendra
Et qu’à chacune il adviendra.

Toutes ensemble.

Qui commancera de nous quatre ?

La Vieille.

La plus sage, sans tant débatre.

La Première Femme.

Ce sera moy.

La Seconde Femme.

Et moy aussi.

La Première Fille.

Vrayment, mes Dames, grant mercy ;
Vous estes saiges, & nous folles.

La Seconde Fille.

Saiges se disent de paroles,
Mais nous le sommes par effect.

La Vieille.

Pour mettre ordre sur tout ce faict,
Vous, la première en mariage,
Me déclairez vostre couraige.

La Première Femme.

J'ay un Mary indigne d'estre aymé ;
Je l'ayme autant que Dieu me le commande ;
Un Serviteur, d'autre part, estimé
Sans fin me cherche & ma grâce demande.
Honnesteté l'honneur me recommande,
Lequel je tiens ferme dedans mon cueur,
Mais ce Mary me faict payer l'amende
Où je n'ay fait ny péché ny erreur.
Devant chascun parle à mon Serviteur,

Qui ne me veult qu'obéyr & complaire,
Si sagement que, hors ung faulx menteur,
Nul ne me peult accuser de mal faire.
Las, ce fascheulx bien souvent me faict taire,
Où le parler me plairoit beaucoup mieulx,
Et destourner, pour myeulx le satisfaire,
D'un lieu plaisant en grant regret mes yeux ;

Car, s'il m'y veoit parler, tout furieulx,
Devant les gens faict myne si estrange
Que force m'est, fuyant les aymez lieux,
Qu'un bon propoz en ung fascheux je change ;
C'est ung ennuy qui mon cueur ronge & menge,
Mais, quant je veulx ce malheur évitter
Et que du tout à son voulloir me renge,
Pour le garder de tant se despitter,
Sans faire riens qui le puisse irritter,
Il entre lors en plus grand resverye
De jurer Dieu, de Diables invitter,
De m'accuser de toute menterye,
Et si seroit follie ou mocquerye
De le penser appaiser par douceur ;
Il n'a repos que de me veoir marrye,
Et mon repoz augmente sa fureur.
Cent mille noms, pour croistre ma doulleur,
Me va nommant, dont le moindre est Meschante.
Hellas, c'est bien sans raison ny couleur,
Car je suis trop de ce vice innocente.
Voilà le chant que nuyct & jour me chante ;
J'endure tout, & si n'y gaigne rien,
Mais la vertu & l'honneur, qui m'enchante,

Me font souffrir dire ne sçay combien.
Si seray je tousjours femme de bien,
Ce qu'il ne croit, dont il me tient grant tort,
Mais je ne puis trouver ung seul moyen

Pour recevoir ny donner reconfort
A mon amy, qui m'ayme si très fort,
Car je crains trop honneur & conscience ;
Durer ne puis sans secours, ou sans mort ;
Je perds le sens, raison & patience.

La Seconde Femme.

Si mon ennuy il vous plaist d'escoutter,
Qui dans mon cœur a prins source & naissance,
Possible n'est que vous puissiez doubter
Que vous ayez jamais eu congnoissance
De nul plus grand ; car j'ay eu joyssance
Du plus grand heur qui m'eust sçeu advenir.
Mais quoy ? Le temps, par sa longue puissance,
M'a faict cest heur tout malheur devenir.
Car plus parfait ne sçauroict soustenir
Que mon mary ceste mortelle Terre ;
Je le pensoys toute seule tenir ;
Las, je veoy bien que trop follement j'erre.
Il ayme ailleurs. Voylà ma mort, ma guerre ;
Je ne le puys souffrir, ne comporter ;
Je prie à Dieu qu'un esclat de tonnerre
Sa Dame ou moy puisse tost emporter.
Je ne voy rien pour me réconforter.
Par tout le cherche, & de le veoir j'ay crainte ;
Car je ne puys, le voyant, supporter

Qu'il ayme ailleurs à bon essiant sans faincte.
Pour quelque temps je me suis bien contraincte
De l'endurer, cellant ma passion,

Pensant qu'au jour il y ha heure maincte
Et qu'amour fust joincte à mutacion.
Riens n'a servy ma bonne intencion ;
Je l'ay perdu. Il ha une maistresse,
Qui de son cueur prent la possession.
Il est bien vray que le corps seul me laisse ;
Son corps sans cueur augmente ma tristesse.
Plus j'en suis près, moings j'y prans de plaisir ;
Si j'en suis loing, mon cueur souffre destresse,
Car de le veoir sans cesser j'ay desir.
Soit près ou loing, je n'ay que desplaisir,
Et le pis est que mon amour augmente
Tant que ne sçay lequel je doibz choisir,
Veoir ou non veoir, car chacun me tourmente.
Toute la nuict sans dormir me lamente,
En regrettant l'amytié incongneue
Que je luy porte, dont sa nouvelle amante
La joye en prend qu'autres foys j'ay reçeue.
Je brusle & ars ; je me morfonds, je sue ;
En fiebvre suis, mais mon seul Médecin,
Qui me pourroict du tout guarir, me tue,
Et si feray de ma plainete la fin.

La Première Fille.

Liberté honneste
A garder suis preste
Sans m'en divertir ;

Amour & follye
De mérencolye deci est ded test por tered
Ne se peult sortir.

Quand je oy parler,
Venir aller
Ces folz amoureux,
Je me prans à rire
Et à part moy dire
Qu'ilz sont malheureux.
Fy d'affection,
Fy de passion
Qui le cueur tourmente !
Mon cueur est à moy ;
Je n'ay mis ma foy
En don ny en vente.
J'ay, quoy que je voye,
Le cueur plein de joye
Et de vray plaisir ;
Si quelqu'un m'empesche,
Soubdain m'en depesche
Pour repoz choisir.
L'ayme mon repoz ;
Je fuy les propoz
D'Amour & sa bande,
Et qui me prieroit
D'aymer, il n'auroit
Rien que sa demande.
J'ayme vérité ;
J'ayme puretė

De cueur & de corps ;
Passion, Amour,

N'y faict nul séjour ;
Je les mectz dehors.
Des jaloux me ryz ;
Des fascheux marriz
Trèsbien mon temps passe ;
D'un Amour transy
Qui requiert mercy
Contrefaiz la grace.
Je me mocque d'eux,
Et nully ne veux
Pour mon serviteur ;
Car leur amytié,
Haynne ne pitié,
Ne me touche au cueur.
Leur cachez secretz,
Leur pileulx regretz
L'escoute très bien,
Mais de mon couraige
Je suis bien si saige
Qu'ilz n'entendent rien.
J'ay bien grant desir
De faire plaisir
A qui le mérite ;
Désolation,
Par compassion,
A joye je incite,

L'orgueil je rabaisse ;
Les Amoureulx laisse
Sans poinct les hanter ;
S'ilz pleurent ou prient,
Tant plus fort ilz crient,
Me prens à chanter.
Bref, je n'ay soucy
Un seul, Dieu mercy,
Qui le dormir m'ouste.
Qui ayme le vice,
Follye ou malice,
Las, que cher leur couste !
Libertė garder
Veulx, sans m'hazarder
De jamais aymer ;
Ayme qui vouldra ;
En fin les fauldra
Tous desestimer.

## La Deuxiesme Fille.

L'Amour vertueuse,
Non point vicieuse,
Je veulx soustenir,
Qui n'est moings duisante
Que belle & plaisante
L'on la doit tenir.

Quand Amour s'attache
Au cueur qui n'a tache
De meschanceté,
Il luy donne grace,

Parolle & audace,
Pour estre acceptė.
Sans Amour, ung Homme
Est tout ainsi comme
Une froyde Idolle ;
Sans Amour, la Femme
Est fascheuse, infame,
Mal plaisante & folle.
Amour en tournoys
Fait porter harnoys
Et rompre les lances,
Picquer les chevaulx,
Faire les grans saultz
Et tenir les dances.
Qui n'ayme bien fort,
Il est salle & ort
Et très mal vestu ;
De bien est forclus,
Et ne vault pas plus
Qu'un pouvre festu.
J'ayme & suis aymée,
Prisée, estimée
D'un honneste & sage,

Lequel aymer veux ;
J'en ay fait les veuz
Le long de mon aage.
Tousjours en luy pense,
Et n'ay contenance,
Ne bien, qu'à le veoir ;
Loing de luy j'escriptz,

Et en pleurs & cryz
Faiz bien mon debvoir.
Puis, quand le reveoy
Assis près de moy,
Escoutant ses dictz,
J'y prans tel plaisir
Que je n'ay desir
D'estre en Paradis.
Mon cueur n'est plus mien ;
Il s'en court au sien,
Mais le changement
Me donne tant d'ayse
Que mes maulx j'appaise
Tout en ung moment.
Quoy que l'on me face,
Tourment ou menace,
Le tout en gré prans ;
D'Amour mon cueur volle ;
C'est la bonne escolle
Où tout bien j'apprans.

Je ne pense pas
Faire tour ne pas
Sans penser en luy ;
Il est de mes maulx,
Peines & travaulx,
Reffuge & appuy.
Qui tient donq Amour
Pour prison & tour ?
Il ha très grand tort ;
Amour je soustiens

Cause de tous biens
Jusques à la mort.
Car la servitude,
La peine ou l'estude
Qui est en amours,
M'est liberté, joye,
Pourveu que je voye
Mon amy tousjours.

La Vieille.

Mes Filles, tous vos différendz
J'ai maintesfoiz veu sur les rancz ;
Telz débatz nouveaulx ne me sont.
Assez y en ha qui en ont
Et de plus grans ont soustenuz,
Lesquelz devant moy sont venuz,
Et moy, qui congnoys la racine
De tous ces cas, la médecine
Leur ay très bien sçeu ordonner,

Car à vous j'espère donner
Advertissement profitable.
Vous, qui souffrez mal importable
D'un mary fascheux & jaloux,
Je vous requiers, appaisez vous,
Car le temps l'ayde vous fera
Et dedens son cœur deffera
L'opinion, dont la beauté
Est cause de sa cruaultė ;
Ou bien, s'il est [ou] veau ou beste,
Qu'il n'ayt raison, cerveau ou teste

Pour recepvoir nulle science,
Aussi, si vostre patience
Ne peult plus endurer, d'un veau
Faites un très plaisant oyseau,
Car, si ne le faictes voller,
Il ne vous sçauroit consoler.
Mais, en chantant le temps qui pleure,
A tout le moings aurez une heure
Qui vous fera les vingt & troys
Supporter en oyant sa voix,
Car le soupesonneulx meschant
Mérite bien chanter ce chant.
Ne pensez pas, pour vous tuer
Et à bien faire esvertuer,
A raison jamais le renger ;
Mais il le fault du tout changer.
S'il est changé, & vous aussi,
Vous sortirez hors de soulcy ;

Vous n'aurez consolation
Qu'en ceste transmutation.

La Première Femme.

Ma Dame, j'ayme mieulx souffrir
Et à tourment & mort m'offrir,
Nonobstant sa meschansetė,
Que faire un tour de lascheté.

La Vieille.

Bien, bien ; le temps y pourveoyra,
Car, quand bien layde vous verra,
Autant qu'il en fait trop de compte
Vous laissera, dont aurez honte ;
Car d'un fascheux naifvement
Ne veiz jamais amendement.

La Seconde Femme.

Et moy, que mon Mary desprise,
Seray je poinct de vous apprise ?

La Vieille.

Ouy vrayement ; c'est bien raison.
Vous voullez estaindre un tyson
Avant la nuyct ; mais mieux vauldroit
Le laisser bruslant que tout froict.
Vostre Mary, plain de feu vif,
S'il ayme ailleurs d'un cueur naïf,
C'est vray signe qu'il n'est pas mort.
Bien qu'il vous tienne ung peu de tort
En autre lieu tant séjourner,

Au moins il vous peult retourner
Et ne vous en traicte pas pys.
Le voudriez vous sur les tappys
Tout le long du jour bien couché,
Et son œil à plaisir bouché
Sans pouvoir nulle beaulté voir ?
Laissez luy faire son debvoir,
Puis que rien ne vous dimynue.

Ne craingnez point la continue ;
Le temps la tournera en quarte.
N'ayez peur que tant il s'escarte
Qu'au logis groz d'enfant revienne.
Faictes comme luy ; qui tient tienne,
Car la loyauté vous tourmente.
S'il est Amant, soyez Amante.
Quand il n'aymera rien que vous,
N'aymez aussi que vostre espoux,
Car il vous doit servir d'exemple.
Vostre Amour est un peu trop ample
Et n'est pas esgalle à la sienne.
C'est fait en Juyfve ou Payenne
D'estre ainsi de son Mary serve.
Rien ne guérira vostre verve
Que de l'aymer tout en la sorte
Qu'il vous ayme, ou vous estes morte.
Où peu-peu ; prou-prou ; où point-point,
Et, si vous ne gaignez ce poinct,
Vous ne ferez que tracasser
Cueur & corps, & membres casser.
Le temps, par qui espérez myeulx,

Le vous rendra si laict, si vieulx,
Que mal vous en contenterez,
Et bien souvent soubhaicterez
Estre jallouse & qu'il fust fort,
Mais plus tost trouverez la mort
Que de retourner en jeunesse.
Touteffoiz, Amour ou Vieillesse

Mectront à vostre douleur fin ;
Trompé y sera le plus fin.

La Seconde Femme.

Vous me donnez peu d'espérance.
Après une longue sousfrance
Vous me promectez un tourment,
Ou ung remède promptement,
Que mon cœur ne sçauroit voulloir.

La Vieille.

Il ne vous fault donq plus douloir,
Car j'ay dit ce qui se peult faire.

La Première Fille.

Madame, & puis de mon affaire.
Je suis bien, je m'y veulx tenir ;
Que sera ce de l'advenir ?

La Vieille.

Que ce sera ? Hellas, m'amye,
Je voy bien que ne sçavez mye
La grand' puissance qu'a le temps.
Hau, que j'en ay vu de contans

Qui n'eussent sçeu soubhaicter mieux,
Mais tout soubdain du hault des Cieulx
Les ay veu descendre bien bas.
Je prise & loue voz esbatz ;
La vertu, qui vous rend parfaicte,

Vous ha ainsi joyeuse faicte.
Toutesfois, ne l'auctorisez
Tant que les autres desprisez.
Amour est un fin & faulx Ange,
Qui très cruellement se venge
De ceux qui de luy n'ont faict compte,
Car un orguilleux crainct la honte.
Plus il vous veoit honneste & belle,
Envers luy cruelle & rebelle,
Plus il desire droict frapper
En vostre cueur & l'attrapper,
Ce que jusques icy n'a faict,
N'ayant trouvé nul si parfaict
Qui méritast vostre amytié.
Si une fois vostre moictié
Amour met devant voz beaulx yeulx,
Onques personne n'ayma mieulx
Que vous ferez, j'en suis certaine.
Ce sera la Bonté haultaine,
Qui par le temps y pourveoyra.
Jusques là l'on ne vous verra
Aymer, car vous estes trop fine,
Je le voy bien à vostre myne,
Car de rien ne faictes semblant.
Amour, qui va les cueurs emblant,

Et le Temps, qui doulcement passe
Sans que vostre vertu s'esface,
Vous feront changer de propouz,
Trembler le cœur, battre les poulx,

Et sentir le doulx & l'amer
Que l'on peult souffrir pour aymer.

La Première Fille.

Je n'en croy riens. Je tiendray ferme,
Ne jà n'auray à l'œil la lerme
Pour souffrir nulle passion,
Ne d'Amour ny d'affection.

La Vieille.

Vous ne trouvez, par ignorance,
A ma prophétye apparence,
Mais, quand le cas vous adviendra,
De la Vieille vous souviendra.

La Seconde Fille.

Je crains, Madame, & veux sçavoir
Si le temps aura le pouvoir
De changer ma grant amyité.

La Vieille.

Fille, vous me faictes pitié,
Car vostre grand contantement
Ne sçauroit durer longuement.
Le cueur d'un homme est si muable,
Le temps est si très variable,
Les occasions qui surviennent,
Les parolles qui vont & viennent,

Qu'impossible est qu'Amour soit ferme,
Combien qu'il le jure & afferme.
Las, ma Fille, il m'a bien menty !
Il me présenta un party,
Au printemps de ma grant jeunesse,
Tel qu'au Ciel n'y avoit Déesse
A qui j'eusse changé mon lieu.
Mon amy j'aymois plus que Dieu,
Et de luy pensoys estre aymée,
Dont de nully n'estois blasmée.
Or voyez que le Temps m'a fait :
Un serviteur si très parfait
Il m'a osté sans nul respit,
Dont j'ay souffert si grand despit
Que, soixante ans ha, le regrette.
Vieille je suis, mais je soubhaicte
Souvent le bien que j'ay perdu.
Mon malheur avez entendu,
Qui de mon cueur n'est arraché ;
Vous n'en aurez meilleur marché,
Car le temps, qui vous faict présent
D'aise & de plaisir à présent,
Ainsi qu'il ha d'Amour le feu
Dans vostre cueur mis peu à peu,
Ainsi peu à peu l'estaindra,
Dont telle doulleur soustiendra
Vostre esperit & vostre corps
Que l'Ame en saillira dehors,
S'elle n'est de Dieu arrestée.
Helas, je vous voy apprestée

De sousfrir autant de tourment
D'amour que de contentement.

La Seconde Fille.

Hau, grant Vieille, qui vous croiroit
En grand' peine & douleur seroit,
Mais plus tost la mer haulseroit
Et le hault ciel s'abbaisseroit
Qu'il m'advint fortune pareille ;
Je ne croy point ceste merveille.

La Vieille.

Ma fille, par là passerez,
Et alors contrainte serez
Dire : « La Vieille le m'a dict. »

La Première Fille.

Hau, de Dieu soit mon cueur maudit
Si je croy en vostre parolle.

La Seconde Fille.

Ny moy ; je ne suis pas si folle ;
Elle ne produict que malheur.

La Vieille.

Ha, vous aurez ung serviteur,
Qui vous fera propoz changer.

La Première Fille.

J’aymerois mieulx vifve enrager ;
Mon cueur sans amour demourra,

Et libre vivra & mourra ;
J’en faiz la figue aux amoureux.

La Première Femme.

Mon cueur craintif & desireulx
Ne sçait quel moyen il doit prandre,
Ou d’aymer ung autre, ou d’attendre
Le temps qu’elle me prophétise ;
Mais j’estimeroys à sottise
Reffuser ung bien qui est près
Pour en attendre un autre après.

La Vieille.

Prenez le Temps si vous povez,
Car reffuser vous ne devez
L’Occasion, quand elle vient ;
Si aux cheveux l’on ne la tient,
Elle s’enfuyt par violance
Et ne laisse que repentance ;
Pensez saigement en ce cas.

La Première Femme.

Ha, vrayment je n’y faudray pas.

La Seconde Femme.

Mon cerveau, mon cueur, ma mémoire
Est tout troublé, & ne puis croire

Ceste Sibille prophèticque,
Car, plus mon esperit s'applicque

Aespérer bien par le Temps
Comme elle dict, rien n'y entends ;
Car l'amour, que trop fort je porte
A mon Mary, me rendra morte
Premier qu'aultre amour endurer,
Et me gardera de durer
Jusqu'au temps qu'elle me promect
Repoz, dont en peine me mect
Plus grande que ne sentiz oncques.

La Vieille.

Si n'aurez vous repoz qu'adoncques.
On pourroict tel songe songer
Qui ne seroit mye mensonger ;
Le bon Docteur bien en parla.
Vrayment vous passerez par là
Toutes quatre, malgré vos dents,
Et moy, de peur des accidens,
Du serain m'en voys retirer.

La Première Femme.

Quoy, nous lairrez vous souspirer
Sans nous dire rien qui vaille ?

La Vieille.

Or appaisez vostre bataille ;
Je n'en puis plus porter le faix.

Je prie au Dieu de toute paix
Remplir vos cerveaulx de raison.

La Seconde Femme.

Elle s'en va en sa maison ;
On ne la peult plus retenir.

La Première Fille.

Mais qui la fist icy venir
Pour me dire une menterie ?
Que j'aymeray ! C'est moquerie ;
Amour en mon cueur nie sera.

La Seconde Fille.

Que mon amy me laissera ?
La faulse Vieille aura menty ;
Jamais ne sera departy
Moy de son cœur, ne luy du myen.

La Première Femme.

Rompre aussi mon chaste lyen,
Ou devenir layde & hydeuse
Comme m'a dict ceste fascheuse,
Hay, vrayment elle mentira ;
Mon mary se convertira,
Me voyant digne d'estimer.

La Seconde Femme.

Le grant feu vous puisse allumer,
Qui veult que j'ayme ou que j'attende

Que vieillesse ou foiblesse amende
Mon mary ! Mais j'ay espérance
Que, par ma grant persévérance,
En brief retournera à moy,
Et lors seray sans nul esmoy.

La Première Fille.

Leur grant ennuy & leur neccessité
Leur fist chercher secours de créature ;
Nostre plaisir par curiosité
Nous fist vouloir savoir nostre adventure.
Le temps, les ans, le sens & l'escriture
De ceste Dame, apparantement sage,
Nous fist ouvrir le secret du courage
Dont rien que mal n'avons peu recevoir.
Nous concluons, par tout nostre langaige,
Que de sçavoir l'advenir, c'est l'ouvraige
De Celluy seul qui sur tous a pouvoir,
Lequel prions, selon nostre debvoir,
Qu'ainsi que Roy en terre il vous fait voir,
Vous doint régner au Ciel pour heritage.

La Vieillard.

Ma bonne Dame, où allez vous ?
Où portez vous ceste jeunesse ?

La Vieille.

En bonne foy, mon amy doulx,
Sur un lict par grande foiblesse.

La Vieillard.

Je veoy là bien grande jeunesse.
En venez vous ?

La Vieille.

Ouy, le pas.
Vray leur ay dict comme la messe ;
Mais quoy ? Ilz ne m'en croyent pas.

La Vieillard.

Je y voys parler par tel compas
Que je croy que l'on m'entendra.

La Vieille.

Leur cerveau donc s'amendera,
Car je leur ay dict.

La Vieillard.

J'entens bien ;
Mais, confermant vostre entretien,
Je leur en diray davantaige.

La Vieille.

J'attendray voir si son langaige
Sera mieulx que le myen reçeu.

La Vieillard.

Dames, si je ne suis déçeu,

Trop grandement vous forvoyez
D'ont ceste Dame ne croyez.

Le Premier Homme.

Que veult ce Vieillart à ces Dames ?
Qu'il est caduc & desfailly !

Le Second Homme.

Pensez qu'il veult sauver leurs ames ;
Sus, de nous soit assailly.

Le Troysiesme Homme.

Pas n'aurons le cœur si failly
Que d'un Vieillard poulser ne battre.

Le quatriesme Homme.

Menons les dancer toutes quatre,
Et vous les verrez bien tencer.

Le Vieillard.

Tencer, non, mais bien vous combattre,
Ma Vieille & moy, de bien danser.
Or dansons, sans plus y penser ;
Vous verrez leur orgueil rabattre.

FIN.

# Tome IV · 04

## L'INQUISITEUR.

Bib. nat.; Fonds français, n 12,485, folio 100 v à 107 v.

L'Inquisiteur commence.

Le temps s'en va tousjours en empirant ;
L'on ne fait plus de religion compte.
Nostre crédit, dont je voys souspirant,
Se pourroict bien en fin tourner à honte.
Ce savoir neuf, qui le nostre surmonte,
Nous oustera en fin honneur bruict,
D'ont tous les jours fault qu'en chaire je monte
Jusques à ce que par moy soit destruict.
Si je n'avoys qu'aux ignorans affaire,
Je les ferois retourner par la craincte ;
Mais je ne puis les sçavans faire taire,
Qui myeulx que moy ont l'Escripture saincte,
Car contanter je ne les puis de faincte ;
Tousjours leur fault alléguer l'Escripture,
Dont ilz me font soustenir peine maincte,
Car je n'en feiz jamais bonne lecture.
Grant temps y a que suis passé Docteur
Dedans Paris par ceulx de la Sorbonne ;

Quatre ans y a que suis Inquisiteur
De nostre foy, sans espargner personne.
Je ne dys pas que, si quelcun me donne
Ung bon présent pour rachacter sa vye,
Mais que jamais à nully mot ne sonne,

Qu'à le saulver promptement n'aye envye.
Mais à ung sot, il se laisse mourir
Par ung tesmoing que [lors] je luy suscite,
Et ne se veult par argent secourir,
Comme raison à ce faire l'incitte.
Bien que de mort ne voye nul méritte,
Il passera par le feu toutesfoiz
Et, si ung peu mon cerveau il irrite,
Brusler tout vif pas grant compte n'en faiz.
Car il vault myeulx qu'un homme innocent meure
Cruellement, pour estre exemple à tous,
Que cest erreur plus longuement demeure,
Par qui noz loix vont sans dessus dessoubz.
Si l'homme meurt innocent, simple & doulx,
Bien heureulx est ; au Ciel trouvera place ;
S'il est mauvais, soustenir pouvons nous
Qu'en le faisant mourir on lui faict grace.
Bons & maulvais, la chose est claire & ample,
J'envoye au feu, quant ne sont présentez ;
Je n'ay regard seulement qu'à l'exemple
Et ne me chault de tous les tourmentez.
Assez de gens se sont mal contantez
De ma rigueur, mais je n'en faiz que rire ;
Je n'ay nul soing, fors que bien augmentez
Soient de par moy les moyens de martire.

Si quelque amy de ma façon cruelle
Par charité pense de m'advertir,
Je luy respondz : « Las, amy, c'est le zelle
Que j'ay de faire hors du pays sortir
Ceulx qui peuvent le peuple divertir

D’estre subgectz de nostre saincte Eglise. »
Le noir en blanc ainsi sçay convertir.
Car ma fureur en zelle je desguyse.
De tous leurs dictz ne me chault pas d’un double;
Je n’ay regard qu’aux biens que je reçoy.
Ce m’est tout ung qui s’en courrousse ou trouble.
Je impugne ceulx qui soustiennent la foy.
De la bonne euvre j’en parle bien, mais quoy ?
Je n’en veulx poinct la peine & l’exercisse.
Foy ne me plaist, & ne sçay que je croy,
Et quicter puis de bonne heure l’office.
Tout mon cas gist à faire bonne myne ;
Rien-ne-vault suis, & contrefaiz le bon,
Mais il n’y a créature si fyne
S’elle ne sçait m’appaiser d’un bon don,
Que ne luy face ou bien porter bourdon
En quelque long & pénible voyaige,
Ou demander en chemise pardon,
Ou bien mourir par le feu ou en caige.
Mais ces propoz troublent tant mon cerveau
Qu’il me convient, pour fournir à la peine,

Aller dehors, puisque le temps est beau,
Car je n’y fuz encore de sepmaine.
A celle fin que mieulx je me pourmène,
Çà mes soulliers ; oustez moy ces pantoufles.
Contre le froid je treuve chose saine
D’avoir des gants ; donnez moy donq mes moufles.

Le Varlet.

Où voullez vous aller, mon Maistre,
En ce temps, qui est si divers ?

L'Inquisiteur.

Je ne sçaurois plus icy estre.

Le Varlet.

Il a l'esperit de travers ;
Les prez sont de neiges couvertz,
Et ne s'en peult l'on retirer.

L'Inquisiteur.

Je voys veoir s'il y a des vers
En quelque nez, pour les tirer.
Il faid froid ?

Le Varlet.

Non faict, ce me semble.

L'Inquisiteur.

Aquoy le congnoys tu, Varlet ?

Le Varlet.

Pour ce que je veoy là ensemble
Des enfans jouer au pallet.

L'Inquisiteur.

Voilà la raison d'un follet,
Quant l'enfant joue par nature

A la neige ou du chastellet,
Dire qu'il n'a poinct de froidure.

Le Varlet.

Mon Maistre, poinct ne me blasmez.
Voyez les enfants en ce jeu ;
Ilz sont rouges & enflammez
Comme ceulx qui sont près du feu.
Ou ilz n'ont nul froict en ce lieu
Comme celluy que vous sentez,
Ou ilz sont mieulx gardez de Dieu
Que vous, que tant vous tourmentez.

L'Inquisiteur, le frappant.

Quel fol voicy ? Te tairas tu ?
Tappartient il d'ainsi parler ?

Le Varlet.

Mon Maistre, vous n'avez battu ;
A Dieu donq ; je m'en veulx aller.

L'Inquisiteur.

Non feras, car trop bien celler
Tu sçaiz mon affaire secret.

Le Varlet.

Cessez doncques de m'appeller
Ainsi fol, puis que suis discret.

Janot, enfant.

Perrot, gecte après ;
J'ai tiré si près
Que je touche au but ;

PERROT.

Pour ce beau cyprès
As tiré exprès ;
Le gaing cause en fut.

JANOT.

Aussi soubz ung umbre
Sans avoir encombre
Me reposeray ;
Ses fruictz sont sans nombre,
Dont joyeulx, non sombre,
Dessoubz m'asserray.

PERROT.

Janot, par ma foy,
Tu as devant moy
Emporté le prix ;

JANOT.

Ace que je veoy,
Vanter ne me doy ;
L'heur le m'a appris.

JACOT.

Deux autres enfans.

Thierrot, hazarder
Me veulx à garder
Ce petit chasteau ;

THIERROT.

Et moy regarder
Comme sans tarder
L'auray ainsi beau.

JACOT.

Je le veulx desfendre
Jusqu'au sang respandre,
Sans craindre mourir ;

THIERROT.

Et moy de le prandre
Veulx tousjours prétendre ;
Là je veulx courir.

CLÈROT.

Autres deux.

Thiénot, viens tout beau :
Nous prandrons l'oyseau
Qui volle si hault ;

THIÉNOT.

Mon Dieu, qu'il est beau !

Sa plume & sa peau
Myeulx qu'un monde vault.

Clèrot.

J'en ay ung qui volle
Et passe en parolle
Le vert papegault ;

Thiénot.

Le myen me consolle,
Me baise & m'accolle ;
La voix m'en deffault.

Le Varlet.

Mais, à vostre advis, ont ilz froit,
Mon Maistre, ces petis garsons ?
Il me semble qu'en cest endroict
De feu leur servent les glassons.

L'Inquisiteur.

Il vauldroit myeulx qu'à noz leçons
Feussent par leurs parens induictz
Qu'ainsi en jeux & en chansons
Passer leur temps ; ilz sont séduictz.
Enfans, enfans, vous perdez temps ;
Vous feriez myeulx d'estudier.

Janot.

Monsieur, si nous sommes contans,
Ne vous en vueillez ennuyer.

L'Inquisiteur.

Voylà ung beau contantement
De jouer au chasteau de noix ;

Pérot.

C'est ung très bel esbatement,
Où rien de mal je n'y congnois.

L'Inquisiteur.

Le temps perdez — ne faictes poinct ? —
En chose à nully proufictable ;

Jacot.

Las, mais qu'il ne nous perde poinct,
Le passe-temps n'est louable.

L'Inquisiteur.

Enfans, il vous seroit bien myeulx
D'avoir de bien & mal science ;

Thierrot.

De mal, pour estre vicieulx ?
C'est bien pour perdre pascience.

L'Inquisiteur.

Vicieulx, je ne l'entendz pas,
Mais c'est pour acquérir vertu ;

CLÈROT.

On l'acquiert ainsi par compas
Et par la reigle d'un festu ?

L'INQUISITEUR.

Enfance qui est obstinée
Ne veult jamais nul bien apprendre ;

THIÉNOT.

Rabbi, celle qui est bien née
Sçait tout ce qu'il luy fault entendre.

L'INQUISITEUR.

Qui leur a apprins à respondre
Et dire chose si haultaine ?

JACOT.

Qui luy a apprins à se tondre
Et à porter si grant mitaine ?

L'INQUISITEUR.

Voulez vous donq estre ignorans
Et perdre ainsi vostre jeunesse ?

PÉROT.

Non, mais c'est à tenir les rancs
De tout vray plaisir & liesse.

L'Inquisiteur.

Quel plaisir pouvez vous avoir
A jeu de si peu de valleur ?

Jacot.

Comment pouvez vous le jeu veoir,
Qui n'a ne forme ne colleur ?

L'Inquisiteur.

Je voy le jeu, où fourvoyez
Vous estes de faire tout bien ;

Thierrot.

Ha, vous dictes que vous voyez ;
En bonne foy, je n'en croy rien.

L'Inquisiteur.

N'ay je pas deux yeulx en la teste
Pour veoir ce qui est devant moy ?

Clèrot.

Aussi a bien, Monsieur, la beste,
Et n'a entendement ne foy.

L'Inquisiteur.

Ces parolles sont trop amères ;
Il me fault plus avant sçavoir
Qui sont leurs pères & leurs mères,
Ou je ferois maulvais debvoir.
Mon enfant, qui est vostre père ?
Donnez m'en signes apparens.

JACOT.

Le vostre.

L'INQUISITEUR.

Non est ; par sainct Père,
Nous ne sommes en rien parens.

JACOT.

Puisque ne voullez qu'il soit vostre
Ainsi comme je l'avoys dict,
C'est donq le Père qui est nostre
Où vous avez peu de crédit.

L'INQUISITEUR.

Je n'ay que faire de sa grâce,
Ne de tes parens & cousins ;

PERROT.

Aussi, Monsieur, bien il se passe
De vous ; il a de bons voysins.

L'INQUISITEUR.

Quel est son nom ? Ne le cellez ;
Dy aussi le tien de toy mesmes ;

JACOT.

Monsieur, pour le savoir allez
Au Prebstre qui fist son baptesme.

L'INQUISITEUR.

Comment l'appelles-tu ?

THIERROT.

Comment l'appelles-tu ? Il vient
Tousjours à moy sans l'appeller ;
Le lieu est hault où il se tient ;
Monsieur, vous n'y sçauriez aller.

L'INQUISITEUR.

Nommez moy la maison, la rue ;
A quelle enseigne est ce que c'est ?

CLÈROT.

Atous enfans elle est congneue,
Et vous ne sçavez où elle est ?

L'INQUISITEUR.

Est il Gentil homme ou Marchant,
Ou si Mécanicque peult estre ?

THIÉNOT.

Ne l'allez poinct ainsi cherchant,
Car vous ne le pouvez congnoistre.

L'Inquisiteur.

Mais est il père de vous tous,
Ou bien si chacun a le sien ?

Janot.

Nostre père est, entendez vous ;
Héritiers sommes de son bien.

L'Inquisiteur.

S'il a de quoy, il a grant tort
Qu'il ne vous mect à noz estuddes ;

Pérot.

Nostre partaige & nostre sort
Tenons seur sans solicitudes.

L'Inquisiteur.

Voici des responses bien fines ;
Savoir fault qui leur a apprises ;

Jacot.

Monsieur, j'ay veu ung plat de guynes
Où les plus rouges estoient prises.

L'Inquisiteur.

Si je prans des verges au poing,
Je vous feray vérité dire ;

THIERROT.

Nous la dirons s'il est besoing,
Mais vous ne l'entendez pas, sire.

L'INQUISITEUR.

Que je n'entendz pas vérité,
Et c'est moy qui la voys preschant ?

CLÈROT.

Vous y avez donc méritté
Ou gaigné, comme bon Marchant ?

L'INQUISITEUR.

Ouy vrayement, je y ay gaigné
Ung gaing qui est spirituel ;

THIÉNOT.

Le Prescheur a bien besongné
Qui semble bon & n'est pas tel.

L'INQUISITEUR.

Ha, il fault que la main je mecte
Sur vos culz pour vous chastier ;

JANOT.

Monsieur, si elle n'est bien necte,
Vous ne nous pouvez nectyer.

L'Inquisiteur.

Pardieu, ce ne sont point parolles

Qui puissent procedder d'enfans ;
Comme dangereuses & folles
Plus en parler je vous deffendz.

Le Varlet.

Mon Maistre, trop prenez à cueur
Les propos de ceste innocence ;
Vous, qui des grans estes vainqueur,
Debvez supporter leur enfance.

L'Inquisiteur.

Enfance ou innocence, las,
Je n'y trouve riens que malice ;
De les battre ne seray las
Si de parler font plus l'office.

Le Varlet.

Laissons les jouer ; passons oultre ;
Plus ne parlent pour ceste foiz ;

L'Inquisiteur.

Oque tu es ung bon appostre !
Tu les veulx soustenir ;

Le Varlet.

Tu les veulx soustenir ; Non faiz.

Les Enfans chantent tous ensemble :

O Seigneur, que de gens,
A nuyre dilligens,
Qui nous troublent & griefvent !
Mon Dieu, que d'ennemys,
Qui aux champs se sont mis
Et contre nous s'eslièvent !

L'Inquisiteur.

Je les oy chanter. Qu'est cecy ?
De moy se mocquent, ce me semble ;

Le Varlet.

Ce sont enfans, qui sans soulcy
S'accordent d'une voix ensemble ;
Chacun est joyeulx comme ung Roy.

Les Enfants.

Certes, plusieurs j'en voy
Qui vont disant de moy :
« Sa force est abollye ;

Le Varlet.

Ils sont hors de mérencolye.

Les Enfants.

Plus ne trouve en son Dieu
Salut en aucun lieu,
Mais c'est à eulx follye.

Le Varlet.

Escouttez leur chanson jolye ;
De joye serez possesseur.

Les Enfants.

Car tu es mon très seur

Bouclier & deffenseur,
Et ma gloire esprouvée ;

Le Varlet.

Voilà la bonne bien trouvée ;
Je n'en sçaurois le bien celler.

Les Enfans.

C'est toy, a brief parler,
Qui me faiz [si] aller
Hault la teste levée.

Le Varlet.

Oncques ne fut ceste couvée
De maulvaise pye. Entendez ;
Ilz ne sont point entre eulx bandez ;
Riens qu'une voix je n'y congnoys.

Les Enfans.

J’ay crié de ma voix
Au Seigneur maintes foiz
Luy faisant ma complaincte ;

Le Varlet.

Jamais d’ypocrisie fainte,
Nul de leurs cueurs ne fut faulcé.

Les Enfans.

Poinct ne m’a repoulsé,
Mais tousjours exaulcé,
De sa montaigne saincte.

Le Varlet.

En liberté et sans contraincte
Jouans, chantans, tousjours joyeulx,
Passent le temps à chose maincte,
Mais tousjours ont au Ciel les yeulx.
Si congé me donnez, mon maistre,
Avecques eulx je demourray,
Car en pleurs je ne veulx plus estre,
Mais avecques eulx je riray.

Les Enfans.

Donq coucher m’en iray ;
En seurté dormiray
Sans craincte de mesgarde ;

Le Varlet.

L’œil de Dieu tousjours les garde ;

Les Enfans.

Puis me resveilleray
Et sans peur veilleray,
Ayant Dieu pour ma garde.

Le Varlet.

Je crois qu’à chacun d’eulx bien tarde
L’heure qu’en Paradis seront.

Les Enfans.

Cent mil hommes de front
Craindre ne me feront,
Encor qu’ilz entreprinsent,

Le Varlet.

Pleust à Dieu, sans tant sermonner,
Qu’avecques eulz ilz me retinsent,

Les Enfans.

Et que, pour m’estonner,
Clorre & environner
De tous coustez me vinsent.

Le Varlet.

Et que leur chant si bien m’apprinsent
Que, comme eulx, vesquisse de foy !

Les Enfans.

Viens donq, déclaire toy
Pour moy, mon Dieu, mon Roy,
Qui de buffes renverses

Le Varlet.

En leur chant n'a poinct de traverses,

Les Enfans.

Mes ennemys mordans,

Et qui leur romps les dentz
En leurs gueulles perverses.

Le Varlet.

llz n'ont procès ne controuverses ;
Ilz ont tout ; riens ne leur deffault.

Les Enfans.

C'est de toy, Dieu très hault,
De qui attendre fault
Vray salut & desfence ;

Le Varlet.

Oque tant heureuse est l'enfance !

Les Enfans.

Qui sur tout peuple estendz,
Tousjours, en lieu & temps,

Ta grant bénéficence.

LE VARLET.

Je confesse qu'en innocence
N'y a rien que félicité
Et qu'au pris de leur congnoissance
Tout sçavoir n'est que cécité.
Croyez qu'ilz ont atteint le bout
Du repoz de l'entendement ;

L'INQUISITEUR.

Que sçavent ilz ?

LE VARLET.

Ilz sçavent tout,
Fors que le mal tant seullement.

L'INQUISITEUR.

Leurs propoz sont subtilz & neufs
Ainsi qu'ilz sont jeunes & beaulx ;

LE VARLET.

Mon Maistre, dans les vaisseaulx vieulx
L'on ne mect poinct les vins nouveaulx.

L'INQUISITEUR.

Qui t'a tant apprins d'Escripture ?
Pour vray, il est ainsi escript ;

Le Varlet.

Vous m'en avez faict la lecture,
Et Dieu m'en a donné l'esprit.

L'Inquisiteur.

Vrayement, vous me faictes penser
A ce que je ne pensay oncques ;

Le Varlet.

Ne les vueillez dong plus tenser,
Et orrez merveilles adoncques.

L'Inquisiteur.

Enfans, nous retournons à vous
Pour oyr voz doulces chansons ;

Les Enfans.

Mectans leur doid sur leur bouche, disent :

Hons ! hons !

L'Inquisiteur.

Hellas, parlez à nous ;
Veuillez oublier noz tensons.

Les Enfans.

Hons ! hons ! hons ! hons !

L'Inquisiteur.

Hons ! hons ! hons ! hons ! Las, mes amys,
Je ne sçavoys que je disois ;
Quant en craincte je vous ay mis,
Certes, pas ne vous congnoissois.
Vous, qui estes le plus petit,
Parlez à moy, ne vueillez craindre ;

Le Petit Enfant.

Vous este gan & moy petit ;
Nous ne sçaurions à vou attaindre.

L'Inquisiteur.

Dieu a dict, pour tout véritable,
Que, pour travail ne pour ahan,

Nul n'aura le bien desirable
S'il n'est tel qu'un enfant d'un an;

Le Varlet.

Mais bien plus, qui n'est né d'en hault
Par une naissance nouvelle,
Au Ciel ne peult faire le sault ;
Cette doctrine m'est bien belle.

L'Inquisiteur.

Moy, qui suis vieillard devenu,
Puis je renaistre de nouveau ?

Le Varlet.

Non, vous n'y estes pas tenu,
Mais il fault changer chair & peau.

L'Inquisiteur.

Comment ?

Le Varlet.

Si le voullez savoir,
Aux enfans l'allez demander ;

L'Inquisiteur.

Enfans, faictes moy ce poinct veoir ;
Prier vous viens, sans commander.

Les Enfans.

Hon ! hon !

Le Varlet.

Puis que les grans avez faict taire,
Enquérez ung peu ce petit ;
Y trouverez quelque mistère
Pour contanter vostre appétit.

L'Inquisiteur.

Mon filz, comme appellez vous Dieu ?

Le Petit Enfant.

Pappa.

LE VARLET.

C'est très bien respondu,
Père il est de tous en tout lieu,
Mais il n'est pas bien entendu.

L'INQUISITEUR.

Qu'espérez vous trouver en luy ?

L'ENFANT.

Dodo.

LE VARLET.

C'est très bien à propoz,
Car qui ne congnoist aujourd'huy
Que luy, vit en paix & repoz.

L'INQUISITEUR.

Mais qui est ce Dieu là ?

L'ENFANT.

Mais qui est ce Dieu là ? Bon, bon.

LE VARLET.

Possible n'est de myeulx parler,
Car si grant est de Dieu le don
Qu'il ne se peult myeulx appeller
Que de le nommer le seul bon.

L'INQUISITEUR.

Des bonnes œuvres, des mérittes,
Qu'est ce ?

L'Enfant.

Cza.

Le Varlet.

O Dieu, qu'il dict bien,
Car nos œuvres sont si petittes
Devant Dieu que c'est moings que rien.

Janot.

Puisque c'est à bon essient
Que le vray vous voullez sçavoir,
D'escoutter soyez pascient,
De parler ferons bon debvoir.

Perrot.

Pour vivre en vray contantement,
Ung seul poinct vous est neccessaire :
C'est de sçavoir certainement
Que n'avez pouvoir de bien faire.

Jacot.

En voyant Dieu ouvrant en vous,
Faisant son œuvre à son desir,
Tout tourment vous semblera doulx,
Et n'eustes jamais tel plaisir.

Thiénot.

Qui voyt Dieu partout en tout lieu
Et ne veoit plus ne soy ny homme,
Il est par Grâce filz de Dieu,
Et Dieu, non plus homme, se nomme.

Clérot.

Las, si Adam n'eust poinct mengé
Du sçavoir de bien & de mal,
Dieu de luy ne se fust vengé,
Le rendant pis que anymal.

Thiénot.

Qui regarde soy, ou son euvre,
Comme fist le Pharisien,
Sa nudité si fort descœuvre
Qu'il se veoit plus villain qu'un chien.

Janot.

Croyez que qui est mort à soy
Par la vertu du Sainct Esprit,
Il ne vit pas, mais par la foy
En luy, sans plus, vit Jésuchrist.

Pérot.

Enfance ne cuyde rien estre,
Ne rien pouvoir, ne rien valloir ;

Dieu seul tient pour père & pour mestre,
Qui est seul aistre & seul pouvoir.

JACOT.

Laissez Adam & son cuyder ;
Sa peau n'est pleine que de vent ;
Hors de sa chair vous fault vuider ;
Lors de tout bien serez sçavant.

L'INQUISITEUR.

Ilz ne disent rien d'aventure ;
J'ay tout dedans la Bible leu,
Et leur parolle est si très pure
Que jamais tel sens je n'ai veu.

LE VARLET.

Mais oyez le divin langaige
Que chacun de ces enfans tient ;

L'INQUISITEUR.

Je veulx estre enfant, non plus saige ;
Il est heureulx qui tel devient.

LE VARLET.

Mon maistre, je sens dans mon cueur
Divines inspirations ;

L'INQUISITEUR.

Et je sens Jésuchrist vainqueur
En moy de toutes passions.

LE VARLET.

Je ne sens plus nulle avarice ;
Mon cueur brusle de charité ;

L'Inquisiteur.

Je sens orgueil mort & tout vice
Par l'Esperit de vérité.

O puissant Esprit,
O doulx Jésuchrist,
Qui far ta clémence
Et ton sainct Escript
As desfaict, prescript
Mon oultrecuydance,
Je perdz contenance ;
Plus en rien ne pense
Qu'à plaisir & joye ;
Je saulte, je dance,
Et n'ay congnoissance
De ce que j'estoye.
Mon tout mon aistre
En Dieu seul voy estre,
Et moy moings que rien.
Fy du non de maistre
Qui ne peult repaistre
Que d'ordure & fyens !
En Dieu sont tous biens ;

Hors de luy soubstiens
Que tout est tourment ;
Je possedde & tiens
De tous Chrestiens

Le contantement.
Où est mon péché ?
Je le voy caché
Au corps de mon Roy ;
J'en suis destaché,
Qui en fuz taché
Par trop grand desroy ;
Clairement je veoy,
De l'œil de la Foy,
Mon salut par Grâce ;
Mort suis, je le croy,
Mais Christ vit en moy,
Qui tous maulx esface.
Chantez, Terre & Cieulx,
Chantz délicieux
Pour ce cas estrange ;
Dieu d'un homme vieulx,
Diable vicieulx,
A faict un jeune Ange ;
Donnez luy louenge,
Qui a faict tel change
Si soubdainement ;
De moy ne se venge,
Mais à luy me renge
Ainsi doulcement.

Le Varlet.

O bonté sans sy,
Quel cas est cecy ?
D'un persécuteur,

Par péché noircy,
Avez eu mercy
Comme bon pasteur ;
D'un Inquisiteur,
De maulx inventeur
Par feu ou deffense,
As esté vainqueur,
Luy rendant le cueur
Doulx comme en enfance.
De joye je pleure
Voyant à ceste heure
Ce qu'ay desiré ;
Jusqu'à ce qu'il meure,
Si ainsi demeure,
Je le serviray ;
Dieu l'a attiré
Et de maulx tiré,
Dont il avoit tant ;
Si j'ay souspiré
Pour luy, je riray,
Le voyant contant.
O Dieu, voye & vye,
Qui avez ravye

Son ame vivante,
Tant l'as assouvye,
Que de riens envye
N'a, mais est contante ;
En toy est fondue
Et morte & perdue
Par abjection ;

Quant riens l'as rendue,
A toy l'as reçeue
Par dillection.
Le servant comme homme,
J'ay perdu mainct somme
Et mainct bon repas,
Mais, le voyant comme
Dieu, plus je n'assomme
Mes labeurs & pas.
Prins le voy aux laz
Par le doulx appastz
D'Escripture saincte ;
Poinct ne seray las
De suyvre hault & bas,
Le servant sans faincte.

JANOT.

O Dieu éternel,
Ce jour solempnel
Doit bien estre à tous,
Quant l'homme cruel

Avez faict aignel
Et semblable à nous ;

PÉROT.

Dieu change les loupz
Et à tous les coups
En faict des brebiz,
Car il est jalloux

De nous, comme espoux
De blancz, noirs & bis.

JACOT.

En lieu de deffendre
Parler, veult apprandre
Nostre doulx langaige ;
O que Dieu sçait rendre
Bien pour mal & prendre
Ung homme en tout aage !

THIERROT.

Dieu de mon couraige
Ayme son ouvraige
Et le veult parfaire,
Par quoy, du mesnaige
Puis qu'il est si saige,
Luy fault laisser faire.

CLÉROT.

Or sus donq, chantons
Et nous esbattons
A luy donner gloire ;
Par tous les quantons

Du Monde, où hantons,
En sera mémoire ;

THIÉNOT.

Je donne une poire
Qui dira l'histoire
A ses compaignons ;
Hors de Purgatoire
Est, il est notoire ;
Poinct ne nous faignons.

L'Inquisiteur.

Mes petis Enfans, je vous prie
A l'honneur du Dieu des Humains
Que chacun de vous chante & crye,
Et nous tenons tous par les mains.

Ilz chantent tous ensemble :

Puis que de ta promesse
L'entier complissement
Octroye à ma vieillesse
Parfaict contantement ;
J'actendray sans soulcy
De la mort la mercy.
L'estincelle dernière
De mes ternissans yeulx
A veu de ta lumière
Le rayon gracieulx,

Dont je suis esblouy
Et mon cœur resjouy.
Le rayon pur & munde,
Que tu as envoyé
Affin que ce bas Monde
Ne fût plus desvoyé,

Et son lustre obscurcy
En sera esclarcy ;
Ta clarté préparée,
Qui de loing reluyra,
A la gent esgarée
Partout esclairera,
Et ton peuple affoibly
Sera lors anobly.

L'Inquisiteur.

Enfans, puisque m'avez gaigné,
Avecques vous m'en veulx aller.

Janot.

Ne serez vous poinct desdaignė
D'apprandre par nous à parler ?

L'Inquisiteur.

Non, mais j'estime à grant honneur,
Enfanz & euvres, de vous suyvre ;
Puis qu'ainsi plaist au grant Seigneur,
Je veulx en innocence vivre.

Perrot.

Venez, & vous nous mènerons
Dedans nostre maison de paix ;

Jacot.

Jamais nous ne vous laisserons,
Mais voullons soustenir voz faiz.

THIERROT.

Les Dames de nostre maison,
C'est Unyon & Charitté ;

CLÉROT.

L'on y menge, toute saison,
Le pain de vye & véritté.

THIÉNOT.

A Dieu. Le chef de l'assistance,
Dieu, vous doint bon soir, bonne nuyct,
Et vivre de la congnoissance
Du souleil qui sans cesse luyst.

CLÉROT.

Voicy une divine prise ;
Plus ayse je ne fuz de l'an.
Allons soupper ; la table est mise.

LE PETIT ENFANT.

Allons, allons ; allons meignan.

## Tome IV · 05

DE

## TROP, PROU, PEU, MOINS.

Bib. nat.; Fonds français, n 12,485, folio 130 v à 147 v.

Trop commence:

Qui vouldra sçavoir qui je suys
Descende au plus profond du puyz
Et parle à ceulx qui plus hault chantent ;
A ceulx qui courent d'huys en huys,
Et à ceulx qui par un perthuys
Les gens de sarbatane enchantent ;
A ceulx qui plus parlent, plus mentent ;
A ceulx à qui tout est rendu,
Et à ceulx qui, joyeux, lamentent
Leur gaing où quelque autre ha perdu.
Mon nom est doulx & amyable,
Si nécessaire & agréable
Que tout chascun le peult bien dire.

Mon surnom est espoventable,
Et si n'est pas moins admirable
Que cestuy là, du temps de l'ire
De Dieu, que nully n'osoit lire,
Et semblable est, à sot esprit,
Au plus beau nom qu'on puisse escripre,
Ny qui fut onc en libvre escript.
Ma Seigneurie & mon office,
Mon estat & mon exercice,
Est plus grand que toute la Terre :
Nul poisson, sinon l'escrevisse,
Ny parvient, car ma grand justice

Par aultre ne se peut conquerre.
Mon estat est forger tonnerre,
Mais si suis je un meschant couard ;
C'est moy qui faictz pour la paix guerre,
Qui fille & tordz à tout la hard.
Ma demeure est en un beau lieu,
Au prys duquel celuy de Dieu
Ressemble Hospital plein d'ordure.
Tout mon passetemps & mon jeu,
C'est me jouer à l'eau, au feu ;
Là se recrée ma nature ;
Sur boys doré, sur pierre dure,
Je suis assis ; là me repose.

Un mal y ha ; l'an trop peu dure
Pour faire ce que dire n'oze.
Je suis couvert d'un grand manteau,
Si bien fait, si large & si beau,
Que dessoubz luy nul sot n'eschappe ;
Mon saye est de drap bien nouveau ;
Puis j'ay en bonnet & chappeau
Assez pour faire à aultruy chappe.
Avecques mes gands tout j'attrappe
Et, quand soubz ma main les ay mis,
Sans grand ennuy nul n'en eschappe ;
Ainsi l'ay juré & promis.
Vous qui avez si belles testes,
Si vous ne ressemblez aux bestes,
Vous povez bien mon nom sçavoir.
Mes contenances sont honnestes ;
Tant aux jours ouvriers comme aux festes

Vostre œil ne peult rien meilleur voir,
Et la grandeur de mon povoir
Excède tout entendement.
Je suis celuy, à dire voir,
Qui ne hayt que droit jugement.

PROU COMMENCE:

Avez vous point ouy parler
De celuy qui ne peult celer
Son secret quand il est yvrongne,
Qui ne fait que venir, qu'aller
Pour les groz morceaulx avaller,

Oubliant sa propre besongne ?
Cest moy. Point nauray de vergongne
De m'apparoistre & me monstrer ;
Bien que chacun s'en plainct & grongne,
Je ne crains nully rencontrer.
Mon nom est faict de noms sans nombre.
Je suis grand & pour servir d'umbre,
Mais mon umbre est comme de l'yf ;
Qui s'y repose & endort sombre
Y trouvera mauvais encombre,
Qui en fin le rendra chétif.
A promettre je suis hastif,
Mais qui se fie à mes promesses
Est trompé, car de cœur nayf
Ne les faictz, mais par grancts finesses.
Mon esprit est tout fantastique,
Qui, sans prendre repoz, s'applique
A mon particulier prouffit ;

Et qui m'en reprent, je réplicque
Que c'est pour la chose publicque,
Et ceste responce suffit.
Je suis à mon plaisir confit,
En ma richesse & à ma gloire ;
Faire veux ce qu'onques ne fist
Nul, pour laisser de moy mémoire.
Demandez à tous bons Souldars,
Qui pour argent vont aux hazardz,
Ilz vous diront qui je puis estre ;
Allez où l'on tire des arcz

Et où l'on desploye estandartz ;
Là quelque foys me verrez estre.
Je ne veulx point avoir de maistre,
Ne servir à nul, fors qu'à moy ;
J'ay toujours preste la main dextre
Pour jurer & rompre ma foy.
Je me conduictz selon le temps,
Entre contens & mal contens,
Sans avoir à nul amytié.
Si nul contredisant j'entendz,
Mes satallites combatans
Je metz en avant sans pitié ;
Le moindre est ainsy chastié,
Mais, si d'un Grand j'ay quelque affaire,
De mon pain aura la moitié.
Velà les tours que je sçay faire.

TROP.

Dieu gard celuy dont l'espérance
Ha fait reluire maint harnois ;

PROU.

Dieu gard la très belle apparence
Que, plus je voy, moins je congnois.

TROP.

Me mescongnoissez vous, mon Filz ?
Je suis Trop, vostre père grand ;

Prou estes nommé ; je vous feiz,
Mais avant moy estiez pourtant.

PROU.

Ha, Trop, pas ne vous congnoissoye ;
Je ne regardoys qu'au dehors,
Et d'aultre forme vous pensoye,
Car comme moy avez un corps.

TROP.

Au fondz de vostre cueur dedens
Je voy soit plaisir ou regret ;
A chacun vous fermer les dents,
Mais à moy ouvrez le secret.

PROU.

C'est raison que je vous descœuvre
Le fondz du cueur entièrement,

Et vous jugerez si mon œuvre
Est bonne à vostre jugement.

TROP.

O quel amour, ô quel lyen !
Mon filz, vostre cœur est semblable,
Faict & remply comme le mien ;
C'est conjonction admyrable.

PROU.

Le vostre toutesfoys ne voy,
Mais seulement, voyant la face,
Pareil au mien du tout le croy ;
Ce lien tous les autres passe.

TROP.

J'ayme honneur, proufit & plaisir ;

PROU.

D'autre chose je n'ay desir.

TROP.

J'ayme estre adoré en ce monde ;

PROU.

Ma félicité là je fonde.

TROP.

J'ayme grandes possessions.

PROU.

Là tendent mes intentions.

TROP.

J'ayme mieux estre craint qu'aymé ;

PROU.

Moy sur tous autres estimé.

TROP.

J'ayme n'avoir point de pareil ;

PROU.

Envieux suis sur le Soleil.

TROP.

Tout avoir veulx, sans riens lascher ;

PROU.

C'est à quoy tousjours veux tacher.

TROP.

Jamais je ne suis saoul des biens ;

PROU.

J'ay tousjours peur de n'avoir riens.

TROP.

J’ayme Villes, Palais, Chasteaux ;

PROU.

Ces passetemps me sont bien beaulx.

TROP.

J’ayme des chantres la musicque ;

PROU.

Là aussi mon esprit j’applicque.

TROP.

J’ayme femmes, bons vins, bancquetz ;

PROU.

Je les estime grans acquetz.

TROP.

J’ayme fort d’assembler trésor ;

PROU.

Et moy aussi, ou plus encor.

TROP.

J’ayme les pierres précieuses ;

PROU.

Je les treuve délicieuses.

TROP.

J’ayme draps d’or, d’argent, de soye ;

PROU.

Cella me donne au cœur grand joye.

TROP.

J’ayme à bastir, à acquérir ;

PROU.

C’est ce que plus je veulx quérir.

TROP.

Mais sur tout j’ayme la vengeance ;

PROU.

C’est à mon cœur grande allégeance.

TROP.

Je prens plaisir aux trahisons ;

PROU.

Et moy, pour bien grandes raisons.

TROP.

J’honore ung bon empoisonneur ;

PROU.

De mes biens je luy suis donneur.

TROP.

Aux Astrologues je me fie ;

PROU.

Et aux Devins je me confye.

TROP.

Je crains tristesse & maladie ;

PROU.

Si faict ma personne hardie.

TROP.

Je crains d'estre de tous congneu ;

PROU.

Ceste peur m'a tousjours tenu.

TROP.

Je crains tout accident de bile ;

PROU.

J'ay de ces craintes là dix mille.

TROP.

Je crains fort & vent, & tempeste ;

PROU.

J'ay telle crainte dens ma teste.

TROP.

Tous maux & malheurs je crains fort,
Mais plus que tout je crains la Mort ;

PROU.

Hélas, j'en senz la peur horrible,
Car par sus tout elle est terrible.

TROP.

Puis que l'un à l'autre ressemble,
Cheminons donc d'un pied ensemble ;

PROU.

Vostre chemin & vostre voye
Veulx tenir, car je reçoy joye
D'avoir un tel amy trouvé.

TROP.

Afin que tel soys approuvé,
Dire vous veulx la vérité ;

PROU.

Dites la moy par charité.

TROP.

Las, qu'est ce que vous portez là ?

PROU.

Las, je ne sçay d'où vient cela.

TROP.

Ce sont aureilles ;

PROU.

Ce sont aureilles ; Ce sont Dyables ;

TROP.

Oreilles les plus détestables
Que jamais homme pourroit voir.

PROU.

Aussi je vous fais asçavoir
Que vous en avez de la sorte.

TROP.

Que j'en ay ? O passion forte,
Qui est importable à porter !

PROU.

L'un l'autre nous faut conforter,
Dissimulant nostre meschef.

TROP.

Avoir en un si parfait chef
Aureilles de bestes vilaynes !

PROU.

Oqu'elles nous donront de peynes
Si du monde elles sont congneues !

TROP.

Il fault qu'elles soyent tenues
Soubz honnorable couverture.
Tous ces chapeaux à l'aventure
Mettray. Voyez s'il me vient bien.

PROU.

Il me semble qu'il n'y fault rien.
Je voys ainsi aux miennes faire
Soubs ces bonnetz, pour contrefaire
Ce que nous sommes devant tous.
Or suis je bien ?

TROP.

Ouy bien vous ;

PROU.

Et vous aussi. Sus donc, allons,
Et n'espargnons point noz tallons :
Il nous fault arpenter la Terre.

TROP.

Grande douleur le cœur me serre ;
En riens ne me puis esjouyr.

PROU.

Les grandz biens dont pensoys jouyr
Ne m'empeschent que je ne crye,
Car, s'on voit nostre besterie,
Nous serons mocquez de chacun.

TROP.

Le mal est à nous deux commun.
Aussy telle est nostre puissance
Que, si quelqu'un a congnoissance
De nous & qu'il en die un mot,
Nous ferons bien tant que le Sot
Aura son parler limité ;

PROU.

Mais il dira la vérité.

TROP.

C'est tout un. Vérité soit verte ;
Mais qu'elle ne soit descouverte,
Vous la porterons doulcement.

PROU.

Si avons nous le sentement
D'une telle imperfection.

TROP.

C’est où dissimulation
Sera en nous vertu parfaicte.

PROU.

Puis que la chose est ainsy faite,
Passons le temps ; allons aux champs.

TROP.

Qui ha mis là ces deux Marchans,
Qui entre eulx ne cessent de rire ?

PROU.

Escoutons ce qu’ilz sçavent dire.

PEU COMMENCE:

L’on me nomme Peu, qui se cache
Par tout, je veux bien qu’on le sache,
Le peu aymé, le point doubté.
Je garde la brebis, la vache ;
Le pourceau par le pied j’attache ;
Mon corps sans cesser est bouté

Atout travail. Moult m’a cousté
Tant que je ne possède riens,
Mais j’ay une bourse au costé
Qui est remplye de tous biens.

MOINS COMMENCE:

Je me nomme le paouvre Moins,
Le moindre de tous les humains,

Qui n'ay riens & riens avoir veulx.
Tousjours laboure soirs & mains,
De corps, de piedz, de bras, de mains ;
En cela j'acomplis mes vœuz.
Soulcy n'ay d'enfans ny nepveux ;
De les enrichir n'ay envie ;
Ma richesse est soubz mes cheveux,
Par quoy ne crains perdre la vie.

PEU.

Tu es des miens ;

MOINS.

Des vostres suis ;

PEU.

Tous d'un cerveau sommes conduictz ;

MOINS.

Tous marchons d'un consentement ;

PEU.

Tous deux n'avons qu'un sentiment.

MOINS.

Je vous congnoys bien à la voix ;

PEU.

Et de long temps je vous sçavois
Tel avoir esté que vous estes.

MOINS.

Pareil acoustrement de testes
Nous portons, & sans différence ;

PEU.

Nous avons pareille espérance,
Pareil but & pareille fin.

MOINS.

Vous n'estes pas plus que moy fin,
Mais les plus fins nous affinons.

PEU.

C'est pource que nous ne finons
D'estre, Peu & Moins, si petis
Que gens pleins de grandz appétis
Ne sçavent pas par où nous prendre.

MOINS.

Nous ne craignons nully attendre,
Car, quand nous aprochons des hommes,

Si petitz auprès d'eux nous sommes
Qu'ilz ne nous peuvent regarder.

PEU.

Craintif ne se doit hasarder
Quand il ha par où estre pris.

Moins.

Noz habitz sont de si vil pris
Que, si quelqu'un par là nous tyre,
Si facillement les dessire
Que l'on ne nous peut retenir.

Peu.

L'on ne peult l'innocent pugnir,
Ne celuy, qui ait riens, toucher.

Moins.

Qui vouldra au mort reprocher
Ses péchez & ses grandz meffaits,
Il portera si bien le faix
Qu'il n'en daignera rien respondre.

Peu.

L'on ne peult brebis rèze tondre ;
Qui n'a riens, riens aussi ne perd.

Moins.

Qui ne porte riens, riens n'appert,
Par quoy ceste lectre est bien close
A cil qui cerche quelque chose.

Peu.

Ilz ne peuvent trouver le bout ;
Hellas, ilz pensent avoir tout,
Mais ce tout là, qu'ilz disent leur,
Ce n'est en fin que tout malheur ;
Nostre Tout n'est pas de la sorte.

Moins.

Certes il fault que ce Tout sorte
De riens pour estre cher tenu.

Peu.

Il nous est donc bien advenu
D'endurer povretez extrêmes
Et n'avoir riens, fors que nous mesmes.

Moins.

Mais un grand trésor nous avons,
Dont assez chanter ne pouvons ;
C'est noz cornes, avecques lesquelles
Nous sommes de toutes querelles
Desfenduz, voire, & substantez,

Peu.

Et de tous cas alimentez
Dont nous avons nécessité.

Moins.

Nous sommes hors de cécité

Et de ténébreuse fumière ;
Nous nous servons de la lumière
Du Soleil en lieu de flambeau.

PEU.

Vrayment, le Soleil est si beau
Qu'auprèz de luy tout autre feu
Ne semble que paincture ou jeu.

MOINS.

Or chemynons en la splendeur
De ce Soleil par grand ardeur.
Ne disons mot, mais escoutons.

PEU.

Si l'on nous appelle Moutons,
Ou les Cornuz, il se fault taire.

MOINS.

Je sçay bien jouer ce mistère,
Mais chemynons, rians toujours ;
Avant qu'ayons finé nos jours,
Celluy viendra qui doit venir.

PEU.

De rire ne me puys tenir,
Car ma corne le m'a promis.

MOINS.

Nous sommes cornuz & amys,
Ung cœur & une voulenté,

PEU.

Une mort & une santé ;
Mais sur tout ceste mort desire.

MOINS.

Las, aprèz elle je souspire.

PROU.

Voy le là ;

TROP.

Par ma foy, c'est il ;

PEU.

Voy le là ;

MOINS.

O, qu'il est subtil ;

PROU.

Je le voy ;

TROP.

Vrayment je le sens ;

PROU.

Ouy, mieux les aulx que l'encens ;

PEU.

Qu'il contrefait bien le gentil.

MOINS.

Tournons delà ;

PEU.

Non, allons droit ;
S'il vient à nous, laissons le courte ;

PROU.

Il fault sçavoir par quel endroit
Se tire gresse de la bourre ;

TROP.

Avant l'yver si bien me fourre
Que je n'ay garde d'avoir froid.

PROU.

Devisons à ce mal vestu ;
Il nous dira quelque sottise ;

TROP.

C'est bien dict.

PROU.

Amy, que faictz tu ?
Quel est de ton vivre la guyse ?

PEU.

Las, Monsieur, un paouvre festu
S'allume bien sans qu'on l'attise ;

MOINS.

Un grand arbre est tost abastu.

PROU.

Pourquoy portez vous sur vos testes
Cornes ? Ce doit faire un Cocu.

TROP.

C'est pour en estre plus honnestes ;
C'est aussi pour tout mieulx entendre ;

MOINS.

Nos cornes sont pour nous défendre ;
Elles ne sont de chair ne d'os ;

MOINS.

Mais de tous deux, entendez vous,
Pour défendre l'os & la peau.

PROU.

Elles percent vostre chappeau ;

MOINS.

Mais le chapeau en est gardé.

TROP.

Vrayment il en est tout lardé,
Et si n'en avez congnoissance.

MOINS.

Sa vertu & grande puissance
Ne se peult en oreilles mettre
Ainsi grandes que pourroient estre
Les vostres.

PROU.

Et pour quoy ne peult ?

MOINS.

Chacun n'est pas sage qui veult.

TROP.

Si tu le dictz, nous l'entendrons.

PEU.

Noz cornes, nous le maintiendrons,
Sont à louer, je dictz beaucoup
Qui nous voudroit donner un coup
Sur la teste, il se blesseroit,
Voire, & la corne offerseroit
La main qui nous vouldroit frapper.

MOINS.

Elle nous sert pour eschapper
Mille maux, pour ce qu'entre deux
Elle se met de nous & d'eulx.

PROU.

Quelz eulx ?

PEU.

Ce sont gros œufz d'aultruche,
Qui frappent plus fort qu'une busche,
Mais la corne les casse tous.

TROP.

Vrayment voicy de plaisans foulz,
Qui craingnent œufz d'aultruche & d'oye.

PROU.

Pourquoy menez vous telle joye,
Que jamais nul ne void finer ?

MOINS.

Vous ne le sçauriez devyner,
Et nous ne le vous povons dire.

TROP.

Pourquoy ?

PEU.

Nous vous ferions tant rire,
Et ririons tant en le disant,
Que Seigneur, Villain ne Paisant
Ne le pourroit jamais apprendre.

PROU.

Pourquoy ?

MOINS.

L'on ne nous peult entendre,
Car nous rions tant, tant & tant,
Que riens que la voix l'on n'entend
Qui demonstre nostre plaisir.

PEU.

Nous n'avons force ne loisir
De parler ; le ris nous affolle
Et nous empesche la parolle
Tant qu'elle ne peult s'avancer.

MOINS.

Monsieur, seulement d'y penser,
Je ris jusqu'à la lerme à l'œil,

TROP.

Vous ne sentez ennuy ne deuil ?

PEU.

Nous ne sommes jamais marris.

PROU.

Et s'on vous frappe ?

MOINS.

Et s'on vous frappe ? Je m'en ris,
Car il me souvient de ma corne.

PEU.

Fy d'ennuy, il est triste & morne ;
Vive la petite cornette !

MOINS.

Vive la corne joliette,
Dont le compte en est si joyeux
Qu'il faict venir la lerme aux yeux
De rire, en le cuydant redire,
Ou le penser, ou bien l'escrire !
Quand le cuydons mettre dehors,
Ce fol rire nous prend alors,
Qui le fait demeurer dedens.

TROP.

Nous en rions.

PEU.

Nous en rions. Ouy, des dents,

Car du cœur rire ne sçauriez.
Si vous le sçaviez, vous ririez ;

Il ne tient qu'au compte sçavoir.

PROU.

Dites le nous.

MOINS.

Dites le nous. Je n'ay povoir.

TROP.

Commencez un peu seulement.

PEU.

Il estoit au commencement…
Je ne sçauroys passer plus outre.

PROU.

Mais qu'estoit-il ? Parlez, Apoustre.

MOINS.

Il estoit… Ha, je n'en puys plus.

TROP.

Achevez nous donc le surplus ;
N'en dites parolle si brefve.

PEU.

Il estoit un… Ma foy, je crève ;

La joye tant au cœur me touche
Qu'elle me fait clorre la bouche.

PROU.

Il rid si très fort qu'il en sue.

TROP.

Il peult bien porter la massue,
Car jamais plus fol je ne viz.

PROU.

Or viens cà. Que t'est il adviz
De nous ? Regarde noz visaiges.

MOINS.

Vous estes deux grandz personnaiges,
Si grandz que je crains d'aprocher
De vous, ou voz robes toucher,
Car elles sont trop précieuses.

PEU.

Ouy, & bien laborieuses ;
Voyez ce gorgias labouraige.

TROP.

Il nomme labeur cest ouvrage ;
C'est cannetille, proufilleure.
Ricaméure avecques frizeure ;
C'est tout fin or, argent & soye.

PROU.

Te mocques tu ?

MOINS.

Te mocques tu ? je riz de joye.

TROP.

De veoir nostre habit, qui tant vault ?

PEU.

Nenny, mais de ce qu'il y fault.

PROU.

Nostre habit est parfait, vrayment.

MOINS.

Une corne tant seulement
Feroit l'habillement parfaict.

TROP.

Or, pour le rendre satisfait,
Voyez, nous portons une corne :
Ceste cy est de la Licorne
Contre le venin & la peste.

PROU.

Voycy encor un peu de reste
Du bout de ceste grande beste

De Cerf, qui garde la tempeste

De tomber où elle demeure.
Tu riz ?

MOINS.

Tu riz ? Si très fort que j'en pleure.
Mon Dieu, n'avez vous point de honte
D'ignorer ainsi le beau compte
Qui vous feroit rire avec nous ?

TROP.

Cornes avons, entendez vous,
Qui sont vertueuses & belles ;

MOINS.

Il leur fault porter des chandelles,
Puis que de mal peuvent guarir.

PEU.

Vous gardent-elles de mourir ?

PROU.

Nenny.

MOINS.

Nenny. Vrayment si font les nostres,
Qui valent donq mieulx que les vostres ;
Car, quand Mort nous vient approcher,
Si grand peur ha de s'acrocher

A noz cornes qu'elle s'enfuit ;
Elle les craint, par quoy s'ensuit
Que quictes d'elle nous vivons.

TROP.

Les vostres laides nous trouvons ;
Elles nous semblent trop pesantes.

PEU.

Mais elles nous sont si plaisantes
Que les vostres n'estimons rien.

PROU.

Les nostres acoustrons si bien
D'or, d'argent & de pierreries,
Que maladies sont guéries
En beuvant l'eau où les mettons.

TROP.

Ces vieilles cornes de moutons
Ne valent rien ; ce n'est qu'ordure.

MOINS.

Si je vous avois fait lecture
De ma corne & de son histoire,
Jamais vous ne sçauriez plus croire
Que nulle autre vallust son prys,
Et, y repensant, suis espris
De ce rire continuel.

PROU.

Quelle raison ?

PEU.

Quelle raison ? Le compte est tel,

Si plaisant & si délectable,
Que d'Actéon la belle fable,
Qui eut cornes dont faites compte,
N'est rien au prys de nostre comple.
Toute l'histoire que dit Pline
De ceste Licorne tant fine,
Qui se prend par une pucelle,
N'en approche point & n'est telle.

MOINS.

Tout cela se peult racompter,
Mais la nostre doibt surmonter,
D'autant que l'on n'en sait parler.

TROP.

Nous n'en sçavons riens.

PEU.

Nous n'en sçavons riens. Le celer
Nous en faict grand mal, & aussy
Fait il à vous.

PROU.

Fait il à vous. Et qu'esse cy ?
De l'ouyr nous donnez envie,
Puis ne sonnez mot.

MOINS.

Puis ne sonnez mot. Nostre vie
Nous deffauldroit en le comptant.

TROP.

Ce compte vous rend il contens ?

PEU.

Contens ? mais soullez oultre bort.

PROU.

Jamais ne viz rire si fort ;
Ilz tiendront de rire les rencz.

TROP.

Las, que nous sommes différens
De leur façon & de leur vivre !

MOINS.

Je suis de joye si très yvre
Que riens, fors rire, ne sçay faire.

PROU.

Bien avons aultre chose à faire ;
Nous ne sommes pas sans soulcy.

Peu.

Si vous voy je, la Dieu mercy,

Pleins d'honneurs & biens à planté,
Et semblez estre en grand' santé
De voir vostre face & couleur.

Trop.

Il ne voit pas nostre douleur,
Ny où nostre soullier nous mache.

Moins.

Le veau qui est dedens la vache
Ne se veoid, s'il n'est mis dehors.

Prou.

Nous ne povons par nulz effors
Nos grandes oreilles cacher.

Peu.

Cela ne vous doit point fascher,
Car plus grandes vous les avez
Et bien plus sçavoir vous devez
Que les aultres, ne faictes pas ?

Trop.

Mydas, Mydas, Mydas, Mydas,
Voz tristesses sont nompareilles.

Moins.

Vous font elles mal, les oreilles
Qui vous font tant pleurer & plaindre ?

PROU.

Aultre mal, sinon que contraindre
Ne les puis dessoubz mon bonnet.

PEU.

Il me semble que pas bon n'est
Cacher ce qui se doibt monstrer.

TROP.

Si ne tient il à m'acoustrer
De chappeaulx, de bonnetz de nuict,
Mais leur grandeur si fort me nuyt
Qu'à mon gré je ne les puis mettre.

MOINS.

Vous n'en estes pas donq le maistre ?

TROP.

Mais beaucoup moins que serviteur.
Malgré moy j'en suis le porteur,
Et mes oreilles sont maistresses.

PROU.

Mon Dieu, que voicy de tristesses
Qui pour elles, sans nul sejour,

Nous augmentent de jour en jour !
C'est une douleur incertaine.

PEU.

S'il n'avoit ny amour ny hayne

Ariens qu'aux cornes, comme nous,
Il n'auroit pas tant de courroux.

TROP.

Hellas, hellas, hellas, hellas !

PROU.

Mydas, Mydas, Mydas, Mydas,
Que pour vous nous avons de peyne !

TROP.

Et nostre peyne est par trop vaine,
Car nous ne povons adviser
Le moyen de nous desguiser
Que noz oreilles l'on ne voye.

PROU.

Jamais au cœur nous n'aurons joye,
Quelques mines que nous mynons,

TROP.

Et nos cœurs par crainte minons ;
Nostre vie est bien malheureuse.

Moins.

Mais triomphante & glorieuse,
A veoir voz habitz & voz pompes.

Peu.

Ne jouez vous jamais aux trompes.
Au fouet, à frapper bien fort ?

Cela vous seroit réconfort
En lieu de meilleur excercisse.

Moins.

Je ne voy par dehors nul vice
En voz oreilles, ce me serible ;
Toutes deux les avez ensemble
Saines & nettes.

Prou.

Saines & nettes. Ouy bien,
Mais ne voyez vous pas combien
Elles sont grandes ?

Peu.

Elles sont grandes ? Demeurez ;
Fault il que pour si peu pleurez,
Veu qu'avez tout ce qu'il vous fault ?

Trop.

Las, tout nostre bien peu nous vault,
Et si nous empesche & nous nuit,
Car dessoubs ce bonnet de nuict
Ne puys musser ceste grandeur.

PROU.

Quand je pense en leur grand laydeur,
Je n'ay en riens contentement.

MOINS.

Et en vostre beau vestement
N'y prenez vous plaisir ne gloire ?

TROP.

Non, car mes oreilles mémoire
Me donnent de ce qui me fasche,
Et fault que ce morceau je masche.

PROU.

Ce nous est un cruel repas.

TROP.

Mydas, Mydas, Mydas, Mydas,
Pour nous très mal vous fustes né.

PEU.

Ne vous desplaise, Domine,
— De vous nommer n'ay pas l'usaige —
S'il plaisoit à vostre couraige

Quelque chose nous desgorger
De vos ennuys ?

MOINS.

De vos ennuys ? C'est pour forger,
Si nous povons, quelque remède.

PROU.

Avous dire noz maux, à l'aide !
L'histoire en est si très piteuse,
La mémoire en est tant hideuse
Que pour le dire n'avons termes.

TROP.

Elle ne s'escript que de lermes ;
Elle ne se dit que de criz.

PROU.

Si piteux en sont les escriptz
Que l'on ne les peut réciter.

TROP.

Ilz me font bien plus inciter
A pleurer par compassion
Que ne feroit la Passion
De Jesu Christ, ny de ses Saintz.

PEU.

Leurs cerveaux ne sont pas trop sains ;
Leur sens est du tout diverty.

MOINS.

Ne povez vous prendre party
Pour un peu vous réconforter ?

PROU.

Non, car il les nous fault porter,
Mais nous n'en daignerions parler,
Sinon que les dissimuler
Nous ne povons.

PEU.

Nous ne povons. Soubs vostre cappe
Couvrez les.

TROP.

Couvrez les. Ceste cy m'eschappe,
Et l'aultre ne puys retenir.

PROU.

Mes bonnetz ne peuvent tenir
Sur ma teste, pour l'amour d'elles.

MOINS.

Quant à moy, je les trouve belles,
Mais que ce qui leur appartient
Y feust aussy.

TROP.

Yfeust aussy. Quoy ?

MOINS.

Yfeust aussy. Quoy ? Il convient
Des cornes pour les décorer ;

PEU.

La Corne feroit honorer
Voz oreilles par sa présence ;

PROU.

Mais accroistroit la congnoissance
De ce que ne voulons qu'on saiche.

MOINS.

Si la corne y prend son attache,
Nul ne se peut de vous moquer ;

PEU.

Vous la verrez soudain chocquer
Ceux qui en mocquant sont chocqueurs ;

TROP.

Je ne crains rien que les mocqueurs,
Car je n'ayme riens que l'honneur.

MOINS.

Et la joye qui est au cœur,
Ne l'estimez vous riens, mon Sire ?

PROU.

J'en suis bien loing ; las, je souspire
Pource qu'avoir je ne la puis !

PEU.

Pour quoy ?

PROU.

Pour quoy ? Pour la peyne où je suis
De cacher ces oreilles lourdes.

MOINS.

Peult estre qu'elles sont si sourdes
Que vous n'en povez bien ouyr.

TROP.

Leur ouyr ne me fait jouyr
De nul plaisir, car jusqu'au centre
De mon cœur tousjours douleur entre,
Qui par ces grans oreilles passe.

PEU.

Noyez vous rien qui vous soullace ?
Ayez de plaisans racompteurs.

PROU.

Tant nous avons de plaisanteurs
Qui disent choses admyrables !

MOINS.

Vous sont elles point agréables ?

TROP.

Ouy, aux oreilles un peu,
Mais au cœur augmentent le feu
D'ennuy, venant par ces escoutes,
Car elles ne luy plaisent toutes,
D'ont plaisir n'en povons gouster.

PROU.

Plus essayons de les oster
Et plus y mettons nostre entente,

Et plus nostre douleur augmente,
Par quoy nostre labeur est vain.

PEU.

Mais si vous les couppiez soudain ?

TROP.

Nous en avons bien eu envie,
Mais à elles tient nostre vie,
Que nous perdons en les perdant.

MOINS.

Vostre vie y est donc pendant ?
En bonne foy, vous avez tort,
Car plus tost y pend vostre mort,
Veu qu'elles vous font tant cryer.

PROU.

Si ne tient il pas à prier
Médecins, & vivantz & mortz,
Et prendre bruvaiges bien fortz,
Et tous les remèdes duysibles,
Pour, sans plus, les rendre invisibles ;
Mais riens ne nous a proufitté.

TROP.

Ces gentz, pleins de nécessité,
Sont plus ayses que nous ne sommes.

PEU.

Nous ne craingnons Diables ne hommes,
Ne ceste muable Fortune ;

MOINS.

Et toute saison nous est une ;
En chauld, en froid nous sommes sains.

PROU.

Labourez vous point de voz mains ?

PEU.

Ouy, mais nostre esprit repose,
Qui s'esjouyst en toute chose,
Car la corne luy touche au cœur.

TROP.

Vrayment, vous estes un menteur ;
Sur vostre teste je la voy.

PEU.

Mais au cœur je la sens bien, moy,
Car moy mesme au cœur je la sens.

PROU.

Si jamais y eut d'Innocents,
Ceux cy en sont ; tel nom leur donne ;

TROP.

Et folz naturelz les ordonne,
Aussy plaisans que j'en viz onques.

MOINS.

Et vous demeurez saiges donques ?

PROU.

Et vous serez folz & petitz.

PEU.

Ouy, faisans noz appétitz,
Et vous serez & grans & sages,

Et bienheureux s'en voz courages.
Avyez plaisir à nous pareil.

MOINS.

Nous n'avons trestous qu'un Soleil ;
Et l'un est Noir & l'autre est Blanc.

TROP.

Ha, chacun doibt aller par rang ;
Vouldriez vous tout ainsy confondre ?

PEU.

Je riz tant que ne puys respondre,
Car ma corne ne craint nul vent.

PROU.

Mais comment il rid ?

TROP.

Mais comment il rid ? Hay avant.

Vous faites bien vostre mestier ;
Et noz yeulx à plein benoistier
Ne font que pleurer eaux amères.

PEU.

Ne parlez vous point aux commères,
Qui sçaivent tant de si bons motz ?

PROU.

Je croy que vous estes si sotz
Que à elles n'oseriez parler.

MOINS.

Si faisons bien, sans riens celer ;
Mais en parlant tousjours rions.

PROU.

Et en pleurant on les prions,
Car souvent sommes refusez.

PEU.

Des femmes donq vous abusez,
En les adorant comme images.

TROP.

Plus elles fardent leurs visages,

Et plus nostre cœur est ataint
De la blancheur de leur beau taint.

PROU.

Leur parler par bouches vermeilles
Entre souvent à noz aureilles,
Tant qu'elles en sont bien remplies.

MOINS.

Voz joyes sont donq acomplies ;
D'ouyr parler doulx comme soye,

Et voir de beaulté la montjoye,
Vous debvriez rire comme nous.

TROP.

Tout cela se tourne en courroux
Et remplist le cœur de martyre.

PEU.

Vous n'avez donq cause de rire ?
Aymez vous point chasser, voler,
Jouster, chanter, dancer, baller,
Ou quelques plaisans passetemps ?

PROU.

Cela nous rend plus mal contens,
Car à la fin en douleur tourne,
Et le plaisir si peu séjourne
Que ne sçavons s'il en y a.

MOINS.

Alleluya ! Alleluya !
En tout plaisir avoir tristesse ?

TROP.

Et vous ?

PEU.

Et vous ?En tout tourment lyesse,
Car noz cornes nous reconfortent.

PROU.

Hé, noz oreilles nous apportent
Pour un plaisir mille douleurs.

MOINS.

Aux fleurs de diverses couleurs,
Aux préz, aux bois & aux rivières,
Aux jardins de toutes manyères,
En chasteaulx & en bastimens,
Et en triumphans ornemens,
N'y prenez vous point de soulas ?

PROU.

Mydas, Mydas, Mydas, Mydas
Le plaisir du tout nous en ouste.

TROP.

Hellas, & que cher il nous couste !
Noz biens il convertit en maux.

PEU.

Et tous noz ennuys & travaulx
Nostre corne tourne en tout bien.

PROU.

Plus heureux sont à n'avoir rien
Que nous ne sommes d'avoir tout.

MOINS.

Ne pourriez vous trouver le bout
De vostre ennuy, pour l'arracher ?

TROP.

Helas, nous achetons bien cher
Un jour d'aise & parfaict repoz !

PEU.

Prenez plaisir à noz propoz,
Et riez.

TROP.

Et riez. Las, je ne sçauroye,
Ne resjouir ne me pourroye,
Quoy que jamais peust advenir.

MOINS.

Si un petit pouviez tenir
Mes cornes dedens voz oreilles,
Vous seriez joyeux à merveilles.
Vous plaist il un peu l'endurer ?

TROP.

Ouy. — Las, je ne puis durer ;
Quelle douleur elle me faict

PEU.

Vous seriez joyeux très parfaict
Si un peu avez patience.

PROU.

Que j'essaye ceste science ;
Mettez moy vostre corne ycy.

PEU.

Je le veulx bien.

PROU.

Je le veulx bien. Mercy, mercy ;
Je n'en puis la douleur porter.

MOINS.

Ce mal vous peut réconforter,
Et vous le voulez refuser ?

TROP.

Il n'est possible d'en user ;
Nous n'avons pas ceste puissance.

PEU.

Par cecy auriez congnoissance
Du beau compte & de sa ryrye.

PROU.

Voicy une grand' moquerye
De nous arrester à tels folz.

TROP.

Nous en sommes plus las que saoulz ;
Des cornes plus nous ne voullons.
Les oreilles, dont nous doulons,
Ne sont encores si piquantes.

MOINS.

Si vous sont elles bien duisantes,
Car sans elles vous demourrez
En tristesse, & si en mourrez
Piteusement, la lerme à l'œil.

PROU.

Bien nous couvrirons nostre dueil
De tous les passetemps du Monde.

TROP.

Ces oreilles là, où je fonde
Mon ennuy, si bien couvriray
Que tout mon trésor ouvriray
Pour les couvrir.

PROU.

Pour les couvrir. Moy, de bonnetz,
De tocques, de touretz de nés,
De garde-colz & de cornettes.

PEU.

Point ne fault couvrir noz cornettes,
Car à les monstrer desirons.

PROU.

Tant de veloux nous deschirons,
Tant de drap d'or & de broché,
Que leur perthuys sera bousché,
Car elles sont par trop ouvertes.

TROP.

Afin que mieulx soient recouvertes,
N'y espargneray or, ny toile,
Chapperon, ny cappe, ny voille,
Ny petis bonnetz neuf & beaux,
Ny un, ny deux, ny trois chapeaux,
Ny cinq cens, pour mieux les abbatre.

PROU.

Et des bonnetz, un, deux, troys, quatre ;
C'est bien pour leur faire une cappe.

TROP.

Et, par mon nom, tout nous eschappe ;
C'est grand pitié ;

PROU.

C'est grand pitié ; C'est grand vergongne.

TROP.

Voicy une estrange besongne.
Que ferons nous, gens bien heurez ?

MOINS.

Riens, sinon qu'un peu endurez
De nostre corne la vertu.

PROU.

Il n'est possible. Ne sçaiz tu
Autre remède plus fasible ?

PEU.

L'on dit souvent qu'à l'impossible
Tous remèdes sont deffaillans.
Rolans ne sommes, ne vaillans ;
Nous ne sçavons rien de nouveau.

MOINS.

Tout nous est bon, tout nous est beau.

TROP.

Tout nous est mauvais, laid & ord ;
Enchantement n'y ha, ny sort,
Qui nous y sçeust de rien servir.

PEU.

S'il vous plaisoit vous asservir,
Seulement un demy quart d'heure,
Que dens vostre oreille demeure
Nostre corne, nous sommes seurs
Que vous serez vrais possesseurs
De la joye que nous avons.

PROU.

Endurer nous ne la povons,
Et mieux aymons ainsy souffrir
Que par voz cornettes offrir
Nos testes à si grand tourment.

MOINS.

Si ne povez vous aultrement
Estre joyeux.

TROP.

Estre joyeux. Or nous serons
Tristes tousjours, & si mourrons
Plus tost de dueil que cornes telles
Nous facent douleurs si mortelles
Que nous commencions à sentir.

PROU.

C'est pour faire l'âme partir
D'avec le corps.

PEU.

D'avec le corps. Je le confesse
Qu'elles donnent peyne & destresse
Quasi jusqu'à l'extrémité,
Mais leur tourment est limité
Et ne va jusqu'au désespoir.

TROP.

De l'endurer n'avons povoir.

MOINS.

Si le plaisir en peuviez croire,
Il vous feroit doulcement boire
Le mal & très bien en gré prendre.

PROU.

Ce plaisir ne pouvons entendre,
Qui commence par tant de mal.

PEU.

Les grans oreilles d'animal
N'aperçoyvent point ny n'entendent
Le grand plaisir à quoy prétendent
Les cornes, que tenons si cher.

MOINS.

Allons, à fin de ne fascher
Eux, ny les aultres, ny nous mesmes.

TROP.

Nous demeurrons tristes & blesmes,
En lamentant, pleurant, cryant.

PEU.

Et nous, chemynons en ryant,
Et voyant que tost est finée

Du matin au soir la journée
Et qu'aprochons de nostre lict.

MOINS.

Au repoz treuve grand délyt
Qui a labouré bon & beau.

PROU.

Celuy qui est dens un tombeau,
A vostre adviz, est il bien aise ?

PEU.

Il ne craint ny glace ny brèze ;
Il ne craint mort ny maladye.

TROP.

Mais toutesfoys, quoy que l'on dye,
Il n'est que d'estre.

MOINS.

Il n'est que d'estre. C'est bien dict.

PROU.

J'ententz estre en joye & crédict,
Satisfaict de tous ses desirs.

PEU.

Nous sommes jà pleins de plaisirs
Et confessons qu'il n'est rien qu'estre.

Trop.

Estre quoy ?

Moins.

Estre quoy ? A une fenestre,
Regardant le Beau Temps venir,
Vivant du joyeux souvenir
De noz cornes tant amoureuses.

Prou.

Noz oreilles si ennuyeuses
Font nostre estre tant langoureux,
Et sans cesser sommes peneux
De veoir de noz oreilles l'ombre.

Trop.

Puis que noz maulx sont en tel nombre
Que l'on les peult dire inombrables,
Je crains les visions des Diables,
Et les joyes de Paradis
N'empeschent noz ennuyz mauldictz.

Prou.

Peur nous assault de tous costez,
Mais plus fort au cœur, n'en doutez,
Car c'est où est le grand déluge.
Mais, à fin que nul ne nous juge,
Allons nous en, car c'est assez.

Moins.

Priez Dieu pour les trespassés,
Dont le retour est incongneu.

Peu.

Il en est quelqu'un revenu,
Mais bien peu ; le chemin est long.

Moins.

J'entens cornes de nostre front.
Allons nous reposer ensemble ;

Peu.

Allons, que le Temps ne nous emble.

## Tome IV · 06

Extraites du manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal

B. L. F., n 100 (n 5112 nouveau).

Non sans avoir maintes foys esprouvé
Par trop d'ennuys quel bien d'espérer vient,
Espéré n'ay en vous, que j'ay trouvé
Le seul espoir qui ma vie soustient ;
Mais, après tant que comme moy sçavez,
Qui m'ont donné pis que mort, je le pense,
L'amour, qu'à moy avez eu & avez,

Résusciter m'a faict en espérance.
Doncques, estant ma consolation
Qui d'espérer m'avez donné confort,
Nommer vous puis ma résurrection,
Puisque je tiens mes ennuys une mort,
Lesquelz ne peux dire par le menu ;
Mais, s'il vous plaist y penser, mon Seigneur,
Vous trouverez que assez m'en est venu
Trop suffisans pour tuer un bon coeur.
Je ne le dis pour les ramentevoir,
Car l'oublier m'en est plus aggréable,
Mais ouy bien pour vous faire sçavoir

Combien l'espoir de vous m'est prouffitable.
Cest espoir est l'honneur de ma jeunesse
Et tout le bien de ma petite enfance ;
C'est le repos de toute ma vieillesse
Et le baston très seur de ma deffence ;
C'est le moyen tout seul de la victoire
De tous les maulx qui m'ont peu advenir ;
S'ilz sont vaincus, à vous en est la gloire,
De qui je sens force & vertu venir ;
C'est la santé qui chasse maladie
Du corps, du cœur & de l'entendement,
Et seureté telle, quoy que l'on dye,
Nuyre ne peult à mon contentement ;
C'est le bourdon de mon pèlerinaige,
L'appuy très fort de ma débilité,
Lequel tenant, toute peyne & voyaige
M'est un repoz & grand utilité ;
C'est ce qui tous mes ennuys [me] faict prendre

Patiemment, desquelz je suis deslivre,
Et sans lequel je vous supply entendre
Qu'il ne m'estoit plus possible de vivre ;
C'est cest espoir, par qui mes passions
Vaincues sont & rendues contentes,
Qui mect à riens mes tribulacions
Que j'estimois ardentes & picquantes ;
Par cest espoir, qui de vous seul procède,
Je n'ay trouvé nul malheur importable,
Car si grande est sa vertu qu'elle excède
Peyne & ennuy & mal intolérable.

Si les regretz de père, mère, enfans,
Par desespoir me sont tous descouvers,
De cest espoir je m'arme & me deffendz,
Disant qu'en vous les ay tous recouvers ;
Fortune n'a sur cest espoir puissance
De le pouvoir en riens diminuer ;
Longueur de temps ne peult ceste espérance
Garder en moy, tousjours continuer.
Tous les ennuyz que le Ciel & la Terre
Peuvent donner à un corps & un cœur
Ne me sçauroient faire estimer leur guerre,
Car cest espoir en est le seul vainqueur ;
Tant qu'en ma main je le pourray tenir,
Puisqu'il vous plaist que sur luy je m'appuye,
Tant seure suis de tous maulx advenir
Que devant eulx ne pensez que je fuye.
Puisque je suis seure de vostre amour
Et que je sçay vous estre seulle seur,
La mort ne peult que me prendre, à ce jour,

D’amour contente & d’espoir & d’honneur ;
La mort ne crainctz, mais que tousjours la face
Je puisse veoir de mon frère & mon Roy
En seureté, que fermement je croy,
D’avoir sans fin part à sa bonne grace.
J’ay devers moy ce poinct & advantaige,
Pour garentir ma ferme loyaulté,
Que le long [temps] en donne tesmoingnaige,
Et mesme à vous si grande seuretė
Que tort avez si en avez doubté.

Si [donc] je prends aulcunes foys loisir
D’entretenir quelque dame à plaisir,
Pour tant ne veulx devenir variable,
Mais estimer que, sans aultre choisir,
Je vous en treuve après trop plus amable.

*Folio 108 verso à 110 recto.*

Souvieigne vous des lermes respandues,
Qui par regret très grand furent rendues
Sur vostre tant amyable visaige ;
Souvieigne vous du dangereux oultraige
Que vous cuida faire mon povre cœur,
Pressé par trop d’une extrême douleur,
Quand il força la voix de satisfaire
Au très grand mal où ne sçavois que faire,
Tant qu’à peu près le pleur fut entendu ;
Souvieigne vous du sens qui fut perdu,
Tant que raison, parolle & contenance
N’eurent pouvoir, ny force ny puissance,
De desclairer ma double passion,

Ny aussi peu ma grand affection ;
Souvieigne vous du cœur qui bondissoit
Pour la tristesse en quoy il pèrissoit ;
Souvieigne vous des souspirs très ardens
Qui à la foule, en despict de mes dentz,
Sortoient dehors pour mieulx me soulaiger ;
Souvieigne vous du péril & danger
Où nous estions, dont nous ne tenions compte,

Car vraye amour ne congnoist paour ny honte ;
Souvieigne vous de nostre amour honneste,
Dont ne devons pour nul baisser la teste,
Car nous sçavons tous deux certainement
Qu'Honneur & Dieu en sont le fondement ;
Souvieigne vous du très chaste embrasser
Dont vous ne moy ne nous pouvions laisser ;
Souvieigne vous de vostre foy promise
Par vostre main dedens la mienne mise ;
Souvieigne vous de mes doubtes passées,
Que vous avez en une heure effassées,
Prenant en vous si grande seureté
Que je m'asseure en vostre fermeté ;
Souvieigne vous que vous avez remis
Du plus parfaict de voz meilleurs amys
Le cœur, l'esprit & le corps en repos,
Par vostre honneste & vertueux propos,
Auquel je veulx adjouster telle foy
Que plus n'aura Doubte pouvoir sus moy ;
Souvieigne vous que je n'ay plus de paine
Que ceste là que avecques moy je maine,
C'est le regret de perdre vostre veue

Par qui souvent tant de joye ay reçeue ;
Souvieigne vous du regard de vostre œil,
Dont l'esloingner me faict mourir de dueil ;
Souvieigne vous du lieu, très mal paré,
Où fust de moy trop de bien séparé ;
Souvieigne vous des heures qui sonnoyent
Et du regret qu'en sonnant me donnoient,
Voyant le temps & l'heure s'advancer
Du despartir, où ne foys que penser ;
Souvieigne vous de l'adieu redoublé

Achascun pas, de l'esperit troublé,
Du cœur transy & du corps affoibly,
Et ne mectés le triste œil en oubly ;
Souvieigne vous de la parfaicte amour,
Qui durera sans cesser nuict & jour,
Qui a dens moy si bien painct vostre ymaige
Que je n'ay riens sinon vostre visaige,
Vostre parler, vostre regard tant doulx,
Devant mes yeulx ; bref, je n'y ay que vous ;
Vous suppliant, o amye estimée,
Plus que nulle aultre & de moy tant aymée,
Souvieigne vous, d'immortel souvenir,
De vostre amy, & le vueillés tenir
Dens vostre cœur seul amy & parfaict,
Ainsi que vous dedens le sien il faict.

*Folio 117 verso à 118 verso.*

FRAGMENT.

.....
.....
O prompt à croire & tardif à sçavoir
Le vray, qui tant clairement se peult veoir,
A vostre cœur reçeu telle pensée
Qu'à tousjamais j'en demeure offencée ?
Est il entré dans vostre entendement,
Que dans mon cœur y ait un aultre amant ?
Hélas ! mon Dieu, avez vous bien peu croire
Qu'aultre que vous puisse estre en ma mémoire ?
Est il possible ? A mensonge crédit
En vostre endroict, ainsi que l'avez dit ?
Pouvez vous bien le croire & le celer

Sans m'en vouloir ne m'en ouyr parler ?
Mais voulez vous, avant ouyr, juger
Innocent cœur, très facile à purger ?
Estimés vous le cœur meschant & lasche,
Qui envers vous n'en eust oncq nulle tache ?
Vous le croyez ; ainsi croyés le doncques ;
Croyez de moy le mal qui n'y fust oncques,
Croyez de moy, contre la vérité,
Tout le rebours de ce que ay merité,
Jà n'en sera mon visaige confuz,
Car je sçay bien quelle je suis & fus
En vostre endroit, & yver & esté,
Et quel aussi m'estes & avez esté.
J'ay le cœur nect &, la teste levée,
Pleine d'amour très ferme & esprouvée,
Je puis aller, mais sus tout ne refuse
De mon bon droict faire jamais excuse.

Pensez de moy ce qu'il vous plaist penser ;
Je ne vous veulx courroulcer ne offencer,
Puisque voulez nostre amictié parfaicte
Estre soubdain par souppeçon deffaicte.
C'est doncques vous, de cruelle nature,
Qui, sans propos, en faictes la roupture.
Vous le voulez ; garder ne vous en puis,
Bien que du tout en l'estrémité suis
De désespoir, voyant mon innocence,
Ma vraye amour avoir pour récompense
Un tel adieu, par lequel m'accusez,
Du meschant cas dont assez vous usez :
C'est d'en aymer un aultre avecques vous.
Il n'est pas vray, je le dis devant tous,
Et Dieu, qui veoid le profond de mon cœur

Prens à tesmoing, luy priant que vaincqueur
Par vérité soit de ceste mensonge,
Qui en soy n'a force non plus qu'un songe.
Je luy remectz mon droict entre les mains,
Luy suppliant que à vous, amy, au moins
Avant ma mort face veoir clerement
Comme vous seul j'ay aymé fermement.
Il le vous peult dedens le cœur escripre,
Mais mon ennuy ne me permect le dire ;
Porter le veulx le mieulx que je pourray ;
Si je ne puis, par regret je mourray.

*Folio 116 recto à 118 verso.*

Amour, Honneur ont eu débat ensemble.
Honneur a dit : « Amour, il faut partir.

— Comment, Honneur ? » dist Amour, « il me semble
Que à ma demeure il vous fault consentir ;
Si je m'en voys, il vous fauldra sortir,
Et sans nous deux elle deviendra beste ;
Laissés moy doncq son cœur, prenés sa teste. »
Luy emprompter son blanc abillement,
Jurant ses loix garder entièrement,
Il fust reçeu, & eust bien la science
De faindre avoir très bonne conscience ;
Mais, les moyens & lieux & temps venus,
L'occasion feist que l'expérience
Le monstre filz naturel de Vénuz.

*Folio 127 verso.*

Ou près, si près que en un lict noz corps couchent
Et noz vouloirs soyent unyz en un,
Et noz deux cœurs, si possible est, se touchent,
Et nostre tout soit à nous deux commun ;
Ou loing, si loing que amour tant importun
De vos nouvelles à moy ne puisse dire,
Povre de veoir, de parler & d'escrire,
Tant que de vous soit mon cœur insensible ;
Velà comment vivre avecq vous desire,
Car entre deux, sans mort, m'est impossible.

*Folio 132 verso.*

Ne près, si près que vous puissiez coucher
Dedens mon lict, il n'adviendra jamais,
Ou par amour mon corps ou cœur toucher,
Ny adjouster à mon honneur un mais.

Si loing, bien loing allez, je vous prometz
De n'empescher en rien vostre voyaige,
Car près ne loing d'aymer je n'ay couraige,
Fors d'un amour dont chascun aymer veulx.
Soit près ou loing n'est desir d'homme saige ;
Contentés vous d'estre aymé entre deux.

*Folio 133 recto.*

« En vous veoyant prendre la hardiesse,
Couché sus moy, d'une aultre entretenir
Que plus aymés que Madame & maistresse,
Je ne vous puis porter ny soustenir.
— Ne me voulez un tel propos tenir,
Lict, où j'ay tant de reposer desir,
Car je n'ay peu meilleur moyen choisir

Pour estre icy que, par cas d'adventure,
Entretenir ceste dame à loisir,
Que je vous fay servir de couverture. »

*Folio 133 recto.*

« Puis qu'il nous fault cest enfant baptiser,
Nommés le doncq, si vous sçavez son nom.
— Amour ? — Nenny ; il fault mieulx adviser.
— Fureur ou Feu, comme il a le renom ?
Cruaulté, Mort, Vie, Flamme, Froid ? — Non.
— Doulceur, Douleur, Rigueur, Mutation,
Follye, Erreur, Tristesse, Passion,
L'aveugle Dieu, le Créateur de paine,
Le vieil enfant ? — Non, mais sans fiction,
C'est Fol cuider, ou Oppinion vaine. »

*Folio 136 verso.*

Homme jalouz, vous ne debvez porter
Ceste tant doulce & céleste coulleur
Comme loyal ; je m'en veulx raporter
A ce que en pense & juge vostre cœur,
Mais à ce bleu vous faictes cest honneur,
Pour ce que au ciel semblable à luy se tient
Béatitude, & il vous en souvient,
Quant le voyez lyé à vostre dextre,
Car vous aymés la coulleur qui soustient
Celle par qui de vous n'estes plus maistre.

*Folio 133 recto.*

Non pour baiser Madame, ma maistresse,
Dont je suis trop indigne d'aproucher,
Un jour heureux, je pris la hardiesse
A sa bouche de la mienne toucher,
En desirant par là son cœur chercher,
Pour despartir mon amour véhémente,
Que si grande est que le myen seul tourmente,
Mais en deux cours peult loger à son aise.
Je congneuz bien que la bouche est la sente
Par où amour au cœur faict sa descente,
Qui ne se peult faire sans que l'on baise.

*Folio 138 recto.*

Quelle unyon de parfaicte amictié
Quand de deux cœurs les vouloirs se consentent,
Tant que chascun ne congnoist sa moytié !
Car un seul cœur, non plus deux, ilz se sentent ;

Pour s'esloingner jamais ilz ne s'absentent,
Pour ce que l'œil n'est pas leur fondement.
C'est vraye amour qui les tient fermement
Sy fort lyés, selon Dieu & l'honneur,
Non par plaisir, qui est pris follement,
Mais par vertuz, raison, bon jugement,
Que transformés sont deux en un seul cœur.

*Folio 138 recto.*

Pour se trouver plus belle & plus beau tainct,
Je veoy chascune un mirouer chercher,
Et leur plaist fort qu'il soit flatteur ou fainct
En leur monstrant qu'elles ont blanche chair.
Mais j'en ay un que j'estime plus cher

Que tous les leurs, qui tant m'est favorable
Qu'en luy me veoy honneste & aggréable,
Tant que ne puys en moy désirer mieulx
Que me promet son regard amyable.
Par quoy ne veulx mirouer perdurable,
Fors seullement de mon amy les yeulx.

*Folio 138 verso.*

Baillés luy tout ce qu'il veult maintenant,
Soit le parler, soit l'œil, ou soit la main,
Et vous veoyrés en luy incontinant
Aultre vouloir que d'un cousin germain.
Voire s'il peult, sans attendre à demain,
Il vous pryera d'une grace luy faire.
Que une heure avant eust desiré de taire,
Faignant de peu se vouloir contenter.

A telz amys a tousjours à refaire ;
Le plus seur est de point ne les hanter.

*Folio 138 verso.*

EXTRAITES DU MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL

B. L. F., N 108 (N 3458 NOUVEAU).

## RONDEAU.

Ce n'est qu'un cœur, ung vouloir, ung penser
De vous & moy en amour, sans cesser.
Mon très cher filz & bonne nourriture.
Raison le veult & aussi fait Nature,
Qui nostre faict ont voulu compasser.

La mère suys, qui ne veult offenser
Vostre plaisir, þuys qu'à bien tout penser,
De vous & moy est l'aliance pure ;
Ce n'est q'un cueur.
Amour, qui veult amour récompenser,
Ne prend plaisir à débatre ou tanser,
Mais du tout mect à complaire sa cure.
Ainsi nous deux loyalle amour ceincture,
Sans contredit ne sans contrepenser ;
Ce n'est q'un cueur.

*Folio 13 recto.*

## RONDEAU

*A Tournon, quand fut question de mener le Roy en Italie.*

Pensant passer passaige si piteux,
A tout bon cueur si triste & despiteux,
Veoir emmener personne si très chère
Soubz la couleur de gloire ou bonne chère,
En grand danger de retour bien honteux,
Je m'esbahys comme gens convoyteux
Sont aveuglez pour rendre souffreteux
Royaulme, enfans, seur & dolente mère,
Pensant passer.
Soubz umbre d'estre saiges & marmiteux,
L'on a congneu leur esperit boyteux,
Sans aller droict, dont en très triste chère
Tous les saiges en pleurent à l'enchère,
Craignant par trop le voyaige honteux,
Pensant passer.

*Folio 16 verso.*

## RONDEAU

Saulvez le Roy, o Seigneur gracieux,
Et exaulsez ce jour, en voz sainctz cieulx,
Nous qui pour luy invocquons vostre grace ;
Las, retournez vostre bénigne face
Pour essuyer les larmes de noz yeulx.
Vous estes seul par sur tous autres Dieux,
Puissant, piteux, miséricordieux ;
Monstrez le nous bien tost en briefve espace :
Saulvez le Roy !
Nous congnoissons que noz maulx vicieux
Méritent bien les tourmens ennuyeux
Que maintenant Justice nous pourchace.

Vostre bonté nostre malice passe ;
En ceste foy vous prions pour le mieulx :
Saulvez le Roy !

*Folio 20 recto.*

ÉPITAPHE DE JOUAN & COQUETTE

Fol & Folle, faicte par la Royne de Navarre.

Si la Nature a fait noz corps tant imparfaidz
Que n'ayons peu congnoistre de Raison les effe&z
O toy, le regardant, ne desdaigne tel auvre,
Car le faisons savoir que ceste lame cœuvre
L'innocence de deux qui fut tant prouffitable
Que Dieu la veult pour luy, la trouvant agréable,

Et çà bas leur follie a esté tant heureuse
Que des saiges rendit la follie malheureuse ;
Par quoy plus honneste est la loyalle ignorance
Que n'est le trop sçavoir quand soy mesmes offence.

*Folio 116 recto.*

## Tome IV · 07

Pensant passer passaige si piteux,
A tout bon cueur si triste & despiteux…

Saulvez le Roy, o Seigneur gratieux…

S’il est ainsy, comme très bien je croy,
Que, sans le sçeu & bon vouloir de toy…

Je renverrai sur cette pièce, très énigmatique & où il y a de réelles beautés, à l’analyse qu’en a faite M. Franck dans la Préface de sa réimpression des Marguerites de la Marguerite (I, LXIX-LXXII). Il a tout à fait raison de n’y pas voir une complainte de François I dans sa prison de Madrid, puisque le prisonnier s’adresse à lui, & probablement raison de n’y pas voir Marguerite elle-même adressant au Roi sa propre plainte. Le prisonnier est non seulement un pasteur évangélique, mais un homme que Marguerite a protégé, car il parle de sa Minerve, de sa Princesse, de celle chez qui il a été le laboureur de Dieu. Marguerite, en se déguisant sous une apparence masculine, aurait pu écrire à toute force :

…..Dira l’un : « Quel erreur
A jamais peu ce povre homme commettre ? »

Mais à quel moment aurait-elle pu se dire en parlant d’elle-même :

…..Maintenant tu es pris
Et soubs la main des Juges arresté,
Et si ne sçais comme y seras traité.

M. Franck se demande si Marguerite, qui aurait peut-être alors adressé cette pièce à son frère pour plaider la cause du prisonnier, n’a pas « prêté sa voix & sa poésie au prédicateur Gérard Roussel, un instant emprisonné, qui avait joui, grâce à elle, d’une grande faveur auprès du Roi, & qui fut, à sa requête, relâché par ordre de François I ». Il est difficile d’être absolument affirmatif, mais les remarques de M. Franck sont trop justes pour ne pas

être signalées, & sa supposition a pour elle au moins une réelle probabilité. — M.

Le gros ventre, trop pesant & massif…

Le serviteur, fidéle renommé
Des anciens, père de Foy nommé…

Après la paour de quelque traïson,
D'une poison, de mort ou de prison…

Aigneau, occis dès le commancement,
Plein de vertu & de vye fonteine…

Durant le temps que la cruelle guerre
Menassoit fort, Monseigneur, vostre terre…

Cet aer marin m'a grossy le cerveau…

Si la douleur de mon esprit
Je pouvois monstrer par parolle…

Las ! tant malheureuse je suis
Que mon malheur dire ne puys…

Je n'ay plus ny père, ni mère,
Ni sœur, ni frère…

Non sans avoir maintes foys esprouvé
Par trop d'ennuys quel bien d'espérer vient…

Ce m'est tel bien de sentir l'amitié
Que Dieu a mise en nostre Trinité…

Il m'est advis, Madame, que je offense
Le vray rapport de vostre conscience…

L’adieu ne doit se dire tant que l’œil
Peult voir le bien qui lui oste son dueil…

Celle qui, pour eslongner vostre veue,
N’est point de vous, j’en suis seure, incongneue…

Puisque voz yeux rempliz d’autre lumière,
Regardant droit à la beauté première…

David, oyant que par mer & par terre
Les Philistins vous veulent faire guerre…

## Tome IV · 08

FRANCOIS RABELAIS

Al’Esprit de la Royne de Navarre.

Esprit abstrait, ravy & estatic
Qui, fréquentant les Cieulx, ton origine,
A délaissé ton hoste & domestic,
Ton corps concorde, qui tant se morigine
A tes edictz, en vie pérégrine,
Sans sentement & comme en apathie,
Vouldrois-tu poinct faire quelque sortie
De ton manoir, divin, perpétuel,
Et ça bas veoir une tierce Partie
Des Faictz joyeux du bon Pantagruel.

# Tome IV · 09

ALLANT EN GASCONGNE

## À MA DAME LA PRINCESSE DE NAVARRE

L’adieu ne doit se dire tant que l’œil
Peult voir le bien qui luy oste son dueil,
Mais, aussi tost que l’œil perd son object,
Le cœur commence à forger tel subject
D’aspre douleur & regret importable
Qu’il rend la voix piteuse & lamentable,
Dont, quand le cry & pleur ha fait son cours,
La bouche veult venir à leur secours,
Donnant raison à l’ennuy par parole,
En commençant un sy très dollent rolle
Que nul n’y a, s’il la peult escouter,
Qui sçeust son mal ignorer ou douter.
Mais petit est cest apparent regret,
Le comparant à celuy qui secret

Demeure au cœur sans se povoir monstrer,
Qui bien souvent le fait d’angoisse oultrer.
Mais de quoy sert à la personne aymée
Ceste douleur dens un cœur abysmée,
Si par dehors ne monstre quelque effect
De ceste Amour & regret très parfait,
Non pour son mal & ennuy révéler,
Mais pour l’absent regretté consoler ?
Voilà que fait la main servir à l’œuvre,
Par qui le dueil tant couvert se descœuvre.
Or donques, Main, ton office fault faire,

Pour un petit au regret satisfaire,
Car bien souvent la lamentation
Mise en escrit est consolation
A qui l'escrit & à qui le doit lire.
Nous escrirons donc à fin de te dire
L'adieu, lequel prononcer n'avons peu,
Tant que noz yeux ce qui leur plaist ont veu,
Mais maintenant ferons nostre harangue,
En nous servant de la plume pour langue,
D'encre pour voix, & de papier pour bouche,
Te déclarant ce qui au cœur nous touche.

MADAME DE GRANTMONT.

« C'est moy qui dois de Dueil porter bannière ;
C'est moy, Grantmont, qui me metz la première.
Car mon ennuy toutes les autres passe,
Je dy adieu à toy & à la grâce,
Que j'ay long temps desirée de voir,
Et, l'ayant veue, encores plus devoir

Fais de t'aimer, qui brusle mon desir
Jusques à tant que j'aye le plaisir
De te revoir & telle & en tel lieu,
Que sans cesser j'en fais prière à Dieu.
Madame la Seneschalle.

« Moy, qui n'ay sçeu mes yeux garder de larmes,
En te voyant n'ay peu trouver nulz termes
Pour dire adieu. Or maintenant le diz,
En suppliant le Roy de Paradis
Que cest adieu tourne sans long sejour

En très heureux & desiré bon jour ;
En attendant, durant cest intervalle,
Souvienne vous de vostre Séneschalle.

Madame de Grantmont.

« Je te requiers que me vueilles permettre
Que mon Adieu icy je puisse mettre.
A Dieu je dis celle dont la présence
J'ay desiré depuis la mienne enfance,
Et, maintenant que j'ay reçeu ce bien,
Te perds de veue, & ne sçay pour combien,
Car un Mary ou toy ou moy prendra,
Dont eslongner ta veüe me faudra.
Mais j'ay espoir que ceux qui nous prendront,
En liberté plus grande nous rendront
De nous revoir, &, quoyqu'il en advienne,
Je te requiers que de moy te souvienne.
Car, quelque part que tu ailles, ira
Et, vive ou morte, à jamais t'aymera
Ta Catharine, estant d'Aste nommée,
Qui de regret est quasi assommée.

Madame D'Artigaloube.

« Je ne rys plus, je ne rys plus, ma Dame ;
Car, puis qu'il fault apprendre ceste game
De dire Adieu, rien n'entens à la note.
Mais un Dieu-gard dira la Courte-bote,
Autant riant, quand te pourra revoir,
Que de pleurer maintenant fait devoir.

Madame de la Benestaye.

« J'ay délaissé père & frère malade ;
Mais, quand il fault commencer la ballade
De dire Adieu à toy nostre Princesse,
Tous les ennuys dessusdits ont prins cesse,
Car, te disant Adieu, regret me mord,
Comme quasi voyant mon frère mort.

Madame de Clermont.

« Icy mettra, sans attendre à demain,
Pour dire Adieu, Clermont sa triste main :
Et à ce Dieu là je te recommande,
Auquel pour toy & pour moy je demande
Que dens ton cœur tu ne m'oublies pas,
Mais qu'au retour nous dancions les cinq pas.

Madame du Breuil.

« En escoutant celles qui font leur dueil,
Il n'en est point qui soit semblable au Brueil,
Car de l'Adieu les très fortes douleurs
M'ont fait venir tant les pasles couleurs
Que je n'auray couleur, santé ne joye,
Que saine & belle en bref ne te revoye.

Madame Saint-Pather.

« Moy, Saint-Pather, mettray en ce lieu cy
Mon triste Adieu, venant d'un cœur transy
De voir en deux ce qui doit estre en un,
Dont les corps sont uniz d'un cœur commun.

Mais, attendant que Dieu ses créatures
Ayt assemblé, feray des confitures
Des fruitz du lieu où celle qui regrette
L'eslongnement de bon cœur te souhaitte.

La petite Françoise.

« Plus j'ay de toy souvent esté battue,
Plus mon amour s'esforce & s'esvertue
De regrèter ceste main qui me bat,
Car ce mal là m'estoit plaisant esbat.
Or, Adieu donc, la Main dont la rigueur
Je préférois à tout bien & honneur. »

La Royne.

Si ces Adieux font pleurer qui les oyt
Ou qui les list, ou sur papier les voit,
Que feroit l'on si j'y mettois les miens ?
Parquoy vault mieux que je n'escrive riens.
Mais à Celuy auquel sommes unis,
Sans estre plus separez ny bannis,
Vois supplier que tant de bien nous face
Qu'icy & là demourions en sa grace.

## Tome IV · 10

— Pour terminer ces appendices, ajoutons le fac-similé d'une lettre autographe de Marguerite, dont je dois la communication à

mon ami M. Benjamin Fillon, qui en possède l'original. En voici la transcription :

« Ma tante, au partir de Parys pour conduire le Roy, Mons de Meaux m'envoya les Évangilles en françoys, translatées par Fabry mot à mot, lèquelles il dist que devons lire en aussy grande révérance & préparacyon pour recevoir l'esperit de Dieu qu'il nous a lessé en sa S lectre comme quant nous l'alons recevoir sacramantalemant, &, pour ce que Mons de Vileroy m'a promys les vous faire tenir, j'ay bien voulu l'en prier, car ces paroles ne doivent point tonber en mauvaises mains, vous pryant, ma tante, que, si par elles Dieu vous fait quelque grace, que n'y veullés oblier

« La plus que toute vostre bonne niepce & seur,

*« Marguerite.*

« À ma tante Madame de Nemours. »

Il y a deux Duchesses de Nemours que Marguerite peut appeler sa tante. Philiberte de Savoie, mariée en 1515 à Julien de Médicis, qui devait mourir l'année suivante & qui avait reçu à son mariage le Duché de Nemours de François I, était tante du roi de France & par conséquent de sa sœur. L'autre Duchesse de Nemours est Charlotte d'Orléans, fille de Louis d'Orléans, Duc de Longueville, & de la Comtesse de Neufchatel, née en 1512 & mariée en 1528 à Philippe de Savoye, oncle de François I & de Marguerite, qui reçut de son neveu, à son mariage, le Duché de Nemours. (P. Anselme, Hist. généal. de la Maison de France.) Je pencherais pour la première & mettrais la lettre en 1523 ou 1524. La traduction de la Bible par Jacques Lefèvre d'Étaples ne parut qu'en 1530, mais celle du Nouveau Testament est de 1523 & 1524. Monsieur de Meaux est Briçonnet ; c'est en 1523 que le Conné-

table de Bourbon passa à Charles-Quint, & François I alla de sa personne en Italie à la fin de l'année suivante.

Les lettres de Marguerite sont très nombreuses, mais celle-ci est plus intéressante à cause de son sujet ; elle est bien la personne même par la façon dont elle exprime la nature particulière du côté religieux de Marguerite. — M.

— Enfin, je signalerai quelques inexactitudes dans l'impression d'un passage de la vie de Freudenberg. À la dernière ligne de la page 210, il faut corriger Bernoise en Zurichoise ; remplacer, p. 211, Schweigerischen par der Schweizerischen ; supprimer, lignes 5 & 10, l'h dans le mot jahr ; supprimer, ligne 10, l's de Kunstler ; pour un certain nombre d'a, le correspondant à qui je dois ces observations fait remarquer qu'en l'absence d'a surmontés d'un tréma, il aurait fallu les remplacer par la notation ae, qui est la même chose. Ce qui est plus grave, c'est qu'une erreur, résultant de la saute d'un article de la bibliographie des notices de la Société de Zurich à l'article qui se trouve à côté, attribue faussement la notice de Freudenberg à Horner, alors qu'elle est de Sigmund Wagner.

## Tome IV · 11

Pour ne pas rester sur la confession de ces gros péchés, qui ne sont pas tous de mon fait, j'ajouterai quelque chose à ce que j'ai dit page 208 de l'édition avec le nom de Walthard.

Dans un récent catalogue, celui de la vente des livres à figures & à vignettes du XVIII siècle de M A. Vulliet, professeur à l'Aca-

démie de Lausanne, Paris, Baur, 1880, le numéro 618 est pour nous bien intéressant. Ce sont, avec leurs couvertures, les deux premières livraisons, ou, pour mieux dire, les deux seuls fascicules publiés séparément de l'édition de Berne. Nous transcrivons ce curieux article :

« Les Nouvelles de Marguerite, reine de Navarre. Édition ornée de très belles planches dessinées par M. Freudenberg & exécutées par les plus célèbres graveurs de Paris. Les vignettes & culs-de-lampe sont dessinées & gravées (sic) par M. Dunker. À Berne, chez Beat-Louis Walthard & la Société typographique, & se trouve à Paris, Londres, Amsterdam & Leipsig, 1778. »

« Deux livraisons in-octavo. Huit figures de Freudenberg, gravées par C. Guttenberg, de Launay, Longueil ; huit vignettes & huit culs-de-lampe de Dunker. Ces deux livraisons, avec leurs couvertures, sont rarissimes. On lit au verso du deuxième feuillet de la couverture de la première livraison :

« Cette nouvelle édition des Nouvelles de la Reine Marguerite de Navarre sera livrée par cahiers. Le prix de chaque cahier est de quatre livres de France, sans le port. « Messieurs les amateurs qui voudront souscrire auront la bonté de donner leur signature pour être asspréś de la suite. « L'ouvrage entier aura 18 à 19 cahiers. Chaque cahier sera orné de 4 grandes planches, dessinées par le célèbre Sigismond Freudenberg & gravées par les plus célèbres graveurs de Paris. »

« La deuxième livraison, qui porte la date de 1778, renferme l'avis suivant, que nous croyons également devoir transcrire textuellement :

« Messieurs les Souscrivans pour cet ouvrage sont avertis que, comme il est à craindre que les uns ou les autres pourroient perdre les cahiers isolés qui le composent & que par là le livre seroit incomplet, sans parler d'autres inconvénients qui résultent de cette méthode, les éditeurs ont pris le parti de donner le reste de cet ouvrage par tome & non par cahier ; en sorte que la 1 livrance après celle-ci contiendra les cahiers 3, 4, 5 & 6, pour compléter le 1 volume ; la seconde les cahiers 7 à 12, & la troisième de 13 à 18. Le prix & les conditions restent les mêmes qui ont été annoncées par le prospectus. »

Deux choses sont intéressantes : l'une, que la publication a commencé en 1778 ; l'autre, que chaque volume, composé de six cahiers à quatre francs, valait vingt-quatre livres, ce qui met le prix total des trois volumes à soixante-douze. C'est le nombre des Nouvelles, de sorte que chaque Nouvelle, avec sa planche à part, son en-tête & son cul-de-lampe, valait une livre. En même temps, si l'on tient compte de la valeur de l'argent, il faut plus que tripler la somme ; de sorte que le prix actuel, qui, après avoir été aux environs de cent francs il y a une trentaine d'années, ne descend maintenant pas au-dessous de trois cents, est, à peu de chose près, le même que le prix de publication. — M.

## Tome IV · 12

DES NOUVELLES

DE

LA ROINE DE NAVARRE

Les sommaires des Journées & les intitulés qui précédent dans le texte chaque Nouvelle sont empruntés au manuscrit de Thou, n 1524 (L). — Le texte est celui du manuscrit n 1512. Voir le premier volume, pages 150 & 167.— Les notes de M. Le Roux de Lincy sont indiquées par un L, & les notes nouvelles par un M, non point pour celles-là, mais pour laisser aux notes anciennes leur priorité & leur valeur. — M.

Le titre de l'Heptaméron est absolument adopté, & il est excellent ; la huitième Journée n'ayant que ses deux seules Nouvelles, le livre ne se compose pourtant que de sept Journées. Originairement il en devait dix, comme le livre de Boccace, — dont le titre a été coupé d'une façon bien amusante dans le titre de la première édition de la traduction de Laurent de Premierfaict, le livre nommé Caméron, — & l'on a vu dans la Notice des manuscrits, I, 160, qu'il devait de même porter le nom de Décaméron. C'est en modifiant celui du chef-d'œuvre italien que Gruget a créé, au lieu d'Octoméron, le titre d'Heptaméron. Celui-ci avait du reste des analogues qui ont pu contribuer à en donner l'idée ; S. Basile le grand & son frère S. Grégoire de Nysse ont écrit tous deux un Hexaméron, &, un peu plus tard, Frère Jean de S. François a mis de grec en français (Paris, Heuqueville, 1616) les homélies du premier « sur l'Hexaemeron, c'est-à-dire sur les six jours de la première sepmaine ou création du monde ». On peut encore citer : l' « Hexameron, ou six journées contenant plusieurs doctes discours sur aucuns points difficiles en diverses sciences, avec maintes histoires notables & non encore ouyes, fait en hespagnol par Antoine de Torquemade & mis en françois par Gabriel Chappuis, Tourangeau. À Paris, pour Phelippes Brachonier », 1583, in-8, & Rouen, 1619, in-12.

Le mot d'Heptaméron, une fois trouvé, a fait son chemin. On ne citerait pas : « Heptaméron, ou les Sept Premiers jours de la création du monde & les sept âges de l'Église chrétienne », Paris, Roret, 1825, si l'on ne pouvait citer des exemples du XVI & du commencement du XVII siècle. La traduction en vers latins de la Semaine de Du Bartas, par le Bourguignon Jean Édouard du Monin, a pour titre : « Beresithias, sive Mundi creatio, ex Gallico S. Salustii de Bartas Heptamero expressa », Paris, Jean Parent, 1579, & le sieur de la Palme, c'est-à-dire Palma Cayet, a écrit en vers : « L'Heptaméron de la Navarride, ou Histoire entière de la Navarre depuis le commencement du monde », un énorme volume in-12 de plus de huit cents pages publié en 1602. Malgré tout, & c'est justice, il n'y a qu'un livre qui s'appelle l'Heptaméron ; ce sont les Nouvelles françaises de la Reine de Navarre. — M.

M. Le Roux de Lincy a parlé deux fois de cette question, d'abord dans la Vie littéraire de Marguerite, I, cxxxi-iv, ensuite dans une note spéciale du Prologue. Nous donnons d'abord ce qui se trouve dans la Vie littéraire, &, comme la note est coupée en articles personnels, nous ajoutons à chacun d'eux le résumé de ce qu'a dit M. Paul Lacroix sur la même question, & surtout l'analyse des conjectures, aussi ingénieuses que solides, mises par M. Franck dans la Préface de se récente édition de l'Heptaméron. M. Le Roux de Lincy étant le premier qui ait soulevé la question, il n'est pas étonnant qu'on puisse y revenir après lui. — M.

Voici d'abord le passage de sa Préface :

« Sous le nom de Hircan, Marguerite a placé parmi ses interlocuteurs un personnage qui ressemble à son premier mari,

Charles, Duc d'Alençon. Elle ne le peint pas sous des couleurs très-favorables, mais elle dut se faire à cet égard d'autant moins de scrupules que le Duc d'Alençon était mort à l'époque où elle écrivait son Heptaméron. Ce qui peut confirmer notre conjecture, c'est la déférence avec laquelle les autres personnages s'adressent à lui. Dans le Prologue, il dit à l'un des interlocuteurs : « Puisque vous avez commencé la parole, c'est raison que vous commandiez, car au jeu nous sommes tous égaux. » Plusieurs dialogues entre Hircan & sa femme Parlamente peuvent passer pour des allusions au mauvais ménage que paraissent avoir toujours fait le Duc & la Duchesse d'Alençon.

« Si, comme nous le pensons, Marguerite a placé le Roi de Navarre parmi les interlocuteurs de son Heptaméron, ce doit être sous le nom du Gentil Chevalier Symontault. Dans le Prologue, il est dit que Parlamente loua Dieu du retour imprévu de ce Gentilhomme, car long temps avoit qu'elle le tenoit pour son très affectionné serviteur. Un peu plus loin, Symontaut ayant dit que, pour lui, le premier bien de ce monde seroit de pouvoir commander à toute la compagnie, Parlamente, comprenant ce souhait, toussa afin de pouvoir cacher sa rougeur à son mari. À plusieurs reprises, Symontaut se plaint des cruautés de sa dame & des souffrances que l'amour lui a causées. Quand il aurait trompé cent mille femmes, dit-il, il ne serait pas encore vengé des peines qu'une seule lui a fait endurer ; mais Parlamente n'ajoute pas beaucoup de foi à d'aussi beaux sentiments ; elle accuse même Symontaut de n'être pas le plus fidèle des maris. Si l'on se rappelle la conduite du Roi de Navarre envers Marguerite, ce dernier trait viendrait encore à l'appui de notre conjecture.

« Sous le nom d'Ennasuite la Reine de Navarre a bien pu cacher celui d'Anne de Vivonne, mère de Brantôme, qui, au dire de cet historien, fut l'une des devisantes de l'Heptaméron.

« Le caractère de Longarine s'applique aussi assez bien à Blanche de Tournon, veuve en secondes noces de Jacques de Coligny, seigneur de Châtillon, Dame d'honneur de la Reine de Navarre, celle-là même qui donna de si bons conseils à sa maîtresse, après qu'elle eut repoussé la tentative audacieuse de l'Amiral de Bonnivet.

« Enfin nous avons déjà émis l'opinion que Marguerite s'est peinte elle-même sous le nom de Parlamente, femme de Hircan, laquelle n'estoit jamais oisive ni mélancolique.

« Les conjectures qui précédent & quelques autres, que nous avons rejetées dans une note, nous ont été suggérées par la lecture du Prologue & des Épilogues dont chaque Nouvelle est suivie. En réunissant les passages différents, relatifs à chacune des personnes qui prennent part aux récits de l'Heptaméron, nous avons pu nous faire l'idée de l'âge, de la condition, du caractère que Marguerite leur a donnés. » — L.

— Voici maintenant la suite des notes que M. Le Roux de Lincy annonçait dans ce qu'on vient de lire. En les reproduisant fidèlement, nous nous permettons seulement de les disposer dans un autre ordre, en séparant les femmes des hommes & en donnant le pas aux premières pour mettre en tête, comme il convient, Madame Oisille & Parlamente, qui ont toutes deux la maîtrise & auxquelles tout le monde obéit. — M.

« Mais une dame vefve de longue expérience, nommée Oisille. » (Prologue.)

« Discours de M Oisille sur la lecture des saintes Écritures (Prologue).

« Parlamente dit en s'adressant à l'ancienne Dame Oisille : « Ma dame, je m'esbahys que vous, qui avez tant d'expérience & qui maintenant à nous femmes tenez lieu de mère. » (Prologue.) « Et nous qui sommes de bonne maison, » dit Oisille en parlant aux autres femmes (Nouv. II, Épil.).

« Oisille raconte la II Nouvelle, dans laquelle elle cherche à défendre les femmes. Elle adresse souvent des railleries & des mots piquants aux interlocuteurs, comme à l'Épilogue de la Nouvelle v ; prend toujours le parti des femmes contre les hommes.

« Elle raconte les sept Nouvelles, ii, xvii, xxxii, , li, lxx.

« Le respect avec lequel elle est traitée par tous les interlocuteurs, joint aux circonstances qui précèdent, peut faire reconnaître Louise de Savoie dans la Dame Oisille. « — L.

— M. Lacroix, édition de 1858, p. XXVI, a fait remarquer ingénieusement que Osyle, qui se rencontre dans quelques manuscrits, est l'anagramme exact de Loyse. — C'est aussi l'avis de M. Franck, qui a réuni dans sa Préface, p. 71-86, tous les passages qui peuvent corroborer cette interprétation, désormais incontestable. — M.

« Mais Parlamente, qui estoit femme de Hircan, laquelle n'estoit jamais oisive ne mélancolique, ayant demandé congé à son mari de parler, dit à l'ancienne Dame Oisille. » (Prologue.)

« Elle propose de raconter des Nouvelles à l'instar du Décaméron de Boccace. Sa rougeur à une allusion faite par le Chevalier

Simontaut, son serviteur (Prologue) ; tousse pour la cacher à son mari (voir Simontaut).

« Voir, à l'Épilogue de la Nouvelle x, plusieurs traits qui s'appliquent à Marguerite & à son aventure avec Bonnivet.

« Ce qu'elle entend par des amants parfaits (Épilogue de la Nouvelle xix). Se fait toujours le défenseur de l'honneur des dames (Prologue de la III Journée). Hircan dit, en parlant de sa femme Parlamente, qu'il croit qu'elle l'a toujours aimé (Prologue de la IV Journée). Elle ne veut pas qu'une femme soit trop indulgente pour les fautes de son mari (Nouv. XXXVII, Épil.). Elle condamne ceux qui sèment la zizanie entre maris & femmes, au point que les maris en viennent aux coups, car au battre faut l'amour (Nouv. XLVI, Épil.).

« Elle raconte les sept Nouvelles X, XIII, XXI, XL, XLII, LVII, LXIV.

« Nous croyons que la Reine de Navarre elle-même s'est désignée sous le nom de Parlamente. » — L.

– L'identification de Parlamente avec Marguerite, acceptée par M. Lacroix, est aussi évidente que celle de Madame Oisille avec Louise de Savoie. M. Franck a curieusement & intelligemment réuni pour Parlamente (p. 86-107), comme ensuite pour les autres interlocuteurs, les passages caractéristiques qui se rapportent à sa personne, à ses sentiments & à son esprit. La démonstration est incontestable, & la preuve, qui résulte de tout l'ensemble du livre & qui est confirmée par tous les détails, est désormais faite d'une façon définitive. — M.

« Ennasuite, tout en riant, lui répondit (à la jeune veufve Longarine)

« C'est elle qui raconte la iv Nouvelle de la I Journée, dont le sujet n'est autre que l'aventure de Marguerite avec l'Amiral Bonnivet.

« Elle se croyait aimée par Safredent, bien que ce fût à une autre de la compagnie que s'adressassent les vœux de ce dernier (Nouv. III, Épil.). Parlamente ayant dit qu'il était à désirer que chaque femme se contentât de son mari, elle prend ce reproche pour elle & y répond (Nouv. xxxv, Épil.). Elle préfère la compagnie de certaines bêtes, pourvu qu'elles ne mordent pas, à celle de certains hommes colères & insupportables (Nouv. lxvii, Épil.).

« Elle raconte les sept Nouvelles, IV, xix, XXVII, XXXVI, XLVIII, LIII, LXVI.

« Ennasuite pourrait bien être Anne de Vivonne, mère de Brantôme, fille de Louise de Daillon & d'André de Vivonne, mariée, à l'âge de treize ans, à François, baron de Bourdeille, qui fut toute sa vie l'un des Officiers domestiques de la Maison de François I (Voyez une notice sur sa vie en tête des Preuves de la généalogie de la Maison de Bourdeille, t. XV des Œuvres de Brantôme, édit. de 1740). Dès l'année 1529, Anne de Vivonne était Dame du corps de Marguerite & recevait en cette qualité trois cents livres de gages par an. Brantôme parle d'elle dans ses ouvrages ; mais particulièrement, Discours 1 des Dames galantes (t. VII, p. 212, de l'édit.in-8), il dit : « A ce que j'ay ouy dire à ma mère, qui estoit à la Royne de Navarre & qui en sçavoit quelques secrets de ses Nouvelles, & qu'elle en estoit l'une des devisantes. » — L.

— Sans nier, M. Lacroix (éd. de 1858, p. xxvij) a douté de l'attribution. M. Franck, p. 138-41, l'adopte & la confirme : « Brantôme dit formellement que sa mère était une des devisantes de l'Heptaméron. Que serait-elle sinon Ennasuicte, puisque Louise de Savoie est Osile, Dame vieille & veuve, — que Parlamente est Marguerite — Longarine une jeune veufve — & Nomerfide la plus jeune, on dit presque la plus folle de la compagnie ? Or, Anne de Vivonne avait treize ans dès 1518, au rapport de Brantôme. Le nom d'Ennasuicte, en se décomposant, nous fournit d'ailleurs une preuve supplémentaire. Il renferme d'abord le nom d'Anne, puis celui de suicte ou suite, qui rappelle la situation de Dame suivante auprès de la Reine Marguerite. »

Je ne trouve pas si simple la conjecture de M. Franck que dans Ennasuicte il y a aussi Esnante & Viv., le commencement de Vivonne, c'est-à-dire une des Seigneuries de sa Maison & le nom même de la famille. Anne & suite y sont clairement, & cela suffit. — M.

« Voir à l'Épilogue de la iv Nouvelle (I Journée), son dialogue avec Hircan. Dans l'Épilogue de la v Nouvelle (I Journée) M Oisille lui lance un mot piquant à propos des Cordeliers, à quoi elle répond en colère : « Il y en a qui ont refusé des personnes plus agréables qu'un Cordelier. »

« Au Prologue de la II Journée, Parlamente lui donne sa voix comme à la plus jeune, « je ne dis pas à la plus folle. » (Voir aussi le Prologue de la VII Journée.) Elle raconte des Nouvelles dont le sujet est gai & risible. Hircan lui dit qu'elle ne mourra jamais pour trop aimer : « Vous ne vous tuerez pas non plus », répond-elle, « après avoir connu votre offense. » (Nouv. lxx, Épil.) Elle donne sa voix à Parlamente, parce qu'elle a tant l'habitude de

servir qu'elle ne sauroit commander (Prologue de la VIII Journée).

« Elle raconte les sept Nouvelles vi, xi, xxix, xxxiv, xliv, lv, Lxviii. — L.

— M. Franck, en établissant très bien que Nomerfide est la femme de Saffredent, y voit Jean de Montpezat & sa femme, de la Maison de Fimarcon, mariés dès 1525 & vivant en 1541 & en 1549, qui ont été très réellement de l'entourage du Roi & de la Reine de Navarre : « Le nom de Fimarcon, Fiéimarcon ou Fiedmarcon, en latin Feudimarcon, première indication, car il donne le nom de Nomarfide ou de Fimarcon, soit par simplification : Nomerfide. »

C'est compliqué, mais ingénieux, & d'autant plus vraisemblable que le nom de Saffredeut peut aussi se ramener au nom véritable du mari. — M.

« La jeune vefve Longarine adjousta à ce propos : Mais, qui pis est, nous deviendrions fascheuses. » (Prologue.) Elle montre un caractère gai, plein de franchise (voir au Prologue des Nouv. xv & xxv). Elle avait toujours vécu en bonne intelligence avec son mari (Nouv. XXXVII, Épil.). Elle accuse Hircan & Saffredent d'avoir pourchassé les Chambrières de leurs femmes (Nouv. viii, Épil.). Tous les serviteurs qu'elle a eus (les amoureux) lui ont toujours paru penser à leur plaisir plutôt qu'à elle ; aussi les a-t-elle congédiés (Nouv. xiv, Épil.)

« Elle raconte les sept Nouvelles viii, xv, xxv, XXXVIII, L, LIX, LXII.

« Cette jeune veuve pourrait bien être M de Châtillon, qui donna de si bons conseils à sa maîtresse quand elle eut repoussé la tentative hardie de l'Amiral Bonnivel (voir I Journ., Nouv. iv). Blanche de Tournon, veuve en premières noces de Raimond d'Agout, Comte de Sault en Provence, sœur du Cardinal de Tournon, ministre de François I, fille de Jacques de Tournon & de Jeanne de Polignac, épousa en secondes noces, le 11 juillet 1505, Jacques de Coligny, seigneur de Châtillon-sur-Loing, Chambellan des Rois Charles VIII & Louis XII, qui mourut à Ferrare, le 25 mai 1512, des blessures reçues, deux jours auparavant, à la bataille de Ravenne. Brantôme lui a consacré le xix de ses Discours sur les grands Capitaines François (t. II, p. 103, de l'édition in-8 ; t. VI, p. 163, de l'édition in-18).

« Suivant Brantôme, Discours iv, art. 3, des Dames galantes, la Dame de Châtillon avait contracté une troisième union clandestine avec le Cardinal du Bellay. Le même historien dit encore qu'elle était une des trois veuves auxquelles le duc d'Albanie joua un tour aussi plaisant que leste, lors du voyage du pape Clément VII à Marseille. Voir Dames galantes, Disc. VII, t. III, p. 377, de l'édition in-18 ; t. VII, p. 535, de l'édition in-8. » — L.

— M. Franck n'est pas d'avis qu'il puisse s'agir ici de M de Chastillon : « Elle ne devait guère être jeune au moment où se reporte Marguerite, si tant est qu'elle fût vivante. Longarine est la Dame de Longrai ou Longray — village normand tout proche d'Alençon, — dite la Baillive de Caen, de son nom Aimée Motier de la Fayette, une des femmes de l'intimité la plus étroite de la Reine Marguerite, avec sa fille Françoise. Le Bailli de Caen, François de Silly, fut tué à Pavie en 1525. Le premier mari de leur fille était Frédéric d'Almenesches, — bourg du diocèse de Séez, près

de Silly, — qui était fils de l'Infant de Navarre, d'une des branches de la Maison de Foix. Le nom de Longarine est formé par l'anagramme de Longrai (Longari), & la mention du lieu revient plusieurs fois dans les lettres de la Reine de Navarre. C'est là que Jeanne d'Albret passa ses premières années sous les yeux de la Baillive de Caen, veuve encore jeune en 1525, voire en 1527 & 1531. Marguerite y séjournait volontiers. Elle écrit en 1529 à Anne de Montmorency : « Hyer j'arrivay en ce lieu de Longray où est ma fille ». Aimée de la Fayette avait accompagné Marguerite en Espagne & conservé toute sa confiance, ce qui lui fit donner la garde de l'éducation de Jeanne d'Albret ; celle-ci passa ses premières années aux châteaux de Longray, d'Alençon & de Blois. »

Les circonstances personnelles conviennent ; la ressemblance anagrammatique de Longrai & de Longarine, qui n'a qu'une terminaison féminine en plus, convient mieux encore. Qu'il s'agisse de la mère ou de sa fille Françoise, qui serait plus jeune, il n'importe, & l'on peut voir dans Longarine l'une ou l'autre des Dames de Longrai. — M.

« En réponse à Dame Oisille, il dit que l'esprit de l'homme, comme son corps, a besoin de distraction (Prologue). Allusion qu'il fait à sa femme Parlamente (idem). En réponse à Simontaut, il lui dit de commencer les récits : « Puisque vous avez commencé la parolle, c'est raison que vous commandiez, car au jeu nous sommes tous égaux. » (Fin du Prologue.)

« Épilogue de la iv Nouvelle (I Journée), son dialogue avec Nomerfide.

« À l'Épilogue de la vi Nouvelle, dialogue entre lui & sa femme, très-applicable au Duc & à la Duchesse d'Alençon. Voir

aussi l'Épilogue de la Nouvelle vii. À la fin de la Nouvelle viii, il est accusé par Longarine de n'être pas très-fidèle à sa femme. À l'Épilogue de la Nouvelle ix, il se moque d'un Gentilhomme mort pour avoir trop aimé, & dit que, surtout en amour, la fortune aide aux audacieux. À l'Épilogue de la Nouvelle xiii, il accuse les femmes d'avarice. À celui de la Nouvelle Xvi, il déclare n'avoir jamais eu d'amour que pour les femmes qui répondaient à ses avances : « Oui bien vous, dit Parlamente, sa femme, qui n'aimez rien que vostre plaisir. » Il prend toujours la défense des hommes contre les femmes (Nouv. xviii). Nouvelle XXVI, Épilogue, sa femme Parlamente se moque de lui quand il veut faire de la morale. Nouvelle xxxv, Épilogue, elle le reprend avec aigreur en lui disant : Il suffit que vous sachiez faire le mal, quand il expose les principes de sa morale très-relâchée, & ajoute en terminant que l'amour l'a rendu bon mari (Nouv. LIX, Épil.).

« Il raconte les sept Nouvelles vii, XVIII, xxx, xxxv, XLIX, LVI, LXIX.

« Nous pensons que Marguerite a caché sous le nom d'Hircan celui de Charles, Duc d'Alençon, son premier mari. » — L.

— M. Paul Lacroix (1858, p. XXV-VII) a été sur ce point d'un avis différent : « Si Parlamente n'est autre que Marguerite, Hircan, son mari, sera le Roi de Navarre, Henri d'Albret, qui est peint sous ce nom dans les Marguerites de la Marguerite, brutal sensuel & grossier. Le nom d'Hircan nous paraît synonyme de sauvage, comme si ce farouche personnage était né dans les forêts d'Hircanie, Hircanus. L'étymologie qu'on tirerait du latin hircus, qui signifie bouc, conviendrait également au mari de Parlamente, qui lui dit avec dédain : « Oui bien, vous qui n'aimez que le plaisir. » M. Le Roux de Lincy se trompe évidemment en

voulant retrouver le premier mari de Marguerite sous le masque de ce farouche. »

Quoique M. Le Roux de Lincy n'en ait rien dit, partant de ce principe certain que Hircan est le mari de Parlamente, qui est Marguerite, il peut avoir pensé que, du vivant de son second mari, elle n'aurait pas osé le peindre, même à l'état d'allusion incidente, avec des traits qui ne sont pas toujours à son avantage, & qu'elle se serait trouvée plus libre avec la mémoire de son premier mari, mort depuis 1525.

Outre qu'il n'est pas dans la nature de Marguerite de tomber sur un mort, surtout parce que son souvenir était lié sans grand honneur au désastre de Pavie & que, malgré les défauts de caractère de son second mari, elle a été vraiment sa femme dans le plus honnête & le meilleur sens, les traits de caractère s'appliquent de toutes façons beaucoup mieux au Roi de Navarre qu'au Duc d'Alençon. M. Franck (p. 107-14) confirme pleinement l'opinion de M. Lacroix :

« Tout affiche la personnalité intelligente, railleuse, parfois un peu brutale, du Roi de Navarre. M. Paul Lacroix, en le devinant ici, s'appuie sur ces traits marquants pour supposer que le pseudonyme de Hircan se réfère au latin bircanus. Il se peut que ce jeu de mots ait traversé l'esprit de Marguerite, mais il est plus simple de voir dans le nom de Hircan, ce qui aurait dû sauter aux yeux des précédents annotateurs, l'anagramme de Hanric, abréviation de Hanricus pour Henricus, propre nom du Roi de Navarre. De plus, il n'existe aucun lien entre le Duc d'Alençon & les bains de Cauterets, tandis que le Roi de Navarre y fit un séjour, ainsi que Marguerite ; Génin, Lettres, II, & A. de Ruble, Hist. de Jeanne d'Albret. »

L'anagramme d'Hanric pour Hircan, une fois trouvé, ajoute une preuve matérielle à ce qui devait être intellectuellement. Il n'y a plus maintenant de doute possible ; Hircan, le mari de Parlamente, qui est Marguerite, n'est pas le Duc d'Alençon, son premier mari, mais son second mari le Roi de Navarre. — M.

« Quand toute la compagnie l'ouit parler de la bonne Dame Oisille & du gentil Chevalier Symontault, eurent une joye inestimable, &c., &, sur toutes, en loua Dieu Parlamente, car long temps avoit qu'elle l'avoit très affectionné serviteur. » (Prologue.)

« Pleust à Dieu », dit Simontault, « que je n'eusse bien en ce monde que de pouvoir commander à toute ceste compagnie ! » A ceste parole, Parlamente l'entendit très bien, qui se print à tousser, par quoy Hircan ne s'aperçut de la couleur qui lui venoit aux joues. » (Prologue.)

« Mal récompensé de ses services amoureux, il se charge de raconter la première des Nouvelles sur les mauvais tours que les femmes ont joués aux hommes. À la fin de cette I Nouvelle, il parle encore de son amour sans espoir, & confesse cependant que cet enfer-là lui est plus plaisant, venant de la main de son inhumaine, que le paradis donné par une autre. Parlamente, qui prend ce trait pour elle, lui répond.

« S'il eût trouvé une dame assez amoureuse pour ne pas lui survivre, il eût été l'amant le plus parfait ; Parlamente n'ajoute pas une grande confiance à d'aussi beaux sentiments (Nouv. i, Épil.). Quand il aurait trompé cent mille femmes, il ne serait pas encore vengé des peines qu'une seule lui a fait souffrir. Parlamente lui répond qu'elle ne croit pas à son martyre (Nouv. lvi,

Épil.). Est accusé par Parlamente d'infidélité envers sa femme, & pour une simple Chambrière (Nouv. lxix, Épil.).

« Il raconte les neuf Nouvelles I, vi, xiv, XXVIII, XXXIII, XLV, LII, LVIII, LXVII.

« Plusieurs traits de ce singulier caractère ne pourraient-ils pas s'appliquer au Roi de Navarre, second mari de Marguerite ? » — L.

— Dès lors qu'Hircan est le Roi de Navarre, Simontault est forcément un autre personnage. M. Franck, partant de ce principe que, Parlamente étant la femme d'Hircan, les autres femmes mariées des devisantes ont leurs maris parmi les devisants, conclut en quelque sorte a priori qu'Ennasuite étant Anne de Vivonne, Simontault, qui est le mari d'Ennasuite, doit être François de Bourdeille. Il est bien un peu étonnant que ce vantard de Brantôme, qui a eu si raison de nous dire que sa mère était une des interlocutrices ; ne nous ait pas dit que son père était de même un des interlocuteurs, mais, en montrant d'ailleurs la convenance des faits de la vie du personnage, M. Franck en rend compte de même par l'anagramme :

« Quant au motif qui aura présidé au choix du pseudonyme de Simontaut, il me semble fondé sur une double allusion au fief de Montauris, possédé par la famille de Bourdeille & aux alliances fréquentes de cette famille avec celle de Montaut, ce qui fournit les formes Simontau, Simontaur, par anagramme, d'où Simontaut. »

Ennasuite étant Anne de Vivonne & le nom du mari d'Ennasuite pouvant se rapporter à celui du mari d'Anne de Vivonne, Si-

montault peut être accepté comme étant François de Bourdeille. — M.

« Jeune Gentilhomme chargé de divertir la compagnie. « Et voiant Madame Oisille que le temps se perdoit parmy les louanges de ceste trespassée, dist à Saffredent : « Si vous ne dictes quelque chose pour faire rire la compaignye, je ne sçay nulle d'entre vous qui peust rabiller la faulte que j'ay faicte de la faire pleurer. » (I Journée, II Nouvelle, Épilogue.)

« Saffredent, « qui eut bien desiré pouvoir dire quelque chose qui bien eut esté agréable à la compagnie, & sur toutes à une… » (I Journée, ii Nouvelle, Épil.)

« Il raconte la iii Nouvelle de la I Journée, après laquelle Ennasuite lui dit : « Maintenant que les cheveux vous blanchissent, il est temps de donner trève à vos desirs, &c. »

« À l'Épilogue de la Nouvelle viii, il est accusé par Longarine de n'être pas fidèle à sa femme. À l'Épilogue de la Nouvelle ix, il dit qu'il est malheureux en amour, faute d'avoir su conduire avec prudence ses entreprises. Il craint de déplaire aux dames en racontant leurs imperfections (Nouvelle xx, Prol.). Il réclame l'indulgence à l'égard des amoureux & veut qu'on leur pardonne les folies qu'ils peuvent commettre (Nouvelle xxxvi, Épil.).

« Il raconte les huit Nouvelles iii, ix, xx, XXVI, XXXIX, XLI, LIV, LXI.

« Marguerite n'aurait-elle pas voulu désigner l'Amiral Bonnivet, dont les aventures amoureuses sont le sujet de plusieurs Nouvelles de l'Heptaméron ? » — L.

— Du moment où l'on admet que Nomerfide est Madame de Fimarcon, il était naturel à M. Franck de chercher dans Saffredent (p. 142-52) le mari de Madame de Fimarcon, c'est-à-dire Jean de Montpezat, dit le capitaine Carbon : « Quant au pseudonyme de Saffredent, une hypothèse est suggérée par le nom de Montferrand, vocable de plus d'une localité attenante aux domaines de J. de Montpezat & de sa famille, du Bordelais au pays d'Auch. Les deux noms de Montpesat & de Montferrand, ainsi joints Montpesat-Ferrand, ont pu servir de texte au procédé anagrammatique de Marguerite, qui n'aura retenu que la seconde moitié du nom composé, vu sa longueur, savoir : (Montpe)sat-Ferrand, d'où Sarfredent & Saffredant. »

M. Franck trouve lui-même le pseudonyme bizarre. Je n'oserais rien affirmer, ni qu'il a tort, ni qu'il a raison, & la question ne me paraît pas encore définitivement résolue. — M.

Àl'épilogue de la Nouvelle xii, il dit : « J'ay tant aymé une femme que j'eusse mieux aimé mourir que pour moy elle eût fait chose dont je l'eusse moins aimée. » Il ajoute plusieurs autres raisonnements dans le même genre qui font rire Saffredent, qui lui dit qu'il lui croyait assez de bon sens pour se contenter de l'amour de sa femme.

« À l'épilogue de la Nouvelle xvi, il parle comme un homme qui approche de la vieillesse.

« Il raconte les sept Nouvelles V, XVI, XXII, XXXI, XLIII, LX, LXV. » — L.

M. Franck, qui nous paraît avoir raison, verrait dans Géburon le seigneur de Burye, un des Capitaines des guerres d'Italie dont a parlé Brantôme, son cousin-germain par alliance.

Le de Burye qui figure dans la cérémonie des obsèques de Marguerite est-il bien le même que le Capitaine ?

Quoi qu'il en soit, & malgré la convenance à l'un des devisants des sentiments protestants indiqués dans ce passage de Brantôme : « On soupçonnoit ledict M. de Burye d'être protestant », l'anagramme semble bien rapporter Géburon à Burye. « Le pseudonyme est forgé par l'anagramme du mot Burye ou Yebur avec la finale on & le changement facile de l'y en g, qui transforme Yeburon en Geburon ». Ce dernier changement n'est peut-être pas aussi facile, à moins d'exciper de la forme Yhesus qu'on prononce Jesus ; on peut trouver plus probante la ressemblance entre buron & burye, qui ne diffèrent que par la terminaison. Si le prénom du seigneur de Burye commençait par un G ou même par un J, la première syllabe de Geburon viendrait peut-être du commencement de ce prénom. — M.

« Il ne commence à parler qu'à l'Épilogue de la viii Nouvelle ; il montre un caractère assez mélancolique ; il défend la constance en amour, ce qui le fait accuser par Simontaut de rêver la République de Platon, qui s'escrit & ne s'expérimente pas. Il avait une passion malheureuse, dont Parlamente connaissait bien l'objet.

« Ce sera Dagoucin, lequel est si sage que pour mourir ne diroit une follie. » (Nouv. XII, Prol.)

« Il n'osait devenir amoureux d'aucune femme, de peur d'être trompé (Nouv. xxxii, Épil.), & ne médisait jamais des femmes. (Nouv. xxxvi, Épil.)

« Il raconte les six Nouvelles IX, XII, XXIV, XXXVII, LXIII, LXVII. » — L.

M. Franck, p. 153-7, a proposé pour Dagoucin une explication bien tentante, en y voyant Nicolas Dangu, bâtard du Chancelier Duprat, cet Évêque dont il a été question dans l'Oraison funèbre de Marguerite, & qui lui apprend à Bourg-la-Reine les nouvelles rassurantes de la santé de sa fille. Non seulement il a été évêque de Séez dès 1539, mais il a été Abbé commendataire de S.-Savin de Tarbes vers 1540, Évêque de Mende en 1545, & il a été Chancelier du Roi de Navarre. Comme il n'est mort qu'en 1567, il était encore jeune avant la mort de Marguerite, & l'anagramme lui convient bien : « Le nom de Dangu & les premières lettres du prénom Nic fournissent les formes Dangucin & Daguncin, aisément converties en Dagoncin & Dagoucin ».

On le voit, la question a fait maintenant un grand pas. Oisille est Louise de Savoie, Parlamente Marguerite, Hircan Henri d'Albret, Ennasuite Anne de Vivonne ; cela semble incontestable. Les autres explications sont ingénieuses, plausibles, probables, & je n'ai pas donné idée des développements de M. Franck, qui n'a pas consacré moins de cent pages de sa Préface au groupe des devisants & à leur identification, mais toutes n'ont pas encore le même degré d'évidence. Jusqu'à preuve contraire, ou jusqu'à une explication meilleure, elles sont de nature à être acceptées, & c'est évidemment M. Franck, qui, en confirmant plusieurs des premières explications proposées par M. Le Roux de Lincy & par M. Paul Lacroix, a certainement le plus & le mieux étudié cette question délicate.

## Tome IV · 13

PROLOGUE GÉNÉRAL

Page 235, ligne 9. — Il est bon de rappeler le mot de Jan Martin dans sa Déclaration des noms propres & des mots contenus en Vitruve : « Baings sont propres à laver le corps des personnes. Il en est en plusieurs lieux qui sont naturellement tièdes, mais les particularitez seroient trop longues à réciter » ; ce seroit singulièrement vrai si l'on voulait citer tout ce qui se rapporte à Cauterets. Il suffira de Rabelais, II, xxxiii : « Son urine (de Pantagruel) estoit si chaulde que depuis ce temps là elle n'est pas encore refroidie, & en avez en France en divers lieux, à Coderetz, à Limous, & Dast, à Balleruc, à Bourbonne & ailleurs. » Ce qui intéresse plus ici, ce sont les dates des visites de Marguerite à Cauterets. Dans la CXI des Nouvelles Lettres de Marguerite (1842, p. 189), elle écrit à François I, en 1541 :

« Monseigneur, encores que l'air très chault de ce pays (Mont-de-Marsan) devoit aider au Roy de Navarre, il ne laisse de se repentir bien fort de la cheute qu'il prist, &, par le conseil des Médecins, à ce moys de may s'en va mettre aux Baings de Cotteretz, où il se fait tous les jours des choses merveilleuses. Je me deslibère, après m'estre reposé ce caresme, d'aller avecques luy pour le garder s'ennuyer & faire pour luy ses affaires ; car, tant que l'on est aux baings, il faut vivre comme un enfant, sans nul soucy. »

Dans une lettre du mois d'avril 1541, adressée à Guillaume de Clèves, & consacrée à remettre & à éloigner le mariage du Duc avec sa fille : « Quant à ma personne, il m'est tombé ung caterre sur la moytié du cou, qui me contraint demeurer au lict, mè j'es-

père, par l'ayde du grand Médecin, que j'en eschaperé, combien que jusques icy n'y vois guères d'amendement… Au mieux que les Médecins me prommettent, c'est que, après avoir pris les baingz naturelz, ils espèrent que je guériray vers la fin de may, prévoyée que j'ay parachevé toutes leurs ordonnances. » A. de Ruble, le Mariage de Jeanne d'Albret, 1877, p. 86, & pièces justificatives, 28990. — M.

Page 235, ligne 10. — Édit. de 1558 : « Tant de France, Espagne, que d'autres lieux ». Le manuscrit de Thou donne aussi cette phrase. — L.

Page 235, ligne 16. — Ms. 75762 : « De raconter. » — L.

Page 236, ligne 12. — Ms. 75762 : Le manuscrit que nous suivons portait : « Therbes ». — L.

Page 236, ligne 14. — Ms. 75762. Le manuscrit que nous suivons portait : « Le Gave Viarnois ».

Les Basques appellent Gave les cours d'eau qui se transforment en torrents. Le Gave Béarnois, ainsi nommé parce qu'il passe dans les terres de l'ancienne cité de Béarn, se mêle à Sorde avec l'Adour ; l'un & l'autre se perdent dans la mer à Bayonne. Voy. Coulon, les Rivières de France, &c. Paris, 1644, 2 vol. in-8 ; t. I, p. 566. — L.

Pages 236, 240, 247. — Le gave est en soi un nom aussi commun que celui de torrent, mais trois ont une importance plus grande & se fondent en un seul : le gave de Mauléon ou Loison, qui se jette dans le gave d'Oleron ; le gave d'Oleron, formé des deux gaves d'Oleron & d'Aspe, qui se jette dans le gave de Pau ; celui-ci, qui se jette dans l'Adour & qui n'est flottable qu'à partir

de Pau, est naturellement le Gave Béarnois de l'Heptameron. — M.

Page 236, ligne 30. — Ms. de Thou : « D'ond par la mer les uns tirèrent à Marseille. » — L.

Page 236, ligne 33. — Dans le manusc. de Lam. 7576, ce nom est toujours écrit : « Osile ». — L. — Voir plus haut les conjectures sur les noms des personnages, p. 195. — M.

Page 237, ligne 1. — Nostre-Dame de Serrance, ou mieux Sarrances. « Sancta Maria de Sarrancia, en Béarn, Diocèse de Lescar, Parlement de Pau, Intendance de Bayonne, Sénéchaussée & Recette de Morlaas. C'étoit autrefois une abbaye d'hommes de l'Ordre de Prémontré, sous l'invocation de sainte Marie, &c. » (Expilly, Dictionnaire géographique, &c., t. VI, p. 636.) — « Sarrance (Basses Pyrénées, Béarn), village sur le gave d'Aspe. Le 15 août & le 8 septembre, l'église paroissiale est l'objet d'un pèlerinage renommé dans le pays. » (Nouveau Dictionnaire complet, géograpbique, &c., de la France, par Briand de Verzé, 3 édition, refondue, &c., par Warin-Thierry. Paris, 1839, 2 vol. in-8.) – L.

— La Notre-Dame de septembre est la fête de la Nativité de la Vierge, fixée au 8 de ce mois. Dans la vallée de Montmorency, pour la Notre-Dame de septembre, on disait, & tous les vieux le disent encore, à propos de la foire de Pontoise qui continue à se tenir le 8 septembre, la stamme. C'est une forme populaire ancienne qu'il est peut-être bon de relever, parce que, l'ayant entendu dire, je de la connais imprimée nulle part. — M.

Page 237, lignes 1-8. — Toutes les éditions, même celle de 1558, suppriment cette phrase depuis ces mots : Non qu'elle fust

si superstitieuse, &c., bien que cette phrase soit dans tous les manuscrits. — L.

Page 237, ligne 27. — Ms. 7576. Le manusc. que nous suivons portait : « bandelier ». — L.

Page 237, ligne 32. — C'estoient mauvays garçons. Ce nom fut donné, sous le règne de François I, à une bande de voleurs masqués qui désolait Paris, même pendant le jour. Des écoliers, des laquais, des apprentis chassés par leurs maîtres, en faisaient partie. Le Parlement rendit contre eux un arrêt, dont voici le début:« La Chambre, ordonnée par le Roy durant le temps des vaccations, a ordonné & ordonne, pour obvier aux destroussemens & maléfices que l'on commect de nuyt & de jour en ceste ville de Paris, faulxbourgs & environs d'icelle, que deffenses seront faictes à toutes gens, de quelque qualité ou estat qu'ilz soyent, demourans en ceste dicte ville de Paris & faulxbourgs d'icelle, de ne porter dedans la dicte ville & faulxbourgs aucunes espées, poignardz, mandoucines ou autres harooys invasifs, s'ilz ne sont Officiers de Justice ausquelz appartienne de ce faire pour l'exécution d'icelle, & de ne jouer ès tavernes, cabaretz, jeux de paulme, de bille ou autres lieux de ceste ville de Paris, faulxbourgs & environs d'icelle, aux dez & cartes, & ce sur peine de la hart; & qu'il sera enjoinct, sur la dicte peine, à tous les gens de métiers mecquaniques & artizans, demonrans en ceste dicte ville & faulxbourgs d'icelle, & à leurs serviteurs locatifs ou demourans en leurs maisons, eulx retirer incontinent qu'il eucommencera d'annuicter. » (Ordonnance faicte par la Court sur l'estat & police de la ville de Paris, &c., &c., l'an mil cinq cens xxxv, &c.) in-8 goth. — L.

Page 238, ligne 31. — Ms. 7576 : Qui leur estoit requeste fort aisée à faire. » — L.

Page 239, lignes 3-4. Ms. de Lam. 7576. Le manusc. que nous suivons portait : « Le nom des deux Gentilz hommes ». — L.

Page 239, ligne 9. — Abbaye de Saint-Savin. Saint-Savin de Tarbes, à huit lieues de Barèges, fondée, dit-on, par Charlemagne, « in valle Levitana (vulgo Lavedan) ad clivum Pyrenæi montis, solo tamen pingui & peramœno, sita est, non longe a Gavo fluvio. » Voy. Gallia Christiana, t. I, col. 1246. L'Abbé dont parle en termes assez peu flatteurs la Reine de Navarre doit être Raymond de Fontaine, qui eut la jouissance de Saint-Savin depuis 1534 jusqu'en 1540, sous les Abbés commendataires Antoine de Rochefort & Nicolas Dangu, Évêque de Séez, Chancelier du Roi de Navarre. — L.

— Ce n'est pas de lui que parle en termes assez peu flatteurs Marguerite, mais de l'abbé voisin de N. D. de Serrance, « assez mauvais homme..., vray hypocrite » & fort avare. (Cf. p. 242-3.)

Page 239, lignes 3-4. — Ms. de Thou : « Et quand il eut entendu la vérité ». — L.

Page 239, ligne 19. — « Peyrehitte ». Il s'agit évidemment de Pierrefitte (Hautes-Pyrénées), qui est sur la route montant d'Argelès à Cauterets & qui est divisé en deux parties, Pierrefitte, sur la rive gauche du Gave de Cauterets, & Nestalas, sur la rive droite (Joanne, Guide des Pyrénées, p. 297). Le nom de Pierrefitte se retrouve encore ailleurs dans les Hautes-Pyrénées. Il y a un col de ce nom sur le Montné, sur la route de Bagnères-de-Bigorre à Bagnères-de-Luchon (p. 400), & un autre col de la Pierre-Saint-Martin, ou de Pierrefitte, dans l'immense barrière appelée par les

Espagnols Piedra-fitta, dont les cols mènent en Espagne, à Sallent & à Panticosa (Ibidem, p. 227, & Russell-Killough, Exploration du pic Balaitous ; Bulletin de la Société Ramond, juillet 1870, p. 106). Marguerite parle certainement du bourg plus voisin de Cauterets & qui est du côté de la France, mais la fréquence du nom ajoute à la preuve que la leçon « Peyrehitte » ne doit pas être conservée. — M.

Page 240, lignes 16-7. — Ms. 7576 : « Que c'estoit aux bestes, non aux hommes ; que aus hommes il y a quelque miséricorde, & aus bestes non. Car les povres dames à demie lieue deçà Peyrehitte ». — Ms. de Thou : « D'autant qu'aus hommes y a quelque miséricorde, & aus bestes non. » — L.

Page 240, lignes 26-7. — Éd. de 1558 : « Nomerfide & Emarsuitte ». — L.

Page 240, ligne 11. — Éd. de 1558 : « Nommé Guebron ». — L.

Page 240, ligne 301. — Ms. 7576. La phrase est restée incomplète dans le manusc. dont nous suivons le texte. — L. — « En luy demandant » est au sens de : « comme on lui demandoit » . — M.

Page 241, lignes 5-6. — Ms. de Lam. 7576 : « Se confiant en la force & bonté de son cheval ». — L.

Page 241, ligne 11. — Ms. 7576 : « Tourna son cheval delà où il estoit venu ». — L.

Page 241, ligne 20. — Ms. 7576 : « Devant soi ». — L.

Page 241, ligne 19-20 : « Et non moins triste de ses gens qu'i avoit veu perdre devant luy. Dans le Roman de Jean de Paris, il est arrivé au delà de Bayonne avec le Roi d'Angleterre : « Quand

ils furent arrivés auprès de la rivière, le Roy d'Angleterre & ses gens, qui estoient devant, se mirent de passer la rivière à gué, où il y en eut de trois à quatre vingz de noyez, qui estoient mal montez, dont ledict Roy fut moult desplaisant. Jehan de Paris, qui venoit après tout bellement, qui ne s'esmayoit guères de celle rivière pour ce que luy & sa compaignie estoient bien montez, arrivèrent à la rivière & commancèrent à passer, les ungs après les autres en telle façon & manière que tous passèrent par la volunté & grâce de Dieu, sans nul péril ne danger, car la rivière estoit devenue grosse & avoit abattu le pont qui y estoit, par quoy il y avoit grant danger ; mais Dieu à celle fois garda Jehan de Paris & ses gens d'estre noyez. Le Roy d'Angleterre estoit sus le bord de la rivière, lamentant & plourant ses gens qu'il avoit perdus… » Le Romant de Jehan de Paris, Paris, Ernest Picard, 1866, in-18, p. 53. — M.

Page 242, ligne 2. — « Qu'elle l'avoit » ; Ms. 7576 : « Qu'elle le tenoit pour ». — L.

Page 242, ligne 9. — « Les fournit de vin & force vivres ». Ms. 7576 : « Des meilleurs chevaus qui fussent en Lavedan, de bonnes cappes de Béar ». — « Béar, comme on prononçait alors ; les capes de Béarn, dont la réputation était proverbiale, devaient leur nom à une espèce de cagoule ou de capuchon qui les accompagnoit ». Paul Lacroix, éd. de 1858, p. 10.

Page 242, lignes 14-5. — « Pour la craincte du Seigneur de Béarn. » Les rois de Navarre étoient Seigneurs de Béarn depuis deux siècles, mais cette Seigneurie, distincte de la Navarre, conservoit ses vieilles coutumes & avoit son gouvernement spécial. Le Seigneur de Béarn, à l'époque où ces Nouvelles furent

composées, devait donc être le Roi Henri d'Albret, second mari de Marguerite d'Angoulême. — Paul Lacroix, éd. de 1858, p. 10.

Page 242, ligne 16. — Cette phrase : « qui estoit vray hypocrite », ne se trouve pas dans l'édit. de 1558, ni dans les éditions suivantes. — L.

Page 243, ligne 2. — Ms. 7576. & Ms. de Thou. Le manusc. dont nous suivons le texte portait : « Ne veulent passer par le geye ». — L. — Geye est probablement là au sens de gué. — M.

Page 243, lignes 3-4. — Ms. de Thou : « Afin que le nombre des pèlerins & présens augmentast. » — Les édit. de 1558, 1559 & suivantes portent : « Afin que le nombre des pèlerins & paysans augmentast » . — L.

Page 243, ligne 20.-Ms. 7576 : « De devenir malades ». — L.

Page 243, ligne 23. — Ms. 7576 : « S'ilz regardent leur perte » ; Ms. de Thou : « S'il regarde sa perte, qui n'ait occasion ». — L.

Page 244, lignes 7-10.— « Et si vous me demandez quelle recette me tient si joyeuse & si saine sur ma vieillesse, c'est qu'incontinent que je suis levée, je prends la Saincte Escripture & la lis ».

Dans l'Histoire de Foix, Béarn & Navarre, &c., par Pierre Olhagaray, Paris, 1609, in-4, p. 502, à propos de la protection que le Roi Henri de Navarre accordait aux savants persécutés pour cause de religion, pensionnés par Marguerite, sa femme, on lit : « Ceste sçavante Reyne, la première du monde, cest outil si parfait qui retira le Roy François, son frère, de la prison, tousjours attentive à la lecture, notamment à celle de l'Escriture Sainte ; ce que nostre Elias, en son recueil, tesmoigne avoir marqué d'elle

estant en ville d'Appamyers, où il receut ceste grave exhortation de ceste brave & sage Princesse : qu'il ne laissast aucun jour sans avoir attentivement vaqué à la lecture de quelques pages de ce livre sacré qui, arrousant nos ames de la liqueur céleste, nous sert, disoit-elle, de fidelles preservatifs contre toutes sortes de maux & tentations diaboliques. »

On peut voir encore à ce sujet l'Oraison funèbre de la Reine de Navarre, composée par Sainte-Marthe, Paris, Chauldière, 1550, in-4, p. 60. — L. — Et, dans le premier volume de cette édition, p. 44, 77. — M.

Page 244, lignes 20-1. — Ms. de Thou. Le manusc. que nous suivons portait : « Et ce commencement là que j'en ay ». — L.

Page 244, ligne 28. — Ms.. 7576 : « Pardon à Dieu ». — L.

Page 245, ligne 13 : Qu'il nous fault. Nous dirions qu'il ne nous faille, mais on peut comprendre qu'il nous manque, quoique, une ligne plus loin, fault soit pris dans le sens moderne. — M.

Page 246, lignes 28-9. — Voici l'ouvrage dont Marguerite veut parler :

« Le Decameron de Messire Jehan Bocace, Florentin, nouvellement traduict d'italien en françoys par maistre Anthoine Le Maçon, Conseiller du Roy & Trésorier de l'extraordinaire de ses guerres » ; Paris, 1545, in-fol. ; idem, 1548, 1551, 1553, in-8.

L'ouvrage est dédié « à très haulte & très illustre Princesse Marguerite de France, seur unique du Roy, Royne de Navarre, Duchesse d'Alençon & de Berry — L. — & voici quelques extraits de sa dédicace, dans laquelle l'auteur s'intitule Conseiller du Roi, Receveur général de ses finances en Bourgogne, Trésorier de

l'Extraordinaire de ses guerres & très humble Secrétaire de cette Reine :

« Il vous souvient, ma Dame, du temps que vous feistes séjour de quatre à cinq mois à Paris, durant lequel vous me conmmandastes, mc voyant venu nouvellement de Florence, où j'avoye séjourné ung an entier, vous faire lecture d'aucunes Nouvelles du Décaméron de Bocace, après laquelle il vous pleut me commander de traduire tout le livre en nostre langue Françoyse, m'asseurant qu'il seroit trouvé beau & plaisant. Je vous feiz lors responce que je sentois mes forces trop foibles pour entreprendre une telle œuvre… Ma principalle & plus raisonnable excuse estoit la congnoissance que j'avoye de moy mesmes, qui suis natif du pays de Daulphiné, où le langaige maternel est trop esloigné du bon Françoys… Toutesfoys, il ne vous pleut recevoir aucune de mes excuses, & me remontrastes qu'il nc faloit point que les Toscans fussent en telle erreur de croire que leur Bocace ne peust estre représenté en nostre langue aussi bien qu'il est en la leur, estant la nostre devenue si riche & si copieuse, depuis l'advênement à la couronne du Roy vostre frère, qu'on n'a jamais escript aucune chose en aultre langue qu'on ne puisse dire en cestuy, demourant votre voulonté arrestée que je le traduisisse quand j'en auroye le loisir. Quoy voyant & desirant toute ma vie faire plus si je pouvoye que le possible pour vous obéir, je commençay de là à quelque temps à traduire une desdites Nouvelles, puis deux, puis trois, & finallement jusques au nombre de dix ou douze, des plus belles que je sçeu choisir, lesquelles je laissay veoir après tant à ceulx de la nation Tuscane que de la nostre, qui tous me feirent accroire qu'elles estoient sinon bien, au moins très fidèlement traduictes. Par quoy me laissant ainsi doulcement tromper, si

tromperie il y a, je me suis depuis mis à le commencer par ung bout & à le finir par l'autre… »

Cette préface dédicatoire est suivie d'une autre épître en italien d'Emilio Ferretti, datée de Lyon, du 1 mai 1545, & d'un avertissement aux lecteurs par le libraire Étienne Roffet. Le privilège du Roi pour Roffet, dit le Faulcheur, libraire, demeurant sur le pont Saint-Michel à l'enseigne de la Rose blanche, est daté de Saint-Germain en Laye, le 2 novembre 1544. Le Prologue de Marguerite, par lequel elle a dû commencer, puisque la manière dont elle en est restée à la 72 Nouvelle semble indiquer qu'elle n'écrivait pas d'avance, mais à mesure, n'a donc pu être écrit qu'en 1545 au plus tôt. — M. Page 247, ligue 2. — Et à l'heure j'oys. Ms. : j'oye. L'édition de M. Franck donne à leur joye. — M.

Page 247, lignes 31-2. — Ms. 7576 : Le manusc. que nous suivons portait : « Estant asseurée que si quelcun trouve quelque chose plus plaisant que ce que je deys… » — L.

Page 248, lignes 30-1. — Le Dauphin ne peut être que le second fils de François I, depuis Henri II, devenu Dauphin par la mort de François son frère aîné, arrivée le 10 août 1536, & cela pour deux raisons : l'une par la date de la traduction de Boccace par Le Maçon, l'autre parce qu'il n'y a pas eu sous François I d'autre Dauphine que Catherine de Médicis. Madame Marguerite est la reine de Navarre elle-même, & c'était le nom qu'on lui donnait à la Cour de François premier. — M.

Page 247, lignes 5-6. Comme on le voit, par la préoccupation de la vérité réelle & de la sincérité de l'aventure, la chose eût été plus analogue aux Cent Nouvelles, racontées & écrites sous l'inspiration & pour la récréation de Louis XI, qu'au Décaméron de

Boccace, où, malgré les imitations de sujets, dominent l'invention & la recherche de la composition littéraire. — M.

Page 247, lignes 27-8. — « Au bout de dix jours nous aurons parachevé la centaine », ce qui montre bien que la Reine de Navarre avait l'intention d'un « Décaméron ». Dans le premier projet du Dauphin & de Catherine il devait déjà y avoir dix interlocuteurs ; c'est le nombre de ceux de l'Heptaméron, cinq hommes : Dagoucin, Géburon, Hircan, Saffredent, Simontault, & cinq femmes : Oisille, Parlamente, Ennasuicte, Longarine & Nomerfide.

Il est facile de se rendre compte que chacun devait en compter dix. Sur les soixante-douze, sept personnages en racontent sept ; Dagoucin en raconte six, Saffredent huit & Simontault neuf. En en mettant trois à ceux qui en ont dit sept, quatre à Dagoucin, deux à Saffredent & une à Simontault, on a le chiffre des vingt-huit histoires qui manquent à la centaine. — M.

Pages 247, lignes 15-6. — Au lieu de « la paix d'entre lui c'est-à-dire de François I — & du roi d'Angleterre », il faut comprendre la rupture de la paix, car c'est en 1543 que Henri VIII abandonna l'alliance de la France pour se mettre contre elle en passant à Charles-Quint. Quant à l'accouchement de la Dauphine, depuis lors si souvent mère, il faut se rappeler que, mariée très jeune, le 27 octobre 1533, elle fut de longues années sans voir d'enfants ; François, son premier fils, naquit le 19 janvier 1543. C'est donc à cet accouchement, qui assurait l'hérédité de la couronne, & à celui-là seul, que se rapporte l'allusion de Marguerite. — M.

Page 248, ligne 12. — « S'en allèrent disner & dix heures. » C'était à cette époque l'heure du dîner à la Cour. Cinquante ans

auparavant, on dînait à huit heures du matin : « Le bon Roy », dit l'historien du chevalier Bayard en parlant de Louis XII, « avoit changé, à cause de sa femme, — c'est-à-dire de sa seconde femme, Marie d'Angleterre, — toute sa manière de vivre ; car, où il souloit disner à huit heures, il convenoit qu'il disnast à midy. » P. Lacroix, éd. de 1858, p. 15.

Page 248, lignes 31-2. — Ms. 7576. « Mais dist à Simontaut : « Commencés à dire quelque bonne chose, & l'on vous écoutera », lequel, convié de tout le monde, se print à dire, &c. — L.

## Tome IV · 14

MAUVAIS TOURS DES FEMMES AUX HOMMES

ET DES HOMMES AUX FEMMES

I. — Déportemens d'une Procureuse d'Alençon.

« De 1520 à 1525. Historique. Alençon, Paris ». — L.

Page 251, ligne : En la ville d'Alençon. — Ms. 7576 : En la ville d'Angoulesme. — L.

Page 252, lignes 17-8. — Un Procureur nommé Saint-Aignan. Comme on le verra par les lettres de rémission ci-après rapportées, extraites du Trésor des Chartes, les événements qui sont le sujet de cette Nouvelle sont vrais. Marguerite donne quelques détails très curieux, que Saint-Aignan n'a pas manqué de passer sous silence, afin d'obtenir la grâce qu'il sollicitait. M. Hubaud,

auteur d'une Dissertation curieuse sur l'Heptaméron, croit trouver quelque ressemblance entre ces événements & ceux qui sont le sujet d'un petit livre assez rare, contenant le récit des aventures galantes d'une Dame de Bordeaux. Nous avons lu ce volume, qui a pour titre : La Courtisane Bourdeloise, par J. de la Roche, baron de Florigny, 1599, in-12, & nous n'y avons rien trouvé qui soit de nature à justifier l'assertion de M. Hubaud. Voir Dissertation sur le recueil des Contes & Nouvelles de la Reine de Navarre, autrement dit l'Heptaméron, &c ; Marseille, 1850, in-8, page 15. — L.

## LETTRES DE RÉMISSION.

« Françoys, &c., savoir faisons, &c., Nous avoir, &c., de Michel de Sainct-Aignen, Seigneur dud. lieu, contenant que par ci devant il avoit résidé & demouré en la ville d'Allençon par long temps en honneur & bonne réputation ; & pour sa bonne prospérité, vie & gouvernement, y avoit eu plusieurs malveillans & envieulx qui se seroient esforcez lui pourchasser par moyens sinistres, fius & dissimulez, tous les maulx, finesses & tromperies qu'il seroit possible penser, combien que led. suppliant ne leur auroit oncques pourchassé desplaisir, injure ne dommaige ; entre autres ung nommé Jacques Dumesnil, jeune homme auquel led. suppliant auroit faict tous les plaisirs & avantaiges qu'il luy auroit esté possible, donne accès & habitude en sa maison ; pensant que led. Dumesnil feust son loyal amy, chargea à sa femme & serviteurs le traicter comme son frère quant il viendroit, esperant led. suppliant Aignen estre moyeu qu'il espouseroit l'une de ses parentes. Lesquelz bons tours & humanitez led. Dumaisnil auroict mal recougneuz ; mais, faisant le mal contre le bien suyvant la voye de iniquité, auroit mis & efforcé mettre division entre led. de Sainct-

Aignen & sad. femme, qui tousjours auroient vescu en bonne, grande & parfaicte amour. Et pour mieulx parvenir à ses fins, auroit voullu donner à entendre à lad. femme, entre autres choses, que led. de Sainct-Aignen ne l'aymoit aucunement ; qu'il desiroit chacun jour sa mort ; qu'elle estoit abusée se fier en luy, & autres meschantes parolles qui ne doyvent estre recitées ; à quoy lad. femme auroit resisté, lui deffendant que plus ne eust à user de telz propoz, autrement le diroit à son mary. Et perseverant led. Dumaisnil, quelque foys que led. de Sainct-Aignen seroit allé dehors, auroict donné entendre à lad. femme qu'il estoit mort, en declarant enseignes & conjectures, pensant, en ce faisant, gangner entrée & allience avecq elle, qui encores y resista. Ce voyant led. Dumesnil, lui auroict donné à entendre que led. de Sainct-Aignen souvent seroit dehors ; qu'elle seroit heureuse si elle avoit ung mary qui se tiensist avec elle. En machiuant la mort dudict suppliant Aignen, luy auroit dict que si elle voulloit consentir à la mort dud. Sainct-Aignen son mary, qu'il l'espouseroit ; & de faict promectoit l'espouser. Et, pour ce que à soy consentir auroit esté reffusante, icelluy Dumaisnil trouva moien gaigner une chamberière de la maison, laquelle, led. Aignen estant hors, comme lad. femme estoit couchée, ouvrit l'huys aud. Dumesnil, qui contraignit lad. femme souffrir se coucher avec elle. Et depuis, icelluy Dumesnil auroict faict plusieurs dons à lad. chamberière, affin d'estre cause d'empoisonner led. suppliant, laquelle y auroict consenty de prime face & à Pasques s'en seroit confessé aud. Sainct-Aignen, luy en demandant pardon ; aussi l'auroit dict & déclaré aux voysins. Et congnoissant led. Dumaisnil que, la chose mise en avant, en auroit blasme & reprouche, en toute dilligence auroit ravye & enlevée lad. chamberière & l'auroit menée hors le pays, d'ont seroit venu scandalle. Daventaige led. Dumesnil au-

roict esté trouvé plusieurs foys de nuict guectant ès jardins & à la porte pour occire led. S-Aignen comme est commun aud. Allençon par la confession dud. Dumesnil. Lequel Aignen, voyant sad. femme ainsi scandalizée par led. Dumesnil, luy auroit faict remonstrer qu'il eust à soy abstenir de plus venir en sa maison avecques sa femme, & qu'il eust à considerer l'injure & oultraige qu'il luy faisoit, disant qu'il n'en sçauroit plus endurer ; de quoy led. Dumesnil n'avoit voullu entendre, mais déclaré qu'il y frequenteroit malgré tous, & deust il mourir. Lequel Aignen, congnoissant la mauvaise obstination dud. Dumesnil, pour éviter à plus grand inconvénient, auroit laissé la ville d'Allençon, & allé demourer en la ville d'Argentan, distant de dix lieues, où il a mené sad. femme, pensant par cela que led. Dumaisnil se pourroit abstenir, ce qu'il n'auroit faict, ains seroit par plusieurs fois venu en lad. ville d'Argentan, & fréquenté avecq sad. femme, d'ont auroit esté scandalizée aud. Argentan, & ce seroit efforcé led. Sainct-Aignen le destourner ; & pour ce qu'il auroit (sic) la nourrisse de l'enfant dud. S-Aignen, auroit par lad. nourrisse remonstré aud. De Mesnil ; ains auroit persévéré, dict & déclaré qu'il feroit mourir led. Sainct-Aignen, & qu'il yroit en Argentein, deust il mourir. Tant que led. Mesnil, le viii de ce moys, seroit party d'Alençon à deux ou troys heures du matin, heure suspecte ; se seroit desguisé, prins vestemens contraires à son estat, qui est de la Praticque, ayant cappe de Beart, jaquète de blanchet pardessoubz, toute eschiquetée, une tocque emplumallée sur le chenin (sic), ayant le visaige couvert. Ainsi arriva aud. Argentein, compaigné de deux jeunes hommes logés ès faulxbourgs, enseigne Nostre Dame, où seroit tenu clandestinement depuis xii heures jusques au soir environ unze heures, qu'il demanda à son hoste la clef de la porte derrière pour aller à ses affaires secretz,

non voullant estre congneu. Et, à lad. heure suspecte, print son baston à son cousté, se vestit & accoustra desd. vestemens, partit dud. logis avec l'un desd. hommes ; ainsi arriva led. Dumesnil en l'hostel dud. S-Aignen, où il trouva façon d'entrer & gangner une garderobe haulte, près la chambre où lesd. S-Aignen & sa femme couschent. Icelluy Aignen, ne pensant à cela, ains ignorant l'emprinse dud. Mesnil, estant en la salle avec ung nommé maistre Thomas Guérin, qui estoit venu pour ses affaires, se disposa aller couscher, dist à ung sien serviteur nommé Colas qu'il luy apportast son cas. Lequel seroit monté en une garde-robe où lad. femme estoit couchée, en laquelle garde-robe led. Dumesnil estoit mucé, qui soudain, craignant estre congneu, seroit sorty l'espée nue en main ; & auroit crié led. Colas : « A l'aide ! C'est ung brigand ! » Et dit aud. S-Aignen qu'il avoit veu ung homme incongneu qui sembloit n'y estre pour aucun bien ; lequel S-Aignen luy auroict dict : « Il faut savoir que c'est. Appartient-il à personne venir icy à ceste heure ? » Lequel Colas, sur ces termes, seroit allé après led. personnaige, qu'il auroict trouvé en une petite allée près la court de derrière ; lequel personnaige, soudain avoir advisé led. Colas, se seroit efforcé donner de son baston au travers du corps dud. Colas, lequel auroit resisté & donné aud. Dumesnil quelzques coups, pour raison desquelz il auroit crié : « A l'aide ! Au meurdre ! » Sur quoy arriva led. Sainct-Aignen ayant une espée en sa main ; & après y vint led. Guerin ; lequel S-Aignen qui encores ne congnoissoit led. Dumesnil pour raison de son vestement desguisé, aussi qu'il faisoit merveilleusement noir ; & trouva led. Dumesnil criant : « Au meurdre ! Confession ! » Auquel cry led. Sainct-Aignen le congneut, dont fut merveilleusement perplex, esbahy & courrossé, de veoir son ennemy à telle heure en sa maison, trouvé en sa garde-robe em-

bastonné. Et ramenant led. Sainct-Aignen à memoyre les peynes & ennuyctz qu'il luy avoit donnez, lui donna led. Sainct-Aignen deux ou troys coups de chaulde colle, puis lui dist : « Hél meschant que tu es, qui t'a icy amené ? Te suffisoit il pas du mal que par venant tu m'as faict ? Je ne le t'avoys pas desservy. » A quoy led. Dumaisnil dist : « Il est vray, je vous ay par trop offensé & suis trop meschant ; je vous en requiers pardon. » Et sur ce, tombe à terre comme mort. Quoy voyant led. Sainct-Aignen, congnoissant le scandalle advenu, demoura sans dire mot, se recommandant à Dieu, & se retira en sa chambre, où il trouva sa femme couschée, qui rien n'entendit. Pour le jour dud. débat, & ung peu aprés, seroit allé veoir que faisoit led. Dumesnil, qu'il auroit trouvé en la court mort & aidé à le porter en l'estable, dont auroit esté led. de Sainct-Aignen trop courrossé. Et sur ce que led. Colas luy demanda qu'il seroit faict du corps, led. de Sainct-Aignen n'entendit à ce propos parce qu'il n'estoit pas maistre de ses premiers mouvemens ; mais seullement dist aud. Colas qu'il en feist ce qu'il verroit bon, & qu'il le convenoit inhumer en terre saincte ou le mectre en la rue ; puis se seroit retiré en sa chambre coucher avec sad. femme, avec laquelle estoient les chamberières. Et lendemain dist icelluy Colas aud. Sainct-Aignen qu'il avoit porté inhumer led. corps pour eviter scandalle. A toutes lesquelles choses led. de Sainct-Aignen ne s'arresta, pour la peyne & grande doulleur où estoit, & auroit lendemain envoyé quérir les deux jeunes hommes dud. Dumesnil estans en son logis, & faict oster lesd. chevaulx dud. logis, donné charge à l'un d'iceulx ramener. Pour raison duquel cas se seroit absenté, &c., en nous humblement requérant, &c., & que en tous autres, &c., pour quoy, &c., si donnons, &c., aulx Bailliz de Chartres & de Caen, ou à leurs Lieutenans, & à chacun d'eulx, &c., & à tous, &c., & affin,

&c., & sauf, etc. Donné à Chastelleraut, au moys de Juillet, l'an de grace mil cinq cens vingt six, & de nostre règne le douziesme.

(Archives nationales, Registre J 234, n 191.)

Page 252, ligne 2. — Dans l'édit. de 1558 & dans les édit. suivantes, au lieu de ces mots : « L'evesque de Séez », on lit : D'un prelat d'église, duquel je tairay le nom, pour la révérence de l'estat. — L.

— Jacques de Silly, Évêque de Séez, Abbé de Saint-Vigor & de Saint-Pierre-sur-Dive, était le second fils de Jacques de Silly, Seigneur de Lonray, de Vaux-Pacey, &c., & d'Anne de Prez-en-Pail, sa femme.

Le père de cet Évêque avait été successivement Écuyer d'écurie, Conseiller, Maître d'hôtel & Chambellan du Roi. À la suite d'une mission de confiance qui lui fut donnée par S. M. pour s'opposer à une tentative du Duc de Lorraine contre le duché de Bar, il fut nomme, en 1482, Capitaine de deux cents Archers français de la petite garde du corps du Roi. En 1491, il devint Bailli d'épée de Caen, accompagna Louis XII en Italie en 1495, & fut Maître de l'artillerie de France en 1501 (cette charge ne fut érigée en office de la Couronne qu'un siècle plus tard). Il mourut en 1503. Anne de Prez-en-Pail mourut le 29 octobre 1529. Jacques de Silly fut nommé Évêque de Séez le 26 février 1511. En 1519, Charles, Duc d'Alençon, & Marguerite, sa femme, ayant fondé un monastère de filles à Essei, Jacques de Silly en fit la dédicace. Il consacra trois autres Maisons de femmes de l'Ordre de Sainte-Claire : la première, en 1519, à Alençon ; la seconde à Mortagne, en 1529 ; la troisième à Argenton, la même année. François Rometens lui dédia, en 1520, une édition des lettres de Pic de la Mi-

randole. Jacques de Silly tint un synode en 1524, dans lequel il publia différentes constitutions. On doit à cet Évêque plusieurs constructions d'une certaine importance ; on y voyait les armoiries de sa famille. Il mourut le 24 avril 1539, dans le village de Fleury, à cinq lieues de Rouen, & fut inhumé dans le chœur de son église épiscopale. (Voy. Gallia christiana, t. XI, p. 702.) — L.

Page 252, lignes 18-9. — Ms. 7576 : « Affin de pouvoir voir à son ayse le fils du Lieutenant, nommé Du Mesnil ». Les éditions de 1558 & 1559 ne nomment pas le fils du Lieutenant. — L.

Page 253, lignes 17-8 : Pensant que, quant il l'entendroit. — Que manque dans le Ms. ; il se trouve dans le Ms. 7576 : « Pensant que, quant il l'entenderoit, cela le chastiroit d'aimer tant », &, dans l'édition de 1558 : « Pensant que, quand il entendroit cela, il se chastiroit de l'aymer tant. » — L.

Page 254, ligne 19 : Suspection. Ms. 7576 : « suspicion ». — L.

Page 257, ligne 1. — Que, nécessaire au sens & sauté dans le Ms., se trouve dans l'édition de 1558. — M.

Page 260, ligne 14. Ms. de Thou : « Il seroit exent de payer les XV escus qu'il devoit au père du trepassé ». — L.

Page 260, ligne 24-5. Ms. 7576 : « Il nous faut faire de telles images de cire que celles-ci, & celles qui auront les braz pendans se seront ceus que nous ferons mourir, & ceux qui les auront élevées, &c. » — Ms. de Thou : « Parce qu'elle aymoit tant ce vieil serviteur du Mesnil & avoit en tant d'autres choses connu la méchanceté du Procureur ».

Il s'agit ici de cette pratique criminelle & superstitieuse connue sous le nom d'envoûtement, & dont l'histoire nous four-

nit plusieurs exemples. Elle fut en usage en France jusqu'à la fin du XVI siècle, & était connue depuis longtemps au commencement du XIV. M. Léon de Laborde, dans une note curieuse qu'il a faite sur ce sujet, t. I, p. 49, de la Renaissance des arts à la Cour de France, &c., (Paris, 1850, in-8), cite un envoûtement qui remonte au delà de l'année 1316.

En 1330, cette criminelle pratique fut mise en usage par le fameux Robert d'Artois, qui, retiré en Brabant & devenu presque fou de fureur & d'ennui, s'occupait à piquer à coups d'épingle la représentation en cire de Philippe de Valois, son beau-frère, & de la Reine sa sœur. Voy. à ce sujet Mémoires historiques sur le procès de Robert d'Artois, par Lancelot, t. XII & XV des Mémoires de l'Académie des Inscriptions, édit. in-12, t. XV, p. 426. Voy. aussi deux articles publiés dans la Revue de Paris des 21 juillet & 4 août 1839. Pendant la Ligue, cette pratique fut encore mise en usage par les ennemis de Henri III & du Roi de Navarre. — L.

— M. Delisle, dans son Inventaire des Manuscrits français de la Bibliothèque nationale, indique (II, 133) que le ms. Harlay, 18,452, contient, entre autres documents relatifs à des affaires criminelles, une pièce de laquelle il résulte que Cosme Ruggier, Florentin, fut accusé, en 1574, d'avoir fait une image de cire contre Charles IX. Voir aussi Laborde, Glossaire des émaux, p. 215 ; Bordier, La veuve de l'Amiral Coligny, 1875, in-8, p. 39-41, & Thiers, Traité des superstitions, 1689, in-12, p. 138-9. — M.

Page 261, lignes 3-4. — Le chancelier d'Alençon, Jean Brinon. « Guillaume Brinon, seigneur de Villaines, vivoit l'an 1440 & eut pour fils Guillaume Brinon, Procureur en la Cour de Parlement de Paris, enterré en l'église de Saint-Séverin, où il avoit une chapelle. Il fut père de Guillaume Brinon, aussi Procureur, lequel le

fut de Jean Brinon, premier Président du Parlement de Rouen, dont la postérité s'éteignit en son fils Jean. » (T. I, p. 43, d'un recueil manuscrit intitulé : Les Familles de Paris. Biblioth. de l'Arsenal ; Hist. franç., 756, in-fol.)

M. Floquet, dans son Histoire du Parlement de Normandie, dit, à propos du Président Jean de Brinon : « Celui que nous voyions, en 1517, haranguer François I, négociateur habile, qui, d'abord en Italie (1521), puis en Angleterre (1524), rendit d'éminents services & la France ; homme des anciens temps, que le poëte Le Chandelier compare aux Aristide, aux Fabricius, aux Scipion ; qui, comme eux, après une vie passée dans les hauts emplois & dans le maniement des plus importantes affaires, n'était pas plus riche qu'à son entrée en charge, que dis-je ? voulant être encore, après sa mort, utile à son pays, affectait par testament trente acres de terre au soulagement des prisonniers de la Conciergerie de Rouen. » T. I, p. 463.

Dans un curieux Mémoire pour servir à l'histoire du village & de l'ancienne seigneurie de Médan, près Poissy, inséré t. IX, p. 3, du Bulletin du Bibliophile, année 1849, M. Jérôme Pichon parle en ces termes de Jean Brinon : « Pernelle Perdrier porta la seigneurie de Medan à Jean Brinon, dont la famille était alliée à celle de sa mère, & dont le père, Guillaume Brinon, Conseiller au Parlement en 1472 & 1490, était Seigneur de Villaines, village voisin de Médan & relevant féodalement du comté de Dreux. Jean Brinon, Conseiller au Parlement en 1498, devint premier Président du Parlement de Rouen. Il était mort le 11 mai 1528, avant que Pernelle Perdrier, sa veuve, fit hommage au Roi du fief de Marcilly, de la haulte justice de Médan & des Bruyères, leurs appartenances & dépendances, mouvants du Roi à cause de sa

châtellenie de Poissy, & en outre d'Auteuil & de Boissy-sans-Avoir, mouvants de Montfort-l'Amaury. »

Jean Brinon était dans les bonnes grâces de Marguerite ; plusieurs lettres de cette Princesse lui sont adressées. Il fut présent au contrat de mariage de Marguerite avec Henri, roi de Navarre. Il prend les qualités suivantes : « Jehan Brinon, Chancelier, Seigneur de Villaines, de Remy & Autheuil, Conseiller du Roy & premier Président de sa Court séant à Rouen, Chancelier d'Alençon & de Berry. » (Voyez p. 444 des Lettres de Marguerite d'Angoulême, sœur de François I, &c., publiées par F. Génin, Paris, 1841, in-8. — L.

« (1528.) Au dict an, samedy, quatriesme avril, avant Pasques, trespassa à Paris Monsieur Brinon, premier Président de Rouen, & Chancelier d'Alençon ; & fut inhumé en l'église de Saint-Severin & avoit environ quarante-quatre ans ; il estoit fort homme de bien & bon justicier & estimé en science & église. » (Journal d'un Bourgeois de Paris sous le règne de François I, &c., p. 341.) — L.

— M. Paul Lacroix (Hept. 1858, p. 23), fait remarquer que la Bibliothèque Françoise de La Croix du Maine range Jean Brinon parmi les écrivains pour un poême intitulé Les Amours de Sydire.

Il avait deux devises anagrammatiques, une française : RIEN BON N'Y HA (Jehan Brynon), & une latine : RUINA BONIS (Janus Brino). — M.

Page 261, ligne 17. Ms.. de Thou : « Et avoit en tant d'autres choses connu la méchanceté du Procureur. » — L.

Page 262, ligne 9. — Le Prévost de Paris nommé La Barre. Jean de La Barre, Prévôt & Gouverneur de Paris, était, en 1522,

Bailli de Paris. Cette dernière charge, par un édit du mois de mai 1526, fut réunie à celle de la Prévôté. Jean de La Barre exerça les fonctions de Prévôt de Paris jusqu'au mois de mars de l'année 1533, époque de sa mort. Ses obsèques ont eu lieu à Paris avec un grand cérémonial. (Voy. l'Histoire de Paris de Félibien, T. V, p. 342.)

Jean de La Barre a joui, sous le règne de François I, d'une assez grande faveur. Fait prisonnier avec ce Prince à Pavie, il demeura constamment près de lui, comme un des serviteurs attachés à sa personne. On a de Jean de La Barre plusieurs lettres, une, entre autres, adressée à Louise de Savoie, en date du 4 mars 1525, dans laquelle il rend compte des premiers jours de la captivité du Roi. (Voy. Aimé Champollion, Captivité de François I, &c.), p. 132 ; voy., pour d'autres lettres, le recueil des Lettres de Marguerite, publié par M. Génin.) — L.

— Il sera encore question de Jean de La Barre dans la LXIII Nouvelle, &, à ce propos, M. Le Roux de Lincy avait mis dans ses additions (iii, 300) : « Dans le Journal d'un Bourgeois de Paris sous le règne de François I, publié récemment par M. Lalanne pour la Société de l'Histoire de France (1854, in-8, p. 125), à l'année 1522 on lit: « Audict an le Roy créa & ordonna à tousjours en la ville de Paris un Bailliage pour estre divisé & hors de la Prévosté de Paris & pour en faire une jurisdiction à part & pour, par icelle, congnoistre des causes des privilégiés de l'Université de Paris, &, pour ce faire, y establit & ordonna un Baillif, lequel se nommoit Monsieur de la Barre, qui estoit l'un de ses mignous, natif de Paris & de pauvres gens, auquel il donna ledict Bailliage gratis, à cause qu'il estoit en sa grâce, &c. »

« (1534.) En l'an 1533, au commencement de mars, mourut à Paris Monsieur le Prévost de Paris, nommé de La Barre, en l'hostel de Monsieur Poncher, Général de Languedoc. Et estoit lors le Roy à Paris, en son chasteau du Louvre ; y eut grand triomphe à son obsèque & fut porté inhumer à sa seigneurie de Veretz, près Tours. » — L.

— On avait lu & imprimé Verity ; c'est Véretz qu'il faut lire; on trouvera dans les comptes des Batiments du Roi au XVI siècle de M. de Laborde, publiés récemment par la Société de l'histoire de l'art français, de fréquentes mentions de ce Prévost de Paris, tantôt sous son nom, tantôt sous celui de Comte d'Etampes & de Seigneur de Véretz. — M.

Page 262, ligne 21. () Ms. de Thou: « Et sa mort commuée en quelque autre preve peine corporelle. » — L.

Page 262, ligne 23. Aux Galeires de Saint-Blancard; Ms. 7576, Le manusc. que nous suivons portait : Saint-Blanchet. — L.

Voici l'explication de ce passage, que je dois à l'obligeance de M. Tollon, juge au tribunal de Marseille. Je cite textuellement la lettre qu'il a bien voulu m'écrire à ce sujet :

« Honoré Bouche, dans son Histoire chronologique de Provence, t. II, p. 554, après avoir raconté comment le Roi François I, se rendant prisonnier en Espagne, s'arrêta aux îles Sainte-Marguerite le 21 juin 1525, ajoute : Après le passage du Roy en Espagne, les affectionnez au bien de la France, considerant combien il etoit important à l'Etat d'avoir plusieurs galères à la mer Méditerranée, ordonnèrent d'en faire promptement treize en la ville de Marseilles, quatre pour le baron de Saint-Blancart, tout autant pour André Doria, &c. Il résulte de là que cette Nou-

velle a été composée après l'année 1525, ce qui n'est pas une découverte bien importante ni bien nécessaire. Mais j'y trouverai quelque chose de mieux ; si le moindre doute pouvait exister encore sur le véritable auteur de l'Heptaméron, la phrase citée plus haut fournirait, à mon avis, un grand argument en faveur de la Reine de Navarre, une Princesse pouvant seule parler sur ce ton de familiarité d'un personnage dont la position était si élevée. »

Bernard d'Ormezan, baron de Saint-Blancard, Amiral des mers du Levant, conservateur des ports & tour d'Aigues-Mortes, était, en 1521, Général des galères du Roi. En 1523, il battit l'armée navale de Charles-Quint, &, deux ans plus tard, il recevait le titre de citoyen de Marseille. Il ne mourut qu'après 1538. Il fut chargé de conduire Marguerite en Espagne. Dans une lettre, du 26 octobre 1525, au Chancelier d'Alençon, cette Princesse écrivait : « Le pauvre baron de Saint-Blancard feist quelques frais extraordinaires pour mon voyage, dont, à ce que j'ay entendu, il n'a esté remboursé. Je vous prie l'avoir pour recommandé & qu'il congnoisse que je ne suis ingrate du bon service qu'il m'a fait, car il s'y est acquitté de sorte que j'ay occasion de m'en louer. » (Lettres de Marguerite d'Angoulême, &c., publiées par M. Génin ; Paris, 1841, in-8, p. 193.) L'éditeur des Lettres de Marguerite, dans sa note sur Saint-Blancart, a confondu l'Amiral avec son fils Jacques, dont la fille unique a porté la baronnie de Saint-Blancart dans la maison de Gontaut. Bernard de Saint-Blancart s'était chargé d'enlever François I prisonnier en mer, quand ce Roi fut transporté d'Italie en Espagne. Voy. une lettre qu'il a écrite à Louise de Savoie, Régente, p. 181, du volume de M. Aimé Champollion-Figeac sur la Captivité de François I. Paris, 1847, in-4. (Collection des Documents inédits relatifs à l'Histoire de France.) — L.

Page 263, ligne 31. Ms. 7576. Le manusc. que nous suivons portait : « Par une chose véritable, &c. » — L.

## II. — Vertu d'une Muletière d'Amboise.

« 1530, mois de Juillet. Historique. Amboise. » — L.

Les événements de cette Nouvelle, qui paraissent véritables, ont dû se passer après le mois d'Août 1530, époque où Marguerite accoucha d'un fils, nommé Jean, qui ne vécut que deux mois. — L.

Page 265, ligne 10. — Amboise est sur la rive gauche de la Loire ; il n'y a jamais eu & il n'y a encore aujourd'hui rien sur la rive droite, mais, plus près du côté d'Amboise que de l'autre, il y a aux deux tiers du pont une île avec des maisons. La Muletière logée au delà des ponts demeurait nécessairement dans l'île de la Loire. Par conséquent l'église de Saint-Florentin, qui était dans le château, était loin de sa maison. — M.

Page 268, lignes 6-7. — Print par force celle que n'avoit plus de deffense. Brantôme a cité cette Nouvelle dans l'article de Marie Stuart (Éd. Lalanne, vii, 438). Il vient de dire que le bourreau resta seul avec le cadavre de la Reine décapitée : « Cependant la deschaussa & la mania à sa discrétion. On doubte s'il luy en fist de me ce misérable Mulletier dans les Cent Nouvelles de la Reyne de Navarre à l'endroit de cette pauvre femme qu'il tua. Il arrive des tentations aux hommes plus estranges que celle-là. Après qu'il heut faict ce qu'il vouloit, le corps fut porté en une chambre joignante celle de ses serviteurs… » — M.

Page 269, ligne 16. — Elle n'était pas en effet femme de la Ville puisqu'elle demeurait dans l'île de la Loire, au milieu du pont.

Voir une note de la page précédente. — M.

Page 269, ligne 17. Ms. de Thou : « De l'accompagner & honorer. » — L.

Page 270, lignes 13-5. — « Le livre de vie ». Voir Apocalypse, III, 5 ; XIII, 8 ; XV, 8 ; XX, 12, 15 ; XXI, 27 ; XXII, 19. — M.

Page 270, ligne 30. — (1) Et sur toutes à une ; Ms. de Thou. — Ms. 7576 : « Et sur toutes à Ennasuite. » — L.

### III. — D'une Reine de Naples.

« Vers 1450. Historique. Naples. » — L.

Page 273, ligne 10. — Du temps du Roy Alphonse. Le Roi, à qui est attribuée l'aventure racontée dans cette Nouvelle, doit être Alphonse V, Roi d'Aragon & de Sicile, surnommé le Savant ou le Magnanime. Heureux compétiteur du Roi René au trône de Naples, il l'occupa paisiblement depuis 1443 jusqu'à sa mort, qui arriva en 1458. Il avait épousé, le 29 juin 1415, Marie fille d'Henri III, Roi de Castille. Il vécut en fort mauvaise intelligence avec cette Princesse, qui ne mit jamais le pied en Italie, suivant les auteurs de l'Art de vérifier les dates. Ajoutons que, mariée en 1415, la Reine Marie ne devait plus être de la première jeunesse en 1443, ce qui nous porte à croire que la Reine de Navarre a reculé à dessein l'époque où cette aventure très vraisemblable a eu lieu. Du reste, suivant Muratori, les mœurs du Roi Alphonse étaient des plus licencieuses. — L.

— Brantôme a fait allusion à cette troisième Nouvelle dans son premier Discours des Dames galantes, à la suite d'un récit que nous n'avons pas à reproduire : « Dans les Cent Nouvelles de la Reyne de Navarre y a celle & très belle de la Reyne de Naples,

quasi pareille à celle-cy, qui de mesme se vengea du Roy son mary, mais la fin n'en fut si tragique. » Éd. Lalanne, ix, 84. — M.

Page 273, ligne 11. — Duquel la lasciveté estoit le sceptre de son royaume, c'est-à-dire qui faisoit servir son autorité souveraine à arriver à l'accomplissement de ses desirs amoureux. — M.

Page 273, ligne 16. — Éd. de 1558 : « Jusques à un caresme entrant. » — L.

Page 274, ligne 25 : « loing » ; Ms. 7576 : « longtemps ». — L.

Page 274, ligne 18 : Ce qu'il veut ; Ms. 7576. Le manusc. que nous suivons portait : « Ce qu'il veoyt ».

Page 275, ligne 5. — Et pour ne perdre la présence du Roy. Leçon de l'éd. de 1558. Notre Ms. donne seulement… sa présence, qui fait amphibologie. — M.

Page 275, ligne 26. Délibéra le rendre ; Éd. de 1558 : « Pensa rendre la pareille au Roy. » — L.

Page 277, ligne 6. Éd. de 1558 : « Le Gentilhomme lui dist : Madame. » — L.

Page 278, ligne 23 : Ms. 7576. Ces mots manquent dans le manusc. que nous suivons. — L.

Page 279, ligne 14. — Qui estes si parfaictes que. Il y a, dans le Ms. & dans l'édition de 1558, « estant », qui laisse la phrase boiteuse. — M.

Page 280, ligne 1. — Jouèrent la vengeance dont la passion avoit esté importable. Cette phrase est une allusion aux Mystères ou pièces de théâtre religieuses, dont les représentations étaient

si fréquentes aux XV & XVI siècles. Le Mystère de la Vengeance vient, dans l'ordre chronologique des faits, après les Mystères de la Passion & de la Résurrection. Il contient la représentation des malheurs qui ont frappé les auteurs principaux de la mort de Jésus-Christ, de Ponce Pilate entre autres. Il se termine par la prise de Jérusalem & la destruction de cette ville par l'armée de Titus. Voy. l'analyse de ce Mystère, t. II, p. 352, de l'Histoire du Théâtre Français, des frères Parfait. — L.

Page 281, lignes 3-4. — « Autrefois il y avait dans tous les châteaux une Galerie ornée de bois de cerfs & d'autres trophées de chasse. Mais, à Naples, il est d'usage de placer à l'entrée des maisons un bois de cerf, ou bien une corne d'élan, pour crever le mauvais œil ou détourner la fâcheuse influente du regard de certaines personnes qu'on accuse d'être messagères de malheur. Les préservatifs « du mauvais œil sont l'index & le petit doigt de la main étendue, les cornes, les poignards, les pointes de toutes sortes, &c. » — P. Lacroix, éd. de 1858, p. 33.

### IV. — Folle outrecuidance d'un Gentilhomme vis-à-vis d'une Princesse.

De 1520 à 1526. Historique. — L.

Page 285, ligne 13. — Il y avoit au pays de Flandres, &c. Brantôme, dans ses Vies des Hommes illustres & grands Capitaines françois, t. II, p. 162, dit, à propos de l'Amiral Bonnivet : « Il y a un conte dans les Nouvelles de la Reyne de Navarre, qui parle d'un Seigneur, favory d'un Roy, qui, l'ayant convié en une de ses maisons & toute sa Court, avoit faict une trappelle en sa chambre, qui alloit en la ruelle du lict d'une grande Princesse, pour coucher avec elle, comme il fist & y coucha, mais, comme

dict le conte, il n'en tira que des esgratigaures ; toutefois c'est assavoir. Ce conte est de luy, mais je ne nommeray point la Princesse. »

Et aussi dans les Dames galantes, Discours IV, t. VII, [368], des Œuvres complètes, en parlant de M de Chastillon : « Ce fut celle-là qui bailla ce beau conseil à cette Dame & grande Princesse qui est escrit dans les Cent Nouvelles de la dite Reine, d'elle & d'un Gentilhomme qui avoit coulé la nuict dans son lict par une trappelle dans la ruelle & en vouloit jouir ; mais il n'y gagna que de belles esgratignures dans son beau visage, &, elle s'en voulant plaindre à son frère, elle luy fit cette belle remonstrance qu'on verra dans cette Nouvelle, &c… Et si voulez sçavoir de qui la Nouvelle s'entend, c'estoit de la Reyne mesme de Navarre & de l'Admiral de Bonnivet, ainsi que je tiens de ma feue grande mère, dont pourtant me semble que la dite Reyne n'en devoit celer son nom, puisque l'autre ne peut rien gagner sur sa chasteté. »

L'assertion de Brantôme est généralement regardée comme vraie. Il faut observer cependant que Marguerite a eu le soin de mettre dans son récit plusieurs circonstances de nature à dérouter les curieux. Ainsi Marguerite n'était pas veuve de deux époux, puisque le Roi de Navarre lui a survécu ; elle avait une fille de son second mariage, tandis que la Princesse de Flandre mise en scène n'avait pas d'enfants vivants de ses deux époux. La tentative de l'Amiral de Bonnivet ne peut avoir eu lieu qu'avant la bataille de Pavie (mars 1525), puisque ce beau & hardi séducteur y fut tué. En représentant la Princesse comme veuve, Marguerite a eu sans doute la pensée de rendre moins criminelle la conduite du Gentilhomme. Marguerite a pris soin de dire dans cette Nouvelle que le galant si maltraité était un des plus beaux hommes de son

temps. Ce trait s'applique parfaitement à l'Amiral de Bonnivet, dont un portrait au crayon se trouve à la Bibliothèque nationale, au Cabinet des estampes (trois volumes in-fol. de portraits au crayon, t. I).

L'Amiral de Bonnivet joue dans l'Heptaméron un rôle assez important ; il est question de lui dans plusieurs Nouvelles, & celle qui porte le n xv lui est entièrement consacrée. C'est pourquoi nous croyons devoir donner, d'après l'Histoire généalogique du Père Anselme (t. VII, p. 880), une note biographique sur ce personnage :

« Guillaume Gouffier, cinquième fils de Guillaume Gouffier, Seigneur de Boissy, & de Philippe de Montmorency, sa seconde femme, Seigneur de Bonnivet, de Crèvecœur, de Thois & de Querdes, Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, Amiral de France, Gouverneur de Dauphiné, de Guienne & de la personne de Monseigneur le Dauphin, gagna les bonnes grâces de François I, auprès duquel il avoit été élevé & qui l'employa dans toutes les grandes affaires de son temps. Il s'étoit signalé au siège de Gènes, en 1507, & à la journée des Éperons en 1513. Après la mort de l'Amiral de Graville, il fut honoré de la charge d'Amiral de France, le 31 décembre 1517, & donna quittance, en cette qualité & celle de Chambellan ordinaire du Roi, le dernier juillet 1518, pour avoir assisté, comme l'un des Commissaires du Roi, à l'assemblée des trois États de Normandie, tenue à Rouen au mois d'août précédent. Ce Prince l'envoya, en 1518, en Allemagne, pour y négocier en sa faveur auprès des Princes Électeurs de l'Empire. Étant de retour, il fut fait Gouverneur du Dauphiné & de la personne de Monseigneur le Dauphin en 1519, & dépêché la même année en ambassade extraordinaire en Angleterre, pour y

conclure la paix & une alliance entre les deux couronnes. C'est par son moyen que se fist l'entrevue de François I & de Henri VIII, en 1520, entre les villes d'Ardres & de Calais. En suite il fut Gouverneur de Guienne, en 1521, & chef de l'armée envoyée en Navarre, avec laquelle il prit Fontarabie. Il passa de là en Italie en qualité de Lieutenant général de l'armée du Roi, mit le siège devant Milan en 1523, qu'il fut obligé de lever, &, l'année suivante, eut encore le malheur d'être défait à la retraite de Rebec ; enfin il perdit la vie le 24 février 1524, à la bataille de Pavie, dont il avait été le principal auteur, contre l'opinion des plus anciens & plus expérimentés capitaines. »

Brantôme a consacré une notice assez étendue à l'Amiral de Bonnivet. Voy. Capitaines françois (édition Lalanne, III, 61-9). — L.

— « J'ay ouy raconter à une Dame de grande qualité & ancienne, que feu M. le Cardinal du Bellay avoit espousé, estant Évesque & Cardinal, Madame de Chastillon & est mort marié, & le disoit sur un propos qu'elle tenoit à M. de Manne, Provençal, de la maison de Seulal & Évesque de Fréjus, lequel avoit suivy l'espace de quiuze ans en la Cour de Rome ledit Cardinal & avoit esté de ses privez Protonotaires, &, venant à parler dudit Cardinal, elle lui demanda s'il ne luy avoit jamais dit & confessé qu'il eust esté marié. Qui fut estonné ? ce fut M. de Manne de telle demande. Il est encore vivant, qui pourra dire si je mens, car j'y estois. Il respondit que jamais il n'en avoit ouy parler, ny à luy ny à d'autres. « Or, je vous l'apprens donc », dit-elle, « car il n'y a rien de si vray qu'il a esté marié & est mort marié réellement avec ladite Dame de Chastillon. » Je vous asseure que j'en ris bien, contemplant la contenance estonnée dudit M. de Manne, qui es-

toit fort conscientieux & religieux, qui pensoit savoir tous les secrets de son feu Maistre, mais il estoit de Gallice pour celuy-là ; aussi estoit-il scandaleux, pour le rang saint qu'il tenoit. Cette Madame de Chastillon estoit la veufve de feu M. Chastillon, qu'on disoit qui gouvernoit le petit Roy Charles huitiesme avec Bourdillon & Bonneval, qui gouvernoient le sang royal. Il mourut à Ferrare, ayant esté blessé au siège de Ravenne, & là fut porté pour se faire penser.

« Cette Dame demeura veufve fort jeune & belle, sage & vertueuse, & pour cela fut eslue pour Dame d'honneur de la feue Reyne de Navarre. Ce fut celle-là qui bailla ce beau conseil à cette dame et grande Princesse, qui est escrit dans les Cent Nouvelles de ladite Reyne, d'elle & d'un Gentilhomme qui avoit coulé la nuict dans son lit par une trappelle dans la ruelle & en vouloit jouir, mais il n'y gagna que de belles esgratigneures dans son beau visage. Elle s'en voulaut plaindre à son frère, elle luy fit cette belle remonstrance qu'on verra dans cette Nouvelle & lui donna ce beau conseil, qui est un des beaux & des plus sages, & des plus propres pour fuyr scandale qu'on eust sçeu donner, & fust-ce esté un Premier Président de Paris, & qui moustroit bien pourtant que la Dame estoit bien autant rusée & fine en tels mystères que sage & advisée, & pour ce, ne faut douter si elle tint son cas secret avec son Cardinal. Ma grande-mère, Madame la Sénéschalle de Poitou, eut sa place après sa mort, par l'élection du roy François, qui la nomma & l'esleut, & l'envoya quérir jusques en sa maison, & la donna de sa main à la Reyne sa sœur pour la connoistre très-sage & très-vertueuse Dame, mais non si fine, ny rusée, ny accorte en telle chose que sa précédente, ny convolée en secondes nopces.

« Et si voulez sçavoir de qui la Nouvelle s'entend, c'estoit de la Reyne mesme de Navarre & de l'Amiral de Bonnivet, ainsi que je tiens de ma feue grande-mère, dont pourtant me semble que ladite Reyne n'en devoit céler son nom, puis que l'autre ne peut rien gagner sur sa chasteté & s'en alla en confusion, & qui vouloit divulguer le fait, sans la belle & sage remonstrance que lui fit cette dite Dame d'honneur Madame de Chastillon ; & quiconque l'a leue la trouvera telle, & je crois que M. le Cardinal, son dit mary, qui estoit l'un des mieux disants, sçavants, éloquents, sages & advisez de son temps, luy avoit mis cette science dans le corps pour dire & remonstrer si bien. Ce conte pourroit être un peu scandaleux, à cause de la sainte & religieuse profession de l'autre ; mais, qui le voudra faire, il faut qu'il desguise le nom. Et, si ce trait a esté tenu secret touchant ce mariage, celui de M. le Cardinal de Chastillon dernier n'a pas esté de même ; car il le divulgua & publia luy-mesme assez, sans emprunter de trompette, & est mort marié sans laisser sa grande robbe & bonnet rouge. D'un costé, il s'excusoit sur la religion réformée, qu'il tenoit fermement, &, de l'autre, sur ce qu'il vouloit tenir son rang tousjours & ne le quitter (ce qu'il n'eust fait autrement), & entrer en Conseil, là où entrant il pouvoit beaucoup servir à sa religion & à son party, ainsi que certes il estoit très-capable, très-suffisant & très-grand personnage. Je pense que mon-dit sieur Cardinal du Bellay en a peu faire de mesme ; car, de ce temps-là, il penchoit fort à la religion & doctrine de Luther, ainsi que la Cour de France en estoit un peu abreuvée, car toutes choses nouvelles plaisent, & aussi que ladite doctrine licentioit assez gentiment les personnes, & mesme les ecclésiastiques, au mariage. Or, ne parlons plus de ces gens d'honneur, pour la révérence grande que

nous devons à leur Ordre & à leurs saints grades ». Brantôme, éd. Lalanne IX, 678-80.

Page 286, ligne 7. Éd. de 1558 : « Qui estoit de joyeuse vie, qui estoit la meilleure compagnie qu'il estoit possible. » — L.

Page 289, ligne 20. — Il trouva son mirouer sur sa table. On sait la petitesse des anciennes glaces, qui n'ont été longtemps pas plus grandes que des miroirs à main. Celui de Marie de Médicis, qui lui fut offert par la République de Venise & qui est enrichi des camées les plus précieux, est un des honneurs de la galerie d'Apollon au Louvre ; on en sait la petitesse, comme aussi celle des carrés, de la taille de petites vitres, qui, sous Louis XIV, ont été employées pour la Galerie des glaces de Versailles. Avant de devenir de la grandeur d'un panneau, les glaces, quand elles ont grandi, n'ont été d'abord que des cadres suspendus au mur. — M.

Page 289, lignes 24-5. — Chemise dorée. C'est-à-dire agrémentée de broderies de fil d'or. On en voit dans les portraits peints de l'École de Janet, où ces broderies forment un dessin courant sur les bords du col & de l'ouverture de la poitrine. Voir les Comptes des Bâtiments du Roi au XVI siècle de M. de Laborde, publiés par la Société de l'histoire de l'art français, II, 379 : « Une chemise à ouvrage d'or ; une chemise à ouvrage blanc. » Les deux belles chemises de toile de Hollande, « ouvrées richement de filz d'or & de soye, au prix de six escus pièce » (II, 401), sont à usage de femme. — M.

Page 291, lignes 26-7. Éd. de 1558 : « Laissez faire à l'amour & la honte, qui le sçauront mieux tourmenter que vous, & le faictes pour vostre honneur ». — L.

Page 294, lignes 2-3. Var. en correction du Ms. 7576. Le manusc. que nous suivons portait : « Qu'ilz la fuient le plus qu'ilz peuvent. — L.

V. — Comment une Batelière de Niort échappa à des Cordeliers.

Nulle indication de date. À Coulon, près de Niort. — L.

Page 299, ligne 8. — Au port de Coullon, près de Nyort. Le bourg de Coulon, dans le Poitou, département des Deux-Sèvres, est à onze kilomètres environ de la ville de Niort. Il est situé sur la Sèvre Niortaise, qui en cet endroit a beaucoup de largeur. — L.

Page 302, ligne 1. — Éd. de 1558 : « Eux & la Justice s'y en allèrent ». — L.

Page 302, ligne 7. — « Abscondit se Adam a facic Dei ». Genes. III, 8. — M.

Page 302, ligne 13. — Ms. 7576 : « Fiez vous en ces Beaux Pères ». — L.

Page 302, ligne 14. — L'édit. de 1558 & celle de 1560 ajoutent après « oster à nos femmes » : « Le mary disoit : Ils n'osent toucher l'argent la main nue, & veullent bien manier les cuisses des femmes, qui sont plus dangereuses ». — L.

Page 302, lignes 16-20. « Væ vobis, Scribæ & Pharisæi hypocritæ, quia similes estis sepulcris dealbatis, quæ a foris parent hominibus speciosa, intus vero plena sunt ossibus mortuorum & omni spurcitia. » Matthæi xxiii, 27.

— Siquidem ex fructu arbor cognoscitur ». Matthæi xii, 33 ; « Unaquaque enim arbor ex fructu suo cognoscitur ». Lucæ vi,

44. — M.

Page 302, ligne 24. – Éd. de 1560. Ces derniers mots « furent… délivrez » manquaient dans le manusc. que nous suivons. — L.

Page 303, ligne 9. — Le manusc. 7576 ajoute : « qu'il est impossible qu'elles ne soient femmes de bien ». — L.

Page 303, ligne 17. — Après « chasteté » l'édit. de 1558 ajoute : « Que doivent faire celles qui, ayant leur vie acquise, n'ont autre occupation que verser ès sainctes lettres, & à ouyr sermons & prédications, & à s'appliquer & exercer en tout acte de vertu ? » — L.

## VI. — Comment une jeune femme profita de ce que son mari était borgne.

Vers 1525. Historique & romanesque. — L.

Il y avoit un vieux valet de chambre de Charles, dernier Duc d'Alençon. Bien que Marguerite attribue l'aventure qui fait le sujet de cette Nouvelle à un des officiers domestiques de son premier mari & nous dise qu'elle est très véritable, il est hors de doute que cette aventure a servi de thème à plusieurs de nos vieux conteurs français. Voici l'indication des principaux ouvrages où elle se trouve :

Pierre Alphonse (Disciplina Clericalis, fabula vii, Paris, 1824, p. 59-61, & dans le Castoiement d'un père à son fils, ibidem, conte VII, De la male Dame, p. 47-50. — M.).

De la Mauvaise Femme ; Fabliaux de Legrand d'Aussy, t. IV, p. 188.

Gesta Romanorum, cap. CXXII. (Violier des histoires romaines, chap. CXLV. — M.)

Boccace, Décaméron, Journ. VII, Nouv. VI.

Cent Nouvelles Nouvelles,Nouv. XVI, intitulée : le Borgne aveugle. (Éd. Wright, I, p. 84-90).

Les imitations en langues italienne, latine ou française, ont été nombreuses depuis la Reine de Navarre. Voy., à ce sujet, l'édition des Cent Nouvelles, &c., Paris, 1841, in-18 — L. — & la note de M. Gustave Brunet au 'Violier, éd. Jannet, p. 419-20. — M.

Page 310, ligne 21. — Éd. de 1558 : « Mais si vous pensez que les finesses des hommes, dont chacun vous estime bien remply, soient plus grandes que celles des femmes, je vous laisse bien mon rang pour nous en compter quelque autre ». — L.

VII. — Finesse d'un Marchant de Paris pour couvrir l'honneur d'une fille.

Historique. Paris. Nulle indication de date. — L.

Page 316, ligne 17. — « On ne sçauroit faire le feu si bas que la fumée n'en sorte ». Adages François, XVI siècle ; Le Roux de Lincy, Livre des Proverbes Français, 1859, II, p. 362. — M.

VIII. — Mésaventure de Bornet, qui se fait cocu lui-même.

Romanesque. Comté d'Aletz, en Languedoc. Nulle indication de date. — L.

Page 319, ligne 10. — Alais ou Aletz, sur le Gardon, est une ville & un évêché du bas Languedoc, dans le Diocèse de Nîmes, au pied des Cévennes, qui avait le titre de Comté. Il a été possédé

par Charles de Valois, Duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX, & son fils, Emmanuel de Valois, est toujours désigné sous le nom de Comte d'Alais. Il passa, par le mariage de sa fille, dans la branche de la Maison de Lorraine établie en France. Un annotateur de Marguerite a désigné à tort Aleth, aussi en Languedoc & sur l'Aude, qui a été un évêché depuis 1319, mais qui n'a jamais été un Comté. — M.

— La même observation que celle que nous avons faite à la note de la Nouvelle vi s'applique à celle-ci. Le tableau des origines & des imitations, que nous donnons plus loin, le prouve suffisamment. Quoi qu'il en soit, il est possible qu'une aventure analogue ait eu lieu à l'époque où vivait la Reine de Navarre. Le nom des personnages & l'état exercé par l'un d'eux donneraient quelque autorité à notre conjecture.

Sous le titre d'Origines, nous citons les ouvrages antérieurs à l'Heptaméron ; sous celui d'Imitations, les ouvrages qui l'ont suivi.

Origines. — Le Meunier d'Aleu, fabliau, par Enguerrand d'Oisy. Fabliaux de Legrand d'Aussy, t. III, p. 256-61. — (M. Francisque Michel en a donné une édition spéciale, Paris, Silvestre, 1833, in-8 de 8 & 16 p. Nous l'avons donné dans notre Recueil de Fabliaux, tome II, 1877, pages 31-45. — M.)

Boccace, Décaméron, Journ. VIII, Nouv. iv.

Poggii Facetiæ : (D'un Foullon d'Angleterre qui fit chevaucher sa femme à son valet, ccXXXVI : Cum essem in Anglia..., Guillaume Tardif, cv, & D'un Meusnier qui fut déçeu de sa femme par lui même ; CCLXIX : Adjicietur inferioribus confabulationibus Mantuæ inter omnes nota... Guillaume Tardif, cx. — M.)

Novelle di Francesco Sacchetti, t. II, Nov. CCVI.

Les Cent Nouvelles nouvelles, Nouv. IX.

(Morlini Novella Lxxxix, De Comite qui adulterum uxorem dedolantem sociavit, éd. Jannet, 153-4. — M.)

Malespini, Ducento Novelle, part. II, Nov. XCVI. (Marguerite n'a pu connaître que Boccace, Pogge par la traduction de Tardif & les Cent Nouvelles. — M.)

(Nous joignons à ces indications huit hexamètres d'un conte analogue, qui se trouve dans un manuscrit du XIV siècle du Mont-Cassin :

Servus ait domino : « Gratis famulabor in annum
Si facis ut famula qualibet arte fruar. »
Post is herus coïtum ponit sibi servula noctem ;
Ille thoro famulum collocat, hic dominam.
Res casu patuit ; uxorem vir trahit in jus.
Facta refert ; risum facta relata movent ;
Uxor & ancilla laudantur virque monetur,
Ne messem famuli sic eniat ulterius.

Icodici e le arti a Monte-Cassino per D. Andrea Caravita (Monte-Cassino, vol. II, in-12, 1870, p. 289. — M.)

Imitations. — Othonis Meleandri Jocondia, p. 298.

Contes latins de Phil. Béroalde ; voy. Poggii Imitationes, éd. Noël, II, p. 245.

Le Hore di Recreazione, &c., del Guicciardini, p. 103.

Folio 44 verso du Premier Recueil de toutes les chansons nouvelles, tant amoureuses, rustiques, que musicales, nouvellement imprimé, prins sur la copie imprimée à Troyes, chez Nicolas du Ruau, 1990, in-18, on trouve une chanson sur le même sujet que cette Nouvelle ; elle a pour titre : Discours facécieux & récréatif d'un certain laboureur d'un village près Paris, qui, pensant jouyr de sa servante, coucha avec sa femme, &c. Cette chanson a été réimprimée dans plusieurs autres recueils des XVI & XVII siècles.

Serées de Bouchet, VIII serée. (Éd. Roybet, Paris, Lemerre, 1873, II, 115. — M.).

Facetieuses Journées, &c., p. 213.

La Fontaine, Contes : Les Quiproquo, livre V, conte VII.

Le Passe-Temps agréable, p. 27. — L.

Page 319, lignes 19-20. — Le manusc. de Thou donne cette phrase ainsi : « Auquel change il ne gagnoit que le plaisir qu'apporte quelquefois la diversité des viandes. » — L.

Page 322, ligne 3. — Éd. de 1558 : « Et, en se partant du lict, se joua à elle &, se jouant, luy arracha un anneau. » — L.

Page 322, lignes 25-7 ; Ms. de Thou 7576. Le manusc. que nous suivons, ainsi que plusieurs autres, porte : « Ne serois-je pas bien cocu moi mesme ? ». — L.

Page 325, ligne 1. — Éd. de 1558 : « Qui fut bien esbahy & desesperé ? » — L.

Page 325, lignes 21-2. — Éd. de 1558 : « Hircan & Saffredent ne vouldroient pourchasser les Chambrières de leurs femmes. » — L.

Page 327, lignes 11-3. — Ms. 7576. Au lieu de cette phrase, le manusc. que nous suivons porte, comme l'éd. de 1558 : « Dagoucin, dist Hircan, je vous veulx dire que si nostre amour, &c. » — L.

Page 328, ligne 20. — Dans le Breviarium magnum ad usum Parisiensem, in-folio gothique, 1492, bb8 recto, colonne 2, on trouve, au 28 décembre, dans l'Oratio, le passage cité par Marguerite : « Deus, cujus hodierna die preconium Innocentes martyres, non loquendo sed moriendo, confessi sunt, omnia in nobis viciorum mala mortifica ut fidem tuam, quam lingua nostra loquitur, etiam moribus vita fateatur. Per Dominum, &c. » — M.

Page 328, ligne 26. — Nous avons fait passer dans le texte le puisque ceulx de l'édition de 1558, meilleur que le & ceulx, qui est la leçon du ms. — M.

Page 329, ligne 5. — Ms. 7576. Cette phrase, dans le manusc. que nous suivons, était restée incomplète. — L.

### IX. — Vertu d'un Gentilhomme qui mourut d'amour.

Vers 1544, trois ans avant l'époque où Marguerite écrivait. Entre Dauphiné & Provence. — L.

Page 332, ligne 5. — Entre Dauphiné & Provence, &c. Marguerite nous assure que l'événement qui fait le sujet de cette Nouvelle s'était passé depuis trois années. Cela est fort possible, & nous n'avons aucun motif pour révoquer en doute son assertion ; mais nous devons remarquer en même temps qu'il y a une grande analogie entre cette Nouvelle & l'histoire d'un des plus anciens Troubadours dont le nom soit parvenu jusqu'à nous. Nous voulons parler de Geoffroi Rudel de Blaye, qui vivait à la fin

du XII siècle & qui, au simple récit des perfections morales & physiques dont la Comtesse de Tripoli était douée, devint épris d'elle si éperdument qu'il s'embarqua, déjà bien malade, pour aller la trouver. Arrivé au port de Tripoli, Geoffroi n'eut pas la force de quitter le vaisseau qui l'avait amené. Touchée de tant d'amour, la Comtesse de Tripoli vint le trouver à bord &, lui prenant la main, elle lui fit un accueil bienveillant. Geoffroi put à peine adresser à sa maîtresse quelques paroles de remercîment ; son émotion fut si vive qu'il expira aussitôt. L'histoire de Geoffroi Rudel est racontée d'une manière touchante par J. de Nostredame ; Vies des plus célèbres & anciens Poëtes Provensaux, &c., &c. Lyon, 1575, in-12, p. 23. Voy. aussi Raynouard, Choix des Poésies originales des Troubadours, &c. Paris, 1820, in-8, t. V, p. 165, & l'Histoire littéraire de la France, &c., t. XIV, sp. 559. — L.

Page 332, lignes 8-9. — Le manusc. 7576 ajoute en marge les corrections suivantes : « Que celuy qui n'avoit aulcune prétente à mieulx se contentoit toutes fois », ou : « que celuy qui ne vouloit prétendre à mieulx s'en contentoit. » — Éd. de 1558 : « Que luy qui l'avoit prétendue meilleure se contentoit très fort. » — L.

Page 335, ligne s. — Ce m'est grand gain de la perdre. Le ms. donne : ce n'est… La correction, ou plutôt la restitution, est absolument évidente. — M.

Page 338, ligne 19. — Fortune ayde aux audatieux. C'est le mot de Virgile : « Audentes fortuna juvat » ; Æn. x, 284.

Page 338, dernière ligne. — Éd. de 1559 : « Ne fut bien assaillie sans être prinse. » — L.

Page 339, lignes 3-4. — Éd. de 1558 : « Que vostre adresse a esté si meschante, veu que vous estimez les femmes toutes pa-

reilles. » — L.

Page 339, lignes 12-3. — Les deux vers du Roman de la Rose sont les vers 14, 832-3 de l'édition de Méon & de M. Francisque Michel. — M.

Page 358, ligne 1. — Éd. de 1558 : « Et puisque la dernière reste m'est donnée… » — L.

### X. — Histoire espagnole d'Amadour & de Floride.

De 1503 à 1513. En Espagne & en Roussillou. Historique. — L.

Nous avons tout lieu de croire que cette Nouvelle a été inspirée à la Reine de Navarre par quelque aventure advenue à la cour de Charles VIII & de Louis XII. La Princesse, en déguisant les noms des acteurs principaux, a cependant mêlé à son récit des événements réels. Le début de cette Nouvelle pourrait même donner à penser que Marguerite a fait allusion à une aventure qui lui était personnelle. Cette Comtesse d'Arande restée veuve, toute jeune encore, avec un fils & une fille, cela ressemble beaucoup à Louise de Savoye & à ses deux enfants. Du reste, nous n'avons pas la prétention de soutenir cette supposition, toute gratuite de notre part.

Pour ceux qui voudraient essayer de résoudre ce petit problème historique, voici l'indication de quelques faits qui se sont passés à l'époque où la Reine de Navarre place son récit :

Prise de Salces par les Français, en 1496. Don Henri d'Aragon, comte de Ribagorce, était alors Vice-Roi de Catalogne, & Don Henri Henriquez Gouverneur de Roussillon. — Trêve entre la France & l'Espagne en 1497. — Révolte à Grenade en 1499. — En 1500, révolte des Maures dans les Alpujares ; le Roi Don Fernand

y marche en personne. — En 1501, défaite des Espagnols, dans laquelle sont tués Don Alphonse d'Aguilar, Pierre de Sandoval, &c., &c. Le Duc de Najère est envoyé contre eux. — En 1503, une flotte Mauresque, composée de dix flustes, ravage les côtes de Catalogne. Cette même année, le Roi Ferdinand brûle Leucate. — En 1513, le Roi d'Espagne, pour apaiser la querelle existant entre le Comte de Ribagorce & le Comte d'Aranda, charge le P. Jean d'Estuniga, Provincial de l'Ordre de Saint-François, de ménager un accommodement entre eux, au moyen d'un mariage entre la fille aînée du Comte d'Aranda & le fils aîné du Comte de Ribagorce. Ce dernier refuse ; il est banni du royaume. Quant au fils de l'Infant fortuné, ce doit être Don Alphonse d'Aragon, Comte de Ribagorce, Duc de Ségorbe, seul héritier mâle de la Maison de Castille, proposé, en 1506, comme mari de Jeanne la Folle. Son père, Henri d'Aragon, Duc de Ségorbe, avait été surnommé l'Infant de la Fortune, parce qu'il naquit en 1445, après la mort de son père.

Tels sont les événements que la Reine de Navarre a mêlés à un récit dont elle nous déclare avoir changé les noms, les lieux & les pays. — L.

Page 342, lignes 2-3. — Éd. de 1558 : « En son château de la Jafferie ». — L.

Page 342, ligne 14. — Éd. de 1558 : « Or avoit le Viceroy en sa compagnie ». — L.

Page 342, lignes 22-3. — Éd. de 1558 : « De gouverner une république ». — L.

Page 344, lignes 15-6. — Éd. de 1558 : «Mais à cause qu'il estoit puisné, n'avoit pas grand bien de patrimoine ». — L.

Page 345, lignes 1-2. — Éd. de 1558 : « Le Gouverneur de Catalonne la venoit souvent visiter, & n'avoit garde de faillir Amadour à la compagnie pour avoir le plaisir seulement de parler à Florinde ». — L.

Pî»gc 34S, ligne 5. — Éd. de 1558 : « Laquelle avoit estée nourrie d'enfance avec Florinde ». — L.

Page 346, lignes 26-8. — Éd. de 1558 : « S'il est possible que de ceste court elle n'ait tous les cueurs des Princes & des Gentils hommes ». — L.

Page 347, ligne 8. — Ms. 7576. — Ms. de Thou. Dans le manusc. que nous suivons & dans l'édition de 1558, Infant est écrit par un E au commencement. — L.

Page 347, lignes 8-9. — Éd. de 1558 : « Dont l'un estoit de la maison fils de l'Enfant Fortuné, & l'autre estoit le jeune Duc de Cadouce ». — L.

Page 349, ligne 2. — Éd. de 1558 : « Luy promist faire tout son pouvoir. » — L.

Page 350, ligne 7. — Éd. de 1558 : « Se conduisoit si sagement & finement. — L.

Page 350, ligne 26. — Éd. de 1558 : « Durant ce temps escrivoit souvent Amadour à sa femme, mais le plus fort de la lettre estoit des recommandations à Florinde ». — L.

Page 352, ligne 22. — Éd. de 1558 : « Et sur toutes d'une contesse de Pallamons, qu'on estimoit en beauté la première de toutes les Espaignes ». — L.

Page 353, lignes 19-20. — Éd. de 1558 : « Ma dame, je vous prie me vouloir conseiller ». — L.

Page 354, lignes 6-10. — Éd. de 1558 : « L'une parce que j'attendois par long service vous en donner l'expérience ; l'autre, parce que je doubtois que penseriez une grande outrecuidence en moy, qui suis un simple Gentil homme, de m'adresser en lieu qu'il ne m'appartient de regarder ». — L.

Page 358, lignes 21-2. — Édit. de 1558 : « Où je ne demande rien d'advantage que la persuasion ». — L.

Page 360, ligne 1. — Éd. de 1558 : « Amadour jugea par ceste parolle qu'elle estimoit qu'il prenoit plaisir ». — L.

Page 361, ligne 1. — Ms. 7576 : Ces mots par le menu manquent dans le manuscrit que nous suivons. – L.

Page 361, lignes 16-7. — Tant de perdre son plaisir qu'il avoit de paour de trouver mutation à son retour. La phrase est boiteuse ; il suffirait d'ajouter : Tant de perdre,... que de paour de trouver... — M.

Page 361, lignes 22-3. — Éd. de 1558 : « Sinon que la Contesse d'Arande lui donnast sa femme pour compagne ». — L.

Page 361, ligne 25. — Éd. de 1558 : « Que la Contesse & Floride luy promirent » — L.

Page 362, ligne 4. — Ms. 7576. Le manusc. que nous suivons portoit : « Quand Floride seulle ouyt le ». — L.

Page 362, ligne 19. — Ms. 7576. Le manusc. que nous suivons portait, après ce mot logis : « qui fut cause qu'il n'arresta & Barselonne. » – L.

Page 362, lignes 25-6. — Éd. de 1958 : « Car au lieu de compte faudroit faire un bien grand livre ».

Page 363, ligne 8. — Ms. de Thou. Le manusc. que nous suivons & le manusc. 7576 portaient : « Faisoient la guerre guerroyable ». — L.

Page 363, ligne 12. — Ms. 7576. Cette phrase manque dans le manusc. que nous suivons. — L.

Page 364, ligne 2. — Éd. de 1558 : « De mettre le feu à Palamons, & le brusler en la maison où il tenoit fort contre eux ». — L.

Page 366, lignes 27-8. — Ms. 7575 ; éd. de 1558. Le manusc. que nous suivons portait : « Lequel, congnoissant son grand & honneste cueur & l'amour qu'elle luy portoyt ». — L.

Page 369, ligne 9. — Éd. de 1558 : « Dont il tomba en telle maladie ». — L.

Page 371, lignes 3-4. — Éd. de 1558 : « Et en ce disant, se laissa tomber entre ses bras ». — L.

Page 372, lignes 12-4. — Éd. de 1558 : « Car, quand vous avez esté à marier, j'ay si bien sçeu vaincre mon cueur que vous n'avez jamais sçeu congnoistre ma volonté ; mais, maintenant que vous estes mariée… ». — L.

Page 372, lignes 17-20. — Éd. de 1558. Dans le manuscrit que nous suivons, les deux phrases n'en faisaient qu'une : « Car par la force d'amour je vous ay si bien gaingnée que celuy qui premier a eu vostre cueur a si mal poursuivy le corps qu'il a mérité perdre, &c. ». — L.

Page 373, ligne 3. — Après : « ne peuvent pêcher » le Ms. 7576 ajoute en correction : « quoi qu'ils fassent ». — L.

Page 373, ligne 8. — Tout ce passage depuis : « Quand l'amour force, &c. p. 372, ligne 28, n'est pas dans les éditions de 1559 ou 1560 ; on y lit en place les paroles suivantes : « Ne doubtez point que ceulx qui ont esprouvé les forces d'amour ne rejectent le blasme sur vous, qui m'avez tellement ravy ma liberté & esblouy mes sens par vos divines graces que, ne sçachant désormais que faire, je suis contrainct de m'en aller sans espoir de jamais vous reveoir ; asseuré toutesfois que, quelque part où je sois, vous aurez tousjours part du cueur, qui demeurera vostre à jamais, soit sur terre, soit sur eau, ou entre les mains de mes plus cruels ennemis ». — L.

Page 374, lignes 24-6. — Éd. de 1558 : « Par quoy vous fault quant & quant rompre l'espérance que vous avez jamais eue en moy, & vous délibérer qu'en quelque lieu… ». — L.

Page 375, lignes 5-6. — Éd. de 1558 : « En telle rompure ». — L.

Page 379, lignes 4-5.— Marguerite a bien pu mettre : tout le papier d'Espagne ne le saurait contenir, seulement parce que la scène se passe dans ce pays, mais il faut en même temps remarquer que l'Espagne — dont le papier a longtemps été de très petit format, ce qui est une trace d'habitudes anciennes, & qui, depuis l'expulsion des Maures, a vu son industrie & son agriculture décroître de plus en plus — a été antérieurement importante dans l'histoire de la fabrication de papier. C'est au XIII siècle que celui-ci a commencé ; ce n'est qu'au XIV que les fabriques du nord de la France &, par extension, celles de la Hollande & de l'Alle-

magne, se sont développées. Mais au XIII, par conséquent à la première heure, il y a eu, dans la partie la plus méridionale & alors la moins française de notre pays, en particulier dans le Roussillon, des fabriques de papier de chiffe qui ne s'y sont pas maintenues. Comme, — après le papyrus qui, sauf la Sicile, ne se pouvait fabriquer qu'en Égypte, — le papier de coton, dont la matière absolument orientale était nécessairement une importation méditerranéenne, a été jusqu'au XIII siècle la fabrication exclusive & comme le monopole de l'Espagne, la difficulté de se procurer la matière première & sa cherté sont ce qui a dû amener à modifier la fabrication & à substituer au coton, dans la pâte de papier, le chiffon de toile, c'est-à-dire la fibre végétale, cette fois occidentale, du lin & du chanvre. Les ouvriers des dernières fabriques de papier de coton ont dû être les premiers ouvriers de celles de papier de chiffe, & il est naturel que la fabrication nouvelle sortît d'Espagne & passât dans le midi de la France & dans l'Italie génoise & florentine avant de remonter au-dessus de la Loire. Ce fait, qui se présente dans des conditions toutes naturelles, serait curieux & important à élucider en détail & à préciser par des documents. C'est au Midi & à l'Espagne que la preuve incomberait, mais les travaux d'érudition n'y sont pas beaucoup plus en honneur que l'industrie. — M.

Page 379, lignes 11-2. — Éd. de 1558 : « Au hazard de laquelle il se mettoit, sa pensée conclue & délibérée, feit tant… » L.

Page 379, ligne 15. — Éd. de 1558 : « Sur Locate, & se hazarda de… ». — L.

Page 382, ligne 14. — Par quoy ne pouvez avoir par force ce que vous demandez. Le sens demanderait « que par force… » — M.

Page 383, ligne 5. — Éd. de 1558 : « Vostre meschanceté & appétit désordonné ». — L.

Page 384, ligne 5. — Éd. de 1558 : a Ainsi que vous avez ouy ». — L.

Page 386, ligne 1. — Éd. de 1558 : « Elle ne l'est point oye ». — L.

Page 386, ligne 10. — Éd. de 1558 : « En ce disant, print congé de luy ». — L.

Page 387, lignes 21-2. — Ms. 7576. Le manusc. que nous suivons portait : « En volunté de s'en venger ». — L.

Page 387, lignes 24-5. — « Que nulle mort ne sçauroit faire ». L. de L. a mille, ce qui emporterait le pluriel. — M.

Page 395. Table. — Comme les sommaires des Nouvelles sont dans le texte empruntés au manuscrit, nous avons dans les tables copié ceux de Boaistuau, qui expriment autrement la même chose. — M.

## Tome IV · 15

CE QUI TOMBE EN LA FANTAISIE DE CHACUN.

XI. — Mésaventure d'une dame dans un retrait.

Historique. À Amboise. Nulle indication de date. — L.

Page 5, ligne 11. — Ms. 7576 : « nommée Roubex ». Ms. de Thou : « nommée Roncei ». Édition de 1558 : « nommée

Roucey. » — L.

Page 5, ligne 12. — Édit. de 1558 : « aux Cordeliers de Thouars. » — L.

Page 8, ligne 2. Ms.. 7576 : Le manuscrit que nous suivons portait : « qui ne s'en passe pas, &c. » — L.

Cette Nouvelle, qui se trouve dans tous les manusc. que nous avons consultés, est la dix-neuvième de l'édit. de 1558. Dans l'édit. de 1559 & dans les édit. suivantes, elle a été supprimée & remplacée par une Nouvelle intitulée : « Propos facétieux d'un Cordelier en ses sermons. » — L. — Nous l'avons mise dans le texte à la suite de la première, II, 9-14.

Dans ses opuscules divers, Brantôme (Éd. Petitot ?VIII, page 382-4) parle d'une sœur de son père, Louise de Bourdeille, filleule du Roi, élevée à la Cour, près de la Reine Anne, & morte à seize ans. Un long passage est tout à fait dans le sens du conte de la Reine de Navarre :

« Par cas, un Père Cordelier, qui prêchoit ordinairement devant la Reyne, en devint tellement amoureux qu'il en estoit perdu en toute contenance & quelquefois en ses sermons se perdoit quand il se mettoit sur les beautez des saintes vierges du temps passé, jettant toujours quelque mot sur la beauté de madicte tante, sans oublier les doux regards qu'il fichoit sur elle, & quelquefois en la chambre de la Reyne prenoit un grand plaisir de l'arraisonner, non de mots d'amour pourtant, car il y fust allé du fouet, mais d'autres mots umbragés tendans à cela.

« Ma tante n'approuvoit nullement ses discours & en tint quelques propos à la Gouvernante d'elle & de ses compaignes. La

Reyne le sçeut, qui ne le put croire, à cause de l'habit & saincteté de l'homme, & pour ce coup dissimula jusques à un vendredy sainct qu'il prescha la Passion à l'accoustumée devant la Reyne &, d'autant que les Dames & Filles estoient placées & assises devant le Beau Père, comme est l'ordinaire, & qu'elles se représentoient à plein devant luy, & par conséquent ma tante, le Beau Père pour l'introït & thême de son sermon, il commença à dire : « Pour vous, belle nature humaine, & c'est pour vous pour qui aujourd'hui j'endure, dit à un tel jour Nostre Seigneur Jésus Christ », &, enfilant son sermon, il fait rapporter toutes les douleurs, maux & passions que Jésus Christ endura à sa mort pour nature humaine & à la croix, à ceux & celles qu'il enduroit pour celles de ma tante, mais c'estoit avec des mots si couverts & paroles si umbragées que les plus sublimes y eussent perdu leurs sens. Quelle méditation pourtant ! La Reyne Anne, qui estoit très habile & d'esprit & de jugement, mordit là dessus &, en ayant consulté les vrayes paroles de ce sermon, tant avec aucuns Seigneurs & Dames que savantes gens qui y assistoient, trouvèrent que le sermon estoit très escandaleux & le Père Cordelier très punissable, ainsi qu'il fut en secret très bien chastié & fouetté & puis chassé sans faire escandale. Voilà la réponse des amours de ce Monsieur le Cordelier, & ma tante bien vengée de luy, duquel elle estoit souvent importunée de parler à luy ; car de ce temps il ne falloit pas, sur peine, desdire ny refuser la parole à telles gens, que l'on croyoit qu'ils ne parloient que de Dieu & du salut de l'ame. » — M.

XIbis. — Sermons facétieux d'un Cordelier Tourangeau.

Voir la note précédente. — Dans la Chronique de Charles IX, de Mérimée, on pourra voir le sermon facétieux d'un autre Cor-

delier ; mais il vient moins de l'Heptaméron que des vrais prédicateurs de la Ligue. — M.

### XII. — Juste mort du Duc Alexandre de Médicis.

Vers 1537. À Florence. Historique. — L.

Page 15, lignes 10-12. — « En la ville de Florence y avoit un Duc, de la Maison de Médicis, lequel avoit espousé Madame Marguerite, fille bastarde de l'Empereur. » — Voici la notice que MM. de Sainte-Marthe ont faite sur ce Prince, dont il est question dans la VIII lettre que Rabelais écrivit de Rome à l'Évêque de Maillezais : « Alexandre de Médicis, frère naturel de la Reine Catherine de Médicis, femme du Roi Henri II, eut pour père Laurent de Médicis, gouverneur de la République de Florence & du Duché d'Urbin. L'Empereur Charles V le créa premier Duc de Florence l'an 1531, lui ayant fait épouser sa fille naturelle, Marguerite d'Austriche, l'an 1536. Quelques citoyens trouvant son gouvernement fascheux,... mesme Laurent de Médicis son cousin l'ayant attiré en son logis, sous l'espoir de le faire jouir d'une noble Florentine, il le fit massacrer l'an 1537, pensant avoir mis par ce coup sa patrie en liberté ; mais il fut déçeu de son espérance parce que, le Duc Alexandre n'ayant laissé aucuns enfans légitimes,... le mesme Empereur Charles V nomma Duc de Florence Cosme de Médicis, premier du nom, &c, &c. » (Lettres de François Rabelais escrites pendant son voyage d'Italie, nouvellement mises en lumière, avec des observations historiques, par MM. de Sainte Marthe, &c. Brusselles, 1710, in-12, p. 102 ; voyez aussi p. 203.)

Le fait historique raconté dans cette Nouvelle est un des plus célèbres des annales de Florence. La Reine de Navarre y ajoute

une circonstance dont les historiens n'ont pas parlé, c'est que la dame était sœur de Laurenzin de Médicis, cousin du Duc Alexandre, auteur de l'assassinat. – L. — C'est sur cette aventure qu'Alfred de Musset a écrit son grand drame de Lorenzaccio. — M.

Page 15, lignes 11-2. — Édition de 1558 : « un Duc, lequel avoit espousé Madame Marguerite, fille bastarde de l'Empereur Charles le quint. » — L.

Page 15, ligne 16. — Édit. de 1558 : « attendant son aage plus meur. » — L.

Page 18, ligne 15. — Éd. de 1558 : « si par tromperie elle n'estoit prinse ou par force. » — L.

Page 21, lignes 21-2. — Ms. 7576. Le manusc. que nous suivons portait : « Le Gentil homme, la mauvaise conscience duquel le rendoit, &c. » — L.

Page 24, ligne 1. — Variante en correction du manusc. 7576 : « Cette histoire fut bien écoutée… » — L.

Page 24, lignes 21-3. — « La Belle Dame sans mercy nous a appris à dire que si gracieuse maladie ne met guères de gens à mort. »

La Belle Dame sans merci. Poëme de métaphysique amoureuse, composé par Alain Chartier. C'est un long dialogue entre une Dame & son Amant. La Dame ayant refusé obstinément de compatir à ses douleurs, l'Amant dépité en mourut, dit-on, de désespoir. Voici les vers auxquels fait allusion la Reine de Navarre :

Si gracieuse maladie
Ne met guères de gens à mort,
Mais il siet bien que l'on le die
Pour plus tost attraire confort ;
Tel se plaint & tourmente fort
Qui n'a pas les plus aspres deulx (deuils),
Et, s'Amours griefve tant, au fort
Mieulx en vault ung dolent que deux.

(Les Œuvres de Maistre Alain Chartier, &c., reveues & corrigées, &c., par André Duchesne, Tourangeau, Paris, 1617, in-4, p. 502.) – L.

La Belle Dame sans merci est encore citée dans la 56 Nouvelle. — M.

Page 26, lignes 4-5. — Ms. 7576. Le manusc. que nous suivons portait : « quand nous commencerons à l'honneur & à la vertu. » — L.

Page 26, lignes 21-2. — Éd. de 1558 : « que d'en idolâtrer comme plusieurs autres. »

## XIII. — D'un Capitaine de galères & de sa femme.

De 1524 à 1531. Historique. — L.

« En la Maison de Madame la Régente, mère du Roy François. » Les événements qui font le sujet de cette Nouvelle portent le cachet de la vérité. Seulement il est impossible de découvrir le nom des personnages mis en scène. Marguerite nous dit que le Gentilhomme héros de cette Nouvelle était de Normandie ; elle parle d'un voyage que la Cour fit dans cette province.

Est-ce l'entrée de François I & de sa mère à Rouen le 1 octobre 1517 dont il est ici question ?

Le dernier éditeur de l'Heptaméron, M. Paul Lacroix (le bibliophile Jacob), a cru reconnaître dans le héros de cette Nouvelle un Baron de Malleville, chevalier de Malte, tué & Beyrouth dans une expédition contre les Turcs, dont Clémeut Marot a célébré la mort. (Complainte du baron de Malleville, Parisien, t. I, p. 441, de l'éd. de 1700 ; t. II, p. 452-5, de l'éd. in-4 de La Haye, 1731.)

Mais la qualité de Parisien donnée par le poëte au Baron de Malleville ne s'accorde pas avec le texte de l'Heptaméron, qui dit que le Capitaine était né en Normandie. D'ailleurs le titre de Chevalier de Malte, donné au Baron de Malleville, suffisait pour qu'il ne fallût pas chercher en lui le Capitaine héros de cette Nouvelle, puisque le Capitaine était marié. — L.

Page 31, lignes 6-7. — Éd.. de 1558 : « & en voulant parler d'un Maure, parloit d'un cheval ». — L.

Page 31, ligne 12. — « La croix & la guide de son chemin. » Les Alphabets commençaient toujours autrefois par une croix, & on ne manquait de la faire nommer en tête aux enfants, qui disaient : « Croix de par Dieu — A — B — C — », &c. La croix devait de même se trouver en tête des Guides comme une prière à la fois & comme une sauvegarde. Guide était autrefois du féminin ; on connaît au XVI siècle La guide des chemins de France de Charles Estienne. — M.

Page 33, lignes 22-3. — « De quelque Crucifix de Notre Dame de Pitié. » On appelle ordinairement une Notre Dame de Pitié la Vierge assise & portant sur ses genoux le cadavre de son fils ;

c'est, entre autres le nom consacré du fameux marbre de Michel-Ange à Saint-Pierre de Rome. Ici il doit s'agir d'un Christ sur la croix au pied de laquelle est debout la Vierge. — M.

Page 39, ligne 8. Ce diamant, pierre de fermeté. On retrouvera dans la lettre de la page suivante, lignes 21-2, la même expression. On la peut rapprocher du sens de l's barré, si fréquent à la tête ou à la queue des signatures de la seconde moitié du XVI siècle & du commencement du XVII, & qui signifiait Fermesse (S ferme, au sens de fermeté), point sur lequel on peut voir l'article de M. de Longpérier dans la Revue Numismatique (2 série, I, 1856, p. 268-76). — M.

Un des exemples les plus curieux de cette prononciation de esse, changée aujourd'hui, & très raisonnablement, en se, est ce billet précieux de Robert Devreux, Comte d'Essex, à la reine Elizabeth, fac-similé dans le catalogue de la vente des autographes de M. A. Donnadieu, Londres, 1851, in-4, n 317, p. 54 :

« Hast, paper, to that happy presence, whence only unhappy I am bannished ; kiss thatt fayre correcting hand which layes new plasters to my lighter hurtes, but to my greatest woond applyeth nothing ; say thou comest from

« Mourning, languishing, despayring S X (c'est-à-dire Essex, EsseEx). — M.

Page 39, lignes 13-4. — Les sixième & cinquième avant-derniers vers de l'Épître du Capitaine sont différents dans l'édition de 1558 :

Ce diamant suis celuy qui m'envoye
Entreprenant ceste doubteuse voye. — L.

Page 43, lignes 15-6. — « En mettant la poincte de son espée en terre, tombant à genoux auprès, baisa & embrassa la croix ». Avant les épées à coquille & à gardes contournées, les deux quillons droits faisaient avec la poignée & la lame exactement une croix, & dans plus d'une bataille l'épée a été employée de la sorte. Bayard mourant tenait & élevait son épée pour contempler la croix, & l'on en trouve dans les Chansons de geste des exemples trop nombreux pour pouvoir être cités en détail. — M.

Page 46, lignes 30-1. Ms. 7576 : « Ne la condannés point sans voir ». — L.

Pages 47 & 48, lignes 30-2 & 1-4. — Éd. de 1558 : « Je vous remercie, dist Simontault, car en me donnant vostre voix, je serois bien mal gracieux si je refusois à m'aquitter en l'endroit d'une tant honneste compaignie ». — L.

## XIV. — Comment Bonnivet finit par parvenir aux bonnes grâces d'une Dame de Milan.

De 1501 à 1503, antérieure à 1507, Historique & relative à Bonnivet. Milan. — L.

Page 49, ligne 15. — « Le Grand-Maistre de Chaumont. » C'est Charles d'Amboise, neveu du fameux Cardinal de ce nom, ministre favori de Louis XII. Placé tout jeune encore à la tête d'une armée Française chargée de défendre le Milanais, Charles d'Amboise justifia par son habile conduite le choix que son oncle avait fait de lui. Il parvint bientôt à un haut degré de faveur : Amiral, Grand-Maître & Maréchal de France ; il fut aussi Gouverneur de Paris. Il commandait en 1504 l'armée avec laquelle Louis XII entra dans Gênes. En 1509 il partageait le triomphe d'Aignadel. Il venait d'hériter des grands biens du Cardinal quand il mourut,

empoisonné, dit-on, à Corregio, au mois de février 1510, n'étant âgé que de trente-huit ans. Il avait épousé l'ainée des filles de l'amiral de Graville, l'un des favoris de Charles VIII. Le physique de Charles d'Amboise répondait à la capacité de son esprit ; c'était l'un des plus beaux hommes de son temps, ainsi que le prouve son portrait peint à l'huile, par Léonard de Vinci, & conservé dans le Musée du Louvre à Paris. Voyez, au sujet de ce portrait, qui a passé pour être celui de Charles VIII & celui de Louis XII, le t. XV, p. 313 du Magasin pittoresque.

Brantôme a écrit deux pages curieuses sur le Grand-Maître de Chaumont. (Capitaines françois, t. II, p. 107, de l'édition des Œuvres complètes, in-8 ; éd. Lalanne, III, p. 2-5.) — L.

— Depuis longtemps le portrait du Grand-Maître est très justement attribué au Milanais Andrea Solario, qu'on sait authentiquement avoir travaillé à Gaillon. — M.

— À propos de l'Amiral de Bonnivet, voyez la notice que nous lui avons consacrée aux éclaircissements de la quatrième Nouvelle (ici, p. 225-6).

La belle dame Italienne héroïne de cette Nouvelle serait-elle la Sennora Clerice, dont Brantôme parle en ces termes dans son article sur Bonnivet : « ..... Ce fut lui seul qui conseilla au Roi François de passer les monts & de suivre M. de Bourbon, ayant laissé Marseille, non tant pour le bien & le service de son Maistre que pour aller revoir une grande Dame de Milan & des plus belles, qu'il avoit faicte pour maistresse quelques années de devant, & en avoit tiré plaisir & en vouloit retaster. On dit que c'estoit la Sennora Clerice, pour lors estimée des plus belles Dames de l'Italie ; voylà qui le menoit. J'ay ouy dire ce conte à une grande

Dame de ce temps là, & qu'il en avoit fait cas au Roy de ceste Dame, & luy en avoit faict venir l'envye de la voir & coucher avec elle : & voilà la principale cause de ce passage du Roy, qui n'est à tous cogneue (Capitaines françois, tome II, p. 162, Œuvres complètes, in-8. — Éd. Lalanne, t. III, p. 767-8). — L.

— Ce n'est pas ici le lieu de parler en détail du château de Bonivet en Poitou (Vienne, commune de Vendeuvre), que l'Amiral avait fait construire avec une perfection exceptionnelle & qui était certainement une des plus rares merveilles de notre première renaissance. Les fragments d'ornementation sculpturale qu'on peut voir au Musée de Poitiers sont, sans contestation possible, au nombre des plus purs chefs-d'œuvre de l'art décoratif. Le plan devait encore être français, mais la broderie, taillée dans une pierre du grain le plus fin & le plus ferme qui n'a pas encore aujourd'hui une égratignure, est absolument italienne. Il n'y a rien à Florence de plus élégamment délicat & de plus légèrement exquis. Les arabesques du tombeau de Louis XII & ceux de Gaillon ne sont absolument rien à côté. Quel sculpteur a dessiné & ciselé ces merveilles ? On l'ignorera probablement toujours ; mais, malgré cette ignorance, il serait bien désirable qu'un érudit poitevin se consacrât à poursuivre, à décrire & à faire graver les merveilleux débris du château de Bonivet. — M.

### XV. — Suites de la négligence d'un Gentilhomme pour sa femme.

De 1515 à 1543. Historique. A eu lieu sous le règne de François I. — L.

Brantôme, au Discours premier de ses Dames galantes, a reproduit une aventure à peu près pareille au sujet de cette Nouvelle. — L.

— « J'ay cogneu deux Dames de la Cour, toutes deux belles-sœurs ; l'une avoit espousé un mary favory, courtisan & fort habille, & qui pourtant ne faisoit cas de sa femme comme il devoit, veu le lieu d'où elle estoit, & parloit à elle devant le monde comme à une sauvage, & la rudoyoit fort. Elle, patiente, l'endura pour quelque temps, jusques à ce que son mary vint un peu défavorisé ; elle, espiant & prenant l'occasion au poil & à propos, la luy ayant gardée bonne, luy rendit aussitost le desdain passé qu'il luy avoit donné, en le faisant gentil cocu : comme fit aussi sa belle-sœur, prenant exemple à elle, qui ayant esté mariée fort jeune & en tendre age, son mary, n'en faisant cas comme d'une petite fillaude, ne l'aymoit comme il devoit ; mais elle, se venant advancer sur l'age & à sentir son cœur en reconnoissant sa beauté, le paya de mesme monnoye, & luy fit un présent de belles cornes pour l'intérest du passé. » (Éd. Lalanne, IX, p. 157.)

Pages 63, ligne 5. — Sans la consolation de sa Maistresse, c'est à dire qu'elle trouvait auprès de sa Maîtresse. — M.

Page 67, lignes 24-5. — L'édit. de 1558 porte : « & ne pouvant passer au long d'un banc s'escoula au long d'une table. » — L.

Page 68, ligne 28. — Éd. de 1558 : « car le soir mesme, elle estant retournée coucher en une autre chambre, avec d'autres Damoiselles & ses gardes, envoya, &c. »

Page 74, lignes 14-24. — L'éd. de 1558 porte seulement : « Or jugez, Monsieur, sans faveur, lequel de nous deux est le plus punissable ou excusable ou vous ou moy. Je n'estime homme sage ne expérimenté qui ne vous donne le tort, veu que je suis jeune & ignorante, desprisée & contemnée de vous, &c. » — L.

Page 79, lignes 8-9. — Les Cordeliers, appartenant aux Ordres mendiants, ne devaient demander ni recevoir d'argent ; leur quête devait se borner aux objets en nature, susceptibles de consommation. C'est pour cela que la Dame donne au Cordelier deux écus dans un papier, puisqu'elle sait qu'il n'y doit pas toucher. Cf., p. 229, une note de la V Nouvelle. — M.

Page 79, lignes 10-5. — Au lieu de la phrase « vous en alliez… galop », on lit seulement dans l'édit. de 1558 : « vous en alliez à travers les champs le beau galop ». — L.

Page 80, lignes 21-7. — Le Gentilhomme trouve tout simple que la femme qu'il daigne honorer de son amour lui donne de l'argent. Au XVII siècle le sentiment était encore le même, comme on le voit dans les Mémoires de Grammont & dans la Madame Patin de la Comédie de Dancourt. Aujourd'hui le sentiment est renversé. Il y a encore des hommes qui se laissent & qui se font payer par les femmes, mais ils ne s'en vantent plus. — M.

## XVI. — Comment la bravoure d'un Gentilhomme François fut récompensée par l'amour d'une veuve de Milan.

De 1501 à 1503. Se passe à Milan, du temps que le Grand-Maître de Chaumont y commandoit. Est historique & attribuée & Bonnivet. — L.

Du temps du Grand-Maistre de Chaumont.

Au sujet de Charles d'Amboise, Seigneur de Chanmont, Grand-Maître de France, voyez plus haut, p. 244-5, la seconde note de la XIV Nouvelle.

Brantôme, discours vi des Dames galantes, s'exprime ainsi — (L) :

« Nous avons, dans les Cents Nouvelles de la Reyne de Navarre Marguerite, une très-belle histoire de cette Dame de Milan, qui, ayant donné assignation à feu M. de Bonnivet, depuis Amiral de France, une nuict attira ses femmes de chambre avec des espées nues pour faire bruit sur le degré ainsi qu'il seroit prest à se coucher, ce qu'elles firent très-bien, suivant en cela le commandement de leur maistresse, qui de son côté, fit de l'effrayée & craintive, disant que c'estoient ses beaux-frères qui s'estoient aperçeus de quelque chose & qu'elle estoit perdue, & qu'il se cachast sous le lict ou derrière la tapisserie. Mais M. de Bonnivet, sans s'effrayer, prenant sa cape à l'entour du bras & son espée de l'autre, il dit : « Et où sont-ils ces braves frères qui me voudroient faire peur ou mal ? Quand ils me verront, ils n'oseront regarder seulement la pointe de mon espée. » Et, ouvrant la porte & sortant, ainsi qu'il vouloit commencer à charger sur ce degré, il trouva ces femmes avec leur tintamarre, qui eurent peur & se mirent à crier & confesser le tout. M. de Bonnivet, voyant que ce n'estoit que cela, les laissa & les recommanda au Diable ; & se rentra en la chambre, & ferma la porte sur lui, & vint trouver sa dame, qui se mit à rire & l'embrasser & luy confesser que c'estoit un jeu aposté par elle & l'asseurer que, s'il eust fait du poltron & n'eust monstré en cela sa vaillance, de laquelle il avoit le bruit, que jamais il n'eust couché avec elle. Et, pour s'estre monstré ainsi genéreux & asseuré, elle l'embrassa & le coucha auprès d'elle, & toute la nuict ne faut point demander ce qu'ils firent ; car c'estoit l'une des belles femmes de Milan, & après laquelle il avoit eu beaucoup de peine à la gaigner.

« J'ay cogneu un brave Gentil homme, qui un jour estant à Rome couché avec une gentille Dame romaine, son mary absent, luy donna une pareille allarme, & fit venir une de ses femmes en

sursaut l'advertir que le mary tournoit des champs. La femme, faisant de l'estonnée, pria le Gentil homme de se cacher dans un cabinet, autrement elle estoit perdue. « Non, non, » dit le Gentil homme, « pour tout le bien du monde je ne ferois pas cela, mais, s'il vient, je le tueray. » Ainsi qu'il avoit sauté à son espée, la Dame se mit à rire & confesser avoir fait cela à poste pour l'esprouver, si son mary luy vouloit faire mal, ce qu'il feroit & la défendroit bien.

« J'ay cogneu une très belle dame qui quitta tout à trac un serviteur qu'elle avoit, pour ne le tenir vaillant, & le changea en un autre qui ne le ressembloit, mais estoit craint & redouté extrement de son espée, qui estoit des meilleures qui se trouvassent pour lors. » (Éd. Lalanne, IX, 388-90.)

Page 87, lignes 22-7. — Poliphile ne parle pas autrement dans le temple où il rencontre Polia faisant ses oraisons : « Madame, en vostre main gisent ma vie & ma mort ; en vous est de me donner celle des deux qu'il vous plaira ; l'une ou l'aultre me sera agréable pourveu qu'elle procède de vous, &c. » Ziiij recto. La traduction française n'a paru qu'en 1554, mais, comme Marguerite savait l'italien & a certainement lu l'édition de Venise de 1499, il est curieux qu'elle n'en ait pas gardé de traces dans l'Heptaméron. Elle aurait pu y prendre à la fin le récit de la nourrice à Polia sur la belle fille dédaigneuse qui finit par épouser un vieillard rassoté & se tua de désespoir. Ce n'aurait pas été une des héroïnes de Marguerite ; au plus aurait-elle mis l'histoire dans la bouche de Geburon. — M.

Page 92, lignes 5-6. — Éd. de 1558 : « Et celles le sçavent qui l'ont expérimenté, & combien telles opinions durent ». — L.

## XVII. — De François I & du Comte de Furstemberg.

En juin 1521. À Dijon. Historique. — L.

Page 95, lignes 7-10. — En la ville de Dijon au Duché de Bourgogne, vint au service du Roy François un Comte d'Allemaigne, nommé Guillaume.

L'aventure très-véritable qui fait le sujet de cette Nouvelle a dû se passer dans la forêt d'Argilly au mois de juillet 1521, lors du séjour du Roi François I à Dijon.

Le personnage dont il est question ici est Guillaume de Furstemberg. Brantôme lui a consacré le xxx discours de ses Capitaines étrangers ; voici comment il en parle :

« Le Comte Guillaume de Furstemberg fust estimé bon & vaillant capitaine, & le fust esté davantage saus qu'il fust léger de foy, trop avare & trop adonné à la pillerie, comme il le fist parestre en la France quand il y passoit avec ses troupes, car après luy rien ne restoit. Il servit le Roy François l'espace de six à sept ans avec de belles compaignies tousjours montans à six & sept mille hommes : mais, après si longs services ou plustost ravages & pilleries, il fut soupçonné d'avoir voulu attenter sur la personne du Roy, dont j'ai fait le conte ailleurs &, pour le mieux encor sçavoir, on le trouvera dans les Cent Nouvelles de la Royne de Navarre Marguerite, où l'on peut voir à clair la valeur, la générosité & la magnanimité de ce grand Roy, & comme de peur l'autre quitta son service & s'en alla à celuy de l'Empereur. Et, sans qu'il estoit allié de Madame la Régente à cause de la Maison de Saxe, d'où est sortie celle de Savoye, possible eût il couru fortune si le Roy eût voulu, mais il voulust faire parestre en cette occasion sa magnanimité plustost que de le faire mourir par justice.

« Lorsqu'il fut pris en sondant la rivière de Marne qu'il avoit d'autres fois tant recongneue en allant & venant par la France avec ses troupes, à la venue de l'Empereur en Champaigne & Saint-Dizier, il luy pardonna encor. Il fut mis en la Bastille & quicte pour trente mille escus de rançon. Il y eut aucuns grands capitaines qui dirent & opinèrent ne devoir estre traicté ainsy en prisonnier de guerre, mais en vray & vil espion, comme il en avoit faict la profession ; de plus qu'il estoit quitte à trop bon marché de sa rançon, car ce n'estoit pas le moindre larçin qu'il avoit faict en France de l'une de ses monstres. Enfin il fut mieux traicté qu'il ne valloit, disoit-on. » (T. I, p. 225 des Œuvres complètes, édition in-8 ; éd. Lalanne, I, 349-50.)

Le Comte Guillaume témoigna quelque regret de ses trahisons. Marguerite, dans une lettre adressée au Roi en 1536, s'exprime ainsi : « Le Comte Guillaume m'a dict que je vous escripve qu'il y a bien différence de purgatoire honteux d'Italie au paradis glorieux de ce camp & m'a dict des fautes passées, que j'aime mieulx qu'il vous compte que moy, &c. » (Lettres de Marguerite, &c., I recueil, p. 321). — L.

Dans l'épître envoyée par Marguerite au Roy son frère, avec une figure d'Abraham pour étrennes, on lit ces vers :

Puis, d'autre part, en mon esprit voyant
De mon Seigneur & mon Roy la foy vive,
Envers son Dieu sa charité naïve,
Me semble voir le second Abraam,
Qui vray David s'estoit monstré l'autre an
Exécutant les batailles de Dieu,
Et Dieu, pour luy bataillant en tout lieu
Et maudissant par ruine & par honte

Ses ennemis, tant que nul n'en tient compte,
Ce que l'on voit par le Comte Guillaume,
Lequel, servant le Roy & son Royaume,
S'estoit fait riche, craint & fort estimé,
Mais maintenant, fuitif, povre & blasmé,
Peult bien penser d'ont son honneur venoit,
Qui riche, heureux & craint le maintenoit ;
Voilà comment du Dieu de Paradis
Les ennemis du Roy sont tous maulditz.

L'édition du XVI siècle de la Marguerite des Marguerites &, à sa suite, la réimpression de 1873, II, 203, donnent le compte Guillaume, ce qui me paraît une erreur d'impression venant des mots n'en tient compte du vers précédent. J'ai vérifié le manuscrit 12485 de la Bibliothèque, feuillet 112 verso ; l'on y trouve, comme il convient, conte, selon l'orthographe habituelle des Nouvelles.

Il n'en était pas besoin pour faire la correction, car il est évident qu'il n'est nullement question de Guillaume Poyet, comme le dit une note de la réimpression, III, 244, qui voit, dans le compte Guillaume, « l'histoire de Guillaume Poyet », nommé Chancelier en 1538, mis à la Bastille pour malversation le 1 août 1542, condamné par le Parlement en 1547 & mort en 1548.

La pièce, où il est fait allusion à la naissance du premier petit-fils de François I, est certainement de janvier 1543, puisque la naissance de François, le premier enfant, si longtemps desiré, du Dauphin Henri & de Catherine de Médicis est du 19 janvier 1543, date à laquelle l'ont mise naturellement M. Le Roux de Lincy (v. plus haut, p. 178) & M. Franck (III, 244-5). Poyet était bien alors en prison & même depuis cinq mois & demi ; mais un serviteur

infidèle, si grand qu'il soit, n'est pas un ennemi, & de plus on ne désigne pas par son seul prénom un simple sujet, qui n'est qu'un particulier. On ne désigne par leurs prénoms, en dehors des Papes, des Cardinaux, des Archevêques & des Évêques, que les Rois, les Princes de Maisons royales & les nobles les plus hauts. Il est plus simple de voir dans ce passage le Guillaume de Furstemberg de notre Nouvelle, dans laquelle du reste Marguerite l'appelle « le Comte Guillaume ».

M. Le Roux de Lincy avait ajouté à sa note : « D'après le témoignage de Marguerite, le Comte Guillaume porta la peine de sa déloyale conduite. Dans une épître à l'éloge du Roi son frère, elle dit : », & il avait cité, d'après l'édition des Marguerites de 1552, in-18, II partie, p. 18, les huit vers « Et Dieu… — Qui riche… », en imprimant au cinquième, le dixième de notre citation, le Comte, & non le compte.

Dans les acquits au comptant de François I, publiés par M. Jules Guiffrey dans le second volume des Comptes des Bâtiments du Roi de M. de Laborde, on trouve (p. 229), à la date de 1537 : « À François de Cadenet, Médecin du Comte Guillaume de Furstemberg, en don & faveur de services, xxx escus soleil, vallent LXVII l. x. — M.

Page 95, ligne 18. — « Le Gouverneur de Bourgogne, Seigneur de La Trimoille ».

Louis II du nom, sire de la Trémoille, Vicomte de Thouars, Prince de Talmont, né en 1460, fils de Louis de la Trémoille & de Marguerite d'Amboise, fut l'un des hommes les plus remarquables de son temps. Marié très-jeune, par les soins de la Dame de Beaujeu, à Gabrielle de Bourbon, il commandait les troupes

royales à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, où le Duc d'Orléans, depuis Louis XII, fut fait prisonnier. Quand ce Prince monta sur le trône, il oublia que La Trémoille avait combattu contre lui & répondit à ceux qui voulaient l'en faire souvenir que ce n'était pas au Roi de France à venger les injures faites au Duc d'Orléans. Après avoir pris une part très-glorieuse aux expéditions d'Italie, il fut nommé, en 1501, Gouverneur de Bourgogne, puis Amiral de Guyenne & de Bretagne. Il rendit des services très-importants non seulement à Louis XII, mais encore à François I jusques à l'an 1525, à la fameuse bataille de Pavie, où il mourut en combattant. Jean Bouchet, auteur contemporain, nous a laissé une histoire curieuse & détaillée de cet homme remarquable, sous le titre de Panegyric du Chevalier sans reproche, &c., 1537, in-4, goth. Cet ouvrage a été réimprimé par MM. Petitot en 1826, & par MM. Michaud & Poujoulat en 1837, dans leur Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France. — L.

Page 98, ligne 3. — « Vint le lendemain dire à Robertet, Secrétaire des finances du Roy ».

Il s'agit ici de Florimond Robertet, le premier de cette famille de ministres d'État qui servit les Rois de France depuis Charles VIII jusques à Henri III. De simple conseiller à la Cour des Comptes de Montbrison, il devint Secrétaire de Charles VIII, qui le fit Trésorier de France & Secrétaire des finances. Il exerça cette charge difficile avec une grande habileté & beaucoup de droiture. Revêtu des mêmes fonctions sous Louis XII, il eut part aux affaires politiques les plus importantes & compta au nombre des conseillers tout à fait privés de ce Roi. Les charges qu'il exerça, les négociations dans lesquelles il se trouva mêlé, lui valurent une fortune considérable, mais acquise avec honneur. L'écusson

des armes de Robertet est surchargé au milieu d'une plume ou aile, qu'on appelle en blason un vol ; la devise est « Fors une ». Voici l'origine de la plume & de la devise : « Le Capitaine Sandricourt était dans le cabinet de Louis XII, & Robertet s'y trouvait ; Sandricourt parlait vivement des exactions des gens de justice & de finances. « Toutes les plumes volent », dit le bon Roi en souriant. — « Fors une, Sire, fors une », dit gravement Robertet en montrant la sienne. Et le Roi, pour lui rendre justice, voulut qu'il chargeât d'un vol de sable ses armoiries, qui étaient d'azur à la bande d'or, & trois étoiles d'argent, & qu'il prît pour devise : « Fors ugne. » C'est à cette honorable anecdote historique que Clément Marot fait allusion dans sa Complainte, ou Déploration de quatre cents vers sur la mort de Florimond Robertet.

Voici les vers de Clément Marot :

Dieu immortel (dis-je lors), voici l'esle
Qui a volé, ainsi que voler faut,

Entre deux airs, ni trop bas, ne trop haut.
Voicy pour vray l'esle dont la volée
Par sa vertu a la France extollée,
Circonvolant ce monde spacieux
Et survolant maintenant les neuf cieux.
C'est l'esle noire en la bende dorée,
L'esle en volant jamais non essorée,
Et dont sortie est la mieux escrivant
Plume qui fust de nostre aage vivant…

(Complaincte III. — Déploration de Messire Florimond Robertet, t. III, p. 273 des Œuvres de Clement Marot, &c., La Haye, 1731, in-18 ; éd. in-4, II, 458-79).

Sous François I Florimond Robertet continua de jouir du même crédit que sous les deux Rois précédents ; il mourut en 1922, comblé d'honneurs & de richesses. On peut consulter sur la famille Robertet des articles curieux de M. de Sallabery dans le Supplément à la Biographie universelle de Michaud, t. LXXIX, p. 235.

« Au dict an 1527, le vendredi penultième jour de novembre, maistre Floremont Robertet, Trésorier de France & Secrétaire du Roy, mourut au Palais à Paris, duquel il estoit Concierge. Il fut fort aymé du Roy, tellement qu'on dit que par deux fois il l'alla visiter, & à son trépas le Roy ordonna qu'on luy fist tout plain d'honneur. Il fut gardé mort en sa maison, où il mourut au Palays, où chacun l'alloit voir qui vouloit. » Suivent des détails sur la cérémonie des funérailles. » (Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François I, &c., p. 330). — L.

On peut voir encor à Blois l'hôtel d'Alluye, bâti par Robertet & ainsi nommé d'une baronnie du Perche qui lui appartenait (La Saussaye, Blois & ses environs, 5 éd., 1873, in-12, p. 92-6. Quant au château de Bury (Loir-&-Cher, commune de Chambon), bâti par Robertet, ce ne sont plus que ses ruines qui dominent la vallée de la Cisse. Du Cerceau l'a dessiné & gravé dans Les plus excellents bâtiments de France, & il est célèbre pour avoir eu dans sa cour l'honneur du David en bronze de Michel-Ange, envoyé par la Seigneurie de Florence à Robertet & maintenant perdu. M. Reiset, M. Grésy, moi-même à l'occasion & M. de La Saussaye, qui a un grand article sur Bury (Blois & ses environs, p. 288-300), ont parlé longuement de l'histoire de cette statue, emportée de Bury au château de Villeroy quand Bury est passé aux Rostaing. Il n'y a ici rien à en dire, mais à rappeler la merveilleuse si-

tuation de Bury, d'un côté placé de plain-pied sur le plateau qu'il borde &, de l'autre, dominant de haut une admirable vallée. Il n'en reste plus que des murailles & que des tours éventrées ; la construction, en pierre blanche & tendre du pays, avait été évidemment rapide, mais il y subsiste encore, le long de la paroi de la colline, une tour qui monte de la vallée au plateau & qui est une curiosité ; son escalier en spirale, maintenant encombré de gravois, n'avait pas de degrés, & les chevaux & les mulets en pouvaient monter la spirale. C'était une imitation en petit des deux grosses tours du château d'Amboise dont les pentes à vis se pouvaient monter en voiture. — M.

XVIII. — Vertueuse obéissance d'un jeune Écolier récompensée.

En France. Nulle indication de date. — L.

Page 103, lignes 9-10. — Un Seigneur de bonne Maison qui estoit aux Écoles. Brantôme au commencement du discours I de ses Dames galantes, raconte une aventure amoureuse à peu près pareille à celle qui fait le sujet de cette Nouvelle. Voyez t. VII, p. 7, de l'édition in-8 des Œuvres complètes. — L. — (Éd. Lalanne, IX, 6-7) :

« J'ay ouy parler d'une fort belle & honneste dame, qui donna assignation à son amy de coucher avec elle, par tel si qu'il ne la toucheroit nullement & ne viendroit aux prises ; ce que l'autre accomplit, demeurant toute la nuict en grand'stase, tentation & continence, dont elle lui en sçeut si bon gré que quelque temps après luy en donna jouissance, disant pour ses raisons qu'elle avoit voulu esprouver son amour en accomplissant ce qu'elle luy avoit commandé, &, pour ce, l'en ayma puis après davantage, & qu'il pourroit faire toute autre chose une autre fois d'aussi grande

adventure que celle-là, qui est des plus grandes. Aucuns pourront loüer cette discrétion ou lascheté, autres non ; je m'en rapporte aux humeurs & discours que peuvent tenir ceux de l'un & de l'autre party en cecy. »

Page 105, lignes 7-26. — « Je ne prens pour miracle, comme fait la Royne de Navarre en l'un des Contes de son Heptaméron, qui est un gentil livre pour son estoffe, ny pour chose d'extresme difficulté de passer des nuicts entières, en toute commodité & liberté, avec une maistresse de long temps desirée, maintenant la foy qu'on luy aura engagée de se contenter des baisers & simples attouchements. Je croy que l'exemple du plaisir de la chose y seroit plus propre, &c. » Montaigne, Essais, livre, chap. XI, De la Cruauté ; Amsterdam, 1781, II, 175. — M.

Page 110, lignes 15-6. — Ceulx qu'un Chapitre nomme De frigidis & maleficiatis.

L'auteur veut parler ici des peines prononcées par plusieurs Conciles & reproduites dans les Capitulaires contre ceux qui, par des sorts ou des conjurations magiques, croyaient pouvoir suspendre les facultés naturelles. On peut consulter à ce sujet le Recueil des Capitulaires de Baluze, t. I, passim. Par le mot chapitre, Marguerite entend parler sans doute des Décrétales du pape Boniface VIII, relatives à ce sujet. Voyez Liber sextus Decretalium Bonifacii papœ VIII;, lib. IV, cap. 15, De frigidis & maleficiatis, &c. Voyez aussi : Traité de l'enchantement « qu'on appelle vulgairement le nouement de l'esguillette en la célébration des mariages en l'église réformée » ; La Rochelle, &c., 1991, in-8. — L.

## XIX. — D'un Gentilhomme Mantouan & de son amie, qui, ne pouvant se marier, entrent tous deux en religion.

En 1503. En Italie, à la petite Cour du Marquis de Mantoue.

Page 113, lignes 9-10. — « Au temps du Marquis de Mantoue, qui avoit épousé la sœur du Duc de Ferrare ».

Jean François II, de la Maison de Gonzague, Marquis de Mantoue, le 10 août 1466, succéda au Marquis Frédéric son père. Il prit une part très active aux guerres d'Italie. Après avoir servi les Français & Louis XII surtout avec dévouement, il se tourna du côté de l'Empereur pour se venger du Roi de France, qui s'était emparé injustement de la ville de Peschiera. Fait prisonnier au mois d'août 1509, il recouvra sa liberté l'année suivante, à la recommandation du pape Jules II. Il mourut au mois de mars de l'année 1519. Il avait épousé le 15 février 1490 Isabelle d'Est, fille d'Hercule I, Duc de Ferrare, dont il eut plusieurs enfants. Voyez l'Art de vérifier les dates, t. V, p. 203 de l'édition in-4. — L.

Page 118, ligne 16. — « Et s'en alla tout seul à la Religion de l'Observance. »

Le couvent de l'Observance, de l'ordre de Saint-François, fondé par Hercule I, duc de Ferrare. On donnait le nom d'Observance à la règle de Saint-François réformée par le pape à la fin du XV siècle. — L.

Page 123, ligne 24. — Ms.. 7576 : « le changement d'habit ne lui pouvoit changer le cueur ». — L.

Page 125, ligne 18. — Je ne vois pas qu'il y ait d'église de Sainte-Claire à Mantoue, tandis qu'il y avait à Lyon une église de Religieuses de Sainte-Claire, aussi bien qu'une église de Religieux de l'Observance (Bombourg, Recherche curieuse des plus beaux tableaux des églises de Lyon ; Anciennes Archives de l'Art Fran-

çois, 2 série, II, 1862, p. 113-4). N'en faudrait-il pas conclure que les noms du Marquis & de la Marquise de Mantoue ne sont qu'un déguisement, que l'histoire est française & qu'elle se passe à Lyon ?

C'est d'ailleurs le thème de l'Amant rendu Cordelier à l'Observance & Amour, où il est de même question du Père Gardien. Si c'est ce poème qui a inspiré Marguerite, il lui a suffi, pour différencier & pour augmenter, d'ajouter, à l'état de parallélisme, l'entrée en religion de l'amie. — M.

Page 127, lignes 25-6. — Éd. de 1558 & de 1559 : « aime les pommes, les poires, les poupées, &c ». — L.

Page 128, ligne 16. — Au lieu de cette dernière phrase on lit, dans les édit. de 1558 & de 1559 : « Voylà pourquoy, dist Saffredent, la plus part des hommes sont deçeuz, lesquelz ne s'amusent qu'aux choses extérieures & contemnent le plus précieux qui est dedans. »

Page 128, lignes 18-23. — « Qui enim non diligit fratrem suum, quem videt, Deum, quem non videt, quomodo potest diligere » ; Joannis Epistolâ primâ, IV, 20. Mais la phrase latine citée par Ennasuitte

dans l'Ancien Testament ni dans le Nouveau. — M.

Page 128, lignes 22-3. — Éd. de 1558 : « Qui est-il », dist Emmarsuite, « & laudabimus eum ainsi parfaict que vous le dictes. » — L.

Page 128, ligne 30. — Éd. de 1558 : « de la carmalecite ». Éd. de 1559 : « du camaléon ». — L.

## XX. — D'une veuve qui s'abandonne à un palefrenier.

Règne de François I. En Dauphiné. — L.

Note P, page 131, lignes 7-9. — Au pays de Daulphiné y avoit ung Gentil homme nommé le Seigneur de Riant, de la Maison du Roy François I.

Bien que la Reine de Navarre attribue la mésaventure qui fait le sujet de cette Nouvelle à un Gentilhomme de la Maison de François I, il est certain qu'on en trouve le récit dans des recueils de contes d'une date antérieure, & entre autres au début des Mille & une Nuits. L'Arioste, au chant xxviii de son Roland furieux, a raconté la même histoire, qui se trouve aussi dans les Nouvelles du conteur italien Morlini, dont la première édition été imprimée à Naples en 1520. (Voyez Gamba, Delle Novelle Italiane in prosa bibliografia, &c. ; Firenze, 1835, in-8, p. 137.) On sait que La Fontaine a place cette histoire au commencement de son conte de Joconde ; nous la trouvons aussi en tête d'un recueil assez rare, imprimé à Rouen dans les premières années du XVII siècle & dont voici le titre : Les Cent nouvelles Nouvelles, où sont comprins plusieurs devis & actes d'amours non moins subtils que facétieux, ouvrage très nécessaire à tous amans vrays sujets de l'Amour & des Dames ; Rouen, petit in-8. Du reste, il est hors de doute que le Seigneur de Riau ait fait partie de la Maison de François I. Dans un état des Officiers de l'Hôtel du Roi pour l'année 1522-23, parmi les Escuyers d'escurie, nous trouvons : Monsieur de Rian à deux cents livres de gages par an. (Archives nationales, Sect. histor., K 98.) — L.

— C'est la XXIV Nouvelle de Morlini : « De moniali in flagranti cum auriga reperta » ; pages 48-51 de l'édition donnée en 1855

par M. Corpet dans la Bibliothèque Elzévirienne. Les Novellæ de Morlini ont été récemment traduites en français par M. W., Naples, 1878. — M.

— Voir la Nouvelle xxxix des Comptes du monde adventureux par A. D. S. D. (A. de Saint D— ?). Paris, 1566, qui ont été réimprimés récemment par M. Franck. — M.

— « J'ay cogneu une grande Dame qui, durant qu'elle estoit fille & mariée, on ne parloit que de son embonpoint ; elle vint à perdre son mary & en faire un regret si extrême qu'elle en devint seiche comme bois. Pourtant ne délaissa de se donner au cœur joye d'ailleurs, jusqu'à emprunter l'aide d'un sien Secrétaire, voire de son Cuisinier ce disoit-on ; mais pour cela ne recouvroit son embonpoint, encore que le dit Cuisinier, qui estoit tout gresseux & gras, ce me semble, la devoit rendre grasse, & ainsi en prenoit & de l'un & de l'autre de ses Valets, faisant, avec cela, la plus prude & chaste femme de la Cour, n'ayant que la vertu en la bouche, & mal disante de toutes les autres femmes, & y trouvant à toutes à redire. Telle estoit cette grande Dame de Dauphiné, dans les Cent Nouvelles de la Reyne de Navarre, qui fut trouvée couchée sur belle herbe avec son Palefrenier ou Muletier dessus elle, par un Gentilhomme qui en estoit amoureux à se perdre ; mais par ainsi guérit aisément son mal d'amour. » Brantôme, Dames galantes, Discours iv ; éd. Lalanne, IX, 703. — M.

— Brantôme y revient encore dans un autre passage du même Discours ; on y remarquera une fois de plus qu'il dit toujours les Cent Nouvelles de la Reine de Navarre, qui n'en ont que soixante-douze, tant il est vrai que ce devait être un Décaméron :

« J'ay leu dans un vieux roman de Jean de Saintré, qui est imprimé en lettres gothiques, que le feu Roy Jean le nourrit Page. Par l'usance du temps passé les Grands envoyoient leurs Pages en message, comme on fait bien aujourd'huy, mais alors alloient partout & par pays à cheval, mesme que j'ay ouy dire à nos pères qu'on les envoyoit bien souvent en petites ambassades ; car, en depeschant un Page avec un cheval & une pièce d'argent, on en estoit quitte, & autant espargné. Ce petit Jean de Saintré, car ainsi l'appeloit-on long-temps, estoit fort aimé de son maistre le Roy Jean, car il estoit tout plein d'esprit, fut envoyé souvent porter de petits messages à sa sœur, qui estoit pour lors veufve, le livre ne dit pas de qui. Cette Dame en devint amoureuse après plusieurs messages par luy faits, &, un jour, le trouvant à propos & hors de compagnie, elle l'arraisonna & se mit à demander s'il aimoit point aucune Dame de la Cour, & laquelle luy revenoit le mieux, ainsi qu'est la coustume de plusieurs Dames d'user de ces propos quand elles veulent donner à aucuns la première pointe ou attaque d'amour, comme j'ay veu pratiquer. Ce petit Jean de Saintré, qui n'avoit jamais songé rien moins qu'à l'amour, luy dit que non encore. Elle luy en alla descouvrir plusieurs, & ce qui luy en sembloit : « Encore moins », respondit-il, après luy avoir presché des vertus & loüanges de l'amour. Car, aussi bien de ce temps vieux comme aujourd'huy, aucunes grandes Dames y estoient sujettes, car le monde n'estoit pas fin comme il est & les plus fines tant mieux pour elles, qui en faisoient passer de belles aux marys, mais avec leurs hypocrisies & naïvetez. Cette Dame donc, voyant ce jeune garçon qui estoit de bonne prise, luy va dire qu'elle luy vouloit donner une maistresse qui l'aymeroit bien, mais qu'il la servist bien, & luy fit promettre, avec toutes les hontes du monde qu'il eust sur ce coup, & surtout qu'il fust secret : enfin elle se dé-

clara à luy qu'elle vouloit estre sa dame & amoureuse, car de ce temps ce mot de maistresse ne s'usoit. Ce jeune Page fut fort estonné, pensant qu'elle se moquast ou le voulust faire atrapper ou le faire foüetter. Toutefois elle luy monstra aussitost tant de signes de feu & d'embrasement d'amour qu'il connut que ce n'estoit pas moquerie, luy disant toujours qu'elle le vouloit dresser de sa main & le faire grand. Tant y a que leurs amours & jouissances durèrent longuement, & estant Page & hors de Page, jusques à ce qu'il luy fallut aller à un lointain voyage, qu'elle le changea en un gros, gras Abbé, & c'est le conte que vous voyez en les Nouvelles du monde advantureux d'un Valet de chambre de la Reyne de Navarre, là où vous voyez l'Abbé faire un affront au dit Jean de Saintré, qui estoit si brave & si vaillant ; aussi bien-tost après le rendit-il à M. l'Abbé par bon eschange, & au triple. Ce conte est très-beau & est pris de là où je vous dis. Voilà comme ce n'est d'aujourd'huy que les dames aiment les pages, & mesmes quand ils sont maillés comme perdreaux. Quelles humeurs de femmes, qui veulent avoir des amys prou, mais des marys point ! Elles font cela pour l'amour de la liberté, qui est une si douce chose, & leur semble, que quand elles sont hors de la domination de leurs marys, qu'elles sont en paradis ; car elles ont leur doüaire très-beau & le mesnagent ; ont les affaires de la maison en maniement ; elles touchent les deniers ; tout passe par leurs mains ; au lieu qu'elles estoient servantes, elles sont maistresses, font eslection de leurs plaisirs & de ceux qui leur en donnent à leur souhait. » Brantôme, Dames galantes, Discours iv, éd. Lalanne, IX, p. 704-6.

La Fontaine l'a redit deux fois dans le conte de Joconde :

Sans rencontrer personne & sans être entendu
Il monte dans sa chambre & voit près de la Dame
Un lourdaut de valet sur son sein étendu.
Tous deux dormoient. Dans cet abord Joconde
Voulut les envoyer dormir en l'autre monde,
Mais cependant il n'en fit rien,
Et mon avis est qu'il fit bien.

De même plus loin :

Ce bel Adon étoit le Nain du Roi
Et son amante étoit la Reine,

Page 133, ligne 5. — « Quand il fut près d'un cabinet d'arbres pliés. » Dans son Dessein du Jardin dèlectable, Palissy, après les quatre cabinets de terre cuite, en met quatre autres aux quatre bouts de la croisée qui traverseront le jardin du milieu & du long. Il les fait avec des ormes & il explique comment il fera de leurs troncs, de leurs branches & de leurs jets, les colonnes, l'architrave, la frise, même les lettres des inscriptions & les sièges pour s'asseoir. « Pour conclusion », ajoute-t-il à la fin de la description du premier cabinet (éd. Cap, p. 69), a sachés que, le cabinet estant ainsi fait, les branches qui croistront au dessus des frontispices & sommité du bâtiment, je les feray coucher l'une sur l'autre d'une telle invention qu'il ne pleuvra aucunement dedans ledit cabinet, non plus que s'il estoit couvert d'ardoise. » Le cabinet d'arbres pliés de notre Nouvelle était fait de la même sorte. — M.

Page 133, ligne 18. — « Madame, prou vous face ». Dans une des satires de Du Lorens, éd. de 1654, parlant du demi-savant insupportable qui ferait mieux d'être court, il ajoute :

Comme après Agimus un enfant dit : Prou face,

Page 136, ligne 9. — Parlamente meit son touret de nez.

C'est le nom qu'on donnait à une sorte de petit masque qui cachait le haut du visage & le nez, & que portaient surtout les dames de qualité. Ce petit masque était déjà en usage au XIV siècle, ainsi que le prouvent ces quatre vers de Christine de Pisan :

Je vous vends le touret de nez.
Gai & joli vous maintenez
S'estre voulez renommé
Et des dames bien aimé.

Dans un manuscrit de la Coche ou du Débat d'Amour, poème de la Reine de Navarre, dont nous avons donné une notice, t. I, p. 191-4, on trouve plusieurs miniatures où les dames sont représentées avec leurs tourets de nez. Il faut consulter sur les tourets de nez & les masques une note assez longue & très curieuse de M. Léon de Laborde, p. 314 de l'ouvrage intitulé Le Palais Mazarin & les grandes habitations de ville á de campagne au XVII siècle, Paris, 1846, in-8.

Il est encore parlé des tourets de nez au commencement de la Nouvelle xliii, t. III, p. 33, & même volume, p. 131. — L.

## Tome IV · 16

DE L'HONNÊTETÉ DES DAMES EN LEUR AMITIÉ

ET DE LA MÉCHANCETÉ DES RELIGIEUX.

PROLOGUE

Page 142, lignes 11-2. — Ms. 7576. Le manuscrit que nous suivons portait : « Je donne ma voix à Parlamente ». — L.

XXI. — Fidélité de Rolandine à celui auquel elle s'était fiancée.

Règne de Charles VIII. En Touraine. — L.

Page 143, lignes 11-3. — Il y avoit en France une Royne qui en sa compaignie nourrissoit plusieurs filles de bonnes & grandes Maisons.

Il est certain que la Reine de Navarre a voulu désigner ici la femme de Charles VIII & de Louis XII, la célèbre Anne de Bretagne. Dans le curieux éloge qu'il a consacré à cette Princesse, Brantôme s'exprime ainsi au sujet des Filles d'honneur qui composaient sa Maison : « Ce fut la première qui commença à dresser la grande court des Dames que nous avons veue depuis elles jusques à ceste heure ; car elle en avoit une très grande suite de Dames & de Filles, & n'en refusa jamais aucune ; tant s'en faut qu'elle s'enquéroit des Gentilz hommes leurs pères, qui estoient à la Court, s'ilz avoient des filles & quelles elles estoient, & les leur demandoit. » (Brantôme, Dames illustres, t. V, p. 7 des Œuvres complètes, éd. in-8 ; éd. Lalanne, VII, 314.)

Quant à la Fille d'honneur désignée sous le nom de Rolandine, il est dit au commencement de la Nouvelle qu'elle était proche parente de la Reine, mais qu'elle n'était pas en faveur à cause de quelque inimitité que la Reine portoit à son père. À la fin de cette Nouvelle il est dit aussi que Rolandine, certaine de la mort du bâ-

tard à qui elle avait engagé sa foy, demanda grâce à son père qui lui pardonna & la traita comme sa fille aînée ; qu'elle se maria avec un Gentilhomme de son nom & de sa maison, dont elle eut deux fils. Toutes ces circonstances s'appliquent très bien à Damoiselle Anne de Rohan, Fille d'honneur de la Reine, citée dans un état de la Maison de cette Princesse que Dom Morice a publié, t. III, col. 876 des Preuves de l'Histoire de Bretagne en cinq volumes in-folio. C'était le troisième enfant & la fille aînée de Jean II du nom, Vicomte de Rohan, Comte de Porhoet, de Léon & de la Garnache, & de Marie de Bretagne, fille de François I, Duc de Bretagne. Anne de Rohan épousa en 1517 Pierre de Rohan, Seigneur de Frontenay, troisième fils de Pierre de Rohan, Seigneur de Gié, Maréchal de France, de qui elle eut effectivement deux fils. (Voyez l'Histoire généalogique & chronologique de la Maison de France du Père Anselme ; Paris, 1728, in-fol., t. IV, p. 57-58 & p. 71.) Quant à l'inimitié de la Reine Anne de Bretagne contre le Vicomte de Rohan, elle provenait de ce que ce Seigneur servit toujours les intérêts de la couronne de France au détriment de ceux que la Reine Anne avait comme Duchesse de Bretagne. Dom Morice a donné sur les différends entre le Vicomte de Rohan & la Reine des détails curieux & circonstanciés : « De tous ceux qui avoient des droits sur le Duché, dit-il, le Vicomte étoit sans doute le mieux fondé ; cependant il fut le plus mal recompensé, mais c'est cette raison là même qui poussa la Reine [à le traiter avec si peu d'égards. Cette fière Princesse ne vit qu'avec un chagrin mêlé de dépit que les droits du Vicomte n'étoient que trop réels ; d'ailleurs elle ne lui pardonna jamais d'avoir pris les armes contre elle en faveur de la France ; elle chercha l'occasion de se venger & elle la trouva dans le peu de satisfaction qu'elle fit au Vicomte sur ses prétentions. » (Histoire ecclésiastique & civile de

Bretagne, &c. ; Paris, 1756, in-fol., 5 vol., t. II, p. 231, & les Preuves, t. V, col. 849 : Sentence arbitrale sur les différends du Vicomte de Rohan avec la Reine Anne ; col. 914 : Accord final entre la Reine Anne & Jean, Vicomte de Rohan ; col. 940 : Traité de mariage entre messire Pierre de Rohan, Baron de Frontenay, & Anne de Rohan). — Voyez sur Jean II, Vicomte de Rohan, la note de la iv Journée, Nouvelle XL.

Quant au bâtard, époux assez ingrat de Rolandine, il est difficile de dire précisément quel est ce personnage. En rapprochant les différents passages de la Nouvelle qui lui sont particuliers, on obtient cependant certaines indications de nature à mettre sur la voie : Ung gentil homme bastard d'une grande de bonne Maison, très brave, mais pauvre. Il n'était ni assez riche pour l'épouser ni assez beau pour en faire un ami. Il arriva à la Cour une Dame avec un jeune Prince son fils, de laquelle le bastard estoit proche parent. Aux reproches que la Reine lui adresse, Rolandine répond : « En ce désespoir m'est venu trouver celluy qui seroit d'aussi bonne Maison que moi si l'amour de deux personnes estoit autant estimé que l'anneau, car vous sçavez que son père passeroit devant le mien. »

Le bâtard s'enfuit en Allemagne, où après être devenu amoureux de deux autres femmes, il mourut. On dit encore que la dame mère du jeune Prince, qui était venue à la Cour, ayant eu connaissance de certaines entrevues que le bâtard avait avec Rolandine à une des fenêtres du château, fit venir le bâtard & lui intima l'ordre de cesser ce manège, sans quoi elle en informerait la Reine. Cette Dame avait donc certains droits à exercer sur le bâtard ? Ne serait-ce pas Louise de Savoie, qui vint à la Cour vers l'an 1508. Quant au bâtard, ne serait-ce pas celui dont nous trou-

vons la mention suivante dans le Père Anselme : « Jean, bâtard d'Angoulême, légitimé par Lettres du Roy Charles VII, données à Baugency au mois de juin 1458, suivant le quatrième compte de Robert Baffart, commis par Monseigneur le Comte d'Angouleme à la recette générale de toutes ses finances pour l'année commencée le premier jour de janvier 1457, & finissant au dernier décembre ensuivant 1458. Il est dit qu'il donna à M. Adam Raoullant, Secrétaire du Roi, la somme de onze livres, sçavoir neuf livres douze sols six deniers, pour le scel & registre des Lettres royaux de la légitimation de Petit jean, batard de mon dit Seigneur, & pour l'écriture vingt-sept sols six deniers. » Histoire généalogique de la Maison de France, &c., in-fol., t. I, p. 210 B.) — L.

M. Franck (Préface, p. 112) a remarqué que le nom d'Anne de Rohan était « fort peu masqué — Rolandine pour Robandine, — que son père, traité de Comte de Jossebelin, l'était par allusion à la petite ville de Josselin, comprise dans ses domaines, & que la sœur du second mari de Marguerite, Isabeau d'Albret, avait épousé un Rohan. Les Rohan étaient par là alliés à Marguerite. — M.

M. Paul Lacroix (1858, p. 163) ne croit pas qu'il s'agisse du bâtard d'Angoulême : « La date des lettres de légitimation (juin 1458) donne au bâtard un âge qui ne s'accorde guère avec celui qu'on demande à un amoureux, car il aurait eu au moins cinquante ans sous le règne de Louis XII, vers 1505 » — M.

Page 145, lignes 10-1. — Éd. de 1558 : « la voyant lors incessamment entretenir le bastard de bonne Maison ». — L.

Page 148, ligne 9. — « Dont la Reyne ne sçauroit rien ». Ms. de Thou, 7576.

Page 152, lignes 23-5. — Cette maison de plaisance, voisine de Tours & assez éloignée pour que les dames n'allassent pas à Tours à pied pour entendre la messe, ne serait-elle pas le Plessis-lez-Tours ? — M.

Page 154, ligne 2. — « Ung lict de réseul de soye cramoisie. » Le réseul ou réseau était une de ces belles lingeries à jour dont le XVI siècle & même le XVII siècle nous ont laissé de si beaux exemples. On connaît : « Les singuliers & nouveaux pourtraicts du Seigneur Fédéric Vinciolo pour toutes sortes de lingerie, dédié à la Royne, de rechef & pour la troisième fois augmentez, outre le réseau premier & le point coupé & lacis, de plusieurs beaux & différens portrais de réseau de point conté avec le nombre des mailles, chose encor non encor veue ny inventée » ; Paris, par Jean Le Clerc, 1588. Jean Cousin a dessiné des modèles de réseau : « Le livre de lingerie, composé par Maistre Dominique de Sara, Italien, nouvellement augmenté & enrichi de plusieurs excèlents & divers patrons, tant du point coupé, raiseau, que passement, de l'invention de M. Jean Cousin, peintre à Paris. Paris, Hierôme de Marnef & la veuve du sieur Cavellat, 1584. » Voir mon Recueil d'anciennes poésies des XV & XVI siècles, VIII, 1858, p. 164-5. Le Dictionnaire italien de Duez, Lyon, 1671, traduit réseau ou réseul par reticella, rezza, rezzagio. — M.

Page 155, ligne 25. — Affaire du masculin. « Après plusieurs œuvres qu'à vostre nom ay composées par vostre commandement & pour récréer vostre Royale Majesté entre ses grans affaires… ». Guillaume Tardif, dans sa dédicace à Charles VIII de son Traité de Fauconnerie, imprimé en 1492. — M.

Page 164, ligne 26. — Éd. de 1558. Ces derniers mots, « je ne dois plorer » manquaient dans le manuscrit que nous suivons. — L.

Page 166, ligne 2-3 « Espousée par paroles de présent », per verba de præsente ; c'est encore un terme juridique. — M.

Page 166, ligne 25. — « Gens d'Église & de Conseil, » Le sens n'est pas : de bon conseil, mais du Conseil, c'est-à-dire avec des ecclésiastiques, des juristes & des magistrats. — M.

Page 167, ligne 28. — Éd. de 1558 : « digne d'estre racomptée après ceste Nouvelle ». — L.

Comme on le voit, c'est l'annonce d'une Nouvelle future, qui pourrait nous manquer, mais qui est heureusement venue avant l'interruption du livre. C'est la quarantième Nouvelle, relative à Jean, Vicomte de Rohan, le père de Rolandine, & au château de Jossebelin, c'est-à-dire de Josselin. Voir le volume II, p. 368 & 369-74. — M.

Page 173, ligue 25-7. — Dixi in excessu meo : « Omnis homo mendax » ; Psalm. CXV, 2. — « Qui faciat bonum non est usque ad unum ». Psalm. XIII, 2 & 3. — M.

## XXII. — Vertu d'une Religieuse & confusion du Prieur de Saint-Martin des Champs.

Paris. Historique. De 1530 à 1535. — L.

Page 175, lignes 6-7. — « En la ville de Paris il y avoit un Prieur de Saint-Martin des Champs ».

Marguerite a pu connaître deux des Prieurs de l'abbaye Saint-Martin des Champs : 1° Philippe Bourgoin, Bachelier en théologie, qui gouverna l'abbaye de l'année 1500 à l'année 1508 ; 2° Etienne Gentil, qui lui succéda le 15 décembre 1508 & ne mourut que le 6 novembre 1536. Les auteurs du Gallia christiana disent bien que Gentil fut chargé, en 1524, de la réforme d'une abbaye du diocèse de Soissons & que, l'année précédente, il avait formé une association de prières avec les Religieuses de Jouarre, mais ils ne mentionnent pas son élection comme Visiteur des Religieuses de Fontevrault.

Il est dit, à la fin de cette Nouvelle, que le Chancelier de France était à cette époque Légat du Saint-Siège ; or le Chancelier Duprat n'a été revêtu de la dignité de Légat que pendant les cinq dernières années de sa vie, de 1530 à 1535. Il en résulte que c'est d'Etienne Gentil que Marguerite a voulu parler.

On peut consulter, au sujet de ce Prieur, Gallia christiana, t. VII, col. 539 ; Marier, Monasterii Regalis S. Martini de Campis Paris., Ordinis Cluniacensis, Historia, &c., Parisiis, 1636, in-4, p. 263. On sait que l'abbaye Saint-Martin des Champs était située sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le Conservatoire des arts & métiers. L'église & le réfectoire de l'abbaye sont encore debout. — L.

Page 176, lignes 23-5. — Ms. 7576. — L.

Page 177, lignes 3-4. — « Allant visiter ung couvent près de Paris qui se nomme Gif. »

L'abbaye de Gif était située à cinq lieues de Paris, dans la vallée de Chevreuse & séparée par la petite rivière de l'Yvette du village qui porte encore aujourd'hui le même nom. Bien que Erem-

bourg, première abbesse connue de ce monastère, soit citée seulement dans une bulle de l'année 1180, il est certain que la fondation de l'abbaye de Gif remonte à une époque plus reculée. On peut consulter à ce sujet Le Beuf, Histoire du Diocèse de Paris, t. VIII, VIII partie, p. 106 ; Gallia christiana, &c., t. VII, col. 596. – L.

Page 177, ligne 6. — « Une nommée Marie Heroet. » On connaît Antoine Heroet, dit la Maisonneuve, mort Évêque de Digne en 1544. La Parfaite Amie, imprimée par Dolet, à Lyon, en 1542, & aussi ses souvenirs de Platon, l'Androgyne & De n'aimer point sans être aimé, sont de la métaphysique amoureuse bien digne de la Reine de Navarre. Il faut remarquer qu'à la suite de l'Oraison funèbre de Sainte-Marthe, publiée en 1550, il y a, pages 127-8, un huitain sur la mort de Marguerite :

Si la mort n'est que séparation…

Page 177, lignes 23-4. — Ms. 7576 : « mais il la trouva si sage en paroles & d'un esprit si subtil que il n'y pouvoit avoir grant espérance ». — L.

Page 182, lignes 16-8. — « S'en alla vers Madame de Vendosme, pour l'heure demourant à La Fère, où elle avoit edifié & fondé ung couvent de Saint Benoist nommé le Mont d'Olivet ».

Madame de Vendôme, dont la Reine de Navarre fait mention, est Marie de Luxembourg, Comtesse de S. Paul Conversan, de Marle & de Soissons, Vicomtesse de Meaux, &c., mariée en premières noces à Jacques de Savoie &, en secondes noces (8 septembre 1487), à François de Bourbon, Comte de Vendôme. Ce Prince, l'un des chefs de l'armée de Charles VIII à la conquête du royaume de Naples, après avoir combattu vaillamment à la ba-

taille de Fornoue, mourut à Verceil, le samedi 30 octobre 1495, âgé de vingt-cinq ans. Veuve pour la seconde fois, Marie de Luxembourg se retira dans son château de La Fère. Au mois de décembre de l'année 1518, elle y fonda un monastère de Religieuses de l'Ordre de Saint-Benoît, qui, suivant les auteurs du Gallia (t. IX, col. 627), porta le nom de Calvaire. Est-ce le même établissement que celui dont parle Marguerite ? Tout porte à le croire. Il n'y a pas d'ailleurs une grande différence entre le Calvaire & le Mont d'Olivet.

Marie de Luxembourg, après avoir fait le partage de ses biens entre ses enfants, au mois de février 1518, mourut dans un âge très avancé, le 1 avril 1546. (Voyez P. Anselme, Histoire généalogique, &c., t. I, p. 326.) — L.

Page 184, ligne 24. — « Il luy dist » ; Ms. 7576.

Page 190, lignes 9-10. — « A qui elle avoit baillé la charge des Abbesses de Montivilliers & de Caen, ses belles sœurs. »

Éd. de 1558 : « Des abbesses de Mont-Olivet & de Caen, ses belles sœurs ». — L.

Catherine d'Albret, fille de Jean d'Albret, Roi de Navarre, d'abord religieuse de l'abbaye Sainte-Madeleine d'Orléans, puis vingt-huitième Abbesse de Montivilliers, près du Havre ; elle vivait encore en 1536. (Gallia christ., t. XI, col. 285.)

Madeleine d'Albret, soeur de la précédente, d'abord religieuse dans l'abbaye de Fontevrault en août 1527, puis trente-troisième Abbesse de la Trinité de Caen, morte au mois de novembre 1532. (Gallia christ., t. XI, col. 436.) — L.

Page 190, lignes 13-4. — « Au Chancelier du Roy, pour lors Légat en France. »

Antoine Duprat, Cardinal-Légat, Chancelier de France, l'un des ministres favoris de François I, né le 11 janvier 1463, mort le 9 juillet 1535. Il avait été nommé chancelier le 7 janvier 15IS, Cardinal en 1527 & Légat du Pape en 1530, ce qui limite les événements racontés dans cette Nouvelle entre les années 1530 & 1535

Page 191, ligne 3. — Ms. 7576 : « D'un prieuré nommé Gyi ». — Éd. de 1558 : « de l'abbaye nommée Gien (Gieu ?) ».

« Et Seur Marie Heroet, estimée comme elle méritoit par les vertus que Dieu avoit mis en elle, fut ostée de la dicte abbaye de Gif, où elle avoit eu tant de mal, & faicte Abbesse, par le don du Roy, de l'abbaye nommée Giy, près de Montargis ».

« Giy, dans le Gatinais-Orléanais, Diocèse de Sens, Parlement de Paris, Intendance d'Orléans, Élection de Montargis. On y compte cent deux feux. Cette paroisse est à deux lieues & demie sud-est de Montargis » ; Expilly, Dictionnaire géographique, &c., tome IV, p. 612.

Gy-les-Nonains, département du Loiret, arrondissement de Montargis, canton de Château-Renard, petit village sur l'Ouanne, deux lieues & demie est-sud-est de Montargis ; cinq cent dix-neuf habitants. (Voyez Dictionnaire de la France & des Colonies, &c., par Briand de Verzé, &c., 1839, in-8, voyez aussi le Dictionnaire des Postes aux lettres, &c., 1845, in-4). — L.

Page 191, ligne 11. — Éd. de 1558 : « ce que dist l'Évangile & sainct Paul aux Corinthiens ». — L.

C'est dans la première Épître aux Corinthiens, I, 27-9 : « Quæ stulta sunt mundi elegit Deus ut confundat sapientes, & infirma mundi elegit Deus ut confundat fortia ; — & ignobilia mundi & contemptibilia elegit Deus ut ea quæ non sunt, ut ea quæ sunt, destrueret, — Ut non glorietur omnis caro in conspectu ejus » . — M.

Page 191, lignes 21-2. — « Qui se exaltera… » : Luc. XIV, ii, & XVIII, 14. — M.

Page 191, ligne 20. — Au lieu des lignes, depuis car j'ay une jusqu'à zizanie, les édit. de 1558 & de 1560 portent ces mots : « Ce n'est pas moy, » dist Nomerfide, « car je ne m'arreste point à telles gens ». — L.

Page 192, lignes 14-. — Le Ms. de Thou 7576 contient le passage suivant : « Geburon pour réparer sa faute, si faute estoit, d'avoir dechifré la malheureuse & abominable vie d'un méchant Religieux afin de se garder de l'hyprochrisie de ses semblables, ayant telle estime de Madame Oysille qu'on doit avoir d'une dame sage & non moins sobre à dire le mal que prompte à exalter & publier le bien qu'elle connoissoit en autruy, luy donna sa voix, la priant de dire quelque chose en l'honneur de sainte religion. » — L.

## XXIII. — Infortunes d'un Gentilhomme de Périgord à cause de sa confiance aux Cordeliers.

En Périgord. Nulle indication de date. — L.

Page, 203, lignes 1-9. — Ces lignes, depuis : « elle qui n'avoit jamais… » jusqu'à « & miséricorde », omises dans les éditions de 1558 & 1560, se trouvent dans tous les manuscrits. — L.

Page 206, lignes 14-8. — « Et la rapporta Maistre François Olivier, lequel l'obtint pour le pauvre Gentil homme, estant iceluy Olivier Chancelier d'Alençon, &c., &c. »

Nous avions espéré, en faisant quelques recherches dans les registres du Trésor des Chartes, aux Archives nationales, retrouver les lettres de rémission accordées au Gentilhomme, l'un des héros de cette Nouvelle, mais elles n'y sont pas mentionnées. François Olivier, dont parle ici Marguerite, est un des magistrats les plus célèbres du XVI siècle. Fils de Jacques Olivier, premier Président au Parlement de Paris, il fut successivement Conseiller au même Parlement, Maître des requêtes, Chancelier d'Alençon, Président au Parlement & Chancelier de France. On peut voir son éloge page 185 de l'ouvrage de Blanchard : Éloges de tous les premiers Présidens du Parlement de Paris, &c. Paris, 1645, in-fol.

Page 207, lignes 3-7. — M. Franck, Préface, p. 107, remarque justement sur ce passage : « C'est la réponse faite d'avance par la Reine de Navarre aux fausses interprétations tirées de sa mort au milieu des pratiques inévitables de la religion dominante. » — M.

XXIV. — Histoire de l'amour d'Élisor pour la Reine de Castille.

En Espagne. Nulle indication de date. — L.

Pages 222-3. — Au lieu des trois dernières lignes de 222 & des deux premières de 223, le Ms. De Thou, n 7576, porte la variante suivante : « Madame Oysille voyant que sous couleur de blamer & reprendre en la Royne de Castille ce qu'à la vérité n'est à louer ni en elle ni en autre, les hommes debordoient si fort à médire des femmes que les plus sages & honnestes estoient aussi peu éparguées que les plus folles & impudiques, ne peut durer que l'on passa plus outre, mais print la parole & dist, &c. » — L.

## XXV. — De l'amour d'un jeune Prince pour la femme d'un Avocat de Paris.

Jeunesse de François I. Historique. — L.

Page 225, ligne 5. — « En la ville de Paris y avoit ung Advocat, &c. » Dans cette Nouvelle François I tout jeune encore joue le principal rôle ; la Reine de Navarre le désigne clairement en le nommant un bien grand Prince, le plus beau & de la meilleure grace qui ait esté devant, ne qui je crois sera après, en ce royaume. Elle dit que lui-même lui a fait le récit de cette aventure, mais en lui defendant de le nommer. Du reste cette aventure a été reproduite par quelques historiens & aussi par des conteurs d'anecdotes qui n'ont pas manqué d'y ajouter plusieurs circonstances d'une certaine gravité. La plus importante est celle-ci, dont un Médecin nommé Louis Guyon, sieur de la Nauche, qui florissait à la fin du XVI siècle, s'est fait l'interprète : « François I rechercha la femme d'un Avocat de Paris, très belle & de très bonne grace, que je ne veux nommer, car il a laissé des enfants pourvus de grands estats & qui sont gens de bonne renommée, auquel jamais cette dame ne voulut oncques complaire, ains au contraire le renvoyoit avec beaucoup de rudes paroles, dont le Roi estoit contristé. Ce que connoissans aucuns courtisans & maquereaux royaux, dirent au Roi qu'il la pouvoit prendre d'auctorité & par la puissance de sa royauté, & de fait l'un d'eux l'alla dire à ceste dame, laquelle le dit à son mary. L'Advocat voyoit bien qu'il falloit que luy & sa femme vuidassent le royaume ; encore auroient ils beaucoup à faire à se sauver, s'ils ne luy obéissoient. Enfin le mari dispense sa femme de s'accomoder à la volonté du Roi &, afin de n'empescher rien en ceste affaire, il fit semblant d'avoir affaire aux champs pour huit ou dix jours. Ce pendant il

se tenoit caché dans la ville de Paris, frequentant les bourdeaux, cherchant la vérole pour la donner à sa femme, afin que le Roi la print d'elle ; & trouve incontinent ce qu'il cherchoit & en infecta sa femme, & elle puis après le Roi, lequel la donna à plusieurs autres femmes qu'il entretenoit, & n'en peut jamais bien guérir, car tout le reste de sa vie il fut mal sain ; chagrin, fascheux, inaccessible. » (Diverses Leçons de Loys Guyon, sieur de la Nauche, Lyon, 1610, in-8, t. II, p. 109.) Brantôme parle aussi de la maladie honteuse qu'auroit gagnée le Roi à force de galanteries & dit que ses jours en ont été abrégés, mais il ne désigne aucune femme & ne raconte pas l'histoire de l'Avocate. Plusieurs ont pensé que cette femme n'était autre que la belle Fèronnière, ainsi nommée parce qu'elle était mariée à un Avocat de la famille Le Fèron, dont plusieurs membres ont marqué dans le barreau de Paris. (Voyez Catalogue de tous les Conseillers du Parlement de Paris, p. 120, 122, 123 ; Blanchard, les Présidents au mortier du Parlement de Paris, etc., 1647, in-8.)

Il faut donc ranger au nombre des anecdotes apocryphes la dernière partie & la plus sale de l'aventure de l'Avocat de Paris. Ce qui est vrai, Marguerite nous l'a fait connaître ; les historiens modernes, même ceux qui se sont montrés les plus défavorables à François I, n'ont pas reproduit le fait cité par Louis Guyon. M. Genin, éditeur des Lettres de Marguerite, a même publié le post-scriptum d'une lettre du cardinal d'Armagnac qui prouve que, moins d'un an avant sa mort, le Roi était en parfaite santé ; voyez Lettres de Marguerite d'Angoulême, &c., 1841, in-8, p. 473. Ainsi se trouve réduite à néant l'ignoble accusation d'une maladie honteuse qui aurait hâté la mort de François I. — L.

— Voici un passage du Journal d'un Bourgeois de Paris sous le règne de François I, nouvellement publié par la Société de l'Histoire de France, qui nous semble avoir quelque rapport avec cette Nouvelle & confirmer les observations que nous avons faites. À propos d'un prêtre nommé M Cruche, auteur de Farces & Moralités politiques, on lit : « Et à la Farce fut le dict Monsieur Cruche & avec ses complices, qui avoit une lanterne par laquelle voyoit toutes choses, & entre autres qu'il y avoit une poulle qui se nourrissoit soulz une sallemande (salamandre, devise connue de François I, laquelle poulle portoit sur elle une chose qui estoit assez pour faire mourir dix hommes, laquelle chose estoit à interpréter que le Roy aymoit & joyssoit d'une femme de Paris, qui estoit fille d'un Conseiller à la cour de Parlement, nommé Monsieur Le Coq, & icelle estoit mariée à un Avocat en Parlement, très-habille homme, nommé Monsieur Jacques Dishomme, qui avoit tout plain de biens, dont le Roy se saysit. » (Journal d'un Bourgeois de Paris sous le règne de François I, &c., p. 13. » — L.

Page 226, lignes 12-3. — Ms. de Thou 7576 : « sera jamais après luy en ce royaume ». — L.

Page 226, lignes 24.5. — Ms. de Thou 7576 : « mercy a le Dieu qui le favorisoit » — L.

Page 227, lignes 10-1. — Ms. de Thou 7576 : « & sur les troys ou quatre quart d'heure ». — L.

Page 228, lignes 14-6. — Ms. de Thou 7576. — L.

Page 230, ligne 7. — « Ceste Religion », c'est-à-dire ce couvent Ne s'agirait-il pas de Saint-Martin des Champs ? — M.

Page 230, lignes 9-10. — Ms. de Thou 7576 : « de toutes les bonnes personnes qu'elle pouvoit connoître. » — L.

Page 231, lignes 8-10. — Au lieu de cette phrase, l'édition de 1568 porte : « mais d'aller à l'église à telle heure elle ne l'eust jamais soupçonné ». — L.

Page 231, lignes 15-7. — Éd. de 1558 : « Et ne cessa jamais qu'il ne luy en eust dit la vérité, telle que je l'ay mise icy par escrit & qu'il me feit l'honneur de me conter ».

Page 231, ligne 19. — Le Ms. de Thou 7576 ajoute : « qui sont coutumières de tromper tous autres. » — L.

— Nous joignons ici l'intéressante notice que M. Jérôme Pichon, l'un des membres les plus distingués de la Société des Bibliophiles & l'un des plus sagaces investigateurs de notre ancienne littérature, a imprimée en 1866 dans le volume des Mélanges de la Société. Nous sommes heureux de reproduire & de répandre cet ingénieux & solide mémoire, dont les conclusions sont certaines. Ce nom bizarre de Neufhommes n'est pas sans analogue, ainsi Troisdames & Quatre-hommes, le nom d'un peintre-vitrier de la rue des Quatre-vents. — M.

La xxv Nouvelle de la Reine de Navarre, qui est la cinquième de la III Journée, commence ainsi dans notre édition :

« En la ville de Paris il y avoit un Advocat plus estimé que nul autre de son estat, &c. »

Les mots nul autre, qui se trouvent dans le manuscrit que M. Le Roux de Lincy a suivi de préférence pour établir son texte, sont remplacés dans cinq manuscrits, dans les éditions originales

de 1558, 1559, 1560 & dans plusieurs autres, par les mots neuf hommes.

Il me paroît évident que cette leçon doit être la bonne & est une allusion facile à comprendre pour les contemporains de la Reine de Navarre, au nom de l'Avocat dont l'histoire est racontée dans cette Nouvelle.

On lit en effet dans le Journal d'un Bourgeois de Paris, publié en 1854 par la Société de l'Histoire de France, à la page 13, année 1515, le passage suivant, que M. de Lincy a justement signalé comme ayant des rapports avec la Nouvelle xxv, mais la leçon qu'il suivoit l'a empêché d'y reconnoître les personnages mêmes de la Nouvelle :

« En ce temps, lorsque le Roy estoit à Paris, y eust ung Prestre qui se faysoit appeler Mons. Cruche, grand fatiste, lequel, un peu devant, avec plusieurs autres, avoit joué publiquement à la place Maubert, sur eschafaulx, certains jeux & novalitez, c'est assavoir Sottye, Sermon, Moralité & Farce, dont la Moralité contenoit des Seigneurs qui portoient le drap d'or à credo & emportoient leurs terres sur leurs espaules, avec autres choses morales & bonnes remonstrations. Et à la Farce fut ledict Monsieur Cruche & avec ses complices, qui avoient une lanterne, par laquelle voyoient toutes choses &, entre autres, qu'il y avoit une poulle qui se nourrissoit soubz une sallemande, laquelle poulle portoit sur elle une chose qui estoit assez pour faire mourir dix hommes. Laquelle chose estoit à interpréter que le Roy aymoit & joyssoit d'une femme de Paris, qui estoit fille d'un Conseiller à la Cour de Parlement, nommé Monsieur le Coq. Et icelle étoit mariée à un Advocat en Parlement, très-habille homme, nommé Monsieur Jacques Disome, qui avoit tout plain de biens dont le Roy se saisit. Tost

après le Roy envoya huict ou dix des principaux de ses Gentilzhommes, qui allèrent soupper à la taverne du Chasteau, rue de la Juifverie, & là y fut mandé, à faulces enseignes, le dict Messire Cruche, faignants lui fayre jouer la dicte farce ; dont luy venu au soir, à torches, il fut contrainct par les dictz Gentilzhommes jouer la dicte Farce ; parquoy, incontinent & du commencement, iceluy fut despouillé en chemise, battu de sangles merveilleusement & mis en grande misère. A la fin, il y avoit un sac tout prest pour le mettre dedans & pour le getter par les fenestres, & finalement pour le porter à la rivière ; & eût ce esté faict, n'eust esté que le pauvre homme cryoit très-fort, leur monstrant sa couronne de Prestre qu'il avoit en la teste ; & furent ces choses faictes, comme advouëz de ce faire du Roy. »

L'Avocat notable désigné dans ce récit & dans un autre qui va suivre, Jacques Disome, fut marié deux fois. Sa première femme, Marie de Rueil, étoit morte le 17 septembre 1511 & avoit été enterrée aux Cordeliers. Il épousa ensuite Jeanne Lecoq, fille de Jean Lecoq, Conseiller au Parlement & de Magdeleine Bochort ; c'est elle l'héroïne de la nouvelle.

Je pense que ce second mariage eut lieu peu après la mort de Marie de Rueil, car, pour que la liaison de François I avec M Disome fût aussi connue en 1515, il falloit qu'elle remontât à une époque antérieure ; & d'ailleurs, pour que ce Prince eût un avocat, il falloit qu'il ne fût pas encore Roi. En effet, c'étoient les gens du Roi (Procureurs & Avocats généraux) qui étoient chargés des intérêts du Domaine, & c'est évidemment le Comte d'Angoulême qui avoit Jacques Disome pour avocat.

Il me paroît probable que cette liaison dura peu ou du moins cessa peu de temps après l'avénement de François I au trône. En

tout cas, en 1518 ce prince témoigna bien peu d'égards pour l'homme dont il avait séduit la femme. Le même Journal d'un Bourgeois de Paris, que j'ai déjà cité, raconte qu'en avril 1518 « le Roi envoya à Paris M. Fumée, l'un des Maîtres des requêtes de son Hôtel, pour informer des murmures & mauvaises paroles qui avoient été dites par la ville de Paris & prêchées par les sermons ès églises, à cause de la Pragmatique sanction, & aussi pour prendre prisonniers quatre Advocatz qui avoient été appelez au conseil par l'Université pour faire une consultation touchant la Pragmatique ; c'est assçavoyr Maistres Jacques Disome, Aligre, Bouchard & de Lothier, qui étoient des principaux du Parlement, lesquels, de ce advertis, se absentèrent & s'enfuyrent, mays furent prins prisonniers : Versoris, advocat en Châtelet de la dicte Université à gaiges ; Julien, aussi advocat d'icelle ; Monsieur Simon Lerous, scribe ; le Procureur général de la dicte Université & aultres. »

On voit dans le même ouvrage que Jacques Disome & les autres Avocats, inquiétés à l'occasion de l'appel interjeté par l'Université de Paris de l'abolition de la Pragmatique, furent interrogés à Orléans en septembre 1518 par des commissaires royaux, puis ajournés au lendemain des Rois, mais que, depuis, il n'en fut plus parlé.

Jacques Disome mourut entre 1518 & 1521, car, dès cette dernière date, sa femme étoit remariée à Pierre Perdrier, seigneur de Baubigny, notaire & secrétaire du Roi, devenu en 1538 Greffier ès conseils de la ville de Paris. En effet, sur le Rôle de l'emprunt de la vaisselle d'argent que le Roi entend être fait en sa bonne ville de Paris (septembre 1521), on voit figurer Perdriel, qui a épousé la Disome, taxé à quarante marcs, comme le Trésorier des

chartes Budé, & à dix marcs seulement de moins que les Conseillers au Parlement.

Jeanne Lecoq mourut en 1546. Elle étoit enterrée aux Célestins, aujourd'hui caserne, dans la nef devant la chapelle des Zamet. Voici son épitaphe, qui donne des renseignements précieux & positifs sur sa personne & sa famille :

« En l'an mil cinq cent quarante-six, après Pasques, décéda en son hôtel, rue de la Parcheminerie, ditte des Blancs-Manteaux, & gît ici feu Demoiselle Jeanne Lecoq, fille de deffunt Maître Jean Lecoq, Conseiller en la Cour de Parlement, femme en son vivant de noble Maître Pierre Perdrier, Seigneur de Baubigny, Notaire & Secrétaire du Roy, Greffier ès conseils de la ville de Paris, & auparavant femme de feu Maître Jacques Disome, vivant Avocat en la Cour de Parlement, Seigneur de Cernay eu Beauvaisis, ici enterrée avec ses père & mère, & trépassa le jeudy 23 jour d'avril de l'an 1546.

*« Priez Dieu pour son âme. »*

« Disome : d'azur au pal d'or chargé de trois tourteaux d'azur.

« Lecoq : d'azur à trois coqs d'or.

« Perdrier : d'azur à trois mains dextres ouvertes d'or. »

Jeanne Lecoq paroit avoir eu un fils de Pierre Perdrier, Jean Perdrier, Seigneur de Baubigny, qui épousa, en 1558, Anne de Saint-Simon, grand'tante de l'illustre auteur des Mémoires. L'abbé Lebeuf, citant la Popelinière, remarque que le Maréchal de Saint-André fut tué à la bataille de Dreux en 1562 par un nommé Baubigny, & se demande s'il étoit le même que ce Jean Perdrier.

Jusqu'ici je n'ai pas trouvé de renseignement pouvant déterminer ce point.

La Reine de Navarre nous apprend dans sa Nouvelle que François I traversoit une église de Religieux pour se rendre chez M Disome. Si la maison où Jeanne Lecoq mourut étoit la même que celle de son premier mari, ce qui auroit pu être, soit que cette maison lui appartint en propre, soit qu'elle l'eût eue à titre de reprise matrimoniale, il en résulteroit que le monastère de Religieux dont il est parlé dans la Nouvelle seroit le monastère des Blancs-Manteaux. Mais, comme plusieurs membres de la famille Perdrier étoient enterrés dans cette église, il est possible que Jeanne Lecoq n'ait demeuré dans cette rue que depuis son second mariage & dans une maison appartenant de longue date à la famille de son mari.

Les recherches auxquelles je me suis livré dans le cours de ce petit travail m'ont mis à même de relever plusieurs erreurs de Blanchard, du P. Anselme, & même de l'abbé Lebeuf. Ainsi l'épitaphe de Jeanne Lecoq prouve qu'elle étoit la fille & non la sœur de Jean Lecoq, Conseiller au Parlement, comme l'ont dit Blanchard & le P. Anselme. L'abbé Lebeuf s'est également trompé en disant à l'article de Baubigny, dans son Histoire du diocèse de Paris, que Jeanne Lecoq épousa Pierre Perdrier vers 1500. Il est certain, en effet, qu'elle n'a pu l'épouser qu'en 1519 au plus tôt. — Le Baron Jérôme Pichon.

## XXVI. — Comment une honnête Dame de Pampelune retire le Seigneur d'Avannes d'un fol amour.

Règne de Louis XII. À Pampelune, en Espagne. Historique. — L.

Page 255, lignes 5-15. — « Il y avait au temps du Roy Loys douziesme ung jeune Seigneur nommé Monsieur d'Avannes, &c. »

Le personnage dont Marguerite veut parler doit être le quatrième fils d'Alain, sire d'Albret, surnommé le Grand. Voici la notice que lui a consacrée le P. Anselme :

« Gabriel d'Albret, Seigneur d'Avesnes, vice-roi de Naples, est qualifié seigneur de Lesparre dans une quittance qu'il donna à Antoine Bayard, receveur général des finances en Languedoc, le 1 mars 1486. Le Roi Charles VIII lui accorda la charge de Sénéchal de Guyenne, par lettres données à Nantes le dernier mars 1490, avant Pâques ; il l'y qualifie son cher & amé cousin Gabriel d'Albret, Seigneur d'Avesnes. Il prend la qualité de conseiller & chambellan du Roi dans des quittances qu'il donna les 24 mai 1496 & 15 octobre 1501 ; il se trouva à un tournoi à Lyon en 1500, fit son testament le 10 octobre 1503, institua son héritier le Cardinal d'Albret, son frère, & mourut sans avoir été marié ». (P. Anselme, Histoire généalogique, &c., t. VI, p. 214.)

— « Du temps du Roy François fut une vieille chanson, que j'ay ouy conter à une fort honneste & ancienne Dame, qui disoit :

« Mais quand viendra la saison
Que les cocus s'assembleront,
Le mien ira devant, qui portera la bannière ;
Les autres suivront après ; le vostre sera au darrière ;
La procession en sera grande,
L'on y verra une très longue bande.

« Je ne veux pourtant taxer beaucoup d'honnestes & sages femmes mariées, qui se sont comportées vertueusement &

constamment en la foy saintement promise à leurs marys, & en espère faire un chapitre à part à leur louange, & faire mentir Maistre Jean de Meun, qui, en son Roman de la Rose, dit ces mots : « Toutes vous autres femmes estes ou fustes, de fait ou de volonté, putes » ; dont il encourut une telle inimitié des Dames de la Cour pour lors, qu'elles, par une arrestée conjuration & avis de la Reync, entreprirent un jour de le foüetter & le dépouillèrent tout nud, &, estant prestes à donner le coup, il les pria qu'au moins celle qui estoit la plus grande putain de toutes commençast la première. Chacune, de honte, n'osa commencer, & par ainsi il évita le fouet. J'en ay veu l'histoire représentée dans une vieille tapisserie des vieux meubles du Louvre. J'aimerois autant un Prescheur qui, preschant un jour en bonne compagnie, ainsi qu'il reprenoit les mœurs d'aucunes femmes & leurs marys qui enduroient estre cocus d'elles, il se mit à crier : « Oui, je les connois, je les vois, & m'en vois jetter ces deux pierres à la teste des deux plus grands cocus de la compagnie » ; &, faisant semblant de les jetter, il n'y eut homme du sermon qui ne baissast la teste, ou mist son manteau, ou sa cape, ou son bras au devant pour se garder du coup. Mais luy, les retenant, leur dit : « Ne vous dis-je pas ? Je pensois qu'il n'y eust que deux ou trois cocus à mon sermon ; mais, à ce que je voy, il n'y en a pas un qui ne le soit ». Or, quoy que disent ces fols, il y a de fort sages & honnestes femmes, ausquelles, s'il falloit livrer bataille à leurs dissemblables, elles l'emporteroient, non par le nombre, mais par la vertu, qui combat & abat son contraire aisément. Et, si ledit Maistre Jean de Meun blasme celles qui sont de volonté putes, je trouve qu'il les faut plustost loüer & exalter jusqu'au ciel, d'autant que, si elles bruslent si ardemment dans le corps & dans l'ame, &, ne venant point aux effets, font parestre leur vertu, leur

constance & la générosité de leur cœur, aymant plustost brusler & se consumer dans leurs propres feux & flammes, comme un phénix rare, que de forfaire ni souiller leur honneur, & comme la blanche hermine, qui aime mieux mourir que de se souiller (devise d'une très grande dame que j'ay cogneue, mais mal d'elle pratiquée pourtant), puisqu'estant en leur puissance d'y pouvoir remédier se commandent si généreusement, & puisqu'il n'y a plus de belle vertu ny victoire de se commander & vaincre soy-mesme. Nous en avons une histoire très belle dans les Cent Nouvelles de la Reyne de Navarre, de cette honneste Dame de Pampelune, qui, estant dans son ame & de volonté pute, & bruslant de l'amour de M. d'Avanes, si beau Prince, elle ayma mieux mourir dans son feu que de chercher son remède, ainsi qu'elle luy sçeut bien dire en ses derniers propos de sa mort. Cette honneste & belle dame se donnoit bien la mort très-iniquement & injustement ; &, comme j'ouys dire sur ce passage à un honneste homme & honneste dame, cela ne fut point sans offenser Dieu puisqu'elle se pouvoit délivrer de la mort ; & se la pourchasser & avancer ainsi, cela s'appelle proprement se tuer soy-mesme ; ainsi plusieurs de ses pareilles qui, par ces grandes continences & abstinences de ces plaisirs, se procurent la mort, & pour l'ame & pour le corps. » — Brantôme, Dames galantes, Discours i ; éd. Lalanne, IX, 209-11.

— « J'ay ouy parler d'une fort honneste Dame & de réputation, laquelle venant à estre malade du mal d'amour qu'elle portoit à son serviteur, sans vouloir hazarder ce petit honneur qu'elle portoit entre ses jambes, à cause de cette rigoureuse loy d'honneur tant recommandée & preschée des marys, & d'autant que de jour en jour elle alloit bruslant & seichant de sorte qu'en un instant elle se vid devenir seiche, maigre, allanguie, tellement que,

comme auparavant, elle s'estoit veue fraische, grasse & en bon point, & puis toute changée par la connoissance qu'elle en eust dans son miroir : « Comment », dit-elle alors, « seroit-il donc dit qu'à la fleur de mon aage, & qu'à l'appétit d'un léger point d'honneur & volage scrupule, pour retenir par trop mon feu, je vinsse ainsi peu à peu à me seicher, me consommer & devenir vieille & laide avant le temps, ou que j'en perdisse le lustre de ma beauté qui me faisoit estimer, priser & aimer, & qu'au lieu d'une dame de belle chair je devinsse une carcasse, ou plustost une anatomie, pour me faire chasser & bannir de toute compagnie & estre la risée d'un chacun ? Non, je m'en garderay bien, mais je m'aidray des remèdes que j'ay en ma puissance ». Et, par ainsi, elle exécuta tout ce qu'elle avoit dit &, se donnant de la satisfaction & à son amy, reprit son embonpoint & devint belle comme devant, sans que son mary sçeust le remède dont elle avoit usé, mais l'attribuant aux Médecins, qu'il remercioit & honoroit fort, pour l'avoir ainsi remise à son gré pour en faire mieux son profit.

« J'ay ouy parler d'une autre bien grande, de fort bonne humeur & qui disoit bien le mot, laquelle estant maladive, son Médecin luy dit un jour qu'elle ne se trouveroit jamais bien si elle ne le faisoit ; elle soudain répondit : « Eh bien, faisons-le donc. » Le Médecin & elle s'en donnèrent au cœur joye, & se contentèrent admirablement bien. Un jour, entre autres, elle luy dit : « On dit partout que vous me le faites ; mais c'est tout un, puisque je me porte bien », & franchissoit tousjours le mot galant qui commence par f., « &, tant que je pourray je le feray, puisque ma santé en dépend. » Ces deux Dames ne ressemblent pas à cette honneste Dame de Pampelonne, que j'ay dit encore ci-devant, dans les Cent Nouvelles de la Reyne de Navarre, laquelle, estant devenue esperduement amoureuse de M. d'Avannes, aima mieux ca-

cher son feu & le couver dans sa poitrine qui en brusloit, & mourir, que de faillir à son honneur. C'est de quoy j'ay ouy discourir ci-dessus à quelques honnestes Dames & Seigneurs. C'estoit une sotte, & peu soigneuse du salut de son ame, d'autant qu'elle-mesme se donnoit la mort, estant en sa puissance de l'en chasser, & pour peu de chose, car enfin, comme disoit un ancien proverbe françois : D'une herbe de pré tondue & d'un c... f..., le dommage est bien-tost rendu. Et qu'est-ce aprés que tout cela est fait ? La besogne, comme d'autres, après qu'elle est faite, paroist-elle devant le monde ? La dame en va-t-elle plus mal droit ? Y connoist-on rien ? Cela s'entend quand on besogne à couvert, à huis clos, & que l'on n'en voit rien. Je voudrois bien sçavoir si beaucoup de grandes Dames que je connois, car c'est en elles que l'amour va plustost loger, comme dit cette Dame de Pampelonne : « C'est aux grands portaux que battent de grands vents », délaissent de marcher la teste haut eslevée, ou en cette Cour ou ailleurs, & de paroistre braves comme une Bradamante ou une Marfise. Et qui seroit celuy tant présomptueux qui osast leur demander si elles en viennent ? Leurs marys mesmes, vous dis-je, ne leur oseroient dire quoy que ce soit, tant elles savent si bien contrefaire les prudes & se tenir en leur marche altière, &, si quelqu'un de leurs marys pense leur en parler ou les menacer, ou outrager de paroles ou d'effet, les voilà perdus, car, encore qu'elles n'eussent songé aucun mal contre eux, elles se jettent aussi-tost à la vengeance, & la leur rendent bien. » — Brantôme, Dames galantes, Discours iv ; éd. Lalanne, IX, 542-5.

Page 246, ligne 22. — Ms. 7576. Cette dernière phrase manque dans le manuscrit que nous suivons. — L.

Page 247, ligne 4. — Ms. 7576 : « Et moi qui la voit reluire sous le voile, &c. » — L.

Page 247, lignes 15-22. — Ms. 7576 : « Je sçay très bien que je suis femme non seulement comme une autre, mais tant imparfaite que la vertu feroit plus grand acte de me transformer en elle que de prandre ma forme, sinon quand elle voudroit estre inconnue en ce monde ». — L.

Page 256, ligne 23. — Ms. 7576 : « que le nostre ». — L.

Le Ms. suivi par M. Le Roux de Lincy porte « que le cueur ». — M.

Page 256, ligne 32. — Ms. 7576. Le manusc. que nous suivons portait : « l'original & la malice ». — L.

Page 257, ligne 17. — Ms. 7576. Le manusc. que nous suivons portait : « vostre plaisir à honorer, &c. » — L.

Page 257, lignes 23-5. — Le passage est dans la première Épître de saint Jean, chap. III, verset 15. — M.

## XXVII. — Comment une femme d'Amboise se débarrasse des poursuites d'un Secrétaire.

Vers 1540 ou 1545. À Amboise. — L.

Page 259, lignes 12-3. — Ms. 7576 : « l'un des Secrétaires de sa maistresse, &c. » — L.

## XXVIII. — Mauvaise plaisanterie d'un Manant de Gascogne à un Secrétaire de la Reine de Navarre.

Après 1527. À Paris. — L.

Page 263, ligne 7. — Le serviteur de la Reine de Navarre, qu'elle nomme seulement par sa qualité, doit être Jean Frotté. — M.

Page 264, ligne 18. — Ms. 7576 : « du meilleur jambon de Basqz. »

Page 264, ligne 20. — « Son pasté » ; il y a dans le ms. : « Son passetemps. » — M.

Page 264, ligne 21. — Ms. 7576 : « Le pria qu'il put avoir son pasté le dimanche ensuivant, après diner. » — L.

Page 264, lignes 27-8. — Ms. 7576 : « Un fol Bearnois. » — L.

Page 266, ligne 2. — Ms. 7576 : « Et tatons de cet éguillon de vin. »

Page 267, lignes 18-9. — Ms. 7576. Le manuscrit que nous suivons portait : « de paour de l'heure satisfaire à nostre propos. » — L.

## XXIX. — Comment un Curé du Maine, surpris par un laboureur, trouva le moyen de s'échapper.

À Carelles, village du Maine. — L.

Page 269, lignes 6-7. — « En la Conté du Maine, en ung village nommé Carelles. » Mayenne, canton de Goron, à six lieues de Mayenne. — M.

Page 272, lignes 7-8. — Les deux vers du Roman de la Rose sont les vers 4925-6 de l'édition de Méon. — M.

Page 271, lignes 22-3. — Ms. 7576 : « Que les gens simples & de bas estat. » — L.

## XXX. — Histoire d'un Gentilhomme qui se trouve épouser en même temps sa propre fille & sa propre sœur.

De 1499 à 1503. En Languedoc. — L.

Page 283, ligne 32. — « Et que, pour parler ne pour beiser, n'ont point d'esmotion, &c. » — Tous les textes, aussi bien celui de Gruget que les manuscrits, donnent la leçon inintelligible : n'ont point dévotion. La correction d'esmotion donne un sens d'autant plus plausible que, trois lignes plus haut, on a lu : « Quand ils se sentent esmouvoir. » — M.

Page 275, ligne 8. — Ms. 7576. Le manuscrit que nous suivons portait : « du Roy Loys XI. » — L.

Page 275, lignes 8-11. — « Au temps du Roy Louis douziesme estant lors Légat d'Avignon ung de la Maison d'Amboise, nepveu du Légat de France, nommé Georges. »

Georges d'Amboise qui fut Légat du Saint-Siège en France est le même qui, sous le nom de Cardinal d'Amboise, est célèbre dans notre histoire comme ministre favori de Louis XII. (Voyez la Vie du Cardinal d'Amboise, premier Ministre de Louis XII, &c., par M. Louis Le Gendre, Rouen, 1724, in-12, 2 vol.) Le Légat d'Avignon dont Marguerite veut parler doit être Louis d'Amboise, qui fut le soixante-douzième Évéque d'Alby, de 1474 à 1502. Tome I, p. 34, du Gallia christiana, on trouve une notice sur ce prélat, qui joua un rôle assez important dans les affaires de son temps.

Le récit singulier qui fait le sujet de cette Nouvelle n'a pas été imaginé, comme on pourrait le croire, par la Reine de Navarre ; il repose sur une tradition populaire dont on retrouve des traces dans plusieurs localités en France. Voici quelques détails à ce sujet recueillis par Millin dans ses Antiquités nationales : « On trouvait au milieu de la nef (de l'église collégiale d'Écouis), dans la croisée, une plaque de marbre blanc, sur laquelle on lisait cette épitaphe :

Ci gît l'enfant, ci gît le père,
Ci gît la sœur, ci gît le frère,
ci gît la femme & le mari,
Et ne sont que deux corps ici.

« La tradition est qu'un fils de M. d'Écouis avait eu de sa mère, sans la connaître & sans en être reconnu, une fille nommée Cécile. Il épousa ensuite en Lorraine cette même Cécile qui était auprès de la Duchesse de Bar ; ainsi Cécile était fille & sœur de son mari. Ils furent enterrés dans le même tombeau en 1512 à Écouis. » (T. III, f. XXVIII, p. 6.) Millin ajoute que ce conte était imprimé sur un petit feuillet que le sacristain distribuait aux curieux qui venaient visiter l'église d'Écouis. Il dit encore que cette même histoire est racontée dans d'autres églises de France ; il cite celle d'Alincourt, village entre Amiens & Abbeville, dans laquelle on lit une épitaphe ainsi conçue :

Ci gît le fils, ci gît la mère,
Ci gît la fille avec le père,
Ci gît la sœur, ci gît le frère,
Ci gît la femme & le mari,
Et ne sont que trois corps ici.

L'auteur du Trésor des Almanachs imprimé à Paris en 1781 rapporte les vers qui précédent & ajoute : « C'est en abrégé l'odieuse aventure d'une mère qui, après avoir épousé son fils sans le savoir, en eut une fille qu'elle lui donna en mariage &, lorsqu'elle reconnut, dans la suite, ses malheurs, elle eut grand soin d'en cacher toutes les circonstances & ne les révéla qu'à sa mort. »

Gaspard Meturas a inséré cette épitaphe dans son Hortus Epitaphiorum selectorum, 1648, in-12. Il dit qu'elle se trouve dans une église à Clermont en Auvergne, & il ajoute : « La clef pour l'ouvrir consiste à dire que cette mère engendra son mari en épousant son propre père, car il s'ensuit de là qu'il était son fils, son frère & son mari, même légitimement, le mariage étant fait avec une juste ignorance de part & d'autre. »

Divers auteurs italiens, anglais & français, ont imité cette histoire. On trouve dans l'ouvrage de Dunlop, the History of Fiction, &c., 1816, in-8, 3 vol., vol. II, p. 462, un détail curieux que nous croyons devoir reproduire : « Le sujet de la trente-cinquième Histoire tragique de Bandello est le même que celui de la comédie de Walpole intitulée : la Mère mystérieuse, & du trentième récit de la Reine de Navarre. Le commencement se trouve aussi dans une Nouvelle de Masuccio, mais la particularité du mariage n'est que dans Bandello & dans l'Heptaméron. Il est assez difficile de déterminer lequel de ces deux derniers conteurs a copié l'autre. Les Nouvelles de Bandello ont été publiées pour la première fois en 1554, celles de la Reine de Navarre en 1558. Cette Princesse, morte en 1549, n'eut aucune connaissance du livre de Bandello, & il n'est pas probable que Bandello ait vu celui de la Princesse. Quelque tradition contemporaine aura fourni les élé-

ments de ce récit. Cependant Bandello place le lieu de la scène en Navarre, & dit qu'il avait appris le fait d'une dame de ce pays. On le trouve encore dans les Propos de table de Luther, à l'article de la confession auriculaire, comme s'étant passé à Erfurt, & Julio de Medrano, auteur espagnol du XVI siècle, dit qu'on lui a raconté cette histoire dans le Bourbonnais, où on lui a montré la maison des époux innocemment coupables, ainsi que l'épitaphe », celle en quatre vers que nous avons citée plus haut.

Voici encore d'autres indications recueillies par M. Hubaud, page 2 de sa Dissertation sur le Recueil des Contes & Nouvelles de la Reine de Navarre, autrement dit : l'Heptaméron, &c. ; Marseille, 1850, in-8.

« Cette Nouvelle, imitée en italien par Matteo Bandello, en espagnol par Juan Perez de Montalvan, en latin par D. Othon Melandre, a fourni à Desfontaines la matière d'un roman intitulé : l'Inceste innocent, histoire véritable ; Paris, Quinet, 1644, in-8. Elle est rapportée sommairement dans le grand roman d'Amadis de Gaule. Un écrivain moderne en a tiré le roman le Criminel sans le' savoir, roman historique & poétique ; Amsterdam & Paris, 1783, in-12 de 171 pages. Un pareil sujet a été traité par trois auteurs italiens, qui sont : Masuccio de Solerac, Novellino, in Ginevra, 1765, 2 vol. in-8, Novella xxiii ; — Giovani Brevio, Rime & prose vulgari, &c., Roma, 1545, in-8, Novella iv ; — Tommaso Grappulo (ou Grappolino), Il Convito Borgbesiano, Londra, 1800, in-8, Novella VII ». — L.

— Il faut joindre à ces indications au moins celle de l'étrange poème de la vie de S. Grégoire, qui a été traduit en vers allemands par le vieux poète Hardtman von Ave ; ce n'est qu'en 1854, que M. Luzarche a imprimé le texte français d'après un ma-

nuscrit de Tours, & la Société des anciens textes français va le réimprimer. Cette étrange légende ne se rapporte, bien entendu, à aucun des papes du nom de Grégoire ; mais il est singulier de voir mettre sur le dos d'un saint l'histoire d'Œdipe & de Jocaste. — M.

Page 277, lignes 23-4. — Ms. 7576. Cette phrase manque dans le manusc. que nous suivons. — L.

Page 279, lignes 15-6. — Ms. 7576 : « eut maintefois desiré de s'affoler du malheureux fruit, &c. » — L.

Page 280, ligne 25. — « La donna à la Royne de Navarre nommée Catherine ».

La Reine de Navarre dont veut parler Marguerite est Catherine, sœur de Gaston Phébus, mariée le 14 juin 1484 à Jean d'Albret, célèbre dans les démélés qu'elle eut au sujet de la possession de son royaume de Navarre, dont elle finit par être expulsée, ainsi que son mari, dans le cours de l'année 1516. Elle disait à son mari, quand il se fut retiré devant l'armée espagnole triomphante : « Si nons fussions nés, vous Catherine & moi D. Jean, nous n'aurions pas perdu la Navarre. » On peut voir, au sujet de cette Princesse, Olhagaray, Histoire de Foix, Bearn & Navarre, &c., Paris, 1609, in-4, p. 420-23 & suivantes, & l'Art de vérifier les dates, 3 vol. in-fol., t. I, p. 764.

Page 282, ligne 24. — Non pas le Psalmiste, mais Isaïe, xxxviii, 14. — M.

Page 283, lignes 23-31. — C'est précisément ce dont on a tant accusé Robert d'Arbrissel. Voyez dans le Dictionnaire de Bayle les notes de l'article Fontevraud ; éd. Desoer, VI, 508-19. — M.

Page 284, lignes 4-5. — « L'Archevesque de Milan, où votre Religion s'exerçoit. »

S'agirait-il de ce qui arriva a Milan au commencement du XIV siècle, du temps de Matteo & de son fils Galeazzo Visconti ? On peut voir dans le livre de M. Tullio Dandolo « Sui xxiii libri delle Historiæ patriæ di Giuseppe Ripamonti ragionamento », Milano, 1856, p. 52-60, le texte de Ripamonti sur l'histoire étrange d'une femme du peuple, Guglielmina, & de son complice Andrea Saramita, qui, sous prétexte de piété, avaient formé une association secrète de femmes. Les turpitudes qui s'y passaient découvertes, on sévit, & Saramita fut brûlé en personne avec les os déterrés de Guglielmina. Si c'est à cela que Marguerite fait allusion, l'archevêque de Milan serait Francesco Fontana, archevêque pendant onze ans, de 1296 à 1308, dont Ripamonti vient de parler. — M.

Page 284, lignes 7-8. — Ms. 7576. Le manusc. que nous suivons portait (par interversion) : « Les femmes au couvent des hommes & les hommes au couvent des femmes ». — L.

Maistre Myro & maistre Cruche
Estoient bons joueux sans reprouche ;

Consequor ex hoc rure, senex, quod Comitus olim
Ut nec agri aut urbis me satias capiat.

## Tome IV · 17

PATIENCE DES DAMES POUR REGAGNER LEURS MARIS

ET PRUDENCE DES HOMMES POUR SAUVER L'HONNEUR

DE LEURS MAISONS.

PROLOGUE

Page 289, lignes 13-4. — « J'ay une femme ; je n'y puis aller si tost ». Uxorem duxi, & ideo non possum venire ; Lucæ XIV, 26. — M.

Page 290, ligne 15, & 291, ligne 3. — « La leçon », la lecture, lectio. — M.

Page 290, ligne 17. — « Pour étudier leur rolle », ce qu'ils avaient à dire & à raconter, de rotulus, volumen & rouleau, c'est-à-dire un livre. — M.

XXXI. — Cruauté d'un Cordelier envers une Demoiselle & destruction du Couvent.

De 1494 à 1519. En Flandre. — L.

Page 293, lignes 5-6. — « Aux terres subjectes à l'Empereur Maximilien d'Autriche ».

Bien qu'il soit dit à la fin du Prologue de la Quatrième Journée que cette Nouvelle a été racontée par M. de Saint-Vincent, Ambassadeur de l'Empereur Charles-Quint, comme un fait arrivé récemment, il est certain qu'on trouve dans nos vieux conteurs un récit tout à fait pareil. Nous nous contenterons de citer un fabliau de Rutebeuf intitulé : Frère Denise (Œuvres de Rutebeuf, t. I, p. 260, 2 vol. in-8 ; — Fabliaux de Legrand d'Aussi, vol. IV, p. 383 ; — Recueil complet des Fabliaux, III, 1878, 253-4). Le n LX des Cent Nouvelles nouvelles a aussi quelque analogie avec cette aventure. Le récit de la Reine de Navarre a été reproduit par Henry Estienne dans son Apologie pour Hérodote, t. I, p. 499, de

l'édition de 1735 ; par l'Étoile, Journal du règne de Henri III, année 1577, & par le conteur italien Malespini, Ducento Novelle, n 75. — L.

Une catin, sans frapper à la porte,
Des Cordeliers jusqu'à la court entra ;
Longtemps après l'on attend qu'elle sorte,
Mais au sortir on ne la rencontra.
Or au Portier cecy on remonstra,
Lequel juroit jamais ne l'avoir vue ;
Sans arguer le pro ne le contra,
A vostre avis, qu'est-elle devenue ?

Clément Marot, éd. Lenglet-Dufresnoy, in-4, épigramme 262, II, p. 373. — M.

— Il y faut encore ajouter les Cordeliers de Catalogne dans les Contes de La Fontaine. — M.

Page 301, lignes 1-6. — Ms. 7576. Cette longue phrase était complètement altérée dans le manuscrit que nous suivons. — L.

## XXXII. — Histoire d'une Dame allemande, racontée par le sieur de Bernage.

1490. En Allemagne. Historique. — L.

— « Vous avez, dans les Cent Nouvelles de la Reyne de Navarre, la plus belle & triste histoire que l'on sçauroit voir pour ce sujet, de cette belle Dame d'Allemagne que son mary contraignoit à boire ordinairement dans le test de la teste de son amy qu'il y avoit tué, dont le Seigneur Bernage, lors Ambassadeur en ce pays pour le Roy Charles huictiesme, en vit le pitoyable spectacle & en

fit l'accord ». Brantôme, Dames galantes, Discours 1 ; éd. Lalanne, IX, 38.

Page 303, lignes 7-10. — « Le Roy Charles, huictiesme de ce nom, envoya en Allemagne ung Gentil homme nommé Bernage, sieur de Civray, près Amboise. »

Bernage, ou mieux Vernaiges, comme on le voit dans quelques manuscrits de l'Heptaméron, était Écuyer d'Écurie de Charles VIII en 1495, & recevait en cette qualité trois cents livres de gages par année (Histoire de Charles VIII, par Godefroy, p. 705). La terre de Civray, située sur les bords du Cher, à quelques centaines de pas du célèbre château de Chenonceaux, relevait de la Seigneurie d'Amboise. Le 1 juillet 1482 elle appartenait à Jean Goussart, Écuyer, ainsi qu'il résulte d'un hommage rendu par celui-ci, qui se trouve aux Archives impériales, cote 3801, Section Domaniale. — L.

Page 304, ligne 2. — Ms. 7576 : « tenir sa maison fermée au soir. » — L.

Page 306, lignes 10-2. — Ms. 7576. Le manusc. que nous suivons portait : « Et pour ce que le crime me sembla si grand que une telle mort n'estoit suffisante pour le premier, &c. ». — L.

Page 306, lignes 18-19. — « Les os de son amy pendus... en ung cabinet ». Le ms. donne tendus ; outre que le sens de suspendus est plus naturel, le mot pendus se trouve appliqué à la même chose dans la page suivante, ligne 12, ce qui justifie la correction. » — M.

Page 307, lignes 2-3. — Ms. 7576 : « car l'ornement des cheveux ». — L.

Page 307, lignes 18-9. — Ms. 7576 : « Madame, vostre péché est égal au tourment ». Dans l'édition de 1559 on lit : « Si vostre patience est esgalle au tourment, je vous estime la plus heureuse femme du monde ». — L.

Page 308, lignes 26-8. — « Envoya son Painctre, nommé Jehan de Paris, pour luy rapporter ceste Dame au vif. »

Le peintre, à qui Charles VIII confia le soin de lui rapporter le portrait de la jeune Dame Allemande si rudement châtiée de sa faute, est un des artistes français les plus remarquables de la fin du XV siècle ; il se nommait Jean Perréal, dict de Paris. Il y a quelques années, on savait à peine le nom de cet artiste, qui fut si fameux sous Charles VIII & Louis XII ; mais, grâce aux recherches nombreuses faites dans nos bibliothèques & nos archives par de zélés antiquaires, on connaît maintenant plusieurs circonstances importantes de la vie de Jean Perréal, & surtout plusieurs de ses travaux. Dans le tome I de son ouvrage sur la Renaissance des arts à la Cour de France, un de nos confrères de la Société des Bibliophiles, M. le Comte Léon de La Borde, a consacré un article assez étendu à Jean Perréal ; nous en reproduirons ici les principaux traits :

« Jean de Paris était, à la fin de 1496, un peintre connu dans la ville de Lyon. Nul doute que son talent, goûté par Charles VIII, plus tard par Louis XII & François I, ne fût la cause de la faveur qui tout d'abord l'éleva & aux fonctions de Peintre ordinaire du Roi & au titre de Valet de chambre. Il est porté sur l'état des Officiers du Roi, pour l'année commençant le 1 octobre 1498 & finissant le 30 novembre 1499, pour la somme de deux cent quarante livres &, dans un compte des Écuries de l'année 1508, il est porté pour dix livres pour la dépense de son cheval pendant les mois de

juin & de juillet. En 1509 il recevait cent sous par mois pour le même motif. »

M. de La Borde cite divers documents d'après lesquels Jean de Paris fut chargé en 1509 de diriger les travaux de peinture de la pompe funèbre du Duc Philibert de Savoie, dont il avait fait un portrait. En 1514 il est envoyé en Angleterre à l'occasion du mariage de Louis XII avec la sœur de Henri VIII, & en 1515 c'est à lui que fut confiée la peinture des décorations funèbres de Louis XII.

Jean Le Maire de Belges a fait un pompeux éloge de Perréal dans son ouvrage, moitié en vers, moitié en prose, intitulé la Légende des Vénitiens, ou autrement leur Cronique abrégée, &c. : « De vostre bon amy & mon singulier patron & bienfaicteur, nostre second Zeuxis ou Appelles en paincture, Maistre Jehan Perréal de Paris, Painctre & Varlet de chambre ordinaire du Roy, la louenge est perpétuelle & non terminable ; car de sa main Mercurialle il a satisfait par grant industrie à la curiosité de son office & à la recréation des yeulx de la Très Chrestienne Majesté, en paignant & représentant à la propre existence, tant artificielle comme naturelle, dont il surpasse aujourd'hui tous les citramontains, les citez, villes, chasteaux de la conqueste & l'assiette d'iceulx, la volubilité des fleuves, l'inéqualité des montaignes, la planure du territoire, l'ordre & le désordre de la bataille, l'horreur des gisans & occision sanguinolente, la miserableté des mutilez nagans entre vie & mort, l'effroi des fuyans, l'ardeur & impetuosité des vainqueurs & l'exaltation & hilarité des triomphans. Et, se les imaiges & painctures sont muettes, il les fera parler, ou par la sienne propre langue bien exprimant & suaviloquente, par quoy, à son prochain retour nous envoyant ses belles œuvres & escoutant sa vive voix, ferons accroire à nous mesmes avoir esté

présens à tout… Car si doint Dieu que avec la Haultesse Régalle le dit Maistre Jehan de Paris, vostre bon amy, soit icy de retour bien brief affin que je l'honnoure & conjouysse avecques ce noble Docteur physitien Lyonnois très scientificque, Messire Symphorien Champier, qui l'a tiré hors des maschoires de la mort, esquelles s'estoit engouffré par trop grant labeur, abstinence & vigilance. Doncques en espoir de les reveoir tous deux ainsi que je desire, je clorrai icy le pas, me recommandant humblement à vostre Seigneurie. A Lyon, le douziesme jour d'aoust mil cinq cens & neuf. »

Jean Le Maire, dans son Temple d'Honneur & de Vertu, composé en 1504 à l'occasion de la mort du Duc Pierre de Bourbon, dit « qu'il l'a écrit par l'impulsion exhortatoire de Jehan de Paris, Painctre du Roy, qui par le bénéfice de sa main heureuse a mérité envers les Rois & Princes estre estimé un second Appelles. »

Geoffroy Tory, imprimeur & libraire de Paris justement renommé, publia en 1529 un ouvrage aussi curieux que singulier, dans lequel il essaya de réduire les lettres de l'alphabet aux proportions du corps humain. Il s'adressait aux habiles de son temps pour avoir des dessins. Jehan Perréal lui donna ceux des lettres L & K, ainsi qu'il nous l'apprend au folio XLVI v° de son livre : « Comme il peut estre facilement entendu en la séquente figure que j'ai faicte, après celle que ung mien seigneur & bon amy, Jehan Perréal, autrement dict Jehan de Paris, Valet de chambre & excellent Peintre des Roys Charles huitiesme, Loys douziesme & François, premier de ce nom, m'a communiquée & baillée moult bien pourtraicte de sa main. (L'Art & science de la vraye proportion des lettres Attiques ou Antiques, autrement dictes Romaines, selon le corps & visaige humain, &c. ; 1549, in-8.)

Clément Marot a consacré le xxvi de ses Rondeaux à célébrer la mémoire de Claude Perréal, peintre lyonnais. Malgré la différence du prénom, M. Léon de La Borde n'hésite pas à reconnaître notre artiste, dont le gentil poète a dit :

En grand regret, si pitié vous remord,
Pleurez l'ami Perréal qui est mort.
Et vous, ses sœurs, dont maint beau tableau sort,
Peindre vous faut pleurantes son grief sort. — L.

— Je me permettrai de ne pas être de l'avis de M. de Laborde & de M. Le Roux de Lincy. Le xxvi rondeau de Marot : « Aux amis & sœurs de feu Claude Perréal, Lyonnois », dit seulement que ses sœurs peignaient. Claude Perréal devait être de la famille de Jean Perréal ; il n'est certainement pas le même &, puisque Marot parle du talent de peinture de ses sœurs, — qui peut-être ne faisaient que dessiner ou broder, car l'expression « dont maint beau tableau sort » peut aussi bien être vague que techniquement précise, — il n'eût pas manqué de dire qu'il était peintre lui-même ; le thème s'imposait de lui-même s'il se fût agi du peintre en titre des rois de France, & le poète n'y aurait pas manqué.

On pourrait aujourd'hui beaucoup ajouter à la note de M. Le Roux de Lincy ; mais, à propos de l'Heptaméron, il n'y a pas lieu de reprendre la biographie artistique d'un peintre, car, si la Reine de Navarre a connu personnellement le peintre en titre de son frère, elle ne paraît pas l'avoir employé, & la mention qu'elle fait de son nom suffit ici à son honneur. — M.

Page 310, lignes 4-5. — La sœur de Madeleine, « qui était vierge ». Marthe, sœur de Lazare & de Marie-Madeleine. — M.

## XXXIII. — Juste condamnation d'un Curé par le Comte d'Angoulême.

De 1480 à 1490. À Cherves, village près de Cognac. Historique. — L.

Page 313, lignes 6-7. — « Le Comte Charles d'Angoulesme, père du Roy François II ».

Nous avons eu l'occasion, au commencement de la notice sur Louise de Savoie (t. I, P.ij de l'édition des Bibliophiles), de parler de Charles d'Angoulême & de la bonne éducation que le bienheureux Comte Jean, son père, lui avait donnée. On voit par le récit de cette Nouvelle, qui ne paraît que trop réelle, que le père de Marguerite avait profité des leçons de ses maîtres. — L.

Page 313, ligne 8. — Cherves, à une lieue & demie de Cognac (Charente). — M.

Page 313, lignes 13-4. — Ms. 7576. Édit. de 1558 : « asseurant à tout le peuple, &c. ». — L.

Page 317, ligne 12. — « Consummatum est ». Joannis XIX, 30. — M.

Page 315, ligne 19. — Ms. 7575. Le manuscrit que nous suivons & l'édition de 1558 portaient : « treize ans ». — L.

Page 318, ligne 2. — Tous les manuscrits & les deux éditions de 1558 & 1559 portent ce mot : « engraisser » ou « engresser », qui n'offre qu'un sens obscur. La correction faite par le dernier éditeur de l'Heptaméron, le bibliophile Jacob, — « c'est pour en gausser », n'est pas non plus très-satisfaisante. — L.

— M. Franck, III, 536-8, a très bien rendu compte du sens, qui est « pour en tirer profit ». — M.

Page 319, lignes 6-7. — M. 7576 ; éd. de 1558. Le manusc. que nous suivons portait : « Et que souvent ung propos est cause de beaucoup de mal ». — L.

## XXXIV. — Terreurs que les propos d'un Boucher inspirent à deux Cordeliers.

Avant 1530. En Poitou, près de Niort. Historique. — L.

Page 321, lignes 5-6. — « Il y a un villaige entre Nyort & Fors, nommé Grip ».

Fors, & non pas Rochefort, comme le dit M. Paul Lacroix (bibliophile Jacob), p. 272 de son édition de l'Heptaméron, petit village du Poitou, à deux lieues & demie de Niort.

C'était une seigneurie, que Catherine de Vivonne, fille d'Artus de Vivonne & de Nicolas, vivant en 1476, apporta à Jacques Poussart, Chevalier. Jacques Poussart signa au contrat de mariage de la Reine de Navarre, sous le nom de : le Seigneur de Fors, bailly du Berry. Marguerite parle plusieurs fois de lui dans ses lettres. (Voy. Lettres de Marguerite d'Angoulême, &c., p. 243, 244, 258, 259, 332. — L.

Page 321, lignes 6-7. — « Lequel est au seigneur de Fors. » Il y a deux Fors dans les Deux-Sèvres, tous les deux dans l'arrondissement de Niort, l'un dans le canton de Prahecq (840 hab.), à deux lieues un quart de Niort, l'autre dans la commune de Saint-Laurs (76 hab.), canton de Coulonges-sur-l'Autize. Il doit s'agir du premier. — M.

Page 322, ligne 9. — Grip. Gript, canton de Beauvoir (Deux-Sèvres), à deux lieues trois quarts de Niort. — M.

« Ecclesia parochialis S. Nicolai de Grippo ad presentationem abbatis de Niolio (super Alticiam), Malleacensis diœcesis, & ad institutionem domini episcopi Xantonensis….

« Ecclesia parochialis seu prioratus ; curatus S. Albini de Grippo. » (Même prés. & instit.) — Pancarte de Rochechouard, document de l'année 1402. — Arch. de la préf. de la Vienne.

« L'église de Saint-Aubin de Gript était construite sur la limite du diocèse de Poitiers & de celui de Saintes. L'autel était en Poitou & la porte en Saintonge, d'où le double patronage des deux évêques.

« D'après ce qui précède, le nom latin de Gript était Grippum ; mais ceci est du latin du XV siècle, sur lequel il y a beaucoup à redire. On a pu dire d'abord Griptum &, par euphonie, Grippum.

« Je ne serais pas éloigné de croire que Grip ou Gript est tout simplement le vieux mot français Grip, signifiant rapine, vol, prise de possession avec violence. Le latin serait, dans cette hypothèse, de fabrication moderne. » — Benjamin Fillion.

### XXXV. — Comment un sage mari Espagnol retire sa femme de l'amour d'un Cordelier.

À Pampelune. Nulle indication de date. – L.

Page 329, lignes 18-9. — « En un premier jour de Karesme, alla à l'église prendre la mémoire de la mort », c'est-d-dire recevoir les cendres le mercredi qui suit le dimanche de la Quinquagésime & qui commence le Carême. — M.

Page 330, lignes 20-2. Édit. de 1558 : « croyant asseurément qu'une telle amour spirituelle, quelque plaisir qu'elle en sentist, ne sçauroit blesser sa conscience ». — L.

Page 332, lignes 15-7. Ms. 7576. Le manusc. que nous suivons portait : « le Paige ayant montré à son maistre le moïen de mener ceste affaire. » — L.

Page 333, lignes 19-20. — « Et que pour rien ne le porteroit pour servir en masques. » V. dans Rabelais, liv. IV, ch. XIII, l'épisode de Tappe-coue. — M.

Page 333, lignes 27-8. — Édit. de 1558 : « & avec du liège en ses souliers se feist de la propre grandeur du Prescheur ». — L.

## XXXVI. — Vengeance d'un Président de Grenoble.

De 1505 à 1509. À Grenoble. Historique & romanesque. — L.

Page 341, ligne 6. — Ung Président dont je ne dirai le nom, mais il n'estoyt pas Françoys.

Dans un Dictionnaire manuscrit des Beautés de choses curieuses du Dauphiné on lit :

« Dans la rue des Clercs, à Grenoble, on voyoit autrefois sur le portail de la maison de Nicolas Prunier de Saint-André, Président au Parlement de Grenoble, un écusson de pierre soutenu par un ange & portant pour armoiries : d'or à un lion de gueules. Ces armes étoient celles de la famille Carles, éteinte au XVII siècle. L'ange qui supportoit l'écusson tenoit l'index d'une de ses mains contre sa bouche d'un air mystérieux & comme indiquant qu'il faut savoir se taire. Geoffroy Carles, Président unique au Parlement de Grenoble en 1505, l'avoit fait mettre sur cette mai-

son, qui lui appartenoit. Cet homme sut en effet dissimuler assez longtemps avant que de trouver l'occasion de se venger de l'infidélité de sa femme, en la faisant noyer par la mule qu'elle montoit, au passage d'un torrent ; il avoit commandé à dessein qu'on laissât la mule plusieurs jours sans boire. Cette aventure, imprimée en plusieurs endroits, a fait le sujet d'une des Nouvelles de ce temps, mais dans ce conte on n'y nomme pas les personnages. Geoffroy étoit si savant dans la langue latine & dans les humanités, que la Reine Anne de Bretagne, femme de Louis XII, le choisit pour enseigner cette langue & les belles-lettres à Renée, sa fille, qui fut depuis Duchesse de Ferrare. Ce même Geoffroy Carles fut fait Chevalier d'armes & de lois par Louis XII, en 1509. »

Dans les années 1501 & 1502, Geoffroy Carles avait été Ambassadeur de Louis XII auprès de l'Empereur Maximilien. Il est à croire que c'est bien de ce personnage que Marguerite a voulu parler ; seulement les conteurs du temps n'étaient pas d'accord sur la manière dont le Président avait puni sa femme infidèle.

La XLVII des Cent Nouvelles nouvelles contient le récit de cette aventure sous le titre des Deux Mules noyées.

Depuis le XVI siècle les deux versions ont été plusieurs fois imitées ; on peut voir :

Bonaventure Desperiers : Contes, Nouvelles & joyeux Devis, t. III, p. 109, Nouvelle xcii.

Les Heures de récréations & Après-dîners de Louis Guicciardin, &c., in-32, p. 28 ;

G. Giraldi Cinthio : Hecatommithi, ovvero cento Novelle, &c., Dec. III, Nov. VI ;

Malespini : Ducento Novelle, &c., part. II, Nov. XVI ; — Les Joyeuses Adventures & Recreations, &c., p. 83, Dev. xxxiii ;

Shirley : Love's Cruelty, comedy (Dunlop, History of the Fiction, t. II, p. 491). — L.

— Sur une question relative à l'histoire du Dauphiné, je ne pouvais mieux faire que de m'adresser à l'érudition de mon savant confrère & ami M. Roman. Il a bien voulu écrire pour ces éclaircissements l'excellente & très nouvelle note qu'on va lire, & dont je ne saurais trop le remercier :

« Le héros de la trente-sixième Nouvelle de la Reine de Navarre est Jeffroy Charles, premier Président au Parlement de Grenoble & Président du Sénat de Turin. Ce personnage, maintenant bien peu connu, joua sous les règnes de Charles VIII & de Louis XII un rôle fort considérable. Il fut diplomate, magistrat, homme de guerre, bibliophile & protecteur des lettres. Ce sont là, ce me semble, des titres suffisants pour que son nom ne soit pas oublié.

Charles était Italien ; il était né dans le marquisat de Saluces. Son père, nommé Constant, était un jurisconsulte distingué. Il n'est pas certain que sa famille fût noble ; la forme exacte de son nom n'est pas bien connue ; il a toujours signé Jeffroy Charles, mais ses descendants ont adopté l'orthographe de Carles, plus rapprochée de Caroli ou de' Caroli, qui était peut-être son nom véritable. Avant de s'établir en France, Jeffroy Charles jouissait déjà, à la Cour de Louis II, Marquis de Saluces (1475-1482), de la réputation d'un éminent jurisconsulte ; ce Prince l'avait nommé

Podestat de Saluces & de Carmagnoles, & à deux reprises son successeur l'avait chargé de missions diplomatiques importantes à la cour de France. Le roi Charles VIII, qui se préparait alors à la conquête du royaume de Naples, accueillait à merveille tous les Italiens qui se présentaient à sa cour ; Charles lui parut avoir assez de talents diplomatiques pour qu'il voulût se l'attacher, & il le nomma, le s octobre 1493, conseiller au Parlement de Grenoble. Occupé presque constamment de missions secrètes, Charles résida rarement en Dauphiné.

Après la mort de Charles VIII, Jeffroy Charles sut conserver les bonnes grâces de son successeur. Louis XII se servit utilement de ses talents & l'éleva aux plus hautes charges de la magistrature. Le 16 juin 1500, il le nomma Président du Sénat de Turin &, le 29 novembre de la même année, premier Président du Parlement de Grenoble. Charles passa la plus grande partie de cette année & de la suivante soit à la cour de l'Empereur Maximilien, soit auprès du Pape, & il obtint du premier l'investiture du duché de Milan en faveur de Louis XII. Dans une longue & curieuse lettre autographe, il donne les renseignements les plus circonstanciés sur ses conversations avec l'Empereur & sur les graves questions qui y furent traitées.

Il paraît avoir passé les années suivantes à Milan ; ses lettres nous le montrent luttant avec énergie, en faveur du domaine royal & de la bonne administration de la province, contre la rapacité des seigneurs français & italiens qui traitaient le Milanais en pays conquis. Il prévoyait avec infiniment de raison le peu de durée de cette conquête, si l'on n'y apportait pas plus d'ordre dans les finances & plus d'équité envers les populations.

En 1508, Louis XII le chargea d'accompagner aux conférences de Cambrai le Cardinal d'Amboise, qui allait y conclure avec l'Empereur une alliance contre la République de Venise ; la même année, il alla avec le Maréchal de Trivulce à Rome pour faire entrer le Pape dans cette ligue.

Lorsque la guerre fut déclarée, Charles, déposant sa robe de magistrat, prit une part active à la campagne contre Venise & se conduisit avec une telle valeur à la victoire d'Agnadel que Louis XII le créa Chevalier sur le champ de bataille, &, par un brevet daté du 14 mai 1509, l'autorisa à porter l'épée, les éperons & les autres insignes de la chevalerie.

Sa dernière mission diplomatique fut à la cour du Pape Léon X. Il y fut envoyé par le Roi en 1515 & obtint du Pape une bulle d'indulgences pour lui & plusieurs des conseillers du Parlement de Grenoble. La même année, il fut choisi, à cause de son grand savoir, pour présider à l'éducation de Renée de France, fille du Roi, née le 25 octobre 1510. Il est douteux qu'il ait pu commencer à remplir cette charge, car il mourut peu de temps après l'avoir obtenue. Il fut, en effet, remplacé dans la première présidence du Parlement de Grenoble par Falcon d'Aurillac, le 2 décembre 1516.

Sa famille resta fixée en Dauphiné, où elle s'éteignit obscurément dans le courant du XVII siècle, après avoir rempli quelques charges inférieures dans la magistrature ou les finances. Un seul de ses fils, qui se nommait Antoine, avait paru hériter dans une certaine mesure de ses talents ; il fut conseiller au Parlement de Rouen (1519) & ambassadeur, en 1530, auprès du Duc de Milan.

La femme de Jeffroy Charles, l'héroïne de la tragique aventure racontée par la Reine de Navarre, & qui paya de la vie son amour

pour le clerc Nicolas, se nommait Marguerite du Mottet & appartenait à une très ancienne famille Embrunaise ; avant de tromper son mari, elle l'avait rendu père de huit enfants.

Après le tragique dénoûment de ses infortunes conjugales, Charles adopta, dit-on, pour cimier à ses armes, un ange tenant l'index sur sa bouche : ce symbole signifiait sans doute, dans sa pensée, qu'il fallait savoir se taire lorsqu'on voulait être assuré de se venger. Au XVII siècle, cet ange du silence se voyait encore sculpté au-dessus des armoiries de Charles, sur la porte de la maison qu'il occupait dans la rue des Clercs, à Grenoble ; cette sculpture a disparu, mais nous en retrouverons l'équivalent dans ses sceaux & dans les peintures qui ornent les livres de sa bibliothèque & dont il sera question tout à l'heure. S'il adopta en effet ce symbole à la suite du malheur qui l'avait frappé, cet événement dut avoir lieu à la fin de 1505 ou au commencement de 1506, car le premier monument où nous voyons les armoiries de Charles surmontées de l'ange du silence est un sceau appendu à une quittance, datée de Milan le 31 juillet 1506.

M. Le Roux de Lincy, dans les notes qui accompagnent son édition des Contes de la Reine Marguerite, a su retrouver fort exactement le nom du Président dont parlait cette Princesse dans la trente-sixième Nouvelle ; il nous semble moins heureux lorsqu'il a voulu voir dans cette Nouvelle une imitation de celle du roi Louis XI qui porte le n 47. Il s'agit, il est vrai, dans l'un & l'autre de ces deux récits, d'un magistrat trompé par sa femme & qui se venge sans scandale ; mais là s'arrête la ressemblance. Tandis que le héros de Marguerite de Navarre n'est pas Français, est Président au Parlement de Grenoble & empoisonne sa femme, celui de Louis XI est Français, Président au Parlement de Pro-

vence & fait noyer son épouse coupable par sa mule, rendue folle par une soif ardente. Un magistrat trompé qui se venge, cela ne nous paraît pas constituer un événement assez rare dans les fastes de l'humanité pour qu'il n'y ait pu avoir dans le cours d'un siècle deux personnages de cet ordre ayant subi le même malheur & ayant eu recours à un expédient peu différent pour se débarrasser de leur femme. M. Le Roux de Lincy me paraît avoir été égaré dans cette assimilation par le récit que Guy Allard fait de cet événement ; cet historien suit en effet exactement le récit du Roi Louis XI ; d'après lui, Charles n'aurait pas empoisonné sa femme, mais l'aurait fait noyer par sa mule. Or Guy Allard, qui a ignoré la patrie & le véritable nom de Charles (il l'appelle Soffrey Carles), qui s'est trompé dans toutes les dates importantes de sa vie & qui, dans ce récit de moins d'une page, a entassé un grand nombre d'erreurs, me paraît un mauvais guide dans cette matière ; je lui préfère, sans aucune hésitation, Marguerite de Navarre, qui avait vingt-six ans au moment de la mort de Charles, qui écrivait ses Contes vingt ans après cet événement & qui a dû connaître exactement les moindres détails de cette tragique aventure.

Le portrait de Jeffroy Charles nous a été conservé par un beau médaillon de travail italien, dont il n'existe, à ma connaissance, que trois exemplaires ; il y est représenté de profil, vêtu d'une ample robe & coiffé d'un bonnet quadrangulaire ; sa chevelure est longue, son profil anguleux a de l'énergie. On lit tout autour :

IAFREDVS KAROLI IVRIS CONSVLTVS PRESES DELPHINATVS ET MEDIOLANI.

Le revers représente le même personnage, soutenu par un ange, suivant à travers des rochers un grand prêtre juif qui dé-

signe du doigt le soleil, avec en légende le vers :

Qu'il ait aimé & protégé les lettres, cela n'est pas douteux. Il sauva de la prison, & peut-être de la mort, le célèbre imprimeur vénitien Alde Manuce, qui, pris en 1506 pour un espion par les troupes françaises, avait été enfermé à Caneto dans une dure prison. Un grand nombre de savants italiens lui dédièrent leurs ouvrages, entre autres Jean-Paul Parisio, son commentaire sur le Ravissement de Proserpine de Claudien ; Jean-Marie Cattaneo, son édition des Lettres & du Panégyrique de Pline le Jeune ; Baptiste, de Mantoue, sa Vie de S. Denis, en vers latins ; Franchino Gafforio, son Traité de l'harmonie, &c. Quant à sa bibliothèque, elle devait être admirable, si l'on s'en rapporte au peu qui en reste, c'est-à-dire à six volumes seulement ; ces six manuscrits me paraissent mériter une description spéciale.

Le premier a passé de la bibliothèque de Charles dans celle du cardinal d'Amboise, & de celle-ci à la Bibliothèque nationale (Mss. lat. 3111) ; il renferme le traité de S Thomas sur le Roi & la Royauté. Avant d'appartenir à Charles, il faisait sans doute partie de la librairie des ducs de Milan ; en effet, au frontispice, on remarque cinq médaillons représentant Jean Galéas, Philippe-Marie Sforza, Louis XII & Anne de Bretagne ; ces deux derniers ont été repeints sur de plus anciens portraits représentant sans doute quelques autres membres de la famille des Sforza. Le cinquième médaillon contenait un écusson aux armes des ducs de Milan ; Charles l'a fait surcharger & y a fait inscrire son nom :

KAFFREDI KARLEI, DELPHINATVS MEDIOLANIQVE PRESIDIS.

Ce manuscrit est d'une extrême beauté.

Le second manuscrit, également conservé à la Bibliothèque nationale (Mss. lat., n 4801), contient la Cosmogonie de Ptolémée ; il a été peint pour Jeffroy Charles & est dans un admirable état de conservation. Au frontispice on lit quelques vers latins à la louange du propriétaire du livre ; voici les principaux :

Hinc dono Insubriæ Præses Jafredus & idem
Allobrogum Præses possidet atque colit ;
Scilicet hæc habui Ptolomæus fata beato
Safredi ut possem nunc habitare sinu.

Àcôté on voit les armoiries de Charles, de gueules au lion d'or, surmontées d'un ange à mi-corps vêtu de bleu foncé, avec des ailes rouges, vertes & bleues ; il tient son index sur ses lèvres. À la page 12 on voit encore des lions au milieu de rinceaux très élégants, &, à la page 74, un autre ange debout, vêtu de bleu clair, tenant l'écusson de Charles & également le doigt sur sa bouche.

Le troisième manuscrit fait également partie de la Bibliothèque nationale (Mss. lat., 16684) ; c'est une Consolation sur la mort de son fils Valerius, envoyée par Franciscus Philelfus à Jacques-Antoine Marcello, patricien de Venise. Des notes manuscrites indiquent qu'il a appartenu à J. de Asteriis & à Donatus de Beaquis, Milanais. On y lit encore la mention suivante :

Communis est A. Carolo cum amicis ; Jaffredi patris, Insubria & Delphinatus Presidis, dono.

Il a donc été donné par Charles à son fils Antoine ; avant de venir à la Bibliothèque nationale, il était conservé à celle de la Sorbonne. Sur le frontispice on voit un écusson : d'azur au loup d'or armé & lampassé de gueules, ayant pour cimier une femme couronnée, vêtue de rouge & tenant une colonne.

Le quatrième manuscrit fait partie de la bibliothèque de Lyon (Delandine, III, 542). C'est le Liber barmoniæ instrumentalis de Franchino Gaforio ; la reliure en est admirable. Il vient de la bibliothèque de François de Ponnat, conseiller au parlement de Grenoble. Sur le frontispice on voit l'auteur présentant son livre à Jeffroy Charles, dont les armoiries au bas de la page sont accostées des lettres : IA. CA. La dédicace porte :

Illustri & preclarissimo jurisconsulto domino Jafredo Carolo, christianissimi Regis Francborum presidi, Delphinatus ac Ducatus Mediolanensis Vice-cancellario.

Le cinquième manuscrit fait partie de la bibliothèque de Grenoble ; il y est entré en 1853, à la suite de la vente de M. Gariel (Catal. imprimé, p. 270, n 2974). Il contient la Vie de S. Denis en vers latins, par Jean-Baptiste de Mantoue, carmélite. La dédicace porte :

Baptistæ Mantuani, Carmelitæ Theologi, ad Jafredum Carolum, Mediolani Vice-cancellarium & Alverniæ Presidem.

On lit à la suite une longue épître dédicatoire. Au frontispice on voit les armoiries de Charles au milieu de rinceaux élégants.

Le dernier, enfin, fait partie de la Bibliothèque royale de Turin ; il y est entré après la vente de la bibliothèque de M. le comte Caissoti, en 1840. Il est relié en velours rouge, jadis orné de coins de métal. Il contient les Églogues & les Bucoliques de Virgile. La plupart des vignettes ont été coupées. Sur le frontispice on voit les armoiries de Charles, & à la fin du volume on lit :

DOMINI IAFREDI KAROLI, PRAESIDIS DELPHINATVS ET MEDIOLANI.

Voilà tout ce que j'ai pu retrouver de la bibliothèque de Jeffroy Charles. — J. Roman.

— Il faut rappeler ici, comme indication, les pièces du théâtre espagnol, dont le Médecin de son bonneur, de Calderon, est le type & le chef-d'œuvre. — M.

Page 346, lignes 19-20. — « Mais ses filles & sa race eussent à jamais porté ceste notte. » Le ms. donne le verbe au singulier. On emploie encore note au même sens, mais seulement dans l'expression note d'infamie. — M.

Page 346, lignes 15-6. — Éd. de 1558 : « que tel péché est plus rémissible ». — L.

Page 347, ligne 17. — Éd. de 1558 : « par l'eschelle des tribulations, angoises & calamitez de ce monde visible. Et qui n'ayme son prochain & ne luy veult & souhaite autant de bien comme à soy mesme, qui est le lien de perfection ». — L.

Page 347, lignes 18-20. — Le passage de saint Jean est au verset 20 de la quatrième épître. — M.

Page 348, ligne 14. — « Que les femmes sont invincibles aux hommes » ; le Ms. donne innuisibles. — M.

XXXVII. — La patience de Madame de Loué ramène son mari à elle.

Vers 1490. En Anjou, au château de Loué. Historique. — L. — Loué, chef-lieu de canton de l'arrondissement du Mans, Sarthe. — M.

Page 351, lignes 6-7. — « Il y avoit une Dame en la Maison de Loué. »

Le sujet de cette Nouvelle est le même que celui de l'histoire de la Dame de Langalier, racontée par le Seigneur de Latour-Landry à ses filles dans le livre qu'il a consacré à leur éducation. (Voyez Paulin Paris : les Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi, leur histoire, &c., t. V, p. 73. Voyez aussi notre volume I des Femmes célèbres de l'ancienne France, p. 356 de l'édition in-18.)

Dans les éditions différentes de l'Heptaméron, le nom de la Dame ne se trouve pas, mais tous les manuscrits désignent la dame de Loué. Serait-ce Philippe de Beaumont-Bressuire, femme de Pierre de Laval, chevalier, Seigneur de Loué, Benais, &c., morte en 1525, après cinquante années de mariage, dont sont issus cinq enfants, ou bien sa belle-fille, Françoise de Maillé, mariée vers 1500 avec Gilles de Laval & de Loué ? (Voyez Duchesne, Histoire de la Maison de Montmorency, &c.) — L.

J'ai imprimé depuis dans la Bibliothèque Elzévirienne Le Livre du Chevalier de la Tour-Landry, Paris, 1854, in-18. L'histoire de la dame de Langallier, ou plutôt de Languillier, qui est aussi en Anjou, s'y trouve dans le xvii chapitre, p. 37-8 (cf. sur le nom p. XI-XII), & dans le même chapitre de la traduction anglaise du temps de Henri VI, publiée à Londres en 1868 par M. Thomas Wright, pour l'Early English text Society, 8°, p. 23-4 & 208.

Page 351, lignes 5-6. — Éd. de 1558 : « Il y avoit une Dame en une grande Maison du Royaume de France, dont je tairai le nom. » — L.

Page 352, ligne 58. — Éd. de 1558 : « à coupper les bois de haulte fustaye. » — L.

Page 354, lignes 8-9. Ms. 7576 : « Je ne sçai si à une seconde fois je vous retirerai comme j'ai fait du danger ». — L.

Page 355, lignes 21-3. — « Battre très bien sa femme, la faire coucher en la couchette & celle qu'il aimeroit au grand lict. »

Pour bien comprendre cette phrase, il faut savoir que dans toutes les chambres à coucher bien meublées d'autrefois, outre un grand lit destiné aux chefs de famille, il se trouvait an lit de dimension beaucoup moindre réservé au serviteur de confiance, qui couchait presque toujours dans la chambre du maitre. On peut voir dans les intérieurs dessinés & gravés par Abraham Bosse, au XVII siècle, la représentation de ces petits lits ou couchettes. — L.

Page 356, ligne 6. — Éd. de 1558 : « à faire la lescive ». — L.

## XXXVIII. — Les bons traitements d'une Bourgeoise de Tours pour son mari.

De 1460 à 1470. À Tours. Historique. — L.

Page 359, lignes 6-7. — « En la ville de Tours y avoit une Bourgeoise belle & honneste. »

Une histoire toute pareille est racontée par l'auteur du Ménagier de Paris, t. I, p. 237 de l'édition donnée en 1847 par M. Jérôme Pichon, pour la Société des Bibliophiles français, &c., in-8. Le conteur Morlini l'a insérée dans son Recueil de Nouvelles, n LXXII. Voyez Hieronymi Morlini Novellæ lxxx, Fabellæ 20 & Comediæ, Neapoli, &c., 1520, in-4, & la réimpression de Caron. Éasme la raconte aussi dans son Dialogue sur le mariage : Colloques, &c., traduits par Gueudeville, Leyde, 1720, 6 vol. in-18, t. I, p. 87-90 (Conjugium ou Uxor μεμψιφαγος). — L.

— Dans l'édition de Morlini de M. Corpet de la Bibliothèque Elzévirienne, 1855, in-16, je ne trouve rien d'analogue, ni à lxxii, ni à un autre numéro. — M.

Page 360, lignes 16-7. — Ms. 7576 : « garny de linceuls, matelas, &c. ». — L.

Page 361, lignes 25-6. — « ce que Dieu commande de faire bien à ceulx qui font mal », — Nulli malum pro malo reddentes. Ad Romanos, xii, 17 ; non reddentes malum pro malo. I Petri, III, 9. — M.

Page 362, lignes 28-30. — « Celluy qui a dit qu'il est venu pour les mallades & non pour les sains. » – Ait illis : Non necesse habent sani medico. Marci II, 17 ; Dixit ad illos : Non egent qui sani sunt medico. Lucæ V, 31. — M.

## XXXIX. — Comment le Seigneur de Grignaux délivre sa maison d'un Esprit.

Vers 1510. En Périgord. Historique. — L.

Page 365, lignes 4-6. — « Ung Seigneur de Grignaulx, qui estoit Chevalier d'honneur à la Royne de France Anne, Duchesse de Bretagne ».

Le héros de cette Nouvelle est Jean de Talleyrand, Chevalier, Seigneur de Grignols & Fouquerolles, Prince de Chalais, Vicomte de Fronsac, Maire & Capitaine de Bordeaux, Chambellan de Charles VIII, premier Maître d'hôtel & Chevalier d'honneur des Reines Anne de Bretagne & Marie d'Angleterre. Il avait épousé Marguerite de La Tour, fille d'Anne de La Tour, Vicomte de Turenne, & de Marie de Beaufort ; il en eut plusieurs enfants. Sa grand'mère du côté paternel était Marie de Brabant. Ce fut sans

doute sa grand'mère du côté maternel qui avait pour prénom Brenigue ou mieux Benigne.

Le Seigneur de Grignaulx était non seulement d'une grande instruction, mais d'un esprit subtil & facétieux. Brantôme a parlé de lui plusieurs fois dans l'article long & curieux qu'il a consacré à la Reine Anne de Bretagne. Il raconte que cette Princesse ayant voulu dire quelques mots d'espagnol à l'Ambassadeur de l'Empereur, s'adressa pour en savoir au Seigneur de Grignaulx, qui parlait cette langue. Celui-ci apprit à la Reine quelque petite salauderie en riant, dit Brantôme, mais il eut soin d'en instruire Louis XII, que cette hardiesse fit beaucoup rire & qui eut soin de dire à la Reine de ne pas faire usage de son espagnol & de ne prononcer jamais de pareils mots. Mais le Chevalier d'honneur dut s'absenter pour quelques jours afin d'éviter la colère de la Reine, qui eut grand'peine à lui pardonner. (Brantôme, Dames illustres, t. V, p. 9 des Œuvres complètes.)

Ce fut aussi le Seigneur de Grignaulx qui prévint Louise de Savoie de la cour trop assidue que son fils, le Comte d'Angoulême, depuis François I, faisait à la Reine de France Marie d'Angleterre. La Princesse, craignant avec raison que les suites d'un pareil amour ne fussent fatales à l'avenir de son fils, parvint à l'en dissuader. (Voir Brantôme, Dames illustres, p. 333.) — L.

Il serait trop long de rappeler les histoires de maisons hantées soit par un coquin, soit par un mystificateur. Qu'il me suffise de rappeler la lettre 27 du septième livre de Pline le Jeune & le LII dialogue de Lucien, le Menteur d'inclination ou l'Incrédule, 30-2. — M.

Page 366, ligne 2. — Éd. de 1558 : « cryant Revigne, Revigne », — L.

Page 366, lignes 5-6. — « Lors appella la Chamberière, » — Ms. : « Lors appella sa femme » ; la suite : « qui couchoit auprès d'eulz » montre qu'il ne peut s'agir que de la servante. — M.

Page 366, ligue 22. — « s'esprivoysa ». — Ms. : s'esprivoya Le copiste a sauté une lettre. Le sens est s'aprivoisa si fort, s'approcha si prés que. — M.

Page 367, ligne 18. — « L'esprit s'en va & ne retourne plus. » Allusion au verset 39 du psaume 77 : « Caro sunt, spiritus vadens & non rediens. » — M.

## XL. — Malheureuse histoire de la sœur du Comte de Jossebelin.

Vers 1479. Au château de Josselin en Bretagne. Historique. — L.

Page 369, lignes 7-8. — « Ce Seigneur, père de Rolandine, qui s'appelloyt le Comte de Jossebelin ».

Voici en quels termes le P. Anselme, dans l'Histoire généalogique de la Maison de France, &c., t. IV, p. 57, parle de ce seigneur, père de Rolandine, que nous avons dit plus haut être Jean II, Vicomte de Rohan (Voyez les Notes de la xxi Nouvelle de la troisième Journée) :

« Jean II du nom, Vicomte de Rohan, Comte de Porhoet, de Léon & de la Garnache, étoit en 1460 à Concarneau pour s'opposer aux Anglais qui menaçoient de faire une descente sur les côtes de Bretagne. Il quitta en 1470 le service du Duc de Bretagne pour s'attacher au Roi Louis XI, qui lui donna huit mille livres de

pension & promit d'en donner quatre mille à sa femme quand elle le seroit venue joindre. Il jouissoit de six mille livres de pension du Roi en 1473 dont il donna quittance de trois mille livres, pour parfait payement depuis le 1 octobre jusqu'au dernier février de la même année, à Jean Raguier, Receveur général des finances en Normandie ; elle est scellée de son sceau penché, chargé de sept macles ; supports : deux lions surmontez d'un casque ; cimier : un aigle issant. Il donna, le 24 mars 1475, une autre quittance de six mille livres pour sa pension à Antoine Bayart, Receveur général des finances en Languedoc, scellée du même sceau que la précédente, & pour légende : Scel : Jeban : vicomte : de : Rohan : Le : on : conte : de : Porhoet ; fut un des Seigneurs Bretons qui ratifièrent le traité de Senlis en 1475 ; eut différend pour la préséance aux États de Rennes en 1476 avec le comte de Laval ; fut exempté de l'arrière-ban convoqué par le Roi en 1478 ; arrêté prisonnier au mois de novembre de l'année suivante par l'ordre du duc de Bretagne, pour le meurtre du seigneur de Keradreux, n'en sortit qu'au mois de février 1484, qu'il quitta la Bretagne, passa en France, de là en Lorraine où il demeura jusqu'au mois de septembre suivant, pour éviter la fureur violente de Landais & lasser la colère du Duc, & se joignit aux rebelles. Isabeau, sa belle-mère, veuve de François I, Duc de Bretagne, fut l'un des exécuteurs de son testament, fait à Vannes le 13 octobre 1485. Il se ligua en 1487 avec plusieurs Barons pour chasser le Chancelier de Bretagne & les étrangers qui gouvernoient le Duc ; attira dans son parti les villes de Lannion & de Tréguier, & fit lever le siège de Moncontour aux troupes du Duc ; avant le 5 juillet de la même année il fit sa paix & demanda pardon au Duc le 26 mars 1488, dont il quitta le service peu après ; combattit pour le Roi à la bataille de Saint-Aubin du Cormier à la tête de cent lances ; le 27

juillet suivant prit la ville de Dinan ; envoya le 20 septembre sommer les habitants de Guingamp, &c. Charles VIII l'établit son Lieutenant-général en Basse-Bretagne, par lettres du 1 septembre 1491, & le nomma l'un des Commissaires des États convoquez à Vannes le 27 octobre de la même année pour le 8 novembre suivant. Il se trouva encore le premier des Commissaires nommez par le Roi Louis XII pour les États convoquez en la même ville le 25 octobre 1501. Fut présent, en 1507, à la ratification du traité de mariage de Claude de France avec François d'Orléans, Duc de Valois, Comte d'Angoulême, depuis François premier du nom, & mourut en 1516. » (Page 57.)

Jean II était fils de Marie de Lorraine, seconde femme d'Alain IX, Vicomte de Rohan, qui de sa première femme, Marguerite de Bretagne, avait eu plusieurs filles richement établies ; mais de son union avec Marie de Lorraine il n'aurait eu que Jean II & une fille, Catherine de Rohan, morte sans avoir été mariée, disent les auteurs de l'Histoire généalogique de la Maison de France, &c. (T. IV, p. 57.) Tous ces détails s'accordent parfaitement avec le récit de la Reine de Navarre ; seulement elle attribue au Comte de Jossebelin des sœurs mariées & d'autres Religieuses en outre de celle qu'il retint prisonnière. Catherine de Rohan est donc l'héroïne de notre Nouvelle, & le meurtre du comte de Keradreux, à cause duquel le Vicomte de Rohan fut mis en prison, est sans doute celui dont parle Marguerite. Quant au nom de Comte de Jossebelin donné par tous les manuscrits au Vicomte Jean de Roban, en voici l'explication : Josselin, petite ville du Morbihan, faisait partie des propriétés du Vicomte. Voilà pourquoi Marguerite lui a donné ce titre, en altérant un peu la forme du mot. Dans le manuscrit de Thou, n 7576, Bibl. nat., une main postérieure a rétabli le nom de Josselin. — L.

Page 369, lignes 7-9. — Éd. de 1558 : « Ce Seigneur, père de Rolandine, eut plusieurs sœurs. » — L.

Page 370, lignes 17-8. — Éd. de 1558 : « jusques à ce que ce Seigneur, frère d'elle. » — L.

## Tome IV · 18

VERTU DES DAMES POUR DÉFENDRE LEUR HONNEUR,

FAIBLESSES DE CELLES QUI ONT FAIT LE CONTRAIRE,

ET SIMPLICITÉ DE QUELQUES AUTRES.

XLI. — Punition d'un Cordelier pour avoir voulu imposer une étrange pénitence à une Damoiselle.

1529. A Cambray. Historique. — L.

Page 5, lignes 8-9. — « L'année que Madame Marguerite d'Autriche vint à Cambray, &c. »

C'est au mois de juin de l'année 1529 que Marguerite d'Autriche vint à Cambray, afin de traiter de la paix, au nom de son frère Charles-Quint, avec Louise de Savoie, qui avait reçu les pleins pouvoirs de son fils. Louise avait aussi avec elle Marguerite, Reine de Navarre, ce qui fit donner à la paix qui fut faite à la suite de ces conférences le nom de Paix des Dames. On peut consulter au sujet de cette paix : « Notice sur les principales fêtes & cérémonies publiques qui ont eu lieu à Cambray depuis le XI siècle jusqu'à nos jours », par M. Leglay, in-4, Cambray, 1827. — L.

On connaît dans Marot l'épitaphe du cordelier Semi-dieux :

Cy gist Cordelier Semi-dieux,
Dont nos Dames fondent en larmes
Parce qu'il les confessoit mieux
Qu'Augustins, Jacobins ne Carmes.

— « Les pauvres filles qui sont sujettes, esclaves de leurs pères & mères, parents, tuteurs, maistresses, & craintives, sont contraintes de prendre toutes pierres, quand elles les trouvent, pour mettre en œuvre, & n'aviser s'il est froid ou chaud, ou rosty ou bouilly, & par ce, selon que l'occasion se rencontre, tant qu'elles se servent le plus souvent de leurs Valets, de leurs Maistres d'escole & d'estude, de ces bastisseurs d'Académies, des Joueurs de luth, des Violons, des appreneurs de danses, des Peintres, bref de ceux qui leur apprennent des exercices & sciences, voire d'aucuns Prescheurs, religieux & moines, comme en parlent Boccace & la Reyne de Navarre en ses Nouvelles, comme font aussi des Pages comme j'en ay connu, & des Laquais, des Comédians, enfin de ceux qu'elles trouvent à propos. » Brantôme, Dames galantes, Discours iv ; éd. Lalanne, IX, p. 574-5.

Page 7, lignes 24-5. — Ms. 7576. Le manuscrit que nous suivons portait : « qu'elle avoit paour de faillir au refus qu'elle avoit faict ». Dans l'édition de 1558 : « qu'elle avoit peur de faillir par le reffus qu'elle avoit faict au beau Père ». — L.

Page 8, lignes 16-7. — Ms. 7576 : « qu'elle n'eut bien envie de rire, vu la nouveleté de la pénitence ». — L.

Page 9, lignes 13-24. — Au lieu du passage hardi qui commence ainsi : « Il semble à vous oyr » jusque « Vrayment, dist Parlamente, s'il eût pensé à Joseph », on lit ce qui suit dans l'édit.

de 1558 : « Comment, dist Hircan, pensez-vous que les Cordeliers ne soient pas hommes comme vous, & que principalement cestuy là se sentant si proche de ceste jeune Damoiselle, que la chair ne luy donnast pas quelque coup d'éperon », & dans l'édit. de 1559 de C. Gruget : « Comment, dist Hircan, pensez-vous que les Cordeliers ne soient pas hommes comme nous & excusables, & principalement cestuy là se sentant seul de nuict avec une belle fille ? — Vrayement, dist Parlamente, s'il eust pensé à la Nativité de Jesus Christ, qui estoit représentée en ce jour là, il n'eust pas eu la volonté si méchante. — Voire mais, dist Saffredent, vous ne dites pas qu'il tendoit à l'Incarnation avant que de venir à la Nativité ». — L.

## XLII. — Vertueuse résistance d'une jeune fille Tourangelle à un jeune Prince.

Vers 1510. En Touraine & en Anjou. Historique. — L.

Page 13, lignes 8-10. — « En une des meilleures villes de Touraine demouroit ung Seigneur de grande & bonne Maison. »

Il est facile de reconnaître dans le Seigneur de grande & bonne Maison le Roi François I. Marguerite, dans une Nouvelle précédente (voyez plus haut, n xxv), l'a déjà nommé ainsi. La ville de Touraine est Amboise, où Louise de Savoye demeurait avec ses enfants, & dont Louis XII avait mis à sa disposition le château afin de les rapprocher de la Cour fixée alors à Blois. — L.

Page 24, lignes 21-3. — « Lequel avoit mené sa sœur en croupe derrière luy ». Cet usage pour une femme d'enfourcher un cheval derrière un homme n'avoit rien de vulgaire & qui ne fût du meilleur monde. On peut se rappeler au Louvre l'admirable émail de la collection Sauvageot représentant de cette façon Henri II &

Diane de Poitiers (cf. le livret des Émaux du Louvre de M. de Laborde, p. 236, à la note, & aussi l'article 408, p. 264). Dans la Superfluité des babitz des Dames de Paris (Anciennes Poésies françoises des xv & XVI siècles, dans la Bibl. Elzevirienne, VIII, 1858, p. 308), on lit:

Mais sur la mule mouteras,
J'entens en crouppe doulcement,
De tou mary, que renvoiras
Pour son retour de Parlement;
Et surtout n'appréhenderas (ne prendrus)
Par la braiette aucunement
Le Clerc, derrière qui seras,
Au corps sans vilain pensement. » — M.

P. 26, lignes 22-3. — Ms. 7576. Cette phrase manquait dans le manuscrit que nous suivons. — L.

Page 29, ligne 29. — Éd. de 1558 : « Et la nommeray Camille ». — L. — Voir la troisième note de la Nouvelle suivante, p. 310. — M.

## XLIII. — L'hypocrisie d'une Damoiselle nommée Jambicque, révélée par une marque de craie.

Commencement du XVI siècle. Nulle indication de lieu. Historique. — L.

Page 31, lignes 7-10. — « En ung très beau chasteau demoroit une grande Princesse & de grande auctorité, & avoyt en sa compaignie une Damoyselle nommée Jambicque.

Brantôme a donné au II Discours (p. 210, t. VII des Œuvres complètes) des Dames galantes, l'analyse détaillée, & dans un

style très vif, de cette Nouvelle de la Reine de Navarre. Voici un passage de cette analyse d'autant plus piquant qu'il nous révèle le nom d'un des personnages mis en scène : « A ce que j'ay ouy dire à ma mère, qui estoit à la Royne de Navarre & qui en sçavoit quelques secrets de ses Nouvelles, & qu'elle en estoit l'une des devisantes, c'estoit feu mon oncle de La Chastaigneraye, qui estoit brusq, prompt & un peu volage. » Ce seigneur de La Chastaigneraye est le même qui eut ce duel fameux avec le sire de Jarnac où il fut tué d'un coup d'épée connu sous le nom de coup de Jarnac. Brantôme, dans son analyse, nous dit que c'était une grande Dame, mais il ne la nomme pas. — L.

« Si est-ce que plusieurs ont bien eu opinion que ce plaisir estoit fort maigre sans la veuë & la parole, & de ce nous en avons un bel exemple dans les Cent Nouvelles de la Reyne de Navarre, de cet honneste Gentilhomme, lequel, ayant joüy plusieurs fois de cette honneste dame de nuict, bouchée avec son touret de nez, car les masques n'estoient encore en usage, en une galerie sombre & obscure, encore qu'il cogneust bien au toucher qu'il n'y avoit rien que de bon, friant & exquis, ne se contenta point de telle faveur, mais voulut savoir à qui il avoit à faire : par quoy, en l'embrassant & la tenant un jour, il la marqua d'une craye au derrière de sa robe, qui estoit de velours noir ; & puis le soir après souper, car leurs assignations estoient à certaine heure assignée, ainsi que les dames entroient dans la salle du bal, il se mit derrière la porte ; &, les espiant attentivement passer, il vint à voir entrer la sienne marquée sur l'espaule, qu'il n'eust jamais pensé, car, en ses façons, contenances & paroles, on l'eust prise pour la Sapience de Salomon, & telle que la Reyne la descrit. Qui fust esbahy ? Ce fut ce Gentilhomme, pour sa fortune assise sur une femme qui n'eust jamais creu moins d'elle que de toutes les

Dames de la Cour. Vray est qu'il voulut passer plus outre & ne s'arrester là, car il luy voulut le tout descouvrir & sçavoir d'elle pourquoy elle se cachoit ainsi de luy & se faisoit ainsi servir à couvert & cachettes ; mais elle, très bien rusée, nia & renia tout, jusques à sa part de Paradis & la damnation de son ame, comme est la coustume des dames, quand on leur va objecter des choses de leur cas qu'elles ne veulent qu'on les sache, encore qu'on en soit bien certain & qu'elles soient très vrayes. Elle s'en dépita, & par ainsi ce Gentilhomme perdit sa bonne fortune. Bonne certes elle estoit, car la Dame estoit grande & valoit le faire, &, qui plus est, parce qu'elle faisoit de la sucrée, de la chaste, de la prude, de la feinte. En cela il pouvoit avoir double plaisir : l'un pour cette joüissance si douce, si bonne, si délicate, & le second, à la contempler souvent devant le monde en sa mixte cointe mine, froide & modeste, & sa parole toute chaste, rigoureuse & rechignarde, songeant en soy son geste lascif, folastre maniement & paillardise, quand ils estoient ensemble. Voilà pourquoy ce Gentilhomme eut grand tort de luy en avoir parlé, mais devoit tousjours continuer ses coups & manger sa viande aussi bien sans chandelle qu'avec tous les flambeaux de sa chambre. Bien devoit-il sçavoir qui elle estoit, & en faut loüer sa curiosité, d'autant que, comme dit le conte, il avoit peur avoir à faire avec quelque espèce de Diable ; car volontiers ces Diables se transforment & prennent la forme des femmes pour habiter avec les hommes & les trompent ainsi, ausquels pourtant, à ce que j'ay ouy dire à aucuns Magiciens subtils, est plus aisé de s'accommoder de la forme & visage de femme que non pas de la parole. Voilà pourquoy ce Gentilhomme avoit raison de la vouloir voir & cognoistre, &, à ce qu'il disoit luy-même, l'abstinence de la parole lui faisoit plus d'appréhension que la veuë & le mettoit en resverie de Monsieur

le Diable, dout en cela il monstra qu'il craignoit Dieu. Mais, après avoir le tout descouvert, il ne devoit rien dire. Mais quoy ! ce dira quelqu'un, l'amitié & l'amour n'est point bien parfaite si on ne la déclare & du cœur & de la bouche, & pour ce ce Gentilhomme la luy vouloit faire bien entendre ; mais il n'y gagna rien, car il y perdit tout. Aussi, qui eust cogneu l'humeur de ce Gentilhomme, il sera pour excusé, car il n'estoit si froid ny discret pour joüer ce jeu & se masquer d'une telle discrétion ; &, à ce que j'ay ouy dire à ma mère, qui estoit à la Reyne de Navarre & qui en sçavoit quelques secrets de ses Nouvelles, & qu'elle en estoit l'une des devisantes, c'estoit feu mon oncle de La Chastaigneraye, qui estoit brusq, prompt & un peu volage. Le conte est déguisé pourtant pour le cacher mieux, car mon dict oncle ne fut jamais au service de la grand Princesse, maistresse de cette Dame, ouy bien du Roy son frère, & si n'en fut autre chose, car il estoit fort aymé & du Roy & de la Princesse. La Dame, je ne la nommeray point, mais elle estoit veufve & Dame d'honneur d'une très grande Princesse, & qui sçavoit faire la mine de prude plus que Dame de la Cour.

« J'ay ouy conter d'une Dame de la Cour de nos derniers Roys, que je cognois, laquelle, estant amoureuse d'un fort honneste Gentilhomme de la Cour, vouloit imiter la façon d'amour de cette Dame précédente ; mais, autant de fois qu'elle venoit de son assignation & de son rendez-vous, elle s'en alloit à sa chambre & se faisoit regarder de tous costez à une de ses filles ou femmes de chambre si elle n'estoit point marquée, &, par ce moyen, se garda d'estre méprise & reconnue. Aussi ne fut-elle jamais marquée qu'à la neufiesme assignation, que la marque fut aussitost descouverte & recogneue de ses femmes ; & pour ce, de peur d'estre scandalisée & tomber en opprobre, elle brisa là & oncques puis

ne retourna à l'assignation. Il eust mieux valu, ce dit quelqu'un, qu'elle luy eust laissé faire ses marques tant qu'il eust voulu, & autant de faites les deffaire & effacer ; & pour ce eust eu double plaisir, l'un de ce contentement amoureux & l'autre de se mocquer de son homme, qui travailloit tant à cette pierre philosophale pour la descouvrir & cognoistre, & n'y pouvoit jamais parvenir. » Brantôme, Dames galantes, Discours II ; éd. Lalanne, p. 236-8.

Page 31, ligne 10. — Ms. 7576 : « nommée Camele ». Éd. de 1588 : « nommée Camille ». — L.

Camille est un nom littéraire dans les livres amoureux du temps de Marguerite ; un volume du Florentin Giovambattista Verini, qui a imprimé de 1526 à 1541, s'appelle : « Cammilla, opera piacevole d'amore, dove si contiene Strambotti, Mattinate, Sonetti, Canzoni e Capitoli di giovanni innamorati ». — M.

Page 32, lignes 6-7. — Ms. 7576. Le manusc. que nous suivons & l'éd. de 1558 portaient : « combien qu'elle estoit contraire à son cueur ». — L.

Page 32, lignes 16-7. — Ms. 7576 : « & print conclusion qu'il valoit mieus, &c. » — L.

Page 35, ligne 16. — « Que qui auroit veu le Diable au visage ne l'aymeroit jamais » ; leçon du Ms. 7576. Le manusc. que nous suivons habituellement portait : « Que… au visage, l'on ne aymeroit jamais ». — M.

Page 37, ligne 20. — Ms. 7576 & éd. de 1558 : « qu'elle vous cuira ».

## XLIV. — Bonne aubaine que vaut à un Cordelier sa sincérité.

À Sedan. Nulle indication de date. Historique. — L.

Page 41, ligne 1. — Cette Nouvelle, qui se trouve dans tous les manusc., manque dans l'éd. de 1558. Claude Gruget, dans l'édition de 1559, y a substitué une autre Nouvelle que nous donnons à la fin du volume. — L. — Nous l'avons donnée dans le texte à la suite de celle-ci. — M.

Page 41, ligne 9. — « Le Seigneur de Sedan ». Ce doit être Robert de la Marck, II du nom, Duc de Bouillon, Seigneur de Sedan, Floranges, &c. Il avait épousé en 1491 Catherine de Croye, fille de Philippe VI de Croye, Comte de Chimay. Il eut pour fils le Maréchal de Fleuranges, auteur des Mémoires qui portent son nom. On trouve, t. VII, p. 167, de l'Histoire généalogique de la Maison de France du P. Anselme, une notice détaillée sur le Seigneur de Sedan. — L.

Page 44, ligne 4. — « Et au fruict congnoist on le bon arbre », Unaquæque enim arbor de fructu suo cognoscitur. Lucæ VI, 44. — M.

Page 44, lignes 13-5. — Ms. 7576 : « car je sçay bien qu'un d'entre eus, Docteur en Théologie, nommé Colimant, grand Prescheur & Provincial de leur Ordre, voulut persuader, &c. ». — L.

## XLIV — Comment un jeune Parisien arrive à épouser la fille d'un Marchand de soie.

Page 48, ligne 1. — « Contre la descente de Charles d'Autriche ». C'est dans l'été de 1536 que Charles-Quint entra par le Piémont en Provence pour faire le siège de Marseille qu'il fut obligé de lever. — M.

Page 49, ligne 1. — « Ce qui ne faisoit bien à l'honneur de la fille ». Correction ; le ms. donne rien, qui contredit la suite du sens. — M.

Page 54, lignes 6-7.— On remarquera dans la maison d'un marchand de Paris la grandeur du jardin avec ses haies de rosiers & de groseilliers. Il y avait, dans le cœur même de la ville & à l'état simplement bourgeois, bien plus d'espace & de jardins qu'on ne penserait. On l'a bien vu quand on a ouvert le boulevard Sébastopol. Les maisons des rues Saint-Martin & Saint-Denis, serrées & hautes sur la rue, semblaient n'avoir ni air ni lumière ; la percée intermédiaire n'a presque pas rencontré de constructions à l'intérieur des îlots & a fait tomber bien des arbres que le passant ne soupçonnait pas. — M.

Page 56, lignes 1-3. — « qui estoit si serrant qu'il luy sembloit que ce qu'il tenoit en une main l'autre luy déroboit ». Harpagon se préoccupe aussi des mains quand il renvoie La Flèche : « Montre-moi tes mains. — Les voilà. — Les autres ? — Les autres ! — Oui. — Les voilà. » L'Avare, acte I, scène iii.

Page 56, ligne 4. — Le commencement du commentaire de la 44 Nouvelle double est dans la bouche d'une femme. Gruget l'a naturellement rapporté à Nomerfide qui a dit la 43 Nouvelle ; si on n'en faisait pas la remarque, on croirait à une inadvertance de Marguerite, qui n'existe pas ; la fin des deux Nouvelles donne de même la parole à Simontault pour dire la quarante-cinquième. — M.

Page 57, ligne 32. — C'est le mot de la fille dans Tallemant : « Le couchage y fait ».

## XLV. — Comment un Tapissier Tourangeau donna les innocents à sa servante d'abord & ensuite à sa femme.

Après l'année 1545. À Tours. Historique. — L.

Page 61, ligne 8. — « En la ville de Tours y avoit un homme ». À la fin de notre Introduction, nous avons déjà eu l'occasion de citer cette Nouvelle ainsi que les premiers vers d'un conte de La Fontaine, livre II, Conte vi, — la Servante justifiée, — où il reconnaît avoir emprunté à la Reine de Navarre les principales circonstances de son récit :

Pour cette fois la Reine de Navarre
D'un : C'étoit moi, naïf autant que rare,
Entretiendra dans ces vers le lecteur…

Àl'exception d'un opéra-comique & d'un ballet de notre grand Opéra, connu sous le nom de la Servante justifiée, nous ne voyons pas que nos conteurs français de la fin du XVI siècle & du XVII aient imité le petit chef-d'œuvre de la Reine de Navarre. — L.

Page 61, lignes 10-1. — « Tapissier de feu Monsieur d'Orléans, fils du Roy François I. »

Charles de France, Duc d'Orléans, de Bourbonnois, d'Angoumois & de Chastelleraud, Comte de Clermond en Beauvoisis, de la Marche & de Civray, Pair & Chambrier de France, Gouverneur & Lieutenant général pour le Roy en Champagne & en Brie, né au château de Saint-Germain, le 22 janv. 1521. Après avoir pris part à plusieurs expéditions & même commandé plusieurs fois les armées françaises, il mourut d'une pleurésie à l'âge de vingt-trois ans, en 1545. (Voyez Saincte-Marthe, Histoire généalogique de la

Maison de France, &c., 1647, in-f, 1. I, p. 752.) La rédaction de cette Nouvelle est par conséquent postérieure à l'an 1545. — L.

Page 61, lignes 14-5. — « Et ung jour qu'ils parloient de donner les Innocens ». Il y avait au moyen âge, non seulement en France, mais dans les autres pays de l'Europe, un très-naïf usage, c'est que, le matin de la fête des Saints-Innocents, les jeunes gens cherchaient à surprendre dans leur lit les jeunes filles &, quand ils y réussissaient, ils avaient le droit de leur donner le fouet. — L.

Page 62, ligne 24. — Ms. 7576 : « qu'elle n'avoit ni le cœur ni la force de la batre ». — L.

Page 63, ligne 4. — « Le jour des Innocens », c'est-à-dire le 28 décembre :

Très chère sœur, si je savois où couche
Vostre personne au jour des Innocens,
De bon matin je yrois à vostre couche
Veoir ce gent corps, que j'ayme entre cinq cens :
Adonc ma main, veu l'ardeur que je sens,
Ne se pourroit bonnement contenter
Sans vous toucher, tenir, taster, tenter,
Et, si quelcun survenoit d'aventure,
Semblant ferois de vous innocenter.
Seroit-ce pas honneste couverture ?

Voir un autre jeu d'Innocents dans Cholières, Matiniées (Œuvres, éd. Jouaust, 1879, in-8, I, 224-6). — M.

Page 64, ligne 17 : « à leur bailler » ; leur pour se. M. — Ms. 7576 : « Et en se jouant tous deus à se bailler de la neige l'un à l'autre ». — L.

Page 67, lignes 6-7. — « Le meilleur n'en vaut rien. » C'est au fond la même chose que le mot d'Hamlet : « Man delights me not, nor woman neither. » — M.

## XLVI. — Déportements d'un Cordelier.

Avant 1496. À Angoulême. Historique. — L.

Page 69, ligne 1. — Cette Nouvelle, qui est dans tous les manuscrits, manque dans l'édition de 1558. Cl. Gruget, dans l'édition de 1559, l'a remplacée par le récit de propos facétieux attribués au Cordelier de Vale, & débités par lui dans ses sermons. — L.

Page 70, lignes 20-1. — Ms. 7576 : « en lui disant Monsieur de Vale, dévalés » — L.

Il est donc probable qu'on ne prononçait pas Valles, mais Vallés ou Vallès. Adrien de Valois traduisait en latin son nom par Valesius ; le comté de Valois & le Valais sont le même mot, & il convient ici de rappeler que les pasquils ligueurs appelaient Henri III, au lieu de Henri de Valois, Henri dévalé. — M.

Page 73, ligne 22. — « en ceulx » ; ms. : « & ceulx », qui fausse la phrase ; éditions : « voire ceulx ». — Cf. p. 79, ligne 17 : « de ceulx ». — M.

## XLVI — Sermons du Cordelier de Valles pour & contre les maris qui battent leurs femmes.

Page 77, lignes 3-4. — « Nulla est redemptio. » C'est le mot du Pape à propos de Messer Biagio, que Michel-Ange avait mis dans son Jugement dernier. — M.

Page 77, ligne 6. — Les femmes faisoient leur Achilles. Nom d'un syllogisme vainqueur. — M.

Page 77, lignes 16-8. — « C'est la croix qui fait aller & courir les femmes ». N'est pas dans le sens d'argent, de pièce de monnaie marquée d'une croix, comme dans le vers :

Le plus souvent sans croix ni pile (Anc. Poésies, IX, p. 372) ;

Pages 78-80. — Gruget a naturellement pris une partie du vrai commentaire ; cf. p. 73. — M.

XLVII. — Vertueux refus d'un Gentilhomme qui sauve l'honneur de quatre filles de Paris.

Auprès du pays de Perche. Nulle indication de date. — L.

La Nouvelle du Curieux impertinent dans le Don Quichotte de Cervantes a quelque analogie avec celle-ci ; c'est le même thème d'arriver à créer ce qu'on craint & ce qu'on cherche à éviter. — M.

Page 82, ligne 9. — Rien, qui manque dans le ms., ou tout autre substantif, est nécessaire pour donner un sujet au verbe de la phrase. — M.

Page 85, ligne 9. — « sans qu'il y ait de ma faute ». Sans manque dans le manuscrit. — M.

XLVIII. — Malice d'un Cordelier qui, à une noce en Périgord, trouva moyen d'aller prendre la place du mari.

Dans un village du Périgord. Nulle indication de date. — L.

XLIX. — D'une Comtesse étrangère qui ne se contentait pas du roi Charles.

Vers 1490. Règne de Charles VIII. Historique. — L.

Page 95, ligne 11. — « En la Cour du Roy Charles ». L'aventure racontée par Marguerite dans cette Nouvelle est une des plus piquantes de toutes celles qui se trouvent dans l'Heptaméron. Il eût été très curieux de découvrir le nom véritable des personnages mis en scène. Brantôme ne l'a pas fait ; il se contente de dire :

« Voyez, s'il vous plaist, de ces femmes qui ne se contentent ny de leurs marys, ny de leurs serviteurs, grands roys & princes & grands seigneurs ; mais il faut qu'elles aillent au change & que ce grand roy (François I) les avoit bien connues & expérimentées pour telles, & pour les avoir desbauchées & tirées des mains de leurs marys, de leurs mères & de leurs libertez & viduitez.

— J'ay cogneu une bien grande dame, veufve, qui en a fait de mesme : car, encore qu'elle fust quasi adorée d'un très grand, si falloit-il avoir quelques menus autres serviteurs, afin de ne pas perdre toutes les heures du temps & demeurer en oisiveté ; car un seul ne peut pas en ces choses y vaquer ny fournir toujours : aussi que telle est la règle de l'amour, que la dame d'amour n'est pas pour un temps préfix, ny aussi pour une personne préfixe, ny seule arrestée. Je m'en rapporte à cette Dame des Cent Nouvelles de la Reyne de Navarre, qui avoit trois serviteurs au coup & estoit si habile qu'elle les sçavoit tous trois fort accortement entretenir. » (Dames galantes, Discours IV, t. VII, p. 396, des Œuvres complètes, édition in-8 ; éd. Lalanne, IX, 716.)

Quant au héros principal, le nom de Hastillon sous lequel il est désigné nous autorise à faire une conjecture. Ne serait-ce pas Jacques de Chastillon, Chambellan des Rois Charles VIII & Louis XII, Lieutenant des cent Gentilshommes du roi

Charles VIII, qui fut tué au siège de Ravenne en 1512. Brantôme lui a consacré le XIX Discours de son livre sur les Capitaines françois : « Il avoit esté », dit-il, « l'un des grands favoris & mignons du Roy Charles VIII & mesme au voyage du royaume de Naples ; aussi disoit-on alors : « Chastillon, Bourdillon & Bonneval gouvernent le sang royal. » (Brantôme, Œuvres complètes, II, 103 ; éd. Lalanne, II, p. 305 & 422.) Dans un état des cent Gentilshommes pensionnaires de l'Hôtel du Roy Charles VIII pour l'année 1490-91, on trouve : « À messire J. Gaucher de Chastillon, Chevalier, Roy d'Ivetot, Lieutenant, la somme de quatre cens livres, pour ses gages & entretenement durant la dite année, qui est au feur de trente trois livres six sols huit deniers par mois. » (Histoire de Charles VIII, par Godefroy ; 1684, in-fol., p. 611.) — L. — Sur le dernier point, voir la juste rectification de M. Frank, III, 484-6. — M.

Nous transcrivons la note postérieure de M. Lacroix (éd. de 1858, p. 325) :

« Nous avons découvert d'une manière à peu près certaine les véritables noms des trois Gentilshonimes François qui sont les héros de cette Nouvelle & que la Reine de Navarre nomme Astillon, Durassier & Valnebon. On lit dans la Vie de Jacques de Chastillon, par Brantôme : « Il avoit esté, &c. Aucuns y mirent Galliot, qui fut dit depuis le Grand Escuyer Galliot, & estoient ces trois, avec le Roy, des tenans aux tournois qu'il fit là en la ville de Naples & par tous les autres, mais on disoit que Chastillon l'emportoit par dessus tous les autres, fust en valeur, fust en crédit. » M. Le Roux de Lincy avait reconnu Chastillon dans Astillon… mais M. Le Roux de Lincy n'a pas donné suite à sa découverte en retrouvant Galliot & Bonneval sous les noms de Valnebon & de

Durassier. Jacques de Genouillac, dit Galliot, s'appelait le seigneur d'Acier ; il fut l'un des preux de Charles VIII à la bataille de Fornoue, & il se distingua dans les guerres d'Italie ; il devint Grand Maître de l'artillerie, puis Grand Écuyer de France sous François I, & mourut Gouverneur du Languedoc en 1516. Germain de Bonneval — Valnebon est l'anagramme de son nom, — Conseiller & Chambellan du Roi, fut aussi un des sept Gentilshommes qui combattirent auprès du Roi à Fornoue, vêtus & armés de même que lui. Il périt à la bataille de Pavie. » — P. L.

Page 96, lignes 3-4. — Éd. de 1558. Le manusc. que nous suivons portait : « la parole & la crainte de sorte, &c. » — L.

Page 99, lignes 12-3. — « En nul livre », vient du Ms. 7576 ; le manuscrit habituellement suivi portait la mauvaise leçon : « en mil lieues ». — M.

Page 99, lignes 14-5. — Var. en correction du Ms. 7576 : « s'il estoit ainsi qu'il la pût deviner ». — L.

Page 99, ligne 16. — Il leur dit, manque dans le Ms. — M.

Page 102, ligne 22. — Ms. 7576 : « pour vous contanter ». — L.

### L. — Malheureuse mort d'un Gentilhomme Crémonois.

Vers 1544. À Crémone, en Italie. — L.

Page 107, lignes 11-2.— Ms. 7576 : « il n'y a pas encore un an ». — L.

Page 112, lignes 29-30. — « Il est escript qu'il n'y a rien nouveau soubz le soleil ». Nibil sub sole novum. Éccles., I, 10. — M.

TROMPERIES FÉMININES ET MASCULINES PAR AVARICE,

VENGEANCE ET MALICE.

PROLOGUE

Page 117, lignes 9-12. — Éd. de 1558 : « Mais tous ceux de la compaignie, aussi tost qu'ils en furent advertiz, pour le desir d'ouyr sa bonne instruction, se diligentèrent tant de s'abiller qu'ilz ne la feirent guères attendre. — L.

Page 118, lignes 17-9. — « Nolite confidere in principibus, — in filiis hominum in quibus non est salus ». Psalm. CXLV, v. 1-2. — M.

LI. — Cruauté du Duc d'Urbin vis-à-vis de celle qui avait servi d'intermédiaire entre son fils & l'ami de celui-ci.

De 1510 à 1538. En Italie, Duché de Mantoue. Historique. — L.

Page 119, lignes 6-8. — « Le Duc d'Urbin nommé le Préfect, lequel espousa la seur du premier Duc de Mantoue. »

Ms. 7576. Le manusc. que nous suivons portait : « Le Duc d'Urbin nommé le Parfaict, lequel espousa la seur du premier Duc de Navarre ». — Dans les édit. de 1558, 1559 & suivantes, cette Nouvelle commence ainsi : « Un Duc d'Italie, duquel je tairay le nom ».

François-Marie de la Rovere, né le 24 mars 1491, Préfet de Rome, neveu du Pape Jules II. Élevé à la Cour de France, il fut un des grands capitaines de son temps, surtout au commencement

de sa carrière. Il poignarda, en 1511, le Cardinal Alidosio, Légat de l'armée ecclésiastique à Bologne, & mourut empoisonné en 1538. Il avait épousé Éléonor-Hippolyte de Gonzague, fille de Jean-François II, quatrième marquis de Mantoue & sœur de Frédéric, deuxième duc de Mantoue. Le jeune prince de dix-huit ans, héros de cette Nouvelle, doit être Gui Ubald, né en 1514, successeur de son père. D'après Moréri, ce duc d'Urbin aurait eu un autre fils nommé François & mort jeune, mais l'Art de vérifier les dates ne parle pas de lui. François-Marie fut un grand protecteur des Arts & des Lettres. À sa Cour florissaient Raphaël, B. Castiglione & d'autres. Voyez, à ce sujet, M. J. Dumesnil, Histoire des plus célèbres amateurs italiens & de leurs relations avec les artistes, &c. Paris, 1853, in-8, p. 13 & suiv. — L.

Page 123, lignes 16-7. — Éd. de 1558 : « que la pluspart des Italiens, je dy la plus part, car il y en a d'autant gens de bien qu'en toutes autres nations ». — L.

Page 123, lignes 17-8. — Le manusc. donne : « que les Italiens estoient subjectz à tous vices par excellence ». Il faut évidemment lire trois pour se rapporter à la suite : « Vous nous avez dit l'un des trois vices, mais il faut savoir les deux autres ». — M.

Page 124, ligne 4. — En ont vu ; le manusc. donne en ont eu, qui convient moins au sens & se corrige bien facilement. — M.

Page 124, lignes 7-8. — Vrayement, dist Geburon, quand Rivolte fut prins des François, &c. »

La prise de Rivolte par l'armée française, sous la conduite de Louis XII, date de l'année 1509. Il y a une relation de cette prise dans le livre suivant : Livre nouvellement translaté de l'italienne rime en ryme françoise, contenant l'advenement du Roy de

France, Louis XII, à Milan, & la triomphante entrée audict Milan. Lyon, 1509, in-4. — L.

Page 124, ligne 14. — Respondant. Ms. « respondit », qui ne convient pas au verbe dist de la ligne suivante. On pourrait conserver respondit, mais il faudrait alors supprimer dist. — M.

## LII. — Bon tour d'un valet d'un Apothicaire d'Alençon au Seigneur de la Tillerière & de l'Avocat Bacheré, qui comptaient déjeuner à ses dépens.

De 1515 & 1525. — À Alençon. Anecdotique. — L.

Page 127, ligne 8, à page 128, ligne 2. — Ms. 7576 : « En la ville d'Alençon, du temps du Duc Charles dernier, y avoit un Avocat bon compagnon & bien aimant déjuner matin. Un jour, étant assis à sa porte, vit passer devant lui un Gentil homme qui se nommoit le Seigneur de la Tillerière, lequel, à cause du très grand froid qu'il faisoit, étoit venu à pié de sa maison à la ville pour quelques affaires & n'avoit oublié au logis sa grosse robe fourée de renars. Et, quand il vid l'Advocat qui estoit de sa complexion, lui dit qu'il avoit fait ses affaires & qu'il ne restoit sinon de trouver quelque bon déjuner. L'Avocat dit de déjuners ilz trouveroient assez, mais qu'ilz eussent un défraieur, &, en le prenant par desous le bras, lui dit : « Allons, mon compère, nous trouverons peut être quelque sot qui paiera l'écot pour nous deus ». Il y avoit derrière eux le Valet d'un Apothicaire fin & inventif, auquel cet Avocat menoit toujours la guerre, &c., &c. » Il y a encore des différences très notables entre les deux rédactions de cette Nouvelle. La rédaction du Ms. 7576 a été suivie dans l'édition de 1558. — L.

Comme les noms de lieux tirés du tilleul sont nombreux en France & surtout en Normandie, on pourroit croire que la Tillelière pourrait être la meilleure leçon. C'est, au contraire, la Tirelière qui est la bonne, comme on peut le voir dans la note locale & absolument concluante que nous devons à notre confrère & ami M. Louis Duval, archiviste de l'Orne. — M.

« Le lieu de la Tirelière, commune de Saint-Germain-du-Corbéis, est à quatre kilomètres d'Alençon. Ce lieu dit est figuré sur la carte de l'État-major & sur la carte nouvellement exécutée par le service vicinal de l'Orne (Cantons est & ouest d'Alençon). Seulement, dans cette dernière carte, la Tirelière est transformée en Tillière.

Odolant-Desnos en a parlé :

« La Tirelière est le nom d'une ancienne gentilhommière, avec douves & pièce d'eau, située dans la commune de Saint-Germain-du-Corbéis, à quatre kilomètres d'Alençon. Ce fief, qui s'étendait jusque dans le faubourg de Montsor, n'était primitivement qu'une simple vavasserie, ainsi désignée dans l'aveu rendu par Guillaume Pantolf au comte d'Alençon en 1391. Jean-Pierre de Crouches & Marie Capet, son épouse, en rendirent plus tard aveu au duc d'Alençon. La Tirelière, acquise par René de Saint-Denis, gouverneur d'Alençon, servit, en 1592, à composer la baronnie de Herté, érigée en sa faveur par Henri IV. Odet de Saint-Denis, fils de René, obtint des lettres de démission de ce fief en 1602, après l'avoir vendu à Jean Brichard. Des héritiers de ce dernier il passa, par suite d'une nouvelle vente, au sieur Cochon de Vaubougon, dont la fille le porta en mariage à Georges Desmoulins, qui le fit unir au marquisat de l'Isle.

Dans l'État des fiefs & choses en tenant nature qui sont dans l'étendue du Bailliage d'Alençon, dressé en 1674 (Arch. de l'Orne, série B), se trouve un article ainsi conçu : « Les tenans du fief de la Tirelière, appartenant au sieur de l'Isle, colonel d'un régiment ».

Quant à la rue où l'apothicaire cueillit le mirifique pain de sucre en question, on peut éprouver l'embarras du choix ; car il existe plusieurs documents qui attestent que certaines rues étaient d'une saleté telle que l'on pouvait leur donner le nom d'une rue de Niort que vous pouvez connaître, la rue du Merdieu (aujourd'hui rue Mère-Dieu). Toutefois, je crois devoir vous signaler, à Alençon, la rue des Fumiers, mentionnée dans un aveu rendu au domaine d'Alençon le 8 mars 1564 (Arch. de l'Orne, série A, Régl. du domaine). Cette rue avoisinait la rue de Sarthe & la rue des Marais. — Louis Duval.

Page 128, lignes 7-8. — Le sale objet, si gelé a qu'il sembloit un petit pain de sucre fin », ne doit-il pas nous faire comprendre qu'autrefois le sucre, qui était un médicament encore plus qu'un luxe & se vendait avec les remèdes, ne se fabriquait pas en pains aussi gros que maintenant & qu'il devait y en avoir de plusieurs tailles. L'acheteur devait mieux aimer avoir un pain entier qu'un morceau cassé, & le vendeur, selon son intérêt, le vendait à la fois à la dimension & au poids le plus strict, à cause de sa rareté. — M.

## LIII. — Histoire de M de Neufchatel, du Prince de Belhoste & du Seigneur des Chériots.

Règne de François I. Nulle indication de lieu. — L.

Page 132, lignes 5-12. — Édit. de 1558 : « Le Roy François, premier du nom, estant en un chasteau fort plaisant où il estoit allé avecques petite compagnie, tant pour la chasse que pour y prendre quelque repos, avoit en sa compagnie un Seigneur autant honneste, vertueux & sage & beau Prince qu'il y en eût point en sa Court. » — L.

Page 134, lignes 1-3. — Édit. de 1558 : « Ce Seigneur print fort grande amitié à une Dame veufve qui avoit réputation d'estre la plus belle que l'on eust sçeu regarder. » — L.

— « Nous croyons que c'est la veuve de Louis d'Orléans, Duc de Longueville, & dont le second fils, Louis, II du nom, héritier du Duché de Longueville & de la Principauté de Neufchatel, mourut le 9 juin 1537. La Duchesse douairière, qui survécut à son mari jusqu'en 1543, était Jeanne de Hochberg, fille unique de Philippe, Comte souverain de Neufchâtel. On la désignait, suivant l'usage, par son nom de famille, Madame de Neufchâtel. » Paul Lacroix, éd. de 1858, p. 342.

Page 134, ligne 22. — Le Seigneur des Chériots ne serait-il pas un d'Escars, en jouant sur la coupure des cars pour des chars ? — M.

Pag 135, lignes 2-3. — « Mais elle, qui estoit fille d'Eve ». Nous prenons cette leçon au ms. 7576 ; la leçon du manuscrit habituellement suivi « fille du Duc » est évidemment fautive. — M.

## LIV. — Rire de la femme de Thogas en voyant l'ombre de son mari & de sa servante.

Entre les Pyrénées & les Alpes. Nulle indication de date. — L.

Page 145, ligne 7. — « Ung Gentil homme nommé Thogas ». En supprimant l'b, cela donnerait exactement Sagot comme anagramme. — M.

Page 148, lignes 2-4. — Similes sunt pueris sedentibus in foro, & loquentibus ad invicem, & dicentibus : Cantavimus vobis tibiis, & non saltastis ; lamentavimus, & non plorastis. Lucæ VII, 32. — M.

## LV. — La Veuve d'un Marchant de Sarragosse interprète le testament de son mari en vendant un chat le prix d'un cheval.

À Sarragosse en Espagne. Nulle indication de date. — L.

Page 151, lignes 3-7. — Éd. de 1558 : « En la ville de Sarragoce y avoit un pauvre Marchant, le quel voyant sa mort approcher & qu'il ne pouvoit plus tenir quelque peu de bien qu'il avoit acquis avec mauvaise foy ». — L.

Page 152, ligne 18. — Éd. de 1558 : « car je surviendray à la nécessité de mes enfans ». — L.

Page 153, ligne 18. — Ms. 7576 : « & quatre vingt dis neuf pour le chat ». — L.

Pages 153-6. — Dans les éditions de 1558 & 1559 cet Épilogue a été remplacé par un autre, qui ne renferme que des réflexions banales sur l'avarice humaine & qui est plus court. Boaistuau & Cl. Gruget n'ont pas osé reproduire les opinions hardies émises dans ce passage de l'Heptaméron. – L.

Voici comment, dans l'édition de 1558, se termine l'épilogue de cette Nouvelle :

« Appellez vous », dist Guebron, « s'égarer donner son bien à l'Église & aux pauvres Mandiens ? — Je n'appelle point errer », dist Parlamente, « quand l'homme distribue aux pauvres ce que Dieu a mis en sa puissance. Mais de donner tout ce qu'on a à sa mort & de faire languir de faim sa famille puis après, je n'approuve pas cela, & me semble que Dieu auroit aussi acceptable qu'on eût sollicitude des pauvres orphelins qu'on a laissez sur terre, lesquelz, n'ayans moyen de se nourrir & accablez de pauvreté, quelquefois, au lieu de bénir leurs pères, les maudissent quand ilz se sentent pressez de faim, car celuy qui cognoist les cueurs ne peult estre trompé & ne jugera pas seulement selon les œuvres, mais selon la foy & charité qu'on a eue à luy. — Pourquoy est ce donc », dist Guebron, « que l'avarice est aujourd'huy si enracinée en tous les estats du monde que la pluspart des hommes s'attendent à faire les biens lorsqu'ilz se sentent assaillis de la mort & qu'il leur faut rendre compte à Dieu ? Et croy infailliblement qu'ils mettent si bien leurs affections en leurs richesses que, s'ilz les pouvoient emporter avec eulx, ilz le feroient volontiers. Mais c'est l'heure où le Seigneur leur fait sentir plus griefvement son jugement que à l'heure de la mort, car tout ce qu'ilz ont fait tout le temps de leur vie, bien ou mal, en un instant se représente devant eulx. C'est l'heure où les livres de noz consciences sont ouvertz & où chacun peult y veoir le bien & le mal qu'il a faict. Car les esprits malings ne laissent rien qu'ilz ne proposent au pécheur, ou pour l'induire en une présumption d'avoir bien vescu, ou à une deffiance de la miséricorde de Dieu, afin de le faire tresbucher du droit chemin. — Il me semble, Hircan, » dist Nomerfide, « que vous sçavez quelque histoire à ce propos. Je vous prie, si la pensez digne de cette compagnie, qu'il vous plaise nous la dire. — Je le veux bien, » dist Hircan, « &, combien qu'il me

fasche de compter quelque chose à leur desavantage, si est ce que, veu que nous n'avons espargné ni Roys, ni Ducs, ni Comtes, ni Barons, ceux icy ne se doibvent tenir offencez si nous les mettons au reng de tant de gens de bien, mesmes que nous ne parlons que des vicieux, car nous sçavons qu'il y a des gens de bien en tous estats & que les bons ne doivent estre interessez pour les mauvais. Mais laissons ces propos & donnons commencement à nostre histoire. » — L.

Page 154, lignes 31-2. — « Pour toute oblation il nous demande le cœur contrit & humilié : » Cor contritum & humiliatum Deus non despicit. — Psalm. L, 18. — M.

Page 155, ligne 32, & 156, ligne 6. — « Du rang de ceulx que Virgile dit : Dante : Passe oultre & n'en tiens compte. » C'est le vers

Non ragioniam di lor, ma guarda e passa,

## LVI. — Comment, à Padoue, une veuve se trouve avoir fait épouser à sa fille un Cordelier.

À Padoue en Italie. Nulle indication de date. — L.

Page 165, lignes 8-11. — « Mais la belle Dame sans mercy respond : — Qu'il siet bien que l'on le die — Pour en tirer quelque confort. »

Ce passage du poëme d'Alain Chartier a déjà été une fois cité par la Reine de Navarre dans la Nouvelle xii. — L. (Voir t. II, p. 24, & aux notes, IV, p. 242.)

La 36 Nouvelle de Morlini (éd. Corpet, p. 76-7), De monacbo qui duxit uxorem, & la fable v de la xi Nuit de Straparole (édit.

Jannet, II, 1857, p. 305-10), ont dans le détail quelques points de ressemblance avec la Nouvelle de Marguerite. — M.

### LVII. — Histoire d'un Seigneur Anglais qui se contente de porter sur son vêtement le gant d'une Dame.

De 1450 à 1500. En Angleterre. Historique. — L.

« Vous avez le Milord d'Angleterre des Cent Nouvelles de la Reyne de Navarre, qui porta de mesme le gand de sa maistresse à son costé & si bien enrichy. J'ay cogneu force Gentilshommes qui, premier que porter leurs bas de soye, prioient les dames & maistresses de les essayer & les porter devant eux quelques huict ou dix jours, du plus que du moins, & puis les portoient en très-grand vénération & contentement d'esprit & de corps. » Brantôme, Dames galantes, Discours II ; éd. Lalanne, IX, 309.

Page 167, lignes 13-5. — « Le Roy Louis unziesme envoya en Angleterre le Seigneur de Montmorency pour son Embassadeur. »

L'Histoire de la Maison de Montmorency ne fait mention d'aucun Seigneur de ce nom envoyé par Louis XI Ambassadeur en Angleterre. (Voy. Duchesne, Histoire généalogique de la Maison de Montmorency, &c. ; Paris, 1624, in-fol.) C'est seulement en 1546 que François de Montmorency, Seigneur de la Rochepot, fut envoyé comme Ambassadeur en Angleterre. (Voy. Duchesne, p. 366.)

Dans quelques manuscrits il y a : le roy Louis douze. Cela aurait alors rapport à Guillaume de Montmorency, père du connétable ; mais, dans la notice historique sur Guillaume, il n'est nullement parlé de cette mission. (Voyez Duchesne, p. 354-355.)

M. Génin, éditeur des Lettres de Marguerite d'Angoulême, pense qu'il est ici question du Connétable de Montmorency (i Recueil, 1841 ; in-8, p. 151). Nous ignorons sur quels garants il peut appuyer son assertion. Du reste voici un passage d'une lettre de Marguerite au Connétable, qui est bien en rapport avec ce qui est dit, à la fin de cette Nouvelle, sur l'humeur galante du seigneur de Montmorency : « J'ay monstré vostre lettre à la Damoiselle Marguerite de Lorraine, qui n'a laissé pour son habit gris à avoir souvenance du temps passé, & vous asseure qu'elle s'acquitte sy bien à prier Dieu pour vous que, sy toutes les dames qui vous ont donné la tous en faisoient aultant, vous en deveriés point avoir regret au temps passé, car leurs oraisons vous mettroient en Paradis, où après longue & bonne vie desire vous voir. » — L.

Page 170, ligne 26. — Éd. de 1558 : « qu'il n'eust point voulu vivre en telle enguisse ». — L.

Page 171, lignes 4-5. — Ms. 7576. Cette phrase manquait dans le manuscrit que nous suivons. — L.

Page 171, lignes 22-3. — Éd. de 1558 : « le quel elle n'avoit pas moins aimé que l'autre ». — L.

Page 172, lignes 4-5. — Salutate invicem in osculo sancto. Paul, ad Rom., XVI, 16 ; I ad Cor., XVI, 20 ; II ad Cor., XIII, 12 ; Petri I, 14. — Salutate fratres omnes in osculo sancto. I ad Tbess., V, 26. — M.

## LVIII. — Méchant tour d'une Dame d'un Gentilhomme, auquel elle donne rendez-vous & qu'elle fait passer pour un voleur.

Règne de François I. Nulle indication de lieu. – L.

Page 176, lignes 6-7. — « En la Court du Roy François I y avoit une Dame de fort bon esperit ».

Ne serait-ce pas à elle-même que Marguerite aurait fait allusion ici ? Les théories qu'elle a développées plusieurs fois, dans ses Épilogues sur l'amour & sur les rapports de politesse des hommes avec les femmes, sont tout à fait en rapport avec ce qu'elle dit au sujet des serviteurs qu'une Dame peut se permettre, sans exciter en rien les soupçons de son mary. Il est difficile de rien conjecturer au sujet du galant auquel elle aurait joué le tour qu'elle raconte.

Dans la Nouvelle suivante, Marguerite revient sur le même sujet & raconte comment cette même dame s'y est prise pour convaincre son mari d'infidélité & le forcer à la conduire à la Cour d'où, par jalousie, il l'avoit éloignée. Si l'on se rappelle ce que nous avons dit dans la Notice sur la vie privée de Marguerite (t. I de l'éd. des Bibl., p. LXXIV) au sujet de ses rapports avec ses deux maris, on sera d'autant plus porté à adopter notre conjecture sur ces deux Nouvelles. — L.

Page 176, lignes 122-4. — « Et elle, qui n'avoit faulte de nulle finesse de femme, s'en alla à Madame Marguerite, fille du Roy, & à la Duchesse de Montpensier. »

Marguerite de France, Duchesse de Savoye & de Berry, née à Saint-Germain en Laye le 5 juin 1523. Elle avait eu pour parrain Jean, Cardinal de Lorraine, & pour marraine Marguerite elle-même, qui était sa tante paternelle. Promise en mariage à l'âge de trois ans à Louis de Savoye, fils du Duc Charles III, elle épousa, le 9 juillet 1549, Emmanuel-Philibert, Duc de Savoye, frère puîné du prince Louis. Elle mourut, âgée d'un peu plus de cinquante &

un ans, le 15 septembre 1574. Cette Princesse a été l'une des femmes les plus remarquables de son temps. Brantôme lui a consacré un article dans ses Dames illustres (t. V, p. 230, des Œuvres complètes, éd. in-8 ; éd. Lalanne, VIII, 328-37). On peut voir aussi les Éloges & les Vies des Reines, Princesses, &c., du P. Hilarion de Coste ; Paris, 1647, in-4, t. II, p. 278. La Duchesse de Montpensier, Jacqueline de Longwick, Comtesse de Bar-sur-Seine, fille de J. Ch. de Longwick, Seigneur de Givry, & de Jeanne, bâtarde d'Angoulême. Mariée en 1538 à Louis de Bourbon, deuxième du nom, Duc de Montpensier. (Voy. Histoire généalogique de la Maison de France du P. Anselme, t. I, p. 355.) — L.

### LIX. — De la même Dame qui vient à sa fantaisie pour s'être arrangée à surprendre son mari avec leur Chambrière.

Nulle indication de lieu. — L.

Page 185, lignes 13-4. — « Il luy dit qu'il n'en sçavoit pas de meilleur que de jouer au cent. »

Il est probable que Marguerite a voulu désigner ici le jeu des cartes que nous appelons aujourd'hui le piquet, & qui se joue en cent points. Ce jeu est ancien ; on le trouve cité parmi tous ceux que Rabelais énumère au livre I, ch. XXII, de Gargantua. — L.

### LX. — Histoire d'un pauvre mari forcé de reprendre sa femme qui l'avait abandonné pour vivre avec un Chantre du Roi.

Entre 1914 & 1515. À Paris & à Blois. Historique. — L.

Page 192, lignes 8-9. — « En la ville de Paris y avoit ung homme de si bonne nature, &c. »

En disant que le mari, bigame sans le savoir, vint à Blois peu après que François I fut monté sur le trône, Marguerite fixe entre les années 1514 & 1515 le dénoûment de cette aventure, puisque François I fut sacré le 25 janvier 1515. Louise de Savoye est nommée Madame la Régente, ce qui porte la scène au mois d'août 1515, pendant l'absence du Roi, qui se trouvait alors en Italie, tout prés de remporter la victoire de Marignan. — L.

## Tome IV · 20

DE CEULX QUI ONT FAIT LE CONTRAIRE DE CE QU'ILS DEVOIENT OU VOULOIENT.

LXI. — Réconciliation d'un mari & de sa femme après le concubinage de celle-ci avec un Chanoine d'Autun.

En 1515. À Autun. Historique. — L.

Page 208, ligne 10 : « qui ne fut pas si sot qu'il ne s'en aperçeut » ; le manusc. donne par erreur « … si tost… » — M.

Page 213, lignes 21-2. — « Or advint que en ce temps-là la Royne Claude, femme du Roy François, &c. »

Ce passage nous donne, d'une manière approximative, la date de cette Nouvelle. Claude de France, fille de Louis XII & d'Anne de Bretagne, première femme de François I, mourut le 20 juillet 1524. Louise de Savoye est désignée sous les noms de « Madame la Régente, mère du Roy » ; c'est en l'année 1515, lors de son premier voyage en Italie, que François I donna à sa mère le titre & le

pouvoir de Régente de France. Il est probable que l'aventure du chanoine d'Autan se rapporte à cette dernière époque. — L.

Page 216, lignes 24-7. — Éd. de 1558 : « Si est il meilleur, dist Hircan, que l'on ait plus de craincte du Saint-Sacrement, lequel n'estant reçeu en foy & charité est en damnation éternelle, que des yeux d'une femme. » — L.

Page 217, lignes 31-2. — « se font gloire… s'accusent ». Le manusc. que nous suivons donne seulement : s'est longuement couppée, qui ne rapporte pas à maintes, sujet pluriel. — M.

### LXII. — Comment une Dame se coupe en racontant comme arrivé à une autre ce qui lui était arrivé à elle-même.

Règne de François I. Nulle indication de lieu. Historique. — L.

Page 219, lignes 6-7. — « Au temps du Roi François premier y avoit une Dame de sang roial, &c. » :

La Dame du sang royal dont Marguerite parle avec tant d'éloges peut bien être Louise de Savoye, qui aimait beaucoup entendre raconter des aventures de toutes sortes. L. — On peut voir dans l'Introduction de M. Le Roux de Lincy, I, 185, ce qu'il a dit au sujet de l'affection de Marguerite pour sa mère. — M.

### LXIII. — Vertueux refus d'un Gentilhomme qui sauve l'honneur de quatre filles de Paris.

De 1515 à 1520. À Paris. Historique. — L.

— Cette Nouvelle manque dans l'édition de 1558, donnée par Boaistuau ; elle a été publiée pour la première fois par Gruget en 1559. — L.

Page 225, ligne 6. — En la ville de Paris se trouvoient quatre filles, &c. Cette Nouvelle est, sans aucun doute, le récit d'une aventure, ou mieux d'un projet d'aventure, qui se rapporte à la jeunesse de François I. Le Gentilhomme, que son maistre avoit fait Prévôt de Paris, est Jean de La Barre, dont nous avons eu déjà l'occasion de parler. — L. — Voy. t. I, p. 262, t. III, p. 225, & t. IV, p. 220-1.

LXIV. — À force de vouloir éprouver un homme, une Dame Espagnole le réduit à entrer en religion.

À Valence, en Espagne. Nulle indication de date. — L.

LXV. — Une vieille met un cierge sur la tête d'un soldat endormi, en croyant le mettre sur une des statues d'un sépulcre.

Vers 1525. À Lyon. Historique. — L.

Page 241, lignes 4-5. — « En l'église Sainct-Jehan de Lyon y a une chapelle fort obscure, &c. »

Nous citerons ici quelques extraits d'une lettre que nous a écrite M. Péricaud, auteur de plusieurs ouvrages remarquables sur la ville de Lyon :

« Marguerite vint à Lyon pour la première fois en 1525 ; elle avait alors trente-cinq ans. Le 11 avril de cette année elle perdit son premier mari, Charles d'Alençon ; les augustes époux avaient pris leur logement dans la maison de l'Obédiencier de Saint-Just. Les funérailles de Charles, qui fut inhumé dans l'église de Saint-Just, se firent avec une grande pompe. Il est à croire que, pendant la dernière maladie de son mari, Marguerite fit dans l'église Saint-Jean la neuvaine dont il est question dans la dernière Nou-

velle de l'Heptaméron. Nous pensons aussi qu'il faut rapporter à cette époque l'historiette de la dévote qui, dans la chapelle du Saint-Sépulcre, mit sa chandelle sur la tête d'un soldat qui dormait, pensant qu'il fût de pierre comme toutes les statues qui étaient dans cette chapelle. Voyez sur cette chapelle, qui fut saccagée par les calvinistes en 1562, Quincarnon sur Saint-Jean, p. 98, & l'abbé Jacques, Église primatiale de Saint-Jean, p. 41, » &c.

L'ouvrage de Quincarnon est très-rare. L'exemplaire que possédait notre confrère Coste dans sa bibliothèque lyonnaise était regardé comme unique ; il a pour titre : Les Antiquités & la fondation de la métropole des Gaules ou de l'Église de Lyon & de ses chapelles, par le sieur de Quincarnon ; Lyon, Math. Libéral, 1673, petit in-12. » — L.

Les deux chapelles les plus importantes de Saint-Jean de Lyon étaient celles de la Très-Sainte Eucharistie, dite de Bourbon, élevée en 1449 par Charles de Bourbon, Primat des Gaules, & par son frère Paul de Bourbon & de Beaujeu, mari d'Anne de France, fille de Louis XI, & celle du Saint-Sépulcre ou du Vendredi Saint, construite à l'extrême commencement du XV siècle par l'Archevêque de Lyon, Philippe de Turey, & son frère Pierre, Cardinal légat sous Alexandre V & abbé de l'Isle (Barbe ?). Le tombeau décrit par Marguerite, ayant été détruit en 1562 par les protestants, ne figure naturellement pas dans Charles de Quincarnon, « Les antiquités & la fondation de la Métropole des Gaules ou de l'Église de Lyon & de ses chapelles, avec les épitaphes que le temps y a religieusement conservées », livret rarissime de 1673, réimprimé une première fois en 1846 par M. Monfalcon dans la collection des Bibliophiles lyonnais, & l'année dernière (1879)

par M. Guigue pour M. Georg, dans la jolie « Collection lyonnaise » dont elle forme le n 5. Le livre de J. de Bombourg : « Les Tableaux & les Statues de Lyon au XVII siècle », Lyon, 1675, que j'ai réimprimé avec M. Rolle dans la seconde série des Archives de l'art français, II, 1862, p. 99-175, parle seulement (p. 102) d'un tableau postérieur « qui représente le saint Sépulchre peint par Stellat le père ».

Les naïvetés paysannes ne sont pas encore aussi loin de nous qu'on le pourrait croire. La neuvaine de sainte Geneviève qu'on célèbre à Saint-Etienne du Mont, & à propos de laquelle s'établit, dans la première quinzaine de janvier, une sorte de petite foire pieuse, était, il y a une vingtaine d'années encore, très suivie. La première année qu'on ouvrit la nouvelle Bibliothèque Sainte-Geneviève on fut très étonné de voir, pendant la neuvaine, des bonnes femmes vouloir en monter l'escalier à genoux comme si ce fût une autre Santa Scala, &, pendant quelques années, il y a eu, à la même date, toutes sortes de visiteuses, leur panier au bras, qui, en sortant de l'église de la sainte, venaient visiter a sa bibliothèque ». — M.

Page 242, ligne 20. — Dans l'édition de 1558 toute cette fin de la Nouvelle & l'Épilogue entier ont été supprimés. Cl. Gruget, dans l'édition de 1559, a rétabli l'Épilogue ; toutefois il ne fait pas mention du crucifix qui avait parlé. — L.

Le crucifix de Saint-Jean de Lyon était de bois revêtu de métal précieux ; on le voit dans Quincarnon, p. 119 :

« Un Ministre, nommé Ruffy, le principal ou le premier, dit Viret, ayant fait abattre un grand crucifix élevé au milieu de cette métropole, dont une partie était d'argent & l'autre couverte de

lames du même métal, après avoir été mis en pièces, il le fit porter chez lui. »

Voir Viret ; voir aussi : « Discours des premiers troubles avenus à Lyon, avec l'apologue pour la même ville contre le libelle faussement intitulé : La juste & sainte défense de la ville de Lyon, » par Messire Gabriel de Saconnay, Précenteur & Comte de Lyon ; Lyon, Michel Jove, 1569. L'épître au Roi est datée d'août 1563. — M.

La Cour, depuis Charles VIII, était fréquemment à Lyon pour y avoir les nouvelles des guerres d'Italie. On trouve plus d'une fois dans les Œuvres de Marguerite la trace de ses séjours à Lyon ; ainsi cette pièce sur le Rosier du jardin des Célestins de Lyon :

Sur ce rosier d'immortelle verdeur
Les cinq roses d'immortelle couleur
Nous démontrent d'amour la véhémence ;
Sentons ung peu doncq quelle en est l'odeur,
Et en mangeons pour goûter la saveur,
Bien qu'il y ait d'amertume apparence.

En tout huit strophes de six vers sur les deux mêmes rimes, alternées, comme disposition, de strophe en strophe ; la strophe impaire étant aab aab, les impaires sont bba bba. C'est d'ailleurs une pièce uniquement pieuse.

Nous savons, par le dernier ouvrage de M. de Laborde, les Comptes des Bâtiments du Roi au XVI siècle, II, 232, qu'il se disait aux Célestins de Lyon une messe quotidienne pour les Rois de France ; Marguerite a dû aller l'entendre plus d'une fois. — M.

## LXVI. — Affront fait par erreur à Antoine de Bourbon & à sa jeune femme Jeanne d'Albret.

En 1548. Dans un château de la Guyenne. Historique. — L.

Page 245, ligne 1. — Cette Nouvelle ne se trouve pas dans l'édition de 1558 ; elle a été publiée pour la première fois par Claude Gruget en 1559.

Page 245, lignes 7-8. « L'année que Monsieur de Vendosme épousa la Princesse de Navarre » :

C'est-d-dire en l'année 1548. Antoine de Bourbon, fils de Charles de Bourbon & de Françoise d'Alençon, né le 22 avril 1518, épousa le 20 octobre 1548 Jeanne de Navarre, fille unique de Marguerite & mère du Roi de France Henri IV. — L.

Il faut remarquer que Marguerite, morte le 20 décembre 1549, ne survécut que quatorze mois au mariage de sa fille. — M.

Page 247, lignes 9-10. — « Une Damoiselle de céans, dont ung Prothenotaire estoit amoureux » :

Brantôme commence ainsi le XXVIII Discours sur les grands Capitaines & Hommes illustres Françoys :

« Monsieur de l'Escun, frère de M. de Lautreq, fut un bon Capitaine, mais pourtant plus hardy & vaillant que sage de conduite. Il avoit esté desdié à la robe longue & estudia long temps à Pavie du temps du Grand-Maistre Chaumont, que nous tenions l'estat de Milan paisible, & l'appeloit-on le Prothenotaire de Foix ; mais je pense que c'estoit, comme dit l'Espagnol, un letrado que non tenia mucbas letras, c'est-à-dire un lettré qui n'avoit pas beaucoup de lettres, comme estoit la coustume de ce

temps là des Prothenotaires, & mesme de ceux de bonne Maison, de n'estre guères sçavans, mais de se donner du bon temps, d'aller à la chasse, de se pourmener, faire l'amour, & la pluspart faire cocus les pauvres Gentils hommes qui estoient à la guerre. Aussi de ce temps se chantoit une chanson d'une Dame :

Passerez vous tousjours par cy, (bis)
Prothenotaire sans soucy ?

(Brantôme, t. II, p. 144, des Œuvres complètes, édit. in-8.)

Les Prothonotaires Apostoliques avaient été institués, au nombre de douze, dans les premiers siècles de l'Église, par le pape Clément I, pour écrire les vies des saints & les autres actes apostoliques. Baronius, dans ses Annales ecclésiastiques, les a cités plusieurs fois. Peu à peu le nombre des Prothonotaires s'accrut & leur autorité s'affaiblit. Dès le XV siècle cette dignité était devenue un titre honorifique qu'on accordait toujours aux Docteurs en théologie de noble famille, ou qui jouissaient d'une certaine importance. — L.

« Prothenotaires ne hanteras
Si tu fais noz commandemens,
Et leurs dizains n'escouteras,
Car ce ne sont qu'enchantemens. »

Superfluité des habitz des Dames de Paris ; Anciennes Poésies des XV & XVI siècles, Bibliothèque Elzévirienne, VIII, 1858, p. 301. — M.

LXVII. — Dévouement d'une femme à son mari dans l'expédition du Canada.

Vers 1542. Au Canada. Historique. — L.

Page 251, lignes 4-5. — « C'est que, faisant ledict Robertval ung voiage sur la mer, &c. »

Le Canada, découvert par le Vénitien Cabot en 1497, fut pendant le XVI siècle visité par plusieurs capitaines français. En 1535, Jacques Cartier remonta le fleuve Saint-Laurent, prit possession de ce vaste pays au nom de François I & l'appela la Nouvelle-France. En 1542, le capitaine La Roque de Robertval éleva le fort de Charlebourg. On lit dans le grand Dictionnaire historique de Bruzen de La Martinière, t. II, p. 84 : « En 1941, Jean-François de La Roque, sieur de Roberval, Gentilhomme Picart, accompagné de Jacques Cartier, fit un établissement dans l'isle Royale & envoya un de ses pilotes, nommé Alphonse de Saintonge, reconnoître le nord du Canada, au-dessus du Labrador. » — L.

Page 255, ligne 5. — Ms. 7576 ; éd. de 1558 : « car l'un & l'autre par son courir ny par son vouloir ne fait rien que planter, &c. » — L.

LXVIII. — La femme d'un Apothicaire de Pau manque de le tuer en lui faisant prendre des cantharides.

Dans la ville de Pau, en Béarn. Nulle indication de date. — L.

LXIX. — Comment un mari fut trouvé par sa femme avec le chaperon de leur servante & belutant à la place de celle-ci.

De 1522 à 1529. À Odoz en Bigorre. Historique. — L.

Page 263, ligne 1. — Sous le titre du Conseiller au Bluteau, une aventure pareille à celle-ci fait le sujet de la XVII des Cent Nou-

velles nouvelles. Voyez les Cent Nouvelles nouvelles, édit. in-18, Paris, 1840. — L.

Page 263, lignes 6-8. Au chasteau d'Odoz en Bigorre demouroit ung Escuyer d'escurie du Roy, nommé Charles, Italien, &c.

Dans l'état des Officiers de la Maison de François I pour l'année 1532, parmi les Écuyers d'Écurie du Roi, nous trouvons Charles de Sainct-Sevrin, aux gages de deux cents livres. Dans un autre état, pour l'année 1529, Charles ne s'y trouve plus. Est-ce le même que l'Italien appelé aussi Charles par la Reine Marguerite ? — L.

— « C'est très probablement le même en effet. Les Seigneurs de San Severino, qui appartenaient à l'une des plus illustres familles du royaume de Naples, s'étaient attachés à la France depuis l'expédition de Charles VIII ; ils servaient dans les armées françaises & ils remplissaient différente charges de la Maison du Roi. » P. Lacroix, éd. de 1858, p. 403.

— Le château d'Odoz [« où mourut la Reine Marguerite », Jouanne, 289] est tout près de Tarbes, sur la route qui mène à Cauterets. Franck, p. 52-3.

LXX. — L'indiscrétion d'un Duc de Bourgogne cause la mort d'un de ses Gentilshommes, qui s'étoit refusé à l'amour de la Duchesse.

Dans le Duché de Bourgogne. Nulle indication de date. Sans doute romanesque. — L.

Page 269, lignes 8-9. En la duché de Bourgoingne y avoit ung Duc, très honneste & beau Prince.

Il est probable que la Reine de Navarre s'est contentée de mettre en prose un ancien fabliau, connu sous le nom de la Châtelaine de Vergy. On le trouve dans le t. IV du Recueil de Barbazan, & dans les Fabliaux de Legrand d'Aussy, t. III, p. 38, édit. in-8. Du reste, à peine Marguerite a-t-elle déguisé son emprunt, puisqu'elle dit, avant de raconter cette histoire, qu'elle a été écrite en si vieux langage que nul de la compagnie, excepté elle & Madame Oisille, ne la comprendrait. L'histoire de la Châtelaine de Vergy a été reproduite par le conteur italien Bandello (part. IV, nouv. V), &, d'après lui, par Belleforest dans ses Histoires tragiques. On pourrait penser que la Reine de Navarre a tout simplement emprunté au Bandello son récit, car c'est le conteur italien qui place la scène en Bourgogne à l'époque où cette province était sous la domination d'un Duc. Cependant il est bon de remarquer qu'à la fin de l'Épilogue qui termine la VII Journée, Marguerite dit que la compagnie n'eut pendant le souper d'autre propos que de Madame du Verger, nom donné à l'héroïne dans le Fabliau, tandis que le Bandello l'appelle tout autrement. De plus, le conteur italien termine d'une manière différente cette tragique aventure. — L. — La première édition de Bandello n'est d'ailleurs que de 1554. — M.

On peut voir, dans le conte soixante-deuxième des Cento Novelle antiche (éd. de Florence, 1825, in-8, p. 84-5), une forme italienne, & plus grossière, du cœur qu'on fait manger par vengeance. — M.

Page 282, ligne 21. — Au lieu de « luy faire perdre ung jour », le sens demande qu'on restitue « en ung jour ». — M.

Page 283, ligne 6. — « Angustiæ… » Daniel, xiii, 22. — M.

Page 284, ligne 8. — Les éditions de 1558 & 1559 ne donnent pas le nom de la dame. — L.

Page 287, ligne 11. Éd. de 1558 : « & s'en retournèrent d'où ilz estoient venus. » — L.

Page 300, ligne 18. — S. Paul. Ad Corinthios, I, VII, 32-5. — M.

Le commencement du chapitre VI du troisième livre de Rabelais est d'avance le commentaire de ce passage : « Mais, demanda Panurge, en quelle loy estoit-ce constitué que ceux qui vigne nouvelle planteroient, ceux qui logis neuf bastiroient & les nouveaulx mariés seroient exempts d'aller en guerre pour la première année ? — En la loi », respondit Pantagruel, « de Moses. — Pourquoy », demanda Panurge, « les nouveaulx mariés ? » On se souvient de la suite, inutile à donner ici, & l'on peut voir les trois versets 5 à 7 du chapitre XX du Deutéronome, dont Rabelais s'est inspiré en ajoutant de son cru le terme d'une année. — M.

## Tome IV · 21

FOLIES DANS LESQUELLES ON NE DOIT PAS TOMBER.

Page 305, lignes 8-9. — D'ont chacun se peut adviser. Où (de unde) chacun peut devenir plus avisé, plus sage. — M.

Prologue, page 307, lignes 7-8. — Si leur pont s'advançoit fort. Le pont du Gave de Béarn dont le travail devait durer dix à douxe jours & dont il est question dans le Prologue général, I, p. 242-3. — M.

LXXI. — La femme d'un Sellier d'Amboise, malade à la mort, revient à la vie de colère en voyant son mari caresser leur chambrière.

Après 1527. A Amboise. — L.

Page 311, lignes 6-7. – « En la ville d'Amboise y avoit ung scellier nommé Brimbaudier. »

Cette Nouvelle a été imitée par Noël du Fail de La Hérissaye dans ses Contes d'Eutrapel (ch. v, de la Goutte). Il donne à son héros le nom de Glaume Esnaut de Tremeril. — L.

« … Comme l'on dit de la femme de Glaume Truant, de Tremerel, laquelle, sur le point de mourir, voiant le bonhomme Glaume monté à la bonne foy sur sa Chambrière, reprint ses esprits en disant : « Ha, meschant, je ne suis pas encore si bas comme tu pensois. Merci Dieu, madame la truande, vous irez dehors tout à ceste heure. » Éd. Guichard, p. 170 ; Éd. Assezat, I, 280. L'édition des Contes d'Eutrapel, de 1585, offre précisément le même nom : « A Rennes, pour Noël Glame, de Quimper-Corentin. » Il s'ensuivrait qu'il ne faudrait pas prendre Truant comme un nom propre. – M.

Page 247, ligne 7. — Éd. de 1558 : « nommé Bruribandier ». — L.

Page 312, lignes 11-3 & 17-22. — Ici le Ms. 7576 cherche à imiter le langage du mari en ces termes : « … Je pelz ma povle femme ; que fesai-ze, moi malhureux ?… M'amie, je me meuls ; je suis pis que tlépassé de voir ainsi mousir ta maitlesse. Je ne sçai que faize ne que dize… tien les clé que z'ay à mon coté, donne oldle à mon ménage, &c. » — L.

LXXII. — Triste histoire d'une Religieuse mise à mal par un Moine.

En 1525. À Lyon. Historique. L.

Cette Nouvelle manque dans l'édition publiée par Boistuau en 1558 ; elle a été imprimée l'année suivante par Cl. Gruget. – L.

Page 317, lignes 5-7. — « En une des meilleures villes de France aprés Paris y avoit ung Hospital richement fondé, &c. »

Il est impossible de déterminer de quel hôpital & de quelle ville de France Marguerite a voulu parler. Nous avons pensé qu'il s'agissait de l'hôpital Saint-Jean de Lyon, mais la suite du récit semble indiquer le contraire. Quant à l'église Saint-Jean, où se trouvait Marguerite quand elle entendit les plaintes de la Religieuse, nous renverrons aux notes de la lxv Nouvelle. — L.

Page 324, lignes 4-7. — Éd. de 1559, donnée par Gruget : « Cy finent les Comptes & Nouvelles de la feue Royne de Navarre, qui est ce que l'on en peut recouvrer. » — L.

PLUS VOUS QUE MOY.

## Tome IV · 22

A pour E : Arsoir, hier soir. IV, 19. — Aparcevoir ou apparcevoir. I, 252, 266, 295, 315, 321, 352, 366, 371 ; II, 239, 270. — Guarir. I, 235 ; IV, 21, 22, 29, 30, 32, 48. — Perfection. II, 280. — Parpignan. I, 342, 352.
A, avec ; à force, avec force, fortement. II, 284.
A, pour : « à sot esprit ». IV, 105.
A, quant à : « mais à un sot ». IV, 70.
Aage, âge. III, 215, 265 ; IV, 53, 100, 242 ; on disait aussi eage,

comme on le voit sur le médaillon de François I de 1504, où il y a : au X and d. s. ea. (aux dixième an de son eage). Le double a équivalent à l'accent circonflexe qui l'a remplacé.
— (Etre en haut), c'est-à-dire nubile. III, 57.
Abbayer, aboyer. III, 292.
Absolut (Le jeudy), le jeudi de la semaine sainte. II, 9.
Accointer quelqu'un, avoir avec lui de fréquentes relations. II, 31, 50, 86. — (S') de quelqu'un. II, 49.
Accomparer, comparer. III, 77.
Accompli, rempli. III, 112.
Accorder (S') d'une voix ensemble, chanter à l'unisson. IV, 84.
Accoursir, faire passer rapidement. I, 392.
Accoustrée (Chambre bien), bien meublée, bien décorée. III, 17.
Accoustrer un cabinet. III, 24 ; — une chambre. II, 309, la meubler, la décorer ; — une poudre. III, 258 ; la préparer.
Achever, satisfaire. III, 90.
Achilles (Faire son) de, l'emporter, triompher de. III, 77.
Adiré, perdu. III, 194.
Adoulcir (S') ; la trace étymologique du latin dulcis. III, 279.
Adressant (Chemin s') par, se dirigeant par. III, 218.
Adresse, la façon de s'adresser. I, 339.
Adresses (Connoitre les), les directions des chemins. I, 236.
Adultèrer, agir comme un adultère. III, 56.
Advancer son chemin, aller vite : II, 303.
Adventuriers, faisant partie de bandes armées ; III, 92 ; (Aventuriers, II, 207).
Advenu, devenu. II, 338

Advitaillement, ravitaillement. IV, 178.
Affaire, employé au masculin. II, 32, 97, 148, 155, 170, 282 ; III, 134, 140, 284, 351 ; IV, 73, 264. — « Adonc fit convoquer un

conseil & proposa l'affaire comme il étoit. » Rabelais, livre I, ch. xxviii, à la fin. — Dans le procès-verbal de la séance de l'Académie de peinture du 29 novembre 1698 on trouve encore affaire au masculin : « pour plusieurs affaires qui sont survenus. » — Du féminin. I, 247 ; II, 30, 55, 200 ; IV, 292.
Affaité, habitué (adsuefactus), III, 290.
Affection, au sens de desir. II, 232.
Affectionnément, avec affection, avec passion. I, 338, 357.
Affermer, affirmer. IV, 61.
Affiner les fins, les tromper, IV, 120.
Affoler (S') de, se tuer & tuer avec soi. IV, 283.
Ainçoys que de, avant que de. IV, 22.
Ains, mais. III, 76.
Ais, cloison de bois. I, 266. — (Cloison d') mal joints. II, 321.
Aise, du masculin. II, 367.
Aisé tromper, aisé à tromper. II, 338.
— de sa personne, leste. II, 372.
Aistre, être, essence. IV, 95, 96.
Alaine, haleine. II, 136.
Alarme (Donner l') à quelqu'un, lui faire peur. II, 99.
Aliené (Etre) de, privé, éloigné de. II, 203.
Allée, au sens de départ. I, 275.
Alléguer, faire des citations de. III, 44.
Aller (S'en), mourir. II, 373.
— « Or m'en voys je ». II, 253.
— (Ne point perdre l'), ne pas renoncer à un voyage. III, 212.
— (Se laisser) en parlant d'une femme. III, 222.
Alliance, action de s'allier en mariage. II, 281.
Altères (Etre aux), dans les douleurs de l'angoisse. III, 53.
Altesse ; voy. Hautesse.

Amendement, amélioration, guérison. I, 235 ; IV, 206. — (Après la mort n'y a point d'). II, 309.
Amender améliorer. I, 353.
— (S'). III, 10.
— avec un régime direct, faire satisfaction de. II, 309.
— (S') au même sens. II, 309.
Amoindrir, au sens de s'amoindrir. II, 66 ; III, 182.
Amour du féminin. I, 266, 277, 278, 313, 331, 337, 347-8, 350, 355, 368, 373, 381, 382, 390 ; II, 17, 25, 32, 36, 37, 62, 63, 65, 71, 72, 105, 109, 110, 116, 117, 119, 121, 126, 149, 168, 169, 170, 172, 186, 197, 213, 220, 231, 244, 245, 247, 272, 310, 329, 338, 339, 345, 347, 366, 379 ; III, 19, 27, 28, 31, 36, 39, 56, 76, 85, 104, 108, 110, 111, 142, 172, 179, 198, 209, 214, 232, 260, 283, 290, 291, 292, 293, 296, 300-1, 303 ; IV, 36, 37, 39, 40, 48, 51, 57, 166, 167, 168, 172, 174, 183, 292. — Du masculin. I, 277, 382 ; II, 37, 72, 105, 123, 238, 247, 256, 299, 305, 331, 352 ; III, 32, 104, 142, 198, 253, 298 ; IV, 38, 170.
Amyable, aimable ; l'un formé sur ami, l'autre sur aimer. I, 278.

Angélisez (Corps desjà). III, 229, devenus anges.
Amouraché, ayant de l'amour. I, 307.
Anges (Vivre comme deux beaux petits). III, 215 ; ne pas avoir de relations charnelles.
Anticque, vieux, âgé. IV, 42.
Antien, ancien, âgé. I, 241 ; III, 157, 158 ; — remontant loin dans le passé. III, 181.
Aorner, orner ; III, 170.
Apaiser quelqu'un de ses rigueurs ; II, 176, le calmer. — (Être) de tous ses désirs. III, 229, n'en plus avoir.
Aposté, fixé d'avance. II, 178.
Apparenté (Bien), dont la famille est considérable. III, 137. Le

mot se trouve dans Commines, III, 11, & dans une lettre du XV siècle, Bibliothèque de l'École des Chartes, 4 série, I, 19. Le verbe est déjà dans Rutebeuf : « Povres parenz nus n'aparente. » 226.
Apparaître (S'), se montrer, se faire voir. IV, 107.
Apparantement, IV, 66, en apparence.
Appast. IV, 99. La lettre s trace étymologique de pastum.
Apprivoyer (S'), devenir privé, familier ; III, 135 ; voy. Esprivoyser.
Archediacre, Archidiacre. III, 208, 209, 215, 216. L'anglais Archdeacon a de même supprimé l'i de archidiaconus.
Ardemment (Plus) au sens de beaucoup plus. III, 222.
Ardre, brûler, de ardere : ars, première personne du présent. IV, 48. — arde, subj. IV, 32.
Arignée, araignée. II, 347.
Arpenter la Terre, aller partout. IV, 116.
Arraiement des cheveux, arroy, arrangement. II, 307.
Arrester (S') à quelqu'un lui accorder son attention & sa confiance. II, 91 ; III, 179. — IV, 154, l'avoir pour amant. III, 36.
— (Regarder à), s'arrêter très volontairement à. III, 199.
Arsoir, hier soir. IV, 19.
Article (A l') de la mort, sur l'heure, à l'instant même de, l'un des sens du latin articulus. II, 21.
Asçavoir. IV, 115.
Asséant (S'), s'asseyant. II, 67.
Asseray (M'), m'assiérai. IV, 74.
Assavoir mon, certainement. III, 10.
Assaillir quelqu'un, l'attaquer. II, 97, 205, 226 ; IV, 68.
Assemblée, réunion privée. IV, 14. — (L') de deux personnes. I, 280.
Asseoir un jugement. I, 365.

Asseyèrent (S'), s'assirent. III, 128.
Asseuré de, remis de. I, 379.
Asseurément, d'une façon sûre. II, 204, 330.
Asseurer (S'), être sûr. III, 336.
— reprendre de l'assurance. II, 324 ; avoir confiance. III, 121.
— d'une chose, n'en pas avoir peur. III, 96.
Assignation, rendez-vous donné. II, 277 ; III, 175, 265.
Assommer, totaliser, mettre en sommes. IV, 99.
— quelqu'un de coups, lui en donner sa charge. III, 246.
— tuer. II, 322.
Assurer d'une maladie, répondre qu'on ne l'aura pas. II, 311.
Assus (Mettre). II, 276. Voy. Sus.

A tout le moins, au moins. II, 37, 207, 338.
Attaintes (Ses), ce à quoi l'on vise. II, 103.
Auctorité ; conserve le c étymologique d'auctoritas. III, 136. — (Femmes d'). III, 34. — (Princesse de grande). II, 31.
Aucunement, un peu, de quelque façon. III, 55.
Audace, trop bonne opinion de soi. II, 328.
Audience (Avoir bonne), être bien écouté. I, 390.
Aulcunes fois, quelquefois. IV, 165.
Aulx, pluriel de ail, allium. IV, 124.
Aureille, de auricula ; l'orthographe oreille, qui se trouve en même temps, est sortie de la prononciation. IV, 115, 116, 150.
Austère, sévère. II, 178 ; III, 143. — (Etre) à quelqu'un. II, 289 ; — en. III, 10 ; IV, 103.
Autant (D') 'que III, 103 ; IV, 135.
Autentique (Dame). IV, 42 ; le même sens que Dame d'autorité.
Avancer quelqu'un envers un autre, lui en faire obtenir quelque chose. II, 42.
Avant régissant un infinitif ; « avant lire ». II, 217 ; « avant

partir ». II, 251 ; III, 258.
Avaricieux. I, 349. — (Riens si) qu'une femme. II, 46. — (Pères). II, 237. — On le trouve dans Molière : « Harpagnon : Qu'est-ce que tu dis d'avarice & d'avaricieux ? — La Flèche : Je dis que la peste soit de l'avarice & des avaricieux ». L'Avare, acte I, scène iii.
Aveuglir, aveugler. I, 293 ; II, 6, 23.
Aviser (S'), avoir bon avis, devenir sage. III, 304.
Avouer quelqu'un, l'approuver. III, 179.
Avoir une femme à son plaisir. III, 16.
Aymeraulde, émeraude. III, 168.

Bagues, bijoux. III, 170. — Bague de 3,000 écus. II, 7, 8, 80.
Baiser (On ne doit jamais), si ce n'est ainsi que Dieu le commande. III, 171-2. — Allusion à la phrase si fréquente dans les Épître de sait Paul : « Salutate invicem in osculo sancto ».
Balance (Mettre à la), apprécier comparativement. II, 73.
Baller, danser. IV, 150.
Bandé, qu'on a pansé avec des bandes. I, 380.
Bandelier. IV, 207 ; qui fait partie d'une bande de soudards.
Bandoullier. I, 237, 238. — (Plus) que païsant. I, 237. — Voir Bandelier.
Bas (Descendre à), à l'étage inférieur. II, 307.
Bas (Çà) entre les hommes, sur la terre. III, 229.
Basqz (Jambon de). IV, 280 ; probablement une erreur de copiste pour « jambon de Pasques ».
Basses femmes, femmes de base condition. III, 244.
Bataille, débat. IV, 64.
Batailler pour quelqu'un, l'aider à la guerre. IV, 250.
Baton (S'assurer de son), prendre toutes les précautions possibles. III, 211.
Beau Père, appellation d'un Religieux. I, 300, 302 ; II, 196, 197,

198, 199, 200, 201, 207, 230, 294, 295, 324, 335, 336, 337 ; III, 7, 41, 70, 71, 157, 158 ; IV, 306.

Beluteau, blutoir. III, 264, 265.
Beluter, bluter le blé, occupation des Chamberières. III, 264.
Benoiste, bénite, bénie. II, 335. — (Eau). II, 336, 337.
Besoin (Laisser quelqu'un au), dans un danger. II, 324.
— (Ne se servir d'une chose qu'au), ne pas s'en servir. II, 13.
Besterie & Bestye, condition animale. IV, 117.
Bêterie, sottise. I, 339.
Bien (Le) de quelqu'un, sa bonté. III, 42.
Bien, ce qu'on a en terres. III, 14.
Bien heuré, qui a du bonheur. IV, 156.
Bienheureseté, bonheur. III, 318.
Bis, de couleur grise. IV, 100.
Blanc, la race blanche. IV, 148.
Boire (Le). I, 333 ; II, 177, 270, 295 ; III, 229.
Blanchir, en parlant des cheveux. I, 282 ; IV, 202.
Bonhomme, un homme vieux. II, 53, 171, 270 ; à propos d'un homme de quatre-vingts ans. III, 215.
Bonne femme, au sens de vieille. III, 242.
Bonté haultaine (La), Dieu. IV, 59.
Borde, ferme, métairie. I, 237, 341. Le même sens se retrouve dans le nom propre La Borderie.
Boueste, boîte, coffret. III, 235-6.
Bougie, chandelle de cire. II, 227 ; III, 242.
Bougie (Craindre le feu d'une). III, 229.
On trouve, en 1594, dans l'inventaire de la Duchesse de Valentinois Charlotte d'Albret (n 565) : « Ung boujoué d'argent pour mectre chandelle de bougie » ; Paris, 1878, p. 98.
« Pour ne dormir j'allume la bougie », Ronsard, Abrégé de l'art

poétique français ; Œuvres choisies, 1879, p. 358.
Boumyens, Bohémiens. IV, 152.
Bout (Le) de, la racine de. IV, 152.
Bout de l'an, fin du deuil. III, 50.
Bransles de Gascogne, sorte de danses. II, 264.
Brave, au sens de bien mise. II, 50, 86 ; le mot est encore dans Molière.
Brebis, au sens de paroisienne. II, 269.
Brèze, au sens de chaleur. IV, 259.
Brisées (Retourner à ses premières), métaphore empruntée au langage de la chasse. I, 387.
— (Retourner sur ses), revenir par le même chemin. III, 212.
— Voy. Erre.
Brunettes (Robes de), étoffe plusprécieuse que la bure. I, 272.
Buée, lessive. II, 356.
Buffet (Aller au) pour donner à boire. II, 228.
Bureau (Robes de). I, 272, 304. Bure, étoffe de laine grossière.

Cabinet, pièce d'un appartement. I, 380 ; II, 229, 278, 300. — (Entrer en son). III, 274. — (Petit) dont le maître emporte la clef. II, 342, 343, 344.
— ou Garde-robe. I, 383-4.

Cabinet (Prendre comme chose précieuse en un). II, 306.
— le plus beau du monde. III, 24. Ici c'est un meuble & dans le sens de Molière à propos du sonnet d'Oronte : « Il est bon à mettre au cabinet », c'est-à-dire à garder serré dans un tiroir, à ne pas montrer. — Voir sur ce sens la longue & excellente note de Molière de Hachette sur le sonnet d'Oronte : « Franchement, il est bon à mettre au cabinet ». Le Misanthrope, vers 376, t. V, p. 467 & 552-5.

— (Accoustrer un) le plus beau du monde. III, 24.
Cabinet dans un jardin. II, 241. — d'arbres pliés. II, 133 ; IV, 259.
Cage (Mourir en). IV, 71. La cage en charpente du cardinal La Balue, celle qui a subsisté au Mont-Saint-Michel jusqu'à la fin du dernier siècle, montrent la réalité de l'expression.
Caillou, pierre précieuse. I, 279.
Cailloux, au sens de pierres & de roches. I, 241.
Camaléon, caméléon. IV, 256.
Camalercite (La) vit d'air. II, 128.
Camp (Bailler) à quelqu'un. II, 111.
— (Suivre le), aller à l'armée. III, 48.
Canettes au sens de burettes liturgiques. II, 123.
Cappe, vêtement d'homme, petit manteau en forme de grande pèlerine. II, 69 ; III, 139, 141 ; IV, 155.
— (Mettre sa) à l'entour de son bras. II, 90.
— (Couvrir sous sa). IV, 143.
Cappe (Se cacher le visage avec sa). III, 178.
Cappes de Béarn. IV, 209.
Captivité. I, 381.
Carême entrant, le premier jour du Carême. IV, 224.
— Voy. Karesme.
Carmalecite, caméléon. IV, 256.
Carneval, Carnaval. I, 273 ; II, 50.
Carreau, coussin. I, 248.
Caterre, catarrhe. II, 334.
Caterreulx, ayany une catarrhe. I, 287 ; IV, 44.
Cathaplume, cataplasme. IV, 14.
Cautelle, ruse, cautela. III, 194.
Caver, creuser. II, 361.
Celer ou Celler, cacher, de celare. I, 279 & pasim.

Celluy, Dieu. I, 242 & passim.
Cendres (Prendre les) le jour du mercredi saint. II, 330.
Cent (Jeu du) sorte de jeu de cartes. III, 185 ; IV, 326.
Cercher, chercher. II, 139, 147, 284 ; IV, 121.
— Voy. Sercher.
Cerisaye, préau couvert de cerisiers. III, 54. La rues de la Cerisaie, qui est à Paris dans le quartier Saint-Antoine, sur l'emplacement de l'ancien Hôtel royal de Saint-Paul, a été ainsi appelée parce qu'elle a été ouverte sur la cerisaie du jardin.
Cestuy, celui. III, 8 ; IV, 105.
Challoyt. Voir Chaloir.
Chaloir, s'occuper de. I, 350. — (Ne) de. IV, 70.
— Voy. Nonchaillant.
Chamarre, du masculin (Simarre). II, 249. — (Ne porter qu'un) sur sa chemise. II, 243.
Champs (Aux), à la campagne. II, 165. — (Mener quelqu'un aux). III, 281.

Champs (Mettre quelqu'un aux), le tourmenter. III, 41.
Chantres, chanteurs. I, 274.
— du Roi. III, 193.
— (Aimer la musique des). IV, 111.
Chaperon, sorte de coiffe : d'homme. IV, 155. — de moine. II, 80.
— (Femme de chambre à). III, 183.
Chapitré, repris & condamné comme en Chapitre. I, 303.
Chapitrer quelqu'un. II, 180.
Charger quelqu'un, l'attaquer. II, 43.
Charme, conjuration magique. IV, 29, 30, 33.
Chartre perpétuelle. II, 181, 187 ; prison. À Paris, la vieille église de Saint-Denis de la Chartre ou de la Châtre était celle de Saint-Denis in carcere.

Chasse (Termes de). Voir Brisées, Rappeler, Voler. Comme on voit, Marguerite en emploie si peu & de si courants qu'elle pourrait bien ne pas y avoir pris grand plaisir & ne pas s'y être livrée.
Chastellet (Jouer au), à l'attaque & à la défence d'un petit château de neige. IV, 73, 75, 77.
Chastier, fouetter. IV, 82. — quelqu'un de. III, 69 ; IV, 218.
— (Se), se mieux conduire, devenir meilleur. II, 245 ; III, 137, 217. — (Se) de. IV, 218.
« Bel foloie qui se chastie — Et, quant jones hons fait folie, — l'en ne s'en doit pas merveillier. » Roman de la Rose, vers 3027-9. Le poème moral antérieur Le castoiement d'un père à son fils est dans le même sens.
Chatemistes (Faire les). III, 78 ; l'expression, fréquente dans Rabelais, se trouve encore La Fontaine.
Chatié de, guéri de. II, 337.
Chef (Le) de l'assistance, celui qui peut seul aider. IV, 103.
Cheoir, tomber. III, 70.
Chercher. Voy. Cercher & Sercher.
Chère, bon accneil, le ciera italien. I, 292 & passim.
Chesnes, chaînes. III, 216.
Chevaulcheur, homme à cheval. III, 211.
Chevestre, licol de cheval, de capistrum. IV, 31.
Chevir (Ne pouvoir) de, ne pouvoir avoir raison de. III, 77 ; il se trouve encore dans La Fontaine.
Chimère (Peindre une), tenter une chose impossible. II, 135.
Chrestienté, la foi chrétienne. I, 389. — l'universalité des chrétiens. II, 30, 34.
Cirurgien, chirurgien. I, 268, 291.
Citoyen, au sens de Bourgeois. III, 47.
Clairté, claritas. III, 146.

—Clairté (Allumer de la). II, 107, allumer une chandelle.
Closture, clôture claustrale. II, 119.
Coeffure (Prendre une femme par la), par les cheveux. III, 299.
Collauder, louer, de cum laudare. III, 76.
Colleur, couleur. IV, 79.
Combattre de bien danser, à qui dansera le mieux. IV, 68.
Comme au sens de que. III, 145, 179, 289. — au sens de comment. III, 96, 212, 214, 285, 295.
Commère, au sens de marraine. II, 196.
Commun (Le) d'entre les hommes, ce qui leur est habituel. III, 56.

Communauté, au sens d'Ordre religieux, de couvent. III, 155.
— (Lettres faites en la). II, 187.
Commung (Le), le popilaire. II, 314.
Compas (Par). III, 77. — (Parler par). IV, 34 ; d'une façon posée & raisonnable.
Complaintes (Faire ses), se plaindre de. II, 66.
Complexion, caractère. III, 120.
Complissement, accomplissement. IV, 101.
Comporter, supporter. IV, 47.
Comptant, content. I, 275.
Compter ; n'est qu'une fois (III, 154) dans le sens de numerace ; habituellement (I, 239 & passim) il a le sens de raconter
Conculquer, du latin conculcar. II, 326.
Conditions (Les) de quelqu'un, son vrai caractère. II, 31, 180 ; III, 269.
Confiance (La) de quelqu'un, au sens de en quelqu'un III, 254.
Confit à ou en. IV, 107. Nous disons encore : confit en dévotion.
Connoistre un homme, au sens féminin. II, 313.
Conseil (Pratiquer un), le mettre en pratique. III, 257.

Conseil (Gend de), membres du conseil du Roi. II, 166 ; IV, 264.
— (Aller au). 270.
Conte, au sens de Comte. II, 314, 315, 316, 317 ; III, 69, 70, 96 ; IV, 250. — au sens de récit. II, 4.
Conté, du féminin. III, 70. Nous disons encore la Franche-Comté.
Contemner, mépriser. II, 74 ; IV, 247, 256.
Contenances (Les) de quelqu'un. III, 84, 271 ; IV, 106. Il y a un petit livret gothique appelé : « Les contenances de table ».
Contenances (Faire des). III, 121.
— (Faire les) d'une intention. III, 70.
Content (Etre) de, III, 209, 215, ou que, consentir à, III, 280.
Contenter (Se) que, être assuré que. I, 392.
Contesse, féminin de Comte. III, 5, 6, 7, 8, 9, 70, 96.
Continuer une opinion, y persévérer. III, 281.
Contre bas (Tirer la vue), baisser les yeux. III, 54.
Contremont, en haut. I, 260.
Convoyer, convier, inviter. III, 69. — accompagner. II, 265.
Corner sa prise, sonner du cor à la prise de la bête. III, 103.
Cornette, petite corne. IV, 129, 155, 157.
Cornette, à propos d'habillements d'homme. IV, 155 ; ainsi nommée parce que les cornettes ont des pointes qui forment corne.
Couart. II, 93, 171 ; IV, 105 ; lâche ; on connaît l'origine du mot qui a été d'abord coué, de caudatus, ayant une queue, injure qu'on adressait aux Anglais, à cause d'une légende relative à l'époque de l'introduction du christianisme.
Couleur (Sous) de, sous le prétexte de. II, 23, 52, 152, 317, 339 ; III, 73 ; IV, 174.
Coulpable. III, 279, 297. La lettr l trace étymologique du latin culpa & de la prononciation de l'u latin en ou ; la forme est en-

core restée dans l'expressions pieuse : frapper sa coulpe. qu'on trouve ici, III, 321.

Coulpe, faute, « culpa ». II, 14 ; III, 293.
Coureil, verrou, de corrigulum, petite courroie. II, 52, 54.
Couronne, au sens de tonsure. III, 157, 161, 163.
Courre, courir. IV, 125 ; conservé dans l'expression de vénerie, chasse à courre.
Cours (Au grand), dans le plus fort courant d'une rivière. I, 241.
Court d'une maison, de curtis. II, 294, 295.
Court, au sens de curia. III, 96, 133, 287.
Cousine appellation honorifique. II, 159. On se souvient du nom de l'héroïne du Roman du petit Jean de Saintré, la Dame des Belles Cousines.
Cresmeau, sorte de béguin. III, 264, 265. — Voy. Sarot.
Crudélité, cruauté, crudelitas. II, 179.
Cuider ou cuyder, croire. I, 269 & passim.
Cuyllir, cueillit. II, 345.

Damoiselle, employé dans quatre sens : — Fille auprès d'une dame. II, 106 & passim. — fille noble non mariée. II, 265 & passim. — femme noble mariée. II, 197 & passim. — veuve. III, 53.
Danger (Essayer le), se risquer à une chose périlieuse. II, 322.
Dea, interjection. II, 12 ; III, 59, 154.
Débattre, battre, en parlant des battements du cœur. III, 169.
Déborder à, dépasser la mesure, aller trop loin. IV, 269.
Déchiffrer quelqu'un, en connaître & en dire le caractère. II, 237 ; IV, 268.
Définer, mourir. III, 297.
Degré, au sens d'escalier. I, 257, 369 ; II, 52, 56, 227 ; III, 70, 73, 138, 177, 178.

— (Grand), escalier. II, 157.
— (Petit) de bois. III, 71.
Dégrés (Les). II, 260. Il y avait autrefois à Paris une rue des Grands Dégrés.
Demande (N'avoir que sa), être refusé. IV, 49.
Demeurant, demourant & demorant (Au), au reste. II, 53 & passim.
Départir, partager. II, 118 ; III, 81. — (Se), partir de, se séparer. I, 237 & passim.
Dépens (Être aux) de quelqu'un, se rapporter à lui. III, 303.
Dépouiller, déshabiller. II, 19. — (Se). II, 54, 107.
Desçeu (Au) de quelqu'un, sans qu'il s'en doute. I, 319.
Descognoistre quelqu'un, ne pas le connaitre. II, 244.
Descoloré, pâle. II, 244.
Désespèrement, avec violence. I, 265.
Desfaire (Se), se tuer. III, 275.
Desfouyr une fosse, la recrenser, III, 196.
Despendre, dépenser. II, 352.
Despris, mépris. I, 309, 373 ; II, 355.
Despriser, mépriser. I, 294 & passim.
Dessirer, déchirer. IV, 121 ; de l'ancien verbe eschirer.
Destitué de, privé de. I, 369 ; III, 103, 236.
Dévaller, descendre, tomber. III, 70.
Dévotion, désir ardent. II, 334.
Dextre (La), le côté droit. I, 237.
Difformité du temps présent. III, 203.

Disformé, déformé, difforme. I, 380.
Dispenser, donner une dispense. II, 176.
Disposé (Gentil homme fort &), au sens de sispos. II, 97.
Dodo, le someil. IV, 92.

Domine, appellation donnée à quelqu'un dont on ne sait pas le nom. IV, 141.
Doresnavant, abréviation de d'ores en avant. II, 55, 253, 282 ; III, 35, 85.
Doubte. III, 217 ; le b est un reste orthographique de l'original dubitalum. — du féminin. II, 269 ; III, 35 ; IV, 166.
Duché, du féminin. III, 269 ; voy. Conté.
Duysible, convenable, qui duit à. IV, 146.

E pour A ; Amende (le fruit). III, 54. — Lerme. IV, 60, 128, 129. — Parfactement. I, 328. — Perfaire. II, 371. — Perfumé. II, 19. — Traveil. I, 239, 242 ; II, 272. — Vein (vanus). IV, 22.
È pour le son d'ai : Cher (chair). II, 176. — Eschaperé. IV, 206. — Mè (mais). IV, 206.
Eau (Porter l') avant le repas. II, 304. donner à laver aux convives.
Écritures, au sens de lettres. II, 168.
Effet (Sans), sans réalité. III, 294.
Efarer (S'), comettre une faute. II, 13.
Élection, choix. I, 245 ; III, 291 ; nous disons encore « un vase d'élection ».
Elision de a : m'amye. I, 353 ; II, 321 ; III, 63, 65, 66, 140, 275, 294, 295, 296, 297, 312, 321, 322 ; IV, 14, 34, 58 ; s'amye. I, 367 ; II, 81 ; III, 51, 53, 54, 56, 109, 119, 123, 196, 226, 232, 237, 294, 295, 298, 303 ; t'amye, III, 234.
Elision de i : Qu'est cela pour qui est là IV, 21 ; s'aviez. IV, 148 ; s'en. IV, 148 ; s'on. IV, 117, 129.
Embler, dérober. IV, 59, 162.
Embrasser, prendre à bras-le-corps. III, 189, 289, 294, 295. — (Avancer les bras pour) quelqu'un. III, 236.
Emmauché, qui a une manche. II, 266.

Emperière, Impératrice. I, 276.
Emplastre, employé au féminin. III, 169.
Employé (Bien), au sens de juste : « il seroit bien employé que ». III, 149.
Enchanter l'entendement, le tromper comme par des sortilèges. II, 192.
Encourtiner un lit, l'entourer de rideaux. I, 370.
Enfant, Infant au sens espagnol. IV, 236.
Enflambé. III, 300, 308. — de. II, 17. — (Le visage). III, 72.
Enflamber, prendre feu. II, 331.
Engaiger les terres, les hypothèquer. II, 352.
Engarder quelqu'un d'une chose, l'empêcher d'y réussir. I, 289, 316.
Engraisser (Pour). II, 318 ; IV, 290 ; pour en tirer profit. Peut-être faudrait-il y couper le mot : « pour en graisser. »
Engrossir, engrosser. II, 12, 278.
Enguisse, angoisse. IV, 324.
Enlangagé (Plus) que docte. II, 9 ; plus bavard que savant.

Enmagrir maigrir. II, 332.
Ennemi (L'), le Diable. III, 199. Dante l'appelle de même il gran nemico.
Enseveli, mis dans la bière. I, 269.
Ententivement, attentivement. III, 161, 318.
Entériner une demande, l'accorder. II, 183.
Entretènement conversation, II, 136.
Entretenir une femme, en être l'amant. I, 273.
Erres (Rentrer en ses premières) II, 14 ; substantif fait sur le verbe errer. Voy. Brisées.
Erreur, du masculin. II, 283 ; IV, 79.
Erudition (L') de quelqu'un, son instruction, son édification. II,

12.
Es, dans les. II, 127.
Espie, espion. II, 96.
Esprivoyser (S'), s'apprivoiser, s'approcher de. II, 366 ; IV, 303 ; voy. Apprivoyer.
Estimation (Par l') de, d'après le témoignage. III, 196.
Estimissiez, estimassiez. I, 354.
Estranger (S') de quelqu'un, le ternir à distance, l'éloigner de soi. I, 295.
Eventer (S'), perdre son odeur. III, 142.
Evacuation, émission de sang, saignée. IV, 27.
Exemple, du féminin. II, 220, 338, 363.
Exerciter à, exercer à. III, 78.
Exhortement, exhortation. III, 215.
Expérience, recette, remède. IV, 19.

Facteur, Créateur. II, 127.
Fainctes (Se courroucer en), affecter l'air courroucé. III, 131.
Faingnant, feignant. II, 342, 244 ; III, 285. — Faingnit, II, 279 ; III, 121. — Faignoit, III, 128, 269 ; temps du verbe feindre.
Faisible & Fasible, faisable. IV, 156.
Faiz, poinds, fardeau, de fascis. II, 172, 176 ; IV, 64, 121.
Fallir, faillir, manquer. I, 242 ; II, 153, 237, 333.
Fange (Prendre de la), se baigner dans des bains de boue. I, 235.
Fantasticque, jaloux. II, 239.
Farci (Être) d'une chose, en avoir trop ou moins assez. II, 11.
Fenestre (Se retirer en une). II, 34 ; III, 272. Pour comprendre l'expression, il suffit de se rappeler l'épaisseur des murailles des anciens châteaux, qui n'ont pas moins de neuf pieds, & souvent davantage, pour arriver à la baie de la fenêtre ; c'est vraiment une petite pièce, la plus claire & la plus gaie de la chambre ou de la

salle, & souvent garnie de deux bancs de pierre en face l'un de l'autre.
Féru (Être) de, frappé, blessé par. III, 107. « Peut-être en avez-vous déjà féru quelqu'une », Molière, École des femmes, acte I scène 6 ; du latin ferire, qui s'est convervé dans l'italien.
Fiction, feinte, invention, II, 223. — hypocrisie. III, 37.
Fidelle, au sens de la piété & de la crainte de Dieu. II, 311, 313. Le mot se dit encore au pluriel pour désigner les gens pieux qui fréquente les églises.
Fines, fumier, fenus. IV, 26, 96.

Fin, au sens d'intention. I, 235.
Findit, du verbe feindre. I, 307.
Finé, fini. II, 212.
Finer, finir. I, 262 ; II, 81, 363 ; III, 100, 323 ; IV, 128, 159. — (Ne) de. IV, 120.
Foeillé, feuillu. I, 247.
Folles (Chamberières), de mauvaise conduite. III, 264.
Follet, fou, sot. IV, 73.
Fons (Tenir quelqu'un sur les), être son parrain au baptême. II, 41.
Fondè (Être bien), avoir du fonds, être sérieux. II, 232.
Forcené, comme forsené, hors du sens. III, 298.
Forcer une femme, la prendre de force. II, 111 ; III, 189 ; IV, 242. — un monastère. II, 188.
Fors, excepté, de foras. II, 219 ; IV, 89, 122, 136. « Je congnois tous fors que moi même » est le refrain d'une ballade Villon. — à. IV, 108. — de. II, 34 ; IV, 170. — que. III, 283. — que de. II, 72 ; IV, 70.
Fortunes (Bonnes), au sens amoureux. III, 170.
Fosse, fossé. II, 136.

Fouetter (Se), se donner la discipline. II, 284.
Fourcher, en parlant de la langue. III, 130.
Fournir (Se), faire ses acquisitions. III, 50.
Fouyer, foyer. III, 302.
Franchise, situation où l'on est en sûreté. III, 122.
Françoys (Pour parler), en réalité. IV, 22.
Frater (Le), nom d'un Religieux. II, 197.
Frès, récent. III, 118.
Frescheur, fraîcheur. I, 247.
Frize, étoffe de deuil. I, 378. — noire (Manteau de). II, 211.
Froidure. III, 212 ; IV, 73 ; encore employé par La Fontaine.
Fruict, enfant. III, 289. Souvenir de l'Évangile : « Benedictus fructus ventris tui. »
Fruition, jouissance. fruitio. II, 109.
Fuitif, fugitif. IV, 250.
Fumière, fumée. IV, 123.
Fusse, pour fut-ce. III, 83.
Fuste, sorte de navire. I, 363 ; du latin fustis, bois coupé. Voir le Glossaire nautique de Jal.

Gaingner ou gangner. I, 240 & passim. Comme cela vient de gain, toujours courant, la forme gaingner est plus régulière & plus juste que la signification moderne « gagner ».
Galletas. II, 260. — (Chambre en). III, 176. Le galetas est l'étage sous les toits ; dans l'aile de François premier au château de Blois, le galetas est le dernier étage, celui auquel des colonnes de pierre assez basses & formant galerie ouverte portent le bord de la toiture.
Garde-col, à propos d'un homme. IV, 155. L'expression était meilleure que celle de hausse-col, qui l'a remplacé.
Garde-robbe, la chambre où l'on serre les vêtements. I, 314, 320,

383 ; II, 73, 228, 229 ; III, 33, 97, 99, 286, 291, 294, 298. — (Arrière). II, 353.
Gardien, charge monastique. I, 302, 303 ; II, 118, 124. — des Cordeliers. III, 6, 8.
Garse, jeune fillette ; le féminin de gars, d'où nous est resté le diminutif garçon. I, 266 ; II, 13 ; III, 62, 64, 65, 72.

Garce (Mettre à mal une pauvre). III, 246. — au mauvais sens. III, 187.
Garsons (Mauvais). I, 237 ; II, 227 ; III, 129 ; IV, 207.
Gausser d'une chose, s'en moquer. II, 318.
Genne, gehenne, torture judiciaire. I, 262.
Gens de lettres, expression qu'on croirait toute moderne. I, 247.
Gentil-femme, féminin de Gentilhomme. II, 238 ; III, 14.
Gentille-femme. II, 280, 281.
Gentilz-femmes. II, 299.
Germes d'œufs, les jaunes. IV, 15.
Geye, gué. IV, 210.
Gorgias, habillé avec recherche. IV, 131 ; formé au XV siècle sur le mot gorge, qui à cette époque était recouverte, sous la fente triangulaire du corsage ou du pourpoint, d'un linge délié ou d'une étoffe plus fine & plus claire. Le mot, comme la chose, est tombé en désuétude avant la moitié du XVI siècle. — (Être) & en bon ordre. II, 238.
Gorgiase. I, 323 ; III, 188, 213. — (Être) à ses noces. III, 213. — (Chemise). I, 288.
Gorgiasement. III, 168. — (S'habiller). II, 344.
Gorgiaseté. III, 182. — de la Cour. II, 144.
Goujate. III, 265. De gouge, synonyme de garse, fillette. Rabelais l'a employé : « belle gouge & de bonne trogne. » Employé là injurieusement, à cause de goujat, valet d'armée.

Goume, gomme, médicament. IV, 23.
Gouvernement (De mauvais), de mauvaise conduite. III, 193.
Grainier, grenier. III, 69.
Grans, grant, grandz avec un rapport féminin. Marguerite emploie aussi grande, mais beaucoup moins souvent. Les passages où la forme masculine se trouve sont trop nombreux pour être détaillés ici. Cela vient de ce qu'autrefois les adjectifs français qui venoient d'adjectifs latins en is avaient conservé la forme masculine : ainsi, lettres royaulx, de regalis.
Gras (Parler) au point de vue de la prononciation. III, 312.
Grey, gré. II, 326 ; III, 272.
Groulant. grouillant. II, 13.
Guerroyable (Guerre). IV, 237.
Gueyer, passer à gué. I, 236.
Guichet (Petit) dans une porte. II, 69 ; la forme plus ancienne était huisset.
Guide (La) de son chemin. II, 31 ; IV, 243 ; on le disait encore au XVII siècle : « Bousingault. La guide universelle de tous les Pays-Bas, avec une description de la ville de Paris » ; Paris, Clouzier, 1672.
Guynes, sortes de cerises. IV, 86.

Habit, au sens d'habit religieux. II, 113, 118, 123, 195. — (Laisser l'). II, 184 ; III, 238. — (L') ne fait pas le moine. III, 92. Se trouve dans le Roman de la Rose, éd. Michel, tome II, p. 5.
Hallecret, pièce d'armure. II, 211.
Hault (De tout son), de sa hauteur ; II, 180.
Haultesse (Vostre), appellation honorifique. III, 271.
Haultesses, hautes pensées. IV, 31.

Hay, hé. IV, 15, 65. — avant. IV, 149.
Hayoit, haïssoit. II, 337,
Hazardeurs (Les), ceux qui hasardent. I, 283.
Hazardeux (Leslieux), les dangers de la guerre. II, 81.
Herbelettes (Connaître les) au sens médicinal. IV, 15.
Heur, bonheur. I, 350 ; II, 221 ; IV, 47, 74.
Heures (Dire ses). II, 352. — (Les) de Notre-Dame. III, 317.
Hiérarchie célestes des Anges. III, 163.
Houzé (Tout), les jambes habillées de houseaux. I, 220.
Humeur du masculin, comme humor en latin. II, 251.
Huy, aujourd'hui. II, 215.
Huys, porte. II, 323 ; IV, 28. — porte de chambre. III, 186. — de maison. IV, 20. — de jardin. III, 211.

I pour il : « pour ce qu'i ». I, 258. — Voy. Qu'i.
Icelle, cette. I, 382.
Icelluiy (celui, dans le conte de Gruget). III, 73, 76.
Il employé au féminin : « qu'il ne soit sçeue ». III, 290.
Ilz employé à l'état féminin au sens de elles. III, 28, 90.
Image, représentation figurée qu'on adore. II, 26, 229.
Images (Adorer les femmes comme). IV, 149. Voy. Ymage.
Importable, insupportable, qui ne se peut porter. I, 277, 280, 361, 373 ; II, 17, 34, 36, 62, 172, 208, 222, 252 ; III, 83, 136, 169, 235, 270 ; IV, 55, 163, 180, 224, 297, 302.
Inculpable de, qui n'est pas coupable de. III, 87.
Inestimable, qu'on ne saurait exprimer. I, 241.
Infinitif présent employé avec les sens de après avoir... : « emprunter », ayant la valeur de « après avoir emprunté ». IV, 308. Forme fréquente dans le Roman de Jean de Paris & dans Rabelais.
In manus (Dire son). II, 254. C'est la prière : « In manus tuas,

Domine, commendo animam meam. »
Innocents (Bailler les). II, 65 ; IV, 312, 313 ; donner le fouet à une femme le jour de la fête des Innocents.
In pace (Mettre), c'est-à-dire en chartre perpétuelle. III, 187.
Inquisition, au sens d'iniquité. I, 296.
Ire, colère, ira. II, 268 ; III, 227 ; IV, 105.

Jà, maintenant, déjà ; autrefois, « de jà », du latin jam. III, 172 ; IV, 20, 168.
Joingnant de, voisin deI, 237.
Joissance & joyssance, jouissance. II, 272, 279, 375.
Jongs, joncs, roseaux. III, 211, 212.
Jugement, au sens de Jugement dernier. II, 178 ; IV, 23.
Jugesse, la femme d'un juge. III, 70, 73.
Just, jus ; just de pavot IV, 22.
Justice (La), les gens de judicature, les tribunaux. I, 302 ; II, 47, 313 ; III, 194 ; IV, 229.
Justifier (Se), être éprouvé. IV, 278.

Karesme (Premiers jours de). II, 329. — prenant. II, 332. — (La my-). II, 332. Voy. Carême.

L pour R ; imitation d'une prononciation provinciale. IV, 335-6.
Lairra. II, 120. Lairray, II, 339. Lairré, II, 311. Lerray, III, 136. Lairrez, IV, 64 ; première, troisième & quatrième personne du futur du verrbe laisser.
Lame, pierre tombale plate. IV, 175.
Lamenter quelqu'un, se plaindre. III, 148.
Lardé, percé de trous. IV, 126.
Las, interjection ; changé en hélas par la soudure de l'autre interjection hé. IV, 16, 70, 77, 83, 90, 115, 124, 125, 152, 153.

Lasseté, lassitude. II, 205, 270 ; III, 109.
Léans, là ens, ici dedans. II, 294, 296, 353 ; III, 18, 89.
Leçon, discours, « Lectio ». I, 248 ; II, 3, 289, 290 ; III, 117, 118 ; IV, 76, 285.
— (Lire une). II, 141. Les professeurs du Collège royal fondé par François I s'appelaient des Lecteurs.
— au sens de ce qu'on lit. I, 244.
Lefièrement, à la légère. II, 341. — (Croire). I, 376.
Lerme, larme. IV, 128, 129, 142, 154, 165.
Lescive lessive. IV, 301.
Leur pour se. III, 63 ; IV, 313.
Levé & enseveli. I, 269 ; on dit encore la levée du corps.
Liesse, joie. IV, 78 ; lætitia ; encore employé au XVII siècle, notamment par La Fontaine.
Lieu public, maison de prostitution. I, 258.
Lieuteande, la femme du lieutenant criminel. II, 264.
Linceul, drap de lit. II, 360 ; IV, 301. — (Le) de dessus d'un lit. III, 221.
Livre (Le) de vie, l'Évangile. I, 270.
Loing, adj., lointain. II, 76.
Loingtaineté, éloignement. I, 344.

Mâcher, faire mal, en parlant d'un soulier. IV, 137.
Mais que, pourvu que. II, 198 & passim.
Maison, au sens de famille noble. II, 308, 343, 345, 351, 370, 371, 376, 378 ; III, 5, 13, 14, 20, 95, 119, 120, 122, 133, 136, 159, 168, 181, 190, 276, 278, 284. — (De bonne). III, 231. — Au sens des officiers & serviteurs attachés à une personne. III, 6. — d'un roi. II, 209. — d'un duc. III, 269.
Malcontanter, mécontenter. IV, 38.
Malheureuse, à l'état d'injure. II, 159, 163.

Malheureuse, au sens de malhonnête & coupable. II, 135, 229 ; III, 207, 214, 273, 295.
Malheurté, formé sur malheur. I, 324, 354.
Malice, méchanceté. I, 376 ; II, 26 ; III, 31, 89, 112, 115, 120, 123, 131, 142, 155, 164, 209, 278 ; IV, 51, 83, 175. — (Parfaire sa). III, 71.
Malicieux, au sens de méchant. III, 89.
Malin, (Le), le Diable. IV, 26.

Mamelle, à propos d'un homme. IV, 14.
Mante de lit, couverture. II, 360.
Manteau, au sens de façon de dissimuler. II, 317.
Marcher un chemin. I, 315.
Marine (Sur la), sur la mer. II, 33. Sur les côtes italiennes de la Méditerranée, la marine désigne la plage du bord de la mer.
Marmiteux, qui se donne l'air grave & austère. IV, 174. Formé sur le substantif marmite & Marguerite l'emploe certainement pa habitude religieuse ; la marmite romaine était une des plaisanteries & des railleries habituelles des protestants.
Marri ou marry, triste, malheureux. I, 246 & passim.
Massue (Porter la). IV, 131. C'est, plutôt que la marotte du Sot & du Fou, la massue qu'on pendait au cou des fous véritables pour empêcher & retarder leurs mouvements, de même qu'on prend un bâton au des taureaux & des vaches. Il en est question dans le Roman de la Rose ; lorsque Dangier « Chassa l'amant hors du vergier — Se ressembloit & fel & fol. » Éd. Michel, I, 96.
Matter, mâter. II, 283
Maulgré, malgré. II, 305.
Maureau (Cheval), noir ou au moins de couleur très sombre. II, 211.
Mè, mais. IV, 206.

Mécanique, artisan. IV, 81.
Meillieu, milieu. II, 373. — (Au) de. II, 20.
Mensonge, du féminin. II, 106, 184, 342 ; III, 38, 67, 73, 277 ; IV, 169. — du masculin. III, 282.
Menterye, mensonge. IV, 46, 65.
Mercier, remercier. II, 241, 337 ; III, 279. — quelqu'un. II, 53, 92 ; III, 258.
Mescognoistre, ne pas reconnaître. IV, 108.
— le visage de quelqu'un. III, 108.
Merveilleusement, au sens de beaucoup & de très. II, 44 ; III, 67.
Meschanceté, action criminelle, conduite coupable. II, 18, 97, 133, 139, 200, 202, 316, 331, 344 ; III, 183, 280, 296 ; IV, 52, 56, 220, 238.
Meschant, coupable, méprisable. I, 324, 325 ; II, 25, 97, 143, 353 ; III, 38, 64, 83, 85, 90, 100, 142, 163, 289, 212, 258, 265, 274, 276, 288, 295, 296 ; IV, 55, 234, 299, 301, 313, 319.
Mescheoir, mal tomber, arriver mal, au sens de commettre une faute. III, 222.
Mescongneu, non reconnu. I, 321.
Mescongneue (Faire la), avoir l'air de ne pas comprendre. II, 212.
Mesnage (Bon), bonne conduite d'une maison. II, 237.
Mestier, au sens de besoin. III, 259.
— (Avoir aussi bien) que. III, 259.
— (N'être) que. II, 353.
— (Ce qu'il lui en faisoit de). III, 258.
Métail, métal, « se connoître en tel métal ». III, 187.
Mettable, convenable. III, 47.
Meurdre, meurtre. I, 259 ; II, 23 ; III, 226.

Meurdrier, meurtrier, assassin. I, 257, 258, 259.
Mil, mille. I, 245, 342 ; II, 221.

Ministre, prêtre. III, 216. — d'église. II, 311.
Miraculeusement, d'une manière extraordinaire. I, 242.
Moien, au sens d'intermédiaire & d'obstacle. III, 85.
— (Par tout il a), le juste milieu. III, 256 ; c'est le proverbe latin : « In medio virtus. »
— (Ne pouvoir se conduire sans). III, 285.
Mitaine, moufles. IV, 78.
Modéré, qui a la mesure. II, 325.
Mon ; voy. Assavoir.
Moins (À tout le), au moins. II, 338 ; III, 118.
Mondanité, sentiments & actes coupables, qui sont du monde. I, 269 ; II, 161, 314. — (Compagnie de). II, 276.
Mondanités de la Cour. II, 144, 145.
Monitions, monitoires, au sens ecclésiastique. — (Jeter des). III, 208.
Monsieur, au sens de Monseigneur. II, 235, 239 (cf. 237, 238, 244, 246, 247, 250, 252, 253, 254, 255). — appellation employée par la Duchesse de Bourgogne enver son mari. III, 276, 277, 280, 288.
Monté (Être bien), avoir un bon cheval. II, 80.
Montjoye (La) de, au sens de beaucoup. IV, 150. Les croix monumentales élevées sur la route de l'abbaye de Saint-Denis aux stations de la sainte épine s'appelaient des montjoyes, mons gaudii. Sur le cri de Montjoye Saint Denys & l'origine réelle dut mot, voir une note de la Chanson de Roland, de M. Gautier, 7 édition, 1870, p. 279-81.
Morir, mourir. I, 353 & passim.
Mot (Ne sonner), ne rien dire. III, 161.
Moustier (Liaissons le) où il est, restonsen là. II, 192.
Mouton ou Cornu (Appeler quelqu'un). IV, 123.

Moufles, sorte de gants surtout fourrés à l'extérieur (& non à l'extérieur) où les quatres doigts sont ensemble & où le pouce seul est séparé. IV, 72. — appelées mitaines, IV, 78.
Moyen (Par le) de quelqu'un, grâce à son entremise. II, 29.
Muable, changeant, mutabilis. III, 179 ; IV, 60, 147.
Muer, changer, mutare. II, 250.
Munde, pur, mundus. II, 122 ; IV, 102. Nous avons conservé le composé immonde & l'expression orge mondé.
Muser, rester en plan : « Tel refuse qui après muse ». III, 57.
Musser, cacher, mussitaire, IV, 140.
My-Caresme (La). II, 50.
Mye, pas, employé à la rime. IV, 13, 58, 64. — Négation par comparaison. Voir sur ce point la belle thèse de M. Schweighæuser imprimée dans la Bibliothèque de l'École des Chartes, tomes II & III de la troisième série.

Naïf, naturel. II, 91. — sincère, ardent. IV, 56.
Nattée (Chambre), sur le plancher de laquelle on a mis des nattes. I, 287.

Navigaige, navigation. III, 254.
Ne employé, non à l'état négatif, mais comme liaison euphonique. « La plus belle qu'on n'eust sçeu regarder », IV, 321, équivaut à « qu'on eust sçeu regarder ». — IV, 121.
Nécessité état pauvre & malheureux. I, 241 ; II, 179 ; IV, 146. — (Demander sa). III, 111. — (Prendre sa). où l'on peut. III, 92. — (Donner de sa), donner ce qui serait nécessaire à soi-même. III, 243.
Nécessités (Quérir ses). II, 52.
Nectyer, nettoyer. IV, 82.
Nenny non. IV, 132, 133. On se souvient de l'épigramme de Ma-

rot : « Un doux nenny, avec un doux sourir. »
Nette (Être), ne pas avoir de flux de sang. II, 198.
Neu, nœud. III, 198.
Neuf, nouveau ; « le savoir neuf ». IV, 69.
Noir, la race nègre. IV, 148.
Noix, neige, en latin nix IV, 77. C'est un des très rares vieux mots employés par Marguerite ; on connaît le Dit de la nois, écrit au XIV siècle par Watriquet.
Nompareil. IV, 137. Il est encore non seulement dans Malherbe, mais dans Corneille, dans Molière & dans La Fontaine, ou, pour mieux dire, dans tout le XVII siècle. Il est resté dans le substantif nonpareille, qui désigne une sorte de très petites dragées.
Nonchaillant que, nonchaillant, du verbe chaloir. III, 29.
Nouer, nager, italien notare. I, 304 ; II, 42 — (nager II, 44).
Nouveleté, nouveauté. III, 8 ; IV, 306.
Nouvelle (La bonne), la parole de Dieu, I, 244.
Noz, nous, de nos. III, 295.
Nuictée, nuit. I, 321.
Nuissance, chose nuisible. II, 207. Consacré dans le vieux proverbe populaire : « Dent de mouton porte nuisance — Et dent de chevrette abondance. »
Nul, au sens affirmatif. II, 36.
Nulluy & Nully, aucun. II, 198 & passim.
Nyer, refuser. II, 281.

Oblier, oblyer, oublier. I, 236 & passim.
Obly, oubli. I, 247 ; II, 291 ; III, 109, 118, 138.
Observance (Religion de l'). Religieux de l'ordre de Saint-François suivant la réforme de la fin du XV siècle. II, 113, 118, 125 ; IV, 255.
Occis, tué, de occisus. IV, 179.

Oeils, œilz. yeux. I, 247 & passim. C'est la forme constante de Marguerite, qui n'emploie pas une seule fois yeux. On trouve même, III, 204, oelz. Toutes ces formes viennent originairement d'ocellus & non d'oculus. Dans le Roman de la Rose, (éd. Michel, I, 116) oel rime avec Bel-Acuel.
Œuvre du masculin. III, 317.
Offence (L') de Dieu, faite à Dieu. III, 227.
Offence (L') de quelqu'un, la faute qu'il a commise. III, 283.
Office, du féminin. III, 97.
Officiers, gens ayant une office, une charge. III, 213.
Offre, du masculin. II, 237.

On, nous, forme normande. IV, 149. On peut voir sur ce point la note que j'ai imprimée dans l'Intermédiaire des cherheurs & des curieux, 1864, n 4, p. 63, & dans mon Recueil d'anciennes poésies française, IX, 1865, p. 197-201.
Oncq & Oncques, jamais, de unquam. I, 369 & passim.
Opinion (Avoir) à quelqu'un, le distinguer & l'aimer. III, 27. — (L') de, la pensée, la crainte de. III, 217.
Ord, sale, horridus, II, 6, 7, 128, 133, 135, 353 ; III, 130, 258 ; IV, 157.
Ordure, appliquée à une personne. II, 353.
Orrez, entendrez, de oïr. I, 337 ; II, 208 ; III, 88.
Ort, horridus. IV, 52 ; voy. Ord.
Oublier (S'), être inconvenant. II, 13.
Ouvrant, opérant, de ouvrer. IV, 94.
Ouvrouer, boutique. III, 128.

Pain, au sens d'hostie. II, 316. — On dit encore du pain à chanter.
Paisant en deux syllabes. I, 237 ; II, 272 ; IV, 128.

Paisante, paysanne. II, 272.
Paour, peur, de pavorem. I, 237 & passim.
Pappa, papa, père. IV, 92.
Partement, départ. I, 348 ; II, 33, 77, 99, 216. — au sens de mort. I, 373.
Pasle, pâle, de pallidus ; l's est là pour allonger l'a. IV, 185.
Passer, pâtir, souffrir la passion comme le Christ. III, 148. — mourir. III, 148. — au sens de faire passer un bateau sur une rivière. I, 299.
Passion, souffrance, douleur. I, 277 ; III, 283 ; IV, 14, 27, 47, 224. — Office de la semaine sainte. II, 332.
Patenostres données en cadeau, I, 247. Voy. Laborde, Glossaire des émaux, & surtout Rabelais, livre II, chapitre xxi, dans lequel Panurge offre à une dame de Paris des patenôtres de toutes sortes. — marquées de têtes de mort. III, 43. — (En perdre ses). III, 107. — (Dire une). IV, 30. — (Dire ses). III, 317.
Paternelle (L'obéissance), l'obéissance au père & à la mère. III, 56.
Patience, ce qu'on souffre ; de pâtir. I, 295 ; II, 307.
Pationné, ressentant une passion. II, 331.
Pauvreté (La) de quelqu'un, ce qui lui est arrivé de malheureux. III, 322.
Peccadille, du masculin. III, 124, 320.
Pédieu, par Dieu. IV, 28.
Pendre, dépendre de. II, 251.
Peneux de, triste de. IV, 160.
Pensement, pensée, réflexion. III, 48. La Fontaine l'a employé dans son épitaphe : « j'ai vécu sans le nul pensement ».
Penser, faire un pansement. II, 324.
Père grand, père & non grand-père. IV, 109. — (Mon), appella-

tion donnée à un Médecin. III, 21. — appellation donnée à un Religieux. II, 334, 335, 336 ; III, 71. — spirituel. II, 196. — Voy. Beau Père.
Perfumé, parfumé. II, 19.
Persévérance, durée. II, 85.
Peupistre (Pulpitum). jubé. III, 242.

Piquer, donner de l'éperon à un cheval. II, 79, 97 ; IV, 52.
Piteux, digne de pitié. I, 364, 380, 283 ; II, 44, 164, 167, 170, 189, 192, 372 ; III, 53, 62, 110, 118, 295, 299, 323 ; IV, 141, 142, 174, 182. — ayant de la pitié pour. II, 88 ; III, 72 ; IV, 175.
Pitié (La), le malheur, la malechance. I, 237.
— chose digne de pitié. III, 176. — (Voir une grande), une chose pitoyable. I, 241.
Plainct, plainte, planctus. II, 252.
Plaindre, faire des plaintes. IV, 39.
Plaisanteurs, plaisants de profession. IV, 145.
Planier, entier. IV, 20.
Planté (A), en abondance. IV, 137.
Pleine, au sens d'enceinte. II, 279.
Pleur (Le) au singulier, avec le sens pluriel. III, 323 ; IV, 165, 180.
Pluralité d'opinions, au sens de majorité. I, 245.
Pluratitte, pleurétique. IV, 27.
Pluspart (La), régissant le pluriel : « la pluspart diront ». I, 292 ; II, 173-4.
Poinctz, au sens de poings. II, 298.
Poison, du féminin, de potio. IV, 179.
Politic, pris au sens de profession. III, 47.
Poste (Aller en). I, 379 ; II, 132. — (Venir en). II, 252 ; c'est-à-dire à cheval, en postillon.
Postes (Les) d'une porte de ville, les gardiens. II, 21, 22.

Potée (Faire sa) au feu, faire bouillir sont pot. II, 156.
Pouc (Tant), aussi peu, forme languedocienne. IV, 20.
Poulser, pousser, de pulsare. IV, 65, 68.
Poupines, poupées. II, 127. — (Jouer aux). III, 14.
Pourchas, ce qu'on poursuit. II, 379.
Pourchasser. I, 361 & passim
Pourmener, se promener. III, 32, 36, 270. — (Se), III, 3, 294.
Practiquer quelqu'un, le disposer à une chose. II, 19.
Preindrent, prirent. III, 95.
Préfect (Le), surnom du duc d'Urbin, qui avait le titre de préfet de Rome. III, 119.
Premier, pris adverbialement au sens de d'abord. II, 168 ; III, 264 ; IV, 20. — que, avant que. I, 270 ; II, 87 ; IV, 64.
Presse, au sens de foule. I, 389. — (Avoir la) des amoureux. III, 225.
Prétente, prétention. I, 345 ; IV, 234.
Preuves (À toutes) de, à l'épreuve. II, 221.
Prindrent, prirent. II, 379 ; III, 96, 204.
Prinse (Être) de quelqu'un, en être amoureuse. III, 32.
Prévoyée que j'aie, pourvu que j'aie d'abord. IV, 206.
Privé (Être) de quelqu'un, être dans son intimité. I, 287, 350.
Probation (L'an de sa), au sens de noviciat. II, 123.
Proculeuse, Procureuse, femme de Procureur. IV, 15.
Promenoir (Se remettre au), à se promener ensemble. III, 53.
Prou, beaucoup. IV, 57. — vous fasse. II, 133 ; IV, 259-60.
Proufileure, ouvrage profilé. IV, 131.
Psealmes (Les), les Psaumes de David. I, 244.

Pulpitre, au sens de jubé. III, 321. — Voy. Peupistre.
Purger, rendre pur. IV, 168.

Quantième, pris adjectivement. III, 95.
Quanton, canton, partie. IV, 100.
Quartier, au sens des gages de trois mois, le quart de l'année. I, 265, 326 ; III, 265.
Querre, second infinitif de quérir. IV, 15.
Qui, ce qui. III, 188. — élidé pour les vers : « Qui est cella ? » de trois syllabes. IV, 21.
Qu'i, qu'il. I, 236, 258 ; II, 277, 298, 301 ; III, 29, 84, 241. Je trouve la même forme dans le registre manuscrit des procès-verbaux de l'Académie de peinture à la date du 28 février 1705 : « M. de Piles a faict espérer à la compagnie qu'i feroit samedy prochain l'ouverture de la conférence… »
Quicte de, préservé de. IV, 133. — (Être) de, en finir avec. I, 383. — de son bonheur (Femme). III, 222.
Quicter quelqu'un d'une chose. II, 171, l'en décharger.
Qu'il, au sens de qui. I, 243. « ce qu'il luy appartient ». III, 266.
Quoy (De), de l'argent. IV, 81. On dit populairement : « Il a du quibus ».

R pour L. Mérencolye. IV, 41, 48, 84. — (changé en L). Proculeuse. IV, 15.
Rabbi, docteur. IV, 78.
Rachacter, racheter. IV, 70.
Racompter, raconter. I, 235 & passim ; voy. Compter.
Racueil, accueil. I, 273. Voir Recueil.
Rafroidir, refroidir, calmer. III, 314.
Ramentevoir, se souvenir de. I, 293 ; II, 348 ; III, 204 ; IV, 162. — avec un régime actif. II, 3. — Ramentu. I, 296.
Rappeler comme on ferait d'un oiseau. III, 221.
Ravie (Comme une personne). II, 330. — « Raptus est in Paradisum ». II Cor. xii, 4. « Et raptus est filius ejus ad Deum ». Apoc.

xii, 5. On dit encore couramment : Le ravissement de saint Paul.
Raze (La teste), rasée. II, 298.
Recevoir, dit absolumen, au sens de « recevoir l'hostie de la communion ». III, 6, 8 ; IV, 187. (Se trouve dans le poème de Philandrier. I, 155, 162.)
Recharger, revenir à la charge, répéter. II, 371.
Reciner, dîner, recœnare, manger de nouveau. III, 118.
Recollection, souvenir. I, 244.
Reconfort, consolation. I, 370 ; II, 34 ; IV, 47, 140.
Reconforter, consoler, soutenir. I, 238, 335 ; II, 66, 70 ; III, 55, 312, 322 ; IV, 142, 153. — (Se). I, 239.
Recordation, souvenir. II, 75.
Recorder, se souvenir de. II, 60.
Recoux, mis en liberté. I, 302.
Recueil, accueil. I, 275 ; III, 51, 135. Voir Racueil. — (Avoir bon) de quelqu'un. II, 95.
Recueillir, accueillir. III, 51.
Réformateur, qui est chargé de la réforme des abbayes. II, 182.
Refuser (Ne) d'une chose, l'accorder. I, 321.

Regarder, avoir l'idée d'une chose. I, 243.
Regnier, renier. II, 158.
Reigle, règle d'un Ordre religieux. II, 333 ; III, 321.
Remémorer, se souvenir de. I, 246, 278 ; II, 135, 178, 284. — avec un régime direct. II, 188.
Rémissible, qui peut être remis, pardonné. IV, 300. — (Péché de premier mouvement). II, 346.
Remonstrations, remontrances. II, 254.
Remue, au féminin : « estoit remuée », avoit remué. III, 242.
Renard, pris dans le sens d'hypocrite. II, 182.
Rendre (Se), se faire moine. II, 123. — (Se) à Dieu. III, 113.

Renouver, recommencer, renouveler. renovare. IV, 38.
Réseul (Lit de), couvert d'une courte pointe non pas à mailles comme un réseau, mais formée d'un travail à jours. II, 154 ; IV, 264.
Résolution, fin d'une chose. II, 50. — (Sans quelque), sans que la chose soit absolument terminée. III, 237.
Retindrent, retinrent. I, 388.
Reste, du féminin. IV, 234.
Retirée (Être à), s'être résolue à. II, 161.
Retraict, lieux d'aisance. II, Dans certaines provinces, dans la Vendée par exemple, on trouve encore dans le jardin un pavillon où il y a au fond un rang de trois, quatre ou cinq anneaux de retrait ; en face, aux côtés de la porte, on en trouve de plus petits & de plus bas pour la hauteur des jambes des enfants. Les femmes & les jeunes filles y vont très bien ensemble & y restent à causer. Ces habitudes, qui tendent à disparaître, expliquent, ce qui nous révolte aujourd'hui, comment le duc de Vendôme, entre autres, donnait ses audiences sur sa chaise percée, & comment ce fut l'origine de la fortune du cardinal Alberoni.
Revencher (Se), prendre sa revanche. I, 279.
Revenir (Se), recommencer. III, 176.
Rhabiller à une faute, la réparer. I, 270.
Rêver, exposer des spéculations philosophiques & théologiques, II, 327.
Revestiaire, sacristie. II, 123.
Rèze, rasée, tondue. IV, 121.
Rhume (Avoir un grand). III, 138. La forme du XIII siècle était reume, & celle du XV rheume, dont l'orthographe est plus près du latin rheuma ; l'e s'est supprimé par élision.
Ricaméure IV, 131 ; broderie. On citerait de nombreux exemples

du participe ricameré.
Riche homme. II, 235, 236, 237, 238, 239, 244, 249. Comme l'épithète s'applique à un Espagnol, outre la fortune, doit intervenir le sens honorifique de Rico hombre.
Rien (Pour), pour aucune chose, pour quoi que ce soit. II, 333 ; III, 141, 283. — (Pour un). III, 121-2. — au sens négatif : « feignant de rien savoir ». III, 196.
Robe, appellation des gens de judicature. II, 225. On a dit longtemps gens de robe par opposition aux gens d'épée. En Angleterre, dans les villes d'universités, on dit encore ville & robe, bourgeois & étudiants, town or gown.

Robe (La meilleure) qu'il eût vue. I, 321. C'est l'expression italienne, roba, qui s'applique à tout, même à un fiacre, una roba di legno, une machine de bois.
Rolle, rotulus, l'ancien volumen. IV, 180, 285. On se souvient du mot d'une de nos anciennes Farces : « Cela n'est point dans mon rollet » ; encore aujourd'hui dans le Dou Juan de Mozart, quand Sganarelle commence l'air des Mille e tre, il déroule un énorme rouleau sur lequel sont inscrites les conquêtes de son maître. — (Étudier son), penser d'avance à ce que l'on a à dire. II, 290. — (Être le premier en). III, 100. — (Recorder un). II, 60. — (Savoir son) par cœur. III, 184. — (Bien jouer son). III, 210.
Rompure, rupture. IV, 238. Voy. Roupture.
Roole & Roolle ; voir Rôle.
Rouges (Les plus) étaient prises. IV, 81. Le rouge a toujours été la couleur par excellence : ainsi la pourpre chez les anciens ; à l'état moderne, les robes des cardinaux sont rouges, &, dans l'ancien Parlement de Paris, les arrêts « rendus en robes rouges » l'étaient dans des causes exceptionnellement importantes. Ces rapprochements rendent peut—être raison du sens des « plus rouges », qui,

eu dehors de toute explication, sont évidemment les plus hauts & les plus élevés.
Rouller, rouiller. III, 165.
Roupture. IV, 168 ; voy. Rompure.
Rume dessus les œils. III, 275 ; voy. Rhume.
Ryrie, le rire excité par un beau conte. IV, 153.

Sablon, rivage sablonneux. II, 42. — (Fonder sur le), I, 374. — Ædificavit domum suam super areuam. Matthæi vii, 26.
Sacrer une église, faire les cérémonies de la consécration. II, 135.
Saillir, sauter. I, 289 ; II, 249. — sortir. I, 308 & passim.
Saing, sein. III, 129.
Sarot, à la mode de Bigorre, fait comme un cresmeau, mais couvrant tout le corps & les épaules par derrière. III, 264, 265. — (Avoir son) sur la tête. III, 264.
Saye, vêtement masculin. III, 167, 168. — de drap. IV, 106.
Satallite, satellite. IV, 108.
Sauve (Son honneur). III, 181. Honneur n'est pas du féminin, & il ne faut pas voir là sauvé ; sauf & sauve, de salvus, sont la même chose par la confusion du son des deux lettres f & v.
Scellier, sellier. III, 311.
Scofion, coiffure de femme. II, 54.
Se, pour ce. I, 353 ; II, 35, 210.
Seicher, sécher. II, 241.
Seigner, faire une saignée. III, 108.
Seindre, ceindre. III, 7.
Serain (Danger du), l'air du soir, de serenum. IV, 44, 64.
Sercher, chercher. I, 236, 262, 275, 278, 301 ; II, 265, 289, 331, 334, 349 ; III, 6, 18, 109, 128, 226.
Serrant, avaricieux. III, 56 ; IV, 312.
Service, l'office divin. II, 132, 239. — (Tout le) du jour, tous les

offices du jour. III, 214.
— au sens de l'office de la messe. III, 16, 317. — divin, la messe. III, 161.

Servir, au sens de faire son service de Gentilhomme dans la Maison d'un Prince. III, 279.
Sérymonie, III, 172.
Sérymonies, façons, manières affectées. III, 172.
Sèt, sept, dont le p ne se prononçait pas. III, 167.
Seule (Être), c'est-à-dire fille unique. III, 55.
Seur, sœur. III, 225, 274.
Séur, en deux syllabes, sûr, de « securus ». III, 234, 273, 302.
Si (Sans), sans restriction. IV, 98.
— au sens affirmatif. I, 245 & passim.
Siège (Prendre son), s'asseoir. III, 4.
Siet, convient. III, 165.
Sieur, seigneur, mari. III, 146.
Simple, au sens d'ignorant. II, 231 ; III, 43.
Simple, au sens de naïf & de crédule. III, 162.
Simplesse, naïveté. II, 67.
Simplicité, au sens de bonté. III, 44, 45, 58, 59.
Singulier amenant le pluriel par suite de la pluralité de l'idée : Chacune se mirent à. III, 318, qui équivaut à Toutes se mirent. Voy. Plupart.
Soingneusement. III, 90 ; songneusement. III, 290. La lettre n qui vient de soin, est tombée depuis longtemps dans l'orthographe à la suite de la prononciation ; lorsque plusieurs consonnes se suivaient, on en prononçait autrefois le moins possible, & ici l'on devait même ne pas tenir compte du g comme nous & prononcer soineusement ou même soneusement.
Sonner, résonner, appliqué aux orgues. II, 276. — mot (Ne), ne

rien dire. I, 326 ; IV, 135. — (Sans) mot. II, 295.
Sortir (Se) de, s'accommoder, s'assortir de, être avec. IV, 48.
Soullace, de solacier, consoler, donner du soulas. IV, 145.
Subjection, sujétion, esclavage. II, 339.
Suffisance, valeur, mérite. II, 225.
Surpreind, surprit. III, 181.
Suspection, suspicion. IV, 218.
Synammome ; entre dans la poudre de Duc. III, 259. — Le cinamone est la cannelle & venait de Taprobane, c'est-à-dire de l'île de Ceylan (Barthélemy Saint-Hilaire, le Bouddha & sa religion, 1862, in-12, p. 320).

Tables (En), à table. II, 320.
Tabourin, profession de Tambour. I, 320.
Tabourin (Sonner le), se vanter d'une chose. I, 304.
Tanser, tancer. III, 32, 62 ; IV, 174. — quelqu'un. III, 71.
Tant, au sens de si. I, 236 ; II, 307.
Tapisser une chambre. II, 360 ; en garnir les murs de tapisseries ou d'étoffe. Les paysans disent encore tapisser une chambre pour y mettre du papier sur les murs.
Tect à pourceaulx, tectum. II, 323, 324.
Temporel, revenu. III, 55.
Tenir, donner le bras à quelqu'un. III, 54.
Tenson, querelle. IV, 90.
Terre (Mettre en), enterrer, ensevelir. II, 170. — (Accompagner jusqu'à la), jusqu'à la fosse. III, 196.

Terre, bien de campagne. II, 294, 333, 365.
Terrien, terrestre. III, 300.
Territoire, adjectif, terrestre. II, 127
Tête (Sa), au sens de la perte de sa tête par décapitation. I, 291.

Tétin, sein. II, 179 ; III, 65, 313. — à propos d'un homme. IV, 14.
Texte (Le), l'Évangile. II, 13. L'expression est ancienne & se trouve fréquemment dans de très vieux inventaires. C'est le livre par excellence, au même sens que la Bible, mais le dernier est resté tandis que l'autre n'a pas subsisté.
Tierce, troisième. I, 270 ; II, 27, 285.
Tirer quelqu'un, le tirer par le vêtement pour attirer son attention. III, 161.
Tissure, II, 135.
Toiles pour la chasse. II, 311 ; toiles employées à faire des enceintes où l'on amène les grosses bêtes.
Tondre (Se), se faire une tonsure. IV, 178.
Torment, du féminin. III, 284.
Tour, au sens de prison. IV, 54.
Tourets de nez. II, 136 ; III, 33 ; IV, 260.
« Touret de nez, maschera didona ». (Dict. de Duez, Lyon, 1671). — Le mettre pour rire en liberté. III, 131. — On a vu, I, 191, dans la description de la seconde miniature de la Coche, les trois dames « toutes vestues de noir, ayant leurs cornettes basses, leurs tourets de naiz & leurs colletz haultz ». — « Deux thouretz de fil d'or pour abiller espousées ». Inventaire de la duchesse de Valentinois, Charlotte d'Albret, 1914, n 541. — « Deux presses de bois à presser touretz » ; ibidem, n 560. — « Six touretz de toille à bandes » ; n 573. — Voir Viollet Le Duc, Dict. du mobilier, ad verbum. — « Collier & touret d'or taillés à la damasquine ». Laborde, Comptes des bâtiments. II, 246. — Voir la note sur cette coiffure dans la note 367 du palais Mazarin de M. de Laborde & son Glossaire des émaux, p. 520 — à propos d'un homme. IV 155.
Tranchée, colique, besoin pressant. III, 186.
Transmuer, métamorphoser. III, 229, 292.

Transmutation, métamorphose IV, 56.
Transporté (Prendre le cœur d'un homme), faire une folie. III, 270.
Travail, au sens de fatigue. I, 299.
Travailler, avoir de l'ennui. III, 140.
Travailler quelqu'un, le poursuivre. III, 21.
Treuver, trouver. II, 174, 250 ; III, 111, 180 ; IV, 28, 159, 165. — Si Molière l'a mis dans la bouche de Cathos & de Jodelet (Précieuses, éd. Hachette, II, 68 & 106), il l'a mis jusque dans la bouche d'Alceste : « Non, l'amour que je sens pour cette jeune veuve — Ne ferme point mes yeux aux défauts qu'on lui treuve » (Le Misanthrope, vers 225-6). La Fontaine a dit aussi : « Dans la citrouille je la treuve ».
Triste de, affligé à propos de. I, 241.

Tuer un flambeau, l'éteindre. II, 54.
Tumber, tomber. I, 292, 296, 315, 358, 369.

Umbrageux, qui produit une ombre. III, 147 :
Umbre (Ung), du masculin. IV, 74.
Unction, l'extrême onction. III, 318. — (Assister à mettre quelqu'un en), lui voir administrer l'extrême onction. III, 196.
Urinal, pot à pisser. IV, 21.

Vain, fou. III, 280, 293. — sot. III, 148.
Vaisseau, coupe à boire. II, 304.
Vat (S'en). Le t final, qu'on n'écrit plus, n'est pas euphonique pour éviter l'hiatus, mais étymologique ; vadit. Il se trouve ici devant une voyelle : I, 323 ; II, 294, 295, 297 ; III, 237, & devant une consonne : II, 244 ; III, 184, 210, 242.
Vefve, veuve, passim ; on prononçait vève. — (Semble par plus) que mariée. II, 236.

Véhémence, force matérielle. I, 236.
Veid, vit, vidit. III, 101, 291.
Vein, vain, de vanus. IV, 22.
Vèle, voile, de velum. II, 247.
Veloux, velours. IV, 155. — ne se portait à tous les jours que par les femmes de grande maison. III, 34.
Vendanges (Visiter ses) au sens de vignes au moment de la vendange. III, 24.
Veneur, chasseur, venator. II, 92 ; III, 103.
Vent (Retourner à), disparaître II, 219.
Ventrée (Frères d'une), jumeaux. III, 162.
Vergongne, honte. IV, 156.
Verisfié, vérifié. II, 191 ; l's ne se prononçait pas.
Véritable, au sens de disant la vérité. II, 60. — (Trop croire de) à ou en quelqu'un, le croire trop véridique. III, 175, 179.
Verser à une chose, s'en occuper, versari. IV, 230.
Veu, vœu. III, 155.
Viande (Ainsi que la) fut apportée sur la table. II, 304. — Tout ce qui se mange, vivenda.
Viduité, état de veuve. I, 285 ; II, 90.
Vindrent, vinrent, arrivèrent. I, 236 ; II, 22 ; III, 97, 101.
Vis-roy, vice-roi. I, 363.
Vitupérable, blâmable. II, 367.
Voilée, ayant pris le voile. II, 125.
Voiles, au sens de navires. I, 363.
Voire, vraiment, de verum. II, 195 ; III, 57, 56 ; IV, 110, 127, 173, 179, 314.
Voller si loin qu'on ne peut le rappeler. III, 222, métaphore tirée de la chasse à l'oiseau.
Vollerye, chasse avec des oiseaux. I, 245.

Vouer, faire vœu de. III, 163.
Voulsisse, voulusse. II, 15, 310 ; III, 274. — Voulût. II, 277.
Voulsissent, voulussent. II, 229.
Voulsist, voulût. I, 243, 302, 348 ; II, 261 ; III, 33, 65, 246.

Y, à cela. III, 78.
Ymaige, statue. II, 244 ; III, 242, — du masculin. III, 16, 320. Voy. Image. — Statuette, petit bas-relief ou petite peinture d'un pieux, donné en cadeau. I, 247.

Yssoit, sortoit. IV, 32.

Z employé à la fin d'un singulier ; tenuz au lieu de tenu. III, 248, reste inconscient de l'ancienne délinaison française.

# Sources et licence

Texte : https://fr.wikisource.org/wiki/L%E2%80%99Heptam%C3%A9ron_des_nouvelles. Domaine public ; transcription Wikisource CC BY-SA 4.0. Mise en forme : liregratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.